



Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN

4/95
OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE

D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

Le Lieutenant
Général George
Smith PATTON,
Commandant
de la 3rd
US ARMY,
octobre 1944



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
Ψ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

Sa Majesté la Reine Elisabeth en visite
privée à VI
La suite 1901 A B X A R la GRANDE-DUCHESSE JÉQUE ET JEAN
« Direction des Finances »

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt – L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

IMPRESSUM



Direction de la publication:

Gast GENGLER

Rédacteur en chef:

Jean PICARD

Ont participé à la réalisation
de ce numéro:

Jean-Claude MULLER
Guy SCHULLER
Marcel ERNST
Mariette BREDIMUS

Photographies:

Jean PICARD
Marcel ERNST
Serge WALDBILLIG
André WEISGERBER

Impression:

Imprimerie Hengen s.à.r.l., Luxembourg

Sa Majesté la REINE des BELGES en visite privée à VIANDEN, le 9 octobre 1995

La Reine PAOLA et S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE reçues à l'Expo «Tapisseries flamandes»

C'est sous un rayon de soleil convivial et bien d'arrière-saison qu'en ce lundi après-midi du 9 octobre 1995, Sa Majesté PAOLA, Reine des Belges et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse furent les Hôtes de la municipalité et de l'Association «Les Amis du Château» de VIANDEN, finalement aussi du «VLAAMSE CLUB» de LUXEMBOURG, organisateur-promoteur d'une exposition simplement admirable, s'inscrivant dans le cadre général de «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995»: cinq siècles de 'TAPISseries FLAMANDES'.

Réception des Hôtes royaux par M. le Bourgmestre Raymond FRISCH, M. René STEICHEN, Ministre honoraire et Président des «Amis du Château de VIANDEN», Mme Gaby FRANTZEN-HEGER, Administrateur à cette même Association; MM. Claude FRISONI, Coordinateur général à «LUXEMBOURG '95» et Jo KOX, gérant du CASINO des BOURGEOIS à LUXEMBOURG, galerie d'art, alors que les jeunes Nicki GLEIS et Manon BASTIN, – âgées de 5, resp. de 8 ans, charmantes autant qu'émues par l'honneur qui leur fut destiné – offrirent d'admirables bouquets romantiques.

Accès par la première grande porte-donjon au château, où la Gendarmerie grand-ducale, représentée par le Lt.-Colonel Jean-Léon CLÉMENT, Directeur des Opérations; le Major Charles HAMEN, Commandant de l'Arrondissement de DIE-KIRCH, le Maréchal des Logis-Chef Josiane WALISCH, rendit les honneurs.

«VLAAMSE CLUB» et Sponsors

Dans l'imposante Salle des Chevaliers, les promoteurs et autres sponsors de l'Exposition furent présentés à la Reine des Belges et à la Grande-Duchesse, – notre Souveraine accompagnée par le Lt.-Col. Léandre MIGNON et Madame Lambert DUPONG, Dame d'honneur –, plus particulièrement à M. Yvan MAES de WIT, Président des Manufactures Royales de MALINES et Madame Marleen PALMAERS, guides avisés à la visite royale; MM. Christophe OMMEGANCK, Président; Alex ISEBAERT, Eric HERMANS, Peter SMETS, Koen STRAETMANS, Mmes Carine OMMEGANCK, Vera ACKAERT, Marijke DESMET et Anita WILMS, membres du «Vlaamse Club» à LUXEMBOURG. Les



Des fleurs pour la REINE PAOLA et S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE à l'arrivée devant le Château de VIANDEN

Hôtes royaux rencontrèrent encore les Administrateurs et Délégués CERA-BANK Luxbg., DHL-Worldwide Expr., Luxbg., COMFINTRUST-Luxembourg, AVIS FLEET Services, MOORTGAT et TELICSE, Sponsors à l'Exposition «Tapisseries flamandes». On notera que le nouvel Ambassadeur du Royaume de Belgique, Son Excellence Baudouin de la KETHULLE de RYHOVE fut de la visite royale.

La Visite des oeuvres d'art

Beaucoup de cordialités à cette visite, qui – après la Visite d'État, les 17 et 18 mars 1994, que Sa Majesté ALBERT II Roi des Belges fit au Luxembourg, en compagnie de S.M. la Reine PAOLA – laissait sentir les très étroits liens familiaux unissant la Maison Royale belge et la Maison Grand-ducale. Entourées de l'Ambassadeur, du Bourgmestre, du Président associatif René STEICHEN, comme de Mad. Gaby FRANTZEN-HEGER, Sa Majesté la REINE et S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE purent admirer une belle cinquantaine de tapisseries flamandes qui compteront à jamais parmi les plus belles oeuvres réalisées dans ce genre; il n'est par ailleurs point étonnant que le Gouver-

nement des FLANDRES ait décerné le titre «d'Ambassadeur culturel de la FLANDRE 1995» à cette unique collection, complétée par une tapisserie du Palais grand-ducal.

On y trouve, en effet, des tapisseries datant de plus de cinq siècles, tissées avec des milliers de fils d'or ou d'argent, pour constituer des tableaux d'une beauté qu'on aurait du mal à décrire, ne fût-ce que sommairement...

Entre 1490 et 1994

C'est, – on ne le soulignera pas assez – à l'initiative du «VLAAMSE CLUB», très généreusement appuyé par les sponsors magnanimes que nous évoquions, que ces chefs-d'oeuvre de la tapisserie flamande, un art subtil et extraordinaire entre tous, ont pu être montrés au Château séculaire de VIANDEN, une exposition particulièrement précieuse parmi les dix qu'y produisit «LUXEMBOURG '95» en cette année.

Les plus anciennes tapisseries exposées datent de 1490, alors que la plus moderne également côtoie le «grand classique du genre», donnant vie et mille éclats aux murs médiévaux de l'imposant château de la cité de Victor HUGO.

Les principaux ateliers flamands se trouvaient à BRUXELLES, AUDENARDE, BRUGES, ANVERS et MALINES, archevêché créé en 1559, centre artistique à très grand rayonnement; dès le XVI^e siècle, la tapisserie fut l'un des principaux produits d'exportation de la FLANDRE, les très fines oeuvres étant appelées à décorer les murs des palais royaux et des plus luxueuses maisons patriciennes dans l'Europe entière. La beauté intrinsèque de ces chefs-d'oeuvre n'avait en concurrence que les beautés produites en tapisseries dans l'ancienne VENISE.

Les tapisseries exposées à VIANDEN appartiennent aux collections de la Manufacture royale De WIT de MALINES et à la Galerie d'Art Bernard BLONDEEL à ANVERS ; à noter qu'un très ancien métier de tissage fit partie de l'extraordinaire exposition qui, complémentaiement illustrée et expliquée par des montages audiovisuels très bien conçus, guidèrent les milliers de visiteurs au château.

Le Professeur Guy DELMARCEL, grand spécialiste en cette matière encore trop peu généralisée, rédigea le catalogue,

révélateur et instructif en 100 et 100 autres points, alors qu'une brochure éducative, des visites guidées avec baladeurs polyglottes facilitèrent la compréhension à une chacune, un chacun, – «heure de classe» admirable par ses substances propres et une «mise en scène» didactiquement parfaite.

La Technique ancestrale

Une tapisserie est un tapis fait de fils de chaîne, non teintés et de fils de trame plus fins, teintés eux! Le fils de trame est fait de laine, de coton, de soie ou, pour les pièces les plus précieuses, d'argent ou d'or, les nuances exactes étant obtenues par l'association de plusieurs fils de trame sur leur canette, fils généralement teintés avec des colorants naturels. Le métier le plus utilisé dans les Pays-Bas du Sud et en Flandre est celui «à basse lisse», – métier horizontal, sur lequel les fils de chaîne sont tendus entre deux rouleaux de bois, appelés ensouples. En appuyant sur une pédale, le tapissier soulève les fils de chaîne «pairs», passe la navette, appelée «flute» dans l'interstice sur une certaine distance, presse le fil de trame avec un peigne, soulève les fils de chaîne «impairs», ramène la «canette» en arrière et presse le fil avec le peigne encore, pour que la trame recouvre parfaitement la chaîne. La plupart du temps, plusieurs tapissiers travaillent côte à côte sur le même métier, appareil d'ouvrage impressionnant par ses dimensions.

Pour connaître la couleur exacte du fil de trame à utiliser et la distance à parcourir par la canette, le tapissier se réfère aux indications que lui fournit le «carton» – modèle à suivre –, fixé sous les fils de chaîne. Comme le tapissier travaille toujours au dos de la tapisserie, – et de gauche à droite, de bord à bord –, le dessin figurant sur le carton est une image inversée; ce n'est qu'en fin de ses labeurs que le maître sait admirer toute la beauté de la création nouvelle.

Généralement, un artiste spécialisé dessinait et peignait le motif de la tapisserie, d'abord à une échelle réduite, appelée «petit patron», échantillon-projet qui était présenté au client pour approbation; des peintres célèbres, tels RAPHAEL, RUBENS, VAN DYCK et JORDAENS réalisèrent grand nombre d'oeuvres du genre, tout comme les PICASSO, BRAQUE, VASARELY ou CHAGALL plus tard.

Caractéristiques flamandes

Contrairement aux peintures murales italiennes, les tapisseries flamandes étaient pour ainsi dire des fresques mobiles, qui pouvaient facilement être détachées, transportées et suspendues à nouveau, celles de



La REINE PAOLA et S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE, entourées des promoteurs et autres sponsors de l'Exposition durant la visite



La REINE et la GRANDE-DUCHESSE devant «Millefleurs à la vie d'ABRAHAM»



«La Chasse Royale», BEAUVAIS - fin XVII^e siècle

conception italienne étant fixées aux murs. Pendant des décennies, les tapisseries se trouvaient souvent rangées en dépôts, et elles ne déployaient leurs fastes qu'aux grands jours de réceptions ou d'événements importants. On commandait, – suivant richesses personnelles, bien sûr – parfois une «chambre», c'est-à-dire quatre grandes tapisseries, ou alors un nombre plus important de gobelins de moindres dimensions, représentant souvent les divers épisodes d'un même récit, familial ou autre; pour cette raison, les tapisseries étaient suspendues bord à bord, du plafond jusqu'au sol.

Une liste de voyage de CHARLES QUINT relate que l'Empereur emportait en voyage une collection de quinze séries: il faut entendre 96 tapisseries.

Peu de séries complètes sont arrivées jusqu'à nous, victimes que furent la plupart de l'humidité, d'incendies ou alors emportées comme butin de guerre; l'éparpillement, finalement, s'explique du fait d'héritages successifs.

En Occident, la richesse thématique est une autre caractéristique de la tapisserie, – le papier-peint d'antan, mais qui n'était pas à la portée des bourses d'un chacun...

Historique de la Tapisserie

C'est en RHENANIE et en BASSE-SAXE, – au XII^e siècle – que furent tissées les premières tapisseries d'Europe Occidentale, la percée proprement dite pour ce travail d'art en Flandre ne datant que de la seconde moitié du XIV^e, quand l'industrie drapière flamande subit la concurrence acharnée de l'ANGLETERRE. Tous les tisserands commencèrent à se spécialiser en tapisseries, la demande d'articles de luxe de la part des cours



«DOLCE FARNIENTE», Julien Van VLASSELAER - Anvers 1980

princières européennes favorisant grandement cette restructuration économique, sinon artistique.

Après ARRAS et TOURNAI, BRUXELLES devint à la fin du XV^e siècle le plus grand centre de production de tapisseries en Europe Occidentale, primat que la capitale belge conserva jusqu'à la création de la Manufacture nationale des Gobelins de PARIS, en 1662 ; on notera qu'au milieu du XV^e déjà, pas moins de 15.000 artisans gagnaient leur vie dans l'industrie de la tapisserie à BRUXELLES, qui comptait une population de 60.000 âmes à l'époque.

Les maîtres tapissiers étaient de «grands industriels», – une sorte de «managers-producteurs» – bien, bien avant la date: ils s'occupaient de la réalisation et du paiement des cartons, avançaient l'argent pour l'achat et la confection de fils précieux, ils faisaient réaliser les tapisseries dans des ateliers qu'ils géraient ou pour d'autres, qu'ils «dirigeaient en sous-traitance». Chefs-d'oeuvre uniques du genre, les tapisseries bruxelloises incitaient des «imitateurs» frauduleux à faire colorer des tapisseries non authentiques par des «spécialistes»: comme quoi, l'histoire, en tout temps, connaît ses répétitions décevantes...

Cette pratique frauduleuse eut comme suite l'Édit communal de 1528 qui prescrivait aux tapissiers de tisser leur marque personnelle ou de maison dans un coin extrême de l'oeuvre, par souci d'en garantir qualité et authenticité; après contrôle officiel, il y eut autorisation de tisser la marque de la ville – deux B pour BRABANT et BRUXELLES –, entourant les

armoires rouges de la ville, – à l'autre extrémité du produit fini.

BRUGES 1302

Toutes les villes belges ne connurent pas leur apogée en matière tapisseries à la même époque. Mais l'art de la tapisserie existait déjà à BRUGES en 1302, cette activité se poursuivant à AUDENARDE et à GRAMMONT jusque loin dans le XVIII^e siècle. Parfois, le même sujet apparaît dans des tapisseries émanant de villes différentes, des cartons ayant été échangés entre des centres de production, d'où différentes versions d'un même thème.

En très grande partie, le commerce de la tapisserie se trouvait aux mains des riches commerçants et marchands anversois; à l'emplacement de l'actuel Théâtre BOURLA, on construisit, en 1550, la Maison des Tapisseries, espèce de bourse-salle de vente spécialisée; pendant 4 siècles, les tapisseries restaient l'article d'exportation majeur, ce qui explique que de nos jours encore, on peut admirer des exemplaires tout à fait précieux à VIENNE ou à CRACOVIE, autant qu'à MADRID, la collection la plus importante se trouvant en ESPAGNE: plus de 500 exemplaires, un des effets de la très longue domination exercée par les souverains espagnols dans les Pays-Bas.

Une sorte de déclin, difficultés économiques du moins, s'annonça pendant la seconde moitié du XVI^e, période à laquelle grand nombre de liciers – ou lissiers – flamands, ouvriers spécialisés au métier,

quittèrent les terres natales pour la FRANCE notamment, PARIS en particulier, qui devait dépasser BRUXELLES quant à l'importance de la manufacture.

L'évolution du goût, la préférence pour d'autres revêtements muraux, la généralisation du cuir, – dont celui qui était doré! –, l'apparition, sur le marché, de la soie et de la toile peinte, accélèrent le déclin; BRUXELLES perdit son dernier tapissier en 1794; à la mort du propriétaire l'atelier ferma définitivement.

Il appartient au Comte Charles des CANTONS de MONTBLANC d'insuffler vie nouvelle et dynamique à la tapisserie dans le jeune État Belge, le dernier et seul atelier belge d'aujourd'hui étant la Manufacture royale De WIT, dissimulée dans le centre ancien de la Ville de MALINES.

La Manufacture De WIT

Les Manufactures De WIT, jouxtant les jardins du Palais épiscopal, occupent l'ancien refuge de l'Abbaye de MALINES, construite au XV^e; fondée en 1889, la Maison De WIT produit de nouvelles tapisseries, tout en s'occupant essentiellement aussi de restauration de très vieux chefs-d'oeuvre –, des techniques modernes y ayant été introduites par le propriétaire actuel, M. Yvan MAES. Un grand projet en cours: la restauration de 101 tapisseries du Château suisse de COINSINS.

Mais le moderne – où des teintes plus durables sont dues à des colorants synthétiques – côtoie l'ancestral «classique»; ainsi peut-on admirer une oeuvre remarquable à la Station Métro LOUISE à BRUXELLES, tapisserie datant de 1984. La plus grande tapisserie jamais réalisée, – aux dimensions impressionnantes de 10 m x 15 m – fut réalisée par la manufacture De WIT en 1955 pour le grand Bâtiment ONU à NEW YORK, oeuvre qui s'est trouvée récemment à MALINES pour restauration, après quoi elle fut montrée pendant quelques jours à l'Église des RECOLLETS de la ville.

Quelques oeuvres magistrales

L'Exposition de VIANDEN produisit «La Dernière Cène», oeuvre flamande datant de 1535 à 1550, brillante composition sur un thème classique, contenant des fils d'or et d'argent; – «Mille-fleurs avec Vie d'ABRAHAM», conçue vers 1550, deux tapisseries particulièrement colorées, dont l'arrière-plan est parsemé de touffes de fleurs : la Visite des anges à ABRAHAM et le Sacrifice d'ISAAC en constituent les sujets. – «Gambot et Macée» encore, représentant un «Jeu de Boules», réalisée en 1600-1635, où bergers et bergères, dans une visible insouciance, jouent aux boules et à se taquiner! Cette équivoque dans le sujet est présente dans beaucoup de tapisseries anciennes. – «La Chasse Royale», datant de la fin du XVII^e, verdure monumentale, illustrant la vie idyllique à la cour et le réel plaisir de la chasse.

En cadeau souvenir

À l'issue de la visite de «Tapisseries flamandes», Sa Majesté la Reine des Belges et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse ont signé les Livres d'Or de la Ville de VIANDEN et des «Amis du Château»; il appartient à Monsieur le Bourgmestre Raymond FRISCH de remettre à Sa Majesté la Reine la monographie sur VIANDEN et son imposant château, oeuvre due à Charles ARENDT, alors que S.A.R. la Grande-Duchesse Se vit remettre un livre d'art et d'architecture; finalement, – déli-



Sa Majesté la REINE des BELGES et SON ALTESSE ROYALE la GRANDE-DUCHESSE S'inscrivent dans les Livres d'Or de la Ville de VIANDEN et des «Amis du Château».



cate attention encore –, les Hôtes royaux Se virent gratifiées d'un sachet de noix, le produit local le plus prisé, le plus connu,

qui, la veille, à l'annuel «Noosmaart», avait attiré des milliers de visiteurs autochtones, mais étrangers également.

Le Président polonais Lech WALESZA a décerné l'Ordre du Mérite à M. Jos WEIRICH, Président des V.N.E.F.

Par décision du 11 mai 1995, le Président de la République de Pologne Lech WALESZA a décerné les insignes de l'Ordre du Mérite de la République au Président Jos WEIRICH, Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force, décision que le Consul-Général de Pologne à BRUXELLES Jacek Junisza KISIELEWSKI notifia au récipiendaire par lettre du 28 août dernier. La remise de la haute distinction eut lieu à l'Ambassade

de Pologne à BRUXELLES, le 29 septembre passé par M. l'Ambassadeur Andrzej KRZECZUNOWICZ, en présence de Madame Jos. WEIRICH ainsi que d'une délégation de la Fédération des Enrôlés de Force.

Quels en furent les antécédents ?

Personne n'est sans savoir que le Président Jos WEIRICH a des mérites certains en ce qui concerne l'engagement

sans faille au service de ses infortunés camarades, nés de 1920 à 1927, qui furent enrôlés au RAD et succédèrent dans les armées nazies, essentiellement sur les fronts de l'Est et de la Grèce.

Sur le plan international, Jos WEIRICH a les mérites de s'être occupé de tous les problèmes touchant à l'indemnisation morale et financière des camarades gravement lésés du fait de cet enrôlement subi à l'encontre des droits des Nations, efforts auxquels, bien sûr, le Gouvernement prit la part majeure.

Un chapitre particulièrement tragique concernait les 91 jeunes Luxembourgeois enrôlés de force, qui furent brutalement assassinés par un commando SS dans la petite ville de SLONSK-SONNENBURG (Pologne), quelques heures à peine avant que les troupes soviétiques libératrices ne rejoignissent l'ancienne prison dudit bourg, où étaient internés pour résistance au régime totalitaire – 819 enrôlés par le nazisme et que les surveillants SS avaient destinés à une mort brutale: coups de pistolets dans la nuque, dans la nuit du 30 au 31 janvier 1945.

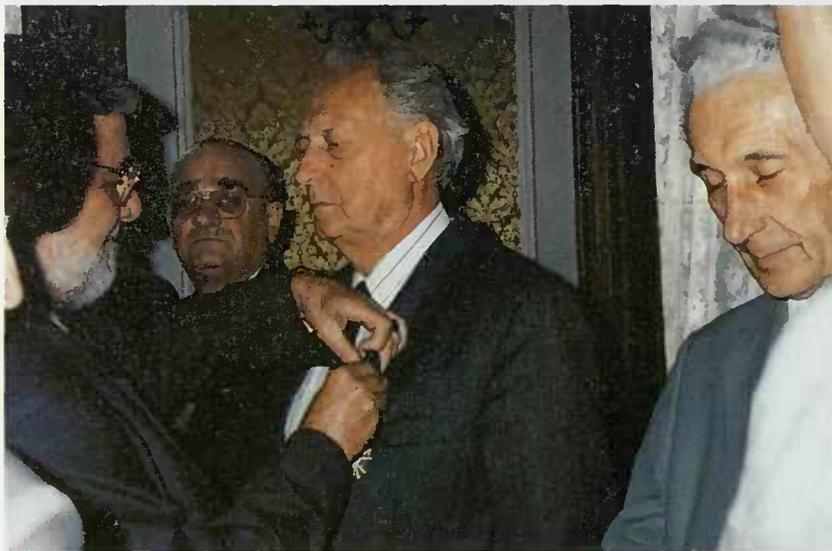
«Mal achevés, comme du bétail», a-t-on écrit, quelques infortunés s'en tiraient, gravement blessés, témoins d'un massacre rare, sinon unique.

Cimetière et Pèlerinages

Ce furent les autorités polonaises qui, – la prison vétuste détruite après la guerre – aménagèrent un cimetière du Souvenir, avec stèle, de même qu'un Monument imposant rappelant ce qui s'était passé nuitamment entre 22 heures et 2 heures du matin, desdits 30 et 31 avril; finalement, un important Musée du Rappel et du Souvenir y fut aménagé, rétrospective à laquelle contribuèrent les autorités de plusieurs nations impliquées.

Le 30 avril 1995, une oeuvre d'art, – en l'occurrence une grille en bronze donnant accès au Cimetière de SLONSK – fut inaugurée dans le cadre d'imposantes cérémonies, qui marquaient pareillement le 70^e Anniversaire du bourg.

Une importante délégation des Enrôlés de Force, accompagnée par les Délégués de la Cour grand-ducale et du Gouvernement luxembourgeois, finalement en présence des Sénateur, Maire et Ambassadeurs, s'étaient rendus à SLONSK pour assister à l'inauguration de la Grille, cadeau-souvenir de la part des Luxembourgeois à la



Le Président Jos WEIRICH est décoré par M. l'Ambassadeur Andrzej KRZECZUNOWICZ.



Le Portrait de Famille, après la remise: MM. Gast JUNG, Président des Anciens de TAMBOW; l'Ambassadeur ém. Guy de MUYSER; M. Jos WEIRICH; M. l'Ambassadeur Andrzej KRZECZUNOWICZ; M. le Secrétaire fédéral J-Pierre BOLMER; M. Erny THILL, membre des V.N.E.F., vivant à BRUXELLES

RZECZPOSPOLITA POLSKA

LEGITYMACJA

POSTANOWIENIEM

z dnia 11 maja 1995 r.

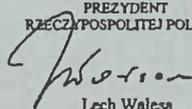
Pan WEIRICH

Joseph

odznaczony został

KRZYŻEM KAWALERSKIM
ORDERU ZASŁUGI
RZECZYPOSPOLITEJ POLSKIEJ

PREZYDENT
RZECZYPOSPOLITEJ POLSKIEJ



Lech Wałęsa

Le document de légitimation de la décoration, signé par le Président Lech WALESA...

Ville-Martys de SLONSK, admirable oeuvre due à des artistes et artisans polonais.

À cette occasion, S.A.R. le Grand-Duc avait transmis un message officiel aux

autorités polonaises et aux V.N.E.F., alors que des orateurs polonais, reconnaissants autant qu'émus, avaient souligné la sincérité et l'amitié des Enrôlés vis-à-vis des Infortunés d'alors, tout comme à l'égard des autorités polonaises et de la population locale.

À cette réelle occasion, on avait fait état des mérites particuliers du Président Jos WEIRICH et de son Comité, – dont André HOHENGARTEN, la cheville ouvrière technique – en ce qui concernait cette belle réalisation artistique, tout comme la régularité avec laquelle les délégations luxembourgeoises rallient SLONSK pour commémorer des Camarades et des Amis trépassés de façon si inhumaine...

Un Acte de Donation, relatif à la Grille de SLONSK, avait été remis ce 30 avril 1995 aux autorités communales.

Le fait que M. Jos WEIRICH se soit vu décerner cette haute distinction polonaise, – l'Ordre du Mérite de la République – n'étonne personne; le récipiendaire toutefois a expliqué lors de la remise du 'bijou' qu'il l'acceptait volontiers dans le sens de voir implicitement remerciés et honorés tous les membres des Enrôlés de Force, de même que les signataires à la souscription publique qui avait assuré le financement de la Grille.



... et le «bijou» décerné au Président Jos WEIRICH

M. l'Ambassadeur Andrzej KRZECZU-NOWICZ, à la remise de la décoration, s'était fait l'interprète du Président Lech WALESA pour exprimer vifs compliments et haute gratitude au récipiendaire.

Ansprache von Alex JACOBY, Träger des Rheinlandtaler 1995, gelegentlich der Verleihung dieser Auszeichnung für grenzüberschreitende Zusammenarbeit in der Abtei Brauweiler bei Köln, am 6. September 1995

«Freunde von Rhein und Maas und Mosel, meine Damen und Herren,

Zunächst möchte ich Herrn Dr. Wilhelm, dem Vorsitzenden des Landschaftsverbandes Rheinland, sowie all jenen danken, die zur Planung und zum Gelingen dieser Feierstunde beigetragen haben. Die Freude, die sie mir bereiten, zähle ich zu den Freuden, die man nicht vergißt, so wie ich auch diese Feierstunde zu den besonders schönen Stunden zähle. Herzlichen Dank!

Ich habe eben Rhein und Maas und Mosel erwähnt: die Mosel, die mal Frankreich, mal Luxemburg, mal Deutschland gehört – die Maas, die trotz ihrer französischen Quelle, ein ausgesprochen belgischer Fluß ist, an dem auch die Niederlande Anteil haben, der Rhein, der im Laufe der Jahrhunderte durch viele Seiten Geschichte und Literatur und viele Lieder geflossen ist: der europäische Strom, auf den auch der Landschaftsverband sich bezieht, der heute an dieser Stelle, mit seinen

Zielen und Erfolgen und mit seinem Ehrenzeichen, im Rampenlicht steht.

Rhein, Maas und Mosel: Flußnamen, die altes Kulturland nennen, zugleich aber auch Grenzflüsse, alle drei, und wie oft schon Schicksalsflüsse – mal mit freundschaftlichen, mal mit feindlichen Ufern, mal mit verbindenden, mal mit verletzenden Brücken. Flüsse, die, seit Jahrtausenden eng mit dem Wohl und Wehe ihrer Landschaften und ihrer Menschen verbunden sind.

Flußnamen, die mit dem Wohl und Wehe ihrer Landschaften verbunden waren, bis in unserem aufgeklärten Jahrhundert übertriebenes Wohlstandsdenken, bis der blinde Glaube an die Allmacht der Technik und an die Ungenauigkeiten der genauen Wissenschaften sich an ihnen zu schaffen machte.

Als man sie aber in Kanäle zwängte, als man sie hinter Dämmen und zwischen starren Uferbefestigungen staute, als man ihrer Fauna und Flora zu nahe trat, im

Namen des Fortschritts – des technischen Fortschritts, nicht so sehr des menschlichen! – da wurden aus den Flüssen breite Straßen für Handel und Verkehr.

Wo einst vielerlei Leben sich tummelte, stemmen nun Flüsse und Ströme die Flüsse des Bruttosozialproduktes, die Lastkähne einer größtenteils profitorientierten Gesellschaft.

Fast konnte man in den Flüssen, so wie sie heutzutage fließen, die Symbole unseres Jahrhunderts sehen, die Zeichen einer Zeit, die zwar immer noch Kathedralen und Dome baut, aber Kathedralen und Dome, in denen sie ihre Goldreserven und Wertpapiere häuft, Finanztempel, in denen Börsenmakler und Kalkulationsmystiker ihre Profitgebete murmeln.

So wie heutzutage die Flüsse fließen, fließen sie vielfach durch fremdes Land, an fremden Landschaften vorbei, durch künstliche Täler, zwischen künstlichen Hügeln, wie durch eine fremde Zeit.

Durch eine Zeit, die das Bibelwort "macht euch die Erde untertan" so zu verstehen scheint, als gelte es, die Erde zu verhöhnern und zu zerstören. Durch eine Zeit, die nicht fertig wird, sich auf ihre siebentausend Welt- und Wirtschaftswunder zu berufen, und die demnach als Überzeit für Übermenschen gelten möchte. Dabei stört es sie nicht, daß ihre Menschen, im Glauben an die Unfehlbarkeit und an die grenzenlosen Möglichkeiten der Technik, dabei sind, die Achtung vor der Schöpfung und den Sinn für Größenordnungen überhaupt zu verlieren.

Ich möchte, in diesem Zusammenhang, an die Worte des Majors Juri Aleksejewitsch Gagarin, dessen Pioniertat ich keineswegs schmälern will, erinnern. Als er, Anfang der sechziger Jahre, nach dem ersten bemannten Weltraumflug, vom Himmel zurück auf die Erde kam, meinte er: "Der geglückte Raumflug eines Menschen eröffnet grandiose Aussichten für die Eroberung des Weltalls durch die Menschheit."

Ein kühnes Wort: die Eroberung des Weltalls durch die Menschheit, wo doch schon eine einfache Rechnung Juri Gagarin bewiesen hätte, daß es, mit seiner Wostok, bis zum nächsten Sonnensystem immerhin noch anderthalb Milliarden Menschenjahre sind.

Anderthalb Milliarden Jahre!

Aber, da uns, wie schon gesagt, die technischen Errungenschaften der letzten hundert Jahre in den Kopf gestiegen sind, stellen wir uns, in Wort und Tat, auf Superlative ein – nach oben wie nach unten – es gibt inzwischen ein Arsenal von Gipfelvokabeln, mit denen man Spitzenereignisse beschreibt, Weltbestenlisten aufstellt, Taten wie von einem andern Stern rühmt, Megashows ankündigt, Mammutereignisse hervorhebt oder den größten Rollschuhläufer aller Zeiten rühmt. Inzwischen mißt man auch in Spitzensport und Spitzenleben mit Hundertstel- und Tausendstelsekunden, zählt man Riesengagen für absolut Nebensächliches, setzt man auf Krisen und Kriege, auf Mord und Totschlag, wenn es gilt, den Mächtigen zu mehr Macht und den Reichen zu mehr Reichtum zu verhelfen.

Seit jeher war ein gutes Stück vom Reichtum der Reichen aus der Armut der Armen, die Macht der Mächtigen aus der Ohnmacht der Schwachen gemacht, aber kaum jemals so ausgeprägt und so menschenverachtend wie heute.

Die Flüsse fließen durch eine sonderbare Zeit. Zwar rühmt man die Erleichterungen, die diese Zeit den Menschen mit ihren zahlreichen technischen Errungenschaften brachte, zugleich aber wird deutlich, daß sie im Menschen mehr den potentiellen Käufer und Kunden und Bewunderer sieht, als den Bürger, dem die

französische Revolution, vor kurzem erst – was sind schon zwei Jahrhunderte in den Jahrtausenden der Menschheitsgeschichte! Liberté, Egalité, Fraternité versprach.

Freiheit, Gleichheit und Brüderlichkeit sind indessen nur leere Worthülsen geblieben: Sprachfloskeln, mit denen man sich in vieles hinein- und aus vielem herausredet. Freiheit, Gleichheit und Brüderlichkeit gehören zum Wortschatz einer Sprache, die vor keinem Versprechen, vor keiner Anbiederung, vor keiner Drohung zurückschreckt, wenn es um Profit und Macht geht. Sie gehören zu einem Vokabular, mit dem die Sprechmaschinen unserer Gesellschaft die schlimmsten Dinge lächelnden Mundes sagen, richtigstellen, von sich weisen, herausstreichen, betonen. Sie gehören zu einem Vokabular, mit dem man eines der größten Kunstwerke der Menschheit, die Sprache, zerstört.

Man kennt sich aus im Zerstören: im Zerstören der Sprache, im Zerstören der Natur, im Zerstören des Menschen, des arbeitslosen, des aussichtslosen, des sprachlos gewordenen Menschen: im Namen des Fortschritts, im Namen von Gesundschimpfung und kapitalintensiveren Produktionstechniken. Wortschöpfungen, und wie schon gesagt, Gelegenheitsvokabeln, mit denen man Sinn und Wert der Sprache und nicht selten Sinn und Wert des Lebens zerstört.

Düstere Prognosen, all dies, wenn es nicht die Gremien gäbe, die es sich zur Aufgabe gemacht haben, nach dem Rechten zu sehen und für den bedrängten Menschen einzutreten. Zu diesen Körperschaften zähle ich den Landschaftsverband Rheinland.

Als Ausländer kenne ich das ausgedehnte Arbeitsfeld des Landschaftsverbandes erst seit kurzem. Und so bewundere ich auch erst seit kurzem die Anstrengungen des Landschaftsverbandes Rheinland auf dem Gebiet der Heil- und Sozialpädagogik, die Pionierarbeit im Dienst der körperlich, geistig und seelisch Behinderten, die Leistungen auf dem Gebiet des Verkehrswesens, das ständige Schaffen im Dienste von Umwelt und Kultur, kurzum, im Dienste des Menschen.

Der Dienst am Menschen ist aber immer ein Dienst, der, mit der Zeit, über die Grenzen der Gemeinschaft hinausreicht, für die man angetreten ist. Der Dienst am Menschen wächst sich aus zum Dienst an der Menschheit überhaupt.

Zu diesem Dienst muß man den Landschaftsverband beglückwünschen.

Für Ihren Fleiß und für Ihre Ausdauer verdienen Sie, meine Damen und Herren vom Landschaftsverband Rheinland, nicht nur den Rheinlandtaler. Für Ihren Fleiß und Ihre Ausdauer gebührt Ihnen das "Rheingold".

Ich komme aus einem kleinen Land, in dem schon kleiner Fleiß und kleine Aus-

dauer genügen, um dort zu helfen, wo politische Hilfe versagt oder versagt bleibt. Da ich gerne Umgang mit Sprache pflege, vor allem mit geschriebener Sprache, war ich lange Jahre, in meiner Freizeit, als Redakteur für die Zeitschrift "De Cliarwer Kanton" tätig. "De Cliarwer Kanton", ist eine Veröffentlichung der gleichnamigen Vereinigung, die 1979 von Schulrat René Maertz aus Clerf ins Leben gerufen wurde. Inzwischen hat die Vereinigung mit ihren kleinen Mitteln und ihren kleinen Anstrengungen erreicht, daß eine Landschaft, die Rhein und Maas und Mosel zu ihren Nachbarn zählt, daß das Ösling, zusammen mit den Leuten, die für das Ösling zuständig sind, aus dem Dornröschenschlaf geweckt wurde.

Seit nunmehr siebzehn Jahren schreibe ich die Einführungszeiten zu den Heften, die die Vereinigung herausgibt. Im ersten Heft hieß es, unter anderem: "Vorzustellen wäre eine Zeitschrift, die, wie ihr Name besagt, dem Kanton Clerf gewidmet ist.

Sie möchte, wenn nicht das Sprachrohr des Kantons, so doch ein kleiner Mund sein, der das sagt, was es in der Nordspitze des Landes an Landschaft, Geschichte und Kultur zu erhalten gibt, wobei Kultur als 'Lebensqualität' im weitesten Sinne verstanden sein möchte.

Sie wird aber auch versuchen, auf all die Voraussetzungen aufmerksam zu machen, die diese 'Lebensqualität' überhaupt ermöglichen."

Nach siebzehn Jahren, in dem Heft, das nächste Woche herauskommen wird, heißt es nur noch: "Als man das Wasser zu zählen begann, in Kubikmetern und mit Wasseruhren, gingen die Ziehbrunnen verloren. Sie hatten ihre Schuldigkeit getan, sie hatten, lange Jahre hindurch, geduldig das Grundwasser gesammelt und den Unrat, der ihr Schicksal war. Mit ihnen zum Himmel hin offenen Schachten lagen sie nun einmal tagein tagaus wehrlos vor Mensch und Tier.

Sie waren einst die Herzen der Dörfer gewesen, und dort, wo man sie zu erhalten wußte, kann man auch heute noch die Freuden und Sorgen des Dorfes aus ihnen schöpfen.

Dann hebt man mit dem Haspelrad die plätschernden Gespräche vergangener Menschen und vergangener Tage, dann erblickt man das zitternde Spiegelbild im Schöpfeimer – wie Stefan Andres, dem seinerzeit in der Breitwieser Heimat 'der Knabe im Brunnen' begegnet war, den er in seine Erzählung schrieb."

Somit schließt sich der Kreis: vom Luxemburger Brunnenwasser zu Rhein und Maas und Mosel, vom Luxemburger Ziehbrunnen zu jenem Brunnen, in dem ein Romancier aus dem Rheinland das Spiegelbild seiner Jugend sah.

Ich danke Ihnen".

Négociations salariales pour la Fonction publique, travail de dimanche chez Goodyear S.A., le mois d'octobre 1995 dominé par des dossiers sociaux.



La manifestation du 25 octobre 1995 avait réuni plusieurs dizaines de milliers de personnes.

L'été indien au Grand-Duché de Luxembourg s'est manifesté, une fois n'est pas coutume, par des températures particulièrement élevées, tout aussi bien en météorologie que dans quelques dossiers sociaux épineux.

Il y avait, pour commencer, le différend entre le Gouvernement et la Confédération Générale de la Fonction publique (CGFP), en rapport avec les négociations pour le renouvellement de l'accord salarial.

Les débuts

Après une première vague de négociations entre le Gouvernement et la CGFP, cette dernière a saisi, le 24 mai 1995, le Président du Conseil d'Etat, Monsieur Paul BEGHIN, en tant que médiateur, d'un procès-verbal de non-conciliation dressé le 23 mai 1995 par la Commission de conciliation dans le litige qui opposa le Gouvernement aux représentants de la

Fonction publique et qui portait, aux termes de la lettre de saisine, sur les points suivants:

- Insuffisance de la proposition gouvernementale sur le relèvement des traitements de la Fonction publique.
- Refus de faire bénéficier les retraités, veuves et orphelins du relèvement simultané des traitements du personnel en activité sur la base de la législation en vigueur, prévoyant la péréquation automatique des pensions.
- Refus, par le Gouvernement, de toute augmentation de la durée de congé de récréation, qui tiendrait compte de l'évolution constatée dans le secteur privé.
- Refus de prendre en considération des formules de substitution, susceptibles de constituer des solutions de rechange.

Le médiateur, Monsieur Paul BEGHIN, a ensuite successivement reçu une délégation des parties impliquées et leur a soumis des propositions, en vue d'une conciliation dans le litige qui les opposait, tout en leur recommandant de reprendre les négociations.

Le Gouvernement et la CGFP, ayant décidé de reprendre les négociations, ont informé le médiateur qu'il y avait lieu de suspendre sa mission.

L'échec 1

Par lettre du 23 septembre 1995, la CGFP a fait savoir au médiateur que les négociations, qui avaient été reprises, avaient échoué, lui demandant, partant, de mettre fin à la suspension de la médiation.

En annexe à cette lettre, la CGFP a communiqué au médiateur, entre autres:



Les délégations gouvernementale et syndicale avant l'échec des négociations, le 14 novembre 1995, au Ministère des Affaires Etrangères

- l'offre gouvernementale, du 14 septembre 1995
- la réplique de la CGFP, du 22 septembre 1995.

L'offre gouvernementale visait en substance:

- a) une durée d'application de l'accord salarial de 5 ans,
- b) une augmentation de l'allocation de fin d'année de 0,75% en équivalent point indiciaire par an,
- c) une augmentation de 0,25% par an, limitée aux fonctionnaires en activité,
- d) une diminution du prélèvement de 1% pendant 3 ans, pour les retraités,
- e) une augmentation du prélèvement de 1% pendant 5 ans pour les fonctionnaires et employés assimilés avec, à titre de compensation, une augmentation de la valeur du point indiciaire de 1,1%.

La CGFP ayant refusé l'offre du Gouvernement, le médiateur a, en date du 10 octobre 1995, soumis son rapport final en y incluant une ultime recommandation, qu'il qualifia comme celle «de la dernière chance».

Cette recommandation est formulée comme suit:

- 1) augmentation de la valeur du point indiciaire, en 1995 et 1996, en faveur de tous les fonctionnaires en activité et à la retraite, correspondant à l'enveloppe budgétaire arrêtée par le Gouvernement et couvrant le financement du relèvement de l'allocation de fin d'année de 0,75% par an, et de la valeur du point indiciaire de 0,25%,
- 2) réexamen de l'augmentation au 1^{er} janvier 1997, compte tenu de l'évolution générale des salaires,
- 3) prise d'effet à partir de cette date des mesures gouvernementales dans son offre du 14 septembre 1995 et portant sur le passage du mécanisme de péréquation à celui de l'ajustement,
- 4) allocation, à partir de 1997, d'une journée de congé supplémentaire.

En date du 13 octobre 1995, le Gouvernement en Conseil décida d'accepter la recommandation du médiateur dans son intégralité.

En date du 16 octobre 1995, la CGFP, après concertation avec les autres syndicats du secteur public, décide de refuser la recommandation du médiateur et appelle à une action de protestation, le 24 octobre 1995.

Interlude

Le 17 octobre 1995, le Gouvernement fait savoir que, suite au refus de la CGFP d'accepter la recommandation du médiateur, il ne se sentait plus lié par sa décision du 13 octobre, c'est-à-dire, d'accepter ladite recommandation. Le Gouvernement entama donc l'élaboration d'un Projet de Loi portant sur l'évolution des traitements et salaires dans la Fonction publique, projet qui reprenait les éléments de la dernière offre du Gouvernement avant l'échec des négociations, c'est-à-dire l'offre du 14 septembre.

Le 24 octobre 1995, les syndicats représentant les différents secteurs de la Fonction publique réunissent plusieurs dizaines de milliers de personnes à leur manifestation de protestation. Dans leurs discours les responsables syndicaux reprochent au Gouvernement une attitude «dictatoriale» ayant empêché tout progrès dans les négociations.

Le 27 octobre 1995, le Ministre de la Fonction Publique, Monsieur Michel WOLTER, dépose à la Chambre des Députés le Projet de Loi portant sur l'évolution des traitements et salaires dans la Fonction publique. Le même jour, Monsieur WOLTER, souligne, au cours d'une conférence de presse, que le Gouvernement

souhaite, par le dépôt du Projet de Loi, objectiver le débat public sur le litige en question.

Le 30 octobre 1995, Madame le Ministre de la Sécurité Sociale, Mady DELVAUX-STEHRÉS, présente au public une étude actuarielle des régimes de pension. Cette étude, prévue au programme gouvernemental de la présente période de législature, a pour objet d'étudier «l'impact à moyen et à long terme sur le budget de l'Etat, pour les entreprises et pour les assurés actifs, de la protection vieillesse, y compris les régimes statutaires et les régimes compensatoires».

Dans ses conclusions, l'étude établit que le financement des régimes de pension dans les secteurs contributif et non-contributif, ne saurait être assuré que moyennant une réforme globale des régimes de pension. En effet, l'étude établit, pour l'année 1994, un taux de cotisation de 44,35% nécessaire pour payer les prestations dans le régime non-contributif, contre un taux de cotisation de 23,65% pour le secteur contributif. Dans ses projections allant jusqu'en 2015, l'étude présume, à emploi constant et à évolution du revenu moyen annuel de 1,5%, une progression substantielle de ces taux de cotisation pouvant atteindre, pour le secteur non-contributif, 56,03%. Afin d'éviter que le financement des pensions et des rentes ne devienne une opération hasardeuse susceptible de mettre en péril les finances publiques, le Gouvernement estime qu'une réforme des régimes de pension, dont l'objectif devrait être une convergence absolue entre les secteurs, soit à réaliser dans les meilleurs délais.

Madame le Ministre de la Sécurité Sociale, Mady DELVAUX-STEHRÉS, envisage une large consultation des milieux intéressés quant à cette réforme, avant de pouvoir légiférer, probablement en automne 1996.

Reprise des négociations

Le 7 novembre 1995, le Gouvernement, représenté par le Premier Ministre, Jean-Claude JUNCKER, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, Jacques F. POOS, le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative Michel WOLTER ainsi que par les Ministres Alex BODRY, Mady DELVAUX-STEHRÉS et Marc FISCHBACH reçoit les représentants des différents syndicats des secteurs de la Fonction publique, à savoir, la CGFP (Confédération Générale de la Fonction Publique), la FNCTTFEL (Fédération Nationale des Cheminots, Travailleurs du Transport, Fonctionnaires et Employés Luxembourgeois), la FCPT (Fédération Chrétienne du Personnel des Transports), la FGFC (Fédération Générale de la Fonction Communale) et la FSFL (Fédé-



Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative Michel WOLTER saluant le Secrétaire Général de la CGFP Jos DALEIDEN, le 14 novembre 1995

ration Syndicale des Facteurs Luxembourgeois).

Cette nouvelle réunion devait surtout servir à clarifier quelques points du litige opposant le Gouvernement aux syndicats et vice-versa. Au bout de quatre heures et demie de discussions, ayant permis un rapprochement des positions, les deux parties se sont données un nouveau rendez-vous pour le 11 novembre 1995. Les discussions ayant encore dégagé un potentiel de consensus sur différents points, les syndicats, d'un côté, et le Gouvernement, de l'autre, se sont concertés pendant le weekend du 11 et 12 novembre 1995, ainsi qu'au cours d'un Conseil de Gouvernement extraordinaire lundi, le 13 novembre 1995.

L'échec 2

Toutefois, l'ultime réunion, du 14 novembre 1995, a vu les négociations échouer, les deux parties ayant prononcé le désaccord quant aux nouvelles propositions respectives. Le Secrétaire Général de la Confédération Générale de la Fonction Publique, Monsieur Jos DALEIDEN, s'exprimant devant la presse juste après l'échec des négociations, affirmait que le Gouvernement était revenu sur ses propositions incluses dans le projet de loi déposé le 27 octobre 1995. Le Premier Ministre, Ministre d'Etat, Jean-Claude JUNCKER a nuancé ces propos en précisant que le Gouvernement, en plus des propositions du 27 octobre avait proposé

un jour de congé supplémentaire, ainsi qu'une clause de révision, devant permettre au Gouvernement et aux syndicats de renégocier l'accord salarial après deux ans. Le refus de 2 des 5 syndicats présents, d'accepter ces propositions, disait le Premier Ministre, serait la preuve que la CGFP et la FGFC n'étaient, par principe, jamais prêt à accepter l'idée d'un abandon du système de péréquation, c'est-à-dire, l'adaptation automatique des rentes et pensions aux relèvements du point indiciaire pour les fonctionnaires publics en activité. 3 syndicats, à savoir, la FNCTTFEL, la FCTL et la FSFP, estimaient que les dernières propositions du Gouvernement devraient être soumises à leurs délégués en vue d'une décision.

Le 17 novembre 1995 le Gouvernement en Conseil décida d'inclure ses deux dernières propositions, sous forme d'amendements, dans le projet de loi portant sur l'évolution des traitements et salaires pour la Fonction publique.

Grève

Au cours d'une conférence commune des délégués des 3 syndicats précités, le 22 novembre 1995, une large majorité des votants se prononça contre la dernière offre gouvernementale et signala sa volonté de s'associer à la CGFP et la FSFC pour d'éventuelles actions syndicales.

Le même jour, la CGFP a fait savoir qu'une grève limitée à 24 heures, serait

organisée le 15 décembre 1995, en guise d'avertissement au Gouvernement.

Dans la suite la CGFP organise une consultation de sa base afin de déterminer la volonté de ses membres pour opposer le projet gouvernemental. Selon ses propres sources, la CGFP communiquera plus tard que quelques 63% des membres du syndicat se seraient déclarés favorables aux actions syndicales.

Les syndicats représentant les secteurs assimilés à la Fonction publique, c'est-à-dire la FNCTFEL et la FCPT pour les transports, et la FSFL pour les facteurs de postes, organisent de véritables référendums dans lesquels leurs membres se prononcent majoritairement contre une participation à la grève du 15 décembre.

Le 15 décembre venu, on constata que la grève de la Fonction publique était suivie de manière et en intensité différentes selon les secteurs. Si quelques services étatiques et communaux ne fonctionnaient guère, - ce fut le cas dans les transports communaux et aériens ainsi que

dans les écoles -, d'autres n'accusaient pratiquement pas de ralentissement d'activité. Le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative informa, le jour même, que 53% des employés et fonctionnaires publics avaient participé au mouvement gréviste. Ce chiffre fut toutefois contesté par la CGFP qui avança un taux de 80% de participation à la grève.

Quatre jours plus tard, le 19 décembre, alors que la Chambre des Députés s'appropriait à discuter et voter le Projet de Loi 4092 portant sur l'évolution des traitements et salaires dans la Fonction publique, quelque 400 manifestants se rassemblèrent devant le Parlement pour illustrer, une fois de plus, leur mécontentement face à ce projet.

Rien n'y fit. Les députés des partis de la majorité, PCS et POSL, ainsi que les représentants du ADR se prononcèrent pour le projet gouvernemental des pensions à moyen et à long terme. Le Projet de Loi 4092 fut voté dans la nuit du 19 au 20 décembre, par 43 voix contre 17.

GOODYEAR LUXEMBOURG, le travail de dimanche dans le collimateur

Pendant les mois de septembre et octobre, la température monte d'un ton à COLMAR-BERG, siège de la S.A. GOODYEAR LUXEMBOURG. Les syndicats manifestent leur opposition à ce qu'ils appellent «le manque de communication de la Direction Générale», ayant décidé d'organiser un référendum parmi le personnel, en vue d'une décision portant sur le travail de dimanche, sans consultation préalable des syndicats.

Les syndicats alertent le Ministre du Travail Jean-Claude JUNCKER, qui reçoit successivement les représentants syndicaux et les membres de la Direction Générale de GOODYEAR. Le Ministre du Travail se déclare hostile à la généralisation du travail de dimanche, mais souligne en même temps, que sa décision dans le dossier GOODYEAR serait dépendante du résultat du référendum d'une part, et des intérêts de l'économie luxembourgeoise, d'autre part.

En marge des Assemblées générales du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à WASHINGTON, auxquelles il participe en tant que Premier Ministre, Monsieur JUNCKER reçoit les responsables de la maison-mère de GOODYEAR, en vue d'obtenir des garanties concernant des investissements de GOODYEAR, au profit de son site luxembourgeois, investissements encadrés par des recrutements de main-

d'oeuvre sur le marché du travail luxembourgeois.

En date du 12 octobre 1995, Monsieur JUNCKER informe la Direction Générale de GOODYEAR que la permission pour le travail de dimanche lui sera accordée pour une durée limitée à trois ans, période pendant laquelle des investissements d'un montant de 60 millions de dollars ainsi que les recrutements sur le marché du travail luxembourgeois devraient être opérés.

En date du 18 octobre 1995, le Ministre du Travail et de l'Emploi fait parvenir l'Arrêté ministériel autorisant la S.A. GOODYEAR LUXEMBOURG à déroger à l'interdiction du travail dominical.

Ci-dessous nous reproduisons le texte intégral de la lettre du Ministre du Travail et de l'Emploi à Monsieur John G. LOULAN, General Manager de la S.A. GOODYEAR LUXEMBOURG:

«Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe l'arrêté ministériel autorisant la S.A. GOODYEAR LUXEMBOURG à déroger à l'interdiction du travail dominical dans les conditions et les modalités prévues par la loi du 1^{er} août 1988 concernant le repos hebdomadaire des ouvriers et employés.

Je ne voudrais pas manquer d'insister sur les raisons qui m'ont conduit, après mûre réflexion, à vous accorder l'autorisation sollicitée. Je rappelle dans ce contexte les discussions que j'ai eues tant avec les responsables de GOOD-YEAR TIRE & RUBBER COMPANY, AKRON, qu'avec vous-mêmes et dont les conclusions ont été confirmées par la lettre que m'a adressée, le 10 octobre 1995, Monsieur le Président Sam F. GIBARA.

Je pense que nous avons dégagé, lors de ces discussions, un consensus sur un certain nombre de conditions et modalités à la réalisation desquelles l'autorisation est directement liée et dont le non-respect justifiera soit la révocation de l'autorisation, soit sa non-prorogation au-delà de la période de validité initiale de trois ans.

L'autorisation est donc directement subordonnée à la réalisation des investissements supplémentaires à GOOD-YEAR LUXEMBOURG de l'ordre de 60 millions de dollars US, à l'embauche immédiate de cent demandeurs d'emplois inscrits à l'Administration de l'emploi ainsi qu'à la sauvegarde d'environ trois cents emplois qui auraient disparu, sans l'autorisation pour travail dominical et les investissements en dépendant, dans le cadre du processus de rationalisation en cours.

C'est uniquement dans ce contexte que le travail dominical est à considérer comme étant «dans l'intérêt d'une meilleure utilisation des équipements de production et de l'accroissement ou de la consolidation du nombre des emplois existants» (cf. article 6, paragraphe (2), alinéa I de la loi du 1^{er} août 1998 concernant le repos hebdomadaire des ouvriers et employés).

Il ne m'appartient certes pas de m'immiscer dans vos relations avec les salariés et leurs organisations syndicales.

Je me permets néanmoins de vous recommander d'élaborer avec les institutions représentant les salariés, à savoir les délégations et le comité mixte, un modèle intelligent d'aménagement du temps de travail et d'organisation du travail qui rende socialement et humainement le plus tolérable l'introduction du travail de dimanche.

Je pense d'autre part que cette question devrait constituer l'un des points de discussion essentiels lors des prochaines négociations collectives qui débiteront dans quelques mois.

Dans le même contexte, je doute de l'opportunité de mettre en question les suppléments de 50% pour travail de samedi. L'incertitude des salariés concernant cette question a été, selon mes informations, une des explications de l'attitude négative des travailleurs lors de la consultation.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments très distingués.

(s.) Jean - Claude Juncker
Ministre du Travail et de l'Emploi»

(suit le texte de l'Arrêté ministériel, dont voici le contenu)

Le Ministre du Travail et de l'Emploi

Vu la loi du 1^{er} août 1988 concernant le repos hebdomadaire des employés et ouvriers, et notamment son article 6, paragraphe (2);

Vu la demande d'autorisation pour travail dominical introduite par la S.A. GOODYEAR LUXEMBOURG, le 3 octobre 1995;

Vu la consultation du personnel de la demanderesse effectuée du 28 au 30 septembre 1995;

Considérant que la demande de la S.A. GOODYEAR LUXEMBOURG est dûment motivée;

Considérant qu'il résulte des motifs invoqués à l'appui de la demande de la S.A. GOODYEAR LUXEMBOURG que la dérogation à l'interdiction du travail dominical est dans l'intérêt d'une meilleure utilisation des équipements de production et de l'accroissement à court terme respectivement de la consolidation à moyen terme du niveau d'emplois existant;

Considérant que les conditions de fond pour une dérogation à l'interdiction du travail dominical, prévue à l'article 1^{er} de la Loi du 1^{er} août 1988, concernant le repos hebdomadaire des ouvriers et employés, sont donc remplies, conformément à l'alinéa 1 du paragraphe (2) de l'article 6 de la Loi du 1^{er} août 1988;

Considérant que les organisations syndicales nationalement représentatives, ayant compétence pour négocier un accord d'entreprise avec la demanderesse, ont refusé leur consentement à la conclusion d'un tel accord d'entreprise prévu à l'alinéa 1 du paragraphe (2) de l'article 6 de la Loi du 1^{er} août 1988;

Considérant par conséquent que les conditions pour une décision du Ministre du Travail et de l'Emploi, supplantant un accord d'entreprise n'ayant pu se réaliser, sont remplies conformément à l'alinéa 4 du paragraphe (2) de l'article 6 de la Loi du 1^{er} août 1988;

Considérant qu'à défaut d'accord d'entreprise qui aurait pu fixer les conditions et modalités du travail dominical conformément à l'alinéa 1 du para-

graphe (2) de l'article 6 de la loi précitée du 1^{er} août 1988, les conditions de travail prévues par la loi sont applicables;

Considérant que l'autorisation est à limiter dans le temps et que l'employeur ne peut donc sur base de la présente faire un usage non temporaire de la dérogation;

Arrête:

Art. 1er.- En application de l'article 6 paragraphe (2) de la Loi du 1^{er} août 1988 concernant le repos hebdomadaire des ouvriers et employés, la S.A. GOODYEAR LUXEMBOURG est autorisée à déroger à l'interdiction du travail dominical des travailleurs salariés liés par contrat de travail ou contrat d'apprentissage, prévue à l'article 1^{er} de la loi précitée du 1^{er} août 1988.

Art. 2.- Le travail dominical est soumis aux conditions prévues par la législation du travail luxembourgeois et notamment l'article 7 de la loi du 1^{er} août 1988 concernant le repos hebdomadaire des ouvriers et employés;

Art. 3.- La présente autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 1998.

Elle peut être révoquée à tout moment par le Ministre du Travail et de l'Emploi, avec un préavis de quatre mois.

L'autorisation sera tacitement reconduite au-delà du 31 décembre 1998, à moins que le Ministre du Travail et de l'Emploi ne la dénonce moyennant lettre recommandée et en respectant le délai de préavis fixé à l'alinéa qui précède.

Luxembourg, le 16 octobre 1995

(s.) Jean-Claude JUNCKER
Ministre du Travail et de l'Emploi

Simultanément, la S.A. GOODYEAR LUXEMBOURG annonce qu'elle vient de recruter, sur le marché du travail luxembourgeois, 65 personnes, et que 35 autres embauchages seraient effectués jusqu'à la fin de l'année 1995.

Le 31 octobre 1995, les responsables de GOODYEAR LUXEMBOURG expliquent, au cours d'une conférence de presse, les modalités de fonctionnement du travail de dimanche et soulignent que ces modalités ont été élaborées par des groupes de travail et acceptées par une grande majorité du personnel concerné. Les responsables de GOODYEAR LUXEMBOURG informent que la société a recruté entretemps 120 personnes, inscrites

comme chômeurs auprès de l'Administration de l'Emploi, dépassant ainsi, de 20 unités, la première condition liée à l'autorisation ministérielle, qui n'exigeait que le recrutement de 100 personnes.

Le même jour, le Président et Directeur Général de GOODYEAR EUROPE Bill SHARP, annonce qu'avec l'introduction de la semaine de sept jours au Luxembourg, ainsi que grâce à un programme d'investissement de 60 millions de dollars, une deuxième étape importante venait d'être franchie dans l'amélioration de la compétitivité du dispositif européen de production de l'entreprise. Monsieur SHARP a notamment exprimé sa satisfaction que le Gouvernement luxembourgeois ait reconnu la nécessité de la semaine de sept jours pour garantir la viabilité future du complexe luxembourgeois de GOODYEAR.

Le 6 novembre 1995, la production continue commença à GOODYEAR LUXEMBOURG à COLMAR-BERG. L'organisation des horaires de travail permet aux collaborateurs de jouir de deux dimanches libres sur quatre, et de pouvoir bénéficier de treize weekends de trois jours par an.

En outre, les salariés affectés aux équipes de samedi et dimanche verront leurs salaires progresser de 5,5% par an en moyenne, à cause des majorations de 50, respectivement 70% du taux de rémunération pour travail de samedi et de dimanche.

Dans le rang des syndicats le mécontentement face à la décision ministérielle subsiste et c'est le 23 novembre 1995, que le LCGB (Lëtzebuurger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond) fait savoir qu'il a saisi le Conseil d'Etat d'un recours en annulation de l'arrêté ministériel autorisant la S.A. GOODYEAR LUXEMBOURG à déroger à l'interdiction du travail dominical, pour vice de procédure.

Dans son argumentaire, le LCGB maintient que la loi du 1^{er} août 1988 concernant le repos hebdomadaire des ouvriers et employés fait état d'une interdiction de principe du travail dominical. Des exceptions à ce principe ne devraient être comprises comme moyens restrictifs permettant à sanctionner des abus y relatifs.

En outre, selon le LCGB, la décision ministérielle devrait, en absence d'un accord entre partenaires sociaux, être liée au résultat de la consultation des salariés et ne pourrait, de ce chef, aller à l'encontre de celle-ci.

«AFFAIRE PROCOLA»

Le Luxembourg condamné par la Cour Européenne des Droits de l'Homme

Le Grand-Duché de Luxembourg a été condamné, le 28 septembre 1995, devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, suite à un litige opposant la coopérative laitière PROCOLA au Conseil d'Etat.

La genèse du litige remonte à février 1987, quand le Conseil d'Etat, saisi en recours par PROCOLA, annulait un premier règlement grand-ducal, dans lequel le Gouvernement avait fixé l'année 1981 comme année de référence pour la redistribution des quotas laitiers luxembourgeois. Dans son arrêt du 26 février 1987, le Conseil d'Etat annula le règlement pour motif que le choix de l'année 1981, comme année de référence, avait entraîné une discrimination entre acheteurs.

Le 27 mai 1987, le Ministre de l'Agriculture René STEICHEN présenta un nouveau projet de règlement grand-ducal à caractère rétroactif.

Le Conseil d'Etat, dans son avis afférent, rendit le Gouvernement attentif au fait qu'un tel effet rétroactif ne pourrait être réalisé que par voie législative. Le Conseil d'Etat élabora lui-même un projet de loi à article unique, qui devait aboutir à la loi du 27 août 1987, rendant le règlement grand-ducal rétroactivement applicable au 2 avril 1984.

C'est alors que PROCOLA saisit de nouveau le Conseil d'Etat de quatre recours en annulation de la loi du 27 août 1987, en invoquant l'illégalité de l'application rétroactive et le non respect de certaines dispositions communautaires. En juillet 1988, le Conseil d'Etat déclarait ces recours recevables en la forme, mais non justifiés quant au fond.

Il est utile de souligner que 4 membres du Conseil d'Etat de l'époque avait déjà siégé dans la formation consultative du Conseil d'Etat, lors de l'adoption de l'avis favorable sur la loi du 27 août 1987, donc qu'ils avaient, en fait, exercé un pouvoir législatif, et que ces mêmes 4 membres étaient appelés à statuer sur les recours, dont PROCOLA avait saisi le Conseil d'Etat, en sa qualité de juridiction administrative suprême, c'est-à-dire, dans le cadre du Comité du Contentieux.

Par l'intermédiaire de son avocat, PROCOLA saisit alors la Commission de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, sur base de l'article 6 §1 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, qui stipule «que toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue (...) par un tribunal indépendant et impartial.» La Commission a introduit l'affaire devant la Cour, le 9 septembre 1994.

Dans son prononcé, rendu le 28 septembre 1995, la Cour Européenne des Droits de l'Homme constate «qu'il y a eu confusion dans le chef de quatre conseillers d'Etat, de fonctions consultatives et juridictionnelles. (...) Dans une institution telle que le Conseil d'Etat luxembourgeois, le seul fait que certaines personnes exercent successivement à propos des mêmes décisions les deux types de fonctions est de nature à mettre en cause l'impartialité structurelle de ladite institution. En l'espèce PROCOLA a pu légitimement craindre que les membres du Comité du Contentieux se soient sentis liés par l'avis donné précédemment. Ce simple doute, aussi peu justifié soit-il, suffit à altérer l'impartialité du tribunal en question...»

Suite à cette décision, le Gouvernement et la Chambre des Députés ont intensifié leurs efforts en vue d'une réforme du Conseil d'Etat, prévue depuis longtemps.

Afin de garantir, à court terme, le bon fonctionnement du Conseil d'Etat, le Gouvernement en Conseil arrêta, le 13 octobre 1995, sur proposition du Conseil d'Etat, et en attendant une réforme fondamentale, les dispositions transitoires suivantes:

- élaboration d'un projet de loi à être évalué par la Chambre des Députés dans la semaine du 23 au 29 octobre, et stipulant:
- la création d'un Comité du Contentieux, composé de trois membres actuels et de 5 membres suppléants qui sont ou bien magistrats ou bien avocats, appartenant au tableau A du barreau de Luxembourg,
- division du Comité du Contentieux en deux Chambres composées de trois membres chacune,
- la composition de chaque Chambre devra être organisée de façon que les trois membres actuels ne pourront pas y siéger dans des affaires qu'ils ont déjà avisées au sein de la section législative du Conseil d'Etat.
- la durée d'application du Projet de Loi viendra à échéance le 15 juillet 1996

La Chambre des Députés a adopté le projet de loi en question le 25 octobre 1995. Il fut publié dans le Mémorial A - N° 89 le 30 octobre 1995. Voici son contenu:

Loi du 27 octobre 1995 portant modification de la loi modifiée du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'Etat.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 25 octobre 1995 et celle du Conseil d'Etat du 26 octobre 1995 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons;

Art. 1^{er}. La loi modifiée du 8 février 1961 portant organisation de Conseil d'Etat est modifiée comme suit:

1) Il est ajouté à l'article 1^{er} un alinéa 3 de la teneur suivante:

«Le Comité du Contentieux est complété par cinq membres suppléants»

2) L'article 5 est complété par les deux alinéas ci-après:

«Les membres suppléants du Comité du Contentieux sont nommés par le Grand-Duc et choisis parmi des candidats qui doivent être des magistrats de l'ordre judiciaire. Les dispositions des alinéas 1^{er} et 5 de l'article 9 sont applicables.

Avant d'entrer en fonction, les membres suppléants du Comité du Contentieux prêtent entre les mains du président du Comité du Contentieux le serment prescrit par l'article 110 de la Constitution.»

3) Le premier alinéa de l'article 16 est modifié comme suit:

«Le taux et le mode de répartition des indemnités des membres du Conseil d'Etat et du Comité du Contentieux ainsi que des membres suppléants du Comité du Contentieux, leurs frais de voyage et de séjour ainsi que le tarif des frais et dépens en matière contentieuse sont fixés par règlement grand-ducal.»

4) L'article 21 est remplacé par le texte suivant:

«Le Comité du Contentieux siège, délibère et rend ses décisions au nombre de trois membres, sauf dérogations prévues par des lois spéciales.

Les membres du Comité du Contentieux se remplacent mutuellement en cas d'empêchement.

Si le Comité ne peut se composer utilement, il se complète par un ou plusieurs membres suppléants du Comité du Contentieux.

Les décisions du Comité sont arrêtées à la majorité des voix.»

5) Il est ajouté à l'article 22 un alinéa 3 nouveau qui a la teneur suivante:

«De même, les membres du Comité du Contentieux ne peuvent siéger dans les affaires ayant trait à l'application de dispositions légales ou réglementaires au sujet desquelles ils ont pris part aux délibérations du Conseil d'Etat.»

Art. II. Les dispositions prévues aux points 4) et 5) de l'article qui précède s'appliquent à tous les litiges soumis au Comité du Contentieux y compris ceux où le conseiller-rapporteur a déjà fait son rapport.

Art. III. La présente loi entre en vigueur le jour de sa publication au Mémorial et produit ses effets jusqu'au 15 juillet 1996. A cette date les fonctions des membres suppléants prennent fin de plein droit.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Château de Berg, le 27 octobre 1995
Jean

Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat,
Jean-Claude Juncker

Le Ministre de la Justice,
Ministre du Budget,
Marc Fischbach

Les 5 membres suppléants du Comité du Contentieux furent nommés par arrêté grand-ducal, le 9 novembre 1995.

Arrêté grand-ducal du 9 novembre 1995 portant nomination des membres suppléants du Comité du Contentieux

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 27 octobre 195 portant modification de la loi modifiée du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'Etat;

Sur le rapport de Notre Premier Ministre, Ministère d'Etat, et après délibération du Gouvernement en Conseil

Arrêtons:

Art. 1er.

Monsieur Georges Kill, président du tribunal d'arrondissement de Diekirch

Monsieur Pierre Gehlen, président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg

Monsieur Marion Lanners, premier vice-président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg

Monsieur Paul Wagner, premier vice-président du tribunal d'arrondissement de Diekirch

Madame Marie-Josée Welter, premier vice-président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg

sont nommés membres suppléants du Comité du Contentieux du Conseil d'Etat jusqu'au 15 juillet 1996.

Art. 2. Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 9 novembre 1995
Jean

Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat
Jean-Claude Juncker

Au moment de quitter ses fonctions de Représentant Permanent de la République d'ITALIE auprès de l'Union Européenne à BRUXELLES, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères Jacques F. POOS a remis, le 2 octobre 1995, en marge du Conseil Affaires générales à KIRCHBERG, les insignes de Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite à Son Excellence l'Ambassadeur E. PERLOT.

Affecté, dès 1961 une première fois, à la Représentation permanente de l'Italie à BRUXELLES, M. l'Ambassadeur E. PERLOT fut successivement Conseiller auprès de la Présidence de la République, Conseiller général à FRANCFORT, Directeur général de la DG X à BRUXELLES et porte-parole de la Commission, Ambassadeur à LISBONNE, Directeur politique, Ambassadeur auprès de l'OTAN, et enfin Représentant permanent auprès de l'Union Européenne à BRUXELLES.

Tout au long de cette prestigieuse carrière, E. PERLOT s'est révélé un ardent défenseur du processus d'intégration européen.

Compagnon de route de nombreux diplomates luxembourgeois, le récipiendaire a toujours su manifester une sympathie particulière pour le Luxembourg. A la veille

Le Ministre Jacques F. POOS a remis les Insignes de GRAND-CROIX de l'Ordre de MERITE à M. l'Ambassadeur E. PERLOT

de la Présidence italienne, l'Ambassadeur PERLOT retourne à ROME, où il exerce-

ra les fonctions de Conseiller auprès du Premier Ministre DINI.



(de g. à dr.): L'Ambassadeur Leopoldo FORMICHELLA, République d'Italie; le Ministre Jacques F. POOS, l'Ambassadeur E. PERLOT, le Secrétaire d'Etat CAMACHIA et l'Ambassadeur J.-Jacques KASEL, Représentant permanent du Grand-Duché auprès de l'U.E.

La Section historique de l'INSTITUT GRAND-DUCAL a fêté ses 150 Ans

Séance académique et réception du comité
par S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER, le 2 octobre 1995

Issue de la «Société archéologique luxembourgeoise», fondée en 1845, la Section historique de l'Institut Grand-Ducal a pu fêter son 150^e Anniversaire, dans le cadre d'une séance académique au Musée national d'Histoire et d'Art, Marché-aux-Poissons, à laquelle on remarquait Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture; le Prof Dr. Lorenz VIKOLSTZKI, Directeur général des Archives de l'État autrichien et membre d'honneur de la Section historique de

l'Institut; Paul SPANG, Président de la section anniversaire, Directeur hon. des Archives nationales à LUXEMBOURG; le Prof. Jean SCHROEDER, secrétaire; le Prof. Paul MARGUE, bibliothécaire; le Prof.-Premier Conseiller de Gouvernement Gilbert TRAUSCH, trésorier; le Directeur du Musée national d'Histoire et d'Art Paul REILES, des membres du Comité, dont Paul DOSTERT, Guy MAY et Lucien WEILLER.

On notera que Son Altesse Royale le GRAND-DUC HÉRITIER avait tenu à recevoir le Directeur-hôte autrichien, ainsi que les membres du Comité de la Section historique de l'Institut Grand-ducal au Palais, pour félicitations et échange à l'occasion de cet anniversaire, d'un type rare.

Histoire et Archives

Le 27 janvier 1758 déjà, tel qu'il appert par la publication de Paul SPANG – «Quand les Archives racontent l'Histoire des Archives» – (1979), le Comte CHARLES de COBENZL envoya des instructions précises à LUXEMBOURG pour «tirer ces papiers de l'obscurité et du désordre», instruction visant à créer des archives ordonnées, aux fins de les mettre à disposition de lecteurs et chercheurs intéressés, jusqu'à cette époque-là, des chartes se trouvait comme propriétés privées chez des particuliers, dont le Baron du PREL.

Dès l'occupation française en 1795, d'urgentes mesures furent prises par les nouvelles autorités, en vue la création d'archives, la «mesure» de 1758 «n'ayant pas pris». Dès le 22 Frimaire An V, – entendons le 12 décembre 1796 – le Ministre français des Finances ordonna translation et centralisation de titres, chartes, documents et autres papiers de l'ancienne administration du Duché de LUXEMBOURG dans des locaux appartenant à l'État, les Préfets français rappelant périodiquement à leurs administrés communaux les «instructions de PARIS» concernant les collectes d'archives, ... toujours à réaliser!

La réalisation des archives tardait encore bien plus tard; le 7 Vendémiaire An XI, – 29 septembre 1802 – d'une cachette sous un escalier de l'Hôpital St.GEORGES à ECHTERNACH, furent tirées les archives de l'ancienne Abbaye St.WILLIBROD, «trouvaille» qui fut transférée dans «des caisses et des tonneaux» vers la Préfecture de la capitale.

Le 17 septembre 1803, – 30 Fructidor An XI – le Citoyen CAMUS, premier «archiviste national» séjourna à LUXEMBOURG, où il fit l'inspection des documents réunis à la date, pour décider ensuite de la constitution de dépôts d'archives de «première», de «deuxième» et de «troisième» classe».

La première classe renfermait les documents en provenance des abbayes suppri-



Lors de la séance académique au Musée national d'Histoire et d'Art



S.A.R. le Grand-Duc Héritier a reçu au Palais le Directeur-hôte autrichien, ainsi que les membres du Comité de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal.

mées, la seconde les pièces relatives à l'histoire et l'ancien droit public de la province, la troisième contenant les reconnaissances féodales notamment, ainsi qu'une «grande masse de papiers».

On notera que d'importants documents de l'ancien Duché avaient été transmis, à la menace d'occupation française, à VIENNE et en Autriche en général, avant 1794 déjà.

WILLMAR en 1829

Si des «Nottes pour le Bureau des Archives» de 1829 donnaient un certain avancement des travaux d'archivage, il fallait attendre le 16 septembre 1829, pour voir le Gouverneur WILLMAR «insérer au Mémorial un règlement de S.E. Monsieur le Ministre de l'Intérieur – Directeur Général – daté du 4 août de l'année et concernant les documents relatifs à l'histoire déposés dans les archives publiques; on y arrêta également la mise à la disposition des collections d'archives «à toute personne connue et méritant confiance, qui voudra faire des recherches dans l'intérêt général de l'histoire».

Le 1^{er} juillet 1829, Louis DENY avait été nommé commis adj. 2^e cl. et chargé conjointement de la «conservation des archives provinciales» moyennant une indemnité de 700 florins.

En 1835, le 10 avril, Philippe-Charles MUNCHEN, ancien Commissaire du District de LUXEMBOURG, membre de la «Commission du Grand-Duché de LUXEMBOURG», critiqua encore, dans une lettre-rapport, le «déplorable état des archives déposées au bâtiment du Gouvernement et du Greffe du tribunal».

«Ces documents si précieux pour l'histoire des familles de notre Grand-Duché, pour l'histoire de notre législation, de nos institutions et de nos anciennes mœurs gissent pour la plupart dans un désordre qui rend impossible la moindre recherche... exposée aux détérioration du temps et de l'humidité, ...ravages des souris et des rats, auxquels elles servent de retraite et de forteresse», écrivit-il.

MUNCHEN fit entamer d'importants travaux d'organisation, de classification et de conservation, le 11 septembre 1835, une commission de cinq personnes ayant été nommée, devant s'occuper de la «conservation et du classement des archives judiciaires» déposées au Palais de Justice.

François-Xavier WURTH-PAQUET faisait partie de ladite commission, en tant que Substitut ff. du Procureur du Roi, ayant, à cette fonction, certainement reçu la première impulsion pour ses importants travaux d'histoire ultérieurs. De cette époque de 1845, - du 2 septembre exactement - datent les fondations des «Société archéologique» et «Société pour la Recherche et la Conservation des Monu-

ments historiques», groupement qui comprit également la «Section historique», créées par règlement royal.

150 ans: «un pilier essentiel»

À la séance académique du 2 octobre, outre les personnalités citées, les membres de la Section historique reçurent les délégués de leurs Sections-soeurs de l'Institut, au nombre de cinq.

À l'Arrêté Royal Grand-Ducal du 24 octobre 1868 en effet, «portant approbation du règlement pour l'Institut Royal Grand-ducal de LUXEMBOURG», sont nommément citées les «Section des Sciences historiques», «Section des Sciences naturelles et des Mathématiques», ainsi que la «Section des Sciences médicales»; par Arrêté ministériel du 26 novembre 1935 fut créée la «Section de Linguistique, de Folklore et de Toponymie de l'Institut Grand-Ducal», le Règlement ministériel du 5 janvier 1962 portait création d'une «Section des Arts et des Lettres de l'Institut Grand-ducal», la «Section des Sciences morales et politiques» de l'Institut datant de 1966, règlement ministériel, du 23 novembre.

Le Président Paul SPANG, évoqua création et passé de la Section historique, à laquelle le Roi Grand-Duc GUILLAUME II des Pays-Bas avait accordé son consentement ainsi que son Protectorat, communément appelée, qu'elle était, «Section archéologique».

Le Premier Conseiller de Gouvernement Gilbert TRAUSCH, professeur d'histoire et trésorier à la section, mit en évidence la place importante de la Section historique dans la vie culturelle nationale, comme encore le rôle tenu par la section dans la formation de la conscience nationale, que les membres de la Section historique auraient essayé de forger peu à peu, ceci depuis la création de la Section archéologique. La genèse de cette dernière datant de peu d'années après le Traité de LONDRES, à un moment, où seulement peu de Luxembourgeois auraient commencé à prendre conscience de leur identité nationale. La section aurait parfaitement tenu son rôle, ce que, de nos jours encore, elle continuerait de faire.

Au relevé des plus importantes réalisations de la section se retrouvent les travaux dans les domaines les plus divers, dont le sauvetage de monuments historiques romains, des châteaux, demeures seigneuriales comme encore d'anciennes fermes patriciennes et autres, la conservation adéquate de multiples chartes, parchemins, chroniques, d'innombrables documents. Au niveau des publications historiques, de conférences, de congrès d'experts d'histoires, comme à l'enseignement à divers niveaux, la section aurait des mérites certains.

Le bibliothécaire de la section, le Prof. Paul MARGUE expliqua que la section historique possède à ses actifs la publication de 110 volumes spécifiques sur l'histoire luxembourgeoise, tous les thèmes et toutes les périodes historiques et politiques confondus, cinq autres se trouvant en voie d'élaboration scientifique ou déjà sous presse d'imprimerie. Ces publications, portant toutes la griffe de leurs nombreux auteurs, comme les voies d'approche et autres façons d'analyser des mêmes, sont des instruments nécessaires, voire indispensables à toute recherche méthodique, «restant des chantiers toujours explorables».

Ce fut M. Jean SCHROEDER, professeur et secrétaire de la section, qui exposa le rôle que tient la section dans l'approche de la collaboration scientifique, notamment avec de nombreux instituts, des bibliothèques, des universités ou encore des musées à l'étranger, aux fins d'échanges et de recherches avec leurs institutions, européennes pour la plupart, mais auxquelles sont venus s'ajouter plus récemment des instituts des États-Unis et du Japon.

Le Directeur du Musée d'Histoire et d'Art Paul REILES retraça les grandes lignes de l'histoire de l'importante institution culturelle qu'il dirige, mettant en évidence les multiples trésors culturels qu'abritent les musées, en large partie «collections de la section historique».

Paul SPANG analysa encore la valeur des documents dits «Papiers de VIENNE», des documents d'intérêt inestimables qui, vers 1794, y furent transférés, conjointement avec les archives hollandaises du LUXEMBOURG; dans ces fonds se retrouvent notamment de très précieux plans, cartes, schémas et descriptions concernant les anciennes fortifications de la ville de LUXEMBOURG, à côté de chartes précieuses.

Le Dr. Lorenz VIKOLSTZKI approfondit ses explications encore, expliquant également les méthodes de travail et les installations de son institut viennois, précisant les recherches que des Luxembourgeois pourraient y faire sur fonds propres aux Archives viennoises.

Il appartient à Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, de féliciter les responsables actuels et leurs prédécesseurs à la Section historique, «initiateurs qu'ils auraient été, à l'époque, d'un fondement culturel scientifique et à grand rayonnement», insistant sur l'impérieuse nécessité qu'auraient historiens et autres promoteurs de la recherche d'informer et de sensibiliser générations présentes et futures à l'histoire nationale et à ses péripéties. Dans ce contexte, il importerait également de revoir certains programmes et méthodes au niveau scolaire, tous les types d'enseignement confondus.

Journée Mondiale de l'Habitat 1995

Le Ministre du Logement,

Rappelant la résolution 40/202A du 17 décembre 1985 de l'Assemblée Générale des Nations Unies proclamant «Journée mondiale de l'Habitat» le 1^{er} lundi d'octobre de chaque année, soit le 2 octobre de l'année courante;

Considérant que le département du logement participera activement à cette journée qui, selon le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains, a pour objectif principal d'informer et de sensibiliser le grand public;

Rappelant que cette manifestation s'inscrit dans l'ensemble des manifestations mises en oeuvre par le Gouvernement en vue de commémorer le 50^{ème} anniversaire des Nations Unies sur le plan national;

Rappelant la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 par laquelle le Gouvernement s'est engagé de persévérer dans la politique active du logement telle que mise en oeuvre dans la législation précédente, que partant le gouvernement continuera d'un côté à favoriser l'accession des particuliers à la propriété d'un logement, en maintenant les différents moyens d'aides existants, tout en cherchant une affectation plus judicieuse et en attachant une attention particulière à l'effort d'épargne personnel et que d'un autre côté, le gouvernement, en collaboration avec les promoteurs publics, augmentera le nombre de logements socialement abordables;

Notant avec satisfaction qu'un nombre considérable de communes ont pris des mesures concrètes pour réviser leur stratégie locale en matière de logement en accordant des aides individuelles au logement ou en réalisant des projets de construction d'ensembles;

Ayant examiné les rapports et le bilan 1994 du Fonds pour le logement à coût

modéré ainsi que ceux de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché;

Reconnaissant l'importance de la mission qui a été confiée par le législateur auxdits promoteurs à la formulation, à l'application et au suivi de la stratégie nationale du logement;

Notant avec satisfaction le rôle actif joué respectivement par plusieurs organisations non-gouvernementales et par des employeurs du domaine privé en vue de l'application d'une stratégie du logement;

1. Réaffirme que l'accès à un logement décent et à un prix abordable devrait constituer pour chacun un droit fondamental;
2. S'oblige à satisfaire les besoins de la population en matière de logement, surtout les besoins des familles à revenus modestes pour lesquelles la loi de l'offre et de la demande, telle qu'elle fonctionne dans le cadre du marché libre, ne saurait être en mesure de donner satisfaction;
3. Réaffirme sa volonté d'intensifier les efforts pour mettre au point et d'appliquer la stratégie nationale du logement en accordant une attention particulière à l'utilisation rationnelle du sol urbain et rural et en respectant la dimension écologique au niveau de l'intégration de l'habitat dans son environnement naturel, du choix des matériaux, de la technique de construction et de la consommation d'énergie;
4. Réitère sa demande adressée à tous les protagonistes de déployer leurs efforts pour fournir un logement aux couches de population à moyen et à faible revenu tout en attachant une attention particulière à la réalisation d'un habitat plus humain et plus accueillant, notamment pour les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Le Président de l'INSTITUT MONÉTAIRE EUROPÉEN, Alexandre LAMFALUSSY à Luxembourg

Le Président de l'Institut Monétaire Européen, Alexandre LAMFALUSSY, était en visite à Luxembourg, le 2 octobre 1995.

Il fut reçu par le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER pour une entrevue portant naturellement sur l'Union économique et monétaire.

En soirée, Alexandre LAMFALUSSY était l'invité d'honneur d'une conférence sur le thème de la monnaie unique, organisée par la Ligue Européenne de Coopération Economique, dans les localités de la Banque Internationale à Luxembourg.



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Président Alexandre LAMFALUSSY

Gestion des déchets inertes

Dans le cadre de la gestion des déchets inertes, le Ministère de l'Environnement poursuit la création de centres régionaux. A l'heure actuelle, deux de ces centres fonctionnent respectivement à ALTWIES et à MOERSDORF. Au Pâfewée à SANEM, des quantités limitées de déchets inertes sont déjà acceptées, en vue de la préparation d'une plate-forme destinée au recyclage des déchets inertes.

En ce qui concerne la région nord du pays, l'acquisition des terrains du site prévu à NOTHUM est en cours, de sorte que

l'accès vers la décharge pourra être réalisé à bref délai. L'accès au site prévu à HOSINGEN pourra être réalisé dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour giratoire planifié sur la E 421 à l'entrée de HOSINGEN.

Il est évident que les décharges pour déchets inertes ne peuvent pas accepter des déchets figurant dans la catégorie des déchets dangereux. Tel est p. ex. le cas pour les déchets d'amiante-ciment en plaques. Conformément à la législation en vigueur, l'évacuation de ces déchets est soumise à une procédure de notification préalable. Leur élimination doit se faire dans des établissements assurant la meilleure protection de l'environnement.

Afin de trouver des solutions praticables notamment pour la gestion des déchets provenant de l'artisanat, le Ministère de l'Environnement, ensemble avec la Chambre des Métiers, ont initié l'action Superdreckskescht 2. En vue du rattachement de la branche des couvreurs à cette action, les travaux préparatoires sont terminés. Les différentes entreprises seront contactées sous peu.

Parallèlement à cette action, en accord avec l'Administration de l'Environnement et l'Inspection du Travail et des Mines, GEDELUX S.A. propose aux membres de la Fédération des Artisans un système d'élimination de déchets d'amiante-ciment en plaques.

M. BRUCK à l'honneur

Le 3 octobre 1995, Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a remis les insignes de Grand-Croix dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Corneille BRUCK, Vice-Président de la Banque Européenne d'Investissement.



Le Premier Ministre remet la haute distinction à M. Corneille BRUCK.



Entrevue JUNCKER – BROK

Le 4 octobre 1995, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'Etat, a reçu Monsieur Elmar BROK, Membre du Parlement Européen et membre du «Groupe de réflexion Westendorp», qui prépare la conférence intergouvernementale de 1996.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et M. Elmar BROK

Solidarité envers la population du Portugal

M. le Premier Ministre JUNCKER et le Ministre de l'Emploi et de la Sécurité Sociale du Portugal M. FALCAO E. CUNHA ont signé, le 4 octobre 1995, en présence de Madame le Ministre JACOBS un accord concernant la construction d'un foyer pour personnes âgées dans la commune de FIOHOSO.

Le Luxembourg participe à hauteur de 18 millions au financement de ce projet.

Le Gouvernement luxembourgeois souhaite ainsi témoigner sa solidarité envers la population d'une région du Portugal, dont un grand nombre de personnes a émigré vers le Luxembourg.



La signature de l'accord avec le Portugal

M. WOLTER en Grande-Bretagne



Le Ministre M. Michel WOLTER et son homologue britannique M. John HORAM

Lors d'un récent voyage en Grande-Bretagne, organisé avec l'aide de l'Ambassade

du Royaume-Uni au Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Michel WOLTER,

Ministre de l'Intérieur, de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative a eu un échange de vues prolongé avec son homologue britannique M. John HORAM sur les récentes initiatives gouvernementales en matière de réforme administrative, ainsi qu'avec M. Nicholas BAKER, du Home Office sur des questions touchant de près le département de l'Intérieur.

Le Grand-Duc Héritier à NEW YORK et WASHINGTON

Du 3 au 5 octobre 1995, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier a assisté à la séance de présentation du LUXEMBOURG à la filiale de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat à NEW YORK.

Du 5 au 7 octobre 1995, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier a assisté à la réunion du Groupe MENTOR à WASHINGTON.

Visite officielle de S.E. Monsieur QIAN QICHEN, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire de Chine à Luxembourg, du 4 au 6 octobre 1995

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères de Chine, S.E. Monsieur QIAN QICHEN s'est rendu en visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg, du 4 au 6 octobre. Arrivant d'Edimbourg, le Vice-Premier Ministre de Chine, fut reçu le soir du mercredi, 4 octobre, à l'aéroport de LUXEMBOURG par Monsieur Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères. À son arrivée le Vice-Premier Ministre de la République Populaire de Chine faisait remettre une déclaration écrite, dont voici le contenu:

DÉCLARATION ÉCRITE DU VICE- PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, M. QIAN QICHEN, À SON ARRIVÉE À FINDEL, LE 4 OCTOBRE 1995

Je ressens un grand plaisir à venir effectuer une visite au Grand-Duché de LUXEMBOURG, sur l'invitation de son Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur et de la coopération, Monsieur Jacques F. POOS. Au moment où je foule le sol de ce beau pays, je tiens à adresser mes salutations cordiales et mes meilleurs voeux au Gouvernement et au peuple luxembourgeois.

Depuis l'établissement des relations diplomatiques entre la CHINE et le LUXEMBOURG en 1972, leurs rapports bilatéraux ont progressé régulièrement. Les dirigeants des deux pays ont échangé de nombreuses visites et la coopération économique et commerciale a abouti à beaucoup de résultats positifs. Ces dernières années, grâce aux efforts conjugués des deux parties, les relations entre les deux pays ont connu un nouvel élan de développement. Nous estimons que tous les pays, qu'ils soient grands ou petits, ont des points forts. Le Gouvernement chinois souhaite intensifier le dialogue et la coopération avec le LUXEMBOURG. De vastes perspectives de développement s'ouvriront, nous en sommes convaincus, aux liens d'amitié et de coopération entre les deux pays, pourvu qu'ils observent les principes de respect mutuel, d'égalité et d'avantages réciproques.

Durant mon séjour au LUXEMBOURG, je procéderai à un large échange de vues avec ses dirigeants sur les relations bilatérales et les problèmes internationaux



M. Jacques F. POOS a accueilli le Couple chinois à l'aéroport du FINDEL.



S.A.R. le Grand-Duc a reçu en audience S.E. Monsieur QIAN QICHEN au Palais grand-ducal.

d'intérêt commun. Je forme le voeu que ma présente visite puisse contribuer à une meilleure compréhension réciproque entre les deux peuples et promouvoir da-

vantage les relations de coopération mutuellement bénéfique entre la CHINE et le LUXEMBOURG.



M. Jean SPAUTZ a rencontré l'Hôte chinois à la Chambre des Députés.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Vice-Premier Ministre M. QIAN QICHEN à la Présidence du Gouvernement



Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères M. Jacques F. POOS et son homologue chinois au Ministère des Affaires étrangères

La signature de l'accord entre le Grand-Duché de LUXEMBOURG et la République Populaire de CHINE



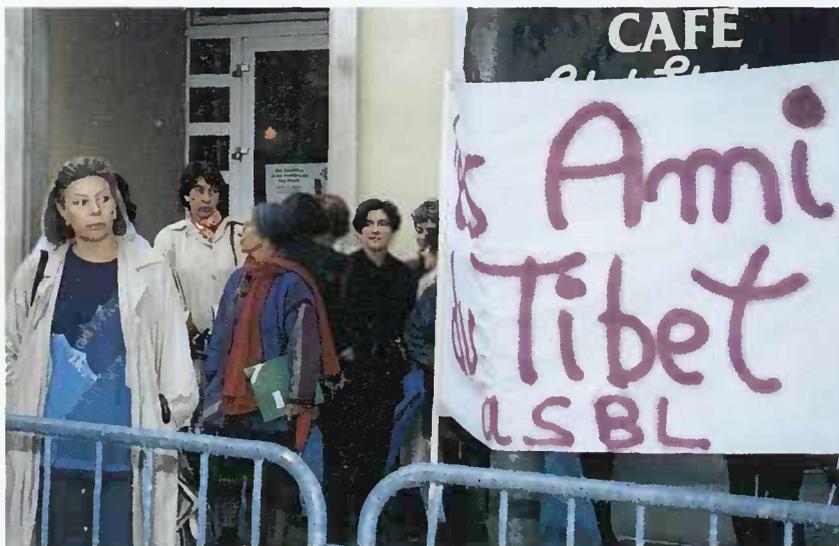
Dans la soirée du 5 octobre, M. Jacques F. POOS a offert un dîner en l'honneur des Hôtes chinois au Château de SENNINGEN.



Lors de la visite du Château de VIANDEN



MM. MULLER et SCHULLER du S.I.P. et les journalistes chinois posent pour la photo-souvenir devant le Château de VIANDEN.



Courte démonstration des «Amis du TIBET» à la Place CLAIREFONTAINE



Le Couple chinois visite la Vieille Ville, en compagnie du Ministre, M. Robert Goebbels et de M. Roland Pinnel, Directeur du Syndicat d'Initiative.

Le 5 octobre S.E. Monsieur QIAN QICHEN fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal. Il eut ensuite des entrevues avec M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés, avec le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, et avec le Ministre des Affaires Etrangères Jacques F. POOS. Après les échanges entre les deux Vice-Premier Ministres, les délégations chinoise et luxembourgeoise les ont rejoints, en vue de la ratification d'un prêt gouvernemental de 200 Mio. de francs en faveur de la diversification de l'économie chinoise. Après la signature de l'accord, les deux Vice-Premier Ministres rencontrèrent la presse chinoise et luxembourgeoise.

Dans sa déclaration le Vice-Premier Ministre Jacques F. POOS a rappelé que les relations économiques entre le Luxembourg et la Chine dataient de la fin du 19^e siècle quand la sidérurgie luxembourgeoise commençait à développer des activités en Chine impériale. La Chine moderne, a dit le Vice-Premier Ministre, offrirait, avec sa population de 1,2 milliards d'habitants, des opportunités économiques et commerciales incommensurables. La signature de l'accord représenterait, dans ce contexte, une intensification des relations économiques sino-luxembourgeoises. Le Vice-Premier Ministre Jacques F. POOS a, en outre, constaté des différences fondamentales entre la Chine et le Luxembourg en ce qui concerne l'interprétation du respect des droits de l'homme en Chine. Monsieur Poos a lancé un appel à son homologue chinois d'œuvrer à ce que les droits civiques, politiques et religieux soient respectés en Chine en général, et au Tibet en particulier. Monsieur Poos a également fait appel à la Chine quant à l'arrêt des essais nucléaires.

Le Vice-Premier Ministre de Chine, Monsieur QIAN QICHEN, soulignait dans sa déclaration, que ses interlocuteurs luxembourgeois et le Gouvernement chinois partageraient les mêmes opinions sur un grand nombre de sujets de politique internationale. Au sujet des essais nucléaires, Monsieur QIAN QICHEN, regrettait que, de toutes les puissances nucléaires, seule la Chine ait adopté la clause de ne pas utiliser ses armes nucléaires en premier. Monsieur QIAN QICHEN ne partage pas le sentiment que la Chine ne respecte pas entièrement les droits de l'homme. Rappelant que dans un pays avec 1,2 milliards d'habitants, les priorités politiques et sociales seraient différentes de celles des pays européens, il a notamment qualifié des rapports d'organismes internationaux, faisant état de prisonniers politiques au Tibet, «d'affabulations». Saluant l'intensification des relations économiques sino-luxembourgeoises, Monsieur QICHEN a conclu en invitant son homologue luxembourgeois

à une visite en Chine. Il a, en outre, informé, que le Premier Ministre de Chine, Monsieur Li PENG, a également invité le Premier Ministre luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, pour une visite officielle en République Populaire de Chine.

L'après-midi du 5 octobre, et le matin du 6 octobre étaient réservés à des visites à caractère culturel. Monsieur QIAN QICHEN a ainsi visité le Château de VIANDEN et les vestiges du Bock, empruntant par cette occasion une partie de l'itinéraire WENZEL. Notons encore que le Vice-Premier Ministre de la République Populaire de CHINE était reçu par ses compatriotes à l'Ambassade de CHINE à LUXEMBOURG.

La délégation chinoise a quitté le Grand-Duché de Luxembourg à destination de DUBLIN (Irlande), le 6 octobre, peu après midi.



Le Vice-Premier Ministre de la République Populaire de CHINE est reçu par ses compatriotes à l'Ambassade de CHINE à LUXEMBOURG.

Minister Klaus KINKEL: «Zwangsrekrutierung war Unterdrückung»

Aus Anlaß des 54. Jahrestages des gescheiterten Referendums vom 10. Oktober 1941 hat Bundesaußenminister Klaus KINKEL am 5. Oktober das nachstehende Schreiben an Außenminister Jacques POOS gerichtet:

Lieber Jacques!

LUXEMBURG gedenkt am 10. Oktober des Tages, an dem vor nunmehr 54 Jahren die Bürger Deines Landes mit großer Tapferkeit und persönlichem Mut die Absicht vereitelt haben, LUXEMBURG zur Aufgabe seiner eigenen Staatlichkeit zu zwingen. Die Luxemburger haben mit ihrer Entschlossenheit unermessliches Leid auf sich genommen, das kaum eine Familie verschont hat. Zu den Opfern der Unterdrückungs- und Verfolgungsmaßnahmen gehörten gerade auch junge Luxemburger, die zum Dienst in der deutschen Wehrmacht gezwungen wurden und zu Tausenden fielen oder schwere Verletzungen erlitten haben.

Dieses Unrecht werden wir Deutsche nicht vergessen. Heute sind wir dankbar, daß LUXEMBURG uns früh die Hand zur Aussöhnung gereicht hat, und wir in nachbarschaftlicher und freundschaftlicher Partnerschaft gemeinsam den europäischen Einigungsprozess gestalten können.

Mit freundlichen Grüßen

(s). Klaus KINKEL

Mit diesem Schreiben hat die BUNDESREPUBLIK zum Ausdruck gebracht, daß sie die Zwangsrekrutierung als eine Unterdrückungs- und Verfolgungsmaßnahme ansieht, welche durch den mutigen luxemburgischen Widerstand beim Referendum vom Oktober 1941 ausgelöst wurde.

Transports publics

Le Conseil de Gouvernement, dans sa séance du 12 mai 1995, a décidé la réalisation d'une enquête sur le comportement de la population face aux transports en vue de disposer d'un maximum de renseignements pour la transposition de l'étude LUXTRAFFIC «Recommandations pour les transports publics au LUXEMBOURG».

Cette enquête a eu lieu parallèlement au recensement fiscal du 11 au 15 octobre 1995.

Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Transports a donné dans ce contexte un séminaire d'information au Ministère des Transports, le 5 octobre 1995.

Le LUXEMBOURG salue le cessez-le-feu en BOSNIE

Le Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a qualifié l'annonce du cessez-le-feu en BOS-

NIE de pas important qui devrait mettre fin aux souffrances des civils et ouvrir la voie vers une paix juste et durable entre les Etats issus de l'ex-YOUGOSLAVIE.

«L'acharnement de l'émissaire américain, M. Richard HOLBROOKE, a été payant. Il convient de le féliciter chaleureusement», a déclaré M. POOS, qui a exprimé l'espoir que les Etats-Unis, l'Union européenne et la Fédération de Russie pèsent de tout leur poids sur les parties du conflit afin que les accords soient respectés.

M. POOS a ajouté: «Le cessez-le-feu négocié par Richard HOLBROOKE ne doit pas s'évaporer comme tant d'autres cessez-le-feu conclus par les belligérants depuis 1991.»

M. BODRY à WILLIAMSBURG

Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force publique a participé à la réunion informelle des Ministres de la Défense de l'OTAN qui a eu lieu les 5 et 6 octobre à WILLIAMSBURG (USA).

Les ministres ont discuté des sujets d'actualité intéressant l'Alliance, tels que la situation en ex-YOUGOSLAVIE, l'élargissement de l'OTAN, le développement de la coopération avec les Partenaires, le Partenariat pour la Paix, les relations avec la RUSSIE.

Coopération BENELUX dans le secteur de la Construction

Le 6 octobre a eu lieu, en présence au Secrétaire général de l'Union économique BENELUX, la signature officielle à LUXEMBOURG d'un accord (Protocole général d'exécution) entre les pays du BENELUX relatif aux qualifications de produits dans le secteur de la construction. Il permettra aux organismes qui s'occupent dans le BENELUX de la délivrance de qualifications pour des produits et ouvrages dans le secteur de la construction de resserrer leur coopération. Les signataires sont les autorités nationales chargées de la coordination dans le domaine de la délivrance de qualifications de produits dans la construction: le Ministère belge des Communications et de l'Infrastructure pour la marque ATG; l'Institut belge de Normalisation pour la marque BENOR; la Stichting Bouwkwaliteit pour la marque néerlandaise KOMO et l'Administration des Ponts et Chaussées pour les organisations luxembourgeoises.

Les qualifications de produits délivrées pour des instituts indépendants et spécialisés contribuent nettement à améliorer la qualité des constructions et à réduire les frais de contrôle.

Le Protocole général d'exécution aura probablement pour effet d'assouplir sensiblement les échanges commerciaux sur le marché de la construction dans le BENELUX et d'abaisser les coûts supportés par les entreprises. La coopération structurée entre les organismes de contrôle, de certification et d'essai de port et d'autres des frontières permettra en effet de simplifier et d'accélérer considérablement les procédures à suivre par une entreprise pour obtenir la qualification de ses produits dans un autre pays du BENELUX tout en évitant qu'une entreprise soit confrontée à des doubles contrôles et donc à des frais.

Les marques BENOR et ATG en Belgique et la marque KOMO aux Pays-Bas forment la base de ce protocole, le LUXEMBOURG peut faire usage de ces marques. Le protocole est considéré comme un premier jalon dans les concertations BENELUX qui se sont intensifiées depuis quelques années. La réglementation européenne laisse encore une marge appréciable pour la coopération à ce niveau entre les Etats membres et l'on s'attend que cette situation risque encore de perdurer à l'avenir.

Il faut également placer dans ce cadre la coopération plus étroite entre les pays du BENELUX et l'ALLEMAGNE sur la base de l'accord "BDLN", les partenaires étant au demeurant fort attentifs à l'harmonisation des positions et à la prise d'initiatives communes dans le contexte européen.

Le Comité de Ministres a adopté en 1991 deux décisions qui ont donné le coup d'envoi à la coopération structurelle et étroite entre les pays du BENELUX dans le domaine de la qualification de produits. La coopération actuelle en matière de promotion de la qualité dans la construction ne vise cependant pas seulement la reconnaissance mutuelle des essais, contrôles, certifications et agréments techniques de produits et ouvrages de construction (BENELUX et BDLN), mais aussi la normalisation. L'établissement et l'harmonisation des normes occupe une place très importante dans l'élimination des entraves techniques. Dans le seul secteur de la construction, 1.500 normes devront être réalisées dans les prochaines années. Il va de soi que cette question est d'un intérêt primordial pour les entreprises du BENELUX. Grâce à une coopération ciblée (préconcertation, statuts d'observateur, délégations), les partenaires s'efforcent dès lors d'étendre au maximum l'inter-

vention des pays du Benelux sur ce domaine vaste et complexe de l'Union européenne.

L'intérêt économique d'assurer une qualité adéquate dans le secteur de la construction Benelux est évident, ne fût-ce qu'au vu du poids de ce secteur: les pays du BENELUX représentent à eux seuls quelque 7,8 % du chiffre d'affaires du secteur de la construction dans l'Union européenne, et avec l'ALLEMAGNE 32,4 % (1992, y compris l'AUTRICHE, la SUEDE et la FINLANDE).

Députés et Conseillers d'Etat à BRUXELLES

Les 5 et 6 octobre 1995, une délégation de la Chambre des Députés et une délégation du Conseil d'Etat ont effectué une visite d'information auprès de la Commission européenne à BRUXELLES.

Les délégations conduites par les Présidents respectifs, M. Jean SPAUTZ et M. Paul BEGHIN, ont été accueillies par le Président de la Commission européenne, M. Jacques SANTER. Dans son intervention, le Président de la Commission européenne a fait le point sur la situation actuelle en Europe.

A l'ordre du jour de la première journée de la visite figuraient des exposés de Mme Colette FLESCHE, Directeur général, sur la politique d'information de la Commission, de M. Xavier LARNAUDIE-EIFFEL, Chef du Cabinet du Commissaire de SILGUY en charge des affaires monétaires, sur «L'Union économique et monétaire» et de M. Jim CLOOS, Chef de Cabinet du Président SANTER, sur «Les grandes échéances européennes».

La deuxième journée de la visite était consacrée aux questions relatives à «La Société de l'Information» et à «La Conférence intergouvernementale de 1996».

Discours de M. Robert GOEBBELS, à l'occasion de la présentation de RECYPLAST S.A. à RODANGE, le 6 octobre 1995

Mesdames,
Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de pouvoir vous adresser aujourd'hui quelques mots à l'occasion de la présentation de RECYPLAST S.A. ici à Rodange.

Votre présence ici témoigne sans doute de votre intérêt pour la diversification industrielle. Une politique de longue haleine que le Gouvernement entend poursuivre avec vigueur et détermination, et dont la nécessité et l'utilité restent d'actualité. Pour preuve, je prends la récente déconvenue des Nouvelles Usines de Wecker qui a entraîné la perte de quelque 45 emplois industriels dans l'Est du pays. Emplois auxquels il va falloir trouver au plus vite un substitut pour ne pas laisser en désarroi les ouvriers et leurs familles à qui je voudrais apporter mon soutien et ma sympathie dans l'épreuve.

Votre présence ici reflète aussi l'intérêt croissant que nous tous portons à la cause de la protection de l'environnement et à la sauvegarde de nos ressources naturelles.

Recyclast est une belle illustration de cette sensibilité grandissante pour des questions touchant à la préservation de notre milieu naturel (notre biosphère à nous tous, si je puis m'exprimer ainsi).

Recyclast, dès 1991, s'est positionné dans ce créneau écologique pour exploiter une technologie nouvelle de mise en valeur de déchets en matières plastiques.

Si ses débuts furent quelque peu laborieux, il est un fait que depuis avril 1995, dans la foulée d'une restructuration de l'actionnariat, le cap est résolument mis sur une extension et un développement rapide des activités, qui s'articulent autour de trois axes principaux:

- 1) la reprise de déchets plastiques;
- 2) la conception et la fabrication de produits à base de matières recyclées;
- 3) le recyclage intégré.

Ses investissements mis en oeuvre avoisinent les 400 millions de francs et ont résulté dans la création de 35 emplois industriels.

Ce faisant, RECYPLAST est une illustra-

tion parfaite et un exemple concret de la politique que le Gouvernement entend mener en matière de gestion des déchets. Politique qui a trouvé sa traduction dans la loi du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets qui met en avant, comme indique déjà son intitulé, la prévention des déchets, mais aussi leur recyclage et leur valorisation subséquents. Je ne puis donc que féliciter les actionnaires et la direction de RECYPLAST de leur perspicacité et de leur témérité pour se lancer dans des activités dont tout le monde reconnaît unanimement l'utilité et le bien-fondé, mais dont beaucoup hésitent devant leur mise en oeuvre pratique.

Permettez-moi ici, dans un contexte légèrement différent mais dans un même état d'esprit, de souligner une fois de plus que notre pays, alors qu'il s'efforce à consolider et à diversifier son assise industrielle, a impérativement besoin d'une infrastructure moderne et performante pour la mise en décharge de déchets non ménagers et assimilés.

En effet, il est vrai qu'on enregistre une réduction notable de la quantité de déchets produits, réduction dont je suis le premier à m'en réjouir, puisqu'elle traduit l'effort constant et fructueux consenti par l'industrie en matière de prévention des déchets-efforts d'autant plus louables qu'ils sont souvent, par fausse pudeur, sans doute, escamotés des yeux du grand public qui, hélas persiste encore trop souvent à assimiler industrie à nuisance écologique.

Mais nonobstant ces bons résultats qui donnent l'exemple à imiter, notre pays ne peut renoncer à une certaine autonomie en matière de gestion des déchets industriels sous peine d'être à la merci de l'étranger pour ce qui est des autorisations à l'exportation de déchets. Exportation que, je le rappelle, l'Union Européenne s'efforce à bon escient de juguler au maximum.

Pour terminer, permettez-moi encore quelques réflexions au sujet du Pôle européen de développement dont nous nous apprêtons à célébrer bientôt le dixième anniversaire. Lancé, il y a une décennie maintenant de cela, comme laboratoire européen, le pôle européen de développement s'est révélé être un remarquable succès et ce à plus d'un titre.

Tout d'abord le PED a sans aucun doute satisfait à sa vocation principale, à savoir être un point d'ancrage pour le redéploiement industriel de toute une région qui a particulièrement pâti de la restructuration sidérurgique et de la réduction concomitante de l'emploi sidérurgique et, donc également de toutes les activités économiques qui se situent en amont et en aval du noyau sidérurgique proprement dit et qu'on a trop souvent tendance à passer sous silence. Je pense en particulier au petit commerce de proximité mais aussi à l'artisanat et aux services d'appoint. Recyclast, aujourd'hui sous les phares de l'actualité est seulement une des entreprises qui se sont implantées au PED. Il y a en d'autres, citons encore FASSON, le voisin d'en face ou ALZ Luxembourg S.A. juste à côté. Plus loin il y a Ceratungsten, Rubbermaid, ABZAC et même TDK et Luxguard à Bascharage faisant partie du périmètre initial du PED.

Ce constat de succès est également vrai pour nos amis belges et français qui ont su ajouter quelques belles trophées à leur tableau de chasse industrielle. Et je voudrais les en féliciter sincèrement et sans aucune amertume ni rancune puisque toutes ensemble, ces entreprises ont activement contribué au renouveau industriel de cette région.

Deuxièmement, le PED est une réussite sur le plan de la collaboration et de la convivialité entre entreprises, syndicats, communes et administrations publiques, au-delà des frontières séparant encore les trois pays qui sont parties prenantes dans le PED. Le laboratoire européen a fait ses preuves. La volonté commune de réussir un redémarrage industriel a été l'élément fédérateur qui a animé les responsables du PED et qui, pour le plus grand bien de toute la région, s'est imposé au-delà des clivages qu'auraient encore pu constituer les trois frontières nationales.

J'aimerais conclure sur cette note optimiste en souhaitant aux actionnaires et au personnel de RECYPLAST bonne fortune pour les années à venir. Leur succès sera aussi un peu le succès de toute une région et de ses habitants.

La 67^e FOIRE INTERNATIONALE de LUXEMBOURG inaugurée le 7 octobre 1995

S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière à la séance inaugurale



Une partie des personnalités présentes à l'ouverture de la 67^e Foire Internationale de LUXEMBOURG

Constituant en fait la Foire artisanale de la Grande Région, avec 1 561 exposants venus de 36 pays, la 67^e Foire Internationale de LUXEMBOURG a été inaugurée à KIRCHBERG, samedi, le 7 octobre 1995, en présence de S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière, des Ministres Jacques F. POOS, Robert GOEBBELS et Fernand BODEN, du Doyen des Ambassadeurs, Son Exc. Constantin IVRAKIS, du Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, des autorités de la Ville de Luxembourg, dont le Député-Maire Lydie WURTH-POLFER.

Ce grand rendez-vous économique, pour lequel la République Fédérale d'Allemagne a délégué 449 exposants, contre 277 pour la France, 273 pour le Grand-Duché et 233 venant de Belgique, a constitué jusqu'au dimanche, le 15 octobre une importante plaque tournante de l'économie et des produits artisanaux en particulier. On aura noté la présence encore d'exposants d'Argentine, d'Arménie, d'Azerbaïdjan, du Bangladesh, de Hongkong, du Maroc, de Norvège, de Russie et de Thaïlande, pays représenté chacun par un seul stand de foire, — une belle manifestation économique qui attira quelque 70.000 visiteurs.

Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, retenu à l'étranger par suite d'un voyage prospectif, ce fut Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière qui honora l'inauguration par Sa très estimée présence.

Il appartient à M. le Président de la Société des Foires Internationales de LUXEM-

BOURG Marcel MART de souhaiter une très cordiale bienvenue à S.A.R., comme à de nombreuses personnalités de la vie politique, économique, financière et culturelle, relevant l'acribie et les admirables délais avec lesquels les nouveaux aménagements à la Foire purent être menés à excellente fin, les locaux ayant fait peau neuve, 42 000 m² en surfaces d'exposition supplémentaires devant être terminés dans les semaines à venir.

Un quart de la population active venant des pays limitrophes du LUXEMBOURG, expliqua l'orateur, on comprendrait aisément que la croissance économique et la compétitivité luxembourgeoises constitueraient des éléments clefs pour la prospérité et l'emploi de l'ensemble de la Grande Région. Aussi la Foire d'Automne s'inscrirait-elle exactement dans cette mouvance, puisqu'au nombre des exposants enregistrés, les stands officiels des Chambres des Métiers du Luxembourg, de la Lorraine, de TREVES/ Rhénanie-Palatinat et de la Sarre couvriraient plus d'un tiers de la surface d'exposition totale. L'orateur mit en évidence la participation officielle italienne importante, tout comme les dix exposants chinois; la participation finalement de 22 autres entreprises asiatiques vaudrait preuve pour le fait que le LUXEMBOURG se serait créé une solide réputation au-delà du cercle d'exposants très fidèles d'EUROPE et des ÉTATS-UNIS.

Le Président Marcel MART expliquait que les halles de la FIL continueraient à être pleinement utilisées jusqu'à la fin de cette

année 1995, notamment par les Salons «BUREAU-TEC», «INTERSAFETY», comme par «MAINTENANCE», devant constituer une authentique première dans le domaine de l'entretien des bâtiments industriels.

Il appartient ensuite à Monsieur le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS d'expliciter, dans son discours, une corrélation étroite entre croissance économique et qualité de la vie, l'orateur précisant notamment les notions et qualificatifs «riche» et «aisé». Discours de Monsieur le Ministre Robert GOEBBELS:

«Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

À la fin de l'année dernière, la Banque Mondiale a publié un classement de tous les pays en calculant le produit national brut par habitant, pour arriver à la conclusion qu'en 1993, la Suisse fut le pays le plus riche du monde, suivi par le nôtre.

En tenant toutefois compte du pouvoir d'achat, la Banque Mondiale classa notre pays à la première place, suivi par les États-Unis d'Amérique.

Pour compliquer encore davantage ce tableau, la Banque Mondiale vient de récidiver en publiant, ces jours-ci, un palmarès des nations sur base d'un indice composé, intégrant, outre les facteurs économiques traditionnels, également les données sociales et l'état de l'environnement de tous les pays.

En jugeant ainsi à la fois le capital naturel — terre, eau, forêts, ressources du sous-sol —, le capital productif — infrastructures, entreprises — ainsi que le capital humain — niveau d'éducation, de santé, d'espérance de vie, etc. — de tous les pays de la planète, la Banque Mondiale vient de classer l'Australie, suivie du Canada, en tête des pays les plus riches, le Luxembourg se retrouvant derrière ces deux pays regorgeant de ressources naturelles à une flatteuse troisième place.

Personnellement, je me méfie de ce genre de hit-parades se basant sur des moyennes arithmétiques gommant à la fois les excès et les insuffisances.

D'autant plus que la situation très spécifique de notre pays nous commande de nuancer des classements opérés entre autres sur base de notre population résidente.

Ainsi, notre produit intérieur brut est le résultat non seulement du travail des Luxembourgeois et des nombreux résidents non-luxembourgeois, mais également des

frontaliers, qui représentent un bon quart de la population active!

Ces derniers ne comptent plus quand il s'agit de diviser le produit intérieur brut par le nombre d'habitants du pays, ce qui relativise un peu la richesse statistique luxembourgeoise.

D'ailleurs, notre position envieuse et enviée de premier de la classe ou même d'accessit ne résiste pas à une analyse plus fine que la simple juxtaposition des PNB par tête d'habitant des pays-membres de l'Union Européenne.

Si l'on compare, par exemple, le revenu moyen par habitant des régions d'Europe, l'on s'aperçoit que notre pays, pris comme région, n'arrive plus qu'en douzième position.

La région la plus riche étant Hambourg, avec un revenu par tête pratiquement double à celui de la moyenne communautaire, suivi par les régions de Francfort, Paris, Bruxelles, Munich, Stuttgart, Londres, Groningen aux Pays-Bas, la Lombardie, le Val d'Aoste et même l'Emilia-Romagna.

À noter que le revenu moyen luxembourgeois dépasse tout de même de plus de 30 % la moyenne communautaire.

Quoi qu'il en soit, de tous ces classements démontrant au mieux la relativité des choses, et, au pire, que décidément les statistiques ne sont qu'une forme supérieure du mensonge, force est de constater que notre pays et ses habitants peuvent s'enorgueillir d'un haut niveau de vie.

Cette vérité évidente sautant aux yeux de tout visiteur étranger est d'ailleurs corroborée par une récente étude du CEPS. Ainsi le revenu moyen disponible des ménages du pays a connu, de 1985 à 1992, une progression réelle, c'est-à-dire hors inflation, de plus de 45 %.

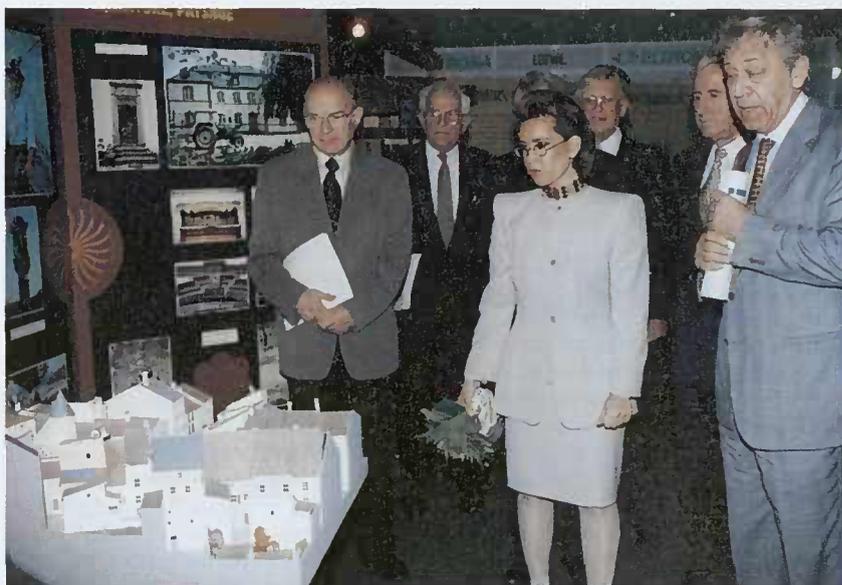
Les revenus primaires provenant du travail et du capital ont progressé de 40%, les transferts sociaux de 61 %.

Cette progression spectaculaire des revenus, à laquelle, osons l'affirmer, l'action du Gouvernement n'est pas étrangère, ne rend bien sûr pas compte de toutes les réalités sociales.

Les inégalités n'ont pas toutes disparu. Les riches sont devenus plus riches et les pauvres seulement un peu moins pauvres, même si le CEPS vient à conclure que le pourcentage des ménages qualifiés comme pauvres, car ayant un revenu disponible inférieur au revenu minimum garanti, est tombé de 6,3 % en 1985 à 1,2 % en 1992.

L'enquête sur les budgets des ménages en 1993, que viennent de présenter le Statec et le CEPS, démontre d'ailleurs l'aisance certaine d'une grande majorité de la population.

Ainsi le revenu mensuel moyen disponible par ménage était, en 1993, de 113.300 francs.



Visite du stand du Service des Sites et Monuments

Étant donné que le niveau de vie d'un ménage ne dépend pas uniquement de son revenu disponible, mais également de sa taille et de sa composition, le Statec a calculé le revenu disponible par équivalent-adulte, c'est-à-dire 1 pour le premier adulte, 0,7 pour les adultes suivants et 0,5 pour les enfants.

Ainsi, en 1993, quelque 12 % de notre population eurent un revenu mensuel disponible de moins de 30.000 francs. Pratiquement un tiers de la population disposa d'un revenu réel situé entre 30.000 et 50.000 francs par mois, et plus de la moitié eurent à leur disposition entre 50.000 et 130.000 francs par mois. Moins de 2 % de la population disposèrent d'un revenu disponible mensuel de plus de 130.000 francs, toujours par équivalent-adulte.

Que faut-il retenir de tous ces chiffres, qui, même s'ils peuvent être discutés et ne reflètent pas nécessairement toute la réalité, indiquent quand-même des tendances générales somme toute fiables?

Que le Luxembourg, tout en ayant ses riches et ses moins riches, ainsi que de vrais pauvres, est néanmoins un pays assez égalitaire et à aisance matérielle évidente!

Cette dernière constatation se reflète d'ailleurs dans l'évolution de la structure des dépenses de consommation de l'ensemble des ménages.

Ainsi, en simplifiant un peu, le ménage luxembourgeois dépense l'essentiel de son revenu pour son confort personnel, c'est-à-dire son logement, l'ameublement, l'équipement et l'entretien de sa maison. Le poste budgétaire «transports» est devenu presque aussi important que le poste pour la nourriture et les boissons, tout comme les dépenses pour les loisirs sont pratiquement égales aux dépenses pour l'habillement.

Sociologiquement, l'évolution de la structure des dépenses de consommation de nos concitoyens, vue sur une période de 30 ans, est plus spectaculaire encore. En prenant comme base 100 l'année 1963, l'on constate qu'en 30 ans le ménage moyen a multiplié ses dépenses pour sa nourriture par 4, pour l'habillement par 7, pour son confort ménager par 14, pour ses loisirs par 15, pour son logement par 19 et pour son transport par 32!

Une analyse plus fine laisse apparaître que ce sont surtout les dépenses pour la voiture individuelle qui ont le plus progressé, et que le coefficient budgétaire à attribuer au poste achat et entretien de véhicules est d'autant plus important que le revenu est plus bas.

Ainsi les ménages d'ouvriers dépensent proportionnellement plus d'argent pour leur voiture que les ménages d'employés.

L'on peut affirmer qu'avec l'augmentation générale du niveau de vie de notre population, celle-ci affecte une part décroissante du budget familial aux dépenses de nourriture et d'habillement, et une part de plus en plus importante en faveur du logement, et surtout pour les loisirs, dont la voiture individuelle, constitue, qu'on le veuille ou non, la pièce maîtresse.

Notre pays est d'ailleurs, avec près de 600 voitures par 1000 habitants, le plus motorisé d'Europe.

Cette évolution de notre société vers plus de mobilité – ne devrait-on pas dire plus «d'automobilité» – n'est pas sans conséquences négatives pour notre environnement et pour la qualité de la vie, encore que cette dernière notion ait une connotation schizophrénique, étant donné que ce sont les mêmes Luxembourgeois qui consacrent une part de plus en plus importante de leur revenu à leur voiture et à leurs voyages, qui se plaignent des

nuisances engendrées par la même voiture et les mêmes déplacements.

Ce qui explique d'ailleurs pourquoi les Luxembourgeois sont, en leur très grande majorité, favorables au développement des transports en commun, tout en déclarant majoritairement qu'ils n'entendent pas renoncer à la voiture individuelle...

En somme, les transports collectifs, c'est pour les autres. Tout comme l'on demande des restrictions à apporter à la circulation automobile devant sa propre porte, tandis que pour le citoyen libre au volant de sa voiture tout le reste du pays doit rester libre, donc également sans chantiers routiers.

Je caricature, mais à peine!

Nous sommes les citoyens d'un pays aisé, ayant les problèmes d'une société riche en biens matériels.

Nous connaissons notre lot d'accidentés de la route, de suicidés, de drogués, de marginaux et de laissés-pour-compte.

Mais, il est loin d'être certain qu'une évolution plus «douce» et moins matérialiste de notre société nous aurait épargné ces maladies dites de civilisation.

Quiconque a tant soit peu voyagé sait qu'on retrouve les mêmes problèmes et la criminalité en sus dans tous les bidonvilles et autres favellas.

Si l'argent ne fait pas le bonheur, l'absence d'aisance matérielle ne favorise certainement pas l'épanouissement humain.

L'homme est un éternel mécontent. Sa condition humaine, le fait qu'il se sait destiné au déclin et à la mort l'amène à la quête d'un paradis introuvable sur terre, et, pour beaucoup, même pas dans l'au-delà.

On veut vivre «autrement», tout en ne pouvant pas se dégager des délices de la société de consommation que l'on prétend abhorrer par ailleurs.

Vivre en totale harmonie avec la nature n'est pas possible. Dans son livre «Cinq milliards d'hommes dans un vaisseau» Albert Jacquard note que «dans des conditions moyennes, un homme a besoin pour survivre des végétaux et des animaux produits spontanément par une étendue de terrain d'environ 200 hectares».

Autrement dit, notre pays pourrait nourrir «naturellement» – encore que frugalement – quelque 1.250 êtres humains.

Je concède que l'exemple est extrême. Mais tout développement humain dépassant le stade de la cueillette implique une modification de l'environnement naturel et, partant, des activités économiques de plus en plus complexes.

Récemment, l'éditorialiste d'un hebdomadaire m'a traité de «fétichiste de la croissance économique».

N'ayant aucun goût pour la vénération de quoi que ce soit, je dois récuser l'attribut «fétichiste», mais j'avoue bien volontiers que je crois à la nécessité d'une croissance économique continue.

La croissance économique, pour être soutenable à long terme, se doit de prendre en compte certains impératifs environnementaux, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles non-renouvelables, encore que l'on doive faire une distinction entre ressources non-renouvelables et ressources non-remplaçables.

Mais, et cela beaucoup de contestataires de la croissance économique semblent l'ignorer, la notion de croissance n'a pas uniquement un contenu quantitatif ou purement matériel. La croissance économique tient compte des services, qui sont des produits immatériels. Elle intègre et exprime, sous forme quantifiée, la qualité de la vie.

Tout le capital social d'une nation – écoles, hôpitaux, musées, bibliothèques, installations sportives etc – est le produit de la croissance économique, tout comme le droit au travail, la protection des travailleurs et la sécurité sociale sont inséparables du progrès économique.

Une étude récente a démontré une corrélation étroite entre revenu national brut et droits de l'homme.

À l'exception peut-être de l'alphabétisation, toutes les libertés et autres composantes du bien-être humain augmentent généralement avec l'élévation du niveau de vie, donc avec la croissance économique. A commencer par l'extension de l'espérance de vie, qui a énormément progressé au courant de ce siècle, réputé si destructeur.

Cette relation directe entre croissance économique et recul de la mortalité est évidente, quand on consulte les statistiques afférentes de tous les pays du monde.

J'ai dit plus haut que les économistes, en mesurant le produit national brut, essayent également d'exprimer, sous forme quantifiée, la qualité de la vie, ou, si l'on veut, le bonheur national brut.

Étant donné que le bonheur individuel est indéfinissable, l'on doit se contenter d'approximations. Ainsi, par exemple, peut-on mesurer par le biais du produit national brut les dépenses de santé, mais l'on ne peut pas quantifier le bonheur brut d'une guérison ou d'une absence de maladie.

On mesure, par contre, le coût matériel des accidents de la route. Je peux comprendre qu'on puisse s'offusquer d'une prise en compte de tels facteurs négatifs lors du calcul de la croissance économique.

Mais il est aberrant de mettre en doute la nécessité de la croissance économique, parce que cette notion tient compte d'éléments non désirables, que l'on doit essayer de combattre par ailleurs.

Altesse Royale,
Mesdames et Messieurs,

En partant des constats établis, par la Banque Mondiale et d'autres organismes internationaux, sur le haut niveau de vie des citoyens de notre pays, j'ai essayé de démontrer la corrélation entre croissance économique et qualité de vie, ou, du moins, bonheur matériel.

Mais, question lancinante, comment cela va-t-il continuer?

Si le Luxembourg est actuellement un pays aisé, il n'est certainement pas un pays riche.

N'ayant pratiquement pas de ressources naturelles et dépendant totalement du monde extérieur, notre pays est exposé plus que d'autres aux aléas de la conjoncture internationale et à la concurrence globale.

Étant donné que je pars du principe que nous voulons au moins défendre notre niveau de vie – je ne connais aucune coloration politique ou syndicale demandant le contraire –, nous restons condamnés à la poursuite d'une politique de croissance économique. Cela n'implique, bien sûr, pas une croissance à tout prix, ne tenant pas compte d'une meilleure gestion des ressources et de l'environnement naturel.

Mais comment un petit pays à haut niveau de vie et tenant frileusement à tous ses avantages sociaux et autres droits acquis peut-il affronter l'avenir avec des chances de succès?

En ajustant certains acquis sociaux aux impératifs de la concurrence internationale, mais, bien sûr, sans les supprimer.

En compensant nos déficits de productivité imputables aux niveaux de revenu et de protection sociale que nous défendons par la qualité des hommes et la qualité de nos infrastructures!

Ayant la chance d'être à la fois Ministre de l'Économie, des Travaux Publics, hier des Transports, aujourd'hui de l'Énergie, j'essaye d'influer autant que faire se peut sur le développement de nos infrastructures, qui constituent un avantage compétitif décisif pour un pays comme le nôtre.

Sans voies de communication performantes et sans approvisionnement énergétique assuré, aucune économie ne peut fonctionner.

Elle fonctionnera d'autant mieux, si ces infrastructures sont continuellement renforcées.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a donné la priorité à un haut niveau d'investissements infrastructurels. Soit dit

en passant que la quote-part de notre budget national, réservée à l'investissement, est la plus importante d'Europe!

Nous avons développé notre réseau ferroviaire maintenant totalement électrifié. Nous avons négocié un accès au réseau de TGV, se mettant en place pour le siècle prochain.

Nous avons augmenté de façon substantielle l'offre en matière de transports en commun. Cet effort sera poursuivi.

Nous avons développé notre réseau routier, en forçant notamment les connexions de grande voirie : Autoroute vers TREVES, Collectrice du Sud, Boulevard de Contournement de la Capitale. La Chambre des Députés vient de donner son feu vert pour la construction de la liaison routière avec la Sarre. A une majorité de plus de cinq sixièmes les députés ont réaffirmé à la même occasion leur détermination d'autoriser le Gouvernement, une fois les dernières études sur les nécessaires mesures compensatoires terminées, à réaliser l'inévitable route du Nord.

L'aéroport du FINDEL a été modernisé. La nouvelle tour de contrôle, le radar secondaire seront complétés par une extension de l'aérogare, l'initiative privée réalisant un nouveau «Cargo Centre».

Le prochain approfondissement du chenal navigable de la Moselle permettra de valoriser également le transport fluvial.

Notre réseau de télécommunications est devenu un des plus modernes d'Europe. Nous nous apprêtons à accéder aux autoroutes de l'information et à l'ère digitale. A cet égard, notre tissu économique avec Astra, RTL et autres «Europe Online» ne manque pas d'atouts.

Nous développons nos réseaux d'approvisionnement en énergie, que ce soit le gaz naturel ou l'électricité. Le Gouvernement, de concert avec le groupe Arbed, compte prochainement lancer une société d'études, ayant comme mission de créer au moins une centrale turbine-gaz-vapeur, dont la réalisation améliorera à la fois notre bilan énergétique et notre bilan environnemental.

Mais la première priorité reste l'investissement dans nos femmes et nos hommes. Le budget de l'Education Nationale est depuis des années un des mieux dotés de l'Etat.

Ces dernières années, le Gouvernement a accordé une grande priorité au développement des infrastructures scolaires, même si nous connaissons actuellement une augmentation importante de population scolaire nous forçant, ici ou là, à des improvisations passagères.

C'est une conséquence d'un accroissement, n'ayant été prévu par personne, de notre population résidente, qui est passée en moins de dix ans de 365.000 à plus de 405.000 habitants, soit plus de 10%, autre record mondial!

La législature précédente a vu la mise en service du Lycée Technique de BONNEVOIE, la nouvelle construction du Centre universitaire, la modernisation du Lycée de garçons à ESCH/ALZETTE, de celui des Arts et Métiers à LUXEMBOURG, l'engagement d'investissements importants en faveur de l'Ecole maternelle C.E., de l'Athenée, du LGL et de l'ECG à LUXEMBOURG.

Les prochains mois verront la mise en chantier du Centre de formation continue à ESCH, de la nouvelle Ecole Européenne, l'extension du Lycée de WILTZ, une nouvelle construction pour l'Institut IMC.

Le Parlement est saisi de projets d'extension des Lycées de DIEKIRCH, de MERSCH, de GREVENMACHER, de la création d'un 5^e Lycée à LUXEMBOURG-Geesseknepchen et j'en passe.

Investir dans le capital humain d'une nation, c'est non seulement investir dans les écoles, les hôpitaux, les maisons de soins ou de retraites, mais cela signifie également investir dans les infrastructures sportives et culturelles.

Pour cette raison, le Gouvernement a l'ambition de réaliser un important programme allant de la création d'un Centre culturel de rencontres à NEUMÜNSTER, en passant par de nouveaux locaux en faveur de la Bibliothèque Nationale, d'un hall sportif multifonctionnel, d'un Centre d'Art contemporain jusqu'à une nouvelle salle de concerts.

L'on peut, bien sûr, arguer que les investissements culturels ne sont pas prioritaires, et qu'on ferait mieux d'investir dans des lits de soins.

Je ne suis pas de cet avis. Il est bien évidemment nécessaire d'investir dans le bien-être de nos concitoyens malades et âgés. Mais les investissements culturels ont également une finalité économique, notamment en contribuant à une meilleure formation générale des nouvelles générations.

De toute façon, le Gouvernement n'entend pas sacrifier une priorité par rapport à d'autres. C'est la raison pour laquelle nous proposons un recours accru à la loi de garantie pour le financement de certains projets exceptionnels. Cette démarche permettra à la fois une réalisation plus diligente de ces projets, et un financement décalé dans le temps, ce qui laissera intact la marge d'investissement normale du budget de l'Etat, tout en constituant une charge additionnelle pour les budgets des 20 ans à venir.

Comme la génération future profitera pleinement de ces infrastructures, il n'est que normal qu'elle en subira également une partie de la charge.

Celle-ci ne sera pas trop lourde, puisqu'elle oscillera entre 2 et 3 milliards de

francs par an, soit l'équivalent de moins de 2 % du budget de l'Etat actuel, ou encore quelque 0,5 % de notre PIB actuel.

Cet effort est faisable et surtout nécessaire, car déterminant pour l'avenir économique du pays, donc pour le bien-être de notre population.

Permettez-moi une dernière réflexion. Je suis convaincu que les historiens du futur qualifieront la fin de ce siècle comme une sorte «d'âge d'or» de notre petit pays.

Il serait navrant que notre génération ne laissât, comme témoignage de cette période faste de notre histoire, que quelques autoroutes, un tram, des maisons de soins et de retraite.

C'est la raison pour laquelle je me bats bec et ongles pour la réalisation de quelques cathédrales modernes qui survivront certainement à notre temps, comme les projets Peï, Taillibert ou encore le projet des Frères Krier pour la nouvelle Cité Judiciaire au plateau du St. Esprit.»

Ce fut ensuite le Bourgmestre de la Ville de LUXEMBOURG, Madame Lydie WURTH-PLOFER qui, après avoir fait un bref, mais très éloquent bilan intermédiaire de «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995», comme encore quelques réflexions judicieuses sur les relations multiples et heureuses interférences entre l'art et l'artisanat, déclara ouverte la 67^e Foire Internationale de LUXEMBOURG, avant la traditionnelle ronde dans la multiplicité évoquatrice et informative des stands, à cet important rendez-vous économique.

Quelques aspects particuliers

Pour la première fois, l'Institut italien pour le Commerce extérieur à BRUXELLES fut officiellement de la Foire Internationale de LUXEMBOURG, où, côté technique, on enregistra une nouvelle numérotation des halles de 1 à 9, disposées en circuit. La première halle abrita des stands officiels, dont ceux de la Protection du Consommateur, la Protection des Monuments nationaux, le stand de l'Association des Ingénieurs encore, l'électronique de divertissement, comme également le stand impressionnant du «Centre national de l'Audiovisuel», très prisé en ce Centenaire du Cinématographe... et des 90 années de production cinématographique au Luxembourg.

Les halles 2 à 4 présentèrent toute la riche diversité dans le mobilier, la surface N° 5 constituant un aperçu sur les marchés du livre, du cadeau, de l'artisanat d'art et d'articles de mode; les halles 6 à 9 furent pratiquement réservées à l'artisanat.

Le LUXEMBOURG s'est souvenu à la JOURNÉE de COMMÉMORATION NATIONALE, le 8 octobre 1995

S.A.R. le Grand-Duc ranima la Flamme du Souvenir

Commémoration nationale pour le LUXEMBOURG encore en ce dimanche, le 8 octobre, journée et cérémonies pour rappeler à la population le Plébiscite camouflé comme recensement de la population, initiative des occupants nazis le 10 octobre 1941, mais surtout souvenirs des 4



S.A.R. le GRAND-DUC, accompagné par le Lt. Colonel Fernand BROSIUS, Aide de camp, à la Cathédrale Notre-Dame de LUXEMBOURG

années d'occupation, en mémoire encore des nombreuses victimes luxembourgeoises, ayant sacrifié leur vie dans les camps de concentration ou de déportation, comme enrôlés de force, dans des prisons, comme volontaires de guerre – Anciens Combattants, ou alors lors de batailles et de bombardements dans les confins du pays même.

Dans toutes les communes du pays, la commémoration annuelle donne lieu à des cérémonies du souvenir et des services religieux.

En la Cathédrale Notre-Dame

Un détachement militaire avec drapeau et grande escorte, sous le commandement du Capitaine Patrick FAUTSCH a rendu les honneurs militaires devant la Cathédrale Notre-Dame de LUXEMBOURG; intonation du «WILHELMUS» par la Musique militaire grand-ducale, sous la direction du Major André REICHLING, alors que Mgr. Fernand FRANCK, Archevêque, reçut S.A.R. le GRAND-DUC, accompagné par le Lt. Colonel Fernand BROSIUS, Aide de camp, au portail du sanctuaire national. Cet accueil se fit en présence de Mgr. le Chanoine André HEIDERSCHIED et du Curé-Doyen à Notre-Dame Joseph MORN.



De nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique et patriotique ont assisté au service eucharistique.

Le Gouvernement, en l'absence du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER empêché pour causes de voyage à l'étranger, fut représenté par les Ministres Johny LAHURE, Mady DELVAUX-STEHRÉS et Michel WOLTER; on remarqua encore le Ministre d'Etat hon. Pierre WERNER, le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ; le Doyen des Ambassadeurs à LUXEMBOURG Constantinos IVRAKIS, en compagnie d'Ambassadeurs, Députés, le Président du Conseil d'Etat Paul BEGHIN, le Président de la Cour supérieure de Justice Paul KAYSER, le Procureur général Alphonse SPIELMANN, Madame Lydie WURTH-POLFER, Député-Maire de la Ville, entourée de ses Echevins et Conseillers municipaux; les Directeurs et Chefs d'Administration du Gouvernement et de la Ville.

Côté Mouvements patriotiques nationaux, on remarqua le Président du Conseil national de la Résistance Aloyse RATHS, entourés des Présidentes, Présidents et délégués fédéraux et associatifs.

Afin que nul n'oublie...

Dans son homélie, l'Archevêque de LUXEMBOURG rappela le sens profond de la Journée commémorative, déclarant en substance: «Si en cette année, année du Cinquantenaire de la Fin de l'atroce Guerre, nous avons revécu et repensé les événements tragiques de 1940-45, il nous reste, à côté du souvenir, de persévérer dans l'action de grâce pour la paix dont nous nous réjouissons, paix recouvrée, il est vrai, à un prix considérable, il y a cinquante ans à présent. Faire mémoire nous aidera à maintenir ce sentiment de gratitude dans un temps, où tout passe vite et souvent sans laisser des traces durables».

Rappelant les victimes de la Guerre en particulier, le Prélat souligna que ceux qui en échappèrent par chance ou par divine volonté, auraient le devoir de transmettre le souvenir des trépassés, afin que le LUXEMBOURG n'oublie jamais ses Héros. Souvenir et rappel, mais encore le regard vers l'avant, le futur, où chacun devrait se sentir engagé personnellement dans la souvegarde de la paix, celle-ci devant obligatoirement trouver ses assises solides dans la tolérance», conclut Mgr. Fernand FRANCK.

Le service eucharistique, auquel la Société Maîtrise de la Cathédrale prêta son concours, sous la direction de Jean-Paul MAJERUS, avec le titulaire aux grandes orgues Carlo HOMMEL, fut conjointement célébré par Mgr. Fernand FRANCK, Mgr. le Chanoine André HEIDERSCHIED, le Vicaire Général Mathias SCHILTZ, le Curé à Notre-Dame Joseph MORN et le Vicaire Claude BACHE.

Le programme musical se composa ainsi: AVE SPES NOSTRA et Lauda JERUSALEM à l'introitus; Kyrie et Gloria, de la Messe de Angelis de D. BORTOLUCCI; Alleluia, A toi Dieu, notre louange; Sancta MARIA, de P. BARTHEL à l'Offertoire, le Psaume 117 de G.P. TELEMANN à la sainte Communion, alors que le service se conclut sur l'intonation de la 'HEEMECHT'.

Au Monument de la Solidarité

C'est au Monument national de la Solidarité luxembourgeoise, - «Kanounhiwwel» - qu'eut lieu une première cérémonie commémorative, en présence complémentaire du Vice-Premier Ministre Jacques F. POOS, qui reçut Son Altesse Royale le Grand-Duc Place du Saint-Esprit, où le Souverain passa les troupes en revue.

Au Monument, S.A.R. le Grand-Duc salua les personnalités présentes, ainsi que les Membres du Comité de la Flamme, avant le dépôt officiel de la gerbe du Souvenir, aux sons de la «Sonnerie aux Morts», intonation par l'Adjudant-Major Claude HOFFMANN.

Ayant ranimé la Flamme du Souvenir devant le Monument, le Souverain entra, accompagné par le Ministre J. F. POOS, à l'intérieur des lieux pour y signer le Livre d'Or. Cordiale poignée de main aux Porte-drapeaux des Mouvements patriotiques à la sortie, de même qu'aux membres du Conseil National de la Résistance, aux Enrôlés de Force, aux délégués présents finalement.

Au Monument du Souvenir

Inauguré en 1921, en souvenir des Légionnaires-Volontaires de Guerre 1914-18 aux côtés de leurs Frères d'armes français, -détruit en 1941 par l'occupant nazi, le Monument du Souvenir prit valeur de symbole de la Résistance vis-à-vis de l'occupant, représentant de nos jours, plus particulièrement aussi le Lieu de Recueillement des tous les Anciens Combattants des deux grandes Guerres, comme de nos volontaires aux batailles des NATIONS UNIES, en CORÉE.



Moment de recueillement après le dépôt de gerbe devant le Monument de la Solidarité



Entretiens amicaux avec le Grand-Duc après la cérémonie officielle



Dépôts de fleurs devant le Monument du Souvenir par le Ministre Michel WOLTER pour le Gouvernement et par Madame le Député-Maire Lydie POLFER pour la Ville de LUXEMBOURG

Des dépôts de fleurs furent assurés par le Ministre Michel WOLTER pour le Gouvernement, par Madame le Député-Maire Lydie POLFER pour la ville de LUXEMBOURG.

À la CROIX de HINZERT

Au Cimetière Notre-Dame à LIMPERTSBERG, la Croix de HINZERT, considérée comme le premier Monument concernant plus particulièrement la Résistance, ce furent Monsieur Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés, le Vice-Premier Ministre Jacques POOS, l'Échevin de la Ville Jean GOEDERT, ainsi que MM. Aloyse RATHS et Germain LUTZ qui assuraient les dépôts de fleurs, alors que Mgr. l' Archevêque F. FRANCK souligna, après une prière oecuménique, que le LUXEMBOURG devait beaucoup à ceux qui se sacrifièrent, d'où obligation morale et civique de s'en souvenir, afin que les martyrs n'aient pas été vains.

À la GARE de HOLLERICH

Ce furent d'importantes délégations de la Fédération des Enrôlés de Force Victimes du Nazisme, conduite par son Président Jos. WEIRICH, et l'Association luxembourgeoise des Déportés Politiques, avec à sa tête le Président Nicky KOOB qui déposaient des fleurs à la stèle, lieu du souvenir, d'où partirent, dès mai 1941, les premiers jeunes Luxembourgeois engagés au RAD, après le 30 août 1942, – décret du Gauleiter SIMON – les premiers Luxembourgeois des classes 1920 à 24 pour la «Wehrmacht», finalement à partir

du 17 septembre 1942, des milliers de destitués et de persécutés politiques luxembourgeois partirent en déportation, de la Gare de LUXEMBOURG-HOLLERICH.

Proklamatioun vun der Regirong

Déi laang Period vu Fridden, an deer d'Lëtzebuurger zënter 50 Joer liewen, as de Merit vun denen, déi s'ech der Nazi-Tirani an de Joeren 1940-1945 widder-sat hun. Dofir sin se hinne Respekt an Unerkennung schëlleg.

Den Dag vun der Nationaler Commémoratioun vereent d'Lëtzebuurger Vollek a respektvollem Udenken un déi Männer a Fraen, déi daks ënner Liewesgefor fir d'Identitéit an d'Onafhängegkeet vun der Heemecht gekämpft hun.

Et as gewosst, dass e Vollék ouni Erennrong séng Dignitéit verléiert a keng Zoukonft huet. Dofir as hiert Vermiechnëss liewech bliwwen. De Souvenir un déi Resistenz as doriwuer eraus vu grousser Wichtigkeet an enger Zäit, déi op eneits an Europa karakteriséiert as vu schreckleche Kricher, der Explosioun vun enger blanner Force an neiem Rassismus.

En as den Ausdrock vun dem Attachement vun de Lëtzebuurger un demokratesch Werter, wéi de Respekt vun de Mënscherechter, d'Fräiheet an d'Gerechtegkeet an d'Verstestemëch tëschent den Natiounen.

Den Asaatz vun de Patrioten, déi géint d'Enerdréckung gekämpft hun, bleiwt als Beispill an och als Warnung un d'Generatiounen vun haut a mar bestoen.

Lëtzebuerg, den 8. Oktober 1995

D'Membere vun der Regirong

Jean-Claude JUNCKER, Jacques F. POOS, Fernand BODEN

Marc FISCHBACH, Johny LAHURE, Robert GOEBBELS, Alex BODRY,

Marie-Josée JACOBS, Mady DELVAUX-STEHRES,

Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Michel WOLTER, Georges WOHLFART.

Proclamation du Gouvernement

La longue période de paix que les Luxembourgeois vivent depuis cinquante ans, ils la doivent en grande partie à tous ceux qui se sont opposés à la tyrannie nazie au cours des années 1940 à 1945. Voilà pourquoi ils leur doivent garder respect et reconnaissance.

La Journée de Commémoration nationale unit le peuple luxembourgeois dans la mémoire respectueuse de ces hommes et femmes qui, souvent au prix de leur vie, ont lutté pour l'identité et l'indépendance de la patrie.

Conscient du fait qu'un peuple sans mémoire perdrait toute dignité et ne serait pas porteur d'avenir. Leur héritage est resté bien vivant.

Le souvenir de cette résistance garde de surcroît toute son importance à une époque qui est de nouveau marquée en Europe par les horreurs de la guerre, l'explosion d'une violence aveugle et la recrudescence du racisme. Il témoigne de l'attachement réel des Luxembourgeois aux valeurs démocratiques que sont le respect des droits de l'homme, la liberté et la justice ainsi que l'entente entre les peuples.

Les immenses sacrifices de ceux qui ont combattu l'arbitraire et l'oppression resteront une leçon et un avertissement. Ils doivent continuer à éclairer les générations présentes et futures.

Luxembourg, le 8 octobre 1995

Les membres du Gouvernement

Jean-Claude JUNCKER, Jacques F. POOS, Fernand BODEN,

Marc FISCHBACH, Johny LAHURE, Robert GOEBBELS, Alex BODRY,

Marie-Josée JACOBS, Mady DELVAUX-STEHRES,

Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Michel WOLTER, Georges WOHLFART.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER au TALK-SHOW «ZDF-live»

Débat politique sur l'Union monétaire, le 9 octobre 1995

C'est dans les salons de la «Alte Frankfurter Oper» que s'est tenu le débat «TALK-SHOW-ZDF-live» de la deuxième chaîne TV allemande, jeudi soir, le 9 octobre 1995 de 22.15 à 23.20 heures, échanges et analyses politiques modérés par Wolfgang HERLES.

Y participèrent, dans l'ordre de leur présentation, le Premier Ministre luxembourgeois Jean-Claude JUNCKER, le Président du Parlement Européen Klaus HÄNSCH, le Président du parti allemand «SPD» Rudolf SCHARPING, le Ministre des Affaires Étrangères à BONN Klaus KINKEL, le Secrétaire d'État au Ministère des Finances allemand Kurt FALTLHAUSER (CSU), le Professeur Norbert WALTER, «Chef-Volkswirt der Deutschen BANK».

Le modérateur Wolfgang HERLES, pour initier le débat, fit état de deux aspects «apparemment très clairs», selon les sondages d'opinion opérés en République fédérale d'Allemagne, comme quoi les deux tiers des citoyennes et citoyens allemands voudraient conserver leur «Deutsche Mark», tout en insistant sur l'impérieuse exigence de voir la stabilité monétaire actuelle assurée.

Près de 20 millions de citoyens-membres de l'Union européenne seraient au chômage, les dernières statistiques «Eurostat» renseignant, au 10 novembre de l'année, 17,4 millions de personnes sans emploi à l'U.E.

Klaus KINKEL, le Ministre allemand, expliqua que l'Allemagne, partant également le parti SPD, se seraient ralliés au Traité de MAASTRICHT, l'Union européenne s'avérant être nécessaire pour diverses raisons; le Ministre des Affaires Étrangères vint à souligner, pourquoi, – la fidélité au DM étant compréhensible, dans l'approche «stabilité» –, l'union monétaire à institutionnaliser est une «bonne chose, souhaitable»: vis-à-vis des cours de change, la technique de celle-ci faisant perdre des fonds par les seules opérations bancaires; les cours de change abolis, le marché intérieur, d'un autre côté serait à parfaire, l'unité monétaire, – postulat économique des réalisations au jour – assurant complémentirement croissance et consolidation économiques, comme des améliorations à l'emploi.

Le Président Klaus HÄNSCH, lors d'une première intervention, se fit également «ardent défenseur», l'introduction d'une monnaie européenne unique, – dont il resterait la dénomination adéquate à trouver

– étant une nécessité évidente; toutefois 61 à 62 % de sceptiques seraient à convaincre par le fait de leur fournir les explications et informations en défaut quantitatif toujours. L'unité monétaire devrait assurer la stabilité économique, la «vitesse de mise en oeuvre pratique» de la monnaie étant fonction de difficultés à éliminer encore, le délai de 1999 toutefois

serait à respecter, «thème important, majeur du fait qu'il aurait à voir avec l'économie, comme avec la politique de l'emploi», conclut M. HÄNSCH.

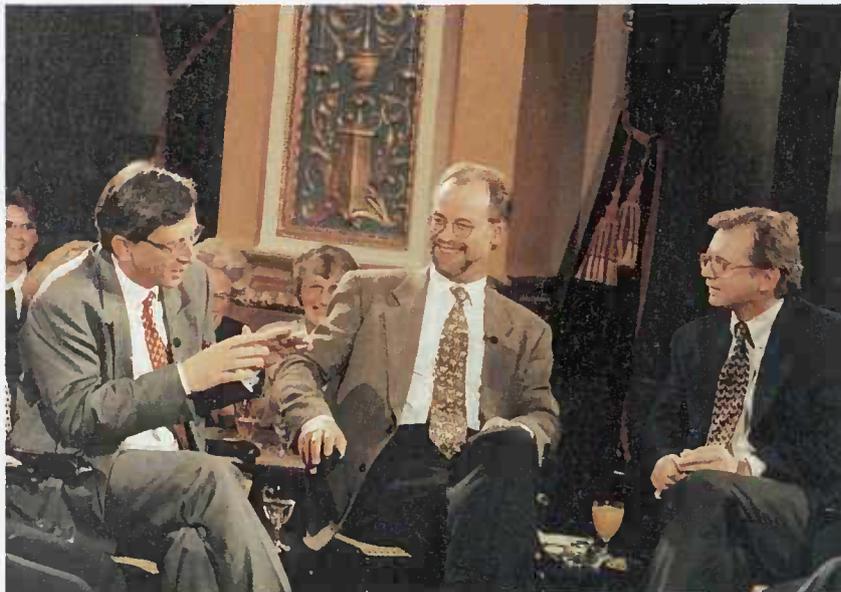
Rudolf SCHARPING, Président SPD, s'accorda en principe aux exigences et points de vues extériorisés, insistant sur le grand nombre de chômeurs dans l'U.E.,



Le présentateur et ses invités: (d.g.à d.) Norbert WALTER, Jean-Claude JUNCKER, Rudolf SCHARPING, Wolfgang HERLES, Klaus KINKEL, Klaus HÄNSCH, Kurt FALTLHAUSER



A l'écoute: Jean-Claude JUNCKER et Rudolf SCHARPING



L'Union monétaire n'est pas forcément triste: Jean-Claude JUNCKER, Rudolf SCHARPING, Wolfgang HERLES

Fotos: Anna Barbara ROSE

sur la stabilité que devrait garantir la monnaie unique, sur l'opportunité de voir les critères établis respectés et contrôlés scrupuleusement, ceci à «l'entrée» des différents pays dans le système monétaire commun, comme par après encore.

Pour le Secrétaire d'État Kurt FALTLHAUSER la stabilité à assurer primerait tout, les décisions d'entrée dans le système devant être prises fin 1997 – début 1998, les critères et surtout les moyens de contrôle à l'intérieur du système monétaire, – une fois établi – restant à définir, de même que des «sanctions» vis-à-vis de pays-membres, ultérieurement irrespectueux des critères à appliquer, établis.

Différentes interventions mirent en évidence les retards relatifs à encourir ou des décisions pouvant rester en suspens du fait que plusieurs pays de l'U.E. se trouveraient, d'ici 1997-98, devant ou dans des campagnes électorales parlementaires, au niveau national.

Norbert WALTER insista sur les aspects «pacte de stabilité» quant à cette union monétaire, une fois établie, stabilité pouvant être assurée à long terme et surtout vis-à-vis d'autres grandes «aires économiques» d'Outre-Mer ou d'Extrême Orient. L'État fédéral, les Länder, les communes, comme encore les assurances sociales se verraient devant des contraintes à respecter, une fois le système en place.

À la question, si le fait de voir éventuellement la création d'une monnaie européenne différée, pouvait mettre en cause l'intégration européenne dans son ensemble avec toutes les institutions communautaires impliquées ou en voie de réalisation, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER mit en garde vis-à-vis d'un «message qui tendrait à délayer l'union monétaire»; pour diverses raisons et apparemment dans quelques pays, «ce message pourrait être attendu». Les critères de convergence, par ailleurs critères de stabilité établis suivant modèle allemand, devraient être appliqués strictement, tels quels, aucune alternative à MAASTRICHT n'existant réellement.

L'union monétaire, devant assurer la stabilité financière et partant économique, exigerait les efforts clairement définis de la part des pays voulant entrer dans le système, le système unitaire lui-même constituant «une politique de la paix par d'autres moyens».

Diverses spéculations seraient apparues, notamment par la presse, dès 1991-92; les aspirations resteraient clairement définies, des «ponts» devant complémentarément être garantis pour éviter toute scission européenne.

Sous la pression des critères de convergence, des efforts très visibles auraient été réalisés: si sur 15 pays, en 1991, pas moins de 11 auraient fait état d'une infla-

tion de plus de 3 %, à ce jour 11 pays encore enregistreraient une inflation de moins de 3 %. En 1993, le déficit budgétaire, par rapport au PIB, se serait situé à 6,7 %, unité raménée à 3,7 % actuellement, 3 % ou moins restant à escompter pour 7 pays d'ici 1996.

MAASTRICHT I aurait diminué les turbulences au niveau financier; «si MAASTRICHT, en tant que Traité n'existait pas, il faudrait l'inventer», conclut le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER.

Le Luxembourg, par le biais de l'Union économique avec la Belgique, aurait une liaison monétaire de fait avec la Belgique, qui aurait une dette publique jugée assez considérable, quelle serait la position du Luxembourg dans cette situation concrète?, interpela HERLES encore à l'adresse du Premier Ministre luxembourgeois.

M. JUNCKER expliqua que ladite Union économique, datant de 1921, n'aurait en fait jamais créé de problèmes, ni encore dans l'état actuel des choses, les Belges devant réussir à coup sûr à «ramener» leur situation financière aux critères; les structures financières entre la Belgique et le Luxembourg seraient similaires, des politiques économiques communes permettant certaines divergences budgétaires.

D'autres échanges au «Talk-Show» portèrent sur la fermeté à respecter quant aux critères de convergence établis, à une information assez exhaustive quant aux citoyens européens dans tous les pays concernés, aux rôles des institutions financières nationales dans le contexte «union monétaire», sur le volet «assurances sociales» au niveau des différents pays-membres, aucun système social n'étant transférable, ni encore exigible quant à une uniformité européenne dans ce domaine. Des restructuration-adaptations dans le domaine social s'avéreraient nécessaires, voire indispensables, eu égard au niveau élevé actuellement atteint dans divers pays, le maintien pouvant s'avérer impossible dans le futur, une solution plus généralement «acceptable et à viser» se trouvant au niveau de «standards minima» à définir, d'un commun accord, si possible.

NOTA: «Parteitag» du SPD à MANNHEIM

Au Congrès national du «SPD», l'après-midi du jeudi, le 16 novembre 1995, le scrutin valut 321 votes au Ministre-Président Oscar LAFONTAINE, désigné ainsi nouveau Président du parti, 190 scrutins échéant à M. Rudolf SCHARPING, président sortant dès lors.

Europäische Woche gegen den Krebs

Vom 9. zum 15. Oktober fand wiederum die «Europäische Woche gegen den Krebs» statt. Zu diesem Anlass veranstalteten die Verantwortlichen für das Programm «Europa gegen den Krebs» eine Informationskampagne, durch die sie jeden von uns bewegen wollen, sich am Kampf gegen den Krebs zu beteiligen. Auch weisen sie auf die Wichtigkeit der Allgemeinmediziner in Sachen Gesundheitserziehung hin, auf deren Überzeugungskraft, mit der sie uns vor unsere Verantwortung stellen können und uns zum Handeln bewegen können. Dieses Jahr haben sie als Thema «Krebs betrifft auch mich» gewählt.

1 von 3 Europäern wird in seinem Leben an Krebs erkranken.

1.300.000 : Dies ist die Zahl der im Jahr 1990 in der Europäischen Union neu diagnostizierten Krebserkrankungen.

800.000 : Dies ist die Zahl der durch Krebs bedingten Sterbefälle in der Europäischen Union.

Und doch! Zwei von drei Krebserkrankungen könnten vermieden, und viele könnten, wenn rechtzeitig entdeckt, geheilt werden.

An uns ist es zu handeln! Wir können Krebserkrankungen am besten dadurch vorbeugen, daß wir ein gesundes Leben führen, uns gesund ernähren, Sport treiben, unser Gewicht überwachen, die Vorsichtsregeln im Umgang mit krebserregenden und gesundheitschädlichen Substanzen beachten, nicht rauchen und nur wenig Alkohol trinken, und dadurch, daß wir auf das Auftreten verschiedener, möglicherweise auf Krebs hinweisende Symptome achten und gegebenenfalls einen Arzt aufsuchen.

Manche Krebsarten können nur durch eine systematische Vorsorgeuntersuchung im Frühstadium erkannt und geheilt werden. Solche Krebse sind: der Gebärmutterhalskreb, der Gebärmutterkörperkreb und der Brustkreb. Ab 20 Jahren sollten deshalb alle Frauen regelmässig zum Frauenarzt gehen.

In Luxemburg besteht ein Mammographieprogramm zur Früherkennung von Brustkreb für Frauen von 50-65 Jahren. Die Verantwortlichen laden die Frauen dieser Altersgruppe ein, sich alle 2 Jahre kostenlos einer Mammographie und einer ärztlichen Vorsorgeuntersuchung zu unterziehen.

Wenn Sie sich bewußt sind, daß Ihre Gesundheit in Ihrer Hand liegt und im Kampf gegen den Krebs mitmachen wollen, so lesen Sie den «Europäischen Kodex gegen den Krebs», und handeln Sie nach dessen Hinweisungen. Dieser Kodex wurde von auserwählten Krebspezialisten der verschiedenen Mitgliedsstaaten der Europäischen Union aufgestellt. Sie erhalten ihn bei der *Fondation Luxembourgeoise contre le cancer, Croix Rouge, Parc de la Ville, LUXEMBOURG, Tél.: 45 30 33*. Wenn Sie dem Kodex folgen, werden Sie nicht nur Ihre Chancen erhöhen, nicht an Krebs zu erkranken, sondern ebenfalls Ihr Wohlbefinden.

Viele von uns werden durch ihren Arzt zu einer gesünderen Lebensweise und zur Mithilfe bei der Krebsfrüherkennung motiviert. Die Rolle der Ärzte, sowohl in Bezug auf die allgemeine Gesundheit, als auch im Kampf gegen den Krebs, ist von großer Bedeutung. Die Verantwortlichen der «Europäischen Woche gegen den Krebs» wenden sich deshalb in einer Spezialkampagne an die 400.000 Ärzte für Allgemeinmedizin der Europäischen Union.

Wir danken allen Ärzten, dem Lehrpersonal und den im Medienbereich Verantwortlichen für ihren Einsatz in unserem gemeinsamen Kampf gegen den Krebs.

La Chine nationaliste a fêté le «DOUBLE-DIX», le 10 octobre 1995

Le Directeur de l'Office économique et culturel de TAIPEÏ quitte le LUXEMBOURG

Comme chaque année à la date du 10 octobre, Jour du Double-Dix, la République nationaliste chinoise de TAIPEÏ a célébré sa Fête nationale dans le cadre d'une brillante réception, offerte au Golf-Club Grand-Ducal à SENNINGERBERG-Findel.

La présence de nombreuses personnalités de la vie politique, économique, culturelle et administrative a démontré, une fois encore, que la Chine dite libre, compte bien des amis et sympathisants au Grand-Duché. Les hôtes furent reçus par Monsieur le Directeur CHEE YU, Office Economique et Culturel de TAIPEÏ, ainsi que par le Président dudit Office et Madame Jean PIRROTTE.

Cordiale poignée de main au Directeur CHEE YU

Photo: Atelier LUTGEN



Le Double-Dix : 1911

Fondé en date du 10 octobre 1911, à laquelle le peuple chinois, sous la conduite du Dr Sun YAT-SEN, se défit de la maîtrise de la Dynastie MANDSCHU, jugée féodale, mouvement révolutionnaire qui entraîna la fondation de la République de CHINE par le Dr Sun YAT-SEN, le 1er janvier 1912. Celle-ci perdue depuis la Guerre civile chinoise – années 1945 à 1949 –, celle-ci s'étant soldée par la victoire communiste, cantonnant la Chine nationaliste, – à l'époque sous la direction de TCHANG KAI-CHEK - sur l'île de TAIWAN, - TAIPEÏ. Le dirigeant politique, au 1^{er} octobre 1949, en République populaire à régime communiste, fut MAO TSÉ TOUNG, décédé en 1976, suivi à la direction de la République par HUA KUO FENG.

Un départ pour M. CHEE YU

Après trois ans et demi de bons et loyaux services à la tête de l'Office Economique et culturel de TAIPEÏ, le Directeur CHEE

YU quitte le LUXEMBOURG, ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Dans une interview que le Directeur avait accordé au quotidien «LUXEMBURGER WORT», il avait fait état de son sentiment profond de «s'être toujours senti à la maison» pendant son séjour et ses occupations professionnelles au Grand-Duché. Quant à son «bilan», M. CHEE YU le qualifia de «plutôt mitigé: l'accueil, l'appui et la compréhension», de la part du peuple luxembourgeois, auraient été «formidables», une solide amitié s'étant établie d'emblée.

Quant aux autres domaines, le directeur quittant avoue ne pas avoir atteint tous les objectifs visés, le contexte politique international actuel lui ayant rendu la tâche difficile. La République nationaliste poursuivrait avec une ardeur égale les efforts pour une réunification, en dépit du fait que TAIPEÏ continuerait à être considérée comme une «simple autorité provinciale, manque de volonté sincère de négocier librement. Il faut que la réunification se fasse selon la volonté du peuple de toute la Chine. M. CHEE YU regrettant par ailleurs que, malgré une demande des pays amis de la République de TAIPEÏ

depuis trois années, en ce qui concerne l'admission de TAIPEÏ à l'ONU, la constitution d'une commission d'études ad hoc n'aurait pas encore abouti. Depuis 1971, année de l'exclusion de la République nationaliste, 21 millions de Taiswanais resteraient de la sorte en dehors du concert international des Nations à ce niveau.

Représentation à BRUXELLES

M. CHEE YU ayant quitté ses fonctions le 31 octobre de l'année au LUXEMBOURG, l'Office Economique et Culturel de TAIPEÏ continuera ses fonctions antérieures dans notre capitale, toutefois avec la seule représentation à BRUXELLES, qui cumulera les affaires courantes ou particulières pour les deux pays, sous la direction de M. Y. C. HUANG.

Souhaitons à M. le Directeur CHEE YU, qui a toujours entretenu d'excellentes relations avec de nombreuses instances luxembourgeoises, une retraite paisible, saine, et bien méritée.

L'ouverture de la Session parlementaire 1995-1996

La séance d'ouverture de la session ordinaire 1995-1996 de la Chambre des Députés a eu lieu mardi, le 10 octobre 1995 à 15.00 heures, conformément à l'article 72

de la Constitution et à l'article 1^{er} du Règlement de la Chambre des Députés.

La séance débuta sous la présidence du

doyen d'âge, Monsieur Edouard JUNCKER qui avait à ses côtés comme secrétaires les deux plus jeunes députés, Monsieur Luc FRIEDEN et Madame Agny DURDU.



Le doyen d'âge, Monsieur Edouard JUNCKER et les deux plus jeunes députés, Monsieur Luc FRIEDEN et Madame Agny DURDU

En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères déclara close la session ordinaire 1994-1995 qui avait été ouverte le 11 octobre 1994, et déclara ouverte la session ordinaire 1995-1996.

Après le discours du doyen d'âge, la Chambre procéda à l'élection des membres de son Bureau, dont voici la composition:

Monsieur Jean SPAUTZ, président; Messieurs Edouard JUNCKER, Carlo MEINTZ et Jos SCHEUER, vice-présidents; Messieurs François COLLING, Norbert KONTER, Jean ASSELBORN, Jeannot KRECKÉ, Henri GRETHEN, Robert MEHLEN et Jean HUSS, membres du Bureau; Monsieur Guillaume WAGENER, greffier et Monsieur Pierre DILLENBURG, greffier adjoint.

Après le discours du Président, Monsieur Jean SPAUTZ, la Chambre procéda au renouvellement des commissions parlementaires.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés.

Allocution de M. Jean SPAUTZ, Président élu

Dir Dammen an dir Hären, léif Kolleginnen a Kollegen,

Erlaabt mer als éischt lech merci ze soen fir Äärt Vertrauen matt dem Dir méch erëm eng Kéier zu Äärem President bestëmmt huet. Ech wäert versichen, no beschtem Kënnen a Gewëssen, Äert Vertrauen nët ze entäuschen a President vun der ganzer Chämber an allen Députéierten ze sin, op se zur Majoritéit oder zur Opposition gehéieren. Mir sin all ouni Ausnahm gewielte Verrieder vum Vollék an hun ee wéi den aaneren, souwuel déi selwécht Rechter wéi och Pflichten bäi der Ausübung vun eisem Mandat.

Eisen Alterspräsident, de Kolleg Edouard JUNCKER, huet schon a sénger Aledung op d'Wichtigkeet vun der parlamentarescher Aarbecht besonnech an de Méint déi kommen higewisen. Och wann an denen nächsten Deg nët direkt Projets de loi hei zur Sprooch kommen, sou as an dene vergangene Wochen dach scho ganz vill an de Kulisse vun der Chämber, a besonnesch an de Kommissiounssätzungen, geschafft gin a wichteg Problemer an aktuell Froen an Ugrëff geholl gin. Mir wäerten och dofir versichen de Programm, den d'Regierung nach gär vrun Enn vum Joër iwwert d'Bühn hätt, ze meescheren. D'Themaën, déi eis beschäftegen, bleiwen och weiderhin déi selwecht an ët kommen éischer ëmmer neier derbäi.

Mir dierfen näischt enk gerëppt gesinn, mä wa méiglech alles an ee méi weiden an och besonnesch europäesche Kontext setzen. Mir mussen eis awer och bestänneg froen, wéi mer eis Gesetzgebung kënne verbessern an den neie Gegebenheten upassen. Emmer erëm héiert a gesäit een, datt vill Leit der Politik an denen, déi an hir aktiv sin, éischer skeptesch géinteniwwer stin. Eng vun den Ursachen heifir besteet doranner, datt d'Politik sëch an hirem Charakter verännert huet, mä awer och d'Erwaardungen, déi vill Leit a si stellen, anerer gi sin. Vill verlaange vläicht zevill vun hir a géingen hir Menung bestëmmt änneren, wa se am dagdeegleche Liewe méi enk mat hir a Kontakt kéimen. Ech wëll dofir och déi ganz wichteg Roll ënnerstraichen, déi d'Medien an der Politik spillen. Et sin si, déi dat, wat hei an op Regirungsplang, mä awer och op deem vun allen Instanzen, déi



M. Jacques F. POOS déclare ouverte la session ordinaire 1995-1996.



Le Président de la Chambre des Députés, M. Jean SPAUTZ et les deux vice-présidents MM. Norbert KONTER et Jeannot KRECKE

op dene Gebitter matschaffen, ënner d'Leit bréngen. D'Bild wat si vum politeschen a parlamentaresche Liewen duerstellen, soll

der Réalitéit entspreche an esou de Leit erlaben sech ee richtegt Uerteel iwwer d'Politik an d'Politiker ze maachen.

Ee raisonnabelt Versteesdemech vun den Aufgaben an de Méiglechkeet vun der Politik bedeit awer och de Sënn derfir ze hun, wat d'Responsabilitéit vun deem eenzelnen as, déi en géintwuer sêch selwer a géintwuer vum Stat an der Gesellschaft huet. Ech wëllt hei un dee bekannte Sproch vum Philosoph Jean PAUL erënneren – deen de President KENNEDY a séng Nofolger scho méi wéi eemol zitíert hun – an dee seet: « Mir sollen eis ni froen, wat eist Land fir eis ka maachen, mä éischter, wat mir fir eist Land kënne maachen.» An dobäi sin d'Politiker nët manner gefuerdert wéi all aner Biiirger aus dem Stat.

Et geet also nët duer Opposition fir Opposition ze maachen, an ech denken do nët esou vill un déi – eintlech ganz gesond – déi heibanne stattfënt, mä un d'Protester, déi zwar, och wa se berechtigt sin, oft an enger Form virbruecht gin, déi een nët méi akzeptéiere kann. Et kann ee sou z. B. nët vum Vollék gewielte Parlamentarier an der Ausübung vun hirem Amt behënneren, besonnesch nët wa si auslännesch Kollegen ëmfänke sollen, fir denen hire Standpunkt a kruziale Froen ze héieren an hinnen d'Menung vun der Lëtzebuerger Châmbler ze ënnerbreden.

Dir Dammen an dir Hären, léif Kolleginnen a Kollegen,

D'nächst Joer fänkt d'Regierungskonferenz vun der Europäescher Unioun un. Hir Missioun as ët erauszefannen, wéi ët mat Europa soll weidergoen. Mir all solle wëssen, wat um Spill steet. Historesch Chancë kommen oft eréischt no méi laanger Zäit erëm. Mir hun also d'Wiel, Europa elo weiderzedreiwien oder ofzewaarden. An da kann ët laang daueren, bis mer nach eng Kéier d'Geleënheet dozou hun. Et muss elo gehandelt gin. Et gongt schons vill doriwwer op verschidene Pläng, a besonnesch och bei de Konferenzen vun de Presidente vun den europäesche Parlamenten, diskutéiert: D'national Parlamenten hun op dësem Gebitt eng wichteg Roll ze spillen, där mir eis musse bewosst sin an déi mir musse konsequent matdroen, ob ët sêch elo ëm Virschléi handelt fir déi zukünftige institutionell Architektur vun Europa oder ëm nei Kontrollmëttel, déi musse zum Asaz kommen, besonnesch och mat Bezuch op déi rapid Evoluitioun vun den Technologien op dem Gebitt vun der Informatioun a besonnesch der Informatik. Et as dofir och esou wichteg, dass Lëtzebuerg op alle parlamentaresche Pläng, besonnesch op denen internationalen, aktiv mathëlleft.

An dësem Kontext hat d'Châmbler bal «au grand complet» d'lescht Woch zu Bréissel d'Geleënheet gehat, mat eisem fréiere Premier a jëtzege Kommissiounspresident Jacques SANTER a sénge Mataarbechter een héichinteressanten Dialog iwuer d'Zukunft vun Europa ze féieren.

Sou wéi ech ët an engem Interview, dee kürzlech déi gréisst Lëtzebuerger Tageszeitung mat mir gemaach huet, ënnerstrach hun, hun ech ni vergiess, wat 1959, wéi ech an dëst Haus komm sin, den deemolegen CSV-Fraktiounspresident Tony BIVER zu mir gesot huet, wéi hie behaupt huet, datt fir ee Politiker absolut näscht onméiglech wär. Dorunner denken a glewen ech och nach haut.

An der Politik muss ee permanent beméit sin, ee Konsens ze fannen, an der Gewëssheet, datt an eisem demokratesche System ëmmer een Arrangement mat dem Partner ze fannen as. Dorobber leën ech grouse Wäert, an et as mir dofir vill dru geleën, datt mer alleguer gutt Relatiounen an ee gutt Versteesdemech hun, sou wéi eise Frënd Pierre FRIEDEN et an engem interessanten Artikel iwuer d'politesch Kultur d'lescht Woch geschriwwen huet: «La démocratie, c'est la liberté de tous les jours». Mir musse eis se och ëmmer erëm op en Neits verdéngen a si muss iwuer all Verdacht erhave sin. Wat mer och ganz gutt a séngem Artikel gefall huet, war de Schlusssaz, wou hie seet: «Pour être un bon politique, il faut être un honnête homme.» Loosse mer dofir hoffen, datt déi Skandalen vu Korruptioun, déi verschidde vun eise Partnerlänner an Europa, besonnesch och op parlamentareschem Pläng, opgewullt hun, eisem Land verschount bleiwen!

Ausser der Eierlechkeet soll awer och d'Solidaritéit mat denen, déi an der Welt ëmmer nach leiden, ënner Krich, Terror an Aarmutt, eent vun eisen Hauptleies sin. Mir kënnen nët d'Aën zoomaachen, well et dene meeschten heiheem besser geet. Mir musse permanent un déi denken, déi eis Hëllef brauchen an déi an Emstänn liewen, déi dem Enn vum zwete Joerdausend keng grouss Eier maachen. Där gët ët der leider och nach bei eis! Grad esou wichteg as et, an enger multikultureller Gesellschaft, deem anere séng Ennerscheder ze akzeptéieren an ze respekitéieren.

D'nächst Woch feiere mer an dësem Sall de 50. Anniversaire vun der UNO. Mir wäerten d'Geleënheet hun, bei där Feier, un där och de fréiere Generalsekretär vun der UNO, den Här Perez de Cuellar wäerd

deelhuelen, op déi Problemer zréckzekommen.

Erlaabt mer zum Schluss nach op een Thema anzegoen, vun deem ech lech schon um Enn vun der leschter Sessioun geschwat hun, an deen lech bestëmmt grad esou wéi mir um Häerz läit.

D'Châmbler, hir fënnf Fraktiounen, si sech am Juli eens gin um Krautmaart ze bleiwen, dése Sall ze vergréisseren an ze moderniséieren an déisäit d'Haiser Richard a Printz fir d'Verwaltung an d'Kommissiounssätzungen ëmzeänneren fir datt all eis Reimlechkeeten op enger Platz konzentréiert gin an déi «Aal Douane» wéinstens zum gréissten Deel fir aner Zwecker déngen kann. Mir hate virun der Vakanz d'Regierung heivun informéiert a gesot, mir géinge gär vu Mëtt dëses Mounts un op deem Gebitt op der Base vun neien adaptéierte Pläng weiderkommen. An denen nächste 14 Deg fënd heiriwwer eng Aussprooch mat eisem Premierminister a mat dem Bauteminister statt.

Ech wëll nach eng Kéier ënnersträchen, datt d'Châmbler absolut drop hält, datt mer op deem Gebitt endlech an sou séier wéi méiglech weiderkommen. Wou e Wëllen as, as och ee Wee a mir wäerte bestëmmt sou wéi d'Ausland eis dat scho virdemonstréiert huet – eng Iwwergangsléisung fir eis Aarbechte fannen, wann den Embau hei am Haus endlech kann ufänken.

Ech wollt der Regierung merci soen fir hirt Entgéintkommen beim Ennerbréngen vun de Fraktiounen, déi – matt Ausnahm vun der DP – fir déi och séier eng aner Léisung muss font gin, a prakteschen a flotten Reimlechkeeten ënnerbruecht sin, an denen et sêch gutt schaffe léisst an déi all no bäi der Châmbler leien.

Ofschléissend wënschen ech souwuel der Châmbler wéi och der Regierung eng gutt Zesummenaarbecht, vill Äifer an Engagement am Interesse vun eisem Land a sénge Bierger.

Ech wëllt awer och drun erënneren, datt d'Châmbler eleng zoustänneg as fir d'Bild, wat si no baussen ofgët, an Iéch drop opmierksam maachen, datt dat wat richtig as nët ëmmer populär, an dat wat populär wierkt, nët ëmmer richtig as. Loosse mer an dem Sënn un d'Aarbécht goen an dankbar sin fir d'Platz, déi eist Land an Europa an an der Welt huet.

Ech soen Iéch merci fir Äar Opmierksamkeet.

Composition des Commissions parlementaires

(par ordre alphabétique de leurs membres; en gras: président)

Bureau

Jean Asselborn, François Colling, Henri Grethen, Edouard Juncker, Jean Huss, Norbert Konter, Jeannot Krecké, Robert Mehlen, Carlo Meintz, Jos Scheuer, **Jean Spautz**

Commission de Travail

Jean Asselborn, François Colling, Gast Gibéryen, Henri Grethen, Jean Huss, **Jean Spautz**

Commission des Comptes

Willy Bourg, Emile Calmes, Robert Garcia, **Mathias Greisch**, Jacques-Yves Henckes, Marcelle Lentz-Cornette, Jean Regenwetter, Jean Schiltz, John Schummer, Nicolas Strotz, Alphonse Theis

Commission des Pétitions

François Bausch, Eugène Berger, **Anne Brasseur**, Nicolas Estgen, Mathias Greisch, Jean-Pierre Koepf, Norbert Konter, Françoise Kuffer, Marcelle Lentz-Cornette, Laurent Mosar, Jean Schiltz

Commission du Règlement

Jean Asselborn, **François Colling**, Agny Durdu, Lydie Err, Gast Gibéryen, Marcel Glesener, Edouard Juncker, Carlo Meintz, Jos Scheuer, Alphonse Theis, Renée Wagener

Commission des Affaires communales et de l'Urbanisme

François Biltgen, Gast Gibéryen, Camille Gira, Mathias Greisch, Edouard Juncker, Jean-Pierre Klein, Roger Klein, Norbert Konter, Carlo Meintz, Ferny Nicklaus-Faber, Lydie Polfer

Commission des Affaires étrangères et européennes

Lydie Err, Nicolas Estgen, Paul Helminger, Jacques-Yves Henckes, Jean Huss, René Kollwelter, Marcelle Lentz-Cornette, Lucien Lux, Carlo Meintz, Laurent Mosar, Alphonse Theis

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Lucien Clement (Agriculture), Agny Durdu, Camille Gira, Claude Halsdorf, Norbert Konter, Françoise Kuffer, **Nico**

Loes, Robert Mehlen, Jos Scheuer, Carlo Wagner, Lucien Weiler (remplaçant Nicolas Strotz, Viticulture et Développement rural)

Commission des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

Lucien Clement, Nicolas Estgen, Camille Gira, Claude Halsdorf, **Ady Jung**, Roger Klein, Jean-Pierre Koepf, Jean Schiltz, John Schummer, Nicolas Strotz, Carlo Wagner

Commission des Communications et de l'Informatique

Emile Calmes, François Colling, Luc Frieden, Robert Garcia, Marcel Glesener, Fernand Greisen, Paul Helminger, Roger Klein, Norbert Konter, Françoise Kuffer, **Lydia Mutsch**

Commission de l'Economie et de l'Energie

François Bausch, Lucien Clement, Marcel Glesener, Paul Helminger, Ady Jung, Norbert Konter, **Jeannot Krecké**, Robert Mehlen, Lydia Mutsch, Jean Regenwetter, John Schummer

Commission de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Eugène Berger, Nicolas Estgen, Pierre Frieden, Robert Garcia, Fernand Greisen, Claude Halsdorf, Carlo Meintz, Ferny Nicklaus-Faber, Jos Scheuer, **Nelly Stein**, Marc Zanussi

Commission de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire

Eugène Berger, Emile Calmes, Nicolas Estgen, Camille Gira, Jean-Marie Halsdorf, **René Kollwelter**, Jeannot Krecké, Nico Loes, Robert Mehlen, Jos Scheuer, Nicolas Strotz

Commission de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Promotion féminine

Eugène Berger, **François Biltgen**, Emile Calmes, Mars di Bartolomeo, Gast Gibéryen, Jean-Marie Halsdorf, Françoise Kuffer, Lydia Mutsch, Ferny Nicklaus-Faber, Nelly Stein, Renée Wagener

Commission des Finances et du Budget

Jean Asselborn, Anne Brasseur, **François Colling**, Luc Frieden, Camille Gira, Henri Grethen, Jacques-Yves Henckes, Jeannot Krecké, Lucien Lux, Alphonse Theis (remplaçant François Biltgen, fiscalité), Lucien Weiler

Commission de la Fonction publique

François Bausch, Mars di Bartolomeo, Pierre Frieden, Henri Grethen, Edouard Juncker, Ady Jung, Jean-Pierre Klein, Robert Mehlen, Carlo Meintz, **Alphonse Theis**, Marc Zanussi

Commission de la Force publique

Willy Bourg, Anne Brasseur, **Mars di Bartolomeo**, Claude Halsdorf, Jean Huss, Edouard Juncker, Jean-Pierre Koepf, Nico Loes, John Schummer, Camille Weiler, Lucien Weiler

Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Jean Asselborn, François Biltgen, Lydie Err, **Luc Frieden**, Paul Helminger, Jacques-Yves Henckes, Jean-Pierre Klein, Laurent Mosar, Jean-Paul Rippinger, Renée Wagener, Lucien Weiler

Commission juridique

Jean Asselborn, François Bausch, **François Biltgen**, Agny Durdu, Lydie Err, Luc Frieden, Jacques-Yves Henckes, Jean-Pierre Klein, Laurent Mosar, Jean-Paul Rippinger, **Lucien Weiler**

Commission des Médias, de la Recherche et de la Culture

François Colling, Luc Frieden (remplaçant Pierre Frieden, culture), Robert Garcia, Marcel Glesener, Fernand Greisen, Roger Klein, Françoise Kuffer, Carlo Meintz, Laurent Mosar (remplaçant Nicolas Estgen, culture), Lydia Mutsch, Lydie Polfer

Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Niki Bettendorf, Mars di Bartolomeo, Gast Gibéryen, Marcel Glesener, Henri Grethen, Jean-Marie Halsdorf, Jean Huss, Norbert Konter, Lucien Lux, Ferny Nicklaus-Faber, **Jean Regenwetter**

Commission des Sports et de la Jeunesse

Eugène Berger, Lucien Clement, Fernand Greisen, Jean-Marie Halsdorf, Jean Huss, Norbert Konter, Lucien Lux, Laurent Mosar, Lydia Mutsch, Jean-Paul Rippinger, Camille Weiler

Commission des Transports

François Bausch, Willy Bourg, Anne Brasseur, Edouard Juncker, Roger Klein, Jean-Pierre Koepp, Nico Loes, John Schummer, Nicolas Strotz, Camille Weiler, Marc Zanussi

Commission du Travail et de l'Emploi

François Bausch, Niki Bettendorf, Fran-

çois Biltgen, Gast Gibéryen, Marcel Gle-sener, Henri Grethen, Nico Loes, Lucien Lux, Jean Schiltz, Lucien Weiler, Marc Zanussi

Commission des Travaux publics

Anne Brasseur, Mathias Greisch, Jean-Marie Halsdorf, Edouard Juncker, Jean-Pierre Koepp, Jos Scheuer, Jean Schiltz, John Schummer, Nicolas Strotz, Alphonse Theis, Renée Wagener

Commission spéciale «Génétique»

Niki Bettendorf, Nicolas Estgen, Luc Frieden, Robert Garcia, Claude Halsdorf, Norbert Konter, Françoise Kuffer, Mar-celle Lentz-Cornette, Robert Mehlen, Lydia Mutsch, Jean-Paul Rippinger

Commission spéciale «Enseignement supérieur»

Eugène Berger, Willy Bourg, François Colling, Nicolas Estgen, Robert Garcia, Fernand Greisen, Roger Klein, Marcelle Lentz-Cornette, Carlo Meintz, Lydia Mutsch, Jos Scheuer

Commission spéciale «Stupéfiants»

Willy Bourg, Anne Brasseur, Lydie Err, Gast Gibéryen, Jean-Marie Halsdorf, Françoise Kuffer, Laurent Mosar, Lydia Mutsch, Ferny Nicklaus-Faber, Jean-Paul Rippinger, Renée Wagener

Projets et initiatives pour 1996 du SNJ

Le 10 octobre 1995, Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Jeunesse, a accueilli des animateurs du SNJ et d'organisations de jeunesse, pour faire le bilan des activités de 1995 et pour préparer le programme de l'année 1996.

Ce programme est élaboré par le SNJ en collaboration avec des organisations de jeunesse.

Le ministre a remercié les animateurs qui, lors de l'année 1995 (de janvier à octobre), ont encadré 124 activités. 3701 jeunes ont profité des activités de loisir figurant au programme SNJ 1995.

Le fil rouge du programme 1995 était lié à la Campagne du Conseil de l'Europe

contre le racisme...et au programme de Luxembourg, Ville de la Culture.

PROJETS ET INITIATIVES POUR 1996

Le programme du SNJ pour l'année 1996 se présente de la façon dont il est connu depuis longtemps, c-à-d. avec toutes les activités déjà traditionnelles, tout en tenant compte plus spécialement des événements suivants:

- * Suite de la Campagne du Conseil de l'Europe contre le racisme, avec le Leitmotiv: Participation et intégration

Des efforts doivent être entrepris pour toucher davantage de jeunes défavori-

sés par des activités spécifiques et une information renforcée.

- * Le 50^e anniversaire de l'ONU
- * Projet du Centre HOLLENFELS dans le domaine de la formation continue:
"Nouvelles technologies dans l'agri-culture"
"Poissons indigènes et leur mode de vie"
- * Promotion féminine: Projet avec les jeunes filles dans les maisons de jeunes
- * Projets de l'équipe de Lultzhausen: "Sport und Ernährung" et "Sport und Wissenschaft"
- * Coopération plus étroite avec les communes et le réseau dans le domaine de la formation d'animateurs pour les après-midi le loisir et la mise à disposition des centres du SNJ

Le travail dans le domaine de la prévention primaire des toxicomanies sera poursuivi, en collaboration étroite avec le nouveau Centre de Prévention de Toxicomanies et tous les autres ministères et organisations concernés.

Le projet de recherche sur les conditions de vie des jeunes, entamé en collaboration avec l'ISERP, sera poursuivi.

Comme dans le passé, beaucoup d'importance sera accordée à la collaboration avec les organisations de jeunesse et à relever la collaboration avec les organisations de jeunesse (à relever la collaboration étroite dans le domaine de la formation des animateurs de loisirs 1^{er}, 2^e et 3^e cycle), ainsi qu'à la collaboration interrégionale dans les domaines concernant la jeunesse (échanges, information, formation, écologie, prévention primaire...)



Le Ministre Alex BODRY et les animateurs du SNJ et d'organisations de jeunesse

A la X^e Journée de GERONTOLOGIE – GERIATRIE: de grands projets

Assemblée, le 10 octobre 1995, au Centre de Loisirs d'OBERANVEN

Au Centre de Loisirs «AM SAND» à OBERANVEN, quelque cent-cinquante paramédicaux ont vécu la X^e Journée de l'ALGG, – Association luxembourgeoise de Gérontologie-Gériatrie – mardi, le 10 octobre 1995, en présence du Ministre de la Famille, Madame Marie-Josée JACOBS, du Ministre de la Sécurité Sociale, Madame Mady DELVAUX-STEHRRES, du Ministre de la Santé Johny LAHURE, du Député-Maire Jean SCHILTZ de la commune de NIEDERANVEN.

L'Association, présidée par Madame Josée THILL, s'est donné comme visées l'engagement au profit des gens âgés, l'assurance d'une aide efficace, l'amélioration de la qualité de vie des personnes du 3^e âge finalement.

L'assurance du Maintien à domicile des personnes âgées, selon la Présidente Josée THILL, se trouve ancrée dans la Déclaration gouvernementale de 1994, l'oratrice analysant ensuite les multiples aspects de thèses et antithèses, de possibilités variées, non moins efficaces par opposition à des interventions délimitées en nombre-volume, mais répondant ponctuellement à des besoins réellement constatés, définis le plus clairement possible: assurance dépendance ou assurance couvrant un risque gériatrique? – Davantage de crédits pour plus de soins? Une offre plus diversifiée répondant à une demande accrue, ou alors de meilleures prestations répondant aux besoins réellement existants? Autant de questions, – de choix, voire d'options, – auxquels il faudrait trouver réponse et solutions.

Soins: Assurances et qualité

Un inventaire indispensable de ce qui est réglementairement réalisé ou techniquement disponible, en matière de soins, doit conduire à une définition objective: les soins gérontologiques et leur nature, leur qualité, la quantification, le prix de revient, les moyens techniques ou en personnel à mettre en oeuvre.

De même, il conviendrait, selon la Présidente toujours, de définir les différents plans: les soins de base, soins thérapeutiques, prise en charge holistique avec toutes ses composantes; l'essentiel serait la définition d'échelles comparables, les «standards», permettant d'apprécier la pratique à ses justes valeurs, partant aussi les «résultats» escomptés, visés ou alors déjà atteints.

La qualité des soins, orientée le plus possible individuellement, serait fonction des besoins corporels, psychiques, sociaux, voire culturels, principe reconnu comme universellement vrai, – dès lors à réaliser le mieux et le plus rapidement possible –; ces principes – entendons: postulats – reconnus vrais et incontournables, il s'agirait d'en arrêter la pratique, – prise en charge globale individualisée – par voie légale.



Mme Josée THILL, Présidente de l'ALGG

D'où, moyens budgétaires indispensables, s'entend, mais encore et surtout nouvelles reconnaissances, nécessités: la formation adéquate en personnel qualifié, la formation complémentaire comme la formation continue, afin de garantir les résultats et succès dans le temps. La complexité, souvent la durée des soins, supposent et exigent impérieusement une coopération optimale et de tout instant entre les teams traitants, multidisciplinaires, sur le plan régional.

Autres aspects que l'oratrice mit en évidence: des mesures de contrôles devant garantir une mise en oeuvre «économique»; la sauvegarde d'un rapport rationnel et juste entre les soins reçus par un patient et l'effort physique, psychique et professionnel consenti par le soignant, les garanties de soins à assurer vingt-quatre heures sur la journée, comme encore celles couvrant les soins continus et adéquats à offrir par les groupes d'intervenants régionaux spécialisés.

Pour l'instant, telle fut la conclusion de Madame Josée THILL, la discussion-échange tourne autour de l'assurance à stabiliser quant aux soins nécessaires, cette assurance ne devant pas s'orienter principalement ou exclusivement sur l'aspect financier des soins aux personnes âgées – budget public ou autre –, mais plutôt et bien davantage sur les aspects plus purement humains des soignés et des soignants, à tous les niveaux.



Grand intérêt pour la gérontologie-gériatrie auprès des paramédicaux

Visées du département SANTÉ

Le Ministre Johny LAHURE, Santé publique, mit, à son allocution, trois points essentiels en évidence: le financement des prestations gérontologiques devrait être assuré, de nouvelles prestations seraient à fournir, finalement il serait essentiel de définir et de fixer les critères de qualité en ce qui concernerait les soins à garantir, trois exigences qui pourraient se trouver réglementairement fixées dans un projet concret que le Ministre verrait réalisé pour le 15 novembre 1995.

Insistant sur les projets gouvernementaux à mettre en oeuvre dans l'approche des exigences exposées, le Ministre LAHURE souligna que la réalisation du musée d'art contemporain n'entraverait en rien des projets médicaux, de gériatrie ou du domaine paramédical.

Actuellement, le nombre des lits en gérontologie – gériatrie serait de 600 unités; en y ajoutant les nouveaux centres gériatriques de STEINFORT et de BETTEMBOURG, – ce dernier à terminer en 1996, ledit nombre augmenterait de 100 nouvelles unités, alors qu'en 1999, – à la finition et la mise en service des centres de SCHIFFLANGE et de WASSERBILLIG –, on réaliserait la visée de 994 lits disponibles en gériatrie.

Complémentairement, le Ministre Johny LAHURE expliqua que des efforts conséquents seraient faits pour augmenter, dans la mesure du possible, le maintien à domicile, de façon à ce que les personnes nécessitées de soins puissent rester dans leur foyer le plus longtemps possible; finalement, le département ministériel veillerait à garantir un personnel qualifié à toutes les maisons de soins, afin que nul le gérance ne puisse s'enrichir illégalement, du fait d'engagement de personnel rémunéré «au rabais».

10 milliards de Flux en 10 ans

Le Ministre de la Famille Marie-Josée JACOBS mit en évidence la nécessité de trouver et de fixer un régime adéquat en matière assurance-soins, vu l'exiguïté du territoire et les potentialités disponibles à divers niveaux. Dans ce juste rapport, le



M. Johny LAHURE, Ministre de la Santé



Mme Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille



Le Prof. Gerhard IGL

Ministre inclut également l'exigence ou du moins la nécessité de garder des personnes nécessitées de soins aussi longtemps que possible dans leurs propres foyers, des services à domicile généralisés et améliorés devant garantir l'apport supplémentaire en aide paramédicale souhaitée, nécessaire et indispensable.

Dans ce dernier contexte, le passage des personnes à soigner dans les maisons spécialisées se ferait bien trop souvent par suite de la décision de membres de famille concernés, soucieux de se décharger personnellement de soins jugés onéreux. Chiffres et nombres à l'appui, Madame Marie-Josée JACOBS souligna que, – pour un prix de revient moyen de 7,2 Mio par lit en gérontologie-gériatrie –, l'Etat et son Ministère seraient prêts à investir le montant budgétaire de 10 milliards aux bénéfices de maisons de soins, à étendre ou alors à réaliser dans les années à venir.

Des chiffres impressionnants

Selon le Prof. Gerhard IGL, – dans son exposé «Pflegeversicherung und Qualitätsversicherungssysteme» – il faudrait annuellement entre cinq et sept milliards de Flux dans les multiples services en faveur des personnes âgées dépendantes, soulignant encore que ces investissements étaient économiquement de haute, première importance. Les médias n'en jugeraient pas toujours avec la compréhension requise selon leurs valeurs absolues et réelles; mais en fait, conclut le Professeur, expert en droit, – il a contribué très activement à la création des assurances sociales en soins pour la République fédérale d'Allemagne –, les réalisations en gérontologie-gériatrie comptent parmi les plus beaux progrès réalisés en politique sociale pendant ces dernières années.

Furent encore orateurs à cette très importante X^e Journée de l'ALGG, le Dr Jean-Claude LENERS, avec l'exposé «Abhängigkeiten im Alter», et M. Jeannot EWALD avec son intervention très remarquée «Pflegeplanung und Qualitätssicherung in der Altenpflege».

Il appartient à la Présidente Josée THILL de remercier les membres du Gouvernement et les intervenants-experts de leur précieux apport à cette Journée.

“De BOMMENZINNES” – la Statue symbole a retrouvé l’Îlot du ROST, à LUXEMBOURG

Inauguration mardi, le 10 octobre 1995, au quartier rénové

L’Îlot-joyau du ROST, un des quartiers-maîtres de la vieille Ville, retrouve – après sa propre restauration – longue, mais réussie – un «pensionnaire» muet, mais grand en valeur symbolique: la Statue de Saint JEAN-NÉPOMUCÈNE, que le peuple a baptisé du nom luxembourgeois de «BOMMENZINNES», dénomination qui, bien sûr, a son histoire.

En effet, Saint JEAN-NÉPOMUCÈNE fut martyr-confesseur, qui, par la méchanceté et une mauvaise humeur d’un souverain, fut précipité dans un fleuve du haut d’un pont. Il n’en fallait pas davantage pour faire du juste homme, plus tard béatifié, le Saint-Patron des Ponts; représenté le plus souvent tenant une boule dans une main, les Luxembourgeois en firent – tout protecteur qu’il se trouve, de nos jours encore à VIANDEN, sur le pont enjambant l’OUR – le »BOMMENZINNES», c’est-à-dire «le Saint à la boule». Jusque-là pour la petite histoire, véridique tout de même.

Autre fait: en début des travaux de restauration et de reconstruction partielle de ce très vieux quartier de la capitale, la statue du saint-protecteur avait été enlevée et mise en lieu sûr. C’est à l’initiative de la Société Immobilière «Jones LANG WOOTTON», établie au LUXEMBOURG depuis 5 ans, qu’une copie fidèle de la statue originale fut confectionnée, pour réintégrer sa place ‘d’antan’, serait-on enclin de dire, la restauration du quartier, – avec les nombreuses fouilles qu’on y opéra pendant quelque deux ans – avant duré près de cinq, au grand dam des riverains et des commerçants du quartier; la circulation elle-même s’est trouvée gênée de diverses façons, ayant suivi les slaloms les plus farfelus, dangereux.

L’Îlot terminé, tout le monde s’est accordé pour le dire: est réussi, très réussi – que les belles choses mettraient du temps pour mûrir, finalement qu’on n’aurait rien perdu pour attendre, – ou alors très peu de choses.

C’est sous le soleil clément de ce mardi, 10 octobre que les autorités gouvernementales et municipales se sont réunies au ROST pour le dévoilement de la statue; on y remarquait M. le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES, le Député-Maire Lydie WURTH-POLFER, l’Ambassadeur John Nicholas ELAM, Royaume-Uni, l’ancien Ministre et Président du Conseil d’État hon. Jean DUPONG, M. Charles BOU-



M. le Directeur Derek de CHANGY, Madame le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES, M. l’Echevin Jean GOEDERT, M. le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, Madame le Député-Maire Lydie POLFER, M. le Vice-Président de la Chambre des Députés Carlo MEINTZ; les Députés Gast GYBERIEN, Nicolas ESTGEN et Agnes DURDU



L’admirable statue-copie de Saint Jean NEPOMUCENE, - de Bommenzinnen

CON du Comité de la vieille Ville, sans oublier le grand promoteur de cette copie du Saint, M. le Directeur Derek de CHANGY, filiale luxembourgeoise de «Jones LANG WOOTTON».

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Mme Lydie WURTH-POLFER et M. Jean SPAUTZ procédèrent conjointement au dévoilement, après quoi il appartint au Député-Maire de dire toute sa joie pour le quartier de la ville, – haut-lieu historique – rené à la beauté et à de nouvelles fonctionnalités, dont la touristique.

La remise en place de la statue-copie, selon M. le Directeur Derek de CHANGY, devait constituer l’apport de sa Société à «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995», fournissant du même coup preuve que les ‘Immobilières’ ne sont pas toujours seulement des «requins voraces», mais savent, à l’occasion s’atteler également à la tâche culturelle. Dont acte !

Madame le Ministre Erna HENNICOT-SCHOEPGES, lors de son allocution, essentiellement faite de gratitude vis-à-vis du généreux mécène, souligna que le ‘cadeau’ de la statue d’un Saint pouvait prendre valeur de symbole par les temps «rapides et sans répit» présents, la statue

constituant en fait un joint supplémentaire entre deux villes «unies par leur histoire commune il y a 400 ans de celà: PRAGUE et LUXEMBOURG» Le trépas de Saint JEAN-NÉPOMUCÈNE date de 1393, quand il fut précipité du Pont CHARLES IV de LUXEMBOURG, pour périr misérablement dans la MORAVA, victime de WENCESLAS II, Roi de BOHÈME et Duc de LUXEMBOURG».

Selon une biographie éditée par le Père jésuite BALBIRUS, Saint JEAN-NÉPOMUCÈNE aurait été le confesseur de la Reine JEANNE de Bohême, voire son conseiller, alors qu'elle avait demandé à ROME une séparation de corps d'avec son époux, ce qui, bien sûr, n'arrangeait point ce dernier souhaitant obtenir la couronne impériale.

Le culte particulier du Saint remonterait au XVII^e siècle, aux règnes des HABSBOURG, souverains communs à la BOHÈME et au LUXEMBOURG, le vénéré martyr étant invoqué principalement contre les calomnies, comme encore les périls en rapport avec l'eau. Côté Îlot ROST, il est rapporté que le puits à proximité de la statue du grand Saint ne desséchait jamais...

Jean-Claude JUNCKER et Marc FISCHBACH à WASHINGTON

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, Ministre des Finances, et Marc FISCHBACH, Ministre du Budget, ont participé du 10 au 12 octobre aux assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale qui se sont tenues cette année à WAS-

HINGTON. Elles furent précédées les 8 et 9 octobre par les réunions du Comité Intérimaire et du Comité de Développement. Les Ministres furent accompagnés entre autres par le Directeur Général de l'Institut Monétaire Luxembourgeois, Pierre JAANS, et le Directeur du Trésor, Yves MERSCH.

Cette année, à part l'évaluation générale des perspectives économiques dans le monde, les discussions ont porté plus spécialement sur le rôle du Fonds en matière

de surveillance des pays membres, ses ressources financières ainsi que l'adaptation et le développement de ses moyens d'action. Du côté de la Banque Mondiale, le débat s'est orienté autour des suites à donner au Sommet Social de COPENHAGUE et des problèmes liés à la dette multilatérale.

En marge de ces réunions, les Ministres ont eu des contacts avec les milieux financiers intéressés à la place de LUXEMBOURG.

Herr Marcel SAUBER geehrt



Herr Marcel SAUBER zeigt sich sichtlich erfreut über die hohe Auszeichnung.

Botschafter Johann LEGTMANN überreichte am 11. Oktober 1995 in seiner Residenz, an den Generalsekretär des luxemburgischen Handwerkerverbandes und Mitglied des Staatsrates, Herrn Marcel SAUBER, das «Große Silberne Ehrenzeichen für Verdienste um die Republik Österreich». Generalsekretär SAUBER erhielt diese hohe österreichische Auszeichnung in Würdigung seiner Verdien-

ste um die ausgezeichnete Zusammenarbeit zwischen dem luxemburgischen und dem österreichischen Gewerbe und Handwerk, und insbesondere dem Österreichischen Institut für Gewerbe- und Handwerkerforschung wie auch dem Institut für Betriebswirtschaftslehre der Klein- und Mittelbetriebe an der Wirtschaftsuniversität Wien.

«Made in LUXEMBOURG»

Le 11 octobre 1995 s'est tenue à AMSTERDAM la première journée «Made in LUXEMBOURG» et ceci en présence de S.A.R. le Grand-Duc Héritier.

Cette manifestation a été organisée par le Ministère des Affaires Etrangères, en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce d'AMSTERDAM et de LUXEMBOURG, et a pour but, de promouvoir les produits «Made in LUXEMBOURG» aux Pays-Bas, pays avec lequel le LUXEMBOURG entretient des relations soutenues en matière de commerce extérieur.

Un effort particulier a été réalisé pour promouvoir les produits luxembourgeois agro-alimentaires dans ce pays.

En effet, parmi les participants à cette journée ont figuré plusieurs représentants luxembourgeois du secteur sus-mentionné qui ont mis à profit leur séjour à AMSTERDAM pour nouer, voire développer les contacts avec leurs homologues néerlandais.

Mme HENNICOT en faveur de projets éducatifs au sein de la Grande Région

Le 12 octobre 1995, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES a reçu en sa qualité de Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle son homologue de la Communauté germanophone de Belgique, Monsieur Wilfried SCHROEDER. Les entretiens ont porté sur les possibilités de coopération dans le domaine de l'enseignement. Il a été noté qu'un certain nombre d'élèves originaires du Grand-Duché de Luxembourg fréquentent les écoles belges. Par ailleurs, le ministre SCHROEDER a présenté les initiatives de sa Communauté en matière de réformes scolaires et il s'est félicité de l'excellente collaboration avec les spécialistes luxembourgeois, dans ce domaine. Madame HENNICOT-SCHOEPGES a pour sa part souligné qu'une coopération s'impose dans le contexte de



Mme HENNICOT et M. SCHROEDER entourés de leurs collaborateurs

la Grande Région, étant donné les atouts complémentaires des différents systèmes éducatifs. D'après le ministre luxembourgeois un tel projet pourrait être développé dans le contexte de la politique des ré-

gions de la Communauté européenne. Le ministre belge a ensuite rencontré Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille pour des entretiens concernant les élèves à besoins spéciaux.

S.A.R. le GRAND-DUC a reçu le CONSEIL de PRESSE en audience

Selon une belle tradition, Son Altesse Royale le GRAND-DUC a daigné recevoir le Conseil de Presse du Luxembourg en audience au Palais grand-ducal, mercredi, le 12 octobre 1995, cette audience auprès du Souverain s'inscrivant dans le 15^e Anniversaire du Conseil.

On se souviendra que cette importante institution fut créée par les stipulations de la Loi du 20 décembre 1979, sur la reconnaissance et la protection du titre de journaliste.

Au cours de l'année 1980, le Conseil de Presse a démarré ses travaux, constituant en fait l'institution nationale suprême quant à la presse écrite et parlée au LUXEMBOURG, une sorte de Chambre professionnelle.

Le Conseil de Presse a dans ses compétences l'émission des cartes de presse aux journalistes, paritairement qu'il se trouve constitué par sept journalistes et un même nombre de délégués de l'Association des Éditeurs, toutes et tous membres effectifs, pour un nombre égal encore de délégués suppléants. Tous les membres du Conseil de Presse sont nommés par le Souverain, sur proposition de l'Association et de l'Union des Journalistes luxembourgeois, comme de la part des Éditeurs.

À tour de rôle, l'Association ou l'Union mentionnées assument Présidence et les postes-clés au Comité exécutif du



A l'issue de l'audience au Palais grand-ducal, Son Altesse Royale le GRAND-DUC posa pour la grande «Photo de Famille», entouré des membres du Conseil de Presse:

- 1^{re} rangée: Robi SINNER, «Journal» - Danièle FONCK, «tageblatt» - le Président Joseph LORENT, «Luxemburger Wort» - le Vice-Président Guy LUDIG, «Revue» - le Secrétaire Romain DURLET, «tageblatt» - Roger INFALT, «tageblatt» -
- 2^{me} rangée: Jean-Paul HOFFMANN, «Letzburger Land» - Léon STEFFEN, anc. «Zeitung» - Joy MAJERUS-CROLLA, secrétaire administrative - Ali RUCKERT, «Zeitung» - Yolande KIEFFER, «Revue» - Robert WIGET, «Journal» - Roby RAUCHS, «RTL/Radio Lëtzebuerg 92,5» - Marc WILLIERE, «Luxemburger Wort» et Henri GRETHEN, «Journal» -
- 3^e et 4^e rangée: Léon ZECHES, «Luxemburger Wort» - Alvin SOLD, «tageblatt» - Carel SCHELTGEN, «Télécran» - Renée SCHLOESSER, «Sonndesblad/Luxemburger Wort» - Roland HOUTSCH, «Luxemburger Wort» - Francis WAGNER, «tageblatt» et Raymond SCHMIT, free-lance.

Conseil de Presse, qui actuellement est ainsi composé: Président: M. Joseph LORENT; Vice-Présidents: MM. Guy LUDIG et André HEIDERSCHIED; Secrétaire général: M. Romain DURLET; Trésorier: M. Pierre LEYDER, le secrétariat administratif étant assumé par Madame Joy MAJERUS-CROLLA.

On notera qu'actuellement, la presse luxembourgeoise dénombre 16 organes de presse, occupant des journalistes admis suivant lettres de loi, à savoir: cinq quotidiens; quatre hebdomadaires, toutes ces éditions illustrées; une station nationale

de télévision, deux radios à fréquence d'émission nationale ainsi que quatre stations-radios à caractère d'émission régionale.

Actuellement 167 membres sont en droit de porter le titre légal de journaliste, dont 33 dames et 134 membres masculins, la presse écrite n'occupant pas moins de 117 journalistes, contre 50 dans les médias audio-visuels.

21 journalistes-membres bénéficient actuellement d'une retraite grandement méritée, en considération des difficultés multiples et d'un engagement continu «sur

scène» sur de longues années, – un métier attachant et multi-faces, parfois ingrat.

Relevons que 13 journalistes-stagiaires masculins, et un nombre exactement égal de dames sont inscrits sur les bordereaux de membres du Conseil de Presse.

Parmi les organisations majeures «extra-professionnelles», on se souviendra qu'en date du 11 mars dernier, l'organisation du premier «GALA de la PRESSE» fut enregistrée à l'actif du Conseil, géré par un comité dynamique, bal lors duquel M. Jacques SANTER se vit décerner le premier «Prix de la PRESSE».

Conférence de l'Union Interparlementaire à BUCAREST

La 94^e Conférence de l'Union Interparlementaire a eu lieu à BUCAREST/Roumanie du 9 au 14 octobre 1995.

A cette occasion étaient réunis:

- la Conférence plénière
- le Conseil interparlementaire
- le Comité exécutif
- le Groupe des femmes parlementaires
- la Commission des questions parlementaires, juridiques et des droits de l'homme
- la Commission des questions économiques et sociales, ainsi que différents comités ponctuels sur le droit humanitaire, sur les droits de l'homme des parlementaires sur la coopération et la sécurité en Méditerranée, sur le Moyen-Orient et sur Chypre.

La Chambre des Députés était représentée à cette conférence par M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés, et par M. Jean HUSS, Membre du Bureau.

M. Jean SPAUTZ a été élu Vice-Président de la Conférence.

Des résolutions ont été adoptées par la Conférence plénière

- sur l'action parlementaire pour lutter contre la corruption et sur la nécessité d'une coopération internationale dans ce domaine,
- sur les stratégies permettant de mettre effectivement en oeuvre les engagements nationaux et internationaux pris au Sommet mondial pour le développement social à COPENHAGUE, et
- sur l'interdiction complète des essais

nucléaires et sur l'arrêt de tous les essais nucléaires actuels.

La Conférence a également examiné la situation de 125 parlementaires et anciens parlementaires en rapport avec les droits de l'homme dans 25 pays différents et adopté des résolutions afférentes.

Les documents peuvent être consultés au Greffe de la Chambre des Députés.

Par ailleurs la délégation parlementaire a été reçue par Monsieur A. NASTASE et par Monsieur O. GERMAN, Présidents des deux Chambres du Parlement roumain.

Au cours de ces entretiens les relations bilatérales au niveau parlementaire, politique et économique ont été abordées, de même que la situation politique en ROUMANIE et les droits de l'homme. A cette occasion le Président de la Chambre des Députés a remis à ses collègues roumains le document d'Amnesty International sur les droits de l'homme en ROUMANIE.

8 jeunes Artisans luxembourgeois aux 33^{es} OLYMPIADES des MÉTIERS

500 concurrents de 30 pays et 5 continents à LYON, du 12 au 15 octobre 1995

Déjà en 1925, le 31 janvier, Albert LEBRUN, Sénateur français à l'époque, plus tard Président de la République française, dit lors d'une ouverture d'exposition sur le travail:

«On trouve tout naturel que chaque année, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, littérateurs, musiciens, chanteurs...s'assemblent en des salons ou des concours et s'efforcent, dans une ambition que légitime leur talent, de parvenir à la notoriété. Pourquoi ne pas trouver aussi naturel de réunir, en d'autres salons annuels, les pro-

duits du travail ouvrier dans les principales branches de la production nationale, en vue de mettre en lumière et de récompenser les plus hautes qualités professionnelles: habileté manuelle, connaissances techniques, imagination créatrice, et ainsi, de développer chez l'ouvrier, chez l'artisan, chez l'apprenti, une émulation au travail, un esprit de progrès, un attachement au métier qui ne peuvent d'ailleurs que rejaillir très heureusement sur le développement de l'industrie-elle-même...»

L'idée de mesurer le savoir-faire professionnel de jeunes compagnons de l'artisanat naquit en ESPAGNE, en 1949, par concours nationaux, alors que sous l'impulsion de Francisco ALBERT-VIDAL, les premiers concours internationaux y eurent lieu, dès 1950.

Peu à peu, le nombre des pays participants se trouva en croissance, l'idée et la participation se firent intercontinentales; le LUXEMBOURG devait y adhérer en 1958, exactement 8 années après la première OLYMPIADE des MÉTIERS.

Le mérite, à l'époque, en revint au Commissaire gouvernemental à l'Artisanat Gaston GLAESNER, qui reconnut très tôt que la comparaison par concours, comme l'échange inter-pays, voire inter-continentale, constituait des facteurs puissants d'émulation, tout en assurant une expérience professionnelle supplémentaire, enrichissante.

Aux niveaux scolaire et de la formation professionnelle, les Olympiades offrent l'échange direct entre des systèmes de formation, la comparaison en méthodologie-pédagogie comme des outillages et machines, assurant finalement des contacts internationaux personnels; ces contacts par les Olympiades «modernes» de l'Artisanat à l'étranger ne sont pas sans nous faire remémorer le «Tour de la France» et les «Gesellenwanderjahre» de par l'Europe, importantes randonnées d'apprentissage que firent les compagnons-artisans au XIX^e, l'âge dit d'or du métier et de l'artisanat.

Lyon 1995

Au niveau des pays participants, cette année, pour le Luxembourg chaque concurrent-candidat fut conseillé et accompagné par un expert, en particulier:

- Métier de l'Ajusteur: Tom REICHERT de HOLZEM, conseillé par l'expert Félix ZENNER de MERSCH;
- Métier de l'Installateur-électricien: Christian SCHARTZ, conseillé par Germain STAJNAR de LUXEMBOURG,
- En Maçonnerie concourut Luis Simoes DA SILVA, avec le conseiller Jos JUNCK de KOPSTAL;
- Fut candidat en Peinture Carlo PETER de LUXEMBOURG avec son conseiller Léon OLINGER de WASSERBILLIG;
- Claude SCHOLTES de TROISVIERGES participa au Concours en Ebénisterie, conseillé par Antoine ERR de MAMER;
- En Coiffure Dames ce fut Joël DUMONT de GONDERANGE qui concourut, accompagné par Louis TOUSSAINT de HEISDORF;
- Guy FISCHER s'aligna au concours en Mécanique automobile avec Armand SCHMIT d'OETRANGE au poste de conseiller;
- Manuel Helder LOPES d'ESCH-SURALZETTE participa au concours Cuisine, avec Germain GRETSCH de REMICH dans le rôle de conseiller.

Le Conseiller à l'apprentissage Georges SCHMIT, Chambre des Métiers, figura comme coordinateur au groupe des experts, tout comme il assumait le rôle du chef d'équipe pour les jeunes concurrents luxembourgeois.



M. Georges SCHMIT, Coordinateur au Groupe des Experts de la Chambre des Métiers, entouré par les participants luxembourgeois aux 33es OLYMPIADES des MÉTIERS

CONCOURS et BILAN

Immédiatement avant le concours, les concurrents reçurent les instructions sur le sujet d'examen fixé pour leur discipline professionnelle, de même que des indications sur les pointages-notes à attribuer par le jury international, après quoi candidates et candidats eurent une heure pour l'étude de ces documents; pour l'exécution et la finition de son épreuve, chaque candidat(e) disposait entre 22 et 24 heures de travail-compétition, réparties sur 4 jours de concours.

Les cotes-notes des membres du jury international, fixées tout au long des travaux comme à la fin de ceux-ci, furent mises et calculées en fin de concours sur ordinateurs, le Comité technique procédant à une vérification finale, avant la proclamation des résultats et la remise des médailles, diplômes ou certificats d'excellence.

Aux l'Olympiades d'AMSTERDAM en 1991, pas moins de 37 pays de cinq continents étaient inscrits; la Région RHONE-ALPES, et LYON plus spécialement a reçu 500 jeunes concurrents et concurrents de 30 pays différents, 5 continents encore, en ce mois d'octobre 95, à savoir: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Australie, les Bermudes, Brésil, Canada, République de Chine (Taiwan), Corée du Sud, Finlande, France, Gibraltar, Hong-Kong, L'Ile-de-Man, Inde, Irlande, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Macao, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle Zélande, les Pays-Bas, Philippines,

Portugal, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, Thaïlande et les Etats-Unis d'Amérique.

Participation et travaux

Les conditions de participation furent les suivantes: âge maximum de 22 ans, au départ du concours; un(e) participant(e) unique par métier; libre choix des outils et accessoires.

Les préparations directes aux concours se firent au niveau des pays participants, la réglementation incombant à chaque fois à l'Assemblée générale, où le Luxembourg fut représenté par M. Aly SCHROEDER, Directeur à la Formation Professionnelle, délégué officiel aux l'Olympiades 1995 et le Prof.-attaché François ORTOLANI, délégué technique.

L'Assemblée générale 95 fut présidée par le Coréen Zae-Zung KIM, cette organisation internationale recevant le délégué d'une institution professionnelle, qui, pour le LUXEMBOURG, est la «Promotion du Travail» près le Ministère du Travail.

Les 3 candidat(e)s les mieux classé(e)s par profession se virent décerner des médailles d'or, d'argent et de bronze, la quatrième place étant récompensée par un diplôme d'honneur ou un certificat d'excellence.

Le Luxembourg sur le podium

Les jeunes, avec enthousiasme, ont concouru pour réaliser le meilleur classement

possible, sinon décrocher une place sur les estrades des médaillés.

Echanger des expériences au-delà de ses propres frontières et en tirer des conclusions adéquates sur son propre enseignement, son système de formation, sa pédagogie ou technique: tels furent finalement les gains majeurs, avec vue sur de nouvelles techniques ou méthodes de travail en supplément.

Les jeunes Luxembourgeois aux concours ont obtenu de bons, voire d'excellents résultats, certains ayant pu améliorer leurs cotes et prestations antérieures: ainsi Carlo PETER en peinture, Claude SCHOLTES en ébénisterie, finalement Tom REICHERT, comme ajusteur.

On notera que tous les trois réussirent des notes se situant à 80% des maxima des points.

Les médailles «se gagnent» avec des cotes totales autour de 90% de la totalité des



Joël DUMONT, le médaillé de bronze pour le Luxembourg

points, là, où il est question de maîtriser son projet, de fournir un travail autonome, d'assurer une organisation technique la meilleure possible.

Joël DUMONT, jeune coiffeur pour dames, a réalisé cette aspiration, en remportant la Médaille de bronze, ce qui lui valut implicitement d'être classé meilleur Luxembourgeois à ces 33^{es} Olympiades des Métiers, magistralement organisé du côté français.

Notons finalement que M.Louis TOUSSAINT, Président de la Fédération luxembourgeoise des Patrons-Maîtres de la Coiffure, Vice-Président de la «Confédération Internationale de la Coiffure»-CIC- figurait, à ces 33^{es} Olympiades artisanales et professionnelles, comme expert en chef à la section -Coiffure-Dames, eu égard à sa grande expérience sur le plan international.

* * *

La MAISON SERVAIS rénovée à MERSCH, est «CENTRE NATIONAL de LITTÉRATURE»

Inauguration vendredi, le 13 octobre 1995



Le «Centre national de Littérature» et le «Café littéraire»

C'est l'ancienne résidence de l'homme d'Etat luxembourgeois Emmanuel SERVAIS, sise à MERSCH qui, par l'après-midi ensoleillée du vendredi, le 13 octobre dernier, fut inaugurée «Centre national de Littérature», après une restauration complète, élargie qu'elle se trouve par une construction nouvelle des plus fonctionnelles, abritant le «Café littéraire», le tout situé dans un parc à verdure et espaces libres généreux.

Ce fut Madame Germaine GOETZINGER, la chargée de la Direction de ce nouveau Centre national – ayant une interdépendance avec les ARCHIVES NATIONALES à LUXEMBOURG-Ville – qui prononça l'allocution de bienvenue à l'adresse des principaux hôtes, dont le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES, promoteur; le Ministre des Travaux publics Robert GOEBBELS, maître de l'ouvrage, le Bourgmestre de la Commune de MERSCH, M. Albert LENTZ, entourés de ses échevins; M. Cornel MEDER, Directeur des Archives nationales.



Le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES et le Ministre des Travaux Publics Robert GOEBBELS avant de couper le ruban devant l'entrée de la MAISON SERVAIS.



Le Bourgmestre de MERSCH, M. Albert LENTZ



Le Ministre M. Robert GOEBBELS, maître de l'ouvrage



M. Cornel MEDER, Directeur des Archives nationales à LUXEMBOURG

Imposante réalisation

L'oratrice avança qu'il ne fallait pas de bien longues explications pour mettre en évidence labeur, soins et bilan de tous les coopérateurs et intervenants à la réalisation de la «Maison SERVAIS» et de ses dépendances, un regard d'ensemble devant suffire pour pouvoir juger de la beauté et de la fonctionnalité du projet.

Les Ministres Erna HENNICOT-SCHOEPGES et Robert GOEBBELS coupèrent le traditionnel ruban tricolore, avant que M. l'Abbé Paul METZ n'implorât la bénédiction céleste.

Visite de la Maison SERVAIS restaurée, du bâtiment annexe abritant le «Café littéraire», avant que ne fût inaugurée une belle exposition, intéressante rétrospective sur la vie et le travail littéraire d'un Nikolaus WELTER, toujours compté au nombre des 'as' littéraires luxembourgeois.

Imposant cortège, sapeurs-pompiers, Société de Musique et Groupe folklorique «La Vallée des 7 Châteaux» en tête, vers la salle des fêtes de l'École Nikolaus WELTER, ancien Merschois lui aussi.

Forum littéraire

La Chorale Ste. CÉCILE assura prélude et interludes vocaux, alors que le Bourgmestre Albert LENTZ évoqua l'importance du nouveau Centre dans une approche plus particulièrement communale; avec le Centre national de Littérature, une lacune se fermerait dans la lignée des instituts culturels nationaux. Le projet serait ambitieux, mais resterait, à partir de ce jour, un lieu de travaux multiples et réguliers. MERSCH, consciente de cette nouvelle vocation culturelle, mettrait tout en oeuvre pour en faire un réel point de convergences et de rayonnement.

La Culture également

Le Ministre Robert GOEBBELS fit quelques réflexions, fort à-propos, en ce qui concernerait la réalisation de projets culturels, l'offre accrue garantissant, en principe, une demande croissante. De cette évidence résulterait la nécessité de créer des centres communaux, régionaux ou nationaux, à l'instar de la «Maison SERVAIS», les investissements dans le potentiel humain étant assurément d'excellents placements vers un futur, un avenir meilleur, à qualité de vie majorée.

En dépit des critiques toujours audibles et en toute occasion, il s'agirait de garantir des investissements dans toutes les approches culturelles, ceci d'autant plus que les moyens financiers publics le permettraient. Les générations futures ne devraient pas uniquement avoir des axes routiers ou des lits de soins supplémentaires, mais également recevoir en hérita-



Le Professeur Léopold HOFFMANN



Mme Germaine GOETZINGER, Chargée de la Direction du nouveau Centre national



Le Ministre de la Culture, Mme Erna HENNICOT-SCHOEPGES



La bénédiction de la MAISON SERVAIS par M. l'Abbé Paul METZ



Imposant cortège vers la salle des fêtes de l'Ecole Nikolaus WELTER



Le début de la visite du Centre national de LITTÉRATURE



Une assistance très nombreuse et intéressée pour la séance académique



Des représentants du monde littéraire luxembourgeois, à savoir (de g. à dr.) Jhemp HOSCHEIT, Lex JACOBY, Josy BRAUN, Nik. WEBER et Pol PUTZ



ge des lieux culturels communs; le Gouvernement, par ailleurs, aurait décidé de la réalisation d'une extension au «Centre de l'Audiovisuel» de DUDELANGE, d'une construction nouvelle pour la Bibliothèque nationale en aires de stockage et de gestion, d'une nouvelle salle spacieuse réservée à de grands concerts, comme encore de la réalisation du Centre d'Art contemporain.

Vaste champ d'action

Ce fut M. Cornel MEDER, Directeur des Archives nationales à LUXEMBOURG, qui rappela, dans un bref historique, les heurs et malheurs du présent projet, depuis la première planification à ce jour, dont les années 1989 à 1993, qui auraient essentiellement servi à «éclaircir des idées et à trouver un consensus général, final».

On aurait pris, pour la présente réalisation, exemple sur divers instituts similaires en France, en Belgique et en Allemagne, question de se documenter sur la multiplicité parfois effarante des missions incombant à des centres du genre.

Aussi le champ d'action du nouveau Centre serait-il important, emphatique, prometteur de rayonnement.



Dans le local bibliothèque des armoires mobiles sur rails



Le Professeur Léopold HOFFMANN présente quelques réflexions sur la littérature, intervention faisant une fois encore ressortir le sens critique vers le positif, mais encore les vues aphoristiques, – toujours illuminatrices – de ce pédagogue, restant digne d'écoute!

Il appartient à Madame Germaine GOETZINGER de préciser que la Maison SERVAIS ne se destinait point à une «simple récolte ou à un accueil de produits littéraires luxembourgeois dans le souci d'archivage ou de contemplation nationaliste versant dans le narcissisme», mais bien pour assurer une recherche vaste et suivie, dans l'optique de montrer, de rendre apparent le long cheminement, – parfois difficile, souvent pénible – vers une auto-conscience nationale, un sentiment d'identité nationale, légitime pour toutes les Nations, à tous les niveaux.

Fonctions d'archivage, bien sûr, muséales accessoirement aussi, mais surtout un contact permanent et suivi avec le travail et la création littéraires nationaux, avec un oeil vigilant vers la valeur de la lecture, comme du «produit écrit».

Par son aspect multiculturel, la littérature luxembourgeoise aurait des attraits particuliers, aspects qu'il s'agirait de mettre en évidence, sans fausse modestie.

De toutes ces considérations naît l'obligation d'un sentiment de responsabilité particulière vis-à-vis de la jeunesse, l'introduction de celle-ci à et dans la littérature luxembourgeoise devant être considérée comme un puissant facteur d'intégration sociale, à ne pas négliger.

La Maison SERVAIS finalement ferait sienne l'aspiration de soigner des contacts permanents avec des instituts similaires à l'étranger, essentiellement avec les pays limitrophes, assurant de la sorte la naissance d'un réel «foyer pour tous ceux, à qui la littérature luxembourgeoise tient à coeur.»

Décentralisation culturelle

Le Ministre de la Culture, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, dernière oratrice, mit en évidence la valeur d'une décentralisation culturelle bien conçue, habilement programmée. Il appartiendrait désormais au nouveau «Centre national de la Littérature» de se montrer à la hauteur des finalités qu'il s'est donné, afin que la fascination de l'écrit puisse continuer à avoir une belle route vers l'avenir, fidèle aux aspirations nouvelles, comme à une tradition fort bien établie.

Petite salle d'exposition

La restauration de la MAISON SERVAIS à MERSCH

L'architecte a la parole

«Redonner vie à une ancienne construction constitue toujours une mission particulièrement intéressante pour l'architecte.

Le nouveau programme défini par le maître de l'ouvrage, la présence physique et concrète d'un lieu bâti avec son charme et ses blessures ainsi que la volonté de réussir, d'intégrer les idées et conceptions architecturales, contemporaines, sont trois paramètres à mettre en équation.

C'est ici que l'architecte doit s'engager au maximum pour parvenir au bout de sa mission, car il n'est guère évident de faire concorder ces différentes données et de créer un ensemble harmonieux.

Le projet a donc démarré avec une étude préliminaire, en mai 1989, suivie du projet de loi et de l'élaboration du projet définitif. Les travaux de démolition de l'annexe et de nettoyage des alentours ont débuté en avril 1993. Les travaux de construction ont pu avancer sans trop de difficultés, pour être terminés à temps, en juillet de l'année culturelle 1995.

Le coût global de l'investissement se chiffra autour de 150 millions Flux et restera ainsi en-dessous du devis estimé au départ du projet.

Après analyse de la substance bâtie du bâtiment principal, il a été constaté que les ouvrages portants, âgés de plus de deux siècles, étaient de nature saine, à part quelques fissures dues surtout à des intégrations de structures en bois dans les maçonneries. Ces fissures ont été 'épinglées' et le bâtiment rigidifié par une cage d'escalier en béton armé.

Le mur de refend intérieur a été consolidé par deux grosses poutres en béton armé, coulées sur place et se trouvant au-dessus des portes de l'étage. Les dimensions de ces poutres de 8 m de long, 50 cm de large et 1 m 50 de haut sont éloquents.

Les planchers en bois de chêne ont pu être maintenus, après le renforcement de leur structure par des poutrelles métalliques qui, aujourd'hui, ne sont plus visibles. Un soin particulier a été porté à leur intégration complète dans le creux entre plancher et plafond.

Les anciens parquets ont été conservés et restaurés de façon à garder l'aspect authentique de l'intérieur. À l'étage, on peut donc constater les surfaces irrégulières de l'ancien parquet, tandis qu'au rez-de-chaussée les couleurs et anciens dessins du vieux carrelage réapparaissent.

Les structures des anciens plafonds ont été soigneusement enlevées et des médaillons ont été remis en place, après les travaux de consolidation.

Les installations de détection-feu, d'éclairage de secours et d'évacuation des



Salle de travail



Salle de réunion



Le «Café littéraire» dans le bâtiment annexe



La nouvelle conciergerie



Le parc avec son hêtre rouge centenaire peut servir de zone de repos.

fumées font partie des mesures de rénovation intégrées à l'ensemble.

Dans les sous-sols, les voûtes existantes ont été restaurées et pourvues d'un nouvel enduit.

Des murs de séparation ont été enlevés pour créer des espaces plus grands. Une mise à niveau du sol s'imposait, car l'ancien sol était en pente pour assurer l'écoulement des liquides du temps du fonctionnement de la laiterie installée à cet endroit.

Afin de ne pas entraver le volume de la cave par des radiateurs et des gaines de ventilation visibles, un système de gainage a été placé en sol et relié à un système de drainage et de pompage d'eau, en prévision d'éventuelles inondations.

C'est ici qu'une 'cave littéraire' a été créée, reliée à un foyer avec ses sanitaires et ses locaux annexes. Une scène amovible combinée avec une loge d'artistes, permet la présentation de petits spectacles et des auditions d'auteurs.

Pour mieux accueillir le public, le sous-sol a été pourvu d'une plus grande entrée avec ses escaliers depuis la cour principale. Une nouvelle sortie de secours, qui permet en même temps une relation avec un ascenseur pour handicapés, a été percée à l'arrière du bâtiment.

L'ancien escalier menant à la cave a été restauré et se présente dans son état premier.

Un nouveau local bien vaste a été créé en ajout au sous-sol pour rangement et stockage divers, tout près de l'ascenseur. La toiture terrasse de ce local fait fonction de scène extérieure.

Le rez-de-chaussée, avec son hall d'accueil et son feu ouvert, n'a été transformé qu'aux angles arrières.

Dans l'angle arrière gauche, une nouvelle cage d'escalier de secours avec ascenseur a été installée à l'emplacement de l'ancien escalier de service. Ces travaux s'avéraient particulièrement difficiles et onéreux, vu que la structure portante elle-même était sollicitée et que ces travaux s'étaient étalés sur tous les étages. Aujourd'hui, cette intervention n'est plus directement perceptible, l'agencement des pièces n'ayant pas été modifié.

Dans l'angle arrière droit, la pièce a été prolongée en façade, après que la salle forte et un débarras ont été enlevés.

Les baies de fenêtres murées ont été réouvertes et les châssis, vitrages et volets battants, remplacés.

Certaines cloisons, les conduits de fumée ainsi que le fumoir de l'étage ont été enlevés, vu qu'ils ne servaient plus. Un gain de place considérable a ainsi été obtenu à chaque niveau. Les feux ouverts ont été restaurés et réapparaissent aujourd'hui dans leur aspect ancien. La grande hotte du hall d'accueil a été restaurée, suite à un ancien incendie.

Toutes les menuiseries intérieures du rez-de-chaussée ainsi que certaines de l'étage ont été remises en place après avoir été démontées préalablement aux travaux de gros oeuvre et restaurées.

De par leur géométrie et leur caractère représentatif, les pièces du rez-de-chaussée sont prévues pour abriter le musée de la littérature et les expositions temporaires.

L'étage est marqué par son couloir impressionnant, qui traverse le bâtiment sur toute sa longueur et dessert l'ancien escalier majestueux en chêne, reliant les trois niveaux principaux.

Les quelques boiseries, qui existaient dans certaines pièces et niches de fenêtre, n'ont pu être conservées, vu leur état de pourriture avancée, constaté lors du démontage.

Le local bibliothèque avec ses quelques centaines de mètres de rayonnage est peut-être la pièce la plus étonnante de par son contenu: d'énormes et volumineuses armoires mobiles sur rails. La question du poids a été résolue par une intervention 'lourde' impliquant des renforcements considérables dans le creux du plancher.

Le 'coeur' du «Centre National de Littérature» battra à l'étage: c'est ici que l'on trouve la bibliothèque, la salle de lecture, les chambrettes de travail et les locaux de l'administration.

Les combles accessibles au public se caractérisent par leur charpente apparente qui rythme la grande salle audiovisuelle et le foyer, ainsi que par les petites fenêtres des mansardes qui réduisent le flux de lumière naturelle.

Grâce à un nouveau système de ventilation, il est possible d'accueillir une centaine de personnes dans une pièce divisible en deux et dotée d'un éclairage naturellement tamisé.

Le niveau des combles est chapeauté par un étage de grenier recevant les techniques telles que la machinerie de l'ascenseur et la ventilation.

Ainsi le volume a été complètement utilisé, sans que toutefois aucune atteinte n'ait été apportée à l'enveloppe extérieure.

La couleur de la façade, la division des châssis de fenêtres, les encadrements, la corniche et les pierres d'angles resplendissent dans leur aspect d'antan.

Le bâtiment annexe ayant été très délabré et désaffecté depuis longtemps, n'a pu être conservé dans sa structure ancienne.

Il a été reconstruit dans les proportions du volume existant et doté d'un nouveau programme de fonctions.

Il abrite ainsi un service de restauration autonome, avec possibilité d'organiser des expositions ainsi que des auditions d'auteurs.

L'espace intérieur à volume ouvert avec sa mezzanine permet des utilisations multiples. Le 'Café littéraire' au rez-de-



La «MAISON SERVAIS», Centre national de Littérature



chaussée s'étend jusque dans la véranda, d'où vue panoramique vers le parc s'offrant aux visiteurs. Les grandes baies vitrées coulissantes permettent une extension sur la terrasse en été.

Une autre partie du rez-de-chaussée est réservée à la consultation de nouvelles parutions de livres et à la vente, le Museum-Shop.

Au sous-sol sont installées les techniques – chauffage central et ventilation – pour les deux bâtiments.

La nouvelle conciergerie à l'extrémité de la propriété, en amont, permet la surveillance de l'ensemble des bâtiments, ainsi que du parking séparé du parc. Une liaison piétonne entre la conciergerie et le centre lui-même a été créée au travers du

parc. Des liaisons électriques de contrôle permettent une surveillance continue.

La cour délimitée par le bâtiment principal et le bâtiment annexe a été réaménagée et plantée. Le mur d'enceinte rehaussé la protège du trafic routier.

Le parc avec son hêtre rouge centenaire et sa large ouverture vers le domaine public peut servir de zone de repos, en relation avec la terrasse et la véranda du café littéraire. Un sentier de promenade ainsi qu'une fontaine agrémentent l'ensemble. La possibilité d'organiser des spectacles 'open-air' est prévue sur la scène extérieure créée à cet effet.

Le décor est planté, l'instrument est prêt; avis aux 'artistes': À vous de jouer !»

La Maison SERVAIS, foyer de l'Émancipation du Citoyen et de la Liberté du Peuple

La Maison SERVAIS, qui abrite dorénavant le Centre National de Littérature du Grand-Duché de Luxembourg, est située au lieu-dit UDINGEN-LEZ-MERSCH, au carrefour des anciennes routes conduisant vers LUXEMBOURG, ARLON et l'Oesling. Le bâtiment actuel est un reste d'un imposant ensemble de constructions. La ferme avait été détachée dans les années 30 et les terres ont été, en vue de les rendre lucratives par voie de lotissement, traversées depuis lors par une route.

Pendant des siècles, les bâtiments d'origine étaient flanqués d'une distillerie, d'une brasserie et d'une auberge. Sur la colline à laquelle ils s'adossaient se trouvaient le "Hochgericht", les vignes du "Wangert" et un important gisement de minerai d'alluvion.

La métairie existait déjà au moyen âge; c'était la place des HOCHGERICHTS-MEYER von UDINGEN; leur ancienne maison s'appelait dès lors "A MEYESCH" ou "A HESSEN". Les documents encore conservés remontent à l'an 1574.

Philippe SERVAIS, né à MEYSEMBOURG en 1738, nommé notaire à MERSCH en 1763, avait épousé Marguerite LACROIX, héritière de la vouerie. C'est lui qui entreprit la construction des "nouveaux" bâtiments auxquels il voulut donner de la prestance par leurs dimensions et leur solidité. Les travaux, commencés en 1780, s'étalèrent sur douze années; la maison de maître fut érigée en 1788; les murs qui fortifiaient pour ainsi dire cette citadelle privée étaient hauts, à certains endroits même de plusieurs mètres.

Le notaire avait appris le droit en tant que clerc chez un avocat et chez un notaire à LUXEMBOURG. Homme de dossier, bibliophile de surcroît, consciencieux et dévoué, il ne tarda pas à s'adjoindre simultanément les charges de bailli chez les MOHR DE WALDT à MERSCH et chez les DE CUSTINE à MEYSEMBOURG, ainsi que celles de clerc-juré du comte DE MARCHANT D'ANSEMBOURG à SEPTFONTAINES et à KOERICH. Si ce dernier pouvait éventuellement lui servir d'exemple ou d'encouragement pour aspirer un jour lui-même à se faire promouvoir dans l'ordre de la noblesse, il faut constater que, quoique riche, il ne fut ni maître de forges, ni même tanneur.

L'année révolutionnaire de 1789 assombrît l'horizon politique.

La Maison offrait une certaine sécurité. Il y avait l'auberge (probablement à l'extérieur des constructions "nouvelles") et les grandes écuries où les diligences et les courriers postaux venaient changer de chevaux. Il n'est donc pas étonnant que

les états-majors des quartiers-généraux austroprussiens y furent volontiers accueillis des journées entières, parfois durant des semaines et avec nombre de soldats. Ainsi, en 1792, (la brasserie venait d'être terminée juste à point) l'un des officiers présents se nommait BLÜCHER (le futur maréchal) et en avril 1794, le lieutenant général BEAULIEU y reformait ses troupes, accompagné du lieutenant RADEZKY (également futur maréchal). Pour finir, la Maison obtint le sobriquet de "Haus Österreich".

Après que les Français eurent repris possession de la forteresse de LUXEMBOURG, le notaire fut démis de ses fonctions, de même que son beau-frère qui exerçait la même charge (ce dernier avait été nommé premier bourgmestre de MERSCH, peut-être par erreur, puisqu'il fut destitué après quelques mois comme contre-révolutionnaire).

Un de ses frères, moine bénédictin, qui avait refusé de prêter le serment de Haine à la Royauté et d'Attachement à la République, condamné à la déportation, fut caché au château par un autre frère encore, bourgmestre, décidé à faire de la résistance passive, qui continuait à gérer les biens des anciens seigneurs dont il avait été le dernier bailli.

L'ex-moine bénédictin finira par prêter son serment; le Citoyen Philippe SERVAIS, salpêtrier, sera nommé juge de paix; le beau-frère sera réhabilité et rétabli dans ses fonctions.

Ne faudrait-il pas s'adapter aux circonstances changeantes pour, un jour, sait-on jamais, prendre de l'influence sur leur cours?

Antoine, le fils du notaire, né en 1778, a de très près vécu le changement des régimes. Homme lettré, entreprenant et prévoyant, il sut tirer avantage du privilège d'informations que ses relations et le voisinage du gouverneur THORN ou que les diligences de passage lui procuraient. Il fut tout naturellement l'homme des régimes successifs: institué par NAPOLEON en tant que maire, désigné par le Roi des Pays-Bas comme membre des Etats et comme membre de la 1^{re} Commission d'agriculture, nommé juge de paix par les Belges. Quant à son beau-frère, riche tanneur et personnage également fort influent, autre spiritus rector de l'homme d'Etat qui va suivre, il réussira, à force d'interventions tous azimuts, à déterminer le Roi des Pays-Bas, toutefois plus que réticent, à signer l'union douanière avec l'Allemagne nécessaire à l'industrie après le détachement du Luxembourg d'abord de la France, puis de la Belgique!

En 1829, il installa dans sa distillerie la 1^{re} machine à vapeur du Grand-Duché, et en 1832 il acheta les forges de WEILER-BACH avec château et dépendances. Son fils aîné PHILIPPE était destiné à le succéder et à lui succéder dans les affaires comme maître de forges. Par la suite la famille SERVAIS développera des intérêts considérables tant dans la sidérurgie que dans l'industrie de la céramique, en plusieurs pays.

Le second fils du maître de forges, **Emmanuel**, né dans la maison en 1811, avait choisi les études de droit et fit, dès ses débuts, une carrière politique tonitruante dont les fonctions principales seront libellées: Président du Gouvernement, du Conseil d'Etat, de la Chambre des Députés, Vice-Président de la Cour Supérieure de Justice et Bourgmestre de la ville de LUXEMBOURG.

Il serait fastidieux de détailler dans le présent aperçu sommaire les péripéties d'une carrière féconde axée sur les institutions de l'Etat, les traités importants pour l'intégrité du territoire et le développement du commerce, la création des premières banques et des premiers chemins de fer, le progrès de l'instruction publique et la modernisation de l'agriculture. Emmanuel avait été observateur des émeutes révolutionnaires du temps de ses études à GAND, PARIS et LOUVAIN avant de se mettre à l'action, toujours fidèle à ses principes, aux "sincérités successives" (Chr. CALMES). Citation d'Emmanuel SERVAIS: "Ce n'étaient pas des hommes résignés qui pouvaient défendre efficacement la cause des plébéiens contre les patriciens; c'étaient vraiment des hommes de combat qu'il fallait." Il témoigna de sa vie publique dans l'"Autobiographie", rééditée par la Fondation SERVAIS en 1990.

Trois observations en rapport avec son oeuvre de vie, ou l'oeuvre de sa vie, méritent d'être retenues:

1° L'écrivain Emmanuel SERVAIS a publié des études sur les institutions romaines d'avant la 2^e Guerre punique, donc pendant l'époque où les institutions de la République fonctionnaient bien. Ces études n'ont pas été mentionnées dans le commentaire autobiographique. Les 4 premières avaient été portées à l'attention du public luxembourgeois et de la Cour dans la collection des Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal.

Les deux dernières, publiées à la fin de sa vie, ont été insérées dans la Revue Générale du Droit à PARIS et diffusées sous forme de brochures éditées par le libraire du Collège de France.

Il s'agit des études suivantes: "La Dictature" (1862), "La Censure" (1863), "La Justice criminelle" (1864), "Les Lois agraires" (1866), "Le Tribunal du Peuple" (1885) et "La Dictature" (nouvelle version) (1886).

Le propos de ses études était de découvrir, sur la base des textes des "anciens écrivains", comment les patriens perdaient constamment en pouvoir, et par quels moyens les plébéiens en ont continuellement gagné. Nous ne pouvons pas nous défaire de l'idée que l'auteur était à la recherche de procédés qu'on peut appeler principes, c'est-à-dire de formules magiques en quelque sorte qui, correctement mises à exécution, devaient irrémédiablement conduire à certains buts. Il a attaché une attention particulière à la justice, au balancement des pouvoirs, aux raisons qui ont conduit à la création d'institutions nouvelles et à celles qui ont entraîné leur grandeur ou leur déclin, aux lois (ainsi nommées) "d'appel au peuple". La Dictature peut symboliser le pouvoir royal absolu, le Tribunal du Peuple l'assemblée parlementaire démocratique. Dans "Les Lois agraires", il a analysé comment la distribution de terres (et de gratifications) aux pauvres n'a pas empêché le paupérisme de se maintenir.

Pour pouvoir correctement apprécier l'ampleur des efforts scientifiques entrepris par l'homme d'Etat en cette matière, lui qui était généralement occupé à rédiger des articles, discours, lettres, mémoires, lois, brochures ou livres, il faut se rendre compte qu'il a examiné à fond les témoignages des anciens écrivains.¹ Ses conclusions personnelles, bien motivées, tablent sur les citations latines reproduites en bas des pages.

Si l'auteur s'abstient de mentionner les institutions luxembourgeoises ou les historiens dont il a lu les travaux, c'est probablement dans l'esprit de créer une oeuvre de valeur permanente, indépendante de toutes considérations fortuites ou opportunistes. Le sujet gagne en importance quand on s'imagine que l'homme d'Etat pourrait avoir aspiré, homme à principes qu'il est, à mettre en pratique dans son action publique les grands principes cristallisés par l'écrivain-politologue. Si au terme de sa carrière il oppose dans ses publications les symboles du Tribunal et de la Dictature, nous ne pouvons oublier à quel point, en tant que Président de la Chambre des Députés, quelques mois avant sa mort, il se sentit obligé, sans "aucune crainte d'éveiller des doutes sur mes sentiments de loyauté et de faire naître le soupçon que je me laisse diriger par des idées subversives", par une série d'articles anonymes dans la *Luxemburger Zeitung*, par sa fameuse interpellation à la Chambre du 14 février 1890 et par deux brochures ultérieures, d'attaquer le Ministre d'Etat

d'alors pour certaines conceptions sur le pouvoir royal dont celui-ci avait fait état dans le livre "Staatsrecht", paru en Allemagne. Conceptions absolutistes qui à ses yeux mettaient "en question les principes fondamentaux de notre organisation politique, soit en ce qui concerne les pouvoirs du Grand-Duc, soit en ce qui concerne ceux de la Chambre ou des tribunaux, dont il exagère les uns et restreint les autres" et qui s'accordaient avec une "idée d'abaissement de l'assemblée représentative".

2° L'homme d'Etat a participé activement (il était le seul dans cette situation!) à la rédaction des quatre constitutions luxembourgeoises (1841, 1848, 1856, 1868). Il fut presque toujours dès le début membre de toutes les institutions qu'il a aidé lui-même à former: il siégea à la première Assemblée des Etats suite à la Constitution de 1841, au premier conseil communal de LUXEMBOURG suite à la loi du 24 février 1843, à la première assemblée du Conseil d'Etat suite à la Constitution de 1856 et à l'ordonnance de 1857, et il devint conseiller à la Cour Supérieure de Justice en 1848, année de la loi sur l'organisation judiciaire dont il avait été le rapporteur. (Ne s'est-il pas prononcé avant d'autres et constamment sur les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, sur la démocratie parlementaire et sur les droits du citoyen? Les traces rempliraient un livre.) Homme de plume vigoureux, homme d'action téméraire, il essaie de nous tranquilliser quand il écrit, avec une de ses plumes de velours, que "c'est un pur effet du hasard" si, pendant une longue période, il avait eu à s'occuper des affaires qui intéressaient le plus vivement le pays.

C'est ainsi que l'on peut dire que cet écrivain-homme d'Etat, si entreprenant et prévoyant, consciencieux et dévoué à son pays, a joué, à différents points de vues, un rôle de premier ordre dans la formation d'une société plus démocratique.

3° Interprète et continuateur de l'oeuvre de son père, Emile, industriel et brillant ingénieur, avait publié en 1890 des "Considérations générales sur la voie à suivre pour arriver à la solution de la question ouvrière", dans lesquelles, en avance sur son temps, il proposait l'application des principes de l'échelle mobile des salaires, la participation des ouvriers aux bénéfices et l'impôt progressif sur le revenu. Dans son journal (*L'Echo*), il s'engageait pour le suffrage universel, la réforme de l'impôt et les assurances ouvrières.

Il déposa en 1895 une proposition de loi ayant pour objet d'abaisser le cens électoral à la limite inférieure autorisée par la Constitution, faute de pouvoir introduire le suffrage universel. Il estimait en effet foncièrement injuste que le cens fasse dépendre la jouissance d'un droit politique de la situation de fortune de l'individu, alors que l'intelligence, l'instruction, des services souvent éclatants rendus à l'Etat par un citoyen dans l'accomplissement de ses fonctions, ne compteraient pas. La majorité parlementaire récusait cette proposition de loi. En 1916, il acceptait la présidence de la Fédération des Cercles Démocratiques et puis aussi celles de l'Action Républicaine et de la Ligue Française. C'est lui qui lut le texte de la proclamation de la République, du haut de l'escalier de la Chambre, le 10 janvier 1919. Mais, comme il n'avait pas trouvé des moyens constitutionnels et légaux pour assurer la mise en oeuvre de ses idéaux, ses diverses initiatives n'eurent pas de retombées immédiates. - Quant à la petite-fille de l'homme d'Etat, Meisy MONGENAST-SERVAIS, femme d'avant-garde, elle s'engagea dans ses écrits et par ses actes pour les mêmes idéaux que son père, mais en outre elle oeuvra avec une énergie notoire pour l'émancipation de la femme, le pacifisme, le mouvement girl-guide, la Libre Pensée, les crèches, les colonies de vacances, etc.

* * *

Joseph, un autre fils du maître de forges, créa à MERSCH la Société Anonyme Sucrrière du Luxembourg qui révolutionna temporairement les traditions agricoles de la région. Il fut bourgmestre de MERSCH à deux reprises et député, comme son père et deux de ses frères. Son fils **Auguste sr** créa sur sa propriété la Grande Distillerie de MERSCH, tandis que son petit-fils, Auguste jr dit **Men** s'établit dans la maison comme notaire.

La boucle, commencée avec le notaire PHILIPPE, fut ainsi bouclée avec le notaire Men. **Jeanne**, soeur de Men, avait déjà dans le passé acquis des mérites incontestables pour la sauvegarde du patrimoine familial à MERSCH.

Ce fut encore elle qui décida de léguer sa propriété aux pouvoirs publics avec les meilleurs espoirs attachés à la survie de la Maison bicentenaire.

Manou SERVAIS

(L'aperçu historique sur la Maison SERVAIS est extrait de la Plaquette d'inauguration du Centre National de Littérature)

¹ Appien, Asconius, Aurelius Victor, Cicero, Columella, Denys, Dio Cassius, Diodore, Festus, Florus, Gaius, Gellius, Justinien, Juvenal, Plinius, Plutarque, Polybe, Salluste, Siculus Flaccus, Tacite, Tite Live, Varro, Villejus Paternus, Virgilius, Zonara

Le Salon 95 du Cercle Artistique de LUXEMBOURG – Tradition oblige



Son Altesse Royale la Grande-Duchesse pendant la visite du SALON 95 du CAL

Le Cercle Artistique de Luxembourg avait invité, le 13 octobre 1995, au vernissage de son «Salon 95». En présence de très nombreuses personnalités du monde politique, culturel et du mécénat, le Président du CAL, Monsieur Jean HAMILIUS, dans son discours de bienvenue, esquissait le passé prestigieux du Cercle Artistique, tout en soulignant que les succès d'antan n'étaient, en fait, que l'héritage destiné à constituer les fondations de l'avenir.

Ainsi, le Président, se disait prêt à entamer une réflexion approfondie sur les objectifs, les méthodes de travail et l'évolution du CAL. Le manque de cimaises pourrait, selon les dires du Président, amener les

responsables du CAL à dédoubler le Salon; tous les deux ans une possibilité d'exposition parallèle serait offerte aux jeunes artistes résidents, membres et non-membres. L'admission à cette exposition serait alors moins sélective, davantage ouverte à l'art expérimental.

L'édition 95 du Salon du CAL mit en évidence 3 artistes, lauréats des 2 prix attribués par le Ministère de la Culture, d'une part, et par un jury international, d'autre part.

Le Prix des Jeunes fut décerné conjointement à Barbara WAGNER et à J.-P. BASTIN, tandis que le Prix RAVILLE 1995 revenait à Nico THURM.

Etaient représentés à ce Salon '95 les artistes suivants:

Daniel ALTMANN, Pierre BASTIN, Mylène BERGAMI, Roger BERTEMES, Jeannot BEWINGT, Lydia BINTENER, Willem J.A. BOUTER, Claude CELLI, Gérard CLAUDE, Toiny DAHM-KELLER, Fränz DASBOURG, Jean-Nicolas DECKER, Mariette DIEDERICH-KINSCH, Roger DORNSEIFFER, Doris DRESCHER, Malou FABER-HILBERT, Jean FETZ, Mariette FLENER, Tom FLICK, Jerry FRANTZ, Jean-Pierre GEORG, Alex GILBERT, Gust GRAAS, Jos GROSBUSCH, Marc HALLER, Georges HAUSEMER, Germaine HOFFMANN, Jean-Pierre JUNIUS, Jean-Luc KOENIG, Gérarde KONSBRUCK, Paul KRACK, Carine KRAUS, Henri KRAUS, Jean-Jacques LAIGRE, Carmen LANDUYT-KILL, Paule LEMMER, Jean LEYDER, Patricia LIPPERT, Ferd MEDINGER, Dragan MILOSAVLJEVIC, Michael MIMRAN, Pit NICOLAS, Laurent NUNZIATINI, Renée OBERLINKELS, Dany PRUM, Anna RECKER, Yola REDING, Nathalie REICHLING-SOLDANI, Ivon REINARD, Charles REINERTZ, Roland SCHAULS, Marie-Paule SCHAUS, Arny SCHMIT, Claude SCHMITZ, Isabelle SCHMITZ, François SCHORTGEN, Marie-Paule SCHROEDER, Ivonne SIMON, Maggy STEIN, Armand STRAINCHAMPS, Nico THURM, Sylvie-Anne THYES, M.P. TRAUDEN-THILL, Robert VIOLA, Anne VINCK, Jean VON ROESGEN, Barbara WAGNER, Dieter WAGNER, Nancy WEILAND, Raymond WEILAND, Isabelle WELTER, Germaine WILMES, Hubert WURTH.

Brevets aux animateurs et aides animateurs de loisirs

Le 13 octobre 1995 au Lycée Technique du Centre, M Alex BODRY, Ministre de la Jeunesse, a remis les brevets à 156 aides-animateurs et à 84 animateurs de loisirs.

Ces jeunes qui à l'avenir seront des responsables compétents et qualifiés au service des associations de jeunesse, ont sui-

vi la formation dans les organisations suivantes:

- Centre d'Animation Pédagogique et de Loisirs - Ville de Luxembourg (CAPEL)
- Caritas
- Croix-Rouge
- Fédération Nationale des Eclaireuses et Eclaireurs Luxembourgeois (FNEL)
- Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC)
- Lëtzebuurger Guiden a Scouten (LGS)
- Service National de la Jeunesse (SNJ)

Depuis le règlement grand-ducal du 18 décembre 1985 et la création d'une commission consultative relatives à la formation pour animateurs et aides-animateurs, une bonne collaboration s'est développée entre les organismes qui travaillent dans ce domaine.

Cette collaboration a entre autres permis de publier une brochure donnant un aperçu sur les formations offertes par 10 organismes différents, ce qui permet aux jeunes d'avoir une bonne vue d'ensemble sur les différentes activités.

Le Ministère de la Jeunesse attache une

grande importance à la formation des animateurs au service des jeunes; ainsi suite aux accords concernant les équivalences de la formation des différents partenaires, 2282 brevets ont été remis depuis 1987 à des jeunes qui ont terminé une formation.

Les animateurs ayant terminé leur formation ont été invités à suivre une formation 3^{ème} cycle, ce qui leur permettra de se spécialiser dans certains domaines.



Le Ministre de la Jeunesse Alex BODRY et les animateurs de loisirs

Haute décoration à M. Roland de la MORVONNAIS



M. WOHLFART remet la haute distinction à M. de la MORVONNAIS.

Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, a remis la décoration de Commandeur de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Roland de la MORVONNAIS, ancien Chef de service de la Commission des Communautés Européennes.

La cérémonie a eu lieu le 13 octobre 1995 au Ministère des Affaires Etrangères.

A cette occasion Monsieur le Secrétaire d'Etat a souligné les éminents services d'ordre culturel que Monsieur de la MORVONNAIS a rendu en sa qualité de Président du Cercle des fonctionnaires européens à la Ville de LUXEMBOURG en tant que siège des institutions européennes ainsi qu'à ses citoyens.

Audition sur la CIG '96

Dans le cadre des travaux préparatoires de la Conférence intergouvernementale de 1996, la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre des

Députés a organisé une audition de Madame Elisabeth GUIGOU et de Monsieur Elmar BROK. Membres du Parlement européen et Membres du Groupe de réflexion intergouvernemental sur la CIG '96.

En raison de l'intérêt et de l'actualité du sujet, tous les membres de la Chambre des

Députés furent invités à cette réunion qui a eu lieu le 13 octobre 1995 dans la salle des séances de la Chambre. Elle fut présidée par Madame Lydie ERR, Présidente de la Commission des Affaires étrangères et européennes.

La Ligue Luxembourgeoise pour la Protection de la Nature et de l'Ornithologie a fêté son 75^e Anniversaire

S.A.R. le GRAND-DUC à la Séance académique, le 13 octobre 1995



S.A.R. le GRAND-DUC et de nombreuses personnalités pour le 75^e Anniversaire de la Ligue Luxembourgeoise pour la Protection de la Nature et de l'Ornithologie

Avec une séance-anniversaire au «Centre ATERT» à BERTRANGE, vendredi, le 13 octobre, la «Ligue luxembourgeoise pour la Protection de la Nature et d'Études ornithologiques» s'est souvenue de ses origines d'il y a 75 ans bien sonnés et des cheminements multi-faces depuis, en présence de Son Altesse Royale le GRAND-DUC, reçu par M. Ed MELCHIOR, Président de la ligue nationale.

75 ans et 15 000 membres

Fondée le 28 avril 1928 par l'instituteur eschois Jean MORBACH, sous la dénomination «Société pour la Protection des Animaux et Sites», la Ligue, à son jour-anniversaire, compte 15 000 membres, ce qui la range en première position quant aux adhésions individuelles dans le domaine des associations et autres sociétés soucieuses de protéger la nature.

'Baptisée' une seconde fois, dès le 5 février 1921, où la société se constitua en «Ligue luxembourgeoise pour la protection des oiseaux utiles» l'ornithologie, dans une première étape, devint la visée majeure du jeune groupement altruiste.

Aussi, les membres réussirent-ils à faire voter déjà en 1928 une première loi protectrice des espèces d'oiseaux vivant dans nos parages nationaux. Cette législation,

à l'époque une des plus progressistes et des mieux adaptées, ne suffit pas aux yeux du grand promoteur Jean MORBACH, qui, - après qu'en 1930, les grives eussent été déclarées de nouveau «gibier-volaille de chasse»- quitta la Ligue, par désespoir, imité en cela par les autres membres du comité central, quand en 1936 et en 1939, les freux, respectivement les hérons gris furent rayés des listes d'oiseaux à protéger.

Études et protection

C'est après la guerre, - le «Stillhaltekommissar» nazi ayant interdit toute activité de société ou associative, confisquant du même coup tous les fonds des caisses, à partir de l'hiver 1940-41 -, les Will GALL, René KAYSER, Robert WOLTER et bien d'autres, reprirent le «flambeau» protecteur, la nouvelle dénomination «Ligue luxembourgeoise pour l'Étude et la Protection des Oiseaux» valant à partir de 1951. De plus en plus, les ornithologues se rendirent compte que protéger les oiseaux devait, en pratique, signifier s'occuper de la protection de la nature dans son ensemble, les forêts et haies, les conditions de vie permanentes ou cycliques, biotopes, plans d'eau et ruisseaux, - bref, l'environnement en tout, partout; en tenant compte à ses assises annuelles, la Ligue à RUMELANGE en 1983,

définit la dénomination que nous lui connaissons de nos jours. La même année, la Fondation «Hëllef fir d'Natur» fut créée, s'occupant essentiellement de la conservation des biotopes.

Conserver la nature...

Dans son allocution, le Président de la Ligue Ed. MELCHIOR fit une analyse judicieuse de la situation, comme des exigences particulières ou autres obligations, auxquelles le mouvement doit faire face aujourd'hui; nous reproduisons ci-après le discours intégral :

«Altesse Royale,
Dir Häre Vize-Präsidenten vun der Chämber,
Här Minister,
Dir Dammen an Hären Europa - a Landesdeputéierten, Dir Dammen an Häre Buurgermeeschteren,
Dir Dammen an Häre Vertrieeder vun Administratiounen a Servicer,
Dir Dammen an Häre Präsidenten vun Associatiounen a Fondatiounen,
Liebe Gäste aus dem Ausland,
Chers hôtes venus de l'étranger,
Här Éirepräsident a léif Mëmbere vun der Natur - a Vulleschutzliga,
Léif Naturfrënn,

Wa mer wësse, wéi schwéier et haut nach as, dem Naturschutz am allgemengen an dem Aarteschutz am speziellen an der Gesellschaft dee Stellewärt ze verschafen deen së verdéngen, versti mer eréischt richtig, wat fir e Pionéiergeeschicht a wat fir eng Wäitsicht déi Leit haten, déi viru 75 Joer en Naturschutzveräin gegrënnt hun. Wann an den éischte Joerzénkten primär fir de Schutz vun eiser Vullewelt geschafft gin as - 1928 gouf dat éischt Vulleschutzgesetz gestëmmt - sou as dach vun Ufank un och un de Biotopschutz geduecht gin, ouni dee keen Aarteschutz méiglech as an dee vun dee 60er Joeren un ëmmer méi am Mëttelpunkt vun der Ligasaarbecht stung, an 1983 mat der Grënnung vun der Stëftung «Hëllef fir d'Natur» eng besonnesch Akzentsetzung fond huet. D'Enttäuschung war z.B. grouss, wéi 1935 dat éischt Naturschutzgesetz vum Staatsrot ofgeschmettert gin as mat der Argumentatioun, an eiser Natur wir dach alles an der Rei a si bräicht nët extra geschützt ze gin. Eréischt 1965, also 30 Joer méi spéit, as endlech en Naturschutzgesetz votéiert gin. De Pionéier vun

deemools an och deenen déi nom 2. Weltkrieg de Courage haten, ënner schwéierste Bedingungen erëm vir unzefänken, vun hei aus e grouse, grouse Merci.

E Naturschutzveräin, dee s'ech jo eigentlich dofir asetzt, datt och déi kommend Generatiounen nach an enger ofwiesslungsräicher, gesonder Natur liewe kënnen, soll awer n'et zevill no hanne kucken, ma resolut no vir. Erlaabt mer dofir eng kuurz Analyse vun der aktueller Situatioun vum Naturschutz zu Lëtzebuerg. A wëll ech gaer a Biller schwätzen – mä Beruff bréngt dat nun emol mat s'ech, erlaabt mer och, an dem Zesammenhang e Vergläich ze maachen, dee méiglecherweis e bëssen iwerrascht.

Viru kuerzem as d'Decisioun geholl gin, fir zu Lëtzebuerg e Musée fir zaitgenössesch Konscht ze bauen an et as gemengt gin, mer wiren eis et schëlleg, eis ee vun dene beschten, awer och vun denen deiersten Architekten vun der Welt fir d'Opstellen vun de Pläng dofir ze leeschten. Dogéint as am Prinzip näischt ze soen – d'Diskussioun iwver de Site soll hei bewosst ausgeklamt gin – wëll en ziviliséiert a räicht Land ewéi Lëtzebuerg as et s'ech nuneemol schëlleg, wichteg kulturell Werter alle Leit zougänglech ze maachen an der Nowelt ze erhalen. Dass dat e Batz Sue kascht, an zwar n'et nëmme d'Opriichten vum Gebei selwer, mä virun allem och den Ennerhalt – denke mer un d'Amenagéieren vun de Säll, un d'Akafé vun neie Wierker, un d'Organisatioun vun themateschen Ausstellungen asw., awer och un d'Hëtzen, d'Belichten, d'Botzen, d'Pflég vun den Alentouren asw. – an dass dofir e ganze Koup spezialiséiert Personal gebraucht g'et, schéngt n'emme normal; Kultur as nun emol n'et fir näischt ze kréien. Mer freen eis alleguer schon drop, fir d'uerch déi enzel Säll, déi deenen eenzelne Konschrichtungen an Epochen virbehale werte sin, ze flanéieren oder an enger Nisch op enger Bänk a Rou d'Biller oder d'Skulpturen vun dem oder deem grouse Kënschtler op eis awirken ze loosson.

A wéi steet et mat eise naturelle Werter – wann der mer deen Ausdrock erlaabt –, wëll deer huet Lëtzebuerg och opzeweisen – ganz Landschaften, Landschaftsdeler, Planzen an Déieren –, wann der an dene leschte Joerzéngechen et e puer spurlos verschwonne sin an aner n'ennen nach selen ze gesi sin. Oder si Wibbelwapp, Heckepëppchen, Härgottsschéngelchen, Mullebutz, Akeschësser, gepäipelte Mill, Panewippchen, Sproochmates, Broochschësser, Kéisécker ... fläicht manner wert – loosse mer d'Geld emol aus dem Spill – ewéi en Tableau oder eng Skulptur? Vu Mënschenhand sin s'ech iwregens iwverhaupt n'et ze schafen. As et n'et symptomesch, datt mer vill vun dene Planzen an Déieren iwverhaupt n'et méi kenne an



S.A.R. le GRAND-DUC S'entretenant avec M. Ed. MELCHIOR, Président de la Ligue

hire lëtzebuergesche Numm scho guer n'et? Fir si bräuch iwregens keen neie Musée gebaut ze gin, wëll z'enter Mënschegedenken as schon eppes do, wou se gebuerge sin oder besser gesot, emol gebuerge waren, d'Natur dobäusse nämlech. An d'Sall mat deenen eenzelne Konschrichtungen fir beim Vergläich mam Musée ze bleiwen – heesche Bësch, Wiss, Baach, Weier, drëche Kopp, Heck, Had. Speziell Nischen g'et et och, ewéi z.B. Gréngewald, Haff Réimech, Ourdall, Mëllerdall, Atertdall oder nach méi klénger ewéi Prënzebiërg, Schëfflënger Brill, Bouferter Muer, ënnescht Wolz.

Ech giff iwregens ger déi Protestkreesch héieren, wa geplangt giff gin, z.B. am Kutter-Sall – ech sin erëm beim Konscht-Musée – en Tapis-roulant ze installéieren fir d'Leit méi séier derd'uerch ze lotsen – a wéi as et beim Gréngewald?

Wéi gesot, mer bräuche keng Gebeilechkeet fir eis naturell Werter ze erhalen, awer d'Natur bräuch och Schutz a Pflég, fir datt engersäits wertvoll Landschaften an andersäits enzel ökologesch Nischen mat hirer Planzen – an Déierewelt erhalte bleiwen. Dat betrëfft iwregens n'et nëmme d'Naturschutzgebiddere, ma d'Natur am allgemengen. Naturschutz an de Reservaten eleng as eng Illusioun.

An dat alles kascht Geld!

Eischens muss genuch Fachpersonal do sin, fir Naturschutzkonzepter auszeschaffen, fir konkret Naturschutzarbechten ze plangen an ze iwverwaachen a fir Berodungsaarbecht ze maachen – z.B. bei Gemengen, Administratiounen, Betriber, Baueren, awer och Privatleit. Eng hallef Dose Leit beim «Service Conservation de la Nature» gi beim beschte Wëllen n'et duer. D'Berodung vun de Baueren as unni Zweiwel besonnesch wichteg. Si waren et, déi bis elo eis Kulturlandschaft mat hire ville Nischen erhalen hun, an zwar gratis. Dat soll elo anescht gin. Si solle fir

d'Landschaftspfleg eng Entschiedigung kréien, an dat as gutt esou. Awer opgepasst! Pflég as n'et Pflég! Hir modern «Botzmëttelen», sief se mechanesch oder chemesch, sin dacks esou schaarf, datt n'et nëmme de Lack vun de Fenstere erofgeet, ma ganz Flaatschen aus der Façade falen – fir beim Vergläich mat engem Gebei ze bleiwen. Dat selwecht gëllt fir d'Gemengenaarbechten bei der Pflég vu Weeränner a Grénganlagen. D'Berodung muss awer am Dialog gefouert gin an n'et vun uewen erof. D'Naturschutzorganisatiounen wiren iwregens bereet, och eng Hand mat unzepaken. Si hu kompetent an engagéiert Leit an Erfahrung bei der Sensibiliséierung vun de Leit a bei prakteschen Aarbechten. Allerdings huet all Bénévolat séng Grenzen. 't freet ee s'ech, firwat de Staat d'Organisatiounen n'et méi – e puer kleng Conventiounen bleiwe leider d'Ausnam – an den Naturschutz abezitt.

Zweetens mussen awer och Landparzellen opkaaft oder laangfristeg gepacht gin an och dat kascht eppes. Den Ablack gi leider bal nëmme Terrain fir de Stroossebau opkaaft.

Eis Politiker si ganz kloer gefuerdert. Den Naturschutz as, grad ewéi de Schutz vun eisem «Patrimoine Culturel», n'et fir näischt ze kréien. Un eis as et, fir hinnen dat kloer ze maachen, wa néideg mat Hëllef vum Stëmmziedel. Mat engem Brochdeel vun de Suen, déi de Konscht-Musée kascht, kënt een iwregens Woner maachen.

Allerdings muss d'ganz Gesellschaft e bëssen – fläicht esouguer e bësse vill – ëmdenken. Ze dacks gräift de Naturschutzgedanken nëmme iwverfläichlech. Eisen Egozentrismus an enger Konsumgesellschaft, an deer bal nëmme méi materiell Werter gellen, steet eis dobäi bal ëmmer an Wee. Mer betruuechten d'Natur dacks n'emme méi als Kuliss, wou ee flott ka joggen, biken, gliden, snowboarden asw. – «der Konsum läßt grüßen». Mir mussen erëm léieren, echt Werter ze erkennen: Wat as z.B. de Gesank vun enger Nuechtegailche, d'Rou am Bësch, d'Welle spill um Waasser, d'Pesperen vum Espelaf wert? Et geet also n'et em e puer Blimmercher a Villercher, ma em vill méi. No der RIO-Konferenz musse mer och iwverleen, wéi mer mat de Weltressourcen weider wëllen emgoen a wéi mer mat der 3. Welt wëllen delen.

Da sin och nach eis Schoule gefuerdert. Virun allem kënt et drop un, eis Kanner virwëtzeg ze maachen an hinne Freed un der Natur ze vermëttelen. An am plaz z.B. den Hormonhaushalt vum Blutsëffer ze studéieren, wir et besser, wichteg Zesammenhäng erkennen a verstoen ze léieren.

Ze hoffen as, dass de Mensch begräift, dass en en Deel vun der Natur as an dass en nëmme eng Chance huet ze iwverliewen, wann e mat der Natur schafft.

Well si huet een Atout, deen de Mensch nët huet: d'Zäit nämlech. D'Natur iw-werlieft ëmmer, entweder mam Mensch oder ouni hien. Un eis as ët ze wielen.»

Ornithologie 2000

L'orateur à la Séance académique fut le Dr Einhard BEZZEL, scientifique allemand dans les domaines chimie, biologie, géographie et sciences sociales, actuellement directeur de l'Institut ornithologique de GARMISCH-PARTENKIRCHEN, et dont les travaux professionnels impliquent l'étude des effectifs ornithologiques européens.

Parmi les publications du Prof. BEZZEL, nous ne citerons que «Ornithologie», deux volumes encore sur les oiseaux d'Europe centrale, des guides dans les biotopes, «Liebes, böses Tier», «Greifvögel», «Paschas, Paare, Partner» ou encore «Journal für Ornithologie» qu'Einhard BEZZEL édite avec une belle régularité, depuis 1971; cette publication, dont le premier numéro date de 1853, – on s'excusera du peu! – est à considérer comme la plus ancienne édition du genre, niveau mondial.

Ce furent, selon le Dr BEZZEL, les oiseaux qui, les premiers, ont rendu l'homme attentif à un certain nombre de poisons à haute longévité, tel qu'il est

expliqué dans «Der stumme Frühling», oeuvre scientifique éditée par Rachel CARSON, il y a trente ans.

Le paysage culturel européen vivrait, – tout «immense biotope» qu'il est et restera pour la gent humaine – une transformation profonde et rapide, comme jamais avant dans l'histoire de l'Humanité. Traditions ancestrales et le traditionnel seraient hautement menacés, du fait de la substitution par beaucoup de nouveau, dangereux et nocif.

L'Homme se serait habitué à considérer et à transformer les données ambiantes et son environnement selon ses attentes, projets ou aspirations techniques et sociologiques, sans trop se soucier de ce qu'il gâte, détruit ou altère en mal: un paysage, restructuré uniquement selon les desiderata de l'Homme, ne serait ni beau, ni biologiquement fonctionnel, ne laissant finalement plus la «moindre chance à la nature». Aussi le mot d'ordre 1995, dans une approche conservatrice de la nature, serait-il des plus clairs: «Naturschutz auch ausserhalb der Reservate!»

Des résultats concluants, quant à la protection et à la conservation, ne seraient réalisables et réalisés que dans et par une symbiose harmonieuse «multiplicité des espèces- Homme»; 425 espèces d'oiseaux – dont certaines rares – de par l'Europe,

en plus de quelques-unes migratrices, constitueraient un patrimoine biologique, – partant culturel! – à préserver.

Les palmipèdes et oiseaux en villégiature près de plans d'eau seraient les meilleurs indicateurs, sinon des avertisseurs quant à la qualité de l'eau à l'état naturel, fournissant complémentarément de précieuses indications en direction de produits nocifs répartis dans la nature, par inadvertance.

En bien des endroits, le stade des premières alertes serait dépassé, le «printemps muet» constituant un indice sûr pour la disparition, à plus brève échéance que d'aucuns ne le pensent possible, du «poumon vert».

Il resterait à agir avec expéditivité quant au redressement de situations compromises par l'Homme dans la nature, – avec prudence et une vue claire quant à de grandes transformations structurelles dans la nature et l'atmosphère, chacun pouvant y contribuer par son action directe positive, comme encore en évitant toute pratique contreindiquée, afin que l'ornithologie 2000 ne soit pas «un pauvre reste d'une richesse d'antan», mais bien plus un trésor à la conservation duquel tous ont contribué, pour le plus grand bien de générations futures. «Erkennen und lösen», conclut le Prof. BEZZEL.

Des «Godefroid» d'honneur remis à Pierre WERNER et Gaston THORN, Arlon, le 14 octobre 1995

La soirée de gala des «Godefroid» avait réuni, samedi soir, à la Maison de la Culture à Arlon, une foule de personnalités. Depuis quatre ans, les «Godefroid» veulent mettre en valeur le potentiel luxembourgeois, les capacités d'initiative et de créativité dans des domaines divers.

Comme devait le souligner Jacques BOURGUIGNON, président du Conseil d'administration de «L'Avenir du Luxembourg» qui, avec IDÉLUX et la RTBF, sont à la base de l'attribution des «Godefroid», avec le temps, le rythme était difficile à tenir, raison pour laquelle est intervenue cette année une modification dans l'organisation. L'accent a été mis en effet sur l'ouverture européenne, la dimension et la vocation transfrontalières de la province de Luxembourg, et dès lors deux personnalités méritantes du Grand-Duché étaient à l'honneur.

Jean-Marie André, député permanent, président d'IDÉLUX, l'a brièvement rappelé: «Avec LUXEMBOURG, choisie comme Ville européenne de la Culture, nous avons voulu que notre organisation s'inscrive dans une optique transfrontalière. Cette soirée constitue un tournant, car, désormais, chaque année l'initiative

GODEFROID consacrera un ensemble de projets répondant aux critères de qualité, générosité, initiative et créativité».

Après un rapide bilan en images de ces cinq années de «GODEFROID», courte rétrospective sur l'esprit et la vitalité de ceux-ci, le moment était venu de présenter les «Godefroid» d'honneur 1995: Pierre WERNER, Ministre d'État honoraire et Gaston THORN, Ministre d'État honoraire et ancien Président de la Commission européenne, avaient été choisis pour avoir oeuvré à l'amélioration des relations transfrontalières entre les deux Luxembourg.

C'est au Gouverneur de la province, Jacques PLANCHARD, que revint l'honneur de remettre le «Godefroid» à Pierre WERNER, «un grand ami du Luxembourg belge, vous êtes plus que des nôtres, nous vous avons toujours admiré», dira-t-il.

Gaston THORN retenu à LUXEMBOURG, ce fut à Paul HELMINGER, Vice-président du Parti démocrate, que Charles-Ferdinand NOTHOMB, Sénateur, ancien Président de la Chambre, remit le trophée «pour les efforts de promotion de la coopération transfronta-

lière». Une récompense financière alla finalement à Alain GAUTRE, auteur d'une pièce de théâtre présentée en première à cette soirée.

(Source: 'Luxemburger Wort' 17.10.1995)

Réunion informelle des Ministres de la Justice et de l'Intérieur à LA GOMERA

Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice, a assisté les 14 et 15 octobre 1995 à une réunion informelle des Ministres de la Justice et de l'Intérieur de l'Union Européenne.

Les perspectives de la coopération policière et judiciaire, telles que prévues dans le Traité de MAASTRICHT, furent au centre des débats des Ministres qui ont fait un bilan de la situation deux ans après l'entrée en vigueur du Traité, ceci en vue des travaux de la Conférence Intergouvernementale de 1996.

La répartition des charges en matière d'accueil des réfugiés et de terrorisme furent d'autres sujets de discussion des Ministres.

«ANIMUS MEMINISSE...»: Les PUPILLES de la NATION ont commémoré le 50^e Anniversaire de la fin de la Guerre, le 15 octobre 1995



Le groupe imposant des PUPILLES de la NATION, entourant M. le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, avec à sa droite le Conseiller à la Cour de Cassation Roger EVERLING, le Prof. ém. Marcel ENGEL, le Secrétaire général du C.N.R. Eugène MUL-
LER; à sa gauche, M. le Procureur Général honoraire Henri DELVAUX, Président de l'Oeuvre nationale de Secours Grande-
Duchesse CHARLOTTE; Aloyse RATHS, Président C.N.R. et Roger LINSTER, UNIO'N.

C'est vers la fin de la Guerre 1940-45 déjà, qu'en exil aux Etats-Unis, S.A.R. la Grande-Duchesse CHARLOTTE et Son Gouvernement décidèrent de la création de l'Oeuvre Nationale de Secours GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, institution qui devait assurer aide matérielle et appui moral aux plus innocentes victimes de la guerre: les enfants en bas âge et les adolescents, orphelins de père le plus souvent, dans une cinquantaine de cas orphelins de mère, pour une quinzaine orphelins de deux parents décédés par suite d'effets de guerre: fusillés, martyrisés, morts par suite de privations durables, de maladies ou infirmités contractés de l'effet des mêmes causes, en déportation comme en concentration, ou finalement exécutés pour faits de résistance, comme encore suite à des bombardements ou de

batailles aux deux libérations du Grand-Duché.

De toute évidence, parmi les Victimes de la Guerre, les PUPILLES de la NATION ont occupé un rang privilégié, dû au respect et à la franche vénération que la Nation a porté à la mémoire de ses Héros et de ses Martyrs.

Et c'est jusqu'à nos jours, où les Pupilles de la Nation ont pratiquement toutes et tous fondé foyer dans une situation sociale et professionnelle stables, que l'union des coeurs s'est maintenue, s'affirmant comme un prolongement de l'esprit de solidarité qui, jadis, unissait et animait au-delà des idées et des intérêts personnels, les Prisonniers, les Déportés et les Concentrationnaires.

L'Appel des Morts

Dans la vie renaissance de l'après-guerre, en pleine reconstruction de nos sites mis à pierres et cendres, au milieu encore des restructurations administrative, économique et sociale, l'Appel des Morts a trouvé son très large écho.

Dès la Libération – la deuxième, en février 1945 –, les pouvoirs publics, gouvernementaux et communaux, se sont penchés sur la misère, les souffrances et les besoins de la Jeunesse éprouvée, considérant que l'aide aux orphelins des patriotes était pour l'Etat et la Commune une charge sacrée et un devoir national, de fraternité.

En groupant les enfants et adolescents dans une oeuvre d'utilité publique, dotée



Sur la tombe d'un ancien Résistant, M. Alfred LOESCH, Président des PUPILLES de la NATION

de la personnalité civile, soutenue par l'État, – l'OEUVRE des PUPILLES de la NATION –, le Gouvernement a entendu souligner que l'aide aux Pupilles n'était pas un acte de charité simplement, mais bien l'exécution librement consentie d'une dette de la communauté luxembourgeoise et d'une obligation morale nationale.

La digne récompense pour un patriotisme qui fut total dans l'abnégation personnelle des Héros et Martyrs, comme dans le sacrifice suprême qu'ils consentirent par effets de forces brutales extérieures, exigeait la même totalité dans l'aide à assurer aux Jeunes.

Tâches multiples

Aussi la tâche générale de l'Oeuvre des Pupilles de la Nation fut-elle multiple, aucune règle stricte ou rigide n'astreignant l'Oeuvre à quelque démarche précise; elle eut un rôle égalisateur, permettant de tenir compte de l'individualité des enfants, de leur situation matérielle et familiale générales, variables bien sûr.

L'assistance pécuniaire se chiffrait au regard des besoins réels, les Pupilles de la Nation pouvant bénéficier, à juste titre, de privilèges et de secours appréciables, leur permettant de pallier à la perte brutale d'un ou de deux parents même, leur permettant finalement de faire des études auxquelles ils aspiraient et l'accès à des carrières que la fortune personnelle leur aurait interdites.

L'Oeuvre protégea méritoirement les Pupilles au-delà de l'âge de la majorité civile, les secondant pour des études universitaires, dans la formation professionnelle, concourant finalement par des dons ou des prêts à leur premier établissement professionnel. Complémentairement, l'Oeuvre prêta concours en tant que conseiller, comme orienteur général, sensibilisant également la jeunesse scolaire de toutes les écoles du pays aux problèmes de jeunes Pupilles, ceci par le biais du personnel enseignant.

Exemptes du service militaire à leur propre demande, bénéficiant de la gratuité de l'enseignement et des transports publics, comme de certaines priorités d'embauchage, les Pupilles de la Nation eurent droit à une assistance sociale suivie, comme à des soins médicaux étendus.

Réception par la Souveraine

Si les instances publiques ou privées de la Nation, finalement toute la population contribuèrent à alléger le sort cruel des jeunes Pupilles, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse CHARLOTTE reçut chaque année, – et plus particulièrement les 24 juin, jour suivant la fête nationale une vingtaine de Pupilles de la Nation au Palais grand-ducal, jour proclamé «Journée des Pupilles de la Nation».

On se souviendra, non sans émotions, du porte-à-porte que nous fîmes, –jeunes bambins ou fillettes – pour offrir aux voisins et connaissances la «Fleur des Pupilles», – rosette rouge-blanc-bleu à trois feuilles circulaires superposées, en papier-tulle –, au-prix de 10 francs, –valeur nominale de ce bien beau «billet» bleu, frappé à l'effigie de la tant Aimée Souveraine.

50 ans après: les mêmes émotions

Dimanche, le 15 octobre 1995, les Pupilles de la Nation se sont réunis à la CROIX de HINZERT, – haut lieu de recueillement et du Souvenir des Mouvements de Résistance et des PUPILLES-pour commémorer le 50^e Anniversaire de la fin de la Guerre.

Un service dominical de commémoration avait été célébré préalablement en la Chapelle des Glacis par l'Abbé Emmanuel REICHLING, en souvenir des parents défunts entre 1941-42 et la fin de l'atroce guerre.

Ils étaient 763 à la fin des hostilités, dont 265 en rapport direct avec des faits de résistance de la part d'un ou des deux parents regrettés; 200 et quelques se sont souvenus, en présence du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER; du Procureur d'État honoraire Henri DELVAUX, Président de l'Oeuvre nationale de Secours Grande-Duchesse CHARLOTTE; du Président du Conseil national de la Résistance Aloyse RATHS, et du Commissaire à la Résistance Eugène MULLER, lui-même Pupille de la Nation; Nicolas KOOB, Président de l'Association luxembourgeoise des Déportés Politiques; Roger LINSTER, représentant l'UNION, Délégué général international de l'Union Internationale de la Résistance pour une Europe Unie.

50 ans après, les anciens protégés de l'Oeuvre nationale, toutes et tous citoyennes et citoyens d'âge mûr, se sont réunis devant la CROIX de HINZERT, où la Sonnerie aux Morts fut intonnée par le Clairon de la Résistance, l'Adjudant-Major hon. Johny SCHMIDT, et Edmond FABER, alors que le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, entouré de quelques Pupilles de la Nation, assurait le dépôt des fleurs, conjointement avec M. le Président Henri DELVAUX.

Le Gouvernement offrit une réception à l'intention des Pupilles au Grand Hôtel CRAVAT, alors qu'un déjeuner en commun réunit toutes celles et tous ceux qui furent de cette Journée du Souvenir, marquée par l'émotion d'un chacun encore, 50 ans après...

STRASSEN a dédié un Monument du Souvenir à toutes les Victimes 1940-44

On pourrait s'étonner a priori qu'une localité comme STRASSEN, – d'allure villageoise à la fin de la Guerre 1940-45, agglomération avec une population résidente de plus de 4.500 habitants pour quelque 750 ménages de nos jours – ait attendu octobre 1995, et plus spécialement le 15 du mois, pour inaugurer un monument public en mémoire de toutes les victimes du nazisme.

Le fait s'explique assez facilement par la restructuration récente et l'aménagement général du quartier de l'église, et plus spécialement de la belle place créée à l'initiative des édiles de la cité.

C'est précisément en ces lieux, qu'en présence de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et de la quasi-totalité de la population communale que fut inauguré le 15 octobre 1995, – une semaine après la Commémoration nationale – le Monument du Souvenir à STRASSEN.

Il appartient à la Présidente de la Commission culturelle et sportive communale, Madame Juliane GALLION de prononcer l'allocation de bienvenue aux hôtes et à la population, dont les sociétés au grand complet.

24 victimes

La Chorale Ste. CÉCILE de STRASSEN, sous la direction de M. Johny DUSCHINGER, interpréta un chant de circonstance, avant que M. l'Abbé René REUTER, curé à la paroisse, n'implorât la bénédiction céleste sur le Monument et les 24 victimes qu'il rappelle et honore; en effet, la communauté villageoise d'alors ne déplora pas moins que ce nombre impressionnant de victimes.

Monsieur Jean-Pierre GOFFINET, au nom de toute la population qui souffrit pendant les années de sinistre mémoire, rappela la déportation, l'incarcération, les camps de concentration, l'enrôlement de force, la destitution politique, fournissant des renseignements et détails précis en qui concernait les victimes et les lieux de leurs souffrances, martyrs ou sacrifice suprême.

Interlude musical exécuté par la Société Fanfare de STRASSEN, avant que le bourgmestre, Madame Gaby LEYTEM-WANTZ ne prit la parole, se disant satisfaite qu'avec cette inauguration et l'aménagement de la place dans son ensemble, le Conseil communal ait pu mener à bien la phase première dans les grands parages autour du sanctuaire local.



«Le SACRIFIÉ», monument du sculpteur Lucien WERCOLLIER

Symbole de la solidarité et de démocratie, le Monument serait appelé à garantir un souvenir aux jeunes, pour ce que leurs grands-parents et arrière-grands-parents aient vécu et subi pendant une période de notre histoire nationale, rangeant à jamais parmi les plus sombres du passé national dans son ensemble. L'oratrice rendit hommage au sculpteur du Monument Lucien WERCOLLIER, qui créa 'Le Sacrifié', relief admirable que dévoilèrent le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Bourgmestre Gaby LEYTEM-WANTZ.

Contre gré et droits des Nations

Monsieur le Premier Ministre souligna toute l'importance que personnellement il attache à des cérémonies du genre, com-



Le Bourgmestre, Mme Gaby LEYTEM-WANTZ



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER pendant son allocution



La Plaque-souvenir aux Martyrs 1940-1945

me à la création de Monuments du Souvenir, afin que ceux qui, contre leur gré, trouvèrent «accès dans l'histoire et les manuels ou autres livres qui la relatent» ne soient pas oubliés; il serait de toute première importance de garder vif et vivant des souvenirs et la mémoire de ceux qui trépassèrent par force, par injustice, afin qu'on n'oublie jamais. Nés citoyens ordinaires, les regrettés compatriotes auraient, par peur de perdre la vie, accompli souvent des choses extraordinaires, affrontant en fait un martyr pour lequel ils n'étaient pas nés. Grâce aux sacrifices multiples de nos héros et de ceux d'autres Nations

alliées, l'Europe connaîtrait une paix depuis cinquante ans, refléurie qu'elle est de ses propres ruines et de celles du pays sinistré.

Des écoliers de la commune citèrent les noms des victimes, — ces données se trouvant également gravées sur le Monument, avant de déposer symboliquement une fleur à l'adresse et en souvenir de chacun des trépassés-martyrs.

D'autres dépôts de fleurs furent assurés par l'Administration communale de STRASSEN, par le Premier Ministre

Jean-Claude JUNCKER, par l'Association des Enrôlés de Force Victimes du Nazisme finalement.

Réception publique

C'est sur l'intonation instrumentale de la 'Heemecht', multipliée par des centaines de voix dans l'assistance, que se termina l'émouvante cérémonie. Cortège vers la Mairie de STRASSEN, où la municipalité reçut hôtes et la population à une réception; à celle-ci, ce fut l'Échevin Pit DOLIZY qui prononça la bienvenue d'usage.



«Train Culturel Européen de la Jeunesse»

Le 15 octobre 1995, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et les enfants princiers ont assisté au Pic-nic à DIEKIRCH, suivi d'un voyage de DIEKIRCH à CLERVAUX avec le «Train Culturel Européen de la Jeunesse», organisés par le Service National de la Jeunesse et l'Union Grand-Duc Adolphe.

Quelques pas de danse de la Grande-Duchesse Héritière, sous les regards amusés du Grand-Duc Héritier, des enfants princiers et du Ministre Alex BODRY

Conférence des Présidents des Assemblées Parlementaires ayant le français en partage

Donnant suite à l'invitation de Monsieur Philippe SEGUIN, Président de l'Assemblée Nationale Française, Monsieur Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés, a assisté à la Conférence des Présidents des Assemblées parlementaires ayant le français en partage, à PARIS du 15 au 17 octobre 1995.

La Conférence, ayant eu pour thème «Parlements, Francophonie et Développement», a analysé la situation économique mondiale et constaté l'écart persistant entre la situation des pays industrialisés et celle des pays en développement, notamment des pays africains francophones.

Elle a aussi examiné les conditions et les modalités nouvelles de l'intervention des Parlements de l'espace francophone dans le processus de développement de leurs pays.

Plus généralement, les Présidents des Parlements demandent aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, qui se réuniront à COTONOU, d'associer plus étroitement les Parlements à la définition des politiques qu'ils arrêteront et aux actions de coopération qu'ils décideront, et de renforcer le rôle de l'Assemblée consultative de la Francophonie reconnu à l'Assemblée Internationale des Parlementaires de Langue Française (AIPLF) lors du Sommet de MAURICE.

Il est à relever que 45 délégations ont participé à la Conférence.

A la fin de la Conférence le Président Jean SPAUTZ a été reçu par Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République française.

Ci-après le texte de la déclaration finale adoptée par les Présidents des Assemblées:

Déclaration finale

Les Présidents des Assemblées parlementaires ayant le Français en partage, réunis à PARIS le 16 octobre 1995, à l'invitation de M. Philippe SEGUIN, Président de l'Assemblée nationale française, sur le thème «Parlements, Francophonie et Développement», après avoir analysé la situation économique mondiale, et constaté l'écart persistant entre la situation des pays industrialisés et celle des pays en développement, notamment des pays africains francophones, ont examiné les conditions et les modalités nouvelles de l'intervention des Parlements de l'espace francophone dans le processus de développement de leurs pays.

Ils réaffirment la responsabilité des Parlements dans la définition et le contrôle de l'exécution des politiques nationales de développement économique et social, notamment dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et de l'environnement.

Convaincus de la nécessité d'un cadre juridique stable pour la mise en oeuvre des politiques économiques et l'accroissement des investissements, ils s'engagent à développer l'édification d'un Etat de droit respectueux des droits de l'homme et des libertés individuelles.

Ils soulignent la contribution particulièrement utile de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française sur ce plan, tant par les débats qu'elle suscite et les résolutions qu'elle adopte que par ses actions en faveur du progrès de la démocratie et du fonctionnement des institutions parlementaires.

Conscients que l'espace francophone doit constituer un espace privilégié de coopération et de solidarité, ils expriment le voeu que la question de la dette extérieure, du montant de l'aide publique au développement et de l'amélioration des termes de l'échange fasse l'objet d'une attention toute particulière et d'efforts accrus au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui se réunira à COTONOU en décembre 1995.

Persuadé de la nécessité de la coopération régionale et de l'urgence de l'intégration économique entre pays voisins, ils sont résolus à y contribuer par tous les moyens politiques, économiques et juridiques et

en particulier par un effort d'harmonisation de leurs législations et par l'implication des communautés et des populations qu'ils représentent.

Ils souhaitent en ce sens que lors du Sommet de COTONOU, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se prononcent clairement en faveur des efforts de coopération et d'intégration régionales engagés.

Conscients que le processus de développement nécessite un climat de sécurité et de paix civile durable, ils demandent aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de prévoir les méthodes et moyens nécessaires à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et les mesures de nature à répondre au problème des réfugiés. Ils s'engagent pour leur part à développer des actions d'information et de médiation grâce au réseau étroit de relations et d'échanges qu'ils maintiendront entre leurs Parlements.

Sur le plan culturel, ils insistent pour la poursuite de la promotion de la langue française comme langue de communication internationale et comme instrument de dialogue des cultures au sein de l'espace francophone. Ils demandent aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de tout mettre en oeuvre pour garantir à la langue française sa place dans les organisations

internationales et pour veiller au maintien du siège de ces dernières dans l'espace francophone. Ils se prononcent également avec fermeté en faveur d'une politique claire et déterminée de développement de serveurs francophones sur les futurs réseaux des autoroutes de l'information et demandent instamment aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de prendre des décisions concrètes en ce sens.

Désireux de participer à ce nouveau mode de communication dans le monde francophone, ils s'efforceront de mettre en place un projet de contribution des Parlements francophones à ces serveurs.

Plus généralement, les Présidents de Parlements demandent aux Chefs d'Etat et de Gouvernement qui se réuniront à COTONOU, d'associer plus étroitement les Parlements à la définition des politiques et aux actions de coopération et de renforcer le rôle d'Assemblée consultative de la Francophonie reconnu à l'AIPFL lors du Sommet de MAURICE.

Enfin, ils décident de se réunir à nouveau dans un délai d'un an pour évaluer les progrès accomplis et relancer le cas échéant leur coopération parlementaire dans le domaine économique, social et culturel.

X^e Anniversaire pour la Charte de Coopération universitaire SAAR – LOR – LUX – TRÈVES – PALATINAT occidental

«Renforcer le potentiel culturel de la Grande Région»

Dans le cadre d'une séance académique, à l'hémicycle du Centre européen à LUXEMBOURG-Kirchberg, le 16 octobre 1995, la Charte de Coopération SAAR-LOR-LUX-TRÈVES-PALATINAT occidental a fêté son X^e Anniversaire, en présence de hauts responsables politiques des cinq régions; les attentes et évolutions d'ores et déjà constatées firent l'objet de cette importante réunion, appelée à promouvoir et à affermir le potentiel culturel de la Grande Région.

Le Gouverneur de la Province du Luxembourg belge Jacques PLANCHARD a mis en exergue les multiples liens historiques existant entre différentes régions concernées en l'occurrence, parlant également les interconnexions culturelles et économiques qui en assurent des aspects vitaux.

Il appartient à Monsieur Gérard LONGUET, Président du Conseil régional de



La Séance-Anniversaire s'est déroulée sous la Présidence de Mme Erna HENNICOT-SCHOEPGES

LORRAINE, ainsi qu'au Ministre de la Formation, de la Culture et de la Science du Land de la SARRE Dieter BREITENBACH, d'exposer à leur tour des facteurs culturels, traditions ou nouvelles aspirations, qui lient les populations de leurs régions à celles des grands parages géographiques limitrophes, aspects sociologiques et culturels, économiques surtout.

M. Jurgen ZÖLLNER, Ministre de la Formation, de la Science et de la Formation continue de RHÉNANIE-PALATINAT, expliqua divers aspects dans les mêmes approches, la Charte de Coopération universitaire datant du 25 octobre 1984, créée notamment sous l'impulsion du Prof. Richard J. MEISER, à l'époque Président de l'Université de SARRE et M. Claude CHALIN, Recteur de l'Académie de NANCY-METZ à l'époque.

Les débuts 1984

La Charte, qui comprenait à sa création les Universités de METZ, de NANCY I, de NANCY II et de la SARRE, comme l'Institut national Polytechnique de LORRAINE et ses Grandes Ecoles, l'Ecole nationale d'Ingénieurs de METZ et le Centre Universitaire de LUXEMBOURG, a coopté le 22 octobre 1985, la «Fachhochschule für Technik und Wirtschaft», le 26 février 1986 encore les Universités de KAISERSLAUTERN, de TRÈVES et la Fondation universitaire d'ARLON, le 20 septembre 1990 finalement, la «Fachhochschule» de RHÉNANIE-PALATINAT, les établissements de KAISERSLAUTERN et de TRÈVES en particulier.

Dans un espace transfrontalier, regroupant autour d'un petit pays à caractère international, qu'est le Grand-Duché de LUXEMBOURG, des régions de trois grands pays, espace ayant un potentiel économique et culturel des plus intéressants, la Charte de Coopération universitaire a comme mission de tout faire pour aider à renforcer ce même potentiel économique et culturel surtout.

Cette mission peut être accomplie à travers toute une série d'activités, à savoir:

- favoriser les relations entre les établissements membres de la Charte;
- favoriser les échanges de professeurs, de collaborateurs scientifiques et d'étudiants;
- établir des programmes d'études inter-régionaux conduisant à des diplômes reconnus par tous les établissements partenaires;
- reconnaître les résultats et les diplômes obtenus dans les établissements partenaires;
- créer des structures de recherches communes.

Dans le cadre d'une grande union entre pays européens, la Charte de Coopération universitaire entend ainsi contribuer à l'essor d'une grande région transfrontalière, où les contacts et coopérations économiques et culturels de quatre petites parties de cette grande Europe devraient constituer un modèle de fonctionnement de cette même grande Europe.

À l'occasion de cette Séance-Anniversaire, le Ministre de la Culture, de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle Erna HENNICOT-SCHOEPGES fit l'intervention ci-après :

«L'Avenir de la Grande Région»

«Certains pensent pouvoir amener un avenir commun rien que par l'évocation du passé de cette contrée que nous appelons Grande Région. Cette entreprise a ses charmes. On nous a ainsi parlé de la Lotharingie, coincée entre les grandes puissances de ce temps-là, vouée à la disparition et toujours prête à renaître sous des déguisements divers. On nous a raconté l'histoire des territoires aux frontières changeant au gré d'un mariage, d'une vente, d'un échange ou d'une expédition militaire bien menée. Si nous trouvons aujourd'hui dans notre région une telle concentration de frontières, ce n'est pas le résultat de la volonté des populations.

Il reste le fait que ces frontières existent et sont même devenues plus réelles depuis la Seconde Guerre mondiale. Contre un tel obstacle, il faut plus que les charmes d'une évocation nostalgique du passé. La Grande Région est, au-delà d'une indication géographique, le nom d'un ambitieux projet visant à rendre possible une vie économique, sociale et culturelle qui traverse les frontières et surmonte les obstacles qu'elles ont introduites.

Cette ambition trouve des points d'ancrage dans le développement récent de la région. Le Grand-Duché de Luxembourg, que je connais mieux que le reste de la Grande Région, est devenu non seulement une place bancaire importante, mais encore un pôle d'attraction dynamique pour l'ensemble de la région. Actuellement, l'économie luxembourgeoise continue à se développer, la création d'emplois progresse toujours et le nombre de frontaliers-navetteurs ne cesse d'augmenter. Il se crée peu à peu un espace économique propre, dont les frontières n'ont plus rien à voir avec les limites territoriales traditionnelles.

Ce qui me semble nouveau, est que cette population de frontaliers est de plus en plus prête à traverser les frontières pour des activités culturelles et de loisir. Si tel était le cas, nous aurions là l'indice que la traversée de la frontière ne se fait pas seulement par intérêt financier, mais aussi par

goût. Les différents espaces culturels seraient-ils en train de se rapprocher et de s'interpénétrer?

L'un des éléments-clé du développement régional est à l'heure actuelle le marché de l'emploi. À cet égard, la libre circulation des personnes, inscrite dans le Traité, a pleinement réussi dans cet enchevêtrement de frontières nationales. Sans l'apport des régions limitrophes, le Luxembourg ne pourrait pas répondre aux besoins en personnel qualifié de son économie. Il est vrai aussi qu'il doit payer le prix d'une augmentation du taux de chômage. En effet, l'attraction du marché de l'emploi pour les frontaliers finit par générer à l'intérieur un chômage certes peu important par rapport aux taux constatés ailleurs, mais suffisamment irritant pour la population luxembourgeoise.

Bien sûr, ces 'faits en mouvement' proviennent aussi de l'appui politique et financier des instances régionales et nationales impliquées. En lançant le programme INTERREG, l'Union Européenne a pris une initiative heureuse, capable d'inciter à concevoir une coopération transfrontalière. J'espère que le programme d'action élaboré pour INTERREG 2 aura la même efficacité, qu'il aura un financement suffisant et qu'il impliquera les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Précisément, en matière d'enseignement supérieur, les flux sont largement inversés. N'ayant pas de système d'enseignement supérieur complet, le Luxembourg doit recourir aux ressources extérieures et en premier lieu à celles de la Grande Région pour trouver les formations, dont il a besoin pour ses étudiants.

Les ressources disponibles sont considérables. On trouve rarement en Europe autant d'institutions, autant de diversité dans un espace réduit. Et la coopération ne date pas d'hier, puisque nous fêtons le dixième anniversaire de la Charte de Coopération Sarre-Lor-Lux.

Je crois avoir réuni les éléments qui me permettent de répondre à la question que le Président de la Charte, Monsieur Pierre SECK, m'a posée. Y a-t-il un avenir pour la Grande Région? Cette Grande Région a des passés communs; elle n'a jamais fonctionné comme entité territoriale; l'état de l'économie, du marché de l'emploi, des activités de loisir et des ressources culturelles pousse vers une perspective régionale très forte; il y a suffisamment d'hommes et de femmes qui nourrissent le projet ambitieux d'un développement transfrontalier commun.

Actuellement, pour la plupart des acteurs dans la Grande Région, l'idée d'appartenir à une même communauté historique, d'intérêt ou de destin est absente. Or, tant que cette idée n'est pas ancrée dans l'esprit et le cœur de la population, elle



Un auditoire attentif pour les exposés des représentants des cinq régions

restera une construction intellectuelle abstraite. Il est vrai que plusieurs obstacles s'y opposent. Le concept même de Grande Région est flou, l'espace Sarre-Lor-Lux est à géométrie variable, selon l'institution à l'origine de la définition: commission intergouvernementale, commission parlementaire interrégionale, charte de coopération universitaire. Ce flou aide peu à identifier des préoccupations communes et des intérêts communs.

À supposer qu'on puisse s'entendre sur l'espace de la Grande Région, il reste que faire son chemin vers une existence plus consistante, cet espace manque cruellement des éléments qui lui feraient acquérir une identité, des objectifs et des moyens d'action propres. Une telle exigence risque bien sûr de toucher aux souverainetés nationales. Mais si nous ne faisons pas quelques pas dans cette direction, nous risquons d'être au même point dans dix ans, lorsque nous nous retrouverons pour fêter le 20^e anniversaire de la Charte.

Quant à l'action entreprise jusqu'à présent dans le cadre de la Charte de Coopération, la chance d'un avenir commun me semble actuellement plus évidente et plus concrète. Des coopérations bilatérales et multilatérales sont réalisées, d'autres sont en préparation.

Le Luxembourg s'apprête à soutenir activement ces efforts. Dans le cadre d'une nouvelle loi portant réforme de l'enseignement supérieur, le Luxembourg se donnera la possibilité de développer son enseignement supérieur, entre autres dans le but de diminuer son rôle de demandeur et d'augmenter sa capacité de partenaire

dans le développement concerté de l'enseignement supérieur dans la Grande Région.

Concrètement, nous allons mettre en place au Centre Universitaire, dans les formations où cela s'avérera nécessaire, un premier cycle complet. Parallèlement, l'Institut Supérieur de Technologie aura la mission de former en quatre ans des ingénieurs du type 'ingénieur industriel' ou 'Fachhochschulingenieur'. Enfin, nous allons élargir les possibilités de formation postuniversitaire et de formation continue pour répondre aux exigences d'une économie évoluant massivement vers une société de services.

Dans ce contexte, nous souhaiterions que les membres de la Charte mettent en place de nouvelles formations, selon le modèle du 'diplôme européen des sciences de l'environnement'. Par ailleurs, nous serions heureux de voir les autres membres de la Charte coopérer avec nos instituts d'enseignement supérieur et nos instituts de recherche, les Centres de Recherche Publics, pour permettre des études doctorales préparées dans nos laboratoires et cellules de recherche.

Nous voulons réaliser ces transformations en collaboration avec les institutions universitaires de la Charte. Comme par le passé, nous serons heureux d'accueillir des enseignants et des chercheurs.

Nous espérons que les enseignements renouvelés et étendus intéresseront une plus grande part d'étudiants de la Grande Région et que nous serons en mesure de les recevoir dans des structures d'accueil adéquates.»

Télégramme de félicitations

S.E. Monsieur Jaime GAMA
Ministre des Affaires Etrangères
Largo di Rilvas
P-1354 LISBOA

Cher Jaime,

La nouvelle de votre nomination comme Ministre des Affaires Etrangères du Portugal m'a fait beaucoup de plaisir.

Je me réjouis de reprendre avec vous une collaboration interrompue il y a dix ans par le verdict des urnes.

De grands progrès restent à accomplir dans la construction européenne. Je vous souhaite bonne chance et je me réjouis de vous revoir le 30 octobre à Luxembourg.

Jacques F. POOS
Ministre des Affaires Etrangères

MM. POSTOLACHE et WOLTER à l'IFA

Le 16 octobre 1995, Monsieur Tudorel POSTOLACHE, Ambassadeur de ROUMANIE, accompagné de Monsieur Michel WOLTER, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, ont visité l'Institut de Formation Administrative (IFA), 41b, boulevard Roosevelt, Luxembourg.



Le Ministre M. Michel WOLTER et l'Ambassadeur de Roumanie M. Tudorel POSTOLACHE

Déclaration du Président SANTER à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la Misère

Le 17 octobre 1995, à l'occasion de la
journée mondiale du refus de la misère,

célébrée depuis 1987 à l'initiative d'ATD
Quart Monde, le Président de la Commis-
sion Jacques Santer, rappelle le défi de la
pauvreté et de l'exclusion pour l'Union.

«Face à la situation intolérable des 55 mil-
lions de pauvres, de mal-logés, d'exclus,
l'Union se doit de s'engager. Elle doit
aussi être inventive. Car la lutte contre
l'exclusion sociale est un devoir qui va
bien au-delà des querelles institutionnelles.

Les trois programmes "Pauvreté" avaient
apporté un début de réponse. Aujourd'hui,
la proposition de programme communau-
taire contre l'exclusion, présentée en
1993, est bloquée au Conseil.

Pour sa part, la Commission cherche
activement les moyens pour maintenir ses
engagements envers les citoyens les plus
démunis.»



Lors de son séjour à LUXEMBOURG, M. Perez de CUELLAR, ancien Secrétaire gé-
néral de l'O.N.U. n'a pas manqué d'assister, aux côtés du Ministre Alex BODRY, à la
séance d'ouverture.



Simulation de l'O.N.U.

Dans le cadre des festivités pour le 50^e
anniversaire des Nations Unies, ISA
(Interactive Simulations Association) a
organisé du 17 au 19 octobre un séminaire
pendant lequel des élèves des classes
supérieures de l'enseignement secondaire
ont appris le fonctionnement de cette in-
stitution supranationale.

Une grande assemblée générale en séance
plénière a eu lieu le jeudi 19 octobre 1995
à la Chambre des Députés à LUXEM-
BOURG.

La séance d'ouverture s'est déroulée en
présence de Monsieur Alex BODRY,
Ministre de la Jeunesse.

Une partie des jeunes ayant participé au
séminaire sur l'O.N.U.

Les ENRÔLÉS DE FORCE commémorent le CINQUANTENAIRE de la FIN de la DEUXIÈME GUERRE MONDIALE et le 53^e ANNIVERSAIRE du début DE L'ENRÔLEMENT DE FORCE

Le 18 octobre 1942 commençait, pour 14.782 jeunes gens du Grand-Duché de Luxembourg, un calvaire sans précédent. Ce jour-là, l'occupant nazi commençait le recrutement par la force de jeunes luxembourgeois dans les armées hitlériennes.

Ledit 18 octobre 1942, les 2.200 premiers d'entre eux furent transférés dans des casernes allemandes, 12.582 devaient suivre dans les semaines, mois et années d'après, et de ces 14.782 jeunes, 2.894 ne revinrent plus dans leur patrie, libérée, une première fois, le 10 septembre 1944.

Pour commémorer cet épisode particulièrement douloureux de l'histoire luxembourgeoise, la Fédération des Enrôlés de Force Victimes du Nazisme, avait invité à une Séance Académique au Conservatoire de Musique de la Ville de LUXEMBOURG.

Au grand auditoire affichant «complet», le Président de la Fédération des Enrôlés de Force Victimes du Nazisme Jos WEIRICH était particulièrement fier de pouvoir accueillir LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, qui, par leur présence, témoignèrent à nouveau leur attachement et leur sympathie pour ceux et celles qui, par leur amour de la patrie, leur courage, et, trop souvent au prix de leur vie, ont contribué à montrer au monde entier, que le peuple luxembourgeois n'allait pas céder devant l'opresseur allemand.

Ci-dessous nous reproduisons le texte intégral de l'allocution du président Jos WEIRICH:

«Altesses Royales,
Excellences,
Här Chamberpräsident,
Här Staatsminister,
Här Präsident vum Staatsrot,
Dir Dammen an Hären Députéiert,
Dir Dammen an Häre Ministeren,
Här Staatssekretär,
Madame Buergermeeschter vun der Stad Lëtzebuerg,
Dir Dammen an Häre Buergermeeschteren, Scheffen a Conseilléen,
Dir Hären Kommandanten vun Arméi a Gendarmerie,
Här Direkter vun der Police,
Här Präsident vun der Oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte,
Dir Dammen an Hären Direkteren vun Enseignement secondaire,



Le Président Jos. WEIRICH est particulièrement fier d'accueillir LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Präsidenten a Frënn vun de patriotischen
Organisatiounen a Résistenzgruppen,
Dir Dammen an Dir Hären,
Wert jonk Studenten,
Komerodinnen a Komeroden,

Am Numm vum Fédérationscomité vun
den Enrôlés de Force hun ech déi grouss
Éier, Iech all härzlech wellkomm ze hee-

schen a Merci ze soën fir Är héich ageschätzte Präsenz haut, hei bei der Commémoratiounsfeier vum 50. Anniversaire, d'Enn vun der Zwangsrekrutierung an der däitscher Wehrmacht. E puer Explicatiounen zu der Wiel vum Dag vun haut:

Den 18. Oktober 1942 goufen déi éischt 2.200 Lëtzebuurger Jongen d'Affier vun der Gauleiterveruerdnung vum 30. August 1942, iwwert d' Aféierung vum obligatoreschen Dëngscht, an déi preisesch Wehrmacht agezun.

Dëst Joer, also viru 50 Joer, mam Krichsenn, war och d'Zwangsrekrutierung an déi verhaassten däitsch Uniform eriwwer, wann ët och nët d'Enn vum Calvaire vun deene war, déi sëch bis dohinner der Verschleefung nët konnten entzéien.

Altesses Royales,

Mir, d'Enrôlés de Force, wëssen ët ganz besonnesch ze schätzen, dass Dir, Monseigneur, bereet waart, mat der Grande-Duchesse zesummen, bei dëser Commémoratiounsfeier derbäi ze sin. Dir, Monseigneur, gehéiert deene selwechte Joergäng un, déi de Gauleiter bestëmmt hat, un de Fronten ze verbludden. Domadde sollt de Widerstand am Lëtzebuurger Land gebrach gin. d'Elteren an d'Familjen ausgesidelt an duerch zouverlässeg Nazitreier, an onser Heemecht, ersat gin.



L'auditoire du Conservatoire de Musique de la Ville de LUXEMBOURG affichait complet pour la Séance académique.

Ons glécklech Jugendzäit gouf zerstéiert an och Dir konnt nët all Aer Jugendjoeren an engem onofhängegen a fräie Lëtzebuerg verbréngen. An dofir waren eis Gefiller an deene vergaangenen 51 Joer bestëmmt nët falsch, wa mir ëmmer erëm a bei ville Geléenheete gespiert hun, dass Dir konnt mat ons fillen an ons verstoen. Dëst hut Dir ganz treffend a mat esou zu Härz goënde Wieder an Aerem Telegramm ausgedrëckt, deen Dir onsem Fédératiounscomité den 30. Abrëll dëst Joer bei der Inauguratioun vum Éiereportal zu SLONSK geschéckt hat. Ech zitieren:

«D'Grande-Duchesse an ech begrëissen de Geescht vu Solidaritéit an Trei zur Heemecht, deen Dir, grad ewéi während dem Krich, och haut, a Friddenszäiten, beweist. Solidaresch sid Dir mat ären ongléckleche Komeroden, solidaresch mat de Familjen, déi Iech verstoppt hun, an de Passeuren, déi Iech iwwert d'Grenz geféiert hun, solidaresch mat äre Komeroden, déi a batterer Zäit an d'Prisonniercampe verschloe goufen. Dir, déi d'Chance hat, an d'Heemecht ermëzkommen, hat Iech mat ganzem Härz fir déi onglécklech a verwonnte Komeroden agesat an ni ënnerloss, déi ze éieren, déi hiert Liewen fir d'Heemecht gin hun».

Esouwäit dësen Auszuch aus Aerem Telegramm.

Awer och als jonke Pränz hut Dir Är Verbonnenheet mat Ärer Generatioun bewisen. Dir wart derbäi an hut mat op der Gare an der Stad gewaart, wann en Heemkomme vun Enrôlés de Force annoncéiert war, bei de Convoi'e vun TAMBOW, vu BRÉISSEL oder FRANKFURT. Erlaabt mir, stellvertriedend fir déi verschidde Retouren, d'Heemkomme vun den 156 Jongen, de 7. Dezember 1945 mam Schnellzuch vu BRÉISSEL, owes ëm 11 Auer z'ernimmen. No de Begrëssungen an dem Ënnerhalen mat deene verschiddene Gruppen hut Dir géint Hallefnuecht mat folgenden Wieder Aeddi gesot:

«Bonsoir Jongen, a schlooft gudd, déi eischt Nuecht an ärer aler Heemecht».

A stiermëch an esou haart ewéi déi hees Stëmme ët nach erlaabt hun, huet ët duerch d'Haal vun der Gare geschallt:

«Vive de Pränz Jang, Vive eis Grande-Duchesse».

Awer och bei Aerer Mamm hu mer gespiert, dass Si d'Schicksal vun den Zwangsrekrutéierten, vun «Ons Jongen», wéi eng Mamm empfond huet. Ech erënnere mëch nach gudd, wéi an enger Audienz, Délégéiert vun der Elterevereenegung an der Ligue «Ons Jongen», hir Suergen ëm hir Kanner, déi nach fort waren a vun deenen all Nouvelle gefehlt hun, oder trotzdem, dass hir Nimm an engem Gefangenenlager bekannt waren, de Rapatriement op sëch waarde gëllt huet,

Aerer Mamm virgedro hun, a wéi Si dës Mammen a Pappen esou gudd verstaan, matgefillt, an d'Suergen matgedron, huet. Hir Wieder vun Troust, Encouragement an Hoffnung, mä och hiert Versprieche, sëch persëinlech anzesetzen a beim STALIN z'intervenieren, hun den Elteren an ons nees Courage gemaach.

Excellences,

Nous saluons très spécialement vos présences à cette séance commémorative du 50^e anniversaire de la libération des Enrôlés de Force du joug nazi et apprécions vivement que vos pays, ayant souffert sous l'idéologie et la tyrannie nazies, tout comme notre patrie, soient ici représentés.

Mais nous voulons également, une fois de plus, exprimer à cette occasion, notre gratitude envers vos patries, pour l'aide apportée aux Enrôlés de Force luxembourgeois en détresse, aux réfractaires et évadés de l'incorporation allemande. En les accueillant chez vous et en leur permettant de combattre dans vos armées, dans le maquis ou dans l'armée blanche, ils ont pu lutter et vaincre finalement, côte à côte avec vos armées et vos résistants, l'usurpateur.

Même 50 ans et plus après, nous n'oublierons jamais cette fraternité, cet accueil, l'aide et les sacrifices supportés pour libérer nos patries et les Enrôlés de Force du joug nazi.

Här Chamberpräsident,
Här Staatsminister,
Dir Dammen an Hären Députéiert,
Dir Dammen an Häre Ministeren,
Wert Éieregäsch,
Dir Dammen an Dir Hären,

Och Iech all gëllt onse grouse Merci fir Aer Präsenz bei eiser Commémoratiounsfeier. Déi meescht vun Iech gehéieren nët méi eiser Generatioun un an hun den Zweete Weltkrich, mat all sénge Folgen a schrecklechen Zäite fir onst Land, vläicht nach just als Kand materliwéit oder dorwer vun der Mamm, dem Papp oder dem Monni erzielt krut.

Dir hut nët um eegene Leif erliwéit wat Verschleefung, Ennerdréckung an Tyrannei ass. A mir, déi eeler Generatioun, fréen ons driwwer a si glécklech, dass während 50 Joer onst Land a Fräiheet a Fridden sëch konnt entwéckelen. Mä, wéi as ët, nët wäit vun ons ewech? Zanter Joeren gin do d'Mëscherechter an d'individuell Fräiheet nët méi respektéiert. D'Veschleefung, d'Ëmsiddlung an d'Verdreiwung erliwien dagdeeglech Dausende vu Leit. Frae, Kanner a Männer stierwen, oder gi vu Granate blesséiert. D'Zaldoten, egal op wat fir enger Säit, mussen hiert Liewe loossen. Riskéiere mer nët an eng nei, aner Katastroph eranzërëtschen? Dat sin d'Suergen, déi mir ons maachen a wou mer hoffen a wënschen,

dass déi Responsabel, déi d'Geschécker vun onse Länner leeden, d'Geforen erkennen. Dass si zur Zäit eeneg, entschloss a konsequent sëch dergéint wieren an ët färdeg bréngen, dass och no weidere 50 Joer, nach keng Generatioun dat selwecht Schicksal erlidden huet, ewéi dat, zu deem mir condemnéiert goufen.

Léif jonk Frënn,

Mir si frou, dass mam Accord vum Erziehungsminister an ären Direkteren, ët méiglech gouf, dass Dir un dëser Commémoratiounsfeier kënt deelhuefen. Hinnen all e grouse Merci.

Dëst soll ons d'Geléenheet gin fir aus beruffenem Mond ze héieren, wat viru 50 Joer, d'Jugend vun deemols, also d'Meedercher an d'Jongen an ärem Alter, hu missen leiden an erdroën. Deemols gouf onst Land vum preisesche Noper iwwerfall a sollt u säin dausendjäregt Räich ugegliddert gin.

Dir sidd d'Zukunft vun onser Heemecht, an ët kann ee nëmme sénger Heemecht déngen wann een hir Vergaangenheet kennt. Ons Aufgab war, as a bleiw ët, duerch Informatioun a Verhalen mat derzou bäizedroen, dass aus der Vergaangenheet geléiert gëtt an esou och déi kommand Generatiounen, duerch hir Kenntnëss am Stand an an der Lag sin, an hierem Beruf um politesche Plang d'Geschécker esou ze leeden, dass dat, wat ons widerfuer as, définitiv der Vergaangenheet ugehéiert.

Dofir e wärmste Merci fir Aert Kommen an Aer Opmierksamkeet.

Léif Komerodinnen a Komeroden,

Zum Schluss vu ménger Begrëssung och e Merci un Iech. Merci, dass och Dir als Délégéiert vun onse fédéierten Associatiounen an de Sektioenen haut, wéi esou dax, mat derbäi sidd.

Gemeinsam a voller Solidaritéit wëlle mir déi nach verbleiwend ronn 4.000 vun der geafferter Generatioun, zesumme mat alle Matbirger an der Jugend vun haut, mat bäidroen, dass ons Heemecht, fir déi esouvill vun ons hirt Liewen hu misse lossen, a Fräiheet, Fridden an Onofhängekeet nach vill Joorzëngten lang ka virubestoen.»

L'encadrement musical de cette séance académique, très émouvante, était assuré par le quator de cuivres «TUBICINES» accompagné aux grandes orgues par Carlo HOMMEL.

La parole fut alors à Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER qui, du fait qu'il est né après la deuxième guerre mondiale, tenait surtout à exprimer son inconditionnelle admiration aux Enrôlés de Force pour leurs contributions à la reconstruction du pays, en dépit du

cauchemar qu'ils venaient de vivre et qui aurait bien pu les inciter à la résignation et à l'isolement.

Ci-dessous le texte intégral de l'allocution de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre:

«Monseigneur, Madame,

Ech giff Iech gären, och am Numm vun der Regierung, Merci soen, dass Der drop gehal hut, haut bei déi ze kommen, déi Iech, a besonnesch schwéierer Zäit, d'Trei gehal hun, a Momenter, wou dat esou selbstverständlech nët war, wéi dat haut villen, déi op dës Feier kucken, schéngt. Merci dofir!

Altesses Royales,
Här Chamberpräsident,
Léif Kollegen aus der Chamber an aus der Regierung,
Här Präsident,
Dir Dammen an Dir Hären,

Wat soll ech Iech soen, op engem Dag, wou déi, déi mer éiere sollen, wahrscheinlech iwverhaapt nët heibanne sin, mä, tëscht deene Plaatzen op der Rees sin, wou Der déi wertvollst Joeren vun Aerer Jugend verbraucht hut, wou Der se geaffert hut. Wat soll ech Iech eigentlech soen, als een, deen, esou betruecht, laang noom Krich, am Dezember 54, op d'Welt komm as, an dee vun all deem, wat Der matgemaach hut, wat Der geduecht hut, wat Der gefillt hut, näischt erliewt huet. Deen zwar, well séng Famill vill dermat ze din hat - mäi Papp a 4 vu séng Bridder ware, wéi Dir, agezun - vill dovun wees.

Wat solle mer iwverhaapt soen als Jonker, deenen Der vun deer Zäit wéineg erzielt hut. Well eng vun deene Saachen, déi mech, wéi ech nach méi kleng war wéi haut, am meeschte beandrockt hun, war, wéi wéineg dass mäi Papp, séng Bridder, hir Kollegen eigentlech driwwer geschwat hun.

Wann ech heiansdo kucken, bei deem Bëssen wat eis heiansdo virkënt, wéivill Gespréich dass mer doriwwer féieren a wéivill Zodi dass mer dowéinst schloen, an dat vergläichen mat deem Bëssen, wat déi soen, déi wierklech vill ze schwetzen an z'zielen wéissten, dann as dat ganz beandrockend. A well mir an och Dir, elo deen Alter hun, dee mir hun, an deen dir hut, as et awer vläicht gudd wann eng Rei Saachen nach giffe gesot gin, well, nët nëmmen d'Liewe geet séier, och d'Zäit geet séier, an déi Erënnung, déi Mënschen un d'Zäit hun, dat as eng, déi séier blatzeg gët. An dofir wier et gudd, wann déi, déi nach eppes ze soen hun, an déi, déi nach eppes ze soe wéissten, sèch nach eng Kéier ganz kräfteg géifen zu Wuert mellen.

Dofir fannen ech, grad an dësem Joer, wou mer 50 Joer Krichsenn féieren, et richtig, dass op esou ville Plätzen an op



Le Président Jos WEIRICH pendant son allocution



L'encadrement de la Séance académique était assuré par le quatuor de cuivres «TUBICINES».



M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre

esou eng vielfälteg Art a Weis, un déi Zäit erënnert gët an un déi Evénementer geduecht gët, déi déi Zäit ausgemaach hun an déi, déi d'Mënsche ganz stark geprägt hun, déi an deer Zäit geliewt hun.

Méng Funktiounen féiere mech derzou, dass ech grad an deem Joer, wou mer d'Enn vum 2. Weltkrich fir d'50. kënne féieren, Staatsminister gi sin. Dat as, wéi ech wees, keen Evénement u sèch. Mä et as awer an esouwäit interessant e Gedanken drun ze knäppen, dass elo lues a lues déi Zäit kënnt, wou déi, ech hat baal gesoot, «eppes ze soe kréien», déi laang nom Krich gebuer gi sin. An ech mengen, dass et grad fir si wichteg as, fir déi, déi politesch Verantwortung hun, fir déi, déi se ustriewen, fir déi, déi se deelen, fir déi, déi se an 20 Joer eng Kéier wärten hun, dass dat wat viru 50 a méi Joeren mat

deene Jonken vun deemols hei am Land geschidd as, dass dat sèch ganz fest an déi kollektiv Erënnung vun den de jonke Lëtzebuerger aschreiwit.

Et kann ee sèch, mat den Aen a mat dem Erliewen vun haut gekuckt, nët virstellen wat dat eigentlech heescht, wa 7 Joergäng gesot kréien, si missten elo eng Uniform undin - et as nët déi vun hierem Land, et as nët déi vun den Alliierten vun hierem Land - an an de Krich zéien. An e Krich, deen se oflehnen, an e Krich deen se nët verstin, an e Waffendéngscht, wann ech dat kann esou soen, deen se méi wéi honnert-prozenteg oflehnen, well se jo mussen, objektiv gekuckt, sèch op enger aaner Säit stellen, ewéi op déi Säit, op deer se fannen, dass hir Platz wir. Déi duebel Vergewaltigung u sèch, fir Zaldot ze sin - dat as fir keen Zaldot vu kenger Arméi eppes Schéines, kann ech mer virstellen - an och nach Zaldot an enger

falscher Arméi ze sin, dat stellen ech mer als eppes ganz Fuerchbares fir. An alles dat, wat erliedt gin as, alles dat wat matgemaach gin as, dat kann, bei allem Talent deen en huet, och den Här DOSTERT duerno wahrscheinlech nët beschreiwen.

Well d'Geschicht vun der Lëtzebuenger Zwangsrekrutierung, dat as nët einfach eng Geschicht, dat si jo x-dausend Geschichten, an x-dausend Liewenswéier, an dat as d'Beschreibung, wann een se dann objektivéiert, vun engem eenzegartege Krichsverbriechen, wéi et der an der Zäit virdrun an an der Zäit duerno, mat deer Heftgeheet a mat deer Gewalt, nët vill gi sin.

Ech hun haut, engem vun Aere Komero-den, dem Abbé HEIDERSCHIED, säi Leitartikel am Lëtzebuenger Wort gelies. Do as eigentlech gudd gesot, wouréms et sêch bei deem eenzegartege Virgang an de Jooren 39 bis 45 gehandelt huet. An et fehlt och mir, ech muss dat soen an ech hoffen, dass dat mëch elo nët an diplomatesch Stierm verwéckelt – mä da muss mer eens gin domadd – mir fehlt all Verständnëss fir verniedlecht, rhetoresch Ëmschreibungen, wéi se heiansdo vun däitscher Säit haut gebraucht gin. Dat as keng einfach «Unterdrückung» gewiercht, dat as e Krichsverbrieche gewiercht, an déi, déi dat besser kënnen soe wéi mir, dat sin déi Däitsch selwer. Ech wëll einfach hei soen, well ech et wichtig fannen, dass och schon déi richtig Ausdréck vun däitscher Säit gebraucht gi sin, fir dat wat d'Preisen hei am Land a mat der Lëtzebuenger Jugend gemach hun. Esouwuel de Bundespräsident, wéi de Bundeskanzler hu bei hire respektive Visiten zu Lëtzebuerg den Ausdrock vum «Krichsverbriechen» gebraucht an ech mengen, dat as och deen eenzegen, deen wierklech hei Uwendung ka fannen.

Nun as dat, wat vun der Zwangsrekrutierung iwyrég bleiwt, nëmme richtig ze verstoen, wann een sêch virun Ae féiert, dass dat Leed jo nët nëmme de Misär war vun deenen, déi hu misse fortgoen. Et as jo, a sénger ganzer Dramatik, nëmme richtig ze begräifen, wann ee sech virstellt, dass dat Leed, dat déi Jongen haten, déi fortgaang sin, op d'manst all Kéier mat 2, 3 oder 4 muss multiplizéiert gin. Well hier Elteren, Geschwëster, Bekannten, déi hun och ënnert der Zwangsrekrutierung gelidden. Op eng aner Art a Weis, mä op grad esou eng déiw Art a Weis.

Ech hun dat dëser Deeg – zu Stroossen hate mer eng schéi Feier – scho gesot: Ech hun eng Kéier, wéi ech 10, 12 Joer al war, méng Groussmamm gefrot: «Giëdi», esou hun ech se genannt, «Giëdi, wéi as dat, wann ee 5 Jongen am Krich huet?» Dat war well mäi Papp a séng Bridder do soutez. An do huet se gesot: «Stell mer méi eng einfach Fro!» Ech hun doraus ge-

léiert, wat déi al Fra mer gesot huet, wéi schlëmm dass dat och eigentlech fir si, fir de Grousspapp, fir déi Geschwëster, déi doheem bliwwe waren, huet misse sin, einfach 5 Kanner während enger Zäit ewech geholl ze kréien, ouni ze wëssen, ob si sê nach eng Kéier géifen erëm gesin.

Dofir hun ech eigentlech en duebele Respekt fir déi Liewensleeschtung, déi vun deer Generatioun vollbruecht gin as. Am Krich villes matzemaachen, dat as eng Saach an si as mir nët virstellbar; mä fir nom Krich de Courage an d'Kraft ze fannen erëm frësch unzefänken an e Land erëm opzerichten, an all Dag dervir ze suergen, dass et virugeet, dat as, wéi ech fannen, déi gréisste Leeschtung, déi di Generatioun vollbruecht huet. Et as och dat, virwat déi Jonk vun haut Iech mussen op eng besonnesch Art dankbar sin.

Wann ech mer ukucken, wéivill Flemm a wéivill Latzgeheet, dass mer haut eigentlech och hei am Land hun, da kann ech jo nëmme Bewonnerung dervir hun, dass déi, di Ursach gehat hätten d'Flemm ze hun, dass déi, statt d'Hänn an d'Taschen ze stiechen an de Kapp hänken ze lossen, mat zwou Hänn ugepaakt hun an dervir gesuert hun, dass eist Land esou schéi gin as, wéi et haut as. Mat alle Fehler, déi et huet, mat alle Schwächen, déi et huet, mat all deem, wat nët riicht an eisem Land as, mat all deem, wat gebokelegt an eisem Land as, mä awer eppes gemach hun, wouvun déi aner Natiounen eigentlech nëmme kënnen dreemen.

Dofir mengen ech, dass dat scho wichtig as, dass mer déi Erënnerungsfeier vun haut hun, well et deenen, déi méi jonk si wéi Dir, d'Geléenheet gëtt, déi 5 Buchstaven do uneneen ze reihen, déi sêch esou schwéier unenee reihe loosson, an déi einfach MERCI heeschen.

Ech fannen, dass dat wat Der gemach hut, Iech éiert an dass alles dat, wat mer haut kënnen maachen – mir mussen och haut heiansdo nei Wéier goen, well wann een nëmme stoe bleiwt, da kënt een nët vun der Plaz – nëmme méiglech as, well Der d'Grundlag geschaaf hut, vun deem wat mer haut hun.

An et as mer dofir e richtig Bedierfnëss, nët nëmme an Numm vun der Regierung, mä och am Numm vun Aere Kanner Merci, ze soen.

MERCI !

La parole était ensuite à Monsieur Paul DOSTERT, historien, qui retraça les événements des années '40, en expliquant et en illustrant le contexte politique et militaire de l'enrôlement de force. Voici son exposé:

D'Zwangsrekrutierung zu Lëtzebuerg 1940-1945

Altesses Royales,
Dir Dammen an dir Hären,
Léif jonk Leit

D'Joer 1995 huet eis en Aarbel vu Commémoratiounsfeieren zum 50. Joresdag vum Enn vum Zweete Weltkrich bruecht. Haut huet d'Fédératioun vun den Enrôlés de Force op hier Feier invitéiert, déi awer e spezielle Kontext huet, well fir déi meescht vun den Zwangsrekrutierten d'Enn vun Nazi-Deutschland jo nët gläichbedeitend war mat der Fräiheet an hirem erëm Heemkommen op Lëtzebuerg. Vun e puer Ausnahmen ofgesin, déi et färdeg bruecht hun, direkt no der preisescher Kapitulation sêch op Lëtzebuerg duerchgeschloen, sin all déi aner elo Krichsgefangener gin. Déi eng bei den Englänner, Amerikaner oder Fransousen, déi aner bei de Russen.

D'Liberatioun aus der preisescher Wehrmacht hate si sech esou stark erbäiwünscht, datt si déi nei Gefaangenschaft ufanks nët als eppes esou Schlëmme ugesin hun. Leider goufen si heibäi awer zum Deel déck enttäuscht, well dës Gefaangenschaft fir sie vill ze laang gedauert huet, an och nach fir eng grouss Zuel vun hinnen der Doud bruecht huet.

Haut hun déi Iwwerliewend sêch zesummegefond, fir sêch ze erënneren an iwwert dat wat si erliedt hun nozedenken. Si maachen dat awer net ëleng, mä si hu gemengt, un dëser Feier sollt, niewent den héigen Autoritéiten, och d'Jugend associéiert gin.

An et as sêcher keen Zoufall, datt déi meescht vun deene Jonken, déi haut hei sin, grad an deem Alter sin, dee viru fofzeg Joer d'Lëtzebuenger Jugendlech haten, wéi si an déi preisesch Wehrmacht gezwonge goufen. Esou wéi dir haut, esou haten si 1942 téschent 16 an 22 Joer. Vlächent kënt Dir Iech e bësse besser virstellen viru wat fir eng Problemer si gestallt waren, an engem Alter, wou ee sêcher dach awer nach nët ganz erwuessen as.

Mä loosse mer vir ufänken, a loosse mer probéieren aus der Distanz a mat den Ae vum Historiker d'Problemer ronderëm d'Zwangsrekrutierung ze kucken. Sêcher gesäit den Historiker eng Rei Saachen anescht, ewéi déi di se erliedt hun. Dat as awer kee Widersproch ouni Léisung. Den Historiker kann haut esouzesoen op zwou Säite kucken, wann hien d'Fro vun der Zwangsrekrutierung analyséiert.

Op der enger Säit huet hien haut offiziell Dokumenter vun deemols, déi hie kritesch liesen an analyséiere kann, an op der aner Säit huet hien d'Zeien, déi him soe kënnen, wéi si d'Zwangsrekrutierung erliedt hun, wat si deemols geduecht a

gefillt hun. Dobäi as z.B. d'Angscht, déi si haten, an et ass bestëmmt keen do, dee soë kann, hien hätt keng Angscht gehat, e ganz wichtegt Element, dat nët an den Dokumenter ze fannen as, mä wat nëmmen aus den Témoignagen vun de Betreffene selwer kann erfasst gin. Dokumenter an Aussoen decken sëch dobäi nët ëmmer an dacks gesin d'Zeie vun deemols d'Problemer aus hirem Bléckwénkel anescht. Dat as normal an och dës Vue vum Problem muss vum Historiker matbeuecht gin, wann hien esou objektiv wéi méiglech wëllt erziele, wéi et da wierklech war. Dat wëlle mer dann elo maachen.

Ech géif dräi Froe méi genee ënnert d'Lupp huelen: 1. Wéi koum et zur Zwangsrekrutéierung? 2. Wéi hun d'Lëtzebuurger dorop réagéiert? 3. Wat hun d'Zwangsrekrutéiert gelidden?

1. Wéi den 10. Mee 1940 d'Preise Lëtzebuerg iwwerfall hun, du hun d'Lëtzebuurger zwou grouss Enttäuschungen erliewt. Déi éischt war militärescher Natur. D'Fransousen, op déi di meescht Lëtzebuurger esou grouss Stécker gehaalt hun, hu no sechs Woche kapituléiert.

Déi zweet war méi politischer Natur. D'Grande-Duchesse CHARLOTTE an d'Regierung waren an den Exil gaangen, ouni d'Lëtzebuurger doriwer virdrun z'informéieren. Vill Leit hu sëch elo eleng-geloss gespuert, eleng an enger Situatioun, déi se nët richteg anzeschätze wossten, well si sëch keng Virstellung vun der Nazi-Diktatur gemat hun. Wéi du de Gauleiter SIMON vum HITLER als «Chef der Zivilverwaltung» op Lëtzebuerg geschéckt gouf an hei direkt ugefaang huet d'Annexioun vum Land un Däitschland ze préparéieren, du sin eng Rei Lëtzebuurger erwecht, a si hu probéiert sëch, geint dës Nazipolitik ze stäipen. Aanerer hu font, elo wou déi al Welt zesummegebrach wier, bléiw hinnen nëmmen nach d'Méiglechkeet fir mat de Preisen ze kollaboréieren an eventuell esou Carrière ze maachen.

Déi meescht vun de Leit awer wossten nët esou richteg, wat se maache sollten. Lues a lues awer huet bei hinnen dach hire Patriotismus nees d'Iwwerhand kritt, a wann si och nët all grouss Resistenzler goufen, esou wollten si dach awer och keng Preise gin. Ënner dësen Ëmstänn huet dem Gauleiter SIMON séng Politik missen en Échec gin. Wann hien och gemengt hat, an e puer Wochen d'Lëtzebuurger dervun iwwerzeegt ze hun, dat si «blutsmässig zu Deutschland gehören», esou war dëst nët no de Lëtzebuurger hirem Goût. Dat «Blut-und-Boden» Gerieds, déi rassistesche Mesure géint d'Judden, déi vill preisesch Uniformen an d'Fuerderung, «Heim ins Reich», dat ware Saachen, déi kee gudden Lëtzebuurger konnt matmaachen an acceptéieren.



M. Carlo HOMMEL aux grandes orgues

Mä de Gauleiter SIMON, e verongléckten Handelslehrer, war fest iwwerzeegt, dat hien e gudden Pédagog wier, an dat hien d'Lëtzebuurger schon nach fir séng Politik gewanne kënn. Fräiwëlleg sollte si fir d'éischt an d'Volksdeutsche Bewegung (VdB) goen, an domat beweisen, dat si «heim ins Reich» wëllten.

Mä schon am September an Oktober 1940, hun déi meescht Lëtzebuurger dovunner näischt wëlle wëssen. Dozou huet sëcher och bäigedroen, dat iwwerall am Land, op Uerder vun de Preisen, all Monumenter, mä och soss all Zeeche vun der Lëtzebuurger Onofhängegkeet zerstéiert goufen. Zwank an Terror hun dun d'Reie vun der VdB opgefëllt. Besonnesch d'Beamten goufen domat ënner Drock gesat, dat hinne gesot gouf: «Wien nët an d'VdB geet, dee verléiert seng Plaz.» Schliesslech goufen iwwert 600



L'historien M. Paul DOSTERT

Beamten, mä och Dokteren, Apdikter an Affekoten entlooss, oder aus hirem Beruf gepucht an an Däitschland schaffe geschéckt, nom Motto: «Sie bieten nicht die Gewähr».

Am Februar 1941 huet de Gauleiter dun en zweete Schrëtt ënnerholl, deen zou enger grousser Propagandacampagne gehéiert huet, fir d'Jugend fir Däitschland an den Nationalsozialismus ze gewannen. Op der enger Säit gouf d'Memberschaft an der Hitlerjugend zur Condiitioun fir jiddereen, deen z.B. nach an de Lycée wollt goen oder awer och nëmmen als Léierbouf eng Plaz fir séng Léier wollt hun. Fir iergend en Examen ze maachen war et natirlech onbedéngt noutwenneg, aktiv an der Hitlerjugend matzemaachen.

Op der anerer Säit sollten d' lëtzebuurger Jongen a Meedercher sëch fräiwëlleg an de «Reichsarbeitsdienst» mellen. Dës béid Tentativen fir d'Lëtzebuurger Jugend fir den Nationalsozialismus ze gewannen, goufen awer e béise Mësserfollég fir de Gauleiter. Kaum ee wollt fräiwëlleg an den «Arbeitsdienst» goen, an d'Zuel vun deenen, déi aus der Schoul geflu sin, well së nët an der Hitlerjugend waren, as nët kleng. Altersméisseg waren et grad déi, déi deen Ament op deenen ierwëchte Klassen (also Troisième, Deuxième a Première) waren, déi hei de Preisen de Bass gehalen hun.

Dem Gauleiter séng Reaktioun huet nët op sëch waarde gelooss. Well keng oder nët genuch Fräiwëlleger sëch gemellt hun, goufen du ganz Joergäng zwangsweis an den «Arbeitsdienst» geschéckt. Dorops hun déi éischt Jonk d'Land verloss a si hun an der Belsch an a Frankräich probéiert, en Ënnerdach ze fannen.

Den 10. Oktober 1941 krut de Gauleiter dunn awer vum ganze lëtzebuurger Volllek schrëftlech gesot, dat si keng Preise wëllte gin, mä dat si Lëtzebuurger waren an och wëllte bleiwen, an dat hir Sprooch nët däitsch, mä lëtzebuergesch war. D'Lëtzebuurger haten et färdeg bruecht aus der «Personenstandsaufnahme» mat engem «Zusatzfragebogen zur Feststellung und Erfassung des zur Zeit in Luxemburg ansässigen fremden Volkstums», e Referendum fir d'Lëtzebuurger Onofhängegkeet ze maachen, mat engem Resultat vu 96%, dat keng Diskussioun erlaabt.

Trotz dëser Néierlag huet de Gauleiter gemengt, mat sénger Iddi vun der Fräiwëllegkeet nach eppes ze erreechen. Am Laaf vum Joer 1941 gouf an den Zeitungen ëmmer nees extra drop higewisen, wann e Collaborateur vun enger Ortsgrupp fräiwëlleg bei d'Wehrmacht agezu gouf. Hiert Beispill sollt och aner Jonker fräiwëlleg bei d'Wehrmacht bréngen. Awer och hei war d'Resultat nët déck. Am Joer 1942 gouf dunn eng massiv Propagandacampagne ugekuerbelt fir der lëtzebuurger Jugend de fräiwëllegen

Antrëtt an d'Wehrmacht nozeleen. Awer wéi konnt et anescht sin, wéi datt de Lëtzebuurger Jonkter och hei säi Kapp gewisen huet, a stur refuséiert huet sêch ze mellen. Domat as de Gauleiter schéin an d'Laberente geroden, well hien hat dem Hitler versprach, datt hie genuch Fräiwëlleger vu Lëtzebuerg géif schécken, fir dei ëmmer méi grouss Verloschter vun der Wehrmacht matzehëllefen, deelweis auszgläichen. Den HITLER hat dunn esouguer verbueden, datt zu Lëtzebuerg d'«Wehrpflicht» agefouert géif. An der Wehrmacht gouf et iwrijens och eng ganz Rei Genereel, déi gemengt hun, datt forcéiert Rekrute vu Lëtzebuerg, aus dem Elsass an aus Louthréngen, keng Verstärkung fir d'Wehrmacht géifen duerstellen.

Wéi am Summer 1942 d'Verloschter vun der Wehrmacht awer nach eng Kéier extrem geklomme sin, du huet dat alles nêt méi gezielt. Och de SIMON huet sêng Meenung missen änneren, an d'Wehrpflicht zu Lëtzebuerg aféieren. Well awer mam Militärdéngscht och d'Fro vun der Nationalitéit verbonne war, gong dat nêt esou séier. Grad am Verhältnëss vun Nationalitéit a Militärdéngscht, hun d'Preisen dun awer nees bewisen, datt si viru kenger Rechtsverdréiung halt gemaach hun, wann sie gemengt hun, Recht ze hun. (Recht ist was dem deutschen Volke nutzt). Hei hu si déi normal Situatioun einfach op d'Kopp gedréit. Wien an d'Wehrmacht agezu gouf, deen huet nêt misse schon en Däitsche sin, hie krut vun dem Dag un, wou hien agezu gouf, déi däitsch Nationalitéit. Esou einfach war dat.

2. Den 30. August 1942, Sonndes mëttes, hat de Gauleiter, alles wat Rang a Numm bei de Collaborateuren hat, op de Lampertsbierg an d'Ausstellungshal zesummegetrommelt, an en huet an enger stonnelanger Ried probéiert de Lëtzebuurger klor ze maachen, datt si elo déi grouss Eier hätten, Däitscher ze sin, an datt dofir och d'Jugend d'Pflicht an d'Eier hätten an der Wehrmacht fir Däitschland an Europa géint de Bolschewismus ze kämpfen. D'Lëtzebuurger hun dat natiirlech ganz anescht verstan. Elo war déi Situatioun do, déi si ëmmer scho gefaart haten. D'Preisen zéien ons Jongen an. Wat elo maachen?

Eng Rei Resistenzler, déi vun deene preisesche Mesuren virdu Wand kritt haten, waren zesummekomm an hate beschloss, d'Lëtzebuurger zum Generalstreik opzuerufen, wann d'Wehrpflicht agefouert géif. Tracten goufen zu BRÉISSEL gedréckt an op LËTZEBUERG geschmuggelt, awer nêt all konnten se méi verdeelt gin. Méindes, den 31. August 1942, koum et dann an eng ganzer Rei Uertschafien am Land zu Streiken an Demonstratiounen. Och déi nächst Deeg gong dat esou virun. De Gauleiter an d'Gestapo goufen dovunner iwerrascht an hun a Panik mat brutaler Gewalt zeréckgeschlo.

Den Ausnahmezustand gouf verhaang, e polizeilêcht Standgericht agesat, an zwanzeg Männer zum Doud verurteelt an direkt erschoss oder gekäpft. Bluddroud Plakaten hun d'Nouvelle vun dese Muerden am ganze Land verbreet.

D'Land stoung ënner Schock. Mä et koum nach méi schlëmm. Den 9. September 1942, huet de Gauleiter ugekennegt, datt déi Familjen, déi politesch nêt zouverlësseg wieren, an den Osten ëmgesiddelt géifen. Onsêcherhet an Angscht hu sêch nach méi verbreet. D'Aféierung vun der Wehrpflicht, de Streik an d'Ëmsiddlung sin an onser «mémoire collective» ganz sécher déi Evénementer vum Zweete Weltkrich, déi am stärkste verwuerzelt sin. Hei sin eng Rei vun Fäiten matenee verknëpft, déi zuelemëssig de Gros vun de Lëtzebuurger betraff hun.

12.000 Zwangsrekrutéiert an hier Familjen, iwwert 4.000 Ëmgesiddelt an hier Familjen, 500 Leit, déi wéinst dem Streik festgeholl goufen, 21 dervun goufen ermuerd: Keng aner preisesch Mesure huet esou vill Leit mateneen an esou déif be-traff. Keng aner preisesch Mesure hat esou langwierig Suiten.

Doriwer eraus hun och d'Aktivitéit vun der Resistenz elo eng zousätzlech nei Aufgab an Orientéierung kritt, wéi et geheescht huet déi Jongen, déi sêch nêt gestallt hun, oder spéider nêt méi bei hier Trupp zeréckgoe wollten, ze verstoppen oder an d'Ausland ze féieren, an hinnen do e sécheren Openthalt ze erméiglechen. An och heibäi goufen Honnerte vu Familljen gebraucht, a si goufe fond, déi elo bereet waren, hier Fräiheet an hiert Liewen ze riskéieren, fir Jongen ze verstoppen. Och wann de Streik nêt verhënnere konnt, datt vill Jongen agezu goufen, sou gët et dach Hiwaiser, déi beléen, datt de Streik de Gauleiter esou beandrockt hat, dat hie keng weider Joergäng – 1919 a mei al – anzéie gelooss huet, wéi dat z.B. am Elsass an a Louthréngen de Fall war.

3. Den 18. Oktober 1942, also haut virun 53 Joer, gong de Leidenswee vun «onse Jongen» un. Deen Dag goufen déi éischt 2200 Jongen mat grossem Tamtam vun de Preisen an der Stad op der Gare an d'Zich gesat. D'Jongen hu gläich gewisen, datt si gezwongen an d'Kasäre gefuer sin. Si hu patriotesch Lidder gesongen, zum Deel esou haart, datt déi preisesch Wehrmachtsmusëk knapps nach ze héiere war. Och déi preisesch Offizéier, déi mat hire Pistoule ronderëmgefuchelt hun fir Uerdnung ze schaafen, hate keng Chance. Trotzdem ass den Zuch fortgefuer. Ënnerwee goufen d'Waggonen démoléiert, mä d' huet alles näischt gedéngt.

A reegelmëssigen Ofstänn sin ëmmer nees d'Jongen agezu gin an an de preisesche Kasären ausgebild gin. Si goufen

dobäi nëmme a klenge Gruppen zesumme-geloss, fir ze verhënnere, datt si géifen an de Kasären anerer opwiegelen. Déi lescht sin nach den 12. an 13. Juli 1944 an den «Arbeitsdienst» gefuer, an der Hoffnung, bis dee färdeg wier, géif Lëtzebuerg libéiert. Leider haten si sêch e bësse ver-rechent an d'Amerikaner ware schon zu Lëtzebuerg ier hiren «Arbeitsdienst» of-geschloss war. Si koumen dunn direkt an d'Kasären an un d'Front. Mä och ënnert hinne waren der eng Rei, déi refuséiert hun déi preisesch Uniform unzedin. Si koumen dunn direkt an d'KZ. Mä schon den éischten Dag waren nêt all Jongen ugetrueden. Eng Rei vu Jongen waren zeréckgestallt gin, anerer haten sech duerch d'Bascht gemach. Well awer net jidd-fereen dat konnt oder wollt direkt maachen, sin der eng ganz Rëtsch op hierem éischten «Heimaturlaub» no der Ausbildung nêt méi zéréck gong, anerer hun no engem Tour op d'Front des Décisioun geholl.

Am Laf vun der Zeit hun der ëmmer méi sêch nêt gestallt a sin ënnergedaucht. Schliesslech waren et der ëm 3.500 dei sêch nêt gestallt hun. Mä secher war d'Décisioun nêt einfach ze huelen. Jiddfereen hat sêch natiirlech d'Fro gestallt, op hie sollt goen oder verschwannen. Jiddereen huet ofgewiën op hie senger Famill dat sollt undoen, well séier war kloer, datt deen, deen nêt géif goen oder zeréckgoen, seng Famill op d'Lëschten vun der Ëmsiddlung gesat huet, an natiirlech selwer säi Liewen op d'Spill gesat huet, well op Désertioun a Fahnenflucht stoung bei de Preisen d'Doudesstrof.

Et ass nêt um Historiker all eenzelne Fall z'analyséieren fir e moralescht Urteel doriwer ofzegin. Hie kann nëmme feststellen, datt et keng einfach Décisioun gouf, an datt keen sech des Décisioun licht gemaach huet. A sécher huet deen een oder deen aanerem noom Krich seng Décisioun bedauert, well en dun d'Konsequenzen dervu gesin huet. D'Décisioun, déi preisesch Uniform nêt unzedoen, huet awer och nei Problemer geschaaf, esouwuel fir déi, di verstoppt goufen, wéi och fir déi, di se verstoppt hun. Sécher war et nêt einfach, een oder méi jonk Kärelen am Haus oder an der Scheier ze hun an se ze bekäschtegen an ze kleeden. Derbäi as et och fir déi jonk Borschten nêt einfach gewiercht, sech wéinstens am Daag roueg ze verhalten an sêch nêt ze weisen. Mier wëssen haut z.B., datt d'Erschësse vum Ortsgruppenleiter vu Jonglënster d'Resultat vun esou enger Sortie war. Datt dest schliesslech 10 aner Jonker, déi a preisesche Prisonge soutzen, well si am Frankräich geholl gi waren, nodeems e Lëtzebuurger si verroden hat, d'Liewe kascht huet, weist wéi komplizéiert, imprévisibel a geféierlech d'Situatioun war. D'Preise waren awer nêt nëmme drun interesséiert déi Jongen ze kréien, déi sêch verstoppt hun, mä si hun och mat alle Mëttele pro-

béiert déi ze kréien, déi de Jonge gehollef hun. Eng Rei vun hinne goufe geholl a vu preisesche Gerichter zum Doud verurteelt an higeriicht, aanerer, deenen nët direkt eppes konnt nogewise gin, goufen ouni Urteel zu HINZERT erschoss. A wann een an engem Bréif vum Gauleiter SIMON un de Generol FROMM liest: «Kein Fahnenflüchtiger aus dem CdZ-Bereich LUXEMBURG darf diesen Krieg überleben», da kann ee sêch virstellen, dat hei dem HITLER seng Meenung «An der Front kann man sterben, als Deserteur muss man sterben.» an d'Praxis ëmgësat gouf.

Nët all Lëtzebuurger Jongen, déi der Gestapo an d'Hänn gefall sin, goufen direkt higeriicht, vill vun hinne souzten a preisesche Prisionen op d'Krichsenn ze waarden. Fir bal honnert vun hinne huet de Virmarsch vun der Rouder Arméi awer nët d'Liberatioun bruecht, mä sie goufen am Prisiong zu SONNENBURG, zesumme mat e puer honnert anere Prisonnéier an der Nuecht vum 30. Januar 1945, vun der SS liquidéiert. Am ganze goufen 163 jonk Lëtzebuurger vun der Wehrmacht weinst Désertioun oder Wehrkraftzersetzung erschoss, well si genee wéi Däitscher behandelt goufen, a kee «Wehrmachtsgericht» hinnen zougestaan huet, datt si als Zwangsrekrutéierter, géint all Völkerrecht, an der Wehrmacht hu missen déngen. Dat waren si awer schon zënter hirer Ausbildung gewinnt gewiercht. Als «Beutegermanen» goufen si dacks méi schlecht behandelt wéi déi däitsch Rekruten, och wann am Ufank d'Ausbilder gesot kritt haten, mat de Lëtzebuurger mei Fangerspëtzegefill ze weisen, well si politesch nach nët esou gefestegt wieren.

Och un der Front goufen se nët geschount. Ongéféier zwee Drëttel vun hinne sin un d'Ostfront komm, well d'Preise gemengt hun, do géifen se nët esou séier iwwerlaafen, mä natirlech och, well do déi gréisste Lächer an der Front entstanen waren. Dës Behandlung, als «Kanonenfutter», huet bei villen Zwangsrekrutéierten d'Meenung opkomme geloss, wéi wann hannert der ganzer Operatioun de Gedanke gestan hätt, d'Lëtzebuurger Jugend sollt vernicht gin. Heiansdo kann een esouguer an dësem Kontext dat Wuert «Völkermord» liesen. Domat kann den Historiker nët averstan sin, well dat as sêcher nët dat richtegt Wuert fir dat, wat mat hinne passéiert as. Zu Lëtzebuerg gouf et nëmmen ee Grupp vu Leit, déi behaapte kënnen, si waren Affer vum Völkermord, dat sin eis jidesch Matbierger. All déi aner sin an dem engen oder anere Mooss Naziaffer, dei zum Deel Schrecklechtes ze erdroën haten. An déijéineg, déi nët erëmkommen, hun nët fir näischt den Titel «Mort pour la Patrie» kritt. Mir hun et nët néideg, an d'Zwangsrekrutéiert scho guer nët, fir mat iwwerdriwwene Begrëffer oder Zuelen eist Leiden an eis Résistenz wëllen ze beweisen. Dat wat geleescht a gelidde gouf, ass festgehaal, dofir suer-

gen, wann och vläicht e bësse speit, eng ganz Rei vun Historiker a sêcher och de Musée, dee geschwënn op der Hollerecher Gare opgeet. Méi schwéier ass et natirlech am Ausland, a besonnesch an Däitschland, dat ëmmer nees kloer ze maachen. Déi ganz héich Verloschter – déi 3.150 Gefaalener a Vermësster maachen en Drëttel vun deenen aus, déi agezougoufen – loosse sech relativ einfach doduerch erklären, datt d'Lëtzebuurger an engem Ament un d'Front koumen, wéi d'preisesch Arméien schon iwwerall um Réckzuch waren, an dunn vill méi héich Verloschter haten, wéi 1940 an 1941, wéi sie um Virmarsch waren.

Niewt dëser héiger Zuel vun Doudegen a Vermëssten, sollt een awer nët vergiessen, datt der vill als Krëppel erëmkommen, an datt déi physesch a psychologesch Folgen bei muencherengëm bis haut nët ausgeheelt sin.

Als leschte Punkt vun hierem Leidenswee géif ech gären den Thema vun de Krichsgefaangene kuerz ueschniden. Wien un d'Front kënnt, dee steet do den Zaldote vun dar anerer Säit vis-à-vis. Fir d'Lëtzebuurger ware jo awer des Zaldoten nët hier Feinden, mä hier Alliéiert, an esou huet sêch ganz séier d'Fro vum Iwwerlafe gestallt. Op der Ostfront hun d'Russen natirlech probéiert, durch Flugziedelen an mat Opruffer, Zaldote vun der anerer Säit zum Iwwerlafen ze bewegen.

Och d'Lëtzebuurger Exilregierung huet de Slogan lancéiert: «Jonge laaft iwwer!». Dat huet sech alles gudd unhéieren! Mä an der Praxis huet et dann awer nët ëmmer geklappt. Engersäits hun d'Preisen deenen, déi iwwergelaf sin, an de Réckgeschoss, aanererseits waren och d'Russen nët ëmmer frëndlech mat deenen, déi bei si eriwwer koumen. Wann si nët direkt op se geschoss hun, da waren dat dach fir si emol fir d'éischt alles Preisen, hier Uniform huet dat jo bewisen. Wien huet scho gewosst, wat e Lëtzebuurger wier? Wie vun de Lëtzebuurger konnt scho Russesch? Déi, déi sêch als Fransousen oder Belsch ausgin hun, haten nach dacks am meeschte Chance, nët als Preis behandelt ze gin. Mä vun der Front war de Wee lang bis bei en Offizéier an en offizielt Gefaangenelager, wou een dann enregistriert gouf. Sêcher hun eng ganz Rei vun Iwwerleefer dëse Wee schon nët gepackt.

Mir kënnen haut dervun ausgoën, datt eng 2.000 Jongen un der Ostfront a russesch Gefangenschaft komm sin, dovun war gudd d'Halschent zu TAMBOW. Mat der Zäit hu si do d'Illusioun verluer, datt iergendeen no hinne géif kucken. All hier Tentativen, fir op hiert Schicksal opmierksam ze maachen, hier Meldunge fir fräiwelleg bei de Fransousen oder an der «Rouder Arméi» ze déngen, hate kee Succès. D'Fro, wien doru kéint schëlleg sin, ass zënterhier mat vill Engagemet

diskutéiert gin an d'Virwërf un d'Lëtzebuurger Regierung sin hart. Wann een dat an de Virdergronn stellt, wat d'Jongen a Russland erliewt hun, wéi se hu misse materliewen, wéi hier Komeroden do gestuerwe sin, da kann een dës Virwërf verstoën. Mä et huet een awer och d'Impressioun, wéi wa jiddereen nëmme sêch a séng Situatioun gesin hätt. Dacks gëtt nämlech vergiess, datt eis Regierung deemols nët ëleng ze décidéieren hat. Esou hun z.B. d'Russen kenger Militärmissioun erlabt, den Tour vun de Krichsgefaangenelageren ze maachen, fir d'Lëtzebuurger ze sichen. Dëst haten awer z.B. d'Engländer an d'Amerikaner schon Enn 1942 de Lëtzebuurger erlabt.

Mir wëssen haut och, datt de STALIN e groussen Interessi drun hat, d'Krichsgefangenen esou lang wéi méiglech ze halen, well en hier Arbechtskraaft gebraucht huet fir Russland erëm opzebauen. Schliesslech koom derbäi, dat mer zwar zënter Mëtt August 1944 en Ambassadeur zu MOSKAU haten, den Här BLUM, mä den Här BLUM war kee geschoulten Diplomat, a sêcher war MOSKAU keen einfache Posten, wéi hien als éischte Lëtzebuurger Diplomat do ukoum.

Eréischt wéi véier Lëtzebuurger den 12. Juni 1945 vun TAMBOW heem koumen, an Damp gemaach hun, du krut och eisen Ambassadeur vun de Russen eng offiziell Äntwert iwwert dëst Lager. Duerno koom du Bewegung an dës traureg Affaire, mais fir 167 Jongen war et ze spéit. Si leien haut nach a russeschem Buedem.

Et kann ee schon am Schicksal vun deene Jongen, déi fir d'éischt bei de Preisen gelidden hun an duerno, no hirer Libération aus der Wehrmacht, en zweete schwéiere Leidenswee an der russescher Gefaangenschaft hu missen untrieden, vun enger aussergewöhnlecher Tragik schwetzen. A wann een da bedenkt, datt dëst 2.000 Jonge betraff huet, da kann ee scho verstoën, datt si duerno kee Verständnëss opbruecht hun, wéi si nët als richteg Naziaffer sollte gëllen.

Haut no 50 Joer, wou d'Distanz zum Leiden sêcher derzou bäidréit, datt et risquéiert an der Öffentlechkeet an de Vergiess ze geroden, muss derfir gesuert gin, datt d'Erënnung dorun nët ënnergeet. Mir mengen, datt och eng objektiv Geschichtsschreiwung hiert dozou bäidréit. Si kann awer d'Vermëttlung un d'Jugend vun haut nët ersetzen. Et gët awer keng besser Vermëttlung, wéi de Kontakt mat deenen direkten Zeien, an dofir war mäi Wunsch, dat déi Hären, déi sêch nach jonk genuch spieren fir de Kontakt mat der Jugend opzehuelen, sêch nët scheien an d'Schoulen ze kommen, an do Zeien ze sin vun deem Leed, dat elo viru 50 Joer en Enn krut.

Ech soen iech merci fir Är Opmierksamket.

Visite à LUXEMBOURG de membres du Comité des affaires européennes du Parlement danois

Une délégation du Comité des affaires européennes du Parlement danois dirigée par Mme Elisabeth ARNOLD s'est ren-

due le 18 octobre 1995 à LUXEMBOURG. Cette visite se situe dans le cadre d'une tournée des députés danois



La délégation du Comité des Affaires européennes du Parlement danois et les membres luxembourgeois de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre des Députés



M. Jacques F. POOS et la délégation danoise

auprès des Parlements et des Gouvernements de l'Union européenne dont ils veulent mieux connaître les positions actuelles sur la Conférence intergouvernementale de 1996.

Après leur entrevue avec les membres de la Commission des affaires étrangères et européennes de la Chambre des Députés, la délégation danoise s'est rendue au Ministère des Affaires Etrangères pour une réunion de travail avec M. Jacques F. POOS. A l'ordre du jour de cette réunion figuraient la transparence, l'ouverture et la démocratie au sein de l'UE, l'élargissement de l'UE vers les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que vers les pays baltes, la politique étrangère et de sécurité commune et des questions relatives à la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.

La transparence et la légitimité démocratique des processus décisionnels menant à l'adoption de textes ayant valeur de loi au sein de l'UE préoccupe fortement les citoyens du Danemark et leurs parlementaires. Le manque de transparence des processus décisionnels au sein de l'UE n'est pas étranger au vote négatif du peuple danois lors du premier référendum danois en mai 1992 qui avait pour objet la ratification du Traité de l'Union européenne. Ce point a été longuement discuté avec M. POOS.

M. POOS s'est montré sceptique vis-à-vis de l'idée d'une retransmission intégrale des débats au sein du Conseil des Ministres. Le débat devant les caméras risquerait de bloquer de nombreuses négociations. Il est par contre d'avis que les initiatives de la Commission ainsi que du Conseil devraient être discutées avec les représentants des groupes de personnes touchées par les mesures envisagées. Les Commissaires européens qui devraient devenir plus nombreux après la prochaine phase d'élargissement devraient consacrer une partie de leur mission à informer les Parlements nationaux et les forces vives économiques et sociales de leur politique. Pour renforcer la légitimité démocratique des décisions européennes, la procédure de codécision du Parlement européen devrait être simplifiée et étendue à de nouveaux domaines. Finalement, les documents à adopter devraient être plus accessibles, et les documents adoptés ayant valeur de loi devraient être présentés au public d'une façon compréhensible.

30^e Anniversaire du «PLANNING FAMILIAL»

Le 18 octobre 1995, le «Mouvement luxembourgeois pour le Planning Familial et l'Éducation sexuelle» a commémoré son 30^{ième} Anniversaire au Centre culturel de BONNEVOIE et ce en présence de nombreuses personnalités du monde politique, médical et social.

Madame Mady ROULLEAU, Présidente du Planning et le Dr. M.P. MOLITOR-PEFFER, Présidente d'honneur ont invoqué dans leurs allocutions les débuts difficiles du Planning.

Nous reproduisons ci-après le discours de Mme MOLITOR-PEFFER, Médecin-directeur des Centres de LUXEMBOURG-VILLE et d'ETTELBRUCK:

Le Planning Familial a 30 ans

C'est le 1^{er} juin 1965 que des personnes idéalistes et humanistes ont signé des statuts d'une nouvelle ASBL appelée Famille heureuse, Mouvement pour le Planning Familial. Plusieurs d'entre elles avaient visité des Mouvements analogues à l'étranger, en particulier à Bruxelles, à Londres et à Paris pour se rendre compte quels étaient les besoins des centres en matériel et en équipe. Leur but était selon les statuts:

a) d'étudier les problèmes de l'harmonie des couples, de la maternité, de la natalité, de l'éducation sexuelle, de leurs répercussions familiales, sociales, nationales, de rechercher les informa-



Le Dr. M. P. MOLITOR-PEFFER pendant son allocution



De nombreuses personnalités du monde politique, médical et social ont participé à la commémoration du 30^{ème} Anniversaire du «PLANNING FAMILIAL».

tions scientifiques relatives à ces problèmes et des mesures susceptibles de concourir à leur solution, d'informer et d'éduquer le public en ces matières ainsi que de développer la législation protégeant la mère et l'enfant;

- b) d'assurer l'harmonie et la stabilité du foyer en donnant aux époux la possibilité d'éviter des maternités trop rapprochées et – en cas de santé déficiente – trop nombreuses tout en permettant au couple d'avoir des rapports conjugaux normaux et sans crainte;
- c) de favoriser la natalité par une politique sociale et économique destinée à aider la famille, par le développement de la législation protégeant la mère et l'enfant, et par des conseils aux couples involontairement stériles;
- d) de combattre le fléau de l'avortement criminel et ses ravages en évitant aux femmes de concevoir des enfants que leurs conditions de vie et leur santé ne permettent pas d'avoir;
- e) de protéger les enfants qui, grâce à la planification de la famille, échappent au risque de devenir des adultes physiquement et moralement déficients ou d'être tarés par l'hérédité.

En 1966 je fus contactée par deux membres fondateurs, Andrée SCHNEIDER et Kina FAYOT pour effectuer le travail de médecin au premier centre de Luxembourg. C'est avec grand enthousiasme que j'ai accepté cette tâche. Mais auparavant il fallait une formation spécifique en planification familiale. Cette formation je l'ai reçue à Bruxelles tant dans les locaux du Planning que dans les services du professeur HUBINONT à l'hôpital universitaire St Pierre. Nous avons reçu de grandes leçons de choses, surtout en ce qui concerne l'accueil et le respect des clients et l'écoute particulière qu'il faut à un médecin de Planning pour entendre véritablement la demande du client. Je me rappelle toujours le professeur SIVADON nous dire: «pensez toujours aux 5 dernières minutes...» Car c'est souvent à la fin d'un entretien que le client a le courage de sortir ce qui lui pèse le plus sur le coeur. Je m'en suis bien souvenue.

Vint alors la recherche d'un Centre que nous finissons par trouver au 3, av. Pescatore. L'ouverture de ce premier Centre se faisait assez discrètement et il y avait peu d'échos dans la presse. Il n'y avait pas de gros crédits non plus. Nous avons commencé avec une aide de

80.000,- de la part de la Fédération Internationale du Planning Familial, l'IPPF et un subside de la ville de Luxembourg couvrait la moitié du loyer. Pour le reste nous dépendions totalement des dons et nos équipes ont travaillé bénévolement pendant 10 ans.

Les difficultés venaient surtout de la part de notre Conseil de l'Ordre qui jugeait un tel centre comme un centre antibébés, contraire à la déontologie et pratiquant la concurrence déloyale. L'avocat du Mouvement Maître Robert KRIEPS défendit le mouvement pendant 4 ans de procédure qui allait jusqu'aux Droits de l'Homme à Strasbourg. A cette époque-là, la Cour européenne des Droits de l'Homme se déclara incompétente en matière disciplinaire. Finalement une entente fut trouvée entre le Collège médical et le médecin du Mouvement et tout se développait pour le mieux. Rappelons que le docteur Henri FABRE, pour avoir ouvert le premier Centre de PF à Grenoble fut suspendu pendant plusieurs années par le Conseil National de l'Ordre des médecins en France.

Des émissions de radio le samedi après-midi, consacrées aux femmes et modérées par Aline PUTZ nous firent connaître un peu mieux. Vicky SCHNEIDER, assistante-sociale à la retraite, fut la locomotive du Centre de Luxembourg. Avec son expérience et son bon sens elle nous disait: nous ne sommes pas ici une Caritas, il ne faut pas leur donner de l'argent, mais bien écouter quels sont leurs vrais problèmes. Elle nous fut très précieuse et sa bonne humeur déclenchait des fou-rires à l'av. Pescatore. Peu à peu les locaux se firent très exigus, car le bouche à oreille nous amena une clientèle toujours plus nombreuse. Nous travaillions aussi bien dans la cuisine que dans la salle de bain, le petit bureau qu'à la réception. Gaby DELVAUX faisait sa formation de conseillère conjugale et prit en charge les cas de problèmes conjugaux. Madame SCHINTGEN fut l'une de nos plus fidèles secrétaires. Il y avait aussi des malentendus parmi les clients du PF par ex. ce couple d'un certain âge qui avait laissé leur fille en attendant dans la voiture pour s'enquérir si nous ne disposions pas par hasard d'un employé d'état d'une trentaine d'années pour épouser leur fille... Ils nous avaient confondus avec une agence matrimoniale. Et puis dans les petits locaux il y eut pas mal de classes d'élèves venant pour des cours d'éducation sexuelle.

En 1977 la Ligue d'Hygiène Mentale déménagea au rez-dechaussée de la rue Glesener et grâce à notre bonne entente avec eux, ils nous resservaient le 2^e étage pour nos besoins.

La loi du 15 novembre 1978 portant sur l'information, la prévention de l'avortement et la réglementation de l'interruption de grossesse officialisa enfin notre Mouvement. Dans une convention signée avec le Ministère de la Famille et de la Santé, l'Etat prit en charge les loyers, les salaires et les honoraires de médecins. Des milliers de personnes ont trouvé leur chemin auprès de nos centres et nous exposaient leurs problèmes les plus intimes, les plus délicats, problèmes pour lesquels aujourd'hui encore les mots ne sortent pas facilement. C'est ainsi qu'en parlant de sexualité peu à peu les femmes, puis les enfants commencèrent aussi à briser le silence sur le tabou de la violence sexuelle. C'est sans doute là le problème le plus dur à porter tant pour ceux qui sont concernés que ceux qui doivent écouter. Mais c'est aussi un signe de grande confiance si quelqu'un ose exposer ces problèmes et cela nous honore. Bien sûr qu'il n'y a pas de recette miracle pour éviter ou guérir de tels traumatismes. Mais le fait de pouvoir en parler, c'est déjà beaucoup. Etre cru, se débarasser de ses sentiments de honte et de faute est un autre travail. Chaque cas est différent.

Quels progrès, quels problèmes pour l'avenir? Le SIDA dont la prévention nous occupe beaucoup. La violence entre hommes et femmes et entre générations d'autre part. La soi-disante libération sexuelle n'a pas apporté la libération des faibles, c'est à dire des femmes et des enfants. Au contraire, la pornographie et la prostitution se portent bien et rapportent des sommes énormes à leurs trafiquants. C'est comme si on avait confondu sexe et amour, l'un étant réservé aux hommes, l'autre aux femmes. Un malentendu terrible pèse ainsi sur les 2 sexes. Seul plus de parole, plus d'éducation, plus d'échange pourraient aider à débloquer la situation. Pour cela il faudra aussi que les femmes s'affirment, osent croire en elles et se respectent pour se faire respecter. De nouveaux modèles pourront alors guider les générations futures.

Contre le parti pris la tolérance. Contre le malentendu l'information et le dialogue. Contre la haine d'où qu'elle vienne l'amour fraternel. C'est notre chemin. Et il faudra sans doute se battre aujourd'hui comme hier pour ces engagements.

Colloque de l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises, IDEF

Dans le cadre de l'année culturelle, la section luxembourgeoise de l'IDEF a organisé un colloque international sur «la protection juridique des biens de la culture». Le colloque qui a réuni des juristes de FRANCE, de BELGIQUE, de l'INDE, d'ITALIE et du LUXEMBOURG s'est tenu du 18 au 20 octobre à MONDORF-les-Bains et à BETZDORF (SES).

Les participants ont eu des échanges sur des communications relatives à la protection des sites et monuments, de la protection des oeuvres d'art et leur exportation illicite ainsi que sur les droits d'auteurs et leur application à l'audiovisuel.



M. Jean-Mathias GOERENS, Premier Conseiller de Gouvernement, Président de la section luxembourgeoise de l'IDEF

«Solidarité»

Du 18 au 28 octobre 1995 s'est tenue au Cercle municipal à LUXEMBOURG l'exposition «Solidarité» avec la participation de 35 artistes travaillant au Luxembourg et dont les oeuvres furent vendues au profit de l'organisation «Stop Aids Now» et l'«Aidsberodung de la Croix-Rouge Luxembourgeoise».



M. Marc ANGEL de l'organisation «Stop Aids Now»

«POTEMKIN LOCK»

Une exposition de photos, vidéos, maquette et documents, sur la participation luxembourgeoise à la Biennale de VENISE 1995 s'est tenue du 18 au 27 octobre 1995 dans les locaux du Ministère de la Culture.

Bert THEIS, le représentant du Grand-Duché de Luxembourg, a réalisé une

installation intitulée POTEMKIN LOCK dans les Giardini de la Biennale, constituée d'une façade en bois, d'un jardin et de transatlantiques, le tout peint en blanc, et accompagné d'un élément sonore spécialement conçu pour l'occasion.

«Guide de l'Entreprise»

Le 20 octobre 1995, Monsieur Fernand BODEN, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, a présenté à la presse la version actualisée du «Guide de l'Entreprise».

Après 1988, 1991 et 1993-94, la nouvelle édition 1996-97 est un ouvrage entièrement mis à jour et complété en de multiples endroits. Il traite de tous les domaines vitaux pour la gestion en particulier des petites et moyennes entreprises et se veut ainsi en partie une recette de succès sur le thème «savoir plus, pour gérer mieux». L'abondance, la diversité et la complexité des textes législatifs et européens concourent en effet à rendre de plus en plus inabordable la possibilité de trouver une réponse aux multiples problèmes que tout dirigeant doit affronter quotidiennement. Il n'en est que plus im-

portant que les responsables d'entreprises disposent d'informations et d'appréciations exactes – et d'actualité – de leurs

droits, des moyens pour les faire valoir ainsi que de la nature des obligations et devoirs qui leur incombent.



Lors de la présentation à la presse du «Guide de l'Entreprise» par le Ministre M. Fernand BODEN

50^e Anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

Séance solennelle en la Chambre des Députés le 19 octobre 1995

Comme pays-allié de la Deuxième Guerre mondiale, le LUXEMBOURG compte parmi les membres fondateurs de l'ONU.

Mentionnons pour mémoire que le Grand-Duché a adhéré à la Charte de San FRANCISCO en 1945. La Charte fut signée par M. Hugues le GALLAIS, Ministre de Luxembourg à WASHINGTON le 26 juin 1945.

Au cours de la séance commémorative à la Chambre des Députés, ont pris successivement la parole les personnalités suivantes:

M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés,

M. Javier Perez de CUELLAR, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations-Unies, qui avait représenté l'organisation mondiale, au cours de son mandat, à la séance académique du 150^e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché, le 18 avril 1989 et y fit un discours remarquable (que nous reproduisons dans la partie «Rétrospective»)

M. Charles BARTHEL, professeur d'histoire et

M. Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération.

Mentionnons encore l'intervention remarquable de M. Perez de CUELLAR au cours d'une conférence publique au Cercle municipal, à laquelle avait convié le Comité national pour le 50^e anniversaire de l'ONU.

Ce même comité a édité, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'ONU, une étude bien documentée de 132 pages illustrées sur la participation luxembourgeoise à l'organisation mondiale de 1945 à 1995, intitulée: *Le LUXEMBOURG et l'ONU*.

Allocution de M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés

Monsieur le Maréchal de la Cour,
Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Président,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,
Chers collègues,

C'est pour moi un grand honneur de vous souhaiter la bienvenue dans cette enceinte, en ce jour, où le Luxembourg et plus particulièrement son Parlement s'apprentent à célébrer le Cinquantième Anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes particulièrement flattés, Monsieur le Secrétaire Général, que vous ayez bien voulu accepter notre invitation à nous adresser la parole en cette occasion et ceci en présence de Monsieur le Maréchal de la Cour, représentant S.A.R. le Grand-Duc, ainsi que de Monsieur Gaston THORN, Ministre d'Etat honoraire et seul Luxembourgeois qui jusqu'ici ait eu l'insigne honneur de présider l'Assemblée Générale des Nations Unies. D'autres hôtes de marque, parmi eux les épouses de nos invités d'honneur dont je salue la présence parmi nous, se sont joints aux membres du Gouvernement et de la Chambre des Députés pour fêter l'événement et parmi eux plus particulièrement les représentants des organisations des Nations Unies qui, avec un engagement exemplaire, oeuvrent dans notre pays en faveur des causes chères à l'Organisation universelle cinquantenaire, qui porte les espoirs de tant de gens à travers le monde et qui, au moment de sa fondation, avait l'ambition de préserver la paix et la sécurité internationales.

Six ans après le démantèlement du mur de Berlin et la fin de la confrontation entre

l'Est et l'Ouest, une guerre terrible continue à faire rage sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie et, malgré tous les efforts accomplis jusqu'ici, la communauté internationale n'a malheureusement pas encore été capable de trouver les moyens d'y mettre fin.

Il nous faut donc prendre conscience de ce que les grandes espérances que nous avons nourries de voir tous les idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies se réaliser dans un ordre mondial véritablement basé sur la paix, la sécurité et la liberté, sont loin de s'être concrétisées.

C'est précisément à cause de ces espoirs si souvent déçus que l'opinion publique et le monde politique se posent régulièrement des questions quant au dynamisme et à l'efficacité de l'ONU.

Trop souvent l'on oublie que l'institution ne dispose pas d'un statut qui la place au-dessus des Etats membres. Les Nations Unies ne sont que l'instrument dont se sont dotés ces Etats pour prévenir ou résorber les conflits susceptibles de naître entre eux. On comprend dès lors mieux les limites de l'ONU.

Mais que serait devenu notre monde d'aujourd'hui sans elle? Car, en dépit de toutes les critiques, l'action que l'ONU mène depuis cinquante ans a incontestablement profité à l'ensemble de la population mondiale bien que – et c'est malheureux et regrettable – de manière inégale.

Oui, et quoi qu'on en dise, le cours de l'histoire s'est modifié en 1945, en ce 26 juin, jour de la signature de la Charte de San Francisco. Le Luxembourg, meurtri, martyrisé et nullement encore remis des affres de la guerre, a pris part à cet acte fondateur par la main de Joseph BECH,

Ministre des Affaires étrangères de l'époque. Ce faisant, le Grand-Duché, fort de l'expérience vécue et fier des actes héroïques de résistance et de patriotisme de sa population, s'est affirmé de façon définitive comme pays libre et indépendant au sein des Nations. Tenace, optimiste et ouvert au monde, un des plus petits Etats a ainsi acquis voix au chapitre et, depuis lors, a pu et voulu apporter sa propre contribution pour aider les Nations Unies – comme l'a si bien souligné un de ses Secrétaires Généraux, Dag HAMMERSKJÖLD – «non pas à conduire l'humanité au ciel, mais à la sauver de l'enfer».

Au Luxembourg, les droits de l'homme, de la femme, de l'enfant, des minorités n'ont jamais été de vains mots, ni comme d'ailleurs les défis auxquels nous confrontent la prolifération des armes nucléaires, le banditisme international, les flux migratoires, l'injustice sociale et la pauvreté, l'explosion démographique du Tiers Monde, les problèmes écologiques, du chômage, de la drogue ou encore les épidémies comme le SIDA, domaines qui exigent impérativement une approche concertée au niveau international.

La Chambre des Députés, toujours en étroite collaboration avec le Gouvernement et les instances nationales pour la coopération avec les Nations Unies, a sa part de mérite dans l'oeuvre accomplie, alors que par le vote de multiples lois en rapport avec l'organisation, à son oeuvre, son budget et ses institutions, elle n'a cessé de la soutenir et de promouvoir les idéaux à sa base et de corriger ainsi les déséquilibres du monde.

Il me tient à coeur de le rappeler: les petits pays, même si leur voix ne pèse pas fort dans les décisions politiques au

niveau mondial, ont un rôle à jouer. Peut-être parce que nous sommes petits, avon-nous toujours cultivé un certain réalisme en matière de politique internationale et c'est avec engagement, solidarité et tolérance que le petit Luxembourg s'est fait remarquer sur l'échiquier mondial. C'est pour ces qualités qu'il est respecté et même admiré par beaucoup de ses partenaires.

Aujourd'hui, le Luxembourg est une terre de rencontre paisible avec une panoplie de cultures, ce qui lui permet de jouer un rôle moteur et de servir d'exemple. La preuve en a été fournie en 1975, lorsque notre collègue Gaston THORN, avec qui j'ai partagé mes débuts en politique, a présidé avec la diplomatie qu'on lui connaît, l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le Luxembourg en était fier tout comme il a apprécié au fil des ans les interventions à la tribune des Nations Unies de ses Ministres des Affaires étrangères successifs, assistés par nos Représentants permanents auprès de l'Organisation mondiale.

Notre pays a trouvé en la personne de Monsieur Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Etrangères, un représentant engagé, efficace et écouté à la tribune de l'Assemblée Générale des Nations Unies, conscient, comme il l'a d'ailleurs souligné lors de son récent discours, le 28 septembre 1995 à NEW YORK, «que le bon fonctionnement, l'efficacité de l'ONU dépendent avant tout de l'appui politique que les États membres accordent au multilatéralisme, ainsi que des moyens politiques, militaires et financiers qu'ils sont prêts à mettre à la disposition des organisations internationales».

C'est ainsi que, en dehors de multiples élans humanitaires, tant publics que privés, l'action diplomatique de notre pays s'est traduite dans les faits, notamment par l'aide au développement que le Luxembourg consacre aux pays les plus démunis et qui s'accroît régulièrement, d'année en année. Je me plais à dire qu'il s'agit d'un des chapitres les moins contestés dans nos débats budgétaires.

D'autre part, notre force publique – aussi modeste qu'elle soit – a fourni sa contribution sur le terrain, comme en ex-Yougoslavie, dans le cadre des missions de



Lors de la Séance académique à la Chambre des Députés: Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'Etat; Monsieur Henri AHLBORN, Maréchal de la Cour, représentant S.A.R. le GRAND-DUC; Monsieur Perez de CUELLAR, ancien Secrétaire Général de l'ONU; Monsieur Gaston THORN, Ministre d'Etat honoraire, ancien Président de l'ONU et Monsieur Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.

maintien de la paix et d'observation de l'embargo.

C'est cette traduction de la parole en actes qui me permet d'être optimiste, aussi bien sur le rôle futur de l'ONU que sur l'attitude du Luxembourg à l'égard de cette organisation.

Le Luxembourg est dépositaire d'une longue tradition démocratique. Il est aussi, je l'ai souligné au début de mon propos, un des premiers pays à avoir signé la Charte des Nations Unies. Toujours nous avons été en première ligne pour associer l'aide humanitaire, la protection des droits de l'Homme et le maintien de la paix. Le Luxembourg sait donc parfaitement quelles sont ses responsabilités et il s'est largement engagé dans l'exercice de celles-ci. Et c'est de grand coeur que notre Parlement, associé à d'autres, s'appliquera à contribuer à la propagation d'une culture démocratique comme le souhaite l'actuel Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, Monsieur Boutros BOUTROS GHALI.

Même si le Luxembourg a plus que d'autres le sens de ses limites, il sait qu'il a son

rôle à jouer et ses responsabilités à prendre lorsqu'il s'agit de faire face aux enjeux d'aujourd'hui, de répondre aux besoins des plus pauvres, de rassurer les inquiets, de regagner la confiance des citoyens.

La sculpture 'Non-Violence' que le Luxembourg a offerte aux Nations Unies en 1988 et qui orne le parvis de son siège à NEW YORK est très éloquente quant à nos aspirations vers l'établissement d'une paix durable à travers le monde.

C'est pourquoi le Grand-Duché continuera à témoigner d'un engagement permanent pour la solidarité universelle et c'est de tout coeur que j'adresse, au nom de la Chambre des Députés, toutes nos félicitations à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son demi-siècle ainsi que nos vœux les plus fervents de succès pour les cinquante ans à venir.

Plus que jamais nos destins sont liés, plus que jamais nous partageons la même planète!

Allocution de M. PEREZ de CUELLAR devant la Chambre des Députés

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Excellences,

Permettez-moi d'abord d'exprimer ma sincère gratitude aux autorités luxembourgeoises de m'avoir invité aujourd'hui devant la Chambre des Députés de ce

pays, et à vous en particulier, Monsieur le Président, pour les aimables paroles que vous avez prononcées à mon égard. Sur un plan plus personnel, sachez que j'ai grand plaisir à revenir aujourd'hui dans votre pays – petit, certes, par sa taille, mais très actif sur la scène internationale, comme en témoigne sa qualité de membre fondateur des Nations Unies.

Je dois admettre que je n'ai pas partagé – en tant que plus haut responsable de l'Organisation – l'optimisme débordant de ceux qui, à la fin de la guerre froide, au début des années '90, n'hésitaient pas à prédire – un peu hâtivement à mon sens – l'avènement d'une époque pleine de promesses, capable d'effacer d'un coup de baguette-magique 40 années de suspicion

et d'hostilité et d'instaurer la paix et l'égalité universelles.

Certes, la fin de la guerre froide a largement contribué à l'amélioration de la confiance entre les États, plus enclins, désormais, à recourir aux vertus du dialogue qu'à la confrontation systématique. Certes, cette période a permis d'amorcer les premiers pas sur la voie d'une réduction sensible de l'effroyable arsenal de destruction accumulé depuis plus d'un demi-siècle par les deux plus grandes puissances de la planète. Aux Nations Unies même, ce climat de confiance retrouvé – dont j'ai personnellement pu mesurer les bénéfices dans l'exercice de mes fonctions – a abouti au déblocage des mécanismes de décision de l'Organisation en général et du Conseil de sécurité en particulier, trop longtemps paralysés par

les sempiternelles querelles idéologiques. Cette marge de manoeuvre rétablie a favorisé – à ne pas en douter – le règlement d'un certain nombre de dossiers en souffrance: je pense en particulier au retrait des forces soviétiques d'Afghanistan, des forces cubaines d'Angola, à la fin des hostilités entre l'Iran et l'Iraq, à la solution négociée des problèmes de l'Amérique centrale, et, enfin, à l'attribution du Prix Nobel de la Paix aux forces de maintien de la paix de l'ONU, ultime expression de la reconnaissance internationale du rôle primordial joué par les 'Casques bleus' dans la résolution pacifique des conflits hérités de la guerre froide.

Néanmoins, tous ces succès ne pouvaient entamer ma conviction profonde que, pour s'affirmer durablement, cette nou-

velle ère devait s'accompagner d'une exigence éthique; en d'autres mots, que la paix et la sécurité internationales ne pouvaient s'édifier d'une manière permanente que si elles s'inscrivaient dans un cadre strict de justice et que si elles reposaient sur le respect des droits de l'Homme.

Cette conviction est renforcée aujourd'hui par les manifestations de turbulences et de mouvements contradictoires qui ont accompagné l'avènement de ce qu'on a appelé communément le 'nouvel ordre mondial'. Depuis plusieurs années, en effet, nous assistons à l'émergence de nouveaux conflits de souveraineté, au réveil d'anciennes rivalités nationales, à l'exacerbation de luttes ethniques, religieuses, sociales ou linguistiques. Nous assistons également à la dislocation de systèmes politiques, à l'effondrement d'États nationaux et fédéraux, avec, en toile de fond, la revendication et l'affirmation de cultures longtemps étouffées. Les repères jugés – autrefois – immuables disparaissent, les schémas jadis traditionnels s'avèrent désormais inapplicables.

De surcroît, cette période de profonds bouleversements politiques, sociaux et économiques s'accompagne de critiques parfois virulentes adressées à l'action menée par les Nations Unies. Il est de bon ton aujourd'hui de brocarder son impuissance à régler les conflits, de dénoncer ses atteroiements, d'ironiser sur ses prises de position, de souligner sa précarité financière: Bref, de mettre en doute sa capacité d'adaptation aux nouvelles données de notre époque, son aptitude à relever les nouveaux défis qui se profilent à l'aube du vingt-et-unième siècle.

Les critiques – pour justifiées qu'elles soient dans certains cas – semblent toutefois perdre de vue l'essentiel, à savoir que l'ONU rassemble des États souverains, 185 pour être précis, et que, par conséquent, sa capacité d'action dépend forcément du degré d'entente auquel les États membres parviennent entre eux. Si l'Organisation des Nations Unies a encore du mal à faire respecter et appliquer la Charte, c'est précisément parce que la volonté des États membres de subordonner leurs intérêts à court terme aux perspectives plus larges d'un intérêt général à long terme – seul capable d'assurer la sécurité et la paix – ne s'exprime encore que trop rarement.

Mais ce n'est pas parce que l'Organisation rencontre encore des difficultés à faire appliquer la Charte qu'elle doit en changer pour autant. On fera davantage avancer la recherche de la paix et d'un nouvel équilibre mondial en utilisant la Charte telle qu'elle est, en exploitant les ressources et les capacités qu'elle offre, et même en procédant, si nécessaire, à certains ajustements propres à refléter les grandes tendances et orientations actuelles, plutôt qu'en cherchant à tout prix à



M. Perez de CUELLAR lors de son discours à la Chambre des Députés



Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean SPAUTZ et l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Perez de CUELLAR

la remettre à plat, avec les incertitudes et les risques inhérents à une telle tentative.

Une chose est certaine: la Charte ne doit en aucun cas subir seulement des modifications destinées à améliorer le fonctionnement des organes de l'Organisation. Les modifications apportées au texte de la Charte, qui constitue un guide et un instrument des plus précieux en temps de bouleversements tels que le présent, doivent refléter la volonté de changement pacifique et constructif qui doit toujours guider l'action.

Rien n'empêche par exemple de proposer qu'on y inclut la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Une telle proposition aurait le mérite de consacrer non seulement la place reconnue aux droits de l'Homme, mais aussi les responsabilités éthiques qu'entraînent leurs applications. Il est en effet de plus en plus difficile de prétendre et d'admettre aujourd'hui que les affaires intérieures d'un pays, en cas de violations des droits de l'Homme, ne concernent pas la communauté internationale toute entière. Même s'il ne faut jamais remettre en cause la souveraineté des États, nous devons nous efforcer de maintenir la pression diplomatique, économique et politique pour aider l'humanité à accéder à plus de démocratie et à plus de liberté. Peut-être faudrait-il envisager la modification de l'article 2 de la Charte qui interdit formellement le droit d'ingérence.

Ne serait-il pas possible, par exemple, de trouver une formule par laquelle le Conseil de Sécurité autoriserait l'ingérence ou l'assistance humanitaire dans des situations particulièrement graves, telles que le génocide ou la menace de génocide? Ne pourrait-on pas ajouter une disposition en vue de garantir les droits des groupes nationaux ainsi que des minorités? Enfin, le temps n'est-il pas venu d'institutionnaliser les forces de maintien de la paix propres à l'Organisation, afin qu'elles interviennent directement et sans délais dans les zones de tension et de conflit, à la demande du Conseil de sécurité?

C'est d'ailleurs une idée qui, pour avoir été longtemps en sommeil – elle fut suggérée en 1948 par le premier Secrétaire général – fait désormais son chemin suite à la résurgence de conflits que l'on croyait en passe d'être résolus, ou à l'explosion de conflits anciens longtemps étouffés.

Si le principe du respect d'Autrui venait à être perçu comme une obligation morale tant par les gouvernements que par leurs opinions, l'idée d'un ordre mondial de paix et de justice pourrait s'enraciner solidement dans les faits. Une sécurité authentique ne peut s'édifier que sur le fondement du bien-être des peuples.

Par ailleurs, nous vivons à une époque où les capitaux circulent instantanément d'un bout à l'autre de la planète. Le climat de



S.A.R. le GRAND-DUC a reçu M. de CUELLAR au Palais grand-ducal.



MM. JUNCKER et de CUELLAR à la Présidence du Gouvernement

confiance ou d'inquiétude qui affecte les décideurs joue dès lors un rôle de tout premier plan. L'interdépendance des économies nationales s'organise autour de trois pôles: américain, japonais et européen. Cette interdépendance crée un déséquilibre entre les États riches et les États pauvres. Si les pays en développement perçoivent souvent de façon aiguë les contraintes de l'environnement économique mondial, les pays développés, en revanche, ne semblent pas toujours mesurer le danger que pourrait entraîner la marginalisation de ces pays, voire de continents entiers. Le déséquilibre entre les pays qui se développent et ceux qui stagnent ou régressent, est susceptible de faire peser sur l'ensemble des États – même les plus prospères – de graves menaces résultant, entre autres, du déplacement imprévisible des populations, de la dégradation de l'environnement, et de l'extension à de nouvelles régions de la production des drogues.

Ce déséquilibre est encore accentué par l'évolution démographique. La population des pays en développement va s'accroître de 850 millions de personnes au cours des dix prochaines années. L'ordre mondial auquel nous aspirons implique que les relations Nord-Sud prennent un nouveau départ. Il n'y a pas de paix possible tant qu'un homme sur dix a faim, qu'un sur cinq est mal logé, qu'un sur quatre est illettré.

Seul un élan de solidarité de la part des pays privilégiés permettra de réduire l'endettement des pays les moins favorisés, d'accroître l'aide publique au développement et d'ouvrir les marchés.

L'une des plus graves menaces pour la paix est l'extension de l'exclusion et de la marginalisation, qu'elle soit fondée sur des critères économiques, sociaux, culturels, ethniques ou religieux.

Ouvrer pour l'ordre mondial, c'est donc aussi se détacher de toute tentation réductrice. Chacun en effet prend conscience aujourd'hui que la sécurité ne saurait se limiter à son concept militaire, et encore moins à une définition purement militaire ou stratégique. Elle doit couvrir d'autres domaines: celui d'une paix authentique, dont j'ai esquissé les contours, et par conséquent, celui du développement économique et de la solidarité; celui de la gestion démographique, de la lutte contre la dégradation de l'environnement; celui de la promotion de la démocratie et des droits de l'homme; celui, enfin, du renforcement des institutions internationales. Le fait que de nombreux régimes autoritaires cèdent aujourd'hui la place à des forces plus démocratiques est aussi un signe de bon aloi, dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Mesdames et Messieurs,

J'ai évoqué l'immense espoir né de la fin de la guerre froide, mais aussi les turbulences provoquées par la fin du monde bipolaire. J'ai aussi évoqué le fossé grandissant entre le Nord et le Sud. La dégradation du climat international, avec ses tensions et ses conflits, peut être aussi brutale que les atteintes portées à l'environnement et à l'atmosphère de notre planète Terre. La perception qu'ont les Nations Unies du climat international influe directement sur le comportement des États. Nous sommes tous interdépendants: l'ONU, les États et le climat international. Il ne tient qu'à nous de construire un ordre mondial en oeuvrant pour un apaisement des tensions. Il faut y travailler individuellement et collectivement. Car c'est notre responsabilité individuelle et collective qui est engagée dans cette tâche.

C'est pourquoi si je n'ai pu partager l'enthousiasme suscité par la fin de la guerre froide, je ne puis pour autant aujourd'hui me ranger à l'avis des Cassandres qui an-

noncent la diminution, voire la disparition à terme, du rôle stabilisateur des Nations Unies sur la scène internationale. Déjà, en pleine guerre froide, le Secrétaire d'État américain Samuel WELLS ne déclarait-il pas: «Sans l'ONU la guerre entre l'Union soviétique et les pays occidentaux aurait été inévitable»... et «[sans l'ONU] le sort de notre civilisation pencherait dans la balance»?

À mes yeux, en effet, les Nations Unies constituent un élément de continuité et de constance dans un monde en pleine évolution. Cette continuité et cette constance ne peuvent résulter que de l'adhésion à des principes? et il n'est pas d'instance au monde qui puisse rivaliser avec l'Organisation pour susciter une interprétation commune de ces principes et assurer leur application uniforme. Il est évidemment absurde de croire que nous sommes entrés dans une période marquée par la fin de la politique de domination. Mais une chose est certaine: plus cette politique s'écartera des principes honnêtement déclarés et généralement acceptés, moins elle répondra aux aspirations légitimes des peuples, et plus éphémères et moins constructifs en seront les résultats.

Je vois donc à l'avenir l'ONU comme l'institution centrale chargée de faire respecter l'état de droit et d'assurer ainsi l'équilibre nécessaire et la défense requise contre l'anarchie. Elle aura besoin, à cet effet, du soutien fidèle de tous les États Membres. Elle devra être sauvée de la banqueroute qui la guette à l'heure actuelle, et se voir reconforter dans son rôle de principal garant de la paix et sécurité internationales.

De son côté, l'ONU devra s'attaquer plus fermement au fossé qui sépare les pays riches des pauvres, rendu plus saisissant encore par les progrès spectaculaires de la technologie, qui ont introduit la vitesse dans la propagation de l'information. De

fait, de nos jours, cette ligne de faille, on la retrouve au sein de chaque nation. Elle explique en partie la montée des nationalismes et l'exacerbation des sentiments d'appartenance ethnique. C'est pourquoi la communauté des nations devra aussi s'efforcer d'inventer de nouvelles stratégies destinées à promouvoir un développement humain, qui ne vise pas seulement la quantité et les succès économiques à court terme, mais un développement fondé sur la culture, sur l'éthique, sur la qualité. Il n'y a pas de séparation entre les déboires économiques et le mécontentement politique.

L'ONU, enfin, devra oeuvrer avec vigueur à l'universalisation d'un régime des droits de l'Homme – qui est plus que jamais à l'ordre du jour. En effet, à la question que je me pose de savoir quelle sera la préoccupation dominante de l'Organisation à l'orée du vingt-et-unième siècle, la réponse vient aisément: c'est la recherche de la justice.

J'estime que l'ONU et ses Membres peuvent se juger quittes envers l'humanité lorsque la sécurité internationale sera profondément ancrée dans la sécurité individuelle de la personne humaine. Il va de soi que cette nouvelle alliance exige comme condition préalable l'instauration de la démocratie, l'application de la loi et le respect des accords internationaux, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Confrontée à ces multiples enjeux d'une complexité sans précédent, l'Organisation des Nations Unies devra, certes, faire preuve d'imagination et de bon sens – qualités qu'elle a acquises en arrivant aujourd'hui à l'âge de la maturité – 50 ans d'existence. En tant qu'ancien Secrétaire général de l'ONU, je demeure résolument optimiste pour son avenir.

Je vous remercie.»

Discours prononcé par M. Charles BARTHEL, professeur d'histoire, à la tribune de la Chambre des Députés à l'occasion du Cinquantième Anniversaire de l'Organisation des Nations-Unies, le 19 octobre 1995

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La prospérité, la justice, la sécurité..., le bonheur pour tous, qui n'en rêve point? L'homme vit du rêve; les rêves nourrissent l'Humanité. Alors, quoi d'étonnant à voir l'idée d'un droit commun aux peuples germer depuis bien longtemps déjà? Quoi de surprenant à voir le concept d'un ordre international plonger ses racines lointaines aux XVII^e et XVIII^e siècles? Qu'il s'agisse du «Grand Plan» d'une fédéra-

tion des États chrétiens, édité en 1640 par le duc de SULLY, que ce soit le «Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe» de l'abbé de St. PIERRE ou l'appel «Zum ewigen Frieden» lancé il y a 200 ans par le philosophe allemand Emmanuel KANT...., tous ces desseins précoces préfigurent à bien des égards les ambitions de l'actuelle ONU: tous ont en commun l'ardent désir d'instaurer entre les États des relations pacifiques tablant sur une entente durable. Hélas, tous ont en commun aussi cette tare de se heurter à la volonté

de puissance des gouvernements, trop souvent enclins à considérer la guerre comme étant la continuation de la politique par d'autres moyens, de s'opposer à des hommes toujours prêts à se battre pour d'autres mobiles sordides. Aussi, le destin commun à toutes ces visions ne manque-t-il pas de nous laisser perplexes: depuis leurs origines, les idéaux ont été en avance sur leur temps, tout en étant à la remorque des catastrophes causées par ceux mêmes qui rêvent d'un monde meilleur!

De fait, il fallut d'abord vivre un cauchemar pour donner un début de réalisation concrète aux constructions théoriques nées dans l'esprit des apôtres de la paix. Les affaires de VERDUN, l'affligeant bilan des boucheries sans précédent du calvaire de 1914-18 allaient enfin baliser le terrain pour opérer un changement de cap. L'initiative en revenait au président américain Woodrow WILSON. Dès le mois de janvier 1918, il afficha dans les «14 points» sa conviction tranquille de bannir la loi de la jungle en faveur d'une ligue rassemblant des nations égales et respectueuses les unes des autres.

Son projet lui valut l'appui enthousiaste d'une opinion publique lasse des luttes fratricides; il n'empêchait toutefois pas les autres grandes puissances victorieuses de pratiquer une politique de rechange dont le but était d'imposer une paix des vainqueurs. Le compromis fardant la différence des points de vue déboucha sur la Société des Nations, la SDN.

Son institution était certes bien intentionnée, mais elle se caractérisait par un défaut majeur: dès les débuts, elle était vouée à l'impuissance d'une part, parce que les Américains – malgré leur rôle de cheville ouvrière –, n'étaient finalement pas de la partie, d'autre part parce que l'organisation n'avait pas assez de mordant («no teeth») pour se faire entendre à une époque où il aurait fallu avoir la mâchoire d'un lion pour écraser des fauteurs de troubles sans scrupules qui se moquaient éperdument de la race humaine. Aux dictatures nazie et fasciste, à l'impérialisme japonais, les démocraties occidentales soucieuses d'éviter coûte que coûte une guerre inévitable n'avaient à opposer que vaines paroles et hésitations! Une fois de plus, elle apparaissait au grand jour, cette équation inextricable entre un noble idéal et la dure réalité des nations souveraines prêtes à sacrifier des générations pour rassasier leurs égoïsmes.

Incapable d'empêcher la Seconde Guerre mondiale, la faillite de la SDN fut patente. Risquait-elle pour autant de consommer irrémédiablement la fin de tous les espoirs que les hommes avaient mis en elle? Heureusement, l'optimisme est une de ces qualités opiniâtres qui ne désarment jamais. Il y a cinquante ans, le 26 juin 1945, la croyance en un avenir plus heureux aboutit à la signature de la charte de SAN FRANCISCO. L'Organisation des Nations Unies était portée sur les fonts baptismaux. Entre-temps, d'idée européenne, le concept de l'ordre universel, était d'ailleurs définitivement devenu américain. À l'instar de la défunte SDN, le père spirituel du nouveau départ était lui aussi président des États Unis: Franklin Delano ROOSEVELT.

ROOSEVELT avait ébauché ses intentions une première fois bien avant l'entrée en guerre des USA. En août 1941 déjà, il

profita d'une rencontre avec le Premier britannique Winston CHURCHILL pour lui faire part d'une série de principes élémentaires qui devraient dorénavant régir la communauté internationale: destruction de la tyrannie, liberté des hommes, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, développement du progrès économique et social, liberté des mers, libre accès de tous aux matières premières, pas de modifications territoriales sans l'accord des peuples concernés..., voilà les lignes de conduite majeures consignées quelques mois plus tard dans la fameuse «Déclaration des Nations Unies» qui allait servir de pierre angulaire à la future ONU.

En dépit de leur caractère plutôt messianique, les directives générales dissimulent à peine une vérité inhérente à tous les rêves: ils ne sont pas neutres! Le programme du président reflète en effet les calculs d'une administration soucieuse de réserver aux États-Unis une place de choix dans le monde d'après guerre. La suprématie économique et militaire acquise pendant la lutte contre les tyrannies n'avait-elle pas démontré à l'évidence l'efficacité, voire la supériorité des valeurs chères aux citoyens américains? Imbu de démocratie et de libéralisme capitaliste, leur modèle ne méritait-il pas d'être exporté aux quatre coins du globe? En dernière analyse, les principes rooseveltiens sont donc l'expression d'un certain moralisme teinté d'orgueil national, tout en étant synonymes du passage de la politique isolationniste à l'exercice d'un leadership.

Partant, la démarche de WASHINGTON fut extrêmement méfiante à l'égard des méthodes classiques de la diplomatie des chancelleries européennes et de leurs savantes combines secrètes. Fondcièrement hostile à la délimitation de zones d'influence, elle cherchait à se prémunir contre la renaissance des vieilles pratiques visant à dessiner et redessiner les frontières au gré des nouveaux équilibres de force. Fondamentalement rebelle à toute forme de partage territorial, elle voulait couper court aux errements d'antan consistant à se tailler des chasses gardées au nom d'un prétendu souci de défense. Bref, en lieu et place des glacis stratégiques, la doctrine de ROOSEVELT avançait le concept du «One World» et de la sécurité collective reposant sur un directoire des grandes puissances.

C'est ici, avec l'institutionnalisation de l'alliance des 5 principaux vainqueurs de la Deuxième Guerre que transpire la grande nouveauté de l'ONU. Elle émane de la volonté de tirer la leçon des faiblesses de la défaillante SDN. Au nom de l'efficacité, elle engendra la formation du Conseil de Sécurité dont les 5 membres permanents – l'URSS, la Grande Bretagne, la France, la Chine et les États Unis assumeraient collectivement le rôle de

gendarmes munis des pleins pouvoirs pour mander à la barre les futurs trouble-fête.

L'idée originelle de responsabilité commune avait de quoi séduire. Sa mise en forme juridico-procédurale, par contre, trahissait déjà la résurrection des individualismes mesquins: l'unanimité requise, ou autrement formulé, le droit de veto reconnu à chacun des cinq grands laissait entrevoir l'incertitude quant à la capacité de perpétuer la coalition soudée aux temps de la lutte commune. Déjà, elle faisait planer le doute sur la possibilité de pérenniser une constellation de fortune amalgamant des régimes aussi diamétralement opposés que les démocraties occidentales et le totalitarisme de type stalinien.

Le doute ne tarda pas à devenir désillusion. Dès 1947, la guerre froide fit voler en éclats l'idéal imaginé par ROOSEVELT. Depuis lors, et pendant 4 longues décennies, les salles de séance du UN-Building se transformèrent en arène, où les protagonistes de la rivalité Est-Ouest s'affrontaient dans d'interminables joutes oratoires, parfois amplifiées par de retentissants coups de soubrette sur la tribune, d'ordinaire tombées dans la platitude stérile des accusations réciproques. La monotonie des débats tissés d'idéologie finit par endormir les diplomates, près d'oublier qu'ils sont au fond les représentants d'une organisation dont l'emblème bleu-clair porte les lauriers symbolisant le triomphe de la concorde sur la zizanie.

Pire encore. Faute de dialogue réel, les solutions négociées se faisaient rares. Faute d'entente, le recours au veto devint institutionnel. Le Conseil de Sécurité s'en trouvait bloqué. Sa paralysie empêchait l'organisation mondiale non seulement de remplir sa fonction première de gardienne de la paix, mais encore, l'obligeait à s'incliner devant les superpuissances, seules capables de régler les litiges,... entre elles, ... en dehors des structures onusiennes.

La marginalisation progressive de l'ONU n'est toutefois pas le résultat exclusif du débrayage de ses principaux mécanismes à la suite de la guerre froide. Elle est encore conditionnée par un autre défi qui – outre les questions de sécurité –, constitue le deuxième grand axe de l'histoire des Nations Unies: le conflit Nord-Sud entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

La rixe à armes inégales se développa à partir du milieu des années 1950 avec l'émancipation des anciennes colonies et l'avènement d'un nombre sans cesse croissant d'États indépendants. L'Assemblée Générale à NEW YORK s'en ressentit. Elle changea de visage et de registre. De visage, parce que, à côté des deux blocs dirigés par l'URSS et les USA, se forma

rapidement un troisième pôle, celui des «non-alignés» et du «Groupe des 77» – aujourd'hui plus d'une centaine d'États –, de registre, parce que les membres fraîchement admis étaient évidemment préoccupés par des questions d'un tout autre bord. De par leur origine africaine, asiatique ou latino-américaine, ils aspiraient avant tout à l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial, garant d'une répartition juste et équitable des richesses entre les deux hémisphères.

À cette fin, ils n'eurent point de cesse qu'ils n'obtiennent, en 1964, la création d'un organisme spécial, la «Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement». Un nouveau rêve était né, grandiose et plein d'espérances pour les plus démunis, passablement gênant pour les plus riches qui ne tardèrent pas à vider la Conférence de ses compétences. Plutôt que de se soumettre aux programmes interventionnistes, ils préférèrent répartir leur aide soit par le canal d'accords bilatéraux, soit par le biais du Fonds Monétaire ou de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, des institutions certes gravitant dans l'orbite de la galaxie onusienne, mais fermement entre les mains des pays donateurs! – Question de constituer des «clients», question de se réserver des zones d'influence!

Les choses ne se passèrent guère mieux quant au sort d'une autre invention prometteuse faite dans le contexte des séquelles de la décolonisation: les forces de maintien de la paix. Leur mise en place lors de la crise de SUEZ, en 1956, représentait un succès incontestable pour l'ONU, enfin dotée d'un instrument qui lui permettait de jouer un rôle utile, du moins dans les conflits régionaux. La perspective réjouissante fut de courte durée. La mission des casques bleus pendant la guerre civile au CONGO montrait clairement à quel point il est difficile de gérer des situations dont la complexité intrinsèque était aggravée par la nécessité de lancer chaque opération sur une base ad hoc, parfois contestable, souvent contestée. S'y ajoute l'épineux problème du financement des soldats de la paix pour lequel l'ONU dépend totalement du bon vouloir des États membres, surtout des pays riches du monde occidental qui pourtant, au fil de la décolonisation, prenaient leurs distances vis-à-vis d'une Assemblée Générale qu'ils ne dominaient plus.

Réduite à une scène pour des spectacles Est-Ouest en langue de bois, ravalée au rang de grosse caisse pour un dialogue Nord-Sud de sourds, que reste-t-il du «grand machin», comme disait le général de GAULLE? L'ONU, serait-elle devenue superflue? Chose curieuse, en dépit de toutes les imperfections du système, personne n'a jusqu'ici osé quitter ce bastion moral d'un rayonnement exception-

nel et ce, parce que tout le monde y trouve finalement du sien.

Les pays du Tiers monde s'y servent de leur majorité afin d'imposer des résolutions sensibilisant l'opinion mondiale à leurs problèmes. Les grandes puissances s'y démènent pour jouer le jeu, car elles ne craignent rien autant qu'une condamnation en bonne et due forme, les mêmes nations s'y affairant pour tirer le meilleur parti des règles communes du droit international qui est leur seule chance de survie.

L'histoire du Grand-Duché de Luxembourg en est une excellente illustration. Trop faible pour être maître de son destin, le pays avait bien des fois fait l'objet de la diplomatie secrète de ses voisins. Incapable de se défendre, il avait à plus d'une reprise été la victime d'une politique de puissance peu soucieuse de sa souveraineté. La douloureuse expérience vécue dans la tourmente des guerres européennes lui avait fait comprendre que l'indépendance ne pouvait exister qu'à l'abri des grands traités. En ce sens, l'adhésion à la Société des Nations en décembre 1920 marquait un pas important pour notre État dont le statut international était «considérablement affermi et consolidé».

Joseph BECH, à GENEVE, en profita pour édifier les fondements d'une véritable politique étrangère luxembourgeoise. La direction qu'il avait engagée s'avérait être la bonne: il y a cinquante ans, à SAN FRANCISCO, le Grand-Duché rangeait parmi les membres fondateurs de l'ONU, au même titre que la France ou les États-Unis! En vérité, ne nous faisons pas d'illusions au sujet de notre vrai poids dans les décisions de la politique mondiale, mais notre présence aux bords de l'East River à NEW YORK n'en est pas pour autant superflue ni inutile. Bien au contraire.

S.E. M. Perez de CUELLAR y a insisté lors de sa visite en 1989 –, notre rôle est d'être modèle. Nous en avons l'étoffe, car, vulnérables, nous savons mieux que quiconque apprécier le pacifisme et la coopération transfrontalière –, petits, nous avons l'habitude de la solidarité et de la tolérance.

Servir de modèle, c'est d'abord ne pas se dérober aux charges qui nous sont confiées. Malgré la modestie de nos moyens diplomatiques, M. Gaston THORN a fait preuve en 1975 des capacités d'un petit pays de mener à bon port la présidence de l'Assemblée générale.

Servir de guide, c'est ensuite se rendre utile, ne fut-ce qu'en payant sans faute les contributions financières qui nous incombent. En dépit de l'humilité de nos ressources budgétaires, les versements à l'ONU ont été plus que doublés au cours des cinq dernières années de sorte que le Luxembourg compte aujourd'hui parmi

les 60 principaux donateurs. Ceci ne doit pourtant pas nous faire oublier qu'en matière d'aide au développement, nous sommes encore fort loin d'atteindre l'objectif des 0,70% du PNB. Richesse oblige, et ce d'autant plus que l'ONU est notre meilleure carte de visite. Servir d'exemple, c'est finalement assumer ses responsabilités. Nonobstant l'insignifiance de nos troupes armées, le Grand-Duché a participé en 1950 à la guerre de Corée et, plus récemment, aux forces de maintien de la paix en Croatie.

À propos ex-Jougoslavie, la tragédie des casques bleus de la FORPRONU, impuissants à arrêter une affreuse tuerie qui n'en finit pas, sonne définitivement le glas de l'euphorie et du triomphalisme onusien resurgis à la fin des années 1980, début 1990, quand les mécanismes grippés de l'institution internationale avaient enfin semblé se roder au fur et à mesure que le Kremlin multiplia les initiatives faisant preuve de sa bonne volonté d'enterrer la hache de guerre froide.

Mieux! Au moment de la crise du golfe, des perspectives inopinées s'étaient soudain dessinées à l'horizon: «Tout va changer» s'était exclamé le président MITTERRAND devant l'Assemblée générale: «Nous redevenons les Nations Unies» rétorqua M. CHEVARNAZE, le 23 septembre 1990, tandis que George BUSH parlait avec emphase d'«unité» et de «détermination» en faisant référence au «nouvel ordre mondial».

Autant en emporte le vent. L'ère magique du consensus fondé sur le recours aux organismes collectifs avait été un de ces mirages dont le voyageur est souvent dupe dans les sables du désert. Certes, grâce à un concours de circonstances exceptionnelles, le cynisme du dictateur de BAGDAD avait pour la première fois dans son histoire permis au Conseil de sécurité de décréter des sanctions militaires avec la majorité requise, y compris l'assentiment exprès ou tacite des cinq membres permanents. Toujours est-il que la gestion proprement dite de la crise irakienne incombait – non à l'état major unifié prévu par la charte de SAN FRANCISCO –, mais à des forces armées nationales dressées sous le bouclier des Américains. Quant à l'ONU, elle était une fois de plus condamnée à servir de simple couverture pour cautionner la classique politique de puissance des grands.

Depuis lors, l'image des Nations Unies est au plus bas. Sa légende noire, constamment entretenue par le langage fourbe du discours public, lui attribue sans façon la responsabilité de tout le mal du monde contemporain: ex-Yougoslavie, Somalie, RWANDA ... et j'en passe.

Mais attention, qu'on ne s'y trompe point! Tous ces reproches, plutôt que d'une analyse sérieuse et objective des faits,

relèvent à vrai dire de cette disposition des hommes à dissimuler leurs propres carences en invoquant les faiblesses d'autrui. Et les vrais responsables, c'est-à-dire les États, ils n'éprouvent évidemment aucune hâte à lever l'ambiguïté coupable qui sert parfaitement leur cause. L'ONU, bouc-émissaire: OUI; l'ONU, décideur: NON!

On ne saurait le dire assez souvent: la gardienne de la paix universelle n'est pas un acteur indépendant de la scène internationale. Elle n'est pas un agent autonome négociant les véritables solutions aux problèmes. Elle vaut ce que valent ses membres; son comportement est celui des nations qui la composent. Or, celles-ci ont tendance à se réserver les coups spectaculaires, particulièrement médiatiques, tout en cédant volontiers à l'ONU les tâches ingrates, mais non moins utiles.

Il existe en effet des domaines soi-disant «inférieurs», relevant de l'humanitaire, du

droit international, des droits de l'Homme, de l'intendance, du technique, du culturel, ... où les organismes spécialisés du système onusien ont réalisé un score remarquable. Que dire en effet des millions d'enfants vaccinés par l'OMS, que dire des millions d'arbres plantés par la FAO pour assainir des zones arides devenues impropres à l'agriculture, des millions d'hommes et de femmes auxquels l'UNESCO a appris à lire et à écrire, des millions de réfugiés, minorités et autres groupes de personnes laissées pour compte par les États et pris en charge par le Haut Commissariat?

Il va sans dire que ce palmarès est le fruit d'un travail de longue haleine qui se prête mal à faire «la une» des agences de presse. N'empêche, 50 années durant, tous ces efforts inlassables ont, dans l'imédiat, soulagé la misère et sauvé d'innombrables vies. À long terme, ils ont contribué à rapprocher les peuples, à opé-

rer un changement de mentalité en donnant naissance à une pensée collective, à des repères idéologiques communs, bref, à jeter un pont sur les abîmes qui séparent la réalité quotidienne.

La semence est jetée; laissons aux principes de ROOSEVELT le temps de germer sur toute la terre. Du reste, il n'y a pas d'autre issue car, — on ne saurait mieux dire que Joseph BECH: «Bien que la charte de SAN FRANCISCO ne reflète qu'imparfaitement ces principes et que l'Organisation des Nations Unies ne réalise pas notre rêve qui est celui d'une organisation mondiale dressant des barrières infranchissables contre le fléau de la guerre et basée sur la Paix et la Justice, malgré cela je pense que l'Organisation des Nations Unies est actuellement la meilleure des organisations internationales possibles. — En dehors d'elle, c'est le néant!»

Intervention de M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères à la séance solennelle de la Chambre des Députés, le 19 octobre 1995

«Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je me réjouis de la présence parmi nous de M. Gaston THORN, ancien Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères et Président de l'Assemblée générale de l'ONU.

Je salue tout particulièrement S.E.M. Javier PEREZ de CUELLAR, ancien Secrétaire général des Nations Unies.

Votre présence, Excellence, est un grand honneur pour le Luxembourg. Nous nous souviendrons toujours de l'estime et de l'amitié que vous avez eues à l'égard de notre pays et qui est apparu à travers le discours que vous venez de nous adresser.

Je ne vais pas énumérer tous vos mérites au service de la paix et de l'ONU. Vous avez largement facilité la recherche d'une solution à nombre de conflits régionaux qu'il s'agisse de la guerre entre l'Irak et l'Irak, des conflits en Afghanistan, en Namibie, au Cambodge, en El Salvador et au Nicaragua.

Le témoignage et la vision de l'avenir de l'ONU que vous venez de nous présenter constituent pour nous un éclairage et un encouragement précieux.

Le Luxembourg a toujours appuyé, de façon résolue, la cause des Nations Unies. Il continuera à le faire, 50 années après l'entrée en vigueur de la Charte. Les principes qu'elle contient gardent toute leur valeur.

Comme en 1945, l'ONU doit poursuivre deux missions essentielles, le maintien de la paix et le développement économique et social.

En même temps, l'ONU doit procéder à des transformations profondes afin de répondre aux nouvelles réalités de l'après-guerre froide et afin de faire face aux nouveaux défis. La solution aux problèmes ne se trouve ni dans l'isolationnisme, ni dans le nationalisme, ni dans les intégrismes mais plutôt dans une coopération internationale accrue.

L'ONU reste un instrument de paix irremplaçable qu'il convient d'adapter et de renforcer.

Aussi le Gouvernement entend-il intensifier sa politique vis-à-vis de l'ONU.

D'abord sur le plan du personnel, où nous avons pris la décision de renforcer notre Représentation Permanente auprès de l'ONU à NEW YORK. Nous avons augmenté le nombre de nos agents qui participent aux travaux de l'Assemblée générale. La préparation à la Présidence de l'Union Européenne que nous aurons à assumer dans deux ans, a commencé.

Sur le plan financier, le Gouvernement a augmenté, de manière très importante, les moyens qu'il met à la disposition de l'ONU. Notre quote-part au budget de l'ONU est passée en quelques années de 0,05 à 0,07 % du total. Cette participation, quoique faible en termes absolus, est supérieure à celle de plus de deux tiers des pays membres de l'ONU.

Notre contribution aux opérations de maintien de la paix, de plus de 70 millions en 1994, a été multipliée par 12 en cinq ans. Cette augmentation traduit l'accroissement spectaculaire de ces opérations depuis la fin de la guerre froide.

Mais l'augmentation la plus spectaculaire est à enregistrer au niveau de la coopération au développement et des actions humanitaires.

Nous avons versé l'année passée plus de 280 millions — 15 % du total de notre aide au développement —, aux différentes agences de l'ONU. Nous avons ainsi multiplié par 20 notre aide sur une période de 8 ans.

Cette croissance se poursuivra. Le Gouvernement a décidé d'atteindre l'objectif des 0,7 % de notre PNB avant l'an 2000. Il s'agit là non seulement d'une question de solidarité et de justice sociale au niveau mondial, il s'agit avant tout d'une politique préventive destinée à contribuer, — modestement — à préparer la paix en encourageant le développement.

Nous avons accepté, il y a trois ans, de participer, pour la première fois, à une opération de maintien de la paix de l'ONU en envoyant, en 1992, 120 de nos jeunes du contingent servir dans la FORPRONU en Slavonie orientale.

Nous prendrons part à l'action militaire de l'OTAN qui s'annonce en Ex-Yougoslavie alors qu'un cessez-le-feu est en place et que des perspectives concrètes de paix se dessinent enfin.

Nos douaniers restent stationnés sur le Danube et plusieurs de nos policiers sont engagés dans l'opération de l'UEO à MOSTAR.

Le GOUVERNEMENT se prononcera avant la fin de l'année sur un projet de loi comportant une réforme de notre Armée. Celle-ci aura aussi comme objectif de nous permettre de mieux assumer notre part de responsabilité dans les opérations de maintien de la paix.

Le GOUVERNEMENT continuera à réserver une haute priorité à sa politique des droits de l'Homme. C'est avant tout au niveau de l'ONU que celle-ci doit trouver son expression.

Il y a quelques semaines, j'ai proposé à la tribune de l'Assemblée générale de l'ONU, une initiative sur le travail forcé des enfants. Mes services sont en train de mettre la dernière main à un projet de résolution qui y sera présenté prochainement. Mettant à profit la présence du Luxembourg à l'ECOSOC, le Gouvernement présentera une candidature à la Commission des droits de l'Homme avant l'expiration de notre mandat en 1997.

Il va de soi que c'est avant tout à travers la coopération avec nos partenaires de l'UE que nous comptons agir et faire valoir nos idées et nos propositions.

L'Union Européenne est devenue, sur la scène des Nations Unies, un des principaux acteurs. Elle s'exprime d'une seule voix. Ses Etats membres financent ensemble 31% du budget de l'ONU, 37% des opérations de maintien de la paix. Ces contributions sont versées à temps et dans leur intégralité. Les quinze Etats membres fournissent près de la moitié des casques bleus actuellement en opération.

C'est aussi au sein de l'UE que nous comptons oeuvrer en faveur d'une restructuration en profondeur du système des Nations Unies. Celle-ci doit comprendre les réformes suivantes que je me propose de soutenir lors du prochain Sommet des Nations Unies:

1) Une solution urgente à la crise financière. Celle-ci a atteint un degré de gravité au point que le bon fonctionnement de l'ONU est sérieusement compromis.

L'ONU accuse un déficit de 3,3 milliards de dollars dont plus d'un tiers dû par un seul grand pays. J'estime que l'accord à trouver présuppose une certaine foi dans le multilatéralisme et un même respect des engagements budgétaires.

2) Un élargissement équilibré du Conseil de sécurité par l'entrée au Conseil de nouveaux membres, permanents et non permanents, tant du Nord que du Sud. Un statut de membre permanent devrait être réservé aux puissances économiques qui assument des responsabilités particulières au niveau mondial.

3) Le renforcement des opérations de maintien de la paix: celui-ci passe par la mise à disposition de l'ONU de forces militaires en nombre suffisant, la création d'une chaîne de commandement claire et cohérente, des règles d'engagement précises, une préventive est à intensifier.

4) Une concentration des organes s'occupant dans le système des Nations Unies des problèmes économiques et sociaux. Nous devons mettre fin aux doubles emplois, à la fragmentation des instances et des compétences qui s'oppose à une action plus robuste et plus transparente dans le domaine du développement.

Jacques DELORS a proposé, il y a quelque temps, la création d'un Conseil de sécurité économique, une idée qui est reprise par plusieurs études dont celle dirigée par l'ancien Président allemand Richard von WEISZÄCKER.

La réforme à mener doit avoir pour objectif de créer les conditions d'une action plus conforme aux intérêts de l'Humanité toute entière et avant tout des plus pauvres et des exclus de cette planète.

Nous ne pouvons se laisser se creuser le fossé entre riches et pauvres, ni à l'intérieur des pays ni entre les pays. Cette tendance inquiétante qui s'observe cependant à une vaste échelle est source inévitable de nouvelles tensions et de nouvelles guerres. Elle risque de provoquer des migrations de plus en plus massives du Sud vers le Nord.

Nous devons encourager le développement d'une économie de marché non pas sauvage, mais sociale où l'Etat assume pleinement ses responsabilités au niveau de la santé, de l'éducation et de la justice sociale.

Ne conviendrait-il pas dans cette logique de réduire le fardeau de l'endettement qui pèse sur bon nombre de pays en développement et qui rend très difficile toute politique économique et sociale digne de ce nom dans ces pays?

Cette réforme doit aussi permettre de faire face à de nouveaux phénomènes qui, de plus en plus, échappent au contrôle des pouvoirs nationaux voire régionaux. Je songe au trafic des drogues, au commerce et à la prolifération des armes, au terrorisme, à de nouvelles formes de violence et de criminalité.

La population du globe s'accroît chaque année de plus de 90 millions: près de 4 fois la population actuelle des trois pays du BENELUX !

Le développement durable demande non seulement une meilleure protection des forêts tropicales. Il implique aussi une compatibilité de nos styles de vie et de consommation.

Nous vivons à l'heure de la globalisation, facilitée par les progrès des transports et par la révolution des techniques de l'information. Les marchés s'internationalisent à grande vitesse, le volume des transactions financières transfrontalières bouleverse l'imagination.

D'éminents historiens et sociologues ont tendance à affirmer que tous ces changements transforment notre planète en un 'village global'. S'il en est ainsi, et si nous voulons garder une planète vivable, le temps est venu de doter ce village d'un système de gestion responsable et efficace.

Quelle autre Organisation pourrait conduire au nouvel ordre international dont le monde a besoin... si ce n'est celle qui représente tous les peuples de cette Terre dans leur globalité, celle dont nous célébrons ces jours-ci le 50^e anniversaire.

Conférence de M. Javier PEREZ DE CUELLAR, ancien Secrétaire général
des Nations Unies, Président de la Commission mondiale de la culture
et du développement au Cercle municipal de Luxembourg,
le soir du 19 octobre 1995

HARMONISER LA CULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT: L'UN DES NOUVEAUX DÉFIS DU 21^E SIÈCLE

Notice biographique

M. Javier PEREZ DE CUELLAR,
ancien Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies

M. Javier PEREZ DE CUELLAR a pris ses fonctions de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 1^{er} janvier 1982 et a été élu le 10 octobre 1986 pour un deuxième mandat courant à compter du 1^{er} janvier 1987.

Né à LIMA (Pérou) le 19 janvier 1920, M. PEREZ DE CUELLAR est avocat et diplomate de carrière, actuellement à la retraite.

Il est entré au Ministère péruvien des relations extérieures en 1940 et est devenu membre du service diplomatique à compter de 1944.

M. PEREZ DE CUELLAR a été Ambassadeur du Pérou en Suisse, en Union soviétique, en Pologne et au Vénézuéla.

En 1973 et 1974, il a représenté son pays au Conseil de sécurité, dont il était président lors des événements de Chypre, en juillet 1974. Le 18 septembre 1975, il a été nommé Secrétaire général adjoint, représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, poste qu'il a occupé jusqu'endécembre 1977.

Le 27 février 1979, il a été Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, fonction qu'il a continué d'exercer après avril 1981, quand il a été désigné comme représentant personnel du Secrétaire général chargé de la situation en Afghanistan.

M. PEREZ DE CUELLAR est docteur honoris causa des universités suivantes: NICE, CRACOVIE, PRAGUE, SOFIA, LIMA, BRUXELLES, OTTAWA, PARIS, MICHIGAN, OSNABRUCK, COIMBRA, OULAN BATOR, BERLIN, MOSCOU, LA VALETTE, LEYDEN.

En octobre 1987, il a reçu le prix de Prince des ASTURIES pour la promotion de la coopération ibéro-américaine et en janvier 1989, le prix Olof PALME de la Fondation Olof PALME pour la compréhension internationale et la sécurité commune.

M. PEREZ DE CUELLAR est l'époux de Mme Marcela TEMPLE.

«Monsieur le Président du Comité national,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous remercier de vos paroles de bienvenue combien généreuses et de l'invitation pour vous entretenir ce soir d'un sujet d'une grande actualité en cette fin de 20^e siècle: je veux parler de la relation qui existe entre la culture et le développement, et plus particulièrement, de l'importance du facteur humain dans le processus de développement.

Mesdames, Messieurs,

Le développement et la culture ne sont pas des entités abstraites. Au contraire, ce sont non seulement les enjeux majeurs de la nouvelle donne planétaire, au seuil du vingt-et-unième siècle, mais aussi des constructions vivantes, unies par des liens étroits d'interdépendance.

En effet, dans notre monde en transition, chacun commence à comprendre aujourd'hui que le développement, s'il exige la croissance, ne saurait s'y réduire, ni en découler automatiquement. Chacun com-

mence à se persuader que le développement ne peut se limiter au seul développement économique ou matériel, que la clé de la préservation de la nature c'est la culture et donc que la prise en compte des dimensions sociales et culturelles du développement doit aboutir à une meil-

leure intégration de la culture et du développement. Chacun commence à se convaincre que la paix ne sera qu'éphémère, si elle ne se fonde pas sur un développement à visage humain, sur une authentique culture de la paix. Et chacun commence à entrevoir que seule l'institu-



L'ancien Secrétaire Général de l'ONU, M. Perez de CUELLAR lors de sa Conférence au Cercle municipal

tion de véritables systèmes démocratiques est de nature à garantir l'établissement d'un équilibre dynamique entre économie et culture.

Permettez-moi ici d'évoquer une entreprise directement liée à mon propos: la création par l'UNESCO, en décembre 1991, en coopération avec les Nations Unies, de la Commission mondiale de la culture et du développement, que j'ai l'honneur de présider, et qui est chargée de soumettre un rapport mondial sur ces questions. Orienté vers l'action, je présenterai ce rapport début novembre à la Conférence générale de l'UNESCO, et fin novembre à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il sera ensuite largement diffusé en plusieurs langues sous la forme d'un ouvrage.

Notre Commission est indépendante, ce n'est pas un organe bureaucratique de plus, et elle est libre de réfléchir et de proposer des solutions. Elle compte en son sein un ancien chef d'État, quatre prix NOBEL et de hautes personnalités du monde politique, culturel et scientifique. Ses travaux devraient être décisifs pour l'approfondissement des liens entre culture et développement – ce sera d'ailleurs une 'première' à l'échelle mondiale – ainsi que pour la formulation des politiques dans ces domaines.

Pour ce faire, nous nous sommes réunis de nombreuses fois dans différentes parties du monde. Ces réunions nous ont permis d'enregistrer les préoccupations des experts sur ces questions et de partager avec eux nos visions pour l'avenir.

L'une des idées fondamentales que la Commission a placées au cœur de son mandat, c'est que "de nouvelles stratégies visant à promouvoir un développement humain, durable et solidaire, sont désormais nécessaires". Notre Commission est convaincue que les "modèles de développement devraient à l'avenir être centrés sur les populations et favoriser l'épanouissement des valeurs culturelles, au lieu de leur porter atteinte".

Nos travaux sont donc principalement axés sur les dimensions culturelles et humaines du développement, qui doivent pleinement associer, au lieu de les opposer, la croissance économique, la préservation de l'environnement physique et le respect de l'épanouissement humain.

Bien entendu, nous prenons le terme de culture dans son sens large, la culture étant considérée à la fois comme moyen et fin ultime du développement, et comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. La culture, en ce sens, englobe – outre les arts et les lettres – les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances. C'est elle qui donne à l'homme la capacité de réflexion sur

lui-même, et c'est par elle que nous discernons des valeurs et faisons des choix. C'est par elle enfin, comme le soulignait la Déclaration de MEXICO, adoptée en 1982 par la Conférence mondiale sur les politiques culturelles, que "l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des oeuvres qui le transcendent". Quant au terme de développement, nous le prenons lui aussi dans son acception globale et multidimensionnelle, c'est-à-dire "l'accroissement des ressources, des possibilités et des capacités d'action offertes à tous les individus et à tous les groupes". Notre Commission pose donc comme principe qu'il s'agit du "développement des populations" et "qu'il ne peut être assuré que par elles-mêmes et pour elles-mêmes". Les populations doivent donc "être au centre d'un développement qui vise à préserver le caractère durable du patrimoine culturel et naturel et vienne à bout de toutes les formes de dépossession humaine".

Mesdames et Messieurs,

Avant d'examiner le rôle que peuvent jouer la culture et les cultures dans la naissance d'un monde nouveau, avant d'évaluer les chances de l'autre développement que je viens d'évoquer, avant de déterminer l'importance de la paix et de la démocratie dans l'épanouissement des nouvelles formes de développement et de culture, permettez-moi à présent d'évoquer brièvement quelques-uns des changements majeurs qui font de notre monde un monde en travail, ainsi que les défis que nous devons relever.

Pour simplifier, je mettrai en relief cinq révolutions fondamentales.

1) La révolution scientifique, tout d'abord, qui, au vingtième siècle, a remis en question, du fait de son développement explosif, notre vision du monde. Comme l'a justement indiqué le philosophe belge Il ya Prigogine, qui est membre d'honneur de notre Commission, c'est grâce à cette révolution que la planète toute entière est passée d'un monde clos de certitudes, relativement stables ou conflictuelles selon les cultures, à un univers infini de doutes et d'interrogations.

La frontière entre sciences humaines et sciences pures s'est diluée, comme celle qui séparerait le monde de la culture et celui de la raison scientifique. Le monde qui naît de ces bouleversements est à la fois plus complexe, plus incertain, plus ouvert au possible, mais le progrès y devient une simple possibilité, et cesse d'être un mythe de salut terrestre. La nouvelle culture scientifique est donc source d'un surcroît d'angoisse et de malaise. La puissance dogmatique naguère attribuée à la science et à la technologie est remise en question. Le rêve

longtemps nourri d'une science universelle s'estompé pour faire place au doute et à l'incertitude.

2) Seconde révolution, la révolution technologique, qu'il faut distinguer de la révolution scientifique, bien qu'elle y soit étroitement associée, parce qu'elle a des conséquences spécifiques sur la culture. Une telle mutation recèle évidemment un formidable potentiel d'innovation, même s'il comporte des risques évidents d'érosion culturelle. Mais la technologie ouvre également de multiples voies d'accès à la variété culturelle, par la multiplication des médias, par la fusion imminente de la télévision et de l'informatique, par la capacité qu'elle offre de réordonner, de recréer, de refaire le monde à partir d'une multiplicité d'options et de points de vue. Toutefois, si la technologie peut ouvrir la voie au foisonnement d'expressions culturelles, elle peut également contribuer à leur écrasement. Là encore, les paris restent ouverts, l'avenir demeure incertain.

3) Troisième mutation, la révolution économique. Chacun le sait: nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant, mais aussi de plus en plus multipolaire. À la faveur de la 'globalisation' de l'économie-monde, les cartes sont à nouveau distribuées autrement, en étroite liaison avec la révolution scientifique et technologique que j'ai évoquée, mais aussi avec la nouvelle division internationale du travail qui se met en place. Le Nord et le Sud se diversifient. On voit apparaître des Nord – dont certains sont aujourd'hui sinistrés, pour être tributaires de modèles anciens et rigides de développement industriel, à la fois obsolètes d'un point de vue économique, ruineux pour l'environnement et les ressources naturelles et insensibles à l'importance du facteur humain. De même, on voit apparaître des Suds – les uns s'enfonçant dans le quart-monde, les autres constituant de nouveaux pôles industriels.

4) La quatrième révolution est la transformation politique et culturelle sans précédent que nous vivons et que j'ai brièvement évoquée dans mon introduction. À l'Est, certes, avec l'effondrement du socialisme bureaucratique, mais à l'Ouest aussi où la foi dans le modèle libéral, en dépit des succès obtenus et de la fascination qu'il continue d'exercer au Sud ou à l'Est – celle de la pénurie pour l'abondance – semble s'être lézardé face à l'épreuve de l'expérience, face à la montée du chômage et de l'exclusion, face au coût social et humain des politiques de transition.

Les grands bouleversements politiques et culturels qu'entrouvrent la fin de la guerre froide et l'extension de la mondialisation comportent un autre aspect essentiel: la culture elle-même semble

soumise aux turbulences les plus violentes. Au nom de la culture, les communautés se referment sur elles-mêmes, s'arment, se déchirent, séduites souvent par l'attrait de l'autarcie et les rêves d'hégémonie. Autrefois, on prétendait justifier, au nom de la race, le génocide. Aujourd'hui, on croit justifier au nom d'une conception perverse de la culture, le viol, 'l'épuration ethnique' et le massacre des peuples. Est-ce que la culture, est-ce que les nouveaux modèles de développement sauront édifier les nouvelles défenses de la paix, contre la contagion de l'anti-culture propagée par la xénophobie? Leurs forces conjuguées sauront-elles prévaloir sur le refus de l'autre, qui, au nom de l'identité culturelle, nie l'identité du voisin, du partenaire, de celui qui ne partage pas la même croyance?

5) Enfin, la cinquième révolution résulte de toutes les autres. Au moment même où certains parlent d'un seul monde, de village planétaire, cet horizon reste lointain. Le fossé se creuse entre les nations, l'exclusion se généralise au sein même des nations, la marginalisation et la fragmentation se propagent. Le monde est déchiré entre la volonté d'intégration et la tendance à la désintégration. D'où la crise de l'État, écartelé entre l'interdépendance, qui lui ôte une part significative de sa souveraineté, et la fragmentation interne; entre les aspirations à l'universalité et les revendications spécifiques; entre la globalisation des phénomènes et leur miniaturisation croissante. D'où la tentation, à laquelle cèdent nombre d'acteurs ou de dirigeants, de puiser une force renouvelée dans le plus dangereux des philtres idéologiques: le nationalisme d'exclusion.

J'ai évoqué les cinq révolutions majeures dont les secousses façonnent, me semble-t-il, le monde qui prend corps sous nos yeux. Mais naturellement, ces révolutions, qui ne font sans doute que commencer, doivent être rapportées à trois grands défis.

1) Premier défi: la crise du développement, qui provoque aujourd'hui un réexamen des théories et pratiques du développement, et qui a abouti à faire des années 80 ce que d'aucuns ont appelé une 'décennie perdue'. Je note d'ailleurs qu'elle ne l'a pas été pour tout le monde. Il faut se garder de faire de l'échec du développement un nouveau mythe. Car, les pays en développement ont globalement accompli des progrès considérables à l'échelle de quelques décennies, au regard même des indicateurs retenus par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour l'élaboration de ses rapports mondiaux sur le développement humain. Je rappelle que ces indicateurs sont le revenu, l'accroissement moyen

de la durée de la vie, l'accès à l'éducation, et même les libertés politiques. De surcroît, les succès du développement obtenus dans certains pays démontrent nettement l'intérêt d'approches visant à mieux combiner les ressources spécifiques de chaque culture et le progrès économique, scientifique et technique. Le sous-développement n'est pas une fatalité, et il n'y a pas de prédestination à l'échec dans ce domaine.

2) Deuxième défi: l'environnement. Nous vivons à présent une crise de civilisation, marquée notamment par le caractère non durable de modèles de développement et de consommation, et de styles de vie, qui, pour être caractéristiques des sociétés d'abondance, n'en exercent pas moins leur influence bien au-delà de leur aire d'origine. Pourtant, la diversité des cultures offre l'exemple, dans le vaste patrimoine de l'humanité, de 'cultures durables' qui ont su vivre en symbiose avec les écosystèmes qui leur servent de cadre, ou, au contraire, s'adapter à des environnements différents et mouvants. Il faut le dire franchement: l'extension indéfinie du développement actuel, qui reste fondé sur la consommation excessive des ressources naturelles et sur la non-intégration des coûts écologiques, ne peut conduire qu'à menacer la biosphère dans son ensemble. Le progrès technologique a des bornes écologiques et sociales, et nous commençons à découvrir, à nos dépens, la fragilité qu'entraînent pour notre espèce les succès mêmes d'une technoscience que nous n'avons pas jugé utile de contenir dans les limites du sens – je dirais même du simple bon sens. Le Sommet de la Terre, qui s'est tenu il y a trois ans à RIO DE JANEIRO sous l'égide des Nations Unies, a d'ailleurs consacré aux yeux de l'opinion publique mondiale – même si les politiques restent encore bien en deçà des enjeux – l'importance du développement durable, qui vise à améliorer les conditions d'existence des communautés humaines sans compromettre les chances de survie de l'espèce humaine et les droits des générations futures.

3) La paix et la démocratie sont le troisième défi. La culture de la paix, de la démocratie et celle des droits de l'Homme sont strictement liées. Cela veut dire que dans tous les pays, qu'ils soient du Nord ou du Sud, il faut prendre au sérieux l'idée de l'unicité du monde. Si les styles de développement doivent nécessairement être pluriels, comme les cultures elles-mêmes, les solutions politiques doivent être fondamentalement les mêmes pour toutes les parties de la planète: développer, étendre et protéger l'espace de liberté politique qui nous permet non pas de trouver une solution unique et ultime qui constitue-

rait le Jugement dernier de l'Histoire, mais de réfléchir, de débattre et de discuter des formes partout changeantes, constamment modifiées, des alliances entre la mémoire et le projet, entre la raison et les cultures. Une paix véritable ne peut s'édifier que sur le fondement du bien-être des peuples – économique, social, culturel: elle dépend fondamentalement des impératifs de la solidarité. La paix qui repose sur la seule absence de conflits est fragile.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, pour conclure, de tirer trois conclusions principales de mon exposé, à la lumière des quelques réflexions que j'ai esquissées devant vous.

1) La première conclusion est que nous devons nous efforcer d'inventer de nouvelles stratégies visant à promouvoir un développement humain, durable et solidaire, un développement qui ne vise pas seulement la quantité et le succès économique à court terme, mais soit fondé sur la culture, sur l'éthique, sur la qualité.

2) Inversement – et c'est là ma deuxième conclusion, – un développement authentique, sans lequel il n'est pas de paix durable, exige comme condition préalable l'approfondissement de la démocratie, la participation des populations, l'application de la loi et le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

La démocratie permet de conjuguer la dynamique de la modernisation et celle des spécificités culturelles. Elle autorise l'émergence de nouveaux modèles de développement, et, par là même, elle détient la clé d'un véritable épanouissement de la personne humaine.

3) Ma troisième série de conclusions découle des deux premières: Tout effort de développement qui ne puiserait pas ses forces dans le riche potentiel de mémoire, de création et d'innovation qu'offrent la culture risque d'échouer ou d'être voué à l'éphémère, et de porter atteinte à la diversité des cultures et à leur vitalité, qui se nourrissent de l'échange et du dialogue.

Cet autre développement que nous appelons de nos vœux ne pourra faire s'épanouir de nouveaux modèles à la fois divers et adaptés aux réalités locales et globales que si, en amont et en aval des politiques, les attitudes et les modes de vie changent profondément – ce qui requiert de véritables mutations culturelles.

La conclusion d'un contrat social et moral authentique – voire de ce contrat naturel que j'évoquais tout à l'heure – exige donc un nouveau pacte entre les hommes, le contrat culturel.

Je vous remercie».

Nouvelle ère-TV en EUROPE à partir du 19 octobre 1995 :

Le premier Satellite numérique ASTRA 1 E lancé à KOUROU

Lancé le 19 octobre, à 1 h. 38 – heures de PARIS, depuis les installations d'opérations spatiales de KOUROU, en GUYANE FRANÇAISE, le cinquième satellite de la Société Européenne des Satellites –SES– à BETZDORF, a initié l'ère européenne en matière transmission digitale télévisée, ASTRA 1 E étant appelé en même temps à fournir des prestations techniques multi-médias.

Lancé 4 jours plus tard que prévu, à cause du remplacement-échange d'un module électronique dans la fusée ARIANE, porteuse, ASTRA 1 E permet la multiplication des programmes à émettre, par compression numérique, quelque 108 programmes de télévision pouvant être 'lançés', le nouveau système de transmission exigeant toutefois l'installation d'une boîte de décodage au niveau des récepteurs individuels.

Actuellement, près de 60 millions de ménages captent, dans 22 pays européens, des programmes TV par les 4 satellites ASTRA, travaillant selon un procédé d'émission analogue.

ARIANE 42L, la fusée porteuse, était équipée de deux fusées complémentaires et constituait en fait le 9^e lancement européen à succès pour 1995, simultanément le cinquième pour la SES BETZDORF-Luxembourg.

Par dérogation au principe bien britannique «Never change a winning team», la Société de BETZDORF prévoit de lancer son sixième satellite, en l'occurrence AS-

TRA 1 F, au mois de mars 1996, avec une fusée porteuse du type PROTON-D-1, construite par «LOCKHEED-KHRUNICHEV Energia International»-LKEI-, à partir du cosmodrome de BAIKONUR, au Kazakhstan.

ASTRA 1 E

Construit par HUGHES SPACE, Etats-Unis d'Amérique, le nouveau satellite, à l'instar des trois satellites digitaux qui lui succéderont, a une longévité escomptée de 14 ans, ce lancement du jeudi, 19 octobre ayant été le 79^e opéré à KOUROU par les programmes ARIANE.

Lancé à 35.855 km d'altitude sur une position géostationnaire, le périégée – c'est-à-dire le point de l'orbite du satellite le plus proche de la terre – se situant à 486 km, le satellite «occupa» sa position à 1h. 59 minutes et 8 secondes, – heure de PARIS –, 21 minutes et 8 secondes exactement après son lancement, fidèle aux calculations faites préalablement!

La position géostationnaire définitive fut réalisée, après le lancement à succès, par quatre manoeuvres de vol successives, opérations délicates, s'il en est, mais parfaitement réussies, elles aussi ! À cet effet, lors des troisième, sixième, huitième et dixième révolutions sur orbite, le moteur d'apogée, intérieur à la fusée, fut mis en fonction, la fusée porteuse elle-même ayant assuré «le plus gros» de l'injection du satellite vers la position géostationnaire principale, d'où économie d'énergie as-

surant «neuf mois de vie supplémentaire» à celui-ci.

Impressionnante encore la masse du satellite, indiquée avec 3.010 kg au départ de la plate-forme HS601, la masse en orbite se réduisant à 1.803 kg virtuels. Comme les satellites qui l'ont précédé, côté SES, ASTRA 1 E est positionné à 19,2° Est, soit au-dessus du ZAÏRE; il augmentera considérablement les potentialités en matière émission de programmes, les 18 'canaux' comprimés pouvant, chacun, assurer la transmission de 6 programmes distincts, TV et/ou Radio, jusqu'à concurrence de 108 unités de programmes.

Les compagnies appelées à utiliser les services ASTRA 1 E seront en particulier: BETA-TECHNIK, – groupe KIRCH, de même que CANAL plus, France, NET-HOLD des Pays-Bas, finalement le groupe allemand Pro-7.

Le Directeur général SES Romain BAUSCH se dit très satisfait de ce nouveau succès ASTRA, – à l'instar de toute l'équipe technique qui en avait jeté les bases –, soulignant que ASTRA 1 E, dans le concept global SES de mettre à disposition 120 unités émettrices sur 8 satellites, constituait un premier grand pas, notamment dans l'ère digitale entamée, destinée qu'elle serait à révolutionner paisiblement, mais sûrement, le grand monde des multimédias et des possibilités nouvelles qu'il ne manquera pas d'offrir.

ARD et ZDF en numérique sur ASTRA

Les chaînes publiques allemandes ARD et ZDF feront partie de l'offre numérique d'ASTRA ciblant plus particulièrement le marché germanophone. Les contrats relatifs à la capacité satellitaire ASTRA ont été signés respectivement par le Président de l'ARD, Prof. Albert SCHERF, le Président de ZDF, Prof. Dr. STOLTE, ainsi que par le Directeur Général de SES, Monsieur Romain BAUSCH.

ARD et ZDF: chefs de file même en numérique

ARD et ZDF partageront de la capacité (dite bitrate) sur des répéteurs de ASTRA 1 E pour la distribution numérique en clair de leurs programmes. Le cinquième satellite de SES a été lancé le 19 octobre 1995 et entrera en service début janvier 1996.

Pour la transmission simultanée de plusieurs programmes à l'aide de la compression numérique, ARD et ZDF utiliseront respectivement deux répéteurs et un

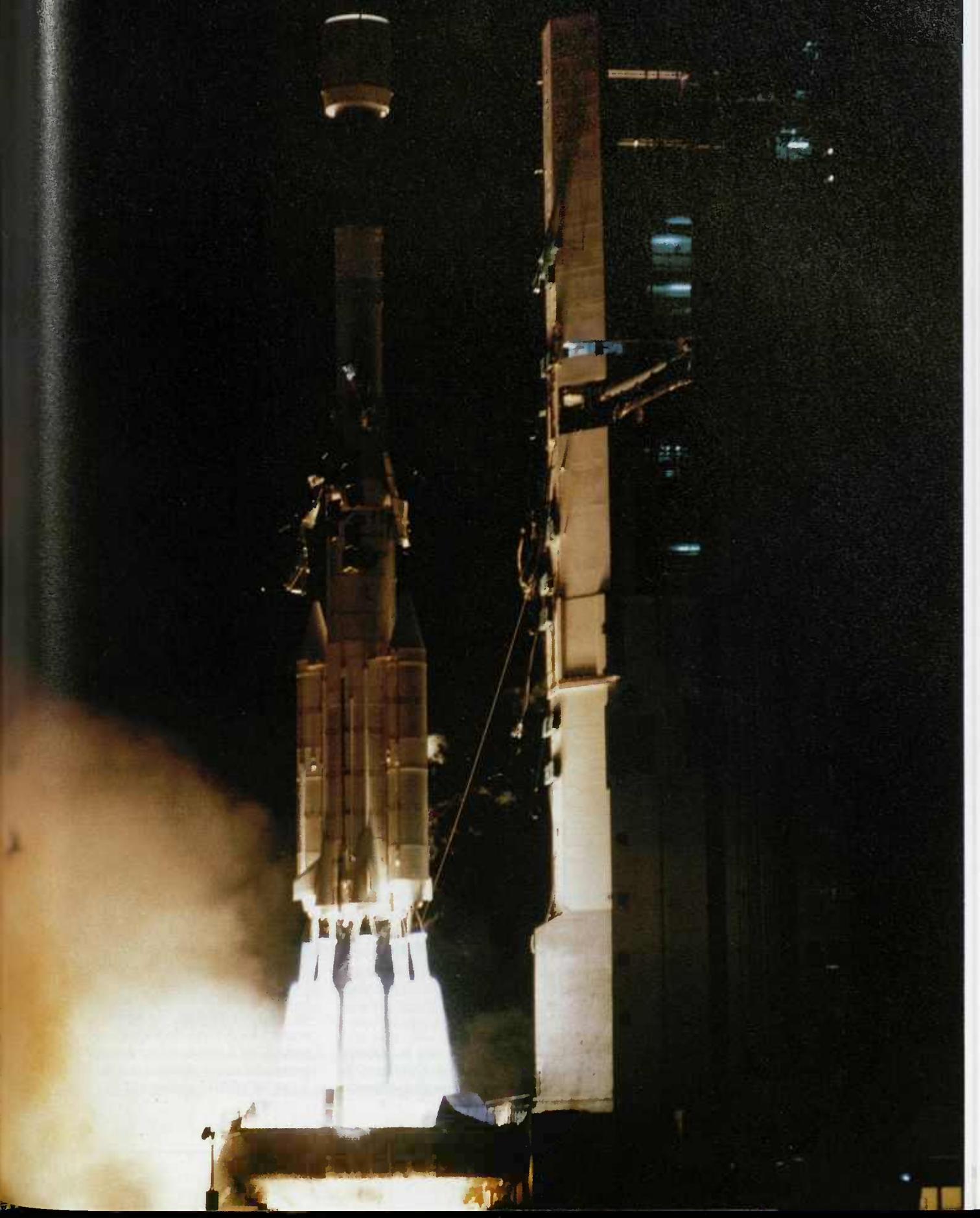
répéteur sur ASTRA 1G. Ce satellite entrera en service début janvier 1996.

Pour la transmission simultanée de plusieurs programmes à l'aide de la compression numérique, ARD et ZDF utiliseront respectivement deux répéteurs et un répéteur sur ASTRA 1G. Ce satellite entrera en service à la mi-1997. En plus de son programme principal, ZDF entend également transmettre les chaînes 3SAT et ARTE sur son répéteur numérique. Avec deux répéteurs sur ASTRA 1G, ARD aura la possibilité de diffuser entre 10 et 16 programmes numériques.

ASTRA 1E - V 79

19.10.1995

01:38 CET



Guinée: signature d'un accord bilatéral en matière de coopération au développement

Le 19 octobre 1995, Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et S.E. Monsieur Mamadou Bobo CAMARA, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Guinée, ont signé un accord bilatéral en matière de coopération au développement.

L'accord concerne un Projet-Pilote de Mise en Place d'une Cellule d'Appui Technique aux Municipalités de Capitales Régionales, qui porte sur un montant de 18,6 millions de francs luxembourgeois. L'objectif de ce projet s'inscrit dans la politique de décentralisation et du processus de démocratisation du Gouvernement de la République de Guinée.



Lors de la signature de l'accord LUXEMBOURG-GUINÉE

Le projet prévoit la création d'une cellule nationale pour encadrer les services des municipalités, qui ont été nouvellement créés. Dans une première phase, cette cellule assistera la municipalité de Labé dans la mise en place des structures de gestion

financière, du service technique et de la voirie. Après une évaluation, la deuxième phase consistera à étendre l'appui à deux autres municipalités par le transfert direct du savoir faire.

«L'AVENIR de L'EUROPE – QUEL RÔLE pour la COMMISSION?»

ÉLOGE DE LA MÉTHODE COMMUNAUTAIRE»

**Discours du Président Jacques SANTER,
Commission de l'Union Européenne**

FLORENCE, le 20 octobre 1995

L'élargissement est une opportunité considérable: il s'agit de réconcilier enfin l'Europe avec elle-même. Je parle là, tout à la fois, de la stabilité du Continent, de l'extension de notre modèle démocratique et social, de notre intérêt économique à moyen et long-terme et, finalement, également de notre devoir moral. Bien sûr, comme tous les défis, cette opportunité présente un risque. Mais je refuse de sacrifier à la mode grincheuse de l'instant. Ceux qui, en parlant des difficultés du moment, oublient le chemin parcouru et les forces formidables de l'Union, sont les mêmes qui, dans le dicton populaire, ne voient que l'arbre qui cache la forêt. Ce qui m'a frappé à MAJORQUE c'est la volonté unanime des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de combattre cette morosité ambiante et d'avancer vers l'avenir en confiance: il n'y avait pas de voix discordante sur ce sujet. Ceux qui parlent de fatalité et qui voient le futur en noir se trompent.

Être optimiste, cela ne veut pas dire minimiser les enjeux. Bien au contraire. Il s'agit, ni plus ni moins, de nous demander: quelle Europe voulons-nous? La question peut paraître trop large, banale même. Pourtant, c'est bel et bien ceci qu'il faut se demander aujourd'hui. C'est bien notre oeuvre et nos actions communes que nous devons repenser à la lumière de l'élargissement: que voulons-nous faire? Que pouvons-nous faire? Il faut que, chacun d'entre nous et tous ensemble, nous répondions à un certain nombre d'interrogations, en ayant à l'esprit que nous devons penser l'Europe dans sa dimension continentale:

Voulons-nous préserver l'acquis communautaire bâti au fil des années? Sommes-nous prêts à l'approfondir et à nous donner les moyens pour le faire?

Acceptons-nous l'idée que la diversité réelle des situations à l'intérieur de l'Union n'empêche pas une approche

unitaire et la poursuite d'objectifs communs et partagés?

Sommes-nous d'accord pour payer le prix qu'exige le maintien de la solidarité interne?

Sommes-nous prêts à construire ensemble une véritable politique extérieure? Sommes-nous décidés à enfin réaliser la libre circulation des personnes dans des conditions de sécurité optimales pour le citoyen?

Les États membres se posent ces questions. Beaucoup de nos citoyens aussi. Que faudrait-il leur répondre? Qu'ils ont tort de s'interroger de la sorte? Certes non, ce serait se voiler la face. Dans les réponses à apporter à ces questions, la Commission a un rôle crucial à jouer. C'est elle qui a le devoir de parler au nom de l'intérêt général, de défendre une vision à long-terme de notre avenir commun. C'est à elle de veiller à ce que soit préservé l'acquis construit depuis 40 ans au prix d'efforts incessants.

C'est à elle surtout de sauvegarder la méthode communautaire, cette méthode qui a fait de l'Union une communauté fondée sur le droit, sur des institutions originales, et sur le principe de la solidarité entre Etats et entre citoyens.

Je reviendrai plus tard sur les raisons impérieuses qui nous commandent de maintenir ce caractère «sui generis» de la construction européenne et le rôle que doit y jouer la Commission. Mais je voudrais développer d'abord quelques réflexions sur ces échéances qui donnent tant d'acuité à nos questions.

Chacune de ces échéances est intimement liée aux autres. L'Union n'est pas et n'a jamais été une juxtaposition d'avancées particulières, mais bien un métier à tisser des fils d'épaisseurs et de couleurs différentes dessinant une même grande fresque. L'Union économique et monétaire, fermement sur les rails, appelle une nouvelle avancée politique. La Conférence intergouvernementale ne peut être pensée qu'à la lumière de l'élargissement. La redéfinition du paquet financier doit donner à l'Union les moyens d'aborder le 21^e siècle.

Tout est lié. Mais il ne faudrait pas pour autant verser dans les amalgames et tout mélanger. Je resterai très ferme sur l'agenda que nous nous sommes fixé, et celui-ci diffère selon les enjeux en cause. La Conférence intergouvernementale débutera en 1996 et devrait se terminer au plus tard en 1997. Immédiatement après, la Commission présentera le nouveau paquet financier qui nous permettra de nous doter des moyens d'accueillir de nouveaux membres sans brader l'acquis. Quant à l'Union économique et monétaire, vous connaissez ma détermination à maintenir 1999 comme cap ultime pour le passage à la monnaie unique.

Le chemin qui nous y conduit a été balisé à Maastricht; à nous de l'emprunter avec rigueur et détermination, sans inventer de nouveaux obstacles. En ce qui concerne l'élargissement, je veux une approche à la fois sérieuse et rapide. Nous savons que les négociations avec Chypre et Malte débiteront 6 mois après la fin de la négociation de la Conférence intergouvernementale. Je peux m'imaginer que ce ne sera pas qu'avec Malte et Chypre. En tout état de cause, je souhaite que les négociations puissent aboutir le plus vite possible. Cela dit, ce serait se leurrer que de sous-estimer les difficultés qui sont aussi bien sur leur route que sur la nôtre. Ces difficultés, l'Union européenne entend bien les assumer pleinement. C'est d'ailleurs tout le sens de la stratégie de pré-adhésion à laquelle la Commission entend participer très activement.

Les enjeux que vous m'avez demandé d'aborder aujourd'hui sont si fondamentaux que ces quelques minutes passées

ensemble ne seraient bien sûr pas suffisantes pour les développer. Nous aurons certainement d'autres occasions, d'autres rendez-vous qui nous permettront d'approfondir des aspects particuliers. Je ne ferai que toucher les deux objectifs essentiels de la Conférence intergouvernementale, qui nous amèneront à aborder le rôle de la Commission, coeur du débat d'aujourd'hui. Le premier objectif que s'est assigné la Conférence intergouvernementale, c'est d'aller plus loin que Maastricht sur un certain nombre de sujets. C'est ce que, dans le jargon classique, nous appelons l'approfondissement. Cet approfondissement se décline en trois temps: tout d'abord, des mécanismes de décision plus efficaces et plus démocratiques. Il en va de la légitimité de notre action. Ensuite, une véritable politique étrangère et de sécurité commune. Il en va de la viabilité de notre stratégie à long terme. Finalement, il faut réaliser une véritable avancée dans le domaine des affaires intérieures et judiciaires. Il en va de notre capacité à bâtir et consolider un espace véritable de liberté et de sécurité intérieures.

Le deuxième enjeu de la Conférence intergouvernementale est l'élargissement. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, il s'agit pour nous d'avoir le courage de nous poser de vraies questions. Ceci implique aussi que nous osions repenser certaines de nos idées reçues et que nous acceptions de les remettre en perspective. Je veux dire qu'en aucun cas nous ne pouvons nous cantonner à un simple exercice d'ajustement arithmétique. Cela ne concerne pas seulement le nombre futur des Commissaires ou des Parlementaires, même si ces problèmes sont importants pour que l'Union demeure viable sur un plan institutionnel. Non, il s'agit ici d'opérer un véritable saut qualitatif, de poser les questions que j'appellerai systémiques.

Car l'élargissement n'accroît pas que le nombre, il accroît aussi la diversité. Cette diversité, il nous faut trouver les moyens de la gérer. Cela nous invite à une réflexion très ouverte et à une épreuve de vérité: jusqu'à quel point l'appartenance à l'Union peut-elle être différenciée sans mettre en cause l'acquis même de l'Union? Jusqu'où pouvons-nous respecter la diversité sans mettre en danger l'unité du projet européen?

Sur ce point là aussi je veux être très clair.

Je ferai tout pour empêcher que ne se mette en place une Europe à la carte. Cela signifierait la fin de la construction européenne. Certains croient qu'une Europe, où chaque Etat choisirait les politiques qui lui conviennent, favoriserait la naissance d'une grande zone de libre échange. Ce calcul n'est pas seulement minimaliste, il est faux. Sans solidarité entre les Etats membres, sans cohésion à l'intérieur de l'Union, le marché intérieur lui-même serait rapidement mis en cause.

Je mets en garde aussi contre ceux qui veulent faire table rase du passé. Ceux-là sont tout aussi dangereux que les adeptes du statu quo ou du conservatisme borné. Les uns et les autres oublient les deux grandes forces de la construction européenne, celles qui d'ailleurs nous rendent optimistes: l'existence d'une méthode, et sa souplesse. Bien sûr, cette méthode que nous a léguée Jean MONNET doit être adaptée, modernisée. Mais il faut en conserver l'esprit. L'esprit communautaire, c'est le parti pris de l'inventivité. C'est la combinaison du supranational et de l'intergouvernemental dans un système propre, sui generis, qui a tracé une troisième voie.

Cette tension a toujours existé, c'est la force de l'Union européenne. Mais dans la mesure, où nous devenons plus ambitieux, chaque étape se présente avec une acuité nouvelle. Laissez-moi prendre l'exemple du Traité de Maastricht. Beaucoup ont décrié l'existence de son Deuxième et de son Troisième Pilier: la politique étrangère et de sécurité commune d'une part, la justice et les affaires intérieures d'autre part. Moi qui j'étais alors «de l'autre côté» de la table des négociations, j'ai bien vu qu'on ne pouvait pas aller plus loin à quinze sur ces matières, que nous n'étions pas tous prêts à adopter la méthode communautaire. Mais est-ce un drame en soi? C'est déjà une avancée significative que d'avoir dans un premier temps ramené ces matières dans un cadre institutionnel unique. Je me souviens de la manière, dont on traitait les affaires intérieures et de Justice avant l'entrée en vigueur du Traité de l'Union. La Présidence devait jongler avec les horaires et organiser des pauses-café pour permettre subrepticement aux représentants de la Commission de sortir, afin qu'ils n'assistent pas à la suite des travaux. Comment le citoyen pourrait-il aujourd'hui concevoir que dans des domaines qui le touchent autant que la lutte contre la toxicomanie ou le grand banditisme, la Commission n'ait même pas le droit d'écouter les Etats-membres définir la coordination de leurs politiques nationales?

J'ai dit que ce n'était pas un drame. N'en déduisez pas pour autant que je sois satisfait. En particulier, pour les Affaires intérieures et judiciaires notre ambition n'a pas été à la mesure des attentes du citoyen. Le dispositif que nous avons mis en place est inadéquat, comme la Commission l'a souligné avec force dans son rapport sur le fonctionnement du Traité. Pour la Politique extérieure et de sécurité commune mon diagnostic est plus nuancé. Le problème est en effet délicat: d'une part, notre politique étrangère commune est en mal de volonté politique. D'autre part, les sensibilités nationales dans ce domaine sont encore fortement marquées. Ici je voudrais cependant mettre

en garde contre une dérive qui se dessine. Certains grands Etats membres nourrissent l'illusion qu'il vaut mieux agir seul et en dehors du cadre de l'Union, sans prendre en compte que l'action dispersée est toujours moins efficace que la mise en commun des efforts. Les petits Etats, quant à eux, sont parfois tentés de jouer les Ponce Pilate en se lavant les mains des grands enjeux diplomatiques. Vous savez comme moi comment Ponce Pilate a fini: à trop vouloir fermer les yeux sur la petite histoire, on est rattrapé par la grande.

Le nouveau Traité devra trouver une solution à ces impasses, et la Commission entend jouer son rôle dans ce processus. En effet, l'expérience a montré que lorsque la Commission ne peut jouer pleinement son rôle, le progrès européen est beaucoup plus lent. La Politique étrangère et de sécurité commune et le Troisième Pilier en sont certainement des illustrations. Ne vous méprenez pas: mon propos n'est pas de faire de l'impérialisme institutionnel. Ce n'est pas mon genre, ni d'ailleurs celui de mes collègues. C'est pour cela que j'ai voulu une Commission politique, pour être sûr que le Collège aurait à coeur de défendre l'intérêt général, et d'expliquer inlassablement cet enjeu aux Européens.

C'est finalement sur la Commission que je voudrais me concentrer, tout en sachant bien qu'elle fait partie d'un équilibre institutionnel à l'intérieur duquel les autres institutions, notamment le Conseil et le Parlement européen avec la Cour de Justice, jouent un rôle fondamental.

Laissez-moi vous dire avant tout que je ne cherche pas à prêcher pour ma paroisse. Je côtoie le système depuis de nombreuses années, et j'ai depuis longtemps la conviction que la Commission est et restera le moteur de l'unification européenne.

La Commission est chargée de faire prévaloir l'intérêt général et une vision à long-terme. Et c'est pour remplir ce mandat qu'elle doit être indépendante, détenir une fonction exclusive d'initiative et jouer le rôle de gardienne des traités.

La Commission doit aussi prendre en compte les diversités, tout en générant des consensus. Sa composition, son caractère collégial, la façon même dont elle prend les décisions ont été conçus dans ce double but.

La Commission doit enfin, on ne saurait l'oublier être un organe d'exécution.

J'ai parlé avant tout de la défense de l'intérêt général. Et c'est précisément ce rôle qui confère à la Commission sa légitimité. Comment pourrait-on imaginer une Union, où aucun acteur ne ferait contre-poids aux intérêts particuliers?

Cet intérêt général, c'est bien plus que la somme des intérêts particuliers. C'est une

vision à long-terme de notre avenir commun.

Et c'est au nom de cette vision à long-terme que les pères fondateurs ont voulu une institution capable de résister aux tensions qui apparaissent dans le système. Face aux méfiances réciproques entre Etats, face aux inévitables luttes d'influence nationales, face aux intérêts particuliers de court-terme, la Commission assure une permanence au coeur du système. Il ne faut pas sous-estimer le fait que avec la Cour de Justice, la Commission n'est pas soumise aux aléas des calendriers électoraux nationaux et à la variété des situations politiques dans les Etats membres.

La caractéristique essentielle qui accompagne ce rôle de défenseur de l'intérêt général, c'est l'indépendance de la Commission. C'est la condition nécessaire pour que ses initiatives expriment l'intérêt commun et non un simple équilibre de puissance entre pays, la vision à long-terme et non la somme arithmétique des intérêts particuliers.

Tout doit être fait pour préserver l'indépendance des membres du Collège. Je veux le réaffirmer avec force, dans les discours, mais aussi dans les faits. Les membres de la Commission doivent être conscients de cette haute responsabilité qu'ils assument. De même, les Etats membres doivent accepter que le Collège présente des propositions qui ne sont pas toujours pleinement concordantes avec leurs intérêts particuliers, précisément au nom d'un intérêt général supérieur.

C'est aussi et encore au nom de l'intérêt général que la Commission dispose d'une fonction exclusive d'initiative. Ce mécanisme est le seul qui garantisse un équilibre entre la Commission d'une part, le Conseil et le Parlement de l'autre. Il est le seul à assurer l'équilibre institutionnel en évitant la cacophonie qui pourrait résulter d'une multiplicité des sources législatives.

Ce droit d'initiative a joué un rôle majeur d'impulsion pour l'intégration européenne. Il convient de préciser que l'exercice responsable par la Commission de ce droit offre toutes les garanties aux autres institutions. C'est ainsi que la Commission s'est engagée à tenir le plus grand compte des demandes du Parlement. Par ailleurs, depuis mon entrée en fonction comme Président de la Commission, j'ai souligné la nécessité d'agir moins pour agir mieux, et dans ce sens, j'ai beaucoup insisté sur la nécessité de procéder à une large consultation des milieux intéressés, avant de présenter des propositions législatives.

Ceci étant, il est intéressant de remarquer que dans les domaines, où la Commission ne détient pas ce monopole, comme dans les affaires intérieures et de justice, les Etats sont souvent demandeurs d'une initiative de la Commission.

Voilà l'essentiel de ce que je voulais dire sur la défense de l'intérêt général.

J'ai évoqué tout-à-l'heure une deuxième caractéristique essentielle de la Commission: la prise en compte des diversités et la création d'un consensus, et ces deux éléments sont inséparables. On les retrouve dans la composition et le mode de fonctionnement du Collège, mais aussi, plus profondément, dans l'organisation de l'ensemble de la Commission.

La composition du Collège reflète les diversités nationales, à raison d'un ou deux membres par Etat. J'aimerais ouvrir une parenthèse à ce sujet. J'entends parfois ironiser sur la volonté des Etats de préserver leur représentation au sein du Collège.

Alors que l'Union est appelée à compter de plus en plus de membres, l'argument de rationalité est avancé. Cette objection me paraît difficilement recevable. La Commission ne représente pas les intérêts nationaux. Elle prend en compte les sensibilités nationales, et c'est très différent.

Je veux parler ici des sensibilités des opinions publiques nationales sur tel ou tel sujet. Je veux parler aussi des spécificités qui peuvent rendre une disposition impraticable dans un Etat membre. Cette conviction était la mienne, lorsque j'étais Premier Ministre du Luxembourg. Elle est encore la mienne aujourd'hui, en tant que Président de la Commission. Si la Commission doit rester l'expression de l'intérêt général, il me paraît souhaitable à ce stade de l'intégration européenne, qu'un ressortissant de chaque Etat fasse partie du Collège, sans exclure que dans une étape ultérieure l'on puisse aboutir à d'autres solutions qui s'écarteraient de ce principe.

Naturellement, ceci n'exclut pas, face à l'augmentation du nombre d'Etats membres, de rechercher des modalités pour que le Collège demeure gérable. Dans ce domaine, il nous faudra être inventifs, mais il faut y réfléchir.

Cette prise en compte des diversités est compensée par la recherche systématique du consensus. Au niveau des commissaires, cette recherche se caractérise par la prise de décision collégiale. Mais elle a des racines beaucoup plus en amont. La fonction publique européenne est compétente et multinationale. Elle prend en compte les sensibilités nationales et sectorielles dès les premières tâches de préparation d'un texte.

Enfin, on ne peut oublier que la Commission est aussi un organe d'exécution. Ma philosophie en la matière a toujours été de privilégier l'efficacité, la responsabilité et l'unité dans l'action, plutôt que la conquête de nouvelles prérogatives. Je ne répèterais jamais assez que je n'attends aucune compétence nouvelle de la Conférence intergouvernementale de 1996 de la Commission, bien au contraire.

En revanche, essayons d'imaginer notre Union élargie, ses appartenances diversifiées. A cet ensemble complexe et décentralisé doit correspondre un centre léger, mais stratégique. Dans cette perspective, j'insisterai fortement sur ces trois règles d'or de l'exécutif communautaire: efficacité, responsabilité et unité.

L'efficacité d'abord: déjà aujourd'hui, la Commission est appelée à travailler en relation étroite avec les administrations nationales pour l'exécution des décisions communautaires. Cette tendance ira s'accroissant, à moins de voir les services de la Commission paralysés par des tâches de gestion auxquelles ni leurs effectifs, ni leurs traditions ne les ont préparés. Il faut alors regarder plus positivement le système de la «comitologie», c'est-à-dire des groupes de travail qui assistent la Commission dans ses tâches de gestion. Eloignons-nous des querelles théologiques. La Commission a besoin de l'avis d'experts nationaux et ces derniers, qui ultérieurement devront appliquer les décisions communautaires, ont besoin d'être impliqués dans le processus. Ce système mérite sans doute d'être rendu plus simple et plus transparent; mais rien ne peut le remplacer pour que les administrations nationales qui connaissent le terrain, soient impliquées suffisamment en amont.

L'efficacité de la méthode communautaire, on le voit à propos de la comitologie, repose sur la bonne coopération, sur une complémentarité organique, entre les institutions.

Je suis personnellement attaché à cette clarification, car elle déchargera les instances législatives des tâches qui relèvent ordinairement de la simple application de la législation commune.

La responsabilité ensuite. Davantage d'efficacité requiert à son tour davantage de responsabilité. Je ne songe pas ici à la responsabilité institutionnelle de la Commission face aux instances législatives de l'Union. La responsabilité devant le Parlement européen a de fait été considérablement accrue par le Traité d'Union européenne. Je puis vous l'assurer d'expérience, l'investiture de la Commission par le Parlement, l'audition des Commissaires, ont imprimé un caractère politique durable à notre mutuelle relation.

Je songe plutôt à la responsabilité qui se développe en contre-partie des contrôles auquel est soumis l'exécutif. Il faut un équilibre entre responsabilité et contrôle. L'excès de contrôle étouffe l'initiative. L'insuffisance des contrôles ou leur inadéquation limite la confiance. A cet égard, je vois aujourd'hui deux dangers pour la Commission et pour l'Union:

– En premier lieu, la multiplication ou l'enchevêtrement des contrôles financiers. De cette multiplication naissent des incohérences et des lourdeurs qui nuisent à une saine gestion financière.

Je suis personnellement engagé avec le Commissaire Liikanen dans une réforme profonde des pratiques comptables et financières de la Commission européenne; c'est une petite révolution culturelle. Mais dans le même esprit, je suis favorable à un contrôle global de gestion, selon les règles de la comptabilité moderne, assorti d'évaluations a posteriori accessibles à tous.

– En second lieu, à propos de l'action extérieure de la Communauté, je suis très vivement préoccupé par l'émission des compétences externes de l'Union entre la Commission et les Etats-membres. Cela vaut particulièrement pour les nouveaux domaines ouverts par les accords de l'Uruguay Round. Sous couvert de contrôle, mais aussi d'intérêts nationaux, on en arrive à disperser l'influence de l'Union dans les enceintes multilatérales – et d'abord au sein de l'organisation mondiale du commerce, où vont se jouer dans les cinq ans à venir d'importantes réformes du système économique international.

Je suis prêt à toute adaptation des règles qui permettent que le Conseil des Ministres soit informé au mieux et au plus vite des conditions dans lesquelles la Commission s'acquitte des mandats qui lui sont confiés. Mais de grâce, assurons-nous d'abord que ces mandats soient clairs. Le véritable enjeu est ici que l'Union parle d'une seule voix. Et puisque je m'exprime en présence des représentants des acteurs sociaux de l'Union européenne, je souhaite qu'ils mesurent la gravité des dommages subis par une Union dispersée, lorsqu'il s'agit de défendre ses conceptions en matière d'environnement, de droits sociaux fondamentaux, de concurrence ou de développement, pour ne citer que quelques exemples d'actualité.

Unité: Parler d'une seule voix, cela m'amène à la question cruciale de l'unité de propositions. Il fut un temps, où l'on parlait des Communautés européennes et où coexistaient, rattachés à des systèmes institutionnels distincts, des exécutifs différents. Au fur et à mesure que la Communauté a gagné en cohérence économique, spécialement à partir du Traité de Rome, on s'est acheminé vers la fusion des exécutifs.

Aujourd'hui, certains voudraient que l'on revienne à un pluralisme exécutif à l'intérieur d'un même ensemble institutionnel. Par souci d'efficacité ou de clarté, ils proposent qu'une autorité particulière, nommée par le Conseil européen, soit en charge de concevoir et de représenter la politique étrangère et de sécurité commune. Mais l'efficacité ne gagnerait rien à la dualité des initiatives extérieures de l'Union, selon qu'elles ressortiraient d'un pilier ou d'un autre. La clarté, pas davantage, si l'Union devait être représentée désormais par trois autorités: celle de la

Présidence, celle de la Commission et celle de Monsieur ou Madame PESC. Je crains qu'il ne s'agisse ici d'une mauvaise réponse à une vraie question: comment tirer au mieux parti de la synergie des fonctions économiques et politiques en matière de politique étrangère et de sécurité? Mon expérience est que les grands partenaires de l'Union, par exemple, MM. CLINTON, YELTSINE ont parfaitement compris la nature du bicéphalisme européen actuel et en ont mesuré la force. C'est cela qu'il convient d'approfondir désormais, en renforçant la présidence et en établissant des liens organiques entre Commission et Conseil aux différents stades de la politique étrangère: l'analyse, la décision, l'exécution et la représentation.

Je n'ai évoqué ce soir que la Commission européenne. En réalité, la Commission est partie prenante d'un équilibre inter-institutionnel très dense. On ne peut vouloir affirmer la Commission ou la réformer sans se référer aux autres institutions: l'équilibre coopératif inter-institutionnel est sans doute la plus grande richesse de notre système communautaire. Il n'en reste pas moins que la Commission elle-même joue dans cet équilibre le rôle d'une sorte de clef de voûte. Si l'on devait la décrire d'un seul mot: celui de catalyseur me viendrait à l'esprit parce qu'il évoque la mobilisation des énergies et des volontés.

Mesdames et Messieurs,

L'ampleur des difficultés qui assaillent aujourd'hui l'Union et ses Etats-membres ne le cède qu'à l'ampleur de ses responsabilités. Certains parmi les plus européens d'entre nous, les plus attachés à la noblesse des origines de la construction européenne, en conçoivent de l'inquiétude. Je voudrais me tourner vers eux, en me souvenant de cette parole de Jean Monnet, adressée à ceux qui l'interrogeaient face à des événements incertains, qui souhaitaient savoir s'il était optimiste ou pessimiste, il répondait: «Je ne suis ni optimiste, ni pessimiste, je suis déterminé».

Je voudrais moi aussi vous faire partager ma détermination. L'Europe surmontera les changements à venir. Elle se donnera les moyens d'une prise de conscience politique à la hauteur des enjeux. Elle saura renouveler le contrat fondateur qui lie l'Union, le peuple européen, et les Etats d'Europe. Quand je vois le travail déjà accompli ensemble, je ne peux qu'en affirmer la conviction.

C'est pour l'essentiel la responsabilité historique des gouvernements de l'Union de renouveler ce contrat. Mais c'est à la Commission, à l'institution garante du long terme et de l'intérêt général de leur désigner et de leur rappeler ce rôle. La Commission que je préside, Mesdames et Messieurs, est consciente de ce devoir et le remplira.

75^e Anniversaire de «L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE»

Séance académique, le vendredi 20 octobre 1995



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS et M. Joseph KINSCH, Président du Conseil d'Administration de l'ARBED ont tenu à être présents pour le 75^e Anniversaire de l'«Echo de l'Industrie».

Long cheminement, patients efforts que ceux qui marquent les 75 ans d'une publication à grande valeur informative et professionnelle: L'Écho de l'Industrie, en effet, a pu fêter trois quarts de siècle dans le cadre d'une séance académique, le 20 octobre dernier, à laquelle on remarquait le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS aux places d'honneur.

Le Premier Ministre dans son adresse de circonstance, s'est dit étonné par les propos du rédacteur du premier numéro de l'ÉCHO de l'INDUSTRIE, datant du 14 août 1920, paroles emphatiques, mais témoignant d'une juste visée de la Fédération d'alors et de leur organe professionnel, l'ÉCHO. De nos jours encore et peut-être surtout, il appartiendrait à un chacun des membres de la FEDIL de se tenir bien informé, l'évolution et le développement économique l'exigeant; dans cette approche majeure, le mensuel professionnel de la FEDIL continuerait à assumer un rôle de premier ordre.

«La Communication et l'Entreprise», tel fut le sujet que développa M. Frank SCHMIT, expliquant les mécanismes internes et extérieurs aux entreprises et les rôles particuliers qu'ils ne cesseraient d'assumer.

La Communication, un investissement

Il appartient à M. Marc ASSA, Président de la Fédération des Industriels luxembourgeois

d'analyser les 75 ans de la publication fédérale «l'ÉCHO», dans le cadre d'une allocution que nous reproduisons ci-après:

«Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre de l'Économie,
Chers Membres,
Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, je vous souhaite une très cordiale bienvenue à la séance académique que nous avons



M. Marc ASSA, Président de la Fédération des Industriels luxembourgeois

organisée pour célébrer le 75^e anniversaire de l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

D'emblée, je tiens à remercier très sincèrement M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, et M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie, qui, par leur présence, donnent un éclat tout particulier à cette manifestation.

Ayant répondu favorablement à notre invitation, Messieurs les Ministres, vous nous honorez profondément et permettez-nous de voir en votre présence un nouveau témoignage de l'intérêt que vous portez à l'industrie luxembourgeoise, à son organisation professionnelle et, bien sûr, à l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

Mesdames, Messieurs,

Il y a deux ans nous avons célébré le 75^e anniversaire de notre fédération. C'était pour nous l'occasion de retracer l'histoire de l'industrie luxembourgeoise et de son organisation professionnelle, comme pour réfléchir ensemble sur les perspectives d'avenir. Aujourd'hui, deux ans plus tard, nous célébrons le 75^e anniversaire de l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE, l'organe de presse de la FEDIL.

Le besoin de s'exprimer, de s'ouvrir vers l'extérieur, de communiquer, de se doter d'un organe de presse se fit sentir très tôt dans les rangs des industriels et notamment des dirigeants de l'époque de la fédération. Le premier numéro de l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE sortit de presse le 14 août 1920. C'était la naissance d'un journal, alors hebdomadaire, paraissant tous les samedis, au prix de 15 centimes le numéro, qui se disait absolument autonome et qui se faisait une loi de bannir de ses colonnes toute politique de parti.

Dans sa présentation du journal au lecteur, l'éditorialiste de l'époque souligna, et je cite, que «l'association qui s'est formée sous le nom de Fédération des Industriels Luxembourgeois a jugé nécessaire de créer un organe, où elle puisse exposer sa façon de voir et parer les attaques de ses adversaires. Dans toutes les affaires de nature politique, sociale et économique, l'opinion publique joue de nos jours un rôle déterminant. Il est du devoir de la presse d'éclairer l'opinion publique en toute loyauté. Malheureusement, la grande masse se prononce souvent sans être pleinement au courant des faits. Nous nous proposons de soumettre au public de la façon la plus objective les données de toutes les questions litigieuses et nous comptons dissiper ainsi plus d'un malentendu», fin de citation.

Ces quelques phrases reflètent le sentiment que les industriels, à l'époque, se sentaient mal compris par l'opinion publique et que le seul moyen pour y remédier était de participer activement à la réflexion de manière à la fois critique et constructive.

Bien des choses ont changé depuis lors dans notre économie et dans notre société, mais la conviction que seuls l'argumentation, la communication et le dialogue peuvent apporter des solutions aux nombreux défis auxquels l'industrie se voit confrontée, est restée.

Aujourd'hui, nous sommes tenus, en tant qu'organisation professionnelle de l'industrie luxembourgeoise, de nous engager dans les grandes questions économiques et sociales. Nous avons à jouer un rôle dans notre société et pour le remplir, nous adoptons une politique de communication percutante, dont l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE s'est révélé, depuis 75 ans, être un instrument des plus efficaces. À l'aide de notre organe de presse, nous devons relater ce que nous faisons pour représenter, défendre et soutenir nos membres. Nous devons informer, sensibiliser, promouvoir, formuler des positions, convaincre. Il ne suffit pas de se lamenter et de crier que tout va mal. Ce serait trop facile et peu crédible. Nous devons proposer des solutions aux problèmes que nous mettons en évidence.

La FÉDIL représente aujourd'hui quelque 400 entreprises des différents secteurs de l'industrie et des services aux entreprises. Son terrain d'action est très vaste: domaines économique, social, juridique et fiscal, écologique, relations internationales, etc... Ses groupes cibles sont eux aussi larges et diversifiés: les membres, les pouvoirs publics, les syndicats, la presse, l'enseignement, l'opinion publique. L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE, qui est largement diffusé et traite d'un vaste éventail de sujets, nous permet de toucher ces groupes. Il doit présenter le vrai visage du secteur industriel, témoigner de la présence et de la mission de la FÉDIL, faire connaître nos prises de position et les raisons qui justifient nos attitudes, informer les dirigeants et cadres d'entreprise et tous ceux qui s'intéressent à nos problèmes et à nos réalisations.

D'aucuns disent qu'éditer une revue économique du genre de l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE, qui, dès 1968, est devenue mensuelle, nécessite d'énormes investissements. C'est certain, mais il faut nuancer les choses. Les frais d'impression et d'expédition, par exemple, sont largement couverts par les recettes publicitaires. Je m'empresse d'ailleurs en ce jour d'anniversaire de remercier nos fidèles annonceurs qui très souvent comptent parmi nos



De nombreuses personnalités du monde industriel ont assisté à la Séance académique.

membres, sans oublier ceux qui appartiennent à d'autres secteurs: les banques, les assurances, les fournisseurs d'équipements industriels et bien d'autres.

En communication, il est difficile d'évaluer ce que rapporte un outil tel que l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE. Que retire la FÉDIL, ses membres de tous ces communiqués de presse, informations, prises de position, etc...

Il est difficile d'en faire une estimation. Dans mon optique, la communication n'est pas essentiellement un poste de frais, mais surtout un investissement. La communication fait partie de nos actions essentielles. Nous vivons à l'ère de la connaissance; la FÉDIL veut et doit jouer son rôle dans ce domaine également. Notre Conseil d'Administration, sur base des conclusions d'un groupe de réflexion instauré il y a deux ans, l'a confirmé sous peu et a retenu un programme d'actions qui sera mis en oeuvre dans les mois et années à venir.

Bien faire est une chose, encore faut-il le faire savoir! Tel était et sera le «Leitmotiv» de notre Fédération qui continuera à réserver une première place à la communication à travers les communiqués de presse, une présence régulière dans les journaux, les radios et la télévision, et évidemment à travers nos propres publications qui sont les informations rapides, le répertoire de nos membres, le rapport annuel et, évidemment, l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

Mesdames, Messieurs,

75 ans d'ÉCHO DE L'INDUSTRIE, c'est l'occasion de réfléchir sur la politique de communication de la FÉDIL, de sabler le champagne, mais surtout l'occasion de remercier toutes celles et tous ceux qui ont

été chargés des responsabilités directes que comporte la publication d'un journal. Je pense aux rédacteurs de la première heure, M. Emile ÉTIENNE, qui fut le Secrétaire Général de la FÉDIL avant d'en devenir le premier Directeur et à ceux qui ont pris leur relève: MM. Jules HAYOT, Carlo HEMMER, Lucien JUNG et Romain BEFFORT ainsi qu'à ceux qui, de nos jours, sont en charge de l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

Je pense aux Présidents successifs de la Fédération des Industriels Luxembourgeois: MM. Paul WURTH, Louis ACKERMANN, Max DUCHSCHER, Emile NENNIG, Raymond ACKERMANN, Lucien DURY, Carlo CLASEN, qui ont toujours eu le plus grand intérêt pour leur journal, considérant celui-ci en quelque sorte comme une carte de visite, à laquelle il fallait accorder un soin particulier.

Je pense aussi à tous ceux qui nous fournissent de précieux articles: nos entreprises membres, les responsables politiques et administratifs, la Chambre de Commerce, des experts indépendants et bien d'autres. Je pense finalement à nos annonceurs, aux imprimeurs, aux graphistes et – last but not least – à nos lecteurs fidèles.

Grâce à eux, à leur contribution et à leur confiance, l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE, dont nous célébrons aujourd'hui le 75^e anniversaire, s'est toujours efforcé d'être une revue intéressante et accueillante et qui dispose actuellement de tous les atouts pour continuer à apporter sa contribution à la défense légitime des intérêts de nos membres, comme au développement de notre industrie.

Je vous remercie de votre attention.»

«L' UNION des CAPITALES de l'UNION EUROPÉENNE» élargie aux Capitales d'HELSINKI, de STOCKHOLM et de VIENNE

35^e Assemblée générale à LUXEMBOURG, les 20 et 21 octobre 1995



Mme Lydie WURTH-POLFER entourée des représentants de l'Union des Capitales de l'Union Européenne

Photo: François BUNY

Fondée en 1961, par les six capitales européennes qui avaient adhéré, dès 1958, à l'Union économique européenne, – élargie au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark en 1973, la Grèce y incorporée en 1981, l'Espagne et le Portugal devenant membres des Communautés européennes en 1986, l'UNION des CAPITALES de l'UNION EUROPEENNE vient de s'enrichir de trois nouvelles venues du fait de l'adhésion de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande à l'Union Européenne, avec leurs capitales de VIENNE, STOCKHOLM et HELSINKI.

Ce réel enrichissement a été un des faits marquants de cette 35^e Assemblée générale des Capitales de l'U.E., qui s'est tenue à LUXEMBOURG, les 20 et 21 octobre 1995.

En effet, les représentants, essentiellement bourgmestres, d'ATHÈNES, d'AMSTERDAM, de BERLIN, BRUXELLES, COPENHAGUE, DUBLIN, LISBONNE, LONDRES, LUXEMBOURG, MADRID, PARIS et ROME ont ratifié,

dans l'après-midi dudit 20, l'entrée des trois capitales «nouvelles venues», HELSINKI, STOCKHOLM et VIENNE.

La Culture

Cette importante réunion a donné l'occasion aux bourgmestres, adjoints aux maires ou autres délégués d'analyser et de débattre dans l'approche «missions que les capitales attribuent à la culture» en particulier, tout en réfléchissant de façon bien concrète sur les rôles que leurs villes assumeront dans le processus de l'unification européenne et les nombreuses actions qui pourraient en résulter.

La séance de travail, selon les dires de Madame Lydie WURTH-POLFER, députée-maire de LUXEMBOURG, se serait déroulée dans la meilleure des ambiances, tout en produisant des échanges fructueux.

Parmi les thèmes abordés, le grand volet de la culture a tout particulièrement retenu l'attention des intervenants, plusieurs des capitales représentées au Congrès ayant déjà assumé le titre de «Capitale eu-

ropéenne de la Culture» et les obligations et autres rayonnements qui en auraient découlé; ce même fait aurait valablement permis d'avoir échanges-analyses sur les bonnes et les mauvaises expériences que chacune des villes concernées aurait eues.

Il fut intéressant d'apprendre les investissements que les différentes villes assurent dans des besoins et autres organisations directement liés à la culture, l'échelonnement ad hoc se chiffrant de 1 à 7 %, suivant les capitales et le niveau de la participation financière des Gouvernements respectifs, niveau auquel, pareillement, des différences sensibles furent constatées.

Autre aspect analysé: le volet «retombée économique» découlant directement ou indirectement des investissements concrets sur le terrain de la culture, tout volet confondu, tous s'accordant pour affirmer que l'offre culturelle importante et de réelle valeur permet de valoriser encore sensiblement l'image d'une capitale, garantissant complémentirement des retombées économiques qui sont loin d'être négligeables. Ainsi AMSTERDAM, par exemple, enregistrerait des recettes de l'ordre de 1,5 milliards de florins par an, admirable «rendement en intérêts», s'il en est.

Dans le souci de rapprocher davantage les populations des capitales et pays, le maire d'ATHÈNES proposa une collaboration culturelle beaucoup plus soutenue, proposition favorablement accueillie, les modalités pratiques en restant à analyser et à définir.

BERLIN en 1996

Symboliquement, le Député-Maire Lydie POLFER remit au premier Citoyen de la capitale de BERLIN la Clé de l'UCUE, la nouvelle capitale allemande devant accueillir le 36^e Congrès en automne 1996. Comme la culture fut le thème principal de ces assises annuelles, les délégués visiteront l'Exposition MOLITOR à la VILLA VAUBAN, tout comme l'excellente «Vin, Vigne et Mosaïques» à WELLENSTEIN, belle conclusion à deux journées d'échanges.

«La tolérance en éducation, un défi dans l'intégration européenne»

Le PRIX ALCUIN 1995 remis par LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière le 21 octobre 1995 à LUXEMBOURG-KIRCHBERG

Dans le cadre des manifestations «Luxembourg, Ville Européenne de la Culture», la «European Parents' Association (EPA), qui regroupe les associations de parents de l'Union Européenne, a organisé, le 21 octobre, au Centre de Conférences à LUXEMBOURG-KIRCHBERG, la remise solennelle du «Prix ALCUIN 1995», sous le haut patronage de M. Jacques SANTER, Président de la Commission Européenne, et de M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre. Ce prix a pour objet la reconnaissance et la récompense pour des actions contribuant à promouvoir l'idée européenne dans le cadre de l'éducation.

En présence de LL.AA.RR le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, Erna HENNICOT-SCHOEPGES, du Ministre des Transports, Mady DELVAUX-STEHRES, du Député-maire de Luxembourg, Lydie WURTH-POLFER, Madame Josée BREDIMUS-KOHNEN, Présidente de la Confédération des Associations de Parents d'Elèves Luxembourg (CONFAPEL), plaça l'attribution du Prix ALCUIN dans le contexte d'une suite d'événements importants, ayant transformé la physiologie du continent européen tant au niveau politique que social et culturel.

Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, a placé l'éducation au centre des préoccupations que le monde moderne est appelé à analyser. «L'information quotidienne» a dit le Ministre, «nous apporte l'écho de la montée de l'intolérance et du fanatisme, la perdurance de conflits sanglants, d'actes terroristes, de prises d'otages: on peut comprendre qu'aux yeux des adolescents, la tolérance n'apparaisse pas comme la vertu triomphante en cette fin de siècle.» Ainsi, les acteurs intervenant en éducation devraient, aujourd'hui, plus que jamais, reconsidérer le rôle de l'école dans une société, où la conscience morale serait souvent sacrifiée sur l'autel du succès.

Madame Lydie WURTH-POLFER, Député-maire de la Ville de LUXEMBOURG, insistait, dans son intervention, sur la nécessité d'attribuer à l'éducation moderne un rôle de médiateur entre les cultures,



Le responsable de la «Associazione Genitori Roma» avec le trophée du PRIX ALCUIN 1995, réalisé par des élèves du Lycée Technique des Arts et Métiers de LUXEMBOURG

enseignant, à la fois, un esprit de compréhension et de respect mutuels.

Madame Mary KILLEEN, présidente de la «European Parents Association» fit l'historique de l'Association, avant de présenter le trophée du PRIX ALCUIN 1995, créé par les élèves du Lycée Technique des Arts et Métiers à LUXEMBOURG.

Parmi les 5 projets retenus pour la sélection finale, le projet italien «Voici ma fa-

mille» de la «ASSOCIAZIONE GENITORI» de Rome, remporta le premier prix. Ce projet consistait en un concours, pour lequel plus de 10.000 participants provenant de 11 pays ont contribué en décrivant leur famille, par écrit ou d'une manière figurée. Les lauréats de ce concours ont vu leurs oeuvres être exposées dans des villes italiennes. La «ASSOCIAZIONE GENITORI» organisa ces expositions dans le cadre de l'«Année Internationale de la Famille».



Avant de remettre le trophée au lauréat, le Président du jury, Monsieur Gaston THORN, Ministre d'Etat honoraire, souligna, dans son allocution, l'importance de l'enseignement dans une société, où les besoins d'information, de recyclage et d'instruction devenaient de plus en plus vastes.

LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière saluent le responsable de la «Associazione Genitori Roma», lauréat du PRIX ALCUIN 1995.

Colloque EPA sur la tolérance en éducation

Le 21 octobre 1995 a eu lieu le Colloque EPA sur le thème «La Tolérance en éducation: un défi pour l'intégration dans l'Union Européenne»

Nous reproduisons ci-après des extraits du discours de Madame HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Education nationale:

Faire prendre conscience de la dimension européenne aux générations montantes, leur inculquer une conscience européenne, c'est donc d'abord leur enseigner des valeurs, les éduquer aux valeurs. C'est créer une conscience morale fondée notamment sur la tolérance.

La formation exige surtout l'expérience, le vécu, comme on plaît à s'exprimer aujourd'hui. L'apprentissage de la tolérance suppose un projet librement assumé par l'élève. Il suppose une vie scolaire qui permette l'écoute de l'autre, l'investigation de sa différence, la découverte de sa richesse. C'est dans la confrontation des opinions et des faits rapportés que pourra s'exercer et se développer le respect de l'autre comme porteur de la même liberté.

Cet apprentissage suppose surtout une modification profonde du rôle du maître: celui-ci tiendra un rôle d'exemple, de miroir, d'animateur, de catalyseur. Il suscite la réflexion, la distance critique. Il sera un modèle de modération, de compréhension et d'engagement responsable.

Une telle formation morale va donc nécessairement de pair avec l'usage de méthodes actives.

Il paraît par ailleurs évident que l'école ne réussit à former les jeunes aux valeurs qu'à condition qu'elle les vive elle-même à l'intérieur de ses murs.

Or, qu'en est-il de la propagation de l'esprit d'initiative, de la pensée autonome des jeunes? Qu'en est-il de leur participation démocratique à tous les aspects de la vie scolaire? Certes, je n'ignore point que souvent ils n'en sont pas demandeurs. Cependant, plutôt que d'en prendre prétexte pour continuer dans le bon vieux style autocratique, ne faudrait-il pas plutôt y voir l'expression la plus éclatante de l'échec d'une certaine éducation qui n'engendre que désintérêt et léthargie.

Eduquer à la tolérance, n'est-ce pas s'interroger sur les effets ségrégatifs et discriminatoires engendrés par le fonctionnement de l'enseignement sur la base de la sélection intellectuelle? Or, nous le savons, les réussites scolaires intellectuelles sont étroitement liées à la classe sociale ou à l'appartenance ethnique. Les redoublants et les exclus du système sont sociologiquement marqués. Les évaluations et les classements entraînent le mépris de celui qui échoue, surtout s'il appartient à une classe sociale défavorisée ou si son teint trahit l'étranger. En contrepartie, l'exclu pour des raisons de

performances scolaires vivra cet échec comme ségrégation sociale. Le mépris de l'autre découle de ces pratiques où se prépare plus une société hiérarchisée et ségrégative qu'une société conviviale.

Qu'en est-il de la tolérance par rapport au rythme d'éveil personnel de chaque jeune, à ses capacités, ses «âges sensibles», sa chronologie, pour employer un terme à la mode. En lieu et place il y a une norme: une «bonne conduite», un «bon raisonnement», une «bonne connaissance». Tout ce qui contredit ces normes est à neutraliser et à éliminer. Hélas, ce ne sont pas des objets que l'on jette au rebut, mais d'immenses foules de jeunes, dont le psychisme est marqué au fer rouge.

Alors qu'il importerait de faire l'éloge de la différence, on établit la discrimination au nom de la norme.

Une telle forme d'intolérance engendre en fin de compte l'échec. Et l'échec à son tour engendre l'intolérance.

L'apprentissage des langues pourrait jouer un rôle important en tant que vecteur de l'altérité, cet «être autre» qui a donné son nom à tout un courant pédagogique. Dans la salle de classe, les langues étrangères et leur apprentissage peuvent constituer un facteur d'ouverture et de rencontre. La multiplicité des langues est une ouverture sur la diversité culturelle, sur une réalité européenne complexe et variée. Habilement géré, le cours des langues fait naître la curiosité d'aller plus loin, d'en savoir plus sur ce qui fait la diversité de notre européanité.

La «JOURNÉE de la DÉPORTATION »: se souvenir

MERSCH, le 21 octobre 1995

L'annuelle «Journée de la Déportation», à l'initiative de l'«ASSOCIATION luxembourgeoise des DÉPORTÉS POLITIQUES» a été organisée à MERSCH, samedi, le 21 octobre, en présence de MM. Marc FISCHBACH, Ministre du Budget et de la Justice, et Albert LENTZ, bourgmestre de la commune.

Service religieux de commémoration en l'église décanale, célébré par l'Abbé-Curé Doyen Ferdy FISCHER; à son homélie de bienvenue et du rappel, le curé insista sur le devoir moral du souvenir dans une approche de compassion fraternelle, nationale, appelée à commémorer les grandes souffrances et les sacrifices souvent indescriptibles des nombreuses victimes à divers niveaux, rappelant encore que parmi les 4.500 Déportés des premiers convois, il y avait un nombre majeur de Luxembourgeoises et de Luxembourgeois de MERSCH et de la grande région.

Wolfgang GMOERICH, promoteur à l'oeuvre «Missio-Tiers Monde», plaça son développement oratoire sous le thème «Où la foi reste vivante».

Les Déportés de force auraient, à une époque particulièrement pénible de leur propre vie, fait preuve de civisme et de courage personnels, pour ne pas s'être pliés «à la dictée des autorités d'occupation et de répression»; leur foi et leur conviction politique, comme le patriotisme leur auraient valu la déportation, fait dont ils ne devraient jamais cesser de se souvenir, comme encore de ce très mauvais sort vécu. Ce serait à juste titre qu'on ait appliqué une plaque commémorative dans l'ancien Camp de concentration de DACHAU, exhortant que «Ceux qui ne se souviennent pas du passé, sont condamnés de revivre encore celui-ci», le prédicateur laïque terminant sur cette phrase: «Là où la foi est vivante, l'homme vit».

Ce fut la «Chorale des Exilés», sous la direction de Pierre BAUSCH, qui chantait le service, avec Marcel BARTHOLME aux grandes orgues.

COMMÉMORATION

Le Président de «l'Association luxembourgeoise des Déportés politiques» Nikky KOOB, entouré de MMes Jeanne LIMPACH et Christiane LOESCH assurèrent le dépôt de fleurs au Monument aux Morts, devant l'église décanale, alors que l'Abbé-Doyen Ferdy FISCHER donna la bénédiction.



Commémoration, 50 ans après: une grande assistance, émue...



Au Monument: le Président Nikky KOOB, entouré de MMes Christiane LOESCH et Jeanne LIMPACH

Pendant le dépôt de la gerbe frappée aux couleurs nationales, les «Clairons d'honneur» Johny SCHMIDT et Edmond FABER exécutèrent la Sonnerie, toute l'assistance reprenant en chant l'hymne national en fin de cérémonie.

Assemblée nationale

C'est au «Chalet Mierscherbiërg» que l'après-midi, l'Association se réunit en Assemblée annuelle, lors de laquelle on

remarquait comme hôtes: Aloyse RATHS, Président du Conseil National de la Résistance; Jos HAMMELMANN, Président des Associations nationale et internationale des «Anciens Concentrationnaires de MAUTHAUSEN»; Germain LUTZ, cumulant les mêmes fonctions à «l'Amicale NATZWEILER-STRUTHOF» et Jos WEIRICH, Président de la «Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force».

Le Président Nikky KOOB exprima son désaccord avec une affirmation ayant été faite lors de l'inauguration d'un Monument du Souvenir à STRASSEN, récemment, où il aurait été dit que les Luxembourgeois qui souffrirent et trépassèrent sous le joug nazi, ne seraient pas «nés héros», mais seraient, par peur de perdre leur vie, «devenus des héros», alors que M. KOOB explicita encore que toutes celles et tous ceux, qui sous le régime nazi auraient risqué biens et fortune, santé et leur vie, seraient des héros, toutes et tous ayant pertinemment bien su ce qui les attendait.

Il serait du devoir de tous les Résistants «d'agir à l'encontre de l'oubli» tous s'étant «engagés à l'époque d'agir en conséquence», afin qu'un sort similaire ne puisse plus jamais toucher la postérité.

L'Assemblée honora l'engagement du Président Jos HAMMELMANN, qui aurait vaillamment repris la tradition des visites des Camps de MAUTHAUSEN, initiées par le regretté Metty DOCKENDORF. A l'honneur encore Marianne LORANG, pour le «Pèlerinage» qu'elle organisa avec 300 élèves de deux Ecoles-

Pensionnats au Camp d'extermination d'AUSCHWITZ.

Par le rapport annuel du secrétaire associatif Florent MASSARD, il appert que des délégations importantes des 700 membres affiliés ont été de toutes les cérémonies commémoratives de 1994-95, tout comme aux séances et manifestations de la Fondation FONARES, de la L.P.D., comme du «Conseil National de la Résistance», auxquels les Déportés sont associés.

Sous peu, selon le Prof. F. MASSARD, le «Musée de la Déportation», en gare de HOLLERICH serait ouvert à ses destinées, lieu d'information, certes, mais encore de recueillement et du souvenir surtout!

Mme Berthe VALENTINY et le réviseur de caisse Pierre SCHARTZ certifièrent bonne situation de la trésorerie et excellente gestion, la cotisation annuelle restant fixée à 150 F, le Comité reconduit dans ses fonctions.

Côté amitié-liens, des excursions sont prévues le mardi de Pâques, comme à la Fête nationale, alors qu'un voyage devrait

amener les membres à PRAGUE, en été '96.

Jos WEIRICH, Président de V.N.E.F., transmet les compliments de sa Fédération, Eugène MULLER rappelant les engagements de principe pris par l'État: réserver des priorités pour l'admission d'anciens Déportés-Résistants dans les Maisons du 3^e ÂGE, tout comme un apport financier aux frais de pensions, montants non remboursables.

Le COMITÉ

«L'Association des Déportés» sera gérée au nouvel exercice annuel par: MM. Nikky KOOB, Président; Roland CONTER, Vice-Président; Florent MASSARD, secrétaire; Mme Berthe VALENTINY, trésorière; M. Max GOEBEL, Mmes Jeanne LIMPACH, Christiane LOESCH, Manette LUTZ; MM. René MEYERS et Eugène MULLER; Mmes Marie-Madeleine SCHILTGES, Jeanne SENNINGER et Madeleine STEICHEN, assesseurs, Mme Marie-Jeanne KANDEL et Pierre SCHARTZ se voyant confirmés comme réviseurs à la trésorerie.

«Déclaration» du Cinquantième Anniversaire des Nations Unies

Réunis à NEW YORK du 22 au 24 octobre 1995 en vue de célébrer le cinquantième anniversaire des Nations Unies, les représentants des Etats membres et observateurs de l'Organisation des Nations Unies ont adopté, le 24 octobre, par acclamation, la déclaration dite «du cinquantième anniversaire».

Y est réaffirmée la volonté exprimée dans la Charte des Nations Unies de «préserver les générations futures du fléau de la guerre» et d'apporter aide aux peuples du monde entier.

La guerre froide ayant pris fin, elle appelle à l'ouverture d'une ère nouvelle de paix, de développement, de démocratie et de coopération dans laquelle l'objectif des Nations Unies doit être de se mettre plus pleinement encore au service de l'humanité, en particulier des plus déshérités.

A cette fin, les Etats membres de l'Organisation réaffirment solennellement les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et se déclarent résolus à ce que l'ONU de demain oeuvre avec une vigueur et une efficacité renouvelées à la promotion de la paix, du développement,

de l'égalité et de la justice, et de la compréhension entre les peuples.

Comme la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde resteront vaines si les besoins économiques et sociaux des peuples ne sont pas satisfaits, les membres de l'ONU s'engagent à promouvoir le règlement des différends par des moyens pacifiques, à agir en vue de la maîtrise et de la limitation des armements et du désarmement, à oeuvrer ensemble pour faire échec au terrorisme, au crime organisé, au commerce illicite des armes et à la production, la consommation et le trafic des stupéfiants.

L'écart entre pays développés et pays en développement restant important en dépit des efforts déployés en matière de développement économique, les Etats membres de l'Organisation réaffirment leur volonté de promouvoir la croissance économique soutenue, le développement social, la protection de l'environnement et la justice sociale, à la suite des engagements pris en matière de coopération internationale dans le cadre des conférences mondiales de VIENNE, du CAIRE, de COPENHAGUE et de BEIJING. Ils soulignent par ailleurs une nouvelle

fois que tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés et que tous les Etats ont le devoir de promouvoir et de protéger ces droits et libertés fondamentales.

La Charte des Nations Unies offrant un cadre viable pour la promotion et le développement du droit international, les Etats membres s'engagent à continuer d'oeuvrer afin que les relations internationales soient fondées sur les principes de la justice, l'égalité souveraine, les normes universellement reconnues du droit international et le respect de la primauté du droit.

Enfin, afin de relever les défis de l'avenir et de répondre aux espérances placées en l'Organisation des Nations Unies par les peuples du monde, les représentants des 185 pays membres de l'Organisation se sont dits résolus à réformer et moderniser l'ONU en revitalisant, entre autres choses, le travail de l'Assemblée Générale, en augmentant le nombre des membres du Conseil de Sécurité et en renforçant le rôle du Conseil Economique et Social. Dans ce contexte, ils soulignent une nouvelle fois que les Etats membres doivent s'acquitter intégralement et ponctuellement de leur obligation de subvenir aux dépenses de l'Organisation. Seulement en disposant de ressources suffisantes, le Système des Nations Unies pourra accomplir son travail efficacement.

M. Jacques POOS à NEW YORK pour le 50^e anniversaire de l'ONU

M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères, s'est rendu du 22 au 25 octobre 1995 à NEW YORK pour représenter le LUXEMBOURG à l'occasion de la séance solennelle de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour la commémoration du 50^e anniversaire de l'ONU.

M. POOS a prononcé le 22 octobre un discours devant l'Assemblée Générale. Pendant son séjour à NEW YORK, le Ministre des Affaires étrangères a eu des entretiens bilatéraux avec ses homologues d'Australie, du Cap Vert, de Chypre et du Mexique ainsi qu'avec M. Yasser ARAFAT, président de l'Autorité palestinienne.

M. Jacques F. POOS et M. Yasser ARAFAT, Président de l'Autorité palestinienne



Intervention de M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Etrangères du LUXEMBOURG lors de la commémoration du 50^{ème} anniversaire de l'Organisation des Nations Unies NEW YORK, le 22 octobre 1995

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer le cinquantenaire de notre Organisation.

En 1946, 51 pays, qui sortaient de la guerre la plus dévastatrice que l'humanité eût connue dans son histoire, se réunissaient à SAN FRANCISCO pour s'engager à construire ensemble une paix durable.

Résolue à «préserver les générations futures du fléau de la guerre», la communauté internationale avait voulu créer une organisation qui fût capable d'empêcher pareille horreur de se reproduire, en établissant les conditions politiques, économiques et sociales d'un monde nouveau, plus pacifique et plus sûr.

Les grands espoirs que le monde avait placés en l'ONU furent bientôt assombris par la guerre froide, qui divisa le monde en deux blocs militaires et idéologiques antagonistes.

En dépit de la paralysie qui en résulta, notre organisation a été en mesure d'assurer une relative stabilité en prévenant le déclenchement d'une conflagration majeure, et en limitant la portée et l'intensité des conflits existants. Elle a su

établir des principes directeurs qui ont permis d'apporter des solutions pacifiques à des problèmes difficiles, et, dans bien des cas, de substituer le dialogue et la négociation aux hostilités armées.

En dehors du maintien de la paix et de la sécurité internationale, les Nations Unies ont créé les conditions favorables à des avancées considérables dans de nombreux autres secteurs:

L'ONU a, par son action, amélioré les conditions de vie et offert un refuge à des centaines de millions de déshérités et de sans-abris. Elle a contribué à éradiquer des maladies infectieuses, et à réduire la mortalité infantile partout dans le monde.

Ce n'est pas par hasard que le premier grand texte adopté par notre Organisation après la Conférence de SAN FRANCISCO ait été la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Par la suite, les Nations Unies ont établi un système global de normes internationales dans le domaine de la protection des droits de la personne humaine.

La fin de la guerre froide a ouvert une ère nouvelle, où la recherche d'une paix durable est à nouveau apparue possible.

Quelques années seulement après cette

formidable manifestation d'espoir, nous voici cependant replongés dans le doute et l'incertitude quant à la capacité de la communauté internationale de venir à bout des conflits qui se multiplient. En Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, nous sommes confrontés à des conflits internes qui déchirent les Etats, et à des crises complexes, dans lesquelles les éléments politiques, militaires et humanitaires sont inextricablement liés.

Par ailleurs sont apparues des menaces d'un genre très différent, qui ont placé notre organisation devant des défis nouveaux, tels que le terrorisme international, la prolifération des armes, le trafic des stupéfiants ou encore la détérioration de l'environnement. La recherche de réponses à ces menaces ne pourra se faire qu'au niveau global. Seules les Nations Unies disposent de l'autorité et de la légitimité pour tenter d'apporter des solutions à ces défis.

Ne faisons pas de l'ONU le bouc émissaire de nos propres insuffisances.

Ce ne sont pas les Nations Unies qui ont failli à nos espérances, mais bien nous, les Etats membres, qui n'avons pas été à la hauteur des idéaux de notre organisation, et qui lui refusons les moyens, politiques

et financiers, de mener à bien le mandat que nous lui avons confié.

Si nous voulons préparer notre Organisation à entrer dans le second demi-siècle de son existence, il nous appartient de la réformer afin qu'elle puisse répondre de façon plus efficace aux anciens comme aux nouveaux défis auxquels nous devons faire face.

- Trouver une solution urgente à la crise financière.
- Assurer un élargissement équilibré du

Conseil de Sécurité.

- Développer la diplomatie préventive et améliorer l'organisation des opérations de maintien de la paix
- Renforcer dans le domaine économique et social la capacité d'action en faveur d'un développement durable, grâce à une concentration des organes et des compétences.

Voilà les principales actions de réforme à mener.

Les aspirations des pères fondateurs des

Nations Unies sont tout aussi valables aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a cinquante ans. L'Organisation qu'ils nous ont léguée reflète notre monde, avec ses imperfections et ses espoirs. Il nous appartient de nous montrer dignes de l'enthousiasme qu'elle continue d'inspirer aux peuples du monde.

Le LUXEMBOURG continuera à appuyer, de façon résolue, la cause des Nations Unies!

Mission de promotion économique en Thaïlande

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères Georges WOHLFART s'est rendu dans le cadre d'une mission de promotion économique, à BANGKOK du 22 au 25 octobre 1995.

Le but de cette mission, qui se fit à un moment où l'économie thaïlandaise connaît

un grand dynamisme porté par la consommation, les exportations, l'industrie et l'investissement, fut de développer voire d'intensifier les relations politiques et économiques entre la THAÏLANDE et le Grand-Duché de LUXEMBOURG. A ce sujet, Monsieur le Secrétaire d'Etat eut des entretiens avec le Ministre thaïlandais de la Santé, avec le Secrétaire général pour les Affaires Européennes au Ministère des Affaires Etrangères à

BANGKOK, avec le Directeur de la Croix-Rouge thaïlandaise ainsi qu'avec les responsables de la Chambre de Commerce de Bangkok.

Par ailleurs, Monsieur WOHLFART profita de son séjour pour signer avec Monsieur Sanoh THIENTHONG, Ministre de la Santé, un accord en matière de coopération au développement, dans le domaine du renforcement de la chaîne médicale du froid au niveau national et régional.

«Journée des élus locaux»

La «Journée des élus locaux», organisée par le Ministère de l'Intérieur et le SYVICOL a eu lieu le 23 octobre 1995 à l'Hémicycle du Centre de Conférences à LUXEMBOURG-KIRCHBERG avec le programme suivant:

- Allocution d'ouverture du président de Syvicol, M. Norbert KONTER

Le Président de SYVICOL, M. Norbert KONTER



- Les institutions européennes; leurs attributions
- Le Parlement ... Mme Monique SCHUMACHER, directeur du bureau de l'information du Parlement européen
- Le Conseil ... M. Charles ELSSEN, directeur général au Conseil de l'Union européenne
- La Commission ... Mme Colette FLESCH, directeur général de la DG X (information, communication, culture et audiovisuel) de la Commission Européenne
- Les Institutions judiciaires ... M. Romain SCHINTGEN, juge au tribunal de 1re instance de la Cour de Justice
- La Cour des Comptes ... M. Léon KIRSCH, chef de division de la Cour des Comptes
- Le comité des régions ... M. Carlo MEINTZ, vice-président du Comité des Régions
- Le Luxembourg dans l'Union européenne ... M. Jean MISCHO, ambassadeur, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères
- Clôture de la journée par le Ministre de l'Intérieur, ... M. Michel WOLTER

Grand intérêt pour les Institutions européennes auprès des auditeurs

Coopération transfrontalière

Le 23 octobre 1995, l'accord entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg sur la coopération des collectivités territoriales et organismes publics locaux a été paraphé par Monsieur le Ministre Alex BODRY, Ministre de l'Aménagement du Territoire, en charge de la politique de coopération transfrontalière, Monsieur le Préfet Hubert PERROT du ministère des Affaires Etrangères de PARIS et Monsieur le Ministerialdirigent Bernhard ZEPTER de l'Auswärtiges Amt de BONN.



La signature de l'Accord entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg

Le Comité Info 2000 remet ses premières conclusions au Gouvernement



MM. Raymond KIRSCH et Edmond TOUSSING ont remis les premières conclusions du Comité Info 2000 au Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et à Mme Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Communications.

Le Ministère d'Etat a annoncé le 24 octobre 1995 la remise officielle des premières conclusions du Comité Info 2000. Ce Comité a été réuni sur l'initiative du Gouvernement suite à une proposition de Madame la Ministre des Communications Mady DELVAUX-STEHRÉS. Il a été investi de la mission de réflexion sur les propositions que le gouvernement a formulées en matière de politique des télécommunications.

Depuis le début de l'année 1995, le Ministère des Communications a entrepris une révision complète de la législation et de la politique sur les télécommunications du LUXEMBOURG. Une composante majeure de cette révision est l'élaboration d'une nouvelle loi sur les télécommunications. Le texte de loi est sur le point d'être finalisé et la promulgation de la nouvelle loi est attendue pour le début de l'année 1996.

Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS déclare que "La nouvelle loi sur les télécommunications doit être le produit d'une politique éclairée. Ce résultat ne peut être obtenu que moyennant le soutien, la participation et l'engagement de toutes les parties intéressées. La création du Comité Info 2000 était un premier pas dans l'effort de recueillir ce soutien".

En raison de leur expertise particulièrement pertinente, les personnalités suivantes ont été conviées à participer aux travaux du Comité Info 2000: M. Romain BAUSCH (Société Européenne des Satellites), M. Michel DELLOYE (CLT Multi Media), M. Raymond KIRSCH (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat), M. André LUSSI (Cedel Bank) et M. Edmond TOUSSING (Entreprise des Postes et Télécommunications).

En prévision du débat parlementaire et public qui sera engagé sur la nouvelle loi des télécommunications, le Comité Info 2000 a tenu à livrer ses premières conclusions au Gouvernement. Ce rapport sera rendu public dans les semaines qui suivront.

Dans ce rapport, le Comité Info 2000 estime qu'il est indispensable de situer les réflexions sur la politique des télécommunications au Luxembourg dans une vision plus large, celle de la société de l'information. Une action volontariste en faveur de la société de l'information est requise si le Luxembourg ne veut pas se retrouver à la traîne des autres pays et mettre en jeu la performance de son économie nationale. Parmi les piliers d'une stratégie volontariste, le Comité Info 2000 estime que la coopération entre

les secteurs public et privé est essentielle. De manière générale les considérations du Comité Info 2000 sont en accord avec les idées dégagées par la conférence ministérielle du G-7 sur la société de l'information. Le Comité Info 2000 a en outre identifié un ensemble d'atouts que le Luxembourg peut valoriser dans sa transition vers la société de l'information. En particulier, le Luxembourg pourra se distinguer par son dynamisme et sa rapidité de réaction, caractéristiques inhérentes à sa petite taille. Le Comité Info 2000 s'est finalement montré désireux d'émettre une série de recommandations quant à la future politique des télécommunications. La formulation de ces recommandations a été précédée d'un débat extrêmement ouvert sur une multitude d'aspects liés au secteur des télécommunications. Le Comité Info

2000 a entre autres abordé les possibilités de scénarios de restructuration du secteur luxembourgeois des télécommunications, la politique de libéralisation et le cadre réglementaire de l'Union Européenne, la question du service universel dans un environnement libéralisé ainsi que les problèmes d'infrastructure de télécommunications auxquels le Luxembourg se verra confronté. En particulier, le Comité Info 2000 se prononce en faveur d'un cadre réglementaire en accord avec les mesures européennes, et en particulier en faveur de la création d'une autorité de réglementation nationale du secteur des télécommunications. En outre, le Comité Info 2000 soutient la politique d'ouverture de l'Entreprise des Postes et Télécommunications et préconise l'adoption d'une politique gouvernementale qui lui

laisse un maximum d'autonomie. Finalement le Comité Info 2000 estime que le saut technologique accompli en télécommunications justifie pleinement la revalorisation du service universel.

Dans la mesure où le secteur des télécommunications du Luxembourg connaîtra des évolutions importantes dans les prochains mois, le Ministère des Communications souhaite que le Comité Info 2000 continue sa mission. A l'avenir, le Ministère des Communications n'exclut pas d'élargir la base du Comité Info 2000 et d'y intégrer d'autres éléments de réflexion de la société luxembourgeoise.

(Voir aussi Note documentaire "Télécommunications")

Visite de S. Exc. l'Ambassadeur de CHINE à LUXGUARD

Son Exc. Madame SHI YANHUA, Ambassadeur de la République populaire de Chine au Grand-Duché a rendu visite à la Verrerie LUXGUARD I S.A., en zone industrielle de BASCHARAGE, lundi, le 23 octobre 1995.

Accueillie par le Président-Directeur général de l'entreprise M. Ferd KOHN, par le Plant Manager LUXGUARD I, M. René FIORESE, et par le Secrétaire général de GUARDIAN EUROPE S.A., M. Jean RIES, l'Ambassadeur a eu droit aux compliments du Président, qui s'est dit très honoré de pouvoir recevoir l'Ambassadeur de «l'Empire du Milieu» dans les enceintes des installations bascharageoises.

Le Secrétaire Jean RIES a souligné l'énorme potentiel que renferme le marché de l'Asie et particulièrement le marché chinois en matière développement industriel à moyen et à long terme, étant donné la tradition plurimillénaire d'innovations et de découvertes du peuple chinois.

Dans ce contexte, les investissements occidentaux s'attendraient à un véritable boom, notamment dans le domaine des produits verriers architecturaux dans les décennies à venir, tout en souhaitant que GUARDIAN puisse y contribuer, en considération son savoir-faire, son expérience et sa vaste implantation dans le secteur verrier, moderne et compétitif.

GUARDIAN est en effet un des principaux exportateurs vers les marchés asiatiques et se trouve déjà établi en Inde, en Thaïlande et au Japon. En Inde, comme en Thaïlande, GUARDIAN produit du verre

plat pour bâtiments et l'industrie du meuble, ainsi que des miroirs de grandes dimensions.

Signe de l'explosion du marché en Asie du sud-est, une deuxième usine de verre plat en construction en Thaïlande, au sud de BANGKOK, trois ans seulement après la mise en marche de la première. Lors de sa visite à l'Usine de BASCHARAGE, Son Exc. l'Ambassadeur SHI YANHUA a pu se rendre compte de la haute technicité des installations qui permettent la fabrication de verre plat, selon le procédé 'float', ainsi que de l'importance des investissements tendant à diversifier les produits de base en produits à haute valeur ajoutée, comme les verres réfléchissants et à basse émissivité, produits réalisés également à BASCHARAGE. Verrait-on, dans le futur, un établissement LUXGUARD-GUARDIAN s'implanter en Chine ?

«LE NUCLÉAIRE»

Intervention de M. Jacques SANTER, Président de la COMMISSION EUROPÉENNE devant le PARLEMENT EUROPÉEN

STRASBOURG, le 24 octobre 1995

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

C'est aujourd'hui la 3^e fois que j'apparais devant votre Parlement pour prendre position sur les essais nucléaires français.

Comme je l'ai annoncé le 11 octobre, la Commission a hier soir délibéré sur cette question sensible et est arrivée à une conclusion finale.

Et je suis en mesure de vous dire que cette position a reçu le soutien de l'ensemble du Collège.

Avant de vous exposer les termes exacts des conclusions de la Commission, je tiens à souligner un point important.

Si la Commission n'a pas de compétences pour autoriser ou non des essais nucléaires, elle a en revanche, une position

politique claire sur la problématique générale des essais nucléaires.

Comme je l'ai souligné déjà dans le passé, la Commission estime que tout doit être fait pour arrêter définitivement et le plus rapidement possible tout essai nucléaire dans le monde.

Dans ce sens, elle se prononce en faveur d'une action déterminée de l'Union

Européenne pour l'adoption d'un traité d'interdiction vérifiable, et ceci conformément à l'option zéro.

Je sais que cette opinion est largement partagée par ce Parlement. Je salue dans ce contexte l'accord intervenu pas plus tard qu'hier entre le Président CLINTON et le Président ELTSINE, se prononçant dans le même sens. Je rappelle également que telle est aussi la position sans équivoque de la France, telle qu'exprimée à plusieurs reprises par le Président CHIRAC.

Par ailleurs, je voudrais insister encore une fois sur le fait que la Commission n'a pas de compétences pour se substituer à un État membre et décider à sa place sur l'opportunité politique de procéder à des essais nucléaires. Cette décision relève exclusivement de la souveraineté nationale.

J'en viens à présent à notre prise de position, qui, je le rappelle, est fondée sur une démarche rigoureuse, objective, et s'insérant dans le cadre juridique qui est le nôtre. Notre approche est donc fondée à la fois sur le droit et sur la science.

La Commission part d'abord du principe que l'article 34, comme d'ailleurs l'ensemble du chapitre III du Traité EURATOM, est applicable aux expériences tant civiles que militaires.

Concernant plus précisément l'article 34, la Commission estime qu'une expérience est à considérer comme «particulièrement dangereuse» au sens de cette disposition si l'expérience en question :

présente un risque perceptible d'exposition significative de la population et des travailleurs aux radiations ionisantes.

La Commission estime, par ailleurs, qu'une expérience comportant l'explosion d'un engin nucléaire peut créer un risque du type de celui que je viens d'énoncer, et qu'elle peut dès lors, dans certaines circonstances, être considérée comme étant particulièrement dangereuse.

Voilà notre position de principe.

Il faut voir à présent comment, à partir de cette position de principe, il faut évaluer les tests nucléaires en cours réalisés par la France en Polynésie.

En d'autres termes, il fallait déterminer si l'article 34 est applicable dans ce cas d'espèce.

Comme vous le savez, la France a toujours considéré que tel n'est pas le cas. Vous savez également que, concernant les essais souterrains, la Commission dans le passé n'a pas contesté cette approche française.

Cette fois-ci, et je ne vous le cache pas, aussi sous l'effet de l'opinion publique que vous représentez, nous avons pris l'initiative, et cela dès le mois de juin de cette année, de demander aux autorités françaises un certain nombre d'informations pour forger notre propre opinion dans le cadre des compétences qui nous sont dévolues par le traité.

Je ne veux pas aujourd'hui refaire l'histoire de cette affaire que vous connaissez parfaitement.

Je voudrais simplement insister sur le fait que, suite à notre dernière intervention auprès des autorités françaises, celles-ci ont fourni dans les délais extrêmement brefs que nous leur avons accordés des informations additionnelles très importantes.

C'est notamment sur la base de ces dernières informations que la Commission a été à même de se faire une opinion claire sur les points suivants:

- 1) Le respect des normes de base, au titre des articles 30 et suivant EURATOM
- 2) L'efficacité des installations de contrôle de la radioactivité (art. 35)
- 3) La suffisance de renseignements sur le taux de radioactivité au titre de l'article 36.

Sur ces 3 points, l'analyse des très nombreuses données, ainsi que du rapport final des experts envoyés en mission est claire: les tests en cours en Polynésie française ne présentent pas de risque perceptible d'une exposition significative des travailleurs et de la population, compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles ils ont lieu. En effet:

- 1) le niveau de radiation constaté est de 10 micro Sievert, alors que la norme de base permet 5.000 micro Sievert. Le niveau de radiation constaté représente donc 2/1.000 (deux millièmes) du niveau autorisé.
- 2) Deuxièmement, il ressort du rapport des experts que les installations vérifiées fonctionnent de façon efficace, ce qui permet de corroborer les chiffres vérifiés.

La Commission a cependant voulu aller plus loin, tenant compte là aussi des inquiétudes exprimées par ce Parlement.

C'est pour cette raison qu'elle a demandé à la France des informations supplémentaires en relation, par exemple, avec des possibles accidents géologiques.

La Commission, agissant selon le principe de précaution, a ainsi souhaité connaître ce que nos amis britanniques appellent le «worst case scenario» (scénario catastrophe).

Ce scénario du pire que les Français nous ont finalement livré correspond à un déversement brutal dans le lagon de 10 % d'eau radioactive contenue dans les cavités creusées par les essais.

Même dans l'hypothèse encore plus extrême et difficilement imaginable d'un déversement total, les normes de base seraient encore respectées.

Nous avons fait examiner ce scénario par l'Institut Transurien de KARLSRUHE qui fait partie du Centre Commun de Recherche et dont la compétence dans cette matière est mondialement reconnue.

Les scientifiques de KARLSRUHE ont confirmé la validité tant des hypothèses de base, que des calculs fournis par les autorités françaises.

Il ressort de tout ce qui précède que les dispositions de l'article 34 ne s'appliquent pas dans le cas d'espèce.

Toujours selon le principe de précaution, la Commission s'est préoccupée d'éventuels effets potentiels à long terme, pour répondre aux doutes résiduels qui pourraient encore subsister touchant à la structure géologique des atolls.

C'est pour cette raison que la Commission a décidé d'insister auprès de la France sur la nécessité d'un «monitoring» à long terme de la radioactivité dans la zone de tests, et de faire part à la Commission les résultats de ces dispositions de surveillance.

Il est tout à fait évident que dans un souci de transparence et dans un esprit de coopération loyale avec ce Parlement, la Commission est prête à mettre à votre disposition un dossier contenant les éléments pertinents sur lesquels elle a fondé sa décision.

Il en ressort que la Commission s'est acquittée des tâches qui sont les siennes, en vertu du Traité, avec sérieux et professionnalisme.

Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire aujourd'hui.

Je suis prêt, avec Ritt BJERREGAARD, à répondre à vos questions dans le cadre du débat qui va suivre.

Je suis certain que ce Parlement saura faire la part des choses entre, d'un côté, son appréciation politique des essais nucléaires français, et de l'autre, son appréciation de l'action menée par la Commission dans le cadre du Traité.

«MAINTENANCE '95» au Centre d'Expositions de la FIL: octobre 1995

85 exposants de sept pays au Premier Salon Professionnel de la Maintenance



A l'ouverture "Maintenance '95", le Directeur Jean-Pierre SCHELLEKENS, en compagnie de M. Robert GOEBBELS, Ministre; du Directeur de la Chambre de Commerce Paul HIPPERT, du Directeur des FIL Mathias TREINEN, et de l'Administrateur délégué Lennart MANKERT.

Le 7^e Salon Interrégional des Techniques de Bureau et de la Communication, – «bureautech '95» ainsi que le Salon pour la Sécurité – «intersafety 95», finalement le Premier Salon «MAINTENANCE '95» ont fermé, le 27 octobre 1995, leurs portes, après avoir reçu plus de 18.000

visiteurs du Grand-Duché de Luxembourg et de l'étranger.

Sur 4 jours, les Salons ont démontré que l'intérêt à la bureautique reste réel, l'informatique, comme les techniques de la communication et des multi-médias y ayant occupé les places de choix.

L'impact de «bureautech», le plus grand Salon professionnel de cette branche de la Région SARRE-LORRAINE-LUXEMBOURG-RHÉNANIE/PALATINAT et WALLONIE a retenu une nouvelle fois l'attention, tant au niveau des exposants que des visiteurs: s'informer, prendre décisions d'achat en profitant de la présence d'une offre complète.

À l'inauguration, M. le Ministre Robert GOEBBELS avait fait état du souci constant du Gouvernement pour développer le Luxembourg comme carrefour international du commerce, volonté clairement affirmée par l'institutionnalisation de salons du type «Maintenance», organisation commerciale s'adressant essentiellement aux professionnels du Luxembourg et de la Grande Région. Les nouvelles technologies s'y trouvent en bonne place, de sorte que les Salons furent des lieux communs en matière documentation sur les développements «high tech», au rythme prodigieux.

Dans leurs allocutions, MM. Jean-Pierre SCHELLEKENS, directeur d'EXPO MEDIA Belgian Branch, et Lennart MANKERT, administrateur délégué du «Swedish Exhibitions & Congress Center» ont souligné la part toujours plus pondérante, plus vaste, partant la plus onéreuse, que peuvent prendre les travaux de maintenance dans des entreprises industrielles, la maintenance faisant directement partie encore des facteurs déterminants pour une meilleure compétitivité.

Coopération policière

Dans le cadre de la coopération policière entre l'ALLEMAGNE et le LUXEM-

BOURG les Ministres de la Force Publique Alex BODRY et de la Justice Marc FISCHBACH ont signé à BONN en date du 24 octobre 1995 un accord de coopé-

ration transfrontalière. Du côté allemand le document a été signé par le Ministre de l'Intérieur de la République fédérale d'ALLEMAGNE, Monsieur Manfred KANTHER.



Après la signature de l'Accord: l'échange entre le Dr. Manfred KANTHER (à dr.) et le Ministre de la Justice Marc FISCHBACH, à gauche le Ministre Alex BODRY

La coopération policière s'inscrit dans le contexte général de l'application de la Convention de SCHENGEN qui est entrée en vigueur officiellement le 26 mars 1995.

L'accord qui a été signé a pour objet d'institutionnaliser la coopération en matière préventive et répressive des forces de police dans les zones frontalières. Il est conforme à l'esprit du processus de l'unification européenne et se fonde sur l'expérience existante en matière de coopération policière.

L'accord contient des dispositions notamment sur l'échange d'informations, l'optimisation du fonctionnement des télécommunications et l'organisation en commun de formations destinées aux membres des forces de police.

«L'Association LUXEMBOURG – CORÉE» s'est souvenue

Le Comité de «l'Association LUXEMBOURG-CORÉE» s'est souvenu mardi, le 24 octobre 1995 des membres-volontaires à la Guerre de CORÉE: ce conflit qui, de 1950 à 1953, opposa la Corée du Sud, soutenue par les Forces de l'O.N.U. – fournies essentiellement par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, le BENELUX et la Turquie – aux armées communistes de la Corée du Nord, appuyées à partir de 1951 par d'importantes unités de la CHINE populaire. Le conflit se terminant par la délimitation des deux COREES au 38° parallèle, amena la reconnaissance des deux Etats par les États-Unis d'Amérique et l'U.R.S.S. d'alors.

Deux pelotons luxembourgeois, de quel- que 40 hommes de troupes, sous-officiers

et officiers chacun, furent incorporés au Bataillon belge, le premier peloton commandé par le Colonel, act. émérite, Joseph WAGNER, le second par le Col. ém. Rudy LUTTY.

Ladite Association, de concert avec «l'Association des Anciens Combattants luxembourgeois de la Guerre de 1939-45 et des Forces des Nations Unies», présidée par le Ministre honoraire Emile KRIEPS, les Volontaires luxembourgeois d'alors et diverses délégations se sont réunis dans la cour de l'Ambassade des Etats-Unis à LUXEMBOURG, rue Emmanuel SERVAIS, où, en présence de S.Exc. l'Ambassadeur Clay CONSTANTINO, la bannière «Stars and Stripes» fut hissée, aux sons de sonneries assurées par des solistes de la Musique militaire grand-ducale. En second, – une garde d'honneur des US-Marines en place –, la bannière noire «Prisoner of War/Missed in Action» fut hissée à mi-drissse, en signe de deuil et de commémoration.

YUN SUP KANG : 41 ans après

La cérémonie du souvenir revêtit un caractère de deuil en souvenir des frères d'armes décédés; toutefois les retrouvailles avec un ancien militaire coréen, qui avait combattu au sein du peloton luxembourgeois et retrouvé 41 ans après, suite à de longues et patientes recherches, valurent d'authentiques moments d'intenses émotions: YUN SUP KANG, venu au LUXEMBOURG grâce à l'apport financier de ses anciens amis luxembourgeois, y séjourna jusqu'au 29 du mois.

Au Monument du Souvenir

Après la commémoration devant l'ambassade américaine à LIMPERSBERG, les invités et hôtes se réunirent au Monument du Souvenir-GËLLE FRA, où diverses associations assuraient des dépôts de fleurs, aux sons des sonneries, cérémonie à laquelle le Lieutenant d'alors, Rudy LUTTY avait fait l'Appel des Disparus, après avoir fourni des détails sur les unités luxembourgeoises engagées en CORÉE, en 1952-53.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en visite de travail au Parlement Européen à STRASBOURG, les 24 et 25 octobre 1995

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER s'est rendu à STRASBOURG pour une visite de travail au Parlement Européen, les 24 et 25 octobre 1995.

Le Premier Ministre fut reçu par Monsieur Klaus HÄNSCH, Président du PE, avant de rencontrer Madame Elisabeth GUIGOU, Membre du PE et du Groupe de Réflexion sur la Conférence Intergouvernementale de 1996, Madame Pauline GREEN, Président du Groupe Socialiste au PE, ainsi que les Députés luxembourgeois au même parlement. Il eut aussi des échanges de vues avec Monsieur Wilfried MARTENS, Président du Groupe du Parti Populaire Européen au PE, et avec Madame Dietmut THEATO, Membre du PE et rapporteur du projet concernant l'implantation du centre de traduction de l'Union Européenne à LUXEMBOURG. Le Premier Ministre a, finalement, rencontré la presse luxembourgeoise au PE.

Dans ses discussions avec le Président Klaus HÄNSCH, Monsieur JUNCKER a abordé le sujet épineux des transferts vers Bruxelles de fonctionnaires affectés au Secrétariat Général du PE à LUXEMBOURG. Les deux parties ont convenu,

qu'à l'avenir, le PE informera les autorités luxembourgeoises de chaque projet de transfert, afin de permettre à ces dernières d'aviser les projets du PE. Le Président

HÄNSCH a, en outre, assuré son interlocuteur luxembourgeois, que le PE respecterait les décisions d'Edimbourg, relatives aux sièges des institutions, agences et services européens.

En ce qui concerne la Conférence Intergouvernementale de 1996, le Premier Ministre luxembourgeois s'est dit favorable à une participation de représentants du PE à ladite conférence, en tant qu'observateurs.



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER pendant la rencontre avec la presse au Palais de l'Europe à STRASBOURG

Bureautec '95

Du 24 au 27 octobre 1995, le Salon luxembourgeois des techniques de Bureau et de Communication (BUREAUTECH '95) s'est tenu aux Foires Internationales de LUXEMBOURG-KIRCHBERG.

La Commission européenne a pris une part active à cette manifestation, d'autant qu'elle ne cesse d'appuyer tous les projets visant à créer la future société de l'infor-

mation. Dans cette perspective, elle a présenté notamment:

- la base de données communautaire «CORDIS» par le biais de laquelle plus de 17.000 utilisateurs accèdent «en ligne» aux données sur les activités de recherche et de développement de l'Union européenne,
- des applications multimedia interactives conçues par des entreprises euro-

péennes dans le cadre du programme de recherche communautaire «Impact». Ces applications couvrent des domaines très variés, allant de l'éducation aux grandes oeuvres de littérature.

Le stand de l'Union européenne fut réalisé par la Direction générale XIII «Télécommunications, Marché de l'information et valorisation de la Recherche», en collaboration avec la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg.

Mission de promotion économique ad hoc en Inde

Suite à une première mission économique qui s'est rendue récemment en Inde, Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères Georges WOHLFART, dans le cadre d'une mission de suivi s'est rendu à NEW DELHI, capitale de la République de l'INDE accompagné de plusieurs firmes luxembourgeoises du 25 au 28 octobre 1995.

Monsieur le Secrétaire d'Etat a eu des entretiens avec plusieurs ministres techniques, dont Monsieur le Ministre de la Santé, Monsieur le Ministre du Transport et Monsieur le Ministre de l'Aviation civile.

Monsieur le Secrétaire d'Etat a signé à cette occasion un accord dans le domaine du renforcement de la chaîne médicale du froid dans le cadre du programme national de la lutte contre le SIDA.

Monsieur WOHLFART a profité de son séjour pour entamer des négociations avec les autorités indiennes pour une éventuelle conclusion d'un accord aérien entre la

République de l'INDE et le Grand-Duché de LUXEMBOURG.

Afin de développer encore davantage les relations économiques entre les deux pays, une importante réunion fut également prévue avec les responsables de la FICCI (Federation of Indian Chambers of Commerce and Industry).

Il est à noter que Monsieur le Secrétaire d'Etat a remis à Monsieur Man Mohan LAL, Consul général honoraire du Grand-Duché de LUXEMBOURG en INDE, les insignes du Commandeur de l'Ordre de Mérite.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en visite à PARIS chez le Premier Ministre Alain JUPPÉ, le 26 octobre 1995

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a effectué une visite de travail à PARIS, le 26 octobre 1995. Il fut reçu à l'Hôtel de Matignon par son homologue français, le Premier Ministre Alain JUPPÉ.

Au cours d'un déjeuner de travail à l'Hôtel de Matignon, les Premiers Ministres ont eu des échanges de vues sur différents dossiers bilatéraux et européens.

En ce qui concerne les dossiers bilatéraux, les deux chefs de Gouvernement ont abordé le financement de la ligne du TGV-Est, Paris-Metz-Strasbourg. Le Grand-Duché de Luxembourg participera au financement de ce projet jusqu'à concurrence de 450 millions FF, soit 2% du coût total, estimé à pivoter autour de 22 à 25 milliards FF. Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a tenu à souligner que le Luxembourg désirerait que

des entreprises luxembourgeoises soient appelées à participer à la réalisation du chantier.

Les Premiers Ministres ont aussi parlé de la diminution du nombre d'étudiants luxembourgeois inscrits aux universités françaises. Ce nombre ne s'élevant plus qu'à quelques 3.000 unités, le Premier Ministre luxembourgeois a émis le souhait de voir des mesures concrètes mises en oeuvre pour encourager les jeunes Luxembourgeois à choisir la France comme pays d'études, ceci, notamment, dans un souci de promouvoir la francophonie au Grand-Duché.

Parmi les dossiers européens, les Premiers Ministres JUNCKER et JUPPÉ, ont souligné qu'ils entendaient respecter les décisions du Conseil Européen d'EDIMBOURG 1993, en ce qui concerne les sièges attribués aux différentes institutions européennes ainsi que leur fonc-

tionnement. Les Premiers Ministres ont ainsi lancé un appel au Parlement Européen de respecter ces décisions, notamment en ce qui concerne le calendrier des sessions du PE à STRASBOURG et à BRUXELLES, ainsi que le siège du Secrétariat Général du PE à LUXEMBOURG.

La France a décidé, en outre, de porter plainte contre le Parlement Européen devant la Cour Européenne de Justice dans le litige concernant le calendrier des sessions du PE à STRASBOURG et à BRUXELLES. Le Grand-Duché de LUXEMBOURG n'entend pas intervenir dans ce litige, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a, toutefois, souligné que le Gouvernement luxembourgeois ne manquerait pas à apporter son soutien à la France en cours de procédure.

Les discussions se sont closes par un tour d'horizon des principaux sujets à aborder lors de la Conférence Intergouvernementale de 1996.

Monsieur JUNCKER a quitté l'Hôtel Matignon, après avoir invité le Premier Ministre Alain JUPPÉ pour une visite à LUXEMBOURG.

«...l'exemple de la longévité, de la continuité et de la stabilité de nos institutions...»

BICENTENAIRE de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en présence de S.A.R. le GRAND-DUC, le 26 octobre 1995

Qualifiée «de première administration de l'Etat», de même que produit institutionnel de la Révolution Française qui, par la création de l'Administration de l'Enregistrement introduisit un nouveau régime fiscal au «Département des Forêts» également, «l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines», très alerte institution étatique, jeune par la gestion efficace et une permanente adaptation de ses législations et autres réglementations U.E., a pu fêter, «bon pied bon oeil» son Bicentenaire dans le cadre d'une Séance académique au Cercle Municipal de LUXEMBOURG, jeudi, le 26 octobre 1995, en présence de Son Altesse Royale le GRAND-DUC, accueilli par le Directeur Paul BLESER.

Côté Gouvernement, on nota la présence des Ministres Jacques F. POOS, Affaires Étrangères; Marc FISCHBACH, Budget, et Fernand BODEN, Classes moyennes; Fernand FRANCK, Archevêque; Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés; les Chefs d'administrations gouvernementales; le Président de la Cour supérieure de Justice Paul KAYSER, les Échevins Willy BOURG et Jean GOEDERT de la Ville de LUXEMBOURG; l'Archevêque émérite Jean HENGEN, les conférenciers à la Séance académique Me Jacques LOESCH et le Prof. Paul MARGUE, un encadrement musical particulièrement digne étant assuré par 'LES MUSICIENS', sous la baguette de Pierre CAO.

Introduction et bienvenue par l'inspecteur de direction à l'administration jubilaire John LORENT, vifs sentiments de gratitude à S.A.R. le GRAND-DUC, remerciements aux hôtes présents, mais encore et surtout aux «Anciens» de l'Administration en fête, présents en salle, et qui, par leur estimée présence, témoigneraient «non pas seulement d'un attachement qui perdure à l'égard de l'institution, mais encore vis-à-vis d'un savoir, d'une manière de voir et de faire, acquis au cours de leurs longues carrières à l'Enregistrement».

«Elle sait tout»

«Omniprésente dans la vie économique du pays, elle sait tout. Prélevant la somme impressionnante de 45 milliards de francs, elle agace beaucoup. Poursuivant toute personne au-delà de son décès jusqu'à exiger de ses héritiers une déclaration de succession, elle va vraiment jusqu'au bout». Ce fut par cette formule réaliste et véridique, pour le moins originale

autant qu'inattendue en la circonstance, que le Directeur général Paul BLESER initia son discours très remarqué.

L'orateur ne perdit pas l'opportunité de rappeler au grand public quelques caractéristiques et les missions essentielles de son administration, arguant qu'elle est «peu connue» de ce même public, les droits qu'elle prélève touchant circulation et mutation, les transferts des biens immeubles autant que les meubles, l'incorporel comme le corporel encore à titre gratuit ou à titre onéreux, par opposition aux «autres impôts» qui frapperaient possession, revenus, consommation ou encore l'importation.

Les formalités d'enregistrement, les transcriptions d'actes et autres inscriptions des hypothèques constituant autant de services «qui sont depuis toujours une condition indispensable pour la sécurité juridique», expliqua Paul BLESER, l'administration aurait pareillement joui d'un «prestige exceptionnel, dû à la qualité de ses fonctionnaires comme à l'importance des services prestés», et toute bicentenaire qu'elle serait, elle constituerait un admirable exemple de «longévité, de la continuité et de la stabilité de nos institutions», le pouvoir politique, selon l'orateur toujours, manquant «gravement à ses propres obligations si, par manque de crédits et de personnel motivé, l'administration n'avait pas les moyens d'exécuter ses missions», surtout celle de faire respecter «l'égalité devant l'impôt, corollaire de l'égalité du citoyen devant la loi».

Droits et historique

Il appartient à Me Jacques LOESCH d'exposer les mécanismes d'interférence entre les droits d'enregistrement et ceux dits «civils», avant que M. Paul MARGUE, historien ne présentât l'administration de l'enregistrement dans son devenir et ses évolutions, intéressante et riche rétrospective sur deux siècles, l'administration ayant eu, en permanence, l'obligation de tenir compte des évolutions et développements en matière économique, d'où nécessités d'adaptations continues.

Hommages gouvernementaux

Mettant en évidence missions et volume des travaux et autres obligations en évolution constante à l'Administration

bicentenaire, le Ministre du Budget Marc FISCHBACH rendit hommage à l'ensemble du personnel de l'institution financière à l'honneur, l'Enregistrement n'ayant strictement jamais failli à une tâche parfois difficile, des missions multiples assumées avec compétence et ardeur, avant d'exprimer que les instances gouvernementales auraient «confiance en lui».

Aux fins de mieux faire connaître l'évolution de l'Administration jubilaire, nous en reproduisons ci-dessous l'historique, tel qu'il fut conçu par le Professeur d'histoire Paul MARGUE.

«À propos du Bicentenaire de l'Enregistrement»

Un protégé fiscal

De tous les grands corps d'administration de l'État, celui de l'Enregistrement et des Domaines est probablement le moins connu de la population. Les Contributions directes, les Ponts et Chaussées, l'Éducation, les Affaires culturelles, la Poste – qui depuis peu se déclare entreprise indépendante – retiennent davantage l'attention du public, alimentent plus régulièrement la rubrique des lecteurs de journal. Et pourtant, l'Enregistrement fait partie du décor quotidien: ces timbres qu'on vous fait apposer aux demandes en obtention d'un permis ou d'un passeport, ces droits qu'on exige pour la délivrance d'un extrait de votre casier judiciaire ou des documents prescrits pour la mise en circulation de votre voiture, la perception de l'impôt sur les assurances, des taxes de brevet et des marques de fabrique, des frais de publication au 'Mémorial' et d'insertion au registre du commerce et des sociétés nous rappellent tous les jours que l'Enregistrement fait office de percepteur important de l'État.

À vrai dire, c'est la moindre de ses fonctions. Si jamais vous deveniez propriétaire, que vous transmettiez vos biens, que vous preniez hypothèque, que vous ayez droit à quelque succession, que vous fassiez inscrire vos dernières volontés, la même Administration enregistre – de là son nom –, témoigne, vous donne quitus de vos obligations, perçoit (encore !) les taxes et droits afférents et surveille (eh! oui) les notaires. Elle contribue ainsi à



A Son arrivée, Son Altesse Royale le Grand-Duc est reçu par M. le Directeur Paul BLESER pour être présenté aux hôtes, dont le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ et le Prof. Paul MARGUE.



Monsieur Paul BLESER, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, pendant son allocution-anniversaire

régler et à consolider la propriété, condition essentielle d'une vie sociale ordonnée. La propriété, mais aussi la justice: l'Enregistrement recouvre les amendes et les frais des procédures répressives, il gère les avances en matière d'assistance judiciaire, il prend sa part au contrôle des huissiers et greffiers...

Ce n'est pas tout. En 1921, l'État grand-ducal, ne sachant plus à quel patron fiscal se vouer, s'est avisé à imposer le commerce. On parlait alors de taxe sur le chiffre d'affaires. On sait que depuis une vingtaine d'années, celle-ci a débouché sur les autoroutes de la TVA imaginées par les spécialistes formés aux hautes écoles françaises et européennes. De nos jours, la taxe sur la valeur ajoutée continue de faire florès (et casse-tête), renfloue les caisses publiques, se répand, tentaculaire, sur les services artisanaux et intel-

lectuels, se soustrait aux contrôles budgétaires, facilite – ou complique – la construction privée, encourage la libre circulation communautaire des biens. La TVA rapporte à l'État une bonne part de ses disponibilités et figure en belle place au budget de l'Union européenne. Et c'est encore l'Enregistrement, Jean-fait-tout fiscal de l'État, qui gère, au meilleur rapport qualité-prix des effectifs, cette énorme institution perceptrice. Peu de nos concitoyens savent la part prise par nos responsables de l'Enregistrement dans les négociations, l'harmonisation, la mise en place des conditions indispensables à la promotion de la liberté circuloire des biens.

Ce rappel, déjà long, des attributions de cette administration aussi protéiforme que discrète, est loin d'être complet. N'oublions pas qu'au titre du second volet de

son enseigne officielle, elle s'occupe encore des propriétés domaniales de toute espèce, joue le rôle de notaire de l'État, acquiert les terrains nécessaires à la grande voirie de communication, établit les actes relatifs à l'urbanisation et à l'aménagement du KIRCHBERG.

Et nous n'avons pas évoqué la gestion de la caisse de consignation, ni le service de l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, ni surtout, celui de la taxe d'abonnement et du contrôle des sociétés holding

Les droits du prince

Y aurait-il, au-delà de l'utilité publique, un dénominateur commun à toutes ces activités, un principe fondamental qui explique l'essence et justifie la raison d'être de cette régie à première vue disparate de l'État moderne? À bien y regarder, elle tire sa sève de la notion ancestrale du domaine au sens le plus large: l'ensemble des droits que le seigneur féodal, et à fortiori le plus éminent parmi eux, – le suzerain, tirait de ses subordonnés.

Propriétaire et souverain, le prince ne possédait pas seulement ses propres domaines dits corporels, châteaux, forêts, terres, moulins, péages, fours, mais il avait droit aux ressources d'un vaste domaine incorporel: rentes foncières, droits de mutation, revenus régaliens de déshérence, d'aubaine, d'épave, de la frappe de monnaies, droits de juridiction – de greffe et de sceau, des confiscations et amendes, des lettres de grâce ou de privilège –, droits d'extraction minière etc.

Au fil des siècles, les monarchies accentuèrent ensuite la notion de service public; le prince, conseillé par ses juristes et ses financiers ambitionnait de garantir, contre paiement, la loyauté et la régularité des transactions privées. Ainsi naquirent le droit d'insinuation (de mise en possession), les droits de contrôle, de formule et de timbre et, finalement, la conservation des hypothèques, qui sont autant d'éléments précurseurs de notre Enregistrement. Au cours de l'Ancien Régime, toutes les monarchies de l'Europe occidentale et centrale en vinrent à créer de tels embryons de services publics. Au Luxembourg, le receveur général du domaine avait une place importante dans les rouages encore peu développés de l'État de jadis; d'autres fonctions «domaniales», comme les «transports et réalisations» (insinuations) s'exerçaient, de façon décentralisée, par les autorités locales.

L'oeuvre de la Révolution française

Créateurs rationalistes d'un nouveau système, les révolutionnaires centralisent les fonctions gouvernementales. Ayant récusé, dans la fameuse séance de nuit du

4 au 5 août 1789, le régime féodal et les justices seigneuriales, l'Assemblée abolit conséquemment, à partir de février 1791, la plupart des taxes de naguère. L'État nouveau, toutefois, pas plus que l'ancien ne put renoncer à l'enregistrement des actes notariés, des exploits des huissiers, des actes judiciaires, des titres de propriété ou d'usufruit. «Pour assurer leur existence et constater leur date», la loi du 5/19 décembre 1790 en rétablit l'obligation. Puis le décret du 27 mai 1791 confia «à une seule administration» la régie des droits d'enregistrement, timbre, hypothèques et des domaines nationaux corporels et incorporels.» Ce fut la Régie par excellence, composée de douze administrateurs, tenus de résider à Paris, sous les ordres directs du pouvoir exécutif, disposant dans chaque département d'une direction, d'un inspecteur, d'un vérificateur et de receveurs. N'étant pas soumis aux autorités départementales, mais ne dépendant que de la Régie nationale, les agents de la nouvelle institution jouirent d'emblée d'une position privilégiée dans la fonction publique. Il en est resté très longtemps un parfum particulier. L'Enregistrement a connu une sorte de législation interne, une juridiction propre, une organisation largement indépendante. Le percepteur était obligé au cautionnement et recevait remise – pourcentage sur les droits perçus –, mais payait lui-même, parfois chichement, ses frais de bureau, et, longtemps, ses commis...

Le 4 brumaire an IV, qui était le 26 octobre 1795, il y a donc exactement deux siècles, la Régie fut autorisée à étendre ses activités aux pays réunis à la république ou occupés par ses armées. Département des Forêts depuis peu de jours, l'ancien Duché de Luxembourg, annexé de fait à la France révolutionnaire, vit alors débarquer quelques Français de l'intérieur pour prendre en mains le service régulier de l'Enregistrement et des Domaines, exercé déjà provisoirement par des receveurs intérimaires. Par la circulaire n° 1 du 27 pluviôse an IV, le directeur PRUNEAU en prévint ses employés citoyens: «J'ai pris possession de la direction, à Luxembourg; Je vous prie en conséquence de correspondre dorénavant avec moi pour toutes les affaires de la Régie.» Et nos pères désormais étaient tenus de s'acquitter de tous droits et taxes que le Directoire, régime banqueroutier s'il en fut, en guerre contre toute l'Europe, allait inventer afin d'assurer pour le moins ses liquidités.

La législation que la Régie fit élaborer fut toutefois fondamentale et s'avéra solide au-delà de toute attente. Elle allait survivre à tous les changements de régime, au coup d'Etat de brumaire aussi bien qu'à la débâcle de l'Empire, à la révolution belge et aux injonctions germaniques des Alliés de 1815 et des congénères HASENPFLUG et STIFFT. De même,



A la Séance académique, Son Altesse Royale le GRAND-DUC entouré de MM. Nikolae JORDAN-CONSTANTINESCU, Premier Secrétaire à l'Ambassade de ROUMANIE, M. le Ministre Marc FISCHBACH, M. le Directeur Paul BLESER, M. le Président de la Chambre des Députés, du Conseiller de Direction Ire cl. Pierre GOEDERT

GUILLAUME II, suivant les propositions d'une commission extraordinaire conduite par J.-B. GELLÉ, maintint les principes de base français. Voilà pourquoi la loi du 22 frimaire an VII, qui coordonna et codifia en douze titres et 73 articles toute la matière alors établie par la Régie, est restée d'application, pour l'essentiel, jusqu'à nos jours. Avec celles de brumaire et ventôse an VII relatives à la publicité et à la conservation des hypothèques et celle, luxembourgeoise, du 31 décembre 1841, elle forme le catéchisme et le manuel de référence de tous ceux qui ont affaire à l'administration de la fiscalité indirecte et à ses effets juridiques.

Sa terminologie, juridique et pratique en même temps, au premier abord, paraît étrangement ésotérique aux oreilles du profane: il y est question par exemple de droit fixe qui s'applique aux actes soit civils, soit judiciaires ou extrajudiciaires qui ne contiennent ni obligation, ni libération, ni condamnation, collation ou liquidation de sommes et valeurs, ni transmission de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens meubles ou immeubles... et de droit proportionnel, assis sur les valeurs, établi pour les obligations, libérations etc. etc. Définitions par énumération et description qui valent ce qu'elles valent et sollicitent la sagacité des praticiens. Ce n'est pas en tout cas, une matière limpide, et rarement autant de termes en -ion ont connu pareille... accumulation. Mais les agents du service, pour sûr, y sont entièrement rompus.

La grande affaire de l'époque française concernait, par ailleurs, les domaines. À

peine les bureaux de l'Enregistrement avaient-ils emménagé au Refuge d'Orval que survint la suppression, dans les départements réunis à la France, des établissements religieux. Leurs biens, joints à ceux de l'ancien gouvernement, des émigrés, des églises et presbytères, des cures desservies par des prêtres réfractaires aux serments imposés, de ceux des primissariats, vicariats et chapellenies à leur tour supprimés, constituaient une masse énorme de biens-fonds, de mobilier, d'argenterie et d'ustensiles, de cloches et autres effets. Confisqués et devenus «biens nationaux», ils étaient destinés, après mise sous séquestre et inventaire, à la vente publique. Rien que dans les limites du Grand-Duché actuel, dans les seules années 1798 et 1799, cinquante presbytères sont vendus, cent-vingt paroisses subissent la perte totale ou partielle de leur douaire et des biens de leur fabrique. L'administration de l'Enregistrement et des Domaines intervenait largement dans ces opérations; lui incombaient notamment la gestion provisoire, l'inventaire et l'estimation des biens. Elle était présente aux ventes, ce qui n'excluait nullement – au contraire ! – l'acquisition, directe ou par cautionnement, par des agents de l'administration elle-même. Ces affaires domaniales soulevaient d'innombrables problèmes et laissaient, des années durant, un contentieux épineux – «soit par le défaut de titres, soit par la mauvaise foi des détenteurs» –, à tel point qu'il fallut créer un bureau particulier des domaines. J.-B. GELLÉ s'y fit une réputation d'expert, entendu, paraît-il, jusqu'au Conseil d'État à PARIS; début



Le Bâtiment de la Direction de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, - Coin Rue d'Esch - Bd. Grande-Duchesse CHARLOTTE, LUXEMBOURG



Au Boulevard Franklin D. ROOSEVELT, Plateau du Saint-Esprit (1882-1995)-: les assises administratives de l'Enregistrement et des Domaines

d'une longue carrière qui fit de lui le collaborateur, voir l'éminence grise de tous les régimes subséquents. GELLÉ sera encore l'inspirateur et la cheville ouvrière de la législation luxembourgeoise sur l'Enregistrement et Domaines en 1841. En sa personne se résume la conception française de l'enregistrement, et c'est lui qui en assura la continuité au Luxembourg.

Routine et réformes sous égide

Si la mise en route de l'administration grand-ducale, après les troubles de la

révolution belge, avec un personnel renouvelé, causa encore quelques remous, l'Enregistrement proprement dit, le service du timbre, celui des hypothèques, adoptèrent bientôt un régime de croisière plus routinier. Les directeurs SCHON et RAUSCH – que leurs successeurs JONAS, FABER, BRAUN, STUMPER, pour ne citer que ceux d'avant la dernière guerre, imitèrent efficacement – réussirent à former un corps homogène et à lui donner des règles strictes. Les employés, soumis à des examens et contrôles réguliers, suivaient désormais une carrière ordonnée. Etroite cependant: les postes supérieurs d'inspecteur et de vérificateur se comp-

taient, jusque dans l'entre-deux-guerres, sur les doigts d'une main. «On peut être pensionné comme surnuméraire», s'indigna tel député encore en 1936. La taxe sur le chiffre d'affaires et, plus récemment, la TVA firent heureusement élargir les cadres, sans verser dans la démesure. Quant à la législation, elle s'attacha par des réformes circonspectes, en 1872, en 1905, en 1913 par exemple, à simplifier les procédures, à favoriser l'essor économique, à garantir la publicité de toutes les transmissions de biens-fonds.

Le Domaine connut des secousses autrement importantes. Réduit à peu de chose après la braderie française des biens nationaux et les usurpations du Syndicat d'amortissement néerlandais, il se gonfla brusquement, lorsque le Traité du 11 mai 1867 démilitarisait le Grand-Duché. 177 hectares de terrains militaires échurent d'un coup à l'État. Toute une forteresse était à débiter au détail. La capitale put en obtenir quelques bâtiments – les Capucins, diverses casernes –, le parc et certaines placettes, afin d'aérer l'ancien habitat trop dense. Le reste fournit au receveur KAUFFMANN et à ses commis l'occasion de longues heures supplémentaires... Les Trois Glands ne furent pas alors privatisés, le destin voulant sans doute nous réserver cette pomme de discorde. Vers la fin du siècle et au début du nôtre, le Domaine eut encore à s'occuper d'un vieux droit régalién, celui de la propriété minière, remis à l'ordre du jour par l'industrie moderne. Des 2.114 hectares déclarés concessibles en 1870, un tiers fut attribué avant 1900 à des sociétés établies dans le pays, un autre tiers accordé à titre de subventions aux compagnies du chemin de fer, le reste concédé en 1913.

Les recettes et loyers perçus ont longtemps formé une part importante du revenu total de l'administration. Depuis, les proportions ont changé du tout au tout: si l'Enregistrement rapporte à l'Etat, grosso modo, le quart de ses ressources, c'est la TVA qui en assume la part du lion.

L'avenir de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines est inscrit dans le ciel européen. (Celle des douanes en sait quelque chose). Timbre, régime hypothécaire, règles juridiques, Dieu sait quel sort leur réservera l'esprit cartésien des inventeurs de directives. Ils n'iront pas, il est vrai, jusqu'à renier l'un de leurs enfants les plus chers, la taxe sur la valeur ajoutée; ils ne sauraient dispenser, non plus, les autorités constituées de garantir solidement la propriété et la justice.»

(Source: Luxemburger Wort du 26 octobre 1995, p.6)

**Les Anciens
de Dachau
et de Tambow
reçus
par le Grand-Duc**

Le 26 octobre 1995, Son Altesse Royale le Grand-Duc a successivement reçu en audience au Palais grand-ducal l'Amicale des Anciens de Dachau et l'Amicale des Anciens de Tambow.



Son Altesse Royale le Grand-Duc entouré des représentants de l'Amicale des Anciens de DACHAU (photo en haut) et de l'Amicale des Anciens de TAMBOW

La «CEGEDEL» ou l'extension d'un réseau électrique au LUXEMBOURG

Le Professeur suisse Hans REGLI a présenté une étude technique, le 26 octobre 1995

Quelle est la position actuelle de la Société CEGEDEL, – et quelle pourrait ou devrait être l'extension de son réseau électrique?

Ces questions et d'autres, – similaires – ont été abordées au moment des pourparlers sur la reconduction de l'accord de concession entre la CEGEDEL et Monsieur le Ministre de l'Energie Robert GOEBBELS.

Aux fins d'un débat le plus objectif possible à mener entre partis, le Ministère de l'Energie avait sollicité, le 23 février dernier, une étude auprès de l'expert suisse, le Professeur Hans REGLI, investigations et analyses techniques, dont les résultats et autres conclusions furent rendues publiques jeudi, le 26 octobre 1995.

D'emblée, les conclusions tirées par l'expert suisse devaient contenter tout le monde, la CEGEDEL et le Ministre de tutelle en particulier, l'actuelle politique, avec les options prises, se trouvant confirmées.

Le rapport du Prof. Hans REGLI conserve valeur à brève ou moyenne échéance, le renforcement en puissance de la connexion existante avec le réseau RWE ou alors un nouveau joint au réseau d'ELECTRABEL s'avérant être, en dernier lieu, une décision politique plutôt que technique.

Plusieurs initiatives civiques, sur les plans communaux et locaux, ayant fait front contre telle ou telle autre nouvelle ligne à haute tension, il paraît intéressant de citer quelques aspects particuliers, tels qu'ils apparaissent audit rapport, où il est statué que: «Dans l'appréciation technique d'ensemble, la variante avec la seconde ligne BAULER, – en République fédérale d'Allemagne» – avec «FLÉIBOUR-lez-DIEKIRCH est jugée légèrement plus favorable que la conception d'une ligne double d'AUBANGE, en Belgique, vers BERTRANGE; en ce qui concernerait l'appréciation économique, dans l'ensemble, on plaiderait plutôt pour un raccordement au réseau ELECTRABEL».

«Assuré» jusqu'à 2010

La situation actuelle analysée par l'expert, complémentairement l'évolution escomptée en matière consommation de courant électrique, il appert que pour une consommation en augmentation annuelle de l'ordre de 2 à 3 %, la fourniture-

production normale sera assurée jusqu'en 2010. Plus précaire serait la situation en cas de panne, si une ou même deux lignes, sur les trois qui existent en courant 220-KV, arrivaient à flancher, connexion avec le réseau RWE.

Bien qu'une panne de cette envergure soit peu probable, les responsables quant à la provision en courant la considèrent toujours dans leurs calculs, de même que les grands clients industriels aiment toujours savoir une triple garantie assurée, quant à leur point de connexion et d'approvisionnement.



Le Ministre Robert GOEBBELS s'explique en matière énergie



Le Prof. Hans REGLI, lors de la présentation de son rapport

En cas d'urgence, le réseau CEGEDEL pourrait de fortune être connecté à celui de la SOTEL, un tel joint de fortune ne pouvant toutefois fonctionner que pendant un laps de temps limité à une tension de 220-KV, les fours électriques sidérurgiques ARBED qui se trouveraient connectés auxdites conditions, réagissant très sensiblement aux ondes supérieures élevées.

En ce qui concernerait une extension du réseau à moyenne échéance, le Prof. REGLI présenta deux variantes, opérationnelles éventuellement dès l'an 2.000, à savoir, l'installation d'une seconde ligne 220-KV sur le réseau existant BAULER-FLÉIBOUR, ligne pouvant ultérieurement être «élargie» à 380-KV, ou alors, construction d'une nouvelle ligne double entre AUBANGE et BERTRANGE, avec les mêmes tensions que ci-dessus, la première s'avérant être le meilleur marché, pour une dépense de l'ordre de 232 millions de LuF, la seconde revenant à 649, tous les pylônes restant à construire.

Cette différence en coût toutefois «s'amortirait» jusqu'à égaler la faveur de la solution la moins coûteuse dès le départ, ELECTRABEL offrant le courant à 6 % moins cher que la RWE, par KV-heure. Le Directeur de la CEGEDEL Alfred GIULIANI insista sur la nécessité de prendre en considération la solution «la plus économique». Le 3 novembre, une décision du Gouvernement confirma l'installation d'une deuxième ligne à ajouter sur la connexion BAULER-FLÉIBOUR, comme le confirma le Ministre du ressort Robert GOEBBELS devant la presse, la ligne AUBANGE-BERTRANGE restant une option valable pour ultérieurement, eu égard à l'évolution dans le secteur construction pour lesdites régions.

En toute logique, les plans d'aménagement communaux devront inclure ces décisions, alors que le Mouvement écologique semble avoir quelques vues divergentes d'ensemble.

Les défenseurs de la nature contestent la croissance prévue de 2-3 % par an des besoins en énergie électrique du pays; mais ils y voient aussi, et peut-être surtout, une «manière détournée» de raccorder pratiquement le réseau luxembourgeois directement à la centrale nucléaire de CATTENOM, le point de distribution d'AUBANGE étant relié au centre français de MOULAINNE, lui-même branché sur le centre de production de CATTENOM.

«La compétitivité améliorée par le professionnalisme»: Symposium du «EUROPEAN BANK TRAINING Network» à LUXEMBOURG,

les 26 et 27 octobre 1995

29 pays européens étaient représentés au Symposium du «European Bank Training Network», les 26 et 27 octobre 1995, à LUXEMBOURG-Kirchberg, organisation ayant eu pour thème la formation bancaire en Europe à l'aube du XXI^e siècle. Ouverture de la conférence par M. Jacques GROSJEAN, Président dudit Training Network, qui a pu souhaiter une cordiale bienvenue à S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER au Centre de Conférences à KIRCHBERG.

Les participants au symposium furent des banquiers, des directeurs de ressources humaines, des directeurs de formation des banques ou d'autres instituts financiers, la conférence étant placée sous les auspices de Madame Edith CRESSON, membre de la Commission Européenne, du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle à LUXEMBOURG, de la Banque Européenne d'Investissement-BEI-, de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg-(ABBL) finalement.

«Compétitivité par le professionnalisme»

Le Président de l'EBTN Jacques GROSJEAN souligna que son organisation avait comme finalités de faire ressortir, à travers les échanges du symposium, les indications majeures et les «tendances lourdes en formation bancaire» dans la perspective de l'émergence d'un marché intra-européen, mais encore dans l'optique d'un accroissement certain de la compétitivité entre les grandes puissances économiques du monde.

L'Institut de Formation Bancaire LUXEMBOURG- IFBL-, établi en 1990 par l'Association des Banques et Banquiers luxembourgeois – est membre du EBTN, créé en 1991, en tant qu'association sans but lucratif, ayant siège à LUXEMBOURG. Au Grand-Duché actuellement sont installées quelque 230 banques, à effectifs en personnel fort variables, 18.000 cadres et employés en tout, LUXEMBOURG rangeant à la septième place en importance mondiale, quant aux banques.

Le secrétariat de l'EBTN change tous les 4 ans de place, actuellement il est installé à STRASBOURG pour rejoindre bientôt AMSTERDAM, question de maintenir un équilibre entre les membres, comme pour ne pas causer «d'emprise géographique trop grande», précisa la Président GROSJEAN à ce sujet.



M. Jacques GROSJEAN, Président du Training Network

Le 24 octobre dernier, un institut financier finlandais a rejoint le réseau, l'EBTN ayant des membres en Bulgarie, Pologne, Russie, Slovaquie, Turquie, Suisse, Espagne, Roumanie, Lituanie, Chypre, Hongrie et en République tchèque; participèrent encore des délégués venus d'Allemagne, du Royaume-Uni, du Danemark, de Grèce, d'Irlande et d'Islande, d'Italie, du Kazakhstan, de Norvège, de la Slovaquie, de Taipei finalement.

M. Lucien THIEL, Directeur – Association des Banques et Banquiers luxembourgeois, administrateur délégué de l'IFBL, souleva la question de savoir, pourquoi il faudrait assurer la formation professionnelle par le secteur bancaire même, et non pas par le biais des écoles étatiques;

réponse adéquate fournie par l'orateur lui-même, statuant que l'école publique ne saurait être à même d'adapter nécessairement des programmes aussi rapidement que ne le réclameraient à coup sûr les besoins du secteur et les évolutions qu'on y observe. Intervint encore dans ce symposium, M. Ronald STURGES pour la Banque Européenne d'Investissement à LUXEMBOURG, pour expliquer les multiples expériences faites à la BEI en matière training professionnel, de même que M. Henri THYES, Directeur de la Banque de LUXEMBOURG, qui exposa le modèle luxembourgeois en matière formation bancaire.

Intéressante intervention que celle due à M. Sergio MORRA, de la BANCA CASSA di RISPARMIO di TORINO, en ce qui concerne la collaboration de banques avec les universités, Lionel BARBER finalement analysant les défis de l'Union monétaire européenne vus au travers de la formation bancaire visée.

«Education – Monde économique»

À la séance de clôture du très riche symposium, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, analysa différents aspects majeurs concernant la connexion entre l'école, les sections spécialisées dans une approche plus purement économique ainsi que le vaste monde et champ d'action des banques. Nous reproduisons ci-après cette intervention, par extraits:



S.A.R. le Grand-Duc Héritier a assisté au Symposium du «European Bank Training Network».

Discours par Madame le Ministre Erna HENNICOT-SCHOEPGES au «EURO TRAINING 2000 IN BANKING» le 27-10-95 à Luxembourg

Le débat sur l'éducation et la formation – très vieux certes – n'a rien perdu de son acuité, bien au contraire. Car s'interroger sur la formation de l'homme, c'est s'interroger sur notre propre société, sur son devenir, sur sa capacité de répondre aux multiples défis que l'histoire lui lance.

Les préoccupations liées au développement économique et à l'emploi, à la valorisation des compétences individuelles et collectives, mais aussi à la cohésion et la gestion sociales exigent que notre réflexion aille dans le sens de la recherche des voies les plus efficaces qui mèneront de ce que nous vivons aujourd'hui vers ce que nous visons pour demain.

Ce qui exige qu'une même confiance unisse aujourd'hui responsables et acteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle.

L'investissement dans les hommes, et en particulier, dans leur qualification, leur compétence et leur professionnalisation devient de plus en plus l'élément clé du succès pour l'ensemble d'une société. Celle-ci se doit donc de relever le pari sur l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Un tel défi mobilise en même temps les individus ainsi interpellés, les entreprises qui les emploient, les syndicats et associations qui les encadrent et les multiples organismes, publics et privés, qui les sollicitent sur un nouveau marché de la formation.

Cette évolution, vers ce que la Commission appellera dans son prochain Livre Blanc «la société cognitive», exige une réévaluation structurelle de la formation initiale depuis les filières professionnelles et techniques jusqu'à l'enseignement supérieur. Elle suppose qu'un perfectionnement professionnel soit accessible à tous dans les meilleures conditions possibles et quel que fût le point d'arrêt de leur cursus scolaire.

Pour répondre dans les meilleurs délais possibles à ces nouvelles exigences, le Gouvernement luxembourgeois a ouvert un grand nombre de chantiers.

Au sein de l'enseignement secondaire, le projet PERICLES vise à faire émerger une redéfinition de ce qu'il est convenu d'appeler la «culture générale». Car si la définition de l'honnête homme a beaucoup changé depuis le 18^e siècle, l'école se doit de ne pas renoncer à la formation de «l'honnête homme» d'aujourd'hui, malgré des contours qui baignent encore dans le flou.

Par ailleurs, le projet PROF a réorganisé de façon fondamentale les filières techniques.

Le travail conceptuel et prospectif s'est fait sur la base de réponses apportées, no-

tamment par les experts du monde de la vie active, à des questions portant sur l'ensemble des aspects de cette réforme: les nouvelles structures, les besoins de formation, l'organisation de la formation professionnelle, les nouveaux contenus et même les procédures.

Cette démarche novatrice dans le cadre de réformes éducatives au Luxembourg a apporté des informations extrêmement utiles. Elle a cependant révélé aussi une relative ignorance de certains milieux de la vie active quant à leurs besoins en matière de formation. Vous conviendrez qu'une analyse appropriée des besoins ne peut s'orienter uniquement à des constats d'insuffisance que l'un ou l'autre chef d'entreprise peut établir lors du recrutement.

La démarche du projet PROF, qu'on peut qualifier de «nouvelle alliance éducation - monde économique» a révélé deux aspects qu'il me tient à cœur de souligner ici.

Il semble exister un consensus sur le fait que coopération école-entreprise ne signifie pas adéquation à tout prix et dans tous les domaines de la formation professionnelle initiale à tous les besoins, souvent ponctuels, des entreprises. Les changements rapides qui s'opèrent dans les professions ne permettent pas de conclure à l'obligation pour l'école d'adapter tout le temps ses éléments de formation. Au contraire, ces changements constituent le meilleur argument contre une politique adéquationniste: si l'obsolescence des formations pointues est à tel point rapide, l'école ne pourra jamais suivre le rythme, malgré toutes les cures d'assouplissement et de flexibilité qu'on lui fera faire.

La finalité de la formation professionnelle initiale consiste à amener les apprenants à un degré de potentialité qui correspond à un consensus établi entre les partenaires. Dans une telle optique, il revient à l'entreprise de valoriser ces potentialités en amenant le jeune au degré de compétence et de professionnalisme exigés dans un contexte déterminé.

Une telle alliance suppose une organisation du temps, un suivi et un accompagnement. Elle suppose donc une implication profonde de la part de l'entreprise. C'est ainsi qu'il importe d'accorder la plus grande attention au stage en entreprise des jeunes en cours de formation – tel peut par exemple être le cas pour les nouvelles formations de technicien dans le domaine administratif et commercial – qui est devenu une nécessité incontournable. Le Gouvernement y a apporté sa contribution en inscrivant l'aide financière pour tutorat de stagiaire dans la toute récente loi sur l'emploi et la formation professionnelle.

Deuxième grand chantier auquel le Gouvernement s'est attaqué: la réforme de l'enseignement supérieur.

Compte tenu de la taille réduite de notre pays, de sa faible population, compte tenu également de la présence d'une demi-douzaine d'universités implantées non loin de nos frontières, il apparaît sans doute vain de vouloir envisager pour l'avenir la création d'une université complète à Luxembourg.

Il ne serait d'ailleurs pas indiqué d'encourager nos jeunes compatriotes à accomplir l'intégralité de leurs études au pays et de nous priver ainsi des expériences enrichissantes que peut leur procurer un séjour prolongé dans des institutions d'enseignement supérieur à l'étranger.

Mais ces considérations ne doivent pas nous inciter à rester passifs en matière d'enseignement supérieur.

Nos institutions existantes dans ce domaine devront recevoir une autonomie accrue ainsi que la possibilité d'adapter et d'étendre la palette de formations offertes en tenant compte de la demande émanant du monde étudiant. L'offre de formations s'adressera de manière accrue aux jeunes gens habitant au-delà de nos frontières dans la grande région.

Une autonomie accrue ainsi qu'une extension de l'offre de formations permettra à nos institutions de pouvoir mieux s'intégrer dans des réseaux interuniversitaires qui sont en train de se développer partout en Europe. Ces réseaux associant plusieurs universités implantées dans différents Etats permettent aux étudiants d'accomplir leur cursus dans 3 ou 4 pays différents et ils constituent certainement un des meilleurs moyens pour accentuer l'ouverture internationale du monde universitaire. Le multilinguisme du Grand-Duché constitue un atout précieux dans ce contexte.

Mais au-delà d'une simple extension des formations existantes, nous réfléchissons pour l'avenir à la création de pôles d'excellence en matière d'enseignement supérieur dans des domaines où notre pays, grâce à son contexte politique et économique, pourra jouer un rôle au niveau international.

Ces pôles d'excellence, qui proposeront des formations pointues dans des domaines très spécifiques s'adressant à une clientèle internationale d'étudiants venant de nombreux horizons, ne pourront bien entendu être créés que dans des secteurs où nous disposons de ressources humaines hautement qualifiées sur place. Parmi ces pôles d'excellence qui pourraient constituer le noyau d'un développement futur il faut citer, outre le domaine que vous représentez, les assurances,

l'audiovisuel et la communication ainsi que le droit européen.

Par ce moyen, le Grand-Duché pourra à l'avenir jouer un rôle plus actif dans l'espace international de l'enseignement supérieur. En offrant davantage de formations et en accueillant plus de jeunes étudiants mais aussi d'enseignants étrangers, notre pays pourra s'approcher d'un plus juste équilibre entre ce qu'il reçoit du monde extérieur en matière d'enseignement supérieur et ce qu'il offre en retour.

Autre objectif visé: la professionnalisation de l'enseignement supérieur. Pour être réussie, cette professionnalisation des études ne peut se limiter à la simple adaptation des programmes. Ce sont les structures qu'il faut changer pour donner aux responsables une véritable autonomie et leur permettre d'associer les milieux professionnels à la conception et à la mise en oeuvre de ces nouvelles formations. Une généralisation de cette mission devrait devenir la norme.

N'oublions pas, dans ce contexte non plus, la dimension européenne. La politique poursuivie en matière d'enseignement supérieur connaît un large consensus dans tous les Etats membres. N'est-ce pas une initiative communautaire, le lancement du programme COMETT au milieu des années 80, qui a largement contribué à réduire le fossé culturel existant entre le monde de l'économie et celui de l'enseignement supérieur?

Le Mémoire présenté par la Commission en cette matière, a fait l'objet d'un large débat dans tous les Etats membres, soulignant aussi la nécessité d'une approche plus large et plus approfondie visant à créer des liens plus étroits entre l'enseignement supérieur et les entreprises.

Je pense pour ma part qu'il importe de profiter de cette dynamique européenne car elle sert la qualité et la compétence. Et par là elle sert la compétitivité de notre pays dans le concert européen.

Relier une stratégie globale d'entreprise au contenu de l'organisation du travail, à la mobilisation des individus et à la valorisation des acquis professionnels est une tâche qui peut se révéler trop importante pour l'entreprise seule. Elle a besoin de partenaires. Et ces partenaires sont à mes yeux à rechercher aussi et surtout du côté de l'enseignement supérieur.

Troisième chantier: celui de la formation continue. Ou, si vous préférez, la formation tout au long de la vie. Pour faire face aux défis posés, le gouvernement luxembourgeois a pris un certain nombre d'initiatives dont je voudrais en relever deux qui me paraissent particulièrement importantes.

Il s'agit d'abord de la création de l'Institut National pour le Développement de la Formation Professionnelle Continue qui répond aux vœux du Gouvernement de ne pas voir en l'Etat l'unique promoteur

du marché de la formation professionnelle continue. L'INFPC travaille selon un concept de produit sur-mesure et met à la disposition de la clientèle un service d'analyse des besoins, de développement consécutif des produits et d'évaluation sur le travail après la formation.

Il s'agit ensuite de la mise en place d'un dispositif législatif national.

C'est dans cette optique que le Gouvernement a saisi le Conseil Economique et Social en vue de l'élaboration d'un avis traitant des questions du financement, de l'accès individuel et collectif, de la protection de l'investissement et de la certification dans le domaine de la formation professionnelle continue proprement dite, de la 2^e voie de qualification et dans celui de la formation économique et sociale du citoyen.

A cette fin et eu égard à l'importance de la loi à élaborer, je tiens à rappeler quelques principes que le Gouvernement entend observer:

La formation professionnelle continue, en tant qu'élément de la production, ne peut plus ni être sporadique ni être considérée comme un avantage social aux salariés méritants ni surtout se cantonner dans un rôle de réaction par rapport à l'évolution technologique; elle doit au contraire prévoir cette évolution et préparer les initiatives à l'avance.

L'articulation judicieuse entre la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle continue sera un second principe à respecter. Un large consensus, au niveau européen, commence à s'établir, conférant à la formation professionnelle initiale la tâche d'un enseignement professionnel à base large, en alternance, accompagné d'une introduction des qualifications-clefs dans les voies de formation techniques.

La tâche de la spécialisation à la pointe des acquis technologiques les plus récents reviendra, au contraire, à la formation professionnelle continue.

Un troisième principe concerne l'engagement clair de la responsabilité conjointe des partenaires sociaux. Si les savoirs techniques évoluent plus vite que l'école ne peut les enseigner, il faut dispenser les formations les plus près possible du lieu de ces changements; en ce qui concerne la formation professionnelle continue, ce lieu est l'entreprise elle-même. Le rôle de l'entreprise formatrice, aidée en cela par des organismes de formation agréés, ira croissant. Là où le système dual ne constitue pas une réponse adéquate, le partenariat école-entreprise doit prendre le relais.

Dans tous les cas de figure, l'incitation à la formation continue et à l'autoformation reste la question clé dans ce contexte. Il me semble qu'une très grande imagination devra présider à l'élaboration des différents aspects de la formation continue, afin que le «produit», si je puis m'exprimer ainsi, attire, stimule et entraîne. Mais

deux éléments cruciaux influenceront de façon déterminante l'émergence d'une vraie culture de la formation continue. Il s'agit en occurrence de ce que nous appelons – pudiquement – la reconnaissance de la formation continue et – ce qui n'est pas moins important – la réorientation des objectifs de la formation initiale. En clair: Dans une société marquée par l'apprentissage tout au long de la vie, le rôle de l'école change fondamentalement.

Parlons d'abord reconnaissance. Les difficultés formelles, identifiées de façon fort pertinente par le Conseil Economique et Social, sont réelles. Il importe cependant de penser cette reconnaissance aussi dans une perspective d'avenir.

Dans un monde où il y aura foisonnement de formations, il faudra inventer un dispositif qui les rende bien visibles et les capitalise. Les «portefeuilles des compétences» utilisés déjà ci ou là sont à étendre à toutes les formes d'acquis ou de savoirs. Le modèle inventé par MICHEL SERRES sur la base des «arbres de savoir» peut être une réponse au besoin de valorisation des acquis dans le contexte d'une éducation permanente.

Certes, cette idée, née dans la foulée d'une mission confiée au célèbre philosophe par Madame EDITH CRESSON, alors premier ministre en France, ne résoudra pas automatiquement les redoutables problèmes de certification et de reconnaissance. Mais elle a le mérite de montrer une voie cohérente pour avancer vers une culture de l'éducation permanente pour tous.

Aujourd'hui, Madame CRESSON est en charge de l'éducation et de la formation au sein de la Commission. Et elle s'appête à sortir un Livre Blanc, dans lequel elle reprend une idée analogue. La seule voie du diplôme comme mode de reconnaissance des compétences individuelles, qu'elles soient fondamentales, techniques ou professionnelles, crée des rigidités pour le positionnement de chacun dans l'espace du savoir et des compétences et freine de ce fait la progression vers la société cognitive. Dans celle-ci, en effet, l'individu devrait pouvoir faire valider ses compétences indépendamment du fait qu'il passe ou non par une formation diplômante.

La vie contemporaine demande des femmes et des hommes ouverts, prêts à changer de métier, capables d'apprendre tout au long de leur vie, de prendre en charge eux-mêmes leur formation permanente: nous n'échappons donc pas à la question du diplôme!

On peut penser que le diplôme et les études longues produisent un résultat obtenu par défaut qui ne garantit pas à la société de disposer du meilleur mécanisme pour faire émerger des talents. Car ils sont conçus pour filtrer, au sommet, les élites dirigeantes.

Le risque consiste à éliminer ainsi des talents s'écartant des profils moyens, mais

innovateurs. On pourrait dire qu'ainsi est produit une élite assez peu représentative du potentiel de ressources humaines disponibles.

Comment expliquer le paradoxe suivant: il est souligné partout, y inclus dans le Livre Blanc, que les besoins en personnel hautement qualifié progressent constamment. Nous constatons cependant au Luxembourg que le nombre de chômeurs, possédant une bonne qualification professionnelle ou universitaire est en progression constante.

Une des réponses les plus pertinentes à ce paradoxe est la suivante: les compétences que certifie le diplôme ne sont plus celles qui valorisent l'homme dans la société d'aujourd'hui. Un diplôme ainsi conçu ne donnera donc plus droit aux perspectives sociales et professionnelles qui étaient celles des diplômés d'autrefois, c'est à dire, d'il y a ... dix ans!

Il va falloir admettre, que le niveau du diplôme n'est plus lié au niveau de l'emploi. La formation ne suffit plus à déterminer le type de poste occupé.

Ce qui ébranle les fondements d'une société qui a mis en avant le principe démocratique de l'égalité des chances et croit, à tort ou à raison aux vertus objec-

tives d'un système censé permettre à tous d'évoluer en fonction de leurs seuls mérites. Combien de jeunes ont été élevés dans la certitude que la progression sociale dépendrait de leurs seuls efforts scolaires.

Aujourd'hui, d'aussi tranquilles croyances subissent l'épreuve d'une dure réalité.

Pour une société telle que la nôtre, cette rupture radicale peut être traumatisante et laissera des traces, surtout si le débat n'est pas mené publiquement. Car une telle évolution ne manquera pas de soulever de graves questions en matière d'égalité et d'équité.

Faut-il donc abolir le diplôme? Certainement pas! Tout comme je plaide avec détermination en faveur de l'école, d'une école nouvelle, je plaide en faveur du diplôme, mais d'un diplôme rénové, ouvert. Qui prenne en compte toutes les potentialités de chaque individu.

Comme le relationnel, le savoir-être sont devenus autant d'éléments déterminants dans la vie professionnelle, l'école en tiendra désormais compte. Certes, les choix historiques de notre système éducatif ne correspondent pas à une telle prise en compte, dans l'évaluation, d'éléments considérés comme plus subjectifs.

Le système éducatif a produit jusqu'à présent des diplômés pour l'essentiel sur la base des critères normatifs indiscutables, non suspects a priori de subjectivité.

Le diagnostic est évident: nos ébauches de solution sont encore bien hésitantes. Mais j'ai la conviction que les exigences d'éducation et de formation, adaptées à notre époque sauront être traduites dans la réalité. Ce qui exigera évidemment une grande communauté de réflexion et une non moins grande solidarité d'action. En d'autres termes: ce n'est pas le système éducatif à lui seul qui peut opérer ces changements. C'est à l'ensemble des forces vives de la société de le vouloir.

En tant que ministre de l'Education nationale, je tiens à féliciter les organisateurs de ce Symposium. J'ai la conviction que la démarche de formation choisie dans les milieux financiers est porteuse d'avenir. L'exemple de l'Institut de Formation Bancaire Luxembourgeois en est une illustration pertinente tout comme l'est celui du European Bank Training Network. Je suis persuadé qu'un échange d'expérience, qu'une innutrition mutuelle nous permettra d'oeuvrer en faveur d'un nouvel ordre européen, fondé sur l'intelligence et la compétence de tous les hommes.

Visite à Luxembourg de M. Zoltán GAL

M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés, a reçu en visite officielle une délégation parlementaire hongroise sous la conduite de Monsieur Zoltán GAL, Président de l'Assemblée nationale de la République de Hongrie, le 27 octobre 1995.

Des entretiens ont eu lieu à la Chambre des Députés avec les Membres du Bureau, de la Commission de Travail, la Prési-

dente et les Vice-Présidents de la Commission des Affaires étrangères et européennes.

Le Président de l'Assemblée nationale hongroise a exprimé l'espoir de l'adhésion de son pays à l'OTAN et à l'Union européenne, dans un proche avenir, compte tenu de la mise en place d'institutions démocratiques et des efforts de privatisation réelle déjà accomplis.



M. Zoltan GAL et M. Jean SPAUTZ, entourés des délégations parlementaires hongroise et luxembourgeoise



M. Jacques F. POOS et M. Zoltan GAL

Les Membres de la Chambre des Députés ont évoqué entre autres la situation de la population hongroise en Roumanie et des minorités vivant en Hongrie. Par ailleurs la liberté de la presse et le projet de loi sur les médias en instance devant le Parlement hongrois ont fait l'objet d'un ample échange de vues.

Après une entrevue avec Monsieur Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, Monsieur Zoltán GAL a rencontré à la Chambre de Commerce des représentants luxembourgeois d'entreprises intéressées au commerce avec la Hongrie.

Inauguration officielle de l'aciérie électrique et de la coulée continue de ProfilARBED – DIFFERDANGE

Vendredi, le 27 octobre 1995

Le groupe ARBED a réalisé au cours des mois passés un investissement global de LUF 6 milliards dans les installations de production de DIFFERDANGE ce qui permet d'accroître sa productivité et d'assurer l'avenir de la sidérurgie luxembourgeoise.

Inaugurée officiellement le 27 octobre 1995, en présence de S.A.R. le Grand-Duc et de nombreuses personnalités, la nouvelle aciérie électrique de DIFFERDANGE se caractérise par les données techniques suivantes: elle est équipée d'un four à double cuve à courant continu. La charge par cuve s'élève à 155 tonnes, la productivité est de 200 Vheure à enfournement de 100 % de ferrailles.

La coulée continue, d'une capacité de 200 t/heure, est équipée de trois brins pour l'élaboration d'ébauches de poutrelles «near net shape» de trois formats différents.

Le four à longerons a une capacité de 250 t/heure d'enfournement d'ébauches froides. La température de défournement est de 1220 °C.

Le groupe ARBED vise à respecter les normes les plus sévères en matière de protection de l'environnement. Par rapport à la filière classique, une réduction des émissions et une diminution de la consommation d'énergie primaire a été obtenue. Des moyens importants consacrés à l'isolation de la nouvelle aciérie ont contribué à un haut niveau de protection contre le bruit.

Une technologie d'avant-garde

Le 6 septembre 1994, la nouvelle coulée continue, la première de son genre en Europe, a été mise en opération sur le site de DIFFERDANGE. Deux semaines plus tard, la première séquence de plusieurs coulées successives est réalisée. Un mois plus tard, la nouvelle aciérie électrique fut démarrée.

Le site de DIFFERDANGE dispose désormais d'une phase liquide hautement performante grâce à une technologie de pointe. Après la modernisation du train Grey, il se présentera comme une usine entièrement renouvelée.

Le four à double cuve de l'aciérie électrique a une capacité de 1,4 million de

t/an. La coulée continue élabore des ébauches de poutrelles «near net shape» sur trois brins, utilisées dans l'alimentation du train Grey et du train II pour palplanches du site d'ESCH-BELVAL.

La modernisation du train Grey est effectuée en plusieurs étapes. La barre-mère a été allongée sur 125 m. De nouvelles cages, dotées d'installations de changement rapide des cylindres, améliorent encore ses performances. Ces transformations et modernisations constituent un élément-clé du programme d'investissement de l'ARBED et contribuent à assurer l'avenir de la sidérurgie luxembourgeoise.

De HADIR à ProfilARBED DIFFERDANGE – Historique d'un site sidérurgique mondialement réputé

Le 9 mai 1990, S.A.R. le Grand-Duc inaugura les nouvelles installations QST au train Grey de l'usine de DIFFERDANGE.

Cette innovation technologique permet un traitement thermique des poutrelles dans la chaude de laminage et constitue une première mondiale dans ce domaine. Le site de DIFFERDANGE est resté fidèle à sa vocation d'innovation dans le domaine des profilés lourds.

Moins de cinq ans plus tard, ce même site est à nouveau le théâtre d'une inauguration de nouvelles installations tout aussi spectaculaires. Aujourd'hui, le site de DIFFERDANGE se présente avec un outil de production ultra-moderne qui n'a rien en commun avec l'appareil industriel de ses débuts.

La production d'ébauches de profilés dans une nouvelle aciérie électrique couplée à une coulée continue constitue une première européenne en matière de profilés lourds.

Ainsi la tradition se trouve respectée. Car un esprit d'innovation technologique particulier a toujours caractérisé l'usine de DIFFERDANGE qui fut fondée en 1896. Un premier haut-fourneau y fut mis en opération en 1897, suivi en 1900 par la première aciérie.

L'usine était considérée comme le site le plus important au sein de la société HA-

DIR (Hauts Fourneaux et Aciéries de DIFFERDANGE-SAINT-INGBERT-RUMELANGE), constituée en 1920. La HADIR disposait encore d'une usine de transformation à SAINT-INGBERT en Sarre et de mines de fer à DIFFERDANGE, RUMELANGE et à OTTANGE (France). Dans les années soixante, l'usine de DIFFERDANGE avait en opération 10 hauts-fourneaux de 6 à 8 m de diamètre de creuset, une aciérie moderne avec 5 convertisseurs Thomas à 50 tonnes et 16 fours Pits pour le chauffage des lingots avant leur passage aux huit trains de laminage.

En 1957, une usine à tubes soudés entra en service.

Le train GREY

En juin 1898, un ingénieur américain, Henry GREY, s'était présenté chez M. Paul WURTH pour lui offrir les brevets d'un système révolutionnaire de laminage de poutrelles qu'il venait de mettre au point dans une usine à DULUTH, au Minnesota.

En septembre de la même année, deux collaborateurs de M. WURTH, à savoir MM. MEIER et BRASSEUR, partirent pour les États-Unis. En arrivant, ils découvrirent des installations à l'arrêt, mais ils n'en furent pas moins convaincus de l'efficacité du système de Henry GREY. Le contrat d'achat du brevet était signé en octobre 1898. Après la construction de trois hauts-fourneaux et d'une nouvelle aciérie, l'installation du train GREY fut achevée en 1902.

En 1911, la première poutrelle d'une hauteur d'âmes de 1 mètre était laminée. Depuis cette date, les poutrelles GREY sont considérées comme la référence absolue dans la construction d'immeubles. D'abord en se forgeant une solide renommée dans la patrie des gratte-ciel, les États-Unis, et ensuite, en s'imposant dans le monde entier pour la construction de charpentes métalliques.

Incorporation dans l'ARBED

L'année 1911 vit la première apparition du nom ARBED, lorsque la Société des Hauts Fourneaux et Forges de DUDELANGE reprit la Société des Forges



ProfilARBED DIFFERDANGE: Le nouveau four électrique

Photo: Services photographiques ARBED

d'EICH LE GALLAIS, METZ et Cie. et la S.A. des Mines du Luxembourg et des Forges de Sarrebrück pour donner naissance aux Acieries Réunies de BURBACH-EICH-DUDELANGE (A.R.B.E.D.). Après une prise de participation majoritaire en 1965, l'ARBED reprit intégralement la HADIR en 1967.

La stratégie de l'avenir

Le passage des usines de ProfilARBED à la filière électrique se situe dans le cadre d'une restructuration profonde du groupe. Après la reprise de Stahlwerk THÜRINGEN (1992), l'extension des activités au Brésil et l'acquisition de la majorité du capital de STAHLwerke BREMEN

(1994), le groupe ARBED figure parmi les premières sociétés sidérurgiques au monde.

Dans le secteur de Produits longs, dont la société de tête est ProfilARBED, notre stratégie vise à consolider et à développer notre position de leader dans le domaine des poutrelles et des palplanches. Dans cette optique, ARBED veille à la qualité totale de ses produits et de ses services.

Jusqu'au passage complet à la filière électrique dans le secteur Produits longs, prévu pour 1997, ARBED évoluera à double filière, à savoir le procédé fonte et le procédé électrique.

Les projets de restructuration, dont la plupart ont déjà été achevés, visent à

garantir l'emploi à moyen et à court terme. Les travaux de modernisation réalisés constituent une amélioration considérable de la protection de l'environnement.

La cérémonie d'inauguration de la filière électrique

Ensemble avec de nombreuses personnalités du monde politique et économique, le président d'ARBED, M. Joseph KINSCH, put accueillir à DIFFERDANGE, le 27 octobre 1995, le président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires

Étrangères et du Commerce extérieur Jacques F. POOS, le ministre de l'Économie Robert GOEBBELS, le Ministre du Budget Marc FISCHBACH et le Ministre des Classes moyennes Fernand BODEN. Il leur adressa l'allocution de bienvenue suivante:

«Altesse Royale,

Le groupe ARBED est très sensible à l'honneur que Vous lui témoignez, en rehaussant par Votre haute présence la manifestation d'aujourd'hui. Vous démontrez, une fois de plus, Votre intérêt et Votre attachement constants pour les réalisations économiques de nos entreprises en général et de notre industrie sidérurgique en particulier. Soyez assuré, Altesse Royale, de notre profonde reconnaissance pour ce soutien qui nous est particulièrement précieux.

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,
Chers Collègues,

En célébrant aujourd'hui l'inauguration des nouvelles installations du site de PROFILARBED DIFFERDANGE, nous marquons d'une pierre blanche l'histoire industrielle de cette région et de cette ville qui nous sont si chères. Avec le passage de l'usine de DIFFERDANGE vers la filière électrique, nous réalisons non seulement une étape décisive dans la modernisation de la sidérurgie luxembourgeoise, mais nous perpétons également la longue tradition d'innovation technologique qui marque ce site.

La réputation des poutrelles de DIFFERDANGE remonte en effet à 1911. C'est à DIFFERDANGE que fut laminée, voilà plus de 80 ans, la première poutrelle GREY d'une hauteur d'âme d'un mètre. Une performance qui fut dépassée, encore à DIFFERDANGE, par d'autres innovations, telle la première poutrelle haute de 1 mètre 10, en 1987, ou encore, en 1989, la poutre «jumbo» d'un poids métrique de près de 1.400 kg.

Toujours à DIFFERDANGE, Altesse Royale, Vous nous fîtes l'honneur, en 1990, d'inaugurer le nouveau procédé «QST» au train GREY, qui représentait une percée décisive en termes de qualité et d'application de la poutrelle laminée.

Aujourd'hui, en 1995, la mise en route des installations de la filière électrique ouvre une fois de plus de nouveaux horizons à cette usine qui dispose désormais des technologies les plus avancées de la sidérurgie moderne. Décidément, à DIFFERDANGE, tradition et innovation sidérurgiques vont de pair.

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

Les nouvelles installations du site de DIFFERDANGE forment un élément clé de notre programme d'investissement

dans le secteur des produits longs. Un programme d'une ampleur financière exceptionnelle: Des dépenses d'investissement de plus de LUF 24 milliards, afin de garantir dans le long terme les performances et la compétitivité de notre outil industriel dans ce secteur. Je peux vous confirmer que la réalisation de ce plan avance conformément à nos prévisions. À ce jour, les trois quarts des réalisations prévues sont déjà exécutés. Trois des quatre fours électriques ainsi que deux des trois coulées continues sont en service et la modernisation des laminoirs est accomplie en grande partie. L'année dernière, nous avons inauguré l'aciérie électrique d'ESCH-SCHIFFLANGE. Aujourd'hui, les nouvelles installations, ici à DIFFERDANGE, sont à l'honneur. Dans quelques semaines, le 11 novembre prochain, nous procéderons à la mise en service officielle de l'aciérie électrique et de la coulée continue de Stahlwerk THÜRINGEN, en Allemagne. Le passage à la filière électrique sera complété avec le démarrage, en 1997, de l'aciérie électrique du site d'ESCH-BELVAL.

Avec la finalisation de ce programme d'investissement, tous nos produits longs seront fabriqués dans quatre mini-usines qui disposeront d'une technologie hautement compétitive permettant des gains de productivité importants.

Il faut toutefois savoir que cette mutation technologique ne se fera pas sans heurts. La maîtrise parfaite de l'outil et le contrôle strict de son coût de production requerront un effort d'adaptation en profondeur.

Mais une fois ce travail accompli nous aurons apporté une nouvelle illustration de l'esprit d'entreprise qui de tous temps a fait progresser la sidérurgie luxembourgeoise, que ce soit dans ses réalisations, ici au Grand-Duché, ou encore, dans ses initiatives à l'étranger.

Si j'ai parlé de l'amélioration de la productivité que la mise en oeuvre de technologies modernes représente pour notre secteur des produits longs, je tiens à préciser que leur application réduit aussi de manière considérable la consommation d'énergie tout en visant au respect de normes d'émission les plus sévères au monde. Contrairement à ce que d'aucuns cherchent à faire croire, nous pouvons affirmer, en toute sérénité, que la conversion vers la filière électrique a un impact positif sur l'environnement naturel et humain. Certes, comme toute activité industrielle, la production sidérurgique aura toujours un effet sur l'environnement dans lequel elle opère. Mais c'est notre volonté explicite d'en réduire au maximum les incidences, par une utilisation conséquente des technologies les plus avancées.

D'autre part, permettez-moi d'insister sur le fait que l'industrie sidérurgique, de par son produit même, l'acier, contribue de manière active à la qualité de notre envi-

ronnement. L'acier est un des seuls matériaux recyclables à 100 %. Et l'industrie sidérurgique connaît depuis longtemps des cycles de production fermés. Nous savons tous que, arrivés en fin de vie, les produits en acier sont collectés et recyclés et servent donc de matière première pour de nouveaux produits en acier. Et c'est précisément par la mise en service d'aciéries électriques qui produisent l'acier essentiellement à partir de ferraille recyclée que celle-ci s'affirme davantage encore comme «matière première».

Je confirme devant cet auditoire averti que, malgré les difficultés inhérentes à la montée en régime d'un outil hautement sophistiqué, les responsables des sites de production sont nuit et jour sur la brèche, afin que les équipements de nos usines répondent aux valeurs d'émissions ambitieuses fixées par les instances nationales.

Pour bien mesurer la contribution à notre environnement grâce à la mise en service des aciéries électriques, il faut considérer l'ensemble de la problématique. Si on établit un bilan général des améliorations que permet la filière électrique comparée à la filière fonte traditionnelle, le résultat est concluant: On constate une réduction de plus de 90% des émissions de poussières, ainsi qu'une diminution de plus de 90% des déchets à mettre en décharge. Par ailleurs, la consommation d'eau baisse de moitié et la consommation d'énergie par tonne d'acier diminue de deux tiers.

Des faits qui parlent d'eux-mêmes mais que je me devais de souligner.

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

La restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise fait partie intégrante de la stratégie du groupe ARBED face aux défis d'une économie mondiale qui ne laisse aucune chance aux retardataires. La profonde transformation que nous avons entreprise résulte de notre volonté d'une constante amélioration du bien-être de nos collaborateurs, de l'optimisation du service au client et du renforcement de la rentabilité de notre groupe. Voilà pourquoi nous avons filialisé nos secteurs d'activités en unités autonomes et responsables. Voilà pourquoi nous avons aussi renforcé le mouvement de spécialisation et les accords de synergies tout en orientant nos secteurs vers les marchés les plus attractifs. Nous avons acquis Stahlwerk THÜRINGEN, repris STAHLWERKE BREMEN, élargi nos activités au Brésil et accentué notre présence sur les marchés mondiaux. Nous sommes devenus le plus européen des sidérurgistes et nous représentons désormais un groupe industriel international composé de neuf secteurs d'activités présents dans le monde entier. Avec une production d'acier de plus de 11 millions de tonnes, notre groupe figure parmi les toutes premières sociétés sidérurgiques au monde.

Seule la poursuite de cette stratégie d'ancrage au niveau international permet de garantir la compétitivité à long terme du groupe ARBED et de conforter son rôle dans l'économie luxembourgeoise.

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

Je voudrais conclure sur une profession de foi. En tant que sidérurgistes, nous devons avoir à l'esprit que notre métier est passionnant. Notre produit, l'acier, représente un matériau clé dont nous repoussons sans cesse les limites, que ce soit en termes de qualité ou d'applications. Aussi suis-je confiant dans l'avenir de notre groupe, une confiance qui se fonde sur les qualités intrinsèques de notre produit, les performances de nos installations et, avant tout, sur l'engagement et le savoir-faire de nos collaborateurs».

Dans son intervention, Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie, a rappelé qu'en 1993, les partenaires de la tripartite s'étaient penchés sur un plan de crise que les sidérurgistes avaient préparé pour faire face à la dégradation conjoncturelle et pour créer une sidérurgie luxembourgeoise compétitive et performante à l'horizon 2000:

«Altesse Royale,
Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La cérémonie d'aujourd'hui me fournit évidemment l'occasion d'apporter les félicitations cordiales du Gouvernement à la société ProfilARBED et à toutes celles et à tous ceux qui ont oeuvré à la réalisation de cet investissement remarquable dans les nouvelles installations d'élaboration d'acier ici à DIFFERDANGE. Je le fais avec d'autant plus de plaisir et de satisfaction que cet investissement est parmi les plus volumineux et importants de l'histoire industrielle de notre pays. Pour le surplus il s'est réalisé ici dans la cité du fer, rendant à celle-ci non seulement une phase liquide et une coulée continue des plus modernes, mais également, avec le laminoir GREY et le procédé QST, un outil complet et performant de fabrication de poutrelles, unique au monde.

Les meilleures conditions sont ainsi rassemblées pour assurer que les poutrelles «made in DIFFERDANGE» continueront pendant longtemps à porter le nom de la cité du fer à travers le monde, des grattes-ciel de LOS ANGELES et SAN FRANCISCO aux ports de SINGAPOUR, HONG KONG et autres SHANGHAI. Je me réjouis pour cette ville de DIFFERDANGE qui se voit ainsi confirmée et consolidée dans sa vocation de site sidérurgique-clé et de pôle industriel significatif du pays.

Mais cette cérémonie fournit aussi l'occasion de faire le point sur le chemin de

la réorientation de notre principale branche industrielle, de jeter un regard sur l'environnement européen et mondial dans lequel elle évolue et de proposer une série de réflexions pour l'avenir, pour le développement et pour le prolongement de cette formidable aventure industrielle qu'a été la sidérurgie luxembourgeoise depuis plus de 100 ans.

Il y a à peine trois ans, au début de 1993, les partenaires de la tripartite se penchaient sur un plan de crise que les dirigeants de la sidérurgie avaient préparé pour faire face à une dégradation conjoncturelle sérieuse et pour créer les conditions d'une sidérurgie luxembourgeoise compétitive et performante à l'horizon 2000.

Un chapitre-clé de ce plan de crise fut la réalisation d'un programme d'investissement de quelque 12,5 milliards de francs dans le secteur des produits longs sur la période 1993-95.

L'essentiel de ce montant allait être consacré à la réorientation technologique de notre sidérurgie, avec l'objectif de produire 2.000.000 tonnes d'acier, soit quelque 2/3 de la production annuelle par le procédé électrique à partir de mitrailles d'acier.

Le Conseil d'Administration de l'ARBED avait approuvé le programme dans sa réunion du 26 février 1993. Ce programme, qui, à côté de la réalisation de l'aciérie électrique de SCHIFFLANGE, prévoyait un montant de quelque 7 milliards de francs au profit d'une nouvelle aciérie électrique, d'une coulée continue d'ébauches de poutrelles et du Train GREY sur le site de DIFFERDANGE.

Ce choix de la filière électrique pour quelque deux tiers de la capacité de production était motivé à la fois par des considérations de compétitivité que d'assurance du site de production.

Quant à ce dernier volet, il fallait se rendre à l'évidence que l'épuisement progressif des ressources minières de la région allait prévisiblement mettre le site sidérurgique luxembourgeois en situation concurrentielle inférieure par rapport aux sites maritimes, ces derniers pouvant assurer plus économiquement leur approvisionnement en minerais et en combustibles.

Fort des conclusions de l'étude «Roland BERGER», que le Gouvernement fit établir en 1993, des considérations de compétitivité et d'intérêt à long terme des différents sites sidérurgiques luxembourgeois ont également motivé la décision en 1994/95 de procéder à la dernière étape de la réorientation de la sidérurgie, à savoir le remplacement intégral de la filière «fonte» par la filière électrique à travers la construction d'une aciérie électrique et d'une coulée continue supplémentaires à ESCH-BELVAL à l'horizon 1997.

Comme le Président KINSCH vient de l'indiquer, le programme d'investissement 1993-97 dans les installations luxembourgeoises frôlera ainsi les 20 milliards de francs.

Ce formidable effort d'investissement n'est réalisable que grâce à la mise en oeuvre de toute une série de dispositions financières et sociales arrêtées dans l'accord tripartite du 7 avril 1993.

Au niveau social, cet accord a jeté les bases d'une réduction ordonnée des effectifs à travers l'application du mécanisme de la préretraite et du modèle alternatif au chômage partiel.

Au niveau opérationnel, des économies substantielles ont pu être réalisées.

Enfin, au niveau du financement des investissements, la contribution des salariés au plan d'épargne volontaire, la confiance du marché des capitaux dans la sidérurgie luxembourgeoise a permis à celle-ci de récolter des moyens financiers substantiels, à la fois en fonds propres qu'en fonds de tiers. Par ailleurs, le système financier luxembourgeois, aussi bien privé que public, notamment à travers la SNCI, a été étroitement associé aux opérations de financement des investissements.

Les résultats sont au delà des attentes. Il m'est donné aujourd'hui de rendre hommage aux dirigeants et à tous les collaborateurs de la sidérurgie luxembourgeoise pour le chemin accompli.

Au delà des investissements dans la transformation technologique de la sidérurgie luxembourgeoise, le groupe ARBED, grâce à une organisation restructurée, à la mise en place de coopérations, voire d'alliances avec d'autres entreprises européennes, enfin grâce à l'acquisition d'installations de production en Allemagne, en particulier en Thuringe et à Brême, s'est hissé parmi les 5 producteurs les plus importants en Europe, disposant de la taille nécessaire dans un marché de plus en plus concurrentiel.

En effet, à l'instar de notre sidérurgie, l'industrie sidérurgique européenne est appelée à subir de profondes mutations. Il est vrai que le plan de restructuration préconisé par la Commission européenne n'a pas abouti à la réduction souhaitée de capacité de l'ordre de 20-25 millions de tonnes. Il est vrai aussi que des aides d'État massives ont été et sont toujours consacrées à la restructuration des entreprises sidérurgiques dans bon nombre de nos pays partenaires de l'Union. Il est vrai enfin que malgré la privatisation de la plupart des entreprises sidérurgiques importantes et malgré la reprise conjoncturelle générale dans l'Union, des capacités excédentaires importantes demeurent dans le marché.

Cela est notamment le cas pour le marché des poutrelles et profilés, spécialité des installations luxembourgeoises. On peut estimer à près de 1 million de tonnes les capacités de productions excédentaires dans ces produits, alors qu'au moins trois entreprises européennes continuent à bénéficier de la protection de leurs Etats et peuvent ainsi continuer à opérer dans les marchés dans des conditions de concurrence déloyale.

Ceci est évidemment une situation inacceptable dans une union économique qui doit maintenir des conditions de concurrence équitables. Le Gouvernement luxembourgeois a ainsi été amené à protester à plusieurs reprises auprès de la Commission Européenne et à l'inviter à faire en sorte que les conditions de concurrence ne soient pas faussées par des pratiques d'aides ou autres interventions interdites par les traités et le code des aides.

Le Gouvernement continuera à s'opposer à des restructurations déloyales qui ne contribuent pas à l'assainissement de l'industrie sidérurgique européenne.

Le marché européen est enfin caractérisé par la percée des producteurs de l'Europe centrale et orientale suite à la transition de ces pays vers l'économie de marché. Alors qu'on doit se féliciter de cette évolution, il importe que l'accès des producteurs de ces pays au marché communautaire se fasse de façon ordonnée et progressive.

Cette tendance continuera sans doute pour les années à venir même si le développement des économies de ces pays est susceptible de créer une demande croissante susceptible d'occuper les capacités existantes.

Dans ces conditions, comment évoluera l'industrie sidérurgique luxembourgeoise? Quels devraient être les axes de son développement futur ?

En ce qui concerne les produits longs, la transition vers la filière électrique, lorsque

qu'elle aura été réalisée et réussie, aura jeté les bases de la compétitivité à terme de ce secteur. Ce ne sera pas partie gagnée. Il importera de rechercher toutes les améliorations possibles pour permettre à la fois la qualité souhaitée des produits et une productivité élevée.

Notre pays disposera à l'horizon 1997 d'une concentration importante de nouvelles technologies d'élaboration de l'acier, que ce soit au niveau de l'aciérie ou à celui de la coulée continue, sinon au niveau des laminoirs.

Afin de disposer des meilleurs produits possibles, afin de maintenir et d'augmenter les performances de ces installations, mais aussi en vue du transfert des technologies et des connaissances acquises, notre sidérurgie devrait redoubler d'efforts de Recherche-Développement, le cas échéant ensemble avec d'autres producteurs, des fournisseurs d'équipements ou encore des utilisateurs des produits laminés.

L'avenir d'une sidérurgie performante fabricant des produits de qualité en dépendra plus que jamais.

Dans le domaine des produits plats, le Grand-Duché, tout en n'étant plus un producteur intégré, dispose d'installations performantes de laminage et de revêtement, concentrées sur le site de Dudelange. Notre ambition est et continuera d'être la promotion du développement de cet ensemble par l'adjonction d'activités de revêtement nouvelles ou d'activités de transformation de produits plats en acier.

Quant au site de Rodange, il importera de veiller, après le transfert de la production de rails de transport en commun vers «Unimetal», à développer une occupation des trains de laminoir existants, permettant d'assurer la rentabilité des installations.

Au delà, et j'en félicite les dirigeants responsables, la reprise des installations de traitement d'acier inoxydable sur le site de Rodange par ALZ devrait offrir des

perspectives intéressantes pour la transformation d'acier inoxydable dans un marché en forte croissance.

Ces axes de développement sur les différents sites luxembourgeois ne doivent pas être vus comme étant en contradiction avec le développement des activités internationales de l'ARBED. Bien au contraire! Cette activité est nécessaire au développement de notre sidérurgie et à l'identification d'opportunités qui pourront trouver leur concrétisation industrielle au Luxembourg.

Altesse Royale,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Ces quelques considérations et réflexions, malgré l'un ou l'autre point d'ombre, me laissent globalement optimiste pour l'avenir de notre industrie sidérurgique.

Les installations que nous inaugurons aujourd'hui sont sans doute une excellente illustration de ce dont notre sidérurgie, ses ingénieurs et techniciens sont capables de réaliser. Ils sont à en féliciter. Mais sans les efforts de tous les dirigeants et salariés de la sidérurgie, sans la solidarité de toutes les forces de notre pays, nous ne serions pas ensemble aujourd'hui à cette cérémonie.

Si la sidérurgie luxembourgeoise, à travers le groupe ARBED, joue aujourd'hui un rôle éminent dans l'industrie sidérurgique européenne et mondiale, si parfois nos voisins et partenaires dans l'Union ou ailleurs nous envient, j'estime que c'est grâce à cette formidable capacité que le dialogue et la solidarité ont pu générer pour dépasser les difficultés et pour préparer l'avenir. Je formulerais aujourd'hui le modeste voeu qu'il en restera ainsi à l'avenir.

Le directeur du site de DIFFERDANGE, M. Carlo PANUNZI, guidait ensuite les invités d'honneur à travers les installations ultra-modernes et leur présentait la nouvelle filière électrique.

Communiqué du Ministère de la Santé concernant les contraceptifs oraux

Le Comité des Spécialités Pharmaceutiques de l'Agence Européenne du Médicament s'est réuni à LONDRES ce 27 octobre pour évaluer les résultats de trois nouvelles études épidémiologiques concernant les contraceptifs oraux et les risques cardio-vasculaires y inhérents.

Les résultats préliminaires de ces études confirment les conclusions bien connues

d'études antérieures, c'est à dire que la prise de contraceptifs oraux augmente modérément le risque de thrombo-embolie veineuse (formation d'un caillot de sang dans une veine) notamment chez les femmes à risque. Selon ces études, les utilisatrices de contraceptifs contenant un progestatif de 3^e génération (désogestrel ou gestodène), présenteraient un risque deux fois plus élevé de thrombose que celles utilisant des contraceptifs contenant d'autres progestatifs (2 cas sur 10.000 au lieu de 1 cas sur 10.000 utilisatrices).

Après évaluation des résultats disponibles, le Comité Européen des Spéci-

alités Pharmaceutiques est arrivé à la conclusion que le rapport bénéfices/ risques des contraceptifs concernés ne justifie actuellement pas leur retrait du marché.

Dans l'immédiat, il est vivement déconseillé d'interrompre une contraception orale en cours.

Les femmes présentant des facteurs de risque thrombo-embolique veineux (obésité, antécédents familiaux de thrombo-embolie veineuse, varices) et qui de toute façon doivent être régulièrement suivies sur le plan médical, devraient discuter avec leur médecin l'opportunité d'un changement éventuel de leur contraceptif.

KEHLEN: Quand le Jeune PRINCE GUILLAUME inaugure...

Aurait-ce réellement été le premier acte officiel posé par le jeune PRINCE GUILLAUME à l'inauguration du nouveau Centre scolaire et sportif de KEHLEN samedi, le 28 octobre 1995, où en présence de MM. Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur; Alex BODRY, Ministre de la Jeunesse et des Sports; Jos SCHEUER, Vice-Président de la Chambre des Députés, et Jos. HALSDORF, bourgmestre de la commune de KEHLEN, le fils aîné de LL.AA.RR. le GRAND-DUC HÉRITIER et de la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE inaugura le centre sportif.

Reçu par les autorités gouvernementale et communale, le Prince GUILLAUME dévoila une pierre commémorative devant rappeler l'événement aux administrés et à la jeunesse scolaire future du bourg, tout comme Il coupa avec la dextérité de mise le ruban tricolore, inaugurant de ce fait les imposantes constructions sportives nouvelles, officiellement, l'ouverture des écoles datant du 12 novembre 1994 déjà.

Il appartient à l'Abbé René JUNGELS de bénir les locaux scolaires et sportifs, le curé souhaitant encore courage et succès aux élèves comme aux enseignants.

Les nouvelles installations sportives, baptisées au nom du jeune PRINCE, seront utilisées sur un plan intercommunal, expliqua le bourgmestre Jos. HALSDORF, tout en remerciant le Prince GUILLAUME de Sa présence en l'occurrence, événement qui ferait date dans les annales communales. Soulignant divers aspects techniques des nouvelles installations, fonctionnelles en tout point, l'orateur exprima le vœu que les jeunes scolaires et les sportifs de KEHLEN et de KOERICH puissent y développer talents et ardeurs sportifs.



Le Jeune PRINCE GUILLAUME attentif aux discours ministériels

Rondes rythmiques et joyeuses par quelque 200 élèves à cette inauguration, le ballon de football et la crosse de hockey, remis en cadeau-souvenir au jeune Prince GUILLAUME faisant visiblement plaisir.

Mme Antoinette GOEGGERLE, déléguée officielle de la commune jumelée avec KEHLEN, celle de MECKENBEUREN (Lac LÉMAN), exprima les compliments et les meilleurs vœux du bourgmestre allemand et de la petite ville-soeur.

Insistant sur le grand engagement financier qu'auraient pris les communes impliquées dans cette réalisation, M. le Ministre Michel WOLTER mit en évidence l'excellente facture de cet investissement sur un avenir prometteur, louant encore, au nom du Ministre de l'Education nationale empêché, le sens d'initiative et la dynamique des édiles.



Le nouveau Centre scolaire et sportif de KEHLEN



Des hôtes sont présentés au PRINCE GUILLAUME.



Le Ministre Alex BODRY rappela que ce projet datait en somme déjà de... 1969, les nouvelles réalisations pourtant, répondraient en tout aux exigences du présent et d'avenir, complémentaires qu'elles seraient destinées à servir la jeunesse sur un plan inter-communal.

L'encadrement musical aux cérémonies fut assuré par les ensembles de KEHLEN et de KEISPELT-MEISPELT.

Le PRINCE GUILLAUME dévoile la pierre commémorative: 28 octobre 1995.

Côté technique, soulignons que le hall sportif est aux dimensions de 45 m sur 27 m, la surface pouvant être subdivisée en trois terrains; la tribune offre 264 places assises et 200 autres debout. Des vestiaires et des installations sanitaires, tout comme une spacieuse salle des réunions et un débit de boissons complètent les infrastructures. Les dépenses, dans l'ensemble, se chiffrent à 280 millions de LuF, dont 112 millions à charge de l'État.



Le PRINCE GUILLAUME vient de couper la tricolore à l'inauguration.

M. Georges WOHLFART, au Sommet économique d'AMMAN

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères Georges WOHLFART a présidé une délégation luxembourgeoise, composée de hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère des Finances, qui a participé au

Sommet économique d'AMMAN, du 29 octobre au 1^{er} novembre 1995.

Cette importante conférence, qui s'inscrit dans la suite de la Conférence de CASABLANCA de 1994, fut présidée par le Roi HUSSEIN de JORDANIE et co-présidée par Monsieur Bill CLINTON, Président des Etats-Unis et Monsieur Boris YELTSINE, Président de la Fédération de Russie.

Le but de ce sommet était de réunir autour d'une même table hommes politiques et

hommes d'affaires pour discuter du redressement économique et financier des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, pays qui ont souffert des crises successives qui ont secoué cette région du monde au cours des dernières décennies.

La délégation luxembourgeoise a mis également à profit son séjour en JORDANIE pour se familiariser davantage avec les réalités économiques et financières de ce pays.

Entrevue BODRY- PONCELET

M. le Ministre Alex BODRY a reçu en visite de courtoisie le 30 octobre 1995 son homologue belge, M. Jean-Pol PONCELET, Ministre de la Défense Nationale.

Les deux Ministres ont analysé le développement de la situation en BOSNIE-HERZÉGOVINE. Quant à la contribution mutuelle au déploiement d'une force multinationale pour assurer la mise en place d'un plan de paix dans cette région ils sont tombés d'accord sur l'affectation de l'unité de soutien que fournira l'armée luxembourgeoise au contingent que la BELGIQUE mettra à la disposition des autorités de l'OTAN.

Par ailleurs, la participation des deux pays au Corps européen a fourni matière à un profond échange de vues, alors que le



Le Ministre Alex BODRY et son homologue belge, M. Jean-Pol PONCELET, Ministre de la Défense Nationale

Gouvernement luxembourgeois a entamé la procédure de consultation des pays faisant partie de ce corps.

Le Ministre belge s'est déclaré bien volontiers prêt à appuyer la demande d'adhésion du LUXEMBOURG, tout en marquant son accord de principe quant au rattachement du contingent luxembourgeois à la première division mécanisée belge désignée pour participer au Corps européen.

Dans le cadre des relations bilatérales entre les forces armées des deux pays, M. le Ministre PONCELET a exprimé le souhait de voir se renforcer encore davantage à l'avenir la coopération et la collaboration, qui se manifestent à l'heure actuelle surtout au niveau de la formation des officiers et des sous-officiers luxembourgeois dans des écoles militaires belges.

Le Pôle Européen de Développement a fêté ses dix ans, le 30 octobre 1995

En présence de M. Jacques SANTER, Président de la Commission Européenne, et du Ministre de l'Economie Robert GOEBBELS, ainsi que du Ministre de l'Aménagement du Territoire Alex BODRY, le Pôle Européen de Développement (PED) a fêté, le 30 octobre 1995, son dixième anniversaire.

Créé en 1985 par les autorités de la France, de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, le PED avait pour but principal d'encourager et de faciliter l'implantation et le développement d'activités industrielles et commerciales sur d'anciens sites désaffectés, dans la zone sidérurgique de PÉTANGE/RODANGE, au carrefour donc entre les trois pays susmentionnés.

Dix ans plus tard, l'objectif se trouve réalisé; sur les 8.000 emplois industriels visés en 1985, quelques 6.000 furent créés au cours des dix ans d'existence du PED. Dans la même période, la commune de PÉTANGE/RODANGE a vu sa population s'accroître de 8% et le taux de la population active a progressé de 9,6%. La même tendance a été observée dans les régions limitrophes sur les territoires voisins.

Lors de la passation de Présidence et de la présentation du programme de la présidence luxembourgeoise pour l'exercice 1995-1996, Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Economie a fait l'intervention suivante:

Le LUXEMBOURG reprend la présidence à un moment charnière du PED, à savoir celui de 10 années d'existence. C'est donc à la fois l'heure d'un bilan et l'heure de la célébration d'une coopération intense et cohérente, centrée sur un seul but: la reconversion et donc la relance d'une région frontalière confrontée à l'époque au démantèlement de sa sidérurgie, donc de son nerf névralgique!

Ce furent dix années d'une coopération qu'il n'est pas exagéré de qualifier d'exemplaire même si les buts initialement fixés sont parfois considérés à tort comme n'étant pas intégralement atteints, notamment en terme de création d'emplois. Mais le succès principal du PED réside dans l'assainissement des sites concernés, la réalisation d'infrastructures nouvelles permettant un désenclavement de toute la région située de part et d'autre des trois frontières.

Le moment des bilans positifs fournit aussi l'occasion d'adresser nos remerciements à ceux des acteurs de la première heure qui ont très largement contribué à la genèse du projet et à son rodage voire son ancrage. Nous aurions tous des noms à citer, mais je veux me limiter à relever le rôle du Gouverneur PLANCHARD, ainsi du côté luxembourgeois celui de M. Armand SIMON, ancien secrétaire général de mon Ministère.

Quant à la présidence des instances du PED, qui d'après notre collègue belge est

celle d'un éclusier d'un long fleuve tranquille, j'accepte bien volontiers de l'assumer alors même que la déclaration commune et le programme d'action communs ont été conclus pour faire face à un problème de fond et de taille, certes, mais en vue de le résoudre au bout d'une période donnée, soit quelque 10 ans.

Cette période expire théoriquement en janvier prochain. Théoriquement, la région qui porte désormais le label "PED" devrait alors retourner à un régime de droit commun.

Mais tout le monde l'aura compris: il ne s'agit là que d'une hypothèse d'école. La manifestation d'aujourd'hui en est d'ailleurs la meilleure illustration.

Il n'empêche que si nous ne prenons pas à la lettre ce délai de 10 ans, qui ne me semble pas avoir été conçu comme une date couperet, nous devons néanmoins réfléchir sur le rôle futur des institutions que nous avons mises en place pour réaliser le projet du PED.

C'est d'ailleurs autour de ce thème que je propose d'articuler le programme de notre présidence.

Pour me résumer d'emblée: je me propose de consacrer la présidence luxembourgeoise à une réflexion profonde sur le devenir du Pôle Européen de Développement. A cet effet, je suggère aussi de maintenir les structures créées en 1985, à savoir le Comité d'Accompagnement

Politique, la Commission Permanente de Coordination ainsi que l'Equipe Technique Internationale, quitte à les restructurer à l'issue de notre réflexion commune. La Commission Permanente de Coordination devrait nous présenter dans un délai raisonnable (p. ex. dans six mois) et sous une forme restant à préciser (p. ex. par la procédure écrite plutôt que par une nouvelle réunion ministérielle) un projet d'avenir qui devrait tracer les grandes options envisageables pour le PED aussi bien sur le plan du contenu, c.à d. les objectifs et les instruments requis, que sur le plan des structures propres éventuelles.

Je m'explique.

Le PED est le fruit d'une politique volontariste - interventionniste - réalisée par des moyens originaux sortant des sentiers battus et donc aussi du droit commun. Or, nous venons de le constater, le bilan des 10 années de PED qui vient de nous être présenté est globalement très positif. Les bases pour la reconversion économique et le désenclavement de ce bassin sinistré transfrontalier sont jetées.

Dès lors je soumets à la discussion la question de savoir s'il convient désormais d'abandonner les moyens exceptionnels et de compter sur les nouveaux atouts de la région et les nouvelles forces de ses acteurs.

Un certain nombre d'organismes ont été mis en place dans les domaines de la formation et de la recherche innovation (le Collège Européen de Technologie), de l'emploi (l'Euroguichet social PED), de l'accès au capital (le Fonds de développement transfrontalier). Des groupements d'intérêt ont été créés, l'Interrégionale Syndicale, le Comité des chefs d'entre-

prises du PED, l'association des trois chambres de commerce de Meurthe et Moselle, de la Province du Luxembourg et du Grand-Duché, ainsi que - last but not least l'association des maires et bourgmestres du PED qui devrait déboucher prochainement à la constitution d'une association transfrontalière entre nos trois Etats, les régions ainsi que les maires et bourgmestres.

Dans ce contexte je me dois de rappeler qu'un vaste projet d'agglomération transfrontalière a été définitivement lancé il y a tout juste deux ans avec pour but de poursuivre et d'ancrer dans la durée le développement du territoire du PED, ce qui a fait émerger le souhait d'élaborer une stratégie d'action qui dépasse la seule conversion économique. Du côté luxembourgeois mon collègue Alex BODRY, Ministre de l'Aménagement du Territoire en est l'ardent défenseur.

Il faut citer également les successifs programmes d'initiative communautaire de coopération transfrontalière dénommés INTERREG, qui confortent et amplifient notre coopération transfrontalière grâce aux stimulants politiques et financiers qu'ils constituent.

Toutes ces structures qui gravitent autour du PED et sont fondées sur l'idée qu'une action transfrontalière commune est plus bénéfique que des actions isolées, couvrent un champ de compétences propres. Force est de le constater, elles sont à même de déployer également une dynamique propre. Dès lors, faut-il continuer à les coiffer par une structure d'orientation et de coordination émanant des trois exécutifs étatiques respectifs? Sinon, dans quelle mesure faut-il les associer à cette

structure? Je soumettrai aussi cette question à la réflexion sous notre présidence.

La crainte a des fois été manifestée que le PED risque d'être banalisé et de perdre son caractère innovant et exceptionnel.

Si tel était le cas, serait-ce l'effet d'un manque d'ardeur de notre côté ou la raison du succès de notre expérience?

Il faut se rappeler qu'au moment du lancement du PED, le grand marché unique était moins achevé qu'aujourd'hui. Depuis que le PED a atteint sa vitesse de croisière, tous ses partenaires ont pris soin de présenter cette expérience auprès d'autres régions, dans bien d'autres pays. La Commission européenne n'a certainement pas manqué de s'en inspirer lors de la conception de l'initiative INTERREG. Du coup, la Grande Région Sarre-Lor-Lux, à laquelle est aussi associée une partie de la Rhénanie-Palatinat et qui sera, je l'espère, rejointe par des voisins belges, a connu aussi un regain de faveur. Le PED étant incontestablement à géométrie variable, comment se positionne-t-il dans la Grande Région?

Sans vouloir préjuger des réflexions et des conclusions que nous soumettra la Commission Permanente de Coordination dans quelques mois, je me permets d'ores et déjà d'émettre le pressentiment qu'une instance de coordination et de mise en synergie reste encore justifiée sur le PED, quitte à ce que sa structure et son mode de fonctionnement soient révisés.

En tout cas, au vu du bilan qui nous a été présenté aujourd'hui et de l'ardeur que continue de susciter la coopération transfrontalière dans cette région, j'ai bon espoir pour l'avenir du PED.

Entrevue JUNCKER-KIRCA

Le Premier Ministre, Ministre d'Etat, Jean-Claude JUNCKER, a reçu le 30 octobre, Monsieur Cofkun KIRCA, Ministre des Affaires Etrangères de Turquie.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Ministre des Affaires étrangères de Turquie, M. KIRCA





Le Bureau de la Chambre reçu au Palais

Le 30 octobre 1995, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, au Palais grand-ducal, le Bureau de la Chambre des Députés.

S.A.R. le Grand-Duc entouré des Membres du Bureau de la Chambre, à savoir (de g. à dr.): Carlo MEINTZ (Vice-Président), Norbert KONTER (Vice-Président), Jean SPAUTZ (Président de la Chambre des Députés), Jean HUSS, Membre du Bureau, Robert MEHLEN (Membre du Bureau), Jos SCHEUER (Vice-Président), Pierre Dillenbourg (Greffier adjoint), Guillaume WAGENER (Secrétaire général) et Edouard JUNCKER (Vice-Président)

Mission de la Coopération luxembourgeoise au CAP VERT

Une délégation luxembourgeoise présidée par SAR le Prince GUILLAUME s'est

rendu du 29 octobre au 5 novembre 1995 en mission au CAP VERT.

Le CAP VERT est un des pays cibles de la coopération au développement luxembourgeoise et bénéficie en tant que tel d'un soutien privilégié sur le plan de la coopération bilatérale. Lors de la mission au CAP VERT pas moins de sept projets de la coopération luxembourgeoise furent inaugurés.

Intervention de Mme HENNICOT-SCHOEPGES lors de la 28^{ème} Conférence générale de l'UNESCO, octobre 1995

Nous reproduisons ci-après l'intervention de Mme Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, Ministre de la Culture, au débat de politique générale de la 28^{ème} conférence générale de l'UNESCO (prononcée par M. Paul MERTZ, Ambassadeur, Représentant Permanent auprès de l'UNESCO).

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à excuser Mme Erna Hennicot-Schoepges, Ministre de l'Education Nationale et de la Culture, empêchée en toute dernière minute de venir à Paris.

Je voudrais à mon tour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette Conférence.

La délégation luxembourgeoise est convaincue que sous votre direction la 28^{ème}

session de la Conférence générale de l'Unesco sera conduite à un plein succès.

Je voudrais vous assurer du soutien actif de mon gouvernement et de mon pays dans la réalisation des objectifs de programmes que nous allons adopter lors de cette conférence générale.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs,

A la veille du cinquantième anniversaire de l'Unesco, il convient sans doute de réfléchir sur le mandat que ses fondateurs ont imparti à l'Unesco et qui est clairement défini dans son Acte constitutif: «...Atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été constituée et que sa Charte proclame.»

Ce mandat demeure toujours actuel dans un monde marqué par une recrudescence des nationalismes, des conflits ethniques, des intégrismes et des oppressions religieuses ou culturelles.

Plus que jamais, l'Unesco doit pouvoir assumer ses multiples rôles.

Forum intellectuel et force mobilisatrice, elle doit accroître son impact sur l'opinion publique par le biais des Commissions nationales, élargir son audience auprès des gouvernements par une coopération suivie avec les délégations permanentes, renforcer son influence sur le plan international, par une association encore plus étroite à l'action de l'ONU.

Dans un monde menacé par le divorce entre la science et l'éthique, elle doit également être l'instance mondialement reconnue, qui saura favoriser le dialogue entre les cultures au seuil du 21^{ème} siècle.»

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs,

En tant que porte-parole de mon gouvernement, j'adhère pleinement au projet de stratégie à moyen terme pour contribuer au développement et à l'édification de la paix.

Je souscris également à la nécessité d'apporter des réponses concrètes aux besoins et aux aspirations des quatre groupes prioritaires que constituent les femmes, les jeunes, les pays les moins avancés et l'Afrique.

L'Unesco doit contribuer à ce que les écarts ne continuent pas à se creuser. Cette démarche s'impose et s'applique déjà à l'intérieur de l'Organisation elle-même. L'effort de communication envers les jeunes générations et leurs perspectives d'association au travail de l'Organisation est une des forces de notre Organisation. Les efforts pour promouvoir les femmes aux postes de responsabilité méritent d'être encouragés. Enfin, l'Organisation fait le choix de continuer à insister sur la nécessité de l'engagement effectif de tous ses Etats participants.

Je tiens également à saluer les ouvertures effectuées vers d'autres institutions: la convention avec la CEE, l'accord de coopération avec l'UIT en sont des exemples réussis.

Ces cautions sont indispensables si nous voulons que l'Unesco puisse continuer à porter les projets qui l'animent. Il me semble ainsi qu'au moment où une partie du monde industrialisé s'apprête à entrer dans ce qu'il est convenu d'appeler la société de l'information, seul un organe comme l'Unesco est à même de développer – par son autorité, son expérience et son savoir-faire – le rôle d'interface qui permet d'éviter d'un côté la dérive d'un développement technologique non maîtrisé et d'un autre côté la perte de confiance en soi et l'effacement de la capacité d'agir comme sujet autonome et respecté.

Je voudrais, dans ce contexte, me référer au Président Mandela et au message qu'il a délivré récemment à Genève à l'occasion du 130^{ème} anniversaire de l'UIT: «Si plus de la moitié du monde ne peut avoir

accès aux moyens de communication, les peuples des pays en développement ne feront pas pleinement partie du monde moderne, car au XXI^{ème} siècle la capacité de communiquer sera presque certainement un droit de l'homme fondamental».

Je souscris pleinement à ces paroles.

L'affirmation de soi, la prise de conscience de ses capacités et de ses responsabilités passent par la capacité de se faire entendre, de se faire comprendre.

A cet égard, je voudrais saluer l'engagement de l'Unesco dans l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la quatrième conférence mondiale sur les femmes. Il me paraît particulièrement significatif que la plate-forme de Pékin ait mentionné parmi les droits fondamentaux et les libertés de la condition féminine, le droit et la possibilité pour les femmes d'agir sur leur image dans les médias. Sans cet apport décisif, la société de l'information que j'appelle de mes voeux ne nous apportera pas la liberté qu'elle nous fait miroiter.

Mon gouvernement soutient le programme international pour le développement de la communication (PIDC); il estime que le Secteur de la Communication, de l'Information et de l'Informatique mérite d'être renforcé. Mais au-delà de cette approche sectorielle il nous semble approprié d'insister sur le renforcement à l'intérieur de l'Organisation des approches intersectorielles et interdisciplinaires.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs,

La délégation de mon pays approuve la volonté de renforcer les commissions nationales «en les dotant du statut, de l'autorité et des ressources nécessaires à leur fonctionnement efficace».

L'Unesco a besoin des commissions nationales comme relais pour transmettre son action sur les forces vives, intellectuelles, culturelles et scientifiques des Etats-membres.

Dans cette optique, je ne voudrais pas passer sous silence l'engagement de la Commission Nationale luxembourgeoise qui,

avec des ressources limitées, a toujours su assurer la présence de l'Unesco au Grand-Duché.

Votre visite, Monsieur le Directeur Général, n'a pas manqué de susciter chez les responsables luxembourgeois un nouvel élan pour les valeurs de l'Unesco. Ainsi, notre Premier Ministre, M. Jean-Claude Juncker, a souligné au cours de la visite officielle, sa détermination à renforcer les efforts du Luxembourg sur le plan de la coopération. Plusieurs projets sont en cours de réalisation, je citerai notamment une participation luxembourgeoise à la sauvegarde de Jéricho, un projet à finalités multiples, destiné en même temps à promouvoir la paix, à sauvegarder un patrimoine inestimable, à favoriser l'insertion des jeunes et à promouvoir le tourisme culturel et spirituel. En collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, la Commission veut renforcer la présence de l'Unesco dans les écoles. Elle entend s'associer à nouveau à des séminaires et colloques, notamment à un projet de séminaire à Luxembourg sur les langues les moins répandues. Ce projet s'inscrit dans le programme Lingua Pax et porterait sur les solutions linguistiques applicables au problème de l'intolérance.

La Commission soutient également:

- un projet interuniversitaire sur l'histoire mondiale de la médecine et les problèmes éthiques de la recherche médicale;
- l'idée de créer à Luxembourg (en collaboration avec le Conseil de l'Europe et l'Unesco) un Centre pour la gestion et la promotion des circuits culturels.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs,

A une époque où le progrès lui-même risque de nourrir des régressions, l'engagement de l'Unesco en faveur de la diffusion et du partage du savoir est plus que jamais indispensable.

Après cinquante années d'expérience, faites d'avancées mais aussi de désillusions, je formule le voeu que l'Unesco continue à affronter avec audace les défis de la connaissance.

Budget, Comptabilité et Trésorerie de l'Etat

Le 31 octobre 1995 Monsieur Marc Fischbach, Ministre du Budget, a présenté les dispositions de l'Avant-projet de loi sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

Le Ministre du Budget, M. Marc FISCHBACH et M. Jeannot WARINGO, Directeur de l'Inspection générale des Finances



Les Conseils UE à Luxembourg en octobre 1995

Conseil «Affaires Générales» le 30 et 31 octobre 1995

Le Conseil Affaires Générales qui a eu lieu à Luxembourg a duré deux jours. Les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'UE se sont consacrés la première journée à la préparation de la Conférence euro-méditerranéenne qui aura lieu les 27 et 28 novembre 1995 à Barcelone. Le Conseil a discuté ensuite des dif-

férentes actions que l'UE entreprendra pour soutenir le processus de paix au Moyen-Orient et stabiliser l'Autorité palestinienne. A noter dans ce contexte que l'accord d'association entre l'UE et Israël vient d'être paraphé et sera signé à la fin du mois de novembre.

Les autres points importants du Conseil furent les relations avec l'Amérique latine, le rôle des représentants de l'UE dans la mise en place des organes de l'OMC, les relations économiques entre l'UE et

les Etats-Unis, une discussion sur la situation en ex-Yougoslavie ainsi que sur la politique de l'UE dans le cadre de la Conférence sur la paix et la reconstruction de l'ex-Yougoslavie.

Un Conseil d'association avec la Turquie a eu lieu en fin d'après-midi.

La deuxième journée fut entièrement consacrée au dialogue politique avec les pays d'Europe centrale et orientale. Il fut d'abord question du programme PHARE en tant qu'instrument financier de la stratégie

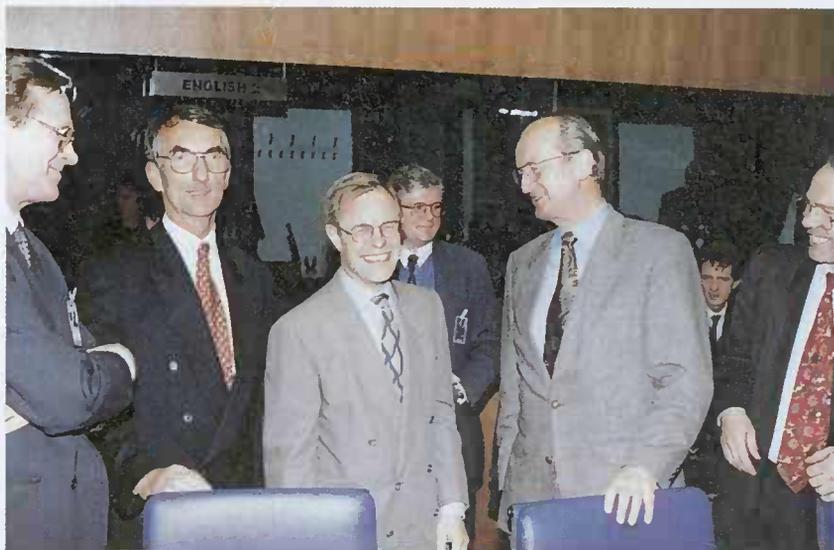


M. Jacques F. POOS au Conseil «Affaires Générales»



M. Robert GOEBBELS avec, à ses côtés, M. Yves MERSCH, Directeur du Trésor et Jean-Jacques KASEL, Représentant permanent auprès de l'UE à BRUXELLES

M. Fernand BODEN au Conseil «Agriculture»



M. Johny LAHURE s'entretenant avec le Commissaire Britt BJERREGAARD au Conseil «Environnement» du 6 octobre 1995



de pré-adhésion. En présence de leurs collègues des pays d'Europe centrale et orientale, les ministres ont fait ensuite un tour d'horizon des questions internationales, et ont abordé entre autres les problèmes liés à l'ex-Yougoslavie ainsi qu'au processus de paix au Moyen-Orient.

Le Luxembourg fut représenté au Conseil par M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères.

Conseil «Recherche»

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle a assisté à la réunion du Conseil des

Ministres chargés de la recherche qui s'est tenu à Luxembourg le 31 octobre 1995.

Les discussions ont porté sur l'adaptation de l'enveloppe financière du 4^e Programme cadre des actions communautaires de recherche et de développement technologique (1994-1998) adopté par le Conseil et le Parlement Européen le 24 avril 1994. Cette adaptation est devenue nécessaire suite à l'élargissement de l'Union Européenne avec l'adhésion de la Finlande, de la Suède et de l'Autriche.

Les ministres ont discuté également de l'approche générale future de la Communauté en matière de la coopération internationale en matière de science et de technologie. Les actions à mettre en oeuvre sont censées répondre à différents

objectifs, dont le renforcement de la compétitivité européenne par le développement des technologies pour les futurs marchés ainsi que la mise en oeuvre d'activités communes de recherche en vue de relever les défis globaux contemporains (tels que le changement climatique global et la pollution de l'air et de l'eau).

Dans le contexte de la coopération en matière de coopération scientifique et technique, les ministres se sont penchés également sur la question de la poursuite d'une initiative de coopération avec les scientifiques du domaine civil des nouveaux Etats indépendants de l'ex-URSS, l'objectif de cette initiative étant de soutenir le système scientifique particulièrement touché par l'écroulement de l'ancien régime soviétique.

Conseil «Agriculture»

Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne «Agriculture» s'est réuni à Luxembourg, les 24 et 25 octobre 1995.

Le Gouvernement y fut représenté par Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural.

La réunion fut consacrée principalement à la discussion:

- d'une proposition de règlement portant organisation commune du marché du riz et fixant la qualité-type du riz;

- d'une proposition de modification du règlement instituant un régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables (notamment en ce qui concerne le gel extraordinaire);

- d'une proposition de règlement prévoyant la possibilité d'octroyer une aide de compensation des pertes de revenus agricoles causées par des mouvements monétaires dans d'autres Etats membres.

Les autres Conseils des Ministres de l'Union Européenne qui ont eu lieu à

LUXEMBOURG, au mois d'octobre 1995, furent les suivants:

2.10.: Conseil «Affaires Générales»

5.10.: Conseil «Travail et Affaires sociales»

23.10.: Conseil «Education»

23.10.: Conseil «ECOFIN»

26.10.: Conseil «Pêche»



Mme HENNICOT-SCHOEPGES et sa délégation au Conseil «Education»



Mme Marie-Josée JACOBS au Conseil «Travail et Affaires sociales»

À la TOUSSAINT, le LUXEMBOURG s'est souvenu des Victimes des Deux GUERRES

Le matin de la Toussaint, 1^{er} novembre 1995, le Gouvernement, la Municipalité de LUXEMBOURG, des Membres du Corps diplomatique et les Associations patriotiques luxembourgeoises, – par délégations – ont commémoré les nombreuses victimes de deux Guerres Mondiales, devant divers monuments du pays.

Par temps frais et humide, une première cérémonie se tint au Monument national de la Solidarité luxembourgeoise/«Kanounenhiwwel», où de nombreux Ambassadeurs accrédités à LUXEMBOURG avaient tenu à être présents, dont le «doyen», S.Exc. M.Constantinos IVRAKIS.

Côté Gouvernement, on remarquait le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Ministre de la Justice Marc FISCHBACH, le Ministre de la Force Publique Alex BODRY, Madame Lydie WURTH-POLFER, Député-Maire, entourée de ses Échevins Anne BRASSEUR, Willy BOURG et le Dr. Jean GOEDERT, alors que MM. René MANTZ, Léon WILTGEN, Pierre WOLFF et John HELLENBRAND représentaient les Invalides et Mutilés de Guerre.

Dépôts de fleurs par M. l'Ambassadeur Constantinos IVRAKIS pour les Pays représentés; par Jean-Claude JUNCKER au nom du Gouvernement, par Mme Lydie WURTH-POLFER et Willy BOURG, pour la Ville de LUXEMBOURG, par une délégation des Invalides finalement, aux sons de la «Sonnerie aux Morts» intonnée par le Clairon de la Résistance Johnny SCHMIDT.

Au Cimetière Notre-Dame

Au cimetière à LIMPERSBERG, les autorités ci-dessus citées se réunirent au Mausolée du «Souvenir Français», – frères d'armes de France, reposant en terre luxembourgeoise, haut-lieu de recueillement, où nous avons remarqué encore le Colonel ém. Louis HUBERT et Arthur PAULUS, Président, tout comme le Président du Conseil National de la Résistance Aloyse RATHS, et Roger LINS-TER, Président de l'UNIO'N. Dépôt de fleurs à l'intention des Anciens combattants de la République française, amie depuis toujours.

Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER, entouré de MM. Alex BODRY et Marc FISCHBACH, devant la Croix de HINZERT



Au nom du Gouvernement le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER dépose une gerbe devant le Monument national de la Solidarité luxembourgeoise.



Moment de recueillement pour Mme Lydie WURTH-POLFER et M. Willy BOURG devant le Monument au «Kanounenhiwwel»



CROIX de HINZERT

Les Ministres Jean-Claude JUNCKER, Marc FISCHBACH et Alex BODRY assistèrent à la Commémoration devant la

Croix de HINZERT, le Monument-Mémorial de la Résistance, où MM. Aloyse RATHS et Roger LINSTER se recueillirent, après le dépôt des fleurs, en présence des autorités communales et des délégations patriotiques.



Au Cimetière U.S. de HAMM

Impressionnante et émouvante toujours, la vue sur les 5.076 tombes des Libérateurs militaires américains, trépassés aux deux Libérations du LUXEMBOURG, parmi eux le Général George PATTON, dont le 50^e Anniversaire de la mort tomba le 21 décembre 1995.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Ministre Alex BODRY fleurirent la stèle centrale, aux sons de la «Sonnerie aux Morts», qui semblait vouloir déchirer un ciel bien bas, typiquement de novembre et de trépas.

Commémoration en souvenir de 5.076 Américains Victimes pour notre Libération: sur la stèle centrale du Mémorial de HAMM

M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères en visite en République de MAURICE



Le Secrétaire d'Etat M. Georges WOHLFART signe la nouvelle Convention ACP-CE de LOME.

Photo: Fernand WAUTHY

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères Georges WOHLFART a présidé une délégation luxembourgeoise, composée de fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères, en visite officielle sur l'île MAURICE du 1^{er} au 5 novembre 1995.

En ce qui concerne la promotion économique, il a eu des entrevues avec Mon-

sieur le Ministre du Commerce extérieur et Monsieur le Directeur de la Chambre de Commerce de PORT LOUIS, capitale de la République de MAURICE.

Monsieur le Secrétaire d'Etat a participé également au Conseil des Ministres ACP-CE dans le cadre de la révision à mi-parcours de la Convention de LOME, les 3 et 4 novembre 1994 à Port Louis. La Con-

vention Lomé IV, qui a été signée en 1990, lie 70 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) aux Etats membre de l'Union européenne. Au contraire des conventions précédentes, la Convention Lomé IV était la première à être signée pour une durée de 10 ans, le protocole financier y annexé étant limité cependant à 5 ans. Dans le contexte des négociations du nouveau protocole financier, les parties contractantes à la convention ont également révisé certains articles de la Convention de Lomé.

Dans ce cadre, Monsieur WOHLFART a assisté à la Cérémonie officielle de Signature, le 4 novembre 1995, à Port Louis, lors de laquelle les parties contractantes ont signé l'Accord portant Modification de la Quatrième Convention ACP-CE de Lomé, ainsi que le Protocole à la Quatrième Convention ACP-CE consécutif à l'adhésion de la République d'AUTRICHE, de la République de FINLANDE et du Royaume de SUEDE à l'Union européenne.

Monsieur le Secrétaire d'Etat a profité de son séjour pour discuter avec les autorités mauriciennes des relations de coopération au développement entre le Grand-Duché de LUXEMBOURG et la République de MAURICE.

Dans ce contexte, Monsieur WOHLFART a rencontré le Ministre de RODRIGUES, en charge des relations de l'île de Rodrigues qui font partie de la République de MAURICE.

Visite officielle du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en HONGRIE du 2 au 4 novembre 1995

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER s'est rendu en HONGRIE du 2 au 4 novembre 1995 pour une visite officielle.

A l'arrivée à l'aéroport de BUDAPEST-FERIHEGY 1, la délégation luxembourgeoise, qui comporta entre autres, le Ministre Marc FISCHBACH, ainsi que des représentants de l'économie luxembourgeoise, fut reçue par l'Ambassadeur du Grand-Duché de LUXEMBOURG en HONGRIE, Monsieur Georges SANTER, ainsi que par le Consul Honoraire de la République de Hongrie à Luxembourg, Monsieur Jean RIES.

La délégation économique accompagnant la visite officielle se composa de représentants de différents secteurs de l'économie luxembourgeoise et européenne ayant des activités en Hongrie ou étant en train d'en développer. Parmi les participants luxembourgeois, relevons la CHAMBRE DE COMMERCE, la FEDIL, ainsi que les compagnies et sociétés suivantes: GUARDIAN EUROPE S.A., LUX MANAGEMENT S.A., Groupe AGRILUX S.A., COMMERCIAL INTERTECH S.A., ISOMAX CASTELUM INVESTMENT A.G., HEINTZ VAN LANDEWYCK S.à.r.l, 3C COMMUNICATIONS INTERNATIONAL S.A., BANQUE GÉNÉRALE à Luxembourg S.A., FERRERO S.A., COOPERS & LYBRAND S.A., EMDI EUROPE S.A., ARBED S.A., SECURICOR Luxembourg S.A. et Caves WENGLER S.A.

Côté européen, la BANQUE EUROPÉENNE DE RECONSTRUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT (BERD) était représentée par son Administrateur suppléant Ernest MUHLEN.

Le premier rendez-vous de cette visite officielle fut une audience du Premier Ministre luxembourgeois auprès du Président de la République de Hongrie, Monsieur Arpad GÖNCZ. Les deux hommes discutèrent naturellement de la volonté hongroise d'adhérer le plus rapidement possible à l'Union Européenne et à l'OTAN, volonté que le Grand-Duché de LUXEMBOURG entend supporter une fois la décision prise d'entamer les négociations d'adhésion.

En soirée, le Premier Ministre luxembourgeois fut l'invité de son homologue hongrois, Gyula HORN, pour un dîner informel.

Le lendemain les délégations luxembourgeoise et hongroise, présidées par les Premiers Ministres HORN et JUNCKER,



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER fut reçu en audience par le Président de la République hongroise, S.E.M. Arpad GÖNCZ.

faisaient le tour d'horizon des sujets bilatéraux et européens. Le Premier Ministre Gyula HORN mit en évidence les bonnes relations entre son pays et le LUXEMBOURG, relations qui se seraient encore intensifiées et, surtout, concrétisées, depuis la visite officielle de M. HORN à LUXEMBOURG en février 1995. Afin d'illustrer ces relations, le Premier Ministre hongrois a proposé à son homologue

luxembourgeois, l'organisation commune d'une exposition, ayant comme sujet la vie du Comte SIGISMOND DE LUXEMBOURG. Cette exposition hongro-luxembourgeoise devrait être réalisée dans le cadre du cinquantième anniversaire du CONSEIL DE L'EUROPE à STRASBOURG en 1998/99. Les deux Premiers Ministres ont, en outre, convenu de veiller à ce que les accords bilatéraux



Dépôt d'une couronne sur la Place des Héros

signés le même jour, soient mis en oeuvre le plus rapidement et le plus efficacement possible. Ces accords, signés par les gouvernements luxembourgeois, représenté par MM. JUNCKER et FISCHBACH, et hongrois, représenté par les trois Secrétaires d'Etat HÉTHY, FAZAKAS et AKAR, sont destinés à intensifier les relations entre les deux pays, en favorisant les échanges tant au niveau économique que touristique. Par leurs signatures les deux gouvernements s'engagent à une collaboration plus étroite dans le domaine des échanges de stagiaires, dans le domaine du tourisme, et, les deux Ministères des Finances devraient pouvoir oeuvrer dans la direction d'une formation de jeunes bancaires.

La HONGRIE, a dit le Premier Ministre HORN, a déjà et est toujours en train de

fournir des efforts considérables pour se préparer à l'adhésion à l'Union Européenne qui, selon la volonté du Gouvernement hongrois, devrait intervenir avant la fin du siècle. Dans cet ordre d'idées, Monsieur HORN a fait appel au Gouvernement luxembourgeois de soutenir la conversion économique et sociale de la HONGRIE, notamment dans les domaines de l'environnement et de la sidérurgie.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a assuré son interlocuteur hongrois de la volonté luxembourgeoise de fournir à la HONGRIE toute assistance possible. Il serait, toutefois, important que les échanges entre le Luxembourg et la Hongrie puissent se faire de manière plus équilibrée, le LUXEMBOURG accusant actuellement un excédent considérable dans son commerce avec la HONGRIE.

En ce qui concerne la perspective d'une adhésion hongroise à l'Union Européenne, M. JUNCKER s'est prononcé en faveur d'un approfondissement de l'Union Européenne, qu'il considère comme condition indispensable avant tout élargissement. Le Gouvernement luxembourgeois soutient la stratégie, qui consiste en l'évaluation individuelle de l'état du dossier d'adhésion de chaque pays, plutôt que de négocier une adhésion collective. Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement luxembourgeois recommande vivement à la Hongrie, d'oeuvrer en direction d'une avance rapide sur ses voisins d'Europe centrale et orientale, dès le début des négociations d'adhésion, afin de voir aboutir ses efforts le plus rapidement possible. L'Europe, a dit le Premier Ministre, a subi les injustices de l'histoire pendant quarante ans. Il serait, dès lors, illusoire de penser que tout ce qui a été déchiré en 40 ans et plus, puisse être reconstruit en quelques années. Et comme le vieux continent n'a plus le droit à l'erreur, afin de ne plus jamais réveiller les anciens démons, le Chef du Gouvernement luxembourgeois estime, que la finalité des accords d'adhésion à l'UE des pays de l'Europe centrale et orientale devrait bénéficier d'une attention supérieure de la part des membres et des candidats, plutôt que les questions de calendrier. «La HONGRIE a besoin de l'Europe, tout comme l'Europe a besoin de la HONGRIE» conclut le Premier Ministre qui ne manqua pas d'attester à la HONGRIE une conformité remarquable de sa législation aux législations des membres de l'Union Européenne.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER s'est informé également auprès de parlementaires hongrois, dont la Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, Madame Maria KORODI, sur l'état du dossier d'adhésion.

Jean-Claude JUNCKER avait aussi un échange de vues avec les membres de la délégation économique participant à cette visite, en vue de contacts avec le monde hongrois des affaires. La HONGRIE étant, comme ses voisins ayant appartenu à l'ancien bloc de l'est, un pays dont l'économie est en voie de privatisation, le Gouvernement ainsi que les milieux économiques et commerciaux, estiment que les entreprises luxembourgeoises y ont un rôle à jouer, afin de profiter, à moyen et à long terme, des perspectives particulièrement intéressantes qu'offrent des marchés en plein essor. Jusqu'à présent les investissements luxembourgeois en HONGRIE, à hauteur de quelques 4 milliards de Flux, ont permis la création, respectivement le maintien, de plus de 6.000 emplois. La délégation économique a, notamment, informé le Premier Ministre, que des entraves administratives en HONGRIE, seraient toujours des obstacles à l'épanouissement des synergies commerciales.

Le Ministre du Budget et Ministre de la Justice Marc FISCHBACH, de son côté, avait des entretiens avec les ministres hongrois de la Justice, de l'Intérieur et des Finances. Les discussions ont permis de constater une parfaite convergence de vues sur le troisième pilier de l'intégration européenne, à savoir, les domaines de la justice et de la sécurité intérieure de l'Union Européenne et ont enseigné la partie luxembourgeoise sur les efforts que la HONGRIE est en train d'effectuer dans les domaines de l'assainissement de ses finances publiques ainsi que de la restructuration de son économie.

Notons encore que le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER fut reçu officiellement avec les honneurs militaires sur la très belle place KOSSUTH devant le splendide bâtiment du Parlement hongrois. Le chef du Gouvernement luxembourgeois a également honoré la mémoire des hongrois morts pour la patrie au cours des siècles, en déposant une couronne sur la PLACE DES HEROS.

Tandis que la délégation officielle terminait son programme de travail et bénéficia du privilège d'être guidée à travers la capitale hongroise et d'y admirer les splendeurs architecturales et culturelles, les membres de la délégation économique poursuivaient leurs activités dans le cadre du Forum Economique qui se tenait à la Chambre de Commerce et de l'Industrie à BUDAPEST. L'après-midi était réservé à des contacts individuels des hommes d'affaires luxembourgeois avec leurs collègues hongrois. Le Forum Economique fut clôturé avec une réception offerte par le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER.

Le programme officiel se terminait le 4 novembre 1995, avec la visite de la ville de ESZTERGOM, haut lieu culturel et spirituel de la HONGRIE.



*Le Ministre de la Justice Marc FISCHBACH avec son homologue hongrois, Pal VAS-
TAGH*

«TELEPOLIS» – Ville virtuelle interactive

Exposition et colloques à Luxembourg du 3 au 12 novembre

Télépolis, ville virtuelle interactive, à la fois vision et utopie d'une société basée sur les média interactifs, les réseaux informatiques et la communication par câble et satellite, qui crée un nouvel espace – virtuel – dont l'aménagement est réalisé progressivement, cette ville immense en constante évolution, fascinante et multiforme qui se dégage des villes traditionnelles et dont l'accès est assuré par les interfaces a été l'objet d'une exposition accompagnée de colloques du 3 au 12 novembre 1995 au Centre d'Expositions et de Conférences à Luxembourg.

Organisée par le GOETHE-INSTITUT, Luxembourg, et le «Medienlabor», Munich, sous le patronage du Premier Ministre luxembourgeois, avec le soutien de «Luxembourg, ville européenne de la Culture 95» et de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, la manifestation constituait la principale contribution allemande à «Luxembourg, Ville européenne de la Culture 95».

Le terme «Télépolis» est révélateur. L'exposition ne se limitait point à faire la démonstration des nouvelles technologies,

mais osa aller beaucoup plus loin, en mettant en évidence les visions d'une société complètement automatisée, où les media interactifs et les réseaux informatiques donnent naissance à un nouvel espace dans lequel n'existe qu'une société globale, construite sur des liaisons numériques.

Ainsi, les termes traditionnels en rapport avec la ville – rues, maisons, centre ville etc. – se retrouvent dans la ville virtuelle, mais changent de signification. L'exposition était organisée de manière que la dé-



Lors de l'ouverture officielle de "Télépolis": Monsieur Rolf-Eberhard JUNG, Ambassadeur d'Allemagne, Madame Mady DELVAUX-STEHRRES, Ministre des Communications, Monsieur le professeur Hilmar HOFFMANN, Président du "Goethe-Institut", Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture et de l'Education ainsi que Madame Lydie WURTH-POLFER, Présidente de Luxembourg, Ville européenne de la Culture

couverte des différentes parties de la ville correspondait à la découverte du potentiel des technologies de communication et d'information.

Dans sa préface publiée dans le cadre de la brochure-programme, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, a relevé l'importance que le Luxembourg accorde aux nouveaux moyens de communication: «Il y a à peine vingt ans, lorsque télécopieurs et ordinateurs personnels n'existaient pas encore, l'idée de Marshall Mc Luhan que le monde pouvait être réduit à l'échelle d'un village, paraissait purement utopique. Aujourd'hui, le concept du «global village» est sur le point de devenir réalité. A Luxembourg, comme ailleurs, le débat sur les autoroutes de l'information et la société de l'information en général, est devenu un débat d'actualité.

Le Grand-Duché de Luxembourg a ainsi relevé le défi de cette nouvelle ère de l'information dont les répercussions peuvent être comparées à celles de la révolution industrielle. Au sein même de cette nouvelle société se trouve l'information et il s'agit aujourd'hui de mettre en oeuvre tous les moyens techniques qui rendront cette information accessible à tous. Avec l'installation du groupe multimédia CLT au Grand-Duché il y a soixante ans, le Luxembourg n'a cessé de développer sa politique en matière de media, réussissant ainsi à suivre l'évolution technologique vertigineuse qui détermine ce secteur. Déjà à cette époque, le gouvernement luxembourgeois misait sur l'initiative privée, tout comme ce fut le cas en 1983, lorsque le projet ASTRA de la Société Européenne des Satellites a pris son envol.

Depuis peu, une entreprise privée, Europe Online, propose à Luxembourg des «services on-line» sur mesure pour le public européen. Toutefois, il est primordial d'informer les utilisateurs des possibilités

que peuvent apporter les nouveaux moyens de communication, de sorte à permettre à tous de profiter de cette révolution technologique. En outre, il faut sensibiliser experts et politiciens aux éventuelles répercussions d'une telle révolution afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires. Dans ce sens, je me réjouis de pouvoir accueillir le projet TELEPOLIS à Luxembourg, et je souhaite à ses organisateurs un franc succès tant pour l'exposition que pour les colloques sur la «ville du futur».

Conférence de presse

Lors d'une conférence de presse qui eut lieu le 18 octobre au Goethe-Institut à Luxembourg, les responsables, les partenaires officiels, les sponsors et les promoteurs du projet Telepolis ont été présentés par Madame Helga CASTELLANOS, directrice. La conception et la réalisation de Telepolis avaient été confiées au Medienlabor Munchen en collaboration avec le Siemens Kulturprogramm et placé sous la direction de Stefan IGLHAUT, Armin MEDOSCH et Florian RÖTZER, en collaboration avec Oliver SCHWARTZ. Le Service des Médias et de l'Audiovisuel du Ministère d'Etat a fourni une aide précieuse aux organisateurs tout comme le partenaire de coopération luxembourgeois, le Centre de Recherche Public Henri Tudor.

L'exposition

Le but de l'exposition Télépolis était de rendre accessibles au public les différentes technologies de l'information et de la communication. Les fonctions traditionnelles de la ville – entrée de la ville, les rues, le centre-ville, les divertissements, l'éducation, les sciences, l'art et la

culture, les institutions sociales – ont été les points de départ pour montrer et expliquer l'entrelacement des mondes réel et virtuel. A l'aide d'exemples concrets, Télépolis s'est proposé d'illustrer l'importance future des télécommunications dans la vie quotidienne.

Le schéma était tracé comme suit: l'accès de la ville, la porte, c'est l'interface qui permet d'entrer dans le monde virtuel; les rues, ce sont les câbles et les liaisons par satellites et permettent la circulation dans les réseaux, le centre-ville, ce sont les shopping-malls, le télébanking, les bureaux sur réseaux et les cybercafés; les divertissements, ce sont les jeux sur réseau, les parcs d'attraction électroniques, les bases de données musicales. En ce qui concerne l'art, l'exposition a démontré la coopération interdisciplinaire entre art et science et montré les nouvelles formes de diffusion et de réception. Education et science: l'enseignement par réseaux qui constitue en pas en avant dans le domaine de l'intelligence collective: agents intelligents, robots autonomes, bases de données, simulations. Institutions sociales: les nouvelles interfaces associées aux réseaux permettent p.ex. aux handicapés physiques de surmonter leur handicap en leur permettant de participer de nouveau à la vie sociale.

Dans le cadre de l'exposition, divers événements étaient programmés dont nous citerons: «Special Screening», «Fractal Flesh» et «Easy Listening». Relevons encore la présence de «Télépolis» dans Internet par une World Wide Web «Homepage».

L'ouverture

Lors de l'ouverture officielle de «Télépolis» des discours furent prononcés par Monsieur Rolf-Eberhard JUNG, Ambassadeur d'Allemagne, Madame Mady DELVAUX-STEHRRES, Ministre des Communications, qui prit la parole au nom du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, Monsieur le professeur Hilmar HOFFMANN, Président du «Goethe-Institut», Monsieur Florian RÖTZER du Medienlabor München, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture et de l'Education ainsi que Madame Lydie WURTH-POLFER, Présidente de Luxembourg, Ville européenne de la culture. Le Professeur Hilmar HOFFMANN essayait de placer les nouvelles technologies de communication et d'information dans un contexte modéré. Des visions euphoriques du potentiel de ces technologies seraient tout aussi erronées que les visions apocalyptiques. Le monde virtuel ne pourrait jamais résoudre les problèmes de société, tels que le chômage ou la consommation de stupéfiants tout comme il ne pourrait pas remplacer le profondément humain, comme la douleur, la joie, la conception, la naissance ou la mort.

Conférences, colloques et tables rondes

Les conférences, colloques et tables rondes dans le cadre de TELEPOLIS ont traité divers aspects de la nouvelle conception des media et télécommunications et furent animés par des experts de grande renommée.

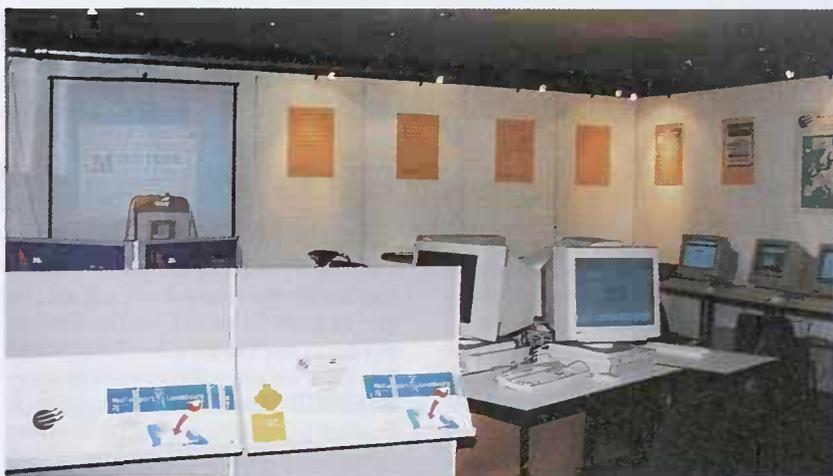
Un colloque international organisé le 3 novembre, avec continuation le 4 novembre, par la Burda Akademie zum dritten Jahrtausend sous le titre «L'avenir de la ville sous le signe du cyber-espace» a réuni, le premier jour, les architectes Léon KRIER, Michael SORKIN, Daniel LIBESKIND. La deuxième partie a vu la participation de Rolf KREIBICH, Albert SPEER, Wolf D. PRIX, Saskia SASSEN, Ken SAKAMURA, Christian HERDEL, Terry WYATT, Wolf SINGER, Christine BOYER, Manuel CASTELLS et Bernd ZABEL.

Avec le soutien de la DG XIII de la Commission de l'Union européenne a eu lieu le 5 novembre une conférence avec workshop sur le thème: «Villes virtuelles interactives» avec la participation e.a. de: Digitale Stad Amsterdam, Internationale Stadt Berlin, Telematische Stadt Duisburg, Digitale Stadt Münster, Digitale Stadt Wien, International City New York, Digitale Stad Delft, Freenet Kiev, Citizen-Net Rosport. Les coordinateurs furent: Geert LOVINK, Amsterdam, et Joachim BLANK, Berlin.

Une table ronde sur les projets de télécommunication à moyen terme dans la région Sarre-Lor-Lux et Rhénanie-Palatinat, organisée par l'IRI, eut lieu le 7 novembre sous le titre: «Les Autoroutes Européennes de l'Information – Une chance pour la Grande Région» avec la participation e.a. de Madame Mady DELVAUX-STEHRES, Ministre des Communications, Monsieur Reinhard STÖRMER, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Economie et des Finances de la Sarre, Monsieur Ernst EGGERS, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Economie et des Transports de Rhénanie-Palatinat, Monsieur Norbert BECKER de Arthur Andersen Consulting et Monsieur Claude WEHENKEL, Administrateur-délégué du Centre de Recherche Public Henri Tudor.

Le 9 novembre, une table ronde sur les multimedia et les implications légales, intitulée «Droit européen des médias» était proposée par le «Institut für Europäisches Medienrecht e.V. Saarbrücken, en collaboration avec le Service des Médias et de l'Audiovisuel.

En collaboration avec l'Artificial Intelligence Lab de l'Université Libre de Bruxelles et avec le soutien de la Commission de l'Union Européenne, DG XIII, un autre colloque a eu lieu le 10 novembre sur le thème: «Agents intelligents – Intelligence collective».



A la découverte des pages luxembourgeoises sur Internet au stand du Service des Médias et de l'Audiovisuel



L'Entreprise des Postes et Télécommunications a présenté ses réalisations et projets dans le cadre de "Télépolis".



Le stand du Centre de Recherche Public Henri TUDOR, partenaire de coopération du projet "Télépolis"

Le dernier colloque, également avec le soutien de la Commission de l'Union Européenne, se déroula le 11 novembre et

avait pour sujet «Visions interactives – Télévision interactive et services multimedia online».

Le 4 novembre au «CASINO 2000»: 24 distinctions au «MÉRITE EUROPÉEN 1995»

Soirée de Gala en présence du Couple Grand-Ducal Héritier

Samedi, le 4 novembre 1995, les salons du Casino 2000 à MONDORF-les-Bains ont prêté leur cadre à une soirée de gala, lors de laquelle les Prix pour 24 récipiendaires du «Mérite Européen 1995» furent remis, en présence de Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC HÉRITIÈRE et la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE.

La «Fondation du Mérite Européen», organisatrice d'un gala chaleureux autant que prestigieux, a vécu sa genèse le 28 octobre 1970, présidée et promue qu'elle se trouve par le Président-Fondateur François VISINE, qui adressa de très chaleureuses paroles de bienvenue aux grands Hôtes à la soirée, tout comme de très vifs compliments aux récipiendaires de cette vingt-cinquième «promotion» au nombre de vingt-quatre.

L'ambiance musicale, d'une excellente facture, fut garantie par le Big Band «Spuerkeesbankers in Concert», dynamiquement emmenés par leur Chef Ed. GRAFFE, programme riche qui devait culminer dans les rythmes populaires «An American in PARIS», de George GERSHWIN.

Le «Mérite Européen» revient traditionnellement à des personnalités venues des horizons les plus divers et qui, à travers leurs activités personnelles et un rare engagement continu, ont œuvré pour la cause des idées et réalisations européennes.

Hommage à François VISINE

Il appartient au Vice-Président de la Fondation du Mérite Européen M. André HEIDERSCHIED, délégué du Président-fondateur, d'expliciter rôle, passé et évolution du travail associatif réalisé, l'orateur, à une allocution polyglotte, soulignant les extraordinaires mérites et un engagement hors pair de M. François VISINE, félicité et remercié pour «25 ans d'attention éveillée, de présence, de service, de vigilance, de combat et de lutte au service de la cause européenne», dont ce «Lorrain et donc Européen» n'aurait cessé d'être «le messager permanent, le prophète, le pèlerin et le dévoué militant». De même, souligna l'orateur, le «fleuronné le plus brillant» de la Fondation jubilaire, «le mérite européen» voudrait contribuer à «faciliter une prise de conscience européenne de liberté, de paix et de fraternité».

L'engagement devrait être constant, avoir les visées justes, «les civilisations sans

vision sont condamnées à périr; si belle et encourageante» que soit «la moisson du dernier quart de siècle», «l'Europe d'un SCHUMAN, l'Europe d'un VISINE, notre Europe n'est pas achevée», dit le Vice-Président, les problèmes à résoudre ne se trouvant pas exclusivement sur les plans économique, politique ou militaire, «l'histoire et ses perspectives impliquant une Europe de la transcendance», un certain Paul de TARSE ayant, par l'implantation de la Croix du Christ sur notre continent, «initié la civilisation gréco-humano-judéo-chrétienne», ce qui nous priverait «du droit de nous mettre au repos».

Les récipiendaires, aux grades du «Mérite Européen» en or, en argent ou en bronze, présentés par Madame Mill REIFF-FEIEREISEN, appartiennent aux domaines de la politique, de l'économie, de l'enseignement universitaire, de l'art, de l'artisanat, du «savoir-faire» comme du «savoir être», en particulier:

Médailles d'Or: S. Exc. M. Ahmad AL EBRAHIM, Ambassadeur du Koweït et Chef de la Mission auprès des Communautés Européennes; Cornelle BRUCK, Président du Conseil d'Administration de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État; Heinz Peter PTAK, Vice-Président des Amis allemands de la Fondation du Mérite Européen, organisateur de nombreux jumelages; Sir Brian UNWIN, Président du Comité de surveillance du Fonds Européen d'Investissement, Chef de la Délégation britannique aux négociations sur l'harmonisation de la législation bancaire au niveau communautaire.

Médailles d'Argent: Furent récipiendaires Mad. Marie-Claude KOPPITZ, membre du Service du Protocole de la Ville de STRASBOURG; Carolyne MOREL, France, initiatrice et réalisatrice de l'Exposition «Le Costume à travers l'Europe»; Jean-Pierre CRETENAND, France, Vice-Président du Mouvement Européen en Haute-Savoie; Jon GANGOITI-LLUGANO, Espagne, ancien Député du Parlement Européen; Michel MIFSUD, France, Promoteur des Journées d'Amitié franco-italienne, adjoint au Maire d'HYÈRES pour les Affaires européennes; Mill REIFF, Secrétaire général de la Commission des récompenses de la Fondation du Mérite européen; Henri RONDREUX, France, Président du Comité de jumelage de MONFORT-l'AMAURY; Hermann von SCHROEDEL-SIEMAU, Allemagne, pionnier des Scouts Européens; Prof. Dusan SIDJANSKI, Université de

GENÈVE, où LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière furent étudiants.

Médailles de Bronze du «Mérite Européen»: Madame Chantal van de KEER, Membre du Comité d'organisation de la Fondation du Mérite Européen; Nico BERCHEM, co-responsable de la Fondation; Jean-Claude BEUCHER, Suisse, Membre du Conseil d'Administration de la Fondation; Jean GAUTER, France, Membre de la Chambre européenne pour le Développement du Commerce; André de KEZPEDRON, France, Créateur de l'École pour Jeunes Peintres européens, Directeur du Centre d'Art et de Culture de BELLEISLE-en-TERRE; Pascal LEROY, Belgique, membre du Bureau exécutif de la Jeunesse belge d'expression française; Daniel MONTFORT, France, Président de l'Association professionnelle des Agents immobiliers du Grand-Duché; Jean-Charles SAVARIT, France, Directeur du SAVOY Hôtel à EVIANS-les-Bains, accueillant annuellement des enfants handicapés et des orphelins européens de divers pays; Patrick Henri STEIN, France, artiste-sculpteur, récipiendaire de nombreux prix européens en arts.

Alors que la remise des Prix avait été assurée par MM. François VISINE et André HEIDERSCHIED, ce fut l'Ambassadeur Ahmad AL EBRAHIM qui se fit porte-parole des récipiendaires pour les remerciements, suivi d'un bref exposé relatant les mérites extraordinaires de François VISINE, intervention due à Heinz Peter PTAK; il y fut notamment question du très large écho que connurent les engagements de VISINE en Allemagne, plus spécialement au niveau de la jeunesse estudiantine.

On notera que François VISINE est l'auteur de quelque 25 publications, dont le très fameux Dictionnaire européen, certaines œuvres ayant été préfacées par les Jacques CHIRAC, Jacques SANTER ou Gaston THORN, François VISINE se plaisant à être considéré «au moins un peu comme citoyen du Grand-Duché», tout récipiendaire qu'il est dans les ordres nationaux luxembourgeois, à savoir «Officier dans l'Ordre de la Couronne de Chêne» et «Commandeur dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg». Actif toujours, Fr. VISINE se dit «préférer un chantier aux métaphores d'un rêve éthéré» les «assises de chantiers appelant toujours une construction d'une solidité sans faille».

Le Premier Ministre de l'Etat d'Israël Yitzhak RABIN assassiné à TEL AVIV, le 4 novembre 1995

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER au nombre des 2.500 hôtes aux obsèques à JÉRUSALEM

Samedi soir, le 4 novembre 1995 à 22h.11 – heures de PARIS – le Premier Ministre israélien Yitzhak RABIN, «martyr de la paix», s'est éteint à TEL AVIV, victime à 73 ans d'un jeune étudiant de 27 ans, appartenant à l'extrême droite juive, Yigal AMIR, arrêté sur les lieux de son odieux forfait.

Le monde s'en trouva choqué du fait que le regretté Premier Ministre avait fait sienne à cent pour cent la cause de la paix, promue avec toutes les potentialités et volontés disponibles, dans la solution pacifique et diplomatique du problème palestinien et des aspects multiples s'y rattachant.

Blessés dans leur fibre démocratique, intérieurement divisés par les promoteurs d'une paix durable pouvant servir tout le monde comme par les cellules et autres groupements radicaux qui n'ont pas accepté l'optique, les vues et visées du Gouvernement israélien, les Israéliens se sont accrochés au mythe moral d'Yitzhak RABIN, héros de la «Guerre des 6 jours» et héros de même dans sa décision et son oeuvre courageuse pour la Paix.

Shimon PERES, chef de la diplomatie israélienne, a automatiquement accédé au rang de Premier Ministre par interim, selon les lois fondamentales de l'Etat hébreu, ce décès ayant implicitement valeur de démission du Gouvernement, qui pourrait toutefois rester à la direction du pays jusqu'à la fin de la présente législature, soit octobre 1996.

«Le Gouvernement israélien est unanime dans sa détermination à poursuivre le processus de paix», déclara le Ministre de l'Industrie et du Commerce, Micha HARISH, le Premier Ministre ad interim, Shimon PERES s'étant engagé au Parlement à «être fidèle au testament» de Yitzhak RABIN, en appuyant par tout moyen approprié ce même processus.

M. PERES, qui a obtenu le Prix NOBEL de la Paix conjointement, en 1994, avec Yitzhak RABIN et le Chef de l'OLP Yasser ARAFAT, est considéré généralement comme le principal architecte des accords d'autonomie conclus avec les Palestiniens depuis 1993.

Venu à TEL AVIV pour être de la plus grande démonstration de paix que l'Etat d'Israël ait jamais connue, les dernières paroles du regretté Premier Ministre Yitzhak RABIN avaient été pour réaffirmer sa foi dans l'établissement définitif de la paix, en substance:

«Pendant 27 ans, j'ai été soldat, j'ai combattu, aussi longtemps que je ne croyais

pas qu'il y avait une alternative. Mais aujourd'hui, je crois qu'il y a une chance de paix, et il faut l'exploiter».

Les grands de ce monde aux obsèques

Alors que tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont dit prostrés et indignés par le lâche assassinat d'un grand Président de Gouvernement, les cérémonies des obsèques, célébrées à JERUSALEM, lundi, le 6 novembre 1995, équivalent pratiquement à un rassemblement des Chefs d'Etat et de Gouvernement du monde entier, les seuls radicaux dans diverses institutions arabes ou islamiques, voire israéliennes d'extrême droite étant les seuls à ne pas vouloir être du grand deuil.

Le Président égyptien Hosni MOUBARAK, Sa Majesté le Roi HUSSEIN de Jordanie et le Premier Ministre algérien Abdellatif FILALI ont brisé, à cette tragique occasion, un tabou en se rendant aux obsèques à JERUSALEM.

Le grand absent, toutefois uniquement pour «des raisons politiques et de sécurité» fut le Chef de l'OLP Yasser ARAFAT, une délégation à un niveau ministériel toutefois ayant représenté l'Autorité palestinienne de M. ARAFAT.

Les États-Unis d'Amérique furent représentés par le Président Bill CLINTON, accompagné de deux de ses prédécesseurs Jimmy CARTER et George BUSH, finalement encore par l'actuel Chef de la diplomatie Warren CHRISTOPHER et de son prédécesseur James BAKER.

La Russie, qui co-patrone le processus de paix au Proche-Orient, avait délégué son Premier Ministre Viktor TCHERNOMYRDINE.

La République française fut représentée par M. le Président Jacques CHIRAC et M. Hervé de CHARENTE, Ministre des Affaires Étrangères, accompagnés par le Président du Parti socialiste Lionel JOSPIN et de l'ancien Premier Ministre Pierre MAUROY, Président de l'Internationale socialiste.

Le Royaume-Uni fut représenté par S.A.R. le Prince CHARLES, en compagnie du Premier Ministre John MAJOR, du Chef de la diplomatie britannique Malcolm RIFKIND et du leader travailliste Tony BLAIR.

Aux rangs des Chefs de Gouvernement encore prirent part le Chancelier fédéral Helmut KOHL, le Premier Ministre espagnol Felipe GONZALES ainsi que le

Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER pour le Grand-Duché de LUXEMBOURG, tous les États-membres de l'Union européenne ayant eu délégation à haut niveau aux funérailles.

Furent encore présents le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros GHALI, ainsi que le Président de la Commission Européenne Jacques SAN-TER. Ce dernier avait déclaré que «l'avenir démontrerait que M. Yitzhak RABIN avait eu raison, qu'Israël avait perdu un grand leader, le processus de paix pouvant se trouver momentanément en difficulté; que son exemple puisse être une inspiration pour tous ceux qui continuent à procéder sur une voix menant à la paix solide, durable».

À la mémoire de Yitzhak RABIN: le Consistoire israélite

En la Synagogue de LUXEMBOURG, le Consistoire Israélite avait invité à une cérémonie d'honneur à la mémoire du Premier Ministre d'Israël, Yitzhak RABIN, assassiné le 4 novembre dernier à TEL AVIV, – réunion vendredi, le 10 novembre, à laquelle on remarqua de nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères, dont le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, les Ministres Jacques F. POOS, Marc FISCHBACH, Mady DELVAUX-STEHRÉS, Marie-Josée JACOBS, Erna HENNICOT-SCHOEPGES et les représentants du Corps diplomatique à LUXEMBOURG.

«Homme d'une profonde intelligence, comprenant que seule la paix, négociée, non pas imposée, acceptée par ses adversaires de la veille pourrait mener vers un avenir serein», dit M. Guy AACH, Président du Consistoire Israélite, exprimant l'espoir que, comme sa vie, la mort du regretté Yitzhak RABIN puisse elle aussi servir la paix, celle-là pouvant faire fonction de catalyseur pour accélérer des négociations bien entamées.

Parlant du grand homme d'Etat israélien brutalement assassiné, le Grand RABBIN Joseph SAYAGH le caractérisa comme «une colombe de la paix blessée», cette heure de commémoration revêtant un caractère «pesant et grave», du fait qu'Yitzhak RABIN aurait été tué par un compatriote, un Juif, les faits s'inscrivant d'autant plus douloureusement dans l'histoire du

peuple meurtri que le Premier Ministre assassiné s'était trouvé devant une foule remplie d'espérance, venue pour acclamer la paix.

C'est sur l'YISKOR, la prière des Morts récitée par la Communauté, que le Grand RABBIN dit adieu à «ce messager au service de la bonne cause».

Si un million de citoyens juifs avaient défilé devant la dépouille mortelle avant et pendant les cérémonies de funérailles à JERUSALEM dimanche et lundi, les 5 et 6 novembre, 80 États de par le monde y furent représentés le 5 dernier, de nombreux milliers de Juifs, tout au long de la semaine du 6 au 11, ayant spontanément vécu des veillées d'adieu et du souvenir. Samedi, le 11 encore, ils devaient être près d'un quart de million à défilé devant la tombe, comme à TEL AVIV, lieu des tragiques événements.

Messages de condoléances (5 novembre 1995)

Message de condoléances du Gouvernement luxembourgeois au Gouvernement israélien

Le Gouvernement luxembourgeois vient d'apprendre la nouvelle tragique de l'assassinat du Premier ministre de l'Etat d'ISRAËL, M. Yitzhak RABIN, à l'issue d'un grand rassemblement pour la paix et contre la violence à TEL AVIV. Il est choqué par cet acte sauvage dont l'intention était de s'attaquer au processus de paix en cours au Proche-Orient.

Le Gouvernement luxembourgeois ne croit pas que cet assassinat pourra faire dévier ISRAËL de son chemin vers la paix. On ne peut pas assassiner l'idée de la paix qui est l'héritage de son Premier ministre et qui se résume dans une phrase de son dernier discours: «La voie de la paix est préférable à la voie de la guerre, c'est un soldat qui vous le dit, un ministre de la Défense, un homme qui voit la douleur des familles de soldats en deuil.»

Yitzhak RABIN a fait preuve, toute sa vie durant, d'un courage et d'une intelligence immense au service de son pays. Son engagement pour une paix juste au Proche-Orient a coûté la vie à ce grand homme d'Etat. Le Gouvernement luxembourgeois est convaincu que sa mémoire inspirera ceux qui prendront sa relève à la direction du pays et que le processus de paix ne s'arrêtera pas.

Au nom des Luxembourgeois qui participent au deuil du peuple d'ISRAËL le Gouvernement luxembourgeois exprime ses condoléances au peuple d'ISRAËL, à ses dirigeants et à la famille de M. RABIN.

Communiqué par le Gouvernement luxembourgeois

Message de condoléances de M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères du LUXEMBOURG à S.E.M. Shimon PERES, Ministre des Affaires étrangères de l'Etat d'ISRAËL

Monsieur le Ministre,

j'ai été profondément choqué par l'attentat qui a coûté la vie à votre ami, le Premier ministre de l'Etat d'ISRAËL, M. Yitzhak RABIN. M. RABIN a été assassiné à l'issue d'un rassemblement d'une centaine de milliers d'Israéliens qui étaient venus manifester pour la paix et contre la violence. Le message de son meurtrier était clair: empêcher le processus de paix d'avancer. C'était un message de haine.

Mais le message de M. RABIN d'une paix juste et de la réconciliation avec les anciens adversaires restera. L'idée de cette paix ne disparaîtra pas avec lui. Cet héritage demeurera car il correspond aux aspirations et aux vertus les plus profondes du peuple d'Israël. Le legs de M. RABIN sera repris par des hommes d'Etat courageux et clairvoyants comme vous et tant d'autres qui avez été et continuerez à être les artisans d'une paix difficile, mais nécessaire pour la sécurité et la prospérité de tous les peuples de la région du Proche-Orient.

Monsieur le Premier ministre et ministre des affaires étrangères, le peuple luxembourgeois partage l'immense deuil des Israéliens. Je puis vous assurer que le Gouvernement luxembourgeois vous soutiendra dans la voie de la paix que vous avez choisie avec votre ami défunt. La mémoire de Yitzhak RABIN s'inscrira dans nos consciences comme celle d'un juste.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jacques F. POOS
Ministre des Affaires étrangères du LUXEMBOURG

Son Excellence
Monsieur Shevach WEIS
Président de la Knesset
ISR-Jerusalem

L'émotion et l'indignation que l'assassinat odieux du Président Yitzhak Rabin a suscitées dans le monde entier sont partagées par tous les membres de la Chambre des Députés luxembourgeoise qui, à travers moi, vous prie de transmettre à tous vos compatriotes et plus particulièrement à Madame Rabin et aux membres de sa famille nos condoléances profondément émues et nos sentiments de grande sympathie.

Nous rendons hommage à la mémoire d'un éminent homme d'Etat dont les efforts pour l'établissement de la paix au Proche-Orient resteront à jamais ineffaçables.

Puisse son souvenir guider le peuple israélien sur la voie de la paix que le défunt

a tracée avec tant d'engagement, de courage et de persévérance!

Jean SPAUTZ
Président de la Chambre des Députés

Son Excellence
Monsieur Victor HAREL
Ambassadeur de l'Etat d'Israël
40, avenue de l'Observatoire
B-1180 Bruxelles

C'est avec une très vive émotion que le peuple luxembourgeois a appris l'assassinat odieux du Premier Ministre Israélien, Monsieur Yitzhak Rabin.

Tous les membres de la Chambre des Députés se joignent à moi pour vous exprimer en cette triste occasion les condoléances particulièrement émues et sincères des représentants du peuple luxembourgeois qui garderont de l'éminent homme politique et du pilier du processus de la paix le souvenir d'un être remarquable dont la disparition si tragique a plongé l'Etat d'Israël et le monde entier dans un état de choc et de grande tristesse.

Jean SPAUTZ
Président de la Chambre des Députés

Monsieur Pierre SCHNEIDER
Consul général honoraire d'Israël
38, boulevard Napoléon 1^{er}
L-2210 Luxembourg

Tous les membres de la Chambre des Députés se joignent à moi pour vous adresser nos condoléances sincères et émues à l'occasion de l'assassinat odieux du Premier Ministre Israélien Yitzhak Rabin. L'indignation, l'émotion et le deuil que sa disparition si tragique a suscité dans le monde entier doivent être vos comme un encouragement pour tous de continuer sur la voie de la paix qu'il a tracée avec tant d'engagement, de courage et de compétence.

Jean SPAUTZ
Président de la Chambre des Députés

Monsieur Guy AACH
Président du Consistoire israélite
45, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg

Les membres de la Chambre des Députés se joignent à moi pour vous adresser nos condoléances les plus émues à l'occasion du deuil qui vient de frapper l'Etat d'Israël en la personne de son Premier Ministre Yitzhak Rabin.

L'assassinat odieux dont il a été victime samedi dernier a suscité dans le monde entier l'indignation de tous ceux qui apprécient et encouragent les efforts pour l'accomplissement de la paix au Proche-Orient.

Nous garderons du grand homme d'Etat qui vient de disparaître le souvenir d'un défenseur engagé et courageux des vertus les plus profondes du peuple d'Israël.

Jean SPAUTZ
Président de la Chambre des Députés

Il y a 50 ans: les «Prisonniers de TAMBOW» rentraient: 5 novembre 1944

En juillet 1944, le Général russe PETROV et le Général français PETIT signaient un accord suivant lequel 1.500 Lorrains et Alsaciens, enrôlés de force dans les armées hitlériennes, purent être rapatriés des camps de prisonniers russes, notamment de TAMBOW, ville distante de MOSCOU de 450 km. Au camp N°188, dans lequel vivaient, – mieux: essayaient de survivre – un peu plus de 1.000 Luxembourgeois, enrôlés de force à l'instar de leurs infortunés camarades français, les conditions d'emprisonnement étaient particulièrement viles.

La ville de TAMBOW se trouvait en fait au centre d'une étendue immense, région sablonneuse, plantée de futaies de bouleaux et de conifères, espace qui faisait plus que le décuple de la surface du Luxembourg.

Dans le sol étaient construits des réduits, sorte de baraques à la voûte presque arrondie, constituée de rondins de bois, de sables et de gazons, dès lors réduits sous terre, sans fenêtres, intérieurement munis de plans-lits en dure, sans couverture, ni paille. La plupart des prisonniers, mal nourris de toute évidence et sans soins médicaux ou pharmaceutiques directs, vivotaient en loques, en hardes, les pauvres restes de ce que furent des uniformes. La vermine en tout genre, dont des poux, les puces et les punaises, souris et rats étaient «compagnons» surtout les nuits...

Le Camp, appelé par les Soviétiques «Malgré Nous», hébergeait essentiellement Lorrains, Alsaciens et Luxembourgeois, mais encore des Belges, des Yougoslaves, Roumains et Hongrois, Polonais et Bulgares, des Allemands, une minorité de Japonais finalement.

Il n'est pas établi, combien parmi les prisonniers périrent dans les camps de TAMBOW et de TAMBOWSKAIJA, un nombre majeur ayant été inhumés clandestinement dans les larges alentours des baraquements, les aires boisées contiguës, les nombres de décès officiellement donnés par les autorités soviétiques ne correspondant pas aux chiffres calculés et avancés par les Français; grâce aux relevés établis par ceux-ci, il a été possible de connaître le nombre à peu près exact des Luxembourgeois internés avec eux, dont 167, – relevé officiel français – parmi les Luxembourgeois y décédèrent pour des causes les plus diverses, affaiblis à une résistance physique pratiquement nulle...

50 ans après, il ne reste plus trace des tombes communes ou individuelles que les Luxembourgeois, – gestionnaires pour



Les représentants des Anciens de TAMBOW ont déposé une gerbe de roses rouges au pied du Monument GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE à la Place de CLAIREFONTAINE.

une partie après que le contingent français eût été rapatrié – avaient aménagées, marquées d'une humble croix de bois de bouleau...

On ne connaît que les noms des 35 Luxembourgeois qui, transférés à l'Hôpital de KIRSANOW, – à quelque 100 km de TAMBOW – moururent, après avoir été enregistrés par l'autorité civile soviétique et ensevelis dans des tombes individuelles.

En 1988, sur initiative de «l'AMICALE des ANCIENS de TAMBOW», une plaque commémorative en bronze fut inaugurée à KIRSANOW, renseignant en russe et en français: «Le Grand-Duché de LUXEMBOURG – À ses fils enrôlés de force victimes du nazisme». En 1994, une plaque similaire fut apposée au Cimetière Sts. PIERRE et PAUL de TAMBOW, l'autorité russe entretenant dignement le Mémorial, se composant d'une pierre centrale, entourée d'une grille de fer.

Volontaires ...

Tel qu'il se trouve démontré par des pièces d'archives, produites en 1991 seulement par l'autorité russe, en date du 13 octobre 1944 encore, 286 Luxembourgeois avaient adressé une lettre-demande au Général Suprême STALINE pour pouvoir être enrôlés dans des unités combattantes françaises et russes, afin de pouvoir combattre contre le régime nazi: 286 signatures des Luxembourgeois-Volontaires

à l'appui! Cette pièce originale se trouve, depuis 1951, dans les «Archives centrales de la Révolution d'Octobre», organe suprême du Pouvoir d'État en Russie.

Le 5 novembre 1944

Le 22 octobre 1944, la direction soviétique du Camp informa les Luxembourgeois qu'ils pourraient s'attendre à être rapatriés dans la quinzaine; comme on attendait la visite d'un Ambassadeur luxembourgeois, à défaut d'une autre personnalité officielle, l'autorité russe améliora la situation d'ensemble dans le camp: des paillasses et même des draps de lit furent distribués, de même que chaussures et habits...

On ignore jusqu'au jour, où ledit Ambassadeur luxembourgeois s'était «égaré»...

Toujours est-il que le 5 novembre 1944, quelque 600 Luxembourgeois rentraient, à 15 heures, en gare de LUXEMBOURG, fébrilement attendus par les membres de leurs familles; mais là encore, il y eut pleurs, tristesse, désarroi: beaucoup de ceux qui étaient attendus, n'étaient pas du convoi... Rares furent ceux qui rentrèrent encore plus tard...

Et l'espoir, l'attente persistants, – dix ans ou plus tard seulement, des portés disparus furent légalement «déclarés morts» par les familles qui avaient attendu en vain...

Samedi, le 11 novembre 1995, – Jour de l'Armistice 1918 –, les Anciens de TAMBOW, dans des cérémonies simples mais dignes, se sont souvenus, au pied du Monument GRANDE-DUCHESS CHARLOTTE, Place de CLAIREFONTAINE, où une gerbe de roses rouges fut déposée.

Le service religieux de commémoration et de gratitude fut célébré par M. le Chanoine André HEIDERSCHIED, au-

mônier des Anciens de TAMBOW, en l'Eglise Sacré-Coeur à LUXEMBOURG-Gare; l'encadrement musical était assuré par les solistes du Quatuor de la Musique militaire grand-ducale ainsi que par la Chorale des «Anciens», sous la direction de M. Erny SCHEMEL; Patrick COLOMBO figura aux grandes orgues.

La Société de Musique de l'Amicale des Tramways de LUXEMBOURG conduisit les membres vers le Monument national

de la Solidarité luxembourgeoise, où M. Gast JUNG, Président, entouré des membres de son Comité, déposa des fleurs, aux sons de la Sonnerie aux Morts et de la «Heemecht».

L'après-midi, les membres se réunirent en Assemblée générale ordinaire, lors de laquelle des plaquettes-souvenir furent remises.



Le Ministre Jacques F. POOS entouré des membres luxembourgeois de la mission d'Observation de l'Union européenne aux élections palestiniennes

Mission d'observation de l'UE aux élections palestiniennes

Le Ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a reçu le 6 novembre 1995 les membres luxembourgeois de la mission d'observation de l'Union européenne aux élections palestiniennes.

A l'occasion de cette entrevue, le Ministre des Affaires étrangères a exposé le rôle des élections palestiniennes et la tâche de la mission d'observation dans le cadre du processus de paix israélo-palestinien et a présenté les observateurs luxembourgeois à la presse.

M. GOEBBELS au Conseil «Industrie» à BRUXELLES, les 6 et 7 novembre 1995

Les Ministres de l'Industrie de l'Union Européenne se sont réunis les 6 et 7 novembre à Bruxelles sous présidence espagnole.

Le Luxembourg a été représenté par son Ministre de l'Economie, Monsieur Robert GOEBBELS.

Les Ministres ont discuté de la stratégie de l'Union en faveur des PME. Le Ministre GOEBBELS a souligné le rôle dynamique des PME, notamment dans la création d'emplois nouveaux. Il a fait remarquer que les problèmes principaux des PME sont liés à une souscapitalisation et leurs difficultés de trouver les capitaux nécessaires. Les règles communautaires en matière d'aide, notamment l'encadrement PME et la règle de «minimis» devraient être assouplis afin de mieux prendre en compte les intérêts des PME.

C'est la raison pour laquelle les Gouvernements doivent pouvoir aider financiè-

rement les PME, notamment dans le contexte de la création d'entreprises nouvelles.

Les Ministres ont eu des échanges de vues au sujet de la compétitivité de l'industrie et des services aux entreprises, d'un programme d'actions communautaires en faveur de la compétitivité de l'industrie européenne, des aspects industriels de la société de l'information et de la coopération industrielle avec d'autres espaces régionaux et avec des pays tiers.

Les Ministres ont également eu un débat approfondi sur la politique de la concurrence et sur la compétitivité industrielle. Dans ce contexte le Ministre GOEBBELS a partagé l'approche de la Commission qui vise à éviter les monopoles et les abus de positions dominantes. En revanche, le Ministre a insisté sur le fait qu'il est nécessaire de constituer des entités européennes capables d'affronter la concurrence internationale, notamment américaine ou japonaise dans des secteurs tel que par exemple celui de l'audiovisuel. Monsieur GOEBBELS a insisté plus particulièrement sur le fait que les aides d'Etat constituent un instrument de politique économique et structurelle licite

dans la mesure où elles respectent le traité CEE et n'affectent pas les échanges entre Etats membres.

Dans ce contexte, la Commission devrait tempérer sa politique des réductions d'aides en ce qui concerne les encadrements «recherche» et «environnement», ces dernières n'ayant pas d'effet de distorsion de concurrence.

Le Conseil s'est ensuite longuement penché sur le dossier «Irish Steel».

Les délégations britannique, danoise et luxembourgeoise ont critiqué le fait que la privatisation de cette unité de production soit accompagnée d'une aide substantielle menant à des augmentations de capacités. En conséquence, et à défaut de pouvoir réduire les capacités, ils ont insisté sur des limitations de la production dans le temps.

Malgré un rapprochement des positions, le Conseil n'a pas pu dégager un accord définitif.

La présidence espagnole et les délégations les plus directement concernées tenteront ensemble avec la Commission de trouver au courant des jours à venir une solution satisfaisante à ce problème.

La réalisation de l'Union Economique et Monétaire:

Un impératif pour l'Europe

Lyon, le 6 novembre 1995

Après cette digression, je voudrais revenir sur la monnaie unique. Pourquoi l'Europe s'est-elle lancée sur cette voie? A l'époque où, 20 ans après le plan WERNER, le projet renaissait, c'est-à-dire à la fin des années 80, il y avait une grande stabilité sur les marchés de change européens. Dans beaucoup de pays membres, l'inflation semblait sous contrôle et les déficits budgétaires maîtrisés ou en voie de l'être. Dans ce contexte de stabilité des prix et des changes, le couronnement du marché intérieur par l'élimination du dernier obstacle, celui de la monnaie, était dans la nature des choses. En revanche, les analyses de l'époque ne s'occupaient guère d'étudier si l'alternative à la monnaie unique, c'est-à-dire un marché intérieur avec des relations de change pratiquement fixes mais toujours ajustables, était soutenable à long terme.

Aujourd'hui, presque 10 ans plus tard, il est clair que des marchés très intégrés comme les nôtres ont besoin d'une coordination étroite des politiques macro-économiques, et que c'est justement cette coordination qui permettra la réalisation de la monnaie unique. L'absence de coordination, et donc de convergence, mène à des conditions économiques divergentes qui, par la suite, sont à la base des fluctuations monétaires, des incertitudes pour les investisseurs. Elles constituent la terre sur laquelle poussent les primes de risque que l'on retrouve ensuite dans les taux d'intérêt.

C'est ainsi qu'il faut comprendre le slogan Marché unique, monnaie unique: ce marché unique conduit automatiquement vers la nécessité d'une convergence accrue, et donc vers les conditions qui permettent de passer à l'union monétaire. L'alternative, c'est le désordre monétaire, c'est la tentation des dévaluations compétitives, c'est le risque de nouvelles barrières commerciales au sein de l'Union, c'est une menace redoutable pour le marché unique et, plus généralement, pour le projet européen. Selon les estimations de mes services, confirmées par d'autres institutions internationales, les turbulences de cette année auraient déjà fait baisser la croissance de 0,25 à 0,50 points. Cette

baisse est attribuable aux fluctuations du dollar au même titre qu'à celles des monnaies européennes entre elles.

Il y a un autre impératif qui amène à souhaiter une convergence économique accrue conduisant à la monnaie unique: c'est l'emploi. Marché unique et monnaie unique ne sont que des moyens pour atteindre cette finalité qui nous préoccupe depuis plus de 10 ans. Dans son rapport sur les politiques de l'emploi que la Commission a adopté le mois dernier, il est démontré de manière claire que la stabilité des prix et des situations budgétaires saines constituent autant de conditions pour réduire le taux de chômage de façon substantielle et durable. Bien sûr, il restera un noyau dur de chômage qu'il faut attaquer par des politiques structurelles d'emploi plus actives et plus efficaces; mais force est de constater que la convergence contribue à la croissance économique saine, qui est une pré-condition pour lutter contre le chômage.

Si l'on parvient ainsi à créer les conditions pour mettre la croissance sur une trajectoire de croissance durable, une réduction substantielle du chômage est en vue d'ici la fin du siècle. En outre, si les politiques d'emploi sont rendues plus actives et plus efficaces, il en résultera une croissance plus riche en emploi, qui pourrait même parvenir à réduire progressivement le taux de chômage structurel.

Certains disent que ce genre de scénario est irréaliste et hors de portée. Que c'est encore une fois la Commission qui met la charrue avant les boeufs. Mais ma réponse est simple: il y a un problème grave: c'est le chômage. C'est lui qui conduit à l'exclusion sociale, à la perte du capital humain, à la pauvreté. Tout ce que fait la Commission est de tracer les voies qui mènent vers une solution durable pour ce problème grave. Ces voies, elles ne sont pas si nombreuses. Convergence, croissance, marchés et politiques d'emploi se renforcent tous et forment les conditions d'un cercle vertueux. Voilà pourquoi je juge si importante cette approche globale, coordonnée entre les pays de l'Union.

En Irlande, par exemple, le déficit public

a diminué de 8 points et demi en quatre ans, de 1986 à 1990. En même temps, la croissance était de 61/2% en moyenne et le taux de chômage diminuait de 3 points et demi.

Si je vous dis tout cela, c'est pour situer notre projet de monnaie unique dans un contexte plus général. C'est un instrument au service de notre bien-être collectif, et non une invention "d'eurocrates apatrides".

La monnaie unique est donc, à mes yeux, un impératif, et il faut bien la préparer, tant sur le plan économique que technique. Sur le plan économique, c'est un haut niveau de convergence qui est indispensable. Sur le plan technique, c'est la transformation en monnaie unique de tout ce qui est actuellement libellé en monnaies nationales. Le chantier est immense, et c'est dans cette perspective que je tiens à saluer les thèmes choisis pour les entretiens d'aujourd'hui: la convergence et la sensibilisation à la monnaie unique.

En ce qui concerne la convergence, il ne faut jamais cesser d'en souligner l'importance, notamment pour donner une interprétation stricte des critères du Traité de MAASTRICHT. Ceci n'est pas un slogan. Qui dit convergence dit confiance, comme le Président CHIRAC nous l'a rappelé il y a dix jours. La mise en commun de la monnaie, c'est en quelque sorte un mariage en communauté de biens. En paraphrasant le Chancelier KOHL, je dirais que ce n'est pas être hystérique de demander que les mariés se fassent confiance.

Je dis tout de suite que je ne partage pas le pessimisme ambiant entretenu par les Cassandres auto-proclamés: l'analyse objective de la situation actuelle est plutôt réconfortante même si beaucoup d'efforts restent à faire.

Sur le plan de l'inflation, en effet, l'Europe a fait des progrès énormes depuis le milieu des années 80. Notre inflation moyenne se situe maintenant autour de 3%; c'est un niveau historiquement très bas. Deux-tiers de nos pays membres ont un taux d'inflation inférieur à 3%. Nous sommes vraiment très proches d'une situation de stabilité des prix.

Nos taux d'intérêt à long terme ont également convergé, du moins dans une grande partie des pays membres. Mais leur niveau moyen est encore trop élevé par rapport à l'inflation. Que les taux d'intérêt réels soient plus élevés maintenant qu'il y a 15 ans est un phénomène mondial. Je ne veux pas entrer maintenant dans les causes qui peuvent expliquer ce relèvement général. Ce qui est plus gênant, en revanche, c'est que les taux réels en Europe soient bien supérieurs à ceux des Etats-Unis ou du Japon. Un différentiel de 2 points représente un frein énorme pour nos investissements. Si la moitié des investissements privés est financée par l'émission d'emprunts, ces 2% représentent un coût supplémentaire de plus de 10 milliards d'Ecus par tranche annuelle d'investissements. Accumulé, après 5 ans, cela fait déjà 150 milliards d'Ecus, presque l'équivalent de l'économie autrichienne ou suédoise.

Pour expliquer ce différentiel de taux d'intérêt réels qui pèse sur nos économies, il ne faut pas chercher très loin. Les pays européens les plus stables sur le plan monétaire et budgétaire connaissent les taux réels les plus bas. J'en déduis que l'insuffisance en matière de rigueur budgétaire représente non seulement un obstacle pour l'achèvement de l'union monétaire, mais est également à l'origine de taux réels plus élevés qu'ailleurs. Comme l'a souligné le Président CHIRAC il y a dix jours, ces derniers font qu'une partie des investissements dont notre continent a besoin n'est pas réalisée par manque de rentabilité. Une fois de plus, ceci montre les liens entre les éléments qui forment le cercle vertueux économique dont la reconstitution est notre devoir commun.

Concernant les déficits budgétaires dans l'Union, ils ont baissé d'une moyenne de plus de 6% en 1993 à 4,5% cette année, et il est prévu que six ou sept pays seront en dessous de 3% en 1996. Mais il reste encore beaucoup de progrès à faire en vue de remplir le critère de MAASTRICHT. En ce qui concerne la dette publique, le niveau élevé des déficits fait qu'elle n'est toujours pas stabilisée en moyenne et, par conséquent, parmi les onze pays dont la dette dépasse la valeur de référence de 60%, la dette ne sera en baisse que dans 3 ou 4 cas cette année. En plus, ces baisses ne sont pas toujours très substantielles. Au total, il importe qu'en 1997, dernière année de référence pour le passage vers la troisième phase de l'union monétaire en 1999, beaucoup plus que les trois pays actuels soient en mesure de respecter les critères budgétaires de MAASTRICHT. Une fois de plus, c'est un cercle vertueux qu'il faut déclencher: moins de déficit, moins de dette, moins de charges sur la dette et, donc, de nouveau, moins de déficit.

Ce but n'est certainement pas irréaliste, comme le montrent les programmes de

convergence des pays membres. Ces programmes sont la traduction de la volonté politique qui existe pour réaliser la monnaie unique, et ils montrent clairement que vouloir c'est pouvoir. Par ailleurs, la Commission a l'intention de suivre de très près ces programmes, une fois discutés au Conseil, pour signaler les dérapages et encourager les pays membres à prendre des mesures correctives. Ce suivi plus intense dans le cadre de la surveillance multilatérale a un triple objectif:

- d'abord, renforcer le processus de convergence pour assurer la plus grande participation possible dans la monnaie unique;
- deuxièmement, par ce renforcement, réduire les fluctuations monétaires qui portent atteinte au processus même et constituent une menace pour le marché intérieur, la croissance et l'emploi;
- enfin, jeter les bases d'une convergence durable, non seulement avant l'entrée en troisième phase de l'union économique et monétaire, mais également tout au long de cette phase. Dans ce contexte, je tiens à rappeler l'objectif des grandes orientations de politique économique, souscrites par tous les Chefs d'Etat et de gouvernement, de tendre à rééquilibrer les soldes budgétaires vers l'an 2000.

Je suis heureux de constater que ce dernier objectif, celui de l'équilibre budgétaire à moyen terme, figure déjà dans plusieurs programmes de convergence, notamment pour la Suède et la Finlande.

Je suis optimiste, mais tout en étant réaliste. Si on me demande si l'union monétaire sera atteinte en 1999, je réponds oui. Je compte sur la persévérance de tous les gouvernements engagés dans un effort réel de convergence. Je persiste à croire que la majorité des Etats membres rempliront les conditions nécessaires en temps utile.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais à présent aborder le deuxième thème des entretiens d'aujourd'hui, celui de la sensibilisation à la monnaie unique, étroitement lié aux préparations techniques.

Quand la nouvelle Commission s'est mise en place au début de cette année, une priorité absolue était de se concentrer sur le citoyen. Qu'est-ce que le citoyen veut de l'Union, qu'est-ce que l'Union peut lui offrir? Comment mieux écouter, comprendre et expliquer? Toutes ces questions sont primordiales, surtout quand on parle de ce projet extraordinaire de la monnaie unique, projet qui changera la vie de nos peuples.

Le citoyen veut savoir comment se fera le passage des monnaies nationales vers la monnaie unique. Jusqu'il y a peu, il n'y avait pas de réponse à cette question. C'est pourquoi la Commission a pris l'ini-

tiative d'élaborer son livre vert sur les modalités de passage à la monnaie unique. Depuis lors, grâce au travail des Ministres des finances, de l'Institut monétaire européen, de la Commission elle-même, des progrès substantiels ont été accomplis. Le Conseil européen de MADRID nous permettra de concrétiser ces progrès.

Les contours du passage à la monnaie unique commencent à se dessiner. Il y aura un processus en trois phases qui sera couronné par l'introduction de la monnaie unique sous forme de pièces et de billets.

La première phase commencera avec la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le lancement de la troisième phase. Cette décision portera, bien sûr, sur le choix des Etats membres remplissant les conditions nécessaires pour participer à la troisième phase. Ce choix sera préparé par des rapports de la Commission et de l'Institut Monétaire européen, par un avis du Parlement européen et une évaluation des ministres des finances. Ce ne sera pas une décision que l'on prendra du jour au lendemain. Je souhaite qu'elle soit prise dans la sérénité qui caractérise le Conseil européen, sans marchandages et sans irritations inutiles.

Pendant une période de 12 mois au maximum après la décision de lancer l'union monétaire, tous les préparatifs doivent être terminés pour le passage à l'union monétaire même, le 1^{er} janvier 1999 au plus tard. Il faut établir la Banque Centrale Européenne, nommer les membres de son Directoire et préparer le monde financier à la politique monétaire unique qui fonctionnera dès le début de la troisième phase. Il faudra également arrêter le cadre juridique du Système Européen des Banques Centrales. Je suis sûr que la Commission et l'Institut Monétaire européen, dans la bonne collaboration qui caractérise leurs relations, pourront déjà préparer ce cadre juridique à l'avance, pour que son adoption intervienne rapidement pendant cette phase.

Le début de l'union monétaire sera accompagné de l'instauration d'une seule politique monétaire, conduite en monnaie européenne. A partir de ce moment-là, l'Union aura une monnaie européenne à part entière. Bien sûr, étant donné que les monnaies nationales seront encore utilisées au niveau du commerce de détail et du consommateur, les banques installeront des systèmes leur permettant de combiner un accès au marché financier en monnaie européenne avec des comptes en monnaie nationale pour leurs clients. Si c'est nécessaire, il faudra même les aider techniquement, notamment en ce qui concerne les petites banques, à s'adapter à cette situation. Mais pendant cette phase, les administrations publiques émettront déjà une partie de leur dette en monnaie européenne et la monnaie européenne se développera dans les transactions privées comme monnaie scripturale.

Après trois ans maximum, la monnaie européenne commencera à circuler sous forme de pièces et de billets, et les monnaies nationales seront retirées après une période brève de circulation simultanée.

Ce schéma, dont on connaît maintenant les grandes lignes, doit être arrêté par le Conseil Européen à MADRID. Pour moi, cette décision doit également comprendre la levée de toute incertitude sur le nom de la monnaie unique. Par la suite, il convient d'affiner le schéma et de le mettre au point. Mais le processus ne s'arrête pas là. Le défi majeur sera de l'expliquer aux citoyens, aux entreprises et aux institutions financières. Ce besoin de communication, on ne peut pas le sous-estimer. Au mois de janvier, une table ronde convoquée à l'initiative de la Commission, où seront présents les principaux acteurs concernés, permettra de préparer l'effort de communication qui sera nécessaire d'une manière décentralisée et bien ciblée.

M. Le Président, Mesdames et Messieurs,

La monnaie unique, c'est le destin naturel des peuples qui, il y a 40 ans, ont eu le courage de mettre en commun tout ce qui, dans le passé récent encore, incitait à prendre les armes. Il est exclu de refragmenter, par des fluctuations monétaires, le marché qu'il nous a coûté tant d'efforts à construire ensemble. La monnaie unique est nécessaire; elle sera réalisée avant la fin du siècle, et elle sera l'ancre forte et stable de notre édifice européen.

Je vous remercie de votre attention.

Convention de non-double imposition entre la ROUMANIE et le LUXEMBOURG



La signature de la Convention par MM. POOS et POSTOLACHE

Le 8 novembre, le LUXEMBOURG et la ROUMANIE ont procédé à l'échange des instruments de ratification de la Convention de non-double imposition et sur la prévention de l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune qui a été signée à Luxembourg le 14 décembre 1993. Cette Convention entrera en vigueur le 7 décembre 1995.

Le Luxembourg était représenté à cette cérémonie qui s'est tenue au Ministère des Affaires étrangères par son ministre des affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

La Roumanie était représentée par son Ambassadeur à Luxembourg, M. Tudorel POSTOLACHE.

NAMIBIE: signature d'un accord-cadre en matière de coopération au développement

Le 8 novembre 1995, Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et Monsieur Harold URIB, chargé d'affaires a.i. de l'Ambassade de la République de NAMIBIE, ont signé un accord-cadre en matière de coopération au développement.

Avec la signature de l'accord-cadre, la République de NAMIBIE devient formellement un pays-cible de la coopération luxembourgeoise au développement. L'accord définit le cadre général de l'activité de coopération entre les deux pays et permettra de faire une prévision pluriannuelle sur 5 ans pour l'aide bilatérale entre le LUXEMBOURG et la NAMIBIE.

Au futur, les projets et activités de coopération tombant dans le cadre du nouveau accord pourront être finalisés d'une manière plus flexible par la signature d'un

protocole d'accord par projet. La coopération sera mise en oeuvre en conformité avec les objectifs des projets et programmes tels que définis dans les protocoles d'accord. La coopération visée entre les deux pays peut notamment revêtir les formes suivantes:

a) La mise à disposition et l'échange d'experts et personnel qualifié;

b) l'octroi de bourses d'études ou de stages de formation professionnelle;

c) l'utilisation conjointe de locaux et d'institutions;

d) l'échange d'informations, de publications et d'études techniques et scientifiques;

e) toute autre forme, arrêtée d'un commun accord par les Parties contractantes.



MM. WOHLFART et URIB signent l'accord-cadre entre le LUXEMBOURG et la NAMIBIE.

Réunion de la sous-commission du SIR à LUXEMBOURG

La sous-commission du Service International de Recherches (SIR) d'AROLSEN au sein de laquelle le Luxembourg assume la présidence jusqu'au 31 mai 1996,

s'est réunie au Ministère des Affaires Etrangères, Hôtel St. Augustin, le mercredi 8 novembre 1995.



Le mandat du SIR consiste à inventorier et conserver les archives et à les exploiter pour des recherches sur des cas individuels dans un but d'information des survivants, des membres de famille ou des services gouvernementaux.

La Commission Internationale du SIR présidée à l'heure actuelle par le Luxembourg suivant une rotation annuelle se compose des pays suivants: Belgique, Allemagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Israël et Etats-Unis d'Amérique.

La réunion dont il est question ci-dessus a traité un sujet, à savoir le filmage de sécurité de \pm 9 millions de documents originaux conservés à AROlsen où se trouve le siège du SIR qui est un bureau extérieur du Comité International de la Croix-Rouge à GENEVE.

Les membres de la sous-commission du SIR

Forum pour une EUROPE multiculturelle

Les Ministères de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et de la Jeunesse ont organisé du 8-15 novembre 1995 une rencontre interscolaire entre 13 lycées luxembourgeois (Athénée, Lycée de Garçons Luxembourg, Lycée Michel Rodange, Lycée Hubert Clement Esch, Lycée de Garçons Esch, Lycée

Classique Diekirch, Lycée Classique Echternach, Lycée du Nord Wiltz, Lycée Technique Michel Lucius, Lycée Technique des Arts et Métiers, Lycée Technique Nic Bieber, Ecole Privée Fieldgen, Lycée Technique Ste Anne Ettelbruck) et 14 lycées d'autres pays de la Communauté (Belgique, Portugal, Espagne, Irlande,

Italie, Allemagne, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Ecosse, Autriche, Finlande, Suède).

Ce Forum a été organisé dans le cadre du programme «Jeunesse pour l'Europe» et a profité d'un appui de la Commission des Communautés Européennes.

Le but de la rencontre était de permettre aux jeunes de discuter et de travailler sur le thème: «La Culture».

Le travail de réflexion a porté trois volets:

- La culture, qu'est-ce que c'est?
- L'Europe interculturelle
- Quelle politique culturelle pour l'Europe?

L'ouverture officielle du Forum, a eu lieu le 13 novembre par Madame ERNA HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, tandis que la séance de clôture s'est déroulée le 15 novembre en présence de M. Alex BODRY, Ministre de la Jeunesse.



Une partie des lycéens ayant participé au Forum

Promotion économique

Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, a tenu une conférence de presse le 7 novembre 1995, au cours de laquelle il a informé les journalistes des résultats des

missions de promotion économique en THAILANDE et en INDE.

Monsieur Wohlfart a profité également de cette occasion pour informer la presse sur le déroulement de la Conférence économique d'AMMAN et sur sa visite à l'Ile MAURICE, lors de laquelle il a assisté à la signature du Protocole financier de l'Accord de LOME.

Le Grand-Duc Héritier en Corée du Sud et au Japon

En Sa qualité de Président du Board of Economic Development, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier S'est rendu en mission officielle en Corée du Sud et au Japon du 7 au 16 novembre 1995.

Conseil de l'Europe: mise en oeuvre de la sécurité démocratique

Le Ministre des Affaires Etrangères, M. Jacques F. POOS, a participé le 9 novembre à la 97^{ème} session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à STRASBOURG.

A l'occasion de la réunion ministérielle, l'UKRAINE et «l'ex-République yougoslave de MACEDOINE» sont officiellement devenus les 37^{ème} et 38^{ème} membres de l'Organisation.

L'adhésion de ces deux pays accroît de façon significative la zone géographique dans laquelle prévalent les idéaux démocratiques du Conseil de l'Europe. A terme, elle devrait recouvrir l'ensemble du continent, comme l'envisageaient les fondateurs de l'Organisation en 1949. Toutefois, a souligné M. POOS dans son intervention, le Conseil de l'Europe ne doit pas

devenir la victime de son propre succès: «Si l'élargissement conduit à une dilution des valeurs qui font la spécificité de l'Organisation, celle-ci perdra inévitablement de son utilité».

Organisation à vocation européenne, le Conseil de l'Europe ne devrait cependant pas exclure la contribution d'autres partenaires qui partagent nos valeurs, tels que les Etats-Unis et le Japon.

Les Ministres ont exprimé leur appui aux efforts consentis par la Russie sur la voie de la démocratie et ont appelé de leurs voeux l'adhésion de ce pays au Conseil de l'Europe, conformément à ses normes établies.

Le Conseil de l'Europe sera prêt, le moment venu, à contribuer au processus de

reconstruction démocratique en BOSNIE-HERZEGOVINE ainsi que dans d'autres parties de l'ex-Yougoslavie. Il s'agira d'une tâche prioritaire pour toutes les institutions européennes.

Les Ministres ont salué l'esprit de complémentarité qui a motivé les apports du Conseil de l'Europe aux travaux de la CIG de 1996 et de la Conférence euro-méditerranéenne de 1995.

«La place des droits de l'homme dans la future construction européenne, a déclaré M. POOS, est un débat central pour le groupe de réflexion. L'apport du Conseil de l'Europe était indispensable pour alimenter cette discussion... La manifestation d'idées racistes et xénophobes doit être combattue dans toute l'Europe».

En marge de la réunion, le Ministre a signé le Protocole additionnel à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales.

Mme Marie-Josée JACOBS au Conseil «Consommateurs»

Le 9 novembre s'est tenu à Bruxelles le Conseil Consommateurs de l'Union Européenne. La délégation luxembourgeoise était conduite par Mme M.J. JACOBS, Ministre de la Famille.

La session du Conseil a été marquée en particulier par la discussion et l'adoption

d'une directive relative à la problématique complexe de la publicité comparative. Au vu des nombreuses améliorations apportées récemment à ce texte, Mme JACOBS a pu marquer l'accord du Luxembourg à ce texte, tout en soulignant la nécessité d'éviter les phénomènes de concurrence déloyale et de distorsions de concurrence transfrontalières.

Par ailleurs, le Conseil a tenu un premier débat sur la question des indications de prix des produits, une problématique d'un

intérêt particulier tant pour les consommateurs que pour le petit commerce.

Enfin, des résolutions relatives aux produits dits «miracles», à l'éducation du consommateur et au crédit à la consommation ont été adoptées par les Ministres.

Le Commissaire européen, Madame BONNINO, a présenté une communication sur les priorités pour la politique des consommateurs (1996-1998), qui a reçu un large soutien de la part des membres du Conseil Consommateurs.

La Force Armée luxembourgeoise a fêté la St Martin, le 9 novembre 1995

Prise d'armes au Centre d'Instruction Militaire de DIEKIRCH



Le Ministre Alex BODRY, accompagné du Colonel Michel GRETSCH, Commandant de l'Armée, et du Lt.-Colonel Guido SCHILTZ, Commandant du CIM, passe les compagnies en revue.

C'est dans la grisaille automnale que la fête patronale de l'Armée, la St Martin, a été célébrée cette année-ci au Centre d'Instruction Militaire à DIEKIRCH, le 9 novembre 1995. La prise d'armes a eu lieu au Square de l'Indépendance en présence de Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force publique; de Monsieur Edouard JUNCKER, Vice-Président de la Chambre des Députés; de MM. Willy BOURG,



Le Lt.Col Guido SCHILTZ

Emile CALMES, Jean HUSS, Jean-Pierre KOEPP, John SCHUMMER et Lucien WEILER, députés et membres de la Commission parlementaire de la Force Publique; de Madame Danièle WAGNER, Bourgmestre, entourée de membres du conseil communal de DIEKIRCH, des délégués militaires de France, de Belgique, d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique ainsi que de Pologne.

Comme de coutume les troupes étaient alignées dans un ordre parfait lors de la réception des hôtes et le Ministre Alex BODRY, accompagné du Colonel Michel GRETSCH, Commandant de l'Armée, et du Lt.-Colonel Guido SCHILTZ, Commandant du CIM, passa les compagnies en revue.

Des allocutions furent ensuite prononcées par le Commandant de CIM, le Lt.-Col Guido SCHILTZ, le Commandant de l'Armée, le Colonel Michel GRETSCH, le Ministre de la Force Publique, Monsieur Alex BODRY et l'Aumônier général de la Force Publique, le Lt.Col Gustave WEIS.

Il appartient au Lt.-Col Guido SCHILTZ de remercier les hôtes de leur venue, parmi eux les membres de la Commission parlementaire de la Force Publique, regrettant toutefois de ne pas encore avoir eu l'occasion de rencontrer le Président Mars di BARTOLOMEO de ladite commission.

Accords parfaits et louable citation quant aux budgets de l'Armée pour les exercices de 1995 et 1996, de nouveaux fusils étant introduits au «Härebierg» sous peu; de même, l'acquisition de véhicules blindés aurait pu être menée à bonne fin, tout comme le problème des installations-radio/communications serait en bonne voie de réalisation. La réorganisation de l'Ecole de l'Armée aurait pareillement constitué un pas dans la bonne direction, bien que tous les problèmes dans ce contexte n'aient pas encore trouvé de solution adéquate.

La nouvelle loi concernant les Forces Armées laisserait de même des espoirs certains; côté prestations non-militaires, l'année passée aurait valu des demandes et des réalisations qui entraînerent pas moins de 10.000 repas hors logistique militaire, pareillement 402 interventions et appuis «non-Armée», finalement déjà 17.615 heures supplémentaires pour les seuls 6 premiers mois de cette année, ce qui équivaldrait à 100 jusqu'à 500 heures supplémentaires au niveau des cadres. Ces heures, ajoutées au congé régulier de chacun, seraient l'égal de 60 à 100 jours ouvrables, pendant lesquels une bonne partie du personnel ne serait disponible.

Parlant du contingent à DIEKIRCH, le Commandant mit encore en évidence que le quorum indispensable n'est plus atteint, fait auquel se joindrait un manque de motivation sensible.

Relevons ici que l'effectif du CIM est composé actuellement de 20 officiers, 89 sous-officiers, 490 volontaires, dont 30 volontaires féminins, et 81 civils. Concluant sur des remerciements à tous les niveaux pour les prestations fournies en 1994-95, l'orateur souligna finalement que la «discipline est la principale force de l'Armée».

Un futur par le passé

Le Colonel Michel GRETSCH, Commandant de l'Armée, expliqua qu'une Armée sans souvenir serait comme un arbre sans racines. Dans cette optique, les services multiples rendus par le passé constitueraient un encouragement, mais surtout une obligation vis-à-vis de l'avenir.

Nous reproduisons ci-après l'allocution du Colonel Michel GRETSCH:

Här Minister, Dir Hären Deputéierten,
Här Colonel Commandant vum CIM,
Léif Eieregäscht, Invitéen a Frënn,
Léif Ancienën an heiteg Membere vun
der lëtzebuurger Arméi,

De Mäertesdag laut gewéinlech d'Enn
vun engem Joer an. A manner wéi 2 Méint
si mer schons an engem neie Joer. Dëst
Joer war hei zu Lëtzebuerg d'Joer vun der
Kultur, mee et war och d'Joer vun den
Erënnerungen. Fir eis Militär gongen
Erënnerunge besonnesch:

- un d'Enn vum 2te Weltkrich
- u 50 Joer Nokrichsarméi
- u 40 Joer hei uewen um Härebiereg
- a nët zulescht u 50 Joer UNO.

Déi éischt Anniversären hu mir voll mat-
erlieft, an an der Brochür vun dësem
Mäertesdag iwerflitt de Colonel THIEL
nach eng Kéier des Period. Bei de
Feierlechkeete vun der UNO goufe mer
leider e bësschen vergiess.

Geschicht, Erënnerunge, si villeicht nët méi
esou «in» bei eisem Jonktem, mee si wäer-
ten och missen agestoën, datt
e Mënsch, eng Gemeinschaft, a besonnesch
eng Arméi ouni Erënnerungen wéi e
Bam ouni Wuerzelen as. Loosst mir eis An-
cienën, an hir geleeschten Aarbecht nët ver-
giessen. Si sin eist Fundament. E Fun-
dament op dat mir eis Zukunft opbauen.
Eng Zukunft, déi sèch dest Joer besonnesch
ëmmer méi klar eraus geschiet huet.
Déi nei Aera, déi no 1989 ugefaang huet,
kritt ëmmer méi Formen. Fir d'Lëtzebuur-
ger Arméi as et besonnesch en nei defi-
néierte Kader vun de grouse Welt- a
Regionalorganisatiounen an deene Lëtze-
buerg mattmécht a matt mëscht. UNO, OS-
CE, EU hun eis schons déi lescht Jore ge-
fuerdert an nei Missiounen bruecht. Eng nei,
méi grouss, méi offen a méi Verantwortung
droend NATO verlaangt elo och vun eiser
klenger Arméi nei Upassungen. Réell
Asätz sin haut och an der NATO dat dé-
glecht Brout. UNPROFOR war eis e gé-
leefeg Wuert, ënnert dem Sigle IFOR léift elo
eist nët Plangen an eis Präparatioun fir en
neien Asaatz am fréiere Jugoslawien, des
Kéier ënnert der Lédong vun der NATO.

Eis Asätz an der AMF, eiser aler Haus-
unitéit, kréie bestëmmt e ganz anert Ge-
sicht. De PFP, partnership for peace, pre-
paréiert eis op déi nei Relatiounen an enger
gréisserer NATO. Nei Trainings-, Ze-
summenaarbechts- a Verhandlungspartner
a ganz neien, zum Deel ons onbekannte
Länner, verlaangen vun eis vill neien
Asaatz an nei Verantwortung.

Et freet mech dofir haut besonnesch eis
nei polnech Partnerunitéit hei begrëssen
ze kënnen. An enger neierwaachter WEU
gi mir nët manner gefuerdert. Vill inno-
vativt Denken an Emdenken steet hei all
Dag um Programm.

Den definitiven Beitrëtt zum Eurocorps
bréngt eis en drëtt Neiland. Matschaffen



Le Colonel Michel GRETSCH

an engem groussen Arméikorps, an enger
auslännescher Divisioun ageglidert ze sin,
verlaangt vun eis vill Neierungsgeescht.

Här Minister, dir Dammen an dir Hären,
léif Memberen vun der Arméi, all des
Neierongen wäerte vill vun eis verlaan-
gen. Flexibilitéit, Upassungsfähigkeet,
multinational Kooperatioun, militäresch,
politesch an diplomatesch Geschéck an
Denken bis op de kléngste Grad gi vun eis
verlaangt.

Vill méi Konferenzen, Meetinge, Entre-
vuën, Zesummenaarbecht a Koordinati-
oun, Training, Exercicer, Pläng an Opera-
tiounen, Couren a Seminären, friem an nei
Etat-Majoren, Unitéiten a Länner wäerten
och eis Mobilitéit, an domatt eis selwer,
mä och eis Familjen fuerderen.

Nei organiséieren, reorganiséieren, nei
Equipementer gebrauchen an ënnerhalen,
nei Formatiounen selwer maachen oder
anere gin, an nach vill aneres wäerten op
eis zoukommen. Ech sin iwerzegt, datt all
eis Memberen des nei Hürden mëschtere
wäerten. Esou wéi an der Vergaangenheet
«Schwarz Schoof», fir en Ausdrock ze



Les délégués militaires de divers pays

gebrauchen, deen déi lescht Zait relativ
licht gebraucht gët, sin nët einfach an der
Arméi ze fannen.

Här Minister, léif Eieregäscht, eise Pro-
gramm as nët einfach an nët liicht. Jidfer
alen a neie Member steet virun der Fro, op
hien gewëllt as, dese Wee matzegoen. Et
as kee kamouten, mee en interessante
Wee, fir deen et sèch lount sèch anzeset-
zen.

E revidéiert Militärgesetz an nei Equipem-
enter an den richtegen Zäitdelaiën, déi
néideg a richtig Leit op deene Plaze, wou
mir si och brauchen, datt néidegt
Vertrauen an déi néideg Ennerstëtzung,
déi néideg Aarbechtskonditiounen, déi néi-
deg Präparatioun a besonnesch déi néideg
Krediter stellen natirlech d'Basis vun ei-
sem Schaffen, vun eiser Kredibilitéit vis-
a-vis vun eis an eisen auslännesche
Partner duer. Et as jo näischt méi frustrant
fir e Militär wéi wa säi Partner oder
Gegner hien nët fir glaawierdeg hält.

Leider hu mir Militär, beim Erfülle vun
dese Konditiounen, nët vill ze soen, mir
kënnen nëmme duerleen, wéi et eiser Mé-
nung no misst sin an dann hoffen.

Esou hoffe mir, datt dir, Här Minister, eis
handkräfteg ënnerstëtzt, fir datt eis Auf-
gaben, déi mir jo virgeluegt kréien, och
mat beschem Gewëssen kënnen erfëllen.

Här Minister, dir Dammen an dir Hären,
dëst solle méng Gedanken a méng Wënsch
op dësem Mäertesdag sin.

* * *

A la fin de son discours, le Commandant
GRETSCH a souhaité aux hôtes étran-
gers, en français, en allemand et en an-
glais, une agréable fête de la St Martin
1995.

Dans son discours, le Ministre de la Force
Publique, Monsieur Alex BODRY, a fait
le tour des problèmes qui se posent
aujourd'hui à notre Force Armée. Nous
reproduisons ci-après le texte de ce
discours:

Allocution de Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force Publique

Offizéier
Enneroffizéier
Zaldoten
an d' Memberen vum Zivilpersonal
Dir Dammen an Dir Hären Deputéierten
Léif Eiergäscht vun hei am Land an aus
den Nopeschlänner,

D' Arméi feiert haut de Märtedag. Dat bedeit eng Rëtshaut vu Preparatioun, besonnesch fir d' Zaldoten, fir hier Gäscht mat dem néidegen Zeremoniell bei sèch ze begreissen.

Ech soen der Arméi Merci fir dee gudden Empfang. Erlabt mer des Geleegenheet ze notzen fir en allgeméngen Iwwerflug vun de Probleemer vun eiser Arméi ze maachen.

Och d' lescht Joer huet d' Arméi et fäerdeg bruet, déi sëllechen Aufgaben déi duurch national Gesetzer an international Engagementer hir operluecht waren, op eng zefriddestellend Art a Weis ze erfëllen, an dat mat ëmmer nach staark begrenzten Effektiver a relativ bescheidene budgetäre Mëttelen.

Et as nët einfach, gläichzäiteg esou wuel an der NATO, bei der WEU, eventuell nach am Optrag vun UNO oder OSZE u Sitzungen, Exercicer, Manoeuvren um Terrain a Kontrolloperatiounen deelzehuelen, doniewend dann nach am Land selwer all méiglech Dingschter ze leeschten, an dann och nach eng Ausbildung a Virbëredung op verschidde berufflech Karriären ze vermëttelen,

Déi Opzielung mécht kloer, dass mer an den heitege Bedingungen ganz no un de Grenze vum politesch Vertriebären an dem praktesch Maachbaren ukomm sin. Héichzäit also, iwwert en neit Gesetz ze versichen, d' Missiounen vun der Arméi no Prioritéiten ze uerdnen, d' Organisatioun ze iwwerdenken an d' Arméi, u sèch, méi attraktiv ze maachen. An dat besonnesch an engem Moment, wou d' Missiounen vun der Arméi nët ofhuelen, mä am Géigendeel sèch nach méi entfalen.

Ech denken an dësem Zesummenhang speziell un d' Bedeelegong um Eurocorps. Aus Solidaritéit mat eisen engsten Nopere, Frankräich, Déitschland a Belgien, maachen mir bii deser europäescher Unitéit matt, an dat am Hibleck op d' Stärkung vum europäesche Pfeiler vun der Atlantischer Allianz. Deser Allianz kënn eis éischt Prioritéit zou, an eise Bäitrag zum Eurocorps als eng zousätzlech Aufgab ze betuechten, déi mir am Kader vun eisen europäesche Verpflichtungen iwwerholl hun. Déi Prozeduren déi virgesi sin um Niveau vun der NATO an der West Europäescher Unioun, si voll am gaang, a wäerten an deenen nächste Méint ofgeschloss gin.

Et gëllt dem neie Kontingent, deen och bestëmmt as fir Friddens-an humanitär Missiounen an den Asaatz ze kommen, déi néideg Leit ze garantéieren an him dat passend Equipement a Material ze verschafen. Wat d' Opstocken vun de Leit ugeet, wëll ech nëmmen eng Moossnahm ernimmen, déi an deem neie Gesetzesprojekt steet. Et as dat d' Aféieren vun enger neier Karriär vum Laangzäitaldot.

Si kréien am Kader vun enger gesetzlecher Maximalzuel, de Statut vum

Staatsbeamten a si kënnen sèch mat deenen aus der "carrière subalterne" vun der Gendarmerie oder der Polizei vergläichen. Déi Berufszaldoten sollen sougesot de Kär vun eisen Unitéiten bilden a si kënnen an d' Friddensmissiounen agesat gin.

Fir zousätzlech de Rekrutement vun neien Zaldoten ze verbesseren, soll de Militärdéngscht méi interessant gemaach gin, besonnesch durch regelméisseg Exercicer an Manoeuvren am In- an am Ausland. Eng geziilten Informatiounscampagne soll bii eise jonke Leit, an bii hiren Elteren, d' Bild vun der lëtzebuerger Arméi méi konkret duerstellen an si fir d' Idee gewannen, sèch an den Déngscht vun der Heemecht, an den Déngscht och vum Fridden an der Welt ze stellen.

D' Volontären hun exklusiven Zougang zu verschidde Karriären beim Staat. Dat Recht bleiwt bestoen. D' Volontären hun nom Gesetz eng Prioritéit bei Neistellungen op verschidde Plaze bei Staat a Gemengen. Dat Recht muss präziséiert an besser ofgeséichert gin.

Mee eis Opmierksamkeet muss nët nëmmen de Leit, mee och dem Equipement gëllen, e Material, dat op déi nei Aufgaben vun der Arméi zougeschneidert as.

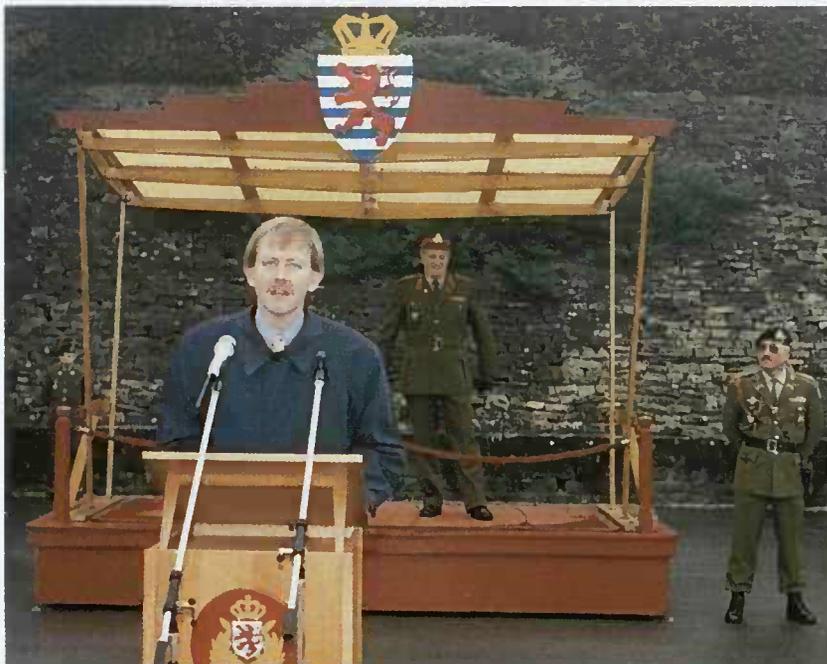
Heizou wëll ech bemierken, dat d' Regierung en Uschafungsprogramm beschloss huet, deen sèch op déi nächst Joren erstreckt, an deen ënner anerem nei Waffen, nei Kommunikatiounsmëttelen a besonnesch nei licht gepanzert Ween virgeseit. E puer honnert Milliounen sin heivir virgesin, an dat opschon d' Regierung nach aner Prioritéiten ze berücksichtegen huet.

Ech si fest iwwerzeegt, dat esou eis Unitéiten an der Lag wäerten sin, hir Aufgaben voll a ganz ze erfëllen.

E puer Wuert nach, zum internationalen Emfeld vun haut:

Am Sécherheits-an Verdeedegongsberäich as eng méi optimistesche Astellung berechtigt, well Situatioun am geopolitische Beräich sèch wierklech verbessert huet, an déi traditionnel Geföer, déi méi ewéi 40 Joer eis westlech Demokratien bedrot huet, verschwonnen as. Durch de grouss ugeluechte Program vum «Partnership for peace», deen op eng amerikanesch Initiativ zrëckgeet, an deen elo voll zum Droe kënn, si verbessert Verbindungen mat deenen Länner aus Mëttel- an Ost-Europa entstanen. Mir sin um gudden Wee fir eng zolid gesamteuropäesche Sécherheitsarchitektur ze schafen, déi d' Stabilitéit an de Fridden op eisem Kontinent fir déi kommend Generatioun garantéieren soll, och wann besonnesch d' Verhältnis zu Russland nach muss klorgestallt gin.

An deem ganze Friddensprozess as awer nach een deischtert Gebitt, dat as dat fréiert Yougoslaven.



Le Ministre Alex BODRY pendant son allocution

Och hei as d'Lag am Gaangen s'ech mierklech ze besseren. Krichsparteien hu s'ech bereet erklärt, e Waffestëllstand vun 60 Deeg anzehalen, während deem Verhandlungen sollen opgeholl gin, déi zou engem Friddensvertrag solle féieren. D'Nouvellen vun haut de muergen loos-sen e virsichtegen Optimismus zou.

Et muss endlech en Enn gi fir all dee Misär, deen de Krich iwwer Bosnien, a séng Bevölkerung bruecht huet. Gewëss, d'Iwwel sëtzt déif. Dach muss alles dru gesaat gin, fir datt mat der Zäit en normalt Niewendeneen oder Mateneen erëm ent-stoe kann.

Vill Länner, aus der NATO oder baussen der NATO, hu s'ech bereet erklärt, eng Friddenstrupp ze schafen, déi d'Beuechtung vum Friddensvertrag s'echere soll.

Och d'Lëtzebuurger Arméi mécht matt, wéi all aner Alliéiert.

Ech si frou, datt s'ech eng ganz Rei Fräiwelleger fir esou en Asatz gemëllt hun. Sie verdingen de Luew an d'Unerkennung vun eis all. Gët'et méi en flott Ideal, ewéi s'ech an den Déngscht vum Fridden ze stellen, an noutleidend Menschen ze hëllef.

Hir Missioun wäert net liicht sin, a kann och gewëss Geforen mat s'ech bréngen, déi een ni ënnerschätzen soll an op déi ee s'ech gudd virbereeden soll, fir si op e Minimum ze beschränken. Et as Courage an zouglaich Virsicht erfuedert. All Handlungen müssen durch hiren neutralen Charakter vis-à-vis vun deene verschidde-ne Parteien an ethnische Gruppen ge-kenntzeechent sin.



De nombreuses personnalités du monde politique ont assisté à la fête patronale de l'Armée.

Ech sin als Arméiminister ganz zouversichtlech, dass eis Militär hir Saach gudd machen wärten, emsou méi, well eis 3 Kontingenter an ex-Yougoslavien n'ëmmen Luew an Unerkennung fond hun.

Dofir huet Regirung sech och entschloss, all Avantagen, déi seiner Zäit d'Memberen vun der UNPROFOR kriit hun, och op déi ze iwverdreen, déi an der IFOR, wéi een déi nei Friddenstrupp n'ënnt, deelhuelen wärten.

Um Beispill vun ex-Yougoslavien gesi mir, dass och no der Konfrontatioun vun

dem Block d'Situatiounen entstoe kënnen, déi de Fridden an d'Stabilitéit, no bei der Hausdier, op en neits a Gefor bréngen kënnen. Lëtzebuerg muss och do säin internationalen Solidaritätsbeitrag leeschten.

Do läit eng nei, eng héich Missioun vun eiser Arméi,

Si leescht dem Land domadden e groussen Déngscht.

Ech wënschen iech all e schéine Märtedag.

Mission de promotion économique

Une mission de promotion économique, présidée par S.A.R. le Prince HENRI et conduite par le Ministre de l'Économie

Robert GOEBBELS s'est rendu en COREE et au JAPON du 9 au 16 novembre 1995.

La mission a établi et approfondi des contacts avec les milieux économiques des deux pays en vue de promouvoir des investissements d'entreprises coréennes et japonaises au LUXEMBOURG.

Le LUXEMBOURG a commémoré le 11 NOVEMBRE, – Jour de l'ARMISTICE:

Cérémonies dans la capitale et à ESCH-sur-Alzette

Le 27 mai 1923, le Monument du Souvenir – «Gëlle Fra» fut inauguré à LUXEMBOURG, obélisque élégant de granit, soubassement imposant, portant les bronzes créés par l'artiste luxembourgeois Claus CITO, de BASCHARAGE: la statue de la Paix, élégante dame, toute de feuille d'or ornée, montée sur la façade de la colonne, des figures allégoriques au

pied du mémorial: une entité architecturale commémorative, belle et évocatoire de quelques pages d'histoires, communes à la France amie comme à son – militairement bien faible! – Allié, le LUXEMBOURG.

L'événement en notre capitale fut d'importance, en ce mois de mai 1923, où, Fran-

çais et Luxembourgeois, anciens Combattants et Autorités scellèrent concrètement une union de sang et d'esprit qui datait de bien avant, mais qui, par les douloureux événements de la Guerre de 1914-1918 et les nombreux sacrifices suprêmes subis dans les batailles sanglantes en terre française, avait hérité de nouvelles dimensions encore: celle de l'entraide

spontanée qui agit à bon escient, celle encore de la fraternité d'esprit qui ne saurait point trahir.

En présence de nombreux hôtes de France, de Belgique et d'autres pays alliés ou amis, de toutes les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques du LUXEMBOURG, on se rappelait les trépas de la Grande Guerre, et les jugements que le Maréchal de France Jean FOCH et le Général belge GILLAIN avaient portés sur les Volontaires luxembourgeois, librement engagés du côté allié dans la grande tourmente.

Reconnaissance: «...celle de la FRANCE,...»

Le Maréchal Commandant Jean FOCH, pour les Armées Alliées, avait écrit:

«Sur les champs de bataille de la MARNE, de l'AISNE et de la SOMME, en ARTOIS, en CHAMPAGNE, comme à VERDUN –, unis aux Armées de l'Entente, dans la Grande Guerre de 1914-1918 – partageant les fatigues, les souffrances et la gloire de leurs frères d'armes de la Légion Étrangère – les Légionnaires Luxembourgeois, héroïque phalange, ont combattu pendant plus de quatre ans, sans une défaillance, donnant partout l'exemple de leur courage, de leur ténacité, de leur dévouement.

«Ils se sont acquis, avec l'immortalité, la reconnaissance de leur patrie, celle de la FRANCE et de tous les peuples qui luttèrent pour le même idéal de Justice et de Liberté.

«Gloire à eux, aux vivants et aux morts ! Honneur au pays qui les a enfantés» – signé: Le Maréchal de France – Commandant en Chef les Armées Alliées – (cachet) J. FOCH.

Côté Armée belge, un certain nombre de Luxembourgeois encore furent engagés; le Général GILLAIN du «Grand Quartier Général» du Royaume de Belgique statua ainsi:

«Gloire à nos frères d'armes luxembourgeois.

«De LIEGE à l'YSER, au cours des rudes combats et des effroyables épreuves des années 1914 à 1918, les fils du Luxembourg ont porté haut leur renommée.

«Leurs qualités héréditaires de calme courage et de tenace énergie ont auréolé d'un éclat nouveau leurs nobles traditions militaires.

«Dignes descendants des soldats du Luxembourg dont les noms honorent notre livre d'Or de 1830, ils ont prolongé jusque dans la plus terrible des guerres, la belle tradition qui a donné de tout temps à l'Armée belge la fleur de la jeunesse luxembourgeoise.

«Quand l'heure de l'épreuve est venue, ils ont montré que l'Union fait la force.

«Honneur aux vivants; respect à ceux qui sont tombés.

«La Belgique reconnaissante les aime et les vénère, car ils ont versé leur sang pour sa délivrance». signé: le Chef d'État-Major Général, – GILLAIN.

77 ans après...

Traditionnellement organisée par la «Fédération des Associations patriotiques françaises au Grand-Duché» et «l'Association des Anciens Combattants luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies», notamment en Corée, la cérémonie commémorative pour le Jour de l'ARMISTICE 1918 revêtit le caractère digne qui lui est dicté par la voix des coeurs des Luxembourgeois.

Place de la Constitution, au Monument du Souvenir des gerbes de fleurs furent déposées par S. Exc. l'Ambassadeur de la République française, Monsieur Jacques LECLERC, entourés du Capitaine MAILLOT de la Mission militaire française à CAPELLEN, de M. Christian COINTAT pour le Conseil Supérieur des Français à l'étranger, de même que par Jacques NAVADIC; le Souvenir Français fut représenté par M. Arthur PAULUS, Président et le Colonel Louis HUBERT, ancien Légionnaire.

Pour les associations organisatrices, les gerbes furent déposées par les Présidents respectifs, Yves MORETTINI, et le Ministre honoraire et ancien Colonel Emile KRIEPS.

Le clairon d'honneur de la Résistance Johny SCHMIDT intona les Sonneries aux Morts, tant au Monument du Souvenir qu'encore au Mausolée du Légionnaire luxembourgeois – Soldat Inconnu de 1914-18, où une seconde cérémonie devait se dérouler, au Cimetière Notre-Dame à LIMPERSBERG.

Grande assistance

Aux cérémonies d'Armistice, ce fut l'assistance des grands jour, dont l'Échevin municipal Anne BRASSEUR et M. André DESTOUP, Consul de France.

Importantes délégations encore des «Anciens Combattants» et Légionnaires, des Associations patriotiques françaises, avec les Présidents en tête des délégations ci-après:

Edmond MEYER, Association des Mutilés de Guerre et Invalides; Aimé KNEPPER, Amicale Albert UNGEHEUER, groupement des ANCIZES; Johny SCHMIDT, Association nationale des Croix de Guerre T.O.E. et de la Valeur militaire; Armand KERSCHEN, Les Médailleurs militaires 1131^e Section;

Richard KUHN, Association des Anciens Combattants d'Afrique du Nord; Albert LAHYR, Amicale des Légionnaires et Volontaires de Guerre du Luxembourg; Raoul LAGUERRE, Amicale des Français et Anciens Combattants-Section d'ESCH-sur-Alzette; Gaston WAGNER, Fédération des Combattants de moins de 20 ans, Section Luxembourg; Pierre HOFFMANN, FAVO-Guerre; Jean-Pierre WOLFF, Ligue luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-45; Georges CALON, Anciens Combattants et Anciens Militaires des Armées françaises; Eugène WERNE, Les Médailleurs de la Reconnaissance Française; Michel CHAPUIS, Société française de Bienfaisance.

On notera que Johny SCHMIDT, clairon d'honneur, fut associé à Edmond FABER, soliste comme l'ancien et très méritant J. SCHMIDT.

Banquet amical à l'Hôtel SOFITEL où, après avoir dégusté les réelles finesses de la cuisine bien française – il n'en fallut pas moins pour la circonstance! –, les membres reconnaissant honorèrent le soliste-clairon de la Résistance, actif aux cérémonies à caractère national depuis 50 ans exactement: il fallait savoir et vouloir le faire, mais avec un coeur grand, serviable d'un Johny SCHMIDT...

Dans la Métropole du Fer à ESCH-sur-Alzette

À ESCH-sur-Alzette, pour le Bassin minier, terre francophone plus que d'autres, les autorités civiles et les Associations françaises se sont souvenues de la Guerre 1914-18, des plus de 12 millions de victimes directes, sans oublier un nombre plus important encore de blessés et de mutilés.

Au Monument de la Résistance-Mémorial du Souvenir français également, des dépôts de gerbes furent faits en présence de Monsieur le Consul de France André DESTOUP, du Consul honoraire Marc RIHM, de MM. Christian COINTAT et Jacques NAVADIC, pour le Conseil Supérieur des Français à l'Étranger, d'une délégation d'Anciens Combattants d'AUDUN-le-TICHE, comme de délégués de diverses Associations françaises encore.

La Municipalité de la Métropole du Fer fut représentée par M. François SCHAACK, bourgmestre; MM. Ady JUNG et Henri GROBER, Échevins d'ESCH-sur-Alzette. La Sonnerie aux Morts fut exécutée par les solistes de la Société Harmonie municipale de la ville.

À l'issue de la cérémonie commémorative, il appartient au Président de l'Amicale Française locale d'expliquer la situation de la politique et de guerre d'alors en Alsace-Lorraine – terres qui revinrent à la France après l'Armistice.

Honneurs aux RUSSES: se souvenir

La veille du Jour de l'ARMISTICE, les «Anciens de TAMBOW» se sont inclinés sur les tombes et au grand Mémorial,

érigé au Cimetière d'ESCH-LALLANGE, à la mémoire des Anciens Combattants des Forces Armées soviétiques, décédés en tant que prisonniers en terre luxembourgeoise, ainsi qu'en mémoire de la Population de l'Ancienne Union soviétique qui souffrit des sévices et des priva-

tions en tout genre bien plus que d'autres; en présence de S. Exc. Monsieur Alexei GLOUKHOV, Ambassadeur de RUSSIE comme de délégations civiles et d'anciens militaires, ce furent le Président Gast JUNG et le Secrétaire Jules STEFFEN qui assuraient le dépôt des fleurs sur la stèle.

Première réunion à LUXEMBOURG: «Coopération Journalistique Transfrontalière»

Création d'un réseau d'information interrégional pour les médias

Au sein de l'Europe «en continuelle croissance», on souligne de plus en plus la nécessité de voir une coopération transfrontalière et interrégionale institutionnalisée, en matière médias.

La reconnaissance de cette nécessité, non pas réduite sectairement, mais devant bien englober l'ensemble de l'information médiatique, a fait l'objet d'une première réunion de grande analyse et d'une synthèse d'ores et déjà bien entamée, le 11 novembre 1995 au Centre de Conférences à LUXEMBOURG-KIRCHBERG, en présence du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, Ministre de tutelle pour les médias et la presse.

Revêtant en somme le caractère d'une première Assemblée générale également, le colloque réunit des journalistes et autres responsables médiatiques des pays de la SARRE, de LORRAINE, de la WALLONIE, du pays de la RHÉNANIE-PALATINAT et du LUXEMBOURG.

8 et 9 septembre 1993

Si la nécessité de cette coopération sur large base avait été reconnue il y a une dizaine d'années déjà, il avait fallu attendre les 8 et 9 septembre 1993, pour voir les idées plus clairement et plus concrètement définies, dans le cadre d'une séance préliminaire qui avait concrètement fait le point et placé des jalons-phares pour concrétiser le projet.

À l'époque, la réunion fut présidée par M. Jacques SANTER, Premier Ministre du Grand-Duché, le Ministre-Président de la Sarre Oscar LAFONTAINE, par le Ministre responsable pour les Affaires européennes de Rhénanie-Palatinat Florian GERSTER.

De l'Association indépendante, issue en 1993, naquit, à la ratification du statut en date du 22 mars 1994, l'Association «INTERREGIONALE PRESSE / PRESSE INTERRÉGIONALE» - IPI -, ayant son siège à SAARBRÜCK.



Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER: «..... l'union doit être sentie et vécue....»

Y adhèrent des journalistes professionnels de la grande région, évoquée ci-dessus, qui, par le biais de l'association, bénéficient d'une coopération, d'un échange professionnel en matière «sources d'informations», de la mise à disposition de toute substance de presse relative à la grande région ou y suscitant quelque intérêt, finalement l'organisation de manifestations professionnelles, informatives ou même culturelles.

«Sentir et vivre l'Union»

L'IPI promet au moins une conférence de presse annuelle, à laquelle des représentants responsables dans les domaines politique, économique, culturel ou sociologique sont conviés.

C'est dans cette approche qu'eut lieu un grand colloque de Presse, le 8 février 1995 à VÖLKLINGEN, où le Président fédéral Roman HERZOG fut hôte et conférencier; dans cette même visée l'IPI reçut le Premier Ministre Jean-Claude

JUNCKER, le 11 novembre dernier; les thèmes principaux évoqués et analysés furent la coopération de presse interrégionale, tout comme le rôle et l'avenir du Grand-Duché dans l'Union Européenne.

L'insuffisance d'une coopération médias en grande-région soulignée par des membres, le Premier Ministre rappela le «Premier Sommet de la Grande Région», le 20 septembre passé à MONDORF-les-Bains, dont les finalités auraient été la «délimitation» de ladite région par rapport à l'Europe et de «la rendre sensible dans la vie journalière, la politique ayant, pendant de longues années, promulgué des aveux «romantiques» quant à la Grande-Région, sans toutefois s'en être occupée dans le concret.»

Suite au Sommet mondorfois, dont les initiateurs furent le Premier Ministre luxembourgeois et le Ministre-Président de la Sarre, une Commission prospective, appelée à préparer de façon bien concrète, le Second Sommet devant se tenir à SAARBRÜCK en 1996, ayant été créée à la mi-novembre 95, création qui aurait son importance en ce qui concernerait le «développement» d'institutions au travail et de délais contraignants, à respecter.

Côté finances

Le Premier Ministre, lors d'un échange relatif à «LUXEMBOURG, place financière», insista sur la constatation qu'au fond LUXEMBOURG n'aurait pas de réglementations particulières vis-à-vis de financiers étrangers, mais exactement les mêmes que ceux qui ont valeur en République fédérale d'Allemagne vis-à-vis d'intéressés non-allemands.

Sans vouloir critiquer de quelque façon le parquet allemand, l'orateur pensait constater une certaine «myopie» de celui-là vis-à-vis des investisseurs d'outre-Moselle au Luxembourg.



Le Dr Michael KUDERNA, le Premier Ministre J-Claude JUNCKER et le Président Romain DURLET aux assises annuelles de l'I.P.I.

Parlant de l'Union monétaire européenne, le Premier Ministre en souligna l'indispensable nécessité, la qualifiant tout court de «moment crucial et central» de toute politique européenne.

D'autres échanges concernèrent le marché de l'emploi interrégional, la politique sociale européenne, les Accords de SCHENGEN finalement.

Michael KUDERNA nouveau Président

À cette première Assemblée générale de l'IPI, présidée par M. Romain DURLET, Président de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes, – réunion à laquelle on remarqua également le Président du Conseil de Presse luxembourgeois, M. Joseph LORENT-, le membre fondateur, le Dr. Michael KUDERNA de St. ING-BERT, collaborateur au SAARLÄNDISCHER RUNDFUNK et correspondant de l'ASSOCIATED PRESS – (AP) – fut désigné nouveau président, poste qu'occupait jusqu'au jour M. Olivier SCHEID.

Aux fins de garantir une répartition optimale dans l'approche géographique de la Grande-Région, furent désignés encore les vice-présidents ci-après:

M. Christian ROBISCHEN pour la LORRAINE, M. Daniel MOLLARD pour le pays de la SARRE, M. Thomas VATHEUER pour la RHÉNANIE-PALATINAT, Madame Sonia BOULANGER pour la WALLONIE, finalement M. Romain DURLET pour le Grand-Duché de LUXEMBOURG.

Le Gouvernement luxembourgeois condamne l'exécution de l'écrivain KEN SARO-WIWA et de ses compagnons au NIGERIA, en novembre 1995

Le Gouvernement luxembourgeois condamne l'exécution par le Gouvernement militaire du NIGERIA de l'écrivain KEN SARO-WIWA et de ses sept compagnons. Le Gouvernement luxembourgeois se dit choqué par cette sentence prononcée à la suite d'un procès devant un tri-

bunal fédéral spécial en dehors du système judiciaire normal. Les accusés n'ont pas eu le droit de faire appel à une juridiction supérieure ou indépendante.

Le Gouvernement regrette profondément que malgré l'appel de la Communauté

Internationale, de l'Union Européenne ainsi que du Commonwealth, le régime militaire du général ABACHA n'a pas fait preuve de clémence vis-à-vis de KEN SARO-WIWA et de ses compagnons.

Le Gouvernement luxembourgeois dénonce les violations des droits humains les plus fondamentaux de la population du Ogoniland. Il demandera à la Communauté Européenne d'envisager des sanctions à l'égard du régime militaire du NIGERIA.

(11 novembre 1995)

IV^e Journée nationale de l'Arbre, le 11 novembre 1995

L'érable désigné «Arbre de l'Année»

Depuis 1992, la Fondation «Héllef fir d'Natur» – Aide à la Nature – organise annuellement la Journée de l'Arbre, pour rendre attentif d'un côté à l'état général de nos forêts, d'un autre côté pour assurer un appui valable aux biotopes forestiers nationaux.

Un peu dans toutes les régions du pays, on a procédé à la plantation d'arbres de diverses espèces, l'opération se trouvant promue essentiellement par la Ligue pour la Protection des Oiseaux et ses nombreuses sections communales ou locales, comme par les administrations communales, les sociétés, mouvements de jeunes, des particuliers encore.

Les plantations englobèrent des arbres isolés, des haies, voire des futaies entières, chacun pouvant y participer, ne fût-ce qu'en «patronnant» un arbre moyennant un versement de 1.000 LuF aux promoteurs officiels.

1995: l'érable

Cette espèce, - lat. *acer abulus*, arbres des forêts tempérées, à fruits secs munis d'une paire d'ailes et dispersés par le vent, se trouve dans nos parages en trois espèces: l'érable des montagnes, l'érable à feuilles pointues et l'espèce poussant dans des terrains champêtres, plantes pouvant atteindre jusqu'à 35 m de haut, poussant comme arbres isolés ou en groupes; l'espèce «sycamore», canadienne, donne aux époques automnales ses magnifiques teintes jaune clair.

Dans un terrain vague, entre PEPPANGE et HELLANGE, le Président Camille DIMMER a pu souhaiter la cordiale bienvenue à M. Johny LAHURE, Ministre de l'Environnement; le Directeur Jos FRISCH, Services techniques de l'Agriculture représentant le Ministre Fernand BODEN, Agriculture et Sylviculture; le député John SCHUMMER, de bien nombreux amis de la nature, dont la «colonie» néerlandaise qui, annuellement, se distingue dans cette région par une «opération verdure» appréciable, appréciée...

Soulignant la valeur et les visées de cette organisation annuelle, M. C. DIMMER émit l'espoir de voir, dans un proche avenir, une journée déclarée «de l'arbre», et ce au niveau européen.

Les «patronages d'arbres» assumés par des particuliers se seraient chiffrés à 500



À la Journée de l'Arbre: sous l'oeil intéressé du Ministre Johny LAHURE et du Président Camille DIMMER les plus jeunes écologistes s'affairent....

personnes en 1992, à 300 pour 1993 et à quelque 700 l'année dernière, la Fondation ayant assuré la conservation de 400 hectares en biotopes divers depuis sa fondation, le tout par acquisition de terrains vagues ou autres.

Reboisement

Le Directeur Jos FRISCH salua la belle initiative de la Fondation; des résultats concrets auraient été enregistrés, la sensibilisation et l'information d'un grand public et de la jeunesse scolaire constituant par ailleurs un gain non négligeable, certain. Dans beaucoup de communes, les édiles seraient conscients de l'importance des forêts et haies, côté santé et touristique, sans négliger le bénéfice économique à longue échéance, le reboisement, constaté et suivi avec grand intérêt par l'autorité supérieure et les administrations compétentes, ayant repris en importance, efforts qui seraient à appuyer avec les moyens disponibles.

Le Ministre Johny LAHURE caractérisa l'initiative de la Fondation comme «proprement exemplaire», soulignant que du rapport forestier annuel il appert que nos forêts ne sont point sauvées, tant s'en faut! Si les nouveaux dégâts, constatés les dernières années, n'étaient plus de la même gravité que par un plus lointain passé, un

tiers seulement des arbres dans l'ensemble pourraient être qualifiés de «sains», de nouvelles dispositions sur le plan «émissions nocives» étant indispensables, envisagées par ailleurs, tout comme dans la sylviculture, il s'agirait de détecter et d'initier de nouvelles techniques de culture et de conservation.

Les châtaigniers en péril

Après que M.le Ministre Johny LAHURE eût planté un arbre, symbolique pour la Journée, l'assistance se réunit à KOKKELSCHUEUR, à la Maison de la Nature.

Si la Journée de l'Arbre donna lieu à des plantations un peu partout, nous l'avons dit, à SANEM, la section des Verts mit l'occasion à profit pour rendre attentif aux dangers que courent les majestueux châtaigniers rue de MONDERCANGE, à EHLERANGE.

Sur les huit arbres de la famille des fagacées, sexagénaires, un arbre serait d'ores et déjà condamné, plusieurs autres ayant subi de graves endommagements lors de la construction de la «Collectrice du Sud», une action immédiate et efficace seulement pouvant sauver les admirables plantes: agir d'urgence, souligna-t-on...

Einweihung des Elektrostahlwerkes mit Stranggießanlage der STAHLWERK THÜRINGEN G.m.b.H., am 11. November 1995 in Gegenwart S.K.H. des Prinzen GUILLAUME von LUXEMBURG

Nach umfassenden Umstrukturierungsplänen und der Verwirklichung imposanter, industrieller Neuanlagen, konnten H. Joseph KINSCH, Präsident-Generaldirektor des ARBED-Konzerns, und der Geschäftsführer der STAHLWERK THÜRINGEN-GmbH, H. Dr. Romain HENRION am vergangenen 11. November zu feierlicher Einweihungstunde laden, hohe Gäste, davon S.K.H. Prinz GUILLAUME von LUXEMBURG, den H. Ministerpräsidenten Dr. Bernhard VOGEL, Freistaat THÜRINGEN; den Bundesminister für Familie, Senioren, Frauen und Jugend Frau Claudia NOLTE; den Staatssekretär für Außenhandel, Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Außenpolitik H. Georges WOHLFART; den Minister für Wirtschaft und Infrastruktur des Landes THÜRINGEN H. Franz SCHUSTER; Präsident der Wirtschaftvereinigung Stähle, – MdB. Dr. Ruprecht VONDRAN; den Präsidenten des Vereins Deutscher Eisenhüttenleute Dr.-Ing. Kurt STÄHLER; H. Kersten WETZEL, Mitglied des Bundestages; die HH. Landtagsmitglieder Harald STAUCHE und Frieder LIPPMANN; den Hr. Landrat des Landkreises SAALFELD-RUDOLSTADT, Dr. Werner THOMAS.

Mit dieser stattlichen Zahl erlesener Gäste, sowie 400 zusätzlich Geladenen, wurde das hochtechnisierte, neue Elektrostahlwerk mit Stranggießanlage feierlich eröffnet, in UNTERWELLENBORN.

Es erscheint nicht uninteressant, einiges über die Vorgeschichte der heute vollständig modernisierten, restrukturierten Anlagen kurz zu erläutern.

Vorgeschichte

Durch die Treuhandanstalt wurde der Kernbereich der MAXHÜTTE UNTERWELLENBORN GmbH, die Kombinierte Formstahlstraße (Walzwerk) am 9. April 1992 an die ARBED-Gruppe verkauft. Diese Walzstraße wurde 1985 in Betrieb genommen und ist die modernste ihrer Art in Europa.

Ab 1. Juli 1992 fungiert, als Erwerber und Betreiber, die Stahlwerk THÜRINGEN GmbH. Sie hat 600 Mitarbeiter. Geschäftsführer des Unternehmens ist Herr Dr. Romain HENRION.

Ziel der ARBED-Gruppe ist, die Stahlwerk THÜRINGEN GmbH zu einem sehr leistungsfähigen und kostengünstigen Hersteller von Profilstahl zu entwickeln.

Nach der Schließung der unwirtschaftlichen Flüssigphase der MAXHÜTTE (Hochofen – Blasstahlwerk – Gießbetrieb – Blockstraße), am 10. Juli 1992, mußte die Stahlwerk Thüringen die Kombinierte Formstahlstraße als reinen "re-roller" betreiben und war daher von einer fremden Vormaterialversorgung abhängig.

Um die Versorgung mit Vormaterial für das Walzwerk auf eine sichere, unabhängige und kostengünstige Basis zu stellen, war der Bau eines eigenen Stahlwerkes unerlässlich.

Aus Effektivitätsgründen und unter Beachtung des Schrottaufkommens im Umkreis des Standortes wurde der Bau eines Elektrostahlwerkes mit Stranggießanlage entschieden.

Die somit entstehende Einheit Elektroofen – Stranggießanlage – Walzwerk

erlaubt eine Produktion in einem Fluß mit den Vorteilen einer erheblichen Energieeinsparung, durch weitestgehenden Wärmeeinsatz der Vorblocke in Aufwärmöfen der Walzstraße, sowie einer deutlichen Verbesserung des Ausbringens durch eine optimale Anpassung der Vorblockgewichte an das gewünschte Langenmix jeder Walzung von Formstahl.

Bau und Inbetriebnahme des Elektrostahlwerkes

Der Baubeginn für das Elektrostahlwerk mit Stranggießanlage war der 21. April 1994.

Nach weniger als 10 Monaten konnten nach erfolgreichen Kaltfunktionsproben am 22. Februar 1995 die Warmfunktionsproben beginnen.

Auftragnehmer für die Investition ist ein Konsortium, bestehend aus VOEST-ALPINE-Industrieanlagenbau GmbH, LINZ, und der DEUTSCHEN VOEST-ALPINE-Industrieanlagenbau GmbH, DÜSSELDORF.

Für die Investition, Elektrostahlwerk mit Stranggießanlage und dazu notwendigen peripheren Anlagen, ist eine Investitionssumme von 220 Millionen DM erforderlich.

Für Maßnahmen des Umweltschutzes wurden 20 Millionen DM investiert.

Alle im Stahlwerk eingesetzten Mitarbeiter der Stahlwerk THÜRINGEN GmbH wurden für ihre neue Tätigkeit umfangreich qualifiziert. Neben 6-monatiger theoretisch-praktischer Ausbildung wurden mehrwöchige Ausbildungen an vergleichbaren Anlagen in Deutschland, Österreich, den USA und Kanada durchgeführt.

Seit den Kaltfunktionsproben erfolgt die praktische Unterweisung der Mitarbeiter im Arbeitsprozeß.

Der Probetrieb, und damit die Warmfunktionserprobung, begann mit dem Schmelzen der 1. Charge am 22. Februar 1995. Der Probetrieb dauert gegenwärtig noch an. Er findet sein Ende mit der vorläufigen Abnahme nach Beendigung aller Leistungstests.

Die Zeit des Probetriebes war und bleibt gekennzeichnet durch:

- das "Kennenlernen" der Anlage,
- das "Erfahrungssammeln" mit den neuen Anlagen durch die Mitarbeiter der Stahlwerk THÜRINGEN GmbH,
- das "Anpassen" der metallurgischen Verfahrenstechnik an die Gegebenheiten dieses Stahlwerkes
- das "Ausmerzen" von Schwachstellen und
- die Abstimmung und Durchführung der Leistungstests.

Wie bereits beim Bau des Elektrostahlwerkes, herrscht auch im Probetrieb eine gute und konstruktive Zusammenarbeit aller Beteiligten der Stahlwerk Thüringen GmbH und der VOEST-ALPINE Industrieanlagen GmbH.

Durch die engagierte und motivierte Arbeit ist ein schnelles Hochfahren der Anlage erreicht worden.

So wurden im Monat Oktober 1995, im 8. Monat des Probetriebes, bereits 76 % der Nominalleistung erreicht.

Damit bestehen gute Aussichten, daß in nicht allzu ferner Zeit die geplante Nominalleistung erreicht wird.

Zum Elektrostahlwerk mit Stranggießanlage

Das Schrottaufkommen in einem Umkreis von 80 km um das Stahlwerk THÜRINGEN liegt bei mehr als 0,6 Millionen Tonnen pro Jahr.

Eine Stahlerzeugung auf Schrottbasis in UNTERWELLENBORN nutzt somit den Standortvorteil, der durch das hohe Schrottaufkommen besteht, aus.

Das Elektrostahlwerk mit Stranggießanlage hat eine Kapazität von 630.000 Tonnen Halbzeug pro Jahr. Das Konzept basiert auf folgenden Überlegungen:

- Verwendung modernster, bei den US-“mini mills” jedoch schon bewährter Technologie, die in dieser Form in Europa zum ersten Mal zur Anwendung kommt: “endabmessungsnahes Gießen”.
- Bau einer kompakten Anlage mit optimalem Materialfluß und minimalen Betriebskosten.
- Direkte Ankopplung der Stranggießanlage durch Rollgang an den Stoßofen der Walzstraße zur optimalen Energieeinsparung durch Wärmeinsatz. Gleichzeitiges Bereitstellen eines Halbzeuglagerplatzes mit Anschluß an das Gleisnetz.

Der Schrottplatz mit getrennten Lagerplätzen für verschiedene Schrottsorten verfügt über eine Aufnahmekapazität von 40.000 Tonnen. Der Antransport erfolgt zum geringen Teil über die Straße, der größte Teil wird per Bahn herangefahren.

Das Entladen der Waggons und das Beladen der Schrottkörbe für den Elektroofen geschieht mit Hilfe von zwei Kranbrücken, die mit Elektromagneten ausgerüstet sind. Die beladenen Schrottkörbe werden mit Hilfe von Schienenfahrzeugen und des Chargierkranes zum Ofen gebracht.

Der Gleichstromelektroofen ist für ein Chargengewicht von 120 Tonnen ausgelegt. Die Ofentransformatorleistung, das Einblasen von Sauerstoff und fossilen Energieträgern ermöglichen Ofenzeiten, – “tap to tap”-Zeiten – von etwa 60 Minuten pro Charge. Diese relativ kurze Ofenzeit ist Voraussetzung für das kostengünstige Stranggießen, ohne Unterbrechung zwischen den einzelnen Chargen, dem sogenannten Sequenzguß, der eine Synchronisation von Ofen und Stranggießanlage voraussetzt.



Der Präsident der ARBED S.A., Herr Joseph KINSCH bei seiner Eröffnungsansprache



Der Ministerpräsident des Freistaates THÜRINGEN, Herr Dr. Bernhard VOGEL bei seiner Ansprache



Der Bundesminister für Familien, Senioren, Frauen und Jugend Frau Claudia NOLTE und Herr Dr. Bernhard VOGEL setzen die Stranggießanlage in Betrieb.

Der Ofenabstich erfolgt in eine, in einem Transportwagen eingehängte Pfanne, die nach Abstichende zum sogenannten "Pfannenofen" gefahren wird, wo die Charge aufgelegt, homogenisiert und auf Gießtemperatur aufgeheizt wird.

Die Ofenschlacke wird in eine Grube unter dem Elektroofen abgestochen. Hier wird sie nach dem Erstarren mit Hilfe eines Schaufelladers gebrochen und zur Verwendung in der Bauindustrie abtransportiert.

Nach erfolgter Pfannenbehandlung fährt der Stahlwagen die Charge in die sogenannte Gießhalle, wo sie ein Kran übernimmt und an den Drehturm der Stranggießanlage übergibt. Die vieradrige Stranggießanlage ist für das Gießen von 2 Beam-Blank-Vorprofilen ausgelegt. Bedingt durch die hervorragende walztechnische Auslegung der Kombinierten Formstahlstraße ist es möglich, mit diesen zwei Formaten den gesamten Profilkatalog von Stahlwerk THÜRINGEN, etwa 150 verschiedene Profile abzudecken.

Ein Quertransportmanipulator befördert das entsprechend dem Produktionsprogramm abgelagerte Stranggußhalbzeug auf einen Rollgang in Verlängerung des Zubringerrollgangs des Ofens. Es kann somit entweder direkt chargiert oder über Abschieber, zwecks Zwischenlagerung, an die Krane der Halbzeuglagerhalle übergeben werden.

Die Zustellung der Verteilerrinnen und Pfannen, die Wartung, sowie das Einstellen der Kokillen und Segmente erfolgen unmittelbar in Werkstätten neben der Stranggießanlage.

Die Wasserwirtschaft mit Pumpen, Filtern und Kühlern für das Kreislaufwasser der Stranggießanlage und der Öfen, befindet sich westlich der Gießhalle. Ein Tiefbrunnen sammelt das Kühlwasser unter dem Quertransport hinter der Stranggießanlage, von wo aus es zur Filter- und Kühlanlage gepumpt wird.

Für die Energieversorgung des Schmelzbetriebes wurde eine 220-kV-Hochspannungseinspeisung errichtet. Hierzu ist eine Sticheitung über eine Distanz von etwa 8 km neu errichtet worden. Die 220-kV-Schaltanlage mit den Hochspannungszwischentransformatoren befindet sich südlich der Halbzeughallen.

Das Profilwalzwerk

Das Profilwalzwerk der Stahlwerk THÜRINGEN GmbH wurde von 1980 bis 1984 als Kombinierte Formstahlstraße im Auftrag der MAXHÜTTE UNTERWELLENBORN durch ein belgisches Firmenkonsortium gebaut und nahm im Sommer 1984 seinen Produktionsbetrieb auf. Die Walzwerksausrüstungen wurden dabei durch die Düsseldorfer Firma "SCHLOE-

MANN & SIEMAG" errichtet. An dieser Walzstraße, die in ihrer Art die modernste Profilwalzstraße Europas darstellt, können sowohl H- und I-, als auch U- und Spezial-Profile gewalzt werden.

Die Vorblöcke zum Betrieb des Walzwerkes – es können sowohl die Beam Blanks aus eigener Produktion als auch Fremdmaterial verwendet werden – müssen zunächst auf die Walztemperatur von ca. 1200 °C gebracht werden. Dieses geschieht in einem mit Erdgas beheizten Stoßofen. Werden Beam Blanks aus der eigenen Stahlwerksproduktion verwendet, so kommen diese bereits mit einer Temperatur von ca. 600 °C in den Ofen, und mit dieser "mitgebrachten" Wärme wird Heizenergie gespart – ein Synergieeffekt.

Im Walzbetrieb stehen drei Gruppen von Walzgerüsten zur Verfügung. In der Walzreihenfolge sind dieses: Eine Vorstraße, an die sich eine Schöpfsäge anschließt, eine Tandem-Zwischenstraße, – bestehend aus Universalgerüst Flanschstauchgerüst – Universalgerüst, – und einer Fertigstraße, mit Flanschstauch- und Universalgerüst.

Beim Einsatz der im neuen Elektrostahlwerk hergestellten Beam Blanks können durch die profilnahe Form der Vorblöcke Walzdurchgänge eingespart werden, und die Walzzeit pro Block verringert sich. Die Kapazität der Walzstraße liegt, abhängig von der Profildicke und -größe zwischen 70 und 150 Tonnen pro Stunde.

Nach dem Walzen kühlen die ca. 90 m langen Profilstäbe auf einem Hubbalkenkühlbett ab, ehe sie in einer 11-Rollen-Richtmaschine gerichtet werden.

In der Zurichterei, wie die folgende Abteilung heißt, werden die Profilstäbe auf Kaltsägenanlagen auf das vom Kunden gewünschte Maß geschnitten.

Die geschnittenen Profile werden anschließend auf zwei Stapelanlagen zu Profipaketen mit Bundgewichten zwischen 2 und 5 Tonnen gestapelt. Gewogen, gebunden und mit allen Parametern auf einem Etikett versehen, gelangen die Profilpakete in die Versandhalle, wo sie entweder sofort verladen oder zusammen mit anderen Kundenbestellungen zu Sortimenten zusammengestellt werden.

Die Stahlwerk THÜRINGEN GmbH verfügt über zwei Außenlager mit einer Gesamtlagerkapazität von 10.000 Tonnen Formstahl. Zu den Produktionsbereichen gehört eine Abteilung für Walzwerksausrüstungen, wo auf 9 Walzdrehmaschinen die Profilwalzen gefertigt werden. Die werkseigene Anschlußbahn verfügt über zwei Dieselloks pro Schicht.

Produktpalette der Stahlwerk THÜRINGEN GmbH

Zum Produktionsprofil der Stahlwerk THÜRINGEN GmbH gehören IPE- und HE-Träger, UNP-Profile, Winkel, Rippenunterlagsplatten und Stahlschwellen.

Die Stahlwerk THÜRINGEN GmbH verfügt über ein zertifiziertes Qualitätssicherungssystem, das auf die hohen Qualitätsansprüche seiner Kunden ausgerichtet ist.

Der Vertrieb der Produkte erfolgt über EUROPROFIL GmbH, eine Tochtergesellschaft der ARBED-Gruppe.

Für das Jahr 1995 erwartet das Unternehmen eine Jahresproduktion von 260.000 Tonnen Beam Blanks aus dem eigenen Stahlwerk zum Einsatz für das Walzwerk, sowie eine Produktion von 550.000 Tonnen Formstahl. Der Umsatz für 1995 beträgt dabei 330 Millionen DM.

Weitere Informationen

Von den 600 Beschäftigten sind 108 Frauen, davon sind 35 Frauen im Schichtbetrieb im Stahlwerk, Profilwalzwerk und Transport tätig.

Ab 01.09.1994 hat die Stahlwerk THÜRINGEN GmbH mit einer eigenen Berufsausbildung begonnen und 1995 fortgesetzt. Gegenwärtig befinden sich im 1. Ausbildungsjahr 11 Auszubildende und im 2. Ausbildungsjahr 10 weitere. Von den insgesamt 21 Auszubildenden sind 3 weiblich. Ausgebildet werden die Berufe Industriemechaniker, Betriebstechnik und Industriekaufmann/-frau.

Neben der technischen und wirtschaftlichen Entwicklung des Unternehmens wurden seit 1992 Verbesserungen im Sozialbereich wirksam, wie

- Um- und Neugestaltung aller Sozialräume im gewerblichen Bereich
- Umgestaltung von Arbeitsplätzen zur Verbesserung der Sichtverhältnisse und klimatischen Bedingungen (Steuerbühnen)
- Errichtung eines neuen Sozialgebäudes/Elektrostahlwerk
- Neu- und Umgestaltung von Büroräumen, einschließlich der Errichtung des neuen Verwaltungsgebäudes.

...

Nachdem H. Präsident-Generaldirektor des ARBED-Konzerns Joseph KINSCH S.K.H. den Prinzen, den H. Ministerpräsidenten Dr. Bernhard VOGEL, die Bundes-, Landesminister, Staatssekretär, sowie die HH. Vertreter aus Bund und Landtagen aufs herzlichste begrüßt hatte, nicht zuletzt auch die auf Verwaltungs- und Direktionsebene Verantwortlichen, führte H. Joseph KINSCH in seiner Ansprache folgendes im einzelnen aus:

“Königliche Hoheit,
Sehr verehrte Frau Ministerin,
Sehr geehrter Herr Ministerpräsident,
Sehr geehrter Herr Staatssekretär;
Exzellenzen,
Meine Damen und Herren,

Als wir am 9. April 1992 den Vertrag über den Erwerb der Formstahlstrasse mit der Treuhandanstalt unterzeichneten, hatten wir uns ein Ziel gesetzt: UNTERWELLENBORN sollte zu einem hochmodernen und wettbewerbsfähigen Standort in Europa umgestaltet werden.

Nach Realisierung eines Investitionsprogramms von rd. 220 Millionen DEM ist dieses Ziel heute erreicht.

Es ist mir deswegen eine besondere Ehre und eine sehr grosse Freude, gemeinsam mit Ihnen das neue Elektrostahlwerk und die Strangiessanlage der Stahlwerk THÜRINGEN GmbH hier in UNTERWELLENBORN offiziell ihrer Bestimmung übergeben zu können.

Wir sind heute an einem aussergewöhnlichen Tag zusammen. Ein Samstag, den ich kurzerhand zum Feiertag für unsere industrielle Tätigkeit erklären möchte. Denn zum einen beschliesst der feierliche Anlaß eine wichtige Etappe in der Absicherung des Industriestandortes UNTERWELLENBORN. Zum anderen, setzt er einen weiteren Meilenstein auf dem Weg unseres international ausgerichteten Konzerns.

Stahl hat Zukunft, das wissen die Menschen, insbesondere in Regionen, die von einer traditionsreichen Schwerindustrie geprägt sind. UNTERWELLENBORN kann auf eine 120-jährige Hüttengeschichte zurückblicken. Diese gewachsene Tradition ist ein gutes Fundament für die Zukunft von Stahlwerk THÜRINGEN, zu deren Absicherung der ARBED-Konzern hohe Investitionsmittel bereitgestellt hat. Es hat sich gelohnt. Die neue Flüssigphase mit Elektroofen und Stranggießanlage für die Produktion endabmessungsnaher Vorprofile macht, im Verbund mit der modernisierten Hochleistungswalzstrasse der früheren MAXHÜTTE-OST, aus UNTERWELLENBORN einen der technisch wettbewerbsfähigsten Standorte weltweit.

Ich glaube heute ist auch der Tag, an dem ich von dieser Stelle den Verantwortlichen der Treuhandanstalt meinen Dank für die positiven Übernahmeverhandlungen aussprechen muß. Genau so sind wir der Bundesregierung und der Landesregierung des Freistaates THÜRINGEN für ihre entschlossene Unterstützung beim Aufbau von Stahlwerk THÜRINGEN zu Dank verpflichtet.



Voller Interesse verfolgt S.K.H. Prinz GUILLAUME von LUXEMBURG, gemeinsam mit ARBED-Präsident Joseph KINSCH und den andern hohen Gästen die Inbetriebnahme des neuen Elektrostahlwerkes.



Chargieren des Elektroschmelzofens



Die Strangiessanlage des modernen Elektrostahlwerkes

Meine Damen und Herren,

Der konsequente Einsatz optimaler Technologien ist eine Voraussetzung für Wettbewerbsfähigkeit und Qualität. Doch die zunehmende Globalisierung der Weltwirtschaft, der wachsende Konkurrenzdruck auf den internationalen Märkten, die stetig steigenden Anforderungen unserer Kunden an innovative Produkte, der Wunsch nach höchster Qualität zum besten Preis-Leistungsverhältnis – das sind Herausforderungen, die weit über die komplexe Thematik technischer Infrastrukturen hinausreichen. Hier sind ebenso mutige, wie innovative Antworten auf allen Ebenen des Managements erforderlich.

Stahlwerk THÜRINGEN ist eines der Musterbeispiele innerhalb des ARBED-Konzerns für die zukunftsfrüchtige Ausrichtung eines Industrieunternehmens an der Schwelle zum 21. Jahrhundert. Kompetitive Produktions- und Investitionskosten, weitgehende Automatisierung der Produktionsabläufe, optimierte Produktpalette, eine schlanke Verwaltungsstruktur und ein reduzierter Stab hochmotivierter, gut ausgebildeter und vielseitig einsetzbarer Mitarbeiter – das ist das erfolgversprechende Unternehmenskonzept für eine sogenannte "Mini-mill" mit Maxileistung. Das ist ebenfalls die Philosophie, die alle weiteren Produktionsstätten unseres Langstahlbereiches in LUXEMBURG nach der vollständigen Umstellung auf das Elektrostahlverfahren prägt. Diese Neuausrichtung, die mit einem Investitionsvolumen von über 1,2 Milliarden DEM durchgeführt wird, soll 1997 mit der Fertigstellung des Elektrostahlwerks ESCHBELVAL in LUXEMBURG abgeschlossen werden. Ab diesem Zeitpunkt werden alle Langstahlprodukte der ARBED-Gruppe in 4 Mini-Stahlwerken produziert, die über modernste Technologie verfügen und weitere erhebliche Produktivitätszuwächse erbringen werden.

Meine Damen und Herren,

Als wir 1992 Stahlwerk THÜRINGEN übernommen haben, befand sich der ARBED-Konzern am Anfang einer tiefgreifenden Umgestaltung. Dabei verfolgten wir ebenso einfache, wie grundsätzliche Ziele. An vorderster Stelle standen die weitere Verbesserung des Kundendienstes, die Optimierung der Rentabilität, aber auch das Wohl unserer Mitarbeiter. Als erstes haben wir neue Wege in der Konzernstruktur eingeschlagen. Wir haben Tochtergesellschaften geschaffen und unsere Aktivitäten in eigenverantwortliche Geschäftsbereiche umgewandelt. Diese Unternehmenspolitik im Zeichen der Effizienz erklärt auch die progressive Spezialisierung unserer strategischen Aktivitäten und unserer wachstumsintensiven Produkte.

Vor allem aber ist unsere Firmengruppe in den neunziger Jahren gewachsen.

Parallel zur Übernahme von Stahlwerk THÜRINGEN wurden die Interessen des Konzerns in Belgien, Frankreich, den USA, Brasilien und Korea ausgeweitet. Aber eine der wichtigsten Etappen auf diesem Weg war der Erwerb der Kapitalmehrheit an STAHLWERKE BREMEN im Dezember vergangenen Jahres.

Konsequent wurde der internationale Charakter des ARBED-Konzerns gestärkt. Erwähnenswert ist hierbei, daß das traditionsreiche Industrieland Deutschland bei dieser Expansionspolitik eine gewichtige Rolle gespielt hat. Der ARBED-Konzern gehört heute zu den europäischsten aller Stahlproduzenten, ist präsent auf 3 Kontinenten und konnte seine Produktionskapazität auf über 11 Millionen Tonnen Rohstahl ausweiten.

In diesem Umfeld kommt Stahlwerk THÜRINGEN, hier am Tor zu den Märkten Mittel- und Osteuropas, eine strategische Rolle zu.

Meine Damen und Herren,

Stahl hat Zukunft, ich wiederhole es. Nicht nur, weil Stahl ein Produkt ist, das in Verbindung mit modernster Technologie und menschlichem Innovationsgeist immer neue Grenzen überwindet.

Stahl hat aber vor allem Zukunft, weil er im Wettbewerb der Materialien Vorteile aufweist, die Konkurrenzwerkstoffe bei vergleichbarem Herstellungs- und Verarbeitungsaufwand selten bieten.

Stahl ist das Umweltprodukt. Seit längerem arbeiten die Stahlproduzenten in dicht geschlossenen Produktionskreisläufen. Bekannt ist, daß Produkte aus Stahl am Ende ihrer Lebenszeit nicht nur auf einer Deponie abgeladen, sondern gesammelt und aufbereitet werden. So wird Schrott zum Rohstoff für die Herstellung neuer Produkte aus Stahl. Dank der kompetitiven Elektrostahlwerke, die Stahl im wesentlichen aus Recycling-Schrott produzieren, kommt diesem "Rohstoff" nun eine noch grössere Bedeutung zu.

Doch bewirken Elektrostahlwerke nicht nur eine wesentliche Reduzierung der Abfälle, die auf einer Deponie gelagert werden müssen, sondern auch eine beachtliche Verringerung der einzusetzenden Primärenergie, einen beeindruckenden Rückgang der Staubemissionen und eine Halbierung des Wasserverbrauchs.

Unser Material hat also stahlharte Argumente in einer Zeit, in der das Bewußtsein für den Wert der natürlichen Umwelt wächst. Die Stahlindustrie verfügt über nachhaltige Antworten im Spannungsfeld zwischen Ökonomie, Ökologie und modernster Technologie.

Stahlwerk THÜRINGEN liefert hierfür die Probe aufs Exempel.

Meine Damen und Herren,

Mein vertrauensvoller Blick in die Zukunft beruht nicht nur auf den Eigenschaften unseres Produktes und auf den Stärken des Konzerns. Er beruht genau so auf der hohen Motivation und dem Wissen unserer Mitarbeiter.

Stahlwerk THÜRINGEN soll innerhalb des Konzerns eine Modellfunktion übernehmen und zeigen, daß in einer starken, dezentral geführten Gruppe die damit verbundene Selbständigkeit bemerkenswerte Ergebnisse zeigen kann".

Anschliessend war es dem Herrn Ministerpräsidenten Dr. Bernhard VOGEL vorbehalten, die industrielle Neuschaffung in UNTERWELLENBORN sowohl von der technisch-wirtschaftlichen Ausstrahlung her zu kennzeichnen, wie auch von der menschlich-beschäftigungstechnischen Seite. Im einzelnen führte Herr Dr. B. VOGEL folgendes aus:

"Es sind erst gerade 13 Monate her, da taten wir an fast gleicher Stelle symbolisch den ersten Spatenstich für eine Erschließungsstraße auf dem Gelände der Maxhütte UNTERWELLENBORN. Damals, am 10. Oktober 1994, waren die groben Umriss des modernsten Stahlwerks in Europa, das hier entstehen sollte und das wir heute feierlich eröffnen, bereits erkennbar. Nach nur zehnmonatiger Bauzeit konnte der erste Probetrieb schon im Frühjahr dieses Jahres aufgenommen werden. Das nenne ich Rekordzeit.

Zu Recht wird in Deutschland über zu lange Genehmigungsverfahren Klage geführt, die wichtige Investitionsmaßnahmen behindern und oft sogar verhindern. Bürokratie als Standortrisiko. Das Elektrostahlwerk der Thüringer Stahlwerke GmbH ist ein Beispiel dafür, was möglich ist, wenn alle Beteiligten, Unternehmen, Kommune, Land, Bund, EU, Hand in Hand arbeiten. Das verdient Lob und Anerkennung.

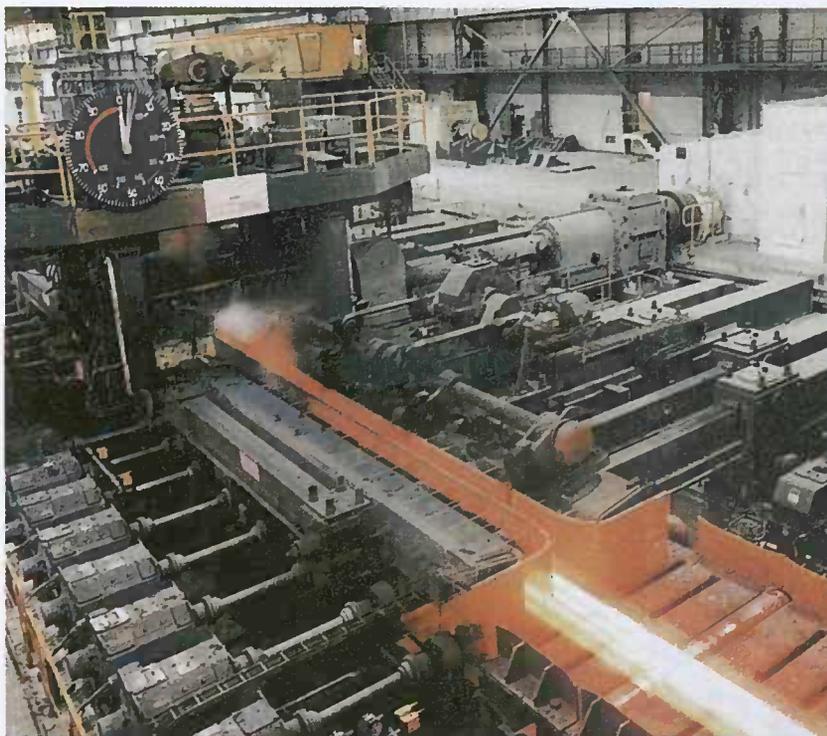
Es freut mich besonders, daß es uns gelungen ist, für diesen traditionellen Industriestandort in OSTTHÜRINGEN mit der ARBED-Gruppe einen der weltweit größten Stahlkonzerne als Investor zu gewinnen. Noch höher schätze ich die Tatsache ein, daß sich mit Ihrem Konzern ein weiterer, ausländischer Investor für unser Land THÜRINGEN als Standort entschieden hat. Ich weiß, einen solchen Schritt haben Sie nicht uns zuliebe getan. Wenn Sie nicht 1992 davon überzeugt gewesen wären, daß die traditionsreiche MAXHÜTTE mit ihrer kombinierten Walzstraße, die europaweit die modernste ihrer Art ist, beste Voraussetzungen für ein in Europa einmaliges Elektrostahlwerk mit Stranggießanlage ist, hätten Sie sich wohl nicht zu der Übernahme des

Altstandortes und der Investition in einer Gesamthöhe von knapp 300 Millionen Mark, davon allein 220 Millionen Mark für das Stahlwerk – entschieden. Dafür Dank. Denn Sie bringen damit das Wichtigste, was unser Land braucht: Arbeitsplätze mit Zukunft.

Für mich ist dieser Tag ein Beweis mehr dafür, daß THÜRINGEN mit der Wiedervereinigung wieder in das Zentrum Europas zurückgekehrt ist. Die Tatsache, daß ein großer Konzern aus Luxemburg mit seiner deutschen Tochter THÜRINGEN als Standort wählt, beweist zugleich, daß der Europäische Binnenmarkt funktioniert. Die Vorteile des Binnenmarktes mit der Freiheit für Menschen, Verkehr, Waren und Kapital sind aus unserem täglichen Leben nicht mehr wegzudenken. Aber der Binnenmarkt bleibt unvollendet, solange die Währungsunion nicht in Kraft ist. Wir brauchen die gemeinsame europäische Währung zur Stabilisierung der Wirtschaft in Europa und zur Überwindung der erheblichen volkswirtschaftlichen Kosten durch das Schwanken der Wechselkurse. Wer in der Frage der Währungsunion, die an eine Reihe harter Bedingungen geknüpft ist, schwankend wird, gefährdet letztlich den weiteren wirtschaftlichen Aufbau und Aufschwung, den Europa, Deutschland und vor allem die jungen Länder so dringend brauchen. Warum sagen wir den Menschen nicht häufiger und deutlicher, daß Luxemburg und Deutschland als einzige Länder bisher die Stabilitätskriterien des Maastrichter Vertrages erfüllen?

Unsere Anstrengungen haben die Inflationsrate erfolgreich auf unter zwei Prozent gedrückt. Das ist fast gleichbedeutend mit Preisstabilität. Damals, bei der Einführung der D-Mark in der DDR, haben uns viele zweistellige Inflationsraten prophezeit. Sollten die alten Zauderer jetzt die sein, die uns vor der Währungsunion warnen? Dabei steht fest: Ein Aufweichen der Stabilitätskriterien wird es nicht geben. Europa muß eine Stabilitätsgemeinschaft werden.

Auch wenn wir mit der Eröffnung dieses Elektrostahlwerkes, bei dem die modernste Technologie – die sogenannten mini mills, – kleine Stahlwerke –, nach amerikanischem Vorbild – zur Anwendung kommt, ein deutliches Zeichen für Thüringen als zukunftsweisenden Industriestandort setzen, sind die großen Probleme bei der Umstrukturierung der Wirtschaft noch nicht überwunden. Gerade das Beispiel der MAXHÜTTE und ihre wechselvolle Geschichte macht den außergewöhnlich schmerzvollen, aber notwendigen Strukturwandel, den wir nach der Wende und mit der Wiedervereinigung am 3. Oktober 1990 mit der Einführung der sozialen Marktwirtschaft einleiteten, deutlich.



Eine der drei Walzgerüstgruppen an der Walzstraße

Ein kurzer Blick zurück. 1872 als Zweigbetrieb der Aktiengesellschaft "Eisenwerk-Gesellschaft MAXIMILIANHÜTTE" ROSENBERG in der Oberpfalz als reiner Hochofenbetrieb gegründet, entwickelte sich die Thüringer MAXHÜTTE zu einem komplexen, metallurgischen Betrieb mit Stahl- und Walzwerk. Nach dem Krieg war die Maxhütte der erste Hochofen in der Sowjetischen Besatzungszone, der nach der Enteignung durch die Alliierten wieder angeblasen wurde. Mit dem Bau der kombinierten Formstahlstraße durch ein belgisches Konsortium, in den Jahren 1979 bis 1984, erhielt der VEB-MAXHÜTTE die seinerzeit modernste Technologie zum Walzen von Stahl.

Im Jahr der Wende war mit ca. 7.000 Stahlkochern der höchste Beschäftigungsstand in der Geschichte der MAXHÜTTE erreicht. Als die ARBED-Gruppe zum 1. Juli 1992 von der Treuhand das Stahlwerk übernahm, waren es nur noch 600 Mitarbeiter. Ich sage dies ohne jeden Vorwurf. Ich will aber an diesen Zahlen deutlich machen, was der Zusammenbruch der DDR-Industrie für die Menschen hierzulande und den Arbeitsmarkt bedeutet. Schon bei den Übernahmegesprächen war zwischen Ihrem Unternehmen und der Treuhand klar: Hochofen, Blasstahlwerk, Gießbetrieb und Blockstraße müssen geschlossen werden, weil sie völlig veraltet und unwirtschaftlich sind. Für die Stahlwerker und ihre Familien war dies ein harter Schlag.

Aber ich möchte in diesem Zusammenhang auch einmal auf die alten Länder verweisen. Das Ruhrgebiet und das Saar-

gebiet haben diese Erfahrung, was es bedeutet, wenn ein traditioneller Industriezweig, wie Kohle und Stahl, nicht mehr wettbewerbsfähig ist und wegbricht, in den letzten 30 Jahren ebenfalls gemacht. In Dortmund, wo nach dem Krieg einmal über 20 Fördertürme in den Himmel ragten, gibt es heute keinen einzigen mehr. Das ist kein Trost, aber es verdeutlicht den gewaltigen Umbruch, den der Wirtschaftsstandort Deutschland insgesamt erlebt hat und weiter erlebt.

Gerade deshalb, und damit spreche ich dann wieder NORDRHEIN-WESTFALEN und das SAARLAND an, vermag ich nicht so recht einzusehen, warum wir den Abbau von deutscher Steinkohle derzeit immer noch mit 7 Milliarden Mark pro Jahr aus Steuermitteln subventionieren. Man muß notwendige Umstrukturierungen so weit wie möglich sozial abfedern, aber man sollte sich nicht auf den Sankt Nimmerleinstag verschieben.

Wir in THÜRINGEN sind stolz darauf, das modernste Stahlwerk zu erhalten. In diesem Elektrostahlwerk, in dem zum ersten Mal in Europa die in den USA entwickelte Technologie des "endabmessenden Gießens" Anwendung findet, wird Stahl auf der Basis von Schrott erzeugt. Der Anteil von Schrott, der aus einem Umkreis von 80 Kilometern kommt, liegt bei dem hier produzierten hochwertigen Stahl bei 80 Prozent. Das heißt, aus Thüringer Schrott wird wieder Thüringer Stahl, der dann in alle Welt exportiert wird. Ein gutes Beispiel für eine ökonomisch, wie ökologisch sinnvolle Kreislaufwirtschaft.

Ausgelegt ist das Elektrostahlwerk UNTERWELLENBORN auf eine Kapazität von jährlich 630.000 Tonnen Flüssigstahl. Und nach nur 8 Monaten Probebetrieb – und jeder weiß, wie schwierig Probephase oft sind – erreicht das Werk schon 76 Prozent seiner Nominalleistung. Das spricht für die Leistungsfähigkeit der Anlage und seiner Mitarbeiter.

Qualifizierte Mitarbeiter sind das wertvollste Kapital eines Unternehmens. Auch dies war für ARBED sicherlich ein Grund, nach THÜRINGEN zu kommen. Die eigene Berufsausbildung in diesem Werk, die vor einem Jahr begonnen wurde, hat Vorbildcharakter. Vorbildcharakter hat sicherlich auch die Fort- und Weiterbildung der Mitarbeiter, die für die neue Technologie eigens auf vergleichbaren Anlagen im In- und Ausland geschult wurden. Zur Zeit befinden sich 11 Auszubildende im 1. Ausbildungsjahr und 10 weitere im 2. Ausbildungsjahr. Darunter sind auch drei Mädchen, bzw. junge Frauen.

Tragende Säule des wirtschaftlichen Aufschwungs ist in THÜRINGEN der Mittelstand. Ohne Industrie wäre der Mittelstand auf Dauer nicht überlebensfähig. Wir brauchen auch Großunternehmen, wie OPEL in EISENACH oder das Stahlwerk THÜRINGEN hier in UNTERWELLENBORN. Wie sich in EISENACH Zuliefererbetriebe angesiedelt haben, geschieht dies auch an diesem Standort. Das ist auch erklärtes Ziel der Politik von Kommune und Land. Unter der fachkundigen Regie der LEG haben sich auf dem insgesamt 200 Hektar großen, ehemaligen Betriebsgelände der MAXHÜTTE etwa 45 Unternehmen mit knapp 2.000 Beschäftigten niedergelassen. Unsere Erwartungen sind damit bereits übertroffen worden. (Unternehmen für Schrottversorgung, Abstoffentsorgung, Dienstleistungsunternehmen für das Stahlwerk, Recycling, Handwerks- und Baubetriebe.) Und ich hoffe, es werden noch mehr. Hier lassen wir uns gern noch einmal übertreffen.

Alles steht und fällt jedoch bei einem solchen Objekt mit der Verkehrsanbindung. Der Neubau der B 281 ist unverzichtbar. Zur Zeit wird noch einmal die geplante Trassierung über das ehemalige Betriebsgelände der MAXHÜTTE überprüft, mit dem Ziel, eine kostengünstige Lösung zu finden. Aber Eile ist bei der Entscheidung geboten.

Das gilt für die Verkehrsprojekte in THÜRINGEN insgesamt. Bei der Verwirklichung der Projekte "Deutsche Einheit" können wir keine Verzögerung hinnehmen. Schlechte Verkehrswege sind wie Zollschranken im Mittelalter: sie be- und verhindern Handel und Wandel. Es geht um die Autobahn von ERFURT nach SUHL, mit Anschluß an die Würzburger und Nürnberger Autobahn. Es geht um den Ausbau von ERFURT nach SOMMERDA und in einem zweiten Abschnitt um den Anschluß an die Nordautobahn von GÖTTINGEN nach HALLE.

Es geht genauso um den Ausbau des Schienennetzes, die ICE-Strecke von MÜNCHEN nach BERLIN über ERFURT und LEIPZIG. Und damit um die Anbindung des Freistaates an die internationale Nord- und Südachse in Europa. Und es geht konkret um den Ausbau der Mitte-Deutschland-Verbindung von DORTMUND nach DRESDEN, und hier im besonderen um den Ausbau zwischen WEIMAR und GLAUCHAU.

In dieser Frage gilt ähnliches wie beim Solidarbeitrag: Wer glaubt, er könne jetzt strecken oder ganz streichen, gefährdet den Ausbau und Ausbau Ost. Zudem: Was nutzt THÜRINGEN die zentrale Lage, wenn wir nicht erreichbar sind?

Das Elektrostahlwerk in UNTERWELLENBORN ist ein eindrucksvolles Beispiel, was man auf die Beine stellen kann, wenn alle an einem Strang ziehen. Das haben alle Beteiligten getan. Auch Bund und Land haben das Ihre dazu beigetragen und das Investitionsvorhaben mit rund 60,8 Millionen Mark gefördert.

Das STAHLWERK THÜRINGEN ist ein gutes Beispiel dafür, daß mit Tatkraft und einem sicheren Gespür für wirtschaftlich Notwendiges in kurzer Zeit viel bewegt werden kann. Mit Jammern, wie es in Deutschland so sehr in Mode gekommen ist, kann man nichts aufbauen. Das gilt auch für das Jammern über den Wirtschaftsstandort Deutschland, der angeblich unattraktiv geworden sein soll. Wir haben Probleme, wir sind ein Hochlohnland und leisten uns das beste soziale Netz in Europa, den meisten Urlaub, die kürzeste Arbeitszeit.

Deshalb müssen wir alles daran setzen, die Kosten für die Arbeit zu senken, damit die Arbeit bezahlbar bleibt. Den Vorstoß des IG-Metallvorsitzenden Klaus ZWICKEL für ein "Bündnis der Arbeit", unter bestimmten Voraussetzungen 1997 auf eine Einkommensverbesserung zu verzichten und dem in der Chemieindustrie erfolgreichen Modell zur Einführung niedrigerer Einstiegsentgelte für Langzeitarbeitslose zuzustimmen, halte ich für sehr bemerkenswert.

Wir müssen alles tun, um die Zahl der arbeitslosen Menschen in unserem Land zu vermindern. Dafür brauchen wir neue Ideen, Impulse, Kreativität, um aus eingefahrenen Wegen und festgefahrenen Strukturen herauszukommen. Aber dazu brauchen wir eine positive Grundeinstellung, Optimismus und Visionen. Dann werden wir die Zukunft meistern. Mit diesem neuen Werk haben Sie ein Stück Zukunft für unser Land geschaffen. Ich hoffe, ein Stück dauerhafte, bleibende Zukunft, wie es Ihr Produkt, der Stahl, symbolisiert. Mit Ihnen wird der Begriff "Made in Thüringen" zu einem neuen Qualitätszeichen für unser Land. Mit Stolz haben wir bisher gesagt: Thüringen hat das modernste Automobilwerk. Seit heute sagen wir: Wir haben auch das modernste Stahlwerk in Europa."

Hearings publics à la Chambre des Députés

La Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés, présidée par M. François COLLING, a organisé au cours du mois de novembre des hearings publics avec les Chambres professionnelles au sujet du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1996, projet de loi dont M. Jeannot KRECKE est le rapporteur.

Ces échanges de vues, auxquels ont pu

assister tous les membres de la Chambre des Députés, mais également des représentants de la presse et le public, ont eu lieu suivant le calendrier comme suit:

Lundi, le 13 novembre 1995

- Discussion de l'avis de la Chambre des Métiers
- Discussion de l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics

Mercredi, le 15 novembre 1995

- Discussion de l'avis de la Chambre de Commerce
- Discussion de l'avis de la Chambre d'Agriculture

Vendredi, le 17 novembre 1995

- Discussion de l'avis de la Chambre de Travail
- Discussion de l'avis de la Chambre des Employés privés

Une grande Fête de la SOLIDARITÉ: le BAZAR de la CROIX-ROUGE au Théâtre municipal de LUXEMBOURG, le 12 novembre 1995

Organisé annuellement depuis la dernière guerre, en 1946 plus exactement, le Bazar de Charité de la CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE connut une nouvelle édition encore dimanche, le 12 novembre 1995, où, de 11 à 23 heures, les portes du Théâtre municipal étaient grandes ouvertes.

Rappelons que cette organisation annuelle, tout comme l'activité d'ensemble de la CROIX-ROUGE se trouvent placés sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE, le bénéfice de cette opération charitable en particulier étant destiné à des institutions sociales au Luxembourg, tout comme à des initiatives similaires à l'étranger; cette année la Banque et Caisse d'Épargne de l'État à LUXEMBOURG figura comme mécène en particulier.

Prologue à cette grande fête de bienfaisance, qui se déroule traditionnellement dans la meilleure des ambiances, par l'Ensemble des «SPUERKEESBANKERS in CONCERT» de la B.C.E.État, qui offrirent un concert-apéritif d'une classe certaine, bien entraînés qu'ils furent par leur Chef M. GRAFFÉ.

L'affairement des très grands jours tout au long de la journée autour des nombreux stands qui offrirent mille et une idées et des cadeaux de goût et de valeur pour la St. Nicolas qui approche, ou même déjà pour un Noël du coeur...

L'offre était riche, variée allant de l'objet d'art, par les bijoux jusqu'aux travaux d'aiguilles, de broderies ou de tricot, jouets et cartes de vœux, dues cette année aux artistes Nico KLOPP et Sonja ROEF. Le stand «second-hand-shop» se réjouit de faveurs grandissantes, alors que la Maison pour Enfants de BERTRANGE offrit des objets d'une réelle beauté, pratiques et utiles par dessus le marché, auto-confectionnés par de très habiles mains de jeunes et de moniteurs.

Les enfants d'UKRAINE, souffrant du coeur, ne furent point oubliés à ce grand meeting du coeur, pas plus qu'il ne manquait pas la désormais traditionnelle grande tombola, offre proprement géante.

La «Croix-Rouge de la Jeunesse», éditrice du journal destiné à la jeunesse scolaire en particulier, organisa toute une série de jeux pour les moins âgés, offre complétée par les ateliers de grimage, – très



Emerveillé par l'Evêque de MYRE, impressionné par un Père-Fouettard réellement noir, le jeune Prince SEBASTIEN se sent sûr à la Main d'une Maman qui veille...

«assiégés» –, la bonne «Stuff» de bricolage, la pêche aux petits canards sur plan d'eau, une attraction qui vaut encore et encore pour les pêcheurs sportifs en herbe.

Avec quelque avance sur le calendrier, Saint-NICOLAS, l'aimable évêque de MYRE en LYCIE, était au rendez-vous avec tous les plus sages, au Studio du Théâtre, avec quelque avance sur le calendrier, il est vrai...

Les Enfants Princiers

Belle tradition encore que celle qui voit annuellement la Famille grand-ducale représentée au Bazar de la Croix-Rouge: cette année, ce fut Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE en compagnie de la jeune Princesse ALEXANDRA et du Prince SÉBASTIEN, le cadet des Enfants princiers qui furent reçus à Leur arrivée, par le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, le Ministre de la Santé Johny LAHURE, les Échevins Anne BRASSEUR, Jean GOEDERT et Paul HELMINGER, M. Henri AHLBORN en sa qualité de Vice-Prési-

dent de la Croix-Rouge et Jacques HANSEN, Directeur.

La petite Lara WELL, visiblement émue, remit des fleurs à S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, entourée par Madame Simone HOSS-FUNCK, Présidente de la section de la Croix-Rouge/Ville, Mme René WELL-FONCK, Vice-Présidente.

Serrant bien des mains bénévoles des dames actives aux différents stands, la Souveraine Héritière fit divers achats, «conseillée» par les Enfants princiers dans Son choix, dans la perspective également des fêtes de Fin d'Année.

Hans POPPELAARS, fin gourmet et maître de cuisine tout aussi habile, signa responsable pour l'excellent «buffet campagnard», – type Dîner provençal – qui, culinairement, fournit le point d'orgue à une journée marquée par les élans de milliers de coeur et qui mettent, annuellement, la grande Oeuvre de bienfaisance qu'est la CROIX-ROUGE dans les possibilités d'agir, pour le mieux de beaucoup de déshérités au pays et de par le monde, un Noël, – avant et après la date...

Nouvelle adresse pour les Réfugiés

Le 13 novembre 1995, a eu lieu l'inauguration officielle du bureau d'accueil pour Réfugiés dans les nouveaux locaux au 31, boulevard Prince Henri à LUXEM-

BOURG, en présence de Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice et des représentants du Collectif Réfugiés.



Le Ministre de la Justice Marc FISCHBACH et des représentants du Collectif Réfugiés



Le bureau d'accueil pour Réfugiés se trouve au 31, bd. Prince HENRI à LUXEMBOURG.

MM. POOS et BODRY au Conseil de l'UEO

M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Alex BODRY, Ministre de la Force Publique ont participé au Conseil ministériel de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO), qui s'est tenu le 14 novembre 1995 à MADRID.

Les Ministres des pays membres de l'UEO ont approuvé la contribution de l'UEO à la Conférence Intergouvernementale (CIG) de l'Union Européenne (UE) de 1996. Par ailleurs, ils ont adopté un certain nombre de documents relatifs au renforcement de la capacité opérationnelle de l'organisation.

Dans son intervention, M. POOS a souligné que le Luxembourg souhaite à terme une intégration politique et institutionnelle de l'UEO et de sa dimension de défense dans l'UE par la voie d'un rapprochement graduel entre les deux organisations.

Le Luxembourg est en faveur de l'insertion dans le nouveau traité de l'Union Européenne, de l'objectif d'une intégration par étapes de l'UEO dans l'Union. Ainsi, la dimension de défense ferait définitivement partie du processus d'intégration européenne. Un calendrier pour la mise en oeuvre graduelle des diverses étapes menant à cet objectif ambitieux devrait être établi par la CIG.

M. BODRY a mis l'accent sur le développement opérationnel de l'UEO. Il a attiré l'attention de ses collègues sur la possibilité de l'UEO à être éventuellement appelée à contribution sous peu. En effet, dans le cas d'une issue positive des négociations pour un accord de paix global en ex-Yougoslavie, la possibilité que l'UEO puisse être invitée à apporter une contribution concrète à la mise en oeuvre du plan de paix ne peut pas être exclue.

Dans ce contexte, deux idées mériteraient d'être examinées d'une manière plus approfondie:

D'abord, il n'est pas exclu que l'UEO puisse éventuellement être invitée à jouer un rôle dans la conception et dans la mise en oeuvre d'un éventuel régime de contrôle des armements dans la région sous les auspices de l'OSCE.

Ensuite, à la lumière des expériences acquises à MOSTAR, une participation de l'UEO au programme de reconstruction et de réhabilitation de l'UE en ex-Yougoslavie pourrait être envisagée.

Les Ministres des 27 pays de l'UEO ont de même entériné une réflexion commune sur les nouvelles conditions de la sécurité européenne. Les Etats membres de l'UEO, les observateurs, les membres et les partenaires associés ont pu définir leurs intérêts communs ainsi que les risques auxquels pourrait être confrontés la sécurité européenne dans le futur.

Coopération réussie dans l'intérêt de la formation des jeunes

Une soixantaine de représentants des entreprises, des écoles et des chambres professionnelles se sont retrouvés le mardi 14 novembre à la Chambre de Commerce pour assister à la présentation de la nouvelle formation du technicien administratif et commercial.

Une formation nouvelle issue d'une coopération étroite avec le monde économique

Cette formation d'une durée de 7 années postprimaires s'insère entre le régime professionnel de l'Employé de bureau (CATP) et le régime technique, division administrative et commerciale qui mène au bac technique.

Elle a été mise en oeuvre par le projet PROF, lancé en 1991 par le Ministère de l'Éducation nationale et qui avait pour but de (re) définir les objectifs, ainsi que les méthodes d'enseignement et d'évaluation d'une série de formations. A noter que ces formations ont été structurées suivant une méthode rigoureuse à partir des objectifs à atteindre.

Tout au long de l'élaboration de la nouvelle formation du technicien administratif et commercial, le monde scolaire et le monde économique ont étroitement collaboré dans le cadre d'enquêtes réalisées auprès des entreprises en vue de déterminer le profil professionnel et d'auditions organisées à la Chambre de Commerce avec des responsables des entreprises et des chambres professionnelles. A cette occasion il fut décidé d'introduire des options de spécialisation (Banques, Assurances, Fiduciaires, Entreprises de transport, Entreprises industrielles et commerciales) dans le référentiel.

Face aux mutations des emplois de bureau, le technicien administratif et commercial présente un profil professionnel moderne et intelligent

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont fondamentalement transformé les emplois de bureau:

- l'ordinateur a réuni de nombreuses tâches séparées auparavant, rendant nécessaire une vue plus globale sur les activités de l'entreprise et une plurifonctionnalité de la part des employés administratifs;

- l'isolement plus ou moins prononcé ayant caractérisé l'emploi bureautique d'antan s'est vu remplacé par la communicativité obligée tant avec les autres services de l'entreprise qu'avec le monde extérieur.

Les nouvelles qualifications qui résultent de cette profonde transformation s'appellent: aptitude à se servir des nouveaux moyens informatiques et de communication, faculté de planifier et d'organiser son travail, capacité de s'exprimer oralement et par écrit et de coopérer avec d'autres personnes.

La maîtrise de ces «qualifications-clés» — qui se greffent sur les capacités traditionnelles propres aux emplois de bureau, comme la comptabilité par exemple — suppose bien entendu une bonne formation de base, notamment linguistique.

Lors de l'élaboration de la formation du TAC, tous ces éléments ont été pris en compte, visant à faire des titulaires de ce diplôme des personnes

- capables de traiter et de contrôler l'information dans le cadre d'applications limitées;
- aptes à communiquer et à coopérer avec les partenaires administratifs et commerciaux, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'entreprise;
- disposant de la faculté d'organiser, de gérer et de contrôler de manière autonome l'exécution de tâches limitées.

Pour favoriser la vue d'ensemble et la communicativité des élèves, la pédagogie de la formation du technicien administratif et commercial est allée résolument en direction de l'enseignement interdisciplinaire et en direction de l'enseignement actif (notamment par l'introduction de la branche Bureau modèle); un poids majeur a été donné à l'enseignement des langues.

Le lien avec le monde professionnel est fortement accentué

L'initiation aux spécialisations en classe de 12^e et en classe de 13^e est faite en collaboration étroite avec des experts des entreprises. Comme le programme de ce cours porte sur des savoirs et savoir-faire spécifiques, l'école n'est pas en mesure d'assurer à elle seule cette initiation. Des spécialistes extérieurs prennent en charge l'enseignement d'un certain nombre de

modules. Cette coopération permettra certainement de développer une nouvelle dynamique dans les relations entre le secteur privé et l'école.

En classe de 12^e et 13^e les futurs techniciens administratifs et commerciaux effectuent pendant 5-6 semaines des stages de formation en entreprise. Ces stages qui font partie intégrante des études et qui de ce fait sont obligatoires visent à transmettre au stagiaire des connaissances qui ne peuvent pas être acquises ou approfondies à l'école. Par la même occasion le stagiaire apprend à connaître les différents modes de communication, d'organisation et de gestion de l'entreprise. Il est prévu d'inscrire les stages au certificat de fin d'études.

Les entreprises, quant à elles, apprennent à mieux connaître ces jeunes qui prochainement déboucheront sur le marché du travail.

Vers un partage des responsabilités dans la formation de la jeunesse

Les stages pour techniciens ne sont en soi pas une nouveauté; c'est l'ampleur que les partenaires veulent donner à l'aspect formation et à la coopération école-entreprise qui en constitue l'enjeu.

Depuis 1990 tous les partenaires intervenant dans les formations, et les Chambres professionnelles en premier lieu, ont insisté sur la nécessité de rapprocher l'école des entreprises et de généraliser les stages dans la formation de technicien. Aujourd'hui le dialogue est entré dans les moeurs au niveau de l'élaboration des programmes et au niveau de l'évaluation des connaissances.

Pour marquer sa volonté, le Gouvernement a introduit dans la loi du 31 juillet 1995 relative à l'emploi et la formation professionnelle la possibilité d'attribuer une aide financière aux entreprises qui prennent en stage de formation des jeunes. Les représentants des chambres professionnelles participent activement avec les professeurs à l'organisation des stages. Ainsi, le concept de la formation duale, formation professionnelle prise en charge conjointement par les deux partenaires, continue à prendre de l'avenant et les partenaires de la formation professionnelle sont déterminés à continuer dans cette voie.

Ordre de Mérite

James NEWCOMER, le vice-chancelier honoraire de la Texas Christian University à Fort Worth, commandeur de l'Ordre de mérite

Le professeur James NEWCOMER, vice-chancelier honoraire de la Texas Christian University à FORT WORTH, Texas, a été nommé récemment commandeur de l'Ordre de mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

Cette haute distinction, conférée par S.A.R. le Grand-Duc, a été remise à M. NEWCOMER en novembre 1995 par M.

Pierre GRAMEGNA, consul général du Grand-Duché de Luxembourg à SAN FRANCISCO, au cours d'une cérémonie à la Texas Christian University. Le professeur NEWCOMER est, depuis de nombreuses années, un passionné de l'histoire du Luxembourg. Son premier contact avec notre pays date du mois de décembre 1944, quand il fit partie de la

troisième armée américaine sous le commandement du général George S. PATTON.

Au cours de ses visites de recherche à Luxembourg, le professeur NEWCOMER a rassemblé une importante collection de «Luxemburgensia» qui comprend plus de 3.000 volumes et qui est installée, grâce à lui, à la bibliothèque de son université à Fort Worth au Texas. Par ailleurs, James NEWCOMER est l'auteur d'une histoire du Grand-Duché en langue anglaise, publiée en première édition par la «University Press of America» en 1984, et en deuxième édition en 1995, au Grand-Duché, aux Editions Emile Borschette. Ce livre est intitulé: «The Grand Duchy of Luxembourg – The Evolution of Nationhood».

«Salon international du Livre de l'Enfance et de la Jeunesse»



Während der Vorstellung des Oesterreich-Pavillons im «City Concorde»

Der Schwerpunkt des diesjährigen Salon International du Livre de l'Enfance et de la Jeunesse, der in den Räumlichkeiten

der «City Concorde» in BARTRINGEN stattfand, war – ähnlich der Frankfurter Buchmesse – Österreich gewidmet. Aus

diesem Anlaß gaben das österreichische Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten sowie das Bundesministerium für Wissenschaft, Forschung und Kunst am 15. November einen Empfang, bei dem der Österreich-Pavillon einem erlesenen Fach-Publikum vorgestellt wurde.

Das Institut für Jugendliteratur und Leserbeforschung präsentierte in Zusammenarbeit mit der Schulbibliotheken-Beratungsstelle des Bundesministeriums für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten drei Ausstellungen. So bot der Österreich-Pavillon einen umfassenden Überblick über die aktuelle Produktion von Kinder- und Jugendbüchern in Österreich.

In einer Sonderkollektion wurden jene Titel vorgestellt, die 1995 mit dem Österreichischen Kinder- und Jugendbuchpreis ausgezeichnet wurden. Schließlich dokumentierte eine Sammlung von etwa 150 Büchern unter dem Titel «Wenn ich nicht wäre, wie ich bin» das große Engagement österreichischer Kinderbuchautoren und -verlage, die sich seit vielen Jahren für Friedens- und Toleranzgedanken einsetzen.

Im Rahmen der Ausstellung wurde auch ein EDV-Programm zur Verwaltung und Vernetzung von Bibliotheken vorgestellt.

Colloque

«Assurance-Dépendance»

Mercredi, le 15 novembre 1995 a eu lieu un colloque au sujet de l'assurance dépendance sous la présidence des Ministères de la Sécurité Sociale, de la Famille et de la Santé.

Ce colloque s'est tenu au Centre de Conférences à LUXEMBOURG/KIRCHBERG, à partir de 9.00 heures et s'est étendu sur toute la journée.



Le colloque "Assurance-Dépendance" fut placé sous la présidence de MMmes Mady DELVAUX-STEHRÉS et Marie-Josée JACOBS ainsi que de M. Johny LAHURE.



Une partie des participants au colloque

Le BENELUX vote pour la résolution sur les essais nucléaires à l'ONU

Le 16 novembre 1995, la première commission de l'Assemblée générale de l'ONU à New York a adopté par 95 voix contre 12 et 45 abstentions la Résolution sur les essais nucléaires. La Résolution «déploie vivement» tous les essais nucléaires en cours et «demande instamment» que tous les essais nucléaires soient

immédiatement arrêtés. Les pays du BENELUX ont voté pour cette résolution.

C'est le représentant permanent du Luxembourg auprès de l'ONU, Monsieur Jean-Louis WOLZFELD, qui a présenté l'explication du vote au nom des trois Etats membres du BENELUX.

En votant pour la Résolution sur les essais nucléaires, les pays du BENELUX ont tenu compte de leurs opinions publiques, et rappelé devant la commission de l'Assemblée générale de l'ONU qu'ils regrettaient tous les essais nucléaires récents qui vont à l'encontre du désarmement nucléaire qui est l'objectif commun de la communauté internationale.

Le texte de la Résolution contient aussi certaines insuffisances. Ainsi, il ne mentionne pas la date prévue pour la conclusion des négociations sur le Traité d'interdiction globale des essais nucléaires, c'est-à-dire 1996.

Dans ce contexte, le Luxembourg a rappelé que la France avait été la première à se prononcer sans réserve pour cette date qui constitue pour les pays du BENELUX un objectif important. D'autre part, la Résolution interprète d'une façon abusive la clause de modération incluse dans le préambule du Traité de non-prolifération nucléaire comme une clause d'interdiction des essais nucléaires.

Le Comité des régions de l'UE conforté

«Si les courants de majorité qui se dégagent du Groupe de réflexion se répètent au sein de la Conférence intergouvernementale de 1996, le Comité des régions sortira renforcée de celle-ci».

C'est sur ce commentaire personnel que Carlos WESTENDORP a conclu son intervention devant l'assemblée plénière du Comité des régions de l'Union européenne où il est venu développer, jeudi 16 novembre, à BRUXELLES, le contenu du rapport final que le Groupe de réflexion qu'il préside va soumettre aux chefs d'Etat et de gouvernement prochainement réunis à MADRID en sommet européen.

Sur quels éléments le représentant de la Présidence espagnole du Conseil base-t-il son analyse jugée «encourageante et porteuse de perspectives» par Jacques BLANC, le Président de l'organe consultatif représentatif des pouvoirs locaux et régionaux?

Selon M. WESTENDORP, une majorité de membres du groupe de réflexion préparatoire à la CIG est favorable à l'idée d'élever le Comité des régions au rang d'institution européenne et de lui donner

les prérogatives correspondant à son nouveau statut, avec notamment le droit de recours devant la Cour de Justice en cas de violation de celles-ci.

La quasi-unanimité du groupe s'est par ailleurs retrouvée pour donner au Comité des régions les moyens de son autonomie fonctionnelle et administrative vis-à-vis du Comité économique et social.

Carlos WESTENDORP a évoqué positivement l'élargissement des domaines de consultations obligatoires du Comité des régions et a appuyé le fait que le Comité des régions soit, à l'avenir, consulté par le Parlement européen au même titre qu'il l'est actuellement par la Commission européenne et le Conseil.

«Ces éléments devraient permettre à l'Union de recourir plus efficacement au Comité des régions dont la légitimité est un élément indispensable à son rapprochement avec les citoyens», a commenté M. WESTENDORP.

En revanche, celui-ci n'a pas manifesté de large approbation de la part du Groupe de réflexion sur la demande de re-définition de l'application du principe de subsidia-

rité présentée dans l'avis d'initiative de Jordi PUJOL, adopté en avril dernier.

L'idée d'un droit de recours devant la Cour européenne de Justice revenant au Comité des régions – et, à fortiori, aux régions elles-mêmes – en cas de non respect de ce principe nouvellement défini, est aussi rejetée par une grande majorité de participants au groupe WESTENDORP.

«Trop de niveaux de contrôle a-priori finirait par paralyser la naissance des textes communautaires indispensables à la bonne marche de l'Union européenne», a estimé Carlos WESTENDORP.

Les représentants des collectivités locales et des régions qui sont intervenus au cours du débat qui a suivi ont réitéré leur souci de contribuer à la clarification et à l'allègement du système de fonctionnement et de décision interinstitutionnelle au sein duquel, a commenté Jacques Blanc, «le Comité des régions doit apporter une véritable plus-value».

Au cours de cette même session plénière, les 222 membres de l'organe consultatif ont adopté six avis dont un rapport de Vannino CHIITI, (Italie, Toscane) sur «le renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union européenne».

«Foire d'information scolaire et universitaire», les 16 et 17 novembre à LUXEMBOURG-KIRCHBERG

C'est en présence du Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle Erna HENNICOT-SCHOEPGES, que s'est ouverte, le 16 novembre,

aux Foires Internationales à LUXEMBOURG la 9^e «Foire d'information scolaire et universitaire».



La perspective d'études à l'étranger reste attirante.

L'organisateur de la foire, le Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires (CPOS), avait réuni de multiples représentants du monde de l'éducation et du secteur professionnel, qui informaient les jeunes sur les possibilités et opportunités scolaires, universitaires et professionnelles.

La «Foire d'information scolaire et universitaire» avait attiré, une fois de plus, nombre d'universités et d'écoles spécialisées, tant du Luxembourg que de l'étranger. Côté luxembourgeois on remarqua, notamment, les présences du Centre Universitaire et de l'IST, de différentes associations d'étudiants luxembourgeois à l'étranger, de plusieurs administrations publiques ainsi que d'entreprises privées et ordres professionnels qui informèrent les étudiants sur les carrières existant actuellement au Grand-Duché de LUXEMBOURG.

Furent présents, entre autres, des représentants de la Commission Européenne et d'universités d'ALLEMAGNE, de FRANCE, de GRANDE-BRETAGNE, de BELGIQUE, d'AUTRICHE, de SUISSE, d'ITALIE, de PORTUGAL et même de RUSSIE.

Dans son discours d'inauguration, le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle Erna HENNICOT-SCHOEPGES a souligné l'importance de cette foire pour les étudiants luxembourgeois et étrangers.

COT-SCHOEPGES, mit en évidence que le choix d'une carrière universitaire et professionnelle était un des facteurs les plus déterminants du développement de chaque personne. Le Ministre a lancé un appel aux acteurs des mondes éducatif et professionnel d'oeuvrer à ce que ces choix puissent se faire en tenant compte des capacités de chaque individu, mais aussi en considérant les réalités socio-professionnelles du monde moderne.

Table ronde "Que faire après le bac?" diffusée par la radio socioculturelle Honnert,7



A la suite de l'exercice «Pegasus 95», l'Eurocorps est officiellement devenu opérationnel

Du 18 au 30 novembre 1995, l'Eurocorps a exécuté «PEGASUS 95», une manoeuvre se déroulant dans un quadrilatère d'environ 300 km de côté en territoire belge, luxembourgeois et français. Pour cet exercice, le quartier général était installé à la caserne Callemeyn à Arlon.

La participation luxembourgeoise consistait en la mise à disposition des installations du Centre d'Instruction Militaire à Diekirch pour l'implantation et la mise en oeuvre du poste de commandement du «Kommando Luftbewegliche Kräfte u. 4. Division» qui est stationné à Regensburg en Bavière. La mission de ce poste de commandement était de régler les relations et les flux d'informations entre le commandant du contingent allemand et les unités allemandes engagées en France, en Belgique et au Luxembourg et d'assurer la coopération avec les commandements de l'alliance ainsi qu'avec les autres installations situées dans ces trois pays. Pendant cet exercice, environ 200 militaires du KLK/4. Div et du Einsatzunterstützungskommando, comprenant une majorité d'appelés, ont participé pour la première fois à un engagement extérieur.

La manoeuvre «Pegasus 95» était un exercice de postes de commandement et de transmissions qui a mis sur le terrain quelque 10.000 hommes et près de 2.000 véhicules, dont 140 chenillés et 30 hélicop-

tères. Au total, 52 postes de commandement étaient présents sur le terrain et fonctionnaient en trois niveaux: état-major du Corps; états-majors des Divisions de quatre pays; états-majors de Brigade.

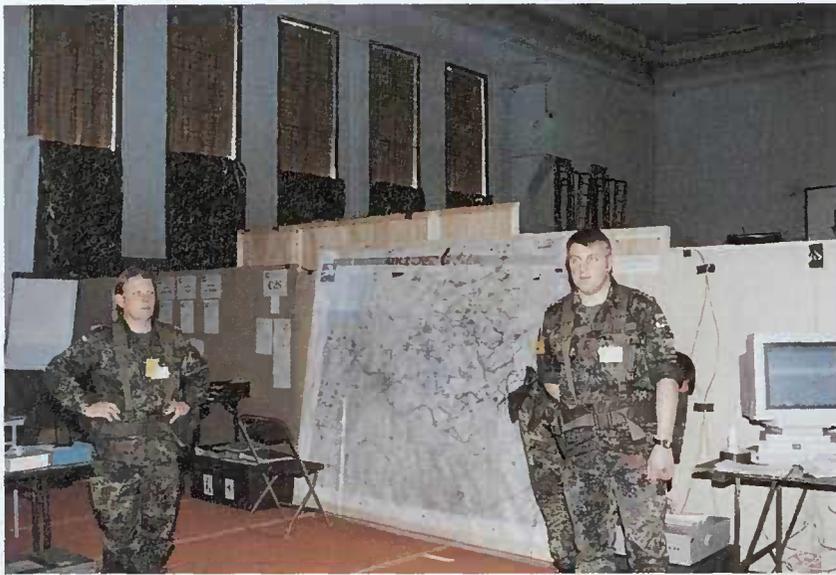
Cet exercice, c'est-à-dire l'engagement de l'Eurocorps dans un conflit majeur entraînant les alliés dans la défense commune de l'Europe, avait pour but l'entraînement des différents niveaux de commandement à des actions mécanisées sur de longues distances impliquant des réactions rapides et une grande flexibilité. Il devait permettre aux grandes unités non seulement de mettre en oeuvre leurs unités subordonnées organiques, mais aussi celles provenant des autres nations. Il s'agissait de développer l'interopérabilité. S'appuyant sur des systèmes informatiques d'aide au commandement et des systèmes de transmission les plus modernes, l'exercice a permis de tester le niveau de disponibilité de l'Eurocorps. L'exercice prévoyait deux opérations: rétablir l'intégrité du territoire en appliquant le principe de la contre-concentration, c'est-à-dire en cédant du terrain afin de créer les conditions pour une attaque avec la majorité des forces et, après une rapide réorientation des troupes, suivait une opération défensive.

«Pegasus 95» faisait partie d'un programme d'exercices permettant de véri-

fier par étapes les aptitudes opérationnelles de l'Eurocorps: ainsi, au cours du deuxième semestre 1994, «Pegasus 94» constituait le premier exercice mécanisé, et, en mai 1995, «Eurotransitex» exercice prévoyant l'évacuation de ressortissants européens d'une zone de crise- avait permis de déclarer la disponibilité opérationnelle de l'Eurocorps pour des actions à caractère humanitaire.

L'exercice «Pegasus 95» s'est terminé le 30 novembre à Laon-Couvron, au nord-ouest de Reims, par une cérémonie militaire, présidée par les ministres de la Défense des cinq pays dont les forces armées composent l'Eurocorps, c'est-à-dire Monsieur Charles Millon pour la France, Monsieur Volker Rühle pour l'Allemagne, Monsieur Gustavo Suarez Pertierra pour l'Espagne, Monsieur Jean-Pol Poncelet pour la Belgique et Monsieur Alex Bodry pour le Luxembourg, qui était accompagné notamment du Colonel Michel Gretsche, Commandant de l'Armée, et du Lieutenant-Colonel René Alzin, Commandant adjoint.

Au cours de cette cérémonie, le commandant de l'Eurocorps, le Generalleutnant Helmut Willmann, a officialisé l'aptitude opérationnelle du Corps en déclarant en substance: «Officiers, sous-officiers, hommes du rang du Corps européen, aujourd'hui est un grand jour pour nous



Lors de l'exercice "Pegasus 95" au CIM de DIEKIRCH



Parade militaire à LAON-COUVRON. Sur notre photo, de g. à dr.: les Ministres Charles MILLON (France), Jean-Pol PONCELET (Belgique), Alex BODRY (Luxembourg), Volker RÜHE (Allemagne) et Gustavo Suarez PERTIERRA (Espagne) ainsi que les chefs d'états-majors des cinq pays



tous: le Corps européen est opérationnel. Opérationnel, cela signifie que nous avons développé une double capacité: premièrement, un corps d'armée à intégration poussée, capable de conduire des opérations mécanisées avec toutes ses grandes unités à un niveau élevé; deuxièmement, un état-major multinational interarmées capable de commander des contingents nationaux dans le cadre de la gestion de crises en et hors Europe. L'Union de l'Europe Occidentale dispose ainsi d'un instrument performant et l'OTAN d'une grande unité multinationale supplémentaire. Le Corps européen est aujourd'hui un instrument militaire crédible.»

Pour l'instant, la participation luxembourgeoise se limite à la présence, au sein de l'état-major implanté à Strasbourg, d'un représentant en la personne du major Alain Duchene. A terme, il est prévu que le contingent luxembourgeois au sein de l'Eurocorps comptera 180 soldats. Cette «compagnie de reconnaissance renforcée» ne devrait toutefois pas être pleinement opérationnelle avant 1998.

Créé en 1992, le Corps européen a pour vocation, dans le cadre des organisations internationales (ONU, OTAN et UEO) de participer aux missions de défense commune des alliés, aux actions humanitaires et aux opérations de maintien de la paix. Il se compose d'un état-major multinational implanté à Strasbourg, d'un bataillon de quartier général stationné également à Strasbourg et de moyens de transmissions longue portée. L'Eurocorps s'appuie sur cinq grandes unités: la brigade franco-allemande sur véhicules à roues (5.000 hommes) dont l'état-major est à Mulheim; la 1^{re} division mécanisée belge (10.500 hommes) dont le quartier général est à Saive; la 10^e division blindée allemande (18.000 hommes) qui est basée à Sigmaringen; la 1^{re} division blindée française (10.000 hommes) stationnée à Baden-Baden; la 21^e brigade mécanisée espagnole (4.500 hommes) basée à Cordoba. Au total, près de 50.000 hommes qui doivent être immédiatement disponibles en cas de nécessité.

Les soldats luxembourgeois alignés avant la parade militaire

Photo: LUXPRESS Jean-Claude ERNST

«Volkstrauertag»: Cérémonies commémoratives au Cimetière militaire allemand à SANDWEILER: le 19 novembre 1995

C'est à l'initiative de la «Deutsche Kriegsgräberfürsorge» et de l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne, en présence des autorités militaires et civiles luxembourgeoises qu'une cérémonie commémorative eut lieu au Cimetière militaire allemand de SANDWEILER, par tradition datant de 1945, l'avant-dernier dimanche de l'année ecclésiastique.

Remontant en somme à 1920, – initiative de la «Deutsche Gräberfürsorge» –, le «Volkstrauertag» fut célébré régulièrement le deuxième dimanche du Carême, ceci jusqu'en 1934, où le régime nazi en fit davantage un «Heldengedenktag», l'idée du deuil étant essentiellement supplantée par celle d'un «héroïsme», glorificateur, de propagande. De nos jours, à juste titre, la journée et les cérémonies qui la marquent ont revêtu un caractère de deuil, de commémoration civile et militaire.

Le nombre des victimes de guerre, toutes nations confondues, – trépassés militaires et civiles, mutilés, blessés, portés disparus – avoisine les 100 millions pour les deux grandes Guerres de ce siècle, dont plus de 9,5 millions de décès pour la seule tourmente fratricide de 1914-18.

«Apprendre par le passé pour l'avenir», tel avait été le mot d'ordre émis par la «Volksgräberfürsorge» en 1995, dans la 75^e année de ses activités, ce groupement humanitaire réunissant de nos jours 1,2 millions de membres et mécènes.

Un but essentiel visé est l'association de la jeunesse qui, par des informations objectives, des pèlerinages aux nombreux cimetières, finalement par la coopération active à l'entretien de ceux-ci, est sensibilisée à des projets pédagogiques pacifistes, d'entente, de coopération et d'échanges, de fraternisation internationale finalement.

Le 5 juin 1955: Inauguration

Dès le 23 juin 1952, les Gouvernements allemand et luxembourgeois signèrent un accord quant à la création d'un cimetière militaire allemand à SANDWEILER, où les services de sépulture des Armées américaines avaient inhumé 5.599 militaires allemands, tués aux batailles d'automne 1944 et des premiers mois de 1945; dans



S. Exc. M. l'Ambassadeur Rolf-Eberhard JUNG lors du dépôt des fleurs

quelque 80 communes du Grand-Duché encore reposaient 5.286 militaires allemands, qui furent transférés au Cimetière de SANDWEILER, où l'inauguration de l'aire commémorative, le 5 juin 1955, se fit à la mémoire de pas moins de 10.913 militaires victimes, en présence de 2.000 hôtes-membres de familles allemandes. On notera que 263 militaires allemands sont d'autre part inhumés à l'ancien «Cimetière de Garnison» à LUXEMBOURG-CLAUSEN, aire de commémoration qui remonte aux années 1815 à 1866.

«Réconciliation par-dessus les tombes»

Le «Volkstrauertag» 1995 fut marqué par une digne et émouvante cérémonie du souvenir et de la réconciliation au-delà des tombes du Cimetière militaire de SANDWEILER, où S. Exc. Monsieur Rolf-Eberhard JUNG, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne remercia de leur présence Leurs Exc. les Ambassadeurs des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de Belgique, le Premier Conseiller de Gouvernement Roger LINSTER, délégué du Ministre Alex BODRY, le Lt-Colonel René ALZIN, représentant les Forces Armées luxembourgeoises; le Major Guy STEBENS, du Commandement de la

Gendarmerie grand-ducale; le Major Patrice SOLAGNA, Direction de la Police nationale, le Maire de SANDWEILER Charles UNSEN et l'Échevin Paul KAES, de nombreux membres des familles de victimes allemandes.

Des détachements militaires allemand et luxembourgeois en sections d'honneur, M. l'Ambassadeur R-E. JUNG souligna la nécessité civile et le devoir moral de commémorer le souvenir des millions de victimes des guerres en Europe, exprimant la certitude que, au sein d'une Europe unifiée, les guerres fratricides sont impossibles, l'Union Européenne et l'OTAN portant les responsabilités morales et politiques pour la sauvegarde de la paix durable. M. JUNG conclut ainsi: «Wir verbinden die Trauer der Toten des Zweiten Weltkrieges und der früheren Kriege unter europäischen Brudervölkern mit der Gewissheit, daß die vielen Opfer schliesslich Hass und Verblendung zu überwinden helfen und den Boden für dauerhafte Versöhnung bereitet haben».

«Apprendre du passé pour l'avenir»

Le Capitaine ém. de la Marine D. Wulf HORNUNG, dans une allocution rétro-

spective émouvante, fit état des indescriptibles souffrances et des nombres ahurissants de victimes que causèrent des luttes idéologiques entre Nations voisines; par le passé et les suppôts de Satan, inexplicables autant qu'inexpliquables dans toutes approches, il faudrait apprendre du passé pour l'avenir, chaque sépulture en elle-même représentant un mémorial exhortant à l'entente, la paix, la fraternité, l'union des esprits et des vues.

L'Abbé Jörg HAGEN, pour la communauté protestante allemande au Luxembourg, et le Rév. Père Karl-Heinz PANTENBURG prononcèrent les prières oecuméniques sur les tombes et au

Mémorial central du cimetière, avant le dépôt de la couronne commémorative par M. l'Ambassadeur R.-Eberhard JUNG devant l'imposante croix de granite, surmontant les sépultures communes.

«Traum vom Frieden»

Exécution d'un chant, «Traum vom Frieden», par les élèves allemands de l'École Européenne à LUXEMBOURG, groupe placé sous la direction de M. Manfred STRATZ, et textes de circonstance, exhortations à la compréhension entre nations, source de la paix, statuant que: «Wir sollten uns hüten, den Frieden als etwas

Selbstverständliches, Dauerhaftes und Unveränderliches anzusehen», tout le monde, à tous les niveaux et dans tous les comportements journaliers, devant y contribuer personnellement.

On notera qu'avant la cérémonie centrale à SANDWEILER, de courtes commémorations avaient eu lieu au Cimetière militaire de CLAUSEN, au Monument aux Morts de SANDWEILER, au Cimetière et Mémorial américain à HAMM finalement. Le Clairon d'honneur de la Résistance Johny SCHMIDT avait officié pour les Sonneries aux Morts.

Visite de travail de M. Kurt BECK, Ministre-Président de la RHÉNANIE-PALATINAT à LUXEMBOURG, le 20 novembre 1995

Le Ministre-Président de la RHÉNANIE-PALATINAT Kurt BECK était en visite de travail à LUXEMBOURG, le 20 novembre 1995.

Les entretiens de M. BECK avec le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER portaient naturellement sur les échanges et la coopération transfrontalière entre le



«Land» allemand et le Grand-Duché de LUXEMBOURG ainsi que dans le cadre de la Grande-Région SAARLORLUX.

Le Ministre-Président BECK a surtout manifesté l'intérêt de la RHÉNANIE-PALATINAT de trouver un raccordement au tracé du TGV-Est, par le biais d'une amélioration des lignes ferroviaires entre LUXEMBOURG et TRÈVES.

MM. JUNCKER et BECK ont également souligné leur volonté d'inclure des représentants de l'artisanat et des organisations patronales dans les efforts d'intégration régionale.

Dans le domaine de la viticulture le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Ministre-Président Kurt BECK se sont prononcés en faveur de la politique européenne encourageant la production de vins de qualité.

Sur un niveau différent, le Grand-Duché de LUXEMBOURG et la RHÉNANIE-PALATINAT se sont engagés à intensifier les échanges entre écoles des deux côtés de la MOSELLE.

Les Gouvernements de RHÉNANIE-PALATINAT et de LUXEMBOURG ont décidé de se retrouver à LUXEMBOURG au printemps 1996.

MM. JUNCKER et BECK à la Présidence du Gouvernement

La nouvelle Maison de Soins à SCHIFFFLANGE

Lundi, le 20 novembre 1995, Monsieur Johnny LAHURE, Ministre de la Santé, a donné une conférence de presse au sujet de la politique du Troisième Age et notamment de la présentation du projet de la nouvelle Maison de Soins à SCHIFFFLANGE.

La Maison de Soins à SCHIFFFLANGE

La nouvelle maison de soins de SCHIFFFLANGE met en relation une série d'éléments intéressants, dont le principal est le site et la situation qu'il a induit, pour finir par des espaces intérieurs et extérieurs qui tout en répondant aux impératifs fonctionnels et structurels d'un tel programme, devaient en premier lieu être des espaces capables de produire de l'émotion, capables «d'ajouter de la vie aux années!»

Site et situation

Au sud de SCHIFFFLANGE le site, en pente, ouvert, est clos par une zone boisée.

La nécessité de travailler avec la pente, cette situation médiane entre ville et forêt, civilisation et nature dont la maison de soins serait le réceptacle a conduit l'implantation de l'édifice.

Celui-ci avec ses trois niveaux pleins fait front à la ville grâce à deux corps de bâtiments symétriques qui, implantés sur une esplanade/remparts, reçoivent l'entrée de la maison de soins; de plus il s'accroche à la pente grâce à deux nouveaux corps de bâtiments symétriques qui enserreront un patio ouvert sur le parc montant vers la forêt.

Ces deux entités sont liées par un noyau central, point d'orgue de la symétrie générale dont l'axe met en relation ville et forêt, ceci par la succession d'espaces se voulant éléments d'un ensemble, d'un système, depuis la forêt au sud, le patio, le foyer de la maison de soins, l'esplanade, jusqu'au terrain de sports et au-delà, la ville.

L'utilisation de la symétrie a permis dans ce cadre de renforcer la sérénité dans le cas de l'entrée, et l'intimité en ce qui concerne le patio. C'est ce que nécessite un tel édifice et ses espaces extérieurs.

L'esplanade

L'esplanade d'entrée en rez-de-chaussée de la maison de soins à SCHIFFFLANGE, piétonnière et uniquement accessible aux véhicules occasionnels (Handicapés, Pompiers, Taxis) couvre l'entrée des services en sous-sol (Fournisseurs, Ambulance, Morgue).



Le Ministre Johnny LAHURE et ses deux collaborateurs MM. Marcel REIMEN (à dr.) et Paul MOES (à g.) lors de la conférence de presse



Maquette de la nouvelle Maison de Soins à SCHIFFFLANGE

Celle-ci devient un rempart avec vues et contacts vers la ville, tout en masquant aux pensionnaires et aux visiteurs les accès des services.

Le bâtiment

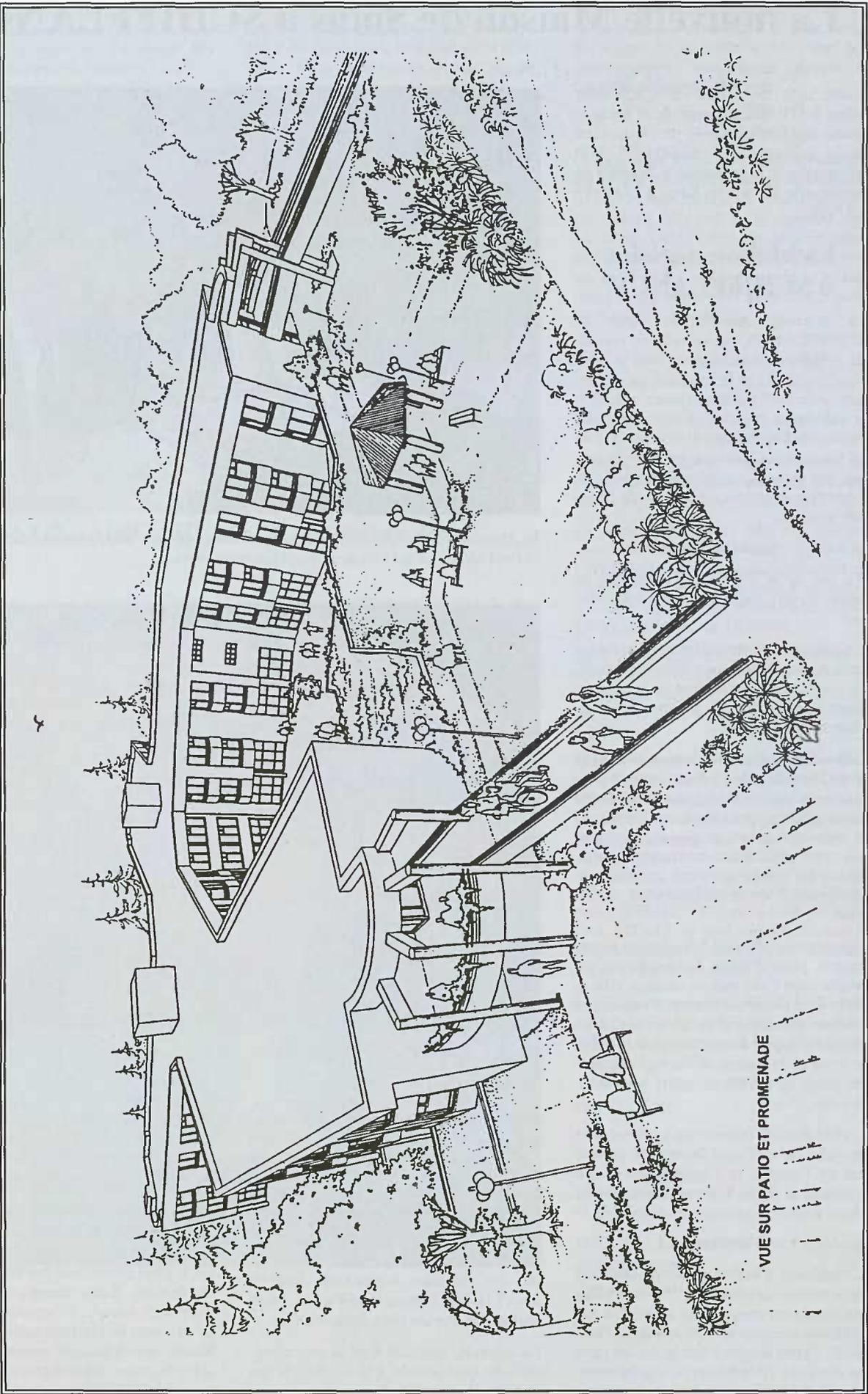
La conception de cette maison de soins découle d'une double mise en perspective, une première horizontale, liant la forêt à la ville comme nous l'avons vu, et incluant la maison dans cette relation.

La seconde, verticale liant la vie intime, difficile quelquefois, à la vie sociale qui doit être des plus facile.

Dans cette optique, une progression dans les espaces publics, semi-publics et enfin privés a été conçue du rez-de-chaussée et de son patio jusqu'aux étages supérieurs.

Le rez-de-chaussée sera donc l'espace de la convivialité, de la vie sociale. Marqué par son hall d'entrée transparent donnant sur le patio arrière, lieu des manifestations en plein air, il distribuera toutes les activités de la maison. S'organiseront autour de ce centre de vie, boutiques, salons, cafétéria, salle à manger, cuisine, mais aussi les fonctions administratives et les secteurs de réactivation.

Réalisation d'une maison de soins à Schiffflange



VUE SUR PATIO ET PROMENADE

Le rez-de-chaussée devra permettre aux personnes âgées, seules et souvent handicapées, de vivre ensemble dans une animation continue afin de rendre agréable au mieux, la dernière partie de leur vie.

Espace lumineux de la vie communautaire, point de rencontre entre nature et civilisation, on y descendra pour assumer une vie sociale décente.

Directement en liaison avec le hall d'entrée et son accueil, s'organisent les distributions verticales vers les deux étages et leur intimité. Chaque étage comporte deux unités de vie pour un total de 100 lits.

Ces étages identiques regroupent dans leur noyau central les postes infirmières ainsi que les séjours avec kitchenette. C'est à partir de ces points névralgiques que les circulations ont été organisées afin de faciliter la surveillance des pensionnaires. Chaque corps de bâtiments est ain-

si traité comme une promenade dont les dégagements et découpes obliques favorisent la fluidité des circulations et adoucissent les vues et les espaces. Ces promenades débouchent sur de larges terrasses d'évacuation dans les ailes avants et elles se prolongent par des rampes permettant l'accès piéton vers le parc au premier étage des ailes arrières. Cet espace semi-public, compartimentable, dans lequel on ne doit pas se perdre, est déjà l'antichambre de l'espace primordial et privé de la chambre.

Les chambres traitées de la manière la plus simple possible, renvoient par leur rythme modulaire aux façades symétriques. Chacune d'entre elles dispose d'une loggia vitrée à allège basse, permettant une variation maximale de l'ensoleillement. Une attention toute particulière a été portée au fonctionnement et à la finition de ce lieu.

La chambre est l'espace de l'intimité, du repos. C'est là que l'on peut contempler la forêt et sa sérénité, la ville et sa vie, ses matchs de football... Seul..., sans plus être dépendant de quelqu'un. La chambre est l'espace où l'on se ressource, où l'on se recharge.

Cette nouvelle maison de soins de SCHIFFFLANGE, accessible à tous, propose des espaces fluides sans différences de niveaux.

Un travail aboutit sur la fonctionnalité et une rigueur dans la structure y a été subordonné à la conception d'espaces internes et externes devant produire de l'émotion; donner de nouveau de la vie aux personnes âgées.

Il fallait «donner de la vie aux années», permettre à nos aînés de se ressourcer dans le calme pour pouvoir assumer une vie sociale décente entre civilisation et nature.

Etablissements de Gériatrie

Procédure d'autorisation des projets de nouvelle construction respectivement de modernisation

Etat au 6 novembre 1995

Commune de l'établissement devis (unité: millier de francs) nombre de lits	Avis commission interministérielle instaurée par le gou- vernement (seule- ment pour les maisons nouvelles)	Décision gouvernemen- mentale	Autorisation commodo- incommodo commune	Début des travaux	Fin des travaux
Bettembourg devis: 1200 millions 144 nouveaux lits	1992	1992	1993	1993	décembre 1995
Pétange devis: 250 millions 30 lits supplémentaires		1992 (budget 1993)	1993	1994	septembre 1996
Steinfort devis: 228 millions 52 nouveaux lits		1992 (budget 1993)	1993	1994	septembre 1996
Schiffflange devis: 790 millions 100 nouveaux lits	octobre 1995	octobre 1995	avril 1996	avril 1996	avril 1998
Wasserbillig devis: 640 millions 80 nouveaux lits	mars 1996	mars 1996	septembre 1996	septembre 1996	septembre 1998
Wiltz devis: 640 millions 80 nouveaux lits	septembre 1996	septembre 1996	mars 1997	mars 1997	mars 1999
Ettelbrück (ancien St. Louis) devis à préciser 200 nouveaux lits				1997	2001

N.B. Pour la procédure commodo-incommodo et les autres autorisations publiques chaque fois un délai de 6 mois est prévu.

Benelux: Réunion du Comité de Ministres à BRUXELLES

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux s'est réuni le 20 novembre à BRUXELLES sous la présidence de Monsieur Jacques F. POOS, Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères. Les Pays-Bas étaient représentés par Monsieur H.A.F.M.O. van MIERLO, Ministre des Affaires étrangères et la Belgique par Monsieur E. DERYCKE, Ministre des Affaires étrangères.

Le Comité de Ministres a constaté avec satisfaction que la discussion sur les tâches futures du Benelux, qu'il avait entamée lors de sa précédente réunion, a été menée à son terme. Le Conseil de l'Union économique a soumis aux Ministres un rapport sur les tâches futures du Benelux qui tient compte des contributions qui y ont été apportées par le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux et différentes institutions nationales et régio-

nales des pays membres ainsi que par le Secrétariat général du Benelux.

Le rapport du Conseil de l'Union économique Benelux vise à intensifier la coopération politique dans le cadre d'une approche pragmatique. Cette coopération Benelux peut de nouveau jouer un rôle de proposition et d'initiative très utiles pour le développement de la construction européenne; elle ne renforce pas seulement le poids politique des pays du Benelux mais fournit également un moyen pour mieux défendre leurs intérêts communs. Cette coopération politique a notamment trait aux questions d'importance dans le contexte actuel-U.E.O., préparation de la CIG, élargissement de l'OTAN.

Outre la coopération politique et la concertation sur les questions européennes, le Conseil de l'Union a décidé de retenir les cinq axes prioritaires suivants:

- la coopération transfrontalière;
- le marché intérieur et la coopération économique;
- la culture, la recherche, la formation et l'éducation;
- la libre circulation des personnes, la coopération relative au troisième pilier, la coopération SCHENGEN;
- l'information, les publications et les statistiques.

Le Conseil de l'Union économique a reçu le mandat de suivre la tâche de réorganisation et de redéfinition de la mission du Secrétariat général, conformément à la définition de ces axes prioritaires.

Le Comité de Ministres fera rapport au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux sur les tâches qu'il a ainsi définies. Le Comité de Ministres a insisté sur sa volonté de dialogue avec le Conseil interparlementaire.

Le Comité de Ministres a approuvé ce rapport du Conseil de l'Union économique.

Partenariat euroméditerranéen et accord d'association avec Israël

Lors du Conseil «Affaires Générales» qui s'est tenu le 20 novembre 1995 à BRUXELLES, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont consacré la matinée à différents volets du partenariat euroméditerranéen.

La Conférence euroméditerranéenne qui se réunira à BARCELONE, les 27 et 28 novembre 1995, aura pour but d'établir un partenariat de part et d'autre de la Méditerranée dans le domaine politique, économique, social et humain.

A travers le programme MEDA, 3,4 milliards d'écu sur 4 ans seront essentiellement consacrés aux travaux d'infrastructure dans les pays en question.

Dans ce cadre, Monsieur Jacques F. POOS a proposé qu'une éventuelle application de la clause suspensive de l'accord en cas de violation des droits de l'homme puisse être décidée par un vote à la majorité qualifiée du Conseil.

Il a d'autre part, soutenu la Commission qui conteste certaines implications institutionnelles du règlement. La Commission devrait pouvoir se voir confier le pouvoir d'exécution.

Le processus de paix au Moyen-Orient, avec une discussion sur la Conférence sur l'assistance aux Palestiniens, et les exigences de l'aide humanitaire et de la reconstruction en Ex-YOUGOSLAVIE ont

fait l'objet d'un échange de vues. Le Commissaire Emma BONINO a chiffré le nombre des réfugiés et des personnes assistées dans le territoire de l'Ex-Yougoslavie à 3,6 millions de personnes.

En marge du Conseil, a été signé l'accord d'association entre l'UE et l'Etat d'ISRAËL. Cet accord inaugure une coopération entre des pays qui ont, selon les mots de M. SOLANA, le Président espagnol du Conseil, une même vision de la société basée sur les valeurs de la démocratie, du pluralisme, de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et du principe de l'économie de marché.

L'accord représente également un instrument de soutien au processus de paix dans la région et constitue une contribution à la construction d'un grand espace euroméditerranéen de paix, de stabilité et de prospérité.

Conseil «Culture et Audiovisuel»

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, a assisté, lundi, 20 novembre 1995 au Conseil des Ministres chargés de la Culture et de l'Audiovisuel.

En ce qui concerne les dossiers «CULTURE», la réunion des Ministres a donné les résultats suivants:

Pour le nouveau programme RAPHAEL,

programme européen pour la préservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel européen, les Ministres n'ont pu se mettre d'accord sur l'enveloppe budgétaire (67 millions d'ECUs prévus), ni sur la durée du programme.

En ce qui concerne KALEIDOSCOPE qui vise à encourager la création artistique et culturelle et à approfondir la connais-

sance et la diffusion de la culture et de la vie culturelle des peuples européens, le Conseil des Ministres a chargé le Comité des Affaires culturelles à examiner les amendements proposés par le Parlement européen en date du 15 novembre dernier.

La Commission a informé les Ministres sur les aspects économiques et culturels du PRIX FIXE DU LIVRE. Face à la question s'il faut libérer les prix des livres ou plutôt imposer un prix fixe, la Commission a prôné une approche pragmatique du problème.

Les Ministres ont adopté un projet de résolution du Conseil concernant la promotion des statistiques en matière de culture et de croissance économique.

Finalement, les Ministres de la Culture ont nommé, pour souligner la valeur symbolique de l'année 2.000, neuf villes comme capitales culturelles de l'Europe pour cette année: AVIGNON (F), BOLOGNA (I), PRAGUE (CS), HELSINKI (SF), BRUXELLES (B), SANTIAGO DE COMPOSTELA (E), REYKJAVIK (ISL), BERGEN (N), CRACOVIE (PL).

Le titre «Le mois culturel européen à...» a été attribué à LINZ (A) pour l'année 1998 et à LA VALETTE (Malte) pour l'année 1999.

Pour ce qui est des dossiers «AUDIO-VISUEL», il y a lieu de souligner que le

Conseil des Ministres a adopté le volet FORMATION du Programme MEDIA II, qui est destiné aux professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels. Rappelons que le Programme MEDIA II dispose d'une enveloppe financière de 310 millions d'ECUs sur 5 ans dont 265 millions d'ECUs pour le volet Développement et Distribution et 45 millions d'ECUs pour le volet Formation.

En ce qui concerne la DIRECTIVE dite TELEVISION SANS FRONTIERES, le Conseil est parvenu à un accord politique au sujet des points les plus importants. Suivant cet accord, les dispositions concernant la diffusion d'oeuvres européennes resteraient inchangées.

La directive préciserait en outre que le pays compétent pour un programme est

celui où l'organisme de radiodiffusion télévisuelle est établi.

Le principe de la compétence du pays de transmission est donc confirmé.

Le Conseil devra à présent attendre la position du Parlement Européen avant d'adopter sa position commune dans le cadre de la procédure de codécision prévue par le Traité de MAASTRICHT.

MECANISME FINANCIER – Il reste à noter que la Commission a présenté au Conseil des Ministres un projet de création d'un instrument financier sous forme de garantie, destiné à compléter les soutiens budgétaires communautaires apportés par le Programme MEDIA pour le développement de la production audiovisuelle européenne.

Convention Gouvernement – COMMERCIAL INTERTECH S.A.

Le mardi 21 novembre 1995, une convention a été signée entre le Gouvernement, représenté par Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Economie et la société anonyme COMMERCIAL INTERTECH, représentée par M. Edward K. BARNARD, Corporate Vice President, Managing Director, M. Venant KRIER, Vice President, Director of Engineering, Research & Development and Product Development et M. Georges MERSCH, Director of Human Resources and General Administration.

Cette convention porte sur l'accompagnement public de la réalisation par l'entreprise intéressée d'un important programme de recherche-développement qui sera réalisé sur la période 1994 à 1998.

A rappeler que, depuis 1978, COMMERCIAL INTERTECH, dont la société-mère COMMERCIAL INTERTECH Corp. est domiciliée à Youngstown dans l'Ohio, produit des bâtiments métalliques préfabriqués à usage industriel et artisanal, qui sont commercialisés, sous la marque ASTRON Building Systems, par un réseau de concessionnaires répartis sur toute l'Europe.

Avec un effectif total de 550 travailleurs, l'entreprise de Diekirch produit annuellement quelque 50.000 tonnes de structures métalliques qui représentent environ 1.200 bâtiments complets. En 1994, le montant net du chiffre d'affaires a totalisé 2,8 milliards de francs.

Au cours des années '80, COMMERCIAL INTERTECH a déjà procédé à un certain nombre d'innovations dans la conception de structures métalliques préfabriquées qui permettent des délais de réalisation courts à des prix avantageux.

Des logiciels informatiques, conçus pour permettre aux architectes et aux bureaux

d'études de respecter les besoins spécifiques des clients, ont également fait la réputation du produit «sur mesure» ASTRON.

Sous l'influence de la concurrence bon marché des pays de l'Europe Centrale, COMMERCIAL INTERTECH s'investit maintenant dans la rationalisation de ses procédés de production en faisant usage des méthodes et techniques modernes de conception et d'usinage assistés par ordinateur et de la robotique.

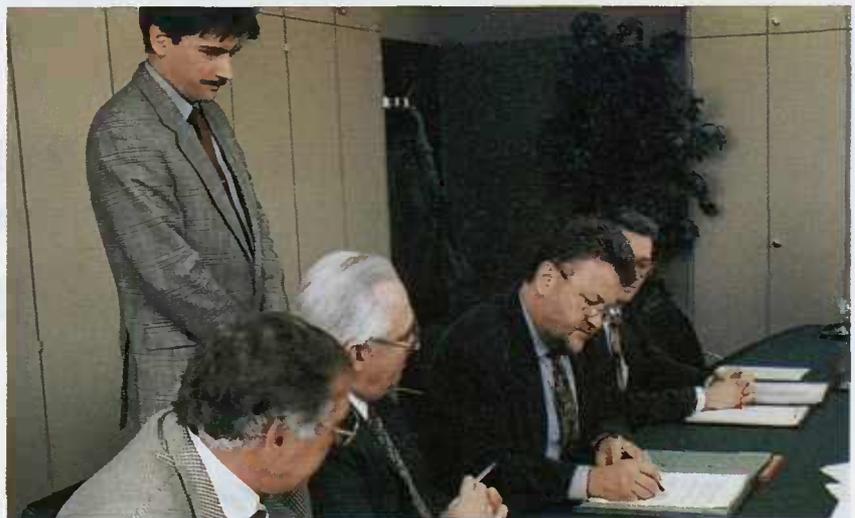
C'est ainsi que trois de ces cinq projets, qui font partie du programme de recherche-développement 1994-1998, se situent dans les domaines de la rationalisation des saisies informatiques et des courroies de transmission électroniques entre le bureau d'étude et les ateliers d'usinage de l'entreprise, de l'intégration des postes d'usinage à commande numérique et d'exploration des techniques de soudage par robot.

Les deux projets restants portent, d'une part, sur la conception de nouveaux types de structures formées à froid et jointes par rivetage ainsi que de nouveaux éléments de connexion.

D'autre part, ces projets cherchent à intégrer l'évolution des besoins en matière d'esthétique des bâtiments, de tenue dans le temps des tôles et d'isolation thermique et acoustique des structures.

COMMERCIAL INTERTECH S.A. a projeté d'investir 145 millions de francs dans la réalisation de ce programme de recherche-développement, d'ici la fin de 1998.

En signant cette convention, le Gouvernement entend encourager la démarche de l'entreprise pour optimiser ses modes de production et concevoir des produits d'avenir qui devront permettre de pérenniser l'activité industrielle de l'usine de Diekirch.



Le Ministre de l'Economie M. Robert GOEBBELS lors de la signature de la Convention

Le Parlement européen et la Coopération transfrontalière



M. Alex BODRY, Mme WULF-MATHIES et Mme Lydie WURTH-POLFER lors de l'audition sur la Coopération transfrontalière

La Commission de la politique régionale a organisé une audition sur la coopération transfrontalière les 21 et 22 novembre au Centre de conférence, avec des discours des personnalités suivantes:

- M. Roberto SPECIALE, Président de la commission régionale
- M. Alex BODRY, Ministre de l'Aménagement du Territoire
- Mme Lydie WURTH-POLFER, Bourgmestre de Luxembourg
- M. Karl AHRENS, Président de l'Association des régions frontalières européennes

Le programme prévoyait en outre les points suivants:

Coopération transfrontalière dans l'Union Européenne

- Mme Monika WULF-MATHIES, Commissaire chargé des politiques régionales, des relations avec le Comité des Régions et du Fonds de Cohésion:

exposé sur le point de vue de la Commission européenne dans ce domaine et sur ses propositions du 4.10.95 concernant les initiatives communautaires, notamment INTERREG.

Coopération transfrontalière dans la grande région Saar-Lor-Lux-Rheinland-Pfalz

- Exposé de M. Christoph GRIMM, Président du Parlement du Land RHEINLAND-PFALZ et Président du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)
- Exposé de M. Kurt BOHR, Chef de la Chancellerie d'Etat du Land SAAR, en charge des Affaires européennes,
- Exposé de M. Henri FERRETTI, Vice-Président du Conseil Régional de LORRAINE, délégué aux Relations internationales,
- Exposé de M. Alex BODRY, Ministre de l'Aménagement du Territoire du GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG,

- Exposé de M. Herbert BERMEITINGER, chargé de la coopération transfrontalière à la Chancellerie d'Etat du Land RHEINLAND-PFALZ, et Président de la commission régionale SAAR-LOR-LUX-WESTPFALZ

Domaines prioritaires de la coopération Saar-Lor-Lux-Rheinland-Pfalz

- Exposé de M. Joseph SCHAEFER, Vice-Président du Conseil Général du Département de la MOSELLE, délégué à la coopération transfrontalière et aux questions européennes, notamment sur la coopération de la Moselle avec le Land et les Kreise (organisations politiques et administratives couvrant les territoires de plusieurs communes) de la SAAR,
- Exposé de M. Paul RINGLET, Chef de Cabinet de M. Jacques PLANCHARD, Gouverneur de la Province de LUXEMBOURG BELGE, notamment sur l'expérience et les perspectives du pôle européen de développement ATHUS (B) - LONGWY (F) - RODANGE (L),
- Exposé de M. Jean GOEDERT, Echevin de la Ville de Luxembourg et Président de l'Association des Communes EuRegio SaarLorLuxRhein, asbl, notamment sur la coopération transfrontalière au niveau communal,
- Exposé de M. Gérard SIMON, Adjoint au Maire de METZ, notamment sur l'expérience de l'Eurodistrict SAAR-BRÜCKEN-METZ,

L'initiative communautaire INTERREG

- Exposé de M. Jean-Charles LEYGUES, Directeur à la DG XVI «Politique régionale et Cohésion» de la Commission européenne
- Exposé de M. Reinhard STÖRMER, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Economie et des Finances du Land SAAR
- Exposé de M. Jens GABBE, Secrétaire-Général de l'Association des Régions Frontalières européennes (ARFE) et Directeur d'EUREGIO GRONAU.

Récipiendaire du PRIX 1995 de la "FONDATION René OPPENHEIMER": l'ASTI est honorée pour les efforts consentis

C'est au Grand Hôtel CRAVAT à LUXEMBOURG que les responsables de la FONDATION René OPPENHEIMER ont remis le Prix 1995, mercredi, le 22 novembre à l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés - ASTI -, en pré-

sence de nombreux hôtes, dont Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères Jacques F. POOS, de Madame le Ministre Marie-Josée JACOBS, Famille; du Secrétaire d'Etat à la Coopération Georges WOHLFART, de l'Echevin de la Ville de

LUXEMBOURG Anne BRASSEUR, du Président de la Cour Supérieure de Justice Paul KAYSER, de Madame Mady MOYSE-JACOB, Présidente de l'Amicale AUSCHWITZ-LUXEMBOURG, de nombreux délégués des Associations

patriotiques luxembourgeoises, tous les hôtes accueillis par Madame Katy WILWERS, Présidente de la Fondation René OPPENHEIMER.

Celle-ci fut créée il y a cinq ans par M. Alfred OPPENHEIMER, en souvenir de son fils René qui fut tué au Camp d'extermination d'AUSCHWITZ, dans une chambre à gaz, âgé de 14 ans à peine.

M. OPPENHEIMER, ancien concentrationnaire dudit camp d'extermination également, a oeuvré, sa vie durant, pour la fraternisation, la compréhension et le respect mutuels, contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance. Sa Fondation justement, doit sensibiliser l'opinion publique aux risques liés à ces phénomènes négatifs et destructeurs, de vieux petits démons antidémocratiques, nourris par la folie meurtrière ou une vile inconscience de certains, refaisant surface çà et là.

L'ASTI récipiendaire

Le Prix 1995, décerné comme de tradition, sous forme d'un Diplôme d'honneur et d'un chèque de 50.000 francs, a récompensé une institution agissant à l'encontre des fléaux évoqués et s'engageant résolument pour le bien-être et aux services de la communauté des ouvriers étrangers fixés au Luxembourg: "l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés" fut retenue par le jury de la Fondation et ses aspirations et mérites furent soulignés par le Président d'honneur de celle-ci, M. Guy AACH qui, par ailleurs, s'est dit inquiet par l'attitude et les agissements, voire la poussée de l'extrême-droite chez nos voisins allemands et français, des actes de connotation raciste ou xénophobes nourrissant régulièrement les rubriques "faits divers" des quotidiens et périodiques, radiodiffusion et télévision.

L'intervention de M. Guy AACH nous a paru largement assez riche pour en reproduire le détail ci-après:

"Le danger est grand"

Här Minister,
Här Staatssekretär,
Wert Deputéiert,
Här President vun der Cours Supérieure de Justice,
Léiw Frënn vun de Patrioteschen Organisatiounen,
Léiw fréier Laureaten,
Dir Damen an Hären,

Merci datt der haut nees eng Kéier bei ons komm sitt fir ons kleng Cérémonie, - "Fidèles au poste" - Trei zur Iddi vum Alfred OPPENHEIMER, eng Fondatioun ze grënnen als Erinnerung u säi Fils René, deen am Alter vun nëmme 14 Joer, den 11. Oktober 1944 zu AUSCHWITZ vergaast gouf, dee selwächten Dag, wou hien, mat 53 Kanner, do ukoum.

D'Erënerung un dee leschte Krich, un d'Menscheverächtung, Menscheverfol-



Le représentant de l'ASTI, M. Serge KOLLWELTER entouré des nombreux invités d'honneur

gung a schlussendlech un de Mensemuerd mam Zil, d'Ausrottung vun enger sougenannter mannerwerteger Rass, - dëss Erënnerung as nach ëmmer lieweg. ODER? Et gouf, an et gët nach ëmmer geschwat vun deem, wat d'Nazie mat de Judden gemaach hun, an trotzdeem, sougenannte Wëssenschaftler erlabe s'ech haut, dat unzweifelen.

Ganz wéineg gët nach geschwat vum Muerd un den Zigeiner? Di lescht Persoun, déi ech gehéiert hun dovun schwätzen, as d'Madame Simone VEIL, bei enger Visite zu AUSCHWITZ, si wor eng direkt Zeien; mir verdrängen dat ganz schéin.

E Sonndeg nach hun ech op der Däitscher Télé, - oder soll ech soen: um Fernseh, - eng laang Discussioun nogeläuschert iwwer déi Zäit, iwwer wat se woussten, konnte wëssen oder wollte wëssen. Ech mengen, dëss Fro as eigentlech irrelevant, och wann een et wusst, konnt ee wéineg maachen, à moins datt een en Held wor, wéi z.Beispill den Oskar SCHINDLER; ... mais et gët wéineg Helden.

Ech muss et agestoen: wat ech méi al gin, wat ech den Erwuessene vun deer Zeit ëmmer manner Virwërf maache kann, well dat, wat an onser Zäit geschitt, wësse mer, a mir wëssen et esou guer ganz genee, well mir kréien et "live" op der Télé virgedroen, a wann een e besschen zaapt, kann een et e puermol gesin an an alle Sproochen héieren...

Mir sin nët besser wéi ons Virfuere, mir maachen och näischt, - näischt géint de Völkermuerd am Rwanda, näischt géint "d'ethnësch Säuberungen" a Serbien oder Croatien, - ech fäerte, mir géifen och näischt heiheim maachen.

A just bei ons, - oder wéinstens ganz no derbäi, an Däitschland an a Frankräich sin d'Zeechen nët brillant. Skinhaeds verbrennen türkesch Wunnéngen oder zéien ongestrooft mat Nazifändelen duerch d'Stroossen. A Frankräich, no enger Ma-

nifestatioun vum Här Le PEN, werfen se ë Marokkaner an d'Seine. All Dag kann een deen een oder aneren "fait divers" an deem Genre liesen. D'Massemedie sin - gewollt oder ongewollt, - Mataarbechter vun deer Eskalatioun. Wat publizéiert gët, gët nogemaach, mais nach méi schlëmm: doduerch, datt et ëmmer erëmkënn, gët et zur Gewunnecht. Et gët banaliséiert an t'reege s'ech nach just e puer Gelungener, wéi mir, doriwwer op !

D'Gefor, dir Damen an Hären, as grouss, an si as nët vu Gescht op Haut entstanen. Dem "Front National" säi succès as manner eng Réussite vum Här Le PEN, wéi en Zeeche vun der Faillite vum franséschen, jiddeschen Establishment, d'Sozialisten an d'Rietspartei matteneen. Et as den Désintressi vun de Regierungsparteien, während laangen Joren, deen de "Succès" vun haut vun der "extrême droite" mëcht. d'Feier as geluecht, - et muss nëmme ee kommen, wéi d' Le PEN, dee bléisst, - a schons flaamt et.



M. Guy AACH pendant son allocution

D'Problematik as ons als Judden schons laang bekannt, mais wéi réusséiert een eng Intégratioun unni Assimilatioun?

Ech mengen, et as néideg, sêch a séngem Environnement ze integréieren, soss schléisst ee sêch aus. D'Assimilatioun as a méngen An nêt erwünscht, well mat hir verléiert ee séng eege Perséinlechkeet, séng Vergaangenheet, séng Wuerzelen - fir nêt ze soen, séng Séil.

Am Dictionnaire fann Der als Synonyme fir Assimilatioun: Digestioun... an ee Synonyme fir assimilé heescht, - am péjorative Sënn: mis au pas. Dat schwätzt vum selwen!

De Géigendeel vun der Intégratioun as d'Isolatioun, si kann erwünscht oder opgezwoenge sin. Och dovu kënne mir Judden e Liddchen päifen. Well mir hu se erliewt, d'Isolatioun, an de Ghettoen vun Italien a vun Ost-Europa, an de "Mellah" an Nord-Afrika, an den Juderies a Spuenien, a sief et och nëmmen eng gewëssen "mise à l'écran", fréier zu Lëtzebuerg.-

De Ghetto, - all Ghetto - égal wou, féiert zu Problemer a bréngt Aarbechtslosegkeet, Misère, Gewalt, Krankheet, op d'manst awer sécher ONVERSTÄNDNËSS vun aneren; a wat et weider geet, wat d'Problemer méi grouss gin, bis ee se nêt méi packt.

An Amerika, - dem "Melting Pot par excellence" - gin et ëmmer méi Gesellschafte, déi niewenteneen, aplaatz matenee liewen.

D'Hispanies am Süden erobere déi Staaten, déi Mexico fréier verluer huet, a queesch duerch ganz Amerika revendikéieren. D'Afrikanesch-Amerikaner, wéi se sêch selwer nennen, froen eng schwaarz Erzéiung fir déi Schwaarz; wuelverstanen d'afrikanesch-amerikanesch Kultur géint di wäiss-amerikanesch Kultur. A mat der Islamescher Bewegung vum Louis FANAKHAN as nach eng Etape weider errecht, am Marsch op den Extrémismus zou, mat Antifeminismus, dem Anti-semitismus an Haass géint d'koréanesch an vietnameesch Immigration.

Loosse mer probéieren, nêt esou wäit ze kommen. Loosse mer de Ghetto vermeiden a loosse mer déi auslännesch Matbierger integréieren; et as hiren Intérêt, mais et as och eisen.

Ech mengen, do hätt d'ASTI eng ganz wichteg Roll ze spillen. Ech ennerstëtzen är Aarbecht, mais deelen nêt onbedéngt all är Fuerderungen. Ech mengen, datt wann een an engem Land wunnt, huet ee Rechter, ower och Pflichten. Ech mengen och, datt do, wou den Auslänner, - égal vu wat fierenger Rass, Nationalitéit, Relioun - voll uegholl gët, as et nêt onbedéngt néi-

deg, eng nei Struktur, nëmmen fir di "Friem" ze schafen.

Ech fannen et normal a wëssenswert, datt dee jonke Portugies an der Schoul portugiesesch léiert, oder den Amerikaner englesch, an och hir Geschicht.

Ech fannen et och normal a gutt, datt jiddereren séng Relioun a Kultur léiert, domadden gin d'Wuerzelen geniert an erhalen.

Wat ech nêt gutt fannen, as wann et preisesch, portugiesesch, englesch, islamesch, jiddesch Fousball -, Tennis - oder ech wees nêt, wat fir Clibb gin. Ech hun méch emmer duergéint gewiert, zu Lëtzebuerg jüddesch Scouten anzeféieren, well d'FNEL hëllt Jongen a Meedercher vun égal wat fir enger Rass oder Relioun un, an esou soll et och an alle Veräiner sin. D'Auslänner beräicheren ons duerch hiirt "Anescht-sin". Virwat op ee Jamboree, op eng Olympiade goen, wann een et doheem nêt praktizéiert...

Dir Damen an Hären, Mir hun ons Gedanke gemaach iwver deen heitege Rassismus an d'Intoleranz bei ons. Iwwert hir Quellen a Wéer, fir se ze bekämpfen. Mir wollten an deser Débat e bësche vum ausgetréppelte Pad goen a mir hu fonnt, datt d'ASTI zu Lëtzebuerg eng wichteg Roll spillt fir ze hëllefen, datt een Drëttel vun onser Bevölkerung besser, méi gerecht behandelt gët. Dir schreiw an äiser Zäitschréft "Ensemble", dir wëllt méi grouss "Stécker vum Kuch". Ech géif soen: Loosse mer de Kuch zesammen iessen...

An deem Sënn, an a Wiërdegong vun Ärer Aarbecht fir e bessert Zesummeliewen, si mer frou, Iech dee Präis vun der "Fondatioun René OPPENHEIMER" fir 1995 ze iwwereehen."

Il appartient à Madame Katy WILWERS, fille adoptive de M. Alfred OPPENHEIMER et Monsieur Guy AACH de remettre le Prix 1995 à Monsieur Serge KOLLWELTER, au nom de l'ASTI, qui regroupe quelque 1.200 membres, appartenant à une quinzaine de nationalités.

Dans ses propres remerciements, Serge KOLLWELTER expliqua le fonctionnement, les buts essentiels de l'association, qui aurait réussi un certain nombre d'ouvertures sociales et politiques au profit de ses membres; il ne faudrait pas en rester là, le droit de vote notamment en faveur des étrangers, sur le plan communal, n'étant "pas encore véritable". Sur un autre plan, -après 16 ans d'activités de l'ASTI - une meilleure intégration des non-Luxembourgeois serait réalisable par le biais de l'enseignement dans tous les ordres scolaires.

Le Gouvernement luxembourgeois salue l'accord de DAYTON sur la BOSNIE

Dans un communiqué de presse, le Gouvernement luxembourgeois salue l'accord global de paix sur la BOSNIE intervenu au terme des négociations de DAYTON.

Cet accord met fin à quatre années de guerre, de violations massives des droits de l'Homme, d'atrocités et de destructions.

Il ouvre une perspective de paix et de reconstruction.

Le Gouvernement luxembourgeois tient à exprimer ses félicitations aux négociateurs, en particulier à MM. Warren CHRISTOPHER et Richard HOLBROOKE pour les USA, Carl BILDT pour l'Union européenne et IVANOV pour la Fédération de Russie.

Le Gouvernement luxembourgeois tient à souligner que l'accord de DAYTON ne fournit pas en lui-même une garantie pour la paix. La réconciliation des parties devra également contribuer à la mise en oeuvre de l'accord avec les moyens politiques, économiques, humanitaires ou militaires appropriés.

(22 novembre 1995)

M. BODRY visite l'Ecole Royale Militaire à BRUXELLES

Répondant à une invitation de Monsieur le Ministre Jean-Pol PONCELET, Ministre de la Défense Nationale de Belgique, Monsieur le Ministre Alex BODRY a participé le 22 novembre à la visite officielle que son homologue belge a fait à l'Ecole Royale Militaire à BRUXELLES.

Cette prestigieuse Ecole a formé la grande majorité de nos officiers actuellement en service.

Pour le moment 10 aspirants luxembourgeois y suivent leurs études dont 7 candidats pour l'Armée et 3 candidats pour la Gendarmerie.

Monsieur le Ministre Alex BODRY était accompagné du Colonel Michel GRETSCH, commandant de l'Armée.

Visite officielle à LUXEMBOURG de M. Jacques DIOUF, Directeur Général de l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (OAA), les 22 et 23 novembre 1995

Le Directeur Général de l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture, Monsieur Jacques DIOUF s'était rendu au Luxembourg, les 22 et 23 novembre, pour une visite officielle.

Monsieur DIOUF, qui est d'origine sénégalaise, fut reçu en audience par S.A.R le Grand-Duc et eut des entretiens avec le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et avec le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères, Jacques F. POOS.

Au cours d'une réunion de travail, présidée conjointement par M. DIOUF et le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural Fernand BODEN, les deux parties ont discuté des priorités de l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture et des possibilités d'assistance de la part du Grand-Duché de LUXEMBOURG.

Au cours d'une conférence de presse conjointe avec le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS et le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural Fernand BODEN, M. DIOUF a informé les journalistes, qu'actuellement, quelques 800 millions de personnes souffriraient de malnutrition, dont 200 millions seraient des enfants de moins de 5 ans.

Le continent le plus touché est l'AFRIQUE où certains pays vivent une situation très précaire, dans la mesure, où la moindre insuffisance climatique pourrait déjà provoquer une catastrophe majeure, ceci en raison de stocks de céréales ayant souvent atteint ou même dépassé le minimum requis.

MM. Jacques F. POOS et Fernand BODEN ainsi que le Directeur Général de l'OAA lors de la conférence de presse commune



Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER et M. DIOUF devant la Présidence du Gouvernement



MM. POOS et DIOUF



Selon les dires des Ministres BODEN et POOS, le principal défi pour l'OAA serait de mettre sur pied un plan d'action permettant de gérer au mieux les évolutions démographiques en raison des moyens d'alimentation disponibles dans des régions particulièrement sensibles.

Pour remédier le plus rapidement possible aux problèmes existants, dont un des principaux est l'impasse financière dans laquelle se trouve l'OAA, le Directeur Général Jacques DIOUF propose un

«Sommet Mondial de l'Alimentation», qui devrait réunir les Chefs d'États et de Gouvernements, les 16 et 17 novembre 1996 à ROME.

Selon M. DIOUF, le Sommet devrait également permettre de trouver des moyens logistiques appropriés pour renforcer l'action de l'OAA sur le terrain, en encourageant et en intensifiant les productions locales dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'aquaculture.

Le Ministre de l'Agriculture et du Déve-

loppement Rural Fernand BODEN, tout en réaffirmant la ferme volonté luxembourgeoise de soutenir l'action de l'OAA, s'est, en outre, déclaré optimiste quant à la nouvelle loi sur l'aide au développement, qui devrait permettre dans des délais raisonnables, un accroissement de l'efficacité des aides luxembourgeoises.

Relevons aussi que la visite officielle du Directeur Général Jacques DIOUF fut clôturée par une visite du Centre Européen à LUXEMBOURG-KIRCHBERG.

Conseil «Marché intérieur»

M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et de la Coopération a

présidé la délégation luxembourgeoise lors du Conseil «Marché Intérieur» qui s'est tenu le 23 novembre 1995 à BRUXELLES.

Les principaux sujets à l'ordre du jour ont été entre autres:

- Initiative les «Citoyens d'abord»
- Fonctionnement du Marché Intérieur
- Directives concernant les marchés publics
- Directives concernant la libre circulation des personnes.

Inauguration du «Musée des POSTES et TELECOMMUNICATIONS» le 23 novembre 1995, à l'ancien Bâtiment ACCINAUTO à LUXEMBOURG

Depuis le XVI^e siècle, quand naquirent les premiers services postaux réguliers, le Luxembourg, du fait de sa situation géographique, y coopéra activement, des correspondances et transports postaux très réguliers ayant précédemment été institutionnalisés en 1504, par le Maître-directeur des Postes Franz von TAXIS.

La ligne de correspondance principale BRUXELLES-VIENNE ralliait ASSELBORN, - une des premières stations de diligence du pays -, qui avait également des joints postaux régionaux avec ETTELBRUCK-DIEKIRCH, avec CANACH-JUNGLINSTER-LAROCLETTE ou ROODT- Syre- WECKER-TREVES.

Dès le XVII^e siècle, la ville de LUXEMBOURG se trouvait au centre des grandes

«voies postales THURN & TAXIS», en quelque sorte carrefour à vocation européenne déjà, eu égard au rôle politique que tint notre capitale depuis des siècles...

Cent cinquantième depuis 1992, l'Entreprise des Postes et Télécommunications vécut sa réelle genèse administrative en 1842, les premiers timbres-poste luxembourgeois datant de 1852.

Le service des télégraphes fut créé en 1855, année également de la création du réseau téléphonique pour LUXEMBOURG-Ville, alors que les connexions téléphoniques internationales furent initiées en 1898. Il est dès lors logique de trouver un matériel technique considérable et grand nombre de documents, cartes, schémas, photos, -trésors historiques et

socio-culturels, qui se retrouvent au nouveau musée...

Historique du Musée

L'idée de créer un musée sur l'histoire des Postes, des Télégraphes et des Téléphones à LUXEMBOURG fut lancée dans les années 1930. En effet, dans son projet de réorganisation des services de la direction des PTT, le chef de bureau STROESSER proposa, en décembre 1936, au directeur de l'administration de l'époque, la création d'un musée postal. Six semaines plus tard, cette brillante idée fut abandonnée.

Pendant les 30 années qui suivront, l'on reparlera occasionnellement du musée, ceci surtout en 1963, à l'occasion de l'Exposition Philatélique Mondiale "MELUSINA" qui s'est tenue dans le cadre

des cérémonies qui marquèrent le Millénaire de la Ville de LUXEMBOURG, comme encore en 1969, tout nouvel élan ne dépassant malheureusement pas le stade des préliminaires.

Enfin, en 1977, à l'occasion de la séance académique commémorant le 125^e anniversaire de l'émission des premiers timbres-poste luxembourgeois, séance académique qui eut lieu à Diekirch; à la "Journée du Timbre", M. HEINEN, directeur des Postes et Télécommunications de l'époque, annonça sa décision de réaliser un musée postal.

Le 4 juillet 1980, l'inauguration du musée, installé dans le bâtiment des télécommunications, au no 19 de la rue de REIMS, eut lieu en présence de nombreuses personnalités.

En raison d'importants travaux dans ce bâtiment des télécommunications, le musée a dû fermer ses portes au début du mois de novembre 1989. Tout le matériel d'exposition fut démonté, emballé et stocké en lieu sûr.

L'Etat acquit alors, pour le compte des P&T, le bâtiment ACCINAUTO, au quartier de la Gare de Luxembourg.

Cette construction, dont l'architecture intéressante comporte dans la façade des sculptures d'Auguste TREMONT et donnant directement sur la Place de la Gare, était comme prédestinée à recevoir des services en contact direct avec le public, e.a. la Téléboutique qui y fut installée au rez-de-chaussée, le musée des P&T occupa le sous-sol.

Le bâtiment ACCINAUTO a subi d'importantes transformations, avant d'être inauguré en février 1995. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que les collections du musée et toute la décoration ont pu être installées.

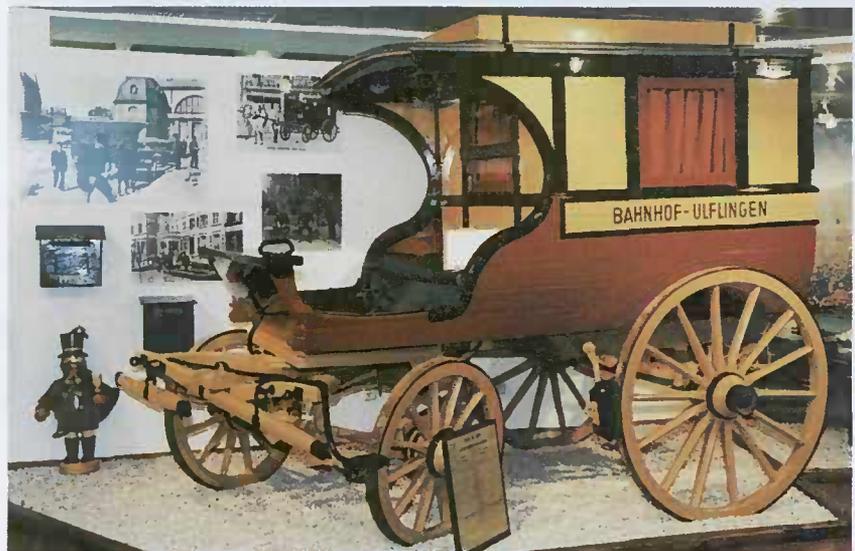
Pour l'Entreprise des P&T, l'inauguration de son nouveau Musée constitue un point fort parmi les nombreuses manifestations organisées dans le cadre de LUXEMBOURG, Ville Européenne de la Culture 1995".

Afin de faire du nouveau musée une institution bien vivante, il a été décidé de lui donner une mission triple

- continuer, tout comme par le passé, à rassembler des documents anciens, du matériel photographique et autre, des collections philatéliques, bref des objets de tout genre ayant un lien avec les postes, télégraphes et téléphones;
- rendre accessible au public ce matériel et ces collections dans le cadre d'expositions temporaires spécialisées sur la philatélie et sur l'histoire postale;
- faire fonction de guichet philatélique. L'intéressé trouvera donc ici les timbres-poste luxembourgeois, tous les produits philatéliques, les nouvelles télécartes, les monnaies mises en vente par l'IML ainsi qu'une documentation



M. Edmond TOUSSING, Directeur général de l'Entreprise des P&T lors de son allocution à l'ouverture du Musée



"La petite diligence": courrier postal et voyageurs - réminiscences....



Quand les services postaux assuraient beaucoup d'opérations manuelles - au coin du feu...

spécialisée concernant tous les produits offerts par l'Office des Timbres.

Les collections

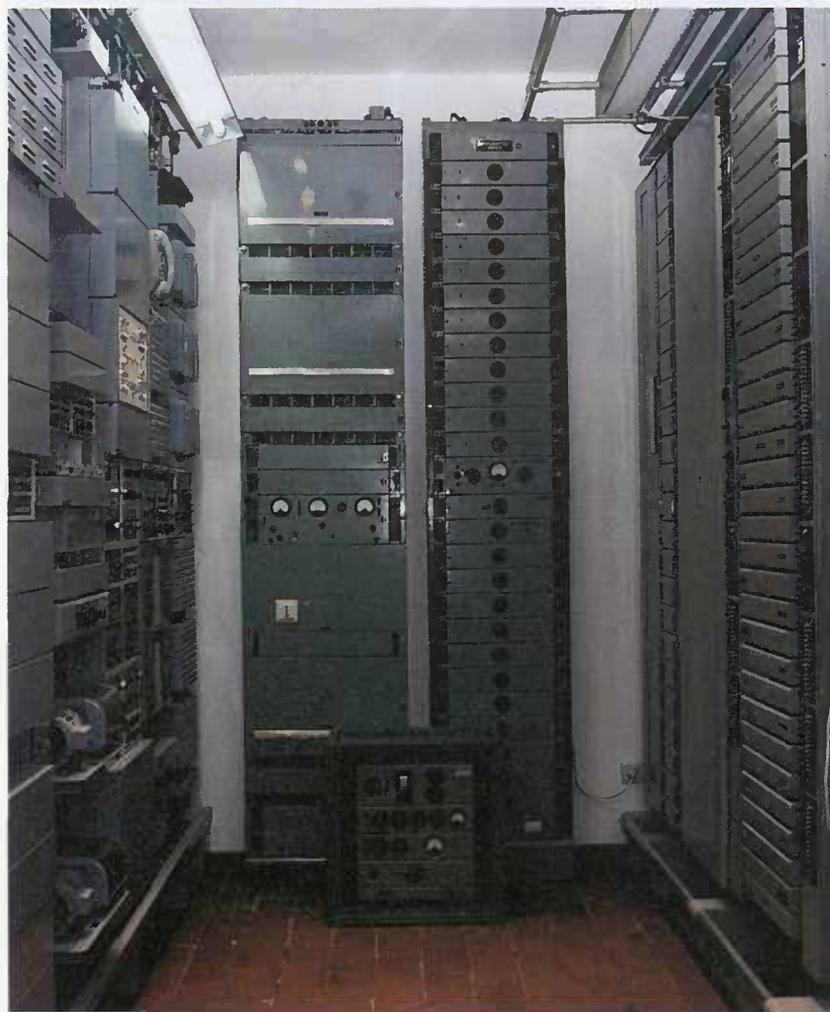
Le Musée des P&T possède un ensemble remarquable de timbres-poste luxembourgeois et présente au visiteur de nombreux extraits de sa vaste collection de photographies anciennes au sujet des

Postes et Télécommunications, sur des décennies de développement.

Au cours des années, le musée a également rassemblé un nombre impressionnant de postes téléphoniques et d'appareils de télécommunications anciens, dont certains très rares. Une installation de télégraphies "Morse" est entretenue en état de fonctionnement et le gardien se fera un plaisir



La télécommunication: étape par étape, de plus en plus performante....



Une étape "moderne": déjà révolue.....

de l'expliquer aux intéressés sur demande.

Le visiteur pourra également s'instruire sur les progrès de la commutation téléphonique et verra des exemples de fonctionnement des techniques de commutation manuelle et électromécanique.

Une ancienne diligence de 1880, un guichet postal original de 1912, de nombreux mannequins en uniforme de facteur de l'année 1883 ou du début de ce siècle et une multitude d'objets de la vie postale d'antan rendent le séjour au Musée des P&T des plus agréables; des documents postaux, datant notamment de 1760, constituent d authentiques curiosités.

Les techniques nouvelles cependant ne sont pas négligées: Dans une petite salle multimédia, le visiteur intéressé pourra suivre des projections de films et de diapositives, admirer les documents sur l'histoire des P&T.

Le guichet philatélique

Le nouveau Musée des P&T abrite un guichet philatélique, où le collectionneur trouve les nouveaux timbres-poste, les plus belles télécartes, les monnaies de collections luxembourgeoises émises par l'IML ainsi que toute une gamme de produits philatéliques exclusifs. Un cachet oblitérant spécial illustré fonctionne en permanence au musée.

L'inauguration

A l'inauguration du prestigieux musée, M. Edmond TOUSSING, Directeur général, souhaita la bienvenue à de nombreux hôtes, dont les Directeurs adjoints Charles DONDELINGER et André VALENTIN, les Directeurs divisionnaires Marcel GROSS et Paul KIHN, le Préposé de l'Office des Timbres Marcel WIETOR et Guy RAUSCH; M. Paul SCHON, Président du Conseil d'Administration; Claude FRISONI, coordinateur général à "LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 95"; le Président de la FSPL Jos WOLFF, les membres Andrée TROMMER-SCHILTZ et Jean SCHAUS; les représentants des délégations syndicales.

Dans son allocution, le Directeur général Edmond TOUSSING retraça les phases successives du musée, la substance de celui-ci qui fournit une rétrospective complète sur ce que furent une évolution technique et un développement prodigieux aux P&T.

Des remerciements particuliers furent exprimés à M. Marcel WIETOR pour son engagement au niveau de l'Office des Timbres, comme encore et surtout pour les efforts conséquents consentis à cette nouvelle création muséale.

Heures d ouverture

Le nouveau musée à l'ancien bâtiment ACCINAUTO, acquis par l'Etat, sera ouvert de mardi à vendredi, entre 9 heures et midi, comme de 13 heures à 17 heures. - Fermé les dimanche, lundi et jours fériés.

Consultation écologique dans le domaine du Logement

Le 23 novembre 1995, Monsieur Fernand BODEN, Ministre du Logement, a présenté le Service de consultation écologique dans le domaine du logement. Cette présentation a eu lieu au Service des Aides au Logement, 2, avenue Gaston DIDERICH à L-1420 LUXEMBOURG.

En outre, il fut procédé à l'inauguration officielle de l'exposition ambulante «Ökologesch Bauen a Renovéieren».

Le Centre d'Accueil et de Consultation

Introduction

Afin d'augmenter l'efficacité et l'efficience des mesures existantes dans le domaine du logement, le Ministre du Logement a créé en mars 1991 le Centre d'Accueil et de Consultation afin de mieux informer les administrés intéressés à la création, la construction ou la gestion d'un logement.

Les 7.652 visiteurs enregistrés pendant l'année 1994 ne font que confirmer la justesse de cette décision prise à l'époque en vue de créer un point central auprès duquel le public peut s'orienter et s'informer sur toutes les questions ayant trait au logement.

En avril 1994, ledit service a été élargi de sorte qu'une consultation spécifique dans le domaine de la construction et de la gestion écologique du logement est désormais offerte.

Ayant toujours fait partie de la consultation technique générale, la consultation en construction écologique détaillée est devenue une nécessité absolue.

L'acceptance par les administrés ne fait que confirmer cette hypothèse.

Une restructuration dans le fonctionnement interne a permis de mieux saisir les questions des visiteurs et de mieux les guider dans leurs démarches administratives ou autres. Ainsi les administrés ne sont plus obligés à faire un pèlerinage de bureau en bureau afin de trouver une réponse qualifiée et exacte à leurs questions.

Grâce à cette restructuration, il a également été possible de relever exactement le nombre des visiteurs et la nature de leur visite.

Le but d'un Centre de Consultation en logement peut se résumer comme suit:

Consultation préventive, adaptation primaire, c'est-à-dire que la consultation d'orientation sociale traite spécifiquement les problèmes de différents groupes



Le Ministre du Logement M. Fernand BODEN et les responsables du Service de consultation écologique devant l'exposition ambulante "Ökologesch Bauen a Renovéieren"

sociaux (p. ex. personnes âgées, personnes handicapées, familles nombreuses ...), la consultation d'orientation technique traite les problèmes de la construction traditionnelle ou écologique (p. ex. gaspillage de terrain, types de construction ...), la consultation d'orientation politique traite tous les aspects concernant la politique entamée par le gouvernement en relation avec le logement (p. ex. TVA-Logement, construction d'ensembles, aides financières ...).

Recueil d'informations primaires et le traitement de ces informations, c'est-à-dire que le Centre d'Accueil et de Consultation peut facilement recueillir les informations rapportées par les administrés afin de suivre le développement de l'opinion publique au sujet du domaine du logement («öffentlicher Meinungsbildungsprozess») et inversement.

Formation et motivation, avec comme but à long terme, de générer un changement dans les attitudes en favorisant la construction mieux adaptée aux besoins réels de l'occupant, tout en respectant l'environnement.

Suivi de projets-pilote afin de pouvoir surveiller la réalisation de différentes consultations, garantir la meilleure application et faire profiter au mieux chaque occupant d'un logement des résultats de ces études.

Consultation préventive

Le principe de fonctionnement du Centre d'Accueil et de Consultation est basé sur

la transparence de la politique du logement et la mise en oeuvre d'une consultation prononcée pour toutes questions ayant trait au logement.

Les services offerts par le Centre d'Accueil et de Consultation portent sur 4 volets, à savoir:

a. Consultation en logement avec les points spécifiques:

- informations concernant l'habitat en général ainsi que les questions d'ordre technique générales;
- informations spécifiques relatives au secteur des constructions d'ensembles, réalisées par les promoteurs publics.

b. Consultation en construction écologique

Ce service de consultation est un projet commun du département et de la Fondation OEKO-FONDS. Ce bureau est ouvert et à disposition des intéressés quatre matins par semaine afin que le spécialiste puisse consulter les maîtres de l'ouvrage et maîtres d'oeuvre intéressés en matière de construction écologique et biologique.

c. Consultation en Aides au Logement

Toutes questions en relation avec les aides individuelles accordées par le Ministère du Logement font l'objet d'une consultation individuelle, à savoir:

- Primes de construction/d'acquisition ou d'amélioration

- Subventions/Bonifications d'intérêt;
- Primes d'épargne, Garantie de l'Etat;
- etc.

d. Recueil d'informations primaires

L'analyse des différents motifs pour lesquels les administrés se sont adressés à ce centre permet de recueillir des informations primaires importantes afin de cerner davantage les problèmes auxquels le public est confronté.

L'analyse se présente comme suit:

- 1) Consultation en logement 25 %
- 2) Construction écologique 5 %
- 3) Consultation en Aides au logement 70 %.

Parmi les différents motifs, une analyse détaillée permet de regrouper les questions comme suit:

ad a) Consultation en logement

14 % des cas portent sur des questions de nature juridique relatives au domaine du logement tels que compromis de vente, législation sur les immeubles à construire, servitudes, autorisations de construire etc;

27 % des questions concernent la loi sur les baux à loyer, la sécurité, la salubrité et l'hygiène dans les logements;

9 % des cas portent sur des questions relatives aux copropriétés: décomptes de charges, calcul des millièmes, cadastre vertical, gérance, entretien etc;

6 % des cas portent sur des questions relatives aux projets de construction d'ensembles dont la réalisation incombe aux promoteurs publics;

11 % des cas renvoient à des questions en rapport avec les frais se rattachant à l'acquisition ou la construction d'un logement, tels que frais de banque, frais de notaire et d'enregistrement, remboursement T.V.A. logement etc;

33 % des consultations ont un caractère plus général dans le sens où les intéressés s'attendent à obtenir une orientation plus détaillée et approfondie.

Nombreux sont les cas, où plusieurs consultations s'avèrent nécessaires afin d'assister les particuliers au niveau de la recherche d'un logement, du plan de financement et des questions à caractère technique, telles que choix de la place à bâtir et/ou du type de construction, emploi d'éléments de construction, orientation des administrés vers une construction ou une acquisition en respectant des critères d'ordre écologique et économique, etc.

ad b) Consultation en construction écologique

8 % des consultations portent sur des informations générales ayant trait à la conception de logements tout en respectant l'optimisation énergétique, l'orientation solaire, l'analyse du terrain à construire, l'analyse du rapport volume/surface habitable en relation avec la surface occupée au sol, l'aménagement et l'agencement des pièces dans le logement, orientation et dimensionnement des fenêtres.

24 % concernent des questions portant spécifiquement sur la construction écologique surtout au sujet des isolations thermiques, systèmes de chauffage, récupération des eaux pluviales, système d'utilisation des énergies solaires etc.

- Principes de construction d'une sous-toiture.
- Construction de planchers en bois.
- Construction de sous-sols naturels ou primitifs («Naturkeller»).
- Optimisation énergétique de systèmes d'aération et de désaération.
- Conception de jardins d'hiver.

- Analyse et explication des divers systèmes de construction de meubles en bois massif.

38 % des consultations concernent le choix des matériaux de construction notamment du point de vue nuisances à la santé, comme p. ex. matériaux d'isolation et d'étanchéité, peintures, colles, revêtements de sol et papiers peints.

- Matériaux d'installation électrique.
- Tuyaux pour conduites d'eau et de canalisation.
- Différents matériaux pour fenêtres et systèmes de vitrage.
- Systèmes d'enduits.

28 % des cas se rapportent à la conception de projets d'assainissement pour des logements équipés de matériaux contaminés par des produits chimiques (formaldéhyde, PCP, lindane, amiante, CFC, solvants, plastifiants, etc.), de l'irradiation radioactive naturelle, des champs magnétiques et électriques.

Consultation pour travaux d'assainissement suite à un dépistage d'allergies dues à des matériaux de construction contaminés.

2 % des cas concernent des informations requises sur la législation spécifique dans le domaine de la construction et de l'utilisation de matériaux écologiques, règlements et normes à respecter pour être considéré comme matériel écologique etc.

ad c) Consultation en Aides au Logement

Le Centre d'Accueil et de Consultation fournit en plus tous les renseignements en détail relatifs au domaine des aides individuelles au logement.

90^e Anniversaire de la «Fédération des Artisans»:

Séance académique à l'Hémicycle-KIRCHBERG, le 24 novembre 1995

En 1970, l'artisanat occupa 25.000 preneurs d'emploi, aujourd'hui ils sont 43.000; ces potentialités, quant à l'emploi, sont dès lors de toute première importance pour l'économie, comme pour les milliers et autres milliers de particuliers qui ont recours à la panoplie impressionnante des plus de 100 métiers que regroupe la «Fédération des Artisans».

Importante et belle Séance académique à l'hémicycle du Centre européen à KIRCHBERG, vendredi, le 24 novembre 1995, pour marquer le 90^e Anniversaire de la Fédération.

Parmi les hôtes, on a remarqué M. le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et des membres du Gouvernement; des Députés des Parlements national et européen; les représentants du Conseil d'État et du Conseil Economique et Social; les Commissaires de districts, Administrateurs généraux et Conseillers de Gouvernement, Chefs d'Administrations, Présidents et Délégués des Chambres professionnelles, des Fédérations nationales et autres Syndicats, les Associations fédérales de l'Artisanat, de nombreux membres affiliés.

Avec ses 150 métiers différents, la Fédération assure une offre en emplois extraordinairement riche et variée à une jeunesse avide d'apprendre et de construire un avenir professionnel sûr; actuellement, pas moins de 1.400 apprentis sont inscrits dans les borderaux de la Chambre afférente.

Les entreprises et les patrons sont obligés de s'adapter continuellement aux derniers développements techniques, tout comme il leur revient de s'informatiser, en ayant soin de faire correspondre leurs méthodes de travail, de programmation et de gestion au «management» d'aujourd'hui.

90 ans...

Monsieur le Président fédéral Louis TOUSSAINT exprima une cordiale bienvenue aux hôtes qui, par leur présence et un constant appui, auraient encouragé et aidé la Fédération; celle-ci aurait continuellement agi pour le mieux de tous les membres, 80 % des artisans-adhérents payant bénévolement leurs cotisations !

M. Louis TOUSSAINT rendit hommage à M. Raymond ROLLINGER, – décédé début novembre '95 – qui, en tant que secrétaire général en 1945, reconstitua la Fédération nationale, avant d'en être le Président en 1967; l'artisanat lui devrait énormément.



Le Président fédéral Louis TOUSSAINT



Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER pendant son intervention



Le Professeur Emile KRIER

Nous reproduisons ci-après le discours, – seconde partie –, dans lequel le président TOUSSAINT mit en évidence les multiples connexions fédérales, tant sur le plan national qu'européen encore:

«Dir Dammen an dir Hären,

Mir hun elo grad déi Haaptcharakteristiken vum Handwiersssektor héieren:

4.000 Betriber, 43.000 Beschäftigter, 12.000 nei Aarbechtsplazen an 10 Jor, weider 2,5 Milliarden Investissementer pro Jor, am Bilan 130 Milliarden Ëmsatz.

D'Handwiersk as also en dynamesche Sektor a voller Evoluitioun;

– E Sektor, dien dauernd gefuerdert as, deen awer weess sèch unzepassen. Ech erënnere drun, datt mer elo 1.000 Betriber manner hun ewéi 1975, datt mer awer parallel zu dëser Evoluitioun 18.000 Leit méi beschäftegen.

– E Sektor, deen haut also staark dosteet.

Iwwert déi ekonomesch Wichtigkeet vum Handwiersssektor eräus, muss een awer och déi ganz wichtig sozial a kulturell Roll vun den Handwierskentreisen ënnersträichen. Wat wäeren eis Stied an Dierfer unni déi handwiersklech Témoignagen, déi zu eisem Patrimoine gehéieren an unni déi onzielbar Handwierskentreisen, déi fir Confort an eng besser Liewesqualität an eiser individualistescher Gesellschaft suergen?

Déi europäesch Institutiounen hun dee lieweswichtige Wert vum Handwiersk an de Kleng- a Mëttelentreisen erkannt, an hun dëst besonnesch am Wäissbuch vun der europäescher Kommissioun iwwert de Wuesstem an d'Beschäftijong ënnerstrach. Dëse Credo as vun de Politiker opgeholl gin a grouss war d'Luef fir déi Kleng- a Mëttelentreisen, fir hir wichtig Roll, déi si op gesellschaftspoliteschem Plang spillen. Wann an Europa nei Aarbechtsplazen geschaf gi sin, dann as et am Beräich vun de Kleng- a Mëttelebetriber.

Mir sin haut nèt hei, fir Fuerderongen ze stellen oder am ganze Bilan ze zéien.

Dräi Iwwerleeungen géng ech awer gäre maachen.

Wann ech esou zrëck kucken, wat déi lescht 20 oder 30 Jor am Kader vun der Handwierskpolitik geschitt as, da muss ech soen, mir haten et nèt einfach als Federatioun a mir waren och ganz daks onkammout fir eis Politiker.

Mir hun awer mat hinnen zesummen ganz viles erreicht. Ech weisen beispilsweis

op d' Sozialpolitik hin. Hu mer nët nach viron 20 Jor Manifestatiounen ofgehal fir d' Hongerrenten am Handwerk ofzeschaffen!

Haut hu mir dee selwëchte Regime ewéi déi aner Cotisanten hei am Land. Mir si mat hinnen an enger «Risikogemeinschaft». Dat war guer nët esou selbstverständlech wéi dat vläicht elo gemengt gët.

Hu mer nët déi selwëcht Zäit nach vun der schlechter Kees geschwat, wann et em d' Krankekes vun de Selbststännege gaangen as ?

Elo si mer am selwëchte Regime ewéi d' Privatbeamten, an, wéi gesot, an enger «Risikogemeinschaft» mat hinnen. D' Problemer mat der Onfallversécherong, d' Problemer mat enger diskriminatorescher Behandlung vum Selbststännege bei dem Kannergeld leien nach guer nët esou wäit zréck.

Dir kënnt dës interessant Evolution an eiser Festbroschür noliesen.

Am Beräich vun der Finanzéierung vun eise Betriber as och esou Munches geschitt. Haut as eng «Loi cadre», e «Crédit d'équipement», eng Steierhëllef bei Investitiounen, besonnesch Steuerprovisiounen fir kleng Betriber, eng Selbstverständlechkeet. Mee de Wee war laang bis dohin, wou mer elo stin.

Ech erënneren och un «d'prime d'apprentissage» an un «d'prime de premier établissement».

Ech erënneren och un déi homerisch Diskussiounen an un dee «Sträit», déi mer ëmmer mam «Office des Prix» hu misse féieren, a wou bis op dee leschten Dibbelchen all Präisupassung huet misse bewise gin, – an dat am Kader vun enger sozialer Maartwirtschaft!

Dat wëllt awer elo nët soen, datt alles a Botter as .

Dir Dammen an dir Hären,

Mir hun als Federatioun ganz vill ërrecht, an dat solle mer nët vergiessen, wa mer un dat denken, wat eis noutgedrongenerweis uewe leit, – nämlech un dat, wou mer nët verstane gi sin, a un dat, wat mer nët ërrecht hun.

Mäin zweete Gedanken as deen hei:

Europawäit gin déi Kleng- a Mëttelbetriber gelueft an et gët sech an e sëlliche Kommissioun Gedanke iwwer Programmer gemaach, déi de Betriber hëllefe sollen, Programmer, déi och nach vill Sue kaschten.

Mee, as et nët esou, datt et vill méi wichteg wir, op europäischer Basis fir d' éischt den Impakt vun all Direktiv op de Kleng- a Mëttelbetriber ze analyséieren, an d' Direktiv eréischt ze huelen, wann et sech ergët, datt se och fir dës Betriber ze verdauen as .

Wann dem Kleng- a Mëttelbetriber de Wert zouerkannt gët, dee sech jo erwisener-

mooss eräusgeschickt huet, dann soll een endlech ophalen, se an Direktiven, déi nët fir si verträglech sin, ze erstécken.

Mir bräuchen doriwwer eräus och hei zu Lëtzebuerg nët méi helleg ze sin ewéi de Poopst, andeems mer Gesetzer a Reglementer verfaassen mat iwwerspëtzte Virschrëften, déi vläicht op e groussen Industriebetrieb passen, woumat de Klengbetriber awer nët eens gët, oder matt Virschrëften, déi méi wäit gin, ewéi déi an eisen Nopeschlänner.

Duerf ech hei un de Kommodo-Inkommodo, un d' Ecotaxen, d' Waassertaxen, an un all den administrativen Papeierkrich erënneren fir e Betriber opzemaachen, ze vergréisseren, an och neierdengs, fir en zou ze maachen.

Wir et nët ubruecht, dat jiddereen, deen un engem Gesetzestext bastelt oder den Text stëmmt, sech d' Fro géng stellen: Wéi géng ech, wann ech selwer Handwierker oder Geschäftsmänn wir, mat dem Text do eens gin? Wann dir da mengt, dir gitt domatt eens, da gi mir et och. Wann nët, da loosst et sin!

Méng drëtt Iwwerleong geet un d' Jugend, Jongen a Meedercher, 150 verschidden Handwiersberuffer offrëiren sech der Jugend.

- Handwiersbetriber, wou de Computerzäitalter scho längstens voll dran as;
- Handwiersbetriber, déi iech Variatiounen an Entfalung an der Aarbecht bidden;
- Handwiersbetriber, déi eng zolid Ausbildung, Opstüigméiglechkeeten, an eng sécher Aarbechtsplaz offrëiren;
- A firwat nët selbststännege gin, a selwer hëllefen, Aarbechtsplazen ze schafen!
- Jugend, mir bräuchen iech!

Här Staatsminister,
Dir Häre Ministeren,
Dir Dammen an dir Hären Deputéiert,

Den Handwiersbetriber war an as an alle Situatiounen bereet, dës «Challenge» opzehuelen.

Suert derfir, datt d' Ëmfeld stëmmt, fir datt säin Initiativgeescht, séng Dynamik, séng Risikobereitschaft, an säin natiirlechen Upassungsdriff sech entfale kënnen. Déi positiv Auswirkungen op de Wirtschafts- a Sozialplang, déi sech schlussendlech och am Staatsbudget erëmfannen, werden dann och nët ausbleiwen.

Dir Dammen an dir Hären, – Feiert haut mat eis a baut mat eis op d' Handwerk».

* * *

Le «Gast WALTZING Quartett» assural les interludes musicaux à cette séance académique.

En guise d'historique

Le Prof. Emile KRIER, dans un historique vaste et éloquent, retraça le contexte gé-

néral dans lequel devait naître d'abord, se développer ensuite une vie économique propre au Luxembourg, dans et par l'artisanat en particulier.

Congrès de VIENNE: autonomie luxembourgeoise en Union personnelle avec le Roi Grand-Duc des Pays-Bas; Indépendance en 1839 pour le Grand-Duché; Dynastie luxembourgeoise avec la Maison NASSAU-WEILBOURG succédant aux Souverains ORANGE-NASSAU en 1890; souveraineté du Peuple inscrit à la Constitution de 1919; référendum-plébiscite des Luxembourgeois quant à leur Nationalité, leur Langue et leur Etat vis-à-vis de l'occupant nazi en octobre 1942.

Toutes ces 'étapes' importantes dans le «devenir d'une Nation indépendante», comme surtout également en ce qui concerne la «prise de conscience nationale» firent que, peu à peu, la vie associative ou fédérale s'organisa, approche dans laquelle se réunirent assez rapidement des particuliers ayant même intérêt, mêmes vues.

Au fur et à mesure que les structures de la société luxembourgeoise se consolidèrent, elles commençaient à se différencier; tel fut le cas pour l'artisanat également.

C'est au début de ce siècle que cette tendance s'affirma, se généralisa; on notera que, dès 1882, «l'Association des Employés du Commerce et de l'Industrie» connut sa genèse, les corporations de métiers et les confréries artisanales, – souvent à tradition séculaire – commençaient à se reconstituer solidement, à s'organiser sous forme d'associations professionnelles et d'unions économiques ou industrielles artisanales, à statuts contraignants et réglementations fort différenciées.

Ainsi, étape par étape, les boulangers et les barbiers «s'unirent» en groupements artisanaux dès la fin du XIX^e, les peintres, les bottiers-cordonniers et les maîtres-tailleurs se constituant en corporations entre 1900 et 1905.

Peu après, ce fut au tour des artisans du métal et du bois, des ferblantiers, comme des installateurs sanitaires de se réunir de façon similaire.

Comme les intérêts des différentes corporations étaient, de par leur nature, spécifiques, il fallait «inventer» un organe unificateur, compétent et engagé vis-à-vis d'un maximum de corps de métiers, sinon pour tous...

Ce fut chose faite, – ou alors presque – quand, fin 1904-début 1905, différentes corporations artisanales s'unirent en «Association générale des Maîtres artisanaux»; celle-ci regroupant 4.000 membres en peu de temps, de sorte à constituer une force sociale, économique et politique appréciable.

En 1906, un premier projet, relatif à la création d'une Chambre artisanale fut déposé, devant regrouper 5 «groupes

artisans», à savoir: le bâtiment, les métaux, le bois, les comestibles et l'habillement, chaque groupement devant être représenté en proportion des ses membres affiliés.

Les missions particulières de la «chambre» étaient celles du «conseiller» vis-à-vis du Gouvernement et des Administrations ainsi que celle de défendre les intérêts des métiers adhérents et de leurs membres.

Depuis 1906, la nouvelle institution artisanale édita son périodique, créa complémentaiement son propre secrétariat, alors qu'en 1906-09, de nouvelles corporations devaient y adhérer, notamment les couvreurs, les imprimeurs et les confiseurs.

En 1911, – année à laquelle la nouvelle chambre artisanale semblait «battre de l'aile» –, elle vécut, en secours-appui, la «fusion» des secrétariats généraux de «l'Association générale des Maîtres-Artisans» et de «l'Association nationale des Commerçants», nouvelle union qui aboutit à l'édition commune bimensuelle du «Handels- und Gewerbeblatt für das Großherzogtum LUXEMBURG»; de cette façon, la politique artisanale cadra pleinement avec celle des classes moyennes.

Les intérêts des artisans furent de la sorte défendus à l'intérieur du nouveau groupement, complémentaiement par la Chambre de Commerce, qui existait déjà à l'époque, efficiente et bien organisée.

Un projet de législation de l'an 1913 prévoyait la création d'une «Chambre du Commerce et du Travail», où le commerce et l'artisanat seraient représentés par 7 délégués chacun, alors que 5 mandats devaient revenir à la classe ouvrière.

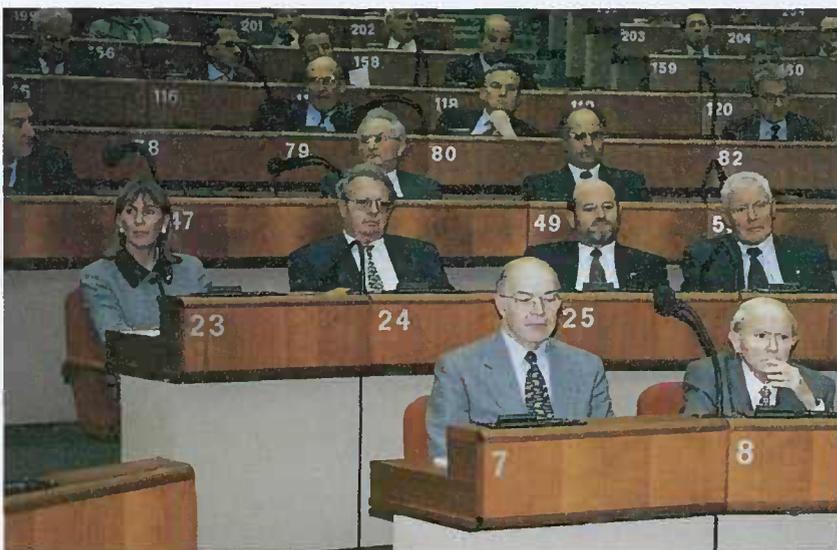
La même année, les Associations de l'Artisanat et du Commerce de détail proposèrent la fondation d'une chambre professionnelle commune qui regrouperait lesdites associations, 24 délégués, paritairement désignés, devant en assumer les travaux. Cette évolution toutefois fut entravée par effets de la Guerre 1914-18, et on n'aboutit qu'à la création d'une «commission spéciale», à caractère consultatif.

– *Chambres professionnelles: 1924*

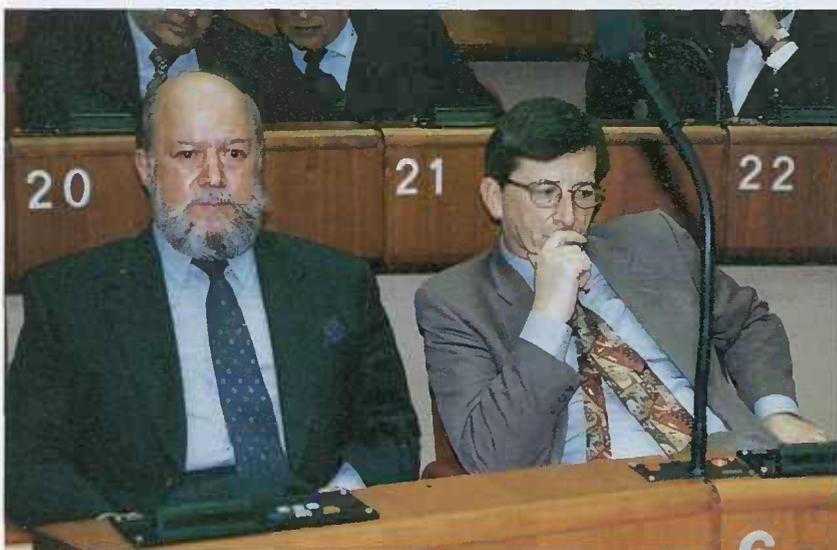
Ce ne fut qu'en 1924, que la Chambre des Députés vota la Loi portant création des Chambres professionnelles au Grand-Duché, dont une pour l'artisanat. Ces chambres eurent les multiples compétences d'actions intérieures, comme celles de soumettre des propositions au Gouvernement, voire à la Chambre des Députés, pour autant que celle-ci pouvait être concernée.

En 1930, le pays comptait quelque 18 corporations professionnelles de l'artisanat, dont 15 adhéraient à «l'Association générale des Artisans».

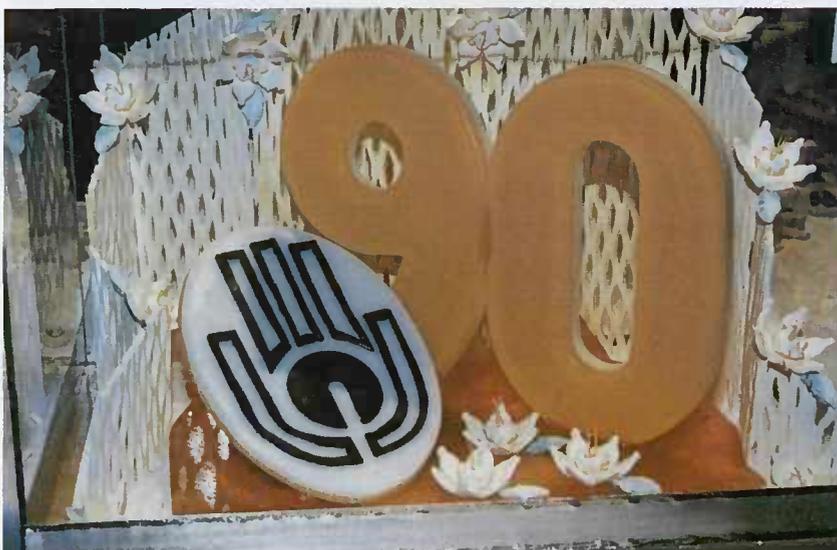
En 1939, le «Allgemeiner Handwerksmeisterverband» réunit 24 unions professionnelles ainsi que sept sections «locales».



De nombreuses personnalités ont assisté à la séance académique.



M. JUNCKER et M. Marcel SAUBER, Secrétaire général de la "Fédération des Artisans"



Les 90 ans de la Fédération des Artisans admirablement illustrés par le savoir-faire de ses membres-patrons

La législation – datant de 1929, pour l'apprentissage – constitua un authentique progrès, tout comme la réglementation en ce qui concernait le droit de s'établir, ce-lui encore qui contrôlait «publicité et concurrence loyale», finalement la création d'une Caisse d'Épargne et de Crédit, en 1932, aidaient efficacement les artisans.

Les Lois du 2 juillet 1935, – celle-ci relative à l'examen de maîtrise, au titre professionnel et au diplôme de maîtrise –, du 31 décembre 1939, concernant les autorisations de commerce, avaient été précédées par la création – importante! – de la «carte professionnelle», dès 1937.

Les périodes particulièrement difficiles pour l'artisanat, le commerce, sinon pour l'économie tout court, avaient noms: la Première Guerre mondiale, la résiliation de l'Union économique avec l'Allemagne, finalement encore la crise économique grave des dernières années '20.

De tout temps, bien sûr, les difficultés ou fluctuations économiques graves sur le plan européen avaient des incidences négatives, parfois fâcheuses sur le développement artisanal et économique du Luxembourg: l'année 1907 avait enregistré 9.293 maîtres-artisans au pays, nombre qui diminua de 16 % jusqu'en 1940, année à laquelle on enregistra 7.769 entreprises artisanales.

Le régime nazi, par décret du Gauleiter, avait dissous les Associations nationales, pour regrouper les artisans par professions, – «Innungen» – au nombre de 65, les quatre «Kreise» avec les «Kreishandwerkerschaften» en rendant la gestion plus complexe encore, sans l'améliorer toutefois...

La «Luxemburger Handwerkerkammer» était gérée depuis la «Kreisstadt» de TRÈVES, toute autonomie artisanale luxembourgeoise cessant à la création de la «Gauwirtschaftskammer», en 1942.

– *Restructurations 1945*

Reconstruction du pays, essentiellement touché dans les régions de l'Oesling, de la Basse-Sûre et de la Moselle, grandes



90^e Anniversaire: la finesse de l'idée, la richesse de l'exécution artisanale

activités et immenses besoins en main-d'oeuvre qualifiée, d'où restructuration impérieuse de l'économie dans son ensemble, dont les entreprises artisanales. Les différentes corporations artisanales adhèrent rapidement à la «FÉDÉRATION des ARTISANS», nouvellement créée: les nouveaux statuts fédéraux adaptés et adoptés, avec obligation, pour tout membre, «de s'y soumettre». Le grand «départ» d'après-guerre date du 14 décembre 1948, avec un accord de coopération entre la Fédération et la Chambre des Artisans, survenu en août 1979 seulement.

Ledit accord fut complété et modifié à diverses reprises par après, l'autonomie des deux institutions toutefois restant garantie.

Il convient de souligner encore que, depuis les années 50 et 60, toutes les corporations artisanales coopèrent assez activement avec les institutions similaires

créées pour les commerces de détail et de gros, tout comme dans le domaine de la restauration-hôtellerie, ce qui amena les coopérants à s'unir dans la «Confédération des Classes Moyennes».

La Fédération des Artisans adhéra également, en tant que membre à pouvoir décisionnel, au «Conseil Économique et Social», créé en 1966.

En toute logique également, la Fédération chercha des échanges et connexions professionnelles avec les organismes similaires étrangers, essentiellement dans la Grande Région, d'autres nouvelles institutions au sein des représentations professionnelles ayant été: la «Mutualité d'Aide aux Artisans» datant de 1949, la «Fiduciaire des Petites et Moyennes Entreprises» de 1970, finalement la fondation, en 1989, de «l'Auxiliaire Générale d'Entreprises», compléments précieux aux «Assurances de Vieillesse, d'Invalidité et d'assistance aux Survivants» de 1951, comme de la «Caisse de Maladie pour Professions indépendantes», institutionnalisée en 1957.

De nos jours, la «Fédération des Artisans» regroupe 50 corporations, 152 professions, dont 94 à titre principal et 58 «assimilées». Le nombre des entreprises patronales est de 3.984, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 7,65 % par rapport à 1987, – diminution toutefois de 45,29 % par rapport à la situation enregistrée en 1948, où les besoins, à la reconstruction du pays, furent énormes.

Pour un nombre moindre d'entreprises, les effectifs des occupés sont en constante progression, augmentation impressionnante: 25.304 occupés à l'artisanat en 1970, contre 43.002 en 1994; pour une régression de 20,38 % quant au nombre des entreprises pour la période évoquée, il y a eu augmentation en effectifs artisanaux de 69,94 %, ce qui souligne la valeur économique de tout premier ordre de ce secteur, – les chiffres d'affaires complétement à l'appui!

Séminaire européen: les femmes proposent

La Ministre de la Promotion Féminine, Madame Marie-Josée JACOBS, a assisté les 24 et 25 novembre au séminaire «Les Femmes proposent», organisé à MADRID par la Présidence espagnole du Conseil de l'Union Européenne.

Madame Christina ALBERDI, Ministre des Affaires Sociales, a introduit le sujet par un exposé sur l'importance de la 4^e Conférence Mondiale sur les Femmes au cours des prochaines années pour la mise en oeuvre des politiques d'égalité des chances de l'Union Européenne.

Le Commissaire Padraig FLYNN a analysé l'impact à moyen terme du 4^e Programme d'Action pour l'Égalité des Chances entre femmes et hommes pour les années 1996 à 2000.

Les représentants des Etats membres et des délégué(e)s des pays de l'Est se sont concertés au sujet des trois domaines suivants:

- l'équilibre des femmes et des hommes dans le milieu de l'emploi et dans la prise de décision
- la politique d'égalité, la promotion des mécanismes nationaux et l'intégration du principe d'égalité dans les politiques générales

– les changements de l'image des femmes par l'éducation et les moyens de communication.

Madame Marie-Josée JACOBS a présidé l'atelier sur le thème suivant: Image de la femme et le rôle de l'éducation et des moyens de communication dans la transmission d'une image réaliste et complète de la femme dans la société d'aujourd'hui.

Le séminaire est une première rencontre de suivi et de mise en oeuvre du programme d'action de la conférence de PEKIN.

Le Président du Parlement Européen Klaus HÄNSCH à LUXEMBOURG

Suite à la visite de travail du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER au Parlement Européen les 24 et 25 octobre 1995 à STRASBOURG, le Président du Parlement Européen, Klaus HÄNSCH s'est rendu à Luxembourg le 24 novembre 1995 pour des entretiens avec le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et un déjeuner de travail avec le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères, Jacques F. POOS.

MM. JUNCKER et HÄNSCH ont de nouveau abordé le sujet des transferts de nombre de fonctionnaires du Secrétariat Général du PE de Luxembourg vers Bruxelles. Afin de garantir une certaine transparence dans les décisions relatives à ces transferts, le Gouvernement et le Parlement Européen ont convenu de créer un groupe de travail, chargé de suivre de près le bien-fondé de ces décisions. En principe, le Gouvernement et le PE sont d'accord pour respecter les décisions prises au Conseil Européen d'Edimbourg en 1992, qui confirmaient la Ville de Luxembourg comme siège du Secrétariat Général du Parlement Européen et de ses services.

Le LUXEMBOURG n'entend pas s'opposer à la décision de la Cour Européenne de Justice, qui avait accordé au Parlement Européen le droit d'organiser les travaux parlementaires de manière flexible, mais, comme l'a expliqué le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Parlement Européen doit garantir le maintien d'un nombre défini de fonctionnaires à Luxembourg.

En ce qui concerne la préparation de la conférence inter-gouvernementale de 1996, le Premier Ministre a réaffirmé la position luxembourgeoise quant à une participation du Parlement Européen à cette conférence. Le Gouvernement luxembourgeois souhaite la participation du PE, mais uniquement en tant qu'observateur.



MM. JUNCKER et HÄNSCH à la Présidence du Gouvernement



Dans le cadre de sa visite à LUXEMBOURG, le Président du Parlement Européen a également rencontré M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés.

Jacques F. POOS: «La rénovation du BENELUX est sur les rails.»

Intervention du 24 novembre 1995

Au cours d'une intervention devant le Conseil Interparlementaire du BENELUX qui a siégé à LUXEMBOURG, le 24 novembre 1995, M. Jacques F. POOS, Ministre luxembourgeois des Affaires Étrangères et Président en exercice du Comité des Ministres du BENELUX, a évoqué la relance politique du BENELUX. Cette re-

lance répond, selon M. POOS «à un besoin réel de trois pays membres de mieux faire entendre leur voix.»

«Cela est d'autant plus important», a ajouté le Ministre, «que nous apprêtons à ouvrir une nouvelle Conférence Intergouvernementale qui, pour les pays du BE-

NELUX, devra d'abord se concentrer sur un approfondissement du processus d'intégration avant de se pencher sur les aménagements institutionnels.»

M. POOS a souligné que «les institutions ne sont pas une fin en soi, mais qu'elles doivent être au service d'un vrai projet et d'une volonté politique». Avant de s'ouvrir aux nouveaux membres, l'Union européenne devrait franchir les étapes essentielles de son devenir que sont «l'achèvement et la consolidation du marché intérieur, le passage à la 3^e phase de

l'Union économique et monétaire qui représentera un véritable tournant dans le processus d'intégration, et la mise en place d'une véritable politique étrangère et de sécurité commune.»

M. POOS a continué en évoquant la concertation sur ces questions entre les pays du BENELUX qui «n'a jamais été aussi intense». Celle-ci se traduit par des réunions régulières des ministres des affaires étrangères, dont l'objet est la coordination des positions des trois pays au sein du Conseil de l'Union européen-

ne, et depuis peu, aussi à l'Assemblée générale de l'ONU. Le ministre luxembourgeois des affaires étrangères a conclu ce chapitre de son exposé en déclarant: «La solidarité BENELUX est devenue une réalité, même sur des questions difficiles.»

Quant à la coopération plus traditionnelle au sein du BENELUX, M. POOS a retenu quatre priorités qui tiennent le mieux compte des réalités nouvelles:

– la coopération transfrontalière, notamment dans les domaines de l'environ-

nement et de la protection sociale,

- le marché intérieur et la coopération économique, où le BENELUX garde une avance dans le domaine des marques,
- la culture, la recherche, la formation et l'éducation
- ainsi que la libre circulation des personnes qui est un acquis du BENELUX qui n'a pas encore été entièrement repris dans le cadre plus large de l'Union européenne.



Conclusions sur la randonnée touristique '95

Le 27 novembre 1995, Monsieur Fernand BODEN, Ministre du Tourisme, a donné une conférence de presse lors de laquelle il a tiré les conclusions des réunions qui ont eu lieu dans le cadre de la randonnée touristique annuelle.

Le Ministre Fernand BODEN au cours de la conférence de presse

La première unité militaire constituée après-guerre a fêté son Cinquantenaire:

Le “Corps de la Garde grand-ducale”: 1945-1966

Par arrêté grand-ducal du 30 novembre 1944, signé par S.A.R. la Grande-Duchesse CHARLOTTE, le service militaire obligatoire fut introduit au Grand-Duché.

L'arrêté grand-ducal stipulait:

- “- Considérant que la sécurité du pays et les obligations internationales du Grand-Duché exigent l'introduction du service militaire obligatoire;
- Considérant qu'en présence de la situation actuelle et eu égard à l'urgence de la mesure envisagée, il est impossible d'avoir recours à la procédure normale;
- Vu Notre Arrêté du 14 juin 1944 relatif à la réforme de l'organisation militaire;
- Vu les Lois du 28 septembre 1938 et du 29 août 1939 portant extension de la compétence du pouvoir exécutif;

Sur le rapport et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Avons arrêté et arrêtons:

Art 1er - Le service militaire obligatoire est introduit au Grand-Duché. La durée du service militaire est fixée à 1 an, suivi de rappels périodiques d'entraînement de 1 à 3 mois.

Art 2. - Il sera procédé à la formation de bataillons d'infanterie et d'autres armes suivant les besoins militaires tant nationaux qu'internationaux.

Chaque bataillon comprend 43 officiers, 136 sous-officiers et 830 caporaux et soldats.

Le cadre des officiers comprend deux majors, dont un chef de bataillon,

5 à 8 capitaines - commandants ou capitaines,

1 officier-médecin,

15 à 18 lieutenants en premier et lieutenants,

14 officiers aspirants,

Un ou plusieurs officiers peuvent être nommés par Nous.

Nos aides-de-camp en service extraordinaire.



L'avers de la Médaille de Commémoration: LIBERATION 1994

Art 3. - Le recrutement pour les bataillons sera fixé par le Gouvernement en Conseil.

Art 4. - Notre Ministre de la Force Armée est chargé de prendre par règle d'administration et de service toutes les mesures nécessaires à l'organisation et à l'administration des bataillons.

Les Articles 5 et 6 précisaient des détails techniques et dispositoires, de même que de publication et de mise en vigueur de l'Arrêté grand-ducal.

Cet arrêté fut promulgué à LONDRES, signé CHARLOTTE; il fut contresigné par le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre de la Force Armée P. DUPONG; le Ministre des Affaires Etrangères Jos. BECH, le Ministre du



Au revers: “Le Peuple luxembourgeois à ses Libérateurs”

Travail P.KRIER; le Ministre de la Justice V. BODSON et le Ministre de l'Instruction Publique P. FRIEDEN.

Cet arrêté grand-ducal avait été publié au Mémorial du vendredi, le 15 décembre 1944.

Dès le mois de mars 1945, la Compagnie de la Garde grand-ducale fut constituée, les examens médicaux d'aptitude ayant été faits de décembre 1944 à fin avril 1945. Les candidats volontaires devaient de même produire un “certificat politique”, libellé comme “certificat de la commune (du domicile) sur l'attitude patriotique pendant l'occupation”, finalement un bref curriculum vitae ainsi que noms, profession et nationalité des parents.

La constitution des deux bataillons d'infanterie prévus par l'Arrêté grand-ducal du 30 novembre 1944, était délayée jusqu'en début juillet '45, les jeunes gens des années 1925 et 1926 y étant incorporés; le premier Bataillon fut installé aux casernes de WALFERDANGE, le 2e en subsistance dans des baraquements de fortune à DUDELANGE, situation qui devait durer un peu plus d'un an.

Par contre, la “Compagnie de la Garde”, - non expressément prévue par ledit Arrêté - était déjà constituée fin mars '45, très probablement dans l'optique de pouvoir recevoir Son Altesse Royale la Grande-Duchesse CHARLOTTE avec tous les honneurs militaires à Son retour d'exil; la Souveraine rentra le 14 avril 1945 au pays, par DC 3 de la US Air Force, en provenance de LONDRES, où il y avait eu escale pour le vol en provenance des Etats-Unis d'Amérique.

A cette époque, la Compagnie de la Garde grand-ducale comptait environ 120 hommes volontaires, anciens enrôlés de force, réfractaires et résistants, sous le commandement du Capitaine Aloyse SCHILTZ. Cet officier avait combattu dans son grade dans les Forces Françaises Libres. La Compagnie de la Garde comptait trois pelotons, dont les premiers chefs furent les Lieutenants Oscar HELDENSTEIN, Michel MAYER et Jules DOMINIQUE, avec deux anciens sous-officiers de la Compagnie des Volontaires d'avant-guerre, comme instructeurs-administrateurs.

L'unité militaire fut dénommée, dès le printemps 1947, “Corps de la Garde



La Compagnie de la Garde grand-ducale, commandée par le Cpt. Aloyse SCHILTZ, en avril 1945

grand-ducale" et a été pendant ses 23 années d'existence, un des corps d'élite de l'armée luxembourgeoise.

En mars 1945, le Capitaine Aloyse SCHILTZ, en compagnie de l'aspirant-officier Michel MAYER et de cinq sous-of-

ficiers, procura, par mission spéciale autorisée par le Colonel Frank E.FRASER, - officier US, chef de la Mission militaire à LUXEMBOURG - l'équipement militaire, dont des fusils, dans un dépôt britannique à ANVERS. Le convoi rentra au Luxembourg, après avoir vécu quelques



Une des premières relève solennelles de la Garde devant le bâtiment de la Compagnie, Plateau du Saint-Esprit

attaques par V2 de la part des Allemands, tirant sur ANVERS, ville toujours à la portée des rampes de lancement nazies et de leur missiles -.

De cette façon, à la parade du 14 avril 1945 - date du Grand Retour - la première unité militaire d'après guerre, "la Garde" put se présenter assez convenablement; relevons qu'une partie des fusils était constituée de carabines allemandes récupérées, du type MAUSER.

La Musique militaire, qui devait toujours avoir un lien très étroit avec "la Garde", se présenta ce même 14 avril-là dans les uniformes d'avant-guerre, dress que les 47 sous-officiers de l'ensemble devaient arborer encore de longs mois plus tard, sous la direction de l'Adjudant Albert THORN.

Garde et garde encore...

Alors que des relève solennelles de la Garde devant les bâtiments-casernes du Plateau du Saint-Esprit à LUXEMBOURG s'étaient opérées depuis fin mars 1945, - attirant à chaque fois nombre de curieux et les premiers touristes -, la première garde devant le Palais grand-ducal montait jeudi, le 12 avril de l'année, chaleureusement applaudie par une foule considérable, - deux jours avant le retour de la Souveraine.

Le 15 avril 1945, la Compagnie de la Garde rendit les honneurs militaires devant la Cathédrale NOTRE-DAME de LUXEMBOURG, à l'occasion du Te Deum en action de grâce, auquel assistait la Famille grand-ducale, service célébré par Mgr. L'Evêque Joseph PHILIPPE, en présence du Tout-Luxembourg.

Souvenirs

Le Ravitaillement du "Corps de la Garde" était pris en charge à la gare de DOMMELDANGE, où les Armées américaines entretenaient un important dépôt; après les privations qu'avaient connues les jeunes soldats pendant les années difficiles de guerre, ces énormes masses en biens comestibles ou autres faisaient proprement rêver à un pays de Cocagne: les rations-quantités étaient réunies par 100, et pour 50 hommes en besoin de ravitaillement, on "arrondissait à 100": grande magnanimité, grandes disponibilités matérielles du fait que la plus puissante industrie du monde tournait à plein rendement, Outre-Mer, dans un pays à l'esprit serviable qui avait cordialement reçu la Famille grand-ducale pendant la guerre.

Au "breakfast" militaire, on servait le bon pain de maïs super-blanc, une espèce similaire à du gâteau, très prisée par les volontaires et les appelés plus tard, de

même que les viandes de boeuf,...le poulet, -surtout la dinde, - l'inévitable "turkey" à Noël.

Les Anciens de la "Garde" ont des souvenirs assez précis de leur période d'activité militaire: le drill-marche était sec, fatigant, conduit qu'il était par des sous-officiers de métier, britanniques; les inévitables rondes de garde, de jour, nuitamment - deux à trois fois par semaine; les premières manoeuvres d'envergure dans les aires spacieuses des grands camps militaires à l'étranger, le beurre d'arachides US: -peanuts butter, oranges et pommes, tirs d'exercice et longues marches fatigantes, chocolats et oranges encore, le casque britannique difficilement "réglable", des chaussures usées et - les pommes de terre, bien de chez nous, - 1.500 gr par jour, plus tard un kilo "seulement", comme d'autres mets du pays, qui apparurent plus massivement, dès l'automne 1945.

Côté solde, les soldats deuxième classe, première classe et les caporaux gagnaient 12 et 15, respectivement 20 F par jour en novembre 1947, montants qui furent majorés en 1956 et en 1961, pour atteindre 22 F, -25 F et 27 F par jour.

Le Corps de la Garde grand-ducale connut maintes péripéties de subsistance et d'organisation au fil des années. La première garnison de la Compagnie de la Garde grand-ducale, depuis sa constitution en 1945, furent la Caserne du Saint-Esprit à LUXEMBOURG et le camp de SENNINGEN. Le Corps de la Garde grand-ducale fut transféré le 15 février 1951 à WALFERDANGE pour y rester jusqu'en novembre 1960.

Dans le cadre d'une réorganisation de l'armée, durant les années 1959 et 1960, la Garde grand-ducale fut transférée au camp militaire de CAPELLEN, en novembre 1960, dans les installations actuelles de la NAMSA. Au mois de mai 1964, suite à une autre réorganisation de l'armée, elle fut transférée, le 16 mai 1964, au camp du Herrenberg à DIEKIRCH.

En garnison à DIEKIRCH, le Corps de la Garde grand-ducale connut ses dernières années d'existence, y effectuant ses dernières missions jusqu'au 29 janvier 1966, date de sa dernière apparition en public, pour une ultime relève solennelle de la Garde du Palais grand-ducal.

Missions

Les missions du Corps de la Garde grand-ducale furent multiples et variées: service de garnison, instruction militaire poussée, de nombreux exercices et manoeuvres; garde d'honneur du Palais grand-ducal à LUXEMBOURG, relève solennelle hebdomadaire de la Garde; compagnie d'honneur à l'occasion d'événements officiels,



Jour de liesse nationale - Jour d'honneur pour la "Garde": Le Retour de la Grande-Duchesse CHARLOTTE, le 14 avril 1945. Précédant la Compagnie de la Garde grand-ducale, la Musique militaire, en uniformes d'avant-guerre, arrive devant le Palais grand-ducal....

visites d'Etat, fête nationale, parades et prises d'armes, service d'honneur aux fêtes religieuses, renfort de la gendarmerie, p.exemple auprès du Château grand-ducal de FISCHBACH; garde de différents bâtiments administratifs, tels les Ministères, les Ambassades et la Caisse d'Epargne de l'Etat; préparation des militaires à une future carrière de fonctionnaire, avec e.a. des cours de mathématiques, d'allemand et de français.

Outre les grandes parades militaires à la Fête nationale luxembourgeoise, comme à celles de nations amies, le "Corps de la Garde grand-ducale" rendit les honneurs militaires lors des visites officielles ci-après:

7 juin 1945: réception du Général Dwight D. EISENHOWER, Commandant Suprême des Forces Alliées de la Seconde Guerre mondiale;



... et prend rangs devant une foule de Luxembourgeoises et de Luxembourgeois en délire.



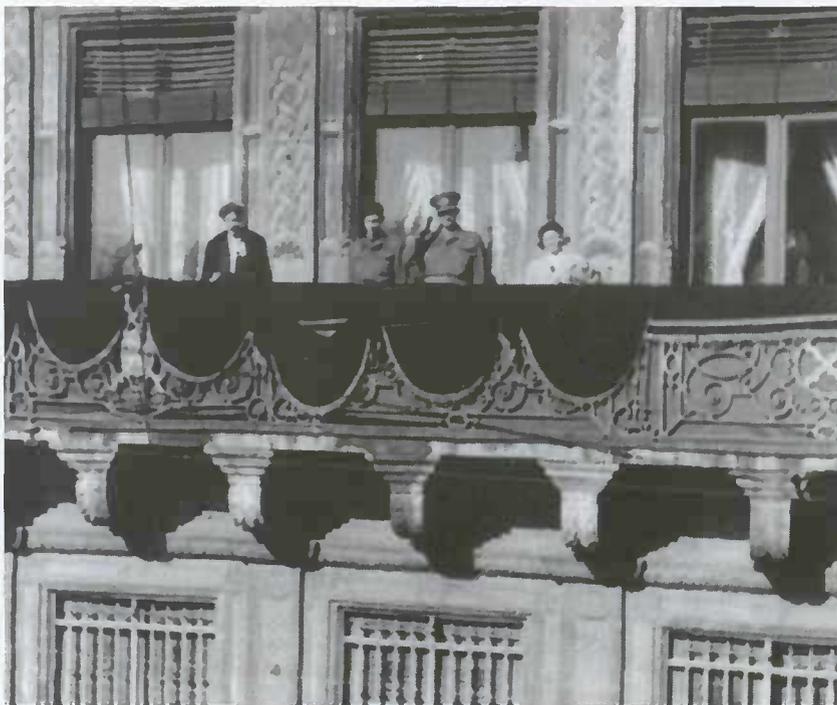
MP's américains et luxembourgeois, Police et Gendarmerie en uniformes d'avant 1940, une grande foule attendent que la Grande-Duchesse apparaisse au balcon....

14 et 15 juillet 1945: Visite de Sir Winston CHURCHILL, Premier Ministre du Royaume-Uni pendant la deuxième Guerre mondiale;

19-21 novembre 1948: Visite et inspection par le Maréchal britannique Viscount MONTGOMERY of AL ALAMEIN; suivirent encore les visites des Généraux RIDGWAY et GRUENTHER (US), du Maréchal français JUIN, des Généraux français NOIRET, KOENIG et VAL-LUY, des Généraux U.S. NORSTAD et

LEHNITZER encore, finalement du Général allemand SPEIDEL.

Furent reçus de même avec les honneurs militaires, les hôtes civils: Lord ISMAY, Secrétaire général de l'OTAN, le 21 novembre 1953, le Ministre italien des Affaires Etrangères Galtano MARTINO, le 2 mai 1956; le Secrétaire général de l'OTAN Paul-Henri SPAACK, en date du 6 décembre 1957 et le Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique Lyndon B. JOHNSON, le 4 novembre 1963.



Vive-vive: l'ovation chaleureuse des Luxembourgeois, le 14 avril 1945

D'autres grandes dates- "sorties solennelles", de la "Garde" furent le 9 mai 1945: Parade-Défilé du VICTORY DAY; le premier Anniversaire de la Libération du Luxembourg, le 10 septembre 1945; les "Inaugurations" de la "Voie de la Liberté", le 5 juillet 1947, et du Mémorial US. "Mardasson" à BASTOGNE, le 16 juillet 1950, le 20e Anniversaire du début de l'Offensive des Ardennes- "Battle of the Bulge", le 16 décembre 1964.

Le 50e Anniversaire des Batailles meurtrières en CHAMPAGNE, commémorées de concert avec le Ministre des Armées françaises, le 21 septembre 1965 à LUXEMBOURG, constitua la dernière très grande sortie du "Corps de la Garde grand-ducale".

La "Compagnie de la Garde" fut dissoute le 28 février 1966, les personnels officiers, sous-officiers et hommes de troupe passant à la "Cie B Infanterie/semi-autonome", près le 1er Bataillon d'Artillerie à DIEKIRCH.

Le 8 février 1966 déjà, le Colonel d'E.M. Oscar HELDENSTEIN avait notifié, dans une lettre au Major Joseph WAGENER, Commandant de la Garde Grand-Ducale ceci:

"Mon cher Major,

C'est avec émotion que j'ai assisté à la dernière relève de la Garde Grand-ducale devant le Palais de LUXEMBOURG, il y a huit jours.

"J'ai eu toujours beaucoup d'estime et d'intérêt pour cette unité typiquement luxembourgeoise, alors que j'y ai fait les débuts de ma carrière et que je l'ai commandée en 1947.

"Je manquerais à mon devoir et à mon sentiment d'attachement à cette unité, si je ne saisisais pas cette occasion pour vous remercier vous-même, vos prédécesseurs, vos officiers, vos sous-officiers et soldats pour les efforts consentis à maintenir l'esprit de corps, le prestige et la tradition de cette belle unité pendant les dernières vingt années..." signé O.HELDENSTEIN, Colonel.-

L'Amicale des Anciens Gardistes

En automne 1992, un groupe d'anciens militaires de la Garde grand-ducale s'est réuni et un comité d'organisation s'est constitué pour organiser des convénants à l'intention des anciens de la Garde grand-ducale.

Après le succès rencontré lors d'un premier convénant à DIEKIRCH, en janvier 1993, le comité d'organisation élargi a décidé d'étendre progressivement ces rencontres amicales à d'autres gardistes, ayant servi dans les différentes garnisons d'époque. D'autres convénants ont été organisés pour les Anciens Gardistes

des garnisons de CAPELLEN et de WALFERDANGE. Ces réunions ont permis à d'aucuns de se retrouver après de nombreuses années, depuis leur libération du service militaire, permettant de renouer d'anciennes amitiés.

A l'époque, ce comité d'organisation a oeuvré sous la tutelle du Cercle des Officiers de la Garde grand-ducale asbl, en tant que sous-section des anciens de la Garde grand-ducale.

Les expériences faites à l'occasion des différentes manifestations, ainsi que le désir manifeste des anciens gardistes y ayant participé, ont démontré la nécessité de la création d'une amicale autonome, distincte du Cercle des Officiers de la Garde grand-ducale et de ses sous-sections.

50 ans après la constitution du Corps de la Garde, le 7 mars 1995, celle-ci s'est réunie en comité à l'Assemblée constituante et après approbation des statuts, l'Amicale des Anciens Gardistes asbl, a été dûment enregistrée, le 10 mars 1995. Son but est de réunir tous les anciens gardistes, ayant servi dans cette unité prestigieuse de 1945 à 1966.

L'objet de l'Amicale des anciens gardistes se résume comme suit:

L'Association a pour objet de perpétuer le souvenir et la tradition de la Garde grand-ducale et se propose de promouvoir les relations d'amitié et de convivialité des anciens militaires, sans distinction de grade, ayant servi sous les drapeaux au sein du Corps de la Garde grand-ducale; - de cultiver la mémoire des traditions de la Garde grand-ducale, notamment le sens moral et social, de l'honneur et du devoir, du courage civique et de l'esprit humanitaire ainsi que de la défense des libertés démocratiques; - de continuer la tradition de fidélité à la personne du Grand-Duc et d'attachement à la Maison grand-ducale ainsi qu'au pays; - de commémorer les dates historiques ou de patron en relation avec la Maison grand-ducale, la Nation et la Garde; - de prêter son concours et son appui moral à toutes activités de recherche historique ainsi qu'à toutes manifestations culturelles et sociales.

Le bel uniforme des Volontaires d'avant-guerre, tel qu'il fut porté à l'escorte de l'ancien drapeau, le Sdt.Ire Cl. Aloyse JACOBY - 1957

Photo: Roger BERG



Le Lieutenant en premier JEAN de LUXEMBOURG, Officier du Régiment des IRISH GUARDS, le 14 avril 1945, - Jour du Retour de la Souveraine. A dr. sur la photo: S.A.R. la Princesse ALIX et le Ministre Joseph BECH, Affaires Etrangères et Viticulture





Automne 1957: le nouveau drapeau de la "Garde" et l'ancien datant des années '30, dans un défilé rue Marché-aux-Herbes, automne 1957

Photo: Paul ROUSTER



Un peloton de la "Garde", commandé par le Lt. Jos MAJERUS à la Prise d'Armes de la Garde grand-ducale dans la Cour des Casernes du St.-Esprit, le 23 janvier 1958, Fête nationale

Photo: Archives L.W.

Le Convénat commémoratif

La première grande réunion de l'Amicale des Anciens Gardistes a eu lieu le samedi, 25 novembre 1995 par l'organisation d'un convénat commémorant la 51^e année de l'introduction du service militaire obligatoire et le Cinquantenaire de la Garde grand-ducale. A cette occasion l'inauguration solennelle du drapeau de l'Amicale eut lieu, dont les parrains furent Monsieur et Madame Jean-Pierre et Irène GILBERTZ-RASEZ.

Samedi, le 25 novembre, plus de 200 Anciens du Corps de la Garde grand-ducale s'étaient donné rendez-vous pour assister au service de commémoration en la Cathédrale Notre-Dame de LUXEMBOURG, messe célébrée par le Col. ém. Gust. WEIS, Aumônier militaire, en présence de Mgr. L'Archevêque Fernand FRANCK; de l'Archevêque ém. Jean HENGEN, du Chanoine Emile GLESENER, ancien Aumônier de la Garnison de DIEKIRCH, du Curé-Doyen à Notre-Dame, l'Abbé Joseph MORN, avec Paul DAHM, musicien militaire aux grandes orgues.

Aux places des Invités, on nota Monsieur le Ministre d'Etat honoraire Pierre WERNER, les Vice-Présidents de la Chambre des Députés Carlo MEINTZ et Jos. SCHEUER, les membres du Comité d'organisation, dont le Président Adjudant-Major ém. Fernand ASSEL, le Secrétaire général Jerry KRIDEL, le Trésorier Arsène HECKER.

Homélie par l'Aumônier WEIS, à laquelle il retraça "l'image de marque" de cette unité militaire exceptionnelle, dont la discipline, la loyauté et la conscience professionnelle auraient été les vertus majeures, sur les 23 ans de son existence.

Les solistes Guy KRAUS, Jos. SCHOCKMEL et Jos. SCHOLTES interprétèrent la "Sonnerie nationale", alors que des prières particulières furent dites pour une paix durable en Ex-Yougoslavie.

Nouvel Emblème

Porté par une garde d'honneur de six jeunes filles en robes nationales, le nouveau drapeau de "l'Amicale des Anciens de la Garde grand-ducale" fut béni par l'officiant, avant que le magnifique nouvel emblème ne fût remis à un porte-drapeau bien fier, à juste titre, M. Pierre WOHL: la face principale porte l'emblème de la garde- l'écusson bleu avec couronne grand-ducale-, inscription de "l'Amicale" et des millésimes 1945-1966, la face postérieure étant constituée par le drapeau militaire "classique": les raies bleu-blanc avec le lion rouge.

Défilé vers la Place de Clairefontaine, où une courte, mais émouvante cérémonie eut lieu: "Sonnerie aux Morts" exécutée

par les solistes que nous évoquions, alors que MM. Fernand ASSEL, Jerry KRIDEL et Arsène HECKER déposèrent la superbe gerbe au pied de la Statue de la Regrettée Souveraine CHARLOTTE, la vénérée Grande Dame que l'unité avait accueilli à Son retour de l'exil, le 14 avril 1945, cérémonie à laquelle, en ce jour, s'étaient joints M. Alex BODRY, Ministre de la Force Publique, Madame Anne BRASSEUR, Echevin, les Députés Gast GYBERIEN et John SCHUMMER.



La dernière relève solennelle de la "Garde" devant le Palais grand-ducal, fin janvier 1966

Photo: René WEYDERT/L.W.

Conférence euro-méditerranéenne: début d'un nouveau dialogue

Le 27 et le 28 novembre 1995, les 15 pays de l'Union européenne se sont réunis avec 12 partenaires méditerranéens dans le cadre d'une Conférence sur la coopération euro-méditerranéenne qui s'est tenue à BARCELONE.

Les ministres des Affaires étrangères des 27 pays réunis se sont penchés sur les 3 volets de la Conférence, c'est-à-dire le partenariat politique et de sécurité, le partenariat économique et financier et le partenariat dans le domaine social, culturel et humain.

Le LUXEMBOURG, qui était représenté par son ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, est intervenu au cours du débat général du 27 novembre et dans le cadre du débat sur le domaine social, culturel et humain qui a eu lieu le 28 novembre.

Dans sa première intervention, M. POOS a analysé les changements sur la rive sud de la Méditerranée, dont le processus de paix au Proche et Moyen Orient permet de mesurer l'ampleur. «Après avoir regardé à l'est», a-t-il ajouté. «il était temps pour l'Union européenne de se tourner vers le sud.» L'entrecroisement des cultures des peuples de la Méditerranée et leur influence sur les cultures et les peuples de tous les pays réunis à BARCELONE était la base d'une communauté de destin qui devrait se concrétiser dans la formulation d'un projet commun.

Pour M. POOS, ce projet a une composante politique. Les droits de l'homme,

l'état de droit et le règlement pacifique des conflits ainsi que la démocratie, dont la Méditerranée est le berceau, constituent un patrimoine que les partenaires de part et d'autre de la rive devraient partager.

La composante économique et de coopération devrait prendre, selon M. POOS, deux directions: l'une serait le développement des relations entre l'Union et ses partenaires méditerranéens, l'autre, parallèle et tout aussi importante, «un effort d'intégration des pays méditerranéens entre eux.»

Dans son intervention sur le volet social, humain et culturel, M. POOS a souligné que le choc des civilisations et des cultures n'était pas une fatalité, mais qu'au contraire, le dialogue entre les cultures pouvait contribuer à la compréhension de l'autre. Ce dialogue est pour M. POOS le meilleur moyen de contrecarrer l'intégrisme, l'intolérance, le racisme et la xénophobie. Dialogue entre les religions, entre les cultures, entre les sociétés civiles, échanges entre jeunes, entre chercheurs, entre artistes, la liste des projets qui peuvent être envisagés dans le domaine social, humain et culturel est longue.

M. POOS a plaidé pour une éducation basée sur le respect des différences et l'apprentissage de l'héritage commun qui unit depuis toujours l'espace euro-méditerranéen. «La tolérance, le respect des droits de l'homme, l'intégration sociale doivent devenir les bases d'une nouvelle éthique commune.»

Abordant le rôle des médias, M. POOS a souligné l'importance particulière que le Luxembourg attache à ce secteur et qu'il fallait lancer des projets communs, notamment des coproductions et des programmes éducatifs dans le secteur de la télévision. A cette fin, les moyens du programme MED-Média devraient être pleinement sollicités.

Dans son intervention, M. POOS a également évoqué les phénomènes migratoires. La répartition équitable des avantages d'une intégration économique plus poussée entre les deux rives de la Méditerranée devrait contribuer à réduire la misère des hommes qui est une des sources de l'émigration, et surtout de l'immigration clandestine. Car selon Alfred SAUVY, si la richesse ne va pas aux peuples, les peuples iront à la richesse.

Les travailleurs migrants légalement installés contribuent à l'essor économique de l'Europe. Ils devraient donc bénéficier, avec leurs familles, de tous les droits sociaux de l'espace européen.

La Grande-Duchesse Héritière à l'UNESCO

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière S'est rendue les 27 et 28 novembre 1995 à PARIS pour assister, au Siège de l'UNESCO, à un Forum International sur les droits de l'enfant organisé par «la Fondation pour l'Enfance» à l'occasion du 50^e anniversaire des Nations Unies.

Rapport d'étape de la Commission sur les relations entre la monnaie unique et les monnaies des pays qui ne participeront pas dès le départ

La Commission a adopté le 29 novembre 1995 un rapport d'étape à l'initiative du Président Jacques SANTER et du Commissaire Yves-Thibault de SILGUY, chargés des affaires économiques, monétaires et financières, sur les relations de change entre les pays participants et les pays non-participants à la troisième phase de l'union économique et monétaire. Ce rapport est destiné au Conseil européen de MADRID. Il répond au mandat du Conseil européen de CANNES au Conseil et à l'Institut Européen Monétaire de commencer les travaux dans ce domaine.

L'objectif de ce rapport est de fournir un point de départ pour les discussions entre les États membres, l'Institut Monétaire Européen et les banques centrales nationales. A ce stade, la Commission estime prématuré de mettre sur la table des propositions concrètes. Par conséquent, le rapport constitue une synthèse des enjeux et des questions à aborder.

La Commission conclut que le Traité implique l'existence d'un arrangement de change entre la monnaie unique et les monnaies des pays qui ne participeraient pas à la troisième phase de l'UEM pour autant qu'il y ait des pays dans cette situation. Un accord rapide quant aux aspects de cet arrangement aidera à réduire les incertitudes et donc contribuera à la stabilité des marchés. Les objectifs doivent être de faciliter le processus de convergence pour les pays non-participants, afin de les aider à adhérer à l'union monétaire aussitôt que possible, et de soutenir le bon fonctionnement du marché intérieur grâce à la stabilité des changes.

Bruxelles, le 28 novembre 1995

Relations de change entre les ETATS MEMBRES participant à la troisième phase de l'UEM et les autres ETATS MEMBRES

Rapport intérimaire au conseil européen

Communication du Président et de M. de Silguy à la Commission

À Cannes, le Conseil européen a demandé un examen des relations de change entre

les États membres participant à l'UEM et les autres États membres dans la troisième phase de l'UEM.

Dans ce contexte, la Commission a annoncé dans son rapport sur les fluctuations monétaires, également demandé à CANNES et adopté le 31 octobre 1995, qu'elle présenterait un rapport intérimaire au Conseil européen de MADRID.

La Commission est invitée à adopter ce rapport intérimaire et à autoriser sa transmission au Conseil européen et au Conseil.

Introduction

1. Le processus conduisant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire est maintenant bien engagé. Les préparatifs techniques ont atteint un stade avancé, et les États membres ont également progressé dans la réalisation d'un degré élevé de convergence durable. En dépit des efforts accomplis en vue d'assurer une participation aussi large que possible à l'UEM dès le début, on ne peut exclure qu'au moment du démarrage de la troisième phase, certains États membres ne participent pas pleinement à l'union monétaire. Il convient de se préparer à cette éventualité, certes peu souhaitable, qui est également importante dans la perspective d'un élargissement futur de l'Union. Le Traité prévoit déjà cette situation, en définissant les droits et obligations de ces pays. Cependant, il ne précise pas la nature spécifique des relations de change futures entre les États membres qui participeront à la troisième phase de l'UEM et ceux qui n'y participeront pas. Il convient d'adopter certaines orientations générales pour répondre à la demande adressée par le Conseil européen à CANNES.

2. Quels que soient ceux d'entre eux qui participeront à l'union monétaire, les États membres continueront de partager une large base commune, et tous souscrivent aux objectifs généraux énoncés dans le Traité, notamment la promotion d'un haut degré de convergence des performances économiques. Il importe de parvenir suffisamment tôt à un consensus clair sur les orientations générales concernant les relations de change futures entre les participants à l'union monétaire et les non-participants. Ceci contribuera à la stabilité du marché. Des orientations générales doivent être définies bien avant

qu'on ne commence à examiner la question de savoir quels États membres sont prêts à passer à la troisième phase de l'UEM, de sorte que des décisions définitives puissent être prises au sujet des caractéristiques spécifiques des relations de change dès la mise en place de la Banque centrale européenne (BCE), ce qui permettrait à un accord d'être pleinement opérationnel au début de la troisième phase.

3. Le cadre dans lequel s'inscriront les relations de change entre participants et non-participants à l'UEM doit viser les objectifs suivants: (1) favoriser le processus de convergence des non-participants et (2) garantir un fonctionnement efficace et ordonné du marché unique par la stabilité des taux de change.

Cadre juridique et institutionnel

4. Le cadre juridique et institutionnel qui régira la définition et la mise en oeuvre des politiques économiques et monétaires devra être le même pour les non-participants que pour les participants à l'union monétaire, sauf en ce qui concerne les règles et les procédures relatives à la politique monétaire unique. Les uns et les autres seront donc soumis à des règles communes concernant la formulation de la politique économique.

5. Pour les États faisant l'objet d'une dérogation, la non-participation à l'union monétaire constitue une phase transitoire, puisque l'objectif qu'ils se sont fixé est d'y adhérer dès qu'ils rempliront les conditions requises. En tant que futurs membres, ils ont intérêt à suivre d'aussi près que possible la trajectoire des États participant à l'union monétaire.

Les procédures actuelles de coordination des politiques économiques générales resteront en vigueur au cours de la troisième phase et s'appliqueront aux participants comme aux non-participants. Tous les États membres prendront part à la définition des grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la surveillance communautaire et multilatérale. En outre, ils seront tous juridiquement tenus d'éviter les déficits publics excessifs (1) et continueront d'être soumis à la procédure concernant les déficits excessifs. Les États membres qui ne participeront pas à l'union monétaire participeront donc pleinement à l'union économique.

6. Les participants à l'UEM et les non-participants entretiendront d'étroites relations sur le plan monétaire. Leurs politiques monétaires poursuivront les mêmes objectifs et leurs banques centrales seront indépendantes (2). Les banques centrales nationales (BCN) des États non-participants feront partie du Système européen de banques centrales (SEBC) et leurs statuts devront être conformes aux dispositions du Traité (3). Leurs gouverneurs seront membres du conseil général de la BCE, qui est notamment chargée du contrôle et de la mise en oeuvre de tout accord de change pendant la troisième phase et de la coordination des politiques monétaires de l'union monétaire et des États membres non-participants. Ces derniers traitent leur politique de change comme un problème d'intérêt commun.

7. Il ressort du Traité (article 109 M, article 109 J paragraphe 1 et Protocole sur les critères de convergence) qu'aussi longtemps qu'il y aura des États membres ne participant pas à la troisième phase de l'UEM, il existera une relation de change entre ces États membres et le groupe des participants. Premièrement, l'article 109 M du Traité prévoit que chaque État membre traite sa politique de change comme un problème d'intérêt commun, et le même article mentionne explicitement le système monétaire européen (SME). Deuxièmement, le critère de convergence relatif à la stabilité des taux de change est défini, à la fois à l'article 109 J et dans le Protocole sur les critères de convergence, en termes de participation au mécanisme de change et de respect des marges normales de fluctuation, sans qu'il y ait de tensions ou de dévaluation. Les critères de convergence restent les mêmes pour les États membres qui adhèrent à l'UEM à un stade ultérieur. Cela implique qu'un mécanisme de change devra exister après le début de la troisième phase, aussi longtemps qu'il y aura des États membres qui ne participent pas. Bien que l'arrangement SME/mécanisme de change soit mentionné dans le Traité, cela ne signifie pas nécessairement qu'il doit conserver sa forme actuelle.

Normalement, les États membres ne participant pas à l'UEM avec le premier groupe de pays devraient participer au mécanisme de change au plus tard lors du démarrage de la troisième phase. Ce serait l'aboutissement logique de leurs efforts de convergence. Les trois années qui restent à courir avant 1999 devraient permettre à ces pays de stabiliser leurs taux de change en renforçant la convergence de leurs économies et en conférant une crédibilité suffisante aux processus mis en oeuvre à cet effet.

Situation au démarrage de la troisième phase

8. Bien qu'il soit probable que certains États membres ne respectent pas les cri-

tères de convergence à l'échéance de 1999, on peut s'attendre à ce qu'ils aient atteint un bon degré de convergence. Cela leur permettrait de stabiliser durablement leurs taux de change. Ces pays seraient alors prêts d'adhérer à l'union monétaire. Dans l'intervalle, ils devraient normalement participer au mécanisme de change, quelle qu'en soit la forme. Les marges de fluctuation devraient leur laisser assez de flexibilité pour amortir d'éventuels chocs susceptibles de nuire (au moins temporairement) au processus de convergence.

9. Le cas des pays qui ont le droit de ne pas participer à l'union monétaire sauf s'ils en décident autrement (Royaume-Uni et Danemark) est particulier. S'ils ont de bons résultats sur le plan de la convergence, leur situation sera très proche de celle qui vient d'être exposée pour les pays faisant l'objet d'une dérogation, de sorte qu'ils pourraient participer au mécanisme de change.

10. Les pays qui ne participent pas à l'union monétaire pourraient accroître la crédibilité des efforts qu'ils consentent en vue de réduire l'inflation en donnant à leurs taux de change un ancrage nominal stable. Cet arrimage à un important bloc de stabilité nominale pourrait leur donner le moyen de stabiliser les anticipations et faciliter la convergence en permettant une baisse des taux d'intérêt.

Caractéristiques essentielles d'un accord de change pendant la troisième phase

11. Promouvoir la convergence et préserver le fonctionnement harmonieux du marché unique sont deux objectifs à prendre en compte lorsqu'on définit les caractéristiques essentielles d'un accord de change.

12. Les États membres non-participants seront tenus de faire avancer le processus de convergence, puisque la réalisation d'un degré élevé de convergence est un objectif général du Traité et conditionne leur participation à l'union monétaire à un stade ultérieur. Dans la troisième phase de l'UEM, l'union monétaire jouera un rôle déterminant en ce qui concerne la stabilité de la performance économique. Ce sont donc principalement les non-participants qui devront consentir des efforts supplémentaires en vue de réaliser et de maintenir la convergence nécessaire.

Un accord de change pourrait réduire l'incertitude quant à une participation à l'union monétaire et renforcer la crédibilité des politiques de stabilisation que l'État membre concerné doit appliquer pour parvenir à un degré élevé de convergence. Il confirmerait l'impression que les États membres non-participants ne décrochent pas et qu'ils préparent au contraire leur adhésion pleine et entière. Cela renforcerait la con-

fiance dans leur processus de convergence.

13. Un accord de change entre l'union monétaire et les non-participants devrait aider à éviter des fluctuations excessives des taux de change entre la monnaie unique et les autres monnaies de la Communauté, qui perturberaient les échanges commerciaux. Dans cette mesure, la stabilité des taux de change peut être considérée comme indispensable pour que le marché unique réalise tout son potentiel en termes d'efficacité et de croissance. Un accord de change qui favoriserait l'adoption de politiques axées sur la stabilité dans les pays non-participants renforcerait la crédibilité de ceux-ci et accroîtrait la stabilité des taux de change.

On pourrait envisager d'autres moyens de promouvoir la convergence qui soient compatibles avec un accord de change. En tout cas, pour qu'un accord de change donne de bons résultats et améliore la stabilité, il doit s'appuyer sur une convergence renforcée.

14. La définition d'un accord de change entre la monnaie unique et les monnaies non participantes doit tenir compte des principes suivants:

- l'accord de change doit offrir un cadre dans lequel les non-participants prépareront leur pleine adhésion à l'UEM. Même si le nombre des participants est réduit, l'UEM doit rester ouverte pour que les autres États membres puissent y participer plus tard;
- l'accord de change ne doit pas perturber les marchés ni gêner la conduite de la politique monétaire unique. Ce principe sera particulièrement important au début de la troisième phase, lorsque la BCE commencera à conduire la politique monétaire. Il s'agit de ne pas compromettre l'objectif essentiel de la politique monétaire pour les deux groupes de pays, à savoir la stabilité des prix;
- cet accord doit être crédible et viable et perçu comme tel par les marchés. Il doit aussi contribuer à induire des anticipations de stabilité. Pour cela, deux conditions doivent être remplies: (1) il faut un cadre institutionnel approprié, qui permette au système de réagir en prenant les mesures nécessaires et (2) les États membres non-participants doivent mettre en oeuvre des politiques favorisant la convergence;
- l'accord de change devrait être un mécanisme communautaire, c'est-à-dire conçu et géré dans un cadre communautaire (SEBC, Conseil, Commission). Ceci tient à plusieurs raisons: (1) le fait que la monnaie unique serait au centre de l'accord; (2) l'obligation de traiter la politique de change des États membres non-participants comme un

problème d'intérêt commun; (3) le fait que les non-participants seraient pleinement associés à l'union économique et qu'ils feraient aussi partie du SEBC; (4) la nécessité de soutenir un processus de convergence débouchant sur une pleine participation à l'UEM.

Conclusions

15. Il ressort du Traité qu'aussi longtemps qu'il y aura des États membres ne participant pas à la troisième phase de l'UEM, il existera un accord de change entre ces États membres et le groupe des partici-

pants. Le fait de parvenir rapidement à un consensus sur les principales caractéristiques de cet accord contribuera à réduire l'incertitude et à stabiliser le marché. Un accord de change devrait à la fois soutenir le processus de convergence et faciliter un fonctionnement efficace du marché unique. En tout cas, pour pouvoir stabiliser les taux de change, il doit être soutenu par des politiques nationales axées sur la stabilité.

(1) Seul le Royaume-Uni, s'il décide de ne pas participer, ne serait pas soumis à l'o-

bligation juridiquement contraignante, pendant la troisième phase, d'éviter les déficits publics excessifs. Par ailleurs, l'article 104 C paragraphes 9 et 11 ne s'applique pas aux États membres non-participants.

(2) Le Royaume-Uni constitue la seule exception. L'indépendance de la Bank of England n'est pas obligatoire dès lors et aussi longtemps que le Royaume-Uni décide de ne pas participer.

(3) En ce qui concerne les statuts, voir note 2 ci-dessus.



Nouveaux bureaux pour la «REVUE»

Le 28 novembre, le Conseil d'administration et la direction des Editions REVUE S.A. ont invité à l'inauguration officielle de leurs nouveaux bureaux, 2, rue Dicks à Luxembourg-Gare.

Le Directeur de la REVUE M. LUDIG lors de son discours

La Reine des Pays-Bas en visite à la Cour des Comptes



La Reine BEATRIX a été accueillie par M. André J. MIDDELHOECK.

Journée à marquer d'une pierre blanche, le 29 novembre, pour la Cour des Comptes des Communautés européennes, laquelle a eu l'insigne honneur d'accueillir en ses locaux S.M. la Reine BEATRIX des PAYS-BAS.

Cette visite royale avait plutôt mal débuté, l'avion devant conduire la Reine d'AMSTERDAM à LUXEMBOURG n'ayant pu décoller en raison du mauvais temps. Finalement, la Reine BEATRIX a dû effectuer le déplacement en voiture. Comme on peut imaginer, ce fâcheux contretemps a perturbé le programme de la visite: au lieu d'arriver au Kirchberg à 10.45 heures, comme prévu, la Reine a eu un retard de près de deux heures.

Cela ne l'a pas empêchée d'arborer un large sourire lorsqu'elle fut accueillie sur le parvis de la Cour des Comptes par l'Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg, Mme Allegonde NIERMAN, puis par le Président de la Cour, le Néerlandais André J. MIDDELHOECK.

Après le déjeuner, la Reine BEATRIX a

honoré de sa présence une réunion extraordinaire et solennelle de la Cour des Comptes, réunion au cours de laquelle de nombreux sujets ont été abordés. Parmi ceux-ci figuraient la place de la Cour dans la

construction européenne, le rapport annuel de 1994, la lutte contre la fraude, la coopération avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est ainsi qu'un rapport du Luxembourgeois Maurice THOSS sur les res-

sources propres, les dépenses administratives et la coopération au développement.

A l'issue de la session, la Reine Béatrix a été invitée à signer le «livre d'or» de la Cour.

Le Parti Démocratique a fêté le cinquantième Anniversaire de la fondation du «Groupement Démocratique et Patriotique»

Au cours d'une réception qui a eu lieu au studio du Théâtre municipal à LUXEMBOURG, le 26 novembre 1995, et à laquelle ont participé quelque 800 personnes, le Parti Démocratique a fêté le 50^{ème} Anniversaire de la fondation «Groupement Démocratique et Patriotique».

A cette occasion, la présidente du Parti Démocratique, Madame Lydie POLFER, a retracé l'histoire du «Groupement» qui a été fondé à LUXEMBOURG, le 2 juin 1945 et qui a pris le nom de «Groupement Démocratique» en 1952 pour devenir le «Parti Démocratique» en 1955. La présidente a également relevé les mérites des fondateurs du «Groupement», parmi eux le premier président, Monsieur Lucien DURY, ainsi que des présidents qui lui succédaient:

Monsieur Eugène SCHAUS (de 1952 à 1959), Monsieur Gaston THORN (de 1962 à 1969 et de 1971 à 1980), Monsieur Boy KONEN (de 1969 à 1971),

Madame Colette FLESCH (de 1980 à 1989) et Monsieur Charles GOERENS (de 1989 à 1994).

A côté des nombreux membres et sympathisants du parti, on notait e.a. aussi la présence de Monsieur Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre et Monsieur Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre.



Salle comble pour le 50^e Anniversaire du Parti Démocratique

M. BODRY à la réunion du Comité des Plans de défense de l'OTAN

Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force Publique a participé le 29 novembre 1995 à la réunion ministérielle du Comité des Plans de défense de l'OTAN à BRUXELLES.

L'un des principaux thèmes abordés par les Ministres de la défense de l'Alliance atlantique fut le développement de la situation en ex-YOUGOSLAVIE. Dans

ce cadre ils ont traité notamment la mise en oeuvre de l'accord de paix en BOSNIE-HERZEGOVINE par le déploiement d'une force de paix sous l'autorité de l'OTAN.

L'Armée luxembourgeoise contribuera à cette force en mettant à disposition une unité de transport, qui sera intégrée dans un bataillon belge.

Les Ministres ont discuté par ailleurs au cours de leur réunion d'autres sujets d'actualité intéressant l'Alliance atlantique tels que l'élargissement de l'OTAN, les relations avec la RUSSIE, l'état d'avancement du programme de partenariat pour la Paix.

La réunion du comité des plans de défense fut précédée le 28 novembre 1995 par une réunion des ministres de la défense de l'OTAN avec leur homologue russe, Monsieur GRATCHEV. Il y fut question de la participation militaire de la RUSSIE à la force de paix en ex-YOUGOSLAVIE.

Le Premier Ministre de la République rwandaise, M. Pierre-Célestin RWIGEMA à LUXEMBOURG, le 29 novembre 1995

Le Premier Ministre de la République rwandaise, M. Pierre-Célestin RWIGEMA, s'est rendu à LUXEMBOURG, le 29 novembre 1995, pour une visite de travail. M. RWIGEMA était accompagné

d'une importante délégation gouvernementale.

Au cours d'une réunion de travail présidée par le Premier Ministre Jean-Claude



MM. JUNCKER et RWIGEMA lors de la conférence de presse commune

JUNCKER et à laquelle assistaient également le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères, Jacques F. POOS ainsi que le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, Georges WOHLFART, le Gouvernement luxembourgeois a fait savoir à la délégation rwandaise qu'il était prêt à reprendre l'aide au développement. Ces aides avaient, en effet, été bloquées suite aux événements dramatiques au RWANDA qui, en 1994, avaient provoqués des massacres énormes, tuant 1 million de personnes.

Selon les informations fournies par le Premier Ministre, le LUXEMBOURG mettrait à disposition des autorités rwandaises 60 millions de francs, destinés, en parts égales, à la construction d'habitations pour les réfugiés désirant retourner dans leur patrie, et à des projets d'aide humanitaire.

Au cours d'une conférence de presse, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a aussi fait état de certaines différences d'opinion entre le LUXEMBOURG et le RWANDA concernant la présence de soldats de l'ONU sur le territoire rwandais. Le LUXEMBOURG, a dit le Premier Ministre, aurait souhaité que ces troupes puissent rester sur le sol rwandais, opinion que les autorités rwandaises ne partagent pas.

Reconnaissance des activités d'intégration organisées par le SREA

Le 29 novembre 1995 a eu lieu une Conférence de presse au Service Ré-Educatif Ambulatoire - SREA, 64 rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, sur le thème:

Reconnaissance des activités d'intégration organisées par le SREA lors d'un concours européen organisé dans le cadre du programme Helios.

Ont pris la parole: Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre aux Handicapés et aux Accidentés de la Vie:

Le contexte politique;

Monsieur John PULL, Directeur de l'Education Différenciée:

Présentation de l'Education Différenciée;

Monsieur Lucien BERTRAND, Responsable du SREA:

Présentation du service ainsi que du projet soumis à la Commission Européenne

Madame Cécile GREISCH, Ministère de la Famille:

Présentation des projets luxembourgeois dans les autres domaines du concours.

Ont assisté aux débats:

Monsieur Michel PÜTZ, Directeur adjoint de l'Education Différenciée;

Monsieur Nico BLEY, Membre luxembourgeois du jury européen;

Madame Jackie HAUFFELS, Collaboratrice au SREA.

Rappelons que le SREA est à la fois - un service d'aide, d'assistance et d'appui en classe, - un centre de consultation, d'information et de formation pour enseignants, personnel éducatif, parents et élèves à problèmes, - un centre de documentation et de coordination, finalement un centre de concertation entre professionnels, services concernés et associations de parents.

Il s'adresse aux:

enfants handicapés intégrés dans l'enseignement ordinaire, comme aux élèves de l'enseignement préscolaire et primaire risquant une désintégration à cause de difficultés d'apprentissage importantes.



Mme Marie-Josée JACOBS, Ministre aux Handicapés et aux Accidentés de la Vie, entourée des collaborateurs du SREA

Tournée des capitales de l'Union Européenne

Le Président du Conseil, le Premier Ministre d'Espagne, M. Felipe GONZÁLEZ, à LUXEMBOURG, le 30 novembre 1995

En préparation du Conseil Européen de MADRID, les 15 et 16 décembre 1995, le Président du Conseil Européen, le Premier Ministre d'Espagne, M. Felipe GONZÁLEZ s'était rendu à LUXEMBOURG, le 30 novembre 1995, pour des entretiens avec le Gouvernement luxembourgeois, représenté par le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS.

Après presque deux heures de discussions intenses au Château de SENNINGEN, les deux Premiers Ministres rencontrèrent les représentants de la presse espagnole et luxembourgeoise.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER se déclara satisfait des entretiens avec la délégation espagnole, à qui il attestait un travail de qualité en guise de préparation du Conseil Européen de Madrid. Le Premier Ministre a informé que la Présidence espagnole et le Gouvernement luxembourgeois partageaient l'opinion que le Sommet de MADRID devrait définitivement arrêter le scénario du passage à la troisième phase de l'Union Économique et Monétaire et que cette troisième phase devrait, en toute logique, démarrer le 1er janvier 1999.

En ce qui concerne la préparation de la Conférence Intergouvernementale (CIG) de 1996, M. JUNCKER mit en évidence l'utilité du document élaboré par le Groupe de Réflexion, présidé par le Secrétaire d'État espagnol aux Affaires Européennes, M. Carlos WESTENDORP. Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER se



Point de presse après la réunion au Château de SENNINGEN: MM: GONZÁLEZ, JUNCKER et POOS

disait confiant que la CIG pourrait être entamée en mars 1996, sous la présidence italienne de l'Union Européenne. Les décisions y relatives ne devraient pas constituer un obstacle pour le succès du Conseil Européen de MADRID.

Le Président du Conseil, le Premier Ministre Felipe GONZÁLEZ remarqua que la Présidence espagnole de l'Union Européenne avait choisi de rompre avec une tradition européenne qui consistait à ne pas dévoiler l'ordre du jour des Conseils Européens des Chefs d'État et de

Gouvernements. Ainsi, il informa la presse que le Sommet de MADRID comporterait, outre les décisions à prendre au sujet de l'Union Économique et Monétaire, des discussions et des décisions dans le domaine du programme européen en faveur de l'emploi, de la croissance et de la compétitivité, sur le principe de subsidiarité, l'élargissement de l'Union vers l'Est et la participation de l'Union de l'Europe Occidentale, UEO, à la mission de paix en Ex-Yougoslavie ainsi que la participation de l'UE à la reconstruction de la Bosnie.

Visite de Mme Katarina TOTHOVA, Vice-Premier Ministre de la République slovaque

Dans le cadre de sa visite au LUXEMBOURG, le 30 novembre et 1er décembre 1995, Mme Katarina TOTHOVA, Vice-Premier Ministre de la République slovaque, a rencontré MM. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés, Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères et Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice ainsi que des membres de la Chambre des Députés.

Au cours de ces entretiens, Mme TOTHOVA a marqué son admiration pour l'apport du LUXEMBOURG à la construction européenne. La SLOVAQUIE, qui veut adhérer à l'Union européenne a entamé un processus intense de rapprochement de sa législation avec celle de l'UE dans le but de mener à bon terme la transition économique. Néanmoins, la SLOVAQUIE, qui est un Etat nouveau, doit affronter des problèmes liés à la

construction de l'Etat. La SLOVAQUIE organisera un référendum avant l'adhésion à l'UE. Dans ce but, le gouvernement slovaque donnera à la population la possibilité de se familiariser avec l'idée de l'UE, cela afin qu'elle puisse exprimer sur cette adhésion en connaissance de cause.

La SLOVAQUIE doit remplir trois sortes de conditions avant de pouvoir adhérer à l'UE: avoir achevé ses réformes économiques, avoir établi des relations de bon voisinage avec ses voisins et avoir réglé la question de ses minorités selon les normes du Conseil de l'Europe.



*Le Président de la Chambre des Députés
M. Jean SPAUTZ et Mme TOTHOVA*

Dans ce contexte, Mme TOTHOVA a déclaré que le Traité entre la HONGRIE et la SLOVAQUIE sera ratifié par le Parlement slovaque lors de sa session de décembre 1995.

Quant à la promulgation récente de nouvelles lois sur l'usage de la langue slovaque, Mme TOTHOVA a déclaré que l'utilisation des langues minoritaires était garantie par la Constitution slovaque.

Une loi globale sur l'utilisation des langues minoritaires est prévue pour 1996.

Les interlocuteurs luxembourgeois de Mme TOTHOVA ont salué cette initiative et lui ont suggéré que le Parlement slovaque consulte le Conseil de l'Europe avant l'adoption de la nouvelle loi sur les langues minoritaires. Un feu vert du Conseil de l'Europe garantirait que la nouvelle loi ne puisse être mise en cause ni par un voisin ni par une minorité.



M. POOS et Mme TOTHOVA



*Le Premier Ministre J.-Cl. JUNCKER et
le Vice-Premier Ministre de la République
slovaque*



*Le Ministre de la Justice M. Marc FISCH-
BACH et Mme Katarina TOTHOVA*

C.E. Santé: l'affaire du médecin suspendu au Luxembourg à l'ordre du jour

Sur initiative du Ministre de la Santé luxembourgeoise, Monsieur Johny LAHURE, le problème de la libre circulation des médecins dans l'Union Européenne et celui de l'information réciproque des Etats membres en cas de dossiers frauduleux a été mis à l'ordre du jour du Conseil des Ministres de la Santé du 30.11.1995, ceci dans le courant de la suspension de ce médecin, qui a prescrit au Luxembourg des pilules amaigrissantes à composition chimique dangereuse. Monsieur LAHURE, après avoir retracé les tribulations du médecin en question, a conclu qu'actuellement un médecin peut profiter de la libre

circulation dans l'Union Européenne pour s'évader d'un pays membre à l'autre aux fins de se soustraire aux peines prononcées contre lui dans un pays et, par la suite, pouvoir continuer à pratiquer son art douteux dans un autre pays de l'Union Européenne. Monsieur LAHURE a insisté qu'il y a bien une directive européenne de 1993 qui vise l'échange d'informations relatives à des mesures ou sanctions disciplinaires et pénales et qui, en fait, oblige les Etats membres à transmettre les informations nécessaires aux pays où un médecin, non-originaire de ce pays, veut s'installer, mais il a aussi constaté que cette directive règle bien le problème en théorie, mais pas en pratique. Monsieur LAHURE a demandé à la présidence s'il n'était pas utile que la Commission européenne examinait le dossier et faisait une proposition de centralisation des données de médecins frauduleux et de transmission aux ministères nationaux respective-

ment aux ordres médicaux nationaux. Cette proposition du ministre luxembourgeois a été soutenue par les ministres français et allemand et le comité des hauts-fonctionnaires a été chargé d'élaborer une solution dans le sens de la demande luxembourgeoise.

Par ailleurs, le Conseil a adopté les plans d'action de lutte contre le cancer, de promotion, d'information, d'éducation et de formation en matière de santé ainsi que celui d'action communautaire relatif à la prévention du SIDA et de certaines autres maladies transmissibles.

S'agissant enfin de la proposition modifiée de directive du Conseil concernant la réglementation de la publicité en faveur des produits du tabac, les Etats membres n'ont pu se mettre d'accord sur un texte commun mais, par rapport à leurs conseils précédents, un rapprochement des diverses positions a pu être noté.

Discours du Président Jacques SANTER au «Transatlantic Policy Network» du Cercle Royal Gaulois

Bruxelles, le 30 novembre 1995

Chairman, Excellencies, Members of the European parliament, Ambassadors, Ladies and Gentlemen,

It is both a privilege and a pleasure for me to speak at your annual dinner tonight. The Transatlantic Policy Network has rapidly established itself as a key forum for the discussion of strategic Transatlantic issues. Your report, "Toward Transatlantic

Partnership", published last year, addressed the crucial need to re-strengthen the EU-US relationship. It was a thoughtful analysis and a source for inspiration. Let me also congratulate you tonight on concluding the "TPN Partnership Project". And I would like to take this opportunity to thank all of you who have worked so hard to define new goals for the partnership between the European Union and the United States.

The time has now come for us to face the challenge of translating these aspirations into action. Tonight I want to share with you the Commission's vision for shaping the future of EU-US relations.

On Saturday and Sunday, I will join Prime Minister Gonzalez of Spain in welcoming President Clinton to Madrid

on the occasion of the EU-US bi-annual Summit. This Summit will be an historical milestone in the development of our bilateral relations. Together, next Sunday, we will agree a political statement setting out a New Transatlantic Agenda. We will also agree a joint Action Plan designed to channel our future cooperation. These texts have been prepared through intensive contacts with the United States, led on our side by the Spanish Presidency and Vice-President Sir Leon Brittan. They have received the green light from our Foreign Ministers. On the eve of this important event I would like to outline to you the basis of this new approach.

Four principles have guided our work. The starting point could be described as moving from "the policies of consultation" to "the policies of joint action". The Transatlantic Declaration on EC-US Relations of November 1990 provided the groundwork for this endeavour. The Declaration was adopted in the midst of a period of major geo-political change, particularly in Europe. This framework provided for bi-annual consultations between the President of the United States and the Presidents of the European

Council and the European Commission. At our last meeting on 14 June this year in Washington, we jointly decided that it was time to refocus our relationship. We decided to underpin our relations with a more practical, action-oriented approach based on "deeds not words". Ladies and Gentlemen, there are no less than 150 specific actions mentioned in the New Transatlantic Agenda. Secondly, we recognized that the time has come to cement and deepen EU-US ties in all existing policy areas. Just think about all the "political" developments that have occurred since the Transatlantic Declaration was adopted - German unification; the ending of Communist rule in Eastern Europe and the restructuring of the former Soviet Union; the Gulf War; the break-up of Yugoslavia and the Bosnian conflict; civil wars in Africa. But there have also been some bright spots: an expanding Middle East peace process; a new democratic South Africa.

The European Union and the United States were so heavily involved in crisis management that we felt it necessary to halt for a moment to reaffirm our bilateral commitment in this fast changing political environment. This new environ-

ment also required a political response from the EU. The Maastricht Treaty has given a new impetus to European integration and begun the process of forming a real European common foreign and security policy. Today the reality is that the European Union is in a much better position to speak to the US with a single voice on a much wider range of issues. I think this is very important.

The strengthening of European integration will not only benefit Europe, but it will, by the same token, make us a stronger partner for the United States. There is no ambiguity from President Clinton on the issue of European integration. On his visit to Brussels in January 1994, he stated very clearly that the United States wants a strong Europe. I quote: "...My Administration supports the European Union, and Europe's development of stronger institutions of common purpose and common action. We recognize that we will benefit more from a strong and equal partner than from a weak one..."

Why is this of particular importance? Because only the US and the EU together have the political clout and the economic resources to act as a motor for global democracy, peace and stability. Neither of us has any other partner that can complement us in this way. We have proven, time and again, that we are able and willing to be partners in leadership. Partners in a way that is beneficial, not only for our interests, but also for the world as a whole. A case in point is the completion of the Uruguay Round. It would not have happened without EU-US leadership. It has been estimated that it will produce a boost to the global economy worth 500 billion US\$ annually. This will not only stimulate our respective economies but create jobs, enhance trade and open markets for every competitive economy in the world. Just look at the recent acceleration of world trade. Well thank the Uruguay Round for that.

This brings me to the third guideline of our new approach. Achieving goals to benefit all humanity. The notion that Transatlantic relations were glued together by our security ties and will therefore become unstuck in the future, has become a standard opening line for speeches on Transatlantic relations. It is a view that is hackneyed and out of date. I believe we will cooperate more not less in the future to deal with the major global "hot spots". Sharing more the costs and burdens; the costs of promoting peace, freedom and democracy. Yes, it is true that during the Bosnian crisis we tested each other's patience to the limit, but with the Dayton Agreement we have emerged with our relations intact, and in the longer term stronger for it. Our vital security relationship will continue in the

future. Indeed, I believe it will deepen and will continue to maintain peace and stability in Europe.

But I also recognize that our relationship has always been underpinned by strong economic ties. A second so-called expert view is that the economic future of both the EU and the US lies in the Asian Pacific Rim. No-one denies the importance of the emerging dynamic Asian market. The European Union is rapidly expanding its economic ties with those countries. The United States is a member of APEC. But look at the facts.

In 1994 the US was by far the EU's most important trading partner. And the EU continues to be the second most important trade partner for the US, only behind neighbouring Canada. The overall EU-US combined trade flow amounts to around 250 billion US\$. Foreign direct investment across the Atlantic is increasing - in total around 460 billion US\$. US direct investment in Europe? 250 billion US\$ compared with only 48 billion US\$ of US investment in all of Asia. Three million jobs on each side of the Atlantic depend on these investment flows. Trade and investment combined makes the EU the largest economic partner for the US. This will increase further with the accession of Finland, Sweden and Austria. When the EU enlarges again our interdependence will be even more profound.

It is crucial to note that there are no major structural trade deficits in Transatlantic trade. Our mutual trade balances broadly reflect relative growth and exchange rates. This is simply not the case with the US-Asian, (and to a lesser extent) EU-Asian trade, where there are, quite simply, far too many unnecessary trade barriers hindering fair trade. We should spend more time cooperating together to help remove some of them. Trade and economics are one thing. But the other is mutual trust. The readiness to stand by each other in good times and bad. Ask ourselves, "To whom would you turn in a major crisis situation for support and assistance?". It is a simple question. And the answer contains the genesis of our mutual relations. That, Ladies and Gentlemen, is why the EU and the US have decided to accept joint responsibility in a global partnership. We cherish tonight the common heritage that binds Europe and the US together. We share the same values. We jointly believe in democracy, good government, human rights, market economics and the due process of law. But it does no harm - indeed a lot of good - to modernize these principles from generation to generation.

This year we celebrated the end of the Second World War - a war, in which thousands of young Americans died to

free Europe. Let us not forget that. Nor the economic sacrifices of the Marshall Plan. Let us not forget either the US soldiers who stood guard here in Europe for nearly 5 decades to see off the Communist threat. And again, shortly, American soldiers should be coming to Europe to help cement the peace in Bosnia along with troops from other countries including a great number of our Member States. This is an action of great statesmanship and leadership by President Clinton. After 4 years of terrible war and suffering, the Dayton Agreement is without doubt a decisive step towards establishing peace and stability in the region. We should all applaud the role played by the United States to have brought this about. I do so.

Without US leadership, this result would not have been obtained.

We may regret, of course we Europeans regret, that the European Union was not able or strong enough to have done the job on its own. The answer to this disappointment is that we, in the European Union, must build on these harsh lessons - notably by making our own foreign and defence policy apt for the 21st Century role the EU must play. We can no longer accept having a foreign and security policy that is a clapped out relic of by-gone years.... its like pigeon communications in the age of the Internet. The IG C has got to sort it out.

We now enter a phase of the Bosnian peace process which is potentially difficult and dangerous. It is essential that we continue to work closely together, with determination, to reconstruct a new beginning in ex-Yugoslavia. The European Union and the Commission are ready to take up our full share of the reconstruction and humanitarian burden, on top of the massive assistance we are already providing.

Bosnia is only one example where we are pledging to work more closely together in the New Transatlantic Agenda. There are many opportunities for new cooperative "joint ventures" in Central and Eastern Europe, Russia, Ukraine and other NIS countries. In the environment field; on technical assistance for our Eastern neighbours etc.

We jointly pledge in the New Transatlantic Agenda to work together to make peace, stability and prosperity in the Middle East. For example, by supporting Palestinian self-government and economic development; improving market access for goods from the West Bank and Gaza; by encouraging free trade areas in the region among many other actions. And in the development area we will intensify our cooperation in many new domains. Hardly any area of the world is left out of this New Action

Plan. That is how broad and action oriented it is!

Crime, terrorism, drug traffic, illicit nuclear trade, also feature strongly. These are global problems, requiring an integrated cooperative policy approach. Well now there is going to be one.

Let me also mention trade. First, let me stress that there will not be further global multilateral trade opening unless the EU and the US agree on the broad trade agenda. It is therefore significant that in the new Transatlantic Agenda we have singled out a number of major priorities:

- Consolidating the WTO and its vital disputes settlement mechanism.
- Cooperating on China and Russia's accession to the WTO.
- Completing the unfinished business of the Uruguay Round - especially the crucial telecommunications negotiations early next year.
- Working together on the new trade agenda items - environment, investment, competition and labour standards.
- A specific exercise to conclude an information technology agreement.
- Consideration of a mutually satisfactory package of tariff reductions.

- Carrying out a joint study on ways to facilitate trade in goods and services and further reducing or eliminating tariff and non-tariff barriers.

- And there are many other specific items.

As you see, this is an agenda of substance, often with deadlines and clear objectives.

In Madrid, next Sunday, we will also endorse an overall concept for our bilateral economic relations. This is the creation of a New Transatlantic Market. Its aim is to progressively reduce or eliminate barriers that hinder the flow of goods, capital and services between us. The text also welcomes the Transatlantic business dialogue. This will help ensure we are responsive to business and that business benefits from the New Transatlantic market place.

Finally, the text also encourages, by a range of measures, improving people to people links: such as more scholarships; more educational exchanges and more intern programmes. I greatly applaud this. The more transfers of people, ideas and cultures there are the better. There is no monopoly of wisdom on either side of the Atlantic.

The European Union, as I have frequently

said, faces a quadruple challenge in the next few years:

- The Intergovernmental Conference.
- Economic and Monetary Union.
- Enlargement.
- Our future financial arrangements.

Success on all these fronts will strengthen the European Union; strengthen our external presence, strengthen our capacity to deliver a strong, vibrant, open expanding Internal Market, strengthen our own confidence, and strengthen our relations with the United States.

We are now on the eve of a New Transatlantic Agenda. Thanks to the immense work of all the officials involved who have put together this dynamic, forward looking agenda in less than 5 months, we are going to take a major political leap forward. It is an Action Agenda not for the faint-hearted.

In the years ahead we must deliver, on both sides of the Atlantic, the fruits of these actions. Our citizens and future generations will demand nothing less. And they are right to do so.

Thank you.

Un «MUSÉE Henri TUDOR» projeté à ROSPORT

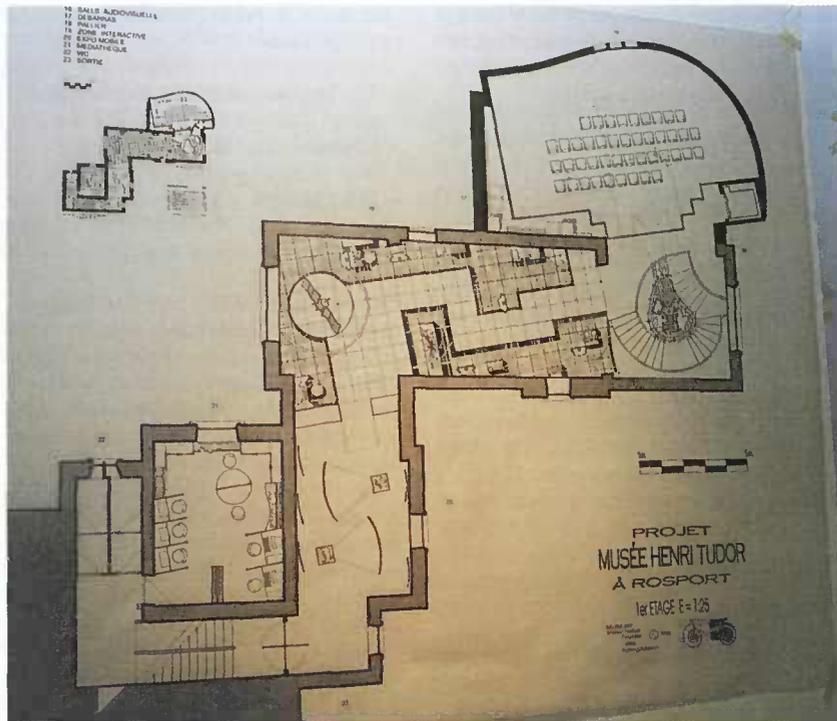
Né le 30 septembre 1859 à la Ferme DIESCHBOURG de FERSCHWEILER, petit bourg situé à quelque 8 kilomètres de BETTENDORF, Henri TUDOR passa toute son enfance et une belle partie de son adolescence à ROSPORT.

De tempérament chercheur et animé d'un sens passionné pour tout ce qui était technique, le jeune Henri TUDOR décida assez tôt d'être ingénieur, fasciné qu'il fut par les découvertes d'époque et l'évolution rapide à laquelle semblaient sujets technique et technologie. Promu ingénieur à BRUXELLES en 1883, il continua ses études et recherches à PARIS, où il parfit son savoir en électrotechnique avec les Professeurs PLANTÉ et FAURE.

Une question l'occupa essentiellement: comment, à partir des accumulateurs à plomb, encombrants et réservés aux seuls usages en laboratoire, pourrait-on réaliser des accumulateurs plus maniables, d'un usage général, multiple et pratique.



De nombreuses personnalités pour la présentation du projet de Musée



Plan du nouveau Musée Henri TUDOR à ROSPORT

Premiers essais: ROSPORT

C'est au moulin de ROSPORT que le jeune ingénieur TUDOR fit ses premiers essais, — concluants: dès le 7 août 1884, une première batteuse agricole fonctionna au village, mue par énergie dynamo-électrique: l'ouverture était faite, les nouveaux principes électro-techniques et de fabrication clairement définis.

L'année suivante déjà, Henri TUDOR, serviable autant que promoteur avisé, entama la production industrielle des nouveaux accumulateurs, dans une usine modeste à ROSPORT d'abord — dès 1885! —, plus tard dans des entreprises d'envergure en France, en Belgique, en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Au Luxembourg, on raille bien souvent la gent epternacienne comme quelque peu «lente»; mais toujours est-il qu'ECHTERNACH se montrait plus «rapide» que d'autres: dès 1886, les édiles passaient commande d'un projet d'illumination des artères de la cité abbatiale à Henri TUDOR, ... et en octobre de la même année, les rues et ruelles d'ECHTERNACH furent éclairées électriquement. L'événement fut tel que des chroniqueurs à l'époque plaçaient ECHTERNACH au rang des grandes... métropoles mondiales!

Le projet de Musée

En présence de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture; de S. Exc. M. l'Ambassadeur du

Royaume-Uni et de Mrs J.N. ELAM, du Député au Parlement Européen Ben FAYOT, des délégués du «Centre de recherche publique Henri TUDOR»; du Directeur Norbert STOMP et de M. Aloyse STEINMETZ, promoteurs acharnés du projet, de M. Jos SCHEUER, Vice-Président de la Chambre des Députés, des bourgmestres des communes voisines, le premier magistrat Luc BONBLET put remercier les promoteurs, tout en mettant en évidence ce que, concrètement, Henri TUDOR signifie pour ROSPORT et la commune, terminant sur sa propre conviction, partagée par un chacun, que «ROSPORT devait un réel hommage à Henri TUDOR».

«Ludens discere»

Le nouveau Musée Henri TUDOR sera aménagé à l'ancien Château de ROSPORT, dépendance des TUDOR, datant de la fin du siècle dernier —, à laquelle sera jointe une nouvelle construction, devant harmoniser avec l'ensemble existant.

Répondant aux exigences et conceptions muséales contemporaines, le musée ne sera pas du type «exposition-archives», mais d'approche plus purement didactique, la substance centrale étant constituée par les travaux de recherche de Henri TUDOR et les développements qu'il réalisa au niveau de l'accumulateur à plaques de plomb.

Complémentairement, le site de ROSPORT et son histoire locale, de même que les informations familiales et bibliographiques des TUDOR seront intégrés dans le musée.

Les aspects scientifiques de l'invention et les questions de base qu'ils soulèvent dans ce contexte, seront analysés et présentés de façon «ludique», intuitive: Quelles sont les énergies naturelles? Qu'est-ce que l'électricité? Quelles furent et restent les utilisations des développements techniques réalisés par H. TUDOR?

Misant sur le didactique et le «ludens discere» — apprendre et surtout «enseigner par le jeu» en quelque sorte —, le musée sera doté d'unités d'expérimentation et colonnes-vidéo illustrant force sujets interchangeables; l'interactivité jouera autour du fonctionnement de l'accumulateur et de ses applications, l'accès à ces jeux et bornes se fera par le biais d'une carte à puces. Outre sa résonance historique indéniable, le musée visera à susciter un intérêt général pour les sciences, la technologie appliquée, ceci auprès des adultes ainsi que des classes scolaires, tous les types d'enseignement confondus; notons qu'une salle d'exposition particulière sera appelée à offrir des aperçus scientifiques sur les tout derniers résultats et les connaissances nouvelles en matière recherches.

Le musée, dont le coût est estimé à quelque 63 millions de francs, sera géré par la «Fondation MUSÉE Henri TUDOR», dont Son Altesse Royale le GRAND-DUC a daigné assumer le Patronage d'honneur. On ignore actuellement encore quand le nouveau musée pourra ouvrir ses portes.

«Le plaisir procuré par les sciences»

Dans le cadre de la présentation de cet important projet, le Professeur Heintz WOLFF du «BURNEL Institute for Bioengineering» de LONDRES fit une conférence sur le thème «La science pour tout le monde».

Peu à peu, exposa le Professeur, les gens se rendraient compte que les sciences naturelles et la technique représentent une composante essentielle de la culture tout court. Afin de diminuer angoisse ou frayeur, comme les inhibitions souvent naturelles ou spontanées que ressentent beaucoup de gens face à la science et ses multiples applications, il faudrait rendre celle-ci compréhensible, concrète et transparente, par vulgarisation scientifique. Sciences et technique devraient pouvoir procurer plaisir authentique, «l'étude et l'analyse par le «rire» facilitant l'acquisition personnelle de connaissances», le Professeur n'ayant pas été économe d'humour à son exposé, très prisé.

Jusqu'au milieu du siècle présent, la science aurait été transparente, puis qu'il aurait été possible que compter individuellement tous les rouages de quelque engin, «la chose n'étant plus possible dans



Promoteur du projet: le Prof.-Directeur du Musée d'Histoire naturelle Norbert STOMP

le moindre petit calculateur électronique de poche». Les enfants toutefois, avides de connaître et de comprendre, désiraient découvrir et voir tout rouge d'un ensemble, faits qui impliqueraient l'introduction des jeunes à la science et à ses applications le plus tôt possible, tout en ayant soin de développer leur dextérité naturelle et les talents, assurant de la sorte un éveil général et l'intérêt pour la technique.

«La science par le jeu» et par le désir impérieux de savoir, les procédés didac-

tiques et pédagogiques devant garantir une assez large part d'imagination et de plaisir, sinon d'intérêt direct et méthodique, tendant vers la compréhension, peut-être la découverte.

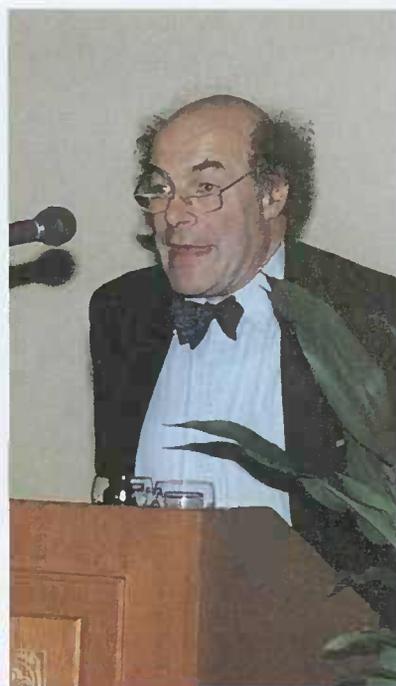
Le processus de l'étude serait finalement comme un jeu de détective, où un chacun serait appelé à combler personnellement des lacunes dans le système des connaissances acquises.

Et le professeur de faire allègrement encore un bien beau pas de l'avant: «L'accès individuel à la science et à la technique devrait se considérer de même dans un contexte général éthique: le savoir se trouvant en relation directe avec la conscience, il serait important de comprendre certains rapports, afin d'être à même de distinguer ce qui est exact et ce qui est faux, aux fins de pouvoir assurer un choix personnel, conscient et responsable.»

Finalement, le Professeur mit en évidence l'importance du «fait de comprendre» le présent dans l'approche scientifique et technique, «cette compréhension faisant défaut, rendrait impossible une planification adéquate de l'avenir», postulat extrêmement important pour l'Europe également, afin de «ne pas prendre de retards technologiques» au XXI^e siècle.

Conseil d'administration

Un Conseil d'administration, devant gérer projet et gestion plus tard, s'est constitué, ainsi composé, sous le Patronage d'honneur de Son Altesse Royale le



Le Professeur Heintz WOLFF

GRAND-DUC: MM. Charles-Louis ACKERMANN; Luc BONBLET, bourgmestre de la Commune de ROSPORT; Johny EISCHEN, François GOEDER; Edmond ISRAEL, Président de la Bourse de LUXEMBOURG; Jean KRIER, Dominique LAVAL, Edmond MEYERS, T.H.A. PESCATORE, Albert SEYLER; Aloyse STEINMETZ, historien local; Nibert STOMP, Directeur du Musée d'Histoire naturelle; François TESCH; Claude WEHENKEL, ingénieur et Henri WERNER-FLICK.

La Coopérative «SYNPLANTS» a 50 ans

Fondée le 2 octobre 1945 à ETTTELBRUCK, la «Eislécker Setzgromperegenossenschaft» – ESG – Coopérative de pommes de terre de semence – a pu fêter son cinquantenaire à CLERVAUX, séance académique encore, à laquelle on fit état d'une surface de culture appréciable, comme d'une qualité exquise en ce qui concerne la pomme de terre.

Le Président Nic. SIEBENALER, à la bienvenue le 30 novembre 1995, remercia le Ministre de la Famille Marie-Josée JACOBS, représentant le Ministre de l'Agriculture Fernand BODEN; le Secrétaire d'Etat Georges WOHLFART; les Députés Edouard JUNCKER, Vice-Président de la Chambre des Députés; Claude HALSDORF, Jean-Pierre KOEPP, Agnes DURDU, Emile CALMES et Nico LOES; le Directeur des Services techni-

ques de l'Agriculture Jos. FRISCH.

Premiers contacts avec M. Franz BINST qui s'avéra être un partenaire extrêmement précieux lors des exportations massives succédentes dès 1953, la même année des halles de sélection et de stockage étant projetées dans la région de CLERVAUX.

En 1956, le siège principal de la ESG fut transféré d'ETTTELBRUCK au centre de la coopérative de CLERVAUX, où, dès 1962, l'élargissement des halles était chose décidée, la récolte de 191 ha de terres de culture devant être stockée; des serres nouvelles de culture y furent jointes, de même qu'une infrastructure administrative.

En 1975, de nouvelles installations de tri furent aménagées, modernes, toujours en service de nos jours.

Jusqu'en 1976, les surfaces de culture étaient en continuelle augmentation, ceci pour faire face à une demande étrangère croissante; nécessité également de fonder à BRUXELLES, la même année, la Firme BINST, qui devait assurer l'exportation de 85 % de la production nationale en semence, vers 13 pays différents.

Alors qu'en 1989, les halles de CLERVAUX étaient agrandies une nouvelle fois, on décida de la construction d'une aire de stockage supplémentaire à ESELBORN, pouvant recevoir 2.200 t de pommes de terre/semence.

Chiffres éloquents

En cette année anniversaire, la Coopérative possède une capacité de stockage de 12.700 t; elle occupe 15 ouvriers-trieurs,

15 surnuméraires pendant les mois d'hiver, six employés administratifs et de contrôle. 82 entreprises de «multiplication» sont connectées avec la Coopérative, qui réussirent, en 1994, la culture sur 392 ha, contre 428 pour cette année 1995, réunissant ainsi quelque 50 % de la surface de culture totale du pays, en ce qui concerne la pomme de terre.

Le Président souligna que plus que jamais, la première qualité devait rester le garant pour pouvoir assumer le marché établi au jour, M Francis MEYERS, Directeur de l'ESG, développant le sujet «La Coopérative au service de ses membres».

L'analyse des méthodes de culture

M. Jos FRISCH, Directeur des Services techniques de l'Agriculture, dans un aperçu historique, intéressant autant que révélateur, compara «l'antan» avec les exigences du moment, sinon les impératifs d'un proche futur.

A la reconstruction du pays, la Coopérative aurait joué un rôle de tout premier ordre: celle-ci aurait connu ses difficultés de centralisation autant que d'écoulement des excellents produits. En 1948, année de grande surproduction, les entreprises-membres auraient été soumises «à sélection naturelle», où les meilleures auraient «survécu, d'où centralisation accrue simplifiée et contrôles plus sévères encore: la qualité primant, des instructions toujours meilleures aux producteurs, la conscience professionnelle de ceux-ci aidant, le produit se serait amélioré continuellement, assurant l'importante part du marché qu'on lui connaîtrait aujourd'hui, M. FRISCH rendant hommage au directeur de l'ESG d'alors, M. Paul DIEDERICH.

La libéralisation de la pomme de terre/semence sur le marché européen, définie en 1968, aurait constitué un autre, réel pas vers l'avant, la pomme de terre de consommation au Luxembourg ayant rétrogradé pour le plus grand bien des cultures-semence: de 9.000 ha en 1945, la culture est tombée à 400 ha, en surface

extensive et de très grande qualité. Celle-ci serait, eu égard au marché et à ses exigences contraignantes, à conserver, la culture en pouvant seulement être réservée aux seuls spécialistes, expérimentés et consciencieux.

Le Directeur Franz BINST exprima le souhait de voir la surface en culture-semence élargie à 500 ha en 1996, de même qu'il aimerait élargir ses propres surfaces à quelque 700 ha.

Madame le Ministre Marie-Josée JACOBS transmet les compliments gouvernementaux aux responsables de la Coopérative, le succès de l'entreprise devant résider dans la qualité des produits offerts sur le marché, à l'avenir comme par le passé; l'orientation coopérative sur le marché externe aurait été excellente, la coopérative elle-même ayant fourni la preuve que des institutions du genre, supposées «périmées» par d'aucuns, continuaient à garantir des succès certains, retentissants.

40^e ANNIVERSAIRE de la FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ORGANISATIONS de DONNEURS de SANG – FIODS –:

Congrès à LUXEMBOURG, du 30 novembre au 3 décembre 1995

Dans le cadre du 40^e Anniversaire que la «Fédération Internationale des Organisations de Donneurs de Sang» avait tenu à organiser à LUXEMBOURG, du 30 novembre au 3 décembre 1995, se sont inscrits Congrès annuel et Séance académique à MONDORF-les-Bains, à l'Orangerie du Domaine Thermal.

Le Président de «l'Association des Donneurs de Sang bénévoles de la Croix Rouge luxembourgeoise», association affiliée à la FIODS, le Dr Robert ANGEL, a souhaité la bienvenue aux hôtes, dont le Ministre de la Santé Johny LAHURE, le Premier Echevin de la cité thermale Maggy NAGEL, M. Henri AHLBORN, Vice-Président de la Croix-Rouge luxembourgeoise, le Professeur Dr VAN AKEN, Directeur du Centre de transfusion sanguine-Banque du Sang des Pays-Bas; Laurent VACHEY, Président de l'Agence française du Sang; le Professeur Philippe ROUGIER, Directeur général de l'Institut National TS à PARIS; le Professeur Dr Henri METZ, Directeur du Centre hospitalier de LUXEMBOURG; le Dr Jean-

Claude FABER, Directeur du Centre de transfusion sanguine LUXEMBOURG; le Dr Pierrette HUBERTY-KRAU, médecin-chef de la Division de l'Inspection sanitaire, le Député Robert MEHLEN; les Présidents et Délégués des Comités des dix sections-associations de donneurs de sang du Grand-Duché de LUXEMBOURG, les délégués de 21 pays des cinq continents, intervenants pour ce congrès mondial.

1948 à TURIN

M. Nicolas KIEFFER, trésorier général de la FIODS, fit l'historique de l'Association internationale, tout en précisant les multiples objectifs de celle-ci.

En 1948 à TURIN, au Congrès de la Société Internationale de transfusion sanguine naquit l'idée, – reprise à LISBONNE en 1951 – de créer une Fédération Internationale; celle-ci devait naître le 4 décembre 1955 à LUXEMBOURG par la signature solennelle des statuts par les membres-fondateurs qui furent l'Alle-

magne, l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, et – à l'époque – la Sarre.

Retour aux «sources» à LUXEMBOURG dès lors, en cette occasion du 40^e Anniversaire, où se trouvèrent en fait confirmés les engagements solennellement pris il y quatre décennies: respecter la générosité et le désintéressement de l'acte humanitaire du donneur de sang et faire triompher le don bénévole dans tous les pays par l'action continue et solidaire de la Fédération Internationale.

Celle-ci a diffusé et fait appliquer le code des donneurs de sang, mais elle a encore créé des relations d'amitié, de multiples échanges et des liaisons entre tous les membres, organisé des congrès mondiaux, créé un Bureau permanent destiné à la représentation des donneurs de sang et apporté son aide et une collaboration continue à la Société internationale de Transfusion sanguine, à l'Organisation mondiale de la Santé et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge internationale et du Croissant rouge.

Dans le but d'uniformiser les législations et les actions dans le marché intérieur, la FIODS a toujours insisté sur le bénévolat, le volontariat, l'anonymat, la nonrémunération et la périodicité régulière du don du sang humain et de ses dérivés, partant aussi sur la primauté absolue de l'éthique sur l'économie et la nonpatrimonialité du corps humain.

De cette façon, conclut l'orateur, il resterait à rendre un vibrant hommage à tous ceux qui, par leur engagement, leur travail, leur compétence et leurs qualités humaines, ont fait progresser l'oeuvre initiée en 1955.

Le bénévolat

Madame Siti Hardi Yanti RUKMANA, citoyenne indonésienne et Présidente de la FIODS, insista pareillement sur l'importance du don sanguin bénévole, de même sur la nécessité d'en expliquer la valeur humanitaire aux jeunes, question de les sensibiliser au don.

La Secrétaire générale de la FIODS Nicole PETTON mit l'accent sur l'enjeu que constituait la FIODS lors de sa création, sur la gratuité pécuniaire des dons de sang, proscrivant à priori tous les abus que, malheureusement, on sait exister sur le corps humain et les organes «clandestinement offerts sur un marché»...

Outre les valeurs universelles comme l'esprit, l'altruisme et le désir de réellement rendre service à son prochain, valeurs propagées par la FIODS, le problème de la qualité indiscutable du sang offert ou reçu resterait une question devant concerner chaque citoyen en particulier.

L'importance de l'auto-suffisance du sang, par bénévolat et volontariat, fut soulignée, objectif à atteindre, mais souvent loin du «nécessaire» dans quelques pays: le Sida, ses conséquences et les angoisses qui s'y rattachent ont quelque peu modifié l'idée du don du sang et il s'agit d'opposer à cette menace entravante confiance, sincérité et comportement responsable, dans une approche d'amitié fraternelle, de solidarité profonde et dans le respect d'une éthique commune.



Dans le cadre du 40^e Anniversaire de la FIODS, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE a reçu au Palais grand-ducal les membres de la Délégation internationale.

M. le Vice-Président de la Croix-Rouge Henri AHLBORN exprima les plus chaleureuses félicitations à la FIODS pour efforts consentis et engagements conséquents sur 40 années d'existence, rappelant que S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE, Présidente d'Honneur de la Croix-Rouge, sensible à cette pratique toute particulière d'altruisme, avait tenu à recevoir les responsables fédéraux lors d'une audience privée au Palais grand-ducal.

Faisant le bref historique des Services de Transfusion sanguine luxembourgeois, M. AHLBORN souligna que c'était la Croix-Rouge nationale qui, dès la création du service, avait assumé l'entière responsabilité de toutes les activités de prélèvement de sang et de plasma, de conditionnement et de distribution; grâce aux efforts centralisés, comme aux sections locales qui sont nées dès les années 50, il aurait été possible d'assurer un service sûr, performant et très apprécié.

L'orateur rendit hommage au trésorier Nicolas KIEFFER, réelle cheville ouvrière de la FIODS, de même président de l'Entente des Associations de donneurs de sang du Grand-Duché.

Le volontariat

Pour la FIODS, ce fut le conseiller médical Dr J-Jacques BIDEZ qui présenta une recommandation visant à réaffirmer l'importance de la non-rémunération des donateurs, du volontariat et de l'anonymat, recommandation qui vise également à attirer l'attention sur les possibilités de transmission de maladies en cas de non-respect de la sécurité, d'où appel aux instances gouvernementales à une prise de conscience face au commerce indigne du sang et du corps humain.

Pour la municipalité thermale, ce fut l'Échevin Maggy NAGEL qui exprima bienvenue et félicitations à la Fédération, vaillante quadragénaire.

Contrôles méticuleux

Félicitations par le Ministre Johny LAHURE également: engagement, noble cause, continuité, auto-suffisance. En ce dernier point, le Ministre se dit très satisfait de la situation luxembourgeoise en matière donateurs et gestion du sang, des contrôles méticuleux et un laboratoire très performant permettant de donner toutes les garanties requises quant à la qualité du sang, d'où sécurité optimale.

Emission de composés organiques volatils en provenance des stations-service et dépôts pétroliers

Suite à la publication de données relatives à la qualité de l'air en composés organiques volatils, notamment en benzène, par le Ministère de l'Environnement, certai-

nes personnes sont préoccupées par la teneur élevée de ces polluants, notamment à MERTERT, près de WASSERBILLIG.

Le Ministère de l'Environnement tient à informer que l'Administration de l'Environnement a procédé, en novembre 1992, à un contrôle détaillé de toutes les stations de distribution d'essence et de gazoil situées à MERTERT. Ainsi, suite à l'intervention de l'administration, plusieurs sociétés pétrolières ont entièrement renouvelé leur station, alors que d'autres stations ont été modernisées et équipées

d'une installation de récupération des gaz d'essence. A l'heure actuelle, toutes les stations sont équipées d'un système de récupération des gaz, à l'exception de deux stations dont l'une est actuellement en train d'être équipée d'un tel système. Ce système de récupération des gaz consiste à transvaser les gaz d'essence compris dans le réservoir d'un véhicule-client dans le réservoir de la station, de même que les gaz d'essence compris dans les réservoirs de la station sont reconduits dans le camion citerne lors du ravitaillement de la station.

Les résultats de la qualité de l'air se réfèrent à des mesures effectuées en décembre 1994. Depuis lors, 6 stations supplémentaires ont installé le système de récupération, de sorte qu'une amélioration de la situation devrait en être la conséquence.

Conformément aux dispositions du Règlement grand-ducal du 26 mars 1993

concernant la limitation des émissions atmosphériques auprès des stations de distribution d'essence, la seule station de MERTERT/WASSERBILLIG qui ne dispose pas encore du système de récupération doit mettre en place ce système avant le 1^{er} mai 1996. A la demande de l'Administration de l'Environnement, le pétrolier en question s'est déclaré prêt à installer le système à brève échéance.

Comme annoncé précédemment, l'Administration de l'Environnement va faire procéder prochainement à de nouvelles mesures de la qualité de l'air à MERTERT/WASSERBILLIG.

Les gaz récupérés auprès des stations-service sont retournés auprès des dépôts pétroliers disposant d'un stock d'essence. A ces fins, le Ministre de l'Environnement a imposé, en 1994, par le biais de la législation sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes à la plu-

part des dépôts pétroliers des délais en-dehors desquels une telle installation de traitement des gaz doit être opérationnelle. Une procédure d'autorisation est en cours pour les dépôts auprès desquels une installation de traitement des gaz d'essence n'est pas encore imposée.

Suite à des initiatives du Ministre de l'Environnement, plusieurs réunions du Ministre de l'Environnement, du Ministre de l'Economie, du Ministre de l'Energie avec les représentants du Groupement des pétroliers luxembourgeois ont eu lieu au cours de cette année, en vue de mettre en pratique les exigences techniques imposées dans le cadre des autorisations ministérielles.

Le Ministre de l'Environnement continue à entreprendre toutes démarches en vue de réduire toute pollution de l'atmosphère à un strict minimum.

Réunion du groupe «PANTA RHEI»

Le groupe «PANTA RHEI», organismes de paiement nationaux chargés de gérer les dépenses du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section garantie, réunit les responsables des Etats membres de l'E.U. et de la Commission pour discuter des problèmes de gestion et de contrôle financiers liés à l'application de la politique agricole commune.

La huitième réunion du groupe s'est tenue les 30 novembre et 1^{er} décembre 1995 au Centre de Conférence à KIRCHBERG. Elle a eu comme sujet l'accréditation des



organismes payeurs à la lumière de la nouvelle réglementation communautaire en la matière et a rassemblé les directeurs et/ou fonctionnaires à haut niveau de treize Etats membres et de la Commission (40 participants).

M. André VANDENDRIES, Conseiller de direction 1^{re} classe au Ministère de l'Agriculture



Photo de famille des participants à la réunion du Groupe "PANTA RHEI" à LUXEMBOURG

Réaction du Ministre de la Santé à la campagne d'un fabricant de tabac

Depuis quelques semaines nous pouvons voir des annonces publicitaires dans nos journaux, réalisées par un fabricant de tabac, et destinées à faire réagir la population contre les mesures et lois en discussion, pour protéger les non-fumeurs contre les méfaits du tabac.

Ces annonces publicitaires montrent les «pauvres» fumeurs «obligés» de fumer leur cigarette sous la pluie, et essaient de suggérer que les tentatives pour protéger les non-fumeurs contre les méfaits du tabac seraient des atteintes à la liberté individuelle, émanant d'esprits totalitaires et réactionnaires; elles essaient également de réduire la problématique entre fumeurs et non-fumeurs à un simple problème de nécessaire courtoisie et de convivialité.

Je me joins à l'indignation des responsables de la santé publique de la Commission Européenne, et à celle de la majorité de nos concitoyens, je l'espère, pour rappeler qu'une personne qui choisit de fumer ne nuit pas seulement à sa santé mais également à celle des autres. Je tiens à réaffirmer que le droit du non-fumeur de préserver sa santé doit primer celui du fumeur de satisfaire son besoin nocif.

Le fumeur qui consomme régulièrement du tabac souffre en effet d'une dépendance tenace à la nicotine, laquelle, de nombreuses études l'ont démontré, est une substance très toxigène, au même titre que l'héroïne ou d'autres substances addictives. L'annonce montrant les fumeurs

sous la pluie ne fait que démontrer cette dépendance dont ils souffrent, hélas.

D'un point de vue de politique de santé publique, il faudra donc essayer d'offrir des traitements de désintoxication aux fumeurs, et protéger les non-fumeurs, en promouvant un environnement sans tabac.

Aujourd'hui plus de deux tiers des habitants du Luxembourg sont non-fumeurs.

Selon deux enquêtes réalisées en 1987 et en 1993, la proportion de fumeurs dans la population est en baisse: de 33% en 1987, elle est tombée à 29% en 1993. Cette évolution lente est surtout marquée chez les hommes.

La majorité des fumeurs interrogés ont déjà essayé d'arrêter de fumer une à plusieurs fois, il n'y a donc pas beaucoup de fumeurs heureux de l'être. 60% des personnes ont déclaré par ailleurs être dérangées par la fumée de tabac ambiante, 29% parmi les fumeurs eux-mêmes, 71% parmi les non-fumeurs.

Depuis la publication de plusieurs études mettant en évidence les effets nocifs du tabagisme passif, les non-fumeurs s'inquiètent à juste titre pour leur santé, et revendiquent de la part des autorités des mesures de protection plus efficaces et une lutte plus intensive contre le tabagisme.

On sait que le tabac est responsable actuellement de plus de 500 décès par an

au Luxembourg, de plus de 500.000 décès en Europe et de plus de trois millions de décès dans le monde.

Il est bien démontré aujourd'hui que le tabac est la cause de 90% des cancers du poumon, de 30% de tous les cancers, et de 20-25% de la mortalité cardio-vasculaire.

En ce qui concerne les non-fumeurs, outre les effets gênants, comme l'irritation des yeux, du nez et de la gorge, la diminution de l'odorat, la mauvaise odeur des vêtements, le fait d'être exposé à la fumée de tabac ambiante les expose également à un risque de décès plus grand. C'est ainsi que des études effectuées ont clairement fait ressortir que les non-fumeurs exposés à la fumée de tabac courent 30 à 35% plus de risque d'avoir un cancer du poumon, et 25% plus de risque de décéder par maladie coronarienne.

Les enfants de parents fumeurs sont atteints plus souvent de maladies respiratoires, notamment de bronchites, d'asthme et de pneumonies.

En dépit des dispositions actuelles pour délimiter, dans les lieux accueillant du public, les espaces réservés aux fumeurs et aux non-fumeurs, ces derniers ont encore bien du mal à faire valoir leur droit de respirer un air non pollué de fumée tabagique.

L'expérience montre donc clairement que les droits des non-fumeurs ne sont pas respectés lorsque le droit de fumer n'est pas strictement réglementé.

Le Ministre de la Santé
Johny LAHURE

Le nouveau «FOYER EUROPÉEN» inauguré par le Président Jacques SANTER:

«Rencontre, détente et créativité» à partir du 1^{er} décembre 1995

Rue HEINE à LUXEMBOURG, les 8.000 fonctionnaires des Institutions européennes au Grand-Duché ont trouvé un nouveau Foyer, bel immeuble, fonctionnel qui a été inauguré par M. le Président de la Commission Européenne Jacques SANTER, le 1^{er} décembre dernier, en présence du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, du Ministre des Affaires Etrangères Jacques POOS, du Ministre des Travaux publics Robert GOEBBELS, du Secrétaire général Jean MISCHO, du

De nombreuses personnalités, tant luxembourgeoises qu'européennes, pour l'inauguration du nouveau «FOYER EUROPEEN»





Visiblement détendus: le Président de la Commission Européenne Jacques SANTER et le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER



Représentant permanent J-Jacques KASEL, des hôtes bruxellois ou luxembourgeois Erkki LIIKANEN, Commissaire; Gil Carlos Rodriguez IGLESIAS, Président de la Cour européenne de Justice; du Président de la Banque Européenne d'Investissement Sir Brian UNWIN; du Président de la Cour européenne des comptes André MIDDELHOEK, du Secrétaire général d'ARBED, M. Michel WÜRTH.

On se souviendra qu'en 1991, le CASINO des BOURGEOIS, ancien «Foyer Européen», Rue Notre-Dame à LUXEMBOURG, avait été fermé, tout destiné

M. Jacques SANTER pendant son allocution

qu'il était à recevoir les nouvelles infrastructures d'une galerie d'art, dans le cadre de «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture '95».

«Rencontre et créativité»

Si le nouveau «Foyer» a pu ouvrir ses portes, c'est grâce aux efforts conséquents consentis par le «Comité des Activités Sociales» – CAS – et le Comité interinstitutionnel «Ouverture FOYER».

Insistant sur la nécessité de l'intégration et de convivialité entre les fonctionnaires européens, en poste à LUXEMBOURG, et les Luxembourgeois, le Président Jacques SANTER souligna l'importance d'un lieu commun de rencontre et d'échange, où la détente serait un objectif majeur également, sans oublier les projets culturels, nombreux, d'une très grande diversité quant à la substance impliquée, finalement d'une valeur certaine, réalisations très méritoirement promues par le Cercle artistique et les 20 sections qui lui sont affiliées, – disciplines artistiques les plus diverses –, à côté de 20 sections pour activités sportives.

En tout et pour tout, 2.000 membres, en activité professionnelle ou alors retraités, adhèrent aux diverses sections, qui se sont par ailleurs distinguées par de multiples organisations dans le cadre de «LUXEMBOURG '95». Jacques SANTER, – espiègle ou taquin? – souligna que Luxembourg avait désormais son nouveau «Foyer européen», lieu précieux de rencontre, «alors que si à BRUXELLES, je regarde du 12^e étage du Bâtiment BREYDEL en direction de l'admirable Square-Rond point SCHUMAN, je ne découvre point de «foyer»!»

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER s'adressa à son tour à l'assistance, pour souligner la valeur humaine du projet, celui-ci bénéficiant par ailleurs d'un appui de la part du Gouvernement luxembourgeois.

Journée Mondiale contre le Sida 1995

Comme chaque année, le 1er décembre est proclamé «Journée Mondiale contre le Sida». Cette journée est consacrée à l'information du public et des décideurs politiques sur l'état épidémiologique actuel de cette maladie et au rappel à la responsabilité de nous tous dans la lutte contre le sida.

Le sida continue à s'étendre. Au niveau mondial, toutes les quinze à vingt minutes une nouvelle personne est infectée à

l'heure actuelle. Au Luxembourg le premier cas de sida fut déclaré en 1985. Actuellement, nous comptons plus de 100 cas de sida (dont 64 décès) et plus de 400 personnes séro-positives.

Malgré de notables progrès sur la connaissance de la maladie, le sida reste une maladie mortelle, et il n'existe pas encore de vaccin ni de médicament susceptible de la guérir.

Nous pouvons cependant tous nous protéger efficacement contre le sida en adoptant un comportement responsable.

Les règles à observer pour celui qui veut se protéger et protéger les autres sont les suivantes:

- pas de rapports sexuels sans préservatif (excepté pour les couples mutuellement fidèles où les partenaires ne sont pas séropositifs et ne consomment pas de drogues par voie intraveineuse);
- pas de consommation de drogues par voie intraveineuse (ou, si cela n'est pas possible, utilisation exclusive de seringues et d'aiguilles stériles et à usage unique).

La Journée Mondiale contre le Sida 1995 est placée sous le thème:

«Droits et Devoirs - Partageons!»

Nous pouvons en effet arrêter la progression du sida en agissant en commun; Nous, les personnes en bonne santé et séro-négatives, les personnes séro-positives et les personnes malades du sida. Nous avons tous nos droits et nos devoirs.

– Nous avons tous le droit d'être informés sur les risques du sida, sa transmission et sa prévention.

– Nous avons tous le devoir de nous informer et d'adopter un comportement responsable.

Aussi, les personnes séro-positives ont le devoir de ne pas exposer les personnes séro-négatives à l'infection par le virus HIV, les personnes séro-négatives ont le devoir de se protéger et d'accompagner les personnes séropositives dans leur séro-positivité ou leur maladie, aussi bien sur le plan médical, social qu'humain et psychologique. Il y a lieu de rappeler que les personnes séropositives ne représen-

tent aucun risque pour leur entourage dans la communication normale, journalière. Les contacts ordinaires, tels que: serrer la main, se prendre dans les bras, manger ou boire dans les mêmes récipients et habiter le même logement ne constituent aucun danger de transmission du virus.

Nous tous qui voulons combattre le sida, rappelons-nous: «Seul un comportement responsable peut arrêter le sida. Protégeons-nous et soyons solidaires les uns des autres, partageons nos droits et nos devoirs!».

Concours d'affiche «Le Parlement européen à LUXEMBOURG»

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation «le Parlement européen à l'école», le Bureau d'information du Parlement

européen à LUXEMBOURG, en collaboration avec les six députés luxembourgeois au Parlement européen a organisé un concours d'affiche sur le thème «le Parlement européen à Luxembourg» à l'intention des élèves des établissements secondaires classiques et techniques implantés au Grand-Duché de Luxembourg.

Les six députés luxembourgeois, membres du jury, ont procédé à la proclamation officielle des résultats du concours ainsi qu'à la remise des prix aux lauréats, le 1^{er} décembre 1995 à l'ancien hémicycle du bâtiment Robert SCHUMAN, à Luxembourg-KIRCHBERG.

«EUROPEAN FORUM for CHILD WELFARE» à LUXEMBOURG, les 1^{er} et 2 décembre 1995 en présence de S.A.R. la G RANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE:

«Réaliser les droits de l'enfant dans la pratique quotidienne»

C'est à l'Hôtel INTERCONTINENTAL à Luxembourg-DOMMELDANGE que s'est tenu, sur deux jours, le Congrès du «EUROPEAN FORUM for CHILD WELFARE» EFCW-, institution qui fait partie, sur le plan mondial, du «International Forum for Child Welfare» -IFCW-, le Luxembourg s'y trouvant associé par le biais de «l'Association nationale des Communautés éducatives», bénéficiant de ce fait du rôle de consultant près la Commission de l'Union Européenne à BRUXELLES.

La visée majeure du EFCW est fondée sur la réalisation pratique de la Convention de l'ONU de l'année 1989, ayant défini les droits des enfants et l'obligation de les respecter.

50 délégués, représentant les organismes non-gouvernementaux de par l'Europe quant aux droits de l'enfant, se sont réunis à LUXEMBOURG sous le thème «Faire connaître et réaliser les droits des Enfants



S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HERITIÈRE en conversation avec le Conseiller de Gouvernement Mil MAJERUS, délégué du Ministre de la Famille, Madame Marie-Josée JACOBS

en Europe», les délégués luxembourgeois s'étant recrutés dans «l'Association des Directeurs des Centres d'accueil», le «Comité luxembourgeois pour l'UNICEF», la «Fondation Pro Familia», par «l'Initiative Liëwesufank», le «Service national de la Jeunesse», finalement par le Ministère de la Famille, représenté par le Conseiller de Gouvernement Mil MAJERUS, délégué du Ministre de la Famille, Madame Marie-Josée JACOBS.

Ayant cordialement souhaité la bienvenue à Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, le Président britannique Tom WHITE esquissa le large champ d'action du mouvement, en insistant particulièrement sur la nécessité de sensibiliser l'opinion publique quant aux visées sous rubrique.

Soulignant l'importance de congrès et colloques de ce genre, M. Robert SOISSON, Président de l'ANCE, rendit vivement hommage à la Grande-Duchesse Héritière pour Son intérêt et le grand engagement, S.A.R. ayant participé huit jours plus tôt à un congrès similaire à PARIS déjà. À cette occasion précisément, la Princesse aurait mis au pilori notamment les jeux vidéo et sur ordinateur, d'approche violente, les résultats escomptés au profit de la protection des enfants et par souci de leur «réserver effectivement leurs droits» demandant bien plus que sentimentalité ou «appui semblant», à savoir davantage de réalisme.

Au Luxembourg également, pays aisé, un environnement intérieurement et ponctuellement hostile aux enfants serait loin de garantir en permanence les droits des enfants. Des améliorations multiples et qualitatives, par ailleurs définies par le Ministère de la Famille, seraient à réaliser au plus vite, notamment par législation et mise en pratique par tous les canaux appropriés.

Le Luxembourg ayant ratifié les stipulations de l'ONU en 1993, selon le Conseiller de Gouvernement Mil MAJERUS, un comité ad hoc définirait sous peu un catalogue de mesures à réaliser, dont celle qui institutionnalisera une instance de

recours et de protection dans l'approche protection des enfants, - comité de médiateurs - personnes de confiance.

Si, au Luxembourg, les institutions s'occupant des droits et intérêts des enfants en particulier, fournissaient un travail excellent dans l'ensemble, il resterait une planification et une réalisation coordonnée à faire, notamment en ce qui concernerait des programmes d'actions bien concrets; l'abus sexuel ne serait, malheureusement, pas chose étrangère au pays, 650 enfants, soit 0,7 % des enfants vivant par ailleurs hors des cellules familiales, 600 autres personnes encore, en bas âge, se voyant pleinement exposées aux effets néfastes du divorce de leurs parents. Aussi les exigences et avis des enfants ne seraient-ils pas considérés comme il le faudrait lors de divorces ou séparations de couples, les décisions, quant à leur propre sort, bafouant souvent et leurs droits établis, et leurs attentes légitimes.

2.000.000 d'enfants victimes

M. Andreas GUERRERO, responsable d'un programme de développement au niveau de l'UNICEF à GENEVE, souligna que 180 États avaient ratifié les conventions ONU depuis 1989, la SUISSE et le LIECHTENSTEIN se particularisant encore au jour au niveau européen dans cette approche.

Les 54 articles de la Convention définiraient clairement les droits des enfants, quant aux droits à la vie et à l'inviolabilité, au développement, à la protection, ainsi qu'à la liberté d'opinion et d'expression; la protection impliquerait la défense vis-à-vis de toute exploitation, oppression, contre le travail de mineurs, l'abus sexuel, les drogues et vis-à-vis de tout conflit armé, l'absence de conflit armé, - défini par les adultes comme paix - ne correspondrait point à la vue et au sentiment enfantins. Le film, la télévision et les jeux de vidéo, tous les genres techniques confondus, inciteraient des jeunes moins stables à la violence.

2.000.000 d'enfants ont péri, de par le monde et en l'espace très court de 15 ans, par effets de guerre, 5 millions encore auraient été blessés, quelque 10 millions se seraient trouvés traumatisés, avec effets néfastes durables, irréparables souvent. Les effets secondaires - pas de cours d'écoles ou alors irréguliers, nutrition insuffisante ou inadéquate, la carence en eau réellement potable, des soins médicaux manquants ou insuffisants - causeraient de même des dommages rémanents; martyrs, sévices, abus en tout genre ne seraient pas rares.

800 milliards de dollars US

Sur le plan mondial, les investissements militaires, selon M. GUERRERO, «dévoient» quelque 800 milliards de dollars américains pour armements, les Gouvernements devant se rendre compte que les investissements pour jeunes, - entendons: éducation et instruction, protections sociale et médicale - ne constituent réellement que le «standard minimum», honteusement insuffisant.

L'opinion publique serait à sensibiliser au maximum, afin que des réactions générales et porteuses d'actions communes puissent en résulter, le Conseil de l'Europe, du fait de l'adoption récente et unanime d'un programme d'action à dix points concrets, ayant fait un bon pas dans la juste direction.

Côté «sensibilisation», sinon alerte à donner publiquement en matière «droits des enfants», prirent encore position M. John BENETT, délégué de l'UNESCO, et le Prof. Eugeen VERHELLEN, de l'Université de GAND, Directeur des programmes «Children's Rights Centre», les thèmes complémentaires aux séances d'études et d'échanges ayant encore été: la prise de conscience de leurs droits par les enfants eux-mêmes, cette même prise de conscience au niveau des responsables politiques à tous les échelons et dans tous les pays, les enfants victimes du fléau Sida, le séjour d'enfants en dehors de leur milieu familial sur une durée prolongée, finalement le programme d'action européen, à mettre en oeuvre.

Mme HENNICOT-SCHOEPGES au Sommet de la Francophonie

La 6^e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant le français en partage s'est réunie, du 2 au 4 décembre, à COTONON, dans la République du BENIN. Le Luxembourg y a été représenté par Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de

l'Education nationale et de la Formation professionnelle, Ministre de la Culture.

Soucieux de renforcer le rôle politique de l'espace francophone - espace de recevoir, de liberté, de progrès et de solidarité - les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à COTONON ont décidé d'instituer un Secrétaire général de la Francophonie, haut responsable qui sera le porte-parole politique et le représentant officiel de la Francophonie au niveau international.

Dans une résolution sur la situation internationale, ils se sont prononcés e.a. pour la tenue d'une Conférence Internationale,

sous l'égide des Nations Unies et de l'OVA, pour trouver une solution d'ensemble concernant les conflits ethniques dans la région des Grandes Lacs. Ils ont longuement débattu sur la situation au NIGERIA et invité les responsables politiques à veiller au maintien de l'état de droit et des droits de l'homme.

Enfin, ils ont réitéré leur volonté commune de promouvoir l'usage du français, notamment par le biais des inforoutes, en vue de préserver le plurilinguisme et de freiner les tendances vers l'uniformisation culturelle dans le monde.

Visite princière au BAZAR international

La Princesse SIBILLA, épouse de S.A.R. le Prince GUILLAUME, a rendu visite, le 3 décembre 1995, aux 35 stands que proposait cette année le traditionnel BAZAR international.

Le bénéfice de cette importante manifestation permet d'aider une centaine d'œuvres luxembourgeoises et étrangères dont l'Institut Saint-Joseph de BETZDORF, la Fondation Kannerschlass de SANEM, la Fondation APEMH d'ESCH-sur-Alzette, le Centre médico-pédagogique de MONDORF et la Ligue luxembourgeoise contre la sclérose en plaque.

La Princesse SIBILLA devant un des 35 stands du BAZAR international



Le Prix Grand-Duc ADOLPHE à Patricia LIPPERT

Le 4 décembre 1995, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a remis au Palais grand-ducal le Prix Grand-Duc ADOLPHE à l'artiste Patricia LIPPERT.

S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE remet le Prix Grand-Duc ADOLPHE à l'artiste Patricia LIPPERT.



Dernier Conseil Affaires Générales avant le Sommet européen de MADRID

Le Conseil Affaires Générales du 4 décembre 1995 a préparé le Conseil européen de MADRID qui se tiendra les 15 et 16 décembre 1995.

Dans son intervention sur ce point, M. J.F. POOS, Ministre des Affaires étrangères, a félicité la Présidence espagnole pour son excellent travail de préparation.

Il a souligné la nécessité qu'un message clair soit lancé aux citoyens de l'UE à partir de MADRID.

Pour le LUXEMBOURG, ce message pourrait s'articuler autour des axes suivants:

- Tout doute quant à l'introduction de la monnaie unique à la date prévue dans le Traité et précisée dans le calendrier élaboré par la Commission devrait être dissipé.
- Le Conseil européen devrait démontrer d'une façon convaincante que l'intégration européenne dans le cadre de

l'UE apporte une plus-value à la création de l'emploi et à la lutte contre le chômage.

- Le fond de la Conférence intergouvernementale de 1996, dont il faudrait fixer à MADRID la date d'ouverture et le mandat, devrait être clairement présenté comme étant consacré à l'approfondissement de l'UE avant son élargissement. Les négociations sur l'élargissement ne devraient débuter qu'après que les avis individuels sur chaque pays candidat auront été présentés par la Commission.
- Les citoyens de l'UE étant très sensibles aux questions de sécurité, un

grès dans le 3^e pilier, c'est-à-dire les domaines de la Justice et des Affaires intérieures, est indispensable. La Convention EUROPOL devrait être acceptée par tous les Etats membres avec une clause de recours préjudiciel à la Cour de Justice des Communautés européenne, cela afin qu'elle puisse être appliquée d'une manière uniforme dans toute l'Union européenne.

Dans le cadre des discussions sur la situation en Ex-YOUGOSLAVIE, MM. DE CHARETTE, KINKEL et RIFKIND ont présenté les programmes et les dates des trois Conférences sur l'Ex-YOUGOSLAVIE qui se tiendra au mois de

décembre. La Conférence de Londres sur la mise en oeuvre civile des accords de paix aura lieu les 8 et 9 décembre, la Conférence de PARIS de signature des accords de Dayton les 13 et 14 décembre, la Conférence de BONN sur le désarmement et le contrôle des armements aura lieu les 18 et 19 décembre.

La position commune sur des sanctions supplémentaires contre le NIGERIA après l'exécution de neuf opposants ogoni a été approuvée. Les membres du gouvernement nigérian, les membres des forces militaires et de sécurité ainsi que leurs familles se verront refuser des visas à long terme et l'accès au territoire des Etats

membres. Un embargo sportif sera appliqué aux équipes nigérianes.

Au cours du débat sur les négociations de la Commission avec la SUISSE sur six accords sectoriels, M. POOS a plaidé pour plus de souplesse dans le mandat de la Commission. En ce qui concerne la question sensible de la libre circulation des personnes qui implique un libre accès des citoyens de l'Union au marché de l'emploi helvétique, le Ministre des Affaires étrangères a suggéré que soit proposée à la Suisse une période de transition assortie d'un calendrier précis.

Discours du Président Jacques SANTER à la Conférence de l'UNICE

Madrid, 4 décembre 1995

Industry has done us a great service by calling for the fostering of an entrepreneurial culture, for the streamlining and modernisation of our regulatory systems - whether national or European - and for a greater sensitivity to the imperatives of competitiveness.

And industry is right to say that the development of a modern entrepreneurial, competitive economy is the best way for Europe to secure its economic future and an end to high levels of unemployment.

And industry also was right to say that it is only competitive companies that can create sustainable jobs.

You were right to send those messages and I think you can take some satisfaction in that your messages have been heard. You have successfully shifted the agenda, not only of your individual countries, but of the Union as a whole.

Much of the work of this present Commission is heavily influenced by the warnings that you rightly sounded and there is evidence in everything that we do that we have received the message and that - in large measure - we agree with it.

However, Mr Chairman, the message that I want to bring to you tonight is that while you were right to focus on one side of the equation, there is yet the other side of the mountain to climb.

I am referring to the fact that the development of a competitive economy and healthy industry will not necessarily, in

itself, lead to an equitable society or to solutions for many of the problems we currently face: whether this be youth unemployment long-term unemployment, continuing unequal access for women to the labour market, social exclusion or poverty. The conditions for improved economic growth in Europe are in place. The basic macro-economic situation is better now than it was in 1985 when Europe stood poised for a five year boom of growth and job creation.

But still there are worrying problems of school failure amongst young people leading to youth unemployment, crime and poverty. Long-term unemployment leading to disillusion and alienation amongst a whole segment of the population and the social exclusion of those who have simply fallen through the safety nets we thought our society had put in place.

The question I must ask tonight is: how can we, all public and private representative bodies together, deal with these problems?

I certainly do not suggest that companies can be philanthropic organisations. However, I do believe that a sense of cooperative citizenship and of commitment to the societies from which industry draws its wealth and its talent will be also an essential feature of a competitive formula for Europe into the 21st century.

I am not suggesting either that industry should substitute itself for the role of the state in providing a social safety net. On the other hand, I do believe that the

more industry shows a sensitivity and a willingness to participate in the finding of solutions for Europe's social problems, the more the agenda of increased competitiveness will be sympathetically heard. Because the fear amongst ordinary people about the competitiveness agenda is that somehow it is for the elite. That it is for the benefit of the small number of highly skilled people who will be employed by top notch internationally competitive companies. That it will leave the rest to cope with the social consequences of reduced social welfare, lower public spending, less state involvement, and generally a lower standard of living as fewer jobs.

I know that this is not your message but there is a real problem of perception which I believe industry needed to address.

I am also conscious that many companies are acting as corporate citizens and are already taking up the challenge of how they can contribute to the society in which they live, from which they draw their workforce and from which they make their profits. I am thinking, for example, of the recent initiatives in the area of racism and xenophobia. And I am thinking about the Manifest of Industrialists against social exclusion. And we have here tonight a very clear example, through a personal initiative of Mr Perigot, of how industry can better address a crucial question by taking new roads of changes. It creates pathways for young people between the world of

school and the world of work, a vital issue for the future health and viability of our societies and our economies.

Mr Perigot's initiative helps to show us the way. I would like to think that this is something on which we could build and develop in order to create a new dynamic on this issue over the coming years. With such an initiative, it is possible to create a new role for industry in partnership with the public authorities, with the trade unions and with non-governmental organisations in order to show that industry has not only brain but also a heart.

Let us work further on those areas where we can build Europe's competitive strength. And the key one is investing in our own human resources and our brains by upgrading our investments in education and training. There is surely no better investment we can make.

Europe is not over endowed with natural resources; but we do have thousands of outstanding schools, universities and companies to train and develop flexible thinking, creative and adaptable minds for the digital economy of the 21st century. It is essential for Europe to focus on creating a "learning society", continuous

lifelong education and training for everyone.

Last week, the Commission has adopted a major document in this field namely its White Book on education and training.

This will be the target for the whole coming year 1996, which will be the Year for Lifelong Learning. The Information Society offers us enticing opportunities to make this a reality.

I am also sure that such an investment would reduce unemployment in the medium-term, because we find today that the highest category of unemployed are those young people who have slipped through the net and are unskilled and untrained for modern work.

The time has also come to focus more closely on the needs of small business. Many of them feel left out of the European Union. We need to review all our policies concerning them in the near future. They are the key to denting the unacceptably high rate of unemployment in Europe.

A report on this important issue will go to the European Council at Madrid, in two weeks time.

Yet another brilliant example of partnership is the Social Dialogue. You have succeeded to conclude the first agreement at European level on parental leave. Not only it is a very important step in the reconciliation of professional and family life millions of workers of men and women. It is also the proof that you have been able to exercise the quasi-legislative power the Maastricht Treaty gave you. This achievement is of major importance in the light of the coming IGC. Indeed, I strongly believe the dynamic of the Social.

Dialogue should be confirmed, and - hopefully - implemented in all member States. I am convinced the negotiation between the social partners is the key to a successful employment and social policy. The latter should be brought forward by those who are the main actors: employers and trade unions. I wanted to seize the occasion to congratulate you on this success, to congratulate also more specifically M. Perigot, M. Tyszkiewicz and M. Trampe for their perseverance and efforts, and to wish to see this first agreement followed by many.

THANK YOU

Discours de M. Jacques SANTER à la Conférence de l'UNICE

Madrid, 5 décembre 1995

La réponse ne consiste pas en une solution miracle. Si celle-ci existait, elle aurait été préconisée depuis bien longtemps par les responsables politiques et immédiatement mise en oeuvre par vous-mêmes, les acteurs économiques.

La réponse réside dans un projet mobilisateur, un partenariat de chaque instant et à tous les niveaux, dont cette journée est un exemple éclatant. Nos jeunes doivent trouver de nouvelles sources d'inspiration, de nouvelles réponses aux problèmes qu'ils rencontrent aujourd'hui. Il faut jouer sur tous les éléments susceptibles de déclencher une dynamique d'insertion professionnelle des jeunes. Dans cette perspective, politique économique et politique sociale sont complémentaires. Sans une croissance suffisante et durable, le niveau de création d'emplois ne peut permettre de faire face à la demande. Mais sans des dispositifs de soutien et d'accompagnement, l'accès ou le retour à l'emploi de certaines catégories de jeunes, peu ou pas qualifiés, demeurent aléatoires.

Examinons un instant l'évolution de cette décennie. L'importance numérique

de la population active, qui augmentait de près de 1% par an dans la deuxième moitié des années 1980, période pendant laquelle l'emploi a augmenté, a diminué au cours des années de récession, entre 1990 et 1994.

L'insuffisance de perspectives d'emploi semble avoir persuadé une proportion importante de jeunes de moins de 25 ans de retarder leur entrée sur le marché du travail. Ce phénomène a été enregistré en 1995 dans tous les Etats membres à l'exception de la Grèce et du Luxembourg.

La diminution totale de la population active s'élève entre 1990 et 1994 à environ 3 millions de personnes. Pour les jeunes, la quasi totalité de cette baisse du taux d'activité trouve sa contrepartie dans une augmentation de la proportion des moins de 25 ans restant dans le système éducatif et la formation plutôt que de chercher un emploi.

Dans une certaine mesure, cela reflète les efforts déployés dans tous les Etats membres pour étendre l'éducation et la formation initiale offertes aux jeunes afin d'améliorer leurs chances de trou-

ver un emploi et de le conserver. Cet objectif s'inspire de deux caractéristiques du marché du travail dans les Etats membres, liées entre elles et de plus en plus marquées.

* Tout d'abord, les taux de chômage des jeunes qui n'ont aucune qualification professionnelle en plus de la scolarité obligatoire sont beaucoup plus importants que ceux des jeunes plus qualifiés. En 1994, dans l'ensemble de l'Union, 13% de la population active non qualifiée, âgée de 25 ans et plus, était au chômage contre 9% pour les personnes ayant des qualifications complémentaires, et moins de 6,5% pour les personnes ayant un diplôme universitaire ou équivalent.

* Deuxièmement, on assiste à une modification à long terme de la structure des emplois, des moins qualifiés vers les plus qualifiés. Au fil du temps, la part des emplois d'encadrement, de technicien et de spécialiste dans l'emploi total a augmenté progressivement dans tous les Etats membres, et cette tendance ne montre aucun signe de ralentissement.

Malgré les efforts des gouvernements, il n'en reste pas moins que la proportion des adolescents qui sont entièrement inactifs varie considérablement au sein de l'Union.

On ne peut nier l'émergence d'un phénomène très inquiétant. Seuls 72% des jeunes âgés de 20 à 24 ans qui ne sont pas économiquement actifs suivent un enseignement ou une formation à plein temps. Cela signifie qu'un sur dix ne fait pas partie de la population active et ne poursuit pas non plus d'études.

Ces préoccupations ont conduit à insister davantage non seulement sur l'éducation et la formation initiale des jeunes mais aussi sur la nécessité de poursuivre la formation tout au long de la vie professionnelle de l'individu. Car il est clair que la qualification ne crée pas l'emploi; mais à l'inverse, toutes les analyses montrent la corrélation entre absence de formation et chômage des jeunes.

Je saisis cette occasion pour rappeler une fois de plus combien l'importance de la formation est considérable. Le Livre blanc "Croissance, compétitivité, emploi" l'avait rappelé avec force: l'investissement immatériel, c'est-à-dire l'investissement dans l'éducation, la recherche et la formation, est une priorité pour l'Europe.

Cette nécessité s'impose plus que jamais. Ce sont ses ressources humaines qui ont fait la force économique de l'Europe. C'est sur elles que l'Union doit s'appuyer pour aborder le nouveau millénaire. L'avenir d'un pays, d'une société, se situe dans son capital humain et dans sa capacité à assurer, par l'éducation et la formation, une place prépondérante à l'épanouissement personnel des femmes et des hommes qui la composent. C'est ce que souligne le Livre blanc sur l'éducation et la formation que la Commission a adopté mercredi dernier, et dont Madame Cresson et Monsieur Flynn auront l'occasion de vous parler au cours de ce colloque.

L'éducation et la formation ne peuvent que se penser dans leur contexte, qui lui-même est évolutif. Personne ne peut véritablement prévoir le futur, ni à fortiori l'enseigner. Mais il faut donner les clefs pour préparer l'avenir.

On peut considérer que notre époque est une phase de transition vers une nouvelle société. Déjà, les contours s'en dessinent. D'abord, les nouvelles technologies et la mondialisation des échanges. Ensuite, une inévitable réduction de la totalité du temps de travail offert. Finalement, des repères traditionnels éclatés et en redéfinition, qu'il s'agisse des repères familiaux, des changements profonds de style de vie ou de modes de consommation.

Pour évoluer dans le monde de demain, l'essentiel sera de savoir s'adapter, de

savoir apprendre, de savoir communiquer. A la connaissance acquise figée à un moment donné s'oppose une aptitude à agir et à réagir dans un environnement en mutation.

Dans un monde moderne, la formation de la personne prend le pas sur une formation stéréotypée. Elle répond à une exigence d'adaptation, de remise en question permanente. Elle se veut aussi être un correcteur d'inégalités et prévenir le risque de fracture sociale.

Le Livre blanc prend comme point de départ les trois chocs moteurs qui traversent la société moderne: les technologies de l'information et la mondialisation des économies et la civilisation scientifique et technique.

Celles-ci placent l'individu dans un contexte sans cesse changeant et dont les développements futurs sont imprévisibles. Dans ce contexte, le diplôme - acquisition "figée" d'un nombre de connaissances - ne donne pas toujours la réponse adéquate ou ultime. Or, il est souvent pour le moment le seul accès au marché du travail et à une carrière professionnelle. Par rapport à cette situation actuelle, le Livre blanc préconise l'acquisition d'une culture générale de base, la validation de formations tout au long de la vie professionnelle, et la valorisation des filières professionnelles.

Je sais que cette approche rejoint une double demande des industriels:

* celle d'une valorisation des filières professionnelles, qui sont souvent perçues comme des options de second choix. Cela entraîne un cercle vicieux pervers du fait que les jeunes diplômés sont parfois surqualifiés par rapport à l'emploi qu'ils occupent, ce qui repousse par effet de ricochet ceux qui ont des niveaux de qualification inférieurs vers des emplois moins qualifiés que ceux auxquels ils pensaient pouvoir prétendre. Cet effet "file d'attente" finit par toucher les moins diplômés et ceux qui en sont dépourvus, et devient un facteur important d'exclusion sociale.

* celle de la validation de la formation continue tout au long de la vie. Cette formation continue est particulièrement importante dans le cadre des nouvelles technologies, sans cesse en mutation. Cela ne sera possible que si ces formations sont validées.

En soi, l'ouverture du monde et l'avènement des nouvelles technologies sont porteurs de progrès. Le progrès n'est cependant pas sans risque.

Le risque de fracture sociale engendré par les mutations de notre société est réel. Les changements en cours nécessitent une capacité d'adaptation, une faculté de renouvellement, de communication, qui fragilisent d'autant plus les populations les plus menacées.

La division risque de s'accroître entre ceux qui savent s'adapter au changement et les autres. L'éducation a un rôle crucial à jouer pour combattre la marginalisation, voire la vulnérabilisation, d'une frange de nos populations.

Le Livre blanc sur l'Education et la Formation insiste en particulier sur l'implication de tous les acteurs économiques et sociaux dans l'effort éducatif. La formation commence à l'école; elle ne s'y arrête pas. Autrement dit, l'entreprise est également un des acteurs de la formation, et sa contribution à l'accès des jeunes à l'emploi doit également prendre en compte cette dimension.

En fait, l'entreprise a été de tout temps un lieu d'acquisition de connaissances. Mais cela n'a pas toujours été pleinement perçu et admis, y compris par les milieux économiques. Le rôle formateur de l'entreprise doit être désormais pleinement reconnu, comme le marque le Livre blanc. A partir de ce principe, la coopération entre les entreprises et les acteurs de l'éducation et de la formation doit être développée. L'action communautaire soutiendra les initiatives prises en ce sens à l'intérieur de l'Union.

Il faut en être conscient: cela ne fait que donner une responsabilité accrue aux chefs d'entreprise; à l'égard de leurs salariés, d'abord; vis-à-vis des jeunes, ensuite.

Sachez-le bien: dans le cadre des responsabilités qui sont les siennes, la Commission ne ménagera pas ses efforts pour soutenir, avec tous les instruments que lui donne le Traité, les initiatives que les entreprises européennes conduiront en faveur de l'emploi des jeunes. L'année 1996 qui s'annonce sera particulièrement importante. Elle sera placée sous le signe de la Formation tout au long de la vie.

Elle nous permettra de mener des débats sur les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain, d'échanger la connaissance des expériences réussies, de dialoguer, de parler aux jeunes et non seulement des jeunes.

La jeunesse représente notre avenir. Notre ambition collective doit être de lui permettre de trouver la place qui lui est due dans notre économie et dans notre société.

C'est un enjeu qui s'impose à tous: aux élus et aux gouvernants, bien sûr, mais aussi aux partenaires sociaux, aux entreprises, dont l'intérêt bien compris rejoint ici le devoir, et à l'Union européenne enfin.

Le dialogue s'est déjà noué entre responsables européens et jeunes. Mais ces occasions sont encore trop rares, alors même qu'elles sont très riches d'enseignements pour nous: sur votre diversité, les difficultés que vous rencontrez, votre

façon de voir le monde, de vous y impliquer, enfin vos ambitions pour le futur. C'est d'ailleurs cela le plus important, car c'est vous qui serez les acteurs du futur, pas nous!

Mais l'écoute et le dialogue ne suffisent pas; il faut aussi agir ensemble: être capable de relier vos initiatives et vos projets, individuels et collectifs, avec le projet européen. C'est une tâche qui nous incombe autant qu'à vous.

Vous êtes capables de créer, d'innover, quand on vous en donne les moyens. L'expérience montre que nous, institutions européennes, et vous, jeunes des banlieues, jeunes du monde rural, lycéens, étudiants, jeunes travailleurs à la

recherche d'un emploi, créateurs artistiques, animateurs de groupes, nous pouvons travailler ensemble, modestement bien sûr, mais de manière démonstrative et tournée vers l'avenir.

Car être pleinement citoyens de l'Europe, d'une Europe qui ressemblera à ce que vous aller construire, qui ressemblera à ce que vous voulez pour la société, une démocratie politique, une Europe qui affirme haut et fort sont projet, c'est le premier pas vers la citoyenneté du monde.

Il faut redonner à la jeunesse espoir et confiance dans l'Europe. Cela signifie qu'il faut avancer, avec eux et pour eux, vers une société européenne fondée sur

les valeurs de justice et de solidarité, vers une société où règnent à la fois l'égalité des droits et l'égalité des chances, vers une société dont ils se sentent les citoyens.

Cet idéal doit renforcer notre détermination à travailler pour l'Europe de demain, avec ce que Jean Monnet appelait "l'indispensable vertu de persévérance au travers des obstacles".

Car ce que la jeunesse recevra de l'Europe, elle le lui rendra.

Je vous remercie d'avoir voulu, aujourd'hui, montrer votre volonté d'être un maillon essentiel de cette chaîne de l'avenir.

La Commission approuve le Programme URBAN en faveur de l'aire urbaine Sud du Grand-Duché de LUXEMBOURG

Sur proposition de Mme Monika WULF-MATHIES, membre de la Commission responsable de la politique régionale, la Commission a adopté, début décembre 1995, un programme opérationnel au titre de l'initiative communautaire URBAN en faveur de zones urbaines du Sud du Grand-Duché de LUXEMBOURG (0,507 million d'écus).

Le programme URBAN vient appuyer l'action globale de renouveau urbain engagée par la création de zones d'assainissement dans 2 quartiers des communes de DIFFERDANGE (quartier Centre) et DUDELANGE (quartier «Petite Italie»). Ces communes sont situées dans l'aire urbaine Sud (118.000 habitants), qui correspond à la zone sidérurgique du pays et fait partie de la région luxembourgeoise éligible à l'objectif 2.

L'action consistera, d'une part à rénover et à aménager au coeur de ces quartiers deux bâtiments à vocation sociale multiple (lieu d'échanges et de rencontres), mais axée prioritairement sur les besoins des enfants. Elle intégrera d'autre part un volet d'encadrement et d'assistance de la population

locale par des travailleurs sociaux, dans l'optique de favoriser la participation de la population aux projets de rénovation.

On attend de ces projets d'assainissement qu'ils génèrent une dynamique en matière d'aménagement régional: que les communes de la région sud, s'inspirant de ces projets, unissent leurs efforts pour la réalisation d'un projet d'agglomération – actuellement manquant – qui dépasse tant le cadre territorial de deux quartiers, deux communes, que le cadre thématique de la rénovation urbaine. La participation prévue des fonds structurels européens est de 0,507 millions d'écus, dont 0,429 pour le FEDER et 0,078 (15 %) pour le FSE. Le coût total éligible du programme s'élève à 1,03 million d'écus.

La troisième Commission de l'Assemblée Générale de l'ONU adopte la proposition du Luxembourg concernant l'exploitation des enfants.

Le 5 décembre dernier, la troisième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté par consensus un projet de résolution sur les droits de l'enfant. Ce projet porte sur la protection des enfants touchés par les conflits armés, sur les mesures à prendre sur le plan international pour prévenir la vente d'enfants, la prostitution des enfants, la pornographie impliquant les enfants et le sort tragique des enfants des rues. S'y ajoute une partie nouvelle qui s'attaque à l'élimination de l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine et qui résulte d'une proposition qui avait été soumise par le LUXEMBOURG.

C'est la première fois que la troisième Commission adopte un texte qui se réfère de façon spécifique à cette question.

Dès l'été 1995, le Luxembourg avait lancé une initiative diplomatique sur la question de l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine. Le Ministre des Affaires Etrangères, M. Jacques F. POOS, l'avait déjà évoquée en juillet, dans sa réponse à une question parlementaire. Dans le discours qu'il a prononcé le 28 septembre dernier devant l'Assemblée Générale des Nations Unies, M. POOS avait proposé que les Nations Unies engagent une action internationale en faveur des millions d'enfants forcés à travailler. Dans son intervention lors de la séance commémorative à la Chambre des Députés pour célébrer le 50^e anniversaire des Nations Unies, le ministre des Affaires étrangères avait finalement annoncé le dépôt d'un projet de résolution à l'ONU.

Dans le projet de résolution qui vient d'être adopté, la communauté internationale se montre préoccupée par le fait que l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine empêche un grand nombre d'enfants, dès leur plus jeune âge, de recevoir les bases de l'éducation et qu'elle peut mettre en danger leur santé et même leur vie. La communauté internationale est particulièrement alarmée par le travail forcé, le travail sous contrainte et d'autres formes extrêmes d'esclavage.

L'Assemblée Générale encourage les Etats membres à ratifier et à appliquer les conventions de l'Organisation internationale du travail sur l'élimination de l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine et demande aux gouvernements de prendre toutes les mesures voulues pour protéger l'éducation, la santé et le développement des enfants et d'éliminer toutes les formes extrêmes du travail des enfants.

La résolution propose aussi de renforcer la coopération entre les différentes orga-

nisations internationales actives dans la lutte contre le travail des enfants.

Enfin elle demande au Secrétaire Général de l'ONU de faire rapport sur les initiatives et programmes en cours et de faire des recommandations visant à améliorer la coopération dans ce domaine aux

niveaux national et international.

Le Gouvernement se félicite qu'une résolution comportant des dispositions pour remédier au problème de l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine ait pu être adoptée par consensus et qu'elle ait été coparrainée par 114 pays, un nombre rarement

atteint pour une résolution qui traite des droits de l'homme.

L'adoption de cette résolution par la troisième Commission devrait être confirmée sans difficultés par l'Assemblée Générale dans les prochains jours.

Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles

Le Conseil de l'Atlantique Nord qui s'est réuni le 5 décembre 1995 en session ministérielle au siège de l'OTAN était placé sous le triple signe de la nomination de M. Javier SOLANA au poste de Secrétaire général, de la mise en oeuvre militaire des accords de DAYTON pour la paix en BOSNIE et HERZEGOVINE et des questions liées à l'élargissement de l'OTAN et à ses relations avec la RUSSIE.

Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée à l'issue de la réunion des ministres des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS a salué le choix de M. SOLANA comme Secrétaire général. Il a souligné ses éminentes qualités de dirigeant et de négociateur dont il avait

encore récemment fait preuve à la Conférence euro-méditerranéenne de BARCELONE et lui assuré le soutien du LUXEMBOURG dans «sa tâche immense et exaltante».

L'élargissement de l'OTAN se poursuivra de façon transparente sur la base de l'étude qui a été consacrée à cette question en septembre 1995. L'année 1996 sera celle du dialogue et de la clarification avec les partenaires susceptibles d'être candidats à une adhésion à l'OTAN. Rien ne doit être entrepris qui puisse donner à la RUSSIE l'impression que l'élargissement puisse conduire à son isolation.

Le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères a souligné l'évolution positive qui est en cours. La participation russe à l'IFOR, les forces de mise en oeuvre des accords de paix de DAYTON, est un pas

historique. Elle est la première participation opérationnelle d'un contingent russe dans le cadre d'une mission sous commandement de l'OTAN.

Au cours de la réunion consacrée à la mise en oeuvre militaire de l'accord de DAYTON, à laquelle a également participé M. Alex BODRY, ministre de la Force Publique, le Président du Comité Militaire de l'OTAN et le Commandant Suprême de l'OTAN ont exposé l'état de préparation de la mission militaire la plus importante de l'histoire de l'Alliance. «Nous avons maintenant une chance unique de mettre fin à la guerre» a déclaré le Secrétaire d'Etat américain à la Défense, M. William PERRY.

L'OTAN à Bruxelles a mis au point les conditions nécessaires à la réussite de cette mission.



POSTES ET TELECOMMUNICATIONS OFFICE DES TIMBRES L-2992 LUXEMBOURG

Emissions du 4 décembre 1995

Bienfaisance 1995
(feuillet à 20 timbres)



Noël 1995
(feuillet à 12 timbres)



Office du Tourisme: A la recherche d'une nouvelle identité



Le Ministre du Tourisme Fernand BODEN entouré des membres du Comité de l'Office du Tourisme

Après le syndicat d'initiative de Luxembourg, l'Office national du tourisme présidé par Raymond FRISCH est en train de modifier la propre image qu'il donne de lui-même.

Il est en train d'élaborer sa propre carte d'identité à travers un nouveau logo. Il devrait être dévoilé au début de l'année 1996, comme on a pu l'apprendre le 5 décembre lors de l'assemblée générale de l'Office du tourisme au Casino 2000 de Mondorf en présence du ministre Fernand BODEN.

Mais la démarche va bien au-delà. Elle permet de créer un produit touristique facilement identifiable. L'initiative correspond aussi à une modification de l'action de cette institution regroupant les syndicats d'initiative et la plupart des communes du pays.

Les résultats provisoires de la saison touristique laissent apparaître une augmentation du tourisme mais une diminution du nombre de nuitées, en particulier dans la capitale «L'année culturelle n'a pas eu l'effet escompté» affirment les plus pessimistes. Peut-être.

Sable chaud

Il n'empêche que la dévaluation des monnaies faibles autour du bassin méditerranéen a permis aux tours opérateurs d'offrir des destinations ensoleillées avec du sable chaud à des tarifs défiant toute concurrence.

Au dépens de pays comme l'Autriche, la Suisse ou le Luxembourg qui s'en tire finalement le mieux. C'est dire que la politique de promotion s'appuyant sur une

segmentation des marchés se révèle judicieuse.

L'Office du tourisme développe des stratégies différentes d'un pays à l'autre. Il n'est pas nécessaire de mettre l'accent sur le tourisme culturel aux Pays-Bas. Par contre, les initiatives dans ce sens se sont révélées payantes pour les clients allemands et français.

Et il s'agit de mettre en place des produits touristiques innovant, avec des techniques d'information et de réservation électroniques. Exemple: le réseau Axylane, pour lequel l'Office prévoit 2,5 millions d'investissement en 1996 et qui compte déjà 330 partenaires dont 109 hôtels permettant de représenter l'offre touristique luxembourgeoise partout dans le monde via Internet et de réserver une chambre, un séjour, des activités, via ce réseau.



Le Président Raymond FRISCH pendant son allocution



Les membres de l'Office du Tourisme ont accepté une augmentation des cotisations pour dynamiser l'action de leur organisation.

«Mémorial de la Déportation» à l'ancienne Gare de HOLLERICH



L'ancienne Gare de HOLLERICH abritant le «Mémorial de la Déportation»

Le Comité d'organisation pour la réalisation du Mémorial de la Déportation à l'ancienne Gare de HOLLERICH a rencontré le 5 décembre 1995 les représentants des médias en vue de leur présenter l'état d'avancement des travaux.

Le Mémorial a pour objectif d'illustrer, et de maintenir pour l'avenir, le souvenir du sort tragique aussi bien de nos enrôlés de force que de nos compatriotes victimes des déportations nazies. Il constituera à côté des musées et monuments luxembourgeois existants un lieu de mémoire qui présentera d'une façon détaillée le cal-

vaire des enrôlés de force, des déportés politiques et des populations juives à LUXEMBOURG.

A cette conférence de presse, le Comité a annoncé l'ouverture d'une souscription publique pour rassembler les fonds nécessaires au parachèvement de ce projet d'intérêt national.

1.

Le projet du MEMORIAL DE LA DÉPORTATION est dû à l'initiative de la

Fédération des victimes du nazisme, enrôlés de force.

Dès 1979, la Fédération a pu obtenir la mise à disposition par l'Etat de l'ancienne GARE DE HOLLERICH pour y installer le Mémorial projeté. Ce bâtiment semble particulièrement approprié, étant donné que les tragiques épreuves de tant de Luxembourgeois ont pris leur départ ici-même. C'est pourquoi cette gare peut être considérée comme un symbole représentatif de tous les lieux d'où la terreur nazie a arraché de leurs foyers nos déportés politiques, nos enrôlés de force et nos compatriotes juifs.

Dès le début, ce projet a reçu l'encouragement de Son Altesse Royale le GRAND DUC qui a bien voulu accepter la Présidence d'honneur du COMITE DE PATRONAGE.

C'est par leur entrée dans ce Comité que de nombreuses hautes personnalités luxembourgeoises ont marqué leur appui (liste de 1979 en annexe). Il faut relever combien ce projet est redevable à nos Premiers Ministres Pierre Werner, Jacques Santer et Jean-Claude Juncker. Sous leur responsabilité, l'actuel directeur du Service «Information et Presse» Gaston Gengler, a pris une part active à la réalisation du Mémorial.

La Ville de Luxembourg et en dernier lieu le bourgmestre Madame Lydie Wurth-Polfer, ont également montré leur pleine compréhension pour ce projet.

2.

L'objectif du Mémorial est d'illustrer et de maintenir pour l'avenir le souvenir du sort tragique de nos enrôlés de force comme celui de tous nos compatriotes victimes des déportations nazies.

Il constituera à côté des musées et monuments luxembourgeois existants un lieu de mémoire qui présentera d'une façon détaillée le calvaire des enrôlés de force, des déportés politiques et des populations juives à Luxembourg.

De ce fait, l'initiative de la Fédération est devenue une oeuvre collective des trois associations suivantes:

- la Fédération des enrôlés de force (Président: Jos. Weirich),
- l'Association des déportés politiques (Président: Nik. Koob)
- le Comité Auschwitz Luxembourg (Présidente: Mady Moysse-Jacob).



M. Guy de MUYSER, Président du Comité d'organisation pendant la conférence de presse du 5 décembre 1995

3.

Pour la gestion et l'administration du Memorial, les organisateurs ont constitué la **FONDATION DU MEMORIAL DE LA DEPORTATION**, dont les statuts sont actuellement soumis à la procédure d'approbation gouvernementale.

4.

L'envergure d'un tel projet explique que sa réalisation n'a pas pu se faire rapidement, malgré l'engagement actif des trois associations ci-dessus.

Depuis fin 1992, celles-ci ont constitué un Groupe de travail le **COMITE D'ORGANISATION** chargé des travaux de recherche, du rassemblement de la documentation, de la mise au point des commentaires et de la présentation des exponents. (liste en annexe) La présidence de ce Comité a été confiée à M. Guy de Muysen, Maréchal de la Cour hon.

Il faut relever que ce Comité – qui travaille bien entendu à titre bénévole – bénéficie de l'indispensable assistance d'experts et de conseillers, notamment MM. Constant Gillardin (architecture et aménagement), Paul Spang et Guy May (archives), Jean-Louis Scheffen (recherche et documentation), Marc Schoentgen (assistance).

Le concours de MM. Paul Dostert et André Hohengarten en tant que conseillers historiques a été extrêmement précieux.

Les organisateurs savent gré au Ministre des Travaux Publics et à son administration des Bâtiments publics, grâce à laquelle la restauration et l'aménagement de l'ancienne gare sont effectués. M. Fernand Otto, directeur adjoint de cette administration a bien voulu suivre personnellement ces travaux.

Le projet a également bénéficié de l'assistance de la Photothèque de la Ville de Luxembourg ainsi que du Centre national de l'audiovisuel.

Le Mémorial est réalisé en deux étapes.

– La première est consacrée à la présentation de documents et photographies expliquant et illustrant les événements historiques auxquels le Mémorial est consacré. Les exponents sont accompagnés de commentaires explicatifs.

La conception et la réalisation pratique de l'exposition a été confiée à Melle Christiane BESCH de la société Forum a.i., LUXEMBOURG que les organisateurs remercient d'ores et déjà vivement pour son travail.



Maintenir pour l'avenir, le souvenir du sort tragique aussi bien des Enrôlés de Force...

En outre, une borne médiatique permet d'appeler sur écran des images ou des textes additionnels qui n'ont pas pu prendre place dans l'exposition. Cette borne est en voie de réalisation par la société Tau Technology, LUXEMBOURG.

Cette première étape est achevée pour l'essentiel.

La deuxième étape projette l'installation d'une bibliothèque et d'un centre de documentation avec salle d'étude et de réunion permettant d'organiser des rencontres, des séminaires, etc.

5. Financement.

– Dès le début, la Fédération des e.d.f a offert une mise de fonds substantielle qui a permis de démarrer les travaux.

Deux importants subsides ont été accordés par l'Etat d'une part, l'Oeuvre Grande-Duchesse CHARLOTTE d'autre part.

Des contributions supplémentaires ont été fournies par l'Association des déportés politiques et le Comité AUSCHWITZ.

6.

L'inauguration officielle du Mémorial pourra avoir lieu au printemps 1996. Dans l'intervalle, les organisateurs comptent sur les résultats d'une **SOUSCRIPTION PUBLIQUE** afin de rassembler les fonds manquants. A cet effet, ils annoncent aujourd'hui l'ouverture de cette souscription, en remerciant dès à présent les médias de l'aide qu'ils veulent bien apporter à ce projet d'intérêt national.



... que des Compatriotes victimes des déportations nazies

1979

Mémorial de la Déportation

Gare de Luxembourg-Hollerich

Comité de Haut Patronage sous la
Présidence de S.A.R. le GRAND-DUC

M. Léon BOLLENDORF, Président de la
Chambre des Députés

M. Pierre WERNER, Président du Gou-
vernement, Ministre d'Etat

M. Gaston THORN, Vice-Président du
Gouvernement, Ministre des Affaires
Etrangères

M. Josy BARTHEL, Ministre des Trans-
ports

M. René KONEN, Ministre des Travaux
Publics

M. Jacques SANTER, Ministre des
Finances

M. Emile KRIEPS, Ministre de la Santé
Publique

M. Jean WOLTER, Ministre de
l'Intérieur

Madame Colette FLESCHE, Député-Maire
de la Ville de Luxembourg

S.E. Mgr. Jean HENGEN, Evêque de
Luxembourg

Dr. Emmanuel BULZ, Grand Rabbin de
Luxembourg

Pasteur Gaston WESPHAL, Eglise Pro-
testante

M. Georges THORN, Président du Con-
seil d'Administration des C.F.L.

M. Roger THIRY, Vice-Président de la
Cour Supérieure de Justice

M. Aloyse WEIRICH, Président de l'Ami-
cale de Hinzert

M. Paul SIMONIS, Président de l'Asso-
ciation des Parents des Déportés
Militaires

M. Henri KOCH-KENT, Journaliste

M. Marcel BESCH, Anciens Combattants
39-45 et Nations Unies

M. Léon BECKIUS, Président de l'Ami-
cale des Volontaires 44-45

M. Paul KELLEN, Président de l'Entente
des Sociétés de Hollerich

M. Joseph PETIT, Conseiller de Gouver-
nement hon.

M. Emile RAUS, Directeur hon. des
P.T.T.

M. François MERSCH, Editeur

Dr. René SCHROEDER

M. André HOHENGARTEN

M. Jos WEIRICH, Président National des
FVNEF

Tous les membres du Comité Fédéral

Comité pour la réalisation du
mémorial de la déportation (1992-1996)

1. BRAUN John, Instituteur

2. BESCH Christiane, Architecte d'inté-
rieur

3. BOLMER Jim, Fonctionnaire d'Etat en
retraite

4. CHRISTOPHE Roger, Employé de
l'Etat en retraite

5. CHAMPAGNE Nic., Administrateur
de sociétés

6. DE MUYSER Guy, Maréchal de la
Cour honoraire

7. DOSTERT Paul, Professeur

8. GALLION Roger, Architecte techni-
cien en retraite

9. GOEBEL Max, Fonctionnaire d'Etat
en retraite

10. GILLARDIN Constant, Dir. des
Bâtiments Publics en retraite

11. HEIDERSCHEID André, Chanoine
honoraire

12. HOHENGARTEN André, Employé
des CFL

13. JACOBY Théo, Commerçant en re-
traite

14. JACOB Bernard, Ingénieur-techni-
cien en retraite

15. KIRPS Josée, Chargée de mission au
Ministère de la Culture

16. KOOB Nic., Employé communal en
retraite

17. MASSARD Florent, Professeur en re-
traite

18. MAY Guy, Commissaire de la Cour

19. MOYSE Mady, Administrateur de so-
ciétés

20. OTTO Fernand, Dir. Adj. des Bâti-
ments Publics

21. REEFF Josée, Chargée du Service
Social des E.d.F.

22. SPANG Paul, Dir. honoraire des Ar-
chives de l'Etat en retraite

23. SCHEFFEN J.L., Journaliste

24. SCHOENTGEN Marc, Professeur

25. WEIRICH Jos, Industriel

Souscription publique pour la réalisation
du

MEMORIAL de la DEPORTATION Gare de HOLLERICH

Comptes

C.C.P. Nr. 44900-86
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat
Nr. 7100/0026-3

Banque Générale du Luxembourg
Nr. 31-728344-32

Banque Internationale à Luxembourg
Nr. 9-114/3450

Adresse

FÉDÉRATION DES VICTIMES DU
NAZISME ENRÔLÉES DE FORCE
LUXEMBOURG

3a, rue de la Déportation
B.P. 2415
L-1024 LUXEMBOURG

7^e conférence des Parties signataires du Protocole de Montréal concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone:

Intervention de Monsieur Johny LAHURE,
Ministre de l'Environnement

Du 5 au 7 décembre les parties signataires du Protocole de Montréal concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone ont siégé à VIENNE (Autriche) pour faire le bilan de la Convention de VIENNE signée en 1985 pour protéger la couche d'ozone et suivie en 1987 par le fameux protocole de MONTREAL.

Au cours de son intervention, Monsieur Johny LAHURE, Ministre de l'Environnement a insisté sur la valeur exemplaire de ce protocole au niveau de notre res-

ponsabilité quant à la maîtrise des problèmes écologiques majeurs de notre époque. Le ministre a préconisé une application renforcée des principes de prévention et de précaution dans le domaine de la production et de la consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et notamment des chlorofluorocarbones partiellement halogénés (HCFC). Le Luxembourg soutient les efforts qui vont au-delà des mesures de réglementation en vigueur dans le cadre de l'Union Européenne dont les objectifs, – un plafond de consommation de 2% et un phase-out pour l'année 2015 –, pleinement soutenus par notre pays, ne peuvent

être considérés que comme un compromis minimal.

Le Ministre de l'Environnement a plaidé également pour une élimination rapide du bromure de méthyle, substance encore plus agressive envers la couche d'ozone que les chlorofluorocarbones.

Il a rappelé la position du Luxembourg dans ce domaine qui consiste à soutenir l'élimination la plus rapide possible de toutes les substances nuisibles à la couche d'ozone, surtout quand il est établi qu'il existe des produits de substitution sur le marché.

Dans ce contexte, il a insisté sur la nécessité d'un financement approprié et d'une utilisation rationnelle des ressources du Fonds multilatéral créé en 1990 pour aider les pays en développement à adopter des technologies propres et souvent plus coûteuses pour eux.

Débat d'orientation sur l'avancée de la condition féminine

En vue de l'organisation d'un débat d'orientation sur l'avancée de la condition féminine, la Commission de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Promotion féminine s'est réunie en date du 6 décembre 1995 sous la présidence de Monsieur François BILTGEN pour arrêter le catalogue des sujets que la Commission se propose d'analyser ensemble avec les associations et les organismes oeuvrant dans l'intérêt des femmes. Ce catalogue, dont copie en annexe, sera soumis à ces associations et organismes et il leur sera demandé de faire connaître par écrit leur position sur les points y mentionnés. Les associations et organismes qui répondront à cet appel seront invités à participer à la discussion lors des auditions publiques, qui auront lieu, en principe, le lundi, 29 janvier 1996 et le vendredi, 2 février 1996.

La Commission de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Promotion féminine a exprimé le souhait que ce débat d'orientation ait lieu, dans la mesure du possible, au début du mois de mars 1996.

Débat d'orientation sur l'avancée de la condition féminine: catalogue des sujets à traiter

Introduction: La situation des femmes au Grand-Duché de Luxembourg

1. Les droits humains de la femme

- 2.1 La Constitution (art. 11)
- 2.2 La Convention CEDAW
- 2.3 La Conférence intergouvernementale de 1996
- 2.4 Le droit au nom

2. L'éducation et la formation à l'égalité

- 3.1 Accès des femmes à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente
 - Actions positives
 - Projets spécifiques pour femmes immigrées
- 3.2 L'image de la femme dans les manuels scolaires et les autres moyens pédagogiques
 - Mise au point de systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoires

3. Les aspects économiques: Le monde du travail

- 4.1 Les nouveaux gisements d'emplois
- 4.2 La question des femmes «retrantes»
- 4.3 La reconnaissance du travail non rémunéré (ménage, éducation, soins) et notamment les prestations à domicile
- 4.4 Les femmes dans l'entreprise: rôle des partenaires sociaux, rôle des communes; problèmes de financement
- 4.5 La question des seuils de représentation des deux sexes

4. Les aspects sociaux

- 5.1 Droits à pension
- 5.2 Les femmes et la pauvreté
 - Réforme de la législation sur le RMG
 - La question des familles monoparentales
 - La question des pensions alimentaires

5. La violence à l'égard des femmes

- 6.1 La violence au sein des familles
- 6.2 L'abus sexuel
- 6.3 Le viol
- 6.4 Le harcèlement sexuel

- 6.5 La prostitution
- 6.6 La pornographie

6. Les femmes et les médias

- 7.1 L'image de la femme dans les médias

7. Les femmes et la prise de décision

- 8.1 La question du seuil de représentation des deux sexes dans le domaine de la politique
- 8.2 Aspects européens

8. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme

- 9.1 Actions positives au sein de la Fonction publique
- 9.2 Responsables communaux à la promotion féminine
- 9.3 Rôle des partis politiques et des syndicats

Le gaz pour la commune de WINSELER

Le 6 décembre 1995, le Ministère de l'Energie, la Commune de Winseler et LUXGAZ Distribution ont organisé une conférence de presse, lors de laquelle Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Energie et Monsieur Camille WEILLER, bourgmestre de la commune de WINSELER, ont procédé à la mise en service officielle du réseau de distribution de gaz.

«Ech sin och gerannt»

Message de Madame Mady DELVAUX-STEHRRES, Ministre des Transports, à l'occasion de la présentation à la presse, le 6 décembre 1995, de la campagne de sensibilisation routière



Mme Mady DELVAUX-STEHRRES, Ministre des Transports présente à la presse la Campagne de sensibilisation routière.

Conscient du lourd tribut que l'insécurité routière exige notamment de la tranche d'âge des 16 à 25 ans, le Conseil de l'Union Européenne a déclaré 1995 «Année du Jeune Conducteur».

Le Gouvernement luxembourgeois a bien volontiers été d'accord pour prendre à son compte cette initiative et il a mis tout au long de 1995 l'accent du travail de sécurité routière sur ce thème communautaire.

C'est ainsi que lors des deux rendez-vous que j'ai déjà eus avec la presse au cours de l'année sur des dossiers de circulation routière, nous avons parlé de l'amélioration de la sécurité des jeunes.

Le 24 avril 1995 j'ai présenté le projet de règlement grand-ducal dont la prise d'effets remonte au 1^{er} juillet dernier. Les nouvelles dispositions introduisent la conduite accompagnée à titre facultatif pour compléter l'instruction par les auto-écoles et elles transforment en permis provisoire l'ancienne période de stage avec l'obligation pour les jeunes de passer désormais un cours d'instruction pratique d'une journée dans le Centre de formation de Colmar-Berg. J'ajouterais au passage que les travaux de réalisation du Centre vont bon train, et que les premiers candidats pourront probablement y être accueillis en février prochain.

La Conférence de presse du 26 mai 1995 a été l'occasion de lancer la première campagne de sensibilisation pour 1995, «Saturday night fever». L'objectif en était de rappeler aux jeunes les dangers de la circulation routière caractéristiques de

leur âge, en s'attaquant dans un langage qui est le leur au phénomène des accidents des fins de semaine sur le chemin de retour des bals ou de la disco.

Même si au cours des onze premiers mois de l'année nous avons assisté à un tassement du nombre des accidents mortels par rapport à la moyenne des années antérieures, l'appel aux jeunes et aux moins jeunes de choisir entre l'alcool et la conduite, de modérer leur vitesse, de ne pas surestimer leurs qualités de chauffeur garde toute son actualité, comme le montrent les deux accidents mortels survenus depuis le début du mois.

Au printemps dernier, l'Automobile Club avait montré qu'au Luxembourg le risque d'accident est de deux à quatre fois plus élevé pendant les 2 premières années de détention du permis, et que près de 30 % des accidentés de la route ont moins de 25 ans. Parmi les 64 tués de la circulation recensés entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre de cette année, 7 avaient entre 16 et 20 ans, 13 autres entre 21 et 25 ans. Un tiers des morts de la route de cette année ont donc perdu leur vie avant d'atteindre 25 ans.

Manque d'expérience, besoin de s'affirmer vis-à-vis de soi-même, de son entourage, de la société au moment de passer à la maturité de l'âge adulte, goût plus développé pour la vitesse et en général, pour les risques, au volant ou au guidon d'un véhicule constituent les causes de cette hécatombe.

Formation, sensibilisation et appel à la discipline souligné par une intensification

des contrôles routiers et une augmentation des amendes sont les instruments à opposer à cette attitude.

Aussi nous a-t-il paru indiqué de réitérer l'appel du début d'année immédiatement avant les fêtes de fin d'année par une nouvelle campagne de sensibilisation qui reprend sur une autre tonalité la même invitation à la prudence et à la modération.

A ces fins les conséquences d'un comportement irréfléchi sont mises en exergue dans toute leur cruauté: Un jeune homme cloué dans un fauteuil roulant nous rappelle que l'accident, n'arrive pas qu'aux autres:

«Ech sin och gerannt!»

Un langage clair, simple qui montre sans détour les conséquences fatales d'un moment d'inattention, d'un trajet effectué en état d'ébriété, d'un excès de vitesse...

L'organisation de la campagne réunit de nouveau autour du Ministère des Transports l'Association des Compagnies d'Assurances, la Sécurité Routière et l'Automobile Club ainsi que la Gendarmerie et la Police.

La campagne comportera le traditionnel affichage le long du réseau routier et dans les édifices publics. Le message de la campagne sera diffusé par la voie de la presse écrite et radiophonique. Un spot cinématographique a été conçu pour les salles de cinéma qui pourra également être repris par le programme de télévision luxembourgeois qui a bien voulu s'associer à la campagne.

La conception et l'exécution de la campagne ont été confiées à l'agence «f-création».

La Sécurité Routière a pris à sa charge une part des frais de l'affichage. L'Association des Compagnies d'Assurances (ACA) a accordé un soutien financier substantiel à la campagne. L'Automobile Club a été d'accord pour mettre à disposition les pages d'Auto-Touring pour diffuser le message.

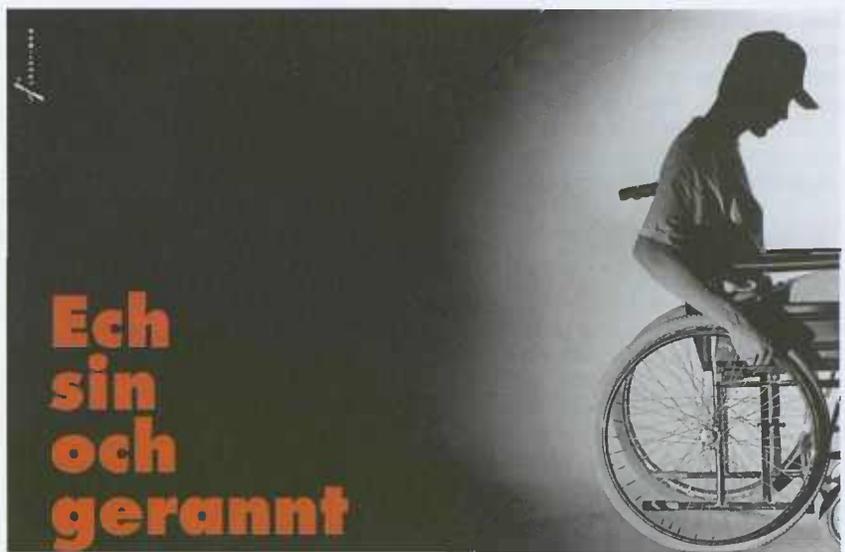
La campagne qui débutera le 6 décembre 1995 sera accompagnée par un renforcement des contrôles routiers surtout de nuit et pendant les fins de semaine qui s'étireront jusque dans les premiers mois de 1996. En effet, conscient de la recrudescence régulière des accidents soit pendant les fêtes de fin d'année, soit immédiatement après au mois de janvier, le Gou-

vement entend prévenir ce phénomène par une multiplication des contrôles et encourager la Gendarmerie et la Police à accorder à la surveillance des routes une priorité particulière pendant les semaines à venir. Les fonctionnaires concernés ont été mis au courant par un briefing interne quant aux fins de l'action et quant aux mesures préventives et répressives à envisager.

Par ailleurs, le doublement du taux des avertissements taxés à partir du 1^{er} janvier 1996, combiné à ces contrôles, aura certainement aussi l'effet dissuasif souhaité contre l'indiscipline, les excès de vitesse et en général, toutes les infractions à l'origine des accidents. Une note explicative relative à cet aspect est annexée.

Point n'est besoin de rappeler le rôle primordial qui revient à la presse écrite, parlée et audiovisuelle pour transmettre et pour répéter le message de la campagne non seulement dans les pages publicitaires des médias, mais aussi en relation avec les reportages sur l'actualité.

Enfin, pour accentuer encore l'intérêt des usagers de la route pour le sujet traité lors de la nouvelle campagne notre agence de



publicité prévoit l'organisation, ensemble avec la société d'exploitation du Centre de formation et un autre sponsor privé, d'un grand quiz dont les premiers prix seront des cours gratuits dans le nouveau Centre de formation pour conducteurs de Colmar.

Je tiens à remercier dès à présent tous ceux qui ont prêté leur concours à la préparation de cette campagne ou qui – à un titre ou un autre – seront responsables de son exécution. Un merci spécial revient à cet égard comme toujours aux organes de presse et aux journalistes.

Note sur le relèvement des taux de l'avertissement taxé (A.T.) à partir du 1^{er} janvier 1996

1. La base légale

La Loi du 14 février 1955 (base légale du Code de la Route) prévoit la possibilité pour les forces de l'ordre de prélever, en lieu et place du procès-verbal et des sanctions pénales à infliger par une décision de justice, une taxe, si le contrevenant accepte l'existence et la qualification des faits contraventionnels lui reprochés, et qu'il est prêt à régler la taxe lui réclamée.

Le libellé et le montant de cette taxe sont fixés par le Règlement grand-ducal du 26 août 1993, stipulant que le montant de l'A.T. ne doit pas excéder le montant maximum de l'amende contraventionnelle prévue par la loi du 14 février 1955.

La taxe peut être payée sur place ou dans un bureau de commissariat ou de brigade ou par virement postal ou bancaire.

2. Le catalogue des avertissements taxés

Depuis la modification du catalogue des A.T. en 1987, le nombre des libellés repris a été porté de quelque 250 à 900, dans le but de préciser d'avantage les comportements irréguliers et les infractions à réprimer. Depuis lors il est adapté parallèlement à chaque modification du Code de la route.

Il prévoit 4 niveaux différents de taxes, fixées pour le moment à respectivement 500, 1.000, 1.500 et 3.000 francs.

La différenciation en 4 rubriques des contraventions donnant lieu à A.T. repose, depuis la refonte du catalogue en 1987, sur les principes suivants:

- dans l'intérêt d'une transparence optimale le libellé des contraventions a été détaillé,
- la sélection des infractions en fonction des rubriques retenues a eu lieu d'après les critères suivants:

- * les contraventions graves définies comme telles par la Loi du 14.02.1955 (excès de vitesse, refus de priorité, inobservation d'un feu rouge, inobservation des règles spéciales valables pour la circulation sur les autoroutes, défaut de céder le passage aux piétons lorsque ceux-ci sont prioritaires,...) sont classées dans la rubrique IV (=3000 francs);

- * les autres contraventions susceptibles de mettre en danger d'autres usagers de la route figurent à la rubrique III (=1500 francs) (p.ex: dispositif d'éclairage non réglementaire, transports non réglementaire de personnes, non respect des poids et dimensions réglementaires, non respect des règles concernant le sens de la circulation, inobservation des signaux d'obligation ou d'interdiction,)

- * les contraventions comportant une gêne pour les autres usagers sans les mettre directement en danger font par-

tie de la rubrique II (=1000 francs), (vitesse excessivement réduite, stationnement gênant sur arrêt d'autobus ou devant un édifice public, équipement technique non conforme,...).

S'y ajoutent 3 autres types d'infractions: le défaut de porter la ceinture de sécurité, le défaut de la lettre «L» pendant la conduite accompagnée ou le stage, les excès de vitesse mineurs (ne dépassant pas de plus de 20 km/h le plafond de la vitesse autorisée)

- * les contraventions qui ne constituent que des infractions formelles sans gêner, ni mettre en danger autrui sont classées dans la rubrique I (=500 francs) (omissions d'avoir les documents de bord prescrits dans le véhicule, défaut d'inscrire un changement d'adresse sur la carte grise, la plupart des infractions commises par les piétons, les stationnements non réglementaires-sans être gênants ou dangereux,...)

3. Les modifications prévues par le Règlement grand-ducal en projet

3.1 .La Loi sur le régime des peines du 21 juin 1994 a quadruplé le taux des amendes.

Notons d'emblée que la majoration prévue à partir du 1^{er} janvier 1996 restera comparable et souvent en dessous des

taux des taxes et amendes appliquées dans nos pays voisins. Elle respectera par ailleurs le niveau des amendes usuellement infligées depuis la loi du 21 juin 1994 précitée par les tribunaux luxembourgeois. Le règlement en projet prévoit un doublement des taux actuels.

Le tableau qui en résulte est le suivant:

	maximum de l'amende avant la loi de 1994	taux actuels prévus par le catalogue AT	maximum de l'amende depuis la loi de 1994	taux de l'AT proposé
rubrique I	2 500	500	10 000	1 000
rubrique II	2 500	1 000	10 000	2 000
rubrique III	2 500	1 500	10 000	3 000
rubrique IV	5 000	3 000	20 000	6 000

3.2. Par ailleurs, la différenciation faite au niveau des taxes applicables en cas d'excès de vitesse a paru trop peu nuancée. Le catalogue des AT prévoit actuellement

que – nonobstant les marges de tolérance appliquées par les forces de l'ordre en raison de l'imprécision éventuelle des tachomètres et des modèles plus anciens de radars – qu'un dépassement de moins de 20 km/h est passible d'une taxe de 1000 francs (à l'avenir 2000 francs) et un excès supérieur à 20 km/h d'une taxe de 3000 francs

(à l'avenir 6000 francs), procès-verbal étant dressé pour les excès de vitesse particulièrement graves.

Désormais le taux plus élevé (6000 francs) sera appliqué

- à partir d'un excès de vitesse supérieur à 15 km/h, si le plafond réglementaire de la vitesse autorisée est fixé à 50 km/h ou moins (notamment à l'intérieur des agglomérations),
- à partir d'un excès de vitesse supérieur à 25 km/h, si le plafond réglementaire de la vitesse autorisée est fixé à 120 km/h (vitesse autorisée des motocycles et des voitures particulières sur autoroute),
- à partir d'un excès de vitesse supérieur à 20 km/h dans les autres cas (circulation sur les routes en rase campagne notamment).

Le principe du procès-verbal est maintenu pour les excès particulièrement graves.

3.3. Le 22 septembre 1995, le Conseil de Gouvernement a approuvé le règlement en projet, le 21 novembre 1995 le Conseil d'Etat y a donné son aval. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

« L'Europe à l'aube du 21^e siècle »

Exposé du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER à l'Institut Royal des Relations Internationales (IRRI) à BRUXELLES, le 7 décembre 1995

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs

Permettez-moi tout d'abord de remercier le Premier Ministre belge, Monsieur Jean-Luc DEHAENE, pour les aimables paroles qu'il a su trouver à mon égard et d'avoir résisté à la tentation qui est toujours celle de ceux qui doivent présenter les orateurs, et qui consiste à faire le récit de la vie de ceux-ci. J'aurai 41 ans samedi prochain et en règle générale, lorsqu'on me présente, je suis très surpris et effrayé par le fait que déjà je dispose d'une vie qui mérite d'être partiellement racontée. Donc, j'ai une nette préférence pour un présentateur-démineur qui essaye d'éviter ce genre de «surfing» sur la biographie des autres. Parlant des démineurs, je voudrais dire que les démineurs ne sont pas des bricoleurs, mais des artisans habiles et les Grand-Ducaux, comme nous appelons nos cousins du Nord, apprécient en Jean-Luc DEHAENE la solidité faite Premier Ministre. Nous admirons en lui celui qui a réussi la réforme de l'Etat belge et nous approuvons – monnaie commune obligeant – celui qui est en train, ensemble avec Philippe, de baliser avec

détermination et courage le chemin de la Belgique vers la troisième phase de l'Union Économique et Monétaire.

Étant un des trois Premiers Ministres du BENELUX, je voudrais dire ici ma satisfaction que nous ayons réussi à trois – Wim KOK, Jean-Luc DEHAENE et moi-même – à relancer, même si nous disons que nous l'avons fait informellement, la coopération au sein du BENELUX qui commence à prendre une visibilité telle que nous sommes confrontés à de réelles demandes d'adhésion.

J'ai déjeuné avec le Premier Ministre du Portugal dont la première requête amicale était de dire « Voilà, c'est tout de même intelligent que le Portugal lui aussi puisse se joindre au BENELUX pour pouvoir discuter des problèmes qui sont devant nous ». Étant saisi d'une demande analogue autrichienne, je vois que le BENELUX commence à adopter un profil hégémonique qui devrait inquiéter les autres voisins du BENELUX.

En découvrant sur votre carton d'invitation, que vous avez reçu pour ce soir, l'intitulé un peu pompeux et pathétique de mon exposé de ce soir, vous avez dû vous dire: «Encore un discours sur l'Europe!»

Où, je voudrais faire encore un discours sur l'Europe, bien qu'il soit difficile, dans les présentes circonstances, de parler de l'Europe.

L'Europe économique ennuie parce qu'elle apparaît comme inefficace. Regardez nos taux de chômage nationaux et la moyenne du taux de chômage en Europe.

L'Europe politique irrite parce qu'elle semble menacer les souverainetés nationales, plus chères aux uns qu'aux autres, mais chères à tout le monde.

L'Europe militaire inquiète parce qu'elle tente de s'organiser au moment même où les ennemis et les cibles ont disparu.

L'Europe sociale, elle, laisse sceptique, indifférente parce qu'elle manque de contenu, de souffle et de contexte.

Force est de constater que seule l'Europe de la culture séduit. Un historien a pu dire, et je le cite: «Il y a une seule façon convaincante de faire l'éloge de l'Europe: c'est de parler de sa culture et de sa civilisation. Dès les premiers mots, les premiers regards, les premières mesures de musique, on sait qu'il ne sera plus question de ses erreurs, de ses fautes, de ses ombres et de ses mauvaises consciences.»

Ce n'est pourtant pas de culture et de musique que je vais vous parler ce soir, bien que je doive admettre que la culture et l'Europe ont en commun le rêve. Nous sommes, nous Européens, devenus incapables de rêver et de parler de nos rêves, surtout des rêves qui ont cessé d'être des rêves, puisqu'ils sont devenus réalité, notre réalité.

Tout au long de son histoire tragique et mouvementée, l'Europe fut un champ de batailles et un théâtre d'affrontements meurtriers. Et à la fin de chaque guerre les Européens répétaient et se répétaient la phrase qui revient à la fin de chaque guerre: «Plus jamais la guerre!» Ce rêve, cette revendication de l'humanité, a inspiré le Plan SCHUMAN et la naissance, avec la CECA, d'une action visant à réconcilier et à unir les Européens et à réaliser ainsi, comme disait SCHUMAN, le 6 mai 1950, «les premières assises concrètes d'une fédération européenne, indispensable à la préservation de la paix».

Depuis 50 ans la paix règne en Europe et le rêve est devenu réalité. Nous nous sommes installés dans cette réalité, mais nous avons tout de même perdu le sens de cette réalité qui est que la guerre est devenue impossible entre nous, alors qu'elle reste une option possible ailleurs.

Je persiste à croire que si nous baissons la garde, si nous nous laissons gagner par le doute sur la nécessité même de la construction européenne, si nous acceptons le «stand still» d'abord, le recul ensuite et la décomposition de l'oeuvre entreprise enfin, nous n'échapperons pas au retour des vieux démons que déjà nous voyons exercer leur terrible ministère dans les Balkans.

Longtemps j'aurai mémoire d'une phrase pleine de sagesse, que mon père a prononcée, en juillet 1984 lorsque, jeune Ministre du Budget, je me plaignais, à mon retour de Bruxelles après un long Conseil Budget, de la durée excessive et du caractère parfois surréaliste des réunions du Conseil des Ministres.

Je dois rappeler ici, et à ma décharge, que les années 84, 85, 86 et suivantes étaient la grande époque du Conseil Budget. Nous avions beaucoup de problèmes et très peu d'argent.

Les paquets, auxquels un ancien Président de la Commission a légué son nom, n'existaient pas encore, la crise budgétaire était devenue une crise institutionnelle, les réunions du Conseil s'étiraient sur trois journées et trois nuits. Nous avions inventé une troisième lecture du budget puisque les deux lectures, que le Traité avait mises en place, ne suffisaient pas pour nous mettre d'accord; les acteurs de ce Conseil Budget ne cessaient d'inventer de nouvelles étapes liturgiques pour pouvoir faire durer les souffrances.

Je me rappelle, par exemple, une réunion du Conseil Budget que je présidais en 1985 où, à deux heures du matin, j'ai proposé un compromis et le Secrétaire d'État allemand de l'époque refusait ce compromis avec l'argument, tout de même étonnant, qu'après 36 heures de réunion seulement il était trop tôt pour accepter un compromis.

Ce Secrétaire d'État, d'ailleurs, s'appelait Hans TIETMEYER. Il est devenu Président de la Bundesbank par la suite.

Vous voyez donc qu'il avait déjà des convictions fortes à l'époque, mais comme il a accepté le compromis après 64 heures, le même que j'avais proposé après 36 heures, je suppose que pour les semaines et les mois à venir, ayant toujours structurellement les mêmes convictions fortes, il sera à même d'accepter des bons compromis, parce que les compromis qu'il est supposé accepter maintenant sont proposés alors qu'il est douze heures moins cinq. Il ne peut pas remettre l'acceptation de ces compromis à plus tard.

Bref, je vous raconte tout cela pour vous faire comprendre que j'avais de bonnes raisons de me plaindre auprès de mon père après mon retour de ce Conseil Budget. Mon père n'y fut pas très sensible, puisqu'il me rétorqua: « Il y a 40 ans, jour pour jour, j'étais blessé et fait prisonnier de guerre. Au lieu de faire la guerre, toi et les autres vous pouvez faire l'Europe. Soyez heureux de pouvoir discuter! »

Il faut savoir que mon père, comme tous les Luxembourgeois nés entre 1920 et 1927, était enrôlé de force dans la «Wehrmacht» du «Reich» allemand et devait porter l'uniforme de l'armée qui avait occupé son pays. Pour le dire, un peu vulgairement, il devait tirer sur des alliés dans un uniforme qu'il n'aimait pas.

Je comprends, donc, qu'il ne pouvait comprendre que je m'apitoyais sur mon sort européen.

Je suis convaincu que je dois à la construction européenne de faire partie de la première génération européenne qui n'ait pas connu la guerre. Les hommes et les femmes de ma génération ont pleinement profité de ce que Jean MONNET appelait «les immenses possibilités de l'action commune».

Nous devons réexpliquer aux Européens, me semble-t-il, que la construction européenne a pacifié le continent, en unissant nos vieilles Nations européennes par des liens de solidarité transnationale chaque jour croissante. Ceux qui prêchent le retour à l'État-Nation, ceux qui veulent se libérer des, soit-disant, contraintes communautaires, ceux qui présentent l'Union Européenne comme un monstre sans âme qui dévore les Nations, n'ont pas tiré les leçons de l'Histoire.

La question dramatique sur notre continent, demain comme hier, est toujours la même, c'est la question entre la guerre et la paix et l'Europe hésite, toujours, entre la guerre et la paix.

Ceci me porte tout naturellement à vous parler de l'élargissement de l'Union Européenne: l'élargissement vers le Sud mais, surtout, l'élargissement vers les pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale.

Si nous voulons maintenir la paix en Europe nous devons élargir l'Union Européenne. Nous devons irriguer les jeunes démocraties européennes de l'esprit communautaire. Nous devons partager notre volonté et notre expérience de paix avec les peuples qui, en rejetant le totalitarisme, ont rendu possibles les retrouvailles entre l'histoire et la géographie européennes.

VARSOVIE, PRAGUE ou BUDAPEST sont des villes européennes tout comme BRUXELLES, ROME ou LA HAYE.

Nous devons intégrer les peuples de l'Europe centrale et orientale, tout comme les Maltais et les Chypriotes, dans notre sphère d'action commune et dans notre sphère de solidarité. L'entreprise ne sera pas facile. Ni pour les pays-candidats, qui ont un grand besoin d'ajustement, ni pour les Quinze, qui ont un grand besoin de préparation.

L'élargissement est une nécessité européenne vitale. Mais méfions-nous des réponses faciles aux questions compliquées. Le PIB des 12 pays-candidats à l'adhésion atteint à peine le PIB des Pays-Bas. Une intégration pure, simple et rapide est impossible. Ne faisons pas croire à ceux qui se pressent aux portillons que l'adhésion sera pour demain matin. Ne créons pas d'illusions dangereuses. Respectons la dignité de ces pays en leur parlant ouvertement et franchement et mettons-nous à leur expliquer qu'une entrée simultanée de tous les pays-candidats n'est ni possible, ni faisable.

J'estime, qu'au lendemain de la prochaine Conférence Intergouvernementale, la Commission devrait nous présenter des rapports individuels sur chaque pays-candidat, rapports qui devraient se baser sur des critères objectifs, qui nous fourniraient une grille de lecture nous permettant de juger de l'état d'avancement de chaque pays pris isolément. Le Conseil des Ministres doit se doter, le moment venu, d'une doctrine d'élargissement qui ne doit pas exclure, a priori, une certaine différenciation du mouvement d'adhésion. La Commission a le devoir de préparation, le Conseil n'échappera pas à son devoir de décision.

La Commission devra nous renseigner, à la sortie de la Conférence Intergouvernementale, sur le coût de l'adhésion. J'ajoute immédiatement que si l'élargissement

a un coût, le non-élargissement, très certainement, aurait un prix.

On peut, c'est normal, poser la question du coût de l'élargissement. La réponse sera plus facile si nous envisageons un élargissement différencié quant à son rythme et quant à l'intensité de l'adhésion des uns et des autres.

On doit poser la question du prix du non-élargissement. Là, la réponse est plus simple. Une heure de paix n'a pas de prix.

J'ai choisi, en inversant quelque peu l'ordre chronologique des choses, de vous parler d'abord de l'élargissement avant de vous parler de la Conférence Intergouvernementale qui est devant nous.

L'élargissement est inévitable et hautement souhaitable. Mais l'élargissement n'est pas une fin en soi. L'élargissement doit servir la paix. Autrement dit: si l'élargissement devait avoir pour conséquence de transformer l'Union Européenne en une simple zone de libre échange, si l'élargissement devait nous conduire à tempérer notre volonté d'intégration, nous trahirions notre ambition de base, notre objet social, la raison d'être de l'Union Européenne.

La zone de libre échange est un concept trop simpliste et superficiel pour pouvoir garantir la paix sur un continent compliqué et habité par des antagonismes dangereux. L'élargissement n'a de sens qu'à la condition que ceux qui y adhèrent adhéreront à une véritable union, c'est-à-dire, à une communauté de destin et d'ambition, à ce que les Allemands appellent une «Schicksalsgemeinschaft».

La Conférence Intergouvernementale doit parfaire, en l'approfondissant, notre «Schicksalsgemeinschaft». La construction européenne, au lendemain de la Conférence Intergouvernementale, doit être une décision continentale irréversible et non pas une option parmi d'autres, que l'on peut remettre en question si les circonstances y invitent ou s'y prêtent.

Je veux dire par là que l'objet central de la Conférence Intergouvernementale est bien l'approfondissement de l'Union, qui doit précéder son élargissement et qui va donner tout son sens à celui-ci.

Je veux dire par là que la question des réformes institutionnelles ne doit pas, et ne peut pas, être le seul sujet de préoccupation pendant la Conférence Intergouvernementale. Les institutions elles-mêmes ne sont pas une fin en elles-mêmes. Elles doivent servir les ambitions et elles doivent servir les politiques.

J'entends ici et là que la Conférence Intergouvernementale devrait être de courte durée et se limiter à la réforme institutionnelle. En somme, la seule réforme de taille devrait être la réforme de la taille des institutions. Il s'agirait de mettre en place

une architecture devant garantir aux grands pays-membres une certaine prépondérance par rapport à ceux, qui sont des États de moindre importance géographique et démographique. Certains dans certains grands États vont faire croire aux «petits» qu'ils sont «grands», tellement les risques d'une alliance des «petits» contre les «grands» sont exagérés.

Depuis que je participe aux travaux du Conseil des Ministres, c'est-à-dire depuis la fin 1982, il n'y a pas eu un seul débat et un seul vote qui aurait vu d'un côté de la table le groupement des «grands» et de l'autre côté de la table l'attroupement des «petits». Les «grands», malheureusement très souvent, sont en désaccord entre eux. Ce qui fait que les «petits» ne sont jamais seuls s'ils suivent un «grand» parce qu'il y a au moins un «grand» qui ne suit pas les «petits» qui suivent un autre «grand».

Soyons clairs, même si les «petits» ont les mêmes droits que les «grands», ils ne peuvent exercer ces mêmes droits dans leur plénitude. Le Luxembourg, pour prendre l'exemple d'un État moins grand, ne peut opposer son droit de veto qu'une seule fois tous les cinq ou dix ans. Ceux qui ont les mêmes droits que nous, mais qui nous dépassent par le poids démographique et l'étendue du territoire, exercent ce même droit avec une intensité inégalable par les «petits».

Les Luxembourgeois sont moins nombreux que les Allemands ou les Français. Nous le savons depuis si longtemps que nous avons intégré cette constante dans notre façon d'être. Et en dépit de nos efforts surhumains, nous resterons pour longtemps encore moins nombreux que les Allemands, les Français, les Britanniques ou les Italiens.

La Conférence Intergouvernementale ne devrait donc pas perdre son temps et investir toute son énergie dans une description sophistiquée de cette réalité bien connue, que l'Union Européenne se compose d'États-membres de tailles différentes. Mais nous sommes tous égaux en dignité et nous comptons faire prévaloir ce principe, qui est un principe fédérateur et qui est un principe fédéral.

Parlons donc d'abord du niveau de nos ambitions communes avant de parler de notre représentation individuelle.

L'Europe a un besoin urgent de visibilité et d'efficacité accrue en matière internationale. La PESC réformée doit donner à l'Europe les moyens de son ambition universelle. Notre influence de fait doit être au diapason de notre position réelle. L'Union Européenne est un géant économique, elle ne peut rester un nain politique. Elle doit s'éloigner définitivement de la diplomatie réactive et s'engager résolument sur la voie de la diplomatie active.

En matière de politique extérieure et de sécurité commune nous devons, dans

certains domaines du moins, abandonner la règle de l'unanimité sans jamais pouvoir contraindre un État-membre à participer à une action à laquelle, pour des raisons nationales très souvent, pour des raisons de principe, il n'aimerait pas se voir associé. Mais la solidarité doit être telle que la solidarité financière sera entière. Même les États-membres qui ne participent pas à une action commune doivent participer au financement de l'action commune et l'instrument financier de la politique extérieure et de sécurité commune doit être le budget communautaire.

L'Union de l'Europe Occidentale doit être intégrée, par étapes, dans l'Union Européenne. La définition de la politique extérieure doit adopter le plus souvent possible le profil de la méthode communautaire. La Commission, dont nous n'accepterons pas que son rôle soit diminué au cours de la Conférence Intergouvernementale à venir, doit pouvoir jouer un rôle actif en matière de politique extérieure et de sécurité commune qui se rapproche de son rôle d'impulsion qu'elle exerce au niveau du premier pilier, au niveau du pilier vraiment communautaire.

Quant à l'idée de charger un Monsieur ou une Madame PESC de la représentation extérieure de l'Union, je dois dire que je demande à être renseigné plus en détail sur ses missions, ses pouvoirs et son insertion dans la morphologie institutionnelle, avant de pouvoir adopter une quelconque attitude. Pour l'instant cette proposition m'inspire plus de perplexité que d'enthousiasme.

Si notre ambition de réformer la PESC doit être grande, celle de modifier notre coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures doit l'être également. Il faut transférer une partie des domaines relevant du troisième pilier vers le pilier communautaire. La politique d'asyle, la politique d'immigration, le franchissement des frontières extérieures, la coopération douanière, sont autant de domaines où les institutions communautaires doivent pouvoir jouer leur rôle. En matière de coopération policière, nous devons renforcer nos liens. En matière de lutte contre le terrorisme, contre le grand banditisme, contre la drogue, il est évident que la situation en Europe exige une réponse européenne. C'est ce que les citoyens attendent de nous.

Parlant du premier pilier, du pilier communautaire, je m'en voudrais de ne pas rendre attentif à la nécessité de renforcer certaines politiques existantes. Il me semble que nous devons décider le plus souvent possible par majorité qualifiée. Il me semble que nous devons, au sein du Conseil, débattre, discuter, mais voter s'il le faut, et voter pour décider s'il faut décider pour pouvoir réaliser les progrès que nous devons absolument réaliser.

Parmi les politiques qui méritent d'être renforcées, je voudrais mentionner ici la politique sociale qui doit être perçue comme un domaine communautaire essentiel, qui doit faire partie du spectre des ambitions européennes. Le marché intérieur doit être complété par un socle de droits sociaux minima. S'il veut être durablement acceptable aux yeux des salariés, nous devons renforcer la politique sociale dans le prolongement naturel du marché intérieur. Si nous perdons l'appui des travailleurs d'Europe, l'Europe implosera.

Je revendique donc, non pas une révision des traités en ce qui concerne la politique sociale, je revendique une révision des politiques, qui doivent être plus intégrales et plus horizontales.

Vu la présence de mon ami Philippe MAYSTADT, je me dois, en quittant mes notes, de parler de l'Europe fiscale. Puisque je revendique un prolongement social du marché intérieur, il est évident que ce marché intérieur peut également avoir besoin de prolongements fiscaux.

Nous avons, en Europe, insuffisamment réfléchi aux conséquences et aux corollaires du marché intérieur. La politique sociale est restée embryonnaire, les indéniables nécessités de rapprocher les dispositions fiscales n'ont pas été analysées de façon à ce que tous les Gouvernements puissent adhérer à une même stratégie.

Le problème, je le dis en Belgique, n'est pas seulement le problème de la fiscalité de l'épargne et du précompte mobilier, c'est un des problèmes, mais le problème est entier et il touche à toutes les branches de la fiscalité. Il faudrait donc que nous examinions, ensemble, tous les éléments sociaux et fiscaux qui, dans un concept d'ensemble, mériteraient une approche commune.

Je profite d'ailleurs de ce bref passage pour dire que, parfois, certaines voix qui s'élèvent en Belgique et qui parlent de fiscalité de l'épargne ont tendance à pouvoir m'irriter puisque, surtout dans les grands journaux francophones que je me dois de lire régulièrement, on fait comme si la seule présence du Luxembourg au sein du Conseil des Ministres était l'explication exclusive du fait que l'harmonisation fiscale n'avance pas.

Tout d'abord je voudrais dire que lorsque j'étais Président de l'Écofin, nous avons harmonisé la fiscalité indirecte en Europe. Ce n'est pas moi qui ai invité les Gouvernements des États-membres qui nous entourent de quitter les minima que nous avions proposés.

Deux: En matière de fiscalité de l'épargne, même si le Luxembourg n'était pas membre de l'Union Européenne, les autres ne seraient pas arrivés à se mettre d'accord. Philippe MAYSTADT s'est donné beaucoup de peine, non seulement

pour convaincre les Luxembourgeois – ce en quoi il a réussi – mais pour essayer d'avoir les autres États-membres sur une même ligne. Or nous avons, en Europe, plus qu'une seule culture fiscale, nous avons plusieurs cultures fiscales et il n'était pas possible d'avoir sur une même ligne d'analyse, d'action et de comportement, les États-membres de l'Union Européenne qui, en matière fiscale, pratiquent un régime déclaratif et ceux qui pratiquent un régime qui se fonde sur le précompte mobilier. Vous avez des États-membres de l'Union Européenne qui ont un secret bancaire rigide, vous avez des États-membres qui n'ont pas de secret bancaire du tout. Donc, même si le Luxembourg, pour un quart d'heure ou pour un semestre, avait pris congé de l'Union Européenne les autres ne seraient pas arrivés à une conclusion. Ce n'est pas une raison pour abandonner les travaux et les réflexions en la matière, mais le problème est plus difficile que les présentations rapides pourraient laisser supposer.

Je dis donc que je ne revendique pas en matière sociale et, dans une mesure moindre, en matière fiscale, une révision des traités, mais en matière sociale surtout, une révision des politiques, c'est-à-dire la disparition de ces blocages idéologiques qui font en sorte qu'on évite le rapprochement social pour ne pas avoir des contraintes européennes supplémentaires qui empêcheraient les États-membres de se livrer à une dérégulation frénétique et sans bornes.

Si l'Europe doit devenir plus ambitieuse, j'ai parlé de la PESC, j'ai parlé du troisième pilier, elle doit aussi devenir plus démocratique et plus transparente. La transparence ce n'est pas la publicité des travaux du Conseil. Je suis contre l'idée de rendre publiques les séances du Conseil des Ministres. Ce serait la fin de tout.

On me dit que c'est une idée scandinave. Je ne sais pas si c'est vrai, mais je ne l'exclus pas. J'ai négocié avec le Gouvernement danois, lorsqu'en 1991 j'étais Président du Conseil Écofin, l'harmonisation de la fiscalité indirecte et le contingent de cigarettes que l'on pourrait importer au Danemark, non pas au Conseil des Ministres à Bruxelles, mais en pleine nuit au Tivoli à Copenhague. Ce n'était pas une réunion publique et jamais nous n'aurions trouvé une réponse à ce problème danois si nous avions dû traiter de ces problèmes en Conseil des Ministres public en présence des caméras.

Je vous dis mon opinion: c'est ridicule. C'est un débat ridicule que de croire que la transparence des travaux du Conseil pourrait être améliorée en faisant pénétrer les caméras dans le bâtiment du Conseil des Ministres.

Je crois que la transparence de nos travaux serait améliorée si nous pouvions nous

mettre d'accord sur la publication des votes, sur la publication du contenu des explications de vote et sur la publication du contenu des positions communes que le Conseil aura adoptées.

Plus de démocratie, cela veut dire plus de pouvoir pour le Parlement Européen. Nous pensons, qu'en principe, le Parlement Européen devrait être investi du pouvoir de codécision dans tous les domaines où le Conseil des Ministres décide à majorité qualifiée. En démocratie européenne il n'est pas pensable que les Ministres continuent à décider seuls, sans contrôle parlementaire national et sans contrôle parlementaire européen. Je sais bien que dans certains États-membres, surtout dans des États-membres de taille réduite, on n'envisage pas favorablement l'extension des pouvoirs du Parlement Européen. Si vous demandez l'avis des Luxembourgeois, il vous diront que, dans un Parlement où le Luxembourg compte six représentants, il ne serait pas sage de localiser la majeure partie du pouvoir décisionnel de l'Union Européenne. Je leur réponds que nous sommes en démocratie. Si nous sommes en démocratie et si l'Union Européenne doit être dotée d'un fonctionnement plus démocratique, il n'est pas question de nombres, de sièges, de mandats, il est question de principes – et le principe démocratique élémentaire voudra qu'il y ait contrôle parlementaire et qu'il n'y ait pas compétences ministérielles sans contrôle parlementaire.

Il faudra bien sûr associer plus intensément les Parlements nationaux au processus décisionnel en Europe. Mais j'exclus l'hypothèse que nous enrichissions davantage le paysage institutionnel européen par la création d'une nouvelle institution interparlementaire nationale. Il me semble évident que les États-membres devraient, dans le cadre national respectif, associer plus intensément leurs Parlements nationaux au processus décisionnel.

Si nous réalisons des progrès substantiels en matière de politique extérieure et de sécurité commune, si nous communautarisons des domaines entiers du troisième pilier, si les pouvoirs du Parlement Européen atteignent une maturité démocratique suffisante, si tout cela devait être le produit, le résultat de la Conférence Intergouvernementale, alors nous pourrions envisager une réforme institutionnelle qui ferait en sorte que les mécanismes décisionnels de l'Europe deviendraient plus efficaces et plus opérationnels.

Mais si l'Union Européenne devait rester ce qu'elle est, c'est-à-dire si, à terme, elle devait reculer faute d'avoir su répondre aux grands défis qui sont devant nous, il n'y a aucune raison – aucune – de modifier les mécanismes institutionnels.

L'Europe a besoin de l'élargissement parce que l'ordre de paix ne sera pas mainte-

nu si l'élargissement n'a pas lieu. Mais l'élargissement n'a de sens, dans le moyen et le long terme, que si l'Union Européenne est une Union Européenne plus approfondie et plus à même de répondre aux défis qui sont devant nous. L'ordre des choses doit donc être que nous nous mettions d'accord sur l'approfondissement de l'Union Européenne et qu'ensuite nous envisagions une réforme institutionnelle qui rende l'Union Européenne capable de digérer, comme on dit vulgairement, les élargissements à venir.

Mais dans toutes les hypothèses il est évident que chaque État-membre doit être représenté dans toutes les institutions européennes. Il n'est pas pensable qu'on interdise à certains États-membres, très probablement ceux qui sont de moins grande envergure que les «grands», de siéger à la Commission européenne, par exemple. Il n'est pas pensable qu'on enlève aux États-membres de moindre importance le droit et le pouvoir d'exercer la Présidence. Il ne faut pas croire que les États sont des institutions provisoires. Il faut prendre conscience du fait que les Nations et les États continuent à exister. Si nous voulons, en Europe, avoir un amalgame intelligent entre le supranational et le national, il faut prendre conscience du fait qu'on ne peut pas, via traités, éliminer la représentation individuelle des États-membres au sein des institutions communautaires.

Mais avant de pouvoir envisager, avec une certaine chance de réussite, les modifications substantielles du traité, il faut réussir la grande ambition européenne de cette fin de siècle, c'est-à-dire, l'Union Économique et Monétaire.

Si l'Union Économique et Monétaire devait échouer, la Conférence Intergouvernementale se soldera, elle, par un échec cuisant. L'Union politique ne verra pas le jour si l'Union économique ne se fera pas.

À Madrid nous devons donc démontrer, par nos discussions, par nos décisions et par notre détermination, que la date de passage de la deuxième à la troisième étape est le 1^{er} janvier 1999. Pas le 1^{er} juillet 2000, pas le 3 février 2003, mais le 1^{er} janvier 1999. Toutes les décisions opérationnelles qui doivent être prises, doivent pouvoir être prises de façon à ce que nous réussissions à respecter cette date butoire du 1^{er} janvier 1999.

Donc, nous devons opérer le choix de l'identité des pays entrant en troisième phase, de préférence en décembre 1997, au plus tard au tout début 1998.

En mars 1998 nous aurons des élections législatives en France. Il est strictement impensable que la France prenne une quelconque décision sur l'Union monétaire en pleine campagne électorale. Il n'est dans l'intérêt de personne que d'obliger la France de devoir se décider

en pleine campagne électorale. Si nous ne décidons pas en décembre 1997, comme nous ne pouvons pas décider avant mars 1998, nous déciderons en mai ou juin 1998. Alors que les Gouverneurs nous disent qu'il faut à peu près douze mois pour préparer le passage de la deuxième à la troisième phase, nous n'aurions plus, à partir du mois de mai, suffisamment de temps pour mettre en place toutes les institutions et pour prendre toutes les décisions techniques, qui doivent être prises, de façon à ce que la troisième étape puisse démarrer le 1^{er} janvier 1999. S'y ajoute, et je le dis très amicalement et sans arrière-pensée, qu'en décembre 1997, l'Union européenne aura un Président luxembourgeois et qu'à partir du 1^{er} janvier 1998 nous serons sous Présidence britannique qui, en règle générale sont d'excellentes Présidences. Là n'est pas ma critique. Mais si le Premier Ministre britannique, qu'il s'appelle John ou Tony, convoquait le Conseil européen pour faire à la sortie des Chefs d'État et de Gouvernement la déclaration que les autres ont décidé de lancer l'Union monétaire mais que le Royaume-Uni ne peut pas participer, parce qu'il ne veut pas participer à cette entreprise, l'opération de démarrage ne serait pas un exemple de crédibilité.

Il me semble qu'il est de mise de répéter devant vous que les critères de convergence, tels qu'ils ont été retenus par le Traité de Maastricht, doivent être strictement appliqués. Tous les critères du Traité, mais rien que les critères du Traité.

Nous apportons, en principe, notre appui à l'idée allemande de conclure un pacte de stabilité. Nous étions d'accord, Philippe MAYSTADT et moi-même, au Conseil Écofin, pour appuyer en sa requête notre collègue allemand. Les trois Premiers Ministres du BENELUX, qui se sont vus à Bruxelles, mardi dernier, ont opiné dans le même sens.

Mais il doit être chose entendue que ceux qui ne font pas partie du premier groupe de membres de l'Union monétaire et qui ont vocation de rejoindre l'Union monétaire plus tard, doivent pouvoir entrer à la même condition que les pays qui auront fait partie du premier groupe de l'Union monétaire. Il doit être chose entendue également que nous n'avons pas nécessairement besoin de nouvelles institutions pour mettre en place le pacte de stabilité et il doit être évident que la prise de décision en matière de pacte de stabilité doit être communautaire. La Commission doit faire une proposition et le Conseil des Ministres doit prendre la décision.

On nous dit beaucoup qu'il faut immédiatement commencer à parler du problème des relations entre les «ins» et les «outs», des relations monétaires et économiques entre les pays qui feront partie de l'Union monétaire depuis le début et ceux qui les rejoindront plus tard.

À partir du moment où les Ministres ou les Chefs d'État et de Gouvernement discutent entre eux les relations entre les pays qui feront partie de l'Union monétaire et les pays non-membres de l'Union monétaire, vous n'échapperez pas à ce débat qui voudra que l'on nous fixe, dans les journaux et dans les officines, la liste des pays qui feront partie de l'Union monétaire et la liste des pays qui ne feront pas partie de l'Union monétaire. Nous entrerons dans une période de turbulences politiques, peut-être monétaires, qui démontrera qu'il aurait été plus sage de remettre l'examen de cette question à plus tard.

Je suis, pour le reste, convaincu que tous ceux qui nous disent que l'Union monétaire ne pourra pas débiter le 1^{er} janvier 1999, faute de candidats, verront que le 1^{er} janvier 1999, plus que trois États-membres de l'Union Européenne seront prêts pour rejoindre l'Union monétaire.

Aujourd'hui l'Allemagne, l'Irlande et le Luxembourg sont les trois pays qui se sont qualifiés pour le «round» final, si j'ose dire. Je suis convaincu que d'autres États-membres, bien sûr, vont venir allonger cette liste.

Les progrès que nous avons faits en matière de convergence sont réels et substantiels, certes insuffisants comme l'Institut Monétaire Européen vient de le démontrer dans son rapport sur la convergence, mais les efforts de convergence ont tout de même produit des résultats remarquables. En 1991 sur les quinze pays qui font actuellement partie de l'Union Européenne, 11 pays avaient un taux d'inflation supérieur à 3%. Aujourd'hui, seulement quatre ans plus tard, onze pays sur quinze ont un taux d'inflation inférieur à 3%. En 1993 nous avions un déficit budgétaire, en moyenne communautaire, de 6,75 % par rapport au PIB. Aujourd'hui nous avons un déficit budgétaire qui s'élève à 3,7% en moyenne et en 1996 nous aurons, sur l'ensemble de l'Union Européenne, au moins sept pays qui auront des déficits budgétaires inférieurs à 3% du PIB. On ne peut pas dire que le Traité de Maastricht n'ait pas eu ses vertus. Sans le Traité de Maastricht cette politique de convergence, cette politique non-inflationniste, n'aurait pas pu voir le jour.

J'ajoute, ici comme ailleurs, que tous les pays-membres de l'Union Européenne qui se préparent à l'Union monétaire et qui doivent faire d'énormes efforts pour pouvoir rencontrer les critères de convergence, devraient le faire même si le Traité sur l'Union Européenne n'existait pas. C'est un débat superficiel, simplificateur et réducteur, qui veut qu'en France où ailleurs on nous dise que «l'Europe veut que...». L'Europe est un argument supplémentaire qui veut qu'il soit sage de faire une politique en matière de finances publiques qui évite d'avoir recours aux

déficits publics excessifs et aux déficits budgétaires systématiques. Mais aucun pays ne peut durablement accepter de voir ses finances publiques se dégrader d'année en année, qu'il y ait la perspective de l'Union monétaire ou non. Par conséquent, s'il y a de bonnes raisons européennes pour pratiquer une politique vertueuse, il y a également de bonnes raisons nationales qui devraient inviter les Gouvernements et les Parlements et les opinions publiques à adopter le même profil de réaction.

Je suis, pour le reste, convaincu que la Belgique, qui a engagé un processus d'assainissement budgétaire très conséquent, saura être au rendez-vous. J'exclus tout à fait l'hypothèse que le Luxembourg, votre partenaire monétaire, devrait entrer seul en Union monétaire. Nous le ferions, je ne sais pas très bien comment, mais nous le ferions. Mais je suis sûr et certain que là encore nous pouvons compter sur nos amis belges pour nous éviter d'être placés devant des choix douloureux. Il serait d'ailleurs très difficile d'entrer en Union monétaire avec notre monnaie nationale, nous devrions d'abord inventer une monnaie nationale avant de pouvoir l'abandonner le lendemain. Par conséquent, le

bon sens élémentaire me porte à croire qu'il serait sage que nous considérerions comme seule hypothèse valable l'hypothèse d'une entrée commune de la Belgique et du Luxembourg en Union monétaire. À voir les efforts et la détermination du Gouvernement belge et à voir le rythme des assainissements subséquents qui ont été faits au cours des années écoulées, je suis sûr et certain que la Belgique, le 1er janvier 1999, figurera parmi les États-membres qui feront partie de l'Union monétaire.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je n'ai pas pu parler de toutes les questions auxquelles l'Union Européenne est acculée et j'aurais bien aimé développer plus en détail la séquence de tous les processus décisionnels qui est devant nous. La Conférence Intergouvernementale, l'élargissement, le débat sur les ressources propres, la réforme de certaines politiques structurelles.

À chaque jour suffit sa peine, nous savons ce que nous devons faire puisque, pour revenir au début de mon exposé, il y va de la guerre ou de la paix. Je le dis, tout en sachant que d'aucuns pensent que, sur ce

point, je serais en train de tirer un trait sous l'histoire européenne qui ne tiendrait pas compte des expériences depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Je reste stupéfait, surpris, atterri presque, devant le fait que les nombreuses émissions de télévision, les nombreux journaux télévisés sur la terrible guerre en ex-Yougoslavie n'aient pas amené les Européens à mettre de côté tout ce qu'il y a de sceptique dans nos comportements collectifs, pour voir et pour nous convaincre de la nécessité de la construction européenne.

Qui nous dit que les vieux démons aient trouvé refuge aux Balkans? Est-ce que vous ne pensez pas que les vieux démons pourraient se représenter sur nos champs de batailles si l'ambition européenne venait à s'affaiblir?

Je dis, par conséquent, qu'il faut voir l'essentiel et qu'il faut se doter de patience également. Nous n'avons pas trop de temps, mais il ne faut pas faire comme si le monde devrait être réinventé endéans six mois. La construction européenne, pour les mois et années à venir, a besoin de courage, de détermination et de conviction – comme toutes les grandes ambitions et comme tous les longs trajets.

Discours du Président Jacques SANTER à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de l'association de la presse étrangère aux Pays-Bas

La HAYE, le 7 décembre 1995

«L'agenda de l'Union: Madrid et après»

Your Royal Highnesses, Excellencies,
Ladies and Gentlemen

Seventy is an age which inspires respect. That is true for human beings. It is true for institutions. Seventy today means having been around since 1925. A young man like me cannot help being impressed. At seventy, one has stood the test of time; gathered vast experience; lost some of the whims of youth. At seventy, one is supposed to be reliable, responsible and wise.

You, as members of the international press, combine these advantages with all the qualities of youth. How else could you navigate every day the turmoil of the world's news? Let me put it this

way: I knew that tonight, when meeting with the Foreign Press Association, I would meet an agile, keen youngster with all the assets of respectable age. That made your invitation particularly attractive.

Mr. Hetzel, ladies and gentlemen, allow me to congratulate you warmly on the 70th anniversary of the Foreign Press Association in the Netherlands. I wish you many more years of unbroken vitality. Thank you for letting me share this important moment in the life of your association, and in such highly distinguished company.

As members of the Foreign Press in the Netherlands, you will agree with me that

the Netherlands are at the heart of Europe, and Europe is at the heart of the Netherlands. Allow me therefore to develop some views on the European agenda and from time to time touch upon a Dutch aspect.

Public opinion in this country has always been, and still is, favourable towards European integration. A recent poll shows that more than 80% of the Dutch support membership - a picture rather similar to that of my own country, Luxembourg. This support is among the strongest recorded in the Union and well above the average of around 60%. But even 60% is a figure which many politicians would like to see as a measure of their popularity.

No wonder, one is inclined to say, European integration has given 50 years of permanent peace to our member states. It has contributed to a phenomenal increase of prosperity. European integration has also fundamentally reinforced our position in the world. With its 370 million citizens, the Union is now the world's biggest economic and trading block. It has played a decisive role in the liberalisation and growth of world trade. The European Union and its member states are the world's biggest donors of aid and assistance. There is hardly a country in the world which does not have, or does not seek, a cooperation agreement with the Union.

Only last weekend, I signed with President CLINTON and Prime Minister GONZALEZ a vast framework for cooperation between the Union and the United States.

So, European integration is the success story in what was otherwise - as the Dutch vividly experienced - a dramatic and war-torn century. It should fill us with pride that we have realised something which, in many parts of the world, is still a dream: 15 nations living and working together in peace and prosperity with their long histories, their linguistic and cultural differences as a source of enriching variety - not as a source of hostility and strife.

Are we still sufficiently aware of this priceless achievement? Are we ready to stand up and defend it? We must ask ourselves these questions. Words like Europessimism and Eurofatigue are circulating again.

Should we ignore the sceptics? Shrug our shoulders? Think that our citizens take too much for granted? That would be unwise. People naturally want answers to their concerns.

They are very worried about their jobs. They want to get rid of unemployment and its debilitating effects. They worry about their security and that of their families. They want to be protected against drugs, terrorism, international organised crime. They are disgusted by the pictures of war. They want it stopped now - and never to return.

Unfortunately, there are no quick fixes for any of these problems - whether at national or at European level. But if we want our citizens to care for the European Union, the Union must show that it cares for them - it must be relevant to their concerns. The Union can only draw durable legitimacy from the support of its citizens.

That is why I told the European Parliament at the beginning of the year, that the new European Commission would act under the motto "Citizens first", and

that we must deliver on promises like the internal market and the single currency. They are not pipedreams, but instruments to stimulate growth and create jobs. We must also demonstrate our capability to face the new internal and external challenges.

First action has been taken. The Commission has started sweeping in front of its own door. Under the motto "Doing less, better" we have withdrawn more than 60 legislative proposals. We have considerably reduced the quantity of planned new legislation, while increasing the emphasis on public debate and consultation through White and Green Books. Overall, this approach has been welcomed. However, Member States should recognise that they are the real cause of over-legislation - and I am happy to note that some, like the Dutch, are actively scrutinizing their own situation.

An information campaign "Citizens first" will soon tell our citizens in concrete terms how they can benefit from the Internal Market, what they can do to claim those benefits and where they can turn if these are denied.

We have launched a major operation improving our financial management and stepping up the fight against fraud. The European Court of Auditors has recognised the merits of this effort. But our Member States will have to make the biggest effort - after all, 80% of Union money is spent by them.

Obviously this is only a start. But an important one - it should change habits and increase confidence.

The fundamental concerns of our citizens can only be addressed by several actions on a much broader front. They determine our agenda till the end of this century - an agenda which must be firmly set by the European Council when it meets in Madrid at the end of next week. What's on this agenda? Jobs, the single currency, the reform and the enlargement of the Union. What's the substance behind these few words?

Jobs : the patience of 18 million unemployed has been severely tested. This is a complex problem. Unfortunately, there is no magic wand. Politically, we are now paying the price for the apparently easy solutions of the past, and of the public being lulled into believing that politicians can create jobs. Debt creation, deficit financing - they have proved to be dangerous addictions. We must now persevere till the end of our disintoxication cures. This is hard and painful as the French situation shows. But it is inevitable - *courage is required*.

How then to stimulate job creation, might you ask.

- By becoming more competitive, by exploiting our immense potential for research, development and innovation;
- by exploiting every advantage which follows from the removal of barriers in our internal market;
- by encouraging entrepreneurship and helping small and medium-sized enterprise;
- not obstructing them with bureaucracy and market distortions. Indeed, let us not forget that SME's are the real hope for new jobs.
- And we must make it easier for people to qualify for a job. We may have put too much emphasis on the classical diploma. We should give more recognition to knowledge acquired through permanent education, specific training and apprenticeship. Lifelong learning is the key vector for the Information Society of the 21st Century.

But more jobs will also result from applying sound macro-economic policies accompanied by structural measures. This combination will multiply job creation. The economic tide is still favourable. Resolute action now will allow the strong fundamentals to re-assert themselves. We should grasp this opportunity - and not, like in the past, miss it by relaxing our efforts.

The Trans-European Networks must strengthen the tissue which holds the internal market together, and allow its full potential to be exploited. The Betuwe Line, a European priority project, is a good example - and I am happy that it has now been launched. Let's get on, overcome hesitations at national level and accelerate the many other European cross-border road and rail projects. We need imaginative financing solutions, combining public and private funds.

On all these points, I want the European Council to give strong positive signals. It must do the same for the second point on our agenda - the single currency. We should not be distracted by the sceptics, the doubts, the speculation. The single currency will exist from January 99 and a substantial number of Member States will participate from the beginning.

Why am I so sure? Because there is the political will, expressed in a Treaty obligation, because the conditions are right and because we need the single currency. Missing this historic opportunity would throw the whole Union back for years.

The Treaty is crystal-clear: the single currency will exist on 1 January 99 at the latest and Member States which fulfil the criteria will participate from that date. The U.K. and Denmark are the only exceptions - they have a choice. I hope they make the right one.

All preparatory steps must now be taken with the determination to meet the 99 deadline. That is particularly true for the identification of the Member States which will qualify for immediate participation. This decision should be taken at the end of 1997 or at the latest at the very beginning of 1998. Our latest scenario shows that by that time, 8 Member States can have a deficit below 3% and 5 more could qualify with a modest effort. Inflation is largely under control. True, serious efforts remain necessary to reduce debt figures further, also in the Netherlands.

But on the rising economic tide it can be done. It must be done anyway. Future generations will have problems enough financing an ageing society. They cannot also be saddled with today's debt.

Yes, we need the single currency. Without it, the internal market is not fully worth its name. Without it, exchange operations will add to production cost and affect our competitiveness world wide. Currency fluctuations will dampen our business climate. Without the single currency, every sneeze of the dollar will throw our currencies into a fever. This is absurd - our economy is after all the biggest in the world.

A single currency will guarantee stability. It will be strong because it will reflect sound, strictly monitored economic and monetary discipline committed to price stability. This solidity will attract investment and create jobs. In this country, with its long history of monetary stability, I risk preaching to the converted. But this message cannot be repeated enough - were it only to counter the prophets of doom in and outside the Union. I am convinced that the single currency will create jobs, not destroy them. Moreover, because of its strength, the single currency is bound to develop into a world reserve currency. All this will put us into the driving seat, instead of being bounced around.

The European Council will - I am sure - put us next week irreversibly on track towards the single currency - and give it a name. Will it be Ecu, Euro? Or any of the other suggestions, such as the florin - which might have a certain appeal in this country I can live with any name people feel comfortable with - as long as it is one name: a single currency needs a single name. For the rest, the single currency will convince by its strength and its solidity, much more so than by its name.

The European Council must take another important decision - the Intergovernmental Conference should be launched in the spring of 96. This is important because "IGC" covers nothing less than the need for the fifteen Member

States and the Commission to sit down together and to examine how the European Union must be reformed. Indeed, we must improve the Maastricht Treaty to make the Union more efficient, transparent and democratic. Perhaps it is the obscurity of this abbreviation "IGC" which explains why even among the integration-minded Dutch, only 20% have heard about it. We need more awareness, more debate. The IGC will set the tone for the future of the Union and our citizens should consider it to be their Union.

Where to start? First of all, give more substance to the notion of European citizenship. Strengthen the rights to stay and circulate throughout the Union. Human rights, fundamental freedoms and values (such as the condemnation of racism and xenophobia) should also be guaranteed by the Union. The European Parliament should elect my successor from a list of candidates proposed by the European Council - and it should have a decisive say in any Treaty changes. The national parliaments should be more involved. All this will add to the Union's legitimacy in the eyes of its citizens.

People don't like what they don't understand. We must therefore simplify the rules and the procedures. Cut down the forest of decision-making procedures which only a handful of specialists can understand. We have no less than 23 procedures when only three would be enough. And let's get rid of this myth that we want to harmonise everything. We don't. But we should be able to decide efficiently at European level if we are sure that what must be done, cannot be done better at national or regional level.

People want the Union to advance. We must increase efficiency. Majority decisions must be the rule. Unanimity must be the exception - if not it will cripple a Union of 20 or even 25 members. Mathematically, the chances of obtaining unanimity in a Council of Ministers of 25 members are 1 in several million. Need I say more?

There is more. Citizens also want efficient protection. True, cooperation in the fight against terrorism, drug trafficking, illegal immigration and organised crime is possible today. But the rules are mainly those of classical diplomacy - which moves a good deal more slowly than sophisticated crime. Decisions presently require preparation through 5 successive levels. That is absurd. There is no democratic and judicial control where we need it - at European level, in the European Parliament, the European Court. Examples? Schengen, Europol. It is far from me to belittle these achievements. But how long did it take to get there, and how incomplete and fragile is the

result. The IGC must change this to offer a credible response to citizens' concerns.

This is equally true for the strengthening of the Union's international stature. Not that we have to start from scratch. By no means. We are an economic super power. Our network of international relations spans the globe. Most of our agreements have evolved from simple trade accords to sophisticated contracts, including political dialogue. On international political issues, the fifteen speak mostly with one voice. And our humanitarian action is second to none.

But today, this is no longer enough. We must develop a genuine common foreign and security policy. If not, we will only have ourselves to blame if the course of international politics continues to be determined elsewhere, with the European Union and its Member States in the back seat picking up most of the bills. Examples? The Middle East, ex-Yugoslavia. Let's by all means cheer, encourage and support the admirable peace efforts. The Union's assistance to these regions - economic, financial, humanitarian - is, will be and should be, top of the league. But let's also start giving the Union the political weight which corresponds to its economic and financial involvement.

I am not saying that foreign affairs and security policy (or common defence, if and when we reach that stage) should be fully brought under Community procedures. The Commission is not looking for more competences. But three priorities stick out. First, we must prepare our decisions better. A unit for study and analysis in which Council, Commission and the West European Union will work together from a common perspective is in my view an indispensable tool.

Second, we must decide better. Also in these areas there should be more scope for majority decisions. Some issues may be too sensitive. For those cases, we must reflect on how those who want to go ahead, can go ahead.

And third, we must improve the Union's external visibility. The Presidency and the Commission should together be the Union's face of the common foreign and security policy.

The idea of an independent personality operating in parallel to Council and Commission will not work - it is bound to create confusion and tension.

The Maastricht Treaty indicates that some day there may be a common defence. I think that there should be. The West European Union should be integrated into the European Union as its military arm and as the European pillar of the NATO alliance. This may not be for tomorrow - defence matters are still too

close to what Member States see as belonging to their national sovereignty. But the IGC could fix the objective to be reached according to an agreed calendar.

I cannot help thinking that most of these ideas on what the IGC must do, have a ring of self-evidence about them. Most of the members of the so-called Westendorp Group - in charge of preparing options for the IGC - seem to be equally inspired. I am happy to see the many excellent suggestions which the Westendorp Report contains. If they are all adopted at the IGC, the Union will have made a giant step forward. But as soon as the report was presented earlier this week, it also became clear that there are dissenting voices. I would not like to dramatise. Before negotiations actually start, positions tend to be inflexible. But there is one danger - which is that, confronted with this difficulty, we will look for an easy way out.

Indeed, some may think - and some actually say - that the IGC should not be ambitious and that we should be satisfied with minimal adaptations. I strongly disagree. Without substantial reform the Union will soon run into a major political crisis. The discrepancies between the economic and the political side, between what our citizens expect and what can be delivered will become just too stark.

But there is another reason why I must disagree. We are bound by common ties, by history and by our own promise to welcome new member states in the East and in the Mediterranean. We can only keep this promise after an IGC which ensures that we can enlarge the Union without paralysing it. Those who want a quick, superficial IGC as well as quick enlargement are inviting disaster. We would soon descend a slippery slope towards some sort of enriched free trade area. History would not forgive us.

What I am saying is that a substantial and successful IGC is a must - precisely because it is a pre-condition for successful enlargement in the near term. For the same reason I have no sympathy either for the idea of a light IGC now, followed by a second IGC later to prepare for

enlargement. We know what the questions are. Why postpone the answers and, at the same time, give the wrong signals to candidate-members?

Enlargement will not be easy, neither for the Union nor for the candidates. It must happen in the right conditions. That is in the first place a matter for the countries themselves. They have to bridge a wide gap - the combined income of the ten potential Eastern new Member States, with a hundred million inhabitants, is equivalent to that of the fifteen million Dutch. We already apply a pre-accession strategy under which we give the candidates advice and assistance. We must develop it further - demonstrating our determination to prepare the candidates for accession as soon as possible.

But it is also a matter for the Union itself. I hope to have made that clear with my remarks about the IGC. I should add that we also need a clear view on the impact of enlargement on Union policies. I am thinking in particular about our agricultural policy and our structural funds. This is not the place to dwell on details. Suffice it to say that next week, the Commission will report to the European Council that, at first sight, we see no obstacles in these two areas that cannot be overcome with political will and determination.

Enlargement will of course be at a cost. It would be unrealistic to assume otherwise. But continued reform, phased-in application of the structural funds and sound financial management should limit the budgetary impact compared to the growing size of our economy. Expenditure shall have to stay within the budgetary ceilings which are still to be established for the period after 99 - and which should respect the discipline which all budgets have to adhere to these days. The Commission will come forward with its opinions as soon as the IGC is over.

We will probably not be able to discuss the future finances without somebody asking: are we paying too much? In this country it has always been recognised that this is not only a question of financial flows. More than half of the Dutch

economy depends on exports, of which more than three quarters go to the European Union. The importance of membership for the growth of this country in terms of opportunities for trade, investment, transport or financial services does not need underscoring. Enlargement will further increase these opportunities. Each extra percent growth generates half that amount in government revenue. More widely, there is no price for the contribution which membership has made - and still makes - towards guaranteeing peace and security.

These arguments apply, of course, to all Member States. May they all remember them during the discussion on the future Union budgets. But it is equally obvious that severe imbalances in Member States' contributions risk putting too much of a strain on solidarity within the Union. We must find equitable solutions.

Your Royal Highnesses, Excellencies, Ladies and Gentlemen

This then is the agenda for the coming years. You will agree with me that it is politically complex and will require strong determination on behalf of all concerned, Member States, Commission and Parliament. Because of its complexity, it is essential that we take the points on this agenda in the right order. The single currency should be introduced following the track outlined in the Maastricht Treaty. We must avoid at any price to get it mixed up in the IGC. The IGC must be successfully concluded before we can handle enlargement and its consequences.

This agenda is a daunting task, but also a rousing challenge. We hold a great opportunity in the palm of our hand. We can trigger a virtuous circle in which success will breed success, so demolishing scepticism and pessimism. At the end of the mandate of this European Commission, on the threshold of the year 2000, I would like to be able to say: Europe has done it - we have not wasted a historic opportunity.

Thank you.

Convention Gouvernement – EUROFOIL S.A.

Une convention a été signée le 7 décembre 1995 par le Ministre de l'Economie Monsieur Robert GOEBBELS et les représentants de EUROFOIL S.A., DUDELANGE, Messieurs Stig BREHMER, Executive Vice President du Groupe GRANGES et François COEFFIC, Administrateur-délégué d'EUROFOIL, à propos d'un investissement de quelque 950 millions LUF que la société va réaliser au cours des prochaines années.

EUROFOIL produit des feuilles minces d'aluminium utilisées notamment pour l'industrie de l'emballage en Europe, en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique. Dans ce domaine, qui demande des épaisseurs de feuilles de 6 à 50 microns, EUROFOIL compte parmi les plus importants fournisseurs au monde.

Des bandes d'aluminium plus épaisses, de 50 à 300 microns, sont vendues pour la fabrication d'échangeurs de chaleur et de radiateurs automobiles.

Afin de consolider ses parts de marché et de répondre à une demande croissante, EUROFOIL a décidé d'adapter son outil en y ajoutant notamment une 4^e coulée continue, en modernisant ses 5 laminoirs



Congratulations réciproques après la signature de la Convention

et en augmentant ses capacités de recuit et de coupe.

La capacité de production sera portée de quelque 30.000 tonnes à 40.000 tonnes par an.

Une dépense de 120 MLUF sera par ailleurs consacrée à des équipements de protection de l'environnement.

Les effectifs actuels de 300 personnes seront augmentés légèrement, mais il est important de noter que les gains de produc-

tivité obtenus seront un gage de stabilité et de sécurité pour l'emploi au cours des prochaines années.

EUROFOIL comprend deux usines, une au Grand-Duché de Luxembourg et l'autre en Suède, avec un chiffre d'affaire consolidé de 4,9 milliards de LUF, et appartient au groupe suédois GRANGES, spécialisé dans la production et la transformation de l'aluminium (7.300 personnes, chiffre d'affaires 51 milliards LUF).

«Un Oui pour une Vie...»

Les Greffes et Dons d'Organes: Conférence-Débat par le Professeur Christian CABROL, le 7 décembre 1995 à l'Athénée de LUXEMBOURG, avec la participation de Luxembourg Transplant asbl, la Société des Sciences Médicales du Grand-Duché de Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Malades Rénaux et Transplantés (l'A.L.M.R.T. asbl).

Sous le patronage du Ministère de la Santé.

Le 27 avril 1968, Christian Cabrol, un jeune chirurgien français, effectuait la première greffe du coeur en Europe, contribuant ainsi à réaliser l'un des plus anciens rêves de l'humanité.

Le professeur Cabrol est l'un des pionniers de cette formidable épopée chirurgicale qui, en une vingtaine d'années, va bouleverser le paysage médical. Pendant sa conférence, le professeur CABROL raconte le travail acharné de chercheurs, médecins et chirurgiens pour mettre au point la technique de la greffe et sauver ainsi des milliers de personnes.



Le Professeur Christian CABROL

Un geste de fraternité et de solidarité...

Depuis bientôt trente ans, la transplantation d'organes connaît un essor formidable. Elle est devenue aujourd'hui un traitement courant et efficace (jusqu'à 90% de succès après un an), qui consiste à sauver la vie d'un être humain (quel que soit son âge) en remplaçant l'un de ses organes défaillant.

Un Oui pour une Vie...

Le don d'organe est un acte volontaire, gratuit et anonyme. Chacun de nous est un receveur et en même temps un donneur potentiel.

Lorsqu'un organe est irrémédiablement altéré, la greffe reste la seule solution pour sauver le malade: greffe de rein en cas d'insuffisance rénale due à un diabète, par exemple; greffe de poumon, notamment chez les enfants porteur d'une malformation cardiaque ou chez un adulte dont le coeur épuisé ne peut plus continuer à assurer sa fonction; greffe de foie, à la suite d'une hépatite fulminante, etc.



La greffe d'organe est une des plus belles réussites scientifiques.

Mais malgré ses succès, la greffe suscite encore passions et interrogations: qu'est-ce que la mort, que penser des rumeurs de «trafic», quels sont les critères d'attribution des organes?

A toutes ces questions, le professeur Cabrol a répondu avec simplicité mais aussi avec la plus ferme conviction:

«Chacun doit prendre conscience que son corps est une richesse fabuleuse, seule source d'organes pour sauver des vies. Le don de soi est un don de vie.»

Une assistance très nombreuse et très attentive



M. Georges WOHLFART lors de la présentation du nouveau livre de Mme OGATA

«Les Réfugiés dans le monde»

Le 7 décembre 1995, a eu lieu au Ministère des Affaires Etrangères une conférence de presse, au cours de laquelle fut présenté le nouveau livre de Madame Sadako OGATA, Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, intitulé «Les Réfugiés dans le monde.»

La conférence de presse fut organisée par les Ministères de la Justice, des Affaires Etrangères et de la Coopération ainsi que par le Commissaire du Gouvernement aux Etrangers.

Au cours de la conférence de presse Monsieur le Secrétaire d'Etat Georges WOHLFART a exposé la contribution luxembourgeoise au programme général et à divers programmes spécifiques d'aide aux réfugiés.

Un grand soldat, un meneur d'hommes, Général extraordinaire: 50^e Anniversaire du Décès du Général George Smith PATTON Jr. (1885 - 1945), le 8 décembre 1995

Devoir sacré que celui réalisé conjointement par l'Ambassade des États-Unis d'Amérique, le Gouvernement luxembourgeois, les bien-pensants et autres reconnaissants, en ce 8 décembre 1995, par un après-midi d'hiver, au Cimetière et Mémorial US de HAMM-Luxembourg: commémorer le 50^e Anniversaire du Décès de George Smith PATTON Jr. III, Général commandant de la 3rd US Army, à laquelle est dû le recouvrement de la Liberté et de l'Indépendance, notamment pour les Luxembourgeois, libérés une seconde et définitive fois entre le 16 décembre 1944 et janvier de l'année suivante.

Ce fut à l'initiative de l'Ambassade américaine à LUXEMBOURG que ce rappel émouvant se fit, dans l'approche de clore le cycle des commémorations diverses qui marquèrent notamment la Libération en septembre 1944, la bien trop dure Bataille des Ardennes, - qui coûta vie ou santé à près de 12.000 jeunes Américains -, le retour de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse CHARLOTTE, le 14 février 1945, la seconde libération du Nord et du Centre-Est du Grand-Duché à la "Battle of the Bulge" précisément.

L'idée majeure fut dès lors encore d'associer à cette ultime commémoration les jeunes, étudiants et élèves de lycées et d'écoles primaires, afin de leur donner sur le vif le sentiment du souvenir et de la gratitude envers les Américains libérateurs, les Alliés qui y contribuèrent dans un même acharnement, envers le grand Général George S. PATTON qui, avec ses unités de la 3rd Army, assura un tournant décisif à une situation fort compromise, en hiver 1944-45.

Dwight D. EISENHOWER,: le "Chef"

Prologue commémoratif à la Stèle Dwight D. EISENHOWER à HAMM, où, dès 14 heures, des centaines d'étudiants et d'élèves de quatre lycées et une dizaine d'écoles communales formaient une haie d'honneur et une assistance dont, jusque-là, on n'avait pas l'habitude; et comme toute cette jeunesse,



La Stèle en mémoire du Général Commandant Suprême Dwight D. EISENHOWER, inaugurée à HAMM lors du centenaire de la Naissance en 1990



Le dépôt des fleurs devant le Mémorial Dwight D. EISENHOWER

débordant d'optimisme et d'enthousiasme, avait " reçu son briefing " - lisez: explications détaillées - en classe, les efforts et les sacrifices consentis par les Alliés pour la libération de pays et de nations assujettis lui furent familiers;

d'où discipline et gravité, le sérieux de mise !

Au moment où le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et l'Ambassadeur Clay CONSTANTINOU avaient



En garde d'honneur: des drapeaux des Mouvements patriotiques luxembourgeois



Grande assistance devant la Stèle Dwight D. EISENHOWER



L'accueil de Son Altesse Royale le GRAND-DUC par Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et Son Exc. l'Ambassadeur Clay CONSTANTINO

pris position près de la belle couronne de fleurs, frappée aux couleurs américaines et luxembourgeoises, portée par deux sous-officiers de l'Unité des Marines, deux courtes adresses furent faites, la première en anglais par Duane KRAMER, commandant-officier d'Ambassade, la seconde par le Lt.-Colonel Fernand GUTH, en luxembourgeois, question de rappeler aux jeunes et à l'assistance l'éminent rôle tenu par le Général-5 étoiles Dwight D. EISENHOWER, Commandant Suprême des Forces expéditionnaires et alliées en Europe, de juin 1944 à mai 1945, au jour de l'Armistice.

Ci-après nous reproduisons l'intégralité des deux adresses:

Brève adresse par M. Duane KRAMER, commandant-officier de l'Ambassade des ÉTATS-UNIS d'AMÉRIQUE à LUXEMBOURG devant le Monument dédié au Général Dwight D. EISENHOWER:

"Mr. Jean-Claude JUNCKER, Prime Minister of LUXEMBOURG;

The Honorable Clay CONSTANTINO, U.S. Ambassador to LUXEMBOURG,

Distinguished Guests,

We are gathered at this monument to pay homage and tribute to an American leader; a soldier first, a General, and later a President who led his country and its allies through one of the most devastating periods in history.

General Dwight David EISENHOWER, a simple human being from an equally simple background, gained the respect of his country and the world as he managed and supervised one of the largest coalitions of fighting forces ever massed on earth in order to defeat tyranny on the European continent and the high seas.

This monument, erected in close proximity to the graves of many of the fighting men and women he led, is but one small token of admiration and respect given by the grateful nations he helped to liberate and those he helped to maintain as free from the devastation of war and tyranny.

May God in Heaven bless the memory of this simple, American Soldier to whom we owe so much."

L'intervention du Lt.-Colonel Fernand GUTH de l'Armée luxembourgeoise:

"Här Staatsminister, Här Ambassadeur, Léif Éieregäscht,

Mir hun eis hei versammelt, virun dësem Monument, fir enger grousser amerikanescher Perséinlechkeet eis Reverenz ze erweisen an hir ze gedenken.

Hie war en Zaldot, duerno General a méi spéit e Präsidant, dee säi Land a séng Alliéiert duerch eng vun de verheerendste Perioden vun der Geschicht gefouert huet.

De General Dwight David EISENHOWER war e Mann, deen aus einfache Verhältnësser gestaamt huet a sêch de Respekt vu sêngem Land an der ganzer Welt verschafft huet, well en ët färdeg bruecht huet, eng vun de gréisste Militärforcen, déi ët je gouf, zesummesetzen an ze féieren, an esou den europäesche Kontinent vun der Tyrannei fräi ze maachen..

Dëst Monument, dat no bei de Griewer vun Zaldote steet, déi hie gefouert huet, as en Ausdrock vun Unerkennung a Respekt vun alle Länner, déi hie geholfen huet ze befreien.

Mir denken haut, op dëser Plaz, un ën einfachen Zaldot, deem mir esou vill verdanken.

Merci. "

Notons que le Général EISENHOWER fut le 34^e Président des États-Unis d'Amérique, réélu après un premier mandat, pour se trouver à la tête de la grande et généreuse Nation américaine de 1953 à 1961. Il s'éteignit en 1969, à l'âge de 79 ans, regretté par tous les États.

Flanquée par des drapeaux de mouvements patriotiques luxembourgeois, la Stèle EISENHOWER fut fleurie par le Premier Ministre et l'Ambassadeur des États-Unis, accompagnés par Mrs. Helen PATTON-PLUSCZYK, petite-fille du Général, ainsi que par deux élèves de la "American International School" et du Lycée Michel RODANGE.

Accueil de Son Altesse Royale

Après que la Musique militaire grand-ducale, des unités du 80th Army Support Group US Army de CHIÈVRES, le 1-7 Air Defense Artillery Battalion US de DARMSTADT, le 40^e Régiment de l'Armée française, garnison de THIONVILLE, le Peloton d'honneur de l'Armée belge, École d'Infanterie d'ARLON, finalement les unités luxembourgeoises avec les groupes-drapeaux américain, français, belge et luxembourgeois eussent rendu les honneurs, Son Altesse Royale le GRAND-DUC fut accueilli par SE l'Ambassadeur Clay CONSTANTINOÛ et le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER à la grande Grille du Mémorial à HAMM.

La Chorale de Jeunes "La Chanterelle" de BOURSCHIED, sous la direction de Gilbert KOHN, et les chœurs de la "American International School of LUXEMBOURG" intonèrent un choral.



Quelque 400 étudiants et élèves avec la bannière d'honneur des US. VETERANS FRIENDS LUXEMBOURG



Jeune Garde d'honneur devant le Mémorial central: «Here is enshrined the Memory of Valor and Sacrifice»



La Color Guard de l'Armée des Etats-Unis d'Amérique



A la tribune d'honneur, S.A.R. le GRAND-DUC entouré de Mrs. Helen PATTON, du Président Jean SPAUTZ, de l'Ambassadeur Cl. CONSTANTINOU, du Premier Ministre JUNCKER et du Lieutenant-Général Richard KELLER pendant l'introduction par Robert FAUCHER

“Invocation“

Alors que le Maître de Cérémonies de l'Ambassade américaine à LUXEMBOURG, Robert FAUCHER prononça l'introduction générale à la commémoration en situant le Général George S. PATTON et ses soldats dans le réel contexte de ce que furent les batailles, les souffrances, trépas et blessures pendant les semaines difficiles, pernicieuses de 1944-45, il appartient à M. le Chanoine Georges VUILLERMOZ d'invoquer les sacrifices des 5.076 militaires reposant au Cimetière de HAMM, dont la grandeur et la totalité de leurs dimensions ne seraient connues que par le seul créateur: “ known but to God “, le sacrifice aussi des Inconnus, des Disparus, des Portés Manquants, terminant sur l'indignifiable peine des parents et amis des victimes, blessures qui ne guérissent jamais... Leurs Vies, - notre Liberté.

Des messages estudiantins, brefs mais poignants, furent présentés par Robert RUSSELL, étudiant de la “American International School“ et par Diane ODEM, élève du Lycée Michel-RODANGE, avant que l'Ambassadeur Clay CONSTANTINOU ne prononçât son allocution, dont nous reproduisons l'intégrale ci-après:

“ Altesse Royale,
Prime Minister JUNCKER,
General KELLER,
Mrs. PATTON-PLUSCZYK,
Honored Veterans,
Dear Students,
Excellencies,
Distinguished Guests,

Fifty years ago, as life was swipping away from the scarred and war torn body of a great American hero, a new dawn was breaking in LUXEMBOURG. The torch of liberty was once again burning brightly, rekindled by the sacrifices of General PATTON an his 3rd Army.

They had come from a land far away, to fight a war they did not start, in a place they did not know. For they knew in their hearts that tyranny has no borders and freedom cannot be preserved in isolation. And they made the ultimate sacrifice. Today in these hallowed grounds 5075 valiant heroes rest peacefully under the watchful eye of their commander, General George S. PATTON.

George PATTON has been called “ the greatest combat general in modern times... a military genius. “ He was a hard driving and determined man with a rare instinct for what to do in the heat of battle. He was revered by his troops and feared by the enemy.

Yet few people outside his family knew his gentleness, his true courtesy, and his devotion to his religious convictions. Underneath his rough and tough exterior,

“Old Blood and Guts “ could be thoughtful, humble and sympathetic. Nothing was ever handed to him and nothing came easy. As a young man he worked hard to overcome his personal shortcomings, his dyslexia and occasional self-doubt. But he achieved his goals and aspirations because he learned to believe in himself. And as a leader, he was able to inspire his troops to do the impossible.

PATTON's interest in his troops was legendary. He personally looked after their welfare, their morale, and the conditions they lived under. His surprise visits to the front line were frequent. And his troops responded. They responded with unequalled discipline and unparalleled enthusiasm. Loyal to the very end, General PATTON chose to be with them even in death.

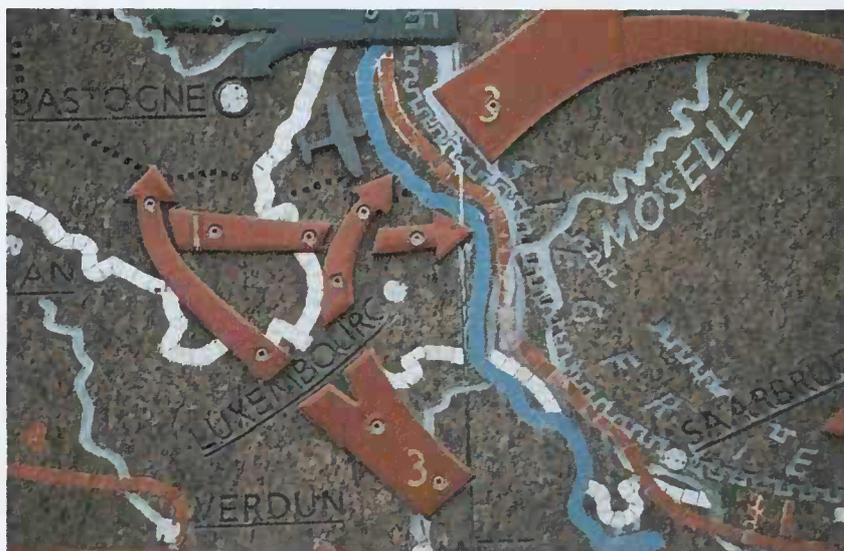
This great bond and mutual devotion has been best described by a World War II veteran, and a great friend of LUXEMBOURG, Colonel THROCKMORTON, who swore that General PATTON was “the only man we would go to hell with, because we knew he would bring us back.”

And as for PATTON's troops, it's been said that they were men of flesh and bone, baptized in fire and blood, and came out hard as steel. Their accomplishments were unprecedented. Perhaps the most remarkable movement in modern military history, was achieved when PATTON shifted the direction of his entire army 90 degrees in just a few hours, successfully launching a counter-attack that determined the outcome of the Battle of the Bulge. And as PATTON's troops moved through LUXEMBOURG, they blazed a trail of freedom, liberating town after town and relieving the besieged defenders of BASTOGNE.

It was a phenomenal success. But they were not alone. The people of LUXEMBOURG had suffered great hardship for four long years. But their spirit was not broken and they never lost hope. They resisted the enemy and fought with what they could. And when their liberators arrived, they opened their hearts and homes to them and provided them with warmth and comfort. They nursed their wounds and buried those who would not return home.

And so today, we honor PATTON and through him his troops, the allies, and the people of LUXEMBOURG.

To paraphrase one of our greatest Presidents, Abraham LINCOLN: the world may not take much notice of what we say here today. But the world can never forget what the soldiers who are buried here did. And nor shall we forget the great General who led them.



Les mouvements victorieux de la 3rd US Army du Général G.S. PATTON



Les Couleurs des Forces armées belges et françaises en Garde d'Honneur devant le grand Tableau des batailles 1944-45

As we enter the next millennium, let us rededicate ourselves to the values and ideals General PATTON and his men fought for, so that none of these children here be called to make the same sacrifice. Dear students, your presence today symbolizes your generation's acceptance of a gift from the heroes buried here. It also symbolizes your dedication and commitment to the democratic values for which they fought and died.

In the weeks ahead, Generals will once again lead troops to restore democracy and freedom. Some of the soldiers that are here may be called to serve in the former YUGOSLAVIA.

As President CLINTON has said: “They represent our best hope for ending the worst atrocities Europe has seen since the Second World War“. Our thoughts and prayers are with them.

Liberty is priceless. And, as General PATTON and his troops understood, the struggle to preserve liberty is sacred. As we leave today, let us recommit ourselves to stand up against the forces of hatred and injustice. Let us join together in a pledge to defend the values that General PATTON and his soldiers so dearly fought to preserve. It is up to all of us to ensure that we remain steadfast in our commitment to this pledge. Only

then will we truly honor the memory of General PATTON. "

Après l'allocution de l'Ambassadeur, la parole revint au Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER:

" Royal Highness, Excellencies,

Distinguished Guests, Ladies and Gentlemen,

When General George PATTON died, on the 21st of December 1945, after a tragic accident near MANNHEIM 11 days earlier, many people and especially all Luxembourgers knew that a man of outstanding value had passed away and

LE 16 DECEMBRE 1944 L'ENNEMI TENTE UN DERNIER EFFORT MASSIF POUR EMPECHER LA DEFAITE. PREPAREE DANS LE PLUS GRAND SECRET ET DECLENCHEE SOUS LE COUVERT DU BROUILLARD ET DE LA PLUIE, SON ATTAQUE DANS LES ARDENNES EST TOUT D'ABORD COURONNEE DE SUCCES. DEBOUCHANT SUR UN FRONT D'UNE LARGEUR DE 70 KILOMETRES SES FORCES PENETRENT A PLUS DE 100 KILOMETRES A L'INTERIEUR DES LIGNES. MAIS LES SOLDATS AMERICAINS, RESISTANT VAILLamment, TIENNENT LES SAILLANTS CRITIQUES DE LA POCHE AINSI CREEE.

REAGISSANT RAPIDEMENT ET AVEC EFFICACITE, LES ALLIES ENVOIENT SUR LES LIEUX TOUTES LES RESERVES DISPONIBLES. A BASTOGNE LES TROUPES AMERICAINES, PENDANT CINQ JOURS, BIEN QU'ENCERCLEES, CONTINUENT LEUR RESISTANCE. LE 22 DECEMBRE, LA TROISIEME ARMEE CONTRE-ATTAQUE LE FLANC SUD DE LA POCHE. LE LENDEMAIN, LE CIEL S'ETANT ECLAIRCI, LES HUITIEME ET NEUVIEME AIR FORCES FONCENT DANS LA BATAILLE. LA TROISIEME ARMEE CONTINUE SON AVANCE PAR UN FROID INTENSE, ATTEIGNANT BASTOGNE LE 26 DECEMBRE. LA CONTRE-ATTAQUE DE LA PREMIERE ARMEE EST DECLENCHEE LE 3 JANVIER 1945. LE 16 DU MEME MOIS, LES DEUX ARMEES EFFECTUENT LEUR JONCTION A HOUFFALIZE. LE 25 JANVIER LE SAILLANT EST REDUIT.

EN FEVRIER, LA TROISIEME ARMEE PERCE LA LIGNE SIEGFRIED, S'EMPRE DE TREVES ET, DES LE 5 MARS, ELLE A ETABLI DES TETES DE PONT SUR L'AUTRE RIVE DE LA KYLL. LE LENDEMAIN ELLE LANCE SON ATTAQUE AU NORD DE LA MOSELLE. PRECEDEES PAR LES APPAREILS DE LA NEUVIEME AIR FORCE, SES UNITES TERRESTRES SE PORTENT RAPIDEMENT EN AVANT POUR REJOINDRE LA PREMIERE ARMEE SUR LE RHIN. PUIS LE 15 MARS, LES FORCES AMERICAINES DU SUD DE LA MOSELLE SE METTENT EN MARCHÉ. LA RIVE GAUCHE AYANT ETE NETTOYEE A LA DATE DU 21 MARS, LA TROISIEME ARMEE FRANCHIT RAPIDEMENT LE RHIN LE LENDEMAIN SOIR, A OPPENHEIM.

that a soldier of unrivalled determination and skill had gone.

If we gather here today around General PATTON's grave it is not only to honour the military achievement of one great man, it is not only to honour the Allied effort in the cause of freedom and independence, but it is also to place the outcome of World War Two into a broader historic context.

When the German Reich was defeated in the spring and summer of 1945, the world had witnessed its biggest catastrophe ever. On the contrary to preceding wars, World War Two was not a war for territorial domination, but a war that Hitler fought according to his outspoken plan to destroy western civilization and replace it by some sort of a "Brave New World", where a new breed of superhumans would walk the face of the earth and abolish every notion of freedom and individualism.

The events between 1939 and 1945 had nothing to do with fiction but were real. And so were the heroes.

Most of them were people like you and I, 5076 of them are buried here in Luxembourgish soil, 5076 brave men who lost their lives in the effort to save Europe.

In this cemetery here, the visitor will find one hundred and one graves with no name on them, graves of unknown soldiers "Known but to God".

Others rest here and their names are known. But they are not the names of famous men. They are the names of ordinary men, who lived no ordinary lives, an died no ordinary deaths. Who, for instance, knows the names, of Private Edmund C. KEMPISTI, of Private Russel P. WIMER, of Private First Class Anthony J. D'ONOFRIO and of Private Cosimo DOLCIMASCOLO?

Probably these names don't sound very familiar to you and still they are the names on the four graves down here just opposite to that of General George PATTON.

History hasn't retained the names of these men, but their dedication to the cause of humanity, in a moment when it was most in danger, lives on in a name that will eternally be remembered as that of one of the saviours of western civilization: George S. PATTON Junior.

This name is a symbol; a symbol of strength, determination and heroism. It is the merit of this great man and of all those who stood beside and behind him, that Europe and other countries were offered the unique chance to build something out of the ruins of 1945, something solid enough to be able to support future clashes. The United States of America, again, lent a helping hand.

The MARSHALL-Plan secured the battered European populations' most urgent needs. The Allied, and especially the American effort during and after the war, was the starting point for a new Europe that rose out of its own ashes and whose first priority it was to ban the spectre of war forever from this continent.

This was the original idea which fathered the project of European integration in the 1950s.

Ever since, Europe has been living in peace. European integration went its way, sometimes a very bumpy way, but the momentum of the post-war years and of the 1950s was kept alive, and made it possible for all the member states to grow peacefully together and create an inter-dependence which, we believe today, will ultimately make war unthinkable between member states of the European Union.

This is an achievement, but it is not the end.

We must secure Europe's future, and that can only be done by keeping the momentum of the 1940s and 1950s alive. Peace is what counts; all other projects, such as economic and monetary union, political union and common security policy, have to serve the truly great design of European integration: the construction of an international community built on the principles of peace, freedom, democracy and solidarity.

Only if we succeed in this, can we claim ourselves to be worthy of the legacy that those who died on this continent 50 and more years ago have left us.

And could there be a greater symbol of European and American friendship than the recollection that the determination and heroism of Americans, such as General George S. PATTON Junior, laid the foundations for everlasting peace in Europe? "

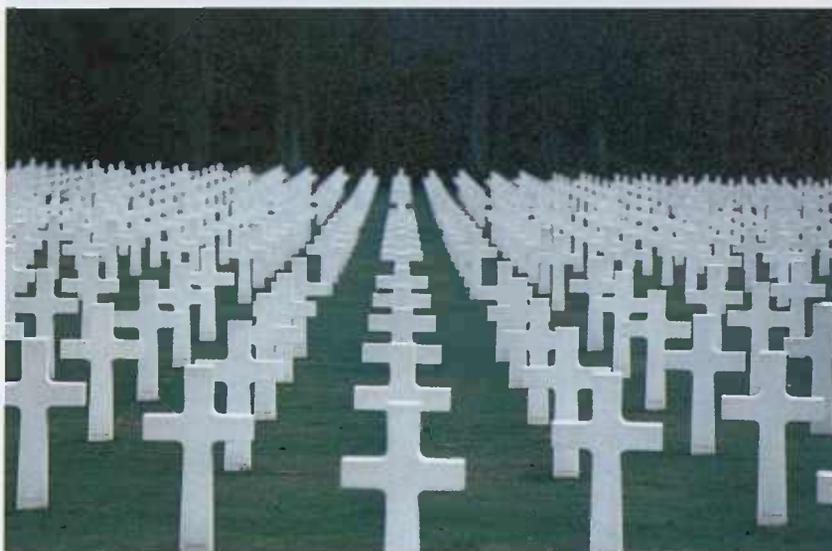
L'orateur suivant fut le Lieutenant-Général Richard KELLER, Chef d'État Major des Forces américaines en Europe:

" Altesse Royale,
Prime Minister JUNCKER,
Ambassador CONSTANTINO,
Mrs PATTON-PLUSZYK,
Veterans of all Nations,
Ladies and Gentlemen,

What grief there must have been 50 years ago, when, shortly after the end of World War II, General George S. PATTON Jr. died, as a result of a car accident near MANNHEIM, Germany. The grief had to be as large as his life. It seems everyone knew him then, and a good part of the world knows him now, 50 years later.



Des pierres qui racontent quelques pages de notre Histoire nationale et de la Leur, personnelle



Chaque Croix, chaque Etoile de David a sa propre Histoire au centre de l'Histoire de notre Liberté.

This is so because he achieved great things, mainly on the field of battle. His uncanny ability to anticipate tactical and strategic events, and to effectively react with fighting forces to shape the outcome, is matched by few men in history.

During a time of deep fear and numbing uncertainty, he strode onto history's stage, confident, courageous and larger

than the situation surrounding him. The confidence, courage and largeness stemmed from his studied and practical understanding of the complexity of war.

The more he achieved in war, the more he understood it and, therefore, the more difference he made in its outcome. His name was everywhere, justifiably so.



Des Anciens au Rendez-Vous avec leurs camarades d'Armes, plus de 50 ans après



L'Ambassadeur Clay CONSTANTINO pendant son discours rétrospectif

He shaped the lives of many thousands. He made history. The renowned PATTON author, Martin BLUMENSON, in reviewing a recent book on PATTON said: "Here then is a book that is, despite its flaws, the best rendition of PATTON, is virtues and his vices, his triumphs and his failures, we have. It will entertain and instruct, as well as prompt wonder and gratitude that such a larger-than-life figure actually existed and that he helped in large part overthrow those who, in the 1940s, threatened our way of life."

It is altogether fitting therefore that we pause today, fifty years after his death, to remember the remarkable achievements of General George S. PATTON Jr.

He asked to be buried here in this free Nation of LUXEMBOURG, among the soldiers with whom he served.

Today, on behalf of the soldiers, sailors, airmen and women and marines serving in European command, I say thank you to all of you for coming to this ceremony; to LUXEMBOURG I express eternal gratitude for honoring General PATTON today, and all Americans who are interred here.

General PATTON, we remember you well, and always will. Even as the names of those who honor you change, your names and your deeds never will. Well done. Rest in peace. "

Un grand nombre de Luxembourgeois s'étaient portés volontaires pour servir dans les Forces Alliées contre l'ennemi nazi. L'un d'eux, le Lieutenant-Colonel René SCHILTZ, Ancien de la 5th Armored Division, rappelait, en leur nom, les souffrances d'antan et leur gratitude éternelle:

"Fir déi lëtzebuenger Veteranen, déi nach liewen an am leschte Weltkrich, viru méi wéi 50 Joer, op ville Plazen heiheim oder an der Friemt séch agesaat, matgestriden a gelidden hu fir datt erëm Gerechtegkeet, Fräiheet a Fridden zrëckkomme sollen an eis Heemecht, fir si as dësen amerikanesch-lëtzebuergeschen Kommémoratiounsdag och ee vun déiwem Nodenken a vun Erënnerong:

- Erënnerong un eis onglécklech Kommeroden, déi hiirt jonkt Liewen deemols hu missen afferen;
- Erënnerong un déi Dausende vu Lëtzebuenger Jongen a Meedercher, déi an eng friem, gehaast Uniform gestach an dobaussen zu engem Dëngscht gezwonge goufen, deen nët hirem Wëll an hirer Meenung entsprach huet;
- Erënnerong un déi vill dévouéiert Leit, déi hirt Liewe riskéiert hu fir der vill vun hinnen ze verstoppen an ze erhalen;

– Erënnerong och un d'Sacrifice vun den Déportéierten, vun de Komeroden, déi verhaft, a Prisionen a Konzentratiounsleger gepéngt goufen...well si trei zu hirem Land, trei zu hirer Grande-Duchesse CHARLOTTE stoungen... a fréi Lëtzebuurger si wollten.

D'Krichsveteranen sin haut absäns beieenen fir déi ze éieren, hir Komeroden aus den alliierten Arméien, un deenen hierer Säit si d'Geléenheet, d'Satisfactioun an d'Éier haten, deemols fréiwëlleg ze déngen.

Déi Zaldoten koumen all vu wäit heihin, hu säch agesaat, gekämpft a gelidden fir datt d'Nazi-Diktatur, Terror an Oppressioun erëm aus eise Länner verschwanne sollten.

Vill Guddheet, Hëllef a Frëndschaft hu mir an deer Zäit vun hinne krut, hun Angscht a Leed mat hinne gedeelt an och, ze dacks, hire ganze Sacrifice erliewt.

Vergiesse kënnen an duerfe mer dat ni!

Mir Lëtzebuurger wëssen alleguer, wat mir hinne schëlleg sin, deenen, déi op eisem Buedem gekämpft hu fir eis Libératioun.

Et ware vill daper Zaldoten vun der Amerikanescher 3. Arméi, un hirer Spëtzt deen aussergewéinlechen, brillianten an dynamesche Kommandant, de Generol George PATTON, deen hei an hirer Mëtt séng lescht Rou, viru 50 Joer, fanne wollt.

Loosse mer mateneen, jonk oder al, och haut nach zu all deene Werter stoen, fir déi si säch hei geaffert hun, loosse mer bereet sin, matzehëllefen, fir datt déi Fräiheeten eis erhale bleiwen.

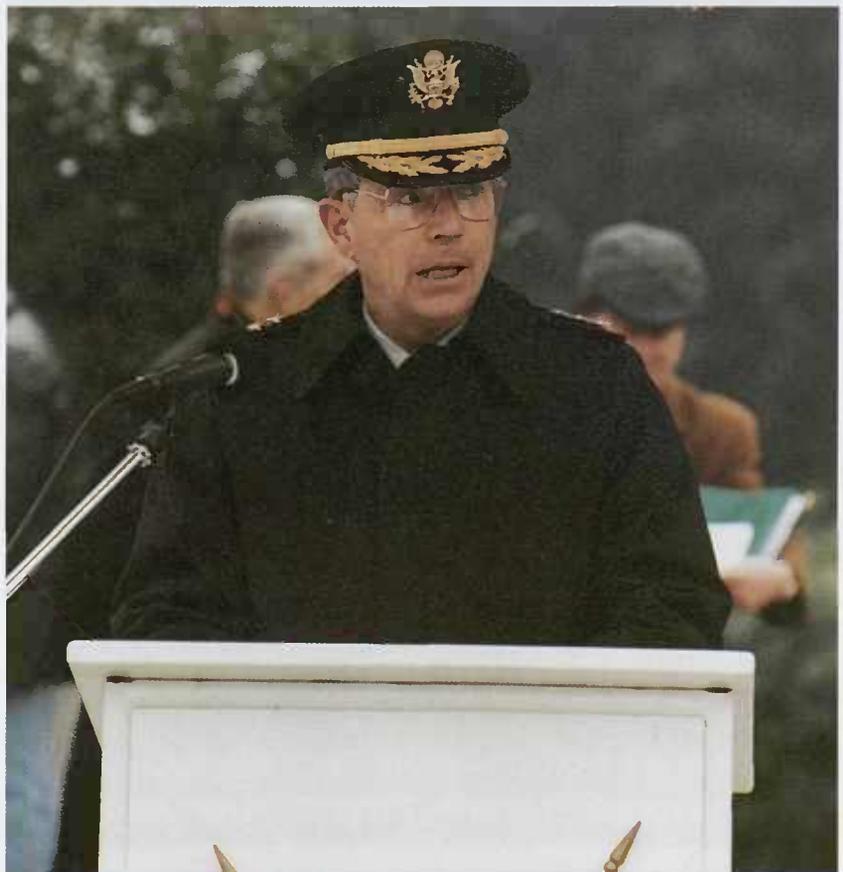
A day of commemoration like this one is, for the surviving Luxembourgish Veterans of the cruel Second World War, first of all a moment of inward thought and feeling towards all those men, comrades-in-arms of many Nations, with whom they then shared the fighting and striving for justice, peace and freedom, particularly for the recovering of the independence of their Luxembourg homeland.

This day also recalls to mind the long and painful days and ways of thousands of young Luxembourgers, victims of Nazism, who were compelled to serve, all over Europe, against their own cause and will, and under their enemy's hated uniform.

Nor do we forget the sacrifices of many other comrades who were arrested, deported, tortured and humiliated in foreign prisons and concentration camps because of their indomitable, never crushed spirit of freedom.



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER: «Only if we succeed in securing Europe's future, can we claim ourselves to be worthy of the legacy that those who died on this continent 50 and more years ago have left us.»



Lt-General Richard KELLER, US Army: «...Well done! Rest in peace.»

Our heartfelt veterans' thoughts are mainly today with those brave leaders and men of American and Allied Units that gave us the opportunity, satisfaction and honour to serve with them as volunteers, side by side, for a common aim.

Most of them had come from far away, had left their jobs, homes, and families to join in for those duty calls, engagements, efforts and battles which finally succeeded in liberating the European

peoples from nazi-dictatorship, -terror, and -oppression.

In those daring operations we have known and felt their great understanding and friendship, their goodness and help... as well as their suffering and anxiety, their magnificent attitude in danger...and too often, their personal sacrifice.

We will never, never, forget them.

We know, all Luxembourgers know, that they owe a great debt of gratitude to

them, in particular to those valiant soldiers of the 3rd American Army, who fought here for our sake, for our liberation and freedom, under a dynamic, brilliant and appreciated Commander, General George S. PATTON.

May God bless him, and bless them all!"

Moment d'émotion, ensuite, quand Madame Helen PATTON-PLUSCZYK, petite-fille du grand Général prit la parole:

" Altesse Royale,
Mr. Ambassador,
Prime Minister JUNCKER,
General KELLER,
Dear Students,
Excellencies,
Distinguished Guests,

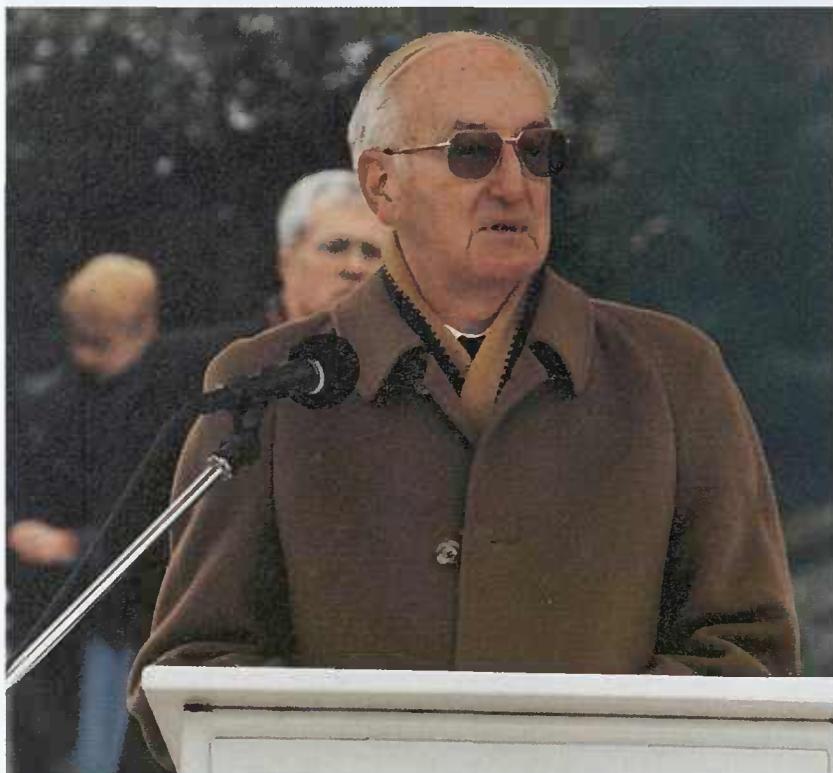
and especially honored Veterans who include Mr. Henri LEVAUFRE who is here to represent Lt.G. Orwin TALBOT and the 90th Infantry Division " Tough Hombres ".

To quote Grandpa from his Victory speech in BOSTON, 1945:

"You are all here to honor George PATTON, but George PATTON is merely a hook for you soldiers to hang onto...(and then he added) and don't mean for death. "

It is a great honor to be here to mark the death of my grandfather George S. PATTON Jr. I represent my family. I represent my sister, Mother Margaret Georgina PATTON and the Abbey of Regina LAUDIS (Order of St. BENEDICT) founded in Thanksgiving for Liberation, and whose Abbess, Rev. Mother Benedict DUSS was liberated by the Third Army in August 1944.

I never knew my grandfather, my personal relationship with him came to me through family stories, photographs, film footage, and marvellous biographies. But my first hand experience of him as a hero, of old blood and guts, actually began here in LUXEMBOURG in 1970 when the PATTON family was hosted by Her Royal Highness, the Grand Duchess CHARLOTTE. That celebration left a glorious impression on that 11-year-old. (I even remember sitting next to Pearl MESTA in her blue pillbox hat!) Although the liberation was a much more recent event in 1970, LUXEMBOURG's gratitude has never subsided. I have returned since again and again (looking forward to bringing one day our children to LUXEMBOURG) feeling always at home here and, always welcome.



Lt-Col René SCHILTZ: «...Mir vergiessen nët!»



L'Ambassadeur Clay CONSTANTINOU, le Lt-Général R. KELLER et Mrs. Helen PATTON lors de la commémoration sur la tombe du Général George S. PATTON

“Today we trust our spirits, our bodies unafraid.”

Those are words of my grandfather. He always spoke in these terms. He always adverted to the body, knowing that the body is the ultimate payment, it is the ultimate, it is all one can give, when one gives his all. I am so grateful that his body is entrusted here, where he would have wanted to remain with his soldiers. And as I look around at this gorgeous city, I can appreciate that, as LUXEMBOURG continues into its own as the integrating vortex of the European Union, building culture upon its fortress. I pray that the body and spirit of my grandfather and soldiers **ON BOTH SIDES** (emphasis supplied) will be assumed as part of your fortress, participants in the becoming of this great country continue to serve you as liberators.

My personal relationship to war came during my father's tour in Viet Nam. My family pined for his return and were glued to the nightly news from the front. One morning during breakfast, the door bell rang and I (then 7 years old) answered it:

“Mommy, there is a man in an important uniform with crosses on his collar!” My mother was the epitome of courage in that long moment as she moved with veiled fear and trepidation to the front door. The Army Chaplain had come to tell us that Dad had been shot. The bullet is still in him, but Dad was spared. Thank God. Others have not been so fortunate.

My father, General George S. PATTON IV, deeply regrets that he is unable to be here today. He asked me to relay a message to the Veterans here today:

“You will never be thanked enough. We are the sons and daughters of your sacrifice, you were successful: Today is proof of that!”

In closing, I would like to call upon William SHAKESPEARE to express what remains important and what is at the very heart of why we are here today, which is the feast of the Immaculate Conception - a day bringing a promise of new conception every year in the spirit and intercession of the HOLY MOTHER, as long as we pray, persevere, and faithfully honor, as we are doing today.



Mrs. Helen PATTON: «Thank you. On behalf of one soldier. Thank you.»



Son Altesse Royale le GRAND-DUC dépose la couronne de fleurs.

This is HENRY the Fifth's prayer followed by the speech to his soldiers before the battle given on the feast of St. CRISPIN (an early Roman martyr of 287

A.D.) My grandfather loved this passage, and I hope that he approves of my interpretation:

"O god of Battles, steel my soldiers' hearts.
 Possess them not with fear, take from them now
 The sense of reck'ning, ere th'opposed numbers
 Pluck their hearts from them. Not today, O Lord,
 O not today, think not upon our faults. *
 If we are marked to die, we are enough
 To do our country loss; and if to live,
 The fewer men, the greater share of honour.
 We would not die in that man's company
 That fears his fellowship to die with us.
 This day is called the Feast of St. Crispian.
 He that outlives this day and comes safe home
 Will stand a tiptoe when this day is named
 And rouse him at the name of Crispian.
 He that shall see this day and live t'old age
 Will yearly on the vigil, feast his neighbours
 And say, " These wounds I had on St. Crispin's day "
 Old men forget; yet shall all be forgot,
 But he'll remember, with advantages,
 What feats he did that day. Then shall our names
 Familiar, in his mouth as household words
 Be in their flowing cups freshly remembered.
 This story shall the good man teach his son,
 and Crispin Crispian he shall ne'er go by
 From this day to the ending of the world
 But we in it shall be remembered,
 We few, we happy few, we band of brothers.
 For he today that sheds his blood with me
 Shall be my brother; be he ne'er so vile,
 This day shall gentle his condition.
 And gentlemen everywhere (and now abed)*
 Shall think themselves accursed they were not here,
 And hold their manhoods cheap while any speaks,
 That fought with us upon St. Crispin's day !
 Thank you. On behalf of one soldier. Thank you.

(* indicates where SHAKESPEARE's text has been altered to suit our context today)



Son Altesse Royale le GRAND-DUC, l'Ambassadeur Clay CONSTANTINO, le Lieutenant-Général Richard KELLER et Mrs. Helen PATTON-PLUSCZYK déposèrent alors deux couronnes devant la tombe du Général George S. PATTON, le tout accompagné par la lecture, en anglais et en luxembourgeois, du psaume 63, le préféré du Général, par Laurent LAPLANCHE, élève à l'Athénée de LUXEMBOURG et Natalie ONDIAK, étudiante à la "American International School of LUXEMBOURG".

Après que la " Firing Party and Bugler " de l'Armée US eût tiré 36 coups de fusil en trois salves, le Grand Rabbin de LUXEMBOURG, Joseph SAYAGH récitait une bénédiction juive, en l'honneur des nombreux soldats américains de confession juive ayant servi dans les Forces Alliées et ayant été enterrés à HAMM.

La cérémonie s'acheva avec l'intonation, par la Musique militaire de l'Armée luxembourgeoise, des hymnes nationaux du Luxembourg et des États-Unis d'Amérique.

L'assistance

Grande fut l'assistance pour ce 50^e Anniversaire, - journée froide à l'instar de ce que furent les températures 50 ans plus tôt, - la neige, la glace, les bises d'alors rendant doublement difficile la "tâche libératrice" devant laquelle se trouvaient les militaires, à tous les échelons...

Le feu vif de la gratitude, du souvenir ont toutefois brûlé dans les coeurs et esprits de toutes celles, de tous ceux qui vécurent cette heure du souvenir à HAMM.

Pour la première fois, plusieurs centaines d'étudiants et d'élèves furent d'une cérémonie commémorative, question de leur donner le sentiment sinon la conviction que la liberté de corps et d'esprit, dont ils jouissent le plus normalement du monde, fut acquise au prix d'indicibles douleurs, souffrances, efforts et sacrifices. Il appartiendra à ces mêmes jeunes - comme à bien d'autres - de veiller à ce que cette flamme sacrée de la mémoire collective pour une page importante de notre histoire nationale ne puisse baisser en intensité, ou - pire - s'éteindre un jour.

Côté grands hôtes, on remarquait, outre S.A.R. le GRAND-DUC, Monsieur Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés; Jean-Claude JUNCKER,

A la réception au Studio-Théâtre, le 8 décembre 1995: le Lieutenant Général Richard KELLER, l'Ambassadeur Clay CONSTANTINO, le Ministre Alex BODRY, Madame Cl. CONSTANTINO

Premier Ministre; Alex BODRY, Ministre de la Force publique; Leurs Excellences les Ambassadeurs de Grèce, Constantinos IVRAKIS, doyen du Corps diplomatique, de France, de Belgique, de Grande-Bretagne, d'Irlande, d'Allemagne et d'Italie; M. le Président de la Cour de Justice européenne Gil Carlos RODRIGUEZ IGLESIAS; le Président de la Cour Supérieure de Justice et Madame Paul KAYSER; le Lieutenant-Général Richard KELLER, Chef d'État-Major des Forces américaines militaires en Europe; le Premier Échevin de la Ville de LUXEMBOURG Willy BOURG; le Colonel Michel GRETSCH, Commandant des Forces Armées luxembourgeoises; le Lieutenant-Colonel Jean-Léon CLEMENT de la Direction de la Police nationale; le Lieutenant-Colonel Marc ZOVILÉ, du Commandement de la Gendarmerie grand-ducale; de nombreux Députés des Parlements national et européen; une Hôte cordialement reçue, Helen PATTON, petite-fille du légendaire Général, et son époux, le Dr. Torsten PLUSZYK. L'Archevêché de LUXEMBOURG fut représenté par Mgr. le Chanoine Georges VUILLERMOZ, la Communauté israélite par le Grand Rabbin Josph SAYAGH et M. Guy AACH, Président du Consistoire.

Notons que les mouvements patriotiques luxembourgeois, drapeaux en tête, furent présents avec d'importantes délégations.

Réception et Exposition

À l'issue des cérémonies commémoratives au Cimetière et Mémorial de HAMM, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Clay CONSTANTINOU convia à une grande réception au Studio du Théâtre du Millénaire, à LUXEMBOURG.

L'Ambassadeur, en présence du Ministre Alex BODRY et de centaines d'hôtes, remercia vivement toutes les autorités, services et personnes qui intervinrent dans l'organisation que l'orateur qualifia de "modèle pour le futur", du fait de l'importante participation également des jeunes: orientation vers l'avenir avec une fidèle mémoire pour ce que nous valut un passé...

Il appartient à M. le Ministre Alex BODRY de souligner l'importance de cérémonies commémoratives, et de celle en particulier faite à la mémoire d'un très grand Soldat et de ceux qui coopèrent avec toutes leurs volontés et potentialités. L'Heure du Souvenir PATTON aurait, une fois de plus, documenté la sympathie ardente, sinon le généreux amour que la Nation luxembourgeoise porte pour ses Alliés, et la grande et noble Nation américaine en particulier.

La protection et la garantie d'une paix durable en Ex-Yougoslavie feraient que



Le Colonel John FAIRLAMB, Attaché militaire US à LUXEMBOURG et Madame, en compagnie de Robert FAUCHER, Maître de Cérémonies pour le 8.12.1995



A l'Exposition au Studio du Théâtre du Millénaire: «Human strength and technical power – efforts for Victory»

les forces américaines et luxembourgeoises, à des niveaux d'ampleur différents bien sûr, se rapprochaient encore

par une action, une présence humanitaire importante, noble, opération salvatrice de paix.

General George Smith PATTON Jr III (1885 - 1945)

Une biographie

Pour beaucoup d'Européens, pour les États-Unis d'Amérique qui le virent naître, pour tous les Luxembourgeois, le Général George Smith PATTON Jr est devenu une figure admirée, voire légendaire pendant la Deuxième Guerre Mondiale: lors de la Bataille des Ardennes, - du 16 décembre 1944 à fin janvier 1945, - à la tête de la 3^e Armée américaine, il réussit à redresser une situation militaire difficile, en arrêtant dans nos Ardennes

et aux environs de la ville encerclée de BASTOGNE, comme plus au nord encore, les envahisseurs allemands d'une grande et pernicieuse contre-offensive nazie, avant de les repousser définitivement hors de nos confins nationaux et de les poursuivre victorieusement jusqu'en Bohême.

Avec les vaillantes troupes de la 3^e Armée US, unies à d'autres divisions

plus au nord, en Ardennes luxembourgeoises, il fut pour l'ensemble de notre Nation, le Héros de la "seconde Libération" du LUXEMBOURG, - Nord- et Basse-Sûre.

L'Écosse: 1760

Un jeune Écossais quitta, en 1760, la région d'ABERDEEN pour aller se fixer avec des colons d'Amérique du Nord, plus précisément à FREDERICKSBURG, dans l'État de VIRGINIE.

Ce jeune Écossais fut l'arrière-ancêtre de George Smith PATTON I, né en 1833, décédé en 1864, le grand-père du plus tard légendaire militaire George Smith PATTON III, l'admiré Général,

grand Soldat, Homme parfois contesté au vu de certaines de ses actions, son genre impétueux de mener sa vie et ses opérations, contestataire parfois vis-à-vis des décisions de ses propres supérieurs, - Héros américain incontesté, dont l'exemple militaire aux unités blindées fit école.

Le 11 novembre 1885

Fils de George Smith PATTON II (1856-1927) et de Ruth WILSON (1861-1928), George S. PATTON naquit le 11 novembre 1885 à SAN GABRIEL, près de PASSADENA en CALIFORNIE, fils aîné, pour une soeur cadette, NINA, qui devait naître en 1887, décédée en 1971.



Document du Thanksgiving Day à FLAXWEILER, photo de 1944 due au GI-Photographe de Guerre Tony VACCARO

Comme ses ancêtres avaient déjà participé à des campagnes militaires pendant les Guerres civiles américaines, George PATTON se destina lui-même à une carrière militaire, qu'il débuta à l'Institut Militaire de LEXINGTON, État de VIRGINIE, question de préparer admission et études à l'Académie Militaire de WEST POINT, créée en 1802 sur les rives du HUDSON, État de NEW YORK.

Admis à WEST POINT en 1904, George PATTON - bien avant l'heure - avait senti l'importance qu'était appelée à jouer la cavalerie chariste lors de conflits armés: les chars, dont ce furent les premiers grands développements, fascinaient le futur officier, une prédilection, qu'une bonne dizaine d'années plus tard, il devait partager avec un jeune officier français, le Capitaine Charles DE GAULLE.

Sorti 46^e d'une promotion de 103 officiers-cadets de WEST POINT en 1909, George S. PATTON devait épouser, le 26 mai 1910, à BEVERLY FARMS, État de MASSACHUSETTS, son amour d'adolescence Beatrice AYER, union dont issurent trois enfants: BEATRICE, née en 1911, décédée en 1952, RUTH ELLEN qui naquit en 1915, décéda en 1993, ainsi que le cadet, - par tradition - un George Smith PATTON (IV), né en 1923, qui lui également, entama une carrière militaire qu'il termina au rang de Major Général. George Smith PATTON V entama, à sa naissance en 1955, la cinquième génération du patronyme identique, l'aîné qu'il est des ROBERT; MARGARET GEORGINA, Mère Supérieure en ordre religieux et qui séjourna à LUXEMBOURG, une première fois le 28 juin 1970, à l'inauguration du Bronze-Monument PATTON à ETTTELBRUCK et une seconde fois, en 1985, au 40^e Anniversaire du décès du Général; finalement HELEN, - que nous accueillîmes les 7 et 8 décembre dernier, et BENJAMIN, né en 1965.

Actif et avide de compétitions, le jeune George S. PATTON participa, en 1912, en pentathlon moderne aux Jeux Olympiques de STOCKHOLM, où il décrocha une excellente quatrième place.

MEXIQUE et FRANCE: 1916-1917

Une expédition "punitiv" contre PANCHITO VILLA au MEXIQUE, au côté du tout aussi légendaire Général américain John J. PERSHING, précéda son intervention, avec une unité de chars, pendant la Première Guerre Mondiale en FRANCE, aux côtés du Général PERSHING lui-même.

Placé devant le choix de commander une unité d'intervention américaine d'infanterie ou de chars, en FRANCE sur la

MEUSE et en ARGONNE, George S. PATTON choisit les tanks du U.S. TANK CORPS. Impétueux par nature, PATTON chercha toujours les "bouchées doubles", jusqu'au jour où, dans la région de ST. MIHIEL, il fut assez grièvement blessé: sa première grande campagne finit là et il fut rapatrié aux États-Unis, en automne 1917.

L'entre-deux-guerres fut pour G. PATTON une période de planification, tout persuadé qu'il resta que les chars devaient jouer un rôle de plus en plus important lors de nouveaux conflits armés; il critiqua ouvertement l'autorité américaine qui, à son sens, était loin de faire le nécessaire dans le développement de cette arme nouvelle, côté crédits militaires surtout.

On notera que le Colonel George S. PATTON séjourna, en 1919, pour une visite assez courte, dans nos Ardennes et à DIEKIRCH.

Débarquement en AFRIQUE

Pour appuyer efficacement les unités britanniques, en difficulté aux combats en Afrique du Nord, le Commandant Dwight D. EISENHOWER avait décidé d'une intervention américaine sur le continent noir, - et pour cette mission, il choisit G. S. PATTON, qu'il avait connu au temps de leurs études communes à l'Académie de WEST POINT.

PATTON averti, fit un voyage à LONDRES le 6 août 1942, et, après un aller-retour rapide aux États-Unis, il quittait NORFOLK le 24 octobre 1942 avec un convoi naval militaire. Après deux semaines de traversée pour rejoindre le MAROC, les troupes américaines, commandées par PATTON, débarquèrent à CASABLANCA, le 8 novembre 1942.

Promu Lieutenant-Général le 12 mars 1943, PATTON contreattaqua cinq jours plus tard à GAFSA, pour signer une grande victoire dans un important affrontement d'artillerie et de chars, fin mars 1943. Quand la bataille de TUNISIE se termina, le 20 mai 1943, PATTON et ses unités avaient fait prisonniers plus de 200.000 Allemands et Italiens.

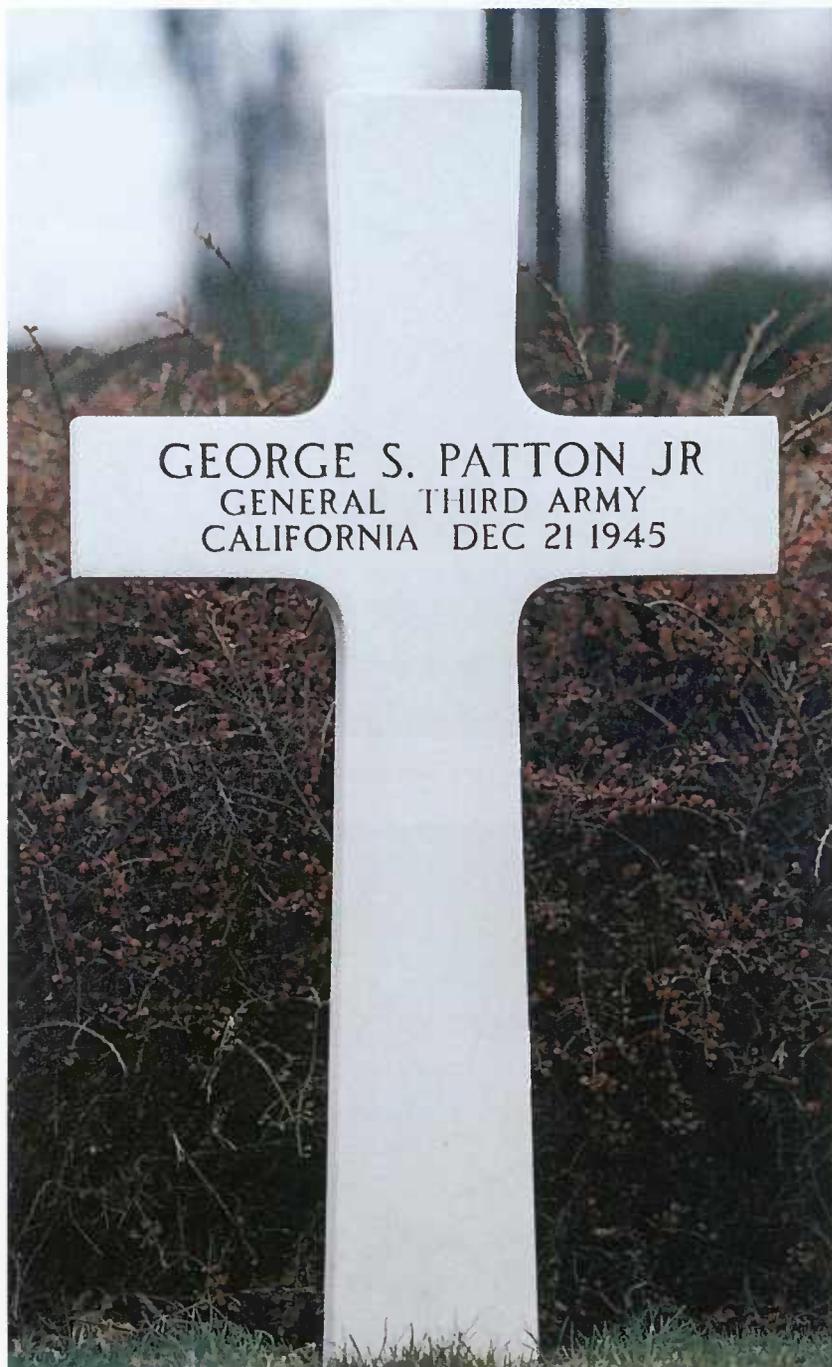
Dès le 5 avril 1943, PATTON était retourné au MAROC... pour préparer la grande Invasion de la SICILE, opérations conjointes, où les Britanniques devaient attaquer au Nord et les Américains au Sud.

Le Lieutenant Général George Smith PATTON, Commandant de la 3rd US ARMY, octobre 1944



«E Pluribus Unum: may God bless them from here to Eternity»





Sacred acres of Luxembourg-American Soil...

L'opération du débarquement en SICILE, lancée le 10 juillet 1943 à 2.45 heures, se passa très bien au stade initial, - contre-attaque de chars allemands étouffée par le feu américain le 11 juillet -, progression rapide: la voie vers PALERME était libre.

Successivement commandant du 2nd US CORPS en Afrique du Nord, de la 7th US ARMY en SICILE, le Général, impétueux, avait frappé, avec ses gants, un soldat américain, quelques jours plus tard encore un deuxième, les accusant de "lâcheté et de se cacher dans les infirmeries"... Ces deux brefs épisodes firent

grand écho aux États-Unis. où les journaux les rapportaient en long et en large: pour des "coups de gant" qui avaient été en fait des "effleurements de la figure des militaires concernés". Ike EISENHOWER exigea que le Général PATTON s'excusât auprès des deux militaires; ce qu'il fit à contre-cœur...

MESSINE conquise, le 16 août, PATTON fut devancé par les Britanniques dans la pointe sud-ouest italienne; le Général américain, relevé de son commandement direct, profita de ces loisirs pour faire un voyage en Terre Sainte, à JERUSALEM.

22 janvier 1944: LONDRES

Informé, le 22 janvier 1944, à LONDRES qu'il devrait commander la 3rd US ARMY après le débarquement projeté sur les côtes françaises, - unité avec laquelle il aurait à réaliser une profonde trouée dans les lignes ennemies en direction du RHIN -, PATTON se sentit investi d'une charge à sa mesure et à celle de ses troupes.

Après le débarquement, le 6 juin 1944, en NORMANDIE, certaines unités alliées se trouvaient bloquées: les Britanniques devant CAEN, les Américains devant AVRANCHES. Débarqué le 6 juillet 1944 à 11.30 heures, le Général PATTON apprit qu'avec le VIII^e Corps US et sa 3^e Armée, il aurait à réaliser la percée à AVRANCHES même.

Ce qu'il fit: ordre direct le 27 juillet, conquête de COUTANCES le 28, les Allemands cédèrent à AVRANCHES le 31 juillet; une percée sur 100 kilomètres le firent prendre SENS, MONTEREAU et MELUN.

Son avance fut foudroyante, de réels coups de poing, au point que les ravitaillements et logistiques ne purent plus suivre; complémentairement, la ville de PARIS, libérée le 25 août 1944, dut être ravitaillée par stocks américains: 3.000 tonnes de vivres par jour. L'effort militaire s'en trouva entravé, bien sûr.

650 km de front

Avançant avec son armée à son rythme, sur un front large de 650 km, PATTON se trouva rapidement à seulement 50 km de la Ville de METZ: ses chars, presque à court de carburant, auraient nécessité 2 millions de litres de carburant. Le Haut Commandement, par souci de pouvoir approvisionner tout le front allié, lui en accorda 150.000 litres! Sur son avancée prodigieuse de 600 km en un mois, l'Armée PATTON avait mis hors combat 70.000 militaires ennemis et fait prisonniers 65.000 autres, soit l'équivalent de 9 divisions.

Le 25 novembre 1944: METZ

La prise de la Ville de METZ, qui causa de nombreuses victimes des deux côtés, prit en fait deux semaines, alors que le 2 décembre déjà, les 12^e et 20^e Corps américains atteignirent la SARRE. Le Général PATTON resta continuellement en quête de carburant, son plan ayant été d'avancer le plus tôt possible vers KAISERSLAUTERN. Au Nord, les troupes britanniques du Maréchal MONTGOMERY avaient conquis le port d'ANVERS, victoire très chèrement "payée" elle aussi, mais vitale pour un approvisionnement logistique rapide.

La Bataille des Ardennes

Le 16 décembre 1944, l'Allemagne nazie avait réuni à l'Ouest le plus gros de ses réserves opérationnelles pour la contre-offensive par le Nord de notre pays et les régions de l'est de la BELGIQUE: 250.000 hommes, 2.000 pièces d'artillerie et 1.000 chars déferlaient vers l'ouest, telle une avalanche de feu, offensive qui avait pour but la reconquête du port vital d'ANVERS.

Alors que les unités américaines, insuffisantes en nombre et en armement, s'accrochaient désespérément, derrière chaque pan de mur, dans tout fossé, sur les hauteurs ou les vallons accidentés, - les 16, 17, 18 et 19 décembre 1944 -, le Commandant Suprême Dwight D. EISENHOWER rencontra le Général George S. PATTON à VERDUN, ce même 19 du mois. PATTON se déclara prêt à faire mouvement vers le Nord, de prendre l'ennemi en flanc, - ceci en l'espace de trois jours.

C'est ce qu'il fit: avec la 4^e Division blindée et les 26^e et 80^e Divisions d'Infanterie, auxquelles se joignirent d'autres unités dans les jours après, George S. PATTON et ses hommes, réalisèrent une contre-offensive avec quelque 150.000 hommes et un charroi de près de 100.000 véhicules ou blindés, par des rues enneigées, couvertes de glace, par une température de gel à pierre fendre, un ciel couvert, bien bas...

Ciel clair: 24.12.1944

C'est ici que se situa la fameuse " Prière de PATTON ", dite en la Chapelle de la Fondation PESCATORE à LUXEMBOURG, " prayer " que le chapelain de la 3^e Armée US avait écrite pour son supérieur, et par laquelle celui-ci implora le Seigneur de dégager le ciel, afin que l'aviation alliée puisse s'activer. Soleil il y eut et interventions vertigineuses de l'aviation américaine: un nouveau tournant favorable aux Alliés, prometteur de la défaite des forces de l'axe.

En effet, PATTON avait fait sa prière avec son Dieu, - qu'il considérait être " Chef " de la Guerre -, le 23 décembre; dès le lendemain, un ciel azur rendit possible un important parachutage de matériel, - munitions, carburants, médicaments et vivres -, aux troupes de la fameuse 101st AIRBORNE DIVISION du Major Général MacAULIFFE dans la ville belge de BASTOGNE, encerclée depuis des jours.

Le matin de Noël, -25.12.1944-, les escadrilles de chasse américaines prirent à partie les divisions allemandes sur le haut-plateau ESCHDORF-HEIDERSCHEID-KEHMEN et BOURSCHEID: batailles décisives, comme en d'autres points du front encore des vols d'éclairage furent

"PATTON'S PRAYER"

"Sir, this is PATTON talking. The last fourteen days have been straight hell. Rain, snow, more rain, more snow - and I'm beginning to wonder what's going on in Your headquarters. Whose side are You on anyway ?

For three years my chaplains have been explaining that this is a religious war. This, they tell me, is the Crusades all over again, instead that we're riding tanks instead of chargers. They insist that we are here to annihilate the German Army and the godless HITLER so that religious freedom may return to Europe. Up until now I have gone along with them, for You have given us Your unreserved cooperation. Clear skies and a calm sea in Africa made the landings highly successful and helped us to eliminate ROMMEL. Sicily was comparatively easy and You supplied excellent weather for our armored dash across France, the greatest military victory that You have thus far allowed me. You have often given me excellent guidance in difficult command decisions and You have led German units into traps that made their elimination fairly simple.

But now, You've changed horses in midstream. You seem to have given VON RUNDSTEDT every break in the book and quite frankly, he's been beating the hell out of us. My army is neither trained nor equipped for winter warfare. And as you know this weather is more suitable for Eskimos than for southern caval-rymen.

But now, Sir, I can't help but feel that I have offended You in some way. That suddenly You have lost all sympathy for our cause. That You are throwing in with VON RUNDSTEDT and his paper-hanging-god. You know without me telling you that our situation is desperate. Sure, I can tell my staff that everything is going according to plan, but there's no use telling You that my 101st Airborne is holding against tremendous odds at BASTOGNE, and that this continual storm is making it impossible to supply them even from the air. I've sent Hugh GAFFEY, one of my ablest generals, with his 4th Armored Division, north toward that all-important road center to relieve the encircled garrison and he's finding Your weather more difficult than he is the Krauts.

I don't like to complain unreasonably, but my soldiers from the MEUSE to ECHTERNACH are suffering tortures of the damned. Today I visited several hospitals, all full of frostbite cases, and the wounded dying in the fields because they cannot be brought back for medical care.

But this isn't the worst of the situation. Lack of visibility, continued rains have completely grounded my air force. My technique of battle calls for close-in fighter-bomber support, and if my planes can't fly, how can I use them as aerial artillery? Not only is this a deplorable situation, but, worse yet, my reconnaissance planes haven't been in the air for fourteen days and I haven't the faintest idea of what's going on behind the German lines.

Damn it, Sir, I can't fight a shadow. Without Your cooperation from a weather standpoint I am deprived of accurate disposition of the German armies and how in hell can I be intelligent in my attack? All of this probably sounds unreasonable to You, but I have lost all patience with Your chaplains who insist that this is a typical Ardennes winter, and that I must have faith.

Faith and patience be damned ! You have just got to make up Your mind whose side you're on. You must come to my assistance, so that I may dispatch the entire German army as a birthday present to Your Prince of Peace.

Sir, I have never been an unreasonably man, I am not going to ask You for the impossible. I do not even insist upon a miracle, for all I request is four days of clear weather.

Give me four clear days so that my planes can fly, so that my fighter-bombers can bomb and strafe, so that my reconnaissance may pick out targets for my magnificent artillery. Give me four days of sunshine to dry this blasted mud, so that my tanks roll, so that ammunition and rations may be taken to my hungry, ill-equipped infantry. I need these four days to send VON RUNDSTEDT and his godless army to their Valhalla. I am sick of this unnecessary butchery of American youth, and in exchange for four days of fighting weather, I will deliver You enough Krauts to keep Your bookkeepers months behind in their work.

Amen."



The victorious Eagle: Restorer and Guarantor of Freedom and Peace



incessants, les tirs d'artillerie de plus en plus précis, efficaces.

PATTON avait demandé quatre jours de ciel clair; il en eut quatre semaines qui furent d'une importance capitale pour la "Battle of the Bulge" et la victoire alliée qui s'y profilait en moins d'une quinzaine de jours, toutefois sanglante et dévastatrice.

HQs: LORRAINE et LUXEMBOURG

Au troisième jour de la Bataille des Ardennes, le 18 décembre 1944, les deux Généraux Omar BRADLEY et George S. PATTON se revirent à LUXEMBOURG pour y analyser la situation tactique sur le terrain, après y avoir été une première fois le 4 octobre 1944, quand le Commandant du 12th US Army Group et le Général Commandant de la 3rd US Army s'étaient rencontrés pour une tournée d'inspection au LUXEMBOURG. Le Général Omar BRADLEY avait établi son poste de Commandement - HQ - au bâtiment CFL d'alors, Place de METZ, - bâtiment hébergeant aujourd'hui le siège social de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État.

PATTON avait ses HQs en LORRAINE jusqu'au 21 décembre, date à laquelle il vint s'installer dans les bâtiments de la Fondation PESCATORE, Rue Porte-Neuve, bâtiment de commandement que le Général PATTON ne quitta que le 27 mars 1945, après la Bataille des Ardennes, au moment où ses troupes avaient déjà pénétré profondément en territoires allemands. TRÈVES tomba aux mains des troupes du Général PATTON le 1er mars 1945, le 7 mars ses divisions atteignirent le RHIN au Nord de COBLENCE, la traversée du fleuve se fit le 22 mars 1945. L'avance de la troisième Armée était en moyenne de 45 km par jour.

Distinctions

Au début de l'année 1945, le Commandant Suprême Dwight D. EISENHOWER séjourna aux HQs du Lieutenant-Général PATTON à la Fondation PESCATORE, occasion que EISENHOWER mit à profit pour visiter WILTZ et BASTOGNE. - "La Libération de BASTOGNE", écrira George PATTON à son épouse Beatrice, "est l'opération de guerre la plus brillante que nous ayons réussie jusque-là; personnellement, je la considère comme le plus beau succès de cette guerre".

Le 21 décembre 1944: la dépouille mortelle du grand Général sur un half track de sa Troisième Armée, devant la Gare centrale à LUXEMBOURG

Récipiendaire de la plus haute distinction militaire américaine début mars 1945, - ordre qui fut remis à George PATTON par le Général Omar BRADLEY à la Fondation PESCATORE, en présence du Colonel G-1 Frederick S. MATTHEWS -, le Lieutenant Général George S. PATTON fut promu Général - 4 étoiles le 17 avril 1945, après avoir conquis d'énormes territoires, après avoir libéré le camp de concentration de BUCHENWALD et pénétré au delà des confins de la TCHÉCOSLOVAQUIE, jusqu'en Bohême.

Le 8 mai 1945

Le 3 mai 1945, les troupes allemandes capitulèrent en ITALIE, PATTON ayant atteint PILSEN le 8 mai, jour de l'ARMISTICE en Europe.

Le Général George S. PATTON s'installa dans la région de HEIDELBERG, au moment, où la réorganisation de la paix recouvrée et des territoires conquis étaient à l'ordre du jour.

Une fois de plus, PATTON ne mâcha pas ses mots quand il développa ses "théories et vues" sur la dénazification de l'ALLEMAGNE conquise, de même qu'il avait ses propres points de vue envers l'Allié russe. "Tombé en disgrâce" au Haut Commandement, il fut déchargé du commandement de la fameuse 3rd Army, pour reprendre le commandement d'une "armée" que d'aucuns ont qualifiée de "fantôme", d'autres encore "d'administrative".

L'accident stupide

S'il est vrai que tous les accidents de la circulation tiennent souvent du fatal, sinon quelque peu du stupide, le Général George S. PATTON joua d'un sort particulièrement ingrat quand, le 9 décembre 1945, un lourd truck GMC de l'Armée américaine provoqua une malencontreuse collision avec la conduite intérieure du Général, dans la région de SPEYER, en Rhénanie-Palatinat.

Le chauffeur et un Général accompagnant PATTON s'en tiraient indemnes; PATTON lui-même, sérieusement atteint, principalement par un choc qui causa lésions et une paralysie, fut transféré à l'Hôpital militaire de HEIDELBERG où il s'éteignit le 21 décembre 1945, - courageux comme il l'avait été sa vie durant, terrassé par arrêt cardiaque, suite à une embolie pulmonaire.

Si le Général George S. PATTON III avait exprimé le souhait de trouver son dernier repos au milieu de ses soldats, l'épouse Beatrice PATTON-AYER devait définir le Cimetière militaire de HAMM, au LUXEMBOURG.



Le Cortège funèbre, ayant remonté l'Avenue de la Liberté, a passé le Pont ADOLPHE et s'engage dans le Bd. D. ROOSEVELT à LUXEMBOURG en direction du Palais grand-ducal.



Le cercueil métallique du Général G.S. PATTON avant la mise en terre



Une petite fille en prière pour un grand Soldat: le Général G.S. PATTON repose en terre luxembourgeoise.



Grandes assistances et émotions au moment des funérailles

Archives: Arthur MULLER



Les Funérailles

Transférée par train spécial d'ALLEMAGNE à la Gare centrale de LUXEMBOURG, la dépouille mortelle du regretté Général PATTON fut reçue le 24 décembre 1945, à 4.43 h, avec les honneurs militaires, rendus par des unités de la 3rd Army et des Forces luxembourgeoises, nouvellement constituées en mars-avril 1945.

Madame Beatrice PATTON, de même que neuf trains spéciaux amenant plus de 300 Officiers Commandants américains, ainsi que les Soldats et Sous-Officiers de PATTON en très grand nombre, étaient arrivés la veille vers 20.30 h. et les heures qui suivirent.

Place de la Gare, le cercueil métallique fut posé sur un half-truck de l'Armée américaine et frappé aux couleurs nationales: le cortège funèbre, le matin du 24 décembre, remonta l'Avenue de la Liberté, le Pont Adolphe, le Pôle-Nord pour passer devant le Palais grand-ducal, le Viaduc, le Boulevard d'Avranches (Verlorenkost) vers le cimetière militaire américain de HAMM.

100 voitures particulières et des auto-chars légers assuraient l'escorte, de même que des Musiques militaires US américaines, françaises, - dont le 146^e Régiment de METZ - et luxembourgeois.

L'Armée française rendit des honneurs particuliers: au "FETSCHENHAFF" une unité d'artillerie tira 17 salves "salute firing", alors que la Musique militaire du 5^e Tirailleurs marocains de METZ fut également du grand défilé.

LL.AA.RR. les Princes FÉLIX et JEAN suivirent les autorités américaines, françaises et belges, dont le Général WALKER du 20th US Corps, représentant le Général Dwight D. EISENHOWER; les Généraux KOENIG, DE LATTRE DE TASSIGNY et DODY pour la République française; le Général belge GOETHALS ainsi que le Major BERTEN. Le ROYAUME-UNI avait délégué le Lieutenant-Général THOMAS, le Major-Général MARRIOTT; les Lieutenant-Colonels LAMBERT, TAYLOR et le Major GRIEVE, ces derniers membres de la mission du SHAEF au LUXEMBOURG, de même que le Colonel Frank FRAZER, Chef de la mission à LUXEMBOURG.

Le 17 avril 1945 le Président H. TRUMAN promut George S. PATTON au rang de Général - quatre étoiles.

Photos: Arthur MULLER

L'Union Soviétique était représentée par le Lieutenant-Général LAKIASCHENKO, le Major-Général KOVALOV, le Colonel SKWARIN et le Major DANN-TON. Furent encore du cortège funèbre le Colonel DE RUYTER, et le Capitaine EMBEN pour les Pays-Bas, le Colonel FIORO-VERMAZZO pour l'Italie, les officiers américains Généraux CLAY et BURRANS, les Généraux de brigade PALMER, NORRIS, HOLLY et MOSES, de même que les membres du Gouvernement luxembourgeois, la Chambre des Députés, le Conseil d'État, les représentants de la Ville de LUXEMBOURG, les mouvements patriotiques du pays et les fédérations scouts.

Émotions

Pour tous les hôtes aux funérailles ce furent de longs moments d'émotion; pendant trois jours à HEIDELBERG déjà, des dizaines de milliers de soldats, de sous-officiers et d'officiers avaient rendu les honneurs devant le cercueil, pris congé de leur grand "Chef": à HAMM, ce furent des unités de la 1st Infantry Division, de la 4th Armored Division, de la 9th Infantry Division et de la 2nd Cavalry Division.

Tandis que l'oraison funèbre fut prononcée par le Colonel-Chaplain CARTER, le "Band" de la 3rd ARMY exécuta "The General's March" en "Largo"; et Madame Beatrice PATTON ainsi que le Général KEYES déposèrent la couronne funèbre pendant le tir des salves d'honneur. L'assistance civile dépassa largement deux mille personnes.

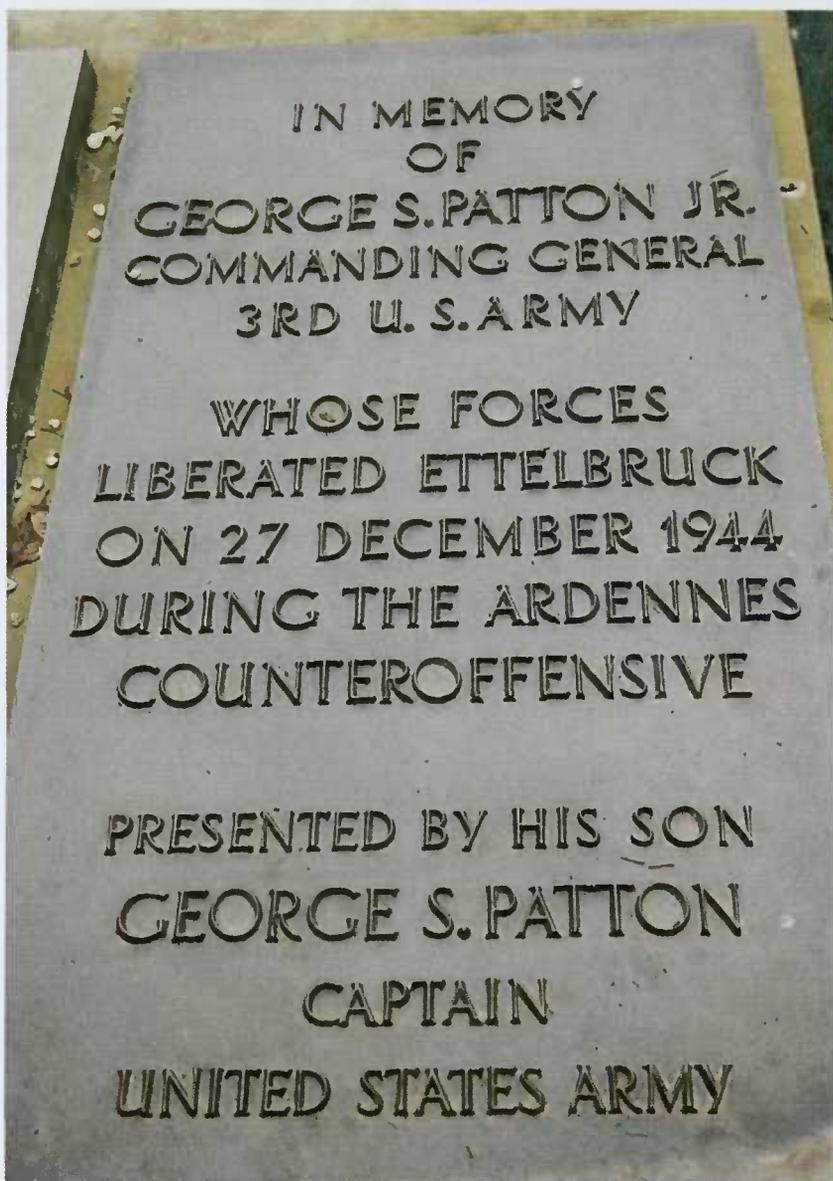
"The Grand Duchess and the People of Luxembourg to their Liberator", "The Great American Soldier", - couronne du Gouvernement - et "Hommage de profonds regrets de la Ville de Luxembourg à son éminent Citoyen d'honneur" furent d'autres couronnes aux funérailles.

50 ans après, le LUXEMBOURG, les Luxembourgeoises et les Luxembourgeois se sont souvenus, dans le concert des Nations alliées avec les Vétérans, dont les Autorités américaines et leurs soldats, - de nos Libérateurs d'il y a un demi-siècle, dans un perpétuel mouvement de gratitude, d'admiration et de fraternité, fidèle à la voix des coeurs de notre Nation...

Le Mémorial General George Smith PATTON à ETTTELBRUCK, inauguré le 28 juin 1970



Des milliers de fleurs pour les Héros américains: été 1946



“PATTON Town” - ETTTELBRUCK commémore son héros



General G.S. PATTON: un de nos grands Libérateurs, – celui qui fut et restera le plus proche...



Après les commémorations américano-luxembourgeoises au Cimetière et Memorial US à HAMM, le 8 décembre 1995, la Ville d'ETTELBRUCK a honoré la mémoire de “son” héros, le Général George S. PATTON, le 21 décembre 1995, c'est-à-dire, le jour même du 50^e Anniversaire de sa mort, survenue à HEIDELBERG en Allemagne après un accident de circulation 12 jours plus tôt.

Les autorités communales d'ETTELBRUCK, lieu historique de la Bataille des Ardennes - du 16 décembre 1944 à fin janvier 1945 - accueillirent pour cette cérémonie l'Ambassadeur des États-Unis à Luxembourg, S.E.M. Clay CONSTANTINOU, des détachements militaires américain et luxembourgeois, des délégués de la vie associative de la commune, ainsi que de nombreux élèves.

Le Député-Maire d'ETTELBRUCK Ed JUNCKER se disait, dans son discours de bienvenue, particulièrement fier de pouvoir honorer, à nouveau, les mérites du légendaire Général George PATTON, qui, à et près d'ETTELBRUCK avait réussi à parer le dernier sursaut du 3^e Reich, lors de la Bataille des Ardennes, empêchant une avance ennemie vers notre capitale.

Le Curé d'ETTELBRUCK, M. Jos SAUBER, avant de prononcer une prière pour le Général, rendit hommage à l'homme George S. PATTON Jr, qui, selon lui, avait été un homme de convictions.

L'Ambassadeur Clay CONSTANTINOU remercia la Ville d'ETTELBRUCK, en son nom, et au nom des États-Unis d'Amérique, pour ce vibrant hommage au Général PATTON.

La cérémonie se clôtura par le dépôt d'une couronne devant le Monument du Général George S. PATTON par le Maire Ed JUNCKER et l'Ambassadeur Clay CONSTANTINOU.

Le Char «SHERMAN» 1944-45 – W. SHERMAN fut Général – 1820-1891 –, un des meilleurs Chefs nordistes de la Guerre de Sécession, célèbre par sa «Grande Marche vers la Mer», en 1864



La plaque commémorative rappelant le 28 juin 1970, Jour de l'Inauguration à ETTTELBRUCK



Le Monument en l'Honneur et à la Mémoire des GI's à CLERVAUX



La liesse d'une population renée à la Liberté et à l'Indépendance

«L'INSTITUT SUPÉRIEUR de TECHNOLOGIE» a inauguré un Monument à la mémoire de ses Etudiants Morts pour la Patrie



Lors de la Cérémonie de Commémoration à l'Institut Supérieur de Technologie

«La Paix ne peut exister que si les gens la désirent et en garantissent l'existence»

Vendredi, le 8 décembre 1995, «l'Institut Supérieur de Technologie» s'est encore souvenu des élèves et étudiants victimes des agissements, répressions et de l'enrôlement de force du régime nazi, 50 ans après, par le dévoilement d'un Monument aux Morts et du Souvenir: «Disque tronqué», oeuvre d'art créée par le sculpteur Lucien WERCOLLIER, symbolise parfaitement l'idée d'une jeunesse perdue, sacrifiée, du fait de la proclamation de l'astreinte au service militaire dans les unités nazies, le 31 août 1942.

«Entité impossible à définir»

Au milieu de la tourmente, les jeunes, – à l'instar des grands-pères et pères – ont résisté aux envahisseurs qui sous-estimaient la force de ceux qu'animent l'amour de la patrie et la fidélité à leur devoir. Ce fut la fulgurante sensation de l'existence de la guerre qui fit apparaître à tous la présence réelle de cette Patrie, dont Paul VALERY a dit «qu'elle est chose indicible, entité impossible de définir à froid, que ni la race, ni la langue, ni la terre, ni l'histoire même ne déterminent, que l'analyse peut nier, mais qui

ressemble par là-même, comme par sa toute-puissance démontrée, à l'amour passionné, à la foi, à quelqu'une de ces possessions mystérieuses qui mènent l'homme, où il ne savait point qu'il pouvait aller-au-delà de soi-même».

Durant la guerre, professeurs et élèves sont résolument allés au-delà d'eux-mêmes; leur résistance n'était pas un coup de tête, mais spontanée et voulue à la fois. La liberté bafouée par l'agresseur, la dignité menacée, ils avaient trouvé le courage de dire «non» à l'envahisseur, de dire «oui» à la Souveraine et à la Patrie, à leurs Lycées ou Ecoles, à leur devoir...

Le mouvement de Grève, le 1er septembre 1942, avait spontanément englobé des lycées et écoles du pays, où les étudiants des classes supérieures, dans une action concertée, qui surprit le Gauleiter et ses bonzes et valut l'admiration de la presse internationale, de par le monde...

A ECHTERNACH, au Lycée classique, 89 étudiants et 4 étudiantes s'engagèrent, le matin du 1^{er} septembre, dans la forêt vers la Gorge du Loup, vers BERDORF et la «HOHLAY»; rentrant par petit groupes dans leur foyer dans les heures de l'après-midi, ils furent traqués par les nazis et déportés à STAHLLECK, – camp «d'éducation nazie» de sinistre mémoire –, le 5 septembre...

A ESCH-sur-Alzette, au Lycée de Garçons, l'après-midi du 1er septembre

déjà, une liste fut confectionnée, renseignant les étudiants qui avaient fait grève; confinés dans la salle de gymnastique dès le 2 du mois, 94 étudiants furent emprisonnés au Camp de STAHLLECK, deux jours après. «Straflager der Hitler-Jugend», – ancienne auberge de la Jeunesse – STAHLLECK hébergea les Eschois pendant 101 jours, qui comptaient, selon les dires de jeunes concernés, parmi les plus «durs dans leur vie»...

60 étudiantes, «grévistes et protestataires» du Lycée de Jeunes Filles d'ESCH-sur-Alzette, arrêtées et réunies dans la salle de gymnastique de l'Ecole «Dellhéicht», sont déportées et emprisonnées dans le camp d'ADENAU dans l'EIFEL, après avoir passé la nuit du 2 au 3 septembre au Couvent des Carmélites à LUXEMBOURG...

43 étudiantes de l'Ecole Normale d'Institutrice, renvoyées le 2 septembre de leur établissement à WALFERDANGE, arrêtées le lendemain pour être «questionnées» à la trop fameuse «Villa PAULY», Bd. de la Pétrusse, les jeunes filles furent déportées et emprisonnées à MARIENTHAL, dans l'EIFEL.

Pour d'autres écoles encore, le «scénario» fut similaire; partout, l'occupant ayant instauré un système reposant sur la force aveugle et une brutalité difficilement descriptible, repoussait toute tentative d'opposition, un engrenage infernal se mettant en marche.

15 victimes à l'INSTITUT

A ladite inauguration en présence du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, bon nombre de survivants de cette guerre ainsi que des membres des familles des victimes, le Président du Comité d'organisation, M. Claude PESCATORE retraça le calvaire des camarades d'antan – au nombre de 15, – étudiants mobilisés par force pour des idées qui ne furent pas les leurs, pour une cause qui ne les touchait d'aucune façon. Dans les plaines glaciales de l'Est, faim, froid, épuisement, mal du pays, blessures et dans leur cas précis, trépas brutal finalement les faucha à la fleur de l'âge.

«Le souvenir reste un devoir sacré, tout comme le travail et l'engagement sans relâche au maintien de la paix et à l'unité de l'Europe», conclut M. Claude PESCATORE.

Suivit à cette allocution émouvante le discours du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER qui, en se penchant sur le sort cruel des quinze étudiants, en appela à un chacun de l'époque présente, afin que les bras ne soient pas baissés, mais qu'au contraire tout soit mis en oeuvre aux fins de rendre impossible toute guerre.

«La paix ne peut exister que si les gens la désirent et en garantissent l'existence», souligna le Premier Ministre, rappelant encore que le Luxembourg a bien réussi à démontrer qu'il existe de réelles valeurs pour lesquelles on est prêt à faire le suprême des sacrifices, à l'instar des quinze jeunes de l'Institut, parmi un bien trop grand nombre d'autres patriotes.

A travers l'exemple de ses aînés-martyrs, il resterait à souhaiter que l'actuelle génération ne se laissât prescrire par autrui comment les jeunes se proposent de vivre.

Mgr. l'Archevêque ém. Jean HENGEN bénit le Monument, non pas sans avoir préalablement souligné qu'il était important d'avoir un passé, au risque de ne pas avoir de futur; les jeunes Victimes auraient mérité au maximum d'une patrie et de générations, appelées au recueillement durable.

Ce furent le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Président Claude PESCATORE et M. A. RETTER qui dévoilèrent le Monument.

Le Tableau d'Honneur

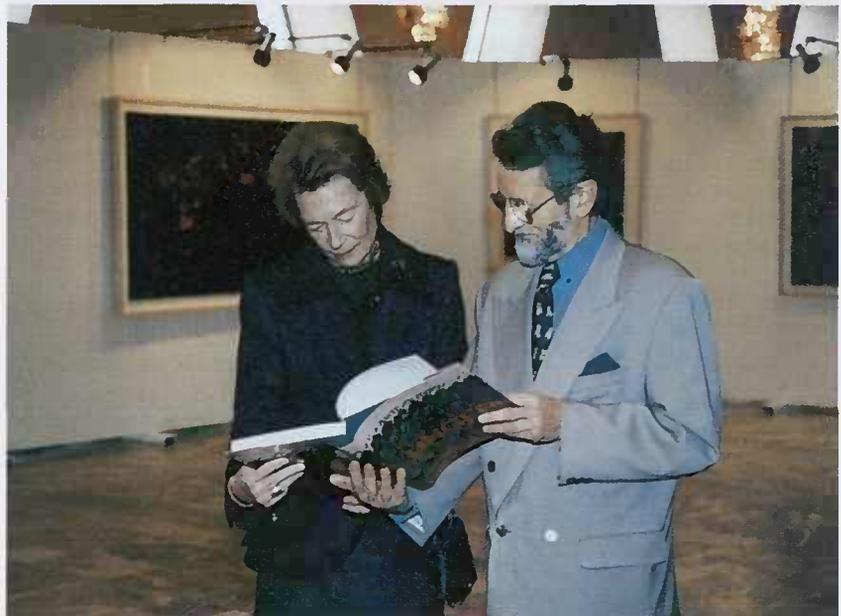
Pendant l'année de guerre 1942, au moment, où l'Institut de technologie fut transféré à ESCH-sur-Alzette, l'établissement comptait une cinquantaine de jeunes étudiants, qui se destinaient aux études de l'ingénieur technicien. 15 périrent du fait de leur enrôlement de force et des événements de guerre qui suivirent, à savoir:

Paul ALESCH, Jules COLBACH, Louis DOSTERT, Pierre EWERT, René GILSON, René GOMAND, Roger HOELTGEN, Robert HOFFMANN, Fernand KIES, Edmond MAJERUS, Georges NIMAX, Pierre SCHINTGEN, Alfred STREFF, Georges STROESSER et Edy THOSS.

La Grande-Duchesse visite l'exposition «Rétrospective Arthur UNGER»

Le 8 décembre 1995, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a visité l'exposition «Rétrospective Arthur UNGER» qui a eu lieu au Théâtre Municipal de LUXEMBOURG.

S.A.R. la Grande-Duchesse et l'artiste Arthur UNGER



Conférence interparlementaire de SCHENGEN

Le Parlement BENELUX a organisé à LUXEMBOURG, les 8 et 9 décembre 1995, une conférence interparlementaire relative aux accords de SCHENGEN, au Centre des congrès, Place de l'Europe.

A cette conférence furent conviés les parlementaires des assemblées

- des pays de SCHENGEN;
 - des pays qui ont un statut spécial auprès de SCHENGEN;
 - des pays qui souhaitent adhérer à SCHENGEN;
- ainsi que des parlementaires du Parlement européen, du Conseil de l'Europe, du Conseil nordique et de l'Assemblée balte.
- Lors de la Conférence, trois thèmes furent étudiés:
- **état de la question et développement futurs** relatifs au contrôle aux frontières intérieures et extérieures, au SIS, à la politique de visa, à la politique d'asile, à la lutte contre la drogue et à la protection de la vie privée.
 - **la question des pays candidats à l'adhésion.** Ce thème fut introduit par M. J. Vande LANOTTE, Ministre de l'Intérieur de la Belgique et président du comité exécutif de SCHENGEN, qui mène les pourparlers avec les pays nordiques;
 - **le contrôle parlementaire de SCHENGEN.** Ce thème fut introduit par MM. H. SUYKERBUYK, membre du Parlement flamand et L. Van OTRIVE, professeur à l'Université catholique de Louvain et ancien membre du Parlement européen.

Remise des Prix du Concours National de Littérature



Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES et M. Guy DOCKENDORF, entourés des lauréats des différents prix

Début décembre, peu de jours après l'attribution du Prix européen de la Littérature au Château de BOURGLINSTER, les Prix nationaux de Littérature pour l'année 1995 ont été attribués à la Maison des Arts «Beim ENGEL».

Un jury national de sept membres, présidé par le Prof. Lucien KAYSER, avait à fournir ses appréciations sur des textes courts et non encore publiés, en langues luxembourgeoise, française et allemande, chacun des auteurs participants pouvant

présenter trois textes au maximum à ce concours.

Le premier prix revint à Roger MANDERSCHIED, le second prix conjointement à Georges HAUSEMER et Nico HELMINGER, le troisième prix venant récompenser les Guy REWENIG, Nelly LECOMTE et Jean-Pierre KRAEMER; Josy BRAUN, Georges HAUSEMER et Jhemp HOSCHEIT, – pour deux textes – eurent encore droit à une mention.

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, félicita tous les récipiendaires pour l'enrichissement culturel que les écrivains assurèrent à la vie littéraire autochtone, d'autant plus que le «marché» luxembourgeois est limité en ce qui concerne les possibilités de vente. Complémentairement, il ne serait souvent pas aisé de trouver des éditeurs, ceci spécialement pour les textes et oeuvres en luxembourgeois. Toutefois, la protection et la promotion de notre langue nécessiteraient la publication régulière, en particulier.

Ces considérations impliqueraient des efforts accrus à fournir et côté marché, et encore de celui des éditeurs, un groupe de travail interministériel devant par ailleurs s'occuper de l'étude des problèmes y relatifs, comme de solutions à envisager à moyen et long terme.

Conférence de LONDRES sur la BOSNIE

Une conférence sur la mise en oeuvre des aspects civils du plan de paix en BOSNIE s'est tenue à LONDRES les 8 et 9 décembre 1995. 52 pays ont assisté à cette conférence. Le Luxembourg y fut représenté par le Ministre des Affaires Etrangères, M. Jacques F. POOS. La conféren-

ce fut présidée par le Ministre des Affaires Etrangères du Royaume-Uni, M. Malcolm RIFKIND. Le Premier Ministre, M. John MAJOR, a ouvert les débats par une déclaration liminaire.

Elle a eu pour objectifs d'accélérer la création des structures et organes de la société civile en BOSNIE-HERZEGOVINE et de désigner le Haut Représentant. Un «Steering Group» lui sera également adjoind pour le conseiller et l'assister dans ses tâches.

Conformément aux objectifs civils énoncés dans le plan de paix paraphé à DAYTON (Ohio), la Conférence de LONDRES a visé aussi à mettre en place une police unifiée, à promouvoir et faciliter les élections et le retour des réfugiés et à stimuler le programme de reconstruction de la communauté internationale.

La Conférence de LONDRES fut clôturée par l'adoption d'un document final.

Mission de promotion économique en Arabie Saoudite

Une mission de promotion économique s'est rendue sur demande des milieux d'affaires luxembourgeois, du 8 au 12 décembre 1995 en Arabie Saoudite, et no-

tamment à DJEDDAH et à RIYADH, capitales économique et politique du Royaume d'Arabie Saoudite.

Elle fut présidée par S.A.R. le Grand-Duc Héréditaire et dirigée par Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, et a eu pour but de développer voire même d'intensifier les re-

lations politiques et économiques entre les deux pays.

A cet effet furent prévus des rendez-vous politiques à haut niveau ainsi que des réunions de travail avec les responsables économiques saoudiens et des hommes d'affaires de ce pays.

«L'Europe doit devenir un point de repère crédible»

Un discours du président de la Commission européenne, Jacques Santer, sur les enjeux de la Conférence intergouvernementale

AlRo. – «Le citoyen et la conférence intergouvernementale de 1996»: tel était le thème de la conférence tenue le 11 décembre, à la Fondation Pescatore, par le président de la Commission européenne, Jacques Santer, à l'occasion de la rentrée académique du département de Droit et des Sciences économiques du Centre universitaire de Luxembourg.

Comme on peut imaginer, la salle des fêtes de la Fondation affichait presque complet, l'assistance étant composée pour l'essentiel d'étudiants et d'invités. Parmi ces derniers, on pouvait notamment reconnaître le maréchal de la Cour, Henri Ahlborn, le premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères, Jacques F. Poos, le ministre Mady Delvaux-Stehres, l'archevêque de Luxembourg, Mgr Fernand Franck, plusieurs députés, ainsi que le président du Centre universitaire, le professeur Pierre Seck.

Dans son allocution de bienvenue, l'administrateur du département de Droit et des Sciences économiques du Centre universitaire, le professeur René Klopp, a mis en exergue le côté très pro-européen de notre pays, tant du point de vue des formations politiques que des citoyens. Pour appuyer ses dires, il a avancé les noms de quelques hommes politiques luxembourgeois célèbres qui, de Joseph Bech à Jacques Santer, en passant par Pierre Werner, ont chacun écrit un chapitre de l'histoire communautaire. Dans la foulée, le professeur Klopp a également salué les efforts du président Santer visant la mise en oeuvre d'une véritable «politique du citoyen».

Rendre la construction européenne plus transparente

Force est de constater que le président de la Commission de Bruxelles avait opté pour une entrée en matière plutôt inattendue: arguant de la présence dans la salle de nombreux politiques ou de journalistes, celui-ci a en effet annoncé d'entrée de jeu qu'il ne ferait aucune grande déclaration ni ne dévoilerait l'avis de la Commission sur la CIG. «A la veille du

Conseil européen de Madrid, je m'abstiendrai de toute indiscretion», a-t-il dit.

En préambule à son exposé qui, comme nous l'avons déjà signalé, a porté principalement sur les enjeux de la fameuse conférence intergouvernementale de 1996 (CIG), le président de la Commission européenne a avancé des chiffres pour le moins éloquentes: une enquête effectuée en novembre dernier aurait montré que 78% des Européens ne savent rien de la CIG, et que 20% seulement d'entre eux en ont entendu parler. Un constat sévère qui, d'après Jacques Santer, rend nécessaires «un effort grandissant d'information envers les citoyens» mais aussi des mesures permettant de rendre la construction européenne et les écrits communautaires plus transparents. «La construction européenne doit devenir, plus que jamais l'affaire des européens», a-t-il notamment fait valoir.

Prônant la mise en place d'une Europe qui constituerait un «point de repère crédible» pour ses citoyens, le président a rappelé que la construction européenne est, depuis plus de quarante ans, synonyme de paix, de stabilité et de développement. «Il s'agit là d'un acquis précieux, qu'il faut sauvegarder, approfondir et développer (...) Une Europe fragile, incertaine, sans aucune cohésion, sans solidarité, ne nous aidera pas», a en outre insisté l'orateur.

Ce dernier a poursuivi son exposé en passant en revue les principaux défis qui se posent à l'Union européenne en général et à la CIG en particulier. «La conférence intergouvernementale, qui commencera au printemps prochain, doit réaliser les réformes institutionnelles nécessaires pour fonder la légitimité de l'Union, renforcer son efficacité, assurer son caractère démocratique», a indiqué M. Santer lequel a en outre insisté sur le fait que la création de la monnaie unique, deuxième grande échéance communautaire, devrait avoir lieu «dans les délais et avec les procédures définies».

Le président a aussi parlé de l'élargissement de l'Union. «Celui-ci est en effet l'échéance ultime et, peut-être, la plus importante: il faut fixer le calendrier et les conditions de l'élargissement. (...) Nous ne pouvons pas rater ce rendez-vous: il en va de la stabilité et de la paix sur notre continent», a-t-il souligné à ce propos: En ce qui concerne la réforme des procédures

décisionnelles et dans la perspective de l'élargissement de l'Union, on retiendra que Jacques Santer a mis l'accent sur les nombreux problèmes liés au système de vote à l'unanimité. Il n'a d'ailleurs pas hésité à déclarer que la prise de décision à la majorité qualifiée doit devenir une «règle générale».

Expliquant «qu'un des premiers droits que l'Europe doit garantir à ses citoyens est le droit à la sécurité», le président de la Commission a reconnu que l'Union a accumulé un certain retard dans ce domaine, et que les outils juridiques inclus dans le Traité de Maastricht ne sont pas suffisants.

Dans le même ordre d'idées, Jacques Santer a estimé que les droits fondamentaux, la non-discrimination, l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre le racisme et la xénophobie doivent être inscrits dans le Traité révisé.

Autre point abordé par le président Santer: celui de la taille des institutions. «Pour la Commission, je ne crois pas qu'il soit possible d'éviter d'avoir au moins un représentant national par Etat membre; s'il en allait différemment, la Commission n'aurait pas au niveau des Etats membres les relais nécessaires», a-t-il estimé, non sans ajouter qu'«il faut aussi rejeter totalement toute idée d'attribuer à chaque commissaire une pondération suivant l'Etat d'origine».

Au chapitre de la politique étrangère et de sécurité commune, autre dossier considéré comme prioritaire, Jacques Santer a estimé qu'il serait inutile de vouloir inventer une nouvelle institution qui, pour lui, «ne ferait qu'ajouter des complications à un système déjà complexe.»

Enfin, l'on retiendra que Jacques Santer a lourdement insisté sur la solidarité dont doivent nécessairement faire preuve tous les membres de l'Union. «Toute rupture de la solidarité, du dialogue, tout refus de donner une solution commune à des problèmes difficiles, nous mène tout droit à l'effritement de l'Union», a-t-il fait valoir.

La soirée s'est poursuivie dans une ambiance sereine et décontractée, possibilité ayant été donnée aux étudiants de poser quelques questions au président Santer, lequel s'est évidemment prêté de bonne grâce à cet exercice pour le moins original.

Quelle psychiatrie pour l'an 2000? – Ne pas enfermer, mais soigner les malades



Le Ministre de la Santé M. Johny LAHURE: «Ne pas enfermer, mais soigner les malades»

Lors d'une conférence de presse qui a eu lieu le 11 décembre, le Ministre de la Santé, Johny LAHURE, a expliqué pourquoi et comment la campagne «Un autre regard sur la maladie» est lancée. Le ministre précisa que dans notre pays les maladies psychiques ne sont pas rares et qu'un Luxembourgeois sur quatre a au moins une fois dans sa vie des problèmes psychiques. Il rappela qu'après avoir été longtemps enfermés, les malades sont actuellement traités médicalement et que dès leur guérison tous les efforts sont faits pour faciliter leur réintégration progressive au sein de leur famille et dans le monde du travail en ayant en général recours à des structures intermédiaires.

Actuellement 530 malades sont soignés à l'Hôpital neuro-psychiatrique d'ETTELBRUCK (HNPE), mais ils seront peu à peu intégrés dans d'autres structures, les personnes âgées souvent dans des services gériatriques, d'autres dans des appartements thérapeutiques et une petite partie seulement dans des services spécialisés en neuro-psychiatrie. Tous les spécialistes s'accordent en effet à déclarer que très peu de malades sont dangereux.

L'étude effectuée par le Prof. Dr H. HÄFNER à la demande du ministère permet de dégager quelques principes dont il ressort que les maladies psychiques sont des maladies comme les autres et que leur traitement doit être intégré dans tout le système médical. Les malades psychiques sont d'ailleurs assez bien acceptés dans notre pays – un questionnaire l'a montré – bien que les femmes, les personnes âgées et les personnes des classes sociales plus éle-

vées émettent à leur égard plus de réserves que la moyenne des autres personnes.

Le système hospitalier de notre pays doit prévoir la possibilité tant au centre qu'au nord et au sud du pays de pouvoir périodiquement, en cas de crise par exemple, traiter et isoler ces malades. 150 malades seront quant à eux logés dans des appartements thérapeutiques où ils seront encadrés par un personnel efficace et compétent. 200 emplois permettant de travailler sans le stress habituel seront offerts sans oublier les Ateliers thérapeutiques de WALFERDANGE qui facilitent parfois une réintégration par palliers dans la vie normale.

L'hôpital neuro-psychiatrique sera globalement réformé et comprendra 30 lits pour les patients en cas de crise, 120 lits pour la réadaptation en cas de maladie chronique et 25 lits pour des patients «dangereux». Des structures spéciales seront réservées aux malades jeunes.

De plus, le centre pénitentiaire disposera également d'une structure adéquate pour traiter les prisonniers qui en ont besoin. Afin de pouvoir mener à bien toutes ces réformes, des investissements importants seront nécessaires, tant pour créer les infrastructures que pour en assurer le fonctionnement.

Les groupes d'action mis en place par les malades, leurs familles et leurs amis ainsi que par la Fondation «Mathëllef» s'efforceront de trouver ensemble des solutions susceptibles de satisfaire tant les malades que leur entourage. Un des points forts de la campagne sera celui de suppri-

mer les tabous de la psychiatrie et de montrer que, même si on ne peut pas guérir totalement tous les malades, on peut minimiser les effets de leurs maladies et leur permettre de vivre presque de façon tout à fait normale.

M. Marcel REIMEN, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Santé se rallia aux explications du ministre et Netty THINES parla du programme de la campagne.

Psychisch krank – davor ist niemand gewappnet

Im Gespräch mit Prof. Dr. Charles Pull - Chefarzt der Psychiatrieabteilung im Centre Hospitalier – erfahren wir, wie psychische Krankheiten sich bemerkbar machen, wie Betroffene darunter leiden und daß niemand vor einer psychischen Krankheit gewappnet ist.

Welche psychischen Krankheitsfälle werden im Centre Hospitalier behandelt?

Prof. Dr. Ch. Pull: Nun, wir behandeln mehr oder weniger alle psychischen Störungen, von leichten Depressionen hin zu schwerwiegenden psychotischen Krankheiten. Die wichtigsten Patientenkategorien lassen sich in drei Gruppen aufteilen.

Das wären...

Prof. Dr. Ch. Pull: Bei der zahlenmäßig wichtigsten Gruppe handelt es sich um Menschen, die von irgendeiner Substanz abhängig sind, sei es von Alkohol, Medikamenten oder einer illegalen Droge.

Bei der zweiten Gruppe handelt es sich um Menschen, die unter Depressionen oder Angstzuständen leiden. Hierbei handelt es sich einerseits um krankhafte Depressionen und Angstzustände, die nicht auf äußere Umstände zurückführbar sind und andererseits um Störungen, die auf Grund einer schwierigen persönlichen Situation, oder nach einem psychischen Trauma oder Stress auftreten, wie zum Beispiel nach einem Unfall oder Tod eines nahestehenden Freundes oder Familienmitglieds.

Die dritte Patientengruppe betrifft Menschen, die unter vorübergehenden oder chronisch verlaufenden Psychosen leiden. Die Schizophrenie ist die häufigste und schwerwiegendste unter diesen Krankheiten.

Wie machen sich psychische Krankheiten bemerkbar?

Prof. Dr. Ch. Pull: Das ist sehr verschieden. Die Veranlagung zu psychischen Störungen kann in jedem Menschen schlummern, muß aber nicht unbedingt ausbrechen. Die Veranlagung zu einer Krankheit kann längere Zeit verborgen bleiben, solange alles "glatt läuft". Erst starker und anhaltender psychosozialer Stress – etwa durch den Tod eines geliebten Menschen – kann die Anlagen hervorbrechen lassen. Die Persönlichkeit und die spezifische chemische Hirnstruktur sind dann plötzlich überfordert. Es kommt zum "Nervenzusammenbruch".

Es muß aber nicht immer ein auslösender Faktor vorhanden sein. In der Schizophrenie, zum Beispiel, findet man nur selten solche Faktoren. Bei dieser Krankheit machen sich die psychischen Störungen meist etappenweise bemerkbar. In manchen Fällen machen sich erste Anzeichen bereits in der Kindheit oder in den frühen Jugendjahren bemerkbar. Meistens tritt die Krankheit jedoch erst ab dem 17. oder 18. Lebensjahr in Erscheinung. Junge Leute, die an dieser Krankheit leiden, ziehen sich oft schrittweise in sich selbst zurück, vermeiden den Kontakt mit der Außenwelt, ihre Leistungen in der Schule fallen ab, sie machen sich durch ein bizarres Verhalten bemerkbar oder klagen über Wahnvorstellungen und Halluzinationen. Im Anfangsstadium kann es schwierig sein, diese Störungen als das zu erkennen, was sie sind, nämlich als Zeichen einer Krankheit.

Welche Behandlungen wenden Sie bei psychischen Störungen an?

Prof. Dr. Ch. Pull: Wir versuchen, jede Störung spezifisch, also so gezielt als möglich zu behandeln. Hierzu gehören sehr unterschiedliche medikamentöse und psychotherapeutische Behandlungen, aber auch andere, weniger spezifische Verfahren wie zum Beispiel autogenes Training sowie Beschäftigungstherapie wie Malen, Basteln, Turnen usw.

Beziehen Sie auch die Angehörigen eines Patienten mit in die Therapie ein?

Prof. Dr. Ch. Pull: Ja, auf jeden Fall. Die Miteinbeziehung der Angehörigen ist von sehr großer Bedeutung in der Behandlung eines psychisch kranken Menschen. Wir suchen den Kontakt mit nahestehenden Familienangehörigen aufrechtzuerhalten oder ihn wieder herzustellen, wenn er aus irgendeinem Grunde unterbrochen ist. Wir versuchen, der Familie zu erklären, an welcher Störung der Patient leidet, wir diskutieren mit ihr darüber, wie sie ihn besser verstehen kann, und wir besprechen mit ihr, wie sie ihm am besten helfen kann. In den meisten Fällen ist die Familie bereit mitzuhelfen. Es kommt

jedoch auch vor, daß Familienmitglieder sich fernhalten, weil sie mit der Krankheit des Betroffenen überfordert sind oder Angst davor haben. Wir versuchen, diese Ängste abzubauen.

Was können eventuelle, ausschlaggebende Gründe für die Einweisung einer Ihrer Patienten in das Hôpital Neuropsychiatrique (HNP) in Ettelbrück sein?

Prof. Dr. Ch. Pull: Diese Frage stellt sich nur dann, wenn der Patient, auf Grund seiner psychischen Störung, für sich selbst oder für andere eine Gefahr darstellt, jedoch eine Behandlung in unserer Abteilung ablehnt. Auch das Vorhandensein einer extremen Aggressivität kann eine Einweisung ins HNP rechtfertigen. Hierzu muß festgestellt werden, daß, nach der derzeitigen Rechtssprechung, eine Zwangseinweisung (Internement oder Placement) nur im HNP erfolgen kann. Wir hingegen haben nicht das Recht, einen Patienten gegen seinen Willen in unserer Abteilung festzuhalten. Wenn ein Patient aus den erwähnten Gründen nicht in unserer Abteilung bleiben kann oder will, müssen wir ihn ins HNP einweisen. Es sei jedoch darauf hingewiesen, daß wir nur sehr selten auf diese Maßnahme zurückgreifen müssen.

Wie lange dauert in der Regel ein Aufenthalt in Ihrem Krankenhaus?

Prof. Dr. Ch. Pull: Im Durchschnitt etwa 14 Tage bis 3 Wochen.

Nicht länger?

Prof. Dr. Ch. Pull: Nein. Sie müssen wissen, daß die meisten psychischen Krankheiten, wie zum Beispiel Depressionen, Angstzustände und sogar vereinzelte Psychosen, heutzutage rapide geheilt werden können. Es wird leider immer noch vielfach angenommen, daß alle psychischen Störungen chronisch verlaufen. Diese Auffassung muß unbedingt korrigiert werden. Viele psychische Krankheiten können, genau wie viele physische Leiden auch, gezielt behandelt und geheilt werden. Desweiteren muß auch darauf hingewiesen werden, daß selbst chronisch verlaufende Störungen nur in seltenen Fällen eine längere stationäre Behandlung erfordern. Ein sich über Monate hinziehender Krankenhausaufenthalt kann sich sogar als kontraproduktiv erweisen. Hier sind andere Versorgungsformen, wie zum Beispiel eine tagesklinische Behandlung, und komplementäre, rehabilitative, ambulante Versorgungsformen, wie zum Beispiel betreute Wohnformen, gefordert, so wie das ja auch im Häfnerplan vorgeschlagen wird, und im Ansatz derzeit auch schon besteht.

Was tun die Patienten außerhalb ihrer Therapien und sonstigen Behandlungen?

Prof. Dr. Ch. Pull: Nun, was den stationären Aufenthalt in unserer Abteilung anbelangt, können Sie den gesamten Aufenthaltsverlauf als Therapie betrachten. Neben den spezifischen Behandlungsformen versuchen wir, die "Freizeitbeschäftigung" unter der Form einer konstruktiven "Beschäftigungstherapie" mit in die Behandlung einzubeziehen.

Leider verfügen wir derzeit noch nicht über genügend Mitarbeiter und Räumlichkeiten, um eine adäquate Behandlung in dieser Richtung anbieten zu können. Wir tun, was wir können, und ich möchte in diesem Zusammenhang die Bereitwilligkeit unserer Pfleger und Pflegerinnen hervorheben. Wir stellen den Patienten, während einigen Stunden am Tag, unseren Konferenzraum zur Verfügung. Unter der Betreuung von Krankenschwestern können die Patienten dort basteln, malen oder auch einfach nur miteinander reden – über ihre Probleme oder andere Themen, die sie gerade bewegen. Spaziergänge – allein oder mit einer Krankenschwester, sind, je nach Zustand des Patienten, ebenfalls an der Tagesordnung. Hinzu kommen Turnen und autogenes Training.

Wir haben auch eine kleine Bibliothek für die Patienten eingerichtet, vorwiegend mit Büchern zur Selbsthilfe. Die Patienten finden darin jedoch auch andere Bücher, zum Beispiel Romane. Desweiteren hat jeder Patient die Möglichkeit, einen Fernseher in seinem Zimmer zu haben."

Sind Sie mit den Gegebenheiten der psychiatrischen Versorgung in Ihrem Krankenhaus zufrieden?

Prof. Dr. Ch. Pull: Nicht ganz. Uns fehlen eben wie gesagt etliche Räume in unserem Therapieprogramm. Zur Zeit können ja, von im Durchschnitt 46 Patienten, immer nur kleinere Gruppen in unserem Konferenzraum beschäftigt werden. Dies muß sich auf jeden Fall ändern.

Desweiteren bräuchten wir auch mehr Personal. Wir haben zwar ein gutes Team in der psychiatrischen Abteilung, welches sich sehr viele Mühe gibt, aber für eine intensive, weitgefächerte Betreuung reicht es nun mal nicht aus.

Hierzu sei bemerkt, daß die Direktion des Centre Hospitalier unsere Bemühungen hinsichtlich einer besseren Versorgung voll unterstützt und daß wir folglich mit Vertrauen in die Zukunft blicken können.

Die Bevölkerung hat zum Teil tiefe Berührungängste was psychisch kranke Menschen betrifft. Insbesondere jene, die weder beruflich noch privat mit psychischen Störungen konfrontiert sind...

Wie denken Sie darüber?

Prof. Dr. Ch. Pull: Nun, ein Psychiater hat selbstverständlich keine Vorurteile gegenüber psychisch kranken Menschen.

Aber ich kann gut verstehen, daß andere Leute ein falsches Bild von der Psychiatrie haben. Die meisten Menschen wissen ja überhaupt nicht, worum es sich bei diesen Krankheiten handelt. Sie bekommen auch zum Teil falsche Eindrücke durch die Medien vermittelt. Psychisch kranke Menschen werden sehr schnell von der Gesellschaft ausgeschlossen. Dies geht schon daraus hervor, wenn von "diesen" Menschen gesprochen wird, und damit psychisch Kranke gemeint sind. Mit einem solchen Ausdruck sind wir ja schon dabei, "diese" Menschen aus der Gemeinschaft auszuschließen.

Die Allgemeinheit muß viel mehr und viel besser über psychische Probleme und psychisch Kranke informiert werden. Durch die im Häfnerplan vorgesehene Dezentralisierung werden die Leute mit den

Betroffenen, den Patienten wie auch ihren Angehörigen, etwas mehr konfrontiert werden. Es ist von ausschlaggebender Wichtigkeit, daß die zur Zeit immer noch bestehenden Berührungängste gegenüber psychisch kranken Menschen endlich abgebaut werden.

Die Bevölkerung muß sich eines bewußt werden: psychische Krankheiten können in allen Familien auftreten. Und wenn man nur ein bißchen forscht, so stellt man sehr schnell fest, daß in fast jeder Familie ein Mitglied psychisch gestört ist - auch wenn es nicht, oder noch nicht erkannt wird oder nicht erkannt werden will. Psychische Krankheiten können jeden von uns treffen, auch Sie oder mich. Und dann fragt man sich: "Wer kann mir helfen? Wer versteht mich?" Von der Gesellschaft ausgeschlossen und ins Abseits abgeschoben werden will doch niemand.

Psychische Krankheiten sind keine Schande, sie sind Krankheiten wie alle anderen auch - niemand ist dagegen gewappnet.

Vor und auch nach den mittlerweile bekanntem "Prof. Dr. Dr. Häfner Reformvorschlägen" ist bereits einiges in punkto "Verbesserung der Psychiatrie" in Luxemburg passiert. Sind Sie mit dieser Entwicklung zufrieden?

Prof. Dr. Ch. Pull: Sie haben recht, es ist schon manches in Bewegung gekommen, und insgesamt sind zum Teil schon beachtliche Fortschritte erzielt worden. Die derzeitigen Bemühungen müssen jedoch vorangetrieben werden und mit allen Mitteln unterstützt werden, denn es geht schließlich ja darum, psychisch kranken Menschen zu helfen, ein menschenwürdiges Leben in, und nicht mehr neben oder gar außerhalb der Gesellschaft zu führen.

Es bleibt jedoch noch sehr viel zu tun, um eine zeitgerechte und moderne Psychiatrie in Luxemburg aufzubauen".

Wir bedanken uns für das Gespräch.

Réunion des Ministres BENELUX au Château de SENNINGEN

Le 11 décembre 1995, une réunion s'est tenue au château de SENNINGEN sur invitation de la présidence luxembourgeoise du BENELUX entre le Ministre luxembourgeois de la Justice Monsieur Marc FISCHBACH, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur Belge, Monsieur Johan VANDE LANOTTE, le Ministre Néerlandais de la Justice, Madame Winnie SORGDRAGER et le Secrétaire d'Etat Néerlandais aux Affaires Étrangères, Monsieur Michel PATIJN.

Ils ont évoqué la coopération policière et judiciaire dans le cadre du BENELUX et en même temps la préparation de la réunion du comité exécutif SCHENGEN qui s'est tenue le 20 décembre à OSTENDE.

Ils ont constaté que la coopération transfrontalière dans le cadre de la convention de SCHENGEN entre services de police et de justice, ainsi que le fonctionnement du système informatique SCHENGEN évoluent d'une manière satisfaisante comme en témoignent les bilans positifs.

Cette coopération se montre exemplaire entre les pays du BENELUX. Les ministres ont décidé de l'intensifier et de l'élargir notamment sur la base de la con-

vention BENELUX d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale.

Les Ministres Néerlandais ont informé leurs collègues des progrès réalisés sur le plan de la coopération entre la France et les Pays-Bas dans les domaines de la coopération pratique entre les services de police, de justice et des douanes dans la lutte contre la criminalité internationale y compris le trafic de stupéfiants.

Les pays du BENELUX sont convaincus qu'une telle coopération est de nature à éviter le recours aux contrôles aux frontières intérieures tels que prévus par les dispositions d'exception de la convention de SCHENGEN.

Déclaration du Président SANTER sur le programme annuel pour 1996 ainsi que sur l'évaluation de l'exécution du programme législatif de 1995 de la Commission

Strasbourg, le 12 décembre 1995

Il y a un mois exactement, je dressais devant vous le cadre de notre action, lors du débat que vous avez organisé sur l'état de l'Union. J'évoquais les grandes échéances qui viendront marquer de leur empreinte l'année à venir et la méthode de travail nouvelle de la Commission pour y faire face. Je vous avais indiqué qu'il convenait de se concentrer sur les vraies priorités politiques et, de ce fait, d'agir moins pour agir mieux. C'est précisément cette ligne de conduite qui a été suivie par la Commission pour mettre en oeuvre son programme de travail de 1995 et élaborer un nouveau programme pour 1996. Je veux ainsi engager l'Europe sur la voie du progrès.

Quels sont les résultats de notre action en 1995? La Commission s'est attachée à faire avancer l'Europe dans tous les domaines clés déterminants pour notre avenir, conformément aux grandes orientations que je vous avais soumises en début d'année. Malgré la morosité ambiante, je constate que des percées significatives ont été enregistrées durant l'année écoulée. Dans six domaines au moins, tous essentiels, nous avons obtenu des résultats. En dépit d'une conjoncture il est vrai difficile, l'Europe progresse. Si l'on doit regretter les retards, voire les blocages dans certains domaines, au moins, reconnaissons avec honnêteté les pas en avant.

Une étape importante a été ainsi franchie dans la préparation de l'Union économique et monétaire. La parution en mai dernier du livre vert de la Commission sur le passage à la monnaie unique a ouvert un grand débat sur les préparatifs concrets et le calendrier précis de la mise en oeuvre de la troisième phase prévue dans le Traité.

La clarification ainsi apportée a renforcée la crédibilité de la réalisation de l'Union économique et monétaire. Le scénario de la Commission a largement inspiré les orientations qui se dessinent en vue des décisions qui devront être prises par le Conseil européen de Madrid, dans quelques jours. Bien sûr, là aussi, les prophètes de l'échec sont à l'oeuvre. Mais je reste fondamentalement optimiste sur les résultats que nous

obtiendrons à Madrid. N'en déplaise à certains, la monnaie unique existera. Elle aura des effets bénéfiques du point de vue économique, et du point de vue de l'emploi.

Je ne souhaite d'ailleurs pas qu'on oublie les efforts accomplis par la Commission en matière sociale. Des textes importants ont été adoptés cette année.

Je prends comme exemple l'initiative-cadre lançant un débat en matière de protection sociale et la communication relative à l'information et les consultations des travailleurs.

Les deux textes seront le point de départ de discussions qui sont au centre des préoccupations des Etats membres.

Citons également les programmes en matière d'égalité des chances, de personnes âgées ou d'handicapés. La Commission continuera à défendre avec vigueur l'adoption de ces textes devant le Conseil.

L'emploi reste notre première priorité. La Commission a été très active dans la mise en oeuvre des cinq priorités définies par le Conseil européen d'Essen comme le dénote son rapport d'octobre. Je voudrais insister sur l'importance que revêt cet exercice qui débouchera sur un rapport unique présenté au Conseil européen de Madrid.

Il illustre parfaitement cette approche nouvelle consistant à appréhender les problèmes de l'emploi de manière globale à l'échelon européen. Ceci est une première qu'il convient de souligner.

En effet, les deux Conseils principalement compétents, c'est-à-dire le Conseil Ecofin et le Conseil Emploi et Affaires Sociales, ont présenté ensemble aux Chefs d'Etat et de Gouvernement leur analyse de la mise en oeuvre des plans pluriannuels par les Etats membres.

Nous ne pourrions jamais assez répéter combien les politiques macro-économiques saines et les politiques structurelles en faveur de l'emploi vont de pair. Cette volonté de mettre en commun l'analyse et les moyens de lutte contre le chômage représente une grande espérance.

Elle doit permettre d'utiliser tout le potentiel de l'Union. N'est-ce pas précisément la vocation de l'Europe que d'offrir un cadre d'action plus efficace et performant, grâce à la mobilisation dans un même élan de toutes les forces qui seraient autrement dispersées?

En ce qui concerne la libre circulation des personnes, la Commission a pris ses responsabilités.

Elle a présenté trois propositions de directives en prenant pour base juridique l'article 100A, plutôt que le troisième pilier. Ces propositions visent la suppression des contrôles sur les personnes aux frontières intérieures, le droit des ressortissants des pays tiers de voyager au sein de l'Union et l'adaptation du droit dérivé en matière d'entrée et de séjour.

La Conférence intergouvernementale a été préparée en 1995 par les discussions qui se sont tenues dans le cadre du Groupe de réflexion présidé par Monsieur Westendorp.

Quelle que soit l'appréciation réservée aux résultats des travaux du Groupe de réflexion, il ne fait aucun doute que le rapport que la Commission a publié sur le fonctionnement du Traité sur l'Union reste un document de référence important pour les débats futurs au sein de la Conférence intergouvernementale.

La position de la Commission vient d'être rappelée, en complément des vues qu'elle avait exprimées dans son rapport, en vue du Conseil européen de Madrid. Je n'insisterai pas sur l'enjeu considérable pour l'avenir de l'Europe des questions qui seront soulevées dans le cadre de la Conférence intergouvernementale. La Commission a son mot à dire dans le débat qui s'annonce, notamment du fait de sa position particulière dans les rouages de l'Union. Je peux vous assurer qu'elle ne manquera pas de faire entendre sa voix. J'y reviendrai avec plus de détails dans notre débat de demain sur le programme du Conseil de Madrid.

Des avancées notables ont été, enfin, enregistrées, à l'initiative de la Commis-

sion, dans nos relations, d'une part, avec les pays d'Europe centrale et orientale, d'autre part, avec le reste du monde.

S'agissant des PECO nous avons présenté un livre blanc au mois de mai qui indique clairement, secteur par secteur, les mesures à prendre en vue du rapprochement de ces pays avec la Communauté, en particulier en regard du fonctionnement du Marché Intérieur. D'autres documents importants viennent d'être présentés par la Commission, destinés à la réflexion qui est engagée sur la question d'un futur élargissement de l'Union, notamment aux PECO.

En ce qui concerne plus généralement les relations extérieures de l'Union, une approche globale a été définie. De nouvelles orientations ont permis de renforcer la présence de l'Europe dans le monde et de développer avec un très grand nombre de partenaires des rapports nouveaux, que ce soit sur une base bilatérale, régionale ou encore multilatérale. Je citerai par exemple les accords que nous avons mis sur pied avec les Etats-Unis, la Russie, le Japon et la Chine ou encore avec le Mercosur et l'Asie.

La Conférence de Barcelone qui vient de s'achever, à laquelle la Commission a fortement contribué, constitue par ailleurs une autre avancée qui laisse bien augurer des rapports étroits et renforcés que nous entendons développer avec les pays méditerranéens. Vous connaissez enfin l'engagement, notamment au plan financier, consenti en faveur du processus de paix au Moyen-Orient et maintenant en ex-Yougoslavie.

Les efforts considérables de l'Europe entrepris en 1995 au titre de l'aide humanitaire ou à celui de l'aide au développement doivent être également rappelés pour mieux mesurer toute la dimension et l'importance des relations extérieures de l'Union.

Le contraste est grand cependant entre le constat que l'Europe est la première puissance commerciale du monde et l'immobilisme dont est atteint souvent le cadre d'action de la politique étrangère et de sécurité commune. La Commission le déplore. N'en sous-estimons pas pour autant les autres volets de la politique externe de l'Union qui restent considérables.

La Commission estime pour sa part avoir bien rempli sa mission dans le cadre de ses compétences et poursuivi chaque fois qu'elle l'a pu l'objectif de renforcer la présence et le rôle de l'Europe sur la scène internationale.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, les points principaux que je voulais souligner de l'action de la Commission en 1995. Un rapport détaillé sur l'ensemble de ce qui a

été réalisé pendant l'année écoulée vous a été transmis, et je vous propose de vous y reporter pour prendre la mesure véritable des premiers résultats de l'action de cette Commission, après bientôt un an d'exercice.

J'aimerais ajouter encore une remarque à propos de ce bilan. Il s'agit de la réorientation des méthodes de travail de la Commission.

En ce qui concerne la gestion des affaires communautaires vous aurez observé qu'un effort particulier a été déployé par la Commission pour se doter d'outils plus efficaces et prendre des initiatives dans les domaines de la gestion administrative et financière et de la lutte contre la fraude. Je sais que vous attachez beaucoup d'importance à ces questions. Il revient précisément au Parlement de veiller légitimement à la bonne gestion des fonds publics.

Je voudrais renouveler ici devant vous, fort de l'action de la Commission cette année dans ce domaine, notre attachement conjoint à une conduite des affaires communautaires transparente et claire avec le souci permanent d'une saine et efficace gestion.

Autre point de méthode à souligner, la manière d'appréhender la législation nouvelle. La Commission a modifié, là aussi, son approche. Elle réserve désormais une très large part de ses travaux au lancement de débats de réflexion et d'orientation, susceptibles le cas échéant de déboucher sur des programmes-cadres d'action. Cela se traduit par un accent privilégié mis sur les travaux d'impulsion et d'incitation. J'aimerais citer ici à titre d'exemple le Livre blanc sur l'éducation et la formation.

Les nouvelles initiatives législatives proposées par la Commission, dont vous aurez remarqué la très forte diminution par rapport aux années antérieures, restent quant à elles soumises au respect très strict des principes de subsidiarité et de proportionnalité, et font appel à de larges consultations externes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, il vous revient d'évaluer le travail accompli par la Commission. Certes, un certain nombre d'actions annoncées par la Commission n'ont pu être réalisées, faute de temps le plus souvent.

L'essentiel des engagements ont cependant été tenus et, surtout, des avancées notables ont été effectuées dans tous les domaines prioritaires.

Je ferais une mention particulière pour l'environnement. Dans ce domaine d'importants retards sont à relever. Il est primordial que la Commission, en 1996, regagne le temps perdu.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, vous aurez remarqué que j'ai placé l'action de la Commission dans le cadre d'une démarche qui se veut réaliste et pragmatique pour être la plus efficace possible. L'objectif que nous nous sommes donné d'agir moins pour agir mieux ne signifie pas pour autant que la Commission sera moins entreprenante.

Il s'agit d'une formule qui doit nous faire comprendre que c'est en réunissant toutes les forces autour de quelques politiques audacieuses dans les domaines prioritaires que l'Europe peut le mieux progresser. Les percées significatives enregistrées en 1995, que je viens d'évoquer, sont autant d'encouragements à poursuivre dans cette voie.

Le programme de travail de la Commission pour l'année prochaine s'inspire de cette démarche. Vous en connaissez les grands objectifs et son contenu détaillé. Ce document a déjà été l'objet de plusieurs analyses de la part des commissions parlementaires. Aussi, je me propose d'en tracer uniquement les traits principaux.

Mais pour ce faire nous devons être conscients de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Europe. Je m'en étais entretenu avec vous lors du débat sur l'état de l'Union. Notre programme de travail doit en effet en tenir compte. Plusieurs défis nous attendent, comme par exemple l'instauration de la monnaie unique et l'élargissement de l'Union.

Il s'agit d'y faire face. Par ailleurs, la situation économique et sociale appelle notre attention vigilante. L'emploi et la compétitivité constituent un combat de tous les jours. L'ampleur des défis et des problèmes à résoudre nous impose donc de concentrer notre action.

La Commission s'est fixé quatre priorités pour l'année 1996. Pour des raisons que chacun comprendra, pratiquement les mêmes domaines que ceux identifiés en 1995 constitueront le fil rouge de notre action l'année prochaine. Il s'agit des questions relatives à l'emploi, à la préparation de l'Union économique et monétaire, à l'approfondissement du marché intérieur et, enfin, à l'élargissement de l'Union et au développement de ses relations extérieures.

J'aimerais particulièrement insister sur le lien qui existe entre ces différents domaines. Sans Union économique et monétaire, sans monnaie unique, le marché intérieur risque de ne pas fonctionner pleinement, sinon même à terme d'être remis en question. Sans grand marché intégré en expansion, il est difficile d'espérer pouvoir réduire le chômage. Sans une Union plus forte à l'intérieur, comment envisager son élargissement et, renforcer sa présence dans le monde.

Tout se tient et c'est la raison pour laquelle la Commission insiste sur la nécessité d'aborder les grandes questions auxquelles l'Union doit répondre dans le cadre d'une approche globale. Il faut certes se concentrer sur l'essentiel, mais sans perdre la vision d'ensemble.

J'en viens aux grands axes de notre programme.

Prenons d'abord la lutte pour l'emploi et la solidarité. Le chômage se maintient en dépit de la reprise encore trop timide. Les efforts doivent donc être poursuivis avec détermination et imagination. Nous savons qu'il ne peut y avoir de remède miracle. Il s'agit d'un problème à multiples facettes. La solution doit par conséquent l'être aussi.

Une action soutenue pendant plusieurs années, tant au niveau de l'Union que des Etats membres, s'avère nécessaire. Notre programme pour 1996, en continuation de ce qui a été entrepris cette année, s'inspire de cette analyse et propose quatre lignes d'action :

- en premier lieu, il faut poursuivre des politiques macro-économiques en étroite combinaison avec des mesures structurelles;
- ensuite, il faut permettre aux petites et moyennes entreprises de s'épanouir, car elles sont une source importante d'emplois;
- les instruments de notre politique de cohésion économique et sociale doivent, par ailleurs, être mobilisés avec la plus grande efficacité possible;
- enfin, le facteur humain est à valoriser lui aussi. Les initiatives dans les domaines de la politique sociale, ainsi que de l'éducation et de la formation, devraient augmenter les possibilités d'emploi tout en diminuant les risques de marginalisation, voire d'exclusion.

Le second volet de notre programme concerne l'objectif de la réalisation de l'Union économique et monétaire. 1996 sera l'année des derniers préparatifs. Les décisions attendues à Madrid devront clarifier la situation. La Commission présentera les propositions nécessaires pour que les échéances et les dispositions prévues soient scrupuleusement respectées.

Le troisième domaine prioritaire est celui du marché intérieur. Les potentialités d'un marché sans frontières entre quinze pays ne sont plus à démontrer. Il faut tout faire pour qu'elles soient exploitées au maximum. Le marché intérieur est le moteur de l'Europe. Il convient d'en faire tomber les dernières barrières internes et de s'appuyer en particulier sur les secteurs de pointe. Le développement des réseaux transeuropéens devra également être porteur d'un

nouveau dynamisme en facilitant le décloisonnement des marchés.

Autre domaine prioritaire, enfin, la préparation du futur élargissement et le renforcement de la place de l'Union sur la scène internationale. Le coup d'envoi de la Conférence intergouvernementale sera donné au printemps 1996. Les enjeux en sont considérables comme je l'ai indiqué il y a un instant. La Commission y participera de façon très active et rendra un avis sur la question le moment venu. L'objectif à rechercher est au moins triple:

- rendre possible le futur élargissement qui modifiera profondément le visage de l'Union. Il sera en particulier nécessaire que celle-ci soit dotée d'une meilleure efficacité décisionnelle;
- mettre l'Union davantage en phase avec les préoccupations des citoyens. Il conviendra à cet égard de rendre l'Union encore plus démocratique et transparente;
- enfin permettre à l'Union d'agir avec efficacité et cohérence au plan externe, en définissant plus clairement son rôle et sa mission dans le monde et en lui donnant les moyens nécessaires à l'instauration d'une véritable politique étrangère. Il s'agit de renforcer la place de l'Union sur la scène internationale.

De grands chantiers nous attendent donc en 1996. Ils demandent l'appui de tous, à commencer par celui du Parlement.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, le moment est venu de nous poser la question de ce que l'on est en droit d'attendre de l'Europe, et par conséquent de notre action, pour résoudre les problèmes auxquels celle-ci est confrontée. La présentation du programme de travail de la Commission est l'occasion d'en débattre.

Quelle Europe voulons-nous vraiment? Si l'on n'est pas capable d'y répondre, alors comment relever les défis immenses qui sont devant nous. Pourquoi et à quel titre devrions-nous édifier une Europe unie, même s'il s'agit de la plus belle aventure humaine des temps modernes, si l'on ne peut répondre valablement au citoyen qui s'interroge sur quelques questions simples, mais qui engagent concrètement son avenir?

Quel service est rendu au citoyen, que lui apporte l'Europe? Voilà la vraie question que nous devons nous poser chaque fois que nous ouvrons un nouveau chantier. C'est ce que la Commission a tenté de faire en élaborant le programme que je vous présente aujourd'hui. Si nous plaçons la lutte pour l'emploi au centre de notre action, c'est parce que nous avons la conviction que

l'Europe recèle en son sein un potentiel formidable de forces et de dynamisme qui ne demande en réalité qu'à être mobilisé au bénéfice de tous.

Les difficultés économiques actuelles entraînent des réactions de repli à l'intérieur des frontières nationales et la crainte de changements.

Il nous revient d'expliquer inlassablement que l'espérance et le salut ne se trouvent pas dans moins d'Europe, mais bien au contraire dans plus d'Europe. Pourquoi développer un grand marché sans frontières intérieures, pourquoi une monnaie unique, pourquoi élargir encore l'Union et renforcer ses liens extérieurs? Parce que nous y trouverons des avantages.

Au delà de l'économique, ces avantages s'appellent paix, démocratie, solidarité et progrès. Telle est notre mission. Voilà pourquoi nous entendons plus que jamais être au service des européens et de chaque citoyen.

Conférence de PARIS sur la stabilité dans les Balkans

Le 12 décembre, le Ministre français des Affaires Etrangères avait convié 28 pays dans l'ancienne Abbaye de ROYAUMONT à CHANTILLY afin de lancer une réflexion sur la stabilité et le bon voisinage dans le Sud-Est de l'Europe. Ce processus devrait s'inspirer du Pacte de stabilité signé à PARIS en mars 1995 et créer les conditions nécessaires à un climat de confiance ainsi qu'à un dialogue régulier entre les parties.

Dans une déclaration adoptée à l'issue de la réunion, tous les pays participants acceptent de lancer, le moment venu, une table ronde régionale ayant pour but de créer les conditions d'un bon voisinage.

Intervenant au nom du Luxembourg, M. Jacques F. POOS a salué l'initiative française tout en regrettant qu'une première tentative européenne de diplomatie préventive, lancée par la Présidence et la Commission au printemps 1991 avait échoué.

Nous en mesurons aujourd'hui les dégâts.

Egalement présent à la réunion de ROYAUMONT, le principal artisan des accords de DAYTON, le Secrétaire d'Etat adjoint M. HOLBROOKE a lancé un appel pour un effort collectif: L'année 1996 sera difficile et si les engagements ne sont pas tenus, une nouvelle guerre éclatera.

Remise du Mérite Jeunesse au Palais Grand-Ducal

Dans le cadre d'une audience au Palais Grand-ducal, S.A.R. le Grand-Duc a remis le 12 décembre des certificats et médailles de bronze et d'argent à un groupe de jeunes gens et jeunes filles en guise de reconnaissance de leurs accomplissements dans le cadre du Mérite Jeunesse.

Le Mérite Jeunesse est un programme international qui s'adresse à tous les jeunes de 14 à 25 ans pour les encourager à s'investir dans un ensemble d'activités diverses leur permettant de développer leurs capacités personnelles et de confirmer leur rôle au sein de la société.

Il faut bien noter que l'engagement dans ce programme est volontaire et exclut toute idée de compétition si ce n'est envers soi-même.

Les activités se déroulent dans 4 secteurs: le service volontaire, les talents et compétences, les activités sportives et une expédition en plein air. Suivant le degré de persévérance atteint, l'insigne est une médaille en bronze, en argent ou en or. Ces activités peuvent être entreprises à titre individuel ou dans le cadre d'un groupe ou d'une organisation. Dans ce cas précis, les jeunes appartiennent aux Lëtzebuurger Guiden a Scouten, au Cen-

tre Convict, à l'Ecole Européenne, à la FNEL et au Judo-club Roeserbann. Ils y ont trouvé des «tuteurs» qui les ont motivés et suivis dans leur évolution.

Le Mérite Jeunesse est une institution internationale qui existe depuis 1956 et qui est établie dans plus de 50 pays.

Au Luxembourg le Mérite est une fondation d'utilité publique placée sous le haut patronage de S.A.R. le Grand-Duc. Le Conseil d'administration est présidé par S.A.R. le Prince GUILLAUME.

«Mérites Argent»

- Nathalie RATHS, Luxembourg (LGS)
- Raoul WEICKER, Ahn (Convict)
- Yves SIBENALER, Greiveldange (Convict)
- Philip FABER, Bridel (EE)
- Daniel HOLDEN, Rammeldange (EE)
- Christoph JESPERSEN, Steinsel (EE)
- Kathrin KERN, Kehlen (EE)
- Julia SCHIETTINGER, Luxembourg (EE)

- Michael OTTOLENGHI, Luxembourg (EE)

- Aliana HÖRHAGER, Luxembourg (EE)

«Mérites Bronze»

- Raphaël PRATAS, Dudelange (FNEL)
- Isabelle PAULY, Dudelange (FNEL)
- Nathalie BURGUN, Dudelange (FNEL)
- Véronique PRIM, Luxembourg (FNEL)
- Dennis WEZENBERG, Crauthem (FNEL)
- Nadine FEYDER, Bertrange (EE)
- Stéphanie-Anne DIOT, Bridel (EE)
- Laure ROLDAN, Luxembourg (EE)
- Toby CUBITT, Schrassig (EE)
- Julian GORNALL-THODE, Moutfort (EE)
- Nicolas HIRSCH, Luxembourg (EE)
- Perry RESL, Itzig (Judo)
- Jeff KAYSER, Crauthem (Judo)
- Jérôme Petry, Crauthem (Judo)
- Christophe PESCH, Crauthem (Judo)

“Le Conseil Européen de Madrid” - Discours du Président SANTER devant le Parlement européen

Strasbourg, le 13 décembre 1995

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Députés,

Dans deux jours, à Madrid, l'UE aura un rendez-vous important. J'exprime le voeu que le Conseil européen se concentre sur l'essentiel, c'est-à-dire les grands thèmes qui font partie de la stratégie à l'horizon de l'an 2000:

- amorcer la dernière ligne droite vers l'UEM
- donner le coup d'envoi à la CIG de 1996
- préparer l'élargissement.

En même temps, il faudra parler de l'emploi et de la compétitivité. Sur tous ces sujets, j'attends de Madrid des signaux forts et des conclusions opérationnelles.

Ce sera la meilleure façon de répondre aux doutes qui assaillent bon nombre d'Européens en ce moment.

L'UEM

S'il y a un domaine où l'Europe a besoin d'un message de confiance et de détermination, c'est bien celui de l'UEM. Il faut donner tort aux prophètes de l'échec. Il faut donner la réplique à ceux qui oublient, ou font mine d'oublier, que la décision de créer la monnaie unique a été prise. Et qu'elle l'a été au terme d'un long processus de négociation dont le résultat a été ratifié dans tous les Etats membres.

Il faut, enfin, dire haut et fort que l'UEM, loin d'être un sombre complot

contre les intérêts des Etats, est un moyen formidable pour renforcer l'économie européenne et donc l'emploi. La réduction des déficits publics, de la dette et de l'inflation n'est pas une idée saugrenue de quelques idéologues de Bruxelles ou d'ailleurs.

C'est un devoir vis-à-vis des générations futures que de rectifier le poids du passé, fruit de l'inconscience d'hier. Le service de la dette absorbe un cinquième des dépenses publiques dans certains des nos Etats membres.

Mesure-t-on le poids que fait peser sur les investissements productifs un tel héritage? Mesure-t-on le risque que comporte pour l'avenir de nos enfants la non-maîtrise des déficits de la sécurité sociale? Qui, je le précise, ne sont en

rien attribuables à l'UE car la sécurité sociale relève des seuls gouvernements nationaux. Qu'on cesse de sauter sur sa chaise comme des cabris en criant «l'Europe, l'Europe» pour l'accuser de tous les maux et en faire le bouc émissaire universel.

A l'heure actuelle on entend tant de voix qui évoquent les risques et difficultés, réels mais surtout imaginaires, qui seraient liés à l'UEM. Laissez-moi un instant vous parler des conséquences que l'échec de la monnaie unique entraînerait à mes yeux.

Elles sont au nombre de trois. D'abord, une énorme perte de crédibilité et une formidable régression de l'idée européenne. Comment une Union incapable de respecter ses engagements et de s'organiser selon sa propre logique pourrait-elle inspirer confiance?

Ensuite, la continuation voire l'accentuation des fluctuations monétaires si préjudiciables au marché intérieur. Il ne faut pas se faire d'illusions : la sanction des marchés en cas d'échec ou de report de l'UEM serait terrible pour certains. D'autres pourraient se retrouver tel le roi Midas avec les mains pleines d'or et leur industrie installée chez les voisins.

Enfin, la condamnation de l'Europe à rester, malgré son énorme potentiel économique, un acteur de second ordre sur la scène internationale, en termes monétaires mais aussi en termes politiques.

C'est pour cela que le Conseil européen de Madrid doit réaffirmer sa détermination à faire démarrer la troisième phase le 1^{er} janvier 1999. Et baliser la voie vers cet objectif en adoptant le scénario de passage et en fixant, enfin, le nom de la future monnaie unique.

Concernant le scénario, il subsiste encore l'un ou l'autre désaccord mineur. Je pense à la date de la prise de décision sur les participants à la 3^{ème} phase. Il ne faut pas y attribuer plus d'importance que cette question ne mérite; l'essentiel est que la décision soit prise sur base de chiffres fiables et qu'elle le soit en temps utile pour respecter coûte que coûte l'échéance du 1^{er} janvier 99.

Je cite aussi la question du basculement des dettes publiques; la Commission a toujours plaidé et continuera à plaider pour ce basculement dès le début de la troisième phase, signe de l'engagement irréversible des pays participants. Quant au nom, je n'ai qu'un souhait: qu'on n'en fasse pas une affaire d'amour-propre et que l'on se mette d'accord à Madrid. J'attache personnellement plus d'importance à la qualité de la monnaie unique qu'à sa dénomination.

Un dernier mot sur l'UEM. Je partage l'avis de ceux qui insistent pour que la convergence soit durable. C'est le bon sens même. La Commission fera con-

naître ses propositions pour un pacte de stabilité communautaire. Elle continuera aussi ses réflexions sur les relations entre les pays participant à la 3^{ème} phase et ceux qui s'y joindront plus tard. Nous pensons qu'il convient de prévoir à cet effet un mécanisme de change spécial centré autour de la monnaie unique. Mais ne mettons pas la charrue avant les boeufs. Ce qui compte tout d'abord c'est qu'un nombre aussi élevé que possible d'Etats membres puissent respecter les critères de convergence et soient prêts dès 1999.

La Compétitivité et l'emploi

Je n'ai jamais caché l'importance que j'attache à l'UEM. Non pas par une espèce de fétichisme monétaire mais parce que je la considère comme un garant de la prospérité et du dynamisme européens. Je suis préoccupé par la perception qu'ont beaucoup de nos citoyens de l'UEM comme ennemie de l'emploi. Je considère, au contraire, que le respect des critères de convergence, indispensable pour créer une monnaie unique forte, est en même temps un garant pour une politique économique créatrice d'emplois.

Il faut répéter sans cesse et démontrer par nos actes que l'emploi constitue pour nous la première priorité. On parle beaucoup de mondialisation, et avec raison. La solution ne peut être de la nier et de mettre la tête dans le sable. Soyons plus intelligents que cela: profitons des opportunités qu'offre cette mondialisation grâce à une action énergique au niveau européen. Si nous voulons préserver le modèle de société européen - et je suis le premier à le vouloir - il n'y a qu'une réponse: une Europe forte, dynamique, compétitive et solidaire. Une Europe qui se modernise tout en préservant la tradition du service public, tout en privilégiant le dialogue social, tout en assurant la solidarité entre les citoyens et entre les générations.

Une Europe qui mène des politiques macro-économiques saines, certes, mais qui conduise aussi une action structurelle en faveur de l'emploi. Dans l'esprit de Essen. Le rapport conjoint préparé par les Ministres des Finances et ceux du Travail ainsi que la Commission montre que nous sommes sur la bonne voie.

Il n'y a pas de remède miracle. Il faut une action soutenue pendant des années, au niveau de l'Union, mais aussi et surtout dans les Etats membres, une action multiforme et imaginative.

Je cite trois exemples, qui font l'objet de récentes prises de position de la Commission:

- 1) une action déterminée en faveur des PME, seul véritable réservoir d'emplois à l'heure actuelle. Nous voulons des actes concrets, pour encourager l'esprit d'entreprise, diminuer la bureaucratie, faciliter l'accès des PME à nos programmes, renforcer l'appui financier en leur faveur.
- 2) une réflexion en profondeur sur l'éducation et la formation, car la ressource humaine est notre bien et notre atout le plus précieux.
- 3) des avancées réelles dans les réseaux transeuropéens. Il y a des progrès depuis Cannes, mais je suis déçu par les lenteurs et un certain manque d'imagination, en matière de financement par exemple.

Je ferai une autre remarque ici. Trop souvent, les Etats membres adoptent en cette matière une vision purement nationale. Ceci ne correspond guère à l'idée même de réseaux transeuropéens. Ceci amène aussi à sous-estimer les réels bénéfices, économiques et autres, liés à une véritable intégration des réseaux.

La CIG

J'en viens à présent à la CIG. Le groupe de M. Westendorp vient de rendre sa copie. Je vous dirai ce que j'en pense. Je crois que le rapport, qui n'est pas mal fait du tout, constitue une bonne préparation pour la Conférence. C'est tout ce qu'on leur avait demandé de faire : leur reprocher de ne pas avoir livré un produit tout ficelé avec des accords sur les grands sujets relève de la naïveté ou de la mauvaise foi. Il eût été étonnant d'aboutir à des accords avant que les négociations n'aient commencé.

La lecture du rapport m'inspire deux sentiments: une certaine satisfaction d'abord, en raison du large accord sur les enjeux de la CIG et les grandes orientations, un sentiment d'inquiétude ensuite, en raison des blocages que certaines positions minoritaires laissent présager. Il est crucial que les Européens convaincus, les adeptes d'une Europe ambitieuse, fassent entendre leur voix dans les mois à venir et ne se laissent pas aller à la résignation devant les difficultés à venir.

Connaissant votre engagement, je plaiderai pour une association aussi étroite que possible du PE aux négociations : ce serait un gage de démocratie et d'efficacité. La Commission, quant à elle, jouera son rôle dans les négociations à venir, que ce soit en proposant des réformes ambitieuses ou en dénonçant les dérives.

Ainsi, elle rappellera sans cesse aux Etats membres que l'engagement pris en faveur de l'élargissement doit s'accompagner de réformes substantielles de nos prises de décision et de nos institutions. Entendre dire un Ministre qu'il ne voit pas le lien entre l'élargissement et un re-

cours accru à la majorité qualifiée m'a laissé perplexé.

La Commission plaidera pour une Union plus démocratique et plus transparente. Dans ce contexte, elle estime que la réduction à trois des procédures de décision doit tout naturellement conduire à étendre considérablement le recours à la codécision; c'est dans la logique du système, mais il vaut mieux le dire clairement.

Impliquer davantage les parlements nationaux me paraît être une idée sage. A une condition : que l'on ne vienne pas à créer une nouvelle structure institutionnelle, source de blocages et incompatible avec le rôle du Parlement européen.

La Commission poussera en faveur d'une politique extérieure qui en mérite le nom. L'Union doit avoir, au-delà de son identité économique, une véritable identité politique et, à terme, militaire. Il faut, pour cela, améliorer tant l'analyse que la prise de décisions et la visibilité.

Concernant celle-ci, il y a de fausses bonnes idées: celle du M.PESC en est une. Plutôt que d'accroître la visibilité, elle accroîtra la confusion et les conflits de compétences. Les idées simples sont souvent les meilleures: je pense à la représentation bicéphale Présidence/Commission. Une autre observation dans ce contexte: on ne crée pas une politique étrangère par un traité. On se donne tout au plus un cadre et un instrument grâce auxquels on peut exister sur le plan international. A une condition: qu'il y ait la volonté politique de le faire. Et c'est là où le bât blesse trop souvent, ne nous le cachons pas.

Si dans la crise bosniaque l'UE avait systématiquement agi et parlé en tant que telle, nul doute que l'image de l'Europe, et j'ose dire son efficacité, en seraient sorties grandies. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

La Commission ne se lassera pas de batailler pour une réforme du dispositif du 3ème pilier. Je le dis sans ambages : on ne peut pas continuer comme à l'heure actuelle, les citoyens ne le toléreront plus très longtemps. Et ce ne sont pas les quelques rares "succès" de ces derniers temps qui me feront changer d'avis. Je constate d'ailleurs avec un certain amusement que chaque fois qu'on arrive à un accord dans ce cadre c'est parce qu'au fil des négociations on a gommé tout ce qui aurait obligé un quelconque de nos États membres à modifier sa législation nationale!

La Commission plaidera aussi pour que l'Union s'implique davantage dans les droits du citoyen et de l'homme en général. L'Union doit, outre un modèle économique et politique, être un modèle de civilisation. Je ne comprends d'ailleurs pas que la lutte contre le racisme et la xénophobie puisse donner lieu à tant d'interrogations voire, me dit-on, à de

savantes réflexions sur une clause de opt-out.

La Commission, et c'est là ma dernière observation sur la CIG, se prononcera, enfin, en faveur d'une analyse approfondie de la problématique de la différenciation. Pourquoi?

Parce que l'Europe, surtout si elle s'élargit, ne peut pas se payer le luxe d'être freinée dans le développement de nouvelles politiques par la recherche systématique du plus petit dénominateur commun.

Si je soulève ce problème, ce n'est pas par goût de la provocation. J'estime simplement que dans la vie il vaut mieux anticiper les problèmes que les subir passivement.

Or, il est évident que nous aurons le débat sur la flexibilité. Il est tout aussi évident qu'il sera porteur de danger pour l'unification européenne. Si nous n'y prenons garde, nous glisserons vers l'Europe à la carte qui débouchera, j'en suis sûr, sur la non-Europe. Je n'en veux à aucun prix.

Je veux au contraire une Union dynamique et intelligente qui se serve des plus hardis pour entraîner dans la bonne direction le peloton entier. J'ai dans ce contexte trois exigences: le respect de l'acquis, un cadre institutionnel unique, des objectifs communs.

Le Conseil européen de Madrid se contentera de fixer la date du début de la CIG et quelques grandes orientations. Je n'en ai pas moins cru utile de développer devant vous aujourd'hui quelques idées qui guideront la Commission dans les mois à venir. Nous allons les développer en plus de détail dans l'avis que la Commission sera amenée à adopter avant la convocation formelle de la CIG. Ce sera aussi l'occasion pour examiner à fond des problématiques aussi importantes que la place de l'emploi dans le débat à venir ou notre politique future de l'environnement.

L'ELARGISSEMENT

Un résultat positif de la CIG est une condition indispensable pour entamer les négociations d'adhésion avec les PECO et Malte et Chypre. Comme dans le cas de l'UEM, la décision politique de procéder à l'élargissement a été prise. Mais le chemin nous y conduisant est moins clairement défini. Le Conseil européen de Madrid devrait préciser les choses à cet égard. Pour ma part, je vois trois éléments qui méritent d'être mentionnés ici : D'abord, une intensification de la stratégie de pré-adhésion. Le rapport intérimaire de la Commission montre les progrès réalisés, notamment suite au Livre blanc sur le marché intérieur. Dans d'autres secteurs aussi, nous allons assister les PECO dans leurs ef-

forts d'assimilation de l'acquis communautaire. J'exprime un sentiment largement partagé en insistant sur une approche moins formelle, moins rituelle, du dialogue structuré.

Ensuite, une analyse exhaustive de l'impact de l'élargissement sur les politiques de l'UE.

A ce sujet, la Commission présentera au Conseil européen un premier rapport intérimaire qui devra évidemment être suivi de travaux beaucoup plus substantiels. J'attire aussi votre attention sur notre rapport relatif à la PAC. Je rappellerai de même que la Commission soumettra, immédiatement après la fin de la CIG, une communication d'ensemble sur nos politiques et nos finances au-delà de 1999.

Enfin, un examen objectif et sans complaisance de l'état de préparation de chacun des pays candidats. C'est à la Commission qu'il revient de le faire dans le cadre des avis prévus à l'article "O" du traité. Je m'engage à présenter ces avis dans le courant de 1997, après la fin de la CIG. Ils permettront au Conseil de prendre ses responsabilités en connaissance de cause.

Il est évident que si chacun des pays candidats a vocation à rejoindre l'Union, le rythme exact des adhésions dépendra des négociations spécifiques; il ne me paraît pas raisonnable de procéder par la voie d'un paquet global.

Voilà, en quelques mots, ce que j'avais à dire à 48 heures du rendez-vous de Madrid. Je me suis volontairement limité aux thèmes centraux de ce Conseil européen.

Pour le reste, je me permets de vous renvoyer aux conclusions qui, c'est la coutume, énuméreront beaucoup d'autres sujets. Je n'ai rien dit des relations extérieures, non pas parce que j'en sous-estime l'importance, mais parce que, grâce au travail remarquable de la Présidence espagnole, le Conseil européen pourra se limiter à prendre acte d'un certain nombre de succès retentissants: le sommet transatlantique, la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, l'Union douanière avec la Turquie, l'accord avec le Mercosur, l'accord de paix en ex-Yougoslavie.

Concernant ce dernier dossier, l'UE doit pleinement jouer son rôle dans la reconstruction de cette région meurtrie par des années de guerre. Il faudra agir vite et bien, en étroite coopération avec les États-Unis et d'autres partenaires tiers.

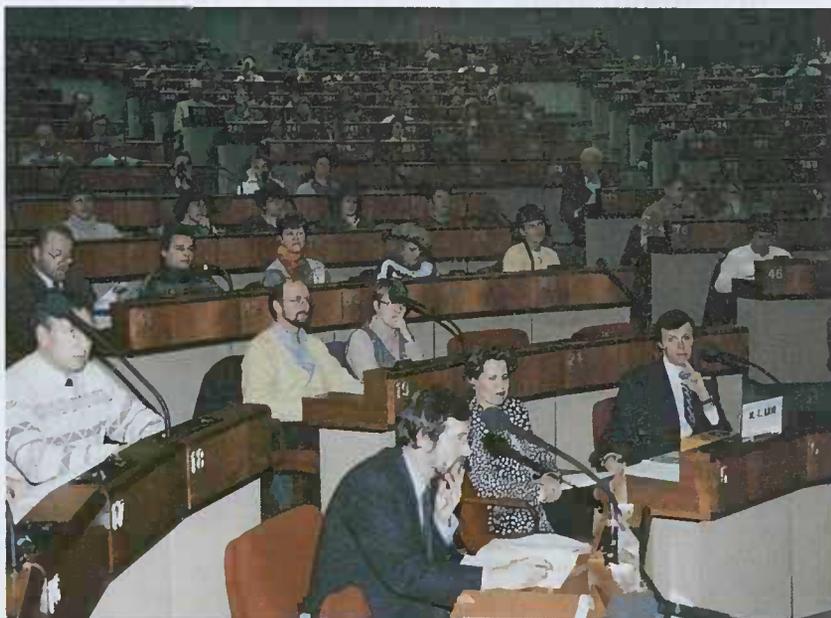
M. le Président, Mesdames et Messieurs, l'Union avance, n'en déplaise aux pleureuses de service. Madrid, j'en suis sûr, viendra dignement couronner une excellente Présidence espagnole, en fixant des orientations claires sur les échéances à l'horizon 2000.

Je vous remercie.

Améliorer la qualité dans les structures de santé

Quelque 350 personnes, majoritairement des professionnels de la santé, ont participé le 13 décembre à une Journée de réflexion sur la qualité des structures de santé au Grand-Duché, Journée dont le thème exact s'intitulait «A la recherche d'une stratégie qui engage tous les acteurs au Grand-Duché de Luxembourg». Cette initiative, la première du genre dans notre pays, avait été organisée conjointement par le Ministère de la Santé, le Ministère de la Sécurité sociale et le Comité permanent pour les hôpitaux.

Comme l'ont indiqué les organisateurs, ce colloque avait notamment pour toile de fond le programme d'action «Santé pour tous» de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), lequel prévoit notamment la mise en oeuvre, d'ici l'an 2000, dans tous les Etats membres, de structures et de procédures pour assurer le développement continu de la qualité des soins ainsi que le développement et l'utilisation appropriée des techniques de santé.



Grand intérêt auprès des professionnels de la Santé



Le Ministre de la Santé M. Johny LAHURE et le Dr HANSEN-KOENIG, Directeur de la Santé

Toujours selon les organisateurs, la réflexion, dans notre pays, sur le développement de la qualité des prestations se concrétise par la mise en oeuvre de procédures d'amélioration dans les domaines tant médical que soignant, administratif ou logistique. Toutefois, si c'est un fait que de nombreuses initiatives spontanées sont nées dans nos structures de santé pour apporter des changements concrets, celles-ci sont généralement peu connues. Partant, un des points abordés lors de la réunion avait pour but d'assurer la promotion et la coordination de ces différentes actions. D'une manière plus générale, il devait également être question de la mise en place d'une future structure nationale de la qualité.

Rehaussée par la présence du Ministre de la Santé, Johny LAHURE, mais aussi par celle d'éminents conférenciers venus de Belgique, de France ou du Luxembourg, le symposium a débuté par une brève allocution du ministre, lequel s'est d'emblée félicité de la présence d'un si grand nombre de participants.

L'orateur a également souligné que pour mener une politique de santé adéquate et responsable, «il faut permettre de combiner systématiquement les progrès scientifiques ou cliniques avec la pratique journalière, et veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de confusion entre quantité et qualité des prestations». Prônant une réflexion de la part tant des demandeurs que des

prestataires de soins en vue d'obtenir le rapport qualité-prix le plus intéressant possible, Johny LAHURE a également mis l'accent sur la législation afférente, laquelle favorise, selon lui, «la responsabilisation des gestionnaires et des acteurs à tous les niveaux du système de soins.»

Après les discours, les participants ont été conviés à une table ronde. En fin de journée, ce fut au Ministre de la Sécurité sociale, Mme Mady DELVAUX-STEHRÉS, qu'est revenue la tâche de tirer les conclusions du colloque.

(Luxemburger Wort)

Le LUXEMBOURG demande la mise en liberté de M. Wei Jin CHENG (13.12.1995)

M. Wei Jin CHENG, un défenseur non-violent des droits de l'homme en Chine, vient d'être condamné le 13 décembre 1995 par une Cour de PEKIN à 14 ans de prison pour avoir «tenté de renverser le gouvernement chinois.»

Le Luxembourg a pris connaissance avec grand regret de cette condamnation prononcée à l'exclusion de la presse étrangère.

Le Luxembourg lance un appel au gouvernement chinois pour qu'il fasse preuve de générosité et qu'il libère sans conditions et dans les plus brefs délais M. Wei Jin CHENG.

M. BODRY visite le contingent luxembourgeois de l'IFOR

Le 13 décembre 1995 le Ministre de la Force Publique M. Alex BODRY a rendu visite au contingent luxembourgeois de

l'IFOR (Implementation Force), la force de paix multinationale pour la Bosnie, dont l'entraînement se poursuit actuellement à LAGLAND près d'ARLON.

Le ministre était accompagné par le Colonel Michel GRETSCH.

La visite a été précédée d'un briefing au Commandement de l'Armée sur l'état des préparatifs de l'unité de transport de l'Ar-

mée luxembourgeoise dans le cadre de l'opération de l'OTAN «Joint Endeavour» en Ex-Yougoslavie.

Le ministre a eu un déjeuner en commun et des entretiens avec les membres du détachement.

Le départ pour la Bosnie est programmé pour début janvier 1996.

La participation du Luxembourg à la Conférence de Paris

La Conférence de PARIS pour la paix en ex-Yougoslavie s'est tenue les 13 et 14 décembre 1995. Le LUXEMBOURG, qui fut représenté par M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères, a participé à deux volets de cette Conférence.

Le 13 décembre, M. Hervé DE CHARRETTE, Ministre français des Affaires étrangères, a présidé une réunion des ministres des Affaires étrangères sur le pro-

cessus de stabilité et de bon voisinage dans le sud-est de l'Europe. Furent invités les pays de l'Union européenne, la Commission, les cinq Républiques issues de l'ex-YOUGOSLAVIE, les pays voisins (ALBANIE, BULGARIE, HONGRIE, ROUMANIE) les ETATS-UNIS, la RUSSIE et la TURQUIE, ainsi que l'OSCE et le Conseil de l'Europe.

L'objet de cette réunion fut de saisir l'occasion de la signature de l'accord de paix sur la BOSNIE et les reconnaissances mutuelles des pays issus de l'ex-YOUGOSLAVIE pour initier un effort commun des parties en faveur d'un processus de

stabilité et de bon voisinage. Son but à terme est d'améliorer et de restaurer le dialogue et la confiance dans la région et de prévenir les tensions et les crises à travers la coopération.

Le LUXEMBOURG fut également présent à la cérémonie de signature de l'accord de paix paraphé à DAYTON, qui a eu lieu dans la Salle des Fêtes du Palais de l'ELYSEE. Il y a assisté à la fois comme pays membre de l'Union européenne et comme pays contributeur de troupes à l'IFOR, la force internationale sous commandement de l'OTAN chargée de la mise en oeuvre militaire de l'accord de paix.

«Adventsconcert» de l'Ensemble musical de la Police du LUXEMBOURG

Le 15 décembre 1995, l'Ensemble musical de la Police du LUXEMBOURG a invité à un «Adventsconcert» en l'Eglise paroissiale au LIMPERSBERG, avec le programme musical suivant:

Programme

- Rondo/MOURET
- Toccata & Fugue/BACH

- Gebet/MOZART
- Präludium/T. DAWITT
- Adeste Fideles/arr. SADELER
- Little Drummer Boy/BECK
- Mary's Boy Child/HAIRSTON
- Premier Noël/arr. SADELER
- Judas Maccabaeus'/HÄNDEL
- Weihnachtsglocken/WIEST



L'ensemble musical de la POLICE du LUXEMBOURG

- Noël/arr. musical
- Stille Nacht/GRUBER

Mentionnons que l'ensemble musical de la Police se compose comme suit:

Ensemble musical de la Police

COENJAERTS Hubert	Percussion
DECKER Gustave	Baryton
DELL Francis	Clarinete
ENSCH Jean-Paul	Tuba
FRITSCH Roland	Trompette
KOHL Patrick	Percussion
KOHN Gaston	Trompette
KOOS Pascal	Sax. Alto
KRUMMES Paul	Cor
MEHLEN Paul	Bass
NOEL Charles	Sax. Tenor
SCHAMBOURG Gustave	Trompette
SCHILTZ Fernand	Sax. Tenor
SCHILTZ Marcel	Sax. Alto
SCHUMACHER Jean-Paul	Bass
WECKERING Simone	Bugle

avec le concours de CHRISTNACH Daniel aux orgues

Direction: TARPANI Joseph

Conseil Européen de MADRID, 15 et 16 décembre 1995

Conclusions de la Présidence



La photo traditionnelle des participants au Sommet de MADRID

Introduction

Le Conseil européen, réuni à Madrid les 15 et 16 décembre 1995, a pris des décisions sur l'emploi, la monnaie unique, la Conférence intergouvernementale et l'élargissement vers l'Europe centrale et orientale et vers la Méditerranée.

Le Conseil européen considère que la création d'emplois constitue le principal objectif social, économique et politique de l'Union européenne et de ses Etats membres et déclare sa ferme intention de poursuivre tous les efforts nécessaires pour réduire le chômage.

Le Conseil européen a adopté le scénario pour l'introduction de la monnaie unique et a confirmé sans équivoque que cette phase débutera le 1^{er} janvier 1999.

Le Conseil européen a décidé de nommer "euro" la monnaie qui sera utilisée à partir du 1^{er} janvier 1999.

Le Conseil européen a continué la réflexion sur l'avenir de l'Europe entamée à Essen et poursuivie à Cannes et à Formentor.

Dans ce contexte, après avoir accueilli avec satisfaction le rapport du groupe de réflexion, le Conseil européen a pris la

décision de lancer la Conférence intergouvernementale le 29 mars 1996 afin de créer les conditions politiques et institutionnelles nécessaires pour adapter l'Union européenne aux besoins d'aujourd'hui et de demain, en vue notamment du prochain élargissement.

Il est indispensable que cette conférence puisse obtenir des résultats suffisants pour que l'Union apporte une valeur ajoutée à tous ses citoyens et pour assumer de façon adéquate ses responsabilités au niveau interne et externe.

Le Conseil européen accueille avec satisfaction certaines réalisations remarquables intervenues depuis sa dernière réunion dans le cadre des relations extérieures et dans lesquelles l'Union européenne a joué un rôle déterminant :

- la signature à Paris de l'accord conclu à Dayton, qui met fin à la terrible guerre dans l'ex-Yougoslavie et est fondé sur les efforts considérables accomplis par l'Europe au cours des mois précédents dans les domaines militaire et humanitaire, ainsi que dans le cadre des négociations qui se sont déroulées. Le Conseil européen reconnaît la contribution décisive des Etats-Unis à un moment crucial ;

- le nouvel Agenda transatlantique et le Plan d'action conjoint Union européenne - Etats-Unis, signés au Sommet de Madrid le 3 décembre, qui représentent d'importants engagements conjoints avec les Etats-Unis pour revitaliser et renforcer notre association ;
- la signature à Madrid de l'accord-cadre interrégional entre l'Union européenne et le Mercosur, en ce sens qu'il s'agit du premier accord de ce genre signé par l'Union européenne ;
- la déclaration de Barcelone, qui marque le début d'une nouvelle association globale euro-méditerranéenne qui favorisera la paix, la stabilité et la prospérité dans la région de la Méditerranée, par le biais d'un processus permanent de dialogue et de coopération ;
- la signature à Maurice de la Convention révisée de Lomé IV entre l'Union européenne et les pays ACP, qui consolidera l'association des deux parties ;
- l'avis conforme du Parlement européen sur l'union douanière entre l'Union européenne et la Turquie qui ouvre la voie à la consolidation et au renforcement d'une relation politique, économique et de sécurité fondamentale pour la stabilité de cette région.

Le Conseil européen a commencé ses travaux par un échange de vues avec M. Klaus Hänsch, Président du Parlement européen, sur les principaux thèmes de discussion de la présente réunion.

Finalement, une réunion s'est tenue aujourd'hui avec les Chefs d'Etat et de gouvernement et les ministres des Affai-

res étrangères des pays associés d'Europe centrale et orientale, y compris les pays Baltes (ci-après dénommés les PECO) ainsi que de Chypre et de Malte. Un large échange de vues a eu lieu sur ces conclusions, les thèmes liés à la stratégie de préparation de l'adhésion et différents sujets de politique internationale.

I

La relance économique de l'Europe dans un cadre socialement intégré

A. Union économique et monétaire

I. Scénario pour l'introduction de la monnaie unique

1. Le Conseil européen confirme que la troisième phase de l'Union économique et monétaire commencera le 1^{er} janvier 1999, dans le respect des critères de convergence, du calendrier, des protocoles et des procédures établis par le traité.

Le Conseil européen confirme qu'un degré élevé de convergence économique est une condition préalable à la réalisation de l'objectif du traité de créer une monnaie unique stable.

2. Le nom de la nouvelle monnaie est un élément important de la préparation du passage à la monnaie unique, car il détermine en partie l'acceptabilité par le public de l'Union économique et monétaire. Le Conseil européen estime que le nom de la monnaie doit être le même dans toutes les langues officielles de l'Union européenne en tenant compte de l'existence des différents alphabets ; il doit être simple et symboliser l'Europe.

Le Conseil européen décide, par conséquent, qu'à partir du début de la troisième phase, le nom de la monnaie européenne sera "euro". Il s'agit d'un nom complet, non d'un préfixe qui précéderait les noms des monnaies nationales.

Le nom spécifique "euro" sera utilisé au lieu du terme générique "écu" employé dans le traité pour désigner l'unité monétaire européenne.

Les gouvernements des quinze Etats membres sont convenus d'un commun accord que la présente décision constitue l'interprétation agréée et définitive des dispositions du traité.

3. Pour clarifier de façon décisive le processus d'introduction de la monnaie unique, le Conseil européen adopte le scénario pour l'introduction de la monnaie unique figurant à l'annexe I, qui est fondé sur le scénario élaboré à sa de-

mande par le Conseil, en consultation avec la Commission et l'Institut monétaire européen. Il constate avec satisfaction que le scénario est entièrement compatible avec le rapport de l'IME sur l'introduction de la monnaie unique.

4. Ce scénario assure la transparence et l'acceptabilité, renforce la crédibilité et souligne l'irréversibilité du processus. Il est techniquement réalisable et vise à fournir la sécurité juridique nécessaire, à réduire le plus possible les coûts d'ajustement et à éviter des distorsions de concurrence. Conformément à ce scénario, le Conseil, réuni au niveau des Chefs d'Etat et de gouvernement, confirmera le plus tôt possible en 1998 quels Etats membres réunissent les conditions nécessaires pour adopter la monnaie unique. La Banque centrale européenne (BCE) devra être créée suffisamment à l'avance pour pouvoir mener à bien les préparatifs et commencer pleinement ses activités le 1^{er} janvier 1999.

5. La troisième phase débutera le 1^{er} janvier 1999 avec la fixation irrévocable des taux de conversion des monnaies des pays participants entre elles et par rapport à l'euro. A partir de cette date, la politique monétaire et celle du taux de change se feront en euro, l'utilisation de l'euro sera encouragée sur les marchés de devises et les Etats membres participants émettront en euro la nouvelle dette négociable.

6. Un règlement du Conseil, dont les travaux techniques préparatoires devront être conclus à la fin de 1996 au plus tard, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1999 et fixera le cadre juridique pour l'utilisation de l'euro, lequel deviendra à partir de cette date une monnaie au sens propre et le panier officiel de l'écu cessera d'exister. Ce règlement établira, tant que subsisteront des unités monétaires différentes, une équivalence juridiquement contraignante entre l'euro et les unités monétaires nationales. Le remplacement des monnaies nationales par l'euro ne devra pas affecter, en soi, la continuité des contrats, sauf si ceux-ci en disposent autrement. Dans le cas

des contrats libellés par référence au panier officiel de l'écu de la Communauté européenne, conformément au traité, le remplacement par l'euro se fera à raison de un pour un, sauf si ces contrats en disposent autrement.

7. Le 1^{er} janvier 2002 au plus tard, les billets et pièces libellés en euro commenceront à circuler parallèlement aux billets et pièces nationaux. Dans un délai de six mois au plus, les monnaies nationales auront été remplacées totalement par l'euro dans tous les Etats membres participants et le passage à la monnaie unique sera terminé. Par la suite, les billets et les pièces nationaux pourront encore être échangés auprès des banques centrales nationales.

8. Le Conseil européen invite le Conseil ECOFIN à accélérer tous les travaux techniques supplémentaires qui sont nécessaires pour réaliser le scénario adopté aujourd'hui pour l'introduction de la monnaie unique. Le libellé des billets et des pièces émis en euro sera également défini dans les différents alphabets de l'Union.

II. Autres préparatifs pour la troisième phase de l'UEM

Convergence économique durable

La discipline budgétaire a une importance essentielle aussi bien pour le succès de l'Union économique et monétaire que pour l'acceptation par le public de la monnaie unique. Il est donc nécessaire d'assurer qu'après le passage à la troisième phase, les finances publiques demeurent saines, conformément aux obligations du traité.

Le Conseil européen note avec intérêt que la Commission a l'intention de présenter en 1996 ses conclusions sur les mécanismes qui permettront d'assurer la discipline budgétaire et la coordination au sein de l'union monétaire conformément aux procédures et aux principes définis dans le traité.

Relations entre les Etats membres participant à la zone euro et les Etats membres non participants

Les relations futures entre les Etats membres participant à la zone euro et les Etats membres qui ne participent pas à cette zone dès le début devront être définies avant le passage à la troisième phase.

Le Conseil européen demande au Conseil ECOFIN d'étudier, en coopération avec la Commission et l'Institut monétaire européen, pour leurs domaines de compétence respectifs, les diverses questions qui se posent du fait que certains pays pourraient ne pas participer à la zone euro dès le départ, et en particulier, mais non exclusivement, les problèmes liés à la stabilité monétaire.

Travaux futurs

Le Conseil européen invite le Conseil ECOFIN à l'informer sur les deux questions ci-dessus le plus rapidement possible.

Les travaux concernant ces deux questions devront respecter l'exigence du traité selon laquelle les Etats membres qui entreront dans la zone euro après 1999 pourront le faire dans les mêmes termes et conditions que ceux appliqués en 1998 aux Etats membres participant depuis le début.

B. GRANDES ORIENTATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

Le Conseil européen rappelle la nécessité de maintenir durablement un haut degré de convergence entre les économies des Etats membres, à la fois pour créer les conditions stables permettant de passer à la monnaie unique et pour assurer le bon fonctionnement du marché intérieur. Il a approuvé à cet égard le rapport du Conseil sur la mise en oeuvre des grandes orientations de politique économique arrêtées en juillet dernier.

C. EMPLOI

1. Le Conseil européen réaffirme que la lutte contre le chômage et en faveur de l'égalité des chances constitue la tâche prioritaire de la Communauté et de ses Etats membres.

La stratégie à moyen terme conçue à Essen et confirmée à Cannes fournit le cadre approprié pour développer les mesures décidées. Ces mesures ont déjà commencé à être appliquées dans les Etats membres avec des résultats globalement positifs, grâce surtout à une combinaison adéquate de mesures structurelles et de politiques favorisant une croissance économique soutenue.

Le Conseil européen accueille favorablement le rapport intérimaire de la Commission et l'analyse sur les effets mutuellement bénéfiques d'une coordination renforcée entre les politiques économiques et structurelles de l'Union. Il demande à la Commission de présenter son rapport final lors de sa réunion de décembre 1996.

2. Le Conseil européen se félicite de la façon dont la procédure de suivi de l'emploi prévue à Essen a été conçue et mise en oeuvre pour la première fois. Elle est axée sur une stratégie de coopération entre tous les acteurs impliqués dans cet effort commun. Ainsi,

– les Etats membres ont traduit les recommandations d'Essen dans des programmes pluriannuels d'emploi, qui comportent des mesures innovatrices qui ont commencé à porter leurs fruits et qui constituent l'instrument adéquat pour concrétiser les recommandations que le Conseil adoptera dans le domaine socio-économique ;

– la stratégie de création d'emplois dans l'Union européenne prendra un nouvel élan avec l'approbation par le Conseil européen du rapport conjoint présenté par le Conseil (ECOFIN et Travail et Affaires sociales) et par la Commission (annexe 2). Pour la première fois, une convergence a été obtenue dans l'analyse de la voie à suivre pour que la reprise économique actuelle soit accompagnée d'une amélioration plus nette de la situation de l'emploi.

Par l'approbation de ce rapport, le mandat d'Essen sur le suivi de l'emploi a été rempli et les politiques de l'emploi déjà décidées lors de Conseils européens antérieurs ont été consolidées. Par la coopération de toutes les parties impliquées, de nouveaux progrès sont réalisés non seulement vers l'identification des obstacles à la réduction du chômage, mais surtout en ce qui concerne les aspects macro-économiques et structurels favorisant substantiellement la création de nouveaux emplois ;

– il se félicite que les interlocuteurs sociaux à l'échelle européenne aient dégagé, dans la déclaration qu'ils ont adoptée à l'occasion du Sommet sur le dialogue social à Florence, un critère commun pour les mesures d'encouragement de l'emploi. Il constate de même avec satisfaction qu'il existe une large concordance entre cet accord des interlocuteurs sociaux et les critères du rapport unique ;

– dans cette même ligne d'implication des différents acteurs et institutions agissant au sein de l'UE, il a examiné avec grand intérêt la résolution du Parlement européen sur l'emploi et constaté également la large concordance entre ladite résolution et le rapport unique.

3. Sur la base des recommandations du rapport unique, le Conseil européen lance un appel aux Etats membres pour qu'ils considèrent comme prioritaires les domaines d'action ci-après dans leurs programmes pluriannuels pour l'emploi :

– renforcer les programmes de formation, notamment pour les chômeurs ;

– assouplir les stratégies au niveau des entreprises sur des aspects tels que

l'organisation du travail et du temps du travail ;

– assurer une évolution des coûts indirects du travail en fonction des objectifs de réduction du chômage ;

– maintenir l'actuelle modération salariale en l'associant à la productivité, comme élément indispensable pour encourager l'emploi intensif de main-d'oeuvre ;

– obtenir le niveau maximum d'efficacité des systèmes de protection sociale de façon à ce que, tout en maintenant dans la mesure du possible le niveau atteint, ils n'aient jamais pour effet de décourager la recherche d'un emploi ;

– insister pour que des politiques passives de protection du chômeur soient davantage transformées en mesures actives de création d'emplois ;

– améliorer considérablement les mécanismes d'information entre ceux qui offrent du travail et ceux qui en cherchent ;

– encourager les initiatives locales d'emploi.

Les mesures précédentes seront mises en oeuvre, en privilégiant les groupes qui nécessitent une attention particulière, tels que les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les chômeurs de longue durée et les femmes au chômage.

En ce qui concerne les mesures relatives à la modération salariale, il rappelle que ces actions entrent dans le domaine spécifique des interlocuteurs sociaux. L'évolution des cotisations sociales montre qu'il convient d'agir à l'intérieur d'une marge de manoeuvre qui permette de préserver la stabilité financière des systèmes de protection sociale.

Le degré d'application des programmes pluriannuels d'emploi et des recommandations adoptées à Madrid devra être examiné lors du Conseil européen de décembre 1996, dans le but de renforcer la stratégie de l'emploi et d'adopter des recommandations supplémentaires.

4. Le Conseil européen rappelle qu'il est nécessaire d'assurer une croissance économique plus créatrice d'emplois, et engage les Etats membres à continuer d'appliquer des politiques conformes aux grandes orientations de politique économique, en les complétant par les réformes structurelles déjà amorcées ou attendant d'être appliquées, afin d'éliminer les rigidités existantes et d'obtenir un meilleur fonctionnement des marchés du travail dans les secteurs des produits et des services.

Il faut profiter au maximum de la possibilité qu'offre l'actuelle phase d'expansion économique pour accomplir des progrès supplémentaires dans les

réformes structurelles qui doivent être réalisées.

5. Le Conseil européen souligne enfin le rôle important que jouent, dans la création d'emplois, les politiques intérieures, et notamment le marché intérieur, la politique de l'environnement, les PME et les réseaux transeuropéens.
6. Les membres du Conseil européen dont l'Etat participe à l'accord annexé au protocole sur la politique sociale du traité se félicitent que, pour la première fois, un accord ait pu intervenir avec les interlocuteurs sociaux dans le cadre dudit accord, en relation avec le projet de directive sur la possibilité de concilier vie professionnelle et familiale ("congés parentaux"). Il espère que cet accord ouvrira la voie à des accords ultérieurs dans d'autres domaines importants du secteur social et du travail.
7. Enfin, pour continuer d'assurer le succès de cette stratégie, il demande au Conseil (ECOFIN et Travail et Affaires sociales) et à la Commission de suivre en permanence l'application de ces programmes et de lui présenter un nouveau rapport annuel conjoint pour sa réunion de décembre 1996. Afin de faciliter l'application pratique de la procédure de suivi de l'emploi décidée à Essen, il est nécessaire de mettre en place dans les meilleurs délais les mécanismes prévus au rapport conjoint (structure et indicateurs communs). Le Conseil européen réaffirme qu'il est déterminé à continuer d'accorder à la création d'emplois la plus haute priorité de l'Union européenne au cours des prochaines années.

D. AUTRES POLITIQUES

Marché intérieur

Le Conseil européen prend note du rapport de la Commission sur le marché intérieur et se félicite tant des accords intervenus sur un nombre important de propositions que de l'adoption d'une nouvelle procédure de notification des mesures nationales pouvant entraver la libre circulation des marchandises, ce qui est de nature à assurer l'efficacité du principe de la reconnaissance mutuelle.

Le Conseil européen a pris acte du rapport CIAMPI sur la compétitivité et a chargé le Conseil de l'étudier.

Le marché intérieur doit bénéficier aux citoyens, qui doivent en être partie intégrante, à travers la mise en oeuvre des

dispositions du traité sur la libre circulation, une meilleure protection des consommateurs, une amélioration de sa dimension sociale et la mise en place de mécanismes permettant d'informer les citoyens des avantages qu'ils peuvent tirer du marché intérieur et de mieux connaître leurs besoins.

Le Conseil européen souligne qu'il importe d'achever la réalisation du marché intérieur, par l'introduction d'une concurrence accrue dans de nombreux secteurs afin de renforcer la compétitivité en vue de la création d'emplois. Dans ce contexte, le Conseil européen réaffirme ses conclusions de Cannes de juin 1995 sur la nécessité de rendre cet objectif compatible avec l'exercice des missions d'intérêt économique général des services publics. En particulier, il faut garantir l'égalité de traitement entre les citoyens, assurer les exigences de qualité et de continuité des services et participer à l'aménagement équilibré du territoire.

Le Conseil européen confirme que les réseaux transeuropéens peuvent apporter une contribution essentielle à la compétitivité, à la création d'emplois et à la cohésion de l'Union. Il prend acte avec satisfaction du rapport de la Commission et des progrès récemment intervenus dans ce domaine. Il invite le Conseil et le Parlement à parachever rapidement le cadre législatif et les Etats membres à accorder la plus haute priorité à la réalisation effective des projets et notamment ceux qui ont été identifiés par le Conseil européen comme revêtant une importance particulière. Le Conseil européen demande au Conseil ECOFIN d'arrêter, sur proposition de la Commission, les décisions nécessaires pour compléter les financements actuellement disponibles pour les réseaux transeuropéens.

PME

Le Conseil européen a pris connaissance du rapport de la Commission sur le rôle joué par les PME, comme source d'emplois, de croissance et de compétitivité et qui souligne notamment la nécessité de :

- simplifier les formalités administratives,
- assurer un meilleur accès à l'information, à la formation et à la recherche,
- supprimer, dans le marché intérieur, les obstacles qui affectent les PME et promouvoir leur internationalisation,

- améliorer leur environnement financier grâce à un meilleur accès aux marchés de capitaux et encourager le développement des fonds européens d'investissement en faveur des PME.

Le Conseil européen invite la Commission à mettre ces objectifs en pratique aussi rapidement que possible dans le cadre du prochain programme intégré en faveur des PME.

Environnement

Le Conseil européen se félicite du rôle manifeste et décisif que l'Union a joué au niveau international dans la défense de l'environnement, notamment en ce qui concerne le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle), la diversité biologique, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Protocole de Montréal) et les autres sujets abordés lors de la troisième Conférence paneuropéenne des ministres de l'Environnement.

Le Conseil européen note avec satisfaction les importants accords intervenus dans le cadre de cette politique, ainsi que le débat sur une nouvelle approche intégrée, axée non seulement sur la qualité de l'eau, mais aussi sur sa rareté en tant que ressource économique et environnementale limitée.

Agriculture

Le Conseil européen se félicite des progrès des travaux portant sur les réformes des organisations communes de marché (OCM). Il invite le Conseil à adopter l'organisation commune de marché dans le secteur du riz avant la fin de l'année et celle dans le secteur du vin le plus tôt possible. Il demande au Parlement européen de donner son avis sur la proposition de réforme de l'organisation commune de marché dans le secteur des fruits et légumes pour qu'elle puisse être adoptée dans les plus brefs délais.

Pêche

Le Conseil européen prend note du fait que les travaux du Conseil ont permis de remplir intégralement le mandat du Conseil européen d'Essen en vue d'assurer la pleine intégration de l'Espagne et du Portugal dans la politique commune de pêche.

II UNE EUROPE OUVERTE AU CITOYEN

A. SUBSIDIARITE

Le Conseil européen a procédé à un échange de vues sur la mise en oeuvre du principe de subsidiarité tel qu'il est formulé dans le traité. Il confirme les principes directeurs établis lors de ses réunions de Birmingham et d'Edimbourg, qui doivent guider l'action de l'Union.

Il a pris note du deuxième rapport annuel de la Commission sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité et se félicite que le programme de 1993 sur l'adaptation de la législation existante au principe de subsidiarité soit pratiquement terminé.

Il a invité la Commission à faire rapport au Conseil européen de Florence sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité à la législation communautaire existante et aux propositions présentées.

B. DES POLITIQUES PROCHES DU CITOYEN

Le Conseil européen exhorte à avancer dans la lutte contre l'exclusion sociale dans ses différentes manifestations, en considérant que la solidarité est un facteur d'une importance essentielle pour l'intégration et le développement d'objectifs communs dans l'Union européenne.

Il prend note de l'approbation du quatrième programme sur l'égalité des droits et des chances entre hommes et femmes et souhaite que les actions en faveur de la femme soient poursuivies de façon à atteindre la pleine égalité. Dans le même sens, l'Union européenne effectuera un bilan annuel de la plateforme d'action issue de la Conférence de Pékin.

Le Conseil européen réaffirme l'importance de l'action culturelle pour encourager une dimension communautaire des cultures de tous les Etats membres qui composent l'Union. Il souligne son intérêt à parvenir, à bref délai, à un accord viable sur le programme RAPHAEL concernant le patrimoine culturel d'importance européenne.

Il accueille favorablement le renouvellement du programme Media et se félicite des progrès décisifs accomplis au sein du Conseil sur la proposition de modification de la directive "Télévision sans frontières", qui, il l'espère, pourra être

adoptée dès que les conditions nécessaires seront réunies.

Il prend acte des travaux réalisés dans le domaine de la protection de la santé des citoyens et demande instamment que soient approuvés les programmes sur la lutte contre le cancer, la lutte contre le sida et l'éducation et la formation en matière de santé.

Il prend note de l'important rapport sur l'état de la santé dans l'Union européenne et espère que le Parlement et le Conseil pourront adopter, dans les plus brefs délais, le programme d'action sur le suivi et le contrôle sanitaire.

Il se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne l'objectif d'une plus grande transparence des travaux du Conseil par l'approbation d'un code de conduite qui facilite l'accès du public aux procès-verbaux et aux déclarations du Conseil lorsque celui-ci agit en tant que législateur, ainsi que l'augmentation du nombre de débats qui ont fait l'objet d'une diffusion audiovisuelle.

Il se félicite de l'adoption de deux décisions sur la protection consulaire, qui permettront aux citoyens de l'Union de s'adresser à tous les consulats des Etats membres dans des pays tiers, en application de l'article 8 C du traité.

C. JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES

Le Conseil européen a pris note du rapport sur les activités menées en 1995 dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, qui fait état d'activités très variées, parmi lesquelles la conclusion de quatre conventions et la mise en place de l'Unité Drogues Europol.

Le Conseil européen, qui a l'ambition que l'Union puisse créer un espace de liberté et de sécurité pour ses citoyens, demande, afin d'approfondir la coopération dans ces domaines, que les activités futures soient axées sur des domaines prioritaires et programmées, y compris en ce qui concerne Europol, sur plusieurs présidences. Les domaines concernés figurent ci-après.

1. Terrorisme

Le Conseil européen accueille avec une vive satisfaction l'approbation par le Conseil de la déclaration de La Gomera sur le terrorisme (annexe 3), qui témoi-

gne de la ferme volonté de l'Union de renforcer la collaboration dans la lutte contre le terrorisme qui constitue l'un des objectifs principaux de la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Il appelle le Conseil à traduire cette coopération en mesures concrètes et efficaces.

2. Drogue et criminalité organisée

Le Conseil européen approuve le rapport du groupe d'experts "Drogue" et insiste sur l'urgence de traduire ses lignes directrices en actions précises, opérationnelles et coordonnées au sein de l'Union.

Le Conseil européen invite la prochaine présidence italienne à élaborer, en collaboration avec la future présidence irlandaise et en concertation avec les Etats membres, la Commission, l'Unité Drogues Europol et l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, un programme d'activités qui tienne compte des lignes directrices figurant dans ce rapport. Le Conseil européen de décembre 1996 examinera où en est l'application de ce rapport.

A cet égard, il juge prioritaire de créer un mécanisme de coopération dans la lutte contre la drogue entre l'Union européenne et l'Amérique latine, y compris les Caraïbes. Il considère que la stratégie internationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogues doit reposer sur une approche globale et coordonnée visant à réduire l'offre et la demande de drogue, par une coopération bilatérale entre les deux régions. Il accueille avec satisfaction l'initiative franco-britannique sur les Caraïbes, qui propose une action régionale pour combattre le trafic de drogues et qui compte aussi au nombre des actions prévues par l'Agenda transatlantique.

Il demande au Conseil et à la Commission de préparer un rapport et les propositions d'action correspondantes pour les deux régions avant le mois d'avril prochain. A cet effet, un groupe ad hoc sur la drogue sera constitué.

Il se félicite de la signature, le 18 décembre à Madrid, d'un accord sur les précurseurs entre la Communauté et les cinq pays du Pacte andin, qui constitue un progrès important dans le cadre de cette stratégie. Dans ce contexte, il appuie le maintien des avantages préférentiels accordés aux pays andins et centra-américains dans le cadre du régime spécial de lutte contre la drogue du Système de préférences généralisées.

Il se félicite également de la tenue de la Conférence sur les drogues, qui a eu lieu à Bruxelles les 7 et 8 décembre.

Il prend note des travaux sur la criminalité organisée et encourage le Conseil à

adopter les mesures opérationnelles nécessaires pour lutter contre cette menace qui pèse sur tous les Etats membres.

Le Conseil européen invite le Conseil et la Commission à étudier dans quelle mesure une éventuelle harmonisation de la législation des Etats membres pourrait contribuer à une réduction de la consommation et du trafic de drogues.

3. Coopération judiciaire

Le Conseil européen estime que les travaux devraient se concentrer en priorité sur l'extradition et l'entraide judiciaire en matière pénale, ainsi que sur l'extension de la Convention de Bruxelles et la transmission des actes en matière civile. Il prend acte avec satisfaction de la signature de la Convention sur les procédures d'insolvabilité.

4. Immigration et asile

Le Conseil européen prend acte avec satisfaction des résultats atteints dans le domaine de l'immigration des ressortissants des pays tiers se trouvant en situation irrégulière, des clauses de réadmission, ainsi que du contrôle de l'immigration et l'emploi illégaux, et encourage le Conseil à poursuivre ses travaux dans ce domaine.

Il se montre également satisfait de l'approbation de la résolution sur la répartition des charges en ce qui concerne l'accueil des personnes déplacées, ainsi que de la décision relative à une procédure d'alerte et d'urgence pour la répartition des charges.

Le Conseil européen prend note de la position commune sur l'application harmonisée du terme "réfugié" au sens de l'article 1^{er} de la Convention de Genève et demande que la ratification de la Convention de Dublin soit achevée.

5. Frontières extérieures

Le Conseil européen encourage le Conseil à résoudre dès que possible les questions encore en suspens en ce qui concerne l'adoption de la Convention relative au franchissement des frontières extérieures des Etats membres de l'Union et se félicite des résultats atteints en matière de visas.

6. Racisme et xénophobie

Le Conseil européen a pris note des résultats obtenus en ce qui concerne la définition de stratégies pour combattre le racisme et la xénophobie (annexe 4); il demande que soit adoptée l'action commune concernant l'action contre le racisme

et la xénophobie, qui vise le rapprochement des législations des Etats membres et le renforcement des possibilités d'entraide judiciaire entre les Etats membres dans ce domaine.

Le rapport intérimaire de la commission consultative a également retenu son attention et il invite ladite commission à poursuivre ses travaux sur la base du rapport intérimaire et à achever l'étude de faisabilité du futur Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes pour le Conseil européen de juin 1996.

D. FRAUDE ET PROTECTION DES INTERETS FINANCIERS

Le Conseil européen a pris note de l'analyse comparée et du rapport de synthèse des mesures prises au niveau national pour lutter contre le gaspillage et le détournement des recettes et dépenses communautaires, établis par la Commission sur la base des rapports des Etats membres.

Il appuie les conclusions du Conseil "Economie et finances" (annexe 5) et invite les Etats membres et les institutions à adopter les mesures nécessaires pour assurer un niveau de protection équivalent partout dans la Communauté et dans l'ensemble du budget communautaire et du FED.

Il se félicite, par ailleurs, de l'adoption imminente du règlement relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés et de la signature de la convention correspondante.

Il demande à la Commission de présenter rapidement la proposition relative aux contrôles et aux vérifications sur place et invite le Conseil "Economie et finances" à adopter ce dispositif avant la réunion du Conseil européen de juin.

Il prend note avec satisfaction du consensus qui s'est dégagé sur un protocole additionnel à la Convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, dont l'objectif est d'harmoniser les poursuites en cas de corruption des fonctionnaires tant nationaux qu'euro-péens et des membres des institutions et organes communautaires ou nationaux.

Il demande au Conseil JAI de poursuivre ses travaux afin de compléter la convention, en particulier dans le domaine de la coopération judiciaire.

Il accueille avec satisfaction l'initiative de la Commission sur la gestion financière saine et, en particulier, sa décision de créer un groupe de représentants personnels pour identifier les actions prioritaires au niveau communautaire et national afin d'améliorer l'exécution du budget et de corriger les défaillances de la gestion financière mises en évidence par la Cour des comptes.

Il invite la Commission et le Conseil à examiner la possibilité d'étendre de l'agriculture à d'autres secteurs le système du rejet de financement.

E. SIMPLIFICATION LEGISLATIVE ET ADMINISTRATIVE

Le Conseil européen réaffirme qu'il importe d'éviter de soumettre l'activité des entreprises à des charges inutiles, par le biais d'un processus de simplification législative et administrative qui devra préserver l'acquis communautaire et s'accompagner de mesures nationales tendant vers le même objectif. A cet égard, il se réfère au rapport de la Commission relatif au rapport du groupe d'experts indépendants.

Il invite la Commission à déposer ses nouvelles propositions visant la codification du droit communautaire et le Conseil à statuer dans les meilleurs délais.

III

Une Europe ouverte au monde dans la stabilité, la sécurité, la liberté et la solidarité

A. Elargissement

L'élargissement est à la fois une nécessité politique et une chance historique pour l'Europe. En assurant la stabilité et la sécurité du continent, il offrira, non seulement aux Etats candidats, mais également aux membres actuels de l'Union, des perspectives nouvelles de croissance économique et de bien-être général. L'élar-

gissement doit servir à renforcer la construction européenne dans le respect de l'acquis communautaire, y compris des politiques communes.

Dans cette optique, le Conseil européen a pris note des rapports de la Commission sur les effets de l'élargissement sur les politiques de l'Union européenne, sur les stratégies alternatives dans

l'agriculture et sur l'évolution de la stratégie de pré-adhésion des pays associés d'Europe centrale et orientale.

Il prend note du rapport du Conseil sur les relations avec les PECO associés au cours du deuxième semestre de 1995 (annexe 6).

Le programme PHARE, soutenu par les décisions du Conseil européen lors de sa réunion de Cannes, ainsi que la poursuite des activités de la Banque européenne d'investissement, permettront une augmentation globale de l'effort pour la préparation de l'adhésion.

Le Conseil européen répète que les négociations en vue de l'adhésion de Malte et de Chypre à l'Union commenceront, sur la base des propositions de la Commission, six mois après la conclusion de la Conférence intergouvernementale de 1996, en tenant compte de ses résultats. Il se félicite du dialogue structuré entamé avec ces deux pays en juillet dernier dans le cadre de la stratégie de pré-adhésion.

Il confirme, par ailleurs, la nécessité de bien préparer l'élargissement sur la base des critères fixés à Copenhague et dans le cadre de la stratégie de pré-adhésion définie à Essen pour les PECO ; cette stratégie devra être intensifiée afin de créer les conditions d'une intégration progressive et harmonieuse de ces Etats grâce notamment au développement de l'économie de marché, à l'adaptation de leurs structures administratives et à la création d'un environnement économique et monétaire stable.

Le Conseil européen invite la Commission à approfondir son évaluation des effets de l'élargissement sur les politiques communautaires, notamment en ce qui concerne la politique agricole et les politiques structurelles. Le Conseil européen poursuivra son examen lors de ses prochaines réunions, sur la base de rapports de la Commission.

Il invite la Commission à préparer activement ses avis sur les candidatures qui ont été présentées, en vue de leur transmission au Conseil, dès que possible après la conclusion de la Conférence intergouvernementale, ainsi qu'à entamer la préparation d'un document d'ensemble sur l'élargissement. Cette procédure garantit l'égalité de traitement de tous les pays candidats.

Il invite par ailleurs la Commission à entamer le plus rapidement possible une analyse approfondie du système de financement de l'Union européenne afin de soumettre, immédiatement après la conclusion de la Conférence intergouvernementale, une communication sur le futur cadre financier de l'Union, à partir du 31 décembre 1999, en tenant compte de la perspective de l'élargissement.

Après la conclusion de la Conférence intergouvernementale et à la lumière de ses résultats et des avis et rapports précités de la Commission, le Conseil prendra dans les meilleurs délais les décisions nécessaires au lancement des négociations d'adhésion.

Le Conseil européen aspire à ce que la phase initiale des négociations coïncide avec le commencement des négociations avec Chypre et Malte.

B. RELATIONS EXTERIEURES

EX-YOUGOSLAVIE

Le Conseil européen se félicite de la signature, le 14 décembre à Paris, de l'accord de paix négocié à Dayton et confirme sa détermination de contribuer de façon substantielle à sa mise en oeuvre.

Il se félicite de l'adoption, par le Conseil de sécurité des Nations Unies, de la résolution qui apporte son appui aux accords de paix signés à Paris et met en oeuvre leurs dispositions, tant sur le plan civil que militaire.

En ce qui concerne les aspects civils, il fait siennes les conclusions de la Conférence qui a eu lieu à Londres les 7 et 8 décembre. Il se félicite de la nomination de M. Carl Bildt comme Haut Représentant et l'assure de son plein soutien.

L'application de l'accord de paix comporte la mise en place d'un équilibre militaire stable, fondé sur le niveau le plus bas possible d'armements. Le Conseil européen espère que les parties concernées profiteront de l'occasion de dialogue offerte à cet égard par la conférence qui se tiendra à Bonn le 18 décembre.

Il appartient maintenant aux parties d'assumer leurs responsabilités pour la pleine application de l'accord en vue de mettre fin à la guerre de façon définitive.

Pour sa part, l'Union européenne répète qu'elle est disposée à apporter une contribution à la reconstruction de l'ex-Yougoslavie dans le cadre d'un partage international équitable des charges. Une conférence préparatoire se tiendra à Bruxelles les 20 et 21 décembre dans le but de définir les besoins les plus urgents.

Le Conseil européen réaffirme aussi comme principe fondamental le droit des réfugiés et des personnes déplacées de rentrer librement et en sécurité dans leurs foyers sur l'ensemble du territoire de l'ex-Yougoslavie ou d'obtenir une compensation juste.

Le Conseil européen a approuvé la déclaration qui figure à l'annexe 7.

Ancienne République yougoslave de Macédoine

Le Conseil européen se félicite que les conditions soient réunies pour l'instauration de relations contractuelles de coopération entre l'Union et l'ARYM et demande au Conseil d'approuver, avant la fin de 1995, le mandat de négociation pour conclure un accord de coopération et de commerce qui tienne pleinement compte de ses aspirations.

Slovénie

A la lumière des conclusions de Cannes et compte tenu de la proposition de compromis de la présidence, le Conseil européen réaffirme son désir que l'accord européen d'association avec la Slovénie soit signé dans les meilleurs délais.

Mer baltique

Le Conseil européen a pris note du rapport de la Commission sur la situation actuelle et les perspectives de coopération régionale dans la région de la mer Baltique.

L'Union a intérêt à promouvoir la stabilité politique et le développement économique de cette région. Il invite par conséquent la Commission à élaborer une initiative de coopération régionale appropriée et à la présenter aux Chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de la mer Baltique lors de leur conférence de Visby les 3 et 4 mai 1996 et d'ensuite faire rapport au Conseil européen de Florence.

Russie

Le Conseil européen fait confiance à la Russie pour qu'elle poursuive son action en faveur de la stabilité, du développement, de la paix et de la démocratie. Il entend soutenir ses efforts. Il souhaite renforcer sans cesse les liens entre l'Union européenne et ce grand pays.

Il est persuadé que le développement de la coopération entre l'Union européenne et la Russie dans le domaine de la sécurité est essentiel pour la stabilité en Europe.

Il note avec satisfaction que l'accord intermédiaire avec la Russie, signé à Bruxelles le 17 juillet dernier, entrera en vigueur le 1er février 1996 et il engage les parties contractantes à ratifier l'accord de partenariat et de coopération dans les meilleurs délais. Il se félicite également des résultats du sommet Union européenne-Russie qui a eu lieu à Moscou en septembre. Il confirme l'orientation de la politique globale de l'Union européenne dans ses relations futures avec la Russie, telle qu'elle a été formulée par le Conseil "Affaires générales" du 20 novembre 1995 (annexe 8).

Il a approuvé une déclaration sur les élections parlementaires qui doivent se dérouler prochainement en Russie (annexe 9).

Il soutient les efforts accomplis par la Russie en vue de son intégration complète dans l'économie internationale et de son admission à l'OMC et d'autres organisations internationales.

Il confirme également son appui à une adhésion rapide de la Russie au Conseil de l'Europe.

Tacis

Le Conseil européen réaffirme que l'Union européenne est disposée à poursuivre son programme d'assistance aux républiques de l'ex-Union soviétique dans le but de soutenir le processus de réforme politique et économique engagé par ces républiques. Il souligne qu'il importe que le nouveau règlement TACIS soit adopté lors du prochain Conseil "Affaires générales".

Ukraine

Le Conseil européen se félicite de la récente adhésion de l'Ukraine au Conseil de l'Europe et appuie l'engagement pris par ses autorités de poursuivre le processus de réformes économiques en cours. L'Union continue à apporter son soutien à l'Ukraine par le biais de l'aide macro-économique et se félicite de l'important accord conclu avec l'Ukraine sur la fermeture définitive en l'an 2000 de la centrale nucléaire de Tchernobyl, selon le calendrier et dans les conditions prévus.

Turquie

Le Conseil européen réitère le caractère prioritaire qu'il attribue au développement et à l'approfondissement des relations avec la Turquie et se félicite de l'avis conforme rendu par le Parlement européen, qui permettra l'entrée en vigueur, le 31 décembre prochain, de la phase finale de l'Union douanière avec la Turquie, ainsi que des modalités pour le renforcement du dialogue politique et de la coopération institutionnelle. Il souhaite que le règlement concernant la coopération financière avec ce pays entre en vigueur le plus tôt possible.

Il rappelle l'importance qu'il attache au respect des droits de l'homme, de l'Etat de droit et des libertés fondamentales et soutient résolument tous ceux qui, en Turquie, s'efforcent de mettre en oeuvre les réformes. Dans cet esprit, il se félicite des mesures déjà prises par les autorités turques et les encourage à poursuivre dans cette voie.

Chypre

Le Conseil européen rappelle l'importance qu'il attache à ce que des efforts

substantiels soient consentis pour parvenir à un règlement juste et viable de la question chypriote, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, sur la base d'une fédération bizonale et bicommunautaire.

Sécurité

Dans le domaine de la sécurité, le Conseil européen se félicite des progrès réalisés au sein de l'Union en vue de la définition d'une politique commune concernant l'intégration des PECO dans l'architecture européenne de sécurité et la place que la Russie et l'Ukraine doivent y occuper.

Il se félicite de l'approbation, par le Conseil de l'Union de l'Europe occidentale réuni à Madrid en novembre 1995, de la contribution de l'UEO à la Conférence intergouvernementale de 1996, qui confirme l'opportunité de renforcer les liens entre l'Union européenne et l'UEO. Il prend note de la volonté exprimée par l'UEO de contribuer, de façon appropriée, aux travaux de la Conférence intergouvernementale dans les domaines de la sécurité et de la défense et de suivre de près leur évolution. Le Conseil européen prend également note de la contribution du groupe de réflexion sur cette matière.

Il a souligné la nécessité de continuer à favoriser le désarmement et la non-prolifération dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune. A cet égard :

- il exprime son vif souhait que les négociations relatives au traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires soient conclues en juin 1996 au plus tard ;
- il est favorable à ce que les négociations en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction de la production de matériel fissile pour les armes nucléaires soient entamées sans délai ;
- il se félicite qu'au premier tour de la Conférence de révision de la Convention sur les armes nuisibles de 1980, un nouveau protocole ait été adopté interdisant l'utilisation des armes au laser aveuglantes ;
- il réitère le souhait de l'Union européenne que tous ses membres ratifient le plus tôt possible la Convention sur les armes chimiques, pour permettre sa prompt entrée en vigueur.

OSCE

L'Union se félicite des résultats de la Conférence de Budapest de l'OSCE tendant à renforcer les structures et les capacités de l'organisation, afin de lui permettre de remplir ses missions de plus

en plus nombreuses, notamment dans le domaine de la diplomatie préventive.

Il réitère l'intention de l'Union européenne de continuer à contribuer activement au renforcement de l'OSCE et, en particulier, à l'élaboration du Modèle commun et global de sécurité pour l'Europe du XXI^{ème} siècle.

Le Conseil européen a salué l'adoption, à Royaumont le 13 décembre, sur proposition de l'Union européenne, de la déclaration sur un processus de stabilité et de bon voisinage dans le sud-est de l'Europe.

Andorre

Le Conseil européen se félicite du nouvel élan donné aux relations de l'Union avec Andorre et invite la Commission à présenter les propositions opportunes pour le développement des nouveaux domaines de coopération.

Relations transatlantiques

Le Conseil européen souligne la grande importance du nouvel Agenda transatlantique et du Plan d'action conjoint Union européenne - Etats-Unis qui ont été signés lors du sommet Union européenne - Etats-Unis tenu à Madrid le 3 décembre 1995 (annexe 10). Il considère que cette initiative constitue un saut qualitatif vers un renforcement de nos relations, qui passent de la consultation à une phase nouvelle de concertation et d'action conjointe.

Il est déterminé à ce que l'Union, pour sa part, donne pleinement suite à ce qui a été approuvé à Madrid et à reprendre ce dossier lors du Conseil européen de Florence.

Il se félicite des initiatives présentées lors de la réunion à Séville du Dialogue transatlantique entre entreprises.

Il espère que d'autres démocraties atlantiques partageront les objectifs du nouvel Agenda transatlantique.

Méditerranée

Le Conseil européen souligne la grande importance des résultats obtenus à la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone et invite le Conseil et la Commission à mettre en oeuvre la déclaration et le programme de travail de Barcelone (annexe 11).

La Conférence de Barcelone a marqué le début d'une nouvelle étape où l'objectif d'assurer la paix, la stabilité et la prospérité dans la région de la Méditerranée constitue une tâche collective de tous les participants dans la nouvelle association euro-méditerranéenne. L'esprit de Bar-

celone" devra inspirer la continuité de ce processus, qui devrait s'achever par la conclusion d'un Pacte pour la Méditerranée.

Le Conseil européen se félicite vivement des accords conclus avec la Tunisie, Israël et le Maroc. Il exprime l'espoir que les négociations en cours avec l'Égypte, la Jordanie et le Liban puissent être menées rapidement à terme et déclare que l'Union européenne est disposée à négocier de tels accords avec l'Algérie et la Syrie dès que possible. Dans ce contexte, il confirme ses conclusions de Cannes relatives à la nature de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

Il accueille avec satisfaction les élections présidentielles qui se sont déroulées récemment en Algérie et espère que de nouveaux pas seront franchis prochainement en vue de la normalisation politique du pays par la voie du dialogue et la tenue d'élections législatives et municipales libres et ne prêtant pas à contestation. Il prend note du désir de ce pays de conclure avec l'Union européenne un nouvel accord d'association et invite par conséquent la Commission à présenter un projet de mandat.

Moyen-Orient

Le Conseil européen se félicite de l'accord intérimaire entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine signé à Washington le 28 septembre.

Le Conseil européen déplore le tragique assassinat du Premier ministre M. Isaac Rabin et soutient l'engagement du nouveau Premier ministre M. Peres de poursuivre le processus de paix avec la même détermination. A cet égard, il lance un appel pour que des progrès rapides soient réalisés dans le volet syrien et pour que toutes les parties intensifient leurs efforts pour instaurer une paix globale, juste et durable.

Il se félicite du déboursement rapide des prêts de la BEI octroyés à l'Autorité palestinienne pour un montant de 250 millions d'écus et espère que la Commission lui présentera dans les meilleurs délais un projet de directives de négociation d'un accord avec l'Union européenne. Il se félicite également de la mise en oeuvre des mesures nécessaires pour assurer la coordination de l'observation des élections palestiniennes.

Il accueille avec satisfaction les progrès réalisés lors du sommet économique d'Amman et espère que des résultats positifs seront obtenus lors de la conférence ministérielle sur l'aide économique au peuple palestinien, qui se tiendra à Paris le 9 janvier 1996.

Iran

L'Union européenne continuera de veiller à ce que la coopération avec l'Iran se

fasse avec toutes les garanties nécessaires, afin d'éviter toute contribution à l'acquisition d'une capacité nucléaire militaire.

L'Union européenne, dans le contexte du respect des droits fondamentaux et de la liberté d'expression, continuera de s'efforcer, dans le cadre d'un dialogue critique, d'obtenir une solution satisfaisante à la question relative à l'écrivain britannique Salman Rushdie et demande des autorités iraniennes une réponse constructive à ses efforts. Elle demande au Conseil de suivre cette affaire de près.

Amérique Latine

Le Conseil européen souligne les progrès remarquables accomplis dans le processus de renforcement des relations avec l'Amérique latine. Il demande au Conseil et à la Commission de mettre rapidement en oeuvre les conclusions relatives au renforcement de la coopération entre l'Union européenne et l'Amérique latine pour la période 1996-2000 (annexe 12).

Il se félicite de la signature à Madrid de l'Accord-cadre interrégional de coopération économique et commerciale entre l'Union européenne et le Mercosur, dont l'objectif final est une association à caractère politique et économique.

Il souligne la signature prochaine de la déclaration conjointe sur le dialogue politique entre l'Union européenne et le Chili, qui marque un pas important pour la négociation rapide d'un nouvel accord ayant comme objectif final une association à caractère politique et économique.

Il invite le Conseil et la Commission à entamer le plus tôt possible les négociations avec le Mexique sur un nouvel accord politique, économique et commercial, comportant une libéralisation progressive et réciproque des échanges, en tenant compte de la sensibilité de certains produits et conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce.

Il rappelle aussi son intérêt pour le renouvellement du dialogue de San José entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, sur la base de la communication présentée récemment par la Commission.

Il prend note de la volonté exprimée par le Conseil présidentiel andin de renforcer les relations entre le Pacte andin et l'Union européenne et demande à la Commission de présenter les mesures appropriées à cet effet. Il considère aussi comme particulièrement important le renouvellement rapide du système de préférences généralisées en faveur des pays d'Amérique centrale et du Pacte andin et demande au Conseil de l'adopter le plus rapidement possible.

Il considère opportun de poursuivre le dialogue et la coopération avec Cuba, dans le but de soutenir activement le processus de réformes en cours, d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et d'élargir le domaine de l'initiative privée et le développement de la société civile. A cette fin, il demande à la Commission de présenter un projet de mandat pour un accord de coopération économique et commerciale pendant le premier semestre de 1996, que le Conseil examinera à la lumière de l'évolution de la situation politique et économique à Cuba.

Finalement, il invite la Banque européenne d'investissement à intensifier ses activités en Amérique latine, dans le respect de ses procédures et de ses critères de financement.

Convention de Lomé

Le Conseil européen se réjouit de la signature à Maurice, le 4 novembre dernier, de l'accord sur la révision de la quatrième Convention ACP-CE, en même temps que du Protocole sur l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, ainsi que de l'adoption de mesures provisoires d'application.

Afrique

Le Conseil européen est profondément préoccupé par la situation au Nigeria, confirme les mesures de sanction prises au sein de l'Union européenne et en appelle une fois de plus aux autorités nigérianes pour qu'elles assurent le plein respect des droits de l'homme ainsi qu'un passage rapide à un régime démocratique. Dans le cas contraire, il se réserve la possibilité d'adopter de nouvelles mesures.

Afin de faire cesser la violence, notamment au Burundi, et de faciliter le retour des réfugiés rwandais, le Conseil européen souligne l'importance de la réconciliation nationale et de la stabilité dans la région des Grands Lacs. Il réitère son appui à la convocation de la conférence sur la région des Grands Lacs sous les auspices des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, ainsi qu'à la désignation rapide d'un nouveau représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Burundi.

Il accueille avec satisfaction le dialogue politique entamé entre l'Union et l'OUA, et particulièrement les conclusions du Conseil du 4 décembre sur la diplomatie préventive, le règlement des conflits et le maintien de la paix en Afrique (annexe 13).

Il prend note avec satisfaction des négociations en cours avec l'Afrique du Sud

visant à établir un accord pour la création d'une zone de libre-échange. Il insiste sur l'importance d'une conclusion rapide de ces négociations.

Asie

Le Conseil européen se félicite de l'adoption du rapport du Conseil qui servira de base à la préparation de la rencontre Europe-Asie, qui se tiendra à Bangkok les 1^{er} et 2 mars 1996 (annexe 14).

Il confirme l'importance que l'Union européenne attache au développement des relations avec la Chine. Il prend note des conclusions adoptées par le Conseil sur une politique à long terme des relations entre la Chine et l'Europe.

Le Conseil européen réitère sa profonde préoccupation devant la condamnation du défenseur chinois des droits de l'homme, M. WEI JINGSHEN, et demande à la Chine de faire preuve de clémence et de le libérer immédiatement et sans condition.

L'Union européenne participera, dans des conditions à négocier, à l'Organisation pour le développement de l'énergie dans la péninsule coréenne (KEDO).

Le Conseil européen, ayant à l'esprit en particulier les derniers événements de Jakarta en rapport avec l'aggravation de la tension au Timor oriental, exprime son appui à toute action appropriée susceptible de contribuer à une solution juste, globale et internationalement acceptable de cette question, et notamment aux efforts de médiation en cours menés par le Secrétaire général des Nations Unies.

Nations unies

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire des Nations Unies, l'Union européenne a réaffirmé l'appui qu'elle apporte à cette organisation en tant qu'enceinte universelle devant servir à concrétiser les aspirations de l'humanité à la paix, à la sécurité et au progrès économique et social.

L'Union européenne, dont les Etats membres, collectivement, apportent la plus grande contribution financière, a exprimé dans sa déclaration du 25 octobre 1995 la préoccupation que lui inspire la grave crise financière que les Nations Unies traversent actuellement. Le Conseil européen invite une nouvelle fois instamment tous les Etats membres de l'organisation à s'acquitter intégralement, dans les délais et sans condition, de leurs obligations financières, en ce qui concerne tant le budget ordinaire que les budgets des opérations de maintien de la paix.

Le Conseil européen souhaite, dans ce contexte, que des progrès soient accomplis dans le sens d'une meilleure adaptation des structures et des institutions des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité.

Le Conseil européen a identifié les défis que les Etats membres de l'Union doivent relever pour préparer l'Europe du XXI^{ème} siècle. Nous devons, dans les cinq années à venir:

Jeter les bases de l'Europe de l'Avenir

L'Agenda politique de l'Europe

- mener à bien l'adaptation du traité sur l'Union européenne;
- réaliser le passage à la monnaie unique selon le calendrier et aux conditions prévus;
- préparer et conduire les négociations d'élargissement avec les Etats associés d'Europe centrale, orientale et méridionale qui sont candidats à l'adhésion;
- parallèlement, arrêter les perspectives financières au-delà du 31 décembre 1999;
- contribuer à l'établissement d'une nouvelle architecture européenne de sécurité;
- poursuivre activement la politique de dialogue, de coopération et d'association déjà engagée avec les voisins de l'Union, en particulier la Russie, l'Ukraine, la Turquie et les pays méditerranéens.

C'est en menant à bien l'ensemble de ces tâches qu'une grande communauté de liberté, de prospérité et de stabilité pourra être établie à l'échelle du continent européen.

La Conférence Intergouvernementale

1. Le Conseil européen a accueilli avec un vif intérêt le rapport du groupe de réflexion présidé par M. Westendorp (annexe 15), chargé par le Conseil européen de préparer la Conférence intergouvernementale de 1996. Il considère que les orientations dégagées au sein du groupe, au terme d'une analyse approfondie des défis internes et externes qui se présentent à l'Union et des réponses possibles, représentent une bonne base pour les travaux de la Conférence.
2. La Conférence intergouvernementale devra examiner les dispositions du traité sur l'Union pour lesquelles une révision est explicitement prévue dans le traité, ainsi que les questions dont l'examen par la conférence a été décidé dans les conclusions des Conseils européens de Bruxelles et de Corfou et dans les déclarations adoptées à l'occasion d'accords interinstitutionnels. Le Conseil européen réaffirme également les orientations définies lors de sa ré-

union de Cannes. D'une manière générale, la Conférence intergouvernementale devra examiner les améliorations qu'il sera nécessaire d'apporter aux traités pour adapter l'Union aux réalités d'aujourd'hui et aux exigences de demain, à la lumière des résultats des travaux du groupe de réflexion.

3. Le Conseil européen convient que la procédure formelle de révision prévue à l'article N du traité sera accomplie le plus vite possible afin de permettre l'ouverture solennelle de la conférence le 29 mars à Turin. Le Conseil européen prend note de l'intention de la prochaine présidence italienne d'adopter les mesures appropriées pour la préparation de la Conférence.

4. La Conférence tiendra des réunions régulières, en principe une fois par mois, au niveau des ministres des Affaires étrangères, qui auront la responsabilité de l'ensemble des travaux; ceux-ci seront préparés par un groupe composé d'un représentant de chaque ministre des Affaires étrangères des Etats membres et du Président de la Commission.

Le Secrétaire général du Conseil prendra les dispositions nécessaires pour assurer le secrétariat de la conférence.

5. Le Parlement européen sera étroitement associé aux travaux de la Conférence de manière à pouvoir, à la fois, être informé régulièrement et de façon circonstanciée de l'état d'avancement des discussions et faire valoir son point de vue sur toutes les questions débattues chaque fois qu'il l'estimera utile. Les modalités d'association seront arrêtées par les ministres des Affaires étrangères dans le respect des dispositions applicables à la révision des traités.

6. Les représentants des pays de l'Europe centrale et orientale qui ont conclu des accords européens, ainsi que ceux de Malte et de Chypre, seront régulièrement informés de l'état d'avancement des discussions et pourront exprimer leurs points de vue lors de réunions avec la présidence de l'Union européenne, qui auront lieu en principe tous les deux mois. L'Espace économique européen et la Suisse seront également informés.

Conférence sur le désarmement et les mesures de confiance en Ex-YOUGOSLAVIE

Le 18 décembre 1995 s'est ouverte à BONN une conférence sur le désarmement et les mesures de confiance en Ex-YOUGOSLAVIE.

Cette conférence représente un premier test sérieux pour la mise en oeuvre du plan de paix signé à PARIS.

Le LUXEMBOURG était représenté à cette conférence par le Ministre de la Force Publique Alex BODRY.

La réunion à BONN constitue le point de départ de négociations, qui se dérouleront sous l'égide de l'OSCE dans les semaines prochaines.

Dans le cadre des accords de DAYTON les parties signataires se sont engagées à éviter une course aux armements et à réaliser un équilibre entre les forces militaires à un bas niveau d'armement.

Dans son intervention au nom du Gouvernement luxembourgeois, Monsieur BODRY a insisté sur les liens directs entre le contrôle des armements et l'effort de reconstruction de la communauté internationale. Aucune paix durable n'est concevable sans contrôle et réduction progressive du potentiel militaire dans la ré-

gion. Il est essentiel de prévoir des mécanismes pour pouvoir assurer un contrôle effectif des accords obtenus sur le terrain.

Selon le ministre luxembourgeois de la Force Publique, le rôle déterminant joué par le processus de désarmement dans la réalisation de la stabilité et d'une confiance réciproque en Europe et le dépassement de la confrontation Est-Ouest doit servir d'exemple pour achever une stabilité globale dans la région.

La mise en oeuvre rapide de l'ensemble des engagements de l'accord de paix doit permettre de consacrer un maximum de ressources, non pas à la préparation d'une nouvelle guerre, mais au retour des réfugiés, à la reconstruction et au développement.

Audience publique de la Cour de Justice BENELUX à LUXEMBOURG

Le 18 décembre, la Cour de Justice BENELUX s'est réunie au siège de la Cour Supérieure de Justice de LUXEMBOURG pour y entendre les plaidoiries des avocats dans une affaire en matière de droit des marques. C'est la deuxième fois, depuis sa création en 1974, que la haute juridiction internationale, dont le siège est à BRUXELLES, a tenu une audience publique à LUXEMBOURG.

La Cour BENELUX est certes beaucoup moins connue que sa grande soeur européenne mais elle jouit d'une grande notoriété parmi les spécialistes du droit des marques de produits et de services. C'est elle en effet qui est appelée par les juridictions nationales des trois pays à trancher au plus haut niveau les difficultés d'interprétation, lorsque s'élevaient des doutes au sujet du sens à donner aux dispositions de la loi uniforme Benelux sur les marques. Cette loi règle le droit des marques dans les trois Etats, qui forment ainsi un territoire unique où le dépôt d'une marque donne à celle-ci validité pour tout le Benelux.

Dans le litige qui fut examiné à LUXEMBOURG, ce sont deux banques, l'une belge (EUROPABANK N.V.), l'autre luxembourgeoise (BANQUE POUR L'EUROPE S.A./EUROPA BANK A.G.) qui s'opposent dans la défense respective de leur droit à la marque couvrant les services qu'elles offrent à leur clientèle.

Le Tribunal d'arrondissement de LUXEMBOURG, siégeant en matière commerciale, avait renvoyé cette affaire, le 10 février dernier, devant la Cour BENELUX en lui posant une série de questions, dont la solution lui était apparue nécessaire pour rendre son jugement. Lorsque

la Cour BENELUX aura rendu son arrêt, l'affaire reprendra son cours normal devant la juridiction luxembourgeoise qui devra alors statuer en tenant compte obligatoirement de la décision Benelux.

Parmi les problèmes qui surgissent dans ce procès, on peut citer les interrogations suivantes:

- a) sachant qu'il doit être fait un usage normal de la marque pour que celle-ci reste valable après son dépôt, une entreprise prestataire de services qui fait usage de son nom commercial pour désigner ses services à la clientèle et qui est titulaire d'une marque identique à son nom commercial, fait-elle un usage normal de sa marque?
- b) une marque de service, composée d'un

nom géographique («Europe»), est-elle trompeuse et donc nulle quand elle peut faire croire au public que les services qu'elle désigne seraient disponibles dans l'ensemble de la zone géographique envisagée alors que le titulaire de la marque n'est actif que sur une petite partie de cette zone (un seul pays ou même une ou deux régions d'un seul pays)?

Si la première question se rapporte aux aspects plutôt techniques des rapports existant entre le régime juridique du nom commercial et celui du droit des marques, la deuxième pose à sa manière le problème des limites de l'Europe: quelle réalité géographique concrète cette notion doit-elle recouvrir pour qu'on puisse s'en réclamer sans l'usurper?

Isolation thermique des immeubles

Le 19 décembre 1995, le Ministère de l'Energie a organisé une conférence de presse sur le thème: «Règlement grand-ducal du 22 novembre 1995 concernant l'isolation thermique des immeubles».

Cette conférence de presse a eu lieu à la Chambre des Métiers, 2, Circuit de la Foire à LUXEMBOURG.



Le Ministre de l'Energie M. Robert GOEBBELS explique le règlement grand-ducal concernant l'isolation thermique des immeubles.

Réseau National des Centres de Rencontre, d'Information et d'Animation pour Jeunes, décembre 1995



Les Ministres Alex BODRY et Marc FISCHBACH présentent le Réseau National des Centres pour Jeunes.

Conformément à la Déclaration Gouvernementale du 22 juillet 1994

Pour mieux toucher les jeunes non organisés et les jeunes défavorisés, le Ministère de la Jeunesse s'efforcera de développer en coopération avec les communes et les organisations de jeunesse, le réseau des centres d'information, d'animation et de rencontre pour jeunes. Ces centres ont comme mission de favoriser la participation et l'intégration sociale des jeunes et de lutter contre toutes les formes d'exclusion sociale. Le Ministère collaborera avec d'autres organismes favorisant la rencontre et l'intégration des jeunes. Dans la mesure du possible, l'action complémentaire du Ministère de la Jeunesse et des autorités communales sera menée en coopération avec les organismes privés.

Suite à la motion adoptée le 23.11.1995 par la Chambre des Députés

Point 3:

La Chambre des Députés demande au Gouvernement de consolider et de développer le réseau national des maisons de jeunes conventionnées dans le souci, d'une part, de mettre à la disposition des jeunes des locaux et des équipements adéquats et de garantir ainsi leur fonctionnement optimal, et, d'autre part, d'assurer une couverture équitable de l'ensemble du territoire national.

Le Ministère présente la planification pour le développement des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes.

1) Les centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes

Un système politique démocratique pré-suppose une volonté de participation à la société, une attitude militante permettant une évolution constante de structures étatiques, élaborées et gérées par consensus politique dans un esprit de solidarité. Tout cela ne peut s'apprendre comme un programme scolaire. C'est de vie et d'expérience qu'il s'agit. C'est de communication et d'interaction, de solidarité et de responsabilité qu'est faite cette formation.

Le ministère a toujours suivi une **politique active de collaboration avec les communes**, vu que l'intégration sociale des jeunes se fait surtout au niveau de la communauté locale voire régionale. La responsabilité pour l'intégration des jeunes incombe donc pour l'essentiel au niveau communal. Les centres doivent forcément suivre une orientation dictée par les besoins des jeunes de la localité d'implantation.

Le réseau luxembourgeois des centres de rencontre, d'animation et d'information pour jeunes a été conçu dès le départ pour permettre aux jeunes une participation active à la société.

Le pays compte actuellement **quatorze centres** conventionnés (aux deux centres fonctionnant sur le territoire de la Ville de LUXEMBOURG s'ajoutent les centres de BETTEMBOURG, DIEKIRCH, DIFFERDANGE, DUDELANGE, ECHTERNACH, ESCH/ALZETTE, ETTELBRUCK, GREVENMACHER, PÉTANGE, RÉDANGE, ROESER et WILTZ.).

Pour 1996, des pourparlers dans la région de la vallée de l'Alzette et avec la commune de SANEM ont déjà été entamés.

En complétant et en perfectionnant progressivement son réseau de centres de jeunes, le ministère pourra compter à moyen terme sur tout un ensemble d'antennes régionales, communales et locales et remplir ainsi pleinement sa mission d'interlocuteur de la jeunesse.

A l'horizon 2000, les objectifs visés par le ministère sont au nombre de trois:

- 1) consolider les centres existants pour intensifier le travail au niveau local et éventuellement permettre une approche régionale.
- 2) créer de nouveaux centres, notamment dans les régions qui, pour l'instant, sont encore dépourvues de telles infrastructures, ceci afin d'assurer à moyen terme la couverture intégrale du pays.
 - 1 centre au nord du pays
 - 1 centre au nord-est
 - 1 centre au centre-est
 - 1 centre au sud-est
 - 1-2 centres à l'ouest
- 3) développer le réseau national des centres dont les missions essentielles seront certainement la représentation des CRIAJ locaux vis-à-vis de tiers la coopération ainsi que la coordination des centres locaux et régionaux.

Gestion des centres de rencontre, d'information et d'animation:

Par l'intermédiaire d'une **convention entre la commune d'implantation du centre**, le Ministère de la Jeunesse et l'association sans but lucratif (qui gère le centre, les activités et le fonctionnement

du centre sont placés sous la responsabilité des trois partenaires. La commune et le Ministère de la Jeunesse prennent en charge d'un commun accord le financement du centre (normalement à charge égale de 50%). A noter que certaines a.s.b.l. développent de plus en plus d'activités et participent activement au financement du centre.

Deux fois par an, une commission de surveillance composée de représentants des trois partenaires est chargée d'aviser le programme des activités et de vérifier les décomptes et le budget du centre.

La mission des centres de rencontre, d'information et d'animation repose pour l'essentiel sur les trois piliers suivants:

1) Rencontre:

Accueil ouvert, activités non structurées, libres au choix.

2) Information:

Premier point de contact du jeune pour faciliter l'accès à l'information et l'aider à percer la complexité des structures sociales par une première information et une disponibilité à l'écoute du jeune. En cas de besoin, le lien avec le service d'information juridique et social du SNJ est vite réalisé. Si une consultation spécialisée s'avère nécessaire, les centres rapprochent les jeunes des services de consultation spécialisés existants. Les différents centres sont à même de proposer aux jeunes toutes les informations sur des programmes européens, tel le programme Jeunesse pour l'Europe ou la Carte Jeunes.

3) Animation:

Programme d'activités structurées avec une participation soutenue du jeune. Ces activités sont destinées à motiver le jeune à s'engager activement. Elles ont toutes

un caractère de découverte et d'initiation. Elles sont conçues pour éveiller l'intérêt et éventuellement mener le jeune à développer cet intérêt au sein d'une association. Les centres sont ouverts aux associations pour toutes les formes de collaboration.

En fonction des besoins régionaux, l'accent des activités des centres est mis en priorité sur un des trois aspects sans pour autant négliger les deux autres. Si les voies choisies pour approcher les jeunes sont fonction des spécificités locales et régionales, tous les centres actuels ont en commun le but de faciliter la participation des jeunes à la vie sociale. La collaboration au sein d'un réseau semble donc évidente, voire indispensable.

Voilà pourquoi le ministère favorise l'instauration d'un tel réseau.

2) Le centre national d'information et d'échanges pour jeunes

En 1988 l'a.s.b.l. 'Centre d'Information pour Jeunes' (-CIJ-) créée en 1987 a connu un développement rapide. Le centre fonctionne sous forme d'une association sans but lucratif avec quatre objectifs primordiaux:

- 1) gérer un ou des centres d'information pour jeunes
- 2) regrouper et traiter toutes les informations touchant au champ de vie du jeune et susceptibles de l'intéresser
- 3) diffuser l'information aux jeunes et développer dans le cadre de ces centres des initiatives facilitant l'accès du jeune à l'information
- 4) soutenir toute action en relation avec les missions des centres d'information.

Le Centre coordonne les initiatives et actions du réseau des centres d'information, assure dans la mesure du possible la formation du personnel des centres du réseau et représente le réseau au niveau international dans toutes les questions relatives à l'information.

3) CIM - (Centre d'Information Mobile)

Il est impossible d'implanter des CRIAJ dans toutes les communes, le Ministère essaiera de toucher les jeunes par l'intermédiaire d'une 'info-camionnette'.

Un Centre d'Information Mobile (CIM) qui permettra d'aller à la rencontre des jeunes notamment dans les communes ne possédant pas de CRIAJ.

L'information est la première étape qui prépare la participation des jeunes à la société.

4) PIJ - (Point d'Information Jeunes)

Cette infrastructure mobile d'information peut être complétée par des PIJ (Point d'Information Jeunes).

Un PIJ est constitué par un ordinateur multimédia, qui, par une consultation interactive de 'touch-screen' présente l'information d'une façon agréable combinant texte, image et son. Outre l'information, ces PIJ permettant la consultation des jeunes par questionnaire électronique.

L'emplacement de telles bornes se ferait en des endroits fréquentés par les jeunes: CRIAJ, écoles, gares, mairies, auberges de jeunesse et bien sûr à l'intérieur de l'info-camionnette.

M. BODEN au Conseil «Agriculture»

Le Conseil de l'Union Européenne des Ministres de l'Agriculture s'est réuni à Bruxelles, les 18 et 19 décembre 1995.

Le Gouvernement y fut représenté par Monsieur Fernand BODEN, Ministre de

l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural.

La réunion fut consacrée principalement à la discussion:

- d'une proposition de règlement portant organisation commune du marché du riz et fixant la qualité-type du riz;
- d'une proposition de règlement portant

organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes;

- d'une proposition de règlement déterminant les compensations relatives à la baisse sensible des taux de conversion agricole;
- d'une proposition de règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur des pommes de terre.

Nouvelles de la Cour: M. SCHUMACHER remplace M. MART

Le Maréchalat de la Cour communique que démission honorable a été accordée à sa demande à Monsieur Marcel Mart, Président de l'Administration des Biens de Son Altesse Royale le Grand-Duc avec effet au 31 décembre 1995.

Monsieur MART est autorisé à porter le titre honorifique de ses fonctions.

A partir du 1^{er} janvier 1996 Monsieur Edmond SCHUMACHER, docteur en droit, demeurant à LUXEMBOURG, est nommé Président de l'Administration des Biens de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

CURRICULUM VITAE

SCHUMACHER Edmond

Né à NIEDERFEULEN le 01.09.1931

Marié, époux de WAMPACH Marie-Jeanne

Domicile: 35, rue de Strassen, L-2555
LUXEMBOURG

Diplômes obtenus:

fin d'études secondaires
doctorat en droit
examen sanctionnant le stage judiciaire
(avoué en 1960)

Activité professionnelle:

1957-1961 Barreau de Luxembourg

1962-1991: Services juridiques des sociétés Hadir puis, à partir de 1967 AR-BED; 15.12.1978 Directeur-adjoint, 01.01.1986 Directeur des Services Juridiques et Domaines,

- Vice-Président du Conseil d'administration de W.S.A. s.à.r.l. (dépôts militaires U.S.) depuis la constitution de la société en 1979;

- Membre des Conseils d'Administration des Sociétés du Groupe d'Assurances La Luxembourgeoise;

- Président du Conseil d'Administration de la Caisse Centrale Raiffeisen s.c.;

- Membre Luxembourgeois de la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (C.C.I.), Paris;

- Secrétaire Général de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte (depuis le 01.01.1974);

- Membre de la Commission de Surveillance et de Contrôle du Loto (Ministère de la Justice);

- Président de la Commission Juridique de l'Association Européenne des loteries et Lotos d'Etat (AELLE), Lausanne;

- Membre du Comité Exécutif - Trésorier - de la Croix-Rouge Luxembourgeoise;

- Trésorier de la Fondation Alzheimer.

CAIRE, COPENHAGUE et PEKIN, trois grandes conférences: concernent-elles les jeunes?

Le 19 décembre 1995, au Centre Marienthal, s'est déroulé le stage relatif aux conférences et sommets des Nations Unies.

Ce stage fut conçu en principe pour les classes de 4^e et 3^e de l'enseignement secondaire et les classes de 10^e et 11^e de l'enseignement secondaire technique.

La Conférence mondiale du CAIRE sur la population, le Sommet mondial de COPENHAGUE sur le développement social, la Conférence mondiale de PEKIN sur les femmes, trois grandes conférences organisées par les Nations-Unies: concernent-elles les jeunes?

Au cours des deux dernières années, les Nations-Unies ont organisé trois très grandes conférences mondiales au cours desquelles les quelques 200 gouvernements, membres des Nations-Unies, se sont efforcés à dégager de grandes pistes selon lesquelles devraient se développer demain les sociétés des cinq continents en direction d'un avenir meilleur.

Il s'agit, en 1994, de la Conférence mondiale au Caire sur la population et le développement et en 1995 du Sommet mondial à Copenhague pour un développement social ainsi que de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Pékin.

La conférence du Caire mettait l'accent sur les nombreux liens existant entre la population et le développement et sur la nécessité de satisfaire les besoins de chaque homme et de chaque femme plutôt que de réaliser des objectifs démographiques. Au cœur de cette nouvelle approche, il y a la promotion de la femme, laquelle se voit offrir une gamme de choix sociaux plus étendue par le biais d'un meilleur accès à l'éducation, à la formation professionnelle, aux services de santé et à l'emploi. La conférence recommande de rendre la planification familiale accessible partout dans le monde d'ici à l'an 2015 ou plus tôt. Elle traite également des problèmes concernant l'environnement, les schémas de consommation des ressources, la famille, les migrations et les techniques d'information et de communication.

Quant au Sommet social de Copenhague, il met l'être humain au centre du développement. 117 chefs d'Etat ont promis de faire la guerre à la pauvreté, d'arriver au plein emploi et de veiller à l'obtention de sociétés stables, sûres et justes, respectueuses des Droits de l'Homme.

Il faudra arriver à l'égalité et l'équité entre hommes et femmes et créer un environnement économiquement, politiquement, culturellement et légalement stable en favorisant le développement social, per-

mettre à tous l'accès à l'éducation et à la santé et fortifier la coopération entre nations.

La Conférence de Pékin est axée sur la femme et indique les stratégies que les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG) doivent suivre pour donner aux femmes la place qu'elles méritent à côté des hommes. L'accent est porté sur la lutte contre la pauvreté et la violence et sur le respect des droits universels de l'Homme à leur égard. L'accès à l'éducation aux services de la santé ainsi qu'aux postes de prise de décision doit être garanti. Le rôle des femmes dans la conservation de l'environnement naturel et humain est reconnu. Un accent particulier est mis sur la jeune fille.

Les trois conférences établissaient donc les liens réciproques entre population, croissance économique et développement durable en insistant sur les responsabilités d'un chacun, hommes et femmes, pour améliorer la situation.

Les discussions se sont faites entre adultes, spécialistes et politiciens. Mais les changements à espérer ne se feront que lentement, donc les stratégies proposées se répercuteront seulement sur les générations à venir.

Ces conférences concernent les jeunes? Qu'a-t-on décidé pour eux? Sont-ils d'accord avec les décisions? Que veulent-ils de différent? Quels sont leurs désirs? Comment les jeunes peuvent-ils intervenir et participer?

Ce sont ces questions qui furent traitées lors de la journée de réflexion organisée par le SNJ à Marienthal.

Le Marché Intérieur de l'Electricité

Le Conseil Energie de l'Union Européenne s'est réuni le 20 décembre 1995 à BRUXELLES pour débattre de l'important dossier de l'approvisionnement en énergie électrique de l'Union. La Commission veut établir des règles communes

concernant la production, le transport et la distribution d'électricité.

Ceci inclut la définition de modalités d'organisation et de fonctionnement du secteur de l'électricité, l'accès au marché, les critères et procédures applicables en ce qui concerne les appels d'offres et l'octroi des autorisations ainsi que l'exploitation des réseaux.

Le Luxembourg fut représenté à ce Conseil par M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Energie.

Le même soir a eu lieu une réunion extraordinaire du Conseil Industrie de l'Union Européenne, qui fut consacrée au dossier «Irish Steel». M. GOEBBELS y a participé en sa qualité de Ministre de l'Economie.

Conseil «Développement» du 20 décembre 1995

Le Conseil Coopération au Développement s'est réuni à BRUXELLES le 20 décembre 1995 sous Présidence espagnole.

La délégation luxembourgeoise fut conduite par Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération.

Les Etats ont signé à cette occasion l'Accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté dans le cadre du 2ième protocole finan-

cier de la quatrième Convention ACP-UE, qui avait été signé lors de la réunion ministérielle entre les Etats de l'Union européenne et les Etats ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) à l'Ile MAURICE le 4 novembre 1995.

Le Conseil a examiné plusieurs projets de Règlement soumis par la Commission et qui concernent l'aide humanitaire, la politique et la gestion de l'aide alimentaire et des actions spécifiques d'appui à la sécurité alimentaire, la coopération au développement avec l'Afrique du Sud, le cofinancement avec les organisations non-gouvernementales de développement européennes d'actions dans les domaines intéressant les pays en développement, la coopération décentralisée, les actions de

réhabilitation et de reconstruction en faveur des pays en voie de développement ainsi que les actions dans le domaine de l'aide aux populations déracinées (réfugiés, personnes déplacées et rapatriées) dans les Pays en voie de développement d'Amérique Latine et d'Asie.

Il a discuté le Rapport de la Commission sur l'intégration de la question du genre dans la coopération au développement, ainsi que la mise en oeuvre de la résolution «Horizon 2000» sur l'accroissement de la coordination et de la cohérence des politiques de développement des Etats et de la Commission.

Le Conseil a adopté un Règlement sur les actions en faveur des forêts tropicales.

Haute distinction à M. ANDROUTSOPOULOS

Le 20 décembre 1995, Monsieur Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères, a remis la «Grand-croix de 1^{er} ordre du mérite» du Grand-Duché à Monsieur Constantinos ANDROUTSOPOULOS, Membre grec de la Cour des Comptes européenne et qui vient de partir en retraite.

M. Jacques F. POOS remet la haute décoration à M. ANDROUTSOPOULOS.



La Musique Militaire Grand-ducale: plus de 150 ans d'existence

Production d'un nouveau compact-disc: Musicals et Musique de Films

Quand, en 1815, – en exécution des stipulations politiques définies par le Congrès de VIENNE, – LUXEMBOURG forteresse de la Confédération germanique devait fournir un contingent militaire d'occupation et de sécurité, la création de deux Bataillons de Chasseurs était chose décidée.

Toutefois, ce «projet» fut différé, suite à des tractations politiques internes et extérieures, notamment encore dans les années 1830 à 1841, la «Question belge» s'avérant très entravante quant à la réalisation et la mise sur pied des unités militaires visées.

En 1842 finalement, deux bataillons de chasseurs furent créés, le Premier Bataillon en substance à ECHTERNACH, alors que le 2^e Bataillon des Chasseurs choisit DIEKIRCH comme garnison. On notera que chacun des bataillons vit une musique militaire affectée à ses services, unités de musique forte chacune de quelque 30 solistes.

Le 29 décembre 1842, Fr. Ferdinand HOEBICH fut désigné premier chef de musique au 1^{er} Bataillon de la garnison éternacienne, poste qu'il occupa jusqu'en 1879; cet ensemble militaire fut le premier du genre au LUXEMBOURG et il doit, de ce fait, être considéré comme pré-décesseur de notre actuel Orchestre d'harmonie militaire, la Musique Militaire Grand-ducale. Dès la création de la phalange musicale à ECHTERNACH, celle-ci assumait les encadrements artistiques aux parades publiques, tout comme elle donnait déjà des auditions de très haut standard, sollicitée qu'elle se trouvait aux «grandes occasions» de par le pays.

J. A. ZINNEN à DIEKIRCH

Au 2^e Bataillon de Chasseurs à DIEKIRCH ce fut Jean Antoine ZINNEN qui prit la direction de la musique nouvellement constituée, ceci à partir du 6 décembre 1847 jusqu'en automne 1852; on notera que J. A. ZINNEN, compositeur prolifique, créa la musique pour notre hymne national.

Au poste de direction de l'ensemble diekirchois ZINNEN fut suivi par P. François FISCHER de 1853 à 1859, ainsi que par J. A. MULLER, compositeur également jusqu'en l'an 1868, un an après le Traité de LONDRES.

Lorsque le 2^e Bataillon des chasseurs de DIEKIRCH fut dissous en date du 30 juin 1868, le Luxembourg n'avait plus qu'un seul orchestre militaire, qui peu à peu, fut élargi à 50 solistes.

Les prestations artistiques et la qualité intrinsèque de celles-ci furent assurées, au fil des années, par des «chefs» de qualité, dont Philippe DECKER de 1879 à 1881, par le compositeur Gust KAHNT jusqu'en 1889, suivi par Edmond PATZKE à l'année 1909.

La Musique militaire grand-ducale devait vivre une des périodes les plus prestigieuses sous Fernand MERTENS, chef de musique de 1909 à 1939, avant la période de l'exil de notre Compagnie des Volontaires, déportée dès 1940 à WEIMAR par les occupants nazis. Fernand MERTENS âgé, eut toutefois encore la grande satisfaction de diriger la première «HEEMECHT», celle de la Libération en sept. 1944, – juché, pour cette direction inoubliable et inoubliée –! sur un char SHERMAN des libérateurs américains.

Le renouveau

Quand le premier Bataillon de notre force armée d'après-guerre, ainsi que le Corps de la Garde Grand-ducale furent créés, – de février à octobre/novembre 1945 – Albert THORN avait repris la direction de la Musique militaire grand-ducale reconstituée, celle-ci défilant encore dans les anciens uniformes d'avant-guerre...

THORN resta chef de musique jusqu'en 1960, suivi au pupitre de direction par Norbert HOFFMANN, compositeur et président ou membre des jurys à de multiples concours nationaux et internationaux, chef jusqu'en 1971.

Cette même année, ce fut Pierre NIMAX sen. qui reprit la baguette de direction à la tête de l'orchestre d'harmonie militaire, ceci jusque fin novembre 1985. L'actuel Directeur, le Major André REICHLING initia sa carrière la même année. On notera que les sous-chefs de la Musique militaire grand-ducale, sur les deux dernières décennies, furent Johny DUCHSCHINGER, Adjudant-Major, le Lieutenant Georges WAGNER, ainsi que l'Adjudant-Major Albert GENEN, sous-chef depuis le 21 octobre 1994. Actuellement, la Musique militaire grand-ducale compte 59 musiciens professionnels et elle est administrativement gérée par un secrétaire civil, M. Nello ZIGRAND.

Activités et obligations

Travaux d'études et de répétitions chaque jour, pour préparer les nombreuses sorties que doit assurer l'ensemble pour des parades, des exercices, des cérémonies militaires et civiles.

Les concerts publics, qui se font dans toutes les régions du pays, marquent souvent des anniversaires importants ou alors des occasions de festivités exceptionnelles, concerts publics en plein air ou alors en salle comme dans les églises; concerts de Gala, bien sûr, mais encore des prestations radiophoniques ou télévisées, finalement des enregistrements sur bandes ou disques/CD.

Au service du Gouvernement ou de la Cour grand-ducale, la Musique militaire assure les encadrements artistiques lors de Visites officielles ou d'État, l'encadrement à des séances académiques, avec des ensembles à géométrie et à programmes variables. Tout spécialistes qu'ils sont, les solistes de l'orchestre militaire offrent également des prestations sous forme d'orchestre symphonique de 40 musiciens, telles les auditions solennelles à la Cour; pour des occasions moins grandioses, les solistes se produisent en orchestre de chambre, dont l'effectif peut varier de 6 à 16 musiciens.

Musicals et films

Les enregistrements de routine ne sont pas chose rare pour la Musique militaire grand-ducale, du fait de la constitution d'archives d'importance quant aux programmes majeurs exécutés sur l'année; les enregistrements plus classiques, – entendons disques ou CD – sont plus rares, et de ce fait: précieux.

Déjà en 1994, VAProductions avait proposé un enregistrement sonore à l'ensemble militaire, mais ce ne fut que cette année, que le Major REICHLING en arrêta la substance, guidé qu'il se dit par deux critères principaux: la popularité des compositions et les arrangements de celles-ci. Pour les transcriptions rien ne fut laissé au hasard, et avec les P. LAVENDER et J. DE MEIJ, les deux plus connus, nos solistes furent admirablement servis.

Le choix du nouveau CD militaire est exquis, avec 2 «musicals» les plus connus de notre époque: «CATS» et «The Phantom of the Opera», de Andrew LLOYD WEBBER, en tout et pour tout plus de 23 minutes de musique enchanteresse. Les 29 minutes restantes du CD comprennent «Moment for MORRICONE», un medley à plusieurs thèmes très connus d'Ennio MORROCCONE, puis «Jurassic Park Highlights», grand chef-d'oeuvre de John WILLIAMS, finalement du compositeur M. KAMEN la plus dynamique composition de cet excellent album: «ROBIN HOOD - Prince of Thieves».

Monsieur François COLLING quitte la Chambre des Députés pour devenir membre de la Cour des Comptes Européenne

A la fin de la réunion de la Chambre des Députés du 21 décembre 1995, les députés ont rendu hommage au travail parlementaire du député et président du groupe parlementaire du Parti Chrétien Social, Monsieur François COLLING qui quittera la Chambre des Députés pour devenir membre de la Cour des Comptes Européenne à partir du 1er janvier 1996.

Monsieur COLLING était membre de la Chambre des Députés depuis le 6 juillet 1979 et président du groupe parlementaire du PCS depuis le 23 octobre 1984.

Ce sera Madame Nancy KEMP-AREND, suppléante sur la liste du Parti Chrétien Social dans la circonscription Sud lors des élections du 12 juin 1994 qui succédera à Monsieur Colling tandis que Monsieur Lucien WEILER est désigné comme son successeur en tant que président du groupe parlementaire du PCS.

Les présidents des différents groupes parlementaires, à savoir Monsieur Lucien WEILER pour le PCS, Monsieur Jean ASSELBORN pour le POSL, Monsieur Henri GRETHEN pour le DP, Monsieur Gast GIBÉRYEN pour le ADR et Monsieur Muck HUSS pour DÉI GRÉNG ont tous relevé la compétence du député sortant notamment dans le domaine de la politique financière et son ardeur au travail et lui ont souhaité bonne chance dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches européennes.

Lors d'une réception dans les locaux de la Chambre des Députés, la Médaille de la Chambre des Députés ainsi que des cadeaux furent remis à Monsieur Colling.



Une médaille pour M. François COLLING, remise par le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ



A la Chambre des Députés, Mme Nancy KEMP-AREND succède à M. François COLLING.

Décoration pour M. KOHLHAUSEN

Le 21 décembre 1995, Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a remis les insignes de Grand-Officier dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Martin KOHLHAUSEN, Président du Conseil d'Administration de la Commerzbank International S.A., Sprecher des Vorstandes der Commerzbank Aktiengesellschaft.

Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER remet la haute décoration à M. KOHLHAUSEN.



L'Administrateur-Directeur Lucien JUNG parti pour une retraite grandement méritée

38 années de service à la Fédération des Industriels Luxembourgeois,
dont 25 comme Directeur

Vendredi, le 22 décembre 1995, la spacieuse salle de la FEDIL s'est avérée être trop exigüe pour recevoir tous les hôtes et amis d'un fonctionnaire méritant qui a fait valoir ses droits à une retraite ô combien méritée, - effet au premier janvier 1996: M. Lucien JUNG, en présence du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, a pris congé de ses bien nombreuses connaissances et autres collaborateurs à la Chambre de Commerce, rue Alcide de GASPERI à LUXEMBOURG-KIRCHBERG.

Ils furent peu nombreux à vouloir rater cette occasion pour serrer la main à un homme jovial et ouvert, qui, au fil des années à un poste important et à hautes responsabilités, est devenu comme une figure symbolique de l'industriel souvent "visionnaire", constamment prêt au dialogue, initiateur de nombreuses nouvelles démarches, dont la recherche et des actions continues, amélioratrices ou adaptatrices à de nouvelles exigences de la vie économique, industrielle en particulier.

Après des études commerciales et économiques à l'Université de LAUSANNE, Lucien JUNG avait rejoint la Société COLUMETA, institution commerciale du Groupe ARBED, en 1954; quatre ans plus tard, il rejoignit la "Fédération des Industriels Luxembourgeois", dont il fut le secrétaire général dès 1958.

Quand le Directeur Jules HAYOT quitta ses responsabilités à la FEDIL en 1971, Lucien JUNG fut promu directeur, poste

qu'il assumait avec toutes les compétences et les énergies qui sont siennes pendant 25 ans, étant désigné Administrateur-Directeur général en 1983 déjà.

Parallèlement à ces obligations premières, L. JUNG libéra des potentialités pour assumer parallèlement plusieurs secrétariats de groupes patronaux, de même qu'il fut Président de la Caisse des Employés Privés, membre d'abord, ensuite Président du Conseil Économique et Social, institution qu'il marqua encore de sa forte compétence, de ses idées et visions personnelles.

Sur le plan international Lucien JUNG représentait et défendit les intérêts luxembourgeois à l'Organisation Patronale Européenne UNICE, de même que dans des commissions et comités économiques multiples.

Dans beaucoup d'avis et de rapports, Lucien JUNG défendit crânement la nécessité, sinon l'absolue exigence, de voir le Luxembourg nanti d'une structure économique et industrielle multifaces et à bases aussi larges que possible, le secteur de service ne pouvant pas constituer la seule base économique.

La succession

L'Administrateur-Directeur général Lucien JUNG sera remplacé par M. Nicolas SOISSON, qui assumait le poste de Secrétaire général pendant de longues années, alors que M. SOISSON sera

suivi au poste de secrétariat général par M. Emmanuel BAUMANN, M. JUNG ayant, dans son allocution rétrospective... et prospective en belle partie, souligné courage et succès à MM. SOISSON et BAUMANN. Ce ne fut visiblement pas sans grandes émotions que le valeureux fonctionnaire quittant renouvela une fois encore sa "grande foi dans des entreprises libres et conscientes de leurs valeurs et responsabilités", soulignant encore son "crédô" personnel que "le dialogue social reste nécessaire et utile".

Pour la "Fédération des Industriels Luxembourgeois", ce fut le Président Marc ASSA qui rendit un éloquent hommage à M. Lucien JUNG, dont il loua les dons de traiter en toute situation, sa compétence professionnelle, sa loyauté, sa forte personnalité, finalement son charisme hors du commun. Les faits que la FEDIL soit, de nos jours, un interlocuteur respecté sur les plans gouvernemental et parlementaire, comme par les administrations et les organisations syndicales, si encore un rôle économique vital, social et politique était sien dans notre société, la FEDIL le devrait en très grande partie à Lucien JUNG.

Il appartient au Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER de remercier en son nom personnel comme en celui du Gouvernement l'Administrateur-Directeur sortant d'un dialogue toujours constructif et objectif, mené avec le Gouvernement pour le bien des intérêts industriels.

ARBED augmente sa participation dans SIDMAR

À la fin de l'année 1995, le groupe italien FALCK a apporté à l'ARBED la participation de 4,33% qu'il détenait dans SIDMAR. Cet apport a été rémunéré par l'oc-

troi de 202.800 actions nouvelles émises par l'ARBED à l'occasion d'une augmentation de capital réalisée en date du 28 décembre 1995.

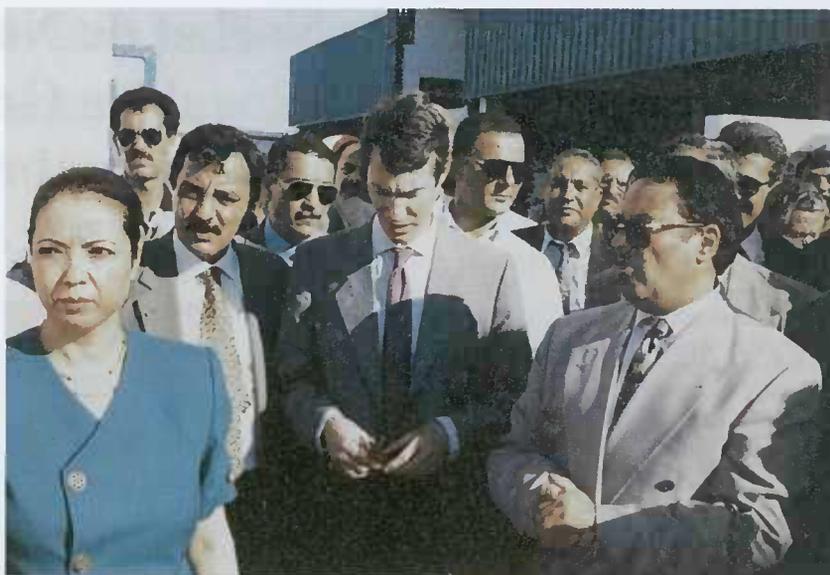
Au terme de cette opération, la participation de l'ARBED dans SIDMAR passe de 67,41% à 71,74%.

L'émission des nouvelles actions augmente les fonds propres de l'ARBED de LUF 913.5 millions.

Premier prix arabe pour un projet Tuniso-Luxembourgeois

Lors de sa septième session tenue la semaine dernière à son siège au CAIRE, le Conseil des Ministres responsables des affaires environnementales de la LIGUE ARABE a décerné le premier prix de l'environnement à un projet de développement financé par le Grand-Duché de Luxembourg et exécuté conjointement par le Ministère de l'Environnement de la Tunisie et l'agence luxembourgeoise de coopération au développement LUX-DEVELOPMENT.

Il s'agit du projet pilote de ramassage et de tri des ordures ménagères à la Cité El Khadra à TUNIS qui a été élu meilleur projet environnemental arabe pour l'année 1995. Ce projet a remporté le premier prix à l'unanimité des membres du jury



Inauguration du Centre de tri par S.A.R. le Prince GUILLAUME de LUXEMBOURG (au milieu) et M. Mehdi MLIKA, Ministre de l'Environnement de la République de Tunisie (à droite) le 17 juillet 1995



dont il a suscité l'admiration et qui l'a primé, d'une part pour la participation effective des citoyens et leur association au succès du projet et, d'autre part pour avoir pleinement atteint les objectifs qui lui avaient été assignés.

Le projet consistait à équiper le quartier de la Cité El Khadra de camions-bennes et d'installer dans les habitations et les

rues des poubelles vertes réservées aux déchets organiques, acheminés vers un centre de compostage et des containers bleus pour les déchets recyclables tels que le papier, le verre et les minéraux destinés à un centre de tri. Simultanément une fourgonnette rouge a été affectée au ramassage des déchets dangereux et toxiques (médicaments, batteries, etc...).

Les Ministres chargés des affaires environnementales de la Ligue Arabe ont surtout salué la manière dont le projet avait réussi à assurer un taux de participation de 80% parmi la population concernée. Il s'agit, selon la Ligue arabe, d'une «réalisation pilote et d'un modèle reproductible dans toutes les villes arabes».

Du côté luxembourgeois, le projet était géré par M. Pierre THEIN, chargé de projets à LUX-DEVELOPMENT qui avait associé à sa réalisation, Monsieur Norry KIRSCH, expert international en gestion et traitement des déchets, ainsi que les deux bureaux d'études SCHROEDER et OEKOBUREAU.



Allocution de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc télévisée le 24 décembre 1995

«Léif Matbirger,

Fir Lëtzebuerg war 1995, fofzeg Joër nom Enn vum Zweete Weltkrich, t'Joër vum Dialog mat de Kulturen. Fir all Länner op der Welt war et och de 50. Joëresdag vun der Grënnung vun de Vereenten Natiounen.

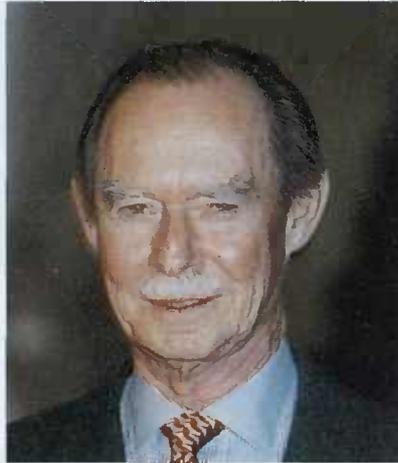
D'Symbolik «Lëtzebuerg – Vereent Natiounen» as zou Klierf an der Edward Steichen-Ausstellung «Family of Man» gudd duergestallt. Dës Biller léieren eis, dat all Kulturen déi selwécht Wäerter kennen: dem Mënsch säin Drang no Fräiheet, Unerkennung, Sëcherheet a Fridden.

Dëse Fräiheitsdrang vun de Mënschen huet daks zu Revolutione geféiert. Eng vun de leschten, eng friddlech, war de Fall vun der «Berliner Mauer». Dëst war nëmme méiglech, well Fraën a Männer fir t'Fräiheet alles gewot hun, a bereet waren, fir den Opbau vun hirer Heemecht hir Gewunnechten ze änneren.

Kricher an Ex-Yougoslavien ewéi an de Republike vun der fréierer Soviet-Unioun beweisen, datt Fräiheet och mëssbraucht gët. Do gi Mënsche verdrüwen an doud gemat. Esou Mëssbräich gët et nach op ze vill anere Plazen an der Welt.

T'Mënsche brauchen also t'Vereent Natiounen. Do musse se léieren, friddlech mateneen emzegoën, egal vu wou se kommen an u wat se gleewen.

T'Fräiheet berout op Gerechtegkeet a Solidaritéit an nët op Egoïsmus. Et gët nach ëmmer ze vill Armut op der Welt. Doraus muss ee schléissen, datt nach ze vill Mënschen nëmmen u sëch selwer denken. Dat endegt daks mat Streit a Gewalt.



S.A.R. le GRAND-DUC

T'Lëtzebuurger weisen Solidaritéit mat Mënschen, deenen et manner gudd get. De Beweis dofür sin d'Spenden pro Awunner, an t'Zuel vun deenen, déi sëch fräiwëlleg an den Déngscht vun hire Matmënschen stellen. Dës Beispiller vu Solidaritéit sin en Zeechen vun enger gesonter Astellung.

Traditioun verlangt, dat mir eise Kanner a Kanneskanner dës Liéwensopfassung weider gin. Eis Wuelstandsgesellschaft mat hirem Egoïsmus an hirer Kammouditéit mécht den Elteren et daks schwéier, bei deene Jonken d'Reflexer vu Solidaritéit a Gerechtegkeet wakerég ze halen. Dofür muss dës Aufgab emsou méi eescht gehol gin.

A ménger Generatioun haten déi jonk Leit Angscht viru Krich. Haut hun déi Jonk Angscht viru Geforen wéi Aarbechtslosigkeit, Emwelterstéierong, Drogen an Aids. Et sin esouguer vill Jonker, déi de

Sënn vum Liéwen nët méi agesin an sëch t'Liewen huelen. Ech sin zu déifst getraff wann ech dofürer héieren.

Eis Kanner brauchen awer t'Zukunft nët ze fäerten. Hir Grousselteren an Elteren wossten sëch ëmmer unzepassen an dodurch grouss a kleng Geforen ze meeschteren.

A Gesprécher mat Erwuessenen héieren ech och heiandsdo t'Suerg virun deem, wat op eis zoukënnt, an d'Angscht mir géifen de Wuelstand, déi mer zënter de 60er Joëre kennen, verléieren. Froë soll a muss ee sëch stellen, mä Angscht soll a brauch ee keng ze hun.

D'Lëtzebuurger hun hir Verantwortung ëmmer gedroën, hate Freed gudd Aarbecht ze leeschten, hun hiirt Land an séng Finanzen seriös geféiert an, virun allem, hu se ëmmer zësumme gehaalen an gудde wéi a schlechten Zäiten.

Wa mir dës Qualitéiten an Eiren halen, – a woufir sollen mir dat nët – da meeschteren mer och haut a muer, wat op eis duerkënnt. Dat schéngt mer ëmsou méi wouër, well Lëtzebuerg nët méi op sëch eleng gestallt as, mä ee gläichwertige Partner vun der Europäescher Unioun as. D'Europäesch Regierungskonferenz vun 1996 hëlt eis dës Sëcherheet nët ewech.

Mat där Astellung kënnen mer zësumme mat Optimismus an dat néit Joër kucken.

A tous les étrangers qui vivent et travaillent dans mon pays, j'exprime mes vœux de bonheur et de prospérité pour Noël et le Nouvel An.

Léif Lëtzebuurger,

Iech all wënschen Ech, mat der Grande-Duchesse an eise Kanner a Kanneskanner, schéi Feierdeg an e friddlecht néit Joër.

NOUVEL AN '96: Jean-Claude JUNCKER: "Wir brauchen mehr Europa"

"Die Regierungskonferenz, die Ende März in Turin beginnt, ist mehr als nur eine Überprüfung dessen, was vor vier Jahren in Maastricht festgelegt wurde.

Im Kern geht es darum, die Frage nach Krieg und Frieden in das nächste Jahrhundert hinein zu beantworten. Nur wenn es uns gelingt, das Netz der täglich wachsenden grenzüberschreitenden Intersolidaritäten dauerhaft zu verstärken, so daß der Krieg als politische Option undenkbar und undurchführbar wird, nur dann werden wir den Frieden sichern können. Nur wenn es uns gelingt, die Völker Ost- und Mitteleuropas in einem zielorientierten Angleichungsprozeß in die Europäische Union hineinzuführen, so daß sie von deren friedensstiftender Wirkung erfaßt

werden, nur dann werden wir unserer Aufgabe vor der Geschichte gerecht.

Die Europäische Union und ihre Mitgliedsstaaten werden diese Herausforderungen, die weit über uns und unsere Zeit hinausreichen, nur dann meistern können, wenn wir unsere nur kurzfristig gerechtfertigten nationalen Egoismen an der Garderobe zum nächsten Jahrhundert abgeben. Die Zukunft gehört den Architekten mit Weitblick, nicht den Krämer mit ihrer kleingeistigen Thekenperspektive. Die Europäische Union darf sich nicht zu einer gehobenen Freihandelszone verbiegen lassen. Das Konzept der Freihandelszone ist zu oberflächlich und zu simplistisch, um eine Antwort auf die schwierigen Fragen auf unserem kompli-

zierten Kontinent formulieren zu können.

Wir brauchen mehr Europa. Um den Frieden bei uns zu garantieren. Um unserem Einfluß bei der Gestaltung einer gerechteren Weltordnung stärkere Kraft geben zu können.

Die Regierung wird die Rechte unseres Landes zu verteidigen wissen. Wir wollen nicht das Europa der Großen und Mächtigen. Wir brauchen das Europa aller Völker. Aber wer den Frieden will, der muß bereit sein, seine Souveränität mit anderen zu teilen. Ungeteilte Souveränität führt zum Verlust der Eigenständigkeit. Zusammenarbeit in Frieden bringt mehr Souveränität für alle."

**Neujahrsumfrage
"Luxemburger Wort"**

Jean-Claude JUNCKER, Premierminister: "Ruhe und Besonnenheit"

"Würde ich meine Wünsche und Erwartungen an das Jahr 1996 aneinanderreihen, dann würde eine lange Liste entstehen.

Vor allem wünsche ich den Menschen im früheren Jugoslawien den langersehnten Frieden. Ich hoffe, daß der abgeschlossene Friedensplan nicht aus mangelndem Friedenswillen der Kriegsparteien scheitert und daß die zur Friedenssicherung entsandten NATO-Soldaten unverehrt von ihrer schwierigen Mission zurückkehren.

Im März 1996 beginnt die Regierungskonferenz zur Überprüfung des Maastrichter Vertrages. Ich hoffe, daß sich ab Konferenzbeginn zeigen wird, daß die 15 Regierungen fest entschlossen sind, den Rückfall Europas in eine gehobene Freihandelszone zu verhindern. Wir brauchen mehr Europa, um den Frieden auf unserem Kontinent zu sichern.

Für unser Land wünsche ich mir die Ruhe und Besonnenheit, die nötig sind, um die geplanten großen Reformen zu einem

Erfolg für uns alle zu machen. Ich denke dabei an die Einführung der Pflegeversicherung und die finanzielle Absicherung unseres Renten- und Pensionswesens.

Gute Vorsätze gibt es in Hülle und Fülle. Vor allem möchte ich 1996 die Fehler vermeiden, die mir 1995 immer wieder unterlaufen sind.

Da jeder meine Fehler kennt, erübrigt sich ihre Aufzählung."

"Tageblatt"

“Réflexions à la fin d’une Année” et Voeux de Nouvel An: le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a répondu aux questions de RTL-TV, le 31 décembre 1995

Par dérogation à ce qui se faisait par tradition, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, entre deux années, n’a pas fait l’allocution télévisée en direct à la Nation, mais a préféré plutôt se trouver face à deux journalistes de Télé-LUXEMBOURG, – en l’occurrence le Rédacteur en chef Vic REUTER et son adjoint, Tom GRAAS- pour une courte heure d’échanges et de questions: “Gedanken zum Joreswiëssel”, – pensées et réflexions sur une année qui s’en est allée, – émission télévisée depuis l’Hôtel de BOURGOGNE, en soirée du 31 décembre 1995.

Pratiquement 12 mois après que Jean-Claude JUNCKER n’héritât des fonctions de Premier Ministre de M. Jacques SENTER, appelé à la Présidence de la Commission de l’Union Européenne à BRUXELLES, les journalistes, d’emblée à leur interview, avaient caractérisé l’année 1995 comme celle nous ayant valu le plus important taux de chômage jamais enregistré au LUXEMBOURG, comme une année marquée par des mouvements de grève publique et de remous-conflits dans le secteur bancaire, par les discussions et à cotés que valurent l’introduction réglementaire d’un temps de travail réduit du dimanche dans une entreprise du pays, finalement encore par un “malaise” couvant du côté des jeunes...

Ayant fait un rappel encore sur les commémorations qui marquèrent les affreux événements de guerre et les “deux libertés” recouvrées il y a un peu plus de 50 ans, – le fait qu’actuellement le Luxembourg se trouverait dans “le peloton de tête” des pays et nations-membres s’engageant pour MAASTRICHT II et l’Union monétaire dans des conditions économiques favorables, – le pays ayant tenu d’autre part ses engagements vis-à-vis de l’ONU, de l’OTAN, de l’Union économique, les “grands” semblant écouter nos voix et avis, tel qu’il serait apparu par une visite – invitation à WASHINGTON, – des visions “fructueuses” pour l’avenir s’avérant indispensables, importantes, les journalistes voulaient entendre encore comment le Premier Ministre jugerait des “près de 365 jours révolus”, du point de vue des responsabilités et décisions qui furent siennes ...



Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER

GOODYEAR: “... peiné ...”

Parmi toutes les décisions à prendre ou alors prises, le Premier Ministre se dit le plus peiné par la décision qu’il fut amené à devoir prendre dans la question d’un travail réduit du dimanche aux établissements GOODYEAR S.A., où, en dépit d’un référendum clair et net et négatif de la part des salariés! – il se serait trouvé de facto dans l’obligation “de les forcer en quelque sorte, bien que sous certaines conditions seulement.” Un peu partout, les faits économiques et sociaux rendraient la pratique de “gouverner de plus en plus difficile, plus ardue en tout cas qu’il y a des années, avec subsidiairement des égoïsmes, se formant et s’articulant plus facilement dans bien des secteurs. Comme “gouverner” impliquerait les nécessités absolues de la prospection et de la vision pour le futur, régulières et ceci dans de multiples domaines, de même que de la vision vivificatrice et du regard “aigu” sur 10, sinon 15 années d’avenir, dans l’optique encore de la conservation de l’acquis, certes, mais encore et surtout dans une appréciation judicieuse et sincère de ce “qui est et restera faisable, réalisable”, les Luxembourgeois, – se trouvant franchement du côté “soleil”, – se trouveraient de ce fait dans l’obligation égale-

ment de regarder autour d’eux pour mieux juger, pour comparer avec acuité, pour apprécier - obligation qu’on aurait bien trop tendance à oublier chez nous...

Interviewé sur ce que d’aucuns seraient appelés à définir comme “son style particulier” – entendez “direct ou dictateur”, le Premier Ministre se dit “sensible en principe à ce qui se dirait”, tout métier demandant de surcroît apprentissage, certaines pratiques et autres “propos” restant à lisser, – ils seraient “adaptables, ... jusqu’à l’amabilité”. Toutefois, le Président du Gouvernement ne se soucierait “pas trop d’un style, – mais ferait “son travail”, remplirait “ses obligations multiples, de façon engagée, le rôle de l’arbitre”, – invoqué par un journaliste présent – ne pouvant se concevoir que dans le contexte général des fonctions directes du Premier Ministre, qui “arbitrerait en continuité en tant que Président, qui n’assurerait des arbitrages directs que rarement”; – tel aurait été par exemple le cas lors de la grève menaçante des carreleurs, celle-ci ayant risqué de s’étendre sur “tout le bâtiment” –, tous les Ministres du Gouvernement étant par ailleurs et en principe, “souverains dans leurs décisions et autres responsabilités”: arbitrages, “oui, – si nécessaire, mais jamais quand je suis moi-même dans le jeu”.

C.G.F.P.: “... formulations verbales pointées...”

Parlant du conflit social qui opposa la “Confédération générale de la Fonction publique” et le Gouvernement, le Premier Ministre souligna que des “vues divergentes sont toutes naturelles”; le Gouvernement aurait, dans une approche responsable, trouvé une position commune, alors que, – de part et d’autre – certaines formulations verbales pointées n’auraient guère été favorables au développement, ni encore à un échange continu, fructueux. Tout le monde “apprendrait” dans le “grand livre du monde journalistique”, l’essentiel restant de “conserver vivant et constructif le dialogue”, les rapports devant se normaliser dans le futur, dans un langage “éventuellement plus feutré”.

Le problème d'ensemble des rentes et pensions supposerait une discussion, un échange très large, tout le monde devant bien se garder d'en "faire naître un conflit général de société", la solidarité au sein de celle-ci devant "fonctionner comme phénomène de tous les jours, suivant un concept collectif, reconnu comme nécessité vitale, où la responsabilité d'un chacun serait engagée." La solidarité actuelle, – seule – pourrait "garantir notre vie de société pour les 15 ou 20 années à venir, solidarité vers l'intérieur et vers l'extérieur, – des réformes par ailleurs étant nécessaires, indispensables".

Réformes sociales

Les réformes sociales impliqueraient le principe du consensus très large vis-à-vis des personnes âgées ou des gravement accidentés pour la vie; aux fins de trouver voies et solutions praticables, il importerait que la "collectivité nationale engageât toutes ses potentialités", pour que les "socialement concernés, défavorisés par un sort cruel ne dégringolent pas au fond du gouffre." Côté "contenu" et "finances", le social serait à définir de façon précise et adéquate, une solution collective, équitable ayant "son prix" que le Premier Ministre estima péremptoirement entre "6 à 8 milliards de nos francs".

Côté infrastructures pour "soins ou gériatrie primaire", il ne suffirait point d'assurer le "nombre de lits requis", mais il s'agirait plutôt de donner aux patients ou personnes concernées, "la possibilité de rester le plus longtemps possible dans leur milieu et environnement, des soins assurés jours et nuits devant être garantis; cette pratique créerait subsidiairement des postes de travail nobles, dans les domaines du social et de la santé", J-Claude JUNCKER concluant dans cette approche que "cette réforme serait certes la plus importante à réaliser pour la fin de ce siècle".

"Modèle luxembourgeois"

Questionné sur le fonctionnement apparemment toujours "également efficace du modèle luxembourgeois", notamment en ce qui concernerait les "tripartites Acier et Cliniques", le Premier Ministre souligna l'absolue nécessité de pallier aux désaccords apparents par des contacts décadés et des échanges vastes autant que fructueux, afin de "trouver des solutions acceptables, durables dans le temps." L'action déterminée et judicieusement ciblée primant sur un simple "consensualisme", les décisions seraient également fonction "finances", mais elles "devraient être telles que, dans 20 ans, on puisse en juger favorablement."

L'avenir et la qualité de la vie qu'on y attendrait nécessiteraient présentement une

discussion de fond, quant à certains principes sociaux, une option, sinon un choix de société, tel que l'exposa également le rapporteur au budget public 1996, le 5 septembre dernier à la Chambre des Députés. Qualité de la vie et croissance économique se trouvant en corrélation directe, la discussion de fond devrait porter sur "le savoir ce que nous voulons". La vie de société impliquerait une très franche volonté de coopération, de distribution ou de "réparation équitable du disponible, comme des charges individuelles ou communes", – entendons: salaires et traitements, taxes, environnement, "cohabitation sociale" –. Il serait injuste et inacceptable de voir les "uns vivre du côté soleil, les autres à l'ombre"; le partage avec autrui étant juste, indispensable, l'aide au développement économique, – à laquelle le Gouvernement aurait donné une importance accrue, – s'avérant être humainement et politiquement plus utile que toute discussion relative aux rentes et pensions, aux salaires et traitements. "Une approche sélective est nécessaire", conclut le Premier Ministre à ce point particulier.

Monolithisme

Interpellé encore quant aux ressources économiques du pays, pouvant être vues comme étant encore par trop à "caractère ou tendance monolithique", le Premier Ministre fit part de ses propres efforts, comme de ceux du Gouvernement, aux fins d'assurer la diversification voulue, visée. Parlant, à titre d'exemple, de certaines recettes publiques, "10 à 12 milliards de recettes en moins menaceraient le budget public, pour le cas où des restructurations économiques, finalement indépendantes de notre volonté nationale", venaient à se produire; tel serait le cas "pour certaines accises notamment." De là se dicterait l'absolue nécessité de réduire nos dépenses publiques, pour la part "au moins que nous gérons encore par moyens propres et pour des décisions qui nous appartiennent exclusivement."

Des débats suivis et constructifs seraient indispensables, de même qu'une vision claire, futuriste dictant l'obligation de différencier l'économique le plus possible, à la plus longue échéance possible également...

Tout "monolithisme serait engendreur de fragilité!" On totaliserait "15 % de chômeurs pour la région arlonaise, 18 % dans les parages de BITBOURG et 12 % en LORRAINE, – le LUXEMBOURG enregistrant un taux de 3,5 % de chômeurs, une valeur loin du négligeable" –; de ces faits, une importance toute particulière reviendrait à "la politique de l'emploi." 51 % des chômeurs chez nous retrouveraient emploi en l'espace des trois mois. "La politique de l'emploi continuellement adaptée, les dépenses et les recettes classiques maintenues dans un rapport raisonnable,

des économies ponctuelles sensibles sont à opérer dans divers départements". Il ne faudrait pas "s'alarmer" dans l'immédiat, mais "rien ne serait gratuit ou donné en cadeau", dit le Premier Ministre à la conclusion à ce volet.

Le Comité de l'Emploi serait appelé à jouer son important rôle, franchement et avec l'imagination nécessaire; le Gouvernement seul ne saurait "résoudre tout problème d'emploi seul, mais plutôt tous les concernés – entendons: patrons et entreprises, syndicats, communes et d'autres instances publiques – sont obligés de contribuer continuellement aux solutions adéquates." 40 mesures – envisagées ou déjà prises – pouvant contribuer à un bilan d'occupation et d'emploi; une surveillance continue du marché de l'emploi serait de mise, comme tous les échecs de mesures prises seraient à notifier sans délai à qui de droit, aux fins d'adaptation de ces mêmes mesures ou dispositions.

Population en 2050

Selon une projection démographique du STATEC- prévision que d'aucuns qualifient "d'extrême" –, le Grand-Duché irait au-devant d'une population de 744.000 habitants en l'an 2050!

Questionné sur deux aspects majeurs en rapport avec cette "vision", à savoir la "qualité de la vie à assurer face à l'espace "sur-occupé du pays", comme sur – arithmétiquement! – les 59 % de non-Luxembourgeois que semblerait impliquer cette croissance démographique, le Premier Ministre tint à placer cette "situation 2050" en contexte avec la question des rentes et pensions. Pour garantir celles-ci, le Luxembourg nécessiterait, d'ici là, une croissance de dizaines de milliers de personnes actives et d'emplois, ceci dans quelque 30 ans, afin de garantir une masse de cotisation suffisante pouvant garantir tant soit peu des montants de pensions d'un niveau décent.

Hormis tout ce que les prévisions démographiques à longue échéance comporteraient en aléatoire, "la question ne serait pas de savoir combien d'habitants nous pourrions avoir, mais bien plus de combien d'habitants le pays pourrait avoir besoin" dans l'approche exposée ci-dessus. Comme par le passé, quelques milliers de nouveaux emplois seraient à créer. Côté "qualité de la vie", le Premier Ministre exposa la situation démographique actuelle comme excellente. L'apport civique et culturel qu'y assureraient les non-Luxembourgeois étant vécu par le Gouvernement comme par les autochtones comme un authentique enrichissement: dialogues, sports, société, multiplicité que le Premier Ministre qualifia de "chance pour le Luxembourg".

Après MADRID: MAASTRICHT II

Le Conseil Européen de MADRID, en décembre 1995, ayant défini l'appellation de l'unité monétaire européenne, — "EURO" —, 54 % des citoyens allemands d'autre part se seraient prononcés entre-temps négativement vis-à-vis de la monnaie européenne, — y aura-t-il une campagne y relative au Luxembourg?

Jean-Claude JUNCKER mit en évidence que les sentiments et positions des Allemands étaient particuliers dans cette approche, à la lueur de "deux destructions que subit la fortune publique allemande" en moins de 30 ans; "le Luxembourg" aurait, quant à lui, "d'autres traditions, une autre réceptivité encore. Une discipline financière et budgétaire européenne devrait être respectée par chaque pays membre, la banque Centrale européenne héritant de toutes les compétences majeures nouvelles, à la place de la Banque Nationale de Belgique, compétente jusque-là!"

Il s'agirait de renforcer en fait "une politique extérieure par rapport à d'autres systèmes monétaires", tout comme il faudrait que "les Luxembourgeois, à tous les niveaux et dans toutes les approches, se familiarisent avec les nouvelles données, par des tables rondes, conférences, exposés et échanges concernant, de façon égale, consommateurs, syndicats, patrons et producteurs, les banques", finalement le

Gouvernement, lui-même se "voyant devant une situation foncièrement nouvelle"...

Il resterait dès lors "un important travail d'information à réussir, ... pour expliquer qu'il y aura effectivement une "souveraineté et une justice financière internationale accrues" — "des Européens, de ces faits, plus influents." Toujours est-il que le Ministre exprima ses réels regrets de voir, "de par le monde, la misère l'emporter largement sur la joie et le bonheur; l'ordre du monde, fondamentalement injuste, devrait être changé essentiellement, — de très nobles tâches restant à réaliser par les Européens, dont les Luxembourgeois, pour changer l'injustice, notamment en Afrique, continent particulièrement défavorisé.

L'élargissement

À la question "combien de pays à l'élargissement de l'Union Européenne?", le Premier Ministre fut formel: "l'Europe devrait "avoir exactement l'étendue physio-géographique et politique pouvant assurer et ancrer une paix durable"; celle-ci n'étant "pas une évidence", l'Union serait "la seule réponse valable, précieuse à la Seconde Guerre", la sécurité étant "exportable" par un réseau transnational, international, voire intercontinental de solidarité et de principes humains qui feraient que la "guerre ne puisse plus jamais être une option"!

Les zones "économiques libres, instaurées ou planifiées", ne seraient "pas une solution valable à moyen ou à long terme. L'Union Européenne, avec des particularités nationales respectées et maintenues", devrait garantir "un socle d'actions assez élargi, au point que tous les nationalismes, dont sont issues les guerres, n'aient plus de chance!"

Approches "Conférence intergouvernementale et révision du Traité de MAASTRICHT" les visions sembleraient manquer, de nouvelles impulsions se trouvant substituées par "des égoïsmes collectifs" qu'il faudrait freiner, réduire par un engagement de tout instant.

Voeux de Nouvel An

De façon générale, le Premier Ministre apprécierait que "tous — entendons: Luxembourgeois- se retrouvent ensemble quand les circonstances l'exigent", — que l'Europe puisse "encore continuer sur son avancée communautaire des particularités nationales pouvant y trouver ou garder droit de cité."

Pour terminer, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER exprima de chaleureux Voeux de Nouvel An à son Altesse Royale le GRAND-DUC comme à tous les augustes Membres de la Famille grand-ducale, avant de formuler les souhaits à l'adresse de l'ensemble de la population du Grand-Duché.



Le LUXEMBOURG, aux quatre coins...

MERTERT: le port avec un tonnage de 418.521

La régression de l'activité portuaire de MERTERT, amorcée dès le début de l'année, a pu être freinée au cours du 3^e trimestre 1995, pendant lequel les transbordements audit port ont atteint 418.521 t, contre 423.103 t pendant la période correspondante de 1994, soit un léger recul de 4.582 t ou 1,1 %.

Parmi les produits-piliers à l'exportation, il y a les produits laminés finis et des demi-produits, qui ont progressé de 5.203 t ou 14,6 %, pour atteindre 40.818 t.

Pour le laitier de haut-fourneau, qui n'a plus atteint que 28.176 t, contre 47.178 t au 3^e trimestre 1994, on note une régression de 19.002 t ou 40,3 %, cette diminution s'inscrivant dans le cadre de la mise en route de la filière électrique de l'industrie sidérurgique. Le clinker de ciment, par contre, a progressé de 9.635 t ou 9,35 % pour s'élever à 113.412 tonnes.

À l'import, on notera une évolution favorable pour les produits sidérurgiques: grâce aux importations plus massives de ferrailles, lesdits produits ont enregistré une augmentation de 24.677 t, correspondant à 78,9 %, pour s'élever à 55.941 t.

Baisse pour le trafic charbonnier de 23,4 %, totalisant à 96.897 t, alors que les produits pétroliers également accusent une baisse de l'ordre de 7.439 t ou 17,2 %, le tonnage s'étant élevé à 35.700 t. Poussée par contre pour les produits du bâtiment-construction, avec un tonnage de 21.146 t, + 4.107 t ou 21,4 %.

Fin septembre 95, le tonnage total, – la dépendance BECH-KLEINMACHER y comprise, – totalise à 1.263.056 t seulement, contre 1.416.676 t par rapport à la même période 1994, soit 10,8 % de moins; néanmoins, le port a repris son activité normale, ce qui reste prometteur pour l'avenir.

RODANGE: piscine à ciel ouvert

Parmi les réalisations positives, rares il est vrai, de l'occupant nazi en 1940-45, se trouve la création d'une piscine en plein air, à RODANGE-Nidderréideng, installation nourrie en eau par une source-conduite d'eau, captée aux abords de l'ancienne Mine DOIHL, une des dernières galeries de minerai de fer, fermée le 29 juin 1978, alors que la galerie «THILLEBIERG –DIFFERDANGE» devait encore fonctionner jusqu'en automne 1984.

Fermée il y a trois années, – alors que des travaux de réfection sanitaire et de sécurité étaient déjà prévus depuis 1987 – les premiers coups de pelle pour la nouvelle piscine furent faits par MM. Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur; Alex BODRY, Ministre des Sports et de l'Éducation physique, le Député-Maire Roger KLEIN, commune de Pétange; le Député Jean-Marie HALSDORF ainsi que les échevins Norbert PIERRE et Arsène STRACKS, le 2 octobre 1995 à RODANGE-Nidderréideng, pour des travaux devant occasionner une dépense globale de 146,2 millions, suivant devis.

Comme les installations de plaisance et de sport devraient reprendre leurs fonctions dès l'été 1996, les premiers travaux au bassin et aux installations techniques pour la préparation de l'eau furent entamés, pour un coût de 61,5 millions; 15% des frais occasionnés seraient repris par le Ministère des Sports.

Le Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER loua l'initiative des édiles de remettre en état des installations importantes, somme toute fonctionnelles et pour lesquelles, les études-accords, au niveau de 3 départements ministériels impliqués, auraient pris exactement trois mois et un jour!

Le Ministre des Sports Alex BODRY promit de reprendre ce projet communal au niveau du plan quinquennal de son département, question d'assurer un appui financier supplémentaire.

L'architecte Pierre KAPPLER expliqua que les travaux de la première phase devraient pouvoir être menés à bonne fin d'ici l'été, une nouvelle construction supplémentaire devant recevoir les installations techniques, dont l'appareillage pour l'apport de chlore. Les nouvelles installations comprendront un bassin chauffé sous toit, relié aux installations extérieures par un canal de natation; des rampes spéciales permettront l'accès en chaise roulante. Cabines et douches chauffées, complémentaires un whirl-pool, un kiosque, finalement l'installation d'un sauna. Le chauffage des eaux se fera par cellules solaires, la réfection et les aménagements complémentaires nouveaux devant être réalisés d'ici 1997.

Fédération des Négociants en matériaux: 60 Ans

C'est à MONDORF-les-Bains que le Comité de la Fédération des Négociants en Matériaux de construction a offert une belle réception à l'intention de ses membres, pour célébrer dignement un 60^e Anniversaire, en présence du Bourgmestre Roland DELLES. Selon les paroles du Président François MULLER, les membres se seraient réjouis de pouvoir célébrer cet important anniversaire en cette année 95, où LUXEMBOURG est la capitale désignée de la Culture européenne; qui dirait culture, penserait cosmopolitisme et tolérance, souscrivant à la solidarité et aux valeurs démocratiques.

Cette même solidarité aurait été le leitmotiv quand, en 1935, les Joseph ALTWIES, François DECKER, Emile MAROLDT, Ernest SCHAACK, Emile SCHOELLEN et Frantz THINK décidèrent de fortifier le négoce des matériaux de construction sous le sigle d'une association professionnelle, dont la vocation devait être d'entretenir et de resserrer les liens de confraternité entre les membres, d'étudier toutes les propositions utiles aux intérêts professionnels et d'agir auprès des autorités compétentes, en vue de provoquer et de poursuivre toutes les questions pouvant intéresser les marchands de matériaux de construction.

Les Présidents: 1935-95

Pendant 60 ans, solidarité, compétence, stabilité, tradition et renommée ont pu être acquises grâce à l'engagement des

responsables associatifs, dont les Présidents: Emile MAROLDT de 1935 à 1965; Henri PÜTZ de 1965 à 1974; Emile C. MAROLDT de 1974 à 1982; Hary PÜTZ de 1983 à 1988, finalement Antoine HOFFMANN, 1988 à 1994, le président actuel étant M. François MULLER, secondé par les membres Chantal MAJERUS et René REINART, Vice-Présidents; Guy HOFFMANN, secrétaire; Fernand GENEWO et Joé WILWERT, trésoriers; Claude BASSING, Pierre HALLÉ et Patrick STEFFES, administrateurs.

Au cours des années, le négoce des matériaux de construction aurait beaucoup changé, selon le Président toujours, les activités ayant dû être modifiées pour s'adapter aux exigences du marché, le marché unique européen ayant eu pour suite la nécessité de relever, à côté de l'aspect concurrence interne, celui du défi des marchés régionaux, voire internationaux, défi de plus en plus pressant.

L'évolution de la profession dépendrait également pour une part non négligeable de la législation nationale et européenne, complémentaires. Ces faits auraient incité la Fédération d'adhérer, dès 1982, à la Confédération du Commerce luxembourgeois, l'organisation patronale faîtière du commerce luxembourgeois. 36 entreprises seraient affiliées actuellement, et la Fédération, comme par le passé, s'engagerait pour le meilleur de chacune, soucieuse d'assurer des assises solides à chacune côté réglementations, tout en offrant aux clients-consommateurs des produits de haute qualité, un service exemplaire et des conseils compétents.

«Cercle Philatélique ETTTELBRUCK»: 50 ans

54^e Journée du Timbre, conjointement avec le 50^e Anniversaire du «Cercle Philatélique ETTTELBRUCK», début octobre 1995 dans les 'Deichhalen', où MM. Guy DOCKENDORF pour le Ministère de la Culture; les Députés Lucien WEILER et Claude HALSDORF; le Député-Maire Ed. JUNCKER, entouré de ses échevins; le Directeur général de l'Entreprise des P & T Edmond TOUSSING; Guy RAUSCH, Chef adj. de l'Office des Timbres; M. Jos WOLFF, Président fédéral de la Philatélie; les Bourgmestres Ernest RASSEL d'ERPELDANGE; Fernand ETGEN, de FEULEN; Aly KAES de BASTENDORF et Albert FEYDER d'ERMSDORF furent accueillis par les organisateurs.

M. Pierre KRAUS, Président du Comité d'organisation, exposa les multiples facettes de la philatélie, insistant sur le problème du recrutement de jeunes membres, avant de relever l'ardeur des membres actifs aux expositions, tout en louant la grande compétence et le zèle du comité de rédaction pour la plaquette-anniversaire publiée: authentique chef-d'oeuvre.

Le Président Jos WOLFF présenta les compliments fédéraux aux philatélistes d'ETTTELBRUCK à l'honneur en ce 60^e Anniversaire, avant de relever l'importance de l'année 1936, époque de création de la 'Journée du Timbre'; le président remercia tous ceux qui contribuèrent à l'extraordinaire succès du XI^e Congrès de la F.I.P.

L'Année 1996 philatélique

M. le Directeur général de l'Entreprise des P. & T. Edmond TOUSSING transmet ses compliments à la section philatélique locale, avant de présenter et d'analyser brièvement le choix de timbres-postes luxembourgeois à éditer en 1996, le programme-édition 1995 devant être clos par les 4 timbres de bienfaisance, le 4 décembre; motifs: des arbres de nos régions.

Nouveautés 1996: un timbre de Noël, longuement attendu et souhaité par les philatélistes, en l'occurrence un vitrail de l'église paroissiale d'ALZINGEN; trois timbres à éditer en mars 96, à l'occasion du Cent-cinquantième de la Société luxembourgeoise des Chemins de Fer, le 100^e Anniversaire de la Regrettée Grande-Duchesse CHARLOTTE se trouvant commémoré par huit timbres, à valeurs faciales de 16 à 120 francs.

D'un commun accord avec l'Administration des Postes belges, un timbre commémoratif – valeur 16 F – portera hommage, une fois encore, au pionnier sidérurgique luxembourgeois Emile MAYRISCH.

Les deux valeurs 'européennes' spéciales seront dédiées à des «Femmes célèbres», en mai 1996, alors que d'autres timbres-anniversaires concerneront le 75^e Anniversaire du «Lëtzebuurger Chrëschtliche Gewerkschafts-Bond», le «Centenaire du Cinématographe luxembourgeois», un Centenaire encore pour les Jeux Olympiques modernes à l'occasion des Jeux d'ATLANTA, finalement le timbre «Centenaire de la «RADIO-Communication».

Une exposition, concernant le Peintre hongrois MUNKACSY, né en 1844, décédé en l'an 1900, – expo à BUDAPEST et à LUXEMBOURG – donnera l'occasion de publier deux timbres spéciaux «MUNKACSY et LUXEMBOURG».

En septembre '96, le timbre «Vivons ensemble», – oeuvre artistique enfantine des écoles primaires- rappellera l'immigration italienne au LUXEMBOURG; trois nouvelles valeurs postales seront dédiées à la faune.

À l'occasion du bi-centenaire de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, un timbre postal sera imprimé, alors que la série Bienfaisance 1996, – vers Noël – complètera, par 4 valeurs nouvelles, la série 1995 «Arbres de nos régions».

Une valeur-timbre rappellera le 7^e Centenaire de la naissance du Roi JEAN l'AVEUGLE, ainsi que le 650^e de son trépas, à la Bataille de CRÉCY.

Monsieur le Député-Maire Ed. JUNCKER félicita, à son tour, la société jubilaire, soulignant l'engagement transfrontalier de ses membres, contribuant volontiers encore à la vie culturelle communale, avant que le Premier Conseiller de Gouvernement Guy DOCKENDORF, Ministère de la Culture, ne transmette félicitations et compliments du Ministre.

Le Bouquet pour la 1^{re} phase de l'Hôpital d'ECHTERNACH

Le 2 mai 1991, une Convention, relative à la restructuration et au financement d'un nouvel hôpital pour le chef-lieu cantonal d'ECHTERNACH fut signée, arrêtant une dépense de l'ordre de 583.045.979 F, à charge du Ministère de la Famille (40 %) et du Ministère de la Santé, pour 40 % également, alors que la Commune epternacienne et l'Hôpital lui-même y concourront pour 10 % chacun.

Vendredi, le 6 octobre, le Conseil d'Administration de «l'Hospice civil et clinique de la Ville d'ECHTERNACH», – maître de l'ouvrage – avait convié à la Fête du Bouquet, la première phase de l'extension architecturale étant réalisée en gros-oeuvre.

Le Président du Conseil d'administration Pierre EIPPERS et l'Administrateur Guy POMMERELL reçurent à cette occasion le Ministre Fernand BODEN, représentant le Ministre de la Famille Marie-Josée JACOBS; le Député Jos SCHEUER; le Maire Mady SCHAFFNER, entouré de ses échevins Gérard WOHL et Emile ELSSEN; Paul MOES, du Ministère de la Santé, division 'personnes âgées'; les Docteurs et le Personnel de l'Hospice, architectes, techniciens et intervenants à la construction nouvelle.

Les devis et délais de finition pouvant être respectés, 60 personnes se verraient offrir locaux et installations fonctionnels dans les meilleurs délais, l'accord du Ministère de l'Intérieur datant du 8 février 1994; des entreprises exclusivement luxembourgeoises, – en dépit d'offres généralisées par le biais du 'Journal des Communautés' – auraient très bien fait avancer les travaux projetés, le

gros-oeuvre ayant occasionné une dépense de 86,5 millions de francs.

On notera que la Chapelle de l'Hospice sera restaurée par les soins du «Service des Sites et Monuments nationaux», les planifications complémentaires étant exécutées par les Architectes Armand WELTER et Heinz KULMANN de KARLSRUHE, réalisateurs antérieurement de «l'Hôpital MARIE-ASTRID» à NIEDERKORN-DIFFERDANGE.

Dès 1992, les 28 pensionnaires avaient déjà été transférés à la Maison de l'État 'Belle-Vue', le nouvel hospice devant désormais fonctionner d'après le 'système intégré', ce service dépendant du Ministère de la Famille, rendant possible le séjour dans les mêmes locaux des pensionnaires 'troisième âge', au moment où ils devraient normalement être transférés en maison de gériatrie.

Le Ministre Fernand BODEN se dit satisfait de voir l'Hospice, – un ancien bâtiment epternacien, faisant partie du patrimoine architectural et civique de la cité- renaître à des fonctions nouvelles, humanitaires, avant d'expliquer valeur et nécessité de tous les projets relatifs au séjour de personnes âgées, comme de celles nécessitant des soins supplémentaires en gériatrie-gérontologie, avant que le Maire Mady SCHAFFNER ne remerciât à son tour tous les intervenants à ce grand projet communal et local; si le projet avait duré à démarrer "en son temps", l'actuelle réalisation et les phases à venir démontreraient qu'aux moments de difficultés majeures, il faudrait continuer «à y croire»...

«Unir l'artistique au gastronomique»...: DIEKIRCH

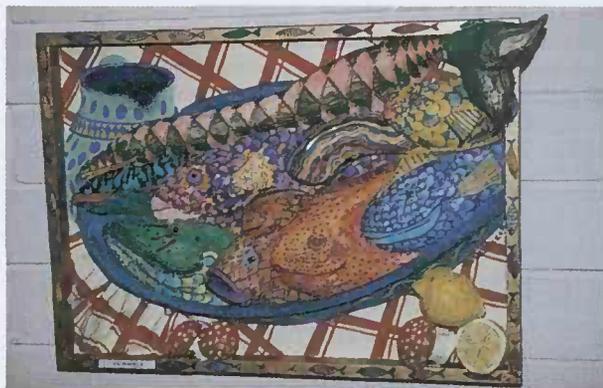
Exposition intéressante et des plus didactiques que celle qui fut organisée au 'Lycée Technique Hôtelier Alexis HECK' de DIEKIRCH, du 6 octobre au 27 du mois, au vernissage de laquelle le Directeur Louis ROBERT expliqua les visées immédiates de l'organisation: le 'montage' des plats et sa décoration propre devraient, au maximum, cadrer avec un 'environnement', c'est-à-dire arrangement adéquat des locaux, entendons salles à manger arrangées avec goût et artistiquement décorées.

Accueil à l'exposition par deux tables, aux thèmes 'Vieux LUXEMBOURG', et 'Hommage au mangeur de pommes de terre', sujet réalisé suivant un tableau de Vincent VAN GOGH.



«Hommage au mangeur de pommes de terre»

Complémentaire, douze jeunes artistes luxembourgeois ont exposé, chacune et chacun, trois de leurs oeuvres picturales, alliant divers styles et tendances artistiques, artistes parmi lesquels on trouve Iva MRAZKOVA, Florence HAESSLER, Christian SCHAACK et Carole DI FELICE. Cette dernière se trouve être l'initiatrice du projet, conjointement avec «LUXEMBOURG '95», divers hôtels et restaurants de la ville, et «VINSMOSELLE» finalement ayant assuré leur appui.



Salle à manger artistiquement décorée

Le Directeur de VINSMOSELLE, Constant INFALT rappela la création de la série-production vinicole «ART & VIN» en 1987, alliant de grands crus de la MOSELLE à des oeuvres d'art de peintres autochtones. Aux 17 peintures publiées jusqu'en 1995 par le biais «ART & VIN» viendraient s'ajouter 'Désir' de Carole CHAINE, 'Festin de Poissons' par Florence HAESSLER, une oeuvre encore d'Iva MRAZKOVA, finalement 'The Big MOVE' de Christian SCHAACK.

Le 24 novembre 1995, les oeuvres sélectionnées pour 'ART & VIN' du nouveau cru mosellan furent présentées, en présence des artistes, à la Tourelle de STADTBREDIMUS.

Bâtiment scolaire inauguré le 6 octobre à SCHIEREN

En présence de Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur, du Commissaire de district Jean JUNG, du Bourgmestre Josy LUTGEN, de bourgmestres des communes limitrophes, ainsi que de l'architecte Henri JONAS, à SCHIEREN, le 6 octobre, fut inauguré un bâtiment scolaire complémentaire aux infrastructures existantes.

SCHIEREN compte 114 enfants de la scolarité obligatoire, alors que 48 enfants fréquentent les trois classes de l'enseignement préscolaire, ayant rendu nécessaire l'initiation d'un nouveau projet en mai 1994. Celui-ci, moderne, fonctionnel et inondé de lumière, put déjà être occupé à la rentrée le 15 septembre dernier, renfermant deux nouvelles salles de classe, – devis initial de 22 millions, coût définitif 23,5 millions de francs.

M. Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur, coupa le ruban traditionnel, ronde-visite des salles et installations, avant que M. l'Abbé Jos REUTER ne bénît le nouveau bâtiment.

Chants et danses par les élèves, cadeau symbolique aux édiles en guise de remerciements par les plus jeunes administrés, avant que le Bourgmestre Josy LUTGEN ne dît sa satisfaction quant à l'expéditivité avec laquelle le projet fut réalisé, avant de rappeler les trois phases consécutives du bâtiment scolaire, à sa réalisation: 1965-66, puis 1974-75, finalement 1994-95, projets auxquels coopèrent les ministères compétents, l'inspecteur des écoles à chaque fois, architectes et artisans, sans oublier les entreprises de construction impliquées.

L'inspecteur Guy STRAUSS, au nom du Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, rappela les réformes et restructurations, auxquelles l'enseignement est actuellement sujet, l'expansion démographique, un peu partout au pays, rendant nécessaire ou indispensable, des constructions scolaires nouvelles, souvent des écoles régionales. Côté enseignement nouveau, l'orateur préconisa l'introduction de l'ordinateur dans les programmes scolaires, notamment quant à l'enseignement des langues, pratiques qui seraient faites pour apporter des gains scolaires substantiels aux élèves.

Le Ministre Michel WOLTER, après avoir félicité les autorités communales et tous les réalisateurs ayant contribué au bâtiment fonctionnel, souleva l'importance primordiale du personnel enseignant dans la formation et l'éducation de la jeunesse luxembourgeoise, assignant aux pédagogues le rôle majeur, contributif à la configuration intellectuelle et économique générales du pays, dans le futur.

Nouveau 'CODE du CONSOMMATEUR': octobre '95

Vingt ans après la parution d'un premier Code du Consommateur, «l'UNION luxembourgeoise des CONSOMMATEURS» (- ULC -) fait paraître, avec l'appui de la COMMISSION EUROPÉENNE, un nouveau recueil, fort de 523 pages, et disponible au niveau de l'ULC, au prix de 3.500 francs, les deux premières mises à jour de l'édition - sous forme de classeur/feuilles interchangeables - étant gratuites. Le fonctionnaire Ed. KRINGS, au N° d'appel 49 60 22 403, fournirait volontiers des renseignements complémentaires.

Le nouveau recueil contient des dispositions du Code Civil, des extraits de loi et des règlements ainsi que d'importantes jurisprudences qui gouvernent directement les rapports entre fournisseurs et consommateurs privés.

Le Code met en exergue les droits et obligations, dont le consommateur individuel ainsi que les associations qui le défendent, devraient être pleinement conscients.

Après l'adoption d'une loi en France codifiant le droit de la consommation, le 26 juillet 1993, et la publication récente d'un Code de l'annoté «MARCHÉ & CONSOMMATEURS» en Belgique, le 26 août 1994, le LUXEMBOURG ne pouvait être en reste, d'autant plus que notre législateur a été un des premiers à accepter que le principe du «caveat emptor», - pleine liberté contractuelle des parties - devait être corrigé, afin de rétablir l'équilibre entre professionnels et consommateurs.

Si le droit de la consommation a beaucoup évolué ces dernières années, c'est essentiellement sous l'impulsion de la Commission Européenne qui a fait adopter des directives constituant parfois une évolution profonde par rapport au droit commun. Il y a lieu de renvoyer dans ce contexte aux réglementations européennes relatives à la responsabilité en matière de produits défectueux, de sécurité générale des produits de consommation, de contrats de voyages à forfait, de contrats de crédit à la consommation, de clauses abusives.

Le Codé 1995 est divisé en 11 titres suivant un plan qui obéit à une logique chronologique de l'acte d'achat. Sont successivement abordés et commentés les thèmes ci-après:

- l'information des consommateurs,
- la protection de la qualité des produits,
- les normes de santé et de sécurité relatives aux produits,
- l'indication et la réglementation des produits,
- les pratiques commerciales,
- les conditions générales des contrats de vente,
- les régimes de responsabilité,
- les services financiers et les assurances,
- les loisirs et le tourisme,
- les institutions et les associations de consommateurs.

CONSEIL national des FEMMES LUXEMBOURGEOISES

Fondé en 1975, le «Conseil national des Femmes luxembourgeoises» (- CNFL -), soucieux d'accélérer l'égalité de droits entre femmes et hommes, côté juridique et social, enregistra en fait, à ses assises du 8 octobre 95, les succès législatifs y afférents, bien que l'égalité des chances ne soit pas encore une situation de fait, en pratique. C'est ainsi qu'au «marché de l'embauche professionnelle», on constaterait toujours une pratique spécifique, sélective, notamment en ce qui concernerait les postes de direction ou de décision, ceci tant dans l'économie qu'en politique, par exemple, où la représentation féminine resterait fortement minoritaire.

Aussi le CNFL a-t-il adopté un nouveau programme d'action; déjà dès 1994, sous l'impulsion de Mme Mady MOLITOR, déléguée des «Femmes au présent», et de la secrétaire Monique LA-ROCHE-REEFF, membre des Soroptimistes luxembourgeoises, on aurait démarré un plan d'action, appuyé par la Commission Européenne et le réseau européen «Femmes dans la prise de décision» et le «Groupe de coordination-Actions positives»; les thèmes principaux en furent l'égalité des chances sur le plan de la politique communale, comme encore la promotion de candidates sur le plan professionnel. Les premiers contacts avec le Ministère à la Promotion féminine, nouvellement créé, auraient tourné autour de ces mêmes sujets, la Présidente du CNFL ayant été conviée à une participation à la IVe Conférence ONU-Condition féminine, en 1995 à PEKIN.

Suivant les statuts du Conseil national, les nouvelles déléguées sont annuellement désignées par voie du lot, de façon à ce que toutes les organisations féminines se trouvent représentées, à tour de rôle, au Conseil d'administration.

Le Comité 1995-96 est ainsi composé: Simone BEISSEL, Association des Femmes libérales, Présidente; Jeanne ROUFF, Fédération luxembourgeoise des Femmes Universitaires, 1^{re} Vice-Présidente; Babette RUCKERT, Union des Femmes luxembourgeoises, 2^e Vice-Présidente; Kitty DEVILLE, Fédération nationale des Femmes luxembourgeoises, Secrétaire; secrétaire adj., une déléguée de l'Action Catholiques des Femmes du LUXEMBOURG; Danièle AACH, Union des Dames Israélites, trésorière; Alice MOLITOR, Femmes Chrétiennes Sociales, Nelly WEILER, Femmes au Présent, et Carmen WATGEN-MOMMER, Union luxembourgeoise des Soroptimistes, réviseurs de caisse. En dehors des associations citées, sont membres encore les Femmes Socialistes, le CID-FEMMES finalement, représentés à raison de deux déléguées-membres et de deux suppléantes au Conseil d'administration.

Au programme d'action 1995-96, le Conseil voit l'élargissement des actions entamées dès 1994, tel que l'a expliqué, en détail, le deuxième «BULLETIN -ACTIONS POSITIVES», paru en octobre 95; le 6 novembre eut lieu, à STEINSEL, un échange très informatif entre des conseillers et des conseillères communaux, en présence du Ministre à la Promotion féminine Marie-Josée JACOBS, une séance informative sur les réseaux UE «Chances égales» ayant clôturé le programme 95.

Début 1996, une table ronde aura pour sujet la promotion des femmes-membres au sein des partis politiques, une brochure récapitulative sur les activités du CNFL dans l'approche «politique féminine au niveau européen» devant paraître en février 1996; des travaux en cours, surtout une extension décentralisée de la Maison des Femmes à ESCH-sur-Alzette, garderont toute la sollicitude du Conseil et de son Comité.

Divers projets, sur les autoroutes de l'information INTERNET, devraient être démarrés: «les femmes dans la prise de décision», - Portraits «World Wide Web», ainsi que des prises de positions-déclarations de femmes en position à haute responsabilité; programmes SOCRATES et LEONARDO, concernant plus particulièrement les jeunes, et pour lesquelles l'égalité des chances

est un principe directoire, en ce qui concerne l'attribution de subventions.

Souci majeur encore au CFNL: la création d'un secrétariat public pour le Conseil, la professionnalité au travail devant également être instaurée au niveau des associations non gouvernementales, privées, la visée consistant dans la création d'un secrétariat principal, institutionnalisé. En attendant, l'adresse du CNFL reste à la B.P. 160; - L-2011 à LUXEMBOURG.

Le Marché aux Noix de VIANDEN



Plus de 30 «éditions» déjà pour le Marché aux Noix de VIANDEN

Des milliers de touristes et d'amateurs de noix du LUXEMBOURG au rendez-vous à VIANDEN, le 8 octobre 1995, pour le Marché aux Noix qui connut au jour, plus de 30 'éditions'; la bonne, grosse noix était omniprésente dans la riante cité de Victor HUGO, et sous toutes ses formes... ou en transformations culinaires et pâtisseries, comme encore de distillerie. Qu'on en juge plutôt!

À de nombreux stands de vente ou touristiques, décorés annuellement avec le même amour pour le détail et un savoir-faire artistique égal, les citoyens de VIANDEN et autres membres des sociétés locales, - à l'ombre du séculaire château des NASSAU, le long de la tranquille OUR, comme dans les parages de la Maison Victor HUGO, sous le regard calme de Saint JEAN-NEPOMUCÈNE, témoin immuable sur le pont - se sont fait inventifs à souhait: noix en nature, noix liées à des fins gâteaux, à des crèmes et autres pâtes les plus douces, la raclette aux noix, la crêpe-noix, le pudding aux noix ou encore une délicate pâte au gratin de noix...

Côté distillerie, les produits également rivalisèrent d'ingéniosité, ainsi dans la 'bowle' sous diverses formes; la 'Drëpp', une eau-de-vie titrant très 'honnêtement', la liqueur de noix, tous ces produits étant méritoirement connus pour faire du bien à des estomacs souffrants. D'ores et déjà, l'édition du «Noss-Maart» 1996 est assurée, la récolte du précieux produit local étant abondante et excellente, stockée qu'elle sera... pour un début d'octobre de l'année prochaine, où des milliers de visiteurs goûteront encore à toute la variété des produits exquis, plus nombreux, nous a-t-il semblé, d'année en année. Une perspective qui reste prometteuse...

Nouveau «CENTRE MÉDICO-SOCIAL» à MERSCH

Réalisé depuis quelques mois, le nouveau «Centre médico-social» de MERSCH a été inauguré le 8 octobre 1995, en présence

des Ministres Johny LAHURE, Santé, et Marc FISCHBACH, Budget, du Président de la LIGUE, le Dr. Jean GOEDERT, du Bourgmestre Albert LENTZ, et d'un nombre appréciable d'hôtes, - construction moderne et des plus fonctionnelles, au No 17, Rue de la Gare.

Fondée «Ligue Luxembourgeoise contre la Tuberculose» dès l'année 1908, la «Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale» se destine à une aide médicale et préventive en de nombreux domaines, le Centre merschois étant appelé à recevoir essentiellement des patients des communes de MERSCH, de BOEVANGE, de FISCHBACH, de HEFFINGEN, de LAROCLETTE et de LINTGEN, de LORENTZWEILER et de MEDERNACH, finalement encore des communes de NOMMERN et TUNTANGE., soit une population totale de 18.000 âmes, pour 2.200 élèves des enseignements primaire et préscolaire.

Jusqu'à début octobre, les communes citées furent appuyées par le Centre Médico-Social de LUXEMBOURG-Ville, l'expansion démographique de la région merschoise rendant toutefois nécessaire une décentralisation sur ce plan.

Aussi, l'acquisition de ladite maison fut-elle décidée dès le 13 juillet 1994 et réalisée le 29 juillet l'année dernière, pour être transformée suivant les exigences particulières. Sous la régie des «Assistants d'Hygiène Sociale» B. FELTGEN-MULLER, A.-M. HOSTERT-MOLITOR, J.NOESEN-MAMER et M. SCHENETTEN-WEBER, appuyées par la secrétaire administrative M. ERAMO, les services ci-après seront assurés: médecine scolaire, auscultations et analyses préventives pour nourrissons et enfants en bas âge, inspections sociales, soins à personnes âgées, éducation à la santé, service social à l'hôpital, service contre le surendettement, revenu minimum garanti, allocation de soins et autres.

École et centre sportif à GARNICH

La Commune de GARNICH, caractérisée par une expansion démographique rapide et inattendue à cette importance, a chargé fin septembre 1995, l'architecte Ali BARTHEL avec l'élaboration de plans pour une extension importante des infrastructures communales.

Intégrée dans les rues limitrophes, tout en conservant aux nouveaux complexes l'espace 'lumière' et le beau plan vert, existant depuis des décennies, le complexe aura belle allure.

Les accès au bâtiment scolaire, tout comme à la construction réservée plus particulièrement aux sports, seront munis de rampes pour personnes physiquement handicapées; il en sera de même des installations sanitaires, des sorties de secours, obligatoires, le complexe abritant de spacieuses aires de vestiaires, des douches, un toit intermédiaire faisant fonction de pare-soleil pour diverses aires.

Le fait de disposer les salles de classes au-dessus de la grande salle des sports, - permettant de limiter considérablement l'emprise au sol -, nécessite toutefois une construction particulière: le projet propose un ensemble de 4 portiques en béton armé avec une portée de 18 m environ, formant des travées de plus ou moins 9 mètres, c'est-à-dire la longueur d'une salle de classe.

La salle des sports aurait une longueur de 28 mètres, pour 18 m de largeur, une hauteur de 7 m, suffisante pour accueillir des compétitions de basketball.

Les édiles ont demandé à l'architecte de prévoir des aires supplémentaires pour l'aménagement de gradins, des douches séparées devant complémentarément être prévues pour entraîneur et arbitres, lors de compétitions officielles ou internationales.

Côté coût, on a avancé une dépense officielle de 100 millions de francs, la partie 'écoles' devant être subventionnée pour 50 % de la part de l'État, alors que le complexe sportif bénéficierait d'un apport financier public de 33 %; le reste du montant ferait l'objet d'un emprunt par l'administration communale, celle-ci espérant que le projet puisse être démarré sur le terrain, dès septembre 1996.

CONCOURS INTER-LYCÉES et 'Edward STEICHEN'

Le 12 octobre, en présence de l'Échevin Anne BRASSEUR, eut lieu à l'Hôtel de Ville de LUXEMBOURG, la remise des prix de deux Concours, à savoir le «CONCOURS INTER-LYCÉES» et le «Concours Edward STEICHEN».

Le premier fut organisé à l'initiative de «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 95», l'Association luxembourgeoise des Enseignants d'Anglais (- ALEA -) et «l'Encyclopaedia Britannica Universalis», fournisseur officiel de «LUXEMBOURG '95».

Les classes de 1^{re}, 2^e et 3^e de tous les lycées luxembourgeois - sections classiques - furent invitées par les promoteurs du concours, afin que les jeunes pussent s'exprimer sur «l'année culturelle 95», comme sur les valeurs de la culture en général. Sur 90 élèves présélectionnés, dix ont participé à la finale, jeudi, le 5 octobre, dont le sujet fut «LUXEMBOURG, European City of all Cultures»: a personal assessment».

La première lauréate, Anne-Marie DIEDERICH se vit remettre une édition de ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA, en 30 volumes, les neuf autres finalistes furent gratifiés de dictionnaires, de carnets à 10 tickets de la Cinémathèque LUXEMBOURG, de montres-bracelets, de T-shirts ou de catalogues édités dans le cadre de l'Année de la Culture 95, à diverses grandes expositions.

Le Concours Edward STEICHEN fait suite à la coorganisation de «LUXEMBOURG '95» et du «Centre national de l'Audio-visuel» de DUDELANGE dans le cadre de l'exposition «FACE à FACE» à l'ancien CASINO des BOURGEOIS, Rue Notre-Dame à LUXEMBOURG-Ville, pendant les mois de juillet et d'août. Tous les visiteurs, invités à remplir un questionnaire sur la vie et l'oeuvre du grand photographe luxembourgo-américain Edward STEICHEN, ont participé à un concours public, avec tirage au sort pour les gagnants. C'est ainsi que Michel WELFRINGER de SCHUTTRANGE en sortit le plus fortuné, gagnant à son tour les 30 volumes de «l'ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA Universalis».

Les poutrelles GREY de HADIR et le succès allié 1944

Le 10 octobre, la direction ARBED-DIFFERDANGE ainsi que les AMIS de l'HISTOIRE, finalement de nombreux invités, ont commémoré le 50^e Anniversaire de la remise de l'ARMY and NAVY-FLAG, le 10 octobre 1945 par l'Armée américaine à la Direction HADIR, comme s'appelait la division sidérurgique differdangeoise à l'époque.

Nul n'ignore que les Poutrelles GREY de HADIR ont joué un rôle important au cours de la Guerre mondiale, les historiens et stratèges, ayant vécu cette époque, se déclarant unanimes à ce sujet.

Les faits étaient que dans les mois qui précédèrent le débarquement en NORMANDIE, le 6 juin 1944, l'aviation alliée et les groupements de résistance des pays occupés s'étaient efforcés de désorganiser les réseaux routiers et ferroviaires de ces pays, en y détruisant les ouvrages d'art. Les armées allemandes, pour couvrir leur retraite et entraver l'avance des divisions alliées, procédèrent elles-mêmes à des destructions étendues de ponts.

La suite est tout aussi connue: afin de garantir une avance la plus rapide possible des unités alliées en automne 1944, il fallait d'urgence rétablir les ponts et les axes ferroviaires; et c'est dans cette entreprise que les unités de génie américaines et britanniques ont réalisé des prodiges, grâce aux poutrelles GREY de HADIR-DIFFERDANGE.

Pendant quatre ans sous 'règne' nazi, la direction de HADIR, une fois réinstallée en 1944, a rapidement remis les installations prolifiques de GREY sur orbite, pour appuyer l'effort du haut-commandement allié, les premiers stocks encore disponibles à DIFFERDANGE, - baptisés 'meter beams' par les Américains - étant de suite récupérés par les ingénieurs et les autorités américaines.

Dès le 20 septembre 1944, un premier gros chargement de poutrelles GREY quitta les installations differdangeoises pour servir cette excellente cause. C'est ainsi que HADIR ne fournit pas moins de 70.000 tonnes en poutrelles GREY, ces tonnages étant fournis aux armées américaines, britanniques et françaises, alors que d'autres stocks partirent vers des administrations françaises, belges et néerlandaises.

Le travail le plus exceptionnel fut certes celui exécuté pour le premier pont sur le RHIN, à WESEL, la construction ayant eu une portée unique de 790 mètres, pour 2.140 tonnes en poutrelles GREY utilisées, - travaux réalisés en dix jours! Cette performance sans pareille et sans égal par après, fut rendue possible grâce au travail de 3.000 pontonniers, qui oeuvrèrent jour et nuit: aux grands maux, les grands remèdes!

Le 10 octobre 1945, une cérémonie eut lieu à DIFFERDANGE, en présence du Général U.S. LEE, accompagné par les Généraux FRESHER et ALLEN, heure de gratitude, à laquelle la Société Harmonie de DIFFERDANGE prêta son concours artistique.

À l'époque le Général américain LEE avait exprimé satisfaction et surtout reconnaissance à la Direction de HADIR pour le précieux apport stratégique que la sidérurgie luxembourgeoise avait assuré aux forces armées alliées.

Alors que retentissait la sirène de HADIR, l'ARMY and NAVY-FLAG américain avait été hissé aux usines, un fanion ayant complémentaiement été remis au Directeur général Henri ROGER, après quoi le Directeur général avait remercié la Haute Autorité des Armées américaines de ce geste de gratitude et du souvenir. On notera que le même jour, l'ARMY and NAVY FLAG avait été remis à la Direction générale des ARBED à LUXEMBOURG. Le 8 novembre 1945, la CITATION for the UNITED STATES ARMY 'A' AWARD, portant la signature du Général John C.H. LEE, Lt-Gen. US ARMY Commanding avait été remise à la Société HADIR de DIFFERDANGE.

À la cérémonie de commémoration du 10 octobre dernier, ce furent M. Fernand GOEDERT, Directeur adjoint du site differdangeois de l'ARBED, et M. Fernand SCHOUX, Président des Amis de l'Histoire qui rappelèrent les détails et péripéties de cette coopération américano-luxembourgeoise, deux anciens lami-neurs de 1944 se trouvant parmi les invités: émotions!

Il s'agit en l'occurrence de MM. Roger GOEDGEN, domicilié de nos jours à SANDWEILER, et de M. Fritz HEINEN, lui habitant toujours la cité du fer.

Furent également de la réception, M. Emile KRIEPS, Ministre honoraire de la Force publique, citoyen d'honneur de DIFFERDANGE, ainsi que le bourgmestre Marcel BLAU, entouré de ses échevins.

Déponie 'MUERTEN-DALL'- SIGRE : 1,2 milliard

Après d'assez nombreuses études et de périodes d'attente, les responsables du SIGRE se sont vu accorder l'autorisation, quant à l'extension et à l'assainissement du grand déversoir sis sur des aires des communes de BETZDORF et de GREVENMACHER;

il s'agit en l'occurrence certainement du plus grand projet public jamais réalisé dans les cantons de l'est du pays, terrain d'ouvrage ouvert le 12 octobre 1995, en présence de MM. les Ministres Johny LAHURE, Environnement, et Michel WOLTER, Intérieur, du Président du SIGRE Roger LENERT, ainsi que de Rhett SINNER, maire de Betzdorf.

Précisément à l'endroit, où devra se trouver la grande grille d'accès, les Ministres et le Président ont dévoilé un panneau impressionnant, décrivant les phases essentielles des différents aménagements à réaliser.

Les deux phases, selon le Président Roger LENERT, occasionneront une dépense de l'ordre de 1,2 milliards de francs, une phase d'assainissement ayant été réalisée au préalable; on compte que le déversoir public pourra servir entre 100 et 150 ans. Le Syndicat fut créé dans les années '70, une situation précaire s'étant annoncée en 1991, quand la capacité maximale risquait d'être atteinte; l'orateur regretta quelques retards administratifs, tout comme les positions peu coopératives de certains conseillers à la réalisation.

M. Rhett SINNER, Vice-Président du SIGRE, bourgmestre de la commune de BETZDORF, loua le grand engagement du Président LENERT, responsable depuis 20 ans, bourgmestre de la Commune de FLAXWEILER depuis deux décennies et demie.

M. le Ministre Johny LAHURE confirma tout le bien qu'on devait penser du Président du SIGRE, qui aurait défendu âprement les besoins et attentes légitimes de la population de l'est du pays, analysant et exposant par la suite la politique du département ministériel quant aux ordures et déchets de différents ordres.

Extension de LUXGUARD II à DUDELANGE



La signature de la Convention Gouvernement-LUXGUARD II

«Le verre est devenu un secteur important de notre économie», souligna le Ministre Robert GOEBBELS, lors de la signature de la Convention entre le Gouvernement et LUXGUARD II DUDELANGE, le 12 octobre dernier.

L'industrie du verre connaît depuis 1981, avec la venue de GUARDIAN INDUSTRIES à LUXEMBOURG, un essor hors du commun, cette évolution étant devenue possible grâce au dynamisme du Président Fred KOHN, directeur général de LUXGUARD, initiateur de l'industrie du verre au Grand-Duché.

Selon le Ministre de l'Économie, GUARDIAN aurait investi près de 15 milliards au LUXEMBOURG, depuis 14 ans, ayant créé du même chef 1.200 emplois, dans 6 unités luxembourgeoises que GUARDIAN entretient.

Un établissement, GUARDIAN EUROPE, s'occupe de la coordination des activités, deux autres unités, LUXGUARD I de BASCHARAGE et LUXGUARD II à DUDELANGE, sont

actives dans la production et la transformation de verre plat. Une troisième usine fabrique du verre automobile à GREVENMACHER, – Guardian AUTOMOTIVE-E. À LIVANGE, Guardian a créé une société d'engineering, alors qu'à BASCHARAGE existe une entreprise de transport, la LIFT.

L'extension de l'Usine LUXGUARD II à DUDELANGE doit causer des investissements de 400 millions de francs dans le courant de 1996, 25 nouveaux postes venant ainsi s'ajouter aux 260 existants, le Ministre saluant cet investissement appelé à renforcer l'intégration verticale et la diversification de la société au LUXEMBOURG, créant supplémentairement une valeur ajoutée substantielle à un produit de base luxembourgeois.

MM. Ralph J. GERSON, Président-Directeur général de GUARDIAN INTERNATIONAL Corporation, et Fred KOHN, Président-Directeur général de LUXGUARD, fournirent des précisions techniques sur ce nouveau projet au LUXEMBOURG, la construction d'une ligne de verre laminé ou feuilleté étant prévue.

M. R. GERSON expliqua que la technique de laminage consiste à intercaler une feuille de matière plastique, – du polyvinyl butyrate (PVB) entre deux plaques de verre, la pression et la température que subit cet assemblage dans un autoclave en faisant un ensemble qui ne pourrait plus être séparé.

Selon LUXGUARD, le verre laminé trouverait de plus en plus d'applications dans l'architecture comme verre de sécurité, la feuille de plastique intercalée empêchant le verre de se disloquer et de causer des blessures en se cassant, rendant également difficile toute intrusion ou le cambriolage.

La nouvelle installation dudelangeoise sera appelée à fabriquer des plaques de verre grand format; elle se trouvera parmi les plus performantes d'Europe.

GUARDIAN LUXEMBOURG produira 1.200 tonnes de verre brut par jour. DUDELANGE II complétant le potentiel de laminage des établissements de BASCHARAGE.

49 % de la production de verre brut sera valorisée au LUXEMBOURG par trempage, revêtement, laminage ou transformation en miroirs et en vitres pour automobiles, tous produits à haute valeur ajoutée, assurant une excellente position de départ vis-à-vis de la concurrence, grandissante.

Le Président-Directeur général R. GERSON souligna que GUARDIAN occupe 12.000 personnes, dont 10 % de Luxembourgeois; à partir des usines luxembourgeoises les produits seraient distribués en EUROPE et au MOYEN-ORIENT, par route ou par chemin de fer, CARGOLUX ayant assuré des transports de produits à haute valeur ajoutée. Le Président GERSON souligna finalement que GUARDIAN utilise les services d'autres firmes luxembourgeoises, comme ARBED, Paul WURTH et ASTRON BUILDING SYSTEMS, notamment pour des projets de construction.

S.A.R. le GRAND-DUC visite la Firme AMER-SIL

Le jeudi, 12 octobre 1995, Son Altesse Royale le GRAND-DUC a rendu visite à deux établissements industriels hautement spécialisés: la GUARDIAN AUTOMOTIVE-E à GREVENMACHER, ainsi que les établissements de la Société AMER-SIL à KEHLEN.

Pour cette dernière visite, le Souverain fut reçu par le Président du Conseil d'Administration de la Société, M. Tom F. MOORE; le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS, le Directeur de la Chambre de Commerce Paul HIPPERT, le Président de la FEDIL Lucien JUNG, par le gestionnaire de la Société François GOEDERT, le bourgmestre Jos HALSDORF, Commune de KEHLEN.



M. Tom F. MOORE, Président du Conseil d'Administration d'AMER-SIL fournit les explications nécessaires à S.A.R. le GRAND-DUC et au Ministre de l'Economie, M. Robert GOEBBELS.

AMER-SIL produit des composants techniques hautement sophistiqués, entrant dans la fabrication d'accumulateurs industriels à base d'acide de plomb, la firme, au fil des années, ayant réussi à ranger au groupe de tête des sociétés spécialisées en cette matière. Les parties séparatrices confectionnées servent à isoler la plaque positive par rapport à celle chargée négativement, comme à l'échange accéléré de ions entre les deux plaques de batteries. Celles-ci sont principalement destinées à des centraux téléphoniques, à des éleveurs et monte-charges mécaniques et industriels, aux installations génératrices de courant électrique de fortune et de sécurité.

Les qualités du produit à très haute technicité sont assurées par un matériau isolant et à haute porosité, système scientifique développé à NOL, en Suède, dès l'année 1964, les premiers essais, concluants étant transplantés aux États-Unis quatre années plus tard, et plus spécialement à NEWTON, État du NEW JERSEY.

Deux ans plus tard déjà, il devait y avoir une seconde ligne de fabrication, promue par la «MOORE Company WESTERLY» en 1987, une troisième chaîne étant réalisée à partir de 1990, AMER-SIL se voyant décerner le «Label Qualité, ISO 9002» en 1994.

On notera que la firme de KEHLEN travaille cinq jours en semaine, en n'utilisant, à la fabrication des précieux produits, que des matières premières non toxiques. L'exportation, à partir de l'Établissement de KEHLEN, se fait dans le monde entier, l'Allemagne fédérale rangeant au premier poste des clients.

La Firme AMER-SIL a offert un cadeau-souvenir à S.A.R. le Grand-Duc, en l'occurrence un tableau de Jeannot LUNKES, artiste luxembourgeois.

La Fédération des Sapeurs-Pompiers: 112 ans

C'est en coopération avec l'Association cantonale des Sapeurs-Pompiers que la section locale de WILTZ a organisé, le 15 octobre 1995, le 66^e Congrès national fédéral, dans la 112^e année d'existence de la Fédération.

Dans le cadre de ce Congrès, les corps et sections de jeunes ont vécu leur Journée bien à eux, s'appliquant aux concours inter-corps, tel qu'il est organisé depuis des années, question d'assurer un recrutement en nombre aux unités communales. Les 'vétérans' fédéraux se sont vu offrir une visite de la belle «Cité des Martyrs», – la ville de WILTZ –, alors qu'une intéressante exposition sur l'histoire fédérale et des sections, s'accompagnant de matériel ancestral ou des plus modernes, fit l'admiration de beaucoup de visiteurs venus d'un peu partout.

Le Congrès fédéral en la salle des fêtes des Écoles de WILTZ, en présence du Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER, des Députés de la Circonscription Nord, ainsi que l'ensemble des délégués cantonaux et communaux, éveilla les premiers grands intérêts, ouverture qui avait été précédée par une cérémonie de commémoration au Monument de la Grève.

La Séance académique, initiée par les délégués cantonaux, était encadrée, par le Groupe «Vallée des 7 Châteaux» de MERSCH, aux rythmes de danses et de musique.

L'Aumônier Léon KRAUS ayant prononcé une courte homélie du Souvenir, il appartient au Président fédéral Marcel BACK de prononcer une première allocution, à laquelle les «Männer vun der Sprëtzt» furent cordialement remerciés de leurs services altruistes, compétents et permanents tout au long d'une année, normalement bien remplie. Les sapeurs-pompiers continueraient à constituer une ossature de base indispensable au système de sécurité nationale.

À côté d'une excellente forme physique, comme encore d'un savoir-faire technique non négligeable, il importerait, – la technique avançant continuellement et se faisant de plus en plus complexe – de s'approprier complémentaiement un savoir technique, voire scientifique appréciable; dans cette même optique, l'orateur se dit très satisfait du nombre des jeunes qui adhèrent, année par année, aux sections des corps locaux, sans que l'on puisse remarquer un quelconque «conflit de génération»!

Pas moins de 1.700 jeunes membres se retrouvent sur les listes des Sections de Jeunes, où des instructeurs spécialisés continuent à assurer un travail de formation de tout premier ordre. Jacques KASS désigné reviseur de caisse fédéral, l'Inspecteur principal Georges SCHEIDWEILER fit état de 8.618 interventions sur l'ensemble du territoire national, dont les 5/6 en mission plus purement technique.

Le nouveau Plan quinquennal serait soumis sous peu à M. le Ministre de l'Intérieur, les corps disposant actuellement de 413 véhicules d'intervention, tel qu'il appert du rapport présenté par le Président de la Commission technique, M. Julien BETTENDORFF.

Michel KRIEPS, Inspecteur-Instructeur, mit en évidence la nécessité absolue d'une formation technique la meilleure possible pour tous les membres actifs, une importance accrue revenant dans ce contexte à l'École Nationale de FEULEN, alors que le Médecin-Inspecteur Carlo STEFFES invita tous les responsables des corps à veiller à ce que les contrôles médicaux pour sapeurs-pompiers se fassent avec la régularité de mise, prescrite, pratique importante dans l'optique des assurances sociales.

M. John MULLER, bourgmestre de WILTZ, ayant à son tour félicité et remercié les délégués, ce fut à M. Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur, de souligner encore le caractère du volontariat, pratiqué et respecté méritoirement par tous les membres actifs depuis de longues décennies; le Ministre assura finalement les fédérations et corps de l'appui entier du Gouvernement, ceci dans le cadre du plan quinquennal.

La Société Fanfare-Pompiers de MAMER offrit une belle audition en plein air, où une échelle télescopique de 23 m fit l'admiration de toute l'assistance, alors que des exercices pratiques, par le corps de WILTZ en coopération avec la section locale de la Protection Civile, conclurent la partie pratique.

La Municipalité de WILTZ offrit le traditionnel vin d'honneur.

RUMELANGE: Une 'Rue Jean-Pierre GLESENER'

Le 12 octobre 1995, – deux ans, jour pour jour, après son décès – le Député honoraire et Conseiller communal honoraire de RUMELANGE, Jean-Pierre GLESENER a reçu un hommage

posthume: une artère de la Cité des Roches portera désormais son nom, à l'initiative de la fraction communale du PCS.

Digne cérémonie à RUMELANGE, où en présence de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Présidente du Parti Chrétien Social, Ministre de la Culture, M. Will HOFFMANN, bourgmestre, entouré de ses échevins et conseillers communaux, de la fraction locale du PCS, comme, bien sûr, des membres de la Famille du regretté Jean-Pierre GLESENER, la plaque fut dévoilée par Mmes Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre et Madame Jean-Pierre GLESENER.

Il appartient au Bourgmestre Will HOFFMANN de retracer la biographie du regretté Fils de RUMELANGE, né le 6 août 1921 d'un père maître-cordonnier. J-Pierre GLESENER fit partie de ceux qui sacrifièrent leur jeunesse face à l'occupant allemand. À l'image de son père, résistant sans compromis, J-Pierre GLESENER s'activa dans le même sens, avant d'être enrôlé de force dans la «Wehrmacht», d'où il rentra le 21 mars 1945.

Son apprentissage en typographie lui valut un emploi à l'Imprimerie St. PAUL; le 27 décembre 1946, il unit sa destinée à celle de Léonie HEINTZ, mariage duquel issent trois enfants, DENISE, PAULETTE et HENRI, ce dernier bien connu de par ses fonctions de commandant des Sapeurs-Pompiers volontaires de la Ville de DUDELANGE.

La carrière du politicien GLESENER commença à son élection au conseil communal en 1957, où «Jempi» devait exercer son mandat jusqu'en 1985, quelque vingt années au secrétariat de la section du PCS local venant s'ajouter à son engagement pour la communauté locale. Le citoyen méritant de RUMELANGE fut député PCS de 1964 à 1989, poste auquel il oeuvra avec beaucoup de compétences, notamment dans l'approche syndicale.

L'Européen

Cinq années à grand engagement et efforts continus au Conseil de l'Europe, au Conseil BENELUX, finalement au Parlement européen de STRASBOURG couronnèrent sa carrière politique, son souvenir restant très vif encore dans les rangs d'anciens Résistants: 30 années de présidence à la LIGUE ONS JONGEN, 33 années d'affiliation à «l'Union des Passeurs et Filiéristes», 25 années de responsabilités également au Conseil National de la Résistance. Il convient d'y ajouter son travail au profit de la vie associative et paroissiale locale: Président de la Chorale Ste. CÉCILE pendant 28 ans, membre du Conseil de l'Église, Président d'honneur de la section communale des AMIPERAS, engagement finalement aux Oeuvres Paroissiales et à la Société Protectrice des Animaux.

Pour la fraction locale du PCS RUMELANGE, ce fut le porte-parole André THEISEN qui qualifia J-Pierre GLESENER de militant exemplaire et méritant, d'homme du peuple au très grand cœur, de politicien droit et engagé, avant d'adresser de chaleureux remerciements à l'épouse et à ses trois enfants.

Le fait de ne pas oublier ses citoyens méritants, d'après Madame le Ministre E. HENNICOT, serait une preuve d'honneur pour toute municipalité, ce geste de solidarité correspondant finalement de façon excellente à «l'esprit de Jempi GLESENER», ses activités et succès témoignant finalement que les mérites ne se mesureraient point aux discours du dimanche, mais bien à un travail continu, méticuleux et altruiste. «Jempi est toujours parmi nous», conclut la Présidente, ayant mis l'accent encore sur la force morale du personnage honoré, exceptionnel.

Au nom de la Famille GLESENER, ce fut le Fils HENRI qui remercia hôtes et municipalité.

Notons qu'il est décidé, suivant acte du conseil communal du 15 juillet 1994, que deux autres artères locales rumelangeoises porteront les noms des regrettés conseillers méritants locaux, à savoir Nic. DUPREL (PCL) et Jones KRINGS (POSL), dévoilement à fixer quant aux date-heures.

Nouvelle Station terrestre «UPLINK-Satellites» aux P & T

Inauguration de la nouvelle station terrestre de l'Entreprise des POSTES & TÉLÉCOMMUNICATIONS, vendredi, le 20 octobre, au nouveau bâtiment à LUXEMBOURG-«Cloche d'Or», en présence de Madame le Ministre des Télécommunications Mady DELVAUX-STEHRÉS, des délégués de la CLT et de la SES partenaires, du Directeur général Edmond TOUSSING.

La nouvelle station a été réalisée aux fins de pouvoir émettre des programmes télé et radio, notamment par les satellites ASTRA, EUTELSAT, INTELSAT, PANAMSAT ou DFS-KOPERNIKUS.

La première phase comporta l'installation d'une antenne parabolique de 9 m de diamètre sur le toit dudit bâtiment, travaux réalisés en 4 mois, RTL 4 ayant déjà pu émettre par le Satellite SES-ASTRA 1D à partir du 31 décembre 1994.

Le Directeur général des P & T, M. Edmond TOUSSING a pu dire toute sa satisfaction, du fait que notamment la station terrestre de DUDELANGE ait pu être transférée à «Cloche d'OR», dès le 3 mai dernier, après la mise en service de la nouvelle antenne que nous évoquions, – la station dudelageoise, au bénéfice de la C.L.T., ayant fonctionné depuis le 1er août 1985, sur antenne parabolique de 6 m de diamètre.

Depuis le 1^{er} août 1985 au 31 juillet 1990, les programmes RTL-plus, plus récemment désignés par «RTL Télévision» furent émis par un satellite de la première génération, en l'occurrence EUTELSAT, alors que RTL 4 se trouva, – du 1.6.1991 au 15.3.1995, sur ASTRA 1A.

Après transformation de l'antenne 6 m Ø pour l'ampleur des fréquences 12,75 à 14,5 GHz et l'intégration des installations dans le nouveau bâtiment, le nouvel «uplink» RTL-5-TELE, en direction du satellite ASTRA 1C, s'y trouve connecté.

La station terrestre, actuellement équipée de trois antennes paraboliques et d'une antenne réceptrice de 3,7 m, dispose de trois pistes de modulation pour la transmission jusqu'à trois programmes TV, ainsi que de trois amplificateurs, la station dans son ensemble pouvant être étendue à 4 antennes paraboliques.

Par deux voies séparées – type fibre de verre, la station est connectée au réseau national et international du même type, complétement reliée, par la technique SDH – Synchronous Digital Hierarchy, aux stations terrestres de la CLT, de la SES à BETZDORF, comme aux centraux connecteurs, assurant accès vers la République fédérale d'Allemagne, vers la France et la Belgique.

Notons que la technique SDH assure automatiquement le relais par une autre «piste» de rechange, pour le cas, où une «voie-fibre de verre» venait à flancher...

La MUTUELLE des SAPEURS- POMPIERS: Centenaire

Grande assistance et visite de S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER à l'AGROCentre de MERSCH, samedi, le 21 octobre, à la célébration du Centenaire de la Caisse Mutualiste de la Fédération des Sapeurs-Pompiers luxembourgeois.

Très aimables paroles de bienvenue et de profonde gratitude à S.A.R. le Grand-Duc Héritier par le Président Roger PROOST, qui salua encore le Ministre de la Sécurité sociale Mady DELVAUX-STEHRÉS, le Premier Conseiller de Gouvernement Jean-Mathias GOERENS représentant le Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER, les Bourgmestre Albert LENTZ, échevins et conseillers, les délégués fédéraux, cantonaux et mutualistes des Sapeurs-Pompiers, de nombreux hôtes encore.



Parmi les invités d'honneur S.A.R. le Grand-Duc Hérédier et Mme Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre de la Sécurité Sociale

L'idée mutualiste remonte aux époques économiquement difficiles et de franche misère sociale d'il y a un siècle, où à MERSCH toujours, quelques pionniers, par idéalisme et par grande vision du futur, auraient créé cette oeuvre altruiste, qui par ailleurs aurait connu peu d'autres choses que des oppositions inhibitrices, le sens profond et l'utilité n'ayant pas été ni compris, ni soutenus à l'époque. Le mérite des promoteurs généreux d'alors n'en serait que plus grand, conclut le Président, tout en remerciant les organisateurs locaux, – le Corps des Volontaires de BERINGEN, ainsi que le Quatuor «SAXO MISTICO» pour un encadrement musical très réussi.

Le Président fédéral, secrétaire-trésorier de la «Mutualiste» Marcel BACK fit l'historique de la caisse sociale, genèse à une époque, où l'indigence n'était pas chose rare, la carence sociale presque générale. Dès 1882, à sa fondation, la Fédération aurait avancé la création d'oeuvres et d'assurances sociales, les statuts adoptés en 1894 ayant trouvé agrément et appui de la part de l'Etat dès l'année suivante.

500 membres à «la caisse mutualiste» en 1897, 44 corps locaux, sur un total de 153 y ayant adhéré en 1910, alors que le cap des 1.000 aurait été atteint en 1930. L'adhésion inscrite comme obligatoire en 1936, nombre croissant d'adeptes, avec l'interdiction «de force» en 1944; nouvelle genèse en 1945, l'année 1956 valut la création de la «Caisse Médico-Chirurgicale» et l'adhésion obligatoire de tous les soldats du feu; de nouveaux statuts furent ratifiés en 1986, alors qu'en 1995, on ne dénombre pas moins de 15.000 membres.

Le Vice-Président fédéral Nicolas STROTZ, après avoir réitéré la gratitude de la Fédération à S.A.R. le Grand-Duc Hérédier, souligna à son tour l'importance de la «pensée et du sentir sociaux», avant de savoir gré aux pionniers qui en assurèrent les assises solides il y a un siècle. Il appartient au Président de la «Fédération nationale de la Mutualité» Jean SCHAUER de rendre hommage aux fondateurs, expliquant que la Caisse en elle-même comporterait bien davantage de «sérieux que celui que ne lui impartiraient d'aucuns», Michel SCHMITZ transmettant à la suite compliments et voeux de la part du «Conseil supérieur de la Mutualité».

Le Ministre de la Sécurité sociale Mady DELVAUX-STEHRÉS releva à son tour les insuffisances sociales de l'époque de la création évoquée, soulignant que la «Mutuelle» représentait une bonne approche générale; par contre, le complément impérieux en serait le système des assurances sociales dans son ensemble, conclut l'oratrice, avant de louer ce que la Fédération nationale aurait accompli en tant que précurseur-pionnier innovateur.

À la réception offerte par la municipalité de MERSCH, ce fut le bourgmestre Albert LENTZ qui souligna ardeur, mérite et reconnaissance dus à la Fédération nationale, comme aux promoteurs-défenseurs de l'idée mutualiste, solidaire.

DUDELANGE: 20 années de REPAS sur ROUES

Le 1^{er} octobre 1975, les premiers repas sur roues furent distribués à DUDELANGE, qui de ce fait, se trouvait à la pointe d'un service que d'autres communes de par le pays devaient institutionnaliser; aujourd'hui 130 ménages ou personnes de la Cité du Fer bénéficient de cette organisation, assurée par l'Administration communale, le Service social et quelques bénévoles.

L'événement a été fêté à DUDELANGE, où le bourgmestre Mars di BARTOLOMEO a pu saluer le Conseiller de Gouvernement Serge EBERHARD, représentant le Ministre Marie-Josée JACOBS, l'Échevin Alphonse GRIMLER, des conseillers communaux et autres représentants du Syndicat d'Initiative; le premier citoyen souligna que la ville comptait actuellement quelque 20 % de citoyens âgés de plus de 60 ans, taux qui aurait tendance à augmenter encore dans les prochaines années, d'où nécessité de maintenir, sinon d'étendre ledit service sur roues. Celui-ci, en effet, permettrait aux bénéficiaires de rester le plus longtemps possible dans leurs demeures et milieu.

Le Chef de l'Office social communal Marcel LIBARDI souligna que 594.806 repas ont été distribués en ville, au 1^{er} octobre dernier, repas préparés en ville-même, comme à la Maison du 3^e âge d'ESCH-sur-Alzette. Spécialisé dans diverses approches, le Service des Repas sur roues dudelangeois fournit également des repas destinés à des personnes diabétiques, voire des mets particuliers, exigés suivant prescriptions médicales. Le responsable a souligné en particulier les mérites de M. Marcel JOMINET, actif au service depuis sa création, et qui à 77 ans, continue à assumer ses responsabilités journalières au «sur roues».

Compliments de même à l'adresse de Madame Cécile BIEVER, membre du Service social de 1955 à 1982, et qui présidait aux destinées de ladite institution de 1956 à 1982-83.

Pour le Gouvernement, ce fut M. EBERHARD qui mit en évidence l'importance de ce service social, un besoin croissant en foyers de jour, comme de places disponibles dans les maisons du 3^e Âge se faisant sentir, un foyer de jour et l'extension-modernisation de la Maison de retraite dudelangeoise étant à l'étude.

Premier Prix d'Architecture LUXEMBOURG

Fondée en 1994, la «Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie» a fait le bilan d'une année active, marquée par douze conférences et une exposition informative, en février 1995.

Soucieuse de mettre davantage en évidence le rôle des architectes, tant dans la conception et la réalisation d'habitations privées qu'encore et surtout en vue de l'amélioration de la qualité de la vie, par une fonctionnalité plus conséquente au niveau des aires bâties «professionnelles», – entendons: espaces de bureaux, écoles et instituts, mais également des constructions à finalités purement culturelles ou sportives –, la «Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie», conjointement avec «l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils» a visé l'encouragement et surtout la récompense d'architectes et d'autres spécialistes intervenant dans les réalisations architecturales; l'aboutissement en fut la remise du Premier Prix luxembourgeois d'Architecture, vendredi, le 10 novembre 1995 au «Konschthaus Beim ENGEL», Marché-aux-Poissons à LUXEMBOURG.

M. Michel PETIT, Directeur de la Fondation, et Alain LINS-TER, initiateur du concours soulignèrent que ce Prix était «la suite logique de la création» de la fondation, des constructions privées et publiques, comme une étude théorique en architecture étant primées cette année, au niveau de projets.

Le jury fut composé de membres de la Fondation, mais encore de l'expert en histoire de l'art Enrico LUNGI, des architectes Stéphane BEEL, Belgique, et Dominique PERRAULT, France, finalement de MM. Jean FLAMMANG et Bobdan PACZOWSKI.

Nico STEINMETZ, un des concurrents les plus jeunes, fut récipiendaire du Prix de la Fondation et de la Chambre des Architectes, son projet «Maison et Atelier MALAKOFF» persuadant par «le dialogue en harmonies entre l'ancestral et le nouveau», assemblant des volumes bâtis différents par leurs substances en un ensemble réussi. Dans la même catégorie, BAUER ARCHITECTS, pour la maison BAUER à BRIDEL, et Léon GLODT eurent droit à une mention honorable.

Le duo d'architectes austro-luxembourgeois HERMAN & VALENTINY se virent attribuer le premier prix en «bâtiments publics», pour le projet de l'Ambassade du Luxembourg à VIENNE, dans le 18^e arrondissement, projet qui, par un langage architectural bien conçu, réunit l'union d'éléments architecturaux types des deux pays.

Les Ateliers BENG eurent une mention très honorable pour l'aménagement global urbanistique d'un îlot à ESCH-sur-Alzette, projet englobant une maison multi-familiale.

Des réflexions, quant à la projection et à la réalisation d'idées et de concepts urbanistiques et architecturaux s'avérant être nécessaires, question aussi d'enrichir les techniques de la construction, il est souvent important de considérer à leur juste valeur des études théoriques, pouvant prendre signification «école» ultérieurement. Tel fut le cas pour l'étude de Stanislaw BERBEC pour «Approche typologique de l'architecture rurale au Grand-Duché de Luxembourg», projet réalisé grâce à l'apport financier du Ministère de la Culture.

XIII^e Congrès BENELUX d'histoire des Sciences

Du 5 au 7 octobre s'est tenu, à ECHTERNACH, le treizième Congrès BENELUX d'histoire des Sciences, dont le thème fut «l'Homme et la Terre».

Organisé par la société néerlandaise «Genootschap voor Geschiedenis der Geneeskunde, Wiskunde, Natuurwetenschappen en Techniek», (GeWiNA-), en coopération avec le «Rheinischer Kreis für die Geschichte der Medizin»/Rheinland, les «Musée national d'Histoire naturelle» et «Séminaire d'histoire des Sciences et de la Médecine du Centre Universitaire» à LUXEMBOURG, le Congrès connut un grand succès.

La préparation de cet important congrès fut assurée par un comité international, ainsi composé: les Professeurs Dirk CALLEBAUT d'ANVERS et Ben GALES de GRONINGUE, du Dr. Ernst HOMBURG de MAASTRICHT, des Professeurs Alfons LABISCH de DÜSSELDORF, Jos. A. MASSARD et Gaby MASSARD-GEIMER d'ECHTERNACH, Geert VANPAE-MEL de LOUVAIN, ainsi que du Dr. René RIGTER d'AMSTERDAM.

Appuyés par Mme Mady SCHAFFNER, bourgmestre de la Ville d'ECHTERNACH; Norbert STOMP, Directeur du MHNL; Pierre SECK, Président du Centre Universitaire de LUXEMBOURG; M. Jacques BINTZ, Président de la section des Sciences de l'Institut Grand-Ducal, ainsi que par le Prof. Claude MEISCH, Président de la Société des Naturalistes luxembourgeois, des professeurs, chercheurs ou amateurs éclairés, venus de Belgique, d'Allemagne, des Pays-Bas comme du Luxembourg purent analyser en synthèse et montrer, comment, au cours de ces derniers siècles, nos idées concernant la terre, le sol et le sous-sol ont pris forme dans une multitude de domaines scientifiques ou techniques.

Les sujets abordés furent en rapport avec l'étude de la terre par les sciences naturelles, médicales ou techniques, de même qu'avec l'exploitation de la terre par l'homme et avec la place que la terre a pu prendre dans l'imaginaire de l'Homme.

Dix-sept scientifiques firent des communications au cours de ce congrès, substance qui devrait faire l'objet d'une publication séparée, en particulier: «Débuts de l'Histoire de la Géologie luxembourgeoise» par le Prof. Jos. A. MASSARD, «Usage des eaux minérales en thérapie du XVIII^e siècle» par le pharmacien Marc BRÜCK, «Le Charbon, une maladie qui se cache dans la terre» par le médecin-vétérinaire Georges THEVES.

À l'ouverture du Congrès, il y eut des adresses oratoires par le Prof. Jos. A. MASSARD, organisation; par M. Henri TRAUFFLER sur la cité abbatiale; Guy DOCKENDORF, délégué de Mme le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES, finalement la conférence due au Prof. Robert HALLEUX de l'Université de LIEGE, sur «Les relations entre l'exploitation minière, l'industrie chimique et la Chimie scientifique dans la région liégeoise», considérations ayant porté sur les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles.

BANCO di NAPOLI: plan social

On se souvient que, fin septembre '95, l'institut bancaire BANCO di NAPOLI avait annoncé la fermeture de ses agences de DIFFERDANGE et de DUDELANGE, restructuration présentée 'économique', qui devait avoir pour suite le licenciement de plusieurs employés.

Un accord est intervenu entre les gestionnaires et les syndicats concernés, le 11 octobre 1995, conclusion qui ne satisfaisait pas un chacun des directement intéressés, le licenciement, sous une forme jugée complètement illégale, étant maintenu!

La Banque aurait confirmé des difficultés économiques, cause première pour la fermeture desdites agences.

Après un vain essai, par la banque, de monter des délégués syndicaux l'un contre l'autre, les responsables auraient finalement saisi qu'au Luxembourg il y a des lois réglant le licenciement collectif d'employés, plusieurs clients ayant résilié leurs contrats bancaires-comptes avec l'institut, question de marquer leur solidarité avec les fonctionnaires licenciés.

Revirement spectaculaire et dénouement, une solution, donnant apparemment satisfaction à toutes les parties concernées, put être trouvée deux jours plus tard à une séance-pourparlers syndicaux, à laquelle participèrent les Syndicats ALEBA, FEP-FIT, LCGB, OGBL/SBA, et la direction de la banque, bien sûr.

«MAACHER lieft»: très grande Journée

Site ou minuscule bourgade mosellane en l'an 1252, année de l'octroi d'une Lettre de Franchise à GREVENMACHER.— cinq ans exactement après le décès de la Comtesse ERMESINDE—, le chef-lieu cantonal de la Moselle a pu en fêter le 700^e Anniversaire, le 29 juin 1952.

Dans le cadre de «LUXEMBOURG '95», plus de 1.000 spectateurs intéressés à l'histoire de la ville ainsi qu'aux multiples péripéties politiques, économiques et autres, ont pu vivre au Hall culturel et sportif de GREVENMACHER, — plusieurs milliers d'autres encore dans la zone piétonne de la cité, des spectacles d'une rare beauté, d'une franche richesse imaginative et créative: un cortège historique par les principales artères, suivi d'un jeu



L'histoire de GRAVENMACHEREN en accéléré: JOLIOT, le «citoyen licencié en droit», un maître de cérémonies seigneurial et notre «chantré populaire» Blannen THEIS

scénique admirablement conçu, deux manifestations, dont se souviendront tous ceux qui les vécurent et que relateront obligatoirement tous les chroniqueurs locaux, jusque dans un très lointain avenir...

Autour du Député-Maire Norbert KONTER et du Président de la Commission culturelle Carlo WEBER toutes les sociétés locales s'étaient affairées pour concevoir et monter ce qui devait constituer le point d'orgue, l'apothéose admirable de «l'Année de la Culture» aux bords de la Moselle: «MAACHER lieft», – oui, GREVENMACHER vit et restera bien vivante, maîtres que sont passés ès-organisations d'envergure les dynamiques 'héritiers' des Anciens de «GRAVENMACHEREN»...

Le 'tout' avait débuté il y a des mois, quand, de toutes pièces, furent inventés, imaginés ou alors repris dans de vieilles chroniques, confectionnés ou cousus: personnages et leurs habits d'époque avec les attributs, scènes, textes, rôles, mélodies et musique, avec un souci du détail qui est fait pour étonner, sauf ceux qui connaissent les réels talents des grands promoteurs à l'oeuvre et qui ont noms: WEBER, KONTER, HERMES, WEIS, WELTER, URWALD, HAAS, GOEREND, ELMQUIST, – et nous en passons, non des moindres...

L'HISTOIRE dans la rue...

Imposant cortège, mieux: défilé historique quand, la nuit tombée et à la lueur de torches ou de lanternes, aux sons de joueurs de cors, clairons, trompettes et autres, au rythme des tambours, aux grands éclats de voix d'un crieur-messager public, les personnages historiques se mirent en route, traversant les principales artères, – princes et comtesse, empereur, maires, poètes, artistes, bref, un nombre impressionnant de «têtes importantes» saluèrent leurs «administrés» ou autres «citoyens» au hasard des rencontres historiques, – en route vers le Centre sportif et culturel de la cité, où devait se dérouler le spectacle qui enchantait chacun, une chacune...

...et au Centre local

Car, spectacle il y eut! Qu'on en juge plutôt: sur l'impressionnante scène – encore une création admirable! –, GREVENMACHER blottie «comme à l'ombre des grandes fortifications de la capitale-métropole», vit défiler grand nombre des personnages historiques qui, jadis, foulèrent sol, pavés et ruelles étroites:

- HENRI le Blondel, qui en 1252, octroya la Charte de Liberté, faisant de GREVENMACHEREN, une 'ville' affranchie, 16 ans après ECHTERNACH, 13 ans après THIONVILLE, 8 ans après notre capitale, dix ans avant BITBOURG, lieux-communs historiques qui nous rappellent que, jadis encore, le LUXEMBOURG fut 'territorialement' plus important.



Empereur, Duc, Seigneurs, Hauts Fonctionnaires, artistes et poètes, chantré et citoyens: les siècles unis par l'histoire d'une vieille cité mosellane

- WENCESLAS Ier, Duc de LUXEMBOURG, du BRABANT et du LIMBOURG, qui, en 1358, accorda les droits de marché au site mosellan;
- Pierre d'OSBOURG, le bienfaiteur parmi les seigneurs locaux, qui fit don de toutes ses propriétés et avoir «à la sage et pieuse gent de GREVENMACHER», comme aux jurés locaux, en 1420, acte renouvelé vis-à-vis du Député-Maire Norbert KONTER, entourés de ses échevins: habile retour aux sources..., lien ingénieux entre un passé lointain et une réalité présente;
- GOETHE, un des 'monstres sacrés' de la littérature en fut, à sa campagne et sur la route de France, reçu qu'il fut à l'époque par le maître des Postes de GREVENMACHER, le débonnaire fonctionnaire JOLLIOT, réputé 'licencié des droits';
- le grand Empereur des Français NAPOLÉON BONAPARTE, accueilli dans les murs fortifiés de la ville de «MAACHER» par le Maire THIERRY, patronyme peu luxembourgeois;
- le natif de «GRAVENMACHER», grand peintre et homme ayant vu le monde loin hors des confins d'alors: Franz SEIMETZ, prétendant que nulle part au monde, il ne s'est senti plus heureux qu'avec son entourage et la population mosellans;
- le légendaire, mais bien réel BLANNEN THEIS, ayant, de par le bronze que lui dédièrent les citoyens de GREVENMACHER et l'artiste Will LOFY il y a quelques années, fut déjà de retour 'chez lui', en pleine zone piétonnière, poète peut-être, certainement créateur de quelques rangines luxembourgeoises que, du moins, on lui attribue...

Côté musique, vocale et instrumentale, il y eut encore une très belle gerbe, à commencer par la cantate au timbre et coloris locaux, création légère, mais véridique et sincère, due à Putty STEIN, mis en musique par Peter FABER, arrangée finalement pour les excellents besoins de la cause par Johnny WEIS et Patrick HAAS.

Bien sûr, il y eut tout le choix exquis des mélodies et autres compositions bien mosellanes, piano, refrain, danses et rythmes, notamment à la fête joyeuse de la fin des vendanges, «den Hunn»..., les mélodies se terminant sur «De Wéngertsman», un texte impressionnant dû au Prof. Nikolaus HEIN, présentation vocale à cette soirée, illustrée complémentarément par des diapositives donnant un bien bel aperçu sur les multiples beautés de la région mosellane et du fleuve, en général paisible, et qui fit et continue à faire la notoriété et le charme de cette contrée attachante, à bien plus d'un point...

ETTELBRUCK: Nouveaux bureaux de Douanes

Depuis le 13 octobre, Place de la Gare à ETTTELBRUCK, l'Administration des Douanes possède de nouveaux bureaux, inaugurés en présence de Monsieur le Député-Maire Ed. JUNCKER, du Directeur général de l'Administration des Douanes et Accises Marc SCHLOESSER, des Échevins de la cité, de M. Jos BOURG, Chef de la Section «Personnel», de M. l'Abbé Jos. SAUBER, qui bénit les nouveaux locaux, fonctionnels.

La création du Service des Douanes à ETTTELBRUCK remonte au Souverain GUILLAUME II; lors des échauffourées de 1848 en Ville de LUXEMBOURG, pas moins de 200 douaniers ne se tinrent prêts pour calmer l'échauffement politique et civique, du 25 au 28 avril de l'année, les Douanes ayant eu à l'époque le devoir complémentaire des services de sécurité et d'ordre. Suite aux multiples stipulations des Accords de SCHENGEN, de nouvelles missions ont été imparties à l'Administration des Douanes et Accises, les contrôles aux frontières intérieures ayant eu forme nouvelle.

À ETTTELBRUCK, suite à l'accord de SCHENGEN, les effectifs en fonctionnaires des Douanes ont augmenté, ce qui entraîna une extension indispensable des locaux administratifs, bureaux et salle des conférences.

HARMONIE Prince GUILLAUME DIFFERDANGE: 30 ans

En 1965, la Société Harmonie municipale de DIFFERDANGE créa un ensemble harmonie des Jeunes, dont le tout jeune Prince GUILLAUME fut le Haut Patron.

Accord bienveillant de la part de LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIERS, quant au baptême du nouvel ensemble au nom du jeune Prince GUILLAUME, qui avait vu le jour le 1^{er} mai 1963 au Château de BETZDORF, cinquième Enfant du Couple Grand-Ducal Héritier.

Grandes festivités à DIFFERDANGE, où le 21 octobre, l'Harmonie PRINCE GUILLAUME a pu fêter un double anniversaire, le 30^e de sa fondation et le 25^e de la bénédiction de son premier drapeau, en 1970.

Convenait des Anciens de la Société Harmonie ledit jour, à midi 30, au «Château de l'ARBED», Grand Concert d'Anniversaire, en présence de S.A.R. le Prince GUILLAUME en la salle des fêtes de l'ancienne maison communale, où le Directeur sortant Michel GALLO remit la baguette de direction au nouveau Chef Serge KETTENMEYER, belle audition suivie d'une réception par la Municipalité de DIFFERDANGE.

Plusieurs Villes «Capitales de la CULTURE 2000»

Plusieurs villes européennes porteront le titre de «Capitales européennes de la Culture» en l'an 2.000; telle est la décision de principe ratifiée par les Ministres de la Culture de l'Union Européenne, réunis pour un sommet informel du département à MADRID, sous présidence espagnole à l'U.E.

La dernière décision ad hoc fut prise à BRUXELLES, le 20 novembre 1995, ce qui rompit avec la pratique exercée au jour d'avoir une seule ville communautaire comme capitale de la Culture, au niveau européen, comme l'expliqua le Ministre de la Culture espagnol, Madame Carmen ALBORCH.

Les candidatures au 'titre' convoité sont jusque-là SANTIAGO de COMPOSTELLA, AVIGNON, BOLOGNE et PRAGUE.

À la même séance, les ministres européens de la Culture ont souligné leur volonté de vouloir se mettre d'accord entre eux, en ce

qui concerne les cotes et la protection de la production européenne en matière audiovisuelle, ceci essentiellement vis-à-vis de la prédominance des États-Unis d'Amérique, les points de vue européens, notamment dans les pays méditerranéens ayant été partagés jusque-là. Alors que la France préconisait des restrictions, le Royaume-Uni s'était prononcé contre.

D'autres thèmes élucidés à ladite séance ministérielle concernaient les programmes 'Kaléidoscope' et 'Raphael', le premier visant principalement la création d'un réseau d'échange et d'expansion de biens culturels, alors que 'Raphael' s'inscrit dans la conservation du patrimoine culturel européen. Ces mêmes points se sont retrouvés encore inscrits à la séance du 20 novembre 1995 à BRUXELLES.

Bilan annuel 1994 aux P & T LUXEMBOURG

Ayant franchi le cap des 10 milliards de francs au mouvement total pour 1993, l'Entreprise des Postes et Télécommunications a totalisé à 12,172 milliards en 1994, tels furent des points-clefs que le Directeur général des P & T, Edmond TOUSSING put avancer à l'ouverture de la grande Exposition BUREAUTECH '95.

Contribuèrent à cet essor, de façon variable il est vrai, les services Postes, Lettres et Paquets, ainsi que les télécommunications, au service «postes» proprement dit, une augmentation de 9,2 % ayant été enregistrée, correspondant à 2,786 Milliards de francs. Les télécommunications notent un progrès de l'ordre de 15,7 %, pour atteindre les 9,018 Milliards.

Ces résultats excellents reflètent une croissance régulière desdits services et des prestations nouvelles qu'ils offrent.

Les tarifs postaux en matière lettres n'ayant pas bougé de 1993 à 1994, une moindre adaptation côté télécommunications aurait été enregistrée, les frais généraux de service se trouvant majorés de 4,3 %.

Deux facteurs, – l'augmentation du mouvement postal dans son ensemble et les frais réduits à un minimum calculé – auraient valu un bénéfice de 2.975 millions de LUF, taxes déduites, il resterait un excédent-bénéfice net de 2.622 millions, augmentation de 65,8 % par rapport à l'exercice écoulé.

Le seul actionnaire des P & T, l'État, serait crédité de 1.975 millions de LUF, les 25 % restants étant fixés en réserves d'entreprise.

Le Directeur général TOUSSING fit toutefois une mise en garde concernant des attentes trop optimistes, quant à la conservation ou à l'extension de gains – bénéfices à l'avenir, la cessation des monopoles étatiques dans les années à venir étant chose décidée au niveau de l'Union Européenne, «l'ancien monde, selon une expression de M. Edouard TOUSSING, devant cesser le 12 janvier 1998», de nouveaux concurrents étant alors attendus sur le marché.

Optique 'concurrence', les P & T auraient fixé un plan d'investissement de l'ordre de 2,7 milliards, un montant de 2,9 milliards étant prévu pour l'année prochaine, côté investissements particuliers.

Grands projets et efforts encore en télécommunications, où 149 raccords téléphoniques furent 'irréalisables', 17.370 demandes de raccordements ayant été enregistrées en 1994; sur 100 habitants, on compterait 55 raccords téléphoniques.

Depuis mai 1994, des raccords digitaux seraient offerts dans le système EURO-ISDN, alors que le réseau «téléphone mobile» LuxGSM connaîtrait un succès grandissant, le nombre des abonnés ayant triplé en 1994, pour atteindre les 12.663 utilisateurs réguliers.

Développement moins 'euphorique' aux services postaux, où, en dépit d'une augmentation de 10 % et l'envoi de 200 millions de lettres, paquets et autres envois, la concurrence de firmes privées et la transmission électronique constitueraient des facteurs, dont il faudrait tenir compte.

Les services financiers postaux ont enregistré une croissance de quelque 3,5 %, pas moins de 16 millions de transactions financières ayant été opérées, soit pour un montant de 1.650 milliards de LUF.

XXVIII^e Salon National de la Photographie à OBERKORN

Les Photo-Clubs affiliés à la «Fédération Luxembourgeoise des Photographes Amateurs (-FLPA-) ont organisé le 28^e Salon National fédéral au Centre Marcel NOPPENY à DIFFERDANGE-OBERKORN sur une quinzaine du mois d'octobre 1995, organisation s'inscrivant dans le cadre général de «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995», une manifestation qui apportait, sous les feux des projecteurs, les plus belles prestations photographiques en noir et blanc comme en couleurs, avec un nombre appréciable de sujets faisant preuve de beaucoup de recherche, sinon de prouesses techniques authentiques: 169 oeuvres au total.

On a rappelé le X^e Salon qui se tint à RODANGE, en 1959, avec la participation des photo-clubs de Caméra-LUXEMBOURG, DIEKIRCH, DIFFERDANGE, DUDELANGE, ESCH-sur-Alzette, ETTTELBRUCK, PÉTANGE, RODANGE et SCHIFF-LANGE.

Le Président fédéral Fernand KONNEN salua au vernissage le Député John SCHUMMER et l'Échevin Cornel MEDER, commune de DIFFERDANGE, alors que l'Orchestre des Jeunes SPUTNIK assumait l'encadrement musical à une ouverture réussie. Furent proclamés les lauréats en catégories juniors et seniors, au noir et blanc, comme en division «couleurs», à savoir:

Junior, - catégorie I : médaille de bronze pour un document couleurs à Christophe SCHUTZ, le doué fils du président du Club des Roches rouges, Fernand SCHUTZ, alors que Nathalie SCHMIT de MAMER se vit décerner une distinction honorifique pour une photographie noir et blanc.

Furent lauréats en photos «couleurs», - seniors: Médaille d'or: le Prof. Jean-Paul CRESCENTINI d'ESCH-sur-Alzette;

- Médaille d'argent: Léon DOEMER de LUXEMBOURG, la Médaille de bronze revenant à Frank BLESER de DIFFERDANGE. Edmond HERMES de LUXEMBOURG gagna une «Mention d'honneur», de même que Jean-Paul SCHMIT de MAMER et Jeannette BERENS du Photo-Club de la BIL, finalement Nico MOLITOR de LUXEMBOURG.

En Photos-noir et blanc, les prix furent ainsi répartis: l'Or à Léon DOEMER de LUXEMBOURG;

- l'Argent à Nicole MOLITOR de la capitale, le Bronze revenant à Willy SUYS de MAMER, grand spécialiste et gagnant de nombreuses distinctions jusque-là. Une mention honorifique fut décernée à Edmond HERMES de LUXEMBOURG, une autre à Nico MOLITOR de LUXEMBOURG également, Jean WELTER, un autre habitué des grands Salons nationaux, gagna méritoirement une nouvelle distinction.

La COUPE Marcel SCHROEDER, décernée pour la première fois, récompensa des motifs luxembourgeois, Marc ASSEL de DIEKIRCH en devenant le premier récipiendaire. Fernand SCHUTZ de RUMELANGE, Jean BODRY de la Cité des Roches rouges également, Robert RABILLER et Frank BLESER, tous les deux Differdangeois, eurent droit aux mêmes distinctions.

DUDELANGE et ses Immigrés

En coopération avec «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995», le Centre des Migrants de DUDELANGE a organisé, de fin octobre au 26 novembre 1995, une exposition variée autant qu'intéressante et instructive: «Mémoires croisées» - «Itinéraires croisés», documents historiques et objets-ustensiles d'antan, témoins éloquentes reproduisant des aspects socio-culturels relatifs à différentes vagues d'immigration dans la Forge du Sud.

Avec la genèse de l'industrie sidérurgique à DUDELANGE en 1882, le bourg connut une véritable explosion démographique, les migrants étant essentiellement constitués par les Allemands, les Belges et un nombre majeur de citoyens italiens.

Deuxième grande 'vague', quand, dès la fin de la guerre en 1944, de nombreux Italiens, principalement des maçons, immigrèrent avec leur famille, mouvement qui, en 1970 et après, fut relayé par les Portugais, constituant de nos jours la communauté la plus nombreuse de non-Luxembourgeois au Grand-Duché.

La diversité

L'arrivée de migrants à DUDELANGE, leur travail, les habitudes, les vies sociale et associative, les loisirs et autres 'histoires de famille' sont fidèlement relatés par des documents, objets, dessins, photos, le tout bien rangé par thèmes-sujets; c'est ainsi que l'exposition reproduit des ustensiles journaliers, des enregistrements d'état civil, comme encore le chevalet de peinture d'un Dominique LANG, la caméra-photos du photographe CAPELLARI, le Maillot jaune au Tour de France d'Acacio da SILVA, souvenirs d'alors, permettant au visiteur un retour en arrière révélateur.

Aux dires de MM. François HENDRICKX, du CRP-Centre Universitaire, et Ady CHRISTOFFEL, professeur d'histoire au Lycée Technique Nic. BIEVER, l'exposition sera complétée, au moment notamment, où elle déménagera définitivement vers la «Gare-Usines» à DUDELANGE.

60 nations différentes, selon le bourgmestre Mars di BARTOLOMEO, vivent à DUDELANGE, sans xénophobie ni encore de grandes tensions nationalistes, l'exposition étant complétement appelée à mieux se connaître mutuellement, car «on ne craindrait que ce que l'on ne connaît pas ou mal!»

Quand le manuel scolaire se fait événement

Du 8 au 18 novembre, le «II^e Salon du Livre d'enfance et de jeunesse» s'est tenu au CITY-Concorde de BERTRANGE-Helfent, où 15 stands représentant les productions livresques de 18 nations ont attiré la foule des grands jours, sur 10.000 m², - enfants, jeunes, parents, éducateurs.

Encouragés par le succès de 1994, les promoteurs se sont constitués en Asbl, à savoir Michel BIRGER, manager-promoteur de la maison; Emile THOMA, conservateur à la Bibliothèque Nationale à LUXEMBOURG, Gaston ZANGERLÉ, représentant la 'Fédération luxembourgeoise des Éditeurs de livres'.

Bonne idée que celle qui, au lancement de l'expo, valut un concours, pour lequel les «tout jeunes auteurs» étaient appelés à rédiger une «histoire authentique», sur le seul vu de deux séries de bandes dessinées, les trois grands lauréats se voyant remettre des prix en espèce de 10.000 francs chacun.

Autre idée majeure de l'exposition: raviver ou initier l'ardeur des jeunes à la lecture, où le bon livre pour enfants et jeunes devait obligatoirement se trouver au centre. Tel l'ont voulu également les promoteurs qui furent la Commission de l'Union Européenne à BRUXELLES, les Ministères de l'Education nationale, de la Jeunesse, de la Famille et de la Culture,

conjointement avec le Parlement européen, «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture», les Ambassades de France, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie, de Belgique, d'Espagne et du Portugal finalement.

À l'instar de ce qui s'était vu à la 'FRANKFURTER BUCHMESSE', le livre de jeunesse et d'enfance autrichien se trouva comme premier «produit à promouvoir»: «Lese Freude mal 300», tel fut le thème des 250 livres autrichiens exposés, complétement 150 titres, ayant pour sujet «Liberté, Tolérance et Paix».

Notons que le manuel scolaire luxembourgeois fut à l'honneur, par une collection de la Bibliothèque Nationale offrant un aperçu intéressant sur un siècle: 1850 à 1950, un catalogue édité par l'institut culturel relevant 1.523 titres, dont également des photographies du plus ancien des manuels scolaires, la fameuse 'HAHNENFIBEL', remontant à l'année 1626, expositions auxquelles contribuèrent méritoirement aussi les éditeurs et quelques grandes librairies de la place.

«VIN, Vigne et MOSAÏQUES»: 18.500 visiteurs

Décidément, les grandes expositions promues par «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995» furent très prisées: «Luxe, Calme et Volupté», J.M.W. TURNER et Joseph KUTTER, une bonne vingtaine de peintres et de photographes essentiellement promus par les Galéristes du pays, le «Fauvisme brabançon», la prestigieuse Expo «Tapisseries flamandes» au Château de VIANDEN, le «BRÜKKE-Museum» au Casino, le «Modern Art et Contemporain» du Van ABBE-MUSEUM, Niki de St.PHALLE au coeur de la Ville, la «Dynastie ZHOU et les Royaumes combattants» à LIMPERSBERG, le «CODEX AU-REUS ESCORIALENSIS» à la Salle des Glaces d'ECHTERNACH, Tony VACCARO, photographe de guerre au Cercle Municipal, en parallèle avec la prestigieuse 'show' sur un centenaire d'affiches de Cinéma, le Verre «Finlande, Suède, Autriche» au Musée national encore, les fameux exemplaires des MEGABUGS, promus par le musée d'Histoire naturelle, «Le Pain des Européens» au 'Tutesall', le «Petit MUSÉE» roulant à la 'Zeltstad', et nous en passons, et pas des moindres.

Les vieux meubles de style au Musée national d'Histoire et d'Art, avaient attiré grands nombres d'intéressés de même que les «produits» d'ébénisterie d'un MOLITOR, citoyen natif de BETZDORF; dans la même commune encore, à MENS DORF, les deux rétrospectives sur les travaux de peinture de Roger STEFFEN, le Mosellan, et cette autre due à un aquarelliste, Mario VANDIVINIT, cette dernière s'accompagnant d'un beau livre relatant plus d'une trentaine de contes de la Vallée de la SYRE, oeuvre à laquelle contribuèrent le Prof. Henri RODESCH et le pédagogue Norbert KRIER.

Succès extraordinaire encore à WELLENSTEIN, où l'exposition «Vin, Vigne et Mosaïques» offrit une richesse extraordinaire en matière mosaïques, l'international cotoyant l'antique enchanteur ou le contemporain révélateur.

Merveilleuses oeuvres que celles créées par les Adolphe DEVILLE, le Sètois HERVE di ROSA, le Suédois Bengt LINDSTRÖM, le céramiste portugais Carlos PUENTE, l'Italien Giovanni JOB, le maître qui assura des 'leçons-ès-mosaïques' Gino SEVERINI, le très talentueux fils d'un père céramiste mondialement connu, finalement Gianni VENEZIANO, dont les oeuvres ont hérité et de la pureté de BYZANCE et du classicisme de RAVENNE, c'est tout dire.

Beau succès en vérité à cette exposition, qui connut son affluence 'hors ville', avec 18.500 visiteurs enthousiastes. Et ce ne seront pas les Maires ou Adjoints au maire des 15 Villes-Capitales de l'Union Européenne, réunis à LUXEMBOURG début octobre 95, qui nous contrediront, après la visite qu'elles et qu'ils firent à WELLENSTEIN.

«ROYAL AIR FORCE ASSOCIATION» à LUXEMBOURG

Le 28 octobre, une fois encore, LUXEMBOURG fut le point de ralliement pour la Réunion européenne de la «Royal Air Force Association» de «l'European Area Meeting», où se sont retrouvés les «RAFA-Branches» des Pays-Bas, de Grèce, de Belgique, de France, de Gibraltar, de Malte, de Norvège, d'Allemagne et de Suisse.

La RAFA, association de bienfaisance créée en 1943, vise toujours un triple but, dont le souvenir de ceux qui moururent, l'aide et l'assistance aux survivants et à leurs familles, le renforcement de liens d'amitié entre les membres finalement. Deux réunions par an, dont une en Grande-Bretagne, assurent les liens entre plus de 100.000 membres sur «la grande Île» et 3.000 autres, constituant les «branches», au nombre de 18, les «friend-members» complétant les structures. Le «Meeting» se tint au EUROPLAZA à KIRCHBERG, sous présidence de l'Air Chief Marshal Sir Michael STEAR, Deputy-Commander-in-Chief, Allied Forces Europe, en présence de S. Exc. J.N. ELAM, Ambassadeur. L'Ambassadeur souligna l'importance et les résultats magnifiques atteints par la RAFA, engagement qui lui valut les compliments de Sa Gracieuse Majesté la Reine.

Soulignant son plaisir de voir de jeunes membres adhérer en grand nombre, le «Chairman» loua la prestance du bulletin «Connect», avant que les différents membres du Conseil d'administration ne fissent leurs rapports: il y fut question des excellentes conditions d'embauche et de travail qu'offre la Royal Air Force, comme des structures d'aides ou d'appui mises en places par les responsables de groupes.

Notons que les membres de la RAFA et l'Ambassadeur de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se sont retrouvés à deux cérémonies commémoratives, ainsi au cimetière de HOLLE-RICH, où reposent neuf pilotes d'Angleterre et du Commonwealth, cérémonie à laquelle intervinrent également l'Echevin de la Ville Anne BRASSEUR, le Lt-Colonel René ALZIN, Armée luxembourgeoise, ainsi qu'un délégué de la Fédération des V.N.E.F.

L'admirable statue de Sir Winston CHURCHILL en ville, due à l'artiste Oscar NEMON, fut érigée à l'initiative de l'Association des Anciens Combattants luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies, de la British-Luxembourg Society et de la Ligue des Prisonniers et Déportés politiques, MM. HAUSEMER et BILL représentant la «British-Luxembourg» à la cérémonie; des fleurs furent déposées par l'Ambassadeur John N. ELAM, par Sir Michael STEAR pour la RAF, ainsi que par l'Air Vice-Marshal N. HOWLETT pour la RAFA.

«Un passé resté vivant»: Publication LIONS CLUB LUXEMBOURG

Reproduisant des coupures de presse de plus de 30 années, reprenant des événements historiques jusqu'au 19e siècle, mais essentiellement les évolutions historiques, politiques, économiques, culturelles et sociologiques, le livre publié par le LIONS CLUB LUXEMBOURG constitue une authentique première.

Conçu et rédigé par le Prof. d'histoire Gilbert TRAUSCH, Premier Conseiller de Gouvernement, Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert SCHUMAN, l'oeuvre implique l'avantage de suivre au jour le jour, année par année les événements sur le plan national, voire international tels qu'ils ont été présentés et commentés par les presses quotidiennes et hebdomadaires; d'où, riche fontaine d'informations en tout genre, combinant le caractère passager de la coupure de journal avec l'effet rémanent du livre.

La publication est appelée à faciliter des travaux de recherche sur des événements et développements à caractère essentiellement historique, l'histoire, selon Gilbert TRAUSSCH, ne devant vivre dans le présent que dans et par l'optique du moment qu'en prend ou définit la société.

L'édition est tirée à 1.000 exemplaires, le LIONS CLUB en destinant le bénéfice net à une oeuvre de bienfaisance, tel que ce fut le cas déjà au projet «Vaincre le cancer» au profit de l'enfance touchée, ou encore avec «SightFirst», projet qui appuya quelques-uns des 40 millions d'aveugles ou de handicapés de la vue de par le monde. Le livre «Un passé resté vivant» coûtera 1.800 LuF en librairies.

L'oeuvre de Nikolaus WELTER: pédagogue et homme de lettres

L'oeuvre littéraire de Nikolaus WELTER a fait l'objet d'une exposition riche autant qu'intéressante au «Centre littéraire E. SERVAIS» à MERSCH, ceci jusque fin novembre 1995, au chef-lieu cantonal, où le pédagogue et homme de lettres naquit le 2 janvier 1871. Études classiques secondaires à LUXEMBOURG, de philologie et de littérature allemande à BERLIN, après quoi Nikolaus WELTER débuta comme stagiaire au Lycée classique de DIEKIRCH, pour enseigner plus tard à l'Athénée grand-ducal à LUXEMBOURG.



Nikolaus WELTER

Ministre de l'Instruction publique de 1918 à 1921, Nikolaus WELTER fut appelé plus tard aux fonctions d'Inspecteur général de l'enseignement primaire et complémentaire.

Auteur d'un certain nombre de livres et publications qui firent date sinon autorité, dont des écrits dramatiques, des récits de voyages, des chroniques historiques, sans que WELTER eût négligé la poésie.

Ses oeuvres lyriques, telles que «Frühlichter» ou «In Staub und Gluten» et «Mariensommer» comptent, en force d'expression

littéraire, parmi les plus belles pages que le Luxembourg ait produites dans ce domaine. Complémentairement, Nikolaus WELTER conçut, rédigea ou publia des contes, des légendes d'approche dramatique, genre tel qu'il le chérissait et qu'il semblait être de mode au Luxembourg d'alors.

Luxembourgeois, WELTER le fut de toute son âme, extériorisée dans «Siegfried und Melusina», comme dans «Griselinde», mais également dans ses drames lyriques «Die Söhne des Ösling», finalement dans «Lene FRANK», réédité en 1989-1990 au 150^e Anniversaire de l'Indépendance du LUXEMBOURG, «Professor FORSTER» ou «MANSFELD», publications qui analysèrent et reproduisirent les rapports sociaux d'antan, dans une langue adéquatement critique, modérée en somme.

«Im Dienst» relate ses fonctions ministérielles, où WELTER semble être pleinement conscient de son «importance» personnelle, tout comme il créa de toutes pièces «Goethes Husar», commémorant le 100^e anniversaire du décès de J.W. GOETHE, pièce théâtrale excessivement pathétique...

La «Rheinische Friedrich WILHELM Universität» de BONN lui décerna le très convoité «Prix Joseph von GOERRES» pour sa publication «Maulkorbjahr», en 1937. Parurent après la Seconde Guerre «Im Werden und Wachsen» et «Freundschaft und Geleit», alors que «Hohe Sonnentage» reproduisit des impressions de voyages en Provence et en Tunisie, écrits qui témoignent de son talent certain de narrateur, «maniant» la langue de GOETHE avec dextérité. De cette époque date aussi son amitié, inspiratrice et «amadouante» avec les poètes français Frédéric MISTRAL et Théodore AUBANEL, les Provençaux.

Décédé en 1951, à l'âge de 80 ans, Nikolaus WELTER laissa surtout encore en héritage «Dichtung in Luxemburg» et «Mundartliche und Hochdeutsche Dichtung in Luxemburg», publications donnant des analyses personnelles, mais judicieuses dans les domaines traités.

Création de «l'Ordre européen du Mérite Musical»: U.G.D.A.

Promouvoir la vie musicale à tous les échelons, récompenser le mérite qui peut en découler pour des organisateurs et promoteurs, dont les mécènes bien sûr, activer encore l'engagement musical des jeunes au service du mouvement associatif: tel est l'objet principal de la Fondation «Ordre européen du Mérite Musical» initié par la Fédération nationale UNION GRAND-DUC ADOLPHE à la mi-octobre 1995, au siège Rue-Sosthène WEIS, en présence du notaire Paul DECKER.

La fondation vise à récompenser des personnes qui oeuvrent avec grand engagement pour la promotion de la musique à l'échelon européen, les récipiendaires pouvant être des musiciens, des choristes ou solistes, mais encore tous ceux qui apportent leur soutien régulier à cette discipline artistique, qu'ils viennent des mondes politique, économique ou culturel. Le premier Conseil d'administration de la Fondation se compose de MM. Henri SCHUMACHER, Président de l'Union Grand-Duc Adolphe et de cette nouvelle Fondation; Gilbert BIRGEN, secrétaire général et Fernand GREISCH, trésorier.

«Charte Européenne pour Amateurs de Musique»

Réunies à LUXEMBOURG, une quarantaine de Fédérations musicales d'Europe ont adopté une «Charte des Musiciens Amateurs» appelée à faire fonction de «pont entre régions, entre pays, entre les générations» sur le plan musical, expliqua M. Henri SCHUMACHER, Président de l'UNION GRAND-DUC ADOLPHE, «elle doit nous aider à faire aboutir nos revendications».

La charte émane de l'Assemblée générale de «l'Union européenne des Musiciens», qui s'est tenue vendredi, le 3 novembre à KIRCHBERG, – 2^e Sommet, représentatif pour quelque 15 millions de musiciens amateurs, instrumentistes ou chanteurs.

Former et perfectionner les membres suppose la mise à disposition de montants-crédits non négligeables, les promoteurs sollicitant, de la part des responsables à tous les niveaux, la promotion et la création d'une loi-cadre relative à la musique amateur; sont inclus dans le projet l'indemnisation directe pour les représentants fédéraux du fait de pertes de salaire lors d'engagements particuliers au service de l'art, les autorisations d'absences au travail pour motifs artistiques impérieux, finalement l'accord quant à un congé culturel devant permettre de mener à bien des missions qui leur sont confiées.

Résolution adoptée dans ce sens, avec copie transmise au Parlement Européen et prière d'avis pouvant impliquer une subvention stable de la part de la Commission Européenne. L'U.G.D.A. en a débattu encore avec le Président de la Commission E.U. Jacques SANTER, à BRUXELLES, le 16 novembre dernier.

«Clé d'or Gault-Millau – Bricard de la Gastronomie» pour le Restaurant L'AGATH

C'est avec une grande fierté que le propriétaire et chef du restaurant L'AGATH à LUXEMBOURG-HOWALD, Franky STEICHEN, avait invité, le 27 octobre 1995, une centaine de personnalités, dont le Ministre des Classes Moyennes, Fernand BODEN, et des habitués de la maison, pour recevoir la «Clé d'or Gault-Millau, Bricard de la Gastronomie». La haute distinction gastronomique lui fût remise par Madame Monique PIVOT, représentante de Gault-Millau.

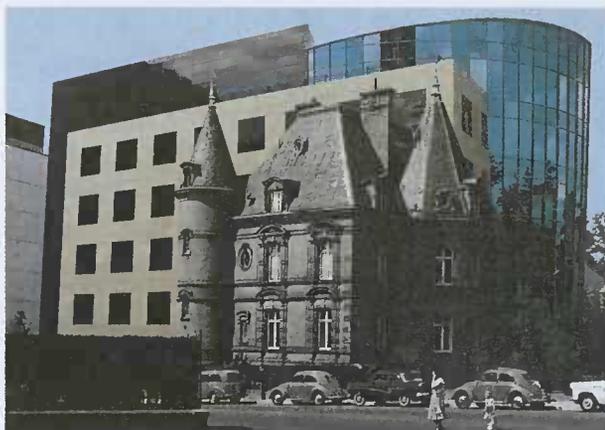
Etabli dans ses locaux au 274, route de Thionville, depuis 1972, Franky STEICHEN et son épouse Lily ont su faire de cette adresse un des temples de la gastronomie luxembourgeoise.



Lors de la remise de la «Clé d'or Gault-Millau Bricard de la Gastronomie»: le Ministre des Classes Moyennes Fernand BODEN, Madame Lily STEICHEN, Franky STEICHEN et Madame Monique PIVOT (d.g.à.d.)

«Lëtzebuerg am Zäitvergläich»: Photothèque de la Ville

Quiconque ne sait pas se souvenir, vitra en dehors de l'histoire et de son époque. Le premier ouvrage photographique comparatif, édité par la Photothèque de la Ville de LUXEMBOURG, paru en décembre 1994, avait suscité un intérêt extraordinaire du fait de sa valeur documentaire: présenter de très vieux quartiers de la ville comme de nouveaux sites et illustrer quels furent



Fixer ce qui fut – pour l'opposer au tout nouveau

les changements et autres transformations architecturales au fil des décennies.

En général, la beauté originale d'admirables constructions du siècle dernier ou d'avant, bien protégée ou conservée, ravit; d'autres «changements» en ville ne sont faits que pour regretter la situation antérieure.

Toujours est-il que les publications «Lëtzebuerg am Zäitvergläich» permettent une comparaison judicieuse entre ce qui fut et ce qui est, inventaire architectural et urbanistique dès lors, important avant la fin de ce siècle: à partir du démantèlement de la forteresse jusqu'à l'époque des grands chantiers que l'auteur, M. Jean-Pierre FIEDLER, fixe entre 1960 et 1990.

Authentique livre de chevet encore que le deuxième volume paru à la mi-novembre 1995, dans lequel un nouveau circuit photographique, évitant cette fois la ronde exploratrice du tome I^{er} – mène des Glacis à LIMPERTSBERG vers le centre-ville, en passant par les boulevards, les faubourgs et les quartiers périphériques de la capitale.

256 juxtapositions d'anciennes et nouvelles situations urbanistiques permettent la comparaison, engendrant bien-être... ou alors francs regrets pour certains «coins» qu'on avait oubliés et mal réaménagés par la suite...

On notera que les documents photographiques anciens sont dus à quelques-uns de nos «amateurs de pellicule» les plus chevronnés, sinon les plus appliqués à découvrir ou à faire découvrir, notamment Charles BERNHOEFT, François SCHARFF-VANIÈRE, Sosthène WEIS, Batty FISCHER, Pierre BERTOGNE, Édouard KUTTER, Théo MEY, Tony KRIER, Jean SCHMITZ, Nic LOUTSCH, Léon STIRN, J.-M. ANEN, Robert THILL, Antoine DAVITO, Raymond FABER, Eugène SCHLOEDER et d'autres, moins connus, mais talentueux.

Ce pèlerinage visuel dans un passé plus ou moins reculé est possible grâce aux archives très bien fournies de la Photothèque municipale de LUXEMBOURG qui devraient conserver quelque 100.000 photos, dont les «réserves précieuses» datant de bien longtemps. Et comme l'aspect de la ville change d'année en année, il devient de plus en plus important de fixer ce qui fut – pour l'opposer au tout nouveau. Là, il faut espérer que les changements se fassent de plus en plus... en bien.

«Prix Femmes d'Europe»

Monique KLOPP représenta le Grand-Duché de LUXEMBOURG

Le jury luxembourgeois pour l'attribution du «Prix Femmes d'Europe» désigna, le jeudi, 16 novembre, Madame Monique KLOPP, comme lauréate représentant le Grand-Duché de LUXEMBOURG.



La lauréate luxembourgeoise du «Prix Femmes d'Europe», Monique KLOPP-ALBRECHT

Le prix «Femmes d'Europe» honore, chaque année, une femme ou un groupe de femmes, dont l'engagement personnel encourage la construction européenne dans les domaines économique, social et culturel. Dans le passé les lauréates luxembourgeoises ont été les suivantes:

1987: Marcelle LENTZ-CORNETTE

1988: Kitty DEVILLE

1989: Rosemarie KIEFFER

1990: Soeur Edith JACOBS

1991: Agnès RAUSCH

1992: Monique HERMES

1993: Marie-Madeleine SCHILTGES

1994: Agnès KRALJ-MAJERUS

Le jury luxembourgeois choisit Monique KLOPP comme lauréate par le jury luxembourgeois pour son engagement pour la jeunesse. Directrice du Lycée MICHEL RODANGE à Luxembourg depuis 1984, Monique KLOPP a oeuvré en direction de l'intégration européenne en créant, par exemple, le projet «Euregio - SaarLorLux» dans le cadre duquel trois lycées des régions frontalières entre le LUXEMBOURG, l'ALLEMAGNE et la FRANCE collaborent à des échanges mutuels portant sur les effets de la pollution atmosphérique, la santé et l'environnement.

Afin de souligner l'engagement européen de «son» lycée, Monique KLOPP a encouragé la création d'un comité d'organisation, dans lequel les lycéens, avec leurs professeurs, sont responsables de la gestion des contacts avec des lycées d'autres pays de l'Union Européenne.

Monique KLOPP-ALBRECHT est mariée et mère de trois enfants. Elle est professeur de sciences naturelles.

Le 1^{er} décembre 1995, Monique KLOPP fut reçue par le Ministre de la Promotion Féminine, Madame Marie-Josée JACOBS, au cours d'une cérémonie de remise du prix national.

«Aspects religieux dans l'art contemporain au Luxembourg»

Exposition en l'Église SACRÉ-COEUR d'ESCH/ALZETTE

Pour la troisième fois en cette année culturelle une église luxembourgeoise se transforma en galerie d'art pour une durée de deux semaines. Après l'église SAINT-JOSEPH à LUXEMBOURG-LIMPERTSBERG, et après l'Église paroissiale d'ETTELBRUCK, ce fut le tour de l'Église SACRÉ-COEUR d'ESCH/ALZETTE d'accueillir l'exposition intitulée «Aspects religieux de l'art contemporain au Luxembourg».



De nombreuses personnalités pour le vernissage en l'église SACRÉ-COEUR à ESCH/Alzette

L'idée de cette exposition émanait de la commission culturelle de l'archevêché qui, dans le cadre de «Luxembourg – Ville Européenne de la Culture» avait fait appel aux membres du Cercle Artistique de LUXEMBOURG (CAL), du «Lëtzebuerger Artisten Center» (LAC) et de l'Atelier GIBRALTAR, les invitant à présenter plusieurs oeuvres récentes comportant «dans leur optique et leur sensibilité un aspect religieux» et offrant aux artistes «l'occasion de livrer leurs apports à la présence et à l'expression de l'élément religieux dans les langages artistiques d'aujourd'hui»

Cette initiative avait trouvé une résonance énorme auprès des artistes sollicités, telle que la commission, se refusant à tout choix sélectif et forcément arbitraire, a dû répartir, après tirage au sort, les contributions proposées, sur les trois lieux d'exposition.

La dernière exposition de cette série de trois, s'est ouverte le 18 novembre 1995, en présence de l'Archevêque de LUXEMBOURG, Mgr Fernand FRANCK. Elle fut placée sous le patronage de l'Administration Communale d'ESCH/ALZETTE.

23 artistes luxembourgeois ou résidant au LUXEMBOURG y étaient représentés avec 57 oeuvres, exprimant de multiples facettes de sensibilités religieuses transposées en oeuvres d'art. D'un côté les artistes reproduisant des scènes bibliques, de l'autre côté, ceux qui font allusion à la condition humaine, aux dangers menaçant l'homme dans son existence et dans sa foi.

Fernand WAGNER, Vice-Président de l'Association Européenne pour l'Enseignement de l'Astronomie

Au cours de la troisième Semaine européenne de la culture scientifique et technologique, 100 membres fondateurs de l'Association Européenne pour l'Enseignement de l'Astronomie (AEEA) se sont réunis, du 22 au 25 novembre 1995, à ATHÈNES pour leur Assemblée constituante.

À cette occasion, la jeune association s'est donnée son premier comité qui sera présidé par M. Dionysios SIMOPOULOS, Directeur du Planétarium d'ATHÈNES, assisté de son Vice-Président qui n'est autre que M. Fernand WAGNER, professeur de physique au Lycée de Garçons d'ESCH-SUR-ALZETTE.

L'AEAA est le premier réseau pour enseignants d'un domaine scientifique déterminé couvrant toute l'Europe. Le but de l'AEAA est d'améliorer et de promouvoir l'enseignement de l'astronomie en Europe, et ceci à tous les niveaux scolaires et dans d'autres institutions s'occupant de l'enseignement de l'astronomie.

SCHIFFLANGE: le Président Jean SPAUTZ à l'honneur

Le deuxième weekend de novembre 95, la cité de SCHIFFLANGE a désigné et honoré M. Jean SPAUTZ, natif de la localité, «Citoyen-méritant», titre honorifique qui lui revint en toute justice, beaucoup de Schifflangeois, «enfants de cette terre rouge, chère entre toutes» ayant été de la cérémonie, de même que Madame Marianne SPAUTZ, épouse aimable de l'homme politique.

Une brillante carrière politique fut retracée, de même que de nombreuses qualités civiques du Président honoré furent soulignées: Homme modeste, honnête et d'une droiture à toute épreuve, respectant tout homme comme tout adversaire politique pour ce qu'il est et pour ce qu'il réalise au service de la communauté, affable autant que serviable, énergique et infatigable, brillant orateur du type «tribun» dans la meilleure approche, il a marqué la vie politique communale schifflangeoise autant que celle 'gouvernementale', les travaux à la Chambre des Députés autant que la vie syndicale qu'il anima et dirigea à la présidence du LCGB pendant de bien longues années.

36 ans d'activités publiques

Lorsque le 31 janvier 1995, Jean SPAUTZ a été élu, avec une majorité écrasante, Président de la Chambre des Députés, il pouvait faire une rétrospective éloquente autant que marquée par les succès les plus divers, les plus étonnants, sur 36 années d'engagement public, dont un nombre égal comme parlementaire.

Aux différentes élections législatives, il ne «récolta» pas moins que la bagatelle de 214.851 scrutins; rapporteur sur la Loi unique en 1964, ministre responsable de l'abolition du service militaire obligatoire en 1968, rapporteur encore sur la Loi de Cogestion dans les entreprises en 1974, Jean SPAUTZ puisa dans les expériences de sa longue pratique syndicale.

Né le 30 septembre 1930 à SCHIFFLANGE, l'actuel Premier Citoyen entra aux services d'ARBED en 1949, où il fut délégué syndical, plus tard président du LCGB, poste qu'il occupa pendant des décennies. Entré au parlement en 1959, il en resta le «benjamin» jusqu'en 1969, faisant partie, de 1968 à 1979, du Conseil de l'Europe, élu la même année Vice-Président de la Chambre des Députés. En 1979 toujours, il décrocha méritoirement un mandat pour le Parlement Européen, pour être nommé Ministre le 3 mars 1980, essentiellement pour les affaires de l'Intérieur.

Élu et réélu, Jean SPAUTZ assumait deux autres porte-feuilles ministériels en 1989 et 1994, notamment à l'Intérieur et au Logement. Après le remaniement du Gouvernement fin janvier 1995, Jean SPAUTZ succéda «au perchoir» à Mme Erna HENNICOT, appelée à des responsabilités ministérielles.

Lors de la séance à SCHIFFLANGE, où il fut à l'honneur, le Président Jean SPAUTZ remercia l'assistance de l'honneur qui lui revenait, prononçant un discours, où il avançait des concepts humains de valeur, qualités qui furent toujours siennes. Il déclara en substance:



M. Jean SPAUTZ

«Il est du devoir primordial de chaque politicien local ou national de respecter tout citoyen pour ce qu'il est et pour ce qu'il fait... Veiller à l'égalité vis-à-vis de la loi pour une chacune, un chacun,... la démocratie ne doit pas être un vain mot, tous ceux qui s'évertuent avec honnêteté et droiture, devant avoir chances égales,... Citant finalement une phrase de sa chère maman: «Jean, tu resteras toujours égal à toi-même, fidèle à tes principes et convictions.»

Moment d'intense émotion encore quand le Président remercia son épouse pour l'appui et une présence constante, précieuse, encourageante.

«KIISCHPELTER CARTOONALE 1995»

Le Syndicat d'Initiative du bourg de WILWERWILTZ connut un succès populaire certain à sa Quatrième «KIISCHPELTER CARTOONALE», rendez-vous de plus en plus général de tous les cartoonistes et caricaturistes du Luxembourg et de régions limitrophes, représentées modestement jusque-là, il est vrai.

Mais c'est précisément vers cette extension régionale, voire internationale que semblent tendre les efforts des organisateurs dans les années à venir. Comme elle se devait, la Cartoonale 95 avait choisi un sujet-thème de très belle actualité avec «Culture en général et l'Année culturelle en particulier».

Le vernissage, le 3 novembre de l'année, était marqué par la remise des Prix, à savoir à Mireille GUDEN, Luc ROD et Franco TADDEL, qui eurent droit aux «Prix d'encouragement», le jury s'étant composé de Roger FOLMER, Josy GREISEN le chevronné; Paul LEURS caricaturiste à ses heures, Gérard PIERSON, Carlo SCHNEIDER, Nic. THOLL et Pol TOUSCH, l'éditeur d'un des grands volumes de caricatures, publiés au Luxembourg jusqu'au jour.

Jusqu'au 12 novembre dernier, l'exposition connut un succès certain, grandissant d'année en année, à en croire les responsables. Notons qu'en cette occasion fut édité un troisième fascicule «DE FLAUTERT», reproduisant les meilleurs cartoons et caricatures, tout comme d'excellents textes-légendes, opuscules que les intéressés pourront acquérir par versement de 300 Luf à un compte auprès la B.C.E.E, alors que la 5^e édition du «KIISCHPELT» est déjà projetée.

USELDANGE: Nic ANZIA, Bourgmestre depuis 25 ans

Un très rare anniversaire a été fêté à USELDANGE, à l'ombre de la fortification séculaire des ROBIN, où M. Nic. ANZIA a reçu les chaleureuses félicitations de ses administrés et qui l'ont élu et réélu, plébiscité, au point de lui permettre d'être Premier Citoyen du bourg depuis 25 ans.

Cortège vers la Maison communale d'USELDANGE, où l'Échevin Henri GENGLER souhaite la bienvenue à M. Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur; Ed. JUNCKER, Député-Maire et Vice-Président de la Chambre des Députés, M. Jean JUNG, Commissaire de district à DIEKIRCH, les Députés Emile CALMES, J-Pierre KOEPP et Nico LOES, le Député au P.E. Charles GOERENS, les Collèges-Bourgmestres des communes du canton de REDANGE/Attert, les membres du conseil communal, la population, en grand nombre.

Membre depuis 37 ans du conseil communal d'USELDANGE, Nic. ANZIA paraissait destiné à la première citoyenneté de la commune, où son père fut bourgmestre et échevin de 1921 à 1945.

Sportif et intéressé par la vie associative communale, Nic ANZIA est Président-Commandant du corps local des sapeurs-pompiers et président cantonal depuis de longues années, de même membre-fondateur du FC USELDANGE, à la destinée duquel il s'engage corps et âme à la présidence, Président également à la section communale des AMIPERAS.

Dans une «rétrospective humoristique», le Prof. René FRISCH sut retracer fidèlement le curriculum du bourgmestre à l'honneur: études primaires, apprentissage dans la menuiserie de son père, engagé au CFL: en 1957, première élection au conseil communal, maire depuis 1970.

Nic ANZIA a beaucoup réalisé sur les plans local et communal, dont le prestigieux Centre culturel à USELDANGE, ancien Moulin des DIESCHBOURG.

Il appartient au Ministre Michel WOLTER de transmettre les chaleureux compliments gouvernementaux au méritant bourgmestre, qui du fait de son engagement, de son affabilité et de la volonté de servir aurait mérité la confiance et le plébiscite électoral de ses administrés.

Pour les Maires et Députés de la Circonscription NORD, ce fut le Député-Maire d'ETTELBRUCK Edouard JUNCKER qui exprima compliments, félicitations et meilleurs vœux de succès pour d'autres périodes actives, avant que Nicolas ANZIA ne remerciât population et hôtes de la sympathie témoignée; sincères paroles de gratitude également à ses collaborateurs au sein du conseil communal tout au long de sa carrière, aux fonctionnaires, aux ouvriers, finalement à l'ensemble du personnel enseignant communal.

WEIMERSKIRCH: plus de 3 siècles d'art sacré

Nombreuses personnalités à WEIMERSKIRCH, le 10 novembre, au vernissage d'une exposition peu commune, mais précieuse: la paroisse, en présence de Mgr. l'Archevêque Fernand FRANCK, du Vicaire général Mathias SCHILTZ, du Prof. Directeur Michel SCHMIT, du Curé-Chanoine Joseph MORN, de membres du Conseil municipal de la Ville, a procédé au vernissage de «370 ans d'art sacré à WEIMERSKIRCH – 1625 à 1995».

L'expo, organisée par le Conseil paroissial, les Oeuvres de la paroisse et la Fabrique d'église, put être réalisée grâce aux legs financiers du regretté François PERRARD, qui offrit les fonds

nécessaires à une restauration d'envergure et professionnelle de bien des trésors paroissiaux. Car réels trésors, il y eut: le calice d'or de 1625, ciboires, ostensoirs, parements multiples du plus fin, peintures, gravures, objets de culte, sculptures. Le Prof. Dr. Michel SCHMIT fournit les explications nécessaires, alors que le Dr. Jean GOEDERT, pour la Ville, et Guy DOCKENDORF, pour le Ministre de la Culture, félicitèrent les promoteurs de cette exposition précieuse, rare dans le genre, rare encore par les beautés intrinsèques qu'elle offrit effectivement.

Quand «l'AKTIOUN LËTZEBUERGESCH» remercie

Il y a dix ans, «l'Aktioun Lëtzebuergesch – EIS SPROOCH» créa une plaquette d'honneur qui porte en relief les effigies de nos poètes nationaux Edmond de la FONTAINE, alias DICKS, auteur des plus belles pièces de théâtre du répertoire national, de Michel RODANGE, qui conçut le «Reenert», ainsi que Michel LENTZ, auteur de nombreuses oeuvres poétiques, dont également les textes de nos hymnes nationaux, «de FEIERWON» et «Ons Heemecht»; cette plaquette, existant en métal argenté comme encore en bronze, est destinée à récompenser des particuliers qui, directement ou indirectement, se sont distingués dans l'approche «promotion et conservation de notre langue nationale».

Lors d'une séance à la Taverne «Wëlle Mann», en présence de MM. René FABER, Président et Lex ROTH, Vice-Président, deux plaquettes argent furent attribuées pour cette année 1995, à Mgr. l'Archevêque Fernand FRANCK et à Mgr. l'Archevêque ém. Jean HENGEN.

Cette reconnaissance de l'A.L. se fonde sur les mérites des deux dignitaires ecclésiastiques en matière usage du luxembourgeois pour les homélies et certaines parties des cérémonies liturgiques, les textes liturgiques ayant connu l'accord papal à ROME. De même, Sa Sainteté prononce-t-elle les vœux de bonnes Pâques «Urbi et Orbi» en luxembourgeois également, lors de la retransmission, par mondo-vision, du service religieux pascal à partir de la Place St. PIERRE dans la Ville Éternelle.

ESCH-sur-Alzette: Solidarité d'artistes

Placé sous le Haut patronage du Ministère de la Culture à LUXEMBOURG, de l'Ambassade de la République d'Italie, de la Province et de la Commune de MODENA comme de la Municipalité d'ESCH-sur-Alzette, l'Exposition «Solidarité d'Artistes» s'est déployée au rez-de-chaussée et aux trois étages du Théâtre municipal de la Métropole du Fer.

Il s'agissait d'une exposition-échange entre MODENA et ESCH, où une même solidarité réunit 17 artistes italiens et 16 luxembourgeois, «dans une action d'aide aux enfants errants des rues du Brésil», l'initiative en revenant à la «Fondacion Meniños et Meniñas de Rua», fondée en 1993.

Le bénéfice intégral de l'opération, – dans laquelle rentrent également quatre concerts – est allé au projet «Horta Nossa Esperança – Colonia LEOPOLDINO», dans la région MATA-ALAGOAS, au Brésil. Les artistes, offrant des peintures, des sculptures, gravures et photos, furent: Domenico DIFILIPPO, Adolfo LUGLI, Pascal MARSILIO, Sandro PIPINO et Domenico SIMONINI, peintres; les sculpteurs Lodovico ASIRELLI, Marco FORNACIARI, Carla MOLINARI et A. Celeste SIMONINI; quatre graveurs, Luca LEONELLI, Gianfranco PASSONI, Cesare SOLI et Adriano VENTURELLI, finalement Franco FONTANA, Mauro STRADI, Gianni VOLPI et Beppe ZAGAGLIA.

Les Luxembourgeois

Au nombre des 16 artistes luxembourgeois, on trouva Roger BERTEMES, Marc FRISING, Jochen HERLING, Gérarde KONSBRUCK, Jeannot LUNKES, Isabelle LUTZ, Guy MICHELS, Nico THURM et Barbara WAGNER, les quatre sculpteurs Jean-Pierre GEORG, Bernard NEY, Bettina SCHOLL-SABBATINI et Maggy STEIN, finalement Raymond CLEMENT, Luc EWEN et Wolfgang OSTERHELD, photographes.

Si l'on excepte les photographes, l'approche plutôt expressionniste d'un Domenico SIMONINI, tout comme le symbolisme promu par Sandro PIPINO, les bustes «CATERINA» et «CESARE», terres cuites de Marco FORNACIARI, de même que les graveurs italiens, avec des natures mortes de LEONELLI et le «fantaisisme» offert par Cesare SOLI, l'ensemble explora plutôt le langage artistique abstrait.

Fusions de galaxies – MARSILIO, – magmas lumineux en super-formats, huiles irradiantes, les fossiles en photos de Luc EWEN, la vie des pierres de Raymond CLEMENT, finalement surtout les portraits d'un Wolfgang OSTERHELD, la synthèse fut de choix, les Italiens ayant mis «en scène» du romanesque, du lumineux crépusculaire, de la nostalgie, l'architectural des belles terres du sud, un art lumineux, conçu et réalisé sous le soleil inspirateur d'Italie, caractéristique essentielle que les gens du nord y découvrent et redécouvrent sans se fatiguer...

Les «chevronnés» luxembourgeois firent «excellente figure»: Roger BERTEMES et ses gravures éloquentes, pleines de mouvements; Jeannot LUNKES et sa désormais prisée technique de collages lumineux au ciment, à l'acryl gratté; les eaux fortes d'Isabelle LUTZ, «vivaces», Guy MICHELS surprenant par une gamme brune et ocrée, techniques mixtes, les bronzes de Bettina SCHOLL-SABBATINI avec leurs «réminiscences africaines»...

Succès pour les «Crémants de LUXEMBOURG»

SAVIGNY-les-BEAUNE, en Bourgogne, a vécu le 7^e Concours «Crémants» au château, jeudi, le 16 novembre 1995, septième compétition viti-vinicole. La première participation de viticulteurs luxembourgeois date de 1992, soit au 4^e concours, la désignation «crémants» au Luxembourg remontant à 1991, année de la première vinification du genre. Jusqu'au 30 septembre 1995, pas moins de 7.500 hl furent vendus, essentiellement le cru «Crémant de LUXEMBOURG – Poll-Fabaire».

Les contrôles-concours français sont sévères, à juste titre; à LIMOUX, en 1992, où cinq viticulteurs luxembourgeois «s'alignèrent», il y eut les premiers grands succès: les Caves-Saint-REMY DESOM de REMICH remportèrent une première médaille d'or, une distinction en argent revenant à VINSMOSELLE-STADTBREDIMUS et à Caves MATHES & Cie de WORMELDANGE. Succès encore à BORDEAUX en 1993, le Domaine CLOS des ROCHERS gagna une médaille d'or, deux médailles d'argent revenant à VINSMOSELLE, pour les «Cuvée Brut» et «Cuvée Brut Millésimé 1990».

Percutant bilan à DIE en 1994, où 15 Luxembourgeois participèrent avec 24 crémants: deux médailles d'or, quatre d'argent et une médaille de bronze.

20 producteurs avec 32 crus crémants se sont alignés à SAVIGNY-les-BEAUNE, une performance impressionnante pour une production jeune au Luxembourg; mais comme la tradition vinicole ne date pas d'hier, les succès étaient attendus...

La désignation «crémant» existe en France depuis longtemps, originaire qu'elle est de la Champagne, où elle qualifiait des «vins effervescents» dont la seconde fermentation sur bouteille se



Lors de l'attribution des Médailles et Diplômes à BEAUNE: le Président du Fonds de Solidarité viticole Vic GLODEN (3e à partir de la g.), le Directeur de l'Institut Viti-vinicole de REMICH, Jean-Pierre WAGENER (6e de dr.), le Directeur de la Fédération des Associations viticoles Lucien GRETSCH (4e de g.) entourés des lauréats et membres du jury

terminait à une pression moindre que celle enregistrée pour le «champagne» classique.

Après que cette région eût avancé une production à succès, traitée d'après la «méthode champenoise» – désignation réservée à cette seule région de France! –, dans d'autres régions s'instaura peu à peu le qualificatif de «crémant», régi légalement par «l'Institut National des Appellations d'Origine»: tel en fut le cas en 1975 pour la LOIRE et la BOURGOGNE, suivies en 1976 par l'ALSACE, par BORDEAUX et LIMOUX en 1990, par DIE en 1992, par le JURA finalement, en 1995.

20 producteurs luxembourgeois à SAVIGNY-les-BEAUNE, 32 crémants valurent le bilan ci-après pour 1995:

Médailles d'Or: Domaine CLOS des ROCHERS,-GREVEN-MACHER, – Cuvée Brut; Domaine CLOS des ROCHERS-Cuvée Brut Millésimé-1992; Domaine Viticole A.GLODEN & Fils, à WELLENSTEIN: Cuvée Brut; – Caves St.REMY-Maison DESOM à REMICH: Cuvée Brut.- Caves Jean SCHLINCK-HOFFELD à MACHTUM: Cuvée Brut; – Domaines de VINSMOSELLE,-Château de STADTBREDIMUS: Poll-FABIAIRE Cuvée Pinot Noir.

Outre ces six médailles d'or, furent lauréats pour une Médaille d'argent: les Caves KRIER Frères de REMICH: Cuvée Brut Millésimé 1992 et le Domaine viticole MATHES & Cie de WORMELDANGE: Cuvée Brut.

Des Médailles de bronze revinrent à: Domaines de VINSMOSELLE- Château de STADTBREDIMUS Poll-FABIAIRE Brut Cuvée de l'Année Culturelle;- Domaine viticole Egide MAX-LAHR et Fils de AHN: Cuvée Brut.

On parle de bien plus de 20 millions de bouteilles «crémant» offertes par les domaines viticoles-français et allemands, et de 600.000 pour le Luxembourg; BORDEAUX en produisit 6.900 hl en 1994, cette année on en est à 793.000 bouteilles, la BOURGOGNE produisait 5,4 millions de bouteilles en 1994, dont 20 % à l'exportation, la LOIRE ayant totalisé à 17.930 hl en 1994, dont 525.000 bouteilles passèrent à l'étranger.

Il semble que la production – sauf demande en surenchère – du crémant devrait se stabiliser autour de 25 millions de bouteilles; pour 1996, le Concours «Crémants» est prévu en ALSACE, alors que le LUXEMBOURG pourrait très bien être appelé à en assurer l'organisation en 1997. «Affaire» à suivre!

«3^e Semaine du Miel» au Lycée technique agricole d'ETTELBRUCK

À la troisième Semaine du Miel à ETTTELBRUCK, M. Michel COLLETTE, Président de la «Fédération des Unions d'Apiculteurs du Grand-Duché de LUXEMBOURG» put souhaiter la bienvenue à 30 apiculteurs et exposants, ainsi qu'à M. Claude HALSDORF, Député; Norbert FELTGEN, Directeur du Lycée Technique Agricole, et François ROSSLER, côté organisateurs sur le plan local.

L'apiculture, entretenant d'excellentes relations avec le Lycée technique local au niveau de l'échange d'expériences, avait placé cette exposition sous le thème «Äus der Wab an d'Glas» en 1994, alors que pour 1995 le sujet en fut «Pour une livre de miel – trois fois le tour du monde»...

Ledit sujet requiert explication: en effet, à compter 60.000 abeilles en moyenne par ruche, dont 30.000 à l'ouvrage dans la nature pour la récolte du nectar, il faut réunir trois livres de ce doux produit pour récolter une livre de miel; à cet «exercice» laborieux, les 30.000 abeilles butinent entre 3 et 5 millions de fleurs, ce qui équivaut à plus ou moins 120.000 km, soit trois fois le tour de la terre.

Si la consommation de miel est assez importante au pays, un tiers seulement peut être couvert par la production nationale; les jeunes apiculteurs manquent souvent de «clientèle», faute de notoriété encore ! Le nombre des apiculteurs, de 3.000 au début du siècle, se trouve réduit à 500 seulement au Luxembourg.

La promotion de cet excellent produit national et la publicité bien conçue des apiculteurs, pris individuellement, furent les visées majeures de cette 3^e Semaine du Miel.

43 Résistants décorés de l'Ordre de la Résistance

C'est en présence du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, des responsables du Conseil National de la Résistance, de l'UNIO'N et de la L.P.P.D. que 31 survivants d'anciens Résistants et 12 résistants méritants se sont vu décerner ledit ordre. M. Aloyse RATHS, Président, rappela les engagements et autres sacrifices de résistants, dont les réfractaires, les déportés et destitués politiques, les concentrationnaires, les passeurs et filières, finalement le grand nombre des résistants qui reçurent chez eux, pour les cacher et les nourrir, des réfractaires luxembourgeois des armées nazies, comme encore des pilotes alliés, descendus par la défense aérienne allemande ou en panne d'essence simplement, au-dessus du territoire national.

Par Arrêté grand-ducal du 30 mars 1946 furent créées «La Croix de la Résistance» destinée, suivant souhait de la Souveraine, à des résistants morts, alors que la «Médaille de la Résistance» devait récompenser des résistants en vie, le président soulignant, une fois encore, la nécessité de voir le «Centre de documentation et de recherche» installé le plus rapidement possible à la VILLA PAULY, aux fins de rappeler le sacrifice et l'engagement des Résistants d'antan.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER releva l'effort des résistants à tous les niveaux, qui auraient coopéré efficacement à la réinstauration de la Liberté: résistance pacifique d'un chacun, résistance active d'autres, plus courageux ou entreprenants, le premier de ces groupes ayant facilité les actions des membres du second.

L'appel nominal individuel des récipiendaires fut fait par M. Eugène MULLER, Commissaire à la Résistance, toutes les décorations, avec diplôme, étant remises par le Premier Ministre.

Furent décorés de la CROIX de la RESISTANCE: Will ALBRECHT, LUXEMBOURG; René BOURKEL, ESCH-sur-Alzette; Henriette BRUCK-GEORGES, LUXEMBOURG;

Christian CALMES, EHREN; Robert COLAS, SCHIFFLANGE; Michel DAHM de DIEKIRCH; Victor DELCOURT de LUXEMBOURG; Henri EWERS de GILSDORF; Ferdinand FISCHBACH de BERTRANGE; Marcel FRANZISKUS de LUXEMBOURG; Pierre FREYMANN de PERLÉ; Risoluto GRASSINI de SOLEUVRE; Albert KAYSER d'ESCH-sur-Alzette; Lucien KOHN de CAPELLEN; René KONEN de LUXEMBOURG-Cessange; Hubert KRAEMER d'ESCH-sur-Alzette; Edmond KREIS de BETTEMBOURG; Antoine LAUER de WILTZ; François MAJERUS de ROESER; Jean MULLER de FOUHREN; Pierre EVEN de DIEKIRCH; Pierre DE de DUDELANGE; Arthur PETESCH de MERTERT; François RECKINGER de LUXEMBOURG; Jean-Pierre SCHEUER de MERTERT; Jean SCHEUREN de BERELDANGE; Oscar SCHNEIDER d'ASPELT; Alphonse WEBER d'OBERDONVEN; René WEIS de LUXEMBOURG; Jean-Pierre WENNMACHER de DIEKIRCH et Charles WIRTGEN de FRISANGE.

Furent au nombre des récipiendaires de la «Médaille de la Résistance»: Henri AHNEN de BETTEMBOURG; Ernest DEUTSCH de LUXEMBOURG; Edouard HERMAN de TROISVIERGES; Marcel KREINS de HUPPERDANGE; Nicolas LAMY de TROISVIERGES; Marie MANDERSCHIED-MULLER de BETTENDORF; Marie MAUER de MAS-GRENIER; Théo MOLLING de BINSFELD; Léon Michel NICOLAS de MEISPELT; Jos. PETITJEAN d'ESELBORN; Jos THEISEN de HOWALD et Ernest THEVES de AHN.

DIFFERDANGE: le «Mérite Culturel 1995»

Pour 1995, la municipalité de DIFFERDANGE a décerné le «Mérite Culturel» à un artiste connu loin au-delà des limites communales, M. Gaston HEUSCHLING.

Créé en 1986 pour récompenser des personnes particulièrement méritantes dans une approche plus purement culturelle, le trophée a été remis successivement à Armand LOGELIN-SIMON, historien local; à l'artiste René WAMPACH, au Président du «Comité des Fêtes» M. Cornel MEDER, Directeur des Archives nationales à LUXEMBOURG; au regretté Ministre des Affaires culturelles Robert KRIEPS; à l'artiste Nello MANELLI, au directeur musical et compositeur Asca RAMPINI, à l'Association «Art Vivant» de DIFFERDANGE, à l'auteur-éditeur Alex STORONI, au Secrétaire du «Comité des Fêtes», M. Robert FLEISCHHAUER finalement.

Gaston HEUSCHLING, né le 1^{er} décembre 1934 à HOLLERICH, créa de toutes pièces des jeux de société pour enfants, – avec les règles afférentes –, il fut membre de deux chorales locales, dont la «municipale» toujours, appuyant à l'occasion également les chœurs de LAMADELAINE et de la «HEEMECHT» PÉTANGE. Peintre figuratif avec une palette de couleurs extrêmement riche, il illustra divers livres, tout membre qu'il est du Cercle artistique «Art Vivant» depuis 1971, où il assume également des cours d'initiation à la peinture.

Gast HEUSCHLING réalisa des expositions de peintures à SAARBRUCK, à LUXEMBOURG comme à IDAR-OBERSSTEIN, à COBLANCE, à WATERLOO, à DIFFERDANGE, bien sûr; il fut récipiendaire du «PRIX du PUBLIC» en 1987.

PRIX EUROPÉEN: Tourisme et Environnement

C'est à BRUXELLES que fut décerné, le 22 novembre 1995, le «Prix Européen pour Tourisme et Environnement», première attribution.

Le premier Prix, décerné à la ville irlandaise de KINSALE fut remis par le Commissaire de la Commission Européenne

Christos PATOUTSIS, récompense pour d'extraordinaires efforts consentis par la ville en matière tourisme et infrastructure, notamment en ce qui concerne le développement de la ville même, avec tout ce qui fut mis en oeuvre côté écologique surtout.

Firent encore partie de la dernière sélection trois projets susceptibles d'être primés: le Parc naturel «CEVENNES», une grande aire de jeux publique autrichienne «WEISSENSEE», ainsi que le Parc national britannique «PEAK-DISTRICT».

M. Heinrich von MOLTKE, Directeur général de la DG XXIII à BRUXELLES, souligna, à la remise, une demande extraordinairement importante en ce qui concerne un nouveau type de tourisme, axé sur l'environnement et «responsable sur un plan social»: économie pluraliste, environnement sain et offres culturelles élargies, telles seraient les exigences majeures des estivants, d'où impérieuse nécessité de conserver le milieu rural, de le doter des infrastructures touristiques et culturelles requises, protection de l'artisanat en général, et de celui qui promeut les métiers d'art en particulier.

On se souviendra que 17 pays européens, avec 57 projets, s'étaient «alignés» à ce concours-prix européen, dont les propositions luxembourgeoises ci-après:

le projet en milieu rural «ROBBESSCHEIER» à MUNSHAUSEN, le Parc naturel de la Haute-Sûre, la «Promenade historique WENCESLAS» finalement, dans les faubourgs de notre capitale.

Notons finalement que le «Projet Haute-Sûre» avait largement dépassé l'étape de la première pré-sélection, sans toutefois avoir été primé en fin de compte.

S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE a reçu des lauréats



S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE et les deux jeunes lauréats, ainsi que MM. SCHUMACHER, BIRGEN et SCHOLER

Du 2 au 7 octobre 1995, l'Union Grand-Duc Adolphe, fédération nationale des sociétés harmonies, fanfares, ensembles à plectres et de folklore, avait organisé le Concours Européen pour jeunes Solistes au Conservatoire de musique de la Ville de LUXEMBOURG, prestations-solistes auxquelles participèrent quelque 50 jeunes d'une dizaine de pays européens, concours d'un très haut niveau, suivi par un jury international.

Réception au Palais grand-ducal à LUXEMBOURG, où Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE a félicité les deux jeunes solistes luxembourgeois, vainqueurs d'une Médaille d'or en saxophone: Nadine KAUFFMANN gagna en catégorie «seniors», alors que le jeune Olivier SLIEPEN fut lauréat pour la distinction en or au groupe «juniors».

La réception a eu lieu en présence de MM. Henri SCHUMACHER, Président de l'U.G.D.A.; Gilbert BIRGEN, Secrétaire général et Paul SCHOLER, Directeur des Ecoles de musique fédérales luxembourgeoises.

Lors d'une réception au siège de l'U.G.D.A., les responsables fédéraux Henri SCHUMACHER et Gilbert BIRGEN ont remis la Plaquette d'Honneur de l'U.G.D.A. à Nadine KAUFFMANN et à Olivier SLIEPEN, question de les féliciter et de les remercier.

RECKANGE-Mess: le Centre culturel «Am Pëtzenhaus»

En présence de M. le Président Jean SPAUTZ, Chambre des Députés, et de Madame le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES, samedi, le 25 novembre 1995, les édiles de RECKANGE-Mess ont pu inaugurer le nouveau Centre culturel communal, dont la construction fut décidée en avril 1988; les plans afférents par le Groupe d'architectes SCHUMANN-PETIT de LUXEMBOURG, trouvaient l'aval communal le 28 février 1991, la première pierre ayant été posée le 5 octobre 1993.

L'ancienne façade du «Pëtzenhaus» fut conservée, suivant des plans de restauration du Service des Sites et Monuments nationaux.

L'ancienne grange, restructurée, offre des places à 200 visiteurs dans la grande salle des fêtes, hall et vestibule, bar: de cette façon, une maison datant de 1787, habitée par les PÛTZ de 1839 à 1876, ancien café rural et épicerie, remplira de nouvelles fonctions dans la vie culturelle de la localité, tel qu'il appert de l'allocation faite par Madame Mady RAUS, bourgmestre, qui fit état encore des 600 millions investis par les édiles ces dernières années, en aménagements nouveaux ou alors en restaurations.

La réalisation nouvelle, dont le coût se chiffre à quelque 80 millions de francs, valut les compliments de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture: «une culture adéquate pour un montant adéquat», alors que M. l'Abbé Jean SCHNEIDER procéda à la bénédiction des nouveaux locaux, les «Swinging Saxes», sous la conduite de Germain THOMA, ayant assuré l'encadrement musical.

Le 6.000^e groupe de visiteurs au Syndicat d'Initiative, LUXEMBOURG

Mardi, le 7 novembre 1995, le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la Ville de LUXEMBOURG a reçu le 6.000^e groupe de visiteurs pour l'année '95, événement qui a donné lieu à un accueil particulier à l'Hôtel de ville de la capitale.



Quelque vingt hôtes du Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la Ville: un 6.000^e groupe pour la saison 1995

Le «Luxembourg Tourist Office», -telle est la nouvelle dénomination, datant depuis peu, du S.I.T. LUXEMBOURG, était représenté par M. le Directeur Roland PINNEL et Madame

Heide WALCH, le guide local du groupe; celui-ci se composait principalement de bourgmestres du «Land» de SAXE, en Allemagne.

L'accueil à l'Hôtel de ville fut fait par Madame le Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER et le conseiller communal Marc ANGEL; les hôtes-bourgmestres, faisant partie d'une association fondée à BERLIN en 1990 et dont le but est de créer une nouvelle entente entre les deux parties de l'Allemagne réunifiée, furent chaleureusement salués par le premier magistrat de la capitale.

Durant deux jours, les hôtes allemands ont visité les institutions européennes à KIRCHBERG, dont la Banque européenne d'Investissement, la Cour de Justice européenne, la Cour des Comptes européenne, finalement le Parlement avec ses infrastructures locales, dont le secrétariat et l'hémicycle.

Enregistrant plus de 240.000 visiteurs au jour de cette visite, les édiles et les responsables du «Tourist Office» se sont dit très satisfaits du mouvement touristique sur l'année en cours, «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture» y ayant grandement contribué; si le nombre des visiteurs enregistrés pour la visite d'un jour dans notre capitale fut en réelle progression, le nombre des nuitées dans les hôtels par contre n'a pas suivi cette évolution dans le même ordre d'importance, d'où déception relative pour les hôteliers-restaurateurs.

«Club Européen de la Santé»: un 25^e Anniversaire

Créé il y a vingt-cinq ans en France, et ayant fait sienne la salutaire devise «La Santé, c'est l'affaire de tous», le Club Européen de la Santé a pu fêter le quart de siècle de son existence, vendredi, le 15 décembre 1995.

Comme il appert de son sigle, l'association est à vocation et à action européenne, étant présente dans 9 pays d'Europe; elle s'est spécialisée dans tout ce qui touche de près ou de loin à la santé publique, une place de choix étant par ailleurs accordée à la prévention. Illustration et promotion de l'image juste de la santé auprès d'un large public, contribution directe et active à tout organisme privé ou public ayant pour visées l'étude des grands problèmes de la santé, telles sont les aspirations que défend l'association; organisation de congrès, enquêtes, appui à des commissions qui traitent notamment les accidents domestiques, – très fréquents –, comme les suites néfastes du stress.

Fort de ses 900 membres, issus des milieux les plus divers, le «Club européen» trouve dans le «Conseil de Sécurité globale», – créé au Luxembourg le 30 mars 1993 – son «relais» luxembourgeois. La section nationale s'est fixé comme priorités la contribution à l'amélioration de la protection globale de l'Homme contre les multiples risques d'insécurité dans toutes les phases actives ou autres de la vie.

Le Prix 1995

Séance académique du «Club Européen de la Santé» à la Chambre de Commerce, en présence du Ministre du ressort Johny LAHURE, de l'Échevin Anne BRASSEUR et du Directeur de la Chambre Paul HIPPERT. Le Président André THILL fit la bienvenue, avant d'insister dans son allocution sur les efforts consentis en matière d'encouragement des initiatives de prévention dans les entreprises, efforts qui sont récompensés par l'attribution annuelle des «PRIX SANTÉ et ENTREPRISE».

Pour 1995, le Prix fut méritoirement attribué au Dr. Fernand METZLER, Directeur du Service de Santé intégré de Profil-ARBED, distinction honorant le chef et ses collaborateurs: information et formation de délégués à la sécurité dans l'approche d'une protection efficace contre le monoxyde de carbone, notamment par la création d'un excellent film vidéo à cet effet.

Il appartient au Ministre Johny LAHURE de conférer sur des aspects de la législation luxembourgeoise en matière de sécurité professionnelle et de santé au travail, textes datant de 1994, – récents dès lors. L'apparition et le développement de nouvelles technologies rendraient la nécessité d'une protection continue plus importante que jamais, la santé représentant le principal capital de tout homme actif, richesse à conserver et à protéger le mieux possible, par tous les moyens appropriés.

L'Association des Menuisiers à 90 ans

Vendredi, le 1^{er} décembre, en la salle des fêtes de la Chambre des Métiers, «l'Association des Menuisiers» a pu fêter son 90^e Anniversaire dans le cadre d'une Séance académique, allant de pair avec une exposition, à laquelle les jeunes patrons nouvellement promus ont pu montrer leurs pièces de maîtrise, – pour la promotion 1994-95. On a, à cette exposition, surtout admiré le secrétaire conçu par Adelino CARVALHO da SILVA, à côté d'autres meubles qui, tous rivalisaient d'ingéniosité et par une finition «de maître»...

Paroles de bienvenue par le Vice-Président Roland MICH aux nombreux hôtes, dont le Ministre des Classes moyennes Fernand BODEN, avant que le Président Marcel HOFFMANN n'analysât les acquis professionnel et social sur près d'un siècle. Mettant en évidence la situation de concurrence devant laquelle se trouvent patrons et artisans, la qualité des produits en menuiserie resterait l'atout majeur de la branche artisanale, saine, en dépit de toutes les «prédictions» pessimistes, résolument irréalistes.

Il appartient au Président de la «Fédération des Artisans» Louis TOUSSAINT de souligner l'excellente coopération entre celle-ci et l'Association des Menuisiers.

Jean-Luc MOUSSET, auteur du Livre «L'âge d'or du meuble luxembourgeois», analysa, sur le vu de diapositives, l'évolution dans la branche, dont la période de 1700 à 1830 principalement, qualifiée d'or, avant que Monsieur le Ministre Fernand BODEN ne prit la parole à son tour; le représentant gouvernemental souligna l'importance des association et fédération, avant de féliciter vivement les nouveaux maîtres-menuisiers qui eurent noms: Heinz HALLER, Frank SCHLEICH, Tom RICHARTS, Giuseppe FLINTO, Bernard GRETHEN, Marc FISCHBACH, Peter GREIBER, Adelino CARVALHO da SILVA, Daniel WANDERSCHIED, Wolfgang TAUTGES, Louis BERNARD, Guy MERTENS, Frank MARNACH et Armand DOSTERT.

ESCH-sur-Alzette: les «MAJORETTES & DRUM BAND» Champions d'Europe

Reconstitué depuis moins d'un an, le groupe des «MAJORETTES asbl» de la Métropole du Fer, et le «Drum Band» qui les appuie lors de leurs sorties toujours plus nombreuses, vient de récolter palmes et titre aux Championnats internationaux pour Majorettes en Allemagne, où 1.200 concurrentes venues d'Allemagne, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Belgique, de France et du Luxembourg briguaient places et titres.

Conduites par Jeanny LOPEZ-MONTEIRO, «cheer-leader» ou majorette-chef, les trois majorettes-danseuses associées Paula DA-PAIVA-MARTINS, Carina NOGUEIRA-COSTA et Manuela DE SOUSA-GOMES remportèrent de haute lutte le titre tant convoité de «Championnes d'Europe» en «Quatro», formation classique qui devait arborer les belles tenues confectionnées pour l'occasion par Madame Charlotte BIMMERMANN.

Inscrites à cinq disciplines sur 19 possibles, en particulier au Solo, Duo, Quatro, «Majorettes-Standard-Modern» comme au «Majorettes-Show», les vaillantes Eschoises purent encore décrocher une quatrième place en «Standard-Modern», classements qui comblèrent le Président JEANNOT CLEMENT et le manager JOHN FRANTZ. Comme quoi, les deux heures d'entraînement journalier sur plus de six semaines ont valu des résultats bien plus qu'honorables, non attendus dès le départ des compétitions.

Albums de 4 CDs: «les Solistes Européens» et la «KPMG» coopèrent



Le Président Eugène PRIM des «Solistes Européens, LUXEMBOURG» remet les CDs en primeur à Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES.

Photo: LAMMAR

«European City Concert Tour», tel est le titre du nouvel album sonore, contenant 4 compact-dics, que les «SOLISTES EUROPÉENS LUXEMBOURG» et la Fiduciaire générale KPMG viennent d'éditer dans un geste que l'on qualifiera de magnanime.

Présentation mercredi, le 29 novembre 1995 au Cercle MUNSTER, à LUXEMBOURG-GRUND, en présence de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, de M. Roby RAUS, promoteur; de M. Bob BERNARD, Président de la KPMG; de Jack Martin HÄNDLER, Directeur des «Solistes Européens», de M. Régis THILL, Directeur du «Lëtzebuurger Kannerduerf» à MERSCH finalement.

En tournée dans quelques capitales européennes, dont PRAGUE, BUDAPEST et VIENNE depuis 1993, les «Solistes» offrent, au bénéfice du «Kannerduerf», ce choix exquis de 4 CDs, dont également les auditions assurées au LUXEMBOURG même. L'album ne se trouvera pas dans le commerce d'usage, mais sera en vente par le biais du SOS-Interfonds, aux numéros d'appel 49 04 30, -Fax: 40 75 30.

Chaleureuses paroles de remerciements par le Directeur Régis THILL aux généreux mécènes, compliments à l'adresse des producteurs et promoteurs par Madame le Ministre Erna HENNICOT-SCHOEPGES; côté «mécénat», le Luxembourg n'aurait pas encore de tradition bien établie. Mais il faudrait viser un mécénat large et sûr, afin que le département de la Culture n'ait plus besoin que d'assurer les infrastructures indispensables au développement adéquat culturel, - besoins croissants, tel que l'a montré l'année 1995.

Deux nouveaux Conseillers à l'Ambassade de FRANCE

Mercredi, le 29 novembre 1995, lors d'une réception à l'Ambassade de FRANCE, Son Excellence Monsieur Jacques LECLERC a officiellement présenté deux nouveaux Conseillers, Monsieur Paul DAHAN, Premier Conseiller d'Ambassade, et M. Michel DUGER, Conseiller Economique et Commercial pour la République française, à l'Ambassade au Luxembourg.

Détenteur d'un diplôme en droit public, M. Paul DEHAN a successivement accompli des missions diplomatiques à BONN et à BRUXELLES auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, ainsi qu'au Quai d'ORSAY, d'où le nouveau diplomate vient de rejoindre LUXEMBOURG.

M. Michel DUGER, diplômé en sciences économiques et commerciales, a servi les intérêts commerciaux de son pays depuis le milieu des années 60 dans plusieurs États africains et du Moyen-Orient, avant de rentrer dans les services de plusieurs régions différentes de l'hexagone. Avant sa venue à LUXEMBOURG, M. Michel DUGER a été en poste en HONGRIE et en JORDANIE.

Bjarne RIIS, le champion cycliste danois, honoré chez nous...

Il est bien loin le temps des Nik FRANTZ, Charly GAUL, Jang GOLDSCHMIDT, Bim DIEDERICH et autres Frères CLEMENS, - une époque à laquelle nos champions cyclistes créaient des émotions particulières aux amateurs de la petite Reine luxembourgeoise, par des succès d'étapes ou même au classement final des grandes Boucles, entendons le Tour de France, le Giro d'Italia ou même notre ronde nationale annuelle...

Nostalgies et souvenirs; mais, les choses se sont bel et bien améliorées depuis que d'authentiques champions cyclistes étrangers sont venus se fixer au pays pour y faire leurs «classes d'apprentissage» en matière cyclisme, tels les Bjarne RIIS et Jesper SKIBBY, membres, il y a des années, de l'excellente «pépinière cycliste» de CONTERN, les deux champions se sont distingués sur bien des routes d'Europe, vainqueurs qu'ils furent à de nombreux critères ou aux étapes.

1995 fut une année particulièrement faste pour Bjarne RIIS, «cycliste» depuis l'âge de 7 ans, connu sur le plan international pour deux étapes qu'il remporta au Tour de France en 1993-94 pour monter au podium troisième place du Tour de France 1995.

De quoi réjouir les coeurs des Luxembourgeois qui ont franchement «adopté» le sportif charmant et affable qu'est Bjarne RIIS, domicilié à STEINSEL.



Le champion cycliste danois Bjarne RIIS à côté du Ministre des Sports Alex BODRY et du Bourgmestre de la Commune de Steinseel Jean-Pierre KLEIN

Ce fut d'ailleurs l'autorité communale de STEINSEL, qui convia les très nombreux amis de RIIS à une séance particulière, où il retournait précisément d'honorer le champion «luxembourgeois» pour ses prestations sportives.

La grande salle des fêtes put à peine contenir les hôtes et visiteurs, le 5 décembre à STEINSEL, toutes et tous venus pour vivre une ovation bien méritée, cordiale. Il appartient au bourgmestre Jean-Pierre KLEIN de souhaiter la bienvenue à l'assistance, dont le Ministre des Sports Alex BODRY, les présidents des sociétés locales, les conseillers communaux, Madame B. RIIS, mais surtout encore les anciens champions cyclistes nationaux, dont Mett CLEMENS, Bim DIEDERICH, Charly GAUL, Marcel ERNZER, Jempi SCHMITZ, Neckel MORN et le compatriote de Bjarne RIIS, le Danois Kim ERICSON.

La carrière encore jeune, – et restant pleine d'espoir pour un avenir avec bien d'autres succès – fut retracée, se terminant en Vivat et bans musicaux, Bjarne RIIS se voyant remettre un grand tableau, oeuvre d'art le montrant en plein effort sur la petite Reine.

Traditions populaires: "De Këndel"

Im Zuge der Rückbesinnung auf nationale Sitten und Bräuche heißt es, daß seit einiger Zeit zum Neujahrsfest auch der "Këndel" wieder zu Ehren kommt. Nachdem seine traditionelle Herstellung schon auszusterben drohte, haben verschiedene Bäckereien dieses Hefegebäck neu in ihr Sortiment aufgenommen. Es erfreut sich übrigens eines regen Zuspruchs seitens der Käufer. Es ist allerdings fraglich, ob der Brauch wieder in seiner ursprünglichen Form zum Tragen kommt.

Was aber ist eigentlich ein "Këndel"? Es ist, wie bereits gesagt, ein Hefegebäck (z. B. Brioche). Es wurde noch vor einem Menschenalter am Neujahrstag den Kindern von ihren Paten geschenkt, nachdem sie diesen ihre Glückwünsche dargebracht hatten. Wenn der Pate es besonders gut mit dem Patenkind meinte, hatte er in der Mitte des "Këndel" eine Münze mit einbacken lassen. Vor dem Ersten Weltkrieg, als hierzulande noch deutsches Geld in Umlauf war, konnte dies z. B. ein sog. "Stéckelchen" sein, ein silbernes 50-Pfennigstück, das in seinem Wert heutzutage sehr wohl eine dreistellige Summe ausmachen dürfte. Betuchte Leute ließen sogar in den "Këndel" einen Taler einbacken, was den sechsfachen Wert eines "Stéckelchen" darstellte (ein Taler waren damals drei Mark).

Wie aber sah der "Këndel" in früheren Zeiten aus? Dazu muß man sich den Sinn des Wortes vergegenwärtigen: "Këndel" bedeutet nichts anderes als "Kindl" oder "Kindchen". Da das "l" in der Endung von Kindl ein typisch österreichisches Diminutivum ist, neige ich zu der Annahme, daß der Brauch aus der Zeit der

Zugehörigkeit Luxemburgs zu Österreich vor 1794 stammt und vielleicht sogar aus Österreich übernommen wurde. Dies müßte allerdings erst durch Nachforschungen erhärtet werden.

Wie das Gebäck zu seinem Namen kommt, erklärt sich folgendermaßen: Der "Këndel" stellt ganz einfach das neue Jahr dar, das am 1. Januar zur Welt kommt und an dem Tage noch ein Säugling, also ein Kindchen ist. Die ursprünglichen Formen des "Këndel" zeigen diesen Sachverhalt sehr genau. Der "Këndel", wie er noch vor einiger Zeit gebacken wurde, konnte zwei verschiedene Formen haben, die beide den Kindchencharakter des Gegenstandes deutlich machten.

Die erste Form hatte die Gestalt eines Wickelkindes, eines Säuglings also, der in Windeln gewickelt war. Dabei muß man sich vor Augen halten, daß in früheren Zeiten (siehe z. B. die Darstellung des Jesuskindes in mittelalterlichen Miniaturen) dem Säugling nicht nur die Beine, sondern auch die Arme in die Windeln eingewickelt wurden. Der "Këndel" hat demzufolge auch keine Gliedmaßen wie beispielsweise ein "Kuchemännchen": Er besteht lediglich aus einem länglichen Rumpf mit einem runden Kopfteil darüber, in welchem Nase, Mund und Augen aus Rosinen ein Gesicht andeuten sollen. Die erwähnte Münze wurde sozusagen als Nabel in die Mitte des Bauches gelegt.

Die zweite Form des "Këndel" war etwas spitzfingiger. Hier wurde das neugeborene Jahr nicht als Säugling dargestellt, sondern den Korpus des "Këndel" bildete ein rautenförmiges oder länglich ovales Kissen, dessen Ränder rundum durch regelmäßige Einschnitte mit "Fransen" versehen waren. Auf dieses Kissen gebettet lag das neue Jahr, aber nicht in Gestalt eines Säuglings, sondern als Jahreszahl, deren Ziffern aus Teig geknetet waren. (Man erinnere sich, daß früher die Kleinkinder auf einem mit Fransen versehenen Kissen zur Taufe in die Kirche getragen wurden.) Diese zweite Form des "Këndel" wurde noch vor einigen Jahren von der ehemaligen Bäckerei Josy Kesternich in Grevenmacher hergestellt.

Größe und Gewicht eines "Këndel" entsprachen mehr oder weniger dem, was bei den "Kuchemännchen" üblich ist.

Heute scheinen diejenigen Bäckereien, welche den "Këndel" zu Neujahr verkaufen, Herkunft und traditionelle Gestalt dieses Produktes nicht mehr zu kennen: Sie bieten ein längliches Gebäck mit dekorativ wirkenden Längsverzierungen an, das in nichts an einen Säugling erinnert. Oder würde sich vielleicht doch ein interessierter Bäckermeister finden, der sich dazu entschließen könnte, eine der beiden ursprünglichen Formen des "Këndel" wieder anzubieten?

n t

(Quelle: Luxemburger Wort 27.12.1995, p. 9)

Rapport d'activité du Conseil d'État 1994/1995

Notes documentaires

Notes descriptives de l'activité

Le Conseil d'État a été saisi de 10 200 affaires en 1994 et de 10 500 en 1995. Les affaires de droit administratif ont représenté 95 % de ces saisines, les affaires de droit pénal 4 %, les affaires de droit civil 1 % et les affaires de droit commercial 1 %.

Le Conseil d'État a rendu 10 100 décisions en 1994 et 10 400 en 1995. Les décisions de droit administratif ont représenté 95 % de ces décisions, les décisions de droit pénal 4 %, les décisions de droit civil 1 % et les décisions de droit commercial 1 %.

Le Conseil d'État a été saisi de 10 200 affaires en 1994 et de 10 500 en 1995. Les affaires de droit administratif ont représenté 95 % de ces saisines, les affaires de droit pénal 4 %, les affaires de droit civil 1 % et les affaires de droit commercial 1 %.

Grand Conseil

Le Grand Conseil a été saisi de 10 200 affaires en 1994 et de 10 500 en 1995. Les affaires de droit administratif ont représenté 95 % de ces saisines, les affaires de droit pénal 4 %, les affaires de droit civil 1 % et les affaires de droit commercial 1 %.

Le Grand Conseil a rendu 10 100 décisions en 1994 et 10 400 en 1995. Les décisions de droit administratif ont représenté 95 % de ces décisions, les décisions de droit pénal 4 %, les décisions de droit civil 1 % et les décisions de droit commercial 1 %.

Le Conseil d'État a été saisi de 10 200 affaires en 1994 et de 10 500 en 1995. Les affaires de droit administratif ont représenté 95 % de ces saisines, les affaires de droit pénal 4 %, les affaires de droit civil 1 % et les affaires de droit commercial 1 %.

Le Conseil d'État a rendu 10 100 décisions en 1994 et 10 400 en 1995. Les décisions de droit administratif ont représenté 95 % de ces décisions, les décisions de droit pénal 4 %, les décisions de droit civil 1 % et les décisions de droit commercial 1 %.

Le Conseil d'État a été saisi de 10 200 affaires en 1994 et de 10 500 en 1995. Les affaires de droit administratif ont représenté 95 % de ces saisines, les affaires de droit pénal 4 %, les affaires de droit civil 1 % et les affaires de droit commercial 1 %.

Le Conseil d'État a rendu 10 100 décisions en 1994 et 10 400 en 1995. Les décisions de droit administratif ont représenté 95 % de ces décisions, les décisions de droit pénal 4 %, les décisions de droit civil 1 % et les décisions de droit commercial 1 %.

Faint, illegible text at the top left of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text in the left column.

Section Header

Text block following the section header in the left column.

Text block in the left column, continuing the main body of text.

Text block in the left column, continuing the main body of text.

Faint, illegible text at the top right of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Text block in the right column, continuing the main body of text.

Text block in the right column, continuing the main body of text.

Text block in the right column, continuing the main body of text.

Text block in the right column, continuing the main body of text.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat 1994/1995

Fiche descriptive de l'institution

Dénomination:

- pour la fonction consultative: CONSEIL D'ETAT (ou Grand Conseil)
- pour la fonction juridictionnelle: Comité du Contentieux

Composition:

Le Conseil d'Etat se compose de 22 membres, y compris un membre de la Famille Grand-Ducale.

Il comprend 1 président et 2 vice-présidents.

Le Comité du Contentieux est formé par 11 membres, choisis parmi les conseillers d'Etat.

Il comprend 1 président.

Secrétariat:

Le Secrétariat est formé par 1 secrétaire, 3 fonctionnaires et 3 employés.

Adresse: 5, rue Sigefroi
L-2536 LUXEMBOURG

Téléphone: 47 30 71

Téléfax: 46 43 22

Budget pour l'exercice 1995:
49,9 millions

Budget pour l'exercice 1996:
50,8 millions

Grand Conseil

A) Attributions

Dans le cadre des attributions qui lui sont dévolues par la Constitution et sa loi organique, le Conseil d'Etat, dans sa formation plénière, est appelé à donner son avis sur les projets et propositions de loi, sur les projets de règlement à intervenir pour l'exécution des lois, sur les amendements proposés à ces projets, ainsi que sur des questions de haute administration qui lui sont déférées par le Gouvernement.

Les avis du Conseil d'Etat sont préparés en commission avant d'être soumis pour examen et approbation définitive au Grand Conseil.

B) Tableau des activités

(Entre parenthèses les chiffres correspondant à la période 1993-1994)

Pendant la période du 1^{er} août 1994 au 31 juillet 1995

Le Conseil d'Etat s'est réuni

24 (24) fois en séance plénière

14 (16) fois en séance publique,

les commissions de travail ont siégé 168 (121) fois,

le Conseil d'Etat a émis les avis suivants:

87 (59) avis sur des projets et propositions de loi

1(1) avis sur un projet de révision de la Constitution

106 (115) avis sur des projets de règlement et d'arrêté grand-ducal

37 (60) avis complémentaires sur des projets et propositions de loi et sur des projets de règlement grand-ducal

soit au total: 231 (235) avis

254 (182) avis sur des demandes en naturalisation

45 (58) avis sur des questions diverses, dont 41 (50) sur des changements de non ou de prénom

3 (8) sur des demandes d'utilité publique des a.s.b.l.

Le Conseil d'Etat a dispensé du second vote constitutionnel:

64 (72) projets et propositions de loi

277 (295) projets de naturalisation

Il a refusé la dispense du second vote constitutionnel à 4 (4) projets de naturalisation.

Les commissions compétentes ont émis des avis sur

229 (276) projets d'arrêté grand-ducal d'allocation d'une pension

76 (73) demandes en matière de cabaretagage

Il résulte d'un relevé dressé à la date du 1^{er} septembre 1995 que le Conseil d'Etat a émis un avis sur 134 (122) projets et propositions de loi qui peuvent être soumis aux délibérations de la Chambre des députés, soit un avis sur 67 projets de loi, 40 propositions de loi et 27 projets de révision de la Constitution.

Sur le plan international le Conseil d'Etat est membre de l'Association Internationale des Hautes Juridictions Administra-

tives (A.I.H.J.A.) qui regroupe les juridictions de 38 pays.

Après avoir organisé le 4^e Congrès de cette association à Luxembourg en 1992 le Conseil d'Etat luxembourgeois a participé activement aux travaux du 5^e Congrès qui s'est tenu à Rome du 27 au 29 mars 1995. Lors de ce congrès le thème des «mesures provisoires d'urgence et des procédures accélérées» au contentieux administratif a été examiné sous toutes ses facettes dans 3 commissions spéciales sur base d'un rapport général et des rapports particuliers des pays-membres.

En mai 1995 une délégation de trois membres a participé à la réunion bisannuelle de Conseils d'Etat du Benelux. Cette réunion, qui se tenait à La Haye, avait comme thème principal les «critères d'analyse pour les avis rendus en matière législative». Une note préparée par les délégations des trois pays a servi comme base à une discussion approfondie.

Les participants ont par ailleurs eu un échange de vues sur des sujets d'actualité tels que l'intervention du Conseil d'Etat dans la préparation de la réglementation communautaire ainsi que la réorganisation de la juridiction administrative.

Comité du Contentieux

A) Attributions

L'article 83bis de la Constitution institue le Comité du Contentieux comme la juridiction suprême en matière administrative.

Le Comité a compétence générale comme juge de l'annulation et lorsque la loi lui en attribue compétence, il statue comme juge de réformation.

L'arrêté ministériel du 10 avril 1946 lui attribue encore compétence comme juge d'appel en matière fiscale.

Par la loi du 13 mars 1993 relative à l'exécution en droit luxembourgeois de la directive n° 89/665 CEE le Président du Comité du contentieux du Conseil d'Etat peut être saisi par voie de référé en matière de marchés publics.

Le Comité du Contentieux comprend 11 membres. Il se constitue en 2 chambres des composant de 5 membres, sauf dans les affaires fiscales et de police des étrangers (mise à disposition), affaires dans lesquelles il siège au nombre de 3 membres.

B) Tableau des activités

(Entre parenthèses les chiffres correspondant à la période 1993-1994)

Période du 1^{er} août 1994 au 31 juillet 1995

Audiences publiques (débat et prononcés)	75	(87)
Visites des lieux	11	(17)
Réunions de délibéré	60	(52)
Affaires fixées à l'audience	193	(238)
Arrêts prononcés dont affaires administratives	176	(188)
affaires fiscales	14	(6)
Affaires mises au rôle générale	14	(46)
Affaires restant en délibéré	3	(4)

Le Comité a prononcé 147 (139) arrêts définitifs, 7 (12) arrêts d'avant dire droit, 1 arrêt sur requête en sursis d'exécution et 21 (33) arrêts de radiation pour désistement.

Les arrêts prononcés au contentieux administratif ont porté sur les matières suivantes:

Urbanisme et aménagement des agglomérations	33	(39)
Fonction publique	32	(23)
Etrangers	21	(26)
Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes	19	(14)
Droit d'établissement	14	(25)
Protection de l'environnement	9	(14)
Marchés publics	4	(2)
Armes prohibées	4	(1)
Elections communales	2	(6)
Travail et Sécurité sociale	2	(5)
Logement-aides	2	(2)
Voirie	2	(-)
Enseignement	1	(5)
Conflits avec la Chambre des comptes	1	(-)
Agriculture et Viticulture	-	(7)
Chasse-adjudications	-	(2)
Sites et monuments	-	(2)
Divers	16	(10)

Dans 142 (139) arrêts définitifs **en matière administrative**, le Comité a statué 82 (80) fois en annulation, 55 (56) fois en réformation; il s'est prononcé deux (une) fois par référé en matière de marchés publics, une fois sur requête en sursis à exécution, une fois sur requête en tierce-opposition et une fois sur requête dans un conflit avec la Chambre des comptes.

Le Comité

- a déclaré fondés 28 (36) recours,
- a rejeté comme non fondés 67 (80) recours,
- a déclaré irrecevables 30 (20) recours,
- s'est déclaré incompétent dans 9 (3) recours,

- a ordonné une expertise dans 5 (1) affaires et

- a sursis à statuer dans 2 affaires.

Dans 12 (6) affaires **en matière fiscale**

- 2 (2) recours ont été déclarés non fondés,

- 5 (1) recours ont été déclarés fondés,

- 4 (-) recours ont été déclarés irrecevables,

- 1 (-) recours a été déferé à la Cour de justice des Communautés européennes pour question préjudicielle.

Pendant la période du 1^{er} août 1994 au 31 juillet 1995

222 (193) recours ont été **déposés** au secrétariat du Conseil d'Etat, dont 208 (180) en matière administrative et 14 (13) en matière fiscale.

Les 208 (180) affaires administratives portent sur les matières suivantes:

Etrangers	35	(19)
Urbanisme et aménagement des agglomérations	34	(30)
Fonction publique	29	(26)
Droit d'établissement	29	(14)
Etablissement dangereux	24	(24)
Protection de l'environnement	11	(9)
Marchés publics	9	(8)
Enseignement	9	(4)
Armes prohibées	4	(4)
Travail et Sécurité sociale	3	(8)
Communes (élections et divers)	2	(10)
Agriculture	2	(2)
Cabaretage	1	(7)
Noms et prénoms	-	(2)
Chasse (adjudications)	-	(2)
Pratiques commerciales	-	(2)
Divers	16	(9)

Des 222 (193) recours déposés au courant de l'année judiciaire 1994/95

- 38 (49) ont été évacués par arrêt définitif (dont 5 (5) par radiation)

- 1 (-) a été soumis à une expertise;

- 2 (5) affaires ont été fixées au rôle général;

- 133 (81) affaires figurent à l'ordre du jour des audiences d'octobre 1995 à février 1996 pour fixation, pour contrôle ou pour débats;

- 48 (58) affaires administratives sont en voie d'instruction.

Réflexions d'ordre général

1. La fonction réglementaire et les pouvoirs spéciaux.

Au cours de la période législative 1994-1995 le Conseil d'Etat a été appelé à

examiner à différentes reprises des dispositions tendant à habiliter le pouvoir exécutif à réglementer certaines matières. Le Conseil d'Etat voudrait profiter de l'occasion de son rapport annuel pour rappeler sa position à ce sujet.

En effet, pour de multiples raisons tenant notamment à la complexité et à la technicité croissantes de la société contemporaine de même qu'à l'urgence d'apporter des solutions, le législateur recourt de plus en plus aux procédés de législation indirecte parmi lesquels le plus classique consiste à confier au pouvoir exécutif la tâche de réglementer une matière.

Dans son avis de principe du 15 janvier 1946 le Conseil d'Etat avait une première fois indiqué de manière générale les conditions dans lesquelles notre Constitution permet au législateur la délégation de pouvoirs spéciaux au Grand-Duc¹. Depuis lors le Conseil d'Etat s'est orienté aux principes énoncés dans cet avis pour examiner les dispositions de projets de loi relatives à ces délégations.

Ainsi, le pouvoir réglementaire du grand-duc a deux sources².

La première de ces sources est de droit commun, à savoir, l'exécution des actes de souveraineté, lois et traités internationaux; cette source est instituée par les articles 36 et 37 alinéa 4 qui donnent au Grand-Duc un pouvoir général de prendre les règlements nécessaires pour l'exécution des lois et des traités. Ce pouvoir conféré directement et expressément, mais dont l'exercice est subordonné à l'existence préalable de lois à exécuter, est le pouvoir réglementaire d'exécution.

La seconde source du pouvoir réglementaire est exceptionnelle; ce sont les habilitations législatives fondées sur l'article 32, alinéa 3 qui dispose que le Grand-Duc n'a d'autres pouvoirs que ceux que lui attribuent la Constitution et les lois et qui permet ainsi au législateur de conférer certaines attributions réglementaires au Grand-Duc. Ce pouvoir, dont l'exercice postule l'existence préalable d'une loi d'habilitation, est le pouvoir réglementaire d'attribution. Alors que l'exécution des actes de souveraineté a lieu de plein droit, en vertu de la Constitution même, les habilitations législatives sont toujours spécifiques.

Le législateur peut donc sur base de l'article 32, alinéa 3 de la Constitution habiliter le Grand-Duc à prendre des règlements d'administration publique même dérogatoires à des lois existantes, tout en subordonnant, le cas échéant, son habilitation à certaines conditions, et en particulier à l'avis, même conforme, d'organes soit prévus par la Constitution et les lois, et notamment par la Chambre des députés elle-même, soit - cas limite - créés par la loi d'habilitation³. Seul le Grand-Duc peut ainsi être habilité à coordonner des

textes législatifs aux fins d'un nouvel agencement des articles et de l'adaptation des références, et de remplacer de ce fait les textes légaux en vigueur⁴. Au cas où il est nécessaire de créer de nouvelles infrastructures pour l'application d'une loi, tel que par exemple le renforcement des cadres, et s'il peut en résulter des difficultés d'application dans le temps, le Grand-Duc peut même être habilité par le législateur à fixer la date de mise en vigueur d'une telle loi⁵.

Toutefois, de nombreuses dispositions constitutionnelles réservent au seul législateur le pouvoir de réglementer certaines matières, dites «matières réservées». En effet, dans le domaine relevant constitutionnellement de la compétence du seul législateur, la Constitution ne permet pas au Grand-Duc, en application du prédit article 32, alinéa 3, d'introduire de nouvelles dispositions ou de modifier, voire d'abroger des lois formelles existantes⁶.

Sont ainsi notamment du domaine de la loi formelle:

- l'octroi de l'exercice de droits politiques à des non-Luxembourgeois, Constitution, art. 9, al. 3;
- la protection de la santé publique, Constitution, art. 11,5;
- l'organisation du repos des travailleurs, Constitution, art. 11,5;
- la liberté des professions, de l'industrie et du commerce, Constitution, art. 11,6;
- l'organisation de l'enseignement, Constitution, art. 23, al. 3;
- l'approbation des traités internationaux, Constitution, art. 37;
- l'organisation du Conseil d'Etat et du Comité du Contentieux et la manière d'exercer leurs attributions, Constitution, art. 83bis;
- la création d'une juridiction, Constitution, art. 86;
- la fixation des traitements des membres de l'Ordre judiciaire, Constitution, art. 92;
- l'organisation et les attributions des forces de l'ordre (l'octroi de pouvoirs de police), Constitution, art. 97;
- l'établissement d'impôts, Constitution, art. 99, al. 1^{er};
- l'aliénation d'immeubles appartenant à l'Etat, Constitution, art. 99, al. 3;
- l'acquisition d'une propriété immobilière importante, la réalisation d'un grand projet d'infrastructure ou d'un bâtiment considérable, l'engagement financier important de l'Etat, Constitution, art. 99, al. 4;
- l'établissement d'une charge grevant le budget de l'Etat pour plus d'un exercice, Constitution, art. 99, al. 5;
- la création d'une administration, Constitution, art. 99, al.5;

- la création de fonctions publiques, Constitution, art. 99, al. 5;
- la fixation des traitements des fonctionnaires, Constitution, art. 99, al. 5.

Au cas où il s'agit d'une matière réservée, il n'est toutefois pas nécessaire que la loi doive se charger de la réglementation intégrale dans les moindres détails de la matière. Il faut cependant impérativement que les principes et les modalités substantielles de la matière réservée soient retenus par la loi. Le soin de régler les questions de détail peut en effet être abandonné au pouvoir exécutif. Une simple mesure d'exécution qui se confine dans le cadre d'une réglementation de détail est alors du ressort de l'article 36 de la Constitution qui dispose que «Le fait Grand-Duc les règlements et arrêtés nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes, ni dispenser le leur exécution»⁷.

Ainsi, une disposition qui abandonne au pouvoir exécutif la mise en vigueur d'une loi relevant du domaine de la loi formelle est contraire à la Constitution, à moins que la loi elle-même ne détermine un délai ultime dans lequel doit être pris le règlement grand-ducal fixant la date de l'entrée en vigueur de la loi⁸.

Dans le cas de figure d'une simple mesure d'exécution, le grand-duc au vu de l'article 33 de la Constitution, exerce seul le pouvoir exécutif, qui dès lors ne se délègue, ni ne se partage, de sorte que le législateur ne peut lui adjoindre un organe qui participerait à l'exercice de ce pouvoir⁹. Toute condition d'assentiment de la Commission de travail de la Chambre des députés ou de tout autre organe dans le cadre de la procédure d'exécution est de ce fait inconstitutionnelle.

De même, le grand-duc est libre de demander l'avis d'un organe qu'il juge utile ou nécessaire de consulter. La loi peut lui imposer de solliciter un avis, mais elle ne peut, sans violer la Constitution, entraver le pouvoir du grand-duc d'exécuter les lois en faisant dépendre l'exercice de ce pouvoir d'un tel avis. Le fait par l'organe consultatif de ne pas émettre d'avis ne saurait faire obstacle à ce que le pouvoir exécutif puisse s'exercer pleinement¹⁰. Ceci ne vaut cependant pas pour les règlements ou arrêtés qui ont un caractère purement individuel, et qui ne font pas partie des prérogatives constitutionnelles relatives à l'exercice de la puissance souveraine mais qui sont régis par les règles du droit administratif.

De plus en plus, les projets de loi prévoient des dispositions en vue de conférer l'exécution d'une loi ou même d'un traité à un ministre ou à un chef d'administration, voire à un établissement d'utilité publique¹¹. L'attribution de pouvoirs réglementaires à une autorité autre que le Grand-Duc méconnaît l'article 36 de la

Constitution. Il appartient au Grand-Duc, dans sa qualité de chef du pouvoir exécutif, soit en vertu des pouvoirs d'exécution qui lui sont propres, soit en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués par le législateur, de confier lui-même au ministre le soin d'arrêter certaines mesures secondaires.¹² En ce qui concerne l'exécution de ces mesures, elle ne peut être confiée par règlement grand-ducal qu'exclusivement aux ministres concernés, responsables de leur exécution¹³.

2. La portée des recours administratifs

Le Conseil d'Etat a cru pouvoir constater au cours des dernières années une certaine incompréhension du public quant à la portée des recours administratifs dont connaît le Comité du Contentieux.

Il paraît dès lors utile de rappeler de manière schématique que le Comité du Contentieux connaît de deux sortes de recours.

Le premier recours est le **recours en annulation** qui est le recours de droit commun en ce sens que toute décision administrative à caractère individuel peut faire l'objet d'un tel recours, même si la loi en vertu de laquelle la décision attaquée a été prise en prévoit aucun recours.

Si le Comité du Contentieux est saisi d'un recours en annulation il examine l'existence et l'exactitude des motifs qui sont à la base de la décision attaquée, vérifie si les motifs dûment établis sont de nature à motiver légalement la décision attaquée et contrôle si cette décision n'est pas entachée de nullité pour incompétence, excès ou détournement de pouvoir, ou pour violation de la loi ou des formes destinées à protéger les intérêts privés.

Le deuxième recours est le **recours en réformation** encore dénommé recours au fond.

Ce recours n'existe que dans les cas expressément prévus par une loi particulière dans son domaine d'application.

Dans ce cas, la loi entend assurer aux administrés une garantie juridictionnelle plus étendue que celle qui résulte d'un recours en annulation; cette garantie est caractérisée par l'attribution au juge d'un pouvoir d'appréciation au fond, quant à l'opportunité même de la décision attaquée.

La différence entre les deux recours n'a pas seulement trait aux pouvoirs de contrôle attribués au juge administratif, mais encore, et surtout, quant à l'effet des décisions.

Ainsi, en cas de recours en annulation le Comité du Contentieux se borne à annuler la décision attaquée et à renvoyer l'affaire devant l'autorité administrative compétente pour prendre une nouvelle décision tout en se conformant à l'arrêt pris par le juge administratif.

Par contre, en cas de recours en réformation le Comité du Contentieux substitue sa décision à celle de l'Administration. Pour cette raison le recours en réformation est également dénommé recours «au fond».

Il y a cependant lieu de rappeler que dans toute action en justice, qu'elle relève de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, les procédures formelles doivent avoir été observées.

C'est ainsi que tout demandeur en justice doit notamment se conformer au délai prévu pour introduire une demande, à la forme prévue pour le recours, de même qu'il doit avoir un intérêt particulier pour attaquer la décision administrative et qu'il doit avoir la qualité juridique pour pouvoir agir en justice. Finalement une juridiction ne peut connaître d'une demande que se la décision attaquée rentre dans sa compétence. C'est ainsi qu'on ne peut, en principe, en droit luxembourgeois exercer un recours contre une norme réglementaire.

Ainsi qu'il ressort du tableau des activités ci-avant, sur les 142 affaires en matière administrative, le Comité du Contentieux a examiné 103 recours quant au fond et a prononcé dans 39 recours une irrecevabilité ou une incompétence.

Les motifs pour lesquels les recours qui ont été déclarés irrecevables, ou pour lesquels le Comité du Contentieux a été amené à se déclarer incompétent, se présentent comme suit:

- défaut de respecter les délais:	2 recours
- non-respect de la forme:	8 recours
- défaut d'intérêt à agir et/ou absence de décision faisant grief:	10 recours
- défaut de qualité d'agir:	1 recours
- matière réglementaire:	8 recours
- inexistence ou caducité de décision administrative:	6 recours
- autorité de chose décidée	4 recours
	39 recours

Le fait que certains recours relevant du Comité du Contentieux sont dénommés recours au fond a entraîné certains observateurs à croire que dans ces cas le Comité du Contentieux n'aurait pas à examiner si les règles procédurales étaient observées ce qui est foncièrement inexact.

Il paraît dans ce contexte utile de rappeler que, sans verser dans un formalisme excessif, la forme est une garantie fondamentale dans un Etat de droit et qu'à défaut d'observation de ces règles on aboutit dans une insécurité juridique absolue avec tout l'arbitraire que celle-ci entraîne inéluctablement.

Il est exact que toutes formes inutiles doivent être bannies. Mais sous prétexte d'édifier une procédure simple il ne faut pas méconnaître la raison d'être fondamentale des formes de la procédure.

¹ Projet de loi concernant l'abrogation des lois de compétence de 1938 e 1939 et l'octroi de nouveaux pouvoirs spéciaux au Gouvernement (doc. parl. n° 11/1)

² Pierre Pescatore: Essai sur la notion de la loi, Livre jubilaire du Conseil d'Etat

³ Avis du Conseil d'Etat du 14 décembre 1978 sur le texte adopté en première lecture du 12 décembre 1978 du projet de loi habilitant le Gouvernement à réglementer la procédure civile et commerciale (doc. part. n° 2075/2, p. 1)

⁴ Avis du Conseil d'Etat du 16 mai 1995 sur le projet de loi sur la mise en état en matière de procédure civile contentieuse (doc. parl. n° 3771/5, p. 8)

⁵ Avis du Conseil d'Etat du 7 novembre 1995 sur le projet de loi portant réforme du Conseil d'Etat

⁶ Avis du Conseil d'Etat du 11 octobre 1994 sur le projet de loi relative à la distribution en gros des médicaments (doc. parl. n° 3774/1, p.2)

⁷ Avis du Conseil d'Etat du 11 octobre 1994 sur le projet de loi relative à la distribution en gros des médicaments (doc. parl. N°3774/1, p. 3)

⁸ Avis du Conseil d'Etat du 7 novembre 1995 sur le projet de loi portant réforme du Conseil d'Etat

⁹ Avis du Conseil d'Etat du 11 octobre 1994 sur le projet de loi relative à la distribution en gros des médicaments (doc. parl. N° 3774/1, p. 3)

¹⁰ Avis du Conseil d'Etat du 22 novembre 1994 sur le projet de loi modifiant la loi du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire (doc. parl. n° 3975/1, pp. 1 et 5)

¹¹ Projet de loi portant approbation de la Convention contre le dopage, faite à Strasbourg, le 16 novembre 1989 (doc. parl. n° 3496)

¹² Avis du Conseil d'Etat du 13 avril 1995 sur le projet de loi sur la coopération au développement (doc. parl. n° 3943/3, p. 7)

¹³ Avis du Conseil d'Etat du 7 février 1995 sur le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 3 février 1992 relatif aux appareils à gaz (doc. parl. n° 3986/1, p. 2)

Programme pluriannuel des dépenses extraordinaires 1995-1999



Le Ministre du Budget Marc FISCHBACH

en millier de francs	1995	1996	1997	1998	1999	Total
Total des dépenses extraordinaires <i>(y compris alimentation des fonds spéciaux)</i>	14.354.447	15.065.025	16.560.423	17.948.300	19.244.563	83.172.758
Alimentation budgétaire des fonds spéciaux d'investissements (à déduire):						
- Fonds des monuments historiques	140.000	140.000	140.000	140.000	140.000	700.000
- Fonds d'équipement sportif national	210.000	210.000	210.000	250.000	250.000	1.130.000
- Fonds des investissements sanitaires et hospitaliers*	0	845.407	1.200.000	1.400.000	1.750.000	5.195.407
- Fonds pour la protection de l'environnement	1.000.000	1.050.000	1.300.000	1.300.000	1.300.000	5.950.000
- Fonds d'orientation économique et soc. pr l'agriculture	700.000	700.000	700.000	700.000	750.000	3.550.000
- Fonds du rail	500.000	500.000	500.000	950.000	1.000.000	3.450.000
- Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	25.000	25.000	300.000	550.000	800.000	1.700.000
- Fonds des routes	950.000	950.000	800.000	800.000	800.000	4.300.000
- Fonds d'investissements publics	2.050.000	2.050.000	2.600.000	2.050.000	3.600.000	13.250.000
Sous-total	5.575.000	6.470.407	7.750.000	9.040.000	10.390.000	39.225.407
Dépenses des fonds spéciaux d'investissements (à ajouter):						
- Fonds des monuments historiques	236.000	190.000	146.000	144.000	150.000	866.000
- Fonds d'équipement sportif national	264.205	225.000	210.000	250.000	250.000	1.199.205
- Fonds des investissements sanitaires et hospitaliers*	0	845.407	1.200.000	1.400.000	1.750.000	5.195.407
- Fonds pour la protection de l'environnement	1.700.600	2.188.400	2.097.900	1.975.000	1.973.500	9.935.400
- Fonds d'orientation économique et soc. pr l'agriculture	679.400	709.500	729.400	749.400	769.400	3.637.100
- Fonds du rail	978.102	1.096.900	1.170.606	1.049.000	954.500	5.249.108
- Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	0	0	550.000	700.000	750.000	2.000.000
- Fonds des routes	3.195.300	2.856.700	4.163.100	4.106.400	4.849.900	19.171.400
- Fonds d'investissements publics	2.618.300	4.108.300	4.473.900	4.482.200	4.060.000	19.742.700
Sous-total	9.671.907	12.220.207	14.740.906	14.856.000	15.507.300	66.996.320
Total dépenses budgétaires + dépenses des fonds spéciaux	18.451.354	20.814.825	23.551.329	23.764.300	24.361.863	110.943.671
Variation	-	12.81%	13.15%	0,90%	2,51%	

* En l'absence de données précises au sujet des dépenses effectives de ce fonds les alimentations budgétaires annuelles tiennent lieu de dépenses.

Répartition des dépenses suivant les principales fonctions de l'Etat

En mio de francs	1995	1996	1997	1998	1999	Total 95-99	En %	99/95
Transports	5.970	6.044	7.943	8.054	8.750	36.762	33,1%	+ 46,6%
- dont routes	4.944	4.705	6.027	6.015	6.734	28.426	25,6%	
- dont rail, aviation, navigation	1.026	1.339	1.916	2.039	2.017	8.336	7,5%	
Sanitaire et sociales	2.966	3.215	3.581	3.579	3.608	16.948	15,3%	+21%
Affaires économiques	2.631	2.636	2.688	2.694	2.675	13.322	12,0%	-
Enseignement	973	1.906	2.815	3.060	2.549	11.303	10,2%	+162%
Environnement	1.701	2.188	2.098	1.975	1.974	9.935	9,0%	+16%
Administration générale (divers)	1.925	2.495	1.806	1.670	1.671	9.567	8,6%	
Culture et sports	1.021	1.007	1.023	1.121	1.477	5.648	5,1%	
Agriculture	680	750	899	869	869	4.068	3,7%	
Logement	314	310	428	448	498	1.998	1,8%	
Relations internationales (financ.)	272	265	271	294	291	1.392	1,3%	
TOTAL GÉNÉRAL	18.451	20.815	23.551	23.764	24.362	110.944	100,00%	
		12,8%	13,1%	0,9%	2,5%			

Libellé	1995	1996	1997	1998	1999	Total 95-99
SANITAIRE ET SOCIAL						
Ministère de la Famille	1.056.640	1.154.599	1.203.000	1.306.300	1.261.700	5.982.239
Ministère de la Santé	1.506.948	1.500.000	1.695.463	1.761.115	2.077.193	8.540.719
Fonds pour l'emploi	5	5	5	5	5	25
Remise en état: admin. et social (50%)	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000	250.000
CTS Mondorf	20.000	20.000	0	0	0	40.000
<i>Fonds inv. pub. sanitaire et social</i>	<i>332.000</i>	<i>490.600</i>	<i>632.400</i>	<i>461.300</i>	<i>218.900</i>	<i>2.135.200</i>
Sous-total	2.965.593	3.215.204	3.580.868	3.578.720	3.607.798	16.948.183
SCOLAIRE						
Subsides construct. écoles régio.	110.000	115.000	140.000	150.000	160.000	675.000
Remise en état: bât. scol.	90.000	100.000	100.000	100.000	100.000	490.000
<i>Fonds inv. pub. scolaires</i>	<i>772.800</i>	<i>1.690.600</i>	<i>2.575.000</i>	<i>2.809.900</i>	<i>2.289.400</i>	<i>10.137.700</i>
Sous-total	972.800	1.905.600	2.815.000	3.059.900	2.549.400	11.302.700
ECONOMIQUE						
Ministère Economie	2.301.005	2.236.005	2.286.000	2.286.000	2.286.000	11.395.010
Ministère Classes moyennes	210.000	236.000	262.500	268.500	249.650	1.226.650
Ministère Energie	120.010	163.510	139.010	139.010	139.010	700.550
Sous-total	2.631.015	2.635.515	2.687.510	2.693.510	2.674.660	13.322.210
ENVIRONNEMENT						
<i>Fonds protection environnement</i>	<i>1.700.600</i>	<i>2.188.400</i>	<i>2.097.900</i>	<i>1.975.000</i>	<i>1.973.500</i>	<i>9.935.400</i>

TRANSPORTS						
Ministère Transports	48.305	241.815	195.005	290.005	312.005	1.087.135
<i>Fonds du rail</i>	<i>978.102</i>	<i>1.096.900</i>	<i>1.170.606</i>	<i>1.049.000</i>	<i>954.500</i>	<i>5.249.108</i>
<i>Fonds des racc. ferro. internat.</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>550.000</i>	<i>700.000</i>	<i>750.000</i>	<i>2.000.000</i>
Sous-total	1.026.407	1.338.715	1.915.611	2.039.005	2.016.505	8.336.243
LOGEMENT						
Logement	313.500	310.010	428.000	448.000	498.000	1.997.510
AGRICULTURE						
Agriculture, viticult. et dév. rég.	1.000	40.000	170.000	120.000	100.000	431.000
<i>Fonds d'orientation agricole</i>	<i>679.400</i>	<i>709.500</i>	<i>729.400</i>	<i>749.400</i>	<i>769.400</i>	<i>3.637.100</i>
Sous-total	680.400	749.500	899.400	869.400	869.400	4.068.100
CULTURE/SPORTS						
Affaires culturelles	120.000	205.000	265.000	225.000	225.000	1.040.000
<i>Fonds pour les monuments historiques</i>	<i>236.000</i>	<i>190.000</i>	<i>146.000</i>	<i>144.000</i>	<i>150.000</i>	<i>866.000</i>
Ministère des sports (-40.0.93.000)	16.255	40.136	2.000	2.000	2.000	62.391
<i>Fonds d'équipement sportif national</i>	<i>264.205</i>	<i>225.000</i>	<i>210.000</i>	<i>250.000</i>	<i>250.000</i>	<i>1.199.205</i>
<i>Fonds d'investissements administratifs</i>	<i>384.100</i>	<i>346.500</i>	<i>400.000</i>	<i>500.000</i>	<i>850.000</i>	<i>2.480.600</i>
Sous-total	1.020.560	1.006.636	1.023.000	1.121.000	1.477.000	5.648.196
EQUIPEMENT (ROUTES)						
Ponts & chaussées	1.748.600	1.848.500	1.864.000	1.909.000	1.884.000	9.254.100
Fonds des routes	3.195.300	2.856.700	4.163.100	4.106.400	4.849.900	19.171.400
Sous-total	4.943.900	4.705.200	6.027.100	6.015.400	6.733.900	28.425.500
ADMINISTRATIF (DIVERS)						
Ministère d'Etat (-32.0.93.00)	20.000	20.000	70.000	100.000	110.000	320.000
Ministère du budget	150.005	225.005	150.005	150.005	150.005	825.025
Ministère Intérieur (-39.0.63.000)	106.005	61.010	61.005	51.005	51.005	330.030
Annuités CIE	54.400	54.400	54.400	54.400	54.400	272.000
Annuité Genda. Esch	14.000	14.000	14.000	14.000	14.000	70.000
Remise en état: admin. et social (50%)	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000	250.000
Div. bâtiments: transformations	250.000	250.000	250.000	250.000	250.000	1.250.000
Immeubles loués aux instit. internat.	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	500.000
Fonds Kirchberg-Loyers instit. int.	1.005	110.005	130.005	130.005	130.005	501.025
Frais d'études	50.000	30.000	60.000	60.000	60.000	260.000
<i>Fonds d'investissements administratifs</i>	<i>1.129.400</i>	<i>1.580.600</i>	<i>866.500</i>	<i>711.000</i>	<i>701.700</i>	<i>4.989.200</i>
Sous-total	1.924.815	2.495.020	1.805.915	1.670.415	1.671.115	9.567.280
RELATIONS INTERNATIONALES						
Ministère des Finances	196.264	204.525	210.525	233.450	230.085	1.074.849
Force publique	75.500	60.500	60.500	60.500	60.500	317.500
Sous-total	271.764	265.025	271.025	293.950	290.585	1.392.349
TOTAL GÉNÉRAL	18.451.354	20.814.825	23.551.329	23.764.300	24.361.863	110.943.671

(Source: Conférence de presse du 21 novembre 1995 de M. Marc FISCHBACH, Ministre du Budget.)

Extraits de l'étude actuarielle des régimes de pension



Le Ministre de la Sécurité sociale, Mme Mady DELVAUX présente l'étude actuarielle sur les régimes de pension.

1. Evolution du nombre de pensions payées

Les données qui suivent reflètent la situation des pensions payées au 31 décembre des années 1990, 1991, 1992, 1993 et 1994. Il faut insister sur le fait que ce sont les pensions payées qui sont comptées, et non les bénéficiaires de pension. Ainsi une personne qui bénéficie d'une pension de vieillesse personnelle et d'une pension de survie, sera comptée deux fois: sa pension personnelle figure parmi les pensions de vieillesse, alors que la pension de survie à laquelle elle a droit figure parmi les pensions de survie.

Le nombre de pensions payées au 31.12.

	régimes non-contributifs (pensions payées par l'APE)									var en %
	invalidité		vieillesse		survie		Total			
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	tous	
1990	596	103	2 164	479	3	1 837	2 763	2 419	5 182	
1991	605	109	2 199	485	7	1 860	2 811	2 454	5 265	1,6%
1992	612	115	2 224	493	11	1 870	2 847	2 478	5 325	1,1%
1993	630	122	2 246	500	14	1 894	2 890	2 516	5 406	1,5%
1994	622	125	2 276	511	15	1 912	2 913	2 548	5 461	1,2%

1994	régimes non-contributifs								
	invalidité		vieillesse		survie ¹		Total		
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	tous
CFL	1 093	23	1 149	6	1	1 686	2 243	1 715	3 958
Communes	213	89	628	119	8	597	849	805	1 654
Etat et parastataux	622	125	2 276	511	15	1 912	2 913	2 548	5 461
Total	1 928	237	4 053	636	24	4 195	6 005	5 068	11 073

	régimes contributifs							Total	var en %
	invalidité		vieillesse		survie ¹				
	hommes	femmes	hommes	femmes	conjoints	orphelins	hommes		
1990	12 010	4 470	25 766	11 784	26 037	2 196	82 263		
1991	12 074	4 634	27 369	12 132	26 346	2 210	84 765	3,0%	
1992	12 411	5 036	29 064	12 504	26 870	2 191	88 076	3,9%	
1993	12 926	5 332	30 972	12 863	27 203	2 233	91 529	3,9%	
1994	13 503	5 652	32 773	13 112	27 585	2 260	94 885	3,7%	

L'évolution des pensions en cours de paiement en décembre révèle une progression plus rapide du nombre de pensions pour le régime contributif par rapport aux régimes non-contributifs. Cette différence résulte évidemment des progressions différentes de l'emploi d'il y a environ 3540 ans. Alors qu'à cette époque le secteur privé était en pleine expansion, l'administration publique n'était pas encore tellement développée.

2. Répartition des pensions par tranches de montant

(analyse de la répartition des pensions d'invalidité et de vieillesse au 31.12.1994)

a. Les pensions du régime contributif

La distribution des pensions par tranches de montant révèle quelques particularités résultant des dispositions légales du régime contributif. Sur le graphique représentant la répartition par tranches de montant des pensions de vieillesse, on remarque une nette accumulation des pensions dans la tranche de 15 000 à 20 000 flux ainsi que dans la tranche de 35 000 à 40 000 flux. Ces accumulations s'expliquent par l'existence d'une pension mini-

mum. Le montant de cette pension minimum pour une carrière complète de 40 ans s'élève à 35 487 flux au 31.12.1994. Cette pension minimum est diminuée d'un quarantième pour chaque année manquante. Pour avoir droit à cette pension minimum il faut que l'on compte au moins 20 années de carrière, d'où l'accumulation dans la tranche correspondante à la pension minimum réduite de moitié pour les assurés féminins.

On remarque aussi un nombre élevé de pensions qui sont inférieures à 15 000 flux. Ces pensions proviennent pour la majorité de carrières fragmentées de personnes ayant travaillé au Luxembourg seulement pendant une partie de leur vie active. Au départ à la retraite, ces personnes ont droit à une pension partielle de la part du Luxembourg si, en considérant les périodes accomplies à l'étranger, elles remplissent les conditions légales du régime contributif luxembourgeois pour pouvoir bénéficier d'une pension.

b. Les pensions des régimes non-contributifs

La distribution des pensions personnelles est marquée par l'existence de certains pics, qui résultent de l'existence de carrières bien définies:

- le garçon de bureau

- l'expéditionnaire
- le rédacteur
- l'universitaire.

Le tableau suivant donne les traitements de fin de carrière retenus pour les calculs ainsi que la pension correspondante pour quelques carrières auprès de l'Etat.

Les pensions qui dépassent le montant de la carrière retenue pour l'universitaire proviennent de fonctionnaires issus des carrières de grades supérieurs, à savoir les chefs d'administration ainsi que les membres du Gouvernement.

Il est indispensable de relever que les montants cités plus haut ne valent que lorsque le prétendant a rempli les conditions maximales prévues par les dispositions légales, ceci notamment en ce qui concerne la réussite des examens de promotion et la durée de sa carrière. A l'encontre du régime contributif, une personne qui pendant une courte durée¹ (p.ex. 5 ans) a travaillé auprès d'une administration publique et qui décide de partir travailler à l'étranger, n'aura pas droit à une pension de la part de l'Etat luxembourgeois. Aussi les pensions payées par les régimes non-contributifs résultent-elles pour une grande part de carrières assez complètes, ce qui n'est absolument pas le cas pour le régime contributif.

carrière	dernier grade probable ²	pension maximale (en points)	montant nominal au 1.5.95 ³
garçon de bureau	3 avec 222 points	185,00	77 597
expéditionnaire	8ter avec 354 points	295,00	123 736
rédacteur	13bis avec 486 points	405,00	169 875
universitaire	16bis avec 619 points	515,83	216 363

3. Evolution du montant moyen des pensions

Comme on l'a dit auparavant le régime contributif comporte beaucoup de pensions provenant de carrières partielles. Ce phénomène n'est pas aussi prononcé auprès de l'Etat. En général les personnes travaillant auprès de l'Etat ont leur entrée en service au début de leur carrière, souvent directement après avoir quitté l'école, et pour la plupart la fin de la carrière coïncide avec le départ à la retraite.

Pour le régime contributif, il y a en premier lieu le phénomène des travailleurs migrants, assez important pour les hommes en statut d'ouvrier, mentionné déjà plus haut.

En outre il y a les personnes qui, bien que présentes au Luxembourg pendant toute leur vie, ne présentent pas une vie active complète. Il s'agit principalement de femmes ayant arrêté de travailler pendant une longue période de leur vie afin de se consacrer à l'éducation de leurs enfants.

Compte tenu de ces différentes remarques nous allons comparer les montants moyens des pensions non pas sur l'ensemble de la population retraitée du régime contributif, mais seulement sur ce que nous appelons les «pensions représentatives», c'est-à-dire les pensions de personnes qui remplissent les conditions suivantes:

- la carrière d'assurance luxembourgeoise doit
- atteindre au moins 40 années d'assurance pour les pensions de vieillesse

- couvrir au moins la période se situant entre l'âge de 25 ans et l'échéance du risque pour les pensions d'invalidité
- la pension ne doit subir aucune réduction (cumul avec d'autres revenus)
- le montant de la pension brute correspond au montant où le complément différentiel a été retranché.

En outre la comparaison est restreinte au régime des employés privés, dont la structure des salaires au fil de la carrière avoisine l'évolution des carrières de fonctionnaires.

Pour les régimes non-contributifs cet exercice n'a pas été effectué, vu que la distribution de la durée d'activité montre que les conditions idéales sont remplies par la plupart des personnes.

¹ les pensions d'orphelins ne sont pas disponibles pour les régimes statutaires

² nombre de points sans allocation de famille

³ n.i. 539,29; valeur annuelle du point à l'indice 100 en vigueur 940,30 flux

⁴ il existe une durée minimale de service auprès de l'Etat afin de pouvoir bénéficier d'une pension différée cette durée est actuellement de 10 ans

Montant moyen des pensions (au 31.12.)

Pensions représentatives de la CPEP	Vieillesse				Invalidité			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant
1990	1861	71871	127	54669	1964	61072	454	38808
1991	2094	82550	137	62095	2072	70233	526	44776
1992	2318	84260	149	62239	2148	71695	585	45941
1993	2700	89356	158	65515	2256	75903	657	49070
1994	2878	91452	173	67447	2342	77614	730	50612
variation 93/94		+2,3%		+2,9%		+2,3%		+3,1%
variation 90-94		+27%		+23%		+27%		+30%

Régime non-contributif (APE uniquement)	Vieillesse				Invalidité			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant
1990	2164	120682	479	111115	596	100447	103	84440
1991	2199	130820	485	119245	605	108287	109	93033
1992	2224	136717	493	125242	612	112766	115	96164
1993	2246	143091	500	130671	630	117123	122	98672
1994	2276	149254	511	136667	622	121268	125	103070
variation 93/94		+4,3%		+4,5%		+3,5%		+4,5%
variation 90-94		+24%		+23%		+21%		+22%

Détail pour régimes statutaires au 31.12.1994

CFL	1149	116219	6	70518	1093	108351	23	55392
Communes	628	128975	119	127872	213	119087	89	90410
Etat et parastataux	2276	149254	511	136667	622	121268	125	103070

a. Evolution des montants moyens

Les montants moyens des pensions représentatives du secteur privé évoluent d'environ 12% entre 1990 et 1994 au niveau 100 de l'indice du coût de la vie, alors que ceux du secteur public évoluent de 9%. La progression plus rapide des pensions du régime contributif s'explique par l'amélioration apportée par la loi du 24 avril 1991. La progression des pensions des régimes non-contributifs est due d'une part à l'évolution de la valeur du point qui a été 3,3% entre décembre 1990 et décembre 1993 ainsi que d'autre part à l'évolution des carrières, c'est-à-dire au

changement, dans l'ensemble des pensionnés, des proportions de fonctionnaires issus des différentes carrières.

b. Comparaison des montants absolus

Une première comparaison des données brutes montre qu'en chiffres absolus les pensions payées par les régimes statutaires sont nettement plus élevées que celles payées par le régime contributif.

La différence fondamentale entre les deux régimes réside dans le fait que le régime contributif considère les salaires cotisables de toute la carrière pour calculer le montant de la pension, alors que le mon-

tant de la pension dans le régime non-contributif est calculé en fonction du dernier traitement payé qui, dans le cadre de la structure hiérarchisée de la fonction publique représente toujours le traitement le plus élevé. En outre le régime contributif ne considère pas le salaire dans son intégralité, mais se limite au montant du salaire sur lequel la personne a payé des cotisations. A cause de l'existence d'un plafond de cotisation ceci peut constituer une perte considérable de revenu pour les personnes dont le dernier salaire a été nettement supérieur à ce plafond.

Cependant il existe dans le secteur privé des plans de pensions à l'intérieur des entreprises destinés à parer à ces problèmes.

L'employeur s'engage à payer à son salarié une pension complémentaire à sa retraite de base. Souvent le montant de cette pension complémentaire est déterminé en fonction du montant du dernier salaire, de sorte que le revenu de retraite global des personnes concernées ressemble fortement à une pension du régime non-contributif.

Pour une carrière dont une grande partie de traitement est bloquée par l'existence d'un plafond de cotisation, tel est le cas pour les fonctionnaires de la carrière supérieure, l'écart est le plus élevé. Cependant même pour une carrière dont une partie seulement des traitements se situe au delà du plafond de cotisation, il existe une différence substantielle entre les deux modes de calcul. Ceci résulte du fait que le calcul de la pension du régime contributif met en compte les salaires de toute la carrière, par conséquent la pension se situe au niveau du salaire moyen de toute la carrière de l'assuré. Il est donc évident que pour une carrière assez plane (voir garçon de bureau), l'écart entre les deux modes de calcul est moindre que pour une carrière plus évolutive (voir carrière du rédacteur).

4. Données sur les régimes complémentaires au Luxembourg

Jusqu'à présent il n'existe pas de source statistique centralisant les informations sur les régimes complémentaires existant au Luxembourg. Cependant étant donné qu'un traitement fiscal spécial est réservé aux fonds investis dans ces régimes, l'administration des contributions dispose d'un certain nombre de données concernant ces régimes. L'examen de ces données a permis d'avoir une idée plus précise sur les montants des prestations payées ainsi que sur l'importance des fonds

constitués. Pour les détails techniques et juridiques concernant les régimes complémentaires, il est renvoyé au document «Orientations politiques en matière de pensions complémentaires», du 20 juillet 1995 élaboré par l'Inspection Générale de la sécurité sociale.

Les régimes dont une trace peut être trouvée auprès de l'administration des contributions, sont les régimes fonctionnant selon le système de la promesse de pension avec constitution de provisions au bilan. Les provisions font l'objet d'un examen fiscal en vue de respecter les directives émises par l'administration à ce sujet. Puisque la plupart des régimes existant au Luxembourg fonctionnent selon ce régime (selon les experts environ 95% des régimes), les dossiers de l'administration des contributions peuvent être considérés comme source assez complète. Le nombre de dossiers consultés a permis d'étudier de façon plus ou moins précise les régimes de quelques 150 entreprises.

Lors de la constitution des provisions, l'entreprise doit présenter annuellement un rapport actuariel justifiant les sommes inscrites en tant que provisions au bilan de l'année fiscale en question. Souvent ce bilan actuariel est élaboré par un bureau d'études actuarielles ou une entreprise fiduciaire. Lors de la constitution d'un régime, l'administration exige une copie du règlement qui est à la base de ce régime.

a. Les pensions complémentaires en cours de paiement

Environ 3 500 pensions complémentaires sont payées actuellement. Ce chiffre renferme également les pensions complémentaires attribuées aux ouvriers travaillant auprès de l'Etat ou auprès d'un établissement parastatal. En effet ces ouvriers, en vertu d'un contrat collectif, reçoivent en plus de leur pension de la part de l'établissement de vieillesse et d'invalidité, une pension complémentaire desti-

née à porter leur revenu de retraite à un certain niveau déterminé en fonction de leur dernier salaire. Sont également compris dans le chiffre de 3500 pensions, les pensions complémentaires des employés retraités de la BCEE, qui en outre de la pension versée par la CPEP, bénéficient d'une pension complémentaire de la part de leur employeur en vue d'atteindre également le niveau de 5/6 de leur dernier salaire comme revenu de retraite.

En éliminant ces pensions complémentaires spécifiques, il reste environ 2000 pensions complémentaires payées actuellement à des pensionnés du secteur privé proprement dit.

La répartition par tranches de revenu de l'ensemble de ces pensions révèle que sur l'ensemble environ 90% de ces pensions sont inférieures à 50 000 flux (données de l'année 1995).

La moyenne calculée sur l'ensemble des pensions donne une pension mensuelle d'environ 26 000 flux. En se limitant sur les 2 000 pensions du secteur privé, la moyenne s'élève à environ 32 000 flux, alors que les entreprises du secteur public liquident en moyenne environ 16 000 flux par mois. La moyenne calculée sur les entreprises liquidant actuellement plus de 100 pensions se chiffre à environ 35 500 flux. Le montant moyen par entreprise le moins élevé est de quelque 4 000 flux, alors que la moyenne la plus élevée est de 200 000 flux.

Les salariés soumis à ces régimes peuvent normalement opter soit pour un paiement en capital, soit pour le paiement périodique d'une pension. Pendant l'année 1993 et 1994 une trentaine de paiements en capital ont été répertoriés par l'administration des contributions pour les régimes avec provision au bilan. L'éventail des capitaux payés s'échelonne d'environ 500 000 flux jusqu'à 30 mio de flux.

b. Salariés en activité participant à un régime complémentaire

Les données recueillies ne permettent pas de dresser une image complète des pensions en cours de constitution. Souvent les dossiers soumis à l'administration des contributions sont incomplets et ne renseignent que le montant global de la provision faite. Seuls les dossiers établis par des bureaux d'actuaire confirmés donnent un aperçu exact de l'état d'évolution du régime. Cependant on peut affirmer que la plupart des entreprises pour lesquelles des pensions sont en cours de paiement continuent à offrir à leur personnel en activité des avantages similaires. Alors que pour la grande majorité des entreprises ces plans ne concernent que quelques personnes et font souvent objet de contrats isolés, on remarque que dans d'autres entreprises il existe déjà des plans concernant une grande partie du personnel de l'entreprise.

Répartition par tranches de montant des pensions payées⁸

tranche	pourcentage de personnes
0 - 10 000	39,6%
10 001 - 20 000	25,5%
20 001 - 30 000	12,6%
30 001 - 40 000	6,9%
40 001 - 50 000	3,7%
50 001 - 60 000	2,3%
60 001 - 70 000	2,4%
70 001 - 80 000	1,8%
> 80 000	5,0%

⁸ source: administration des contributions

Les opérations courantes (en millions de francs)

Année	Dépenses courantes	Variation		Recettes courantes	Variation		Solde
		en %	n.i. 100		en %	n.i. 100	
1970	3815			4733			918
1975	7920	15,7%	7,9%	9510	15,0%	7,2%	1590
1980	14619	13,0%	6,4%	16641	11,8%	5,3%	2022
1985	20868	7,4%	1,8%	24959	8,4%	2,9%	4091

1986	22222	6,5%	4,5%	27085	8,5%	6,4%	4863
1987	23660	6,5%	5,4%	28884	6,6%	5,6%	5224
1988	25646	8,4%	8,2%	30869	6,9%	6,7%	5223
1989	28262	10,2%	6,8%	35369	14,6%	11,1%	7107
1990	31541	11,6%	8,0%	40070	13,3%	9,6%	8529
1991	36743	16,5%	12,3%	43948	9,7%	5,7%	7205
1992	39398	7,2%	4,0%	48878	11,2%	7,8%	9480
1993	43765	11,1%	7,7%	52962	8,4%	5,1%	9197
1994	47471	8,5%	5,2%	55546	4,9%	1,7%	8075

Pour les quelques entreprises qui présentent un dossier complet, il apparaît que les personnes dont les droits sont en cours d'acquisition, disposent de revenus qui dépassent le plafond de cotisation du régime légal. Il s'agit essentiellement de quelques grandes entreprises du secteur industriel et d'une grande partie des établissements du secteur bancaire. Etant donné que le nombre des assurés du régime contributif pour lesquels le revenu cotisable dépasse le plafond se situe pour les assurés de la CPEP aux alentours de 10% du nombre d'affiliés, le nombre de personnes intéressées par un tel régime n'est probablement pas beaucoup plus élevé.

Les plans existants fonctionnent souvent en mode «set-off» de la pension légale, c'est-à-dire que le montant de la pension complémentaire est fonction du montant de la pension légale. Le règlement fixe le niveau global de la prestation de vieillesse

et l'entreprise s'engage à payer la différence entre ce niveau et la pension de vieillesse payée par le sécurité sociale.

Ces plans ont aujourd'hui tendance à être remplacés soit par des plans «step-rate», fixant la pension complémentaire elle-même, sans considérer la pension légale payée, soit par des plans à cotisations définies pour lesquels l'entreprise s'engage uniquement au niveau des cotisations. Dans ces cas la prestation sera fonction du capital constitué au départ à la retraite, elle sera donc fonction de l'évolution du rendement sur les capitaux entre autres.

5. La situation financière du régime contributif

Les opérations courantes

En 1994 les recettes courantes dépassent les dépenses courantes de 8,0 milliards de

francs. Ce résultat a été obtenu malgré une croissance des dépenses de 8,5% dépassant largement celle des recettes qui n'augmentent que de 4,9%. En éliminant l'évolution de l'échelle mobile des salaires en 1994, les dépenses progressent de 5,2% contre 1,7% seulement pour les recettes.

L'évolution des recettes courantes suit essentiellement l'évolution de la masse salariale cotisable, en effet les cotisations des assurés, employeurs et la contribution des pouvoirs publics, constituent presque 80% des recettes courantes.

(Source: Extraits de «l'Etude actuarielle des régimes de pension», Ministère de la Sécurité Sociale - Inspection générale, 27 octobre 1995)

Comité Info 2000

Premières conclusions et recommandations, octobre 1995

Les implications pour le Luxembourg

Le secteur des télécommunications à Luxembourg

Le secteur des télécommunications est créateur de richesse considérable dans les

pays industriels. Les revenus en provenance de ce secteur constituent une part importante du produit national brut. Le tableau ci-après donne l'importance du secteur des télécommunications au Luxembourg, en comparaison avec d'autres pays.

Revenus issus des télécommunications en 1994		
	Total (en millions US\$)	Pourcentage du PNB
Belgique	3.486,5	1,7%
France	23.243,2	1,9%
Allemagne	39.506,2	2,4%
Pays-Bas	6.970,3	2,3%
Luxembourg	280,2	2,8%

Source: James Capel & Co. Ltd

De manière générale, la population luxembourgeoise est bien desservie par l'opérateur national, l'Entreprise des Postes et Télécommunications. Le tableau ci-après donne le critère d'évaluation de base, à savoir le nombre de lignes télé-

phoniques par cent habitants, pour différents pays. Selon ce critère, le Luxembourg se trouve parmi les premiers pays européens, et tient même la comparaison avec les Etats-Unis, la référence en la matière.

Pénétration téléphonique en 1994			
	Population (en millions)	Lignes téléphoniques (en millions)	Lignes téléphoniques par cent habitants
Belgique	10,1	4,6	45,7
France	57,8	31,6	54,7
Allemagne	81,9	38,6	47,1
Pays-Bas	15,4	7,8	50,6
Luxembourg	0,4	0,2	54,9

Nombre de lignes téléphoniques par cent habitants

Source: James Capel & Co. Ltd

En plus, le coût de l'accès au service téléphonique de base tient la comparaison

avec les moyennes internationales, tel que illustré sur les tableaux suivants:

Comparaison des tarifs résidentiels	
	Indice
Belgique	100
France	85
Allemagne	92
Pays-Bas	96
Luxembourg	71

Indice = 100 pour le Royaume-Uni (BT)
Comparaison des tarifs résidentiels

Source: James Capel & Co. Ltd

Comparaison des tarifs professionnels	
	Indice
Belgique	119
France	122
Allemagne	128
Pays-Bas	104
Luxembourg	86

Indice = 100 pour le Royaume-Uni (BT)
Comparaison des tarifs professionnels

Source: James Capel & Co. Ltd

Le réseau de l'Entreprise des Postes et Télécommunications est parmi les plus avancés en Europe. Depuis cette année, 100% des centres locaux de commutation sont numériques. La qualité du service de raccordement de nouveaux clients s'est continuellement améliorée depuis 1993.

En 1993, le marché des télécommunications au Luxembourg se répartissait pour 10% sur les équipements et les systèmes de télécommunications et pour 90% sur les services de télécommunications.

Parmi ces derniers, 72% étaient générés par les services de téléphonie à raison de 45% pour les communications internationales

et 27% pour les communications nationales.

Les 18% restants se répartissaient entre les services de lignes louées, de transmission de données et de télématique (9%), les services de communication mobiles (5%) et d'autres services (4%).

La caractéristique la plus frappante de cette composition est la partie élevée de revenus générés par le service téléphonique international. Une analyse plus fine de ce trafic international est donnée à la figure ci-après, en comparaison avec d'autres pays européens.

voisins, qui chercheraient à profiter de la libéralisation.

Le Luxembourg face à la nouvelle réglementation et face aux forces de marché

Transposition des mesures européennes en législation luxembourgeoise

La politique de libéralisation menée par la Commission Européenne n'est pas un but

- le degré d'avancement de cette infrastructure et les choix technologiques et économiques qui en résultent;
- le degré de déploiement de cette infrastructure et la question sur le service universel qui lui est associée;
- la vitesse de déploiement de cette infrastructure et les implications sur les investissements requis.

La transposition de ces mesures doit donc s'appuyer sur un projet politique à long terme. Ce projet doit respecter le cadre réglementaire fixé par l'Union Européenne, mais également laisser une place à des objectifs nationaux et des moyens originaux pour les atteindre. Vu son ampleur, ce projet doit être porté par une grande majorité des parties intéressées, c.-à-d. l'ensemble du Luxembourg. La mise en place du Comité Info 2000 s'inscrit dans cette perspective.

Les forces de marché

L'importance croissante des forces de marché dans le secteur des télécommunications donne au Luxembourg l'opportunité d'attirer de nouvelles entreprises. Les activités de ces entreprises cibleront à la fois le marché national et le marché international. Elles contribueront à l'offre de produits nouveaux et généreront des emplois nouveaux. De même, l'Entreprise des Postes et Télécommunications pourra étendre sa gamme de produits sur le marché national et déployer des activités à l'étranger.

Ces forces de marché doivent respecter le cadre réglementaire en vigueur. Elles peuvent donc, dans une certaine mesure, être canalisées par l'action politique. D'un point de vue économique, le défi d'une politique des télécommunications luxembourgeoises est alors d'assurer que tous les secteurs de l'industrie luxembourgeoise retireront un bénéfice net de la libéralisation.

Les objectifs du Ministère des Communications

Face à toutes ces évolutions, le Ministère des Communications a clairement ressenti le besoin du Luxembourg pour une initiative politique sur les télécommunications.

Cette initiative devra permettre au secteur des télécommunications luxembourgeois d'entamer un processus de transformation. Ce changement est requis si la population et les institutions du Luxembourg veulent pleinement profiter des développements internationaux qui ont eu lieu aux niveaux réglementaire et commercial du secteur des télécommunications.

Le Ministère considère que les éléments suivants doivent être intégrés dans cette politique:

Flux en 1992			
	Trafic sortant (en millions de minutes)	Trafic entrant (en millions de minutes)	Bilan
Belgique	911	non disponible	non disponible
France	2.449	2.540	+ 4%
Allemagne	4.097	3.100	- 24%
Pays-Bas	1.134	1.039	- 8%
Luxembourg	181	107	- 41%

Comparaison des trafics entrant et sortant

Source: UIT

Cette analyse montre qu'à l'intérieur de la composante des revenus liés aux communications internationales, un déséquilibre substantiel existe entre les volumes du trafic entrant et sortant, en faveur du trafic sortant.

Les destinations principales des appels sortants sont données à la figure suivante:

en soi, mais vise à réaliser les objectifs décrits plus haut, à savoir:

- Promouvoir une infrastructure avancée en Europe.
- Ouvrir les frontières à la circulation de l'équipement terminal.
- Accroître la compétitivité des industries et améliorer l'offre des services.

Pays destinataires du trafic sortant en 1992		
	Trafic sortant (en millions de minutes)	Pourcentage du trafic sortant total
Belgique	42	23%
France	35	19%
Allemagne	36	20%
Pays-Bas	17	14%
Etats-Unis	14	12%
Autres	57	32%

Les destinations principales des appels sortants

Source: Telegeography Inc. 1993

Plus que 60% de cette composante vitale des revenus peuvent être attribués au trafic téléphonique avec des pays voisins. Pour les opérateurs de ces pays, la perspective d'offrir des moyens de transport alternatifs à ce trafic peut paraître extrêmement attractive, en particulier étant donné que l'investissement requis est minimal. Ainsi, la caractéristique remarquable du marché des télécommunications luxembourgeois est son caractère extrêmement attractif pour les opérateurs

La transposition des mesures européennes en législation luxembourgeoise, tout en reflétant le détail de ces mesures, ne doit pas perdre de vue ces objectifs primordiaux. Ces objectifs dépassent le cadre purement réglementaire et font appel à une réflexion bien plus large, alliant des aspects politiques, économiques, sociaux et technologiques.

Rien que l'objectif de l'infrastructure avancée fait intervenir une multitude de questions sur:

- Etablir un programme structuré visant la transposition des directives européennes en matière de télécommunications.

Cette transposition nécessitera l'élaboration d'une nouvelle loi sur les télécommunications. La définition de cette loi n'est pas simple et fait intervenir différents niveaux de complexité.

- Au niveau politique, la réflexion est compliquée par le fait que des secteurs traditionnellement séparés des télécommunications doivent être intégrés. Au Luxembourg, tel est le cas du secteur de la télédistribution, qui est très développé contrairement à d'autres pays de l'Union Européenne.
- Au niveau réglementaire, la transposition doit anticiper sur les mesures européennes à venir. Certaines définitions fondamentales, telle que celle du service universel, sont encore soumises à discussion.
- Au niveau technique, des contraintes surgissent en raison de la taille réduite du Luxembourg. Ainsi le Luxembourg est confronté à des restrictions au niveau de l'utilisation du spectre de radiofréquences de mobilo-phonie, en raison du débordement des zones d'émission des pays voisins. L'attribution d'une deuxième licence de réseau de mobilo-phonie s'en trouve compliquée.
- Stimuler la création d'un environnement compétitif des télécommunications, qui profite à l'ensemble des secteurs et institutions du Luxembourg.

Le Luxembourg s'est constitué un avantage compétitif en tant qu'emplacement d'entreprises privées internationales. Le Luxembourg doit maintenir cet avantage en créant un environnement qui permette à ces industries de continuer à se développer. Une infrastructure moderne de télécommunications et des services de télécommunications à des prix compétitifs sont des composantes fondamentales d'un tel environnement.

Le Ministère peut, dans une certaine mesure, influencer la nature exacte et le calendrier des mesures destinées à créer un secteur des télécommunications compétitif à Luxembourg. Le Ministère a l'intention d'utiliser cette marge de manœuvre afin de:

- informer les industries internationales des possibilités offertes par le nouvel environnement à Luxembourg;
- promouvoir activement la création d'emplois nouveaux dans le secteur privé des télécommunications;
- encourager des entreprises existantes au Luxembourg de diversifier leurs

activités dans le secteur national et international des télécommunications;

- attirer des nouveaux investissements grâce à un nouvel avantage compétitif: des services de télécommunications de niveau mondial.

- Permettre à l'Entreprise des Postes et Télécommunications de fournir une contribution maximale à l'éclosion d'un marché des télécommunications compétitif.

En raison de son monopole, l'Entreprise des Postes et Télécommunications a jusqu'à présent été l'acteur principal du secteur des télécommunications à Luxembourg. Même si l'abolition de ce monopole fait partie de la politique de libéralisation européenne, il est probable que l'Entreprise des Postes et Télécommunications reste un élément central du secteur et un des principaux bénéficiaires de la libéralisation. De ce fait, l'Entreprise des Postes et Télécommunications détient une position clé dans la restructuration du marché luxembourgeois. La nouvelle politique des télécommunications doit conférer à l'Entreprise des Postes et Télécommunications les moyens d'utiliser cette position clé afin de contribuer au développement d'un marché des télécommunications compétitif et florissant.

Ces objectifs ne constituent que la base sur laquelle les membres du Comité sont invités à réfléchir. Le Ministère a voulu livrer quelques pistes de réflexion et décrire certaines des difficultés auxquelles il se trouve confronté.

Le mandat du Comité Info 2000

Le mandat du Comité est de réfléchir sur les propositions que le gouvernement a formulées en matière de politique des télécommunications. Les membres du Comité sont tenus à situer ces propositions dans un contexte plus large, tenant compte des préoccupations de secteurs étroitement liés aux télécommunications, et à réfléchir à ces propositions d'un point de vue d'utilisateur de télécommunications. Les membres du Comité sont également invités à situer leurs contributions dans la perspective ouverte par la société de l'information, et de conduire leurs réflexions à la lumière des principes de base de la vision du G7 sur la société de l'information. Une attention tout à fait particulière devra être accordée aux questions d'accès universel et d'égalité des chances des citoyens face à la société de l'information.

En particulier, les membres du Comité donneront leur avis sur les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs généraux du Ministère, à savoir:

- Exécuter les mesures européennes.
- Créer un secteur des télécommunications compétitif et florissant.
- Permettre à l'Entreprise des Postes et Télécommunications de fournir une contribution maximale au succès d'un marché des télécommunications compétitif.

En particulier, les membres du Comité tiendront compte des aspects suivants de la position luxembourgeoise:

- La réglementation actuelle du secteur des télécommunications.
- La structure globale de l'économie luxembourgeoise.
- La taille et de la composition du marché.
- La composition du secteur industriel luxembourgeois.
- Les spécificités sociales et culturelles du Luxembourg.

Les membres du Comité ont été choisis en fonction de leur expertise au niveau

- du fonctionnement de l'économie luxembourgeoise et de ses sensibilités particulières;
- de l'évolution actuelle et future des industries des télécommunications, des technologies de l'information et des médias;
- des activités de télécommunications de l'Entreprise des Postes et Télécommunications;
- du secteur des services bancaires et financiers.

En vertu de ces critères, Madame le Ministre des Télécommunications Mady DELVAUX a convié les personnalités suivantes à participer aux travaux du Comité:

Monsieur Romain BAUSCH
(Société Européenne des Satellites)

Monsieur Michel DELLOYE
(CLT Multi Media)

Monsieur Raymond KIRSCH
(Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat)

Monsieur André LUSSI
(Cedel Bank)

Monsieur Edmond TOUSSING
(Postes et Télécommunications)

Les travaux du Comité sont en outre accompagnés par Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER. Le Comité bénéficie également du soutien de Monsieur PHILIP-BRAMWELL (DDV Telecommunications Strategy), conseiller extérieur auprès du Ministère des Communications. Le secrétariat est assuré par Monsieur Roland LENERS.

Le Comité s'est réuni durant la période allant de juin à octobre 1995. En prévision du débat parlementaire et public qui sera engagé sur la nouvelle loi des télécommunications, le Comité a tenu à livrer le résultat provisoire de ses réflexions. Cette réflexion n'est pas pour autant terminée. Elle se prolongera durant les mois à venir, et dans ce sens les conclusions du Comité présentées à la section suivante ne sauraient être qu'intermédiaires.

Les conclusions intermédiaires du Comité Info 2000

Les fondements d'une société de l'information luxembourgeoise

Les interactions multiples entre le secteur des télécommunications et la société de l'information font qu'une réflexion sur une nouvelle politique des télécommunications ne saurait être dissociée de considérations plus générales sur la société de l'information. Il est donc important de jeter les bases d'une politique plus générale en faveur de la société de l'information avant de s'engager dans des discussions plus particulières sur les télécommunications. Ces principes de base doivent être suffisamment flexibles pour être adaptés aux évolutions actuellement imprévisibles auxquelles les secteurs des télécommunications, des technologies de l'information et des médias seront soumis. Ces principes doivent être suffisamment larges pour servir de base à la définition de politiques dans d'autres secteurs pertinents à la société de l'information de manière à garantir la cohérence entre les différentes actions politiques.

De nombreuses initiatives de réflexion sur la société de l'information ont été initiées à travers le monde. Ces initiatives ont en général leur origine dans les mêmes motivations politiques, à savoir le désir d'améliorer l'utilisation des technologies de l'information et de communication et de tirer pleinement profit des opportunités qu'elles offrent. Le Comité a donc considéré qu'il serait très utile d'examiner certaines de ces initiatives afin de s'instruire sur les voies choisies par d'autres pays face à des problèmes et défis similaires.

Le Comité a passé en revue plusieurs initiatives européennes et a constaté qu'elles s'articulent toutes autour des mêmes points clés.

Une opportunité majeure existe

En raison de l'évolution et de l'interpénétration des technologies d'information et de communication, nos vies, nos méthodes de travail, nos loisirs et nos relations sociales vont connaître des chan-

gements importants. Pour que ces changements contribuent à un mieux-être de la société, il est nécessaire de les anticiper et d'y préparer l'ensemble de la société, que ce soit au niveau de l'individu, de la collectivité ou de l'entreprise.

La performance de l'économie nationale est en jeu

L'avènement de la société de l'information affectera fortement nos besoins économiques et constitue donc un défi à la compétitivité de notre économie. Si nous ne parvenons pas à relever ce défi, des emplois seront inéluctablement perdus sans que des emplois nouveaux soient créés. Nous devons veiller à nos intérêts nationaux en maintenant, voire en développant notre compétitivité internationale.

La complexité du sujet demande une approche intégrée

Le succès d'une politique de la société de l'information dépend fortement de la façon dont les secteurs des télécommunications, des technologies de l'information et des médias sont mis en relation. Etant donné que la société de l'information résulte précisément de la convergence entre ces trois secteurs, il faut désormais veiller à ce que les politiques définies pour ces trois secteurs soient cohérentes.

La collaboration entre les secteurs public et privé est essentielle

L'importance du défi demande la mobilisation de l'ensemble des ressources nationales. Il est donc primordial que les secteurs public et privé se rejoignent dans un effort commun pour une transition réussie vers la société de l'information.

Le Comité est d'avis que ces quatre points devraient constituer les bases d'une politique de la société de l'information pour le Luxembourg. Le Comité propose d'adopter les quatre principes suivants comme fondements de cette politique:

Premier principe

Le progrès des technologies d'information et de communication offrent l'opportunité d'améliorer un nombre important d'aspects de notre société, moyennant un changement correspondant des structures d'organisation traditionnelles. Le Luxembourg développera et mettra en place un programme national afin de faire bénéficier tous les secteurs de la société luxembourgeoise des retombées positives des nouvelles technologies.

Deuxième principe

Le Luxembourg reconnaît que son action face aux opportunités et défis créés par le changement technologique aura un impact matériel sur l'avenir à moyen et long terme de l'économie nationale. Il oeuvrera de manière à assurer des bénéfices économiques générés par les nouvelles activités liées au changement technologique.

Troisième principe

Les politiques sur l'utilisation de la technologie de l'information, la réglementation des réseaux de communication et la création et utilisation de l'information elle-même doivent être intégrées et appliquées de manière cohérente. Aussi le Luxembourg développera-t-il une politique unifiée sur les médias, les télécommunications et la technologie de l'information et s'organisera de manière à appliquer efficacement cette politique.

Quatrième principe

En accord avec les avis du G7 et de l'Union Européenne, le concept central de la stratégie gouvernementale devrait consister en une coopération active entre les secteurs public et privé pour la mise en place d'une stratégie volontariste pour la transition du Luxembourg vers la société de l'information.

Etant donné que des principes similaires ont été adoptés par la majorité des pays développés, le Comité estime que le Luxembourg devra se démarquer des autres pays à travers son originalité dans les actions concrètes, basées sur ces principes. Ces actions devront utiliser au mieux les atouts spécifiques que présente le Luxembourg. Le Comité a identifié les atouts suivants comme particulièrement pertinents dans sa transition vers la société de l'information.

- *Carrefour européen au sens géographique et culturel*

La situation géographique du Luxembourg et le caractère multiculturel et multilingue de sa population en font un emplacement de choix pour des entreprises dont les activités sont à caractère international. Cet avantage est actuellement bien reconnu dans le secteur bancaire et doit être également exploité par le Luxembourg dans sa transition vers une plate-forme internationale de la société de l'information.

- *Dynamisme*

Bien que l'exiguïté du marché luxembourgeois puisse dans certains cas s'avérer comme un facteur de vulnérabilité, la taille réduite confère au Luxembourg une rapidité de réaction bien supérieure à celle des autres pays.

- *Infrastructure de télécommunications de haute qualité*

L'infrastructure de télécommunications actuellement exploitée par l'Entreprise des Postes et Télécommunications est parmi les meilleures en Europe, tant au niveau de sa qualité technique, qu'au niveau des tarifs pour le consommateur.

- *Forte pénétration du câble de télédistribution*

Le Luxembourg est caractérisé par un des taux d'installation de câble de télédistribution les plus importants en

Europe. Etant donné la qualité de l'infrastructure de télécommunications, le Luxembourg bénéficie donc d'une base très solide pour le déploiement d'une infrastructure avancée.

• *Politique volontariste favorisant les avantages compétitifs des entreprises situées au Luxembourg*

Par le passé, le gouvernement et la population du Luxembourg ont prouvé à maintes reprises leur volonté et leur capacité à entretenir une croissance économique constante. Le soutien aux initiatives privées accordé par les gouvernements successifs démontre l'engagement du secteur public en faveur de la prospérité du secteur privé et a contribué à créer un climat de confiance entre les deux secteurs.

• *Présence de deux acteurs européens majeurs des secteurs des médias (CLT) et de la diffusion (SES)*

La présence des entreprises CLT et SES dont les activités sont des maillons essentiels d'une société de l'information, confère au Luxembourg une crédibilité et une expertise inestimables. Elle démontre ensuite que des entreprises situées au Luxembourg savent développer des activités internationales et s'imposer au premier plan européen.

• *Développement du secteur financier et bancaire*

La présence d'un secteur financier et bancaire extrêmement bien développé, ayant des besoins considérables en matière de télécommunications, rend Luxembourg très attractif aux entreprises de télécommunications et de technologies de l'information. En outre, le secteur financier et bancaire peut prendre une position de meneur dans le développement et la fourniture de nouveaux services.

Une nouvelle politique des télécommunications luxembourgeoise

Objectifs

Avant de réfléchir à une nouvelle politique des télécommunications, le Comité a donc passé en revue les éléments suivants:

- Le défi humain, économique et politique lancé par la société de l'information.
- Les évolutions européennes dans le secteur des télécommunications.
- Les conséquences pour le Luxembourg.

Le Comité a ensuite établi quatre principes de base d'une société de l'information pour le Luxembourg qui le guideront

dans sa réflexion ultérieure. Par ailleurs, le Comité a pris connaissance des objectifs du Ministère des Communications en matière de politique des télécommunications.

Fort de toutes ces considérations, le Comité propose les six objectifs suivants d'une nouvelle politique de télécommunications au Luxembourg.

1 *Traduire les directives de l'Union Européenne en législation luxembourgeoise.*

Le Comité considère que le secteur des télécommunications luxembourgeois doit se mettre en phase avec l'évolution internationale et en particulier s'exposer à des risques considérables si les directives de l'Union Européenne ne sont pas transposées en législation nationale. Dans la mesure où ces directives cherchent à promouvoir l'ouverture des réseaux et la création d'un grand marché unique, elles permettront en plus à des entreprises situées au Luxembourg d'étendre plus facilement leurs activités à l'étranger. Cette transposition constituera finalement un signal politique important et renforcera la crédibilité de la politique d'intégration européenne du Luxembourg.

2 *Favoriser le développement d'une autoroute de l'information pour tous.*

Le Comité est convaincu que le succès de la société de l'information est largement tributaire du soutien de l'ensemble de la population. Il est donc important de donner un accès universel à la société de l'information. Il faut éviter de scinder les citoyens en ceux munis d'un accès à la société de l'information et en ceux dépourvus d'un tel accès. Ainsi le Comité croit qu'à terme tous les Luxembourgeois devraient avoir accès à une infrastructure correspondant à leurs attentes. Le Comité est conscient de l'importance des moyens d'investissements nécessaires au déploiement de cette infrastructure. Par ailleurs, le Comité estime qu'un nombre considérable d'incertitudes, liées à l'évolution des marchés et de la technologie, continuent à planer sur la réalisation de cet objectif. De ce fait, le Comité ne se considère pas en mesure de fixer un calendrier précis à cet objectif. Cependant, par son passé, le Luxembourg a démontré sa capacité d'allier les secteurs public et privé autour d'un objectif ambitieux. Le Comité a reconnu l'importance capitale de cette alliance dans son quatrième principe. Le Comité estime donc que le Luxembourg est particulièrement bien placé pour réaliser cet objectif.

3 *Développer des services de télécommunications compétitifs pour les entreprises situées au Luxembourg.*

En raison de la croissance du caractère international des échanges commerciaux, le coût et l'efficacité des services de communications deviennent des facteurs de plus en plus importants pour les entreprises. Pour certains services, notamment bancaires, la qualité des communications est déjà devenue déterminante. Des services de télécommunications peu compétitifs peuvent décourager des entreprises à s'implanter à Luxembourg, de même qu'elles peuvent obliger des entreprises à délocaliser certaines de leurs activités vers l'étranger. Le Comité conclut donc que les entreprises doivent bénéficier de services de télécommunications performants si le Luxembourg veut maintenir ses avantages compétitifs et assurer ainsi sa prospérité.

4 *Permettre à l'Entreprise des Postes et Télécommunications d'assumer son rôle d'acteur majeur du secteur des télécommunications.*

Le Comité admet le rôle central que joue l'Entreprise des Postes et Télécommunications dans le secteur des télécommunications au Luxembourg. Le Comité reconnaît sa qualité de 4^e employeur du pays et contribuable important du budget de l'Etat luxembourgeois. Le Comité se montre impressionné par les progrès réalisés par l'Entreprise des Postes et Télécommunications pendant les dernières années, notamment au niveau de la réduction des délais de raccordement au réseau téléphonique et de la revalorisation technologique constante de son réseau. Par ailleurs, le Comité lui reconnaît une haute opinion du service public, comme le démontrent ses plans d'investissements actuels. Par conséquent, le Comité considère que l'Entreprise des Postes et Télécommunications doit continuer son rôle d'acteur majeur du secteur des télécommunications luxembourgeois et que la nouvelle politique des télécommunications doit lui permettre d'assumer pleinement ce rôle dans le cadre d'une logique d'entreprise.

5 *Maintenir les revenus publics en provenance du secteur des télécommunications.*

La contribution de l'Entreprise des Postes et Télécommunications au budget de l'Etat luxembourgeois représente actuellement un peu plus de 1%, ce qui en constitue une fraction non négligeable. Le Comité reconnaît donc qu'il est de l'intérêt général que le niveau des revenus publics en provenance du secteur des télécommunications soit maintenu.

6 *Attirer des nouvelles entreprises liées au secteur des télécommunications.*

Le marché des télécommunications connaîtra une croissance globale continue

durant les années à venir. De nouvelles entreprises vont être créées, des entreprises établies vont chercher à diversifier et à étendre leurs activités. Ces entreprises vont être un facteur déterminant dans la création d'emplois et la génération de richesse nationale. Le Comité considère que la nouvelle politique des télécommunications doit se donner les moyens de valoriser le Luxembourg auprès de ces entreprises et de les attirer au Luxembourg.

Actions

A travers ses fondements pour une société de l'information au Luxembourg, le Comité a essayé de jeter des bases dont il espère qu'elles resteront valables bien au-delà de notre fin de siècle. Ce même souci a animé le Comité lorsqu'il a formulé les six objectifs de la nouvelle politique des télécommunications. Sans se fixer sur un calendrier très précis quant à la réalisation de ces objectifs, le Comité estime qu'ils peuvent constituer une vision pour les dix ans à venir.

Outre des visions à long terme, le Comité a également tenu à réfléchir aux voies sur lesquelles le Luxembourg pourrait s'engager dès à présent. Le Comité a donc formulé quelques recommandations précises à l'attention du gouvernement, et qui constituent l'aboutissement de ses réflexions. Ces recommandations ont été regroupées en 6 thèmes.

La libéralisation du secteur des télécommunications

Jusqu'à présent, la politique des télécommunications du Luxembourg était focalisée sur le marché national et intimement liée au monopole de l'opérateur national, l'Entreprise des Postes et Télécommunications. La libéralisation du secteur des télécommunications dans les pays de l'Union Européenne et aux Etats-Unis a libéré des forces de marché, sous la pression desquelles ces monopoles de droit ou de fait disparaîtront.

Le Comité pense que le maintien de la politique actuelle ne permettra ni à l'Entreprise des Postes et Télécommunications de se positionner de manière avantageuse dans un secteur des télécommunications libéralisé ni aux consommateurs de continuer à avoir accès à des nouveaux services, de haute qualité et à des prix raisonnables. En plus cette politique pénaliserait toute entreprise du secteur des télécommunications, opérant à partir du territoire national et désireuse d'exporter ses produits. Le Comité estime donc que le Luxembourg doit définir une politique libérale des télécommunications, de même qu'il a su mener avec succès une politique libérale dans les secteurs de l'audiovisuel et du satellite. Le Comité conseille que le calendrier de libéralisation respecte celui établi par l'Union Européenne.

Dans le secteur des télécommunications, les communications mobiles GSM connaissent actuellement le taux d'expansion le plus important. Un nombre croissant d'opérateurs et de prestataires de services offrent des services de communications mobiles de plus en plus variés à des prix de moins en moins élevés. Au niveau européen, les infrastructures de mobilophonie seront libéralisées au 1^{er} janvier 1996. Cette libéralisation implique que les nouveaux entrants sur le marché pourront offrir des services de communications mobiles en utilisant leurs propres infrastructures. Le marché luxembourgeois est actuellement disputé par 4 prestataires de services, utilisant une infrastructure de mobilophonie unique exploitée par l'opérateur LuxGSM. Afin de stimuler le marché national de la mobilophonie, dans l'intérêt et du consommateur et de l'économie nationale, le gouvernement a décidé de lancer un processus d'attribution d'une deuxième licence d'opérateur de mobilophonie GSM. Le Comité reconnaît les avantages qui peuvent en découler pour le consommateur.

Le Comité est conscient que l'adoption d'une politique libérale soulève des questions importantes quant à l'obligation de service universel. Cette obligation incombe actuellement à l'Entreprise des Postes et Télécommunications et garantit à chaque résident du Luxembourg un service minimum. Le Comité est d'avis que le service universel doit être maintenu et amélioré pour tenir compte de l'évolution technologique dans le secteur des télécommunications. Le rôle central joué par le service universel dans un environnement libéralisé a amené les membres du Comité à lui accorder un thème à-part.

RECOMMANDATION 1:

Le Comité Info 2000 recommande la définition d'une politique libérale des télécommunications, caractérisée par un minimum d'interventionnisme de la part de l'Etat, mais garantissant le maintien du service universel ainsi que son amélioration.

Une nouvelle loi des télécommunications

Le Comité reconnaît qu'il y a un besoin urgent pour une nouvelle loi des télécommunications. En effet la loi actuelle est sur certains points en désaccord avec la réglementation européenne existante. Des opérateurs extérieurs peuvent exploiter le vide juridique de fait pour livrer une concurrence sauvage à l'opérateur national. Cette loi doit donner au gouvernement les moyens de mettre en pratique sa politique de libéralisation tout en veillant à la disponibilité de la qualité du service universel.

En particulier une autorité réglementaire nationale (ARN) indépendante devrait

être créée, investie du pouvoir de juridiction sur les activités de télécommunication. L'ARN aura comme rôle essentiel de garantir que tous les citoyens puissent avoir accès à des services de télécommunications modernes et efficaces, à des prix raisonnables. A cet effet, les tâches de l'ARN comprendront entre autres:

- Elaborer des critères d'évaluation (au niveau des tarifs, de la qualité des services, ...) des performances des différents opérateurs.
- Concilier les différents opérateurs en cas de contentieux.
- Promouvoir une tarification basée sur les coûts des services d'infrastructure rendus entre opérateurs.
- Surveiller des conditions d'interconnexion entre les réseaux des différents opérateurs.

Le secteur libéralisé de la mobilophonie, mettant en présence deux opérateurs concurrents, sera probablement le premier champ d'activités important de l'ARN.

Le secteur des télécommunications est caractérisé par une évolution extrêmement rapide et imprévisible, au niveau et des progrès technologiques et des forces de marché et de la réglementation européenne. Il est clair que la nouvelle loi ne pourra pas anticiper le détail de toutes ces évolutions. Par conséquent la loi doit être suffisamment souple afin de permettre la mise en place d'un cadre réglementaire qui soit adapté aux évolutions du secteur.

RECOMMANDATION 2:

Le Comité Info 2000 recommande l'élaboration urgente d'une nouvelle loi des télécommunications. Cette loi doit être en accord avec la réglementation européenne existante. Elle doit laisser un maximum de flexibilité dans ses mesures d'exécution, afin qu'elle puisse s'adapter aux évolutions rapides du secteur. En particulier, le Comité Info 2000 reconnaît la nécessité de mettre en place une autorité réglementaire nationale indépendante.

Le déploiement d'une infrastructure avancée

Le Comité reconnaît que les infrastructures actuellement déployées au Luxembourg ne sont pas adaptées à la fourniture de services interactifs large bande, caractéristiques des futures autoroutes de l'information. Les plus importantes de ces infrastructures sont le réseau public téléphonique de l'Entreprise des Postes et Télécommunications et les réseaux de télé-distribution. Le réseau téléphonique est actuellement incapable de transporter des services large bande, tels des programmes de télé-vision. Les réseaux de télé-distribution ne permettent pas l'interactivité et le

lancement des programmes de télévision digitale en Allemagne et en France risque même de poser de sérieux problèmes de capacité à la plupart de ces réseaux. Une revalorisation technique des réseaux actuels est donc nécessaire, ce qui requiert des investissements importants.

Sur base d'hypothèses largement acceptées dans l'industrie et de résultats d'une étude récente commandée par l'Union Européenne, une évaluation sommaire des investissements requis pour une infrastructure avancée, ayant une couverture nationale, conduit à une fourchette allant de 2 à 13 milliards de LUF. L'hypothèse maximale (13 milliards LUF) correspond à un déploiement en cas d'absence totale d'infrastructure au départ. L'hypothèse minimale (2 milliards LUF) correspond à une utilisation de toutes les ressources actuellement disponibles (infrastructures, droits de passage, ...) à leur niveau d'efficacité théorique maximal.

Le Comité est d'avis qu'il y a actuellement trop d'incertitudes pour que la rentabilité financière à court terme d'une telle infrastructure soit garantie. De ce fait, le Comité ne croit pas que le secteur privé soit prêt à réaliser l'intégralité des investissements nécessaires au déploiement d'une infrastructure avancée, à couverture nationale. Dès lors, le débat sur le déploiement de cette infrastructure dépasse le cadre strictement économique et financier et fait appel à des considérations d'ordre politique et sociétair. Le Comité estime donc que le secteur privé n'est actuellement pas en mesure de s'engager sur la réalisation d'une infrastructure avancée, à couverture nationale.

A l'instar de la Commission Européenne, le Comité estime que le déploiement d'une infrastructure avancée fera intervenir un grand nombre d'acteurs différents. Outre les opérateurs téléphoniques et de télédistribution, toutes les entreprises propriétaires de réseaux de communications et de distribution, telles que les sociétés d'électricité, d'eau, de chemins de fer, etc., seront appelées à jouer un rôle actif. Le Comité considère qu'une concertation entre tous ces acteurs pourrait considérablement accélérer le déploiement d'une infrastructure avancée et donc accélérer le développement d'un secteur compétitif de services de télécommunications. Le Comité remarque la position centrale que l'Etat pourrait occuper dans une telle coordination, en vertu de ses liens privilégiés avec une grande partie des entreprises propriétaires de réseaux.

RECOMMANDATION 3:

En raison de l'importance des investissements requis par une infrastructure avancée, le Comité Info 2000 recommande une coordination entre tous les acteurs impliqués dans le déploiement éventuel d'une telle infrastructure. Le Comité Info 2000

suggère au gouvernement de prendre l'initiative d'une concertation entre toutes les parties concernées.

Le rôle de l'Entreprise des Postes et Télécommunications

Conscient des menaces qui pèsent sur l'Entreprise des Postes et Télécommunications dans un environnement libéral, mais également des opportunités qui se présentent à elle, le Comité a tenu à livrer ses réflexions sur le rôle que l'Entreprise des Postes et Télécommunications pourrait dorénavant jouer dans le secteur des télécommunications. Ces réflexions constituent des avis et non des recommandations, car il appartient à l'Entreprise des Postes et Télécommunications seule de définir sa stratégie d'entreprise.

Le Comité estime que, suite à la libéralisation, la part de marché détenue par l'Entreprise des Postes et Télécommunications dans le secteur des télécommunications luxembourgeois risque de diminuer dans les années à venir. Bien que globalement le marché puisse connaître une croissance, les revenus de l'Entreprise des Postes et Télécommunications en provenance de ses activités luxembourgeoises, notamment du secteur très convoité des communications professionnelles internationales, risquent également de diminuer. Un rééquilibrage des tarifs aux dépens des clients résidentiels pourrait en être la conséquence, de même que des difficultés croissantes dans le maintien du taux d'emploi de l'Entreprise des Postes et Télécommunications. Le Comité a donc réfléchi aux actions que l'Entreprise des Postes et Télécommunications pourrait envisager afin de maintenir sa compétitivité et sa prospérité, et donc ses tarifs avantageux et sa qualité de 4^e employeur du pays.

Etant donné que l'Entreprise des Postes et Télécommunications était une administration à vocation technologique jusqu'il y a quelques années, le Comité considère que son handicap majeur est son retard en matière de sens commercial et de culture d'entreprise. Un renforcement de ses structures de commercialisation lui paraît nécessaire ce qui devrait se traduire par une présence accrue sur le terrain, voire par une certaine agressivité. Une attention tout à fait particulière devrait être accordée aux clients importants. Le Comité estime également que l'Entreprise des Postes et Télécommunications devrait développer son image de marque dans le public, en valorisant la qualité technologique de son réseau et ses tarifs généralement avantageux.

Le Comité constate par ailleurs qu'un nombre important d'alliances ou de participations entre opérateurs ont vu le jour ces derniers temps, impliquant l'ensemble des opérateurs des pays voisins. Ainsi France Telecom et Deutsche Telekom ont

créé la société commune Atlas, l'opérateur néerlandais KPN fait partie du consortium Unisource (ensemble avec les opérateurs suisse, suédois et espagnol) et Belgacom ouvrira prochainement 49.9% de son capital à un opérateur étranger. Le Comité se pose alors la question dans quelle mesure l'opérateur luxembourgeois pourra rester à l'écart de ces alliances. Le Comité estime que la réponse à cette question devra être trouvée rapidement.

Le Comité a également étudié l'idée d'une éventuelle séparation des divisions des postes et des télécommunications de l'Entreprise des Postes et Télécommunications. Un nombre important d'opérateurs européens ont effectué cette séparation dans le souci de distinguer des métiers différents, d'améliorer leur compétitivité et de permettre l'entrée de partenaires éventuels. Dans le laps de temps qui lui était imparti, le Comité n'était pas en mesure de dégager une vision suffisamment claire des avantages et désavantages d'une telle séparation et d'émettre un avis tranché.

Par ailleurs, le Comité estime qu'il n'y a pas de raison de discuter le statut public de l'Entreprise des Postes et Télécommunications. En revanche, le Comité soutient la politique de filialisation de l'Entreprise des Postes et Télécommunications, dans les domaines où les compétences internes lui font défaut, respectivement dans les secteurs où une structure de droit privé est plus adaptée pour faire face à une compétition intense. Le Comité encourage l'Entreprise des Postes et Télécommunications à continuer sa politique d'ouverture vers les marchés étrangers. Le Comité estime que l'Entreprise des Postes et Télécommunications doit bénéficier d'un maximum d'autonomie dans la définition de cette politique, et doit pouvoir décider elle-même des nouveaux marchés dans lesquels elle veut s'engager.

L'obligation de service universel incombe actuellement à l'Entreprise des Postes et Télécommunications. Etant donné que l'Entreprise des Postes et Télécommunications est une entreprise publique, le Comité estime qu'il est hautement probable qu'elle continue à s'acquitter de cette obligation, même dans un environnement libéralisé. Dans ce cas, la partie non rentable de cette obligation sera couverte par un fonds d'investissements, tel que décrit plus bas.

RECOMMANDATION 4:

En accord avec la recommandation sur la libéralisation du secteur des télécommunications, le Comité Info 2000 recommande l'adoption d'une politique qui accorde un maximum d'autonomie à l'Entreprise des Postes et Télécommunications. En particulier, l'Entreprise des Postes et Télécommunications doit être

libre dans le choix des alliances dans lesquelles elle s'engage et dans le choix des services qu'elle offre sans toutefois porter préjudice à son obligation de service universel.

Les mesures d'accompagnement de la libéralisation

L'objectif par excellence de la libéralisation européenne est la création d'un marché compétitif des services de télécommunications, qu'une multitude d'entreprises se disputent. Ces entreprises ne seront pas nécessairement de gros opérateurs, mais souvent des sociétés hautement spécialisées, ciblant un marché bien délimité et une clientèle restreinte. Le Comité estime que le succès de ces PME seront le meilleur garant de retombées économiques bénéfiques et que des mesures plus spécifiques sont nécessaires afin de stimuler la création de telles entreprises à Luxembourg.

Le Comité constate que les compétences administratives en matière de télécommunications, technologies de l'information et médias sont actuellement réparties sur plusieurs ministères. De plus il n'y a actuellement pas de voie officielle, par laquelle toutes les informations pertinentes à ce sujet seraient diffusées vers le public. Il s'avère dès lors assez fastidieux pour une entreprise d'avoir des renseignements complets et cohérents sur l'ensemble des possibilités qui s'ouvrent à Luxembourg dans le secteur des télécommunications.

Le Comité recommande donc la création d'une cellule administrative interministérielle, dont la fonction générale serait la promotion du secteur des télécommunications. De manière plus particulière cette cellule collecterait toutes les informations utiles aux entreprises (données sur le marché, programmes européens de soutien aux initiatives privées, dispositions légales et fiscales, ...), serait un interlocuteur direct pour les entreprises et ferait également une promotion active du Luxembourg comme emplacement pour des firmes étrangères. Cette cellule serait également encouragée à réfléchir aux dispositions légales et fiscales qu'il faudrait réexaminer afin de stimuler la création d'entreprises dans le secteur des télécommunications à Luxembourg.

Source: *Comité Info 2000*
Premières conclusions et recommandations
Publié à Luxembourg, octobre 1995
ISBN 2-9599898-0-5

Publié par: *Ministère des Communications*
18, Montée de la Pétrusse
L-2945 Luxembourg

Ce rapport peut être obtenu sur simple demande adressée à:
Ministère des Communications
18, Montée de la Pétrusse
L-2945 Luxembourg

RECOMMANDATION 5:

Le Comité Info 2000 recommande la constitution d'une structure interministérielle assurant la promotion du secteur des télécommunications

Le service universel

Dans le secteur non libéralisé des télécommunications, chaque opérateur national doit, en contrepartie de son monopole, s'acquitter de l'obligation de service universel, c.-à-d. s'engager à fournir à chaque résident un service minimal à un prix abordable. Les éléments principaux de ce service sont la connexion au réseau comme abonné, les services de téléphonie vocale de base, les numéros d'appel d'urgence et les cabines téléphoniques publiques.

Dans un environnement libéralisé, un opérateur sera en compétition avec d'autres opérateurs. Sa tarification s'orientera alors davantage aux coûts réels, lesquels peuvent fortement varier d'un abonné à l'autre. Le Comité estime qu'il serait alors difficile d'imposer aux nouveaux opérateurs de fournir un service de base, à des conditions uniformes, à l'ensemble des abonnés.

Le Comité conclut qu'il faut donc trouver des moyens alternatifs pour garantir le service universel. Par ailleurs, le Comité constate que la Commission Européenne ne propose pas de solution précise. Elle laisse une certaine liberté aux Etats membres dans leur définition d'un système de service universel, à condition que ce système ne fausse pas la concurrence.

Le Comité reconnaît que la nature exacte du service de base n'est pas déterminée de manière définitive mais doit évoluer en fonction des progrès techniques et économiques réalisés au niveau de l'infrastructure. Inversement, la définition d'un service universel de haute qualité exigera la présence d'une infrastructure avancée. Le problème de l'infrastructure est donc intimement lié à celui de la définition du service universel. Le Comité estime qu'il serait temps que le saut technologique accompli en télécommunications se répercute sur une redéfinition et une revalorisation du service universel. L'obstacle majeur à la fourniture d'un service universel de haute qualité sera probablement le déploiement insuffisant de l'infrastructure, aux endroits actuellement jugés non rentables à court terme par l'opérateur en question.

Le Comité suggère donc de réfléchir à la mise en place d'un système de financement alternatif portant sur la partie non rentable à court terme des investissements en infrastructure. Le Comité estime que la constitution d'un fonds d'investissements, alimenté par tous les opérateurs qui ne seraient pas soumis à l'obligation de service universel et destiné à couvrir les investissements non rentables, peut être un moyen de répartir de manière équitable la charge du service universel entre tous les opérateurs. Les modalités exactes de la collecte des fonds, ainsi que le mécanisme d'attribution des fonds devront être élaborés ultérieurement. La base juridique de ce fonds devra être créée par la nouvelle loi sur les télécommunications. Le Comité souligne que la charge administrative de ce système de financement devra être la plus faible possible.

RECOMMANDATION 6:

Le Comité estime que le saut technologique accompli en télécommunications justifie la redéfinition et la revalorisation du service universel. Afin que ce service puisse être universel, c.-à-d. offert à tous les résidents à un prix abordable, des moyens originaux de financement doivent être imaginés. Le Comité suggère qu'un fonds d'investissement soit mis en place pour couvrir les investissements en infrastructure non rentables à court terme et garantir ainsi le service universel.

Conclusion

Parmi les six recommandations du Comité, la dernière contient sûrement la partie la plus innovatrice des réflexions du Comité. Elle se situe en fait au coeur de la vision du G7, à savoir:

- La promotion de la compétition et de la diversité des services, grâce à la présence d'une infrastructure avancée.
- La garantie d'un accès universel aux services, grâce à un moyen de financement original des investissements en infrastructure jugés non rentables à court terme.

Le Comité est conscient que cette recommandation est très ambitieuse, mais le Comité est convaincu que sa mise en pratique pourrait amener le Luxembourg en position de tête dans la course vers la société de l'information.

Projections de population 1995-2050

Rappelons que les projections ne visent pas tant à prédire l'évolution durant les prochains 55 ans qu'à montrer qu'elle pourrait être, selon les hypothèses retenues, la situation démographique vers 2030 ou 2050.

Hypothèses de projection

Fécondité

Deux scénarios caractérisés par l'évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité sont envisagés:

- l'ICF va se maintenir autour du niveau actuel (1.70);
- il va progresser légèrement pour atteindre 1.95 en 2010, niveau qu'il va garder tout au long de la période de projection.

En considérant la descendance finale résultant des taux de fécondité projetés, il s'avère que l'hypothèse basse mènera, pour les générations nées dans les années 80 à une descendance égale à l'ICF c.à.d. 1.70. Avec l'hypothèse haute, ces mêmes générations atteindraient une descendance finale égale ou légèrement inférieure à 2.00.

Mortalité

Pour les projections sous revue, une seule hypothèse sera considérée. Par rapport aux scénarios d'EUROSTAT, elle occupe une position intermédiaire'. Comme EUROSTAT, nous supposons qu'après 2030, les gains enregistrés au niveau de l'espérance de vie à la naissance vont diminuer.

Espérance de vie à la naissance

Sexe	1991	2030	2050
Hommes	72.4	77.4	78.5
Femmes	79.1	84.3	85.0

Ajoutons que les valeurs de 2030 sont obtenues en ajustant les extrapolations de la tendance observée entre 1950 et 1990. Il est évident qu'en partant de la période 1970-1990, où la mortalité recule de façon sensible, on serait arrivé à des espérances de vie plus élevées.

Migrations internationales

Les soldes migratoires annuels constituant la variable-clef des projections, trois variantes sont considérées:

- variante basse: + 1 000
- variante moyenne: + 2 500
- variante haute: + 4 000

L'hypothèse haute correspond aux soldes actuels. A remarquer que ces soldes s'appliqueront dès la première année de projection.

Comme il est peu probable qu'ils vont tomber d'un coup de 4000 à, p.ex., 1000 dans les prochaines années, les résultats se rapportant à l'avenir immédiat n'ont guère de sens.

La structure par âge des soldes est une moyenne de ces dernières années. Quel que soit le solde global, la répartition restera la même, en valeur relative.

Options, naturalisations

La variante basse suppose que, chaque année, 400 étrangers vont acquérir la nationalité luxembourgeoise, ce nombre s'élevant à 800 dans la variante haute.

Trois variantes de projections

Nous nous limiterons à trois variantes, produits de diverses combinaisons d'hypothèses en matière de fécondité, mortalité, migrations internationales et options/naturalisations.

Résultats des projections de population

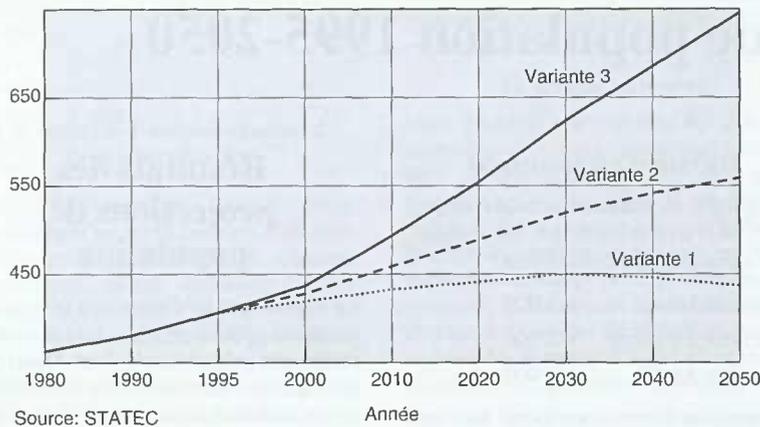
La dynamique inhérente aux projections s'articule autour de l'évolution dans le temps des effectifs, de leur répartition par âge, de l'intensité de la fécondité et de la mortalité ainsi que de l'immigration nette. Le nombre annuel de naissances dépend à la fois des taux de fécondité par âge et des effectifs féminins en âge de procréer, plus particulièrement aux âges dits de pleine fécondité (25 à 29 ans). Ainsi, des taux de fécondité stables ne pourront empêcher un recul de la natalité si le nombre de femmes susceptibles de mettre au monde des enfants régresse. De même, dans une population comportant une part de plus en plus élevée de personnes âgées, le nombre de décès peut augmenter alors que les quotients de mortalité sont en baisse. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que si les progrès enregistrés au niveau de la mortalité repoussent l'âge du décès tout le monde finira par mourir.

Quel peut être le rôle des migrants? La première conséquence de soldes migratoires positifs est évidemment d'accroître la population. Ils peuvent également contribuer à relever la fécondité en gonflant la population féminine en âge de procréer. L'influence d'un autre facteur, qui a joué dans le passé, à savoir la fécondité plus élevée des immigrées, s'est estompée à la suite du rapprochement des niveaux de fécondité des Luxembourgeoises et des étrangères.

Spécification	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Fécondité			
Indicateur conjoncturel de fécondité	1.70	1.70	1.95 (2010) puis stabilité
Mortalité	Hommes	Femmes	
Espérance de vie à la naissance	72.4 ans en 1991 77.4 ans en 2030 78.5 ans en 2050	79.1 ans en 1991 84.3 ans en 2030 85.0 ans en 2050	
Migrations internationales			
Solde migratoire	+ 1 000	+ 2 500	+ 4 000
Options/naturalisations			
Nombre annuel	+ 400	+ 400	+ 800

1/ Les nouvelles hypothèses d'EUROSTAT sont soumises aux participants d'un séminaire qui s'est tenu début novembre 1995. Sur base des enseignements de ce séminaire, le STATEC réalisera sans doute de nouvelles projections avec de nouvelles variantes en matière de mortalité.

Projection de population 1995-2050 Population totale



Source: STATEC

Population totale

Les effets cumulés des différents soldes migratoires annuels retenus dans les trois variantes aboutissent à des écarts énormes à l'horizon 2050. Alors qu'avec un solde de + 1000, la population totale progressera de près de 31000 personnes, soit +7.6%, cet accroissement s'élèvera à quelque 151500 personnes (+37.2%) dans l'hypothèse d'un solde de +2500, l'augmentation atteignant même environ 337500 personnes (+ 83.0%) si l'excédent migratoire annuel se maintient à + 4000 durant l'ensemble de la période de projection. Au milieu du siècle prochain, le Grand-Duché comptera, selon les scénarios, 437 553, 558 045 ou 744140 résidents. Si l'on se fixe comme objectif une population de résidence d'un demi-million d'habitants, l'immigration nette annuelle moyenne devra, à long terme (et en première approximation) être comprise entre 1500 et 2 000 unités.

Dans la **variante 1**, la population continuera d'augmenter jusque vers 2030 où elle frôlerait la barre des 450 000 habitants. Durant cette période, on assiste cependant à un ralentissement continu de la croissance. Après, la population régressera à un rythme accéléré. Le solde migratoire annuel ne variant pas (+ 1000), c'est le solde naturel qui détermine l'allure de l'évolution démographique. Au cours des prochaines décades, viendront à l'âge de pleine fécondité les générations creuses de la période allant de 1972 à 1987. Même, avec des taux de fécondité constants, la natalité va baisser. Le nombre de personnes âgées allant en augmentant, une hausse constante des décès s'en suivra. Tout au long de la période de projection le solde naturel va diminuer. Il restera positif jusqu'en 2006, pour devenir négatif ensuite. C'est parce que les excédents des décès sur les naissances sont contrebalancés par des soldes migratoires positifs que la population s'accroîtra jusqu'en 2032, ce qui

ne sera plus le cas par après. D'où la diminution de la population.

D'une certaine manière, les mêmes mécanismes jouent dans la **deuxième variante** où la population va s'accroître de façon continue, cette croissance étant

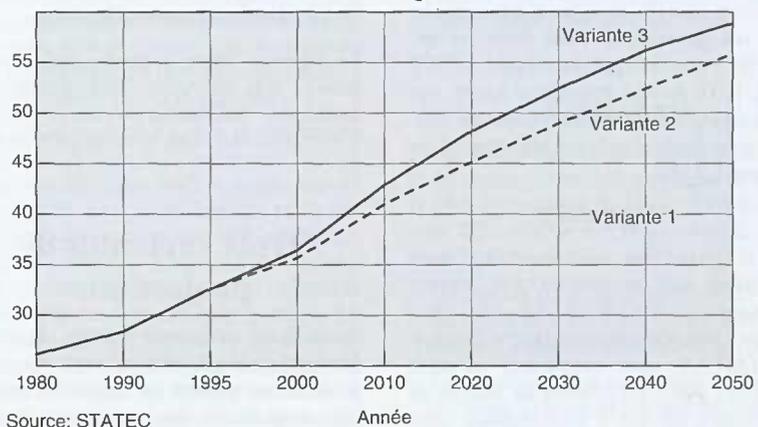
marquée par un mouvement de ralentissement dû au recul régulier du solde naturel qui finira par devenir négatif à partir de 2033. Mais cette évolution du solde naturel est compensée par un solde migratoire plus élevé (+ 2 500) que dans la première variante qui, par le biais du processus décrit dans l'introduction à ce paragraphe, a également un effet positif sur le solde naturel.

Une immigration nette annuelle maintenue à + 4 000, un relèvement de la fécondité (1.95 en 2010) font que la **variante 3** verra la population de résidence presque doubler durant les 55 prochaines années. Les naissances dépasseront toujours les décès, même si en fin de période, la poussée du nombre de décès engendrée par une population âgée de plus en plus nombreuse fait quelque peu baisser le solde naturel.

Répartition nationaux/étrangers

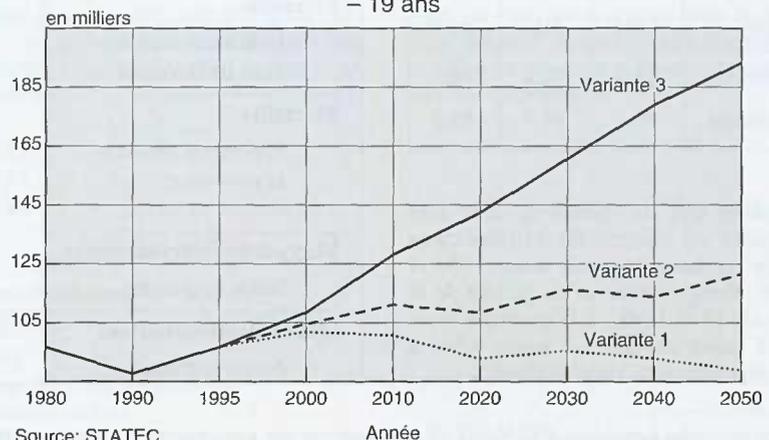
Avec une immigration annuelle toujours positive, la part des étrangers ira en s'accroissant dans toutes les variantes. Cet apport migratoire auquel s'ajoutent

Projection de population 1995-2050 % d'étrangers



Source: STATEC

Projection de population 1995-2050 - 19 ans



Source: STATEC

des soldes naturels positifs dus à la jeunesse de la population étrangère (taux de natalité relativement élevés et taux de mortalité relativement bas) font plus que compenser les « pertes » engendrées par les acquisitions de la nationalité luxembourgeoise. Que la proportion des étrangers soit d'autant plus élevée que les

soldes migratoires le sont, ne constitue pas une surprise. Ce ne sera que dans l'hypothèse d'un solde maintenu à + 1 000 qu'elle restera en dessous du seuil des 50%. Cette barre sera franchie entre 2030 et 2040 avec un solde de + 2 500 et entre 2020 et 2030 avec un solde de + 4 000.

Grands groupes d'âges

La population est divisée en trois grands groupes :

- les jeunes âgés de moins de 20 ans;
- la population en âge de travailler représentée par le groupe 20 à 59 ans;
- les personnes ayant dépassé l'âge de la retraite fixé à 60 ans.

Les moins de vingt ans

Ce groupe est alimenté essentiellement par les naissances annuelles et, accessoirement, par les immigrations.

Lorsque les soldes migratoires sont relativement faibles comme dans la variante 1 (+ 1 000), c'est l'évolution de la natalité qui conditionne presque exclusivement celle du groupe. Dans un premier temps, l'accroissement de la natalité enregistré ces dernières années contribue à son expansion. Ensuite, une légère baisse surviendra avec les naissances moins nombreuses issues des générations creuses. Puis viendra une phase où les générations plus nombreuses venues au monde après 1987 entreront dans la vie féconde et seront à l'origine d'une légère reprise de la natalité qui ne durera cependant pas en raison de l'arrivée des générations aux effectifs plus faibles mises au monde par les mères nées à partir de 1972.

L'immigration nette annuelle de 2 500 personnes retenue dans la variante 2 va contrecarrer, resp. accentuer, l'évolution de la natalité décrite pour la variante basse.

Une fécondité en hausse, des soldes migratoires élevés (+ 4 000) expliquent la forte progression des « jeunes » prévue par la variante 3.

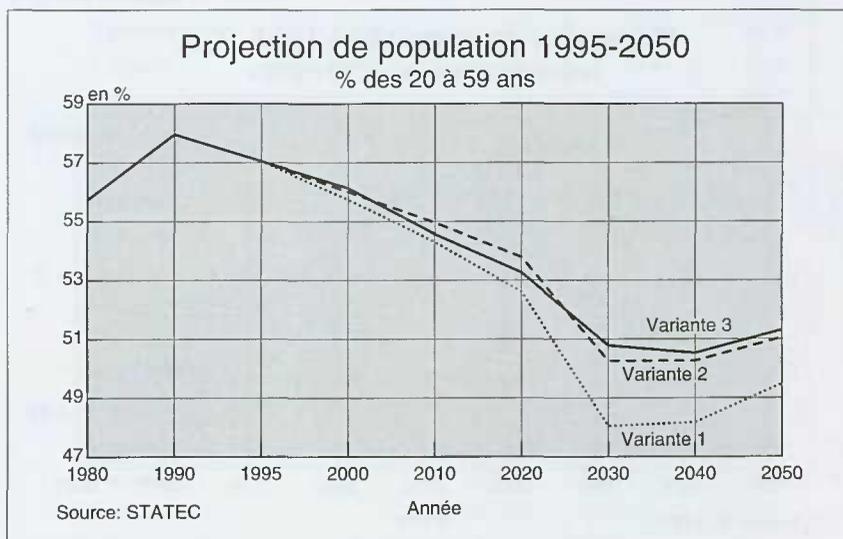
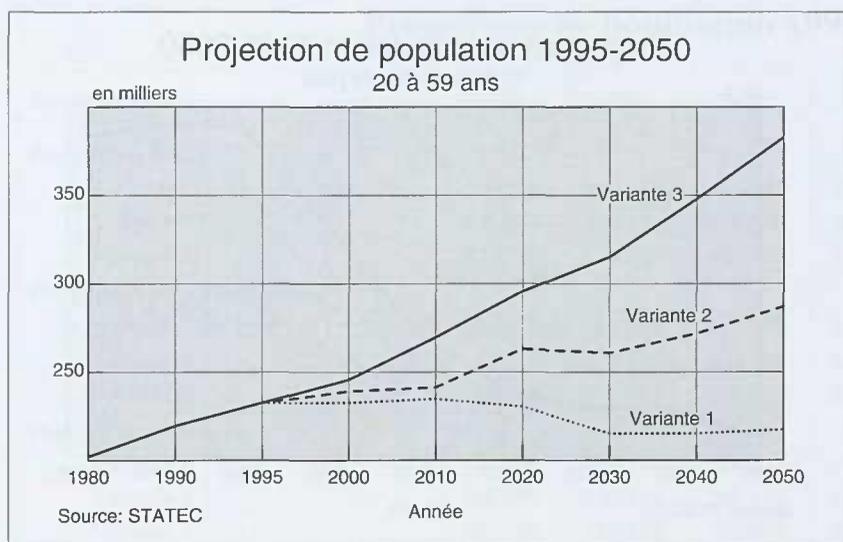
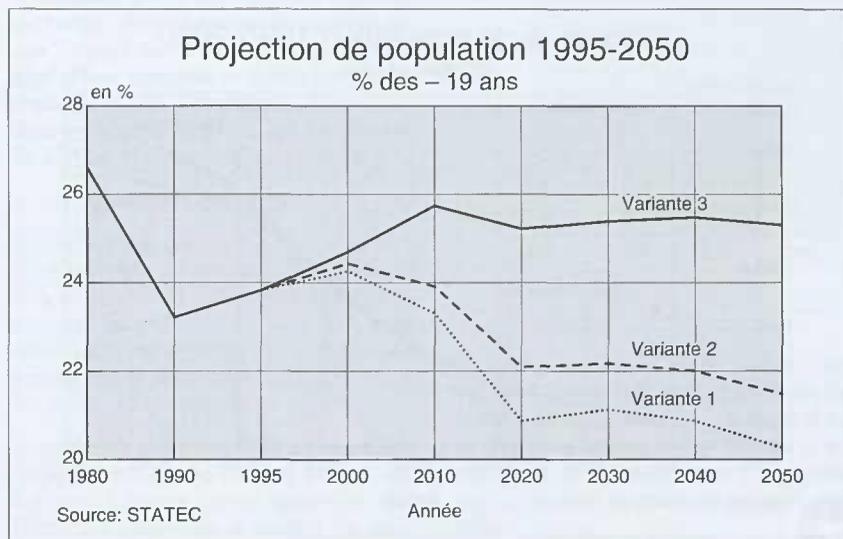
La population en âge de travailler

Pour toutes les variantes, le groupe d'âges 20 à 59 ans représente les deux tiers de l'immigration nette annuelle totale. Son évolution est donc très sensible à l'importance du solde global.

Dans la variante 1, arrive le moment (ceci vaut surtout pour la période 2020 à 2030) où l'afflux migratoire n'est plus en mesure de compenser la diminution des effectifs engendrée par un nombre de sorties supérieur à celui des entrées.

Cette inflexion entre 2020 et 2030 est également observée dans la variante 2, mais, en raison du solde migratoire plus élevé, elle reste plus faible et une reprise est enregistrée pour les dix dernières années.

Avec une immigration nette annuelle de + 4 000, le ralentissement durant la troisième décennie du siècle prochain est à peine perceptible et la remontée, qui suit, est beaucoup plus prononcée.



Les personnes âgées de 60 ans et plus

Le développement futur du groupe de 60 ans et plus soulève le problème du retour éventuel de la population immigrée dans son pays d'origine.

Nos hypothèses ne prévoient pas un reflux massif lorsque arrive le moment de la retraite. Actuellement, la population étrangère âgée de 60 ans et plus ne s'élève qu'à quelque 12 600 personnes, soit 9,5% du total (des étrangers). En vieillissant, les générations plus jeunes vont entrer dans le groupe d'âges en question où les soldes migratoires par année d'âge ne sont, en général, que légèrement négatifs. D'où, à la longue, un gonflement du nombre de personnes âgées, d'autant plus important que l'immigration nette le sera.

Est-il réaliste d'admettre que les immigrants retraités vont, dans leur très grande majorité, rester au Luxembourg? Et si, au contraire, des projets de retour existent, est-on sûr qu'ils vont se concrétiser? Cette question est à creuser.

En faisant abstraction des effets possibles des flux migratoires décrits plus haut, on constate que l'importance de ce groupe d'âges dépend essentiellement du nombre de naissances qui ont eu lieu 60 ans plus tôt.

Si, dans une première phase, allant approximativement jusque vers 2010, le nombre des 60 ans et plus s'accroît plus faiblement, c'est que ce sont les générations moins nombreuses de la période 1935-1950 qui y font leur entrée.

Entre 2010 et 2030, les effectifs progresseront sensiblement suite à la venue des générations du «baby-boom». Au-delà de 2030, avec l'arrivée des générations creuses nées depuis 1972, on assiste à un ralentissement de ce développement.

Indices de dépendance

Population en âge de travailler et population ayant atteint l'âge de la retraite

Un premier indice, basé sur le rapport des 20 à 59 ans aux 60 ans et plus donne le nombre de personnes en âge actif pour 1 personne ayant atteint l'âge de la retraite. Il s'agit d'un indice purement démographique, en ce sens que l'on néglige le degré réel de participation à la vie économique (mesuré par le taux d'activité). De plus, il ne tient pas compte des travailleurs frontaliers résidant à l'étranger.

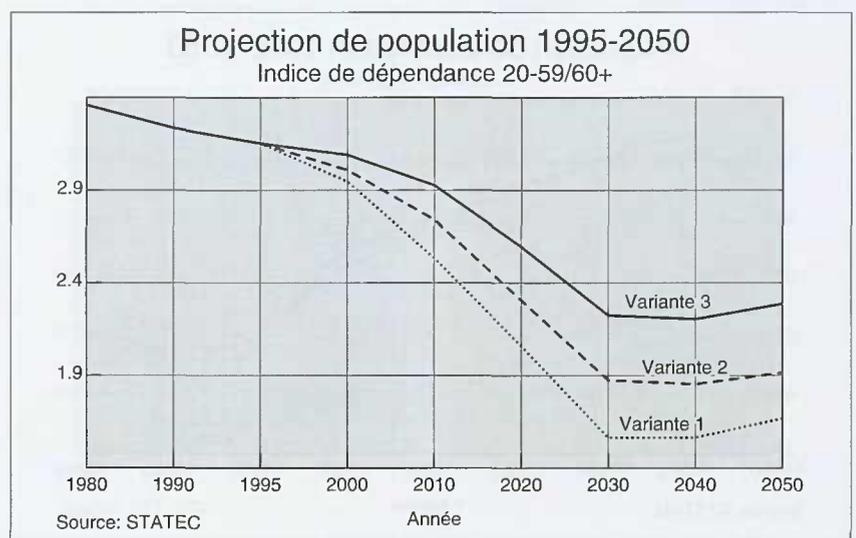
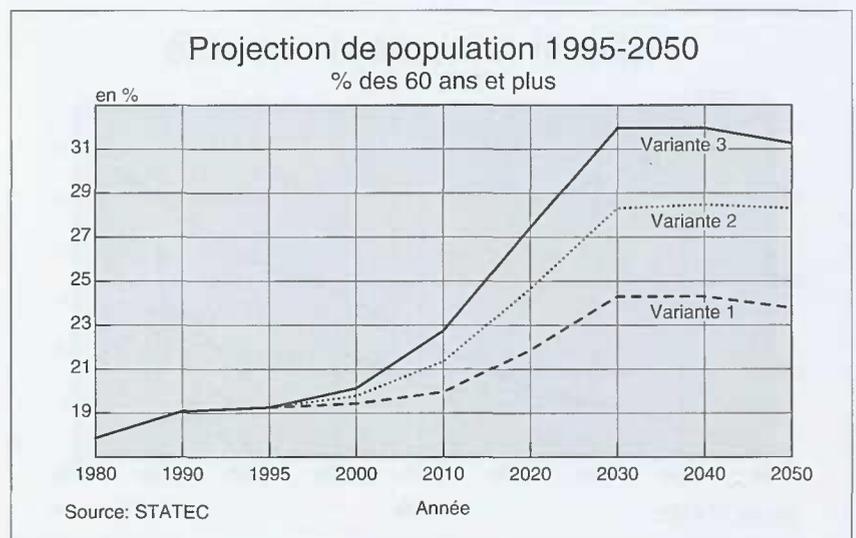
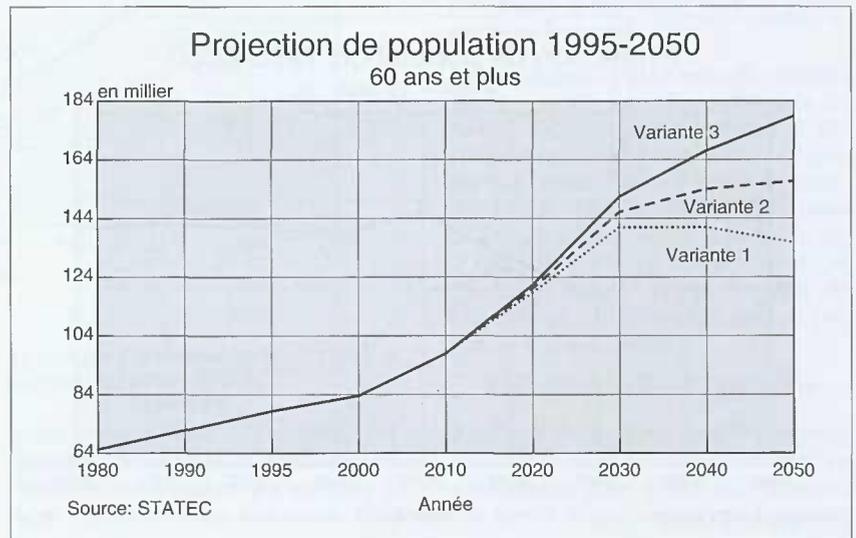
Durant les 15 années précédant le début des projections, nous avons pratiquement constamment 3 personnes en âge de travailler pour une personne âgée de 60 ans et plus.

Entre 2005 et 2030, l'indice va connaître

une chute vertigineuse, les vingt dernières années de la période de projection étant marquées par une légère remontée.

L'allure générale des courbes est déterminée par l'évolution de la population des 60 ans et plus. Des générations de

plus en plus nombreuses arrivent à l'âge de la retraite jusqu'au renversement de tendance lorsque la population retraitée sera constituée, en grande partie, des générations, aux effectifs plus faibles, nées après 1972.

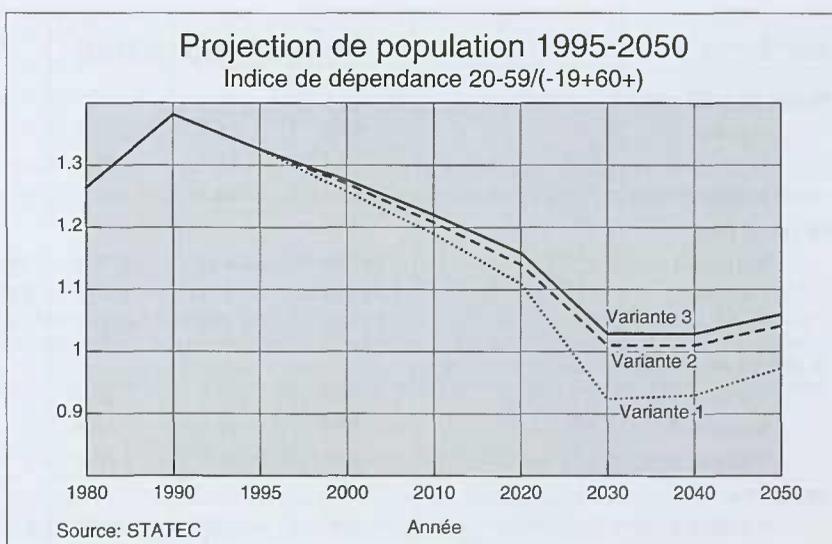


La forte corrélation entre immigration nette et population en âge de travailler explique les écarts entre les 3 variantes. Seule la venue plus ou moins massive de travailleurs immigrés peut freiner la chute de ce premier indice de dépendance en diminuant le poids relatif des 60 ans et plus. Avec un solde migratoire se maintenant à + 1 000, l'indice baissera de moitié: pour une personne âgée de 60 ans et plus on n'aura plus qu'un peu plus d'une personne et demie en âge de travailler. Dans l'hypothèse d'un excédent annuel des arrivées sur les départs de +4 000, il restera toujours plus de 2.

Le poids des retraités

En incluant au dénominateur, à côté des 60 ans et plus, les jeunes de moins de 20 ans, un deuxième indice peut être établi. Comme le précédent il a un caractère strictement démographique et est censé représenter le poids total des inactifs que les actifs ont à supporter.

Les effectifs du groupe 0-19 ans étant largement fonction du nombre annuel des naissances, toutes choses égales par ailleurs, une hausse de la natalité va donc



engendrer une baisse de cet indice. Ceci explique la position beaucoup moins favorable de la variante 3, où la natalité est la plus forte en raison à la fois de la remontée de la fécondité et de l'augmentation du nombre de femmes en âge de procréer.

De façon générale, ce deuxième indice se dégrade moins fortement que le premier dans les variantes 1 et 2 où le groupe des moins de 20 ans reste stable ou ne progresse que modérément.

Projections de population 1995-2050

Spécification	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Population totale							
Variante 1	406 600	418 431	431 323	447 700	446 233	437 553	
Variante 2	406 600	426 493	458 560	488 265	518 960	542 138	558 045
Variante 3	406 600	435 530	493 368	553 422	619 038	683 760	744 140
Population luxembourgeoise							
Variante 1	274 100	275 634	272 399	268 921	265 712	258 437	248 558
Variante 2	274 100	275 634	272 399	268 921	265 704	258 437	248 558
Variante 3	274 100	278 275	282 670	288 200	296 034	301 355	304 870
Population étrangère							
Variante 1	132 500	142 797	158 927	170 943	181 988	187 796	188 995
Variante 2	132 500	150 859	186 161	219 344	253 256	283 701	309 487
Variante 3	132 500	157 255	210 698	265 222	323 004	382 405	439 270
% des étrangers							
Variante 1	32.6	34.1	36.8	38.9	40.6	42.1	43.2
Variante 2	32.6	35.4	40.6	44.9	48.8	52.3	55.5
Variante 3	32.6	36.1	42.7	47.9	52.2	55.9	59.0
Moins de 19 ans							
Variante 1	96 691	101 695	100 464	92 043	94 562	93 191	88 884
Variante 2	96 691	104 149	109 742	107 868	115 102	119 048	119 802
Variante 3	96 691	107 595	126 633	139 524	157 034	174 151	187 941
% des moins de 19 ans							
Variante 1	23.8	24.3	23.3	20.9	21.1	20.9	20.3
Variante 2	23.8	24.4	23.9	22.1	22.2	22.0	21.5
Variante 3	23.8	24.7	25.7	25.2	25.4	25.5	25.3
20 à 59 ans							
Variante 1	232 207	233 301	234 469	231 318	214 835	214 575	215 970
Variante 2	232 207	238 893	252 165	262 698	261 041	272 130	284 768
Variante 3	232 207	244 462	269 782	294 961	314 688	346 688	382 038

Spécification	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
% des 20 à 59 ans							
Variante 1	57.1	55.8	54.4	52.6	48.0	48.1	49.4
Variante 2	57.1	56.0	55.0	53.8	50.3	50.2	51.0
Variante 3	57.1	56.1	54.7	53.3	50.8	50.6	51.3
60 ans et plus							
Variante 1	77 702	83 435	96 390	116 503	138 293	138 467	132 699
Variante 2	77 702	83 451	96 653	117 699	142 817	150 960	153 475
Variante 3	77 702	83 473	96 953	118 937	117 316	163 347	174 161
% des 60 ans et plus							
Variante 1	19.1	19.9	22.3	26.5	30.9	31.0	30.3
Variante 2	19.1	19.6	21.1	24.1	27.5	27.8	27.5
Variante 3	19.1	19.2	19.7	21.5	23.8	23.9	23.4
20-59/60+							
Variante 1	2.99	2.80	2.43	1.99	1.55	1.55	1.63
Variante 2	2.99	2.86	2.61	2.23	1.83	1.80	1.86
Variante 3	2.99	2.93	2.78	2.48	2.14	2.12	2.19
20-59/(-19+ 60+)							
Variante 1	1.33	1.26	1.19	1.11	0.92	0.93	0.97
Variante 2	1.33	1.27	1.22	1.16	1.01	1.01	1.04
Variante 3	1.33	1.28	1.21	1.14	1.03	1.03	1.06

Méthode de calcul

La méthode de calcul utilisée s'apparente largement à celles utilisées depuis 1976. Comme «entrées» nous avons la population de départ, ainsi que les hypothèses d'évolution des différentes variables démographiques.

La population de départ avec ses quatre composantes, hommes luxembourgeois, femmes luxembourgeoises, hommes étrangers et femmes étrangères, est celle estimée au 1^{er} janvier 1995. Pour chaque composante il y a les effectifs par année d'âge jusqu'au dernier groupe ouvert «95 ans et plus».

C'est sous la forme de tableaux donnant pour chaque année de projection et pour chaque composante (dans la mesure où elle est concernée) les valeurs prises par la fécondité, la mortalité, le mouvement migratoire et le changement de nationalité que les hypothèses d'évolution sont intégrées dans les projections. Les intensités de la fécondité et de la mortalité aux différents âges sont mesurées par des quotients, alors que le mouvement migratoire et les options/naturalisations sont pris en valeur absolue. Au cas où les variables ne restent pas constantes, leurs valeurs annuelles ont été obtenues par interpolation linéaire entre deux années-pivot.

La «sortie» du fichier informatique comprend pour chaque année de projection les effectifs de chacune des quatre composantes de la population projetée.

Le principe de la méthode de calcul proprement dit est le suivant:

On part de la population au 1^{er} janvier et pour chaque année d'âge on ajoute ou on retranche:

- les naturalisations et options;
- le solde migratoire;
- les décès.

Le nombre de naturalisations et d'options est soustrait de la population étrangère et ajouté à la population de nationalité luxembourgeoise. Quant aux migrations, les différentes hypothèses ne se rapportent qu'à la population étrangère, le solde migratoire de la population luxembourgeoise étant supposé nul sur la longue période.

En multipliant les effectifs de chaque année d'âge par le quotient de mortalité afférent on obtient le nombre de décès. Ensuite on fait vieillir la population d'une année entre le 31 décembre et le 1^{er} janvier de l'année suivante et l'on recommence les mêmes opérations de calcul.

L'effectif du groupe d'âge «0 an révolu» constitue un cas particulier. Il est alimenté par les naissances de l'année (diminués des décès) qui sont le produit des effectifs des femmes âgées entre 15 et 49 ans par les quotients de fécondité correspondants. La répartition par sexe se fait en supposant que pour 100 naissances féminines il y a 105 naissances masculines (taux de masculinité).

Remarque finale

Le rôle fondamental des migrations internationales dans la croissance démographique du Luxembourg, fait peser une grande incertitude sur les projections de population.

Pour pouvoir prévoir l'évolution des flux migratoires, il faudrait connaître les besoins futurs en main-d'oeuvre, eux-mêmes fonction du développement de notre économie aussi bien sur le plan de la croissance globale que sur celui de la qualification requise pour les futurs emplois.

Se pose également la question s'il existe une limite à la capacité d'accueil de nouveaux migrants. La poursuite d'une forte immigration nette ne serait pas sans conséquences sur le parc de logements ou le système d'enseignement. D'aucuns peuvent craindre qu'une extension éventuelle des zones d'habitation ou des zones à vocation économique ne se fasse au détriment des espaces verts. Les avantages et les désavantages d'une croissance démographique soutenue devraient donc être soigneusement soupesés.

Autres aspects des migrations internationales. Quelles seraient les conséquences d'un départ massif des immigrés à la fin de leur vie active? Est-ce que ce retour aura lieu?

L'avenir des migrations internationales constituera donc un vaste champ pour toutes sortes d'études prospectives.

Dans un prochain Bulletin du STATEC, seront présentés d'autres scénarios pour dégager les conséquences de telle ou telle hypothèse d'évolution. Y figureront encore des prévisions à moyen terme ainsi qu'une première tentative de projection de ménages privés.

(Source: Extrait du «Bulletin du STATEC», No 8, 1995.)

ECONOMIE

LA CONJONCTURE LUXEMBOURGEOISE

1. PRODUCTION

Au premier semestre de 1995, l'activité économique a continué d'évoluer positivement¹; l'industrie dans son ensemble a progressé de 2.6% sur les six premiers mois, en glissement annuel. Cependant, le profil de la production industrielle a connu une inflexion au 2^e trimestre, tandis que les enquêtes de conjoncture annoncent une stabilisation de l'activité. Les résultats de l'industrie sont la résultante des activités de la sidérurgie et des «autres industries». Si ces dernières affichent de forts taux de progression (+7.6% au cours des six premiers mois, en glissement annuel) le niveau d'activité de la sidérurgie est en ce début d'année beaucoup plus faible qu'il y a douze mois (-15%), mais il est stable depuis le début de 1995, voire légèrement croissant.

Dans la construction, l'activité au cours des premiers six mois est orientée à la baisse, (-5.8% en glissement annuel), partiellement en raison de facteurs climatiques; parallèlement, le chiffre d'affaires augmente. La demande semble toujours

stable d'après certains des indicateurs, tandis que les prix augmentent modérément.

Entre juillet 1994 et juin 1995, la somme de bilan des banques de la place de Luxembourg a progressé de près de 9% en glissement annuel. Le résultat brut a stagné au premier semestre et les frais ont progressé, tout comme sans doute les provisions. De la sorte, on doit prévoir un recul du résultat net après provisions pour les banques établies au Luxembourg pour l'ensemble de l'année 1995.

2. PRIX, SALAIRES

En Europe, l'inflation est généralement devenue modérée. Le taux d'inflation de nos quatre principaux partenaires commerciaux est de 2.0% au 2^e trimestre 1995, contre 3.1% pour l'UE dans son ensemble. La Belgique en tant que fournisseur important du Luxembourg enregistre l'un des taux les plus faibles dans l'Union européenne, avec 1.3% en août 1995.

Après avoir baissé rapidement au début de

1994, l'inflation s'était stabilisée au Luxembourg depuis le 2^e trimestre de cette même année entre 2.1 et 2.2%. Après avoir augmenté légèrement au début de 1995, le taux inter-annuel est à nouveau fortement orienté à la baisse depuis le mois de juin. Dans un pays comme le Luxembourg, où le plus clair des biens de consommation sont importés, le calme sur le front européen de l'inflation ne peut qu'avoir des effets bénéfiques.

Les trois groupes de produits où le taux d'inflation a été le plus élevé sur les douze derniers mois (en comparaison annuelle) sont les produits alimentaires (avec 3.1%), le logement, le chauffage et éclairage (2.9%) et les autres biens et services (2.3%). A l'intérieur de ces groupes, se sont e.a. le pain et les céréales, les fruits et légumes, le café, le thé et le cacao (pour le premier) les loyers (pour le deuxième) ainsi que les voyages touristiques, les services de coiffure et les articles consommés dans des cafés et restaurants (pour le troisième) qui sont à l'origine des augmentations de prix.

¹ En raison de la non-disponibilité des nouveaux chiffres à prix constants des principaux agrégats économiques au moment de la préparation de cette note, les indicateurs trimestriels de valeur ajoutée en volume n'ont pu être élaborés.

Les trois groupes suivants sont responsables de la modération du taux d'inflation sur les douze derniers mois: l'habillement et les chaussures, les loisirs, spectacles, enseignement et culture ainsi que les meubles, les articles d'ameublement et l'équipement ménager.

Dans un contexte de faible inflation en Europe, il est fort probable que le taux de 2.3%, prévu pour le Luxembourg en 1995, lors du dernier exercice de prévision du Statec, est sans doute trop élevé. L'inflation en 1995 sera proche de 2%, voire légèrement inférieure.

3.COMMERCE EXTERIEUR

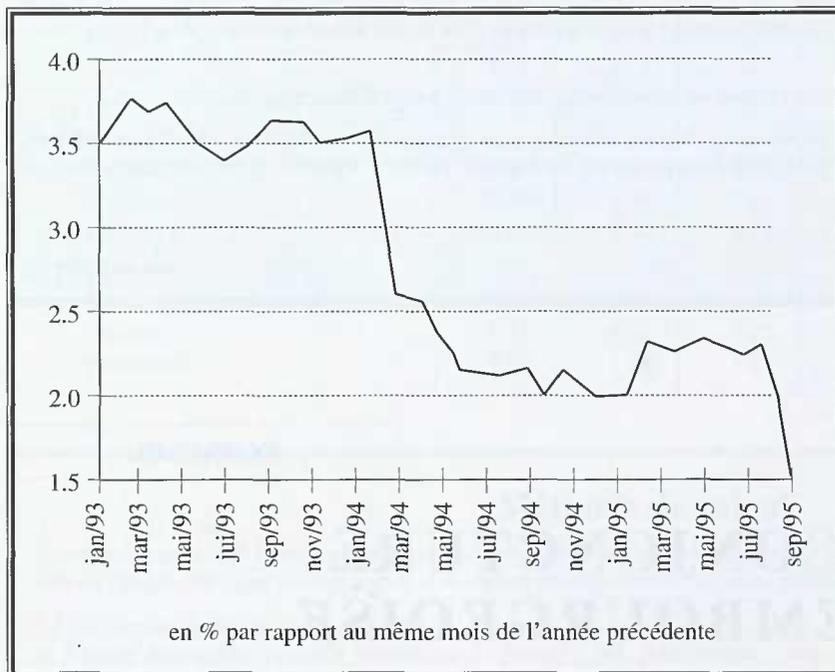
Les résultats provisoires des échanges intra-UE de marchandises du Luxembourg pour le 1er trimestre de 1995 sont disponibles depuis peu, ceci en l'absence de données pour l'extra-UE; toutefois, les échanges intra-UE dominent largement les échanges extra-UE (85% du total). Notons aussi que pour le tableau reproduit ci-après, les données intra-UE sont désormais disponibles pour les 15 pays de l'Union européenne à partir de 1992, au lieu des 12 pays pris en considération jusqu'ici.

Dans ce même tableau, l'on peut noter la progression des exportations intra-UE (+7%), qui s'explique essentiellement par la reprise des expéditions industrielles, parmi lesquelles il faut surtout relever la poussée des livraisons de pneumatiques et de matières plastiques (+25.9%) d'ouvrages en verre et en céramique (+27.8%) et de matières textiles (+12.3%). Les ventes de métaux (ferreux et non-ferreux) se sont également accrues, mais à un rythme plus modéré (+3.9%). A noter la reprise (des volumes et des prix) des expéditions de produits en aluminium. Globalement, la relance des ventes à l'étranger n'a été freinée qu'au niveau des activités de ré-exportation concernant essentiellement les produits chimiques et le secteur automobile.

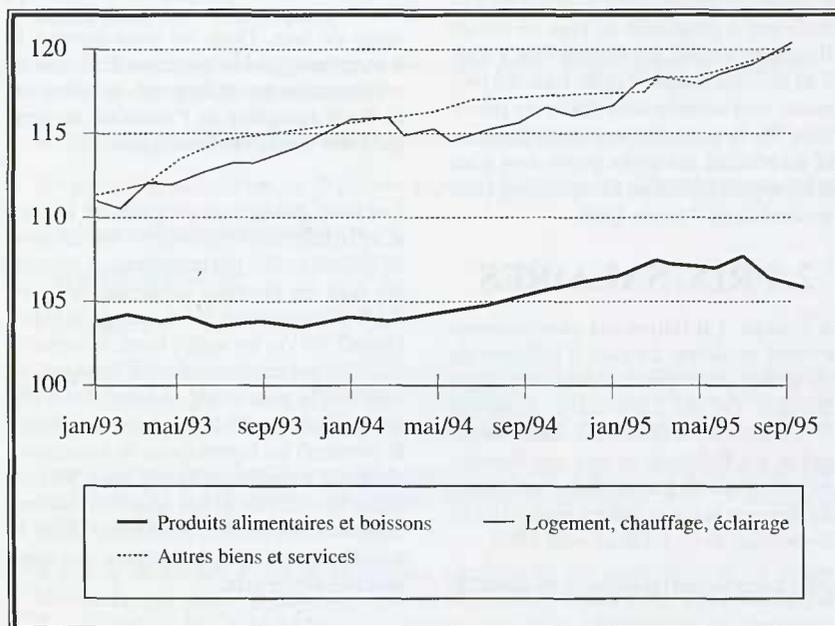
Dans le sillage de la reprise économique, les importations intra-UE notamment de biens intermédiaires – ont également augmenté (+4.2%) au 1^{er} trimestre de 1995, la plus nette progression étant enregistrée au niveau des métaux communs (+21 %). Cette poussée s'explique par la légère reprise dans le secteur en question, mais surtout par des facteurs de restructuration de l'industrie sidérurgique – notamment les accords de coopération entraînant des importations de demi-produits ainsi que la modernisation des sites de production. Ce passage a entraîné l'accroissement des approvisionnements en ferraille. Parallèlement, les importations de minerai de fer et de coke se sont amenuisées, entraînant un recul du groupe de produits minéraux et produits énergétiques. Signalons encore le recul (-2%) des importations de matériel de transport reflétant la baisse des nouvelles immatriculations de voitures au premier trimestre de 1995.

Selon les pays partenaires, les tendances lourdes se sont confirmées avec, du côté des exportations, le recul de la part relative de la Belgique et la progression continue de celle de la France, l'Allemagne restant toutefois de loin le premier client du Luxembourg.

TAUX D'INFLATION

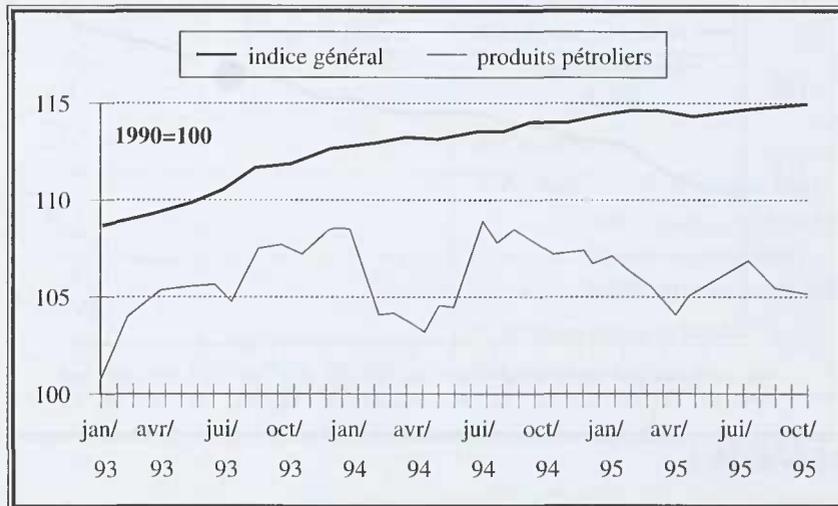


INDICES DES PRIX DE DIVERS PRODUITS



Source: STATEC

PRIX A LA CONSOMMATION ET PRIX PETROLIERS



COMMERCE EXTERIEUR DU LUXEMBOURG

Spécification	Année	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	année	Var.1. trim. (en %)
Exportations totales	1993	49.4	50.8	48.2	51.6	200.0	-9.3%
	1994	54.6	54.6	51.3	54.8	215.2	10.5%
	1995						
Intra-UE (15)	1993	43.3	43.3	40.8	43.6	171.0	-9.2%
	1994	45.7	45.8	43.9	46.8	182.1	5.5%
	1995	48.9					7.0%
Extra-UE (15)	1993	6.1	7.5	7.4	8.0	29.0	-10.3%
	1994	8.9	8.8	7.4	8.0	33.1	45.9%
	1995						
Importations totales	1993	65.0	63.2	59.4	73.4	261.0	-1.7%
	1994	66.8	67.2	64.5	69.0	267.5	2.7%
	1995						
Intra-UE (15)	1993	59.3	58.1	55.1	59.3	231.8	-3.4%
	1994	61.6	62.7	59.4	64.3	248.0	3.8%
	1995	64.2					4.2%
Extra-UE (15)	1993	5.7	5.1	4.3	14.1	29.2	21.3%
	1994	5.2	4.5	5.1	4.7	19.5	-8.8%
	1995						
Solde	1993	-15.6	-12.4	-11.2	-21.8	-61.0	
	1994	-12.2	-12.6	-13.2	-14.2	-52.2	
	1995						
Intra-UE (15)	1993	-16.3	-14.8	-14.3	-15.7	-60.8	
	1994	-15.9	-16.9	-15.5	-17.5	-65.8	
	1995	-15.3					
Extra-UE (15)	1993	0.4	2.4	3.1	-6.1	-0.2	
	1994	3.7	4.3	2.3	3.3	13.6	
	1995						

Unité: milliard de LUF

Source: STATEC

4. POPULATION ACTIVE, EMPLOI, CHOMAGE

Le chômage continue d'augmenter par rapport à 1994, mais à un rythme qui ne cesse de décélérer. La poussée de septembre, où le cap des 5 000 chômeurs a de nouveau été dépassé, est avant tout due à des effets saisonniers. En 1995, le taux de chômage sera donc en augmentation pour approcher les 3%, contre 2.7% en 1994. Les explications économiques qui étaient mis en avant pour 1994 sont toujours valables. L'activité économique n'a pas atteint un rythme qui permettrait d'abaisser durablement un taux de chômage se situant malgré tout à un niveau très bas. La raison essentielle cependant du non-recul des demandes d'emploi non-satisfaites, parallèlement à un marché du travail en expansion constante, reste l'inadéquation de l'offre et de la demande de travailleurs du marché luxembourgeois.

Pour ce qui concerne les éléments essentiels de la structure du chômage, notons d'abord qu'en 1995, plus de femmes sont concernées par le chômage que l'année passée: 44.2% des demandes d'emploi non-satisfaites en août 1995 par rapport à 40.6% au même mois de l'année précédente. La proportion des «employés, techniciens, vendeurs» a augmenté également, passant de 39.6% à 41.7% des DENS; parallèlement, l'on note une proportion d'ouvriers non-qualifiés restée plus ou moins constante. L'on note également moins de chômeurs complets indemnisés; la raison en est une politique plus rigoureuse de l'ADEM en matière d'allocation d'indemnités de chômage, notamment à l'égard des demandeurs refusant les emplois considérés comme appropriés.

En ce qui concerne la durée d'inscription au chômage, au 31 août 1995, 1 508 ou 22% des demandeurs étaient inscrits depuis moins d'un mois, 42% l'étaient depuis moins de 3 mois, tandis que 59% des demandeurs d'emploi non-satisfaites étaient inscrits moins de 6 mois au chômage: En même temps, seulement 15% des demandeurs d'emploi étaient inscrits plus d'un an au chômage: le chômage de longue durée ne représente qu'une fraction réduite de la population concernée. L'on ne dispose cependant pas de série longue pour comparer l'évolution dans le temps de cette fraction.

Pour ce qui concerne les catégories professionnelles, l'on avait, en août 1995, 919 (ou 19.8% des DENS) d'employés de bureau; 717 ou 15.3% d'autres travailleurs non-qualifiés, tandis que 544 personnes ou 11.7% des DENS étaient des «concierges, nettoyeurs ou travailleurs assimilés». En d'autres mots, près de la moitié (46.9%) des demandes

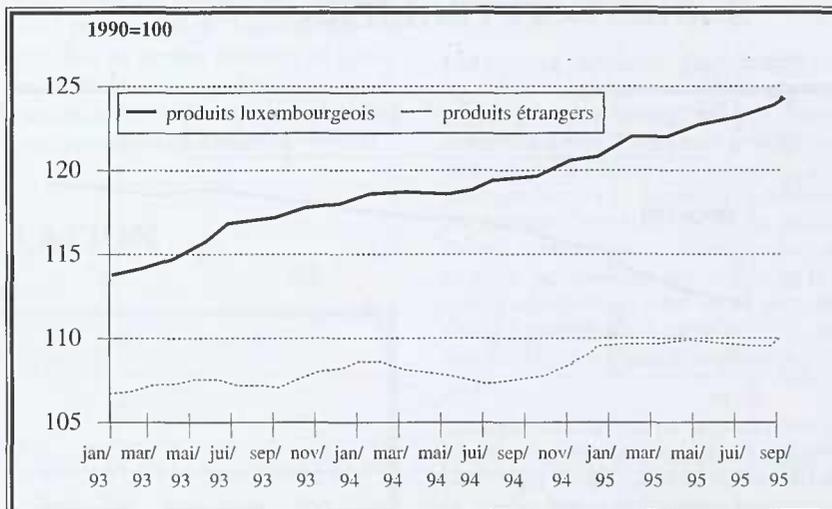
d'emploi non-satisfaites se concentrent dans 3 professions. C'est dans les première et troisième catégories que la plupart des placements ont également été effectués (503 placements contre 1 463 demandes non-satisfaites). Le corollaire en est que la deuxième catégorie (les autres travailleurs non-qualifiés) sont le plus difficilement plaçables et ils représentent probablement aussi la catégorie la plus importante du chômage de longue durée.

Sur les 12 derniers mois, (comprenant des données observées jusqu'en juin 1995) l'emploi salarié progresse de 2.8%, soit légèrement moins que prévu au dernier exercice de simulation du STATEC. Au 30 juin 1995, l'on notait ainsi 197 840 salariés au Luxembourg dont 55 810 ou 28.2% étaient des travailleurs non-résidents. Cette frange de la population active connaît toujours un dynamisme largement supérieur à celui de l'emploi résident; sur les 12 derniers mois (données observées jusqu'en mai 1995) le nombre des frontaliers a progressé de près de 9% en moyenne annuelle.

Ce sont les «autres services marchands» qui restent les plus dynamiques, avec une progression juin 94 juin 95 de près de 6%, représentant 55% de l'accroissement de l'emploi salarié intérieur. A noter que l'emploi industriel progresse également (+1,2%), grâce à l'implantation de quelques industries nouvelles, après avoir reculé des années durant.

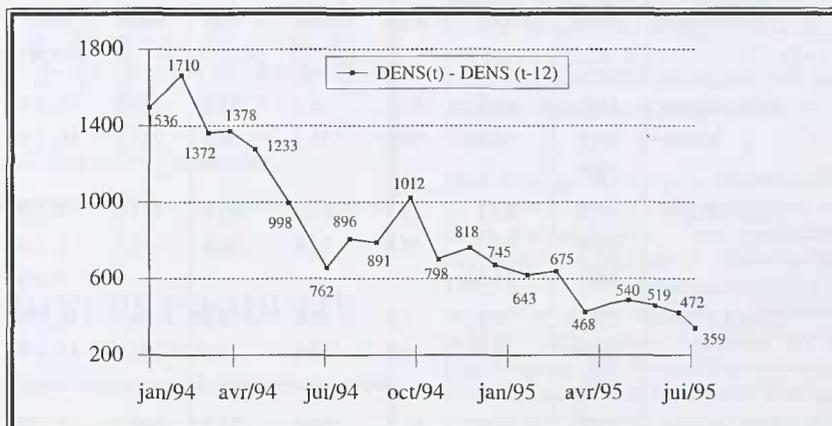
(Source: Extrait de la Note de Conjoncture, 3/95 du STATEC)

PRIX A LA CONSOMMATION

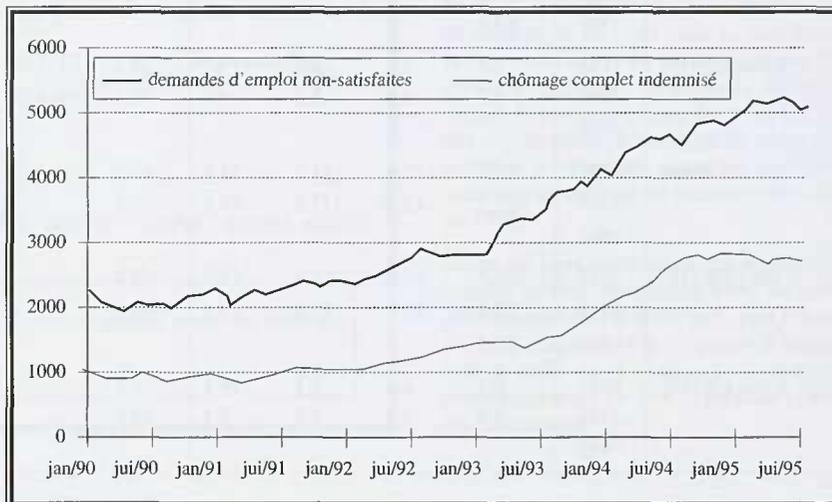


Source: STATEC

VARIATION DU NOMBRE DE DEMANDES D'EMPLOI NON-SATISFAITES (DENS) PAR RAPPORT AU MÊME MOIS DE L'ANNEE PRECEDENTE



DEMANDES D'EMPLOI ET CHOMAGE INDEMNISE



Source: STATEC et ADEM

EMPLOI SALARIE PAR BRANCHES	jui-94	1994	jui-95
1. Agriculture	1.7	1.62	1.2
2. Energie et Eau	0.9	0.87	0.9
3. Industrie	34.7	34.74	35.1
dont: Sidérurgie	9.5	9.76	9.5
Autres	25.1	24.98	25.6
4. Construction	22.7	22.60	23.1
5. Production de services marchands	101.3	100.98	105.0
dont: Commerce, récupération,	28.9	29.06	29.5
Banques et Assurances	20.0	20.12	20.1
Autres services marchands	52.4	51.79	55.5
6. Services non-marchands	31.0	30.98	32.4
7. Emploi salarié total	192.2	191.78	197.8

Source: IGSS, oct. 1995;
Unité: 1000 pers.

CHOMAGE PARTIEL

	Entreprises	Salariés touchés	% de perte d'heures de travail par travailleur	Hommes-mois en chômage complet
1988	1.0	41	43.7%	19
1989	1.1	46	32.8%	14
1990	1.4	182	44.0%	73
1991	1.8	166	38.6%	58
1992	4.2	479	38.4%	182
1993	6.8	333	34.9%	116
aoû-94	2	9	29.9%	3
sep-94	1	4	37.5%	2
oct-94	2	23	27.1%	6
1994	4.2	68	35.9%	23
aoû-95	0	0		0
sep 95	2	168	49.2%	83
oct-95	2	122	50.0%	61

Source: ADEM

EMPLOI

L'évolution de la population salariée au Luxembourg

par Martine DEPREZ – IGSS

Les fichiers de la Sécurité Sociale contiennent des données utiles pour caractériser l'emploi au Luxembourg. Parmi ces données, on va étudier en particulier la répartition par sexe, la résidence, la nationalité ainsi que la répartition par branche d'activité. Par population salariée il y a lieu de comprendre l'ensemble des travailleurs salariés résidents et frontaliers ayant un emploi au Luxembourg.

1. Evolution par sexe

Au 31 mars 1995, la population active au Luxembourg comptait 195 600 travailleurs salariés, dont 36,3% de femmes. Depuis 1988 l'emploi féminin accuse une progression annuelle moyenne de 4,4%, tandis que l'emploi masculin n'a évolué en moyenne qu'à raison de 3,0% par an.

Le nombre de frontaliers a augmenté de 9,0% entre mars 1994 et mars 1995 alors que l'emploi total a progressé de 2,6% contre 1,9% en 1993/1994. En comparant les variations moyennes entre 1988 et 1995, on voit quel a été l'impact de l'emploi frontalier sur l'emploi salarié au Luxembourg: tandis que l'emploi résidentiel progresse en moyenne de 1,3% par année, l'emploi salarié frontalier augmente

Tableau 1: Evolution de l'emploi par sexe (données au 31.3. de chaque année)

Année	Hommes		Femmes	
	Nombre	variation en %	Nombre	variation en %
1988	101 446		52 650	
1989	105 504	4.0%	55 439	5.3%
1990	109 370	3.7%	58 506	5.5%
1991	114 203	4.4%	61 542	5.2%
1992	117 972	3.3%	64 445	4.7%
1993	120 150	1.8%	66 812	3.7%
1994	121 574	1.2%	68 985	3.3%
1995	124 586	2.5%	71 014	2.9%
variation moyenne entre 1988 et 1995		3.0%		4.4%

2. Evolution de l'emploi salarié par lieu de résidence

Tableau 2: Evolution de l'emploi par résidence

données au 31.3. de chaque année	1988	1993	1994	1995	variation moyenne entre 1988 et 1995	variation 1993 et 1994	variation 1994 et 1995
Résidents au							
Luxembourg dont	129 529	140 728	140 879	141 444	1.3%	0.1 %	0.4%
– Luxembourgeois	90 999	88 268	87 348	87 013	-0.6%	-1.0%	-0.4%
– Communautaires	35 729	47 011	48 012	49 111	4.6%	2.1 %	2.3%
– Non-communautaires	2 801	5 449	5 519	5 320	9.6%	1.3%	-3.6%
Frontaliers résidant en	24 567	46 234	49 680	54 156	12.0%	7.5%	9.0%
– Allemagne	4 366	8 251	9 134	9 760	12.2%	10.7%	6.9%
– France	10 818	23 466	25 137	27 843	14.5%	7.1%	10.8%
– Belgique	9 383	14 517	15 409	16 553	8.4%	6.1 %	7.4%
Total	154 096	186 962	190 559	195 600	3.5%	1.9%	2.6%

**Tableau 3: Répartition de l'emploi salarié par branche et par résidence
(au 31 mars 1995)**

Spécification	Résidents au Luxembourg		Frontaliers résidant en			Total
	Luxembourgeois	Etrangers	Allemagne	Belgique	France	
Agriculture, viticulture et sylviculture	379	724	57	121	97	1 378
Energie et eau	810	30	14	2	0	856
Industrie	14 385	7 135	1 640	4 308	6 661	34 129
Bâtiment et génie civil	3 245	11 356	1 795	1 827	4 020	22 243
Commerce, restauration et hébergement, réparations	13 113	12 850	1 478	3 081	6 582	37 104
Transports et communications	8 621	2 225	1 308	855	1 051	14 060
Institutions de crédit, assurances	13 264	8 816	2 416	4 742	5 513	34 751
Autres services	33 196	11 295	1 052	1 617	3 919	51 079
Total	87 013	54 431	9 760	16 553	27 843	195 600

annuellement de 12,0% entre 1988 et 1995.

La population active au Luxembourg est caractérisée par un pourcentage élevé de travailleurs de nationalités différentes. En 1995, les Luxembourgeois ne représentent plus que 44,5% de la population des salariés, alors qu'en 1988 leur proportion s'élevait encore à 59%. Au sein de l'ensemble des salariés résidents, les Luxembourgeois demeurent encore - avec 61,5% - le groupe majoritaire en 1995; mais, ici aussi, les proportions ont évolué puisqu'ils représentaient 70,3% en 1988. Cette situation a été créée par le fait que l'économie luxembourgeoise, afin de se développer, avait besoin de main-d'oeuvre étrangère. En effet, l'expansion de l'économie a de loin dépassé l'évolution démographique des Luxembourgeois: depuis la deuxième guerre mondiale, une génération de personnes nées au Luxembourg ne dépasse plus 5 300 personnes, alors qu'entre 1988 et 1995 l'économie luxembourgeoise a, en moyenne, embauché 6 000 nouveaux travailleurs salariés. On se rend compte à quel point l'expansion de l'emploi est tributaire de l'apport en main-d'oeuvre étrangère, soit de travailleurs migrants, soit de frontaliers.

3. Répartition de la population salariée par branches d'activité

En confrontant résidence et nationalité avec les secteurs de l'emploi, on constate une certaine préférence sectorielle pour différents groupes de travailleurs. Environ 38% des Luxembourgeois sont employés dans la branche «autres services», qui comprend notamment les administrations publiques. Environ 40% des salariés de l'industrie, des institutions de crédit et des assurances sont occupés par des Luxembourgeois. La branche où travaille le plus

grand nombre de frontaliers est celle des institutions de crédit et des assurances, suivie de l'industrie, ainsi que du commerce (englobant la restauration, l'hébergement et les services de réparation). Près d'un quart des étrangers résidant au Luxembourg sont employés dans le commerce, la restauration, l'hébergement et les services de réparation et plus de 20% le sont dans le bâtiment et le génie civil (branche économique dont les salariés sont pour 51 % des étrangers résidant au Luxembourg).

L'emploi féminin se concentre dans les secteurs du commerce, les banques ainsi que les autres services, administrations publiques comprises. Pour les hommes, on note des proportions élevées dans le secteur du bâtiment, de l'industrie, dans le commerce ainsi qu'auprès des banques.

4. Répartition de la population active par statut socio-professionnel

L'emploi salarié au Luxembourg comporte des statuts ou encore classes socio-professionnelles dont la répartition par sexe est la suivante:

Tableau 4: Répartition de l'emploi salarié par statut professionnel et par sexe

(au 31 mars de chaque année)

Statut socio-professionnel	1988		1995	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	57 873	22 098	67 468	26 527
Employés	28 922	27 080	41 869	39 787
Fonctionnaires	14 645	3 470	15 249	4 700
Total	101 440	52 648	124 586	71 014

(Source: STATEC, CEPS/Instead, No 3/95)

Cependant la répartition par sexe n'est pas la même pour les trois catégories.

Pour les travailleurs de statut employé, on compte presque autant de femmes que d'hommes, alors que pour les deux autres groupes la proportion de femmes est de 28% pour les ouvriers et de 24% pour les fonctionnaires.

En ce qui concerne cette dernière proportion, il faut remarquer que les femmes travaillant dans les administrations publiques sont loin d'être toutes fonctionnarisées et que le nombre de celles qui travaillent sous le régime d'employé privé est assez élevé.

La proportion de femmes parmi l'emploi salarié a augmenté de 34,1 % en 1988 à 36,3% en 1995: alors que la proportion de femmes parmi les salariés de statut employé est restée assez constante, elle a nettement évolué en faveur des femmes parmi les salariés de statut ouvrier et de statut fonctionnaire.

ASSURANCES

Commissariat aux Assurances: 1994 ... la continuité dans le progrès

Les directives communautaires assurances dites de la troisième génération ont été formellement transposées en droit luxembourgeois par la loi du 8 décembre 1994 portant modification de différents textes législatifs régissant le secteur des assurances. Le même jour a été adoptée la loi sur les comptes annuels des entreprises d'assurances qui a eu pour objet d'harmoniser les structures des comptabilités des entreprises.

Il est rappelé que les directives communautaires visées ont pour objet d'instaurer le passeport européen pour les entreprises d'assurances de l'Union européenne. Il en

résulte que désormais ces entreprises peuvent librement commercialiser leurs produits dans tous les pays de l'Union européenne tout en étant soumises à la seule surveillance prudentielle de l'autorité de contrôle du pays où est installé leur siège social. Pareillement ces directives autorisent la localisation des actifs des entreprises d'assurances sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Les directives ont également abrogé le contrôle préalable des conditions générales et des tarifs des polices d'assurances par l'autorité de contrôle. L'abandon de ce contrôle

préalable, en vigueur au Luxembourg depuis près de 150 ans, a profondément modifié les méthodes de travail du Commissariat aux Assurances.

Au niveau du Commissariat aux assurances l'année 1994 a été marquée pour l'essentiel par la préparation des textes législatifs et réglementaires susvisés et par l'élaboration des nouvelles procédures de surveillance prudentielle qui en découlent.

Malgré, ou peut être à cause des profonds changements de son encadrement légal et réglementaire, et en comparaison avec la tenue plutôt maussade de la plupart des



Les responsables du Commissariat aux Assurances lors de la conférence de presse du 17 octobre 1995

marchés des assurances des pays voisins au cours du même exercice, le secteur des assurances et des réassurances luxembourgeoises a connu à nouveau des résultats très satisfaisants en 1994:

- le nombre total des entreprises d'assurances établies au Luxembourg est passé de 73 à 76;
- malgré une réduction de quelque 10% du total des primes encaissées en assurance non-vie, la rentabilité de ce secteur s'est très nettement améliorée;
- l'encaissement de l'assurance-vie a connu un accroissement spectaculaire de 88% par rapport à l'année précédente, essentiellement en raison de l'attrait grandissant des produits d'assurance-vie luxembourgeois sur les marchés étrangers;
- l'emploi total salarié est en augmentation de l'ordre de 6% pour passer de 1.350 à 1.440 personnes.

L'affinement de la collecte de données auprès des entreprises d'assurances a permis la publication dans le cadre du présent rapport de tableaux nouveaux par rapport aux publications antérieures.

Ainsi, par le passé ont seules pu être retenues les données exprimées en brut de réassurance. Désormais, le Commissariat est à même d'agrèger également les résultats nets des compagnies d'assurances, c'est-à-dire après cession à la réassurance, ce qui donne une vision plus réaliste des forces et des faiblesses des entreprises.

Sont également publiés pour la première fois les tableaux relatant le nombre et l'origine géographique des entreprises d'assurances qui ont notifié leur intention d'opérer au Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestations de services.

Si le nombre de ces entreprises peut apparaître important (211 à fin 1994), force est cependant de constater qu'en 1994 ces entreprises étrangères, non établies au Luxembourg, n'ont pas encore réussi une percée significative sur le marché luxembourgeois.

Par contre sur les 38 sociétés d'assurances luxembourgeoises qui ont obtenu l'autorisation d'offrir leurs services dans d'autres pays de l'Union européenne,

nombreuses sont celles qui dès 1994 ont réussi à placer leurs produits d'assurance-vie en nombre et en montants importants sur les marchés étrangers.

Quelques chiffres clés de l'assurance directe

L'encaissement brut total, toutes branches d'assurances confondues, réalisé tant au Luxembourg qu'à l'étranger, se chiffre à 60,5 milliards de francs, soit une progression de +35,12% par rapport à l'exercice 1993.

La part des primes encaissées sur le marché luxembourgeois représente 21,13 milliards de francs, soit 35% de l'encaissement total. En 1993 cette quote-part s'élevait encore à 45%.

La part de l'assurance-vie dans l'encaissement total a progressé de 45,54% en 1993 à 63,63% en 1994.

Dans les branches d'assurances autres que l'assurance sur la vie, l'encaissement total des primes est passé de 24,4 milliards de francs en 1993 à 22,1 milliards en 1994, soit une diminution de 9,59%. Cette décroissance est presque intégralement imputable à l'assurance de la responsabilité civile maritime, branche pour laquelle l'encaissement s'élève à 7,6 milliards en 1994 contre 9,7 milliards en 1993.

Sous l'aspect de la rentabilité, il y a lieu de remarquer qu'après la prise en compte des revenus des placements, les branches d'assurances non vie ont dégagé un solde positif qui passe de 4,9 milliards en 1993 à 5,4 milliards en 1994 avant réassurance. Sur ce solde brut 2,4 milliards de francs ont été dégagés par les branches d'assurances maritimes et 3 milliards par les autres branches. Le solde net après réassurance s'élève à 1,4 milliards pour les branches d'assurances maritimes et à 500 millions de francs pour les autres branches non vie.

En assurance-vie l'année 1994 a surtout été caractérisée par la poursuite de la croissance rapide du volume des primes émises, ces primes, hors réassurance acceptée, passant de 20,4 à 38,5 milliards de francs, soit une progression de +88% par rapport à 1993. Cette progression a été obtenue principalement, mais non exclusi-

vement, par l'accroissement des opérations réalisées en libre prestation de services en dehors du Luxembourg. Les primes encaissées à ce titre interviennent pour quelque 31,4 milliards de francs ou 81,5% dans l'encaissement total réalisé en 1994. Les primes encaissées sur le marché luxembourgeois connaissent toutefois une croissance très honorable de +22% par rapport à 1993.

Les placements

En tant qu'investisseurs institutionnels, les assureurs comptent parmi les premiers intervenants sur le marché des placements à long terme.

Fin 1994, le total des placements représentatifs des engagements en francs luxembourgeois détenus par les entreprises d'assurances luxembourgeoises et les succursales des pays tiers se chiffrait à 57,22 milliards de francs. Contrairement aux exercices précédents ces chiffres n'incluent plus les placements en francs luxembourgeois détenus par les succursales luxembourgeoises d'entreprises communautaires, le contrôle prudentiel de ces succursales ne relevant plus de la compétence du Commissariat aux assurances.

Au 31 décembre 1994 les actifs représentatifs des engagements en francs luxembourgeois des entreprises étaient investis comme suit:

- 69,02% en obligations, dont 15,93 % en titres de la dette publique luxembourgeoise ou assimilée et 14,28 % en obligations de sociétés luxembourgeoises,
- 10,86% en actions dont 5,15 % en actions de SICAV et d'OPCVM,
- 4,11% en immeubles situés au Luxembourg,
- 16,01% en d'autres actifs, notamment des comptes bancaires à vue et à terme.

Les entreprises de réassurance

Le nombre des entreprises de réassurances agréées est passé de 184 fin 1993 à 213 fin 1994.

Les encaissements de primes, brutes de réassurances, ont augmenté de 67,4 milliards de francs en 1993 à 70,3 milliards en 1994, soit une augmentation de 4,24 %.

Avec 44,2 milliards de francs en 1994 le coût total des sinistres payés a été notablement supérieur au montant de 29,2 milliards réglé en 1993.

Les provisions techniques brutes de réassurance, comportant les provisions pour sinistres, les provisions pour fluctuation de sinistralité et les autres provisions, sont passées de 160,9 milliards de francs à la fin de 1993 à 180,1 milliards fin 1994. En ajoutant à ces chiffres les quelque 18,1 milliards de francs de fonds propres (capital + réserves libres), les avoirs totaux détenus par les réassureurs luxembourgeois à la fin de 1994 auront dépassé le cap des 200 milliards de francs.

(Source: Extrait du rapport annuel 1994 du Commissariat aux Assurances; Conférence de presse du 17 octobre 1995)

Inventaire sanitaire national de la Forêt luxembourgeoise

Evolution de l'état phytosanitaire sur la base du réseau 4 x 4 km

Remarque: il y a lieu de noter que sur les diagrammes représentant l'évolution de l'état phytosanitaire, les données pour l'année 1990 manquent. En conséquence, les diagrammes ne sont exactes que dans l'hypothèse où l'évolution entre les années 1989 et 1991 est linéaire.

a) Toutes les essences confondues

1166 arbres inventoriés; 594 dans l'Oesling et 572 au Gutland

Les classes de dégâts peuvent être associées aux états sanitaires suivants.

Classes de dégâts	Etat sanitaire
0	sain
1	faiblement détérioré (état d'alerte)
2	moyennement à fortement détérioré
3	dépérissant
4	mort

Signification des classes de dégâts

En 1984 et 1985 une certaine stabilité de l'état phytosanitaire des placettes d'observation a pu être constatée, le taux des arbres sains se situant autour de 80%. Au courant des années suivantes, l'état s'est graduellement dégradé; en 1986 la tendance était encore moins perceptible, mais en 1987 et 1988, le taux des arbres sains a diminué de manière effrayante (de 80% d'arbres sains en 1985 à 57% en 1988).

Le pourcentage d'arbres présentant des «dommages facilement détectables» (classes cumulées 2+3+4) s'est accru en conséquence (4,2% en 1985 à 12,1% en 1988).

En 1989, le résultat global s'est légèrement amélioré. Ceci pourrait être expliqué par le fait que les deux années précédentes (1987 et 1988) étaient assez favorables à la forêt: les précipitations durant la période de végétation étaient suffisantes et les étés n'étaient ni marqués par des périodes prolongées de sécheresse ni par des périodes de grande chaleur.

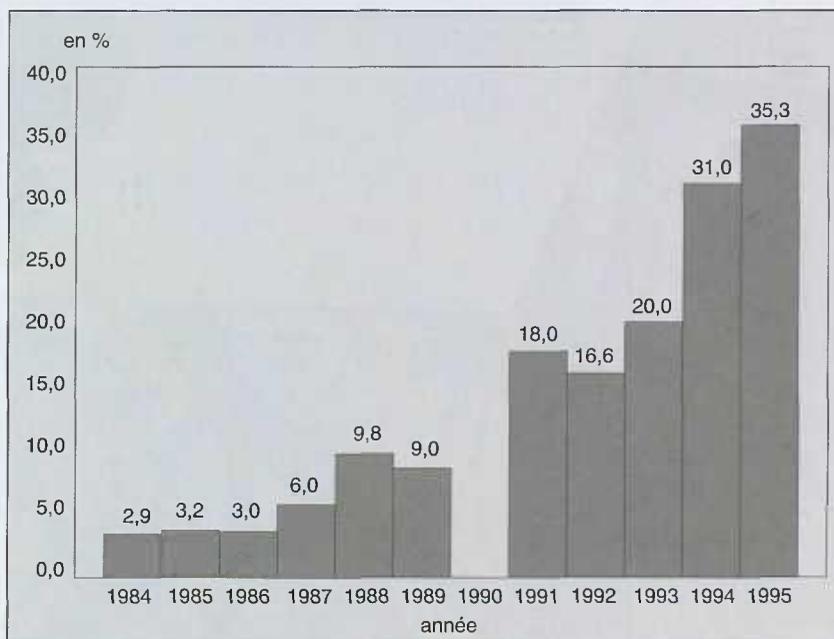
Après les chablis de 1990, année sans recensement, les inventaires de 1991 à 1994

année	Classe de dégâts						total
	0	1	2	3	4	2+3+4	
1984	79,1	17,4	2,9	0,4	0,2	3,5	100
1985	79,1	16,7	3,2	0,6	0,4	4,2	100
1986	77,1	18,7	3,0	0,6	0,6	4,2	100
1987	66,0	26,8	6,0	0,6	0,6	7,2	100
1988	56,9	31,0	9,8	1,7	0,6	12,1	100
1989	64,1	25,0	9,0	1,4	0,5	10,9	100
1990							
1991	55,8	23,4	18,0	2,3	0,5	20,8	100
1992	48,7	30,9	16,6	2,8	1,0	20,4	100
1993	42,2	34,0	20,0	3,1	0,7	23,8	100
1994	32,2	32,0	31,0	2,9	0,9	34,8	100
1995	32,1	29,6	35,3	2,6	0,4	38,3	100

Evolution de l'état phytosanitaire entre 1984 et 1995 pour toutes les essences confondues (valeurs en %)

montrent de nouveau une diminution progressive du taux d'arbres sains. En 1992, le cap des 50% d'arbres malades a été dépassé; c'était surtout l'augmentation de la classe 1 (arbres faiblement détériorés) qui

a déterminé l'évolution de la classe 0 (arbres sains), tandis qu'en 1993 et surtout en 1994 les classes cumulées 2+3+4 ont renforcé la tendance vers la détérioration.



Pourcentage d'arbres situés en classe 2

Les variations entre 1994 et 1995 des pourcentages de la classe 0, respectivement de la classe cumulée 2+3+4, ne sont statistiquement pas représentatives.

Ceci ne modifie toutefois nullement la tendance fondamentale des deux courbes, établie pour les 10 dernières années, qui est préoccupante.

D'après l'inventaire de 1995, plus que 38,3% des arbres inventoriés présentent des signes nets de défoliation (classe cumulée 2+3+4) tandis que moins d'un tiers (32,1%) peuvent être considérés comme étant sains.

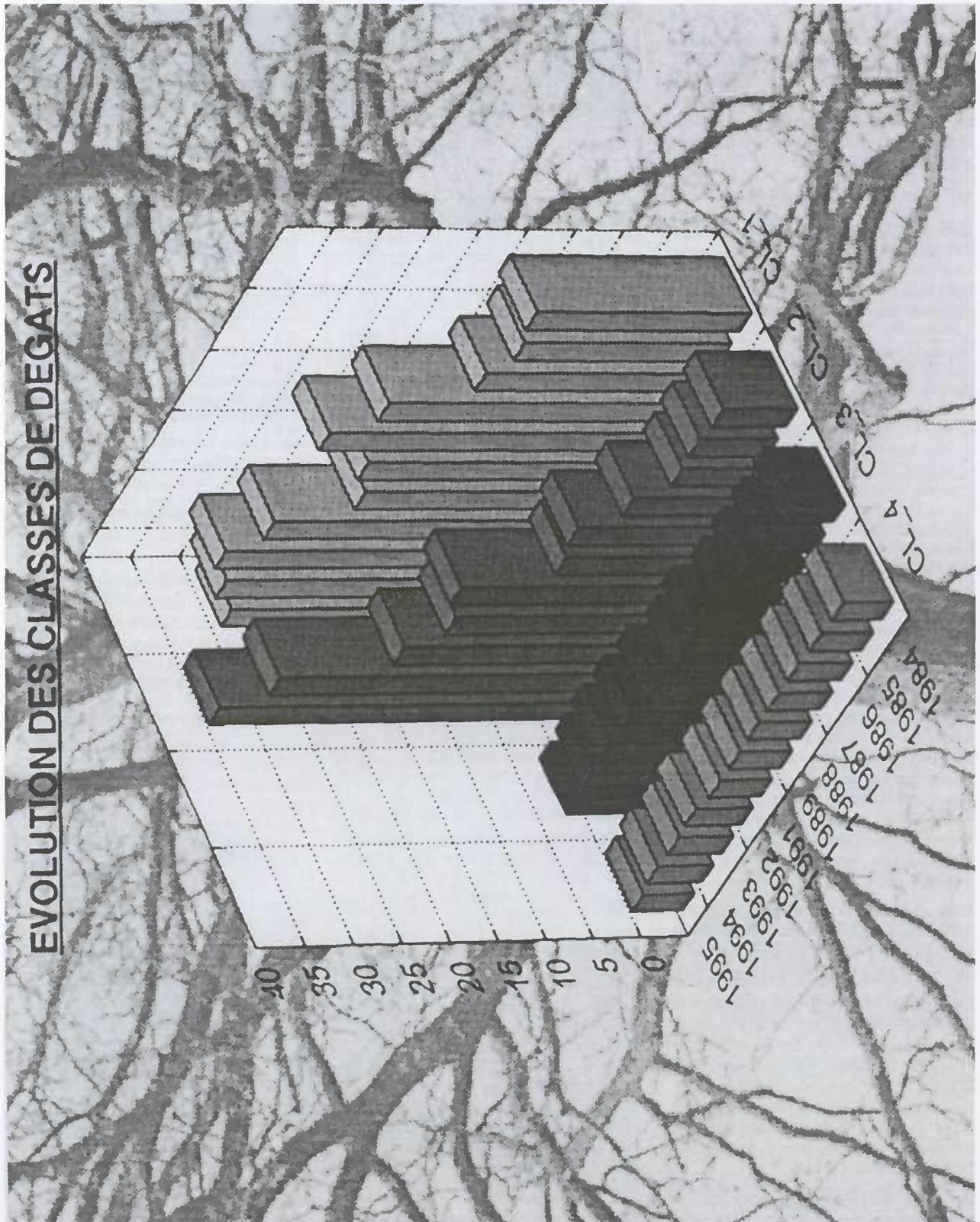
Comme l'année précédente, c'est de nouveau la classe de dégâts 2 (arbres moyen-

nement à fortement détériorés) qui a subi l'augmentation la plus importante (4,3 points).

b) Feuillus (futaie)

549 arbres inventoriés (317 hêtres et 232 chênes);

93 dans l'Oesling et 456 au Gutland



L'évolution des essences feuillues en futaie reste préoccupante. Depuis 1989, le taux des arbres situés en classe 0 diminue constamment. Aujourd'hui, seulement 16,9% des feuillus possèdent un houppier sain (défoliation $\pm 10\%$), ce qui représente une baisse de 5,5 points par rapport à l'année précédente. Le pourcentage de la classe de dégâts 1 a chuté de manière similaire (4,1 points). En conséquence, la classe cumulée 2+3+4 a nettement dépassé la barre des 50%, pour atteindre 57,4%. En comparant de plus près nos 2 essences feuillues prédominantes, c'est-à-dire le hêtre et le chêne, il apparaît que le hêtre semble se trouver dans un stade plus critique que le chêne. En effet, en confondant tous les arbres présentant des signes de maladie (classe 2 à 4) ou d'alerte (classe 1), 92,4% des hêtres doivent être considérés comme n'étant plus sains. Ceci signifie que, seulement 1 arbre sur 10 possède un houppier parfaitement vital.

La situation des chênes en futaie ne semble en moyenne pas aussi précaire que celle du hêtre. Il est à noter que la valeur de la classe 0 est restée constante par rapport à 1994. Localement, les chênes ont subi de fortes attaques par la tordeuse verte du chêne (*Tortrix viridana*) au moment de leur débourrement fin mai/début juin.

Malgré le fait que le chêne a réagi par des pousses tardives bien développées, l'attaque au printemps a sans doute contribué à rendre les cimes plus transparentes, ce qui peut être une explication pour l'augmentation du taux de la classe cumulée 2+3+4.

c) Taillis

213 arbres inventoriés; tous dans l'Oesling

Après l'aggravation sensible de l'état phytosanitaire durant les dernières années, la situation des taillis s'est légèrement améliorée en 1995, puisque la courbe de la classe de dégâts 0 est remontée de 3,2 points en 1995. En même temps, le taux de la classe cumulée 2+3+4 est tombé de 6,8 points.

Cette amélioration n'est pourtant pas rassurante, compte tenu de la tendance générale de l'évolution des dégâts dans les taillis.

d) Résineux

401 arbres; dont 285 dans l'Oesling et 116 au Gutland

La situation sanitaire des résineux n'est pas aussi mauvaise que celle des essences feuillues, puisque la majorité des peuplements examinés est trop jeune (un quart des pessières n'a pas l'âge de 10 ans) pour que puissent apparaître des signes de défoliation.

L'état sanitaire des résineux est resté inchangé en comparaison avec l'année précédente, puisque la variation des chiffres n'est pas significative.

Un bon critère pour estimer l'évolution de l'état phytosanitaire des placettes d'observation est la moyenne arithmétique annuelle de tous les pourcentages de

année	Classe de dégâts						total
	0	1	2	3	4	2+3+4	
1984	68,5	27,1	3,4	0,8	0,2	4,4	100
1985	70,5	25,5	3,0	0,6	0,4	4,0	100
1986	72,3	22,9	3,4	0,6	0,8	4,8	100
1987	52,3	38,2	8,1	0,6	0,8	9,5	100
1988	49,1	40,2	8,7	0,9	1,1	10,7	100
1989	55,9	31,7	10,9	0,9	0,6	12,4	100
1990							
1991	36,5	29,6	28,8	4,4	0,7	33,9	100
1992	35,2	34,3	25,8	3,8	0,9	30,5	100
1993	28,9	34,4	31,3	4,7	0,7	36,7	100
1994	22,4	29,8	44,5	2,6	0,7	47,7	100
1995	16,9	25,7	52,7	4,0	0,7	57,4	100

Evolution de l'état phytosanitaire entre 1984 et 1995 pour les essences feuillues en futaie (valeurs en %)

année	Classe de dégâts						total
	0	1	2	3	4	2+3+4	
1984	97,0	2,2	0,0	0,4	0,4	0,8	100
1985	95,5	2,0	1,0	0,5	1,0	2,5	100
1986	83,9	12,0	2,6	1,0	0,5	4,1	100
1987	83,9	13,0	2,1	0,0	1,0	3,1	100
1988	68,2	22,7	5,6	2,0	1,5	9,1	100
1989	75,0	19,6	2,9	1,0	1,5	5,4	100
1990							
1991	64,0	25,7	9,3	0,5	0,5	10,3	100
1992	43,4	36,9	13,1	4,7	1,9	19,7	100
1993	38,8	43,4	14,5	2,8	0,5	17,8	100
1994	15,9	39,7	35,5	7,0	1,9	44,4	100
1995	19,2	43,2	35,2	1,9	0,5	37,6	100

Evolution de l'état phytosanitaire entre 1984 et 1995 pour les taillis (valeurs en %)

année	Classe de dégâts						total
	0	1	2	3	4	2+3+4	
1984	81,9	14,2	3,9	0,0	0,0	3,9	100
1985	81,4	13,2	4,5	0,7	0,2	5,4	100
1986	79,7	16,7	2,8	0,3	0,5	3,6	100
1987	75,5	18,6	5,1	0,8	0,0	5,9	100
1988	61,8	22,5	13,6	2,1	0,0	15,7	100
1989	68,9	19,4	9,6	2,1	0,0	11,7	100
1990							
1991	78,6	13,5	7,3	0,3	0,3	7,9	100
1992	71,0	22,7	5,2	0,3	0,8	6,3	100
1993	63,0	28,2	7,0	1,0	0,8	8,8	100
1994	56,4	30,8	11,1	1,2	0,5	12,8	100
1995	59,8	27,2	12,0	1,0	0,0	13,0	100

Evolution de l'état phytosanitaire entre 1984 et 1995 pour les essences résineuses (en %)

défoliation recensés (par arbre) lors de l'inventaire.

On peut observer que la courbe présente une variation pratiquement linéaire, ce qui démontre la dégradation continue de l'état phytosanitaire de nos forêts.

f) Signification statistique de la différence interannuelle

Pour déterminer si les différences de pourcentage entre les différentes années peuvent être considérées comme étant significatives, un test de signification basé sur les distributions de STUDENT a été appliqué.

Le test part de l'hypothèse que l'échantillon a une taille suffisante et que les observations sont réparties suivant une distribution normale. Il est adopté un taux de probabilité de 95%. Sont alors à considérer comme *significatifs* les écarts où la valeur de t est égale ou supérieure à 1,96.

Le tableau suivant indique les valeurs de t pour les différences interannuelles des arbres sains (classe 0) et des arbres présentant des signes nets de défoliation (classes 2 à 4); les différences interannuelles qui ne sont pas significatives sont imprimées en italique.

g) Origine des changements entre les classes

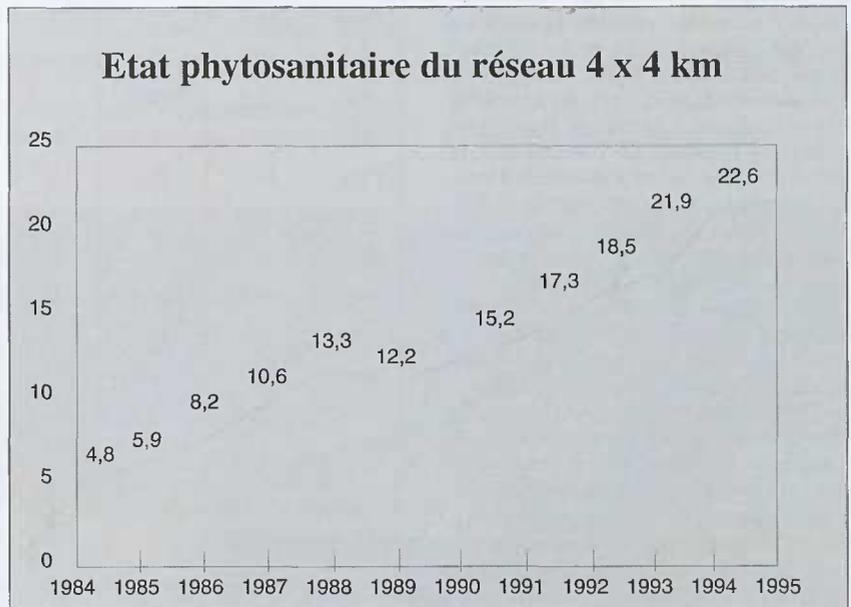
Le graphique suivant est basé sur une statistique permettant de qualifier les changements entre les différentes classes de dégâts d'une année à l'année suivante, sur base d'une comparaison arbre par arbre. Cette analyse peut être très utile pour expliquer certains aspects concernant l'évolution des chiffres sur l'état sanitaire de la forêt.

Les statistiques en question ont été calculées par ordinateur sur base des données brutes par arbre, en éliminant les arbres qui ont été remplacés ainsi que ceux situés dans des placettes de formes carrée. Le groupe d'arbres communs aux inventaires 1994 et 1995 comporte 723 individus.

Les résultats de l'analyse sont représentés par le graphique suivant:

Moyennes annuelles des pourcentages de défoliation

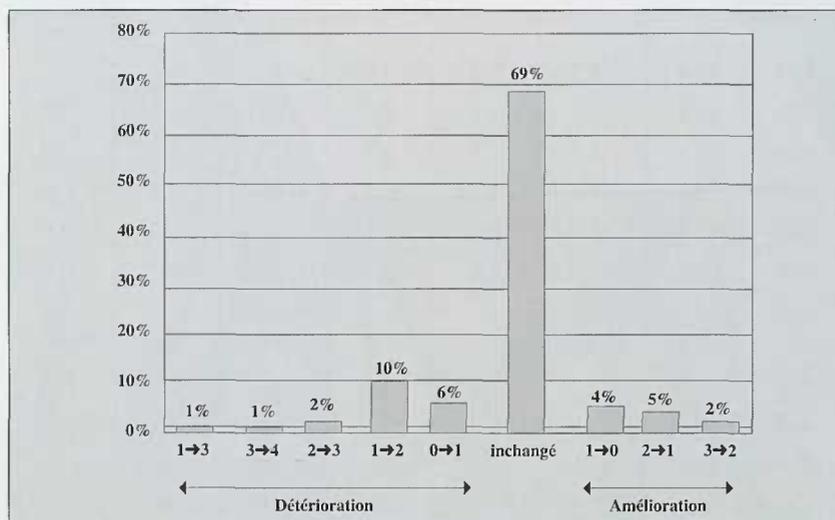
(toutes essences et toutes classes d'âge confondues)



Moyennes annuelles des pourcentages de défoliation entre 1984 et 1995

Signification statistique de la différence interannuelle (t ≥ 1,96)

années	classe 0	classes 2+3+4
84 → 85	0,00	0,85
85 → 86	1,13	0,00
86 → 87	5,69	2,99
87 → 88	4,40	3,91
88 → 89	3,55	0,91
89 → 91	4,06	6,50
91 → 92	3,41	0,24
92 → 93	3,13	1,96
93 → 94	4,49	5,84
94 → 95	0,57	1,75

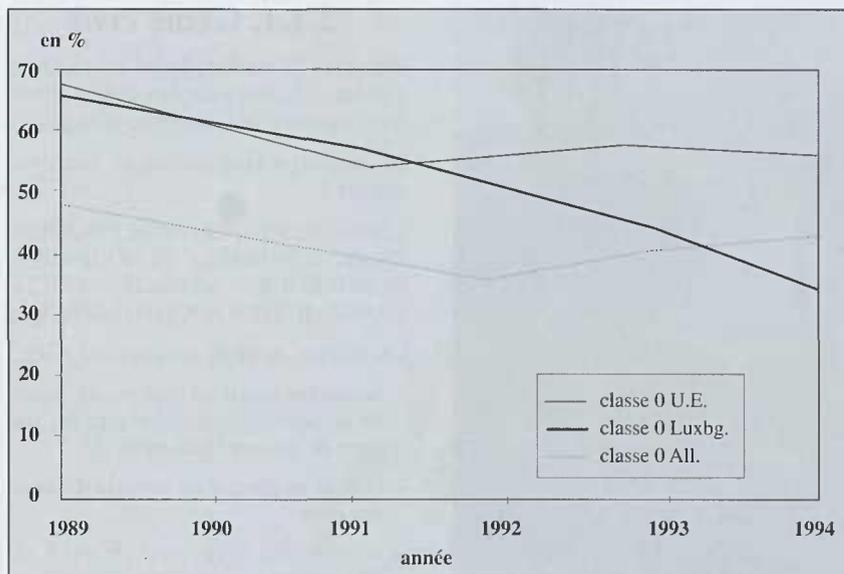


Variations entre les différentes classes de dégâts en comparant les inventaires 1994 et 1995

Il saute aux yeux que la majorité des arbres (69%) sont restés dans la même classe de dégâts. Dans les limites de cette classe, ceci n'exclut toutefois pas un changement du degré de défoliation. Entre 1994 et 1995, 20% des arbres ont augmenté d'une ou de plusieurs classes c.à-d. leur situation phytosanitaire s'est aggravée, tandis que seulement pour 11% l'état sanitaire s'est amélioré. Le plus important changement de classe (10%) a eu lieu de la classe de dégâts 1 vers la classe de dégâts 2. Par contre seulement 5% se sont améliorés en passant de la classe 2 vers la classe 1.

h) Mise en comparaison avec des résultats internationaux

Le graphique suivant permet de comparer les résultats de l'inventaire phytosanitaire national avec ceux réalisés au niveau



Comparaison de la classe de dégâts 0

de l'Union Européenne et de la République Fédérale d'Allemagne. La source des données sont les rapports de synthèses publiés par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et la Commission Européenne.

La courbe U.E. représente la moyenne du réseau 16 x 16 km pour tous les pays membres de l'U.E., tandis que pour l'Allemagne et le Luxembourg, il s'agit des relevés phytosanitaires nationaux.

Il ressort de cette comparaison que l'allure des trois courbes est assez comparable et que la tendance générale vers le dépérissement entre 1989 et 1994 est très claire pour toutes les 3 séries.

i) Influence de facteurs météorologiques

Depuis quelques années, il est devenu de plus en plus évident que les changements climatiques ont un impact non négligeable sur l'évolution récente de l'état phytosanitaire de nos forêts.

Comme les données météorologiques ne sont pas disponibles pour toutes les plaquettes d'échantillonnage, nous sommes limités à calculer uniquement avec les données provenant de la station météorologique du Service Météorologique de l'Aéroport en supposant que dans ce contexte elles sont assez représentatives.

Dans les graphiques, la température moyenne et les précipitations mensuelles des

4 dernières années sont comparées à la moyenne tridécennale 1960 - 1990 (période météorologique «normale»).

Bien que la courbe des précipitations mensuelles fait apparaître d'importantes fluctuations, on peut constater que durant la période 1992 à 1995, c'est surtout pendant les premiers mois de l'année que les précipitations sont nettement inférieures par rapport à la moyenne. Ce déficit en début d'année est d'autant plus grave que durant cette période la croissance des arbres commence et le bourgeonnement va avoir lieu. Le graphique fait ressortir très bien les périodes de sécheresse de janvier-mai 1992, février-avril 1993, mai-juillet 1994 et mai-août 1995, pour lesquelles viennent s'ajouter des températures moyennes mensuelles nettement supérieures à la moyenne pluriannuelle.

j) Conclusion

L'inventaire phytosanitaire de 1995 confirme la tendance constante à la détérioration de l'état des forêts, observée déjà au cours des dernières années. Même si la sécheresse estivale et la douceur hivernale sont de nature à contribuer au dépérissement forestier, il n'est pas pour autant possible d'établir des relations de cause à effet. Il n'est pas non plus possible de ni quantifier la part que joue la pollution atmosphérique ou l'influence d'autres facteurs naturels dans la dégradation de nos forêts.

(Source: Extrait de l'étude «Inventaire sanitaire national de la Forêt luxembourgeoise», publiée par l'Administration des Eaux et Forêts)

PRÉALERTE CRUES

Le système de préalerte et de prévision de crues dans le bassin de la Sûre

1. Introduction

Suite aux inondations survenues au cours des dernières années et face aux dommages subis par la population, le Gouvernement a chargé un groupe de travail d'analyser les possibilités de prévenir à l'avance les administrations concernées et la population habitant les zones susceptibles d'être inondées, de l'imminence d'une crue pouvant entraîner des inondations dans certaines zones d'habitation.

Fin 1994 le bureau d'études TR-ENGINEERING a été chargé d'élaborer un système informatique de préalerte et de pré-

vision de crues pour le bassin de la Sûre pour le compte du Service National de la Protection Civile, ainsi que pour l'Administration des Ponts et Chaussées - Division des Eaux - et de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture.

Le bassin de la Sûre s'étend sur une grande partie de la superficie du territoire national (2.090 km²) ainsi que sur une partie de la Belgique (767 km²), de l'Allemagne (1.343 km²) et de la France (99 km²) et englobe notamment les cours d'eau suivants: l'Alzette, la Mamer, l'Eisch, l'Attert, l'Our, la Wiltz, la Wark,

la Clerve, la Nims (en Allemagne), la Prüm (en Allemagne) et la Sûre.

La réalisation de ce projet comprend plusieurs phases bien distinctes:

1. La mise en place d'un certain nombre de stations limnimétriques et pluviométriques équipées d'un dispositif de télétransmission et le raccordement de plusieurs stations météorologiques.
2. La conception d'un logiciel hydrologique (NASIM: Niederschlag-Abfluss-Modell) du type mathématique permettant d'évaluer les débits des cours d'eau.



La Station limnimétrique de STEINSEL

3. La mise en place d'un système informatique permettant d'effectuer des simulations sur le comportement hydrologique des différents bassins, sur la base de données recueillies en temps utile et sur la base des prévisions météorologiques. Le résultat de ces calculs permettra d'alerter et d'informer le cas échéant la population sur les risques d'inondations.

2. Le réseau de mesure hydrologique

Le réseau de mesure hydrologique fournit des données précises sur:

- l'intensité des précipitations
- les niveaux et les débits des cours d'eau
- les paramètres météorologiques

A ces fins, il est nécessaire de disposer d'un réseau comprenant un certain nombre de stations limnimétriques, pluviométriques et météorologiques. Si on veut analyser le comportement hydrologique du bassin versant en « temps réel », il est indispensable de doter les stations de mesure d'un dispositif de télétransmission permettant de centraliser les valeurs mesurées dans une base de données du système informatique.

L'équipement technique d'une station de mesure du type Hydrosens, consiste en un système modulaire qui permet de connecter toute une série de sondes de mesure (limnimètres, pluviomètres, sondes de température, etc.), à un élément central où les valeurs mesurées sont enregistrées. Ces valeurs sont transmises par le réseau téléphonique vers l'ordinateur central où les données recueillies sont traitées.

Une station de mesure Hydrosens est composée des modules suivants:

- sondes de mesure
- mémoire circulaire pour l'enregistrement des valeurs mesurées
- module de communication
- module d'annonce vocale
- bus de communication permettant l'échange des informations entre les différents modules

2.1. Les stations limnimétriques

Pour le réseau de mesure, 18 stations limnimétriques ont été installées dans le bassin versant de la Sûre, de manière à pouvoir suivre l'évolution des niveaux d'un certain nombre d'affluents de la Sûre à savoir:

LIVANGE (Alzette), HESPERANGE (Alzette), PFAFFENTHAL (Alzette), STEINSEL (Alzette), SCHOENFELS (Mamer), HUNNEBOUR (Eisch), MERSCH (Alzette), ETTTELBRUCK (Alzette et Wark), REICHLANGE (Attert), BISSEN (Attert), DIEKIRCH (Sûre), VIANDEN (Our), DASBOURG (Our), KAUTENBACH (Wiltz), BOLLENDORF-PONT (Sûre), ROSPORT (Sûre), MOULIN DE BIGONVILLE (Sûre), HEIDERSCHIEDERGRUND (Sûre).

Suite à un accord avec le Service d'Etudes Hydrologiques du Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports (SETHY) les données de la station limnimétrique de MARTELANGÉ (Sûre) sont également accessibles par télétransmission.

Les stations limnimétriques ont été installées à des points stratégiques aux confluent des rivières afin de pouvoir mesurer l'influence respective de ces dernières sur le débit en aval.

2.1.1. Génie civil

Parmi les 18 stations citées plus haut, 8 stations existantes ont fait l'objet d'une modernisation de l'équipement en place.

De nouvelles stations ont dû être construites à:

LIVANGE, HESPERANGE, PFAFFENTHAL, STEINSEL, SCHOENFELS, HUNNEBOUR, MERSCH, REICHLANGE, BISSEN et KAUTENBACH.

Les travaux de génie civil ont comporté:

- la construction d'un abri, pour y installer les équipements techniques des stations de mesure Hydrosens
- la mise en place d'un ouvrage d'entrée des eaux
- construction d'un puits de prise de niveau

2.1.2. L'équipement technique

Il existe plusieurs types de sondes de mesure pour déterminer les niveaux de l'eau. Dans le cadre du réseau luxembourgeois, les types suivants sont utilisés:

1. sonde à flotteur: la position d'un flotteur est déterminée par un équipement électronique approprié. Ce système est utilisé à: LIVANGE, HESPERANGE, PFAFFENTHAL, STEINSEL, SCHOENFELS, HUNNEBOUR, MERSCH, REICHLANGE, BISSEN, DIEKIRCH, VIANDEN, KAUTENBACH, BOLLENDORF-PONT, ROSPORT.

2. sonde piézométrique: une sonde piézométrique est placée au fond du ruisseau. La hauteur de l'eau est déduite directement de la pression mesurée. Ce système est utilisé à ETTTELBRUCK.

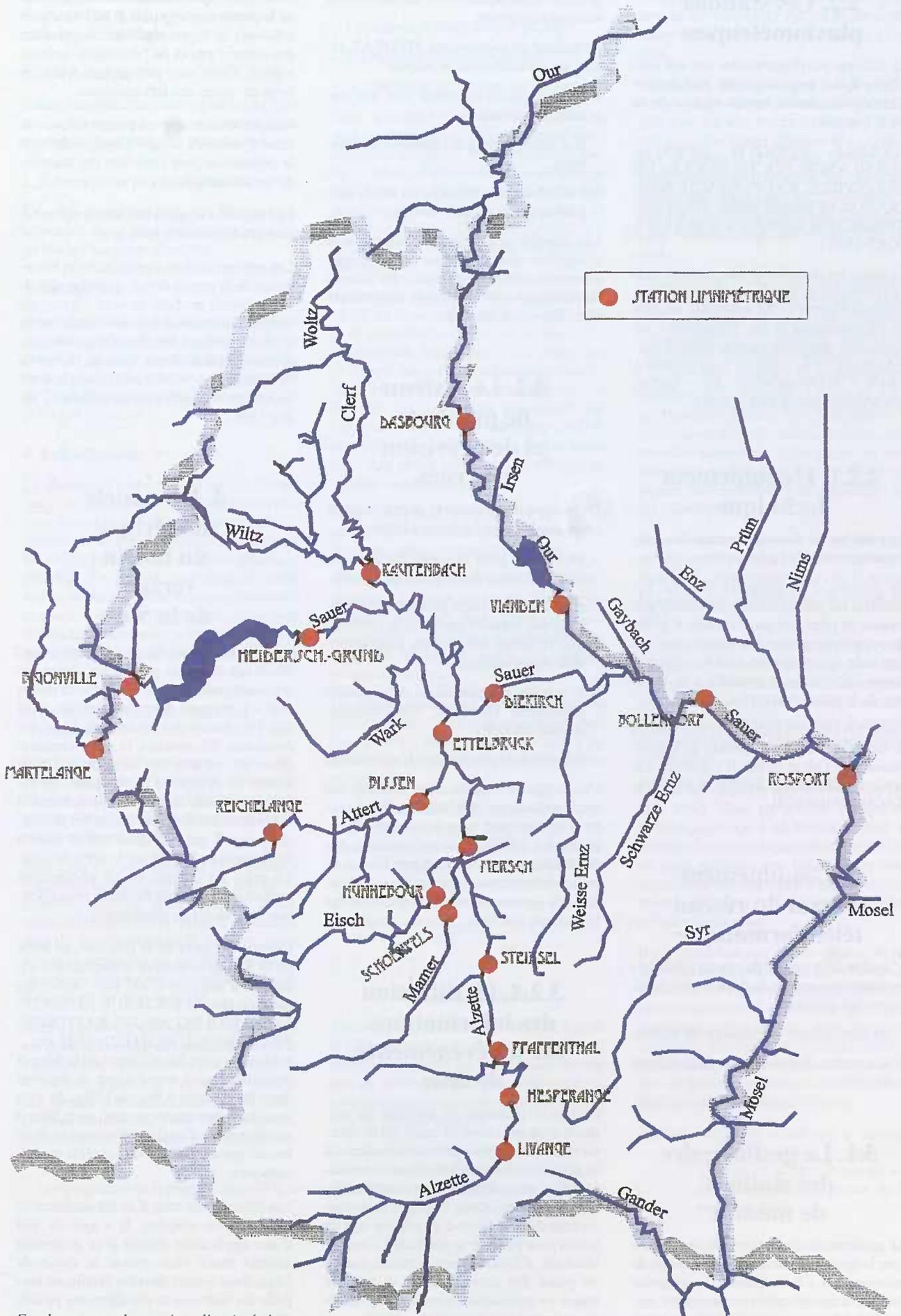
3. sonde pneumatique: le niveau de l'eau est déterminé en fonction de la pression nécessaire pour injecter un gaz au fond du ruisseau. Ce système est utilisé à MOULIN DE BIGONVILLE, DASBOURG et à HEIDERSCHIEDERGRUND.

La transmission des informations recueillies est assurée par le réseau téléphonique public commuté.

Chaque station est pourvue de 2 lignes téléphoniques, dont:

- une ligne avec un numéro d'appel secret destinée à la transmission des données vers les équipements informatiques installés à la direction de la protection civile;
- une ligne connectée au système d'annonce vocale du niveau de l'eau (limniphone).

Les numéros d'appel des limniphones seront rendus publics et permettront ainsi à la population de se renseigner sur les niveaux des différents cours d'eau.



Emplacements des stations limnimétriques

2.2. Les stations pluviométriques

12 stations pluviométriques ont été installées à des emplacements judicieusement choisis sur le bassin versant de la Sûre, à savoir:

LIVANGE, KOERICH, MERSCH, REICHLANGE, HOLTZ, MOULIN DE BIGONVILLE, KAUTENBACH, WINCRANGE, HEINERSCHIED, VIANDEN, DIEKIRCH/BLEESBRECK et BOLLEN-DORF-PONT.

En outre, les données de cinq stations pluviométriques du Service d'Etudes Hydrologiques (SETHY) du Ministère Wallon de l'Equipement et des Transports sont également intégrées dans le modèle mathématique. Ces stations sont situées à EBLY, BASTOGNE, ST. VITH, SCHOENBERG et REULAND.

2.2.1. L'équipement technique

Le principe de fonctionnement des pluviomètres utilisés est le suivant:

En dessous d'un récipient étanche, recueillant les précipitations, est placée une balance de précision qui détermine le poids de ces précipitations. La valeur ainsi déterminée est transmise vers les équipements informatiques installés à la direction de la protection civile.

Trois pluviomètres sont équipés de sondes de température pour la mesure de la température de l'air et du sol. Il s'agit des stations de HEINERSCHIED, KAUTENBACH et MERSCH.

3. L'équipement central du réseau téléinformatique

L'équipement central du réseau téléinformatique est composé de deux entités fonctionnelles distinctes:

- les gestionnaire des stations de mesure
- le système de préalerte et de prévision de crues

3.1. Le gestionnaire des stations de mesure

Le gestionnaire des stations de mesure assure la gestion centralisée des stations de mesure c.à.d. l'initialisation, la programmation, la modification de paramètre, etc. ainsi que l'accès aux informations enre-

gistrées dans la mémoire circulaire des stations de mesure.

Le logiciel du gestionnaire, HYDRAS, réside sur un ordinateur et permet:

- l'interrogation en temps réel des stations de mesure
- le téléchargement des données enregistrées
- l'affichage des données en mode graphique et numérique sur écran

Les données des stations de mesure sont transmises par le réseau téléphonique commuté, vers le gestionnaire des stations de mesure et vers le système de préalerte et de prévision de crues.

3.2. Le système de préalerte et de prévision de crues

Le système de préalerte et de prévision de crues exploite les logiciels suivants:

- un logiciel pour la saisie des données en provenance des stations de mesure
- une base de données permettant le stockage des données saisies et la constitution de séries temporelles pour le modèle mathématique
- le modèle mathématique déterministe pluie/débit (NASIM: Niederschlag-Abfluß-Modell)
- le logiciel de prévision et de stimulation

Ces logiciels d'application résident sur deux ordinateurs IBM RISC 6000 du type 370, tournant sous le système d'exploitation UNIX. La configuration des deux ordinateurs est identique. En cas de panne de l'ordinateur principal, l'application est commutée automatiquement sur la seconde machine.

3.2.1. La diffusion des informations sur les événements de crue

L'objectif principal du système de préalerte et de prévision de crues est de fournir des informations précoces destinées à la population, aux administrations communales, aux industries et aux unités d'intervention des zones à risque leur permettant de bénéficier d'un certain laps de temps pour pouvoir se préparer à l'arrivée des eaux, d'évacuer leur demeure, mettre en place des sacs de sable et prendre toutes les précautions nécessaires pour réduire autant que possible les dégâts.

En cas de risque d'inondation, les organes de la presse écrite, parlée et télévisée sont informés de façon régulière des niveaux des cours d'eau et de l'évolution de la situation. Cette voie permet une diffusion large et rapide des informations.

Chaque limnimètre est pourvu d'un système d'annonce vocale (limniphone) que la population peut consulter par téléphone (accès multiligne).

Les numéros d'appel des limniphones seront rendus publics sous peu.

Les administrations communales et les organes de la presse écrite, parlée et télévisée pourront accéder au «fax server» du système fournissant aux intéressés un relevé des niveaux limnimétriques avec indication de la tendance (hausse, baisse ou constant). Le système informatique n'est cependant accessible qu'au début de l'année 1996.

4. Le modèle numérique du bassin versant de la Sûre

Avec le réseau de mesure hydrologique, décrit aux chapitres précédents, il sera dorénavant possible de connaître - en temps réel - l'intensité des précipitations ainsi que l'évolution des niveaux de l'eau des ruisseaux. Néanmoins, la seule connaissance de ces données ne suffit pas pour établir un système d'alerte fiable. En effet, pour établir une prévision de crues, il est primordial de comprendre les processus naturels qui font que l'eau de pluie a finalement un impact sur le débit de crue. La prise en compte de ce phénomène constitue un élément essentiel pour effectuer les calculs de stimulation.

Comme on vient de le préciser, les eaux de la Sûre proviennent d'une surface tribulaire d'environ 4.300 km². Ainsi, les eaux de pluie d'ESCH-SUR-ALZETTE, LUXEMBOURG, ARLON, BASTOGNE, NEUERBURG, ECHTERNACH etc... s'écoulent vers des affluents de la Sûre et contribuent aux crues avant de se jeter dans la Moselle à Wasserbillig. Si l'on veut donc déterminer le débit de la Sûre il est nécessaire d'analyser l'ensemble de ce bassin versant à l'aide de modèles mathématiques.

Les principes de base d'un tel modèle sont relativement simples. Il s'agit en fait d'une application directe d'un processus naturel assez bien connu: le cycle de l'eau. Sans rentrer dans les détails, on rappelle ici brièvement ses éléments principaux.

Si l'on pouvait suivre le cheminement d'une goutte d'eau, on rencontrerait les phénomènes suivants:

1. Evaporation

Selon les conditions atmosphériques, une partie des eaux pluviales s'évapore et ne contribue donc plus aux inondations.

2. Interception par la végétation

Une des caractéristiques des surfaces recouvertes de végétation est leur capacité de retenir les eaux pluviales.

3. Infiltration

Il est bien connu que l'eau peut s'infiltrer directement dans le sol. La quantité d'eau absorbée de cette manière est non seulement fonction du type de sol, mais aussi de l'état du sol, de son degré de saturation et du gel éventuel.

4. Ruissellement

La quantité d'eau qui n'est pas évaporée, qui n'est pas retenue par la végétation (interception) et qui ne s'est pas infiltrée dans le sol arrive finalement à ruisseler à la surface pour s'écouler vers le prochain ruisseau. La vitesse avec laquelle cette eau se déplace dépend essentiellement de la pente du terrain. A ces eaux, provenant des surfaces naturelles, s'ajoutent les eaux qui s'écoulent directement des surfaces étanches.

5. Le transport à l'intérieur des ruisseaux

Une fois arrivée au ruisseau, l'eau se déplace d'un point à l'autre avec une certaine vitesse d'écoulement. Finalement notre goutte d'eau arrive à la zone inondée où elle contribue au sinistre.

Pour tous ces phénomènes, des théories mathématiques/physiques ont été développées, chacune présentant des avantages et inconvénients. Pour la modélisation du bassin versant de la Sûre, on a choisi d'appliquer un modèle qui a déjà largement fait ses preuves en Allemagne. Il s'agit du modèle NASIM.

Afin de pouvoir appliquer ce modèle, il est donc nécessaire de connaître les paramètres cités, et ceci pour une surface de 4.300 km². Pour cela, l'ensemble du bassin versant a été subdivisé en 150 petits bassins autonomes. Pour chacun de ces bassins, les éléments suivants ont été évalués:

- la topographie et la morphologie du terrain naturel

- la géologie et la pédologie
- l'occupation biophysique du sol
- les surfaces imperméabilisées
- la configuration propre des ruisseaux

Cette quantité importante de données ne peut se traiter que par des systèmes informatiques adéquats. Dans le présent cas, un système d'information géographique (SIG) est utilisé. Une grande partie des données ont été obtenues sur la base de photos satellites CORINE-LANDSAT (programme de recherche de l'Union Européenne).

Après avoir rassemblé toutes les données, on est en mesure d'appliquer les théories et de calculer les débits de la Sûre et de ses affluents. Néanmoins, il est connu que la théorie ne correspond pas nécessairement à la réalité et, en conséquence, on constate que les débits déterminés par l'ordinateur ne correspondent pas à 100 % aux débits mesurés réellement. On passe donc à la phase suivante: le calibrage du modèle mathématique.

Dans cette phase, le modèle est ajusté jusqu'à ce que les débits calculés correspondent aux débits mesurés en réalité.

A la fin de toutes ces actions (collecte des données, élaboration du modèle mathématique, calibrage du modèle), on dispose d'un outil permettant de déterminer les débits des ruisseaux à partir des précipitations mesurées.

De même - point très intéressant pour la prévision des crues -, le modèle permet d'évaluer les débits auxquels on peut s'attendre sur la base des prévisions météorologiques.

Ainsi, en cas de crise, l'analyse de la situation hydrologique, moyennant le réseau de mesure hydrologique et le modèle mathématique, permettra d'estimer les débits des ruisseaux et d'obtenir une vue globale des événements sur les axes hydrauliques du pays.

5. Conclusion

Après les inondations qui avaient frappé le Grand-Duché ces dernières années, il devenait apparent qu'il s'agissait-là non pas de phénomènes isolés mais que ce genre de catastrophe nationale pourrait se répéter chaque année.

Lors de ces situations de crue, il s'est avéré que la population, les établissements artisanaux, commerciaux et industriels, ainsi que les administrations communales

concernées éprouvaient un besoin pressant de se renseigner sur les niveaux des cours d'eau et sur l'évolution de la situation.

On peut en effet aisément imaginer que, par une information précoce, bien des dégâts peuvent être évités du fait que la population concernée dispose d'un certain laps de temps pour pouvoir se préparer à l'arrivée des eaux, évacuer leur demeure, mettre en place des sacs de sable et prendre toutes les précautions nécessaires pour réduire autant que possible les dégâts.

Conscient de l'impact que peuvent avoir ces inondations sur le plan humain, social et économique, le gouvernement s'est rendu compte de l'urgence de créer les infrastructures nécessaires permettant d'une part, d'avoir une vue d'ensemble sur l'évolution de la situation et de fournir une information précoce aux populations et aux responsables des administrations communales touchées et d'autre part, de faire une gestion efficace de la crise afin de réduire à un minimum les dégâts causés par les inondations.

Sans vouloir restreindre un certain optimisme justifié quant à l'utilité de ce système, il y a lieu de souligner, qu'il ne saurait avoir une influence sur le niveau des eaux.

Néanmoins, le système de préalerte et de prévision de crues, par le fait de fournir des indications précieuses sur la situation réelle et son évolution, constitue un outil d'aide à la décision permettant de prendre en connaissance de cause, les mesures qui s'imposent.

Ceci a été confirmé lors des crues de janvier 1995. Bien qu'à cette époque on n'avait accès qu'à un nombre réduit de stations limnimétriques opérationnelles, on peut affirmer que les données ainsi recueillies ont permis d'évaluer rapidement la situation et d'assurer une gestion efficace de la crise.

Il y a cependant lieu de relever que, de par sa complexité, ce système performant nécessitera un suivi permanent. En effet, toute modification structurelle de l'environnement, non reprise dans les paramètres du modèle mathématique, faussera inévitablement les calculs de simulation et partant influencera de façon non négligeable les résultats obtenus.

(Source: Extrait de l'étude sur le nouveau système de préalerte de crues dans le bassin de la Sûre, présentée lors de la conférence de presse du 27 novembre 1995)

Projet de loi portant réforme de l'enseignement supérieur

Le projet de loi portant réforme de l'enseignement supérieur comprend 3 grandes parties et poursuit 3 grands objectifs:

- 1) il trace le cadre de l'enseignement supérieur public au Grand-Duché de Luxembourg
- 2) il confère un nouveau statut au Centre Universitaire de Luxembourg et à l'Institut supérieur de Technologie
- 3) il redéfinit les missions du C.U.L. et de l'I.S.T.

1) Le cadre de l'enseignement supérieur public au Luxembourg

La première partie du projet énumère les 4 institutions publiques dispensant un enseignement supérieur dans notre pays (C.U.L., I.S.T., I.S.E.R.P., I.E.E.S.) et définit les missions de cet enseignement. Elle crée par ailleurs un Conseil national de l'enseignement supérieur ayant un rôle consultatif et d'évaluation.

2) Un nouveau statut pour le C.U.L. et l'I.S.T.

Dans sa seconde partie, le projet de loi confère au C.U.L. et à l'I.S.T. le statut d'établissement public doté de la personnalité juridique. Les 2 établissements publics jouissent de l'autonomie financière et administrative, pédagogique et scientifique, tout en restant soumis à la surveil-

lance du Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. Ce nouveau statut se caractérise par une autonomie de gestion plus large restant cependant sous le contrôle des instances étatiques, surtout du point de vue financier. Le statut s'inspire de celui des universités dans les pays voisins et il permettra une gestion plus flexible des ressources tant humaines que matérielles des deux institutions ainsi que de l'offre en matière d'études, tout en responsabilisant davantage les dirigeants des établissements concernés.

3) La redéfinition des missions du C.U.L. et de l'I.S.T.

- a) En ce qui concerne le C.U.L., ses missions actuelles sont redéfinies et étendues de la façon suivante:
 - possibilité d'organiser un 1^{er} cycle complet d'études universitaires dans les spécialités où la demande des étudiants le justifie;
 - possibilité de participer à des formations universitaires de 2^e cycle en collaboration avec des universités étrangères (mais l'organisation de formations propres de 2^e cycle par le Centre n'est pas permise);
 - possibilité d'organiser des formations de 3^e cycle dans des domaines de poin-

te revêtant une importance particulière pour notre pays, afin de créer des synergies entre l'enseignement supérieur et la recherche.

Le projet de loi n'a donc pas pour objectif de créer une université complète au Luxembourg. Il vise plutôt à étendre les missions du C.U.L. dans des domaines où cela s'avère opportun afin de permettre une participation accrue de nos institutions d'enseignement supérieur dans l'espace universitaire européen et une meilleure intégration de notre pays dans la coopération interuniversitaire, notamment au niveau de la Grande Région.

b) Les missions de l'I.S.T. sont également étendues. Son attractivité auprès des futurs étudiants-ingénieurs est accrue par l'allongement des études actuelles d'une durée de 3 ans à 4 ans. Ces nouvelles études plus longues seront sanctionnées par le diplôme de niveau universitaire d'ingénieur industriel qui permettra à ses détenteurs de s'établir comme ingénieurs indépendants.

Source: Conférence de presse du 16 novembre 1995 de Mme HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle)

Résultats des examens de fin d'études de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique 1994-1995

A. Examen de fin d'études secondaires

	Total	Admis	%	Refusés	%
A1	108	107	99	1	1
A2	256	194	76	62	24
B	155	141	91	14	9
C	211	179	85	32	15
D	147	132	90	15	10
E	76	65	86	11	14
F		6	100	0	0
TOTAL	959	824	86	135	14

	Total	Admis	%	Refusés	%
1994-95	959	824	86	135	14
1993-94	1049	906	88	143	12
1992-93	977	775	79	203	21
1991-92	831	640	77	191	23
1990-91	873	719	82	154	18
1989-90	1028	843	82	185	18
1988-89	999	761	76	238	24

B. Examen de fin d'études secondaires techniques

1. Division: enseignement technique général

	Total	Admis	%	Refusés	%
1994-95	99	68	68	31	31

	Total	Admis	%	Refusés	%
1993-94	71	50	70	21	30
1992-93	71	52	73	19	27
1991-92	96	71	74	25	26
1990-91	134	98	73	36	27
1989-90	142	98	69	44	31
1988-89	122	77	63	45	37

2. Division: administrative et commerciale

	Total	Admis	%	Refusés	%
1994-95	335	257	77	78	23

dont 17 avec la mention très bien et 167 avec la mention bien

	Total	Admis	%	Refusés	%
1993-94	362	291	80	71	20
1992-93	353	242	69	111	31
1991-92	388	268	69	120	31
1990-91	350	237	68	113	32
1989-90	365	270	74	96	26
1988-89	400	265	66	135	34

3. Examen de fin d'études de la formation de technicien

	Total	Admis	%	Refusés	%
1994-95	166	138	83	28	17

	Total	Admis	%	Refusés	%
1993-94	184	164	89	20	11
1992-93	220	190	86	30	14
1991-92	192	165	86	27	14
1990-91	180	145	81	35	19
1989-90	164	133	81	31	19
1988-89	135	108	80	27	20

Réussite par rapport à la classe d'âge de 19 ans

	Nombre de jeunes âgés de 19 ans vivant au Luxembourg	Total des réussites à l'examen de fin d'études sec ES	% par rapport au total de la classe d'âge	Total des réussites à l'examen de fin d'études sec techn. EST	% par rapport au total de la classe d'âge	Total des réussites dans l'ES et l'EST	Total % par rapport au total de la classe d'âge
1995	4544	824	18,1	471	10,4	1295	28,5
1994	4388	906	20,7	531	12,1	1437	32,8
1993	4478	775	17,3	484	10,8	1259	28,1
1992	4727	640	13,5	504	10,7	1144	24,2
89-92	4951	741	14,9	484	9,7	1224	24,6
80-88	5563	725	13	208	3,8	933	16,8

3. Nombre de diplômés

	dipl. ES+EST	dipl. ES	dipl. EST
1995	1422	824	471
1994	1437	906	531
1993	1259	775	484
1992	1144	640	504
1991	1199	719	480
1990	1344	843	501
1989	1211	761	450
1988	1062	667	395
1980-1988	933	725	208

1. 19 ans/dipl. ES-EST

	19 ans	total ES/EST	dipl. ES	dipl. EST
1995	4544	1295	824	471
1994	4388	1437	906	531
1993	4478	1259	775	484
1992	4727	1144	640	504
1991	5003	1199	719	480
1990	4988	1344	843	501
1989	5054	1211	761	450
1988	5193	1062	667	395

4. %dipl./19 ans

	%dipl./19 ans	%dipl. ES	%dipl. EST
1995	28,5	18,1	10,4
1994	32,8	20,7	12,1
1993	28,1	17,3	10,8
1992	24,2	13,5	10,7
1991	24	15,1	8,9
1990	26,9	16,9	10
1989	24	15,1	8,9
1988	20,5	12,8	7,6
1980-1988	16,8	13	3,8

AUDIOVISUEL

Le secteur audiovisuel au Luxembourg au début des années 1990

Le présent article traite des services audiovisuels tels qu'ils sont définis par la Nace Rev.1¹. Ils regroupent les producteurs de films, les distributeurs de films, les exploitants de salles de cinéma et les activités de radio et de télévision comprenant les émetteurs et producteurs de programmes de radio et de TV. Il s'agit de la première enquête couvrant l'ensemble du secteur.

Jusqu'à présent les émetteurs de programmes de radio et de TV, à savoir les unités de la CLT, ont fait l'objet d'enquêtes annuelles depuis 1970 tandis que les exploitants de salles de cinéma ont été enquêtés uniquement en 1987.

1. L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

La présence de la CLT (Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion), de la SES (Société Européenne des Satellites) ainsi que les initiatives du gouvernement de diversifier l'économie du pays (tout en utilisant la flexibilité d'une place financière) sont à l'origine du développement

d'un nouveau secteur d'activité: la production audiovisuelle.

Le premier pas dans cette direction a été l'instauration d'un régime fiscal temporaire spécial pour les certificats d'investissement audiovisuel en 1988 suivie par la création du Centre national de l'audiovisuel en 1989 et la mise en place d'un Fonds national de soutien à la production audiovisuelle en 1990.

La participation à de nombreuses initiatives sur le plan international et la mise en place de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques constituent le pas suivant décisif au niveau du secteur audiovisuel du pays. Cette loi prévoit essentiellement d'instituer un nouveau régime régissant les médias électroniques et de transposer dans le droit national la directive communautaire du 3.1.1989 (Télévision sans frontières).

LES CERTIFICATS AUDIOVISUELS

La production audiovisuelle, un secteur à haut risque et nécessitant des investissements importants n'a dans le passé bénéficié d'aucune aide directe ou indirecte. Or la mise en place de la loi du 13 décembre

1988 a eu comme objectif d'attirer les investisseurs vers la production audiovisuelle autochtone et de créer ou de maintenir l'emploi dans l'industrie audiovisuelle. Il s'agit d'un régime fiscal temporaire sur la base de certificats d'investissement audiovisuel avec la possibilité, notamment en vue d'attirer des bailleurs de fonds étrangers non imposables au Luxembourg, de l'endossement des certificats.

En 1993, des modifications ont été apportées à cet instrument d'incitation à la production audiovisuelle et le régime de soutien est prorogé jusqu'à la fin de 1997. Le champ d'application a été redéfini: Limitation du bénéfice de la loi aux seules oeuvres réalisées en studio, extension à la postproduction et aux oeuvres bénéficiant du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle et interprétation de manière plus extensive de la notion «oeuvre de fiction». La faculté d'endossement et de transmission à des bénéficiaires substitutifs qui sont des personnes physiques est supprimée. Une base légale a été créée pour une retenue forfaitaire d'impôt à la source sur les revenus versés aux artistes et autres intervenants dépendants, non résidents, en rémunération de leurs activités passagères exercées au Luxembourg.

Tableau 1.1 Certificats d'investissement audiovisuel émis

Source: Service des médias et de l'audiovisuel

	1989 à 1994	1989 et 1990	1991	1992	1993	1994
Nombre de dossiers examinés	172	20	39	52	34	27
Montant des certificats émis en millions de LUF	3 235	800	850	670	460	455

¹ Nomenclature générale des activités économiques dans les CE (1ère révision).

Depuis la création de la loi sur les certificats audiovisuels en 1988, on a assisté à une nette expansion dans le secteur de la production audiovisuelle qui s'est traduite par une augmentation des productions

de la part des sociétés existantes ainsi que par l'apparition de nouveaux studios de production.

Surtout l'activité dans le domaine des réalisations de dessins animés a remporté des

succès certains, de même que l'établissement au Luxembourg de nouveaux studios de postproduction. Depuis l'année 1988, une centaine d'oeuvres ont été achevées.

Tableau 1.2 Nombre d'oeuvres audiovisuelles produites suivant l'année de tournage¹

Source: Service des médias et de l'audiovisuel

	1989 à 1994	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Total	93	12	8	18	22	18	15
Films d'animation	28	1	1	1	10	8	7
Films TV	34	3	6	12	7	5	1
Films cinématographiques	10	3	0	2	1	2	2
Films documentaires	16	5	1	3	4	3	0
Postproduction ²	5	5

¹ Films bénéficiant du régime fiscal temporaire spécial pour les certificats d'investissement audiovisuel

² A partir de 1993, la loi sur les certificats d'investissement audiovisuel s'applique également à la postproduction.

Tableau 1.3 Aides accordées par le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Source: Centre national de l'audiovisuel

Unité: Millier de LUF

	1990 à 1994	1990	1991	1992	1993	1994
Nombre de projets soutenus	77	14	16	15	18	14
Total	176 474	28 517	31 900	50 250	36 022	29 785
Aides à l'écriture et au développement	30 050	1 800	8 700	9 050	4 150	6 350
Aides à la production	135 602	25 567	23 000	36 500	27 145	23 390
Aides à la distribution	10 822	1 150	200	4 700	4 727	45

LE CENTRE NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (CNA)

La création du CNA en 1989 constitue un autre élément important dans le paysage audiovisuel.

Il a principalement comme mission la promotion du cinéma luxembourgeois, l'archivage et la restauration du patrimoine national audiovisuel, la production et coproduction audiovisuelle et l'organisation de stages en communication audiovisuelle et la mise à disposition d'équipement technique.

LE FONDS NATIONAL DE SOUTIEN A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Ce fonds, créé en 1990, a comme objet de promouvoir la création audiovisuelle au Luxembourg et d'encourager la production, la coproduction et la distribution d'oeuvres dans ce domaine. Tandis que la loi sur les certificats d'investissement audiovisuel poursuit un objectif économique, la création du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle a surtout des aspects culturels pour son intervention financière.

PARTICIPATION AUX PROGRAMMES AUDIOVISUELS EUROPEENS

Dans le cadre de la réalisation d'un espace audiovisuel européen, les programmes communautaires cherchent à valoriser les industries nationales audiovisuelles des pays membres. Dans cette optique le Luxembourg a participé notamment au programme MEDIA (1991-1995) et à l'initiative EURIMAGES, fonds paneuropéen du Conseil de l'Europe, visant à favoriser les coproductions européennes en allouant des aides financières.

2. LES PRINCIPAUX ACTEURS DU PAYSAGE AUDIOVISUEL LUXEMBOURGEOIS

LA COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE TELEDIFFUSION (CLT)

L'acteur principal de l'audiovisuel luxembourgeois: La Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT)

La «Compagnie Luxembourgeoise de Radiodiffusion» a été créée en 1929 et a commencé à diffuser en 1932. Depuis cette année-là, Radio Luxembourg a assumé son rôle de station de diffusion de programmes de radio sonore avec des programmes multilingues.

En 1954, la société a obtenu le droit de lancer une télévision commerciale dans le cadre d'une concession de service public entre l'Etat et la société privée CLT (Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion). Le contrat de concession a accordé à la CLT une licence exclusive pour la radio- et télédiffusion dans le Grand-Duché accompagnée d'un cahier de charges. Le 4 avril 1973, un accord de prolongation de la concession initiale, valable jusqu'au 31 décembre 1995, a été conclu.

Fin avril 1995, le contrat de prolongation de la concession couvrant une période de 15 ans a été signé.

De 1989 à 1994 le chiffre d'affaires consolidé du Groupe CLT a plus que triplé: Il est passé de 25 405 millions de francs en 1989 à 82 725 millions en 1994,

soit une augmentation annuelle moyenne de 27% due essentiellement à l'évolution dynamique du secteur de télévision. Ce dernier représente environ 80% de l'activité radio (12%), presse et divers (8%). Début 1994, les effectifs se sont chiffrés à 2 615 personnes contre 1 892 en 1989. La société-mère CLT S.A. a réalisé un chiffre d'affaires de 10 153 millions de LUF en 1994 et elle a occupé environ 480 salariés.

Au fil du temps la CLT a développé des activités multiples à un niveau multinational: A côté de la diffusion de programmes de radio et de TV en plusieurs langues, elle a étendu ses activités à tous les secteurs de la communication audiovisuelle (édition de magazines et de musique, production, distribution et financement de films, gestion de droits de films, prises de participation dans des entreprises du domaine audiovisuel etc.).

Les activités de la CLT S.A., implantées sur le site de Luxembourg se sont également modifiées. Il y a une décennie, la quasi-totalité des prestations de la CLT couvraient des programmes produits et diffusés à Luxembourg; les activités développées aujourd'hui peuvent de plus en plus être considérées comme des prestations de services fournies par la société-mère à des sociétés du Groupe.

LES RADIOS A RESEAU D'EMISSION ET LES RADIOS LOCALES

L'entrée en vigueur de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques a eu, entre autres, comme effet l'apparition des nouvelles radios à réseau d'émission ainsi que des premières radios locales et donc la fin du monopole de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion dans le domaine de la radiodiffusion.

Au cours de 1992, 4 programmes de radio à réseau d'émission ont commencé la diffusion de leurs émissions (Radio Latina, Den Neie Radio, Radio ARA et Eldoradio). Il existe actuellement également une quinzaine de radios locales dont quelques associations se partagent une fréquence d'émission.

LA RADIO SOCIO-CULTURELLE

La loi précitée a en outre prévu la création d'un établissement public de radiodiffusion chargé de produire des programmes socioculturels transmis par un émetteur de radio de haute puissance.

Le 3 juin 1993, une permission de radiodiffusion a été accordée à l'Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle et un protocole d'accord traçant le cadre de coopération entre cet établissement public et la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT) a été conclu. La diffusion des programmes a débuté le 19 septembre 1993.

Fin 1994, la radio socioculturelle occupait une dizaine de personnes.

LES SALLES DE CINEMA

Les recettes des salles de cinéma s'élevaient en 1992 à 126.9 millions de LUF, dont 85% provenant des entrées (projection de films et de dias), 10% de la vente d'espace publicitaire et 5% de la vente de confiserie.

Aujourd'hui les cinémas du pays offrent une vingtaine d'écrans et environ 3 100 places.

Tableau 2.1 Evolution du nombre de spectateurs dans les salles de cinéma

Source: Centre national de l'audiovisuel

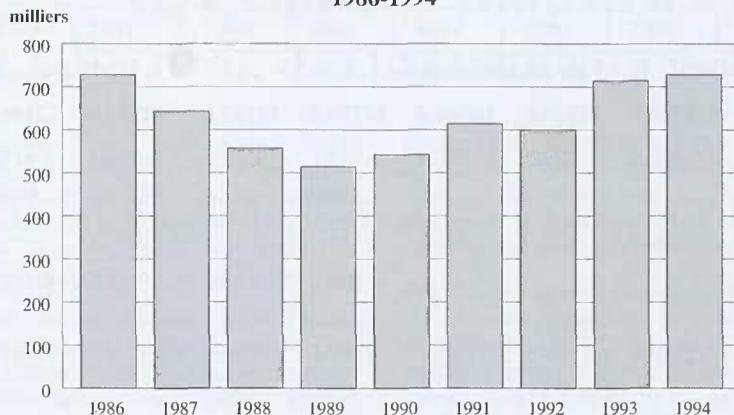
Unité: Nombre en milliers

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Total	733.7	641.5	567.4	515.4	538.0	607.3	602.1	711.9	729.1
Luxembourg-Ville ¹	700.0	612.2	539.6	488.7	517.6	558.9	542.5	641.1	642.8
Esch/Alzette	2.2	0.4	.	.	.	22.6	30.4	32.6	39.7
Wiltz	9.9	8.9	7.7	6.4	2.4
Diekirch	10.0	9.4	8.6	5.9	5.7	8.8	5.3	12.3	15.4
Schrodweiler	5.5	6.4	7.0	8.5	5.0	5.2	7.1	6.6	6.6
Bettembourg	.	.	.	3.2	4.7	6.1	4.9	5.7	7.8
Rumelange	6.1	4.2	4.5	2.7	2.8	3.5	2.9	5.0	8.7
Echternach	2.2	9.0	8.6	8.4

¹ Estimations

AUDIOVISUEL

Evolution du nombre de spectateurs dans les salles de cinéma
1986-1994



Source: CNA

3. LES CHIFFRES DU SECTEUR

3.1 Le nombre d'unités légales³

L'enquête sur le secteur audiovisuel a démontré qu'il est difficile de se fonder sur le concept d'entreprise étant donné que les éléments d'information recueillis ne permettaient pas, dans beaucoup de cas, d'identifier d'éventuels liens avec des maison-mères indigènes ou étrangères. S'il est relativement facile de distinguer les liens entre les unités des grandes entreprises tel n'est cependant pas le cas des petites qui souvent ne sont créées que pour la production d'une seule oeuvre.

De 1985 à 1993 le nombre d'unités légales actives a presque quintuplé.

En 1992 on constate que 67% du nombre total des unités du secteur audiovisuel (104) appartenaient au domaine de la pro-

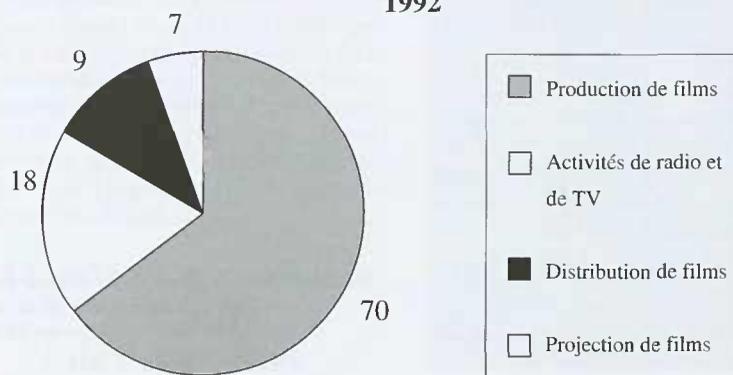
Tableau 3.1.1 Nombre d'unités légales actives

Source: STATEC

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Total	24	28	32	35	53	72	92	104	111
92.11 Production de films	8	11	14	20	30	44	58	70	75
92.12 Distribution de films	3	2	1	1	3	5	8	9	10
92.13 Projection de films cinématographiques	8	9	9	6	7	6	7	7	8
92.20 Activités de radio et de télévision	5	6	8	8	13	17	19	18	18

AUDIOVISUEL

Nombre d'unités légales actives
1992



Source: STATEC

duction de films: Il s'agit d'une part de personnes physiques produisant, comme cinéastes indépendants, des films cinématographiques, institutionnels, publicitaires ou de fiction TV et, d'autre part d'entreprises de production et de sociétés de financement d'oeuvres audiovisuelles.

17% des unités légales exercent des activités de TV et de radio. A côté du groupe CLT on trouve quelques radios locales et à réseau d'émission ainsi que des sociétés produisant des programmes TV.

Les distributeurs de films et les exploitants de salles de cinéma représentent respectivement 9% et 7% des unités du secteur.

3.2 Le chiffre d'affaires

Le fait remarquable en ce qui concerne le chiffre d'affaires ne réside pas dans son taux d'accroissement, comme c'est le cas pour les unités, mais dans le fait que

³ Les unités légales sont:

- soit des personnes morales, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui les possèdent ou qui en sont membres,
- soit des personnes physiques, qui, en tant qu'indépendants, exercent une activité économique

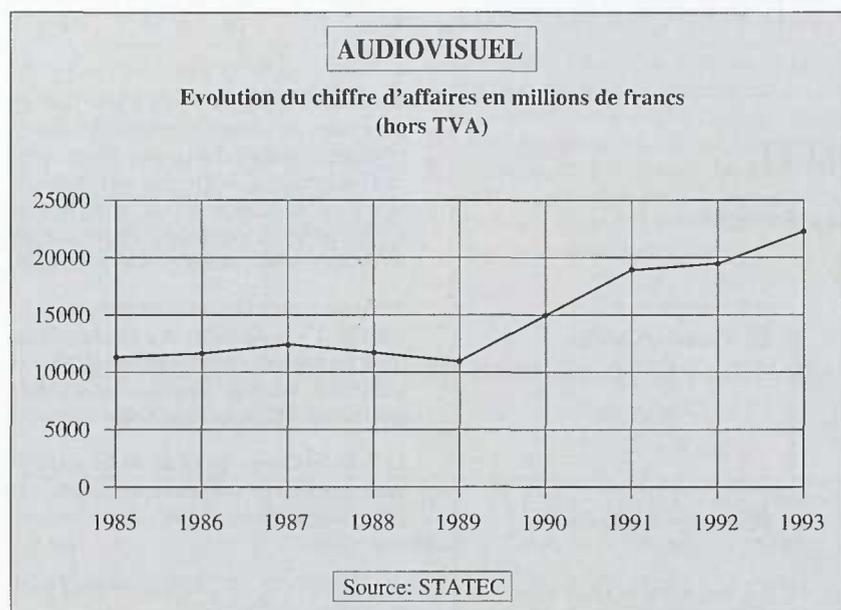
**Tableau 3.2.1 Evolution du chiffre d'affaires du secteur audiovisuel
(1985 à 1993)**

Source: STATEC

Unité: million de LUF hors TVA

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993*
	en valeurs absolues								
Total	11334.6	11690.8	12798.9	12028.0	10948.4	14739.4	18183.6	19394.0	22166.0
92.11 Production de films	247.1	242.3	301.6	199.5	276.4	749.1	1 438.7	1 084.3	1 419.0
92.12 Distribution de films						484.8	618.3	696.6	980.0
	125.6	133.4	106.4	159.0	301.7				
92.13 Projection de films cinématographiques						105.9	120.1	126.9	182.0
92.20 Activités de radio et de télévision	10961.9	11 315.1	12390.9	11 669.5	10370.3	3399.6	16006.5	17485.7	9585.0
	en %								
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
92.11 Production de films	2.2	2.1	2.4	1.7	2.5	5.1	7.9	5.6	6.4
92.12 Distribution de films						3.3	3.4	3.6	4.4
	1.1	1.1	0.8	1.3	2.8				
92.13 Projection de films cinématographiques						0.7	0.7	0.7	0.8
92.20 Activités de radio et de télévision	96.7	96.8	96.8	97.0	94.7	90.9	88.0	90.1	88.4

* Estimations



L'activité de radio et de TV passe de près de 97% en 1985 à un peu plus de 88% en 1993 au bénéfice de la production et de la distribution de films. L'effet catalyseur des diverses mesures législatives décrites y ressort clairement.

(Source: Extrait de l'étude «Le secteur audiovisuel au Luxembourg au début des années 1990», Bulletin du STATEC, No 7/1995.)

«L'Echo de l'Industrie» fête ses 75 ans

M. Lucien JUNG: «Le LUXEMBOURG a besoin d'une industrie compétitive»

«Pendant 75 ans, l'ECHO a voulu être le porte-parole objectif de notre industrie», a dit M. Lucien JUNG, Administrateur-Directeur de la FEDIL, dans une interview avec M. René M. RAUSCH, 'Luxemburger Wort', le 12 octobre.

RMR. — «Nous présentons aujourd'hui au public le premier numéro du premier journal industriel, absolument autonome, qui se publie dans le Grand-Duché. L'époque que nous traversons présente l'aspect d'un complet désarroi économique. La terrible saignée de la guerre a épuisé pendant cinq ans l'organisme économique de l'Europe, et ce n'est que par une production intense que les forces vitales, tenues en réserve, peuvent rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande et nous assurer de nouveau des prix normaux. (...) L'association qui s'est formée sous le nom de 'Fédération des Industriels luxembourgeois', a donc jugé nécessaire de créer un organe, où elle puisse exposer sa façon de voir et parer les attaques de ses adversaires», a écrit, le 14 août 1920, Emile ÉTIENNE, dans le premier numéro de «l'Echo de l'Industrie».

La semaine prochaine, le 20 octobre, la Fedil fêtera, lors d'une séance académique, le 75^e Anniversaire de son organe. Cette manifestation sera rehaussée par la présence du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et du Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS. «La Communication et l'Entreprise», tel sera le sujet duquel Frank SCHMIT, Président de la Fédération des professionnels de la Communication, traitera lors de la séance académique. Nous nous sommes entretenus avec Lucien JUNG, administrateur-directeur de la FEDIL, sur les buts poursuivis par l'organe de la Fédération des Industriels (FEDIL).

14 août 1920, naissance de l'«Écho de l'Industrie»

Le 19 décembre 1918 a été créée la Fédération des Industriels luxembourgeois, lors d'une réunion des patrons industriels luxembourgeois. Cette réunion était présidée par Paul WURTH, a rappelé Lucien JUNG. L'industrie sidérurgique, qui appartenait à l'époque à des étrangers, n'était pas représentée. Ce n'est qu'en 1919, avec la création de l'ARBED, que la «grande industrie» a adhéré à la FEDIL. L'organisation avait comme but de dé-

fendre les intérêts des industriels. À cette époque, on assista à l'apparition des syndicats ouvriers, qui ont lancé grand nombre de revendications, face à un patronat encore mal organisé.

Pour pouvoir informer le grand public sur les questions industrielles en toute loyauté, la FEDIL a créé, le 14 août 1920, son organe de presse «l'Écho de l'Industrie». Lucien JUNG a souligné qu'au début, l'Écho était un hebdomadaire paraissant le samedi. Le journal était bilingue, français et allemand. C'était un hebdo neutre, qui a répudié toute politique d'intérêt étroite. Emile ÉTIENNE écrivait: «Nous accueillerons, avec une entière impartialité, toutes les revendications sociales raisonnables, et nous les soutiendrons. Nous nous plaçons au point de vue de la solidarité, qui unit le capital et le travail. Ce qui conduit au but que poursuivent les sociologues, ce n'est pas l'inexorable lutte des classes, déchaînée de part et d'autre, mais une collaboration prompte et harmonieuse de toutes les classes sociales.»

Au début L'Écho n'a pas seulement expliqué les positions de l'industrie, mais aussi celles de l'artisanat et de l'agriculture. La FEDIL avait constitué au début un secrétariat, où travaillaient deux personnes, Emile ÉTIENNE et Marcelle BODSON. Les deux allaient — à l'initiative d'Emile MAYRISCH — être les chevilles ouvrières de l'organe de la FEDIL. Emile MAYRISCH a vite compris que l'Echo était un outil de première qualité pour expliquer la politique industrielle.

«Au cours des premières années de son existence, l'organe a informé le grand public sur les activités de l'association. Emile ÉTIENNE y a ajouté des chroniques économiques et sociales ainsi qu'une tribune libre», nous a expliqué Lucien JUNG. L'hebdo a fourni des renseignements de tous les domaines de l'économie luxembourgeoise et de celle des pays limitrophes. Emile ÉTIENNE a abordé dans «l'Echo» une variété de sujets.

Des articles de fonds sur des thèmes d'actualité, tels que la journée de huit heures, les charges fiscales et l'industrie, l'évolution des manufactures au Luxembourg, et d'autres.

Un nouvel élan

Pendant 20 ans, «l'Echo» a suivi de près l'évolution sociale et économique du Lux-

embourg, a souligné Lucien Jung. 1940 marque un brusque arrêt des activités de la FEDIL et de «l'Echo». Ce n'est qu'après la libération du Luxembourg que réapparaît, le 9 décembre 1944, la revue luxembourgeoise de la vie économique et sociale l'Echo de l'Industrie. Jules HAYOT et Carlo HEMMER continuent l'oeuvre entamée par Emile ÉTIENNE, qui était décédé en 1942.

Les responsables de «l'Echo» ont dit à l'époque que l'organe de la FEDIL allait continuer à étudier les problèmes de l'industrie, tout en consacrant une large part de ses colonnes aux questions économiques et sociales d'ordre général ainsi qu'aux problèmes spéciaux d'autres branches de l'économie nationale.

Paul MARGUE a écrit dans un article paru pour les 75 ans de la FEDIL: «L'Écho fut publié sur huit pages, à deux francs le numéro, selon les besoins simples,»; en fait à peu près tous les quinze jours, distribué à défaut des services postaux par porteur ou en librairie.» L'Écho est vite redevenu un fidèle observateur de la scène économique et sociale du Luxembourg.

En 1968, «l'Echo de l'Industrie» a changé de format et de périodicité. Lucien JUNG, qui à l'époque était secrétaire général de la FEDIL, nous a expliqué que les responsables de «l'Echo» avaient décidé que l'organe devienne, à partir de septembre 1968, un mensuel et qu'il prenne la forme d'une brochure de 28 à 36 pages. «On s'est efforcé de mieux faire connaître les activités des différentes entreprises, membres de la Fédération. De nos jours, «l'Echo de l'Industrie» présente, dans chaque numéro, le portrait d'une entreprise installée à LUXEMBOURG. L'organe a, depuis 1968, soigné encore davantage que par le passé le contact avec les firmes luxembourgeoises, en leur donnant la possibilité de publier leur nouvelles d'entreprises dans l'Écho». Les contacts entre la FEDIL et les membres se sont entre-temps accrûs. Le mensuel est devenu un outil important, permettant de faire connaître, à la population et surtout aux jeunes, les problèmes et les perspectives d'avenir de l'industrie luxembourgeoise, les chances d'embauches et la nécessité d'une forte et performante industrie.

Dans l'éditorial de «l'Echo», les thèmes abordés ont souvent donné lieu à des discussions intéressantes et enrichissantes entre les autorités et la FEDIL.

Beaucoup de suggestions de la Fédération ont trouvé un écho positif auprès des différents gouvernements, a commenté Lucien JUNG.

Après 75 ans d'existence, «l'Écho de l'Industrie» a toujours sa place dans la vie économique et sociale. «Aujourd'hui, il est important d'informer nos membres, qui sont au nombre de 400, sur les nouvelles de la vie économique et sociale du pays et surtout sur les nombreuses direc-

tives européennes. Un tiers de nos membres sont des firmes d'origine étrangère. «L'Écho» représente pour ces dernières une grande source d'information», a dit l'actuel administrateur-directeur.

«À travers notre organe, nous ne cherchons pas à faire de la démagogie, mais nous voulons informer le public de façon objective. À côté d'un secteur bancaire et financier performant, d'une industrie audiovisuelle dynamique, le Luxembourg a

aussi besoin d'une industrie compétitive. Il faudra éviter de retomber dans un monolithisme, néfaste pour toute l'économie luxembourgeoise. Aujourd'hui, le secteur industriel emploie directement 45.000 personnes. Il est d'une importance capitale que les jeunes reconnaissent qu'ils ont un avenir dans ce secteur. Le rôle de «l'Écho» est e. a. de les informer sur les possibilités existantes dans l'industrie,» a conclu Lucien JUNG.

MUSIQUE

Orchestre philharmonique du Luxembourg



Conférence de presse «double», relative à la Constitution de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg et au «Projet de Loi portant réforme de l'Enseignement Supérieur»: le Premier Conseiller Ernest WEIS, le Premier Conseiller Guy DOCKENDORF et le Délégué administratif/Orchestre Olivier FRANCK, entourant le Ministre de la Culture et de l'Éducation nationale Erna HENNICOT-SCHOEPGES

APERÇU HISTORIQUE

L'orchestre fut créé en 1932, avec début d'activité en 1933, par Radio Luxembourg pour ses besoins propres: musique en direct sur antenne. L'ensemble ne comprenait pas plus de 30 musiciens permanents, avec apport extérieur suivant les nécessités.

Le développement technique de la radio et de l'enregistrement a influencé les destinées de l'orchestre: moins de direct sur antenne, plus de concerts publics et d'activités préenregistrées. RTL a développé et entretenu de son propre gré l'orchestre

jusqu'en 1973, année à partir de laquelle cet ensemble fit l'objet d'une convention entre l'État et cette société. L'orchestre a alors fait partie d'un équilibre entre les droits de concession et le coût engendré par son activité. RTL devait entretenir un ensemble orchestral de 75 à 80 musiciens, effectif encore inférieur aux nécessités du répertoire symphonique mais déjà sensiblement amélioré par rapport à la situation précédente.

Le recrutement des musiciens s'effectue depuis de nombreuses années par voie de concours internationaux annoncés dans la presse spécialisée.

RÔLE DE L'ORCHESTRE DANS LA VIE CULTURELLE DU PAYS

Au fil des ans, l'orchestre a perdu une partie de son importance sur le plan radio-phonique mais a conquis un public de concert non négligeable: abonnements au Théâtre de LUXEMBOURG, concerts pour les divers festivals, collaboration active avec les institutions culturelles existantes. L'abonnement de base au Théâtre se donne, depuis une vingtaine d'années, au bénéfice de la Croix Rouge et, devant le succès, s'est créée une association des Amis de l'Orchestre dont la première activité fut de dédoubler ce cycle d'abonnement, cette fois dans la salle du Conservatoire. L'orchestre s'est aussi donné un rôle éducatif soit en accord avec les Jeunesses Musicales, soit directement dans les écoles ou encore par des concerts pour les enfants à la Villa LOUVIGNY.

Chaque année, plusieurs concerts sont offerts à des associations philanthropiques (SOS Interfonds, UNICEF, Fondation Prince Henri, Fondation Maria Teresa) ou donnés dans le cadre de commémorations et anniversaires importants. Ainsi d'ailleurs que pour des visites d'État de souverains étrangers à LUXEMBOURG (le Roi Albert et la Reine Paola dernièrement) ou de nos souverains à l'étranger, notamment à WASHINGTON et en SUEDE. Dans ce dernier cas, il s'agissait d'un groupe de solistes de l'Orchestre, sélectionnés parmi les meilleurs éléments de l'orchestre.

L'orchestre est depuis de nombreuses années un véritable ambassadeur culturel du Grand-Duché à l'étranger grâce à de nombreux concerts dans les pays voisins:

Allemagne, Autriche, Suisse, France, Belgique, Grande-Bretagne. Il repart encore à SALZBOURG, LINZ et VIENNE (cinq concerts) entre le 15 et le 20 novembre 1995.

CONTEXTE ACTUEL

La CLT n'ayant pratiquement plus l'usage de l'orchestre sur antenne, hormis une heure le dimanche soir sur le programme français (radio) et quelques passages en TV nocturne sur la chaîne hollandaise ou le câble français, et l'activité de l'orchestre étant devenue presque exclusivement "publique", la compagnie a donc souhaité être déliée de son engagement d'entretenir un orchestre symphonique à partir du 1^{er} janvier 1996. Ceci a fait l'objet d'une nouvelle convention avec l'État, signée le 16 janvier 1995, stipulant la reprise du personnel de l'orchestre, son staff administratif et personnel technique ainsi que les installations techniques et équipements afférents, l'État s'engageant quant à lui à verser une dotation de l'ordre de 10 millions de LUF à ladite fondation.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

La fondation à créer, qui s'appellera «Fondation Henri PENSIS» en mémoire du fondateur et chef de l'orchestre de 1933 à 1958, aura pour objet la gestion et la promotion, à partir du 1^{er} janvier 1996, de l'ancien Orchestre Symphonique de RTL, futur Orchestre Philharmonique du Luxembourg. Elle aura pour mission de développer le niveau et la renommée internationale de cette formation et de renforcer l'image culturelle du Grand-Duché, tant à l'étranger qu'au sein du public luxembourgeois. Ce public luxembourgeois réuni jusqu'à présent sans promotion réellement organisée, est d'ailleurs susceptible d'élargissement assez considérable.

Par rapport à de nombreux orchestres étrangers, la formation luxembourgeoise souffre d'un sous-effectif flagrant et domageable, qui ne permet pas d'aborder une partie importante du répertoire symphonique dans de bonnes conditions. A titre de comparaison, l'Orchestre philharmonique de LIEGE comprend 98 musiciens, le Philharmonique de STRASBOURG près de 120 éléments et l'Orchestre National de Belgique également 97 musiciens. La Principauté de MONTE CARLO possède un orchestre d'une centaine de musiciens permanents et, en Allemagne une ville comme BAMBERG (40.000 habitants) dispose d'une phalange de plus de 100 musiciens. L'élargissement du futur Orchestre Philharmonique du Luxembourg se justifie tant par la concurrence étrangère que par l'accès à un plus vaste répertoire et par l'amélioration de la sonorité.

Un autre créneau de développement: une politique cohérente d'enregistrement sur

divers supports audiovisuels principalement des CD commerciaux mais probablement, dans un proche avenir, CD-ROM, etc.

FINANCEMENT

Tous les orchestres symphoniques européens dépendent, pour leur financement, des pouvoirs publics: État et surtout Municipalités. Les recettes propres de tels ensembles sont extrêmement limitées: le prix des abonnements et des places doit rester accessible, la collaboration avec les autres institutions culturelles est quasiment gratuite, les devoirs éducatifs vers les jeunes sont totalement gratuits, les possibilités de mécénat ne sont jamais que ponctuelles, pour aider à la concrétisation d'un événement bien défini. Cet état de choses n'est nullement typique à Luxembourg: la culture, et notamment la musique, sont principalement à charge des pouvoirs publics.

Des pourparlers sont actuellement en cours pour chercher d'autres sources de financement.

Il ne s'agit pas de créer un orchestre d'État, l'ensemble dépendra d'une fondation privée et son personnel gardera le statut actuel des employés privés.

Projet de loi autorisant le Gouvernement à participer comme membre fondateur à accorder une aide financière annuelle à la Fondation «Henri Pensis» et modifiant la loi du 4 mars 1982

- a) portant création d'un Fonds Culturel National,
- b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie

Article 1^{er}

- (1) Le Gouvernement est autorisé à participer, pour le compte de l'État, comme membre fondateur, à la création d'une Fondation ayant pour objet la reprise ainsi que la gestion et le développement futurs de l'orchestre symphonique créé par la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion.
- (2) Les statuts initiaux de la Fondation ainsi que leurs modifications futures éventuelles sont soumis à l'approbation du Gouvernement.
- (3) La participation de l'État au patrimoine initial de la Fondation est fixée à 10 millions.

Article 2

- (1) Le Gouvernement est autorisé à contribuer à charge du budget de l'État, à la couverture des frais de fonctionnement de la Fondation.
- (2) La participation financière de l'État est constituée d'une aide annuelle de base qui est liquidée au vu des budget et programme d'activité prévisionnels de la Fondation, ainsi que, le cas échéant d'une aide financière complémentaire.
- (3) L'aide annuelle de base est fixée à deux-cent vingt-cinq millions; ce montant correspond à la valeur 544,21 de l'échelle mobile des salaires et sera adaptée chaque année à l'évolution de la moyenne des cotes d'application de l'échelle mobile qui sert de base à l'évaluation des crédits du budget de l'État.

Article 3

En cas de nécessité, et si les circonstances le justifient, le Gouvernement peut consentir au profit de la Fondation, par décision conjointe des Ministres ayant la Culture et le Budget dans leurs attributions, une aide financière complémentaire qui ne pourra dépasser soixante-quinze millions.

Article 4

Les conditions et modalités d'octroi et de liquidation de l'aide annuelle de base ainsi que de l'aide complémentaire seront fixées dans une convention - cadre à conclure entre l'État et la Fondation.

Article 5

Le plafond fixé à l'article 12 de la loi du 4 mars 1982 a) portant création d'un Fonds Culturel National b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie est fixé à 20 millions. Selon des modalités à fixer par règlement grand-ducal, il peut être relevé à 50 millions par décision conjointe des Ministres ayant dans leurs attributions le Budget et la Culture.

Mandons et ordonnons . . .

Source: Conférence de presse du 16 novembre 1995 de Mme HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture)

Die Sicherheit im Öffentlichen Dienst

Ausbildung der Sicherheitsbeauftragten im Öffentlichen Dienst

Herr Minister Michel WOLTER hat in seiner Eigenschaft als Minister des Öffentlichen Dienstes und der Verwaltungsreform einer weiteren Gruppe von 177 Personen ein Befähigungszeugnis überreicht, das sie berechtigt, die Aufgaben eines Sicherheitsdelegierten in einem staatlichen oder kommunalen Betrieb wahrzunehmen.

Herr WOLTER hatte kurz nach der Übernahme des zuständigen Ressorts in seinem Rundschreiben vom 12. April 1995 auf die Bedeutung dieser Ausbildung hingewiesen und deren Fortführung und deren Intensivierung verlangt.

Bisher sind drei Zyklen abgehalten worden und es sind insgesamt 476 Zertifikate ausgestellt worden.

Es werden also schon viele Betriebe den gesetzlichen Vorschriften in dieser Hinsicht nachkommen können.

Andere hinken noch nach und es wird nötig sein, weitere Zyklen zu organisieren, etwa ab Frühjahr 1996.

Die Einsetzung eines Sicherheitsbeauftragten ist zwingend vorgeschrieben auf der Basis einer gesetzlichen Regelung aus dem Jahre 1994, die eigentlich nur eine diesbezügliche verbindliche Europäische Richtlinie übernimmt, sowie gemäß einer ergänzenden Großherzoglichen Regelung aus einem neuen, bei der gleichen Gelegenheit vorgestellten Großherzoglichen Reglement über die Sicherheit im Öffentlichen Dienst.

Der Sicherheitsdelegierte ist selbst nicht verantwortlich, er hat aber die Pflicht, dem Verantwortlichen zu helfen und ihn zu beraten.

Seine Hauptaufgaben bestehen etwa darin:

- Informationen zu erhalten und an seinen Vorgesetzten sowie an seine Arbeitskollegen weiterzugeben;
- bei allen Arten von Projekten (Neubauten, Umbauten, Modernisierungen, usw.) mitzuwirken und die Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zu überwachen;
- die sogenannte Prioritätenliste über notwendige Arbeiten und Tätigkeiten zu führen und regelmäßig zu überprüfen.

fen, speziell bei Gelegenheit der Zuteilung der Kredite,

- die Sicherheit vor Ort zu organisieren und insbesondere Notfallpläne ausarbeiten und bekanntzugeben.

Der Sicherheitsbeauftragte kann durchaus als «verlängerter Arm» der Nationalen Dienststelle der Sicherheit im Öffentlichen Dienst angesehen werden, und er kann seine Aufgaben natürlich nur erfüllen, wenn er über die in den vorgenannten Seminaren erteilte Ausbildung verfügt.

Anschließend wird diese Ausbildung zusätzlich laufend ergänzt und vervollständigt, insbesondere auch, was die in den Seminaren besprochenen Dokumente und Unterlagen angeht.

Somit ist der Sicherheitsdelegierte in der Lage, die Verbindung zwischen den Behörden und dem Personal seines Betriebes herzustellen und aufrechtzuerhalten.

Diesem sogenannten sozialen Aspekt der Sicherheit (Information, Formation, Konsultation und Mitarbeit aller Betroffenen), der in den Europäischen Richtlinien besonders hervorgehoben wird, wird somit in unserer nationalen Gesetzgebung Rechnung getragen.

Es bleibt zu hoffen, daß nicht nur die Behörden ihren Beitrag leisten – Vorschriften und Empfehlungen herausgeben, informieren, ausbilden, usw. – sondern daß auch das Personal und seine Sprecher den Nutzen dieser Initiativen erkennen und den Sicherheitsbeauftragten in seiner Arbeit unterstützen.

Sicherheit besteht nicht aus einem einmaligen, spontanen Akt, den man auf sich zukommen läßt, anfordert und abschließt; Sicherheit erreicht man in einem fortwährenden, langlebigen Prozeß, der sowohl materiell/technische, wie organisatorische, wie verhaltensbedingte Elemente begreift und an dem alle Betroffenen fortwährend mitarbeiten müssen.

Herr Minister WOLTER hat sich vorgenommen, in diesem Sinne und gemäß den bestehenden Vorschriften die Informationskampagnen und Ausbildungsseminare im Rahmen der budgetären Möglichkeiten auch den Personalvertretern in den Betrieben nahezulegen und somit dem gewünschten sozialen Impakt der Sicherheit Auftrieb zu geben.

Neues Reglement über die Sicherheit im Öffentlichen Dienst

Der zuständige Minister, Herr Michel WOLTER, hat der Presse ein neues, umfangreiches Regelwerk über die Sicherheit in den öffentlichen Gebäuden des Staates und der Gemeinden vorgestellt.

Diese Richtlinien sollen dazu beitragen, daß sowohl das Personal an den Arbeitsstellen als auch die Besucher, Schüler, Patienten und alle anderen Drittpersonen, die sich in öffentlichen Gebäuden und Einrichtungen aufhalten, gegen Unfallgefahren, Feuer- und Panikrisiken, Schadstoffe aller Art sowie gegen weitere mögliche Schädigungen geschützt sind.

Das neue Regelwerk umfaßt etwa 85 Seiten. Es besteht aus einem koordinierten Text und einem alphabetischen Index, der seine Handhabung wesentlich erleichtert. Es wird in gebundener Form präsentiert, einer Form der sich die Zentrale Dienststelle für Gesetzgebung seit einiger Zeit bedient, um die Gesetzestexte freundlicher und attraktiver anzubieten.

Die Broschüre kann kostenlos bestellt werden bei besagter Dienststelle für Gesetzgebung und bei der Nationalen Dienststelle der Sicherheit im Öffentlichen Dienst, 17 allée Léopold GOEBEL, L-1635 LUXEMBOURG, tel. 44 32 07.

Während im privaten Sektor und speziell in den größeren Industriebetrieben seit Jahrzehnten großer Wert auf Arbeitssicherheit und Gesundheitschutz gelegt wird, hat sich der Öffentliche Dienst wenig oder gar nicht um diese Fragen gekümmert, vielleicht auch deswegen, weil die Beamten und Angestellten des Staates und der Gemeinden weniger Risiken ausgesetzt waren.

Seit einiger Zeit aber gibt es auch im Öffentlichen Dienst Laboratorien und Werkstätten mit nicht zu unterschätzenden chemischen, physikalischen und biologischen Gefahren; die Büros sind wie überall in größeren und höheren Gebäuden untergebracht, in denen Feuer- und Panikgefahren allgegenwärtig sind und in denen Raumlufthprobleme und ergonomische Unzulänglichkeiten wie anderswo auch an der Tagesordnung sind.

Nennt man dazu die immer größer werdenden Schulen sowie die Krankenhäuser, Alten- und Pflegeheime, die immer mehr vom Staat und von den Gemeinden

verwaltet werden und in denen Feuer- und Panikrisiken schon zu größeren Zerstörungen und zu Fast-Katastrophen geführt haben, so erkennt man, daß das vorgestellte Regelwerk ganz sicher nützlich und notwendig ist.

Die ersten Initiativen im Bereich der Sicherheit beim Staat und den Gemeinden gehen zurück auf das Ende der siebziger Jahre, und sie betrafen nur die Schulen.

Es gab damals in manchen Ländern Katastrophen, die auf unverantwortlich schlechte Bauweisen zurückgeführt wurden und die zum Handeln zwangen, in Luxemburg und in andern Ländern.

Aus der Zeit stammt das Großherzogliche Reglement vom 13. Juni 1979 über die Sicherheit in den Schulen, das bis heute gültig ist und das dazu beigetragen hat, daß seit einiger Zeit in Luxemburg keine Schule mehr erbaut oder modernisiert wurde, ohne daß den notwendigen Sicherheitskriterien Rechnung getragen wurde.

Bei bestehenden Gebäuden auf Verbesserung zu hoffen, ist illusorisch. Es ist dagegen erfolgreich und noch nicht einmal so teuer, bei neuen Projekten einzuwirken und so mit der Zeit auch zu brauchbaren Zielen zu kommen. Bei Altbauten muß man allerdings trotzdem eingreifen, wenn untragbare Risiken vorliegen oder auftreten.

Diese Strategie soll auch weiterhin gelten. Deswegen ist das Reglement von 1979 auch integral – mit den notwendigen Anpassungen allerdings – in dieses neue Reglement übernommen worden. Es war sogar möglich die bestehende Nomenklatur beizubehalten.

Mitte der achtziger Jahre tauchten die Begriffe «Sicherheit», «Hygiene», «Gesundheitsschutz» erstmals in den «Statuten» der Staats- und Gemeindebeamten und – angestellten auf. Gleichzeitig engagierte sich der Staat gesetzliche Regelungen zu schaffen und den Personalvertretungen ein Mitspracherecht einzuräumen.

Im Jahre 1988 wurde daraufhin das Gesetz über die Sicherheit in den Schulen zum ersten Mal ergänzt und auf alle staatlichen Betriebe und Verwaltungen ausgedehnt.

Die Ausführungsbestimmungen von 1979 wurden vorerst nicht angepaßt, u.A. auch weil ab 1989 Europäische Richtlinien in Kraft traten, die für alle Tätigkeitsbereiche bindend waren und ins nationale Recht umgesetzt werden mußten.

Diese Umsetzung wurde eingeleitet im Jahre 1994 als drei diesbezügliche Gesetze von der Abgeordnetenkammer verabschiedet wurden: eines betreffend die Sicherheit im privaten Sektor, ein zweites betreffend die Gesundheitsdienste im pri-

vaten Sektor, und ein drittes schließlich betreffend die Sicherheit im Öffentlichen Bereich (Staat, Gemeinden, Parastaatliche Einrichtungen, Gemeindefunktionen), das die Grundlage für die jetzt herausbrachten Ausführungsbestimmungen darstellt.

Mehrere Gründe sprachen für eine Trennung der Kompetenzen in dem privaten bzw. in dem öffentlichen Bereich, u. A. die völlig anders gelagerten Verantwortlichkeiten und Zuständigkeiten der Betriebsleiter im Öffentlichen Dienst im Vergleich zu den privaten Betrieben, die im Öffentlichen Bereich langwierigen und komplizierten Prozeduren budgetäre Mittel bereitzustellen, die öffentlichen Ausschreibungsprozeduren, die Notwendigkeit, auf die Unabhängigkeit einiger Institutionen (z. B. Justiz, Abgeordnetenkammer, Polizei, politische Mandatsträger, usw.) Rücksicht zu nehmen.

Der Gesetzgeber hat aber außerdem die historische Entwicklung in beiden Sektoren vor Augen gehabt und die bestehenden Gesetze und deren Erfolge durch ihre Beibehaltung und durch ihren Ausbau gewürdigt.

Das vorgestellte Reglement in seiner koordinierten, gebundenen Fassung, das man auch als «Gesetzessammlung», als «code de la sécurité dans la fonction publique» ansehen kann, begreift alle Vorschriften, die sowohl den Planer und Erbauer einer öffentlichen Einrichtung als auch deren Betreiber und Benutzer angehen.

Es sind zusammengefaßt:

- die vorhergehenden Vorschriften betreffend die Sicherheit in den Schulen, in ihrer modernisierten Fassung;
- die Europäischen Richtlinien, soweit sie vorliegen und die Arbeitsstellen betreffen;
- andere Vorschriften, die im Bereich anderer Zuständigkeiten (Gesundheitsministerium: Kliniken, Pflegeheime – Arbeitsministerium: Kommodo/Incommodo – Familienministerium: Altenheime, Kinderkrippen – Tourismusministerium: Hotels – usw.) in Luxemburg in Kraft sind;
- organisatorische Regelungen, die bisher eher durch ministerielle Rundschreiben festgelegt waren und die z.B. betreffen: die Sicherheitsbeauftragten und die Sicherheitsausschüsse in den einzelnen Betrieben; die Pflichten sowohl der Betriebsleiter als auch des Personals; die Prozeduren, die bei Verbesserungen und Instandsetzungen anzuwenden sind; usw...

Im Gegensatz zum privaten Sektor gibt es

im Bereich der Sicherheit im Öffentlichen Dienst keine Strafen und keine Polizeigewalt. Eventuelle Vergehen und Unregelmäßigkeiten können und müssen im Rahmen der im «Statut» vorgesehenen Disziplinarmaßnahmen geahndet werden. Im übrigen verläßt sich diese Gesetzgebung – seit ihren Anfängen – auf die Motivation, die Mitwirkung und die Unterstützung aller Beteiligten.

Diese Einbindung aller, d.h. soziale Komponente der Sicherheitsbestrebungen wird besonders in den Europäischen Richtlinien unterstrichen, und diese ist auch deswegen entsprechend in dem Gesetz von 1994 und in dem vorliegenden Reglement ausgebaut worden.

Dem Personal wird ein weitgehendes Mitspracherecht eingeräumt, es muß über alle Vorhaben, die seine Sicherheit angehen, informiert und konsultiert werden, und es hat sogar das Recht, sich direkt an die Nationale Dienststelle zu wenden, wenn ein Verdacht auf die Beeinträchtigung seiner Sicherheit und/oder seiner Gesundheit am Arbeitsplatz besteht.

Ein oder mehrere Mitglieder des Personals erhalten diesbezüglich spezielle Aufgaben. Sie werden als Sicherheitsbeauftragte bezeichnet («délégués à la sécurité») und erfüllen quasi vor Ort die Aufgaben eines «verlängerten Arms» der Nationalen Dienststelle.

Seit dem Gesetz von 1994 müssen diese Sicherheitsdelegierten bindend tätig werden und deren Ausbildung und Einsetzung sind im vollen Gange.

Herr Minister WOLTER hat in seinem Rundschreiben vom 12. April 1995 den diesbezüglichen Bestimmungen des jetzt vorliegenden Reglementes vorgegriffen und auch durchblicken lassen, daß anschließend in einer nächsten Etappe die Schaffung der Sicherheitsausschüsse vorangetrieben werden soll, damit alle Aspekte dieser neuen Gesetzgebung, inklusive die sozialen, voll zum Tragen kommen.

Das vorgestellte Reglement steht jedem Interessierten zur Verfügung. Es kann kostenlos bei der obengenannten Telefonnummer angefordert werden. Es wird aber auch selbstverständlich in den nächsten Tagen allen Verantwortlichen und auch allen bereits jetzt schon tätigen Sicherheitsdelegierten zugestellt.

(Source: Conférence de presse du 6 novembre 1995 donnée par Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative au sujet de la mise en vigueur du nouveau règlement grand-ducal concernant la sécurité dans la fonction publique)

Marque nationale du vin luxembourgeois

Année viticole 1993

Encépagement du vignoble et production de vin.*

Cépages	Superficie en production		Récolte en hl	Récolte en hl/ha
	en ha	en %		
Elbling	225,41	16,6	31 367	139,16
Rivaner	578,07	42,6	78 997	136,66
Auxerrois	154,22	11,4	16 756	108,65
Pinot blanc	96,92	7,2	11 570	119,38
Pinot gris	103,91	7,7	11 731	112,90
Riesling	171,17	12,6	16 366	95,61
Gewürztraminer	9,31	0,7	721	77,44
Pinot noir	12,33	0,9	1 330	107,87
Autres	4,06	0,3	430	105,91
Total:	1355,40	100,0	169 268	124,88

* Source: Institut viti-vinicole

Qualité des moûts récoltés.*

Cépages	Degré Oechsle moyenne	Acidité en g/l moyenne
Elbling	61	10,9
Rivaner	66	7,3
Auxerrois	74	7,4
Pinot blanc	71	9,6
Pinot gris	75	8,3
Riesling	73	11,4
Gewürztraminer	81	7,1
Pinot noir	70	9,8

Nombre total des vins présentés

	Vins individuels	Vins ajournés et représentés	Total
Présentation pour la Marque nationale	1368	440	1808
Présentation pour une mention qualitative	614	737	1351
Total des présentations	1982	1177	3159

Après l'abondance de 1992, la récolte de 1993 est de 169 268 hl.

L'année viticole se caractérise par un débourrement précoce, un été chaud et sec et par un début d'automne pluvieux. Durant la période de végétation, le vignoble a donc profité de conditions climatiques optimales. Les viticulteurs vivaient dans l'espoir de récolter un grand millésime. Début septembre, une période pluvieuse entravait cependant légèrement une maturation optimale des raisins.

La moyenne des titres alcoométriques naturels montrent néanmoins que la qualité était optimale.

Elbling	61° Oechsle
Rivaner	66° Oechsle
Auxerrois	74° Oechsle
Pinot blanc	71° Oechsle
Pinot gris	75° Oechsle
Riesling	73° Oechsle
Gewürztraminer	81° Oechsle

Les résultats analytiques et organoleptiques du volume total présenté de 143 397 hl permettent d'établir l'échelle qualitative suivante:

- vins non-admis
19 828 hl soit 14 %
- vins portant la mention «Marque nationale-Appellation contrôlée»
90 137 hl soit 63%
- vins portant la mention «Vin classé»
11 257 hl soit 8%
- vins portant la mention «Premier cru»
7 494 hl soit 5%
- vins portant la mention «Grand premier cru»
14 681 hl soit 10%

Le millésime 1993 est un vin complet, d'une structure potentielle, un vin de bonne race et de belle tenue.

Le Président et les membres de la Commission de la Marque Nationale

Evolution de la Marque nationale depuis 1935.

Résultats moyens par périodes de cinq ans

Période	Nombre de demandes	Récolte	Volume en hl			Nombre de collerettes
			présenté	admis	%	
1935-1939	972		11 616	9 310	80	723 676
1940-1944	985		13 928	12 108	87	821 450
1945-1949	993		15 688	11 786	75	1 073 833
1950-1954	807		24 346	19 298	79	1 468 390
1955-1959	695		26 700	20 370	76	1 818 000
1960-1964	944		48 444	34 341	71	2 860 471
1965-1969	1 259		63 307	44 930	71	3 969 260
1970-1974	1 118		70 897	63 248	89	7 409 162
1975-1979	1 060		73 811	68 286	93	8 179 215
1980-1984	1 308		112 064	100 504	90	11 845 642
1985-1989	1 953		170 489	154 688	91	16 960 979
1990	1 415	151 120	144 670	132 901	92	18 778 873
1991	1 315	85 713	77 720	67 618	87	8 764 636
1992	2 328	271 227	178 682	156 928	88	19 425 643
1993	1 808	169 268	143 397	123 569	86	16 408 108

Cépages	Pour l'attribution de la Marque nationale	Pour l'attribution d'une mention qualitative
Elbling	156	
Rivaner	370	97
Auxerrois	179	106
Pinot blanc	130	90
Pinot gris	200	130
Riesling	269	175
Gewürztraminer	31	16
Pinot noir	22	
Pinot	5	
Autres	6	
Total:	1368	614

Nombre des vins individuels présentés par cépage

Volume des vins admis à la Marque nationale

Cépage	Volume des vins présentés hl	Volume des vins admis hl	Pourcentage d'admission %
Elbling	18 534	15 907	85,8
Rivaner	74 838	63 176	84,4
Auxerrois	13 474	11 950	88,7
Pinot blanc	9 408	9 054	96,2
Pinot gris	12 559	10 061	80,1
Riesling	12 588	11 550	91,8
Gewürztraminer	705	705	100,0
Pinot noir	1 133	1 008	89,0
Autres	158	158	100,0
Total:	143 397	123 569	86,2

Cépage	Volume des vins admis à la Marque nationale hl	Volume des vins présentés à une mention hl	Pourcentage des vins présentés à une mention %
Elbling	15 907		
Rivaner	63 176	23 113	36,6
Auxerrois	11 950	6 913	57,8
Pinot blanc	9 054	6 252	69,1
Pinot gris	10 061	7 427	73,8
Riesling	11 550	6 759	58,5
Gewürztraminer	705	430	61,0
Pinot noir	1 008		
Autres	158		
Total:	123 569	50 894	41,2

Volume des vins admis à une mention qualitative

Répartition qualitative des vins par rapport à la récolte

Cépage	Récolte	Vin non encore présenté		Vin de qualité	
	hl	hl	%	hl	%
Elbling	31 367	15 460	49,3	15 907	50,7
Rivaner	78 997	15 821	20,0	63 176	80,0
Auxerrois	16 756	4 806	28,7	11 950	71,3
Pinot blanc	11 570	2 516	21,7	9 054	78,3
Pinot gris	11 731	1 670	14,2	10 061	85,8
Riesling	16 366	4 816	29,4	11 550	70,6
Gewürztraminer	721	16	2,2	705	97,8
Pinot noir	1 330	322	24,2	1 008	75,8
Autres	430	272	63,3	158	36,7
Total	169 268	45 699	27,0	123 569	73,0

Classes de qualité	Volume	
	hl	%
Vins non-admis	19 828	13,8
Marque nationale	90 137	62,9
Vin Classé	11 257	7,9
Premier cru	7 494	5,2
Grand premier cru	14 681	10,2
Vol. total présenté	143 397	100

Répartition qualitative des vins présentés suivant les différentes classes de qualité

Répartition qualitative des vins suivant les cépages et les mentions qualificatives

Cépage	Marque nationale		Vin classé		Premier cru		Grand pr. cru	
	hl	%	hl	%	hl	%	hl	%
Elbling	15 907	100,0						
Rivaner	53 835	85,2	9 341	14,8				
Auxerrois	6 603	55,3	803	6,7	1 703	14,3	2 841	23,8
Pinot blanc	3 725	41,1	164	1,8	1 934	21,4	3 231	35,7
Pinot gris	3 513	34,9	564	5,6	2 034	20,2	3 950	39,3
Riesling	5 103	44,2	385	3,3	1 615	14,0	4 447	38,5
Gewürztraminer	285	40,4	0	0,0	208	29,5	212	30,1
Pinot noir	1 008	100,0						
Autres	158	100,0						
Total:	90 137	72,9	11 257	9,1	7 494	6,1	14 681	11,9

Pourcentage d'admission des vins à la Marque nationale

Volume de vins	Coopératives hl	Négociants hl	Viticulteurs hl	Total hl
Présentés	96 675	23 047	23 675	143 397
Admis	80 934	20 583	22 052	123 569
% d'admission	83,7	89,3	93,1	86,2

Volume de vins	Coopératives hl	Négociants hl	Viticulteurs hl	Total hl
Marque nationale	80 934	20 583	22 052	123 569
% d'admission	83,7	89,3	93,1	86,2
présenté pour une mention	32 392	8 307	10 195	50 894
% de présentés	40,0	40,4	46,2	41,2
admis à une mention	18 829	6 095	8 508	33 432
% d'admission	23,3	29,6	38,6	27,1

Volumes des vins présentés et admis à une mention

Distribution des collerettes par rapport aux trois groupes de producteurs

Groupe	Nombre de collerettes	%
Caves Coopératives	11 607 900	70,7
Négociants	2 129 755	13,0
Viticulteurs	2 670 453	16,3
Total	16 408 108	100,0

Remarque:

Le règlement grand-ducal du 17.10.1985 porta création d'un vin de dénomination PINOT composé d'un assemblage des

cépages Auxerrois, Pinot blanc et Pinot gris qui peuvent provenir de différents millésimes.

Au cours de l'exercice 1993, 2.941 hl de PINOT ont été présentés et ont obtenu la Marque nationale-Appellation contrôlée».

(Source: Extrait de la publication «Marque nationale du Vin luxembourgeois, 1993» de l'Institut viti-vinicole.)

Bilan des accidents de la route au 31 décembre 1995

(Chiffres provisoires)

Si nous ne devons pas déjà déplorer 6 morts de la route à la fin du premier mois de l'année nouvelle, il y aurait de quoi être satisfait du bilan des accidents de la route 1995 qui, après une stagnation plus ou moins clairement exprimée au cours des dernières années, montre une nette tendance à la baisse des victimes, même si le nombre total des accidents a augmenté.

Le tableau suivant donne le détail chiffré de ce constat tout en fournissant l'évolution depuis 1990.

Par rapport à 1994 le nombre global des accidents de la route a certes augmenté, il correspond néanmoins à la moyenne des cinq années précédentes. Par contre, nous notons une diminution du nombre des accidents corporels avec blessés légers et mortels qui avoisine les 10%. Il y a pourtant eu plus de blessés graves (+27 personnes ou +6,5%)

Il est par ailleurs intéressant de constater que, abstraction faite d'une multiplication par neuf du parc automobile national, le

Il n'en reste pas moins que le tribut demandé année pour année avec une tragique régularité par le trafic routier est trop élevé, surtout qu'il affecte particulièrement la tranche d'âge des adolescents et des adultes. Les jeunes de moins de 25 ans représentent moins de 10% des automobilistes, mais sont impliqués dans plus de 25% des accidents de la route. Il n'en était que logique que les campagnes de sensibilisation organisées en 1995 ont toutes les deux eu pour groupe-cible les jeunes, les

	accidents au total	diff%	accidents corporels	diff%	blessés graves	blessés légers	accidents mortels	diff%	tués
1990	5707	+5,08	1242	-5,83	548	1111	60	+3,4	70
1991	5659	-0,85	1278	+2,89	513	1147	70	-16,6	80
1992	5982	+5,7	1223	-4,30	536	1036	65	-8,6	73
1993	5238	-12,4	1141	-6,70	452	936	69	+6,2	76
1994	4978	-7,38	1104	-3,35	412	1035	71	+2,8	74
1995	5467	+12	1176	+6,5	439	974	64	-9,8	68
moyennes 1990-1995	5505		1194		483	1040	66,5		73,5

Les 5467 accidents de 1995 représentent une moyenne de 15 accidents par jour. En 1990 cette moyenne était de 15,63 accidents par jour, en 1980 elle n'était que de 11 accidents.

Le relevé ci après spécifie les données de 1995 par catégories des véhicules impliqués dans un accident.

- voitures particuliers et véhicules utilitaires	8238
- camions	611
- autobus et autocars	98
- motocycles	166
- cycles à moteur auxiliaire	42
- vélos	71
- véhicules agricoles	31
- divers	100

nombre total des accidents s'est pratiquement quadruplé depuis la première moitié des années 50, mais le nombre des victimes - blessés et tués confondus - se rapproche de nouveau des chiffres connus à cette époque. L'amélioration sensible de la sécurité active et passive des véhicules, la rapidité d'intervention des services de secours et l'intervention médicale urgente sur le lieu de l'accident ou sur le trajet vers l'hôpital ainsi que l'élimination systématique des points noirs du réseau routier expliquent pour une grande part cette évolution.

En les mettant en parallèle avec les données des autres pays de l'Union Européenne, (pour la plupart relatives aux dix premiers mois de l'année) les résultats cités supportent sans difficulté la comparaison. Pour l'ensemble de l'Europe des Quinze il y a eu fin octobre 1995 1,6% plus d'accidents corporels, 0,3% plus de tués et 2,1% plus de blessés.

mettant en garde contre l'euphorie des sorties des soirées de fin de semaine, «Saturday night fever», (slogan appliqué sur l'image d'une ambulance sur le lieu d'un accident) ou rappelant les conséquences fatales de la vitesse «Ech sin och gerant», (slogan reproduit à côté d'un handicapé physique à l'allure jeune qui est cloué dans son fauteuil roulant).

Ces campagnes, accompagnées d'un renforcement de la présence des forces de l'ordre sur les routes, ne sont d'ailleurs qu'un des aspects d'un programme d'ensemble de lutte contre l'insécurité routière où l'intensification de la sensibilisation et de la formation des usagers de la route, le renforcement des mesures de prévention et de répression de la délinquance routière, le réaménagement des traversées, l'élimination des points noirs et d'autres mesures d'apaisement du trafic constituent les axes principaux.

Les accidents mortels ont fait l'objet d'une analyse détaillée. En voici les conclusions (les chiffres correspondants de 1994 figurent entre parenthèses):

Le rapport pluriannuel 1:2 constaté depuis le début des années 80 pour la répartition des accidents mortels entre l'intérieur et l'extérieur des agglomérations se confirme également en 1995: 20 (23) victimes ont été tuées à l'intérieur des localités contre 33 (43) en rase campagne dont 12 (8) sur autoroute.

(46) accidents mortels ou 71% sont survenus de jour (06.00-22.00h), 19 (22) ou 29% de nuit (22.00h-06.00h).

Il en résulte que 46% (=31 victimes) ont trouvé la mort pendant les fins de semaine.

Tout comme les années précédentes ce ne sont guère les mauvaises conditions atmosphériques qui sont responsables des accidents, mais l'accident - et notamment l'accident corporel ou mortel - survient normalement sur route sèche à un moment où le conducteur ne risque guère de rencontrer du verglas ou de la neige. Par contre, les automobilistes et les motocyclistes se laissent régulièrement surprendre par les dangers d'une chaussée mouillée en cas de pluie.

Le taux très élevé des accidents mortels survenant sur chaussée mouillée prouve que le conducteur sous-estime largement les dangers liés à la diminution de l'adhérence de son véhicule sur une infrastructure rendue glissante par la pluie. Un des objectifs de l'instruction dispensée au Centre de formation de Colmar-Berg est précisément de faire comprendre ce phénomène aux conducteurs novices. La faculté de pouvoir parfaire les connaissances acquises à l'auto-école par un cours d'entraînement pratique semble par ailleurs rencontrer les attentes des jeunes à en juger par une récente enquête effectuée par la Commission Européenne: 87% des jeunes questionnés se sont en effet prononcés en faveur d'un tel complément d'apprentissage.

Quant aux usagers de la route impliqués dans les accidents mortels, la ventilation des victimes se présente comme suit:

- 40 (49) conducteurs de véhicules à 4 roues ou plus;
- 11 (8) passagers de véhicules à 4 roues ou plus;
- 3 (5) motocyclistes;
- 2 (0) cyclomotoristes;
- 3 (2) cyclistes;
- 9 (10) piétons.

Parmi les causes présumées des accidents mortels la vitesse vient, tout comme les années précédentes, largement en tête des facteurs générateurs:

- vitesse 43 (47)
- alcool et drogues 13 (9)

- comportement incorrect d'un piéton 7 (11)
- autoroute en sens interdit 2(2)
- inattention 6 (7)
- faute de priorité 3 (1)
- dépassement non réglementaire 2 (1)
- dérapage sur route mouillée ou verglacée 4 (3)
- autres causes 9 (4)

Comme la plupart des accidents mortels recensés sont dus à un tragique concours de causes multiples, le total des causes indiquées ci-avant dépasse le nombre des accidents mortels.

Deux aspects méritent d'être relevés: le plus grand risque d'être tué sur la route plane sur la tranche d'âge des 19 à 30 ans et en particulier sur les conducteurs détenant leur permis de conduire depuis moins de 5 ans. La forte proportion de victimes âgées est notamment due au fait que parmi les 9 piétons tués 6 avaient été âgés de plus de 65 ans (dont 4 avaient plus de 80 ans).

Dans les commentaires relatifs aux bilan des accidents de 1994 cinq causes majeures avaient été dégagées parmi les facteurs de l'insécurité routière: La vitesse excessive, l'alcool au volant, l'augmentation du nombre des accidents mortels sur autoroute, le port défaillant de la ceinture de sécurité, l'exposition particulière au risque des piétons.

Cette analyse est confirmée par les chiffres recensés en 1995.

La vitesse-vitesse excessive, vitesse non adaptée aux circonstances, vitesse aggravant une faute de pilotage ou un manque d'attention - est à l'origine de plus de la moitié des accidents mortels.

Le risque d'être tué dans un accident est de 20 plus élevé à 80 km/h qu'à 30 km/h pour un occupant voiture. Pour le piéton le risque d'être tué par un véhicule le heurtant à 50 km/h est de 45%; ce risque augmente à 85% lorsque la collision intervient à 65 km/h. L'application depuis le 1^{er} janvier 1996 du taux supérieur de l'avertissement taxé (6000 Flux) en cas d'excès de vitesse en agglomération à partir d'une vitesse de plus de 15 km/h (au lieu de 20 km/h) supérieurs au plafond réglementaire y trouve son explication.

12 accidents mortels (contre 9 en 1994) étaient dus à l'abus d'alcool. S'y ajoute un autre accident où l'emprise de drogues a pu être établie. Rappelons que le risque d'accident est doublé avec alcoolémie de 0,5 g/l par rapport à un état sobre, qu'il est quadruplé avec une alcoolémie de 0,8 g/l et qu'il est multiplié par 36 avec une alcoolémie de 1,5 g/l.

Au Luxembourg l'alcool au volant constitue la seconde cause des accidents graves. Aussi la première campagne de sensibilisation sera-t-elle placée en 1996 sous le thème de l'alcool au volant.

Le taux des accidents mortels survenus sur autoroute est resté également élevé en 1995 avec 13 (12) tués. Deux des accidents mortels étaient causés par des «chauffeurs fantôme» ayant emprunté l'autoroute à contresens (en 1994: 2 cas; en 1993: 1 cas). La Commission de Circulation de l'Etat a mis à l'étude le problème de la sécurité des autoroutes; le Gouvernement va être saisi de ses conclusions au cours des prochains mois.

Une autre cause importante de la mortalité routière tient au refus de nombreux occupants de voitures d'utiliser les dispositifs de sécurité prescrits et notamment la ceinture de sécurité. Les avis des experts sont concordants. Le risque pour un occupant de voiture d'être tué dans un accident est de trois à quatre fois plus élevé lorsqu'il ne met pas la ceinture. Des valeurs analogues sont applicables pour les enfants en relation avec leur installation ou non dans un dispositif de retenue/siège pour enfants adapté à leur taille.

Sur les 68 tués de la route en 1995 il s'avère que 24 (24) victimes avaient porté la ceinture et que 20 (25) autres ne l'avaient pas mise, tandis que pour respectivement 18 (17) et 6 (9) victimes mortellement blessées soit la question ne se posait pas (piétons, conducteurs de deux routes,...), soit la vérification ne fut plus possible.

Enfin, un dernier sujet de préoccupation majeure concerne la sécurité des piétons. En 1995, le nombre des tués s'est maintenu au niveau de 1994 avec 9 victimes contre 10, alors qu'en 1993 19 piétons avaient perdu la vie sur les routes luxembourgeoises. Ce sont les personnes âgées qui ont payé le tribut plus lourd avec 6 morts, une des trois autres victimes étant un enfant en bas âge.

Au total 160 (166) piétons ont été blessés dans des accidents de la circulation. Ce nombre reste clairement en-dessous de la moyenne de 182 des cinq dernières années (1990-1994). Il reste néanmoins que trop souvent le conducteur refuse la priorité aux piétons même à des endroits où ceux-ci bénéficient de la priorité notamment sur les passages pour piétons, tout comme de trop nombreux piétons ignorent délibérément les règles du Code de la Route, censées les protéger en traversant la chaussée pendant la phase rouge ou en n'empruntant pas les passages pour piétons dont un certain nombre reste d'ailleurs très mal éclairés malgré les recommandations pressantes du Ministère des Transports aux Communes concernées.

Luxembourg, le 1^{er} février 1996

Communiqué par le Ministère
des Transports
P.S/G.W

Bilan des accidents de la circulation du mois de décembre 1995

(Renseignements fournis par le Commandement de la Gendarmerie et la Direction de la Police)

Les chiffres entre parenthèses sont ceux du mois correspondant de l'année précédente.

A. Accidents au total: 506 (494)
Total depuis le 1^{er} janvier 1995:
5.467 (4.878)

accidents corporels: 96 dont 4 accidents mortels.

B. Tués au total: * 4 (5)
Total depuis le 1^{er} janvier 1995: 68 (74)

C. Blessés au total: ** 134 (131)
Total depuis le 1^{er} janvier 1995:
1.412 (1.448)
blessés graves: 35
blessés légers: 99

D. Des piétons étaient impliqués dans 19 accidents, un piéton a été tué.

E. Catégories de véhicules impliqués (nombre):
- voitures et véhicules utilitaires: 803
- camions et camionnettes: 53
- autobus et autocars: 6
- motocycles: 1
- cycles à moteur auxiliaire: 2

- bicyclettes: 3
- véhicules agricoles: 0
- divers: 9

*) Tués sur place ou dans les 30 jours après l'accident

**) Blessés graves: hospitalisation de plus de 24 heures
Blessés légers: soins ambulants

«Ech sin och gerannt»

Communiqué par le Ministère des Transports

TOURISME

1995 – l'année du décollage de l'Office National du Tourisme

Si 1994 marquait le départ vers d'autres horizons, 1995 peut être considéré comme l'année du décollage.

Les actions et stratégies de l'ONT s'articulaient autour de quatre défis essentiels:

- l'année culturelle
- l'innovation
- la consolidation
- le management.

1) L'année culturelle «Luxembourg, ville européenne de toutes les cultures»

Le claim de toutes les actions promotionnelles de l'ONT était «Luxembourg 95».

Le service marketing ayant développé les stratégies à suivre dans le segment du tourisme culturel, se réjouissait d'une intense collaboration et d'un soutien sans faille de l'asbl Luxembourg, ville européenne de toutes les cultures.

Les services de publicité et des relations publiques, le département de la promotion touristique en milieu professionnel étaient particulièrement sollicités et soumis à une double exigence:

d'une part la demande des médias et des professionnels du tourisme était importante, et l'ONT devait réagir; d'autre part l'Office développait ses propres stratégies en vue d'un marketing opérationnel agressif sur les différents marchés. A cet effet

l'ONT n'a nullement hésité à renforcer temporairement ces services en personnel supplémentaire.

Ainsi, outre les campagnes publicitaires bien ciblées, les voyages d'études organisés, le département de l'édition lança sur le marché un guide annuel sur le tourisme culturel. Désormais, les nombreux touristes intéressés à notre offre touristique-culturelle bénéficient du guide «Fleur de Culture» et son édition allemande «Kleinod der Natur». Parallèlement la série des affiches culturelles, à charte graphique bien déterminée, fut complétée par l'édition d'un poster vantant le patrimoine UNESCO de Luxembourg et un deuxième présentant les Ardennes comme destination culturelle.

2) L'Innovation

Face à une concurrence mondiale accrue, face aux dévaluations monétaires, à la perte du pouvoir d'achat, aux comportements en mutation des touristes, le secteur touristique luxembourgeois est appelé à l'innovation.

Conscient de cette évolution l'ONT

- a développé le corporate identity national dont la base a été établie en 1994 avec la définition du logo touristique national pour augmenter la reconnaissance du produit touristique unique «Grand-Duché de Luxembourg» auprès des consommateurs;

- s'est engagé sur la voie de la télécommunication en mettant en place le système national d'information et de réservation touristique, en préparant l'édition d'un Sales Guide sur CD-ROM, en étudiant la possibilité de mettre l'offre touristique sur INTERNET et de toucher une clientèle potentielle par le TV-shopping;

- a développé le marketing interne afin d'assurer une meilleure information et formation du secteur au niveau des objectifs et stratégies marketing;

- a créé un service de coordination de projets régionaux;

- a mené une politique plus agressive pour développer davantage le tourisme intérieur;

- a lancé des enquêtes en cours d'année auprès du secteur pour mesurer l'impact de la demande touristique sur leur croissance économique et pour réagir en conséquence.

3) Consolidation des démarches marketing

Le succès de hier n'est point de garantie pour demain. Développer un marché potentiel c'est suivre des stratégies à long terme.

En 1995, l'ONT a renforcé ses actions visant

- la promotion du tourisme de qualité
- le développement de l'image de marque de la destination
- la segmentation des marchés (tourisme culturel, à la campagne, intérieur, de congrès)
- l'étalement de la saison touristique
- la répartition géographique des touristes sur tout le pays
- la concentration des mesures de propagande sur les marchés primaires.

4) Le management interne

Comme entreprise moderne, l'ONT doit être capable d'anticiper les besoins des clients, développer des produits et services de qualité, accroître la rapidité des services, la productivité.

Pour prendre en main ces objectifs ambi-

tieux l'ONT a pu renforcer son équipe par l'engagement définitif d'un chef de service appelé à gérer le système d'information et de réservation touristique et d'un responsable pour le service marketing chargé également de renforcer la direction.

L'ONT a ainsi su développer un leadership moderne incluant toute l'équipe et augmentant le degré de responsabilité de chacun.

Vu la concurrence accrue et agressive dans le domaine du tourisme organisé, l'ONT a considérablement développé son département de la création de produits et de la promotion en milieu professionnel.

Dans l'optique d'une démarche promotionnelle plus agressive, l'ONT a redéfini ses structures d'accueil, en décidant le transfert de son bureau de renseignements de l'AIR TERMINUS au hall de la gare centrale à Luxembourg et de renforcer la

promotion et l'accueil sur le réseau autoroutier.

Conscient de l'importance d'une expédition rapide et sans faille, l'ONT a complètement réorganisé son département de la diffusion tant à Luxembourg qu'auprès des représentations touristiques à l'étranger.

Le renforcement des équipements techniques auprès des différents services, réduit la dissipation des énergies, valorise le travail, augmente la motivation, le rendement et la qualité des services.

Sur ces bases l'ONT est prêt à faire face aux défis de 1996!

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995 de l'ONT)

* * *

Le FESTIVAL de BAYREUTH à «Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 95»

Deux Soirées Richard WAGNER au Théâtre municipal

Inattendu : Le Festival de BAYREUTH 'exilé' à «LUXEMBOURG, Ville Européenne de la Culture 1995», – deux soirées qui furent des événements-phares, permettant aux grands adeptes de la musique de Richard WAGNER, comme à ceux qui ont voulu en «sentir et vivre davantage» de se montrer comblés à la fin d'une soirée «type conférence-échanges», sans pouvoir oublier les prestations extraordinaires des musiciens et autres solistes en scène, à la deuxième séance wagnérienne.

Le petit-fils de Richard WAGNER (+1883), arrière-petit-fils de Franz LISZT (1811-1886), finalement directeur artistique du Festival de BAYREUTH, mondialement reconnu, Wolfgang WAGNER ne s'y est pas trompé, en soulignant que ces deux «rendez-vous culturels» étaient conçus pour renforcer et préciser l'idée et l'essence même du Festival de Bayreuth, se disant par ailleurs heureux que lesdites séances culturelles aient pu se faire dans le cadre de «LUXEMBOURG 95»!

Ce fut à l'initiative de l'animateur de RADIO LUXEMBOURG, Raymond THOLL, – intervenant journaliste depuis des années aux Festivals de BAYREUTH – qu'eut lieu, en soirée du samedi, le 7 octobre dernier, la séance avec Wolfgang WAGNER, le très éloquent et très direct interlocuteur de Raymond THOLL, dans son approche radiophonique: «BAYREUTH erliëft!», en présence de 200 auditeurs avertis, sans exception de grands adeptes de la musique et de la création artistique wagnériennes.

D'aucuns n'ont pas omis de marquer leur regret que Wolfgang WAGNER n'ait pas pu être questionné directement par l'assistance, tout comme, les mêmes toujours, auraient aimé voir un 'face-à-face' culturel entre l'intendant-directeur Wolfgang WAGNER et des directeurs responsables de quelques-uns de nos instituts culturels nationaux.

Toujours est-il qu'il restera à Raymond THOLL le grand mérite d'avoir réussi à 'engager' au LUXEMBOURG le directeur artistique W. WAGNER, en même temps qu'une belle centaine de solistes qui assurent annuellement le Festival mondial de BAYREUTH, comptant parmi les plus prestigieux des saisons esti-



Des hôtes de marque: Madame Danièle SANTER, le Président de la Commission de l'Union Européenne Jacques SANTER, M. le Président des «Solistes Européens, Luxembourg» Eugène PRIM et Madame



Volontaire et dynamique: le Directeur du Festival BAYREUTH, M. Wolfgang WAGNER

vales musicales; le fait est d'autant plus méritoire qu'on ne reste pas sans savoir que les solistes de BAYREUTH se 're-

crutent' parmi les meilleurs orchestres d'Allemagne fédérale et d'Europe, en chaque édition. Ces faits sont pour expliquer la sonorité extraordinaire, – d'aucuns parlent de féérique – de cet ensemble, qui créa le «sound Bayreuthien», souvent imité, apparemment jamais égalé, l'atmosphère de BAYREUTH étant unique au dire de milliers d'adeptes et qui y vont, y retournent, encore et encore...

Il fut un temps...

À l'audition, qui satisfait les plus 'difficiles', l'idylle SIGEFROI, offerte dans la formation originale quant à l'orchestre de chambre, donna LE ton, voire le son, en quelque sorte le 'label de qualité' de cet ensemble du plus exquis niveau, dont l'indescriptible finesse des instruments à cordes et l'enchanteresse patine des cors, en retenue sonore extrême.

M. Jacques SANTER, Président de la Commission de l'Union Européenne, et Madame Danièle SANTER furent néanmoins ravis à l'audition, – ravissement encore chez Jack Martin HÄNDLER, direc-

teur des «Solistes Européens LUXEMBOURG», – ancien violon de ce prestigieux orchestre jusqu'en l'an 1994, directeur du programme en cette soirée luxembourgeoise, qualifiant le «travail fourni par ses anciens collègues d'orchestre comme 'Atelier' de BAYREUTH: savoir-faire et travail assidu...»

L'orchestre de BAYREUTH – prestigieuse composante – à laquelle les Choeurs du Festival ne le cèdent qu'en très peu de chose, ensemble chorale constitué et formé par Wilhelm PITZ, recommandé, en 1951, aux Frères Wieland et Wolfgang WAGNER par l'inoubliable Herbert von KARAJAN, lequel connut très bien Wilhelm PITZ, de par sa période active à AIX-la-CHAPELLE. «Reconstituer les meilleurs chœurs de festival d'Europe», tel était le mot d'ordre émis par Von KARAJAN à Wilhelm PITZ.

Un autre coopérant de 'la première heure', assistant technique de scène, Hans-Peter LEHMANN, se rappelle avec nostalgie des approches «hors des sentiers battus», tendant dès lors vers la première avant-garde, de son Chef Wieland WAGNER en ce qui concernait l'illumination et les effets particuliers en matière lumière de scènes.

LISZT 1886 à LUXEMBOURG

Moments d'intenses émotions encore, quand Cyprien KATSARIS interpréta «Ankunft bei den schwarzen Schwänen» de Franz LISZT, en souvenir du dernier concert que le grand pianiste hongrois offrit au CASINO des BOURGEOIS à LUXEMBOURG –, Rue Notre-Dame, le 20 août 1886, année de son décès.

Autre point culminant de la soirée: depuis le JAPON par téléphone, l'inoublié 'WOTAN' des années 60 à BAYREUTH, le chanteur Theo ADAM interfère dans l'émission au Studio du Théâtre municipal...

Birgit NILSSON, la légendaire 'BRÜNHILDE' du BAYREUTH 1967, d'un pas majestueux et avec toute la pondération de ses 77 ans, s'avance vers le pupitre de conférence, – telle une «mégère avide de vengeance» –, pour exposer des souvenirs et souvenirs de la grande période des



L'inégale héroïne du «Crépuscule des Dieux» de 1967, et «ISOLDE», alias Birgit NILSSON

années 60 tardives: par 200 fois dans les rôles de 'BRÜNHILDE' et 'ISEUT', figures de scène rentrées depuis longtemps dans l'histoire du théâtre musical, Birgit NILSSON parle du crépuscule des Dieux de 1967, l'inégale édition avec Karl BÖHM au pupitre de la direction.

De l'inédit...

Si à BAYREUTH, l'orchestre à 200 musiciens assure l'unique plénitude des airs wagnériens – chaque instrument 'doté' de son double, parfois échangé après un passage 'difficile' –, à LUXEMBOURG, il y eut 100 solistes en scène, avec en prologue, l'Ouverture de TANNHÄUSER, où les bois et les cors firent merveille, les instruments à cordes s'exprimant dans le 'velouté' traditionnel, enchanteur.

Mariette KEMMER: grande

TANNHÄUSER II, 1^{er} –, où Mariette KEMMER brilla d'emblée dans l'air d'ELISABETH, son soprano léger, mais 'étouffé', remplissant aisément le volume de la scène et de la salle, tout comme encore dans 'ELSA's TRAUM', dans

LOHENGRIN I, 2e –, où la très douée soliste incita toute la douceur, sinon la pitié immanente au rôle, feu d'artifice vocal coloré!

Retenue extrême et atmosphère de rêve dans «la chanson qui, au lointain, s'éteint» de LOHENGRIN III, 2^e –, mettant finalement en évidence que les rôles d'ELSA et d'ELISABETH semblent créés pour elle; ce n'est, en vérité, pas peu de chose...

Kurt SCHREIBMAYER, dans la poésie du GRAAL, – partition ardue dans les aigus – et pour les 'Tempêtes hivernales' des 'WALKYRIES' remplit pleinement son contrat, de même que Ingrid HAUBOLD dans 'SIEGELINDE'.

Dans 'WOTAN's Abschied', – l'adieu d'ODIN, avec l'atmosphère typique du WALHALLA –, Max WITTGES persuade dans le vocal pur, sans toutefois pouvoir faire vivre en scène l'émouvant immanement à cette figure tragique.

L'Orchestre finalement brilla de mille feux, et ce ne sera pas le moindre compliment qu'on ait jamais fait à Jack Martin HÄNDLER que de se voir qualifié de «FURTWÄNGLER de LUXEMBOURG» par un Wolfgang WAGNER, visiblement enchanté par cette prestation d'ensemble au Théâtre municipal.

Touche magique encore de J.M. HÄNDLER au prélude à 'TRISTAN et ISEUT', où les cordes, – graves et aiguës – exécutèrent, interprétèrent avec grande ferveur. Nouvelle inédite encore...

Raymond THOLL, le très méritant 'metteur en scène', – promoteur de ces deux 'rendez-vous' musicaux de haute valeur, eut encore une bonne nouvelle à annoncer, question de lancer une invitation supplémentaire à Wolfgang WAGNER pour LUXEMBOURG-Ville: le piano LISZT 1886, pièce muséale et de grande valeur affective, sera restauré de fond en comble. Boutade amicale du régisseur-directeur W. WAGNER: «Je reviendrai volontiers, si après ces (deux) prestations, on devait me tolérer encore à LUXEMBOURG».

Inutile de souligner que la "Communauté des fidèles à BAYREUTH" du LUXEMBOURG n'attend plus que ce nouveau rendez-vous, à une date restant à préciser.

Exposition Bernard MOLITOR, ébéniste du siècle dernier, à la Villa VAUBAN du 1^{er} octobre au 10 décembre 1995

Exposition des plus précieuses, – informative et éducative à souhait,
que celle mise en valeur à la Villa VAUBAN à LUXEMBOURG,
du début octobre à décembre 1995.

Effectivement, mise en valeur il y a: si les meubles, d'une rare beauté, donnant un aperçu-école pour saisir «la transition qui sépare le style LOUIS XVI de l'EMPIRE», complémentaires 'accompagnés' par des gravures d'époque, permettant au public jeune ou beaucoup moins informé de situer Bernard MOLITOR, – car c'est de cet ébéniste particulièrement doué qu'il s'agit – dans son époque, significative pour la genèse et l'évolution d'idées artisanales et artistiques, pour ne pas simplement parler d'un style.

L'initiative de cette exposition revient à Madame Danièle WAGENER, conservatrice du Musée d'Histoire de la Ville de LUXEMBOURG, ainsi qu'à M. Ulrich LEBEN, ébéniste de son métier; on notera que ce dernier conçut et rédigea une thèse sur l'ébénisterie, et notamment sur l'ébéniste d'origine luxembourgeoise Bernard MOLITOR, tout comme il fut l'un des responsables et collaborateurs scientifiques pour le catalogue à l'exposition. Y contribuèrent encore John M. CROSS, Jean-Marcel HUMBERT, Michael STURMER, Christian BAULEZ, G. de BALLAIGUE et B. GÖRES. L'imprimerie responsable y consacra également tous les soins de mise.

Bernard MOLITOR : 1755-1833

Né à BETZDORF en 1755, peu de détails généalogiques sont connus quant à la famille MOLITOR, sinon qu'elle se trouva en relation avec le moulin de la riantte, petite cité de la Vallée de la SYRE, parages que les MOLITOR semblent avoir quitté bien avant la moitié du siècle dernier.

On suppose que le jeune Bernard MOLITOR, à l'époque de son apprentissage comme compagnon 's'exila' vers la France, et plus particulièrement à PARIS. Il n'est pas aberrant de penser que dans la capitale française, Bernard MOLITOR ait fait connaissance des oeuvres du très connu Jean-Henri RIESNER, ébéniste français, natif en 1734 de GLADBECK, région d'ESSEN; RIESNER, formé dans les ateliers spécialisés d'OEBEN, développa un style raffiné et assez personnel,



M. Ulrich LEBEN, Commissaire de l'exposition, donne les explications nécessaires.

ce qui l'amena à être considéré comme LE maître du style LOUIS XVI. À comparer des reproductions RIESNER et à admirer les meubles d'une pureté certaine de MOLITOR, on les sent très proche l'un de l'autre, sinon «patron-artistes parents»...

Ulrich LEBEN, – dans sa publication de 1992 relative aux créations de Bernard MOLITOR, – commissaire très qualifié pour cette admirable exposition, analyse et décrit avec beaucoup d'à-propos et bien dans la langue qu'il faut, des oeuvres mobilières, dont la pureté du style et l'harmonie «qu'elles rayonnent» font l'admiration de tous les amateurs de meubles du genre; il s'agit en fait plutôt d'oeuvres d'art, ayant été, – à l'instar de ce qui fut vrai pour les tapisseries flamandes et les précieux gobelins français – très sollicités par les Maisons princières de par l'Europe ou alors les familles patriciennes aisées.

Près d'un demi-siècle, Bernard MOLITOR a traversé l'histoire de l'ébénisterie avec un succès égal, sans faiblesse; le fait est d'autant plus étonnant que MOLITOR, à l'instar de tout artiste ou artisan exceptionnellement doué, a évolué dans sa conception, dans ses créations.

Où se situerait le mystère de ce succès durable, à l'époque déjà ?

On retrouve d'abord une rigueur dans les formes et les exécutions, une invention créatrice sans faille, un goût plus que sûr, finalement un talent artistique et artisanal hors pair.

Dans l'ensemble, son goût et l'approche général de son travail s'inscrit pleinement dans le «sentir» de son époque, où il semble conserver jalousement les éléments essentiels de et à son art, tout en se trouvant en permanence sur la voie de la recherche, de l'innovation créatrice.

Un autre secret pourrait résider dans le fait que MOLITOR réalise des meubles fonctionnels, parfois d'une sobriété parfaite, absence totale de tout ornement en bronze, – détail que souvent on chérissait entre tous: «C'est, expliquait MOLITOR, la veine naturelle du bois et la disposition calculée du placage qui crée la décoration».

L'ébéniste MOLITOR était, il convient de le souligner, respectueux des valeurs architectoniques, où il cherchait toujours l'harmonie la plus parfaite possible, notamment aussi quand il travaillait sur commande, pour des particuliers. Souvent, selon souhait exprès d'un 'privé', il savait utiliser les ornements de bronze avec une très grande générosité,



Secrétaire, Musée du Louvre, Paris, 1818

sans toutefois tomber dans la 'surcharge': cela encore paraît être un de ses grands 'secrets', garantissant succès en pointe sur cinq décennies.

MOLITOR jeune

Il est intéressant de suivre son évolution, essentiellement pendant sa période jeune: avec une sûreté apparente, il sait s'inspirer de courants artistiques, voire artisanaux multiples, technique dans laquelle

perce bien vite et de façon visible l'originalité de l'ébéniste, «sa griffe» personnelle: de cette façon, assez tôt, il estampille ses oeuvres, dont quelques-unes des plus belles datent des années 1790-1795, – époque de la Révolution française – ou encore de 1805 à 1812, amenant le monde vers le nouvel ordre, défini au Congrès de VIENNE.

Admirable encore la série des sièges, caractérisés par des parties généreusement sculptées et décorées de motifs en bas-relief. D'autres meubles, empreints des éléments stylistiques du Consulat ou faisant sentir l'influence de l'Empire, sont facilement identifiables comme créations MOLITOR, par leurs lignes, le goût exprimé, la sobriété dans le détail, l'élégance.

Bernard MOLITOR devient maître, offrant des modèles qui seront copiés ou reproduits jusqu'à la fin du siècle dernier, ainsi un guéridon, d'une rare beauté.

Leurs Altesses Royales en visite

Mardi, le 17 octobre, Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse, la Grande-Duchesse Héritière et la Princesse Sibilla, en compagnie du Lt.-Col Léandre MIGNON, Aide de camp, ont été reçues à la Villa Vauban par Madame Anne BRASSEUR, échevin de la Ville; MM. Jo KOX, administrateur, et Ulrich LEBEN commissaire, à l'Exposition Bernard MOLITOR, une rétrospective remarquable, muséographiquement très accessible, grâ-



Table à écrire, Collection particulière, 1800

ce «à une scénographie raffinée», complémentairement implantée qu'elle se trouve dans les cadres accueillants de la Villa VAUBAN.

Effectivement, on a réussi à faire passer le 'message' artistique et artisanal d'un très grand ébéniste luxembourgeois hors de nos confins; et là ne se trouvera pas le moindre mérite des promoteurs de cette belle initiative, qui célèbre, comme il se doit, le 'génie' d'un artiste-ébéniste peu commun, qui naquit à BETZDORF, il y a 240 ans exactement, le 28 octobre 1755...

«FROM LONDON»

- Six peintres de « l'École de Londres » ont exposé leurs oeuvres à LUXEMBOURG, du 22 septembre au 5 novembre 1995



S.A.R. la Grande-Duchesse pendant la visite de l'exposition «FROM LONDON»

L'exposition «FROM LONDON» qui réunit les oeuvres de 6 peintres londoniens, s'est tenue du 22 septembre au 5 novembre 1995 au Musée National d'Histoire et de l'Art à LUXEMBOURG. L'ouverture fut honorée par la présence de S.A.R la Grande-Duchesse et S.E.M. Nicholas ELAM, Ambassadeur de Sa Majesté à Luxembourg.

Malgré la dénomination «School of London» les 6 peintres, Michael ANDREWS, Francis BACON, Lucian FREUD, Frank AUERBACH, R.B. KITAJ et Leon KOSOFF ne se comprennent pas comme membres appartenant à une même école de peinture ou d'art, ceci en dépit de leur amitié mutuelle et du fait qu'ils n'exposent pas pour la première fois en collectif.

Leurs oeuvres sont d'ailleurs des témoins, d'avantage de leurs différences que de leurs similitudes, situation que l'un d'eux, R.B. KITAJ, a résumé dans la phrase, «nous sommes un troupeau de solitaires divergents».

**4 compositeurs luxembourgeois, au mois d'octobre 1995,
ont affronté le grand public:**

Le Musical «SMALL TIME» de Gast WALTZING: 1995 – Création mondiale au Théâtre Municipal de Luxembourg

Heureuse initiative que celle de l'a.s.b.l. "Luxembourg '95" que d'avoir généreusement appuyé, en coopération avec le LUXEMBOURG CITY TOUR Office et le Théâtre municipal de la capitale, la création du musical "SMALL TIME" par Gast WALTZING, oeuvre d'un genre réellement rare au LUXEMBOURG, - donnée en première mondiale sur la grande scène municipale, vendredi, le 29 septembre 1995.

Gast WALTZING, auteur méritant de musique pour films ou encore bien des circonstances particulières, compte parmi nos compositeurs très doués et surtout au nombre restreint des très prolifiques. C'est ainsi qu'on se souviendra de deux bonnes créations, pour le seul mois de juin de cette année 95: la très riche musique de circonstance, ingénieuse et entraînante à souhait, pour l'audition exécutée par le grand Orchestre symphonique de Luxembourg, la veille de la Fête nationale. Ce concert en plein air avait fait plaisir à quelque 100.000 auditeurs, venus, bien sûr, également dans l'intention particulière d'admirer et de "vivre" un des plus prestigieux feux d'artifice d'après-guerre en ville.

Autre belle prestation encore de Gast WALTZING - il débuta dans la pratique musicale à l'âge de 7 ans, pour passer au Conservatoire de BRUXELLES et être plus tard le très doué élève de Maurice ANDRÉ,- à l'ouverture solennelle des "VIe Jeux des Petits Etats d'Europe", le 29 mai dernier, à laquelle 6.000 spectateurs applaudirent la Flamme des Jeux, 698 athlètes ainsi que la Composition d'Ouverture conçue pour rythmer et accompagner les danses chorégraphiques et mouvements d'ensemble exécutés sur la pelouse; ce fut encore une belle réalisation du Prof. Gast WALTZING, exécutée par l'Orchestre d'Harmonie grand-ducal, sous la direction du Major André REICHLING.

“SMALL TIME”

Musical proprement dit, ou musical "pur", ou Modern Opera: ni Gast WALTZING, ni encore la critique musicale ne se sont



Gast WALTZING, la trompette rayonnante, le compositeur prolifique a largement payé de ses talents à «LUXEMBOURG '95»

prononcés définitivement ou sans appel pour en définir le genre précis; vaine peine que d'y réfléchir encore. Il est un fait que l'oeuvre dans son ensemble, essentiellement et à titre principal, a su plaire à plusieurs prestations, - unanimité quant à la musique - données jusqu'au 3 octobre de l'année au "Théâtre du Millénaire".

Dès les premières mesures de "SMALL TIME" ou "SMALLTIME", - pas d'unanimité encore quant à cet orthographe - Gast WALTZING, au travers de sa musique et du rythme, plonge l'auditoire dans une atmosphère mouvementée, sombre, illustration sonore et mise en scène des méchants cauchemars de PHILIPP, - héros malheureux et infortuné de l'oeuvre -, ce jeune auteur-compositeur qui doute de ses talents ou qualités d'artiste.

Notons ici que ce fut Maggie PARKE, épouse Gast WALTZING, qui créa le livret de "SMALL TIME", qui dépeint une situation réelle, bien concrète, mettant implicitement en scène les lois souvent impitoyables du show-business: le désespoir d'un artiste fait le bonheur illicite d'autres

artistes peu scrupuleux, avides de gains: c'est ainsi qu'ANITA, - rôles scénique et vocal tenus par Maggie PARKE - et JAMES tentent par tous les moyens de s'approprier les compositions musicales de PHILIPP, JAMES ourdissant sa propre intrigue.

Parallèlement aux querelles de pouvoir, dures et impitoyables, comme celles qui animent le désir de notoriété, exagéré jusqu'au presque maladif, ANITA tente de démontrer que l'amour peut être salvateur, se révélant un havre de la paix intérieure recouvrée.

La musique

PHILIPP, sincère sinon ingénu, - personnage central - refuse toute compromission quant à son art, portant complètement un amour sincère et vrai pour SARA LIER, une artiste-peintre jeune de très grand talent, rôle tenu en scène par Andrea WEISS. Cette dernière et Franck STÖCKLE, rôle de PHILIPP, ont fourni une formidable prestation en scène, en tant que personnages principaux également, preuve d'un très grand talent, allié à une profonde musicalité. Leurs

voix, sûres et naturelles, comme leurs présences "professionnelles" en scène, auront certes été des points forts de la soirée.

Les voix, masculines et féminines, ont tenu leur rôle, franchement, honnêtement - avec les pointes plus lumineuses, plus vraies que nous évoquions.

Gast WALTZING a mis tout son talent à l'oeuvre et dans celle-ci proprement, présentant une musique très riche en couleurs, en nuances et sonorités très variées. Conduisant son ensemble de main de maître, - en vrai professionnel et en fin connaisseur de son métier - le compositeur offre aux spectateurs et auditeurs une balade emphatique musicale à travers de nombreux styles musicaux, fort différents dans leur essence: prouesse réussie que celle qui, selon son propre vouloir, allie le pop au jazz, le rock au blues, un brin de folklore même à de plus courts "extraits" à tendance néo-classique.

Et c'est précisément là que résida le mérite majeur de Gast WALTZING, comme encore le plaisir de ceux qui écoutèrent, la musique finalement portant une "histoire" assez peu étoffée, en somme, à bout de bras.

La musique, en conclusion, se montra néanmoins parfaitement au service d'une action peut-être volontairement réduite au minimum, mais jamais le sonore ne s'est-il subordonné à l'action, bien au contraire!

SCÈNE et Mise en scène

En tant que "musical-modern opera-balade musicale", SMALL TIME veut probablement nous faire comprendre que la dignité de l'être humain se conquiert par des sentiments vrais et désintéressés, généreux et altruistes.

Comédiens-chanteurs et musiciens se présentèrent dans un décor extrêmement stylisé, simple, pour ne pas dire fruste; il forme le cadre "minimum" dans lequel les intervenants sur scène évoluent naturellement, dans le cadre encore tracé par une mise en scène simple, sans beaucoup d'artifices: un lit, une table, quelques chaises; Charles MÜLLER signa responsable pour une mise en scène, où les acteurs se produisirent dans un tableau surélevé, placé au sommet d'un échafaudage métallique.

Richesse impressionnante de la musique et des rythmes, - au vocal comme à l'instrumental-, simplicité de la mise en scène et des décors, une fonctionnalité vestimentaire caractérisant les costumes, réduite à l'élément essentiel et visuel dans la caractérisation visée des différents personnages; tels furent les fils conducteurs et les composantes scéniques de SMALL TIME, oeuvre - théâtrale, peut-être -, musicale et de qualité certaine.

Le public s'en est montré très satisfait, n'ayant cherché rien d'extraordinaire, d'inédit, de sensationnel. En tout cas, "SMALL TIME" est plus qu'un simple divertissement, l'orchestre notamment s'étant trouvé en état de grâce pour avoir offert en qualité ce qu'il a donné.

"GUERRE ET PAIX": création mondiale de l'oeuvre musicale d'André MERGENTHALER au Théâtre des Capucins, en septembre 1995

Musicien et compositeur luxembourgeois, au très large spectre de talents, MERGENTHALER ne surprend plus à l'improviste tous ceux qui connaissent sa richesse d'idées, sa fureur et son engagement au travail créatif, finalement son terrain de prédilection dans la composition musicale: estomper les "sévères" contours séparant la musique dite "grave" et celle d'agrément, jugée divertissante. Il la conçoit, il la crée, cette musique-là, sans toutefois jamais verser dans l'unilatéralité ou encore l'étourderie et la facilité technique.

Ses initiatives, en matière composition musicale, sont en somme aussi diversifiées que les instruments de musique qu'il pratique, tous avec un plaisir et une technique égaux, diversité qui lui permet de s'adonner, avec un succès égal, à des genres musicaux et des créations artistiques aussi divers que la musique de films, celle destinée à une pièce théâtrale, cette autre représentant le fond sonore discret à quelque défilé de mode, - les concerts "classiques", bien sûr, - toujours avec un engagement total!

Extraordinaire encore la prestation scénique au Théâtre des Capucins, visuellement appuyée par Pol CRUCHTEN et Frank FEITLER, - deux réalisateurs de la plus excellente facture -, musicalement prestée par Michel BACHEVALIER, Thierry DAUDÉ, Daniel MALAVERGNE et Etienne ROCHE, sous la direction de Luciano PAGLARINI, exécutant lui-même.

André MERGENTHALER se garde de seulement montrer les méchancetés humaines et autres affres guerrières par le doigt; il les exprime de façon poignante dans et par sa musique: la Guerre, qui fait mal, procure l'injustice et la brutalité sous toutes ses formes, fend les coeurs et les âmes, sème la terreur, maladies et mort, anéantit et brise hommes, femmes, enfants.

Le "spectacle" visuo-acoustique conclut sur les images déchirantes, provocantes d'un gamin vêtu d'un uniforme nazi, ou de tel autre, au ghetto de VARSOVIE

1943, arrêté par la Gestapo SS, - le désarroi des gamins, - sur écran surdimensionné - arrive, accompagné de la sonorité musicale, comme un coup de poing: l'effet est assuré, rémanent, le message se terminant visuellement comme il avait débuté: un fil de fer barbelé stylisé, baignant dans une lueur douce, blafarde, glaçant corps et coeur.

Amalgame visuel et sonore inattendu: les projections sur écrans sont artistiquement mélangées avec le même souci du détail que le sont les "mixages" de l'exécution musicale "live" et de courts extraits en "play back", éloquentes à souhait. Des bribes de phrases, des syllabes isolées de mots, les bruits saisissants d'hélicoptères créent une réelle atmosphère de menace, quand les "tin drums" et les cris des instruments à vent s'amplifient jusque dans des staccati de grande révolte psychique, la composition conserve en tout moment gravité, dignité, et surtout sa musicalité expressive, sans accès d'agressivité sonore.

La Musique

Le rythme est poignant, mais reste fluide en ce qui concerne la mélodie et le thème central, bien que MERGENTHALER, dans ses propres soli à l'instrument, ou encore les roulements et battements des tambours-caisses semblent intérimairement vouloir "agir" à l'encontre de l'ensemble. Les mélodies centrales, semblant plaire en particulier au compositeur lui-même, sont reprises à divers titres, avec de légères variantes sonores, où paraissent, par moments des "bribes" de compositions qu'on pense déjà connaître.

Par contre, quand, sur des images fixes, représentant Charlie CHAPLIN à l'écran, se plantant fidèle sosie de Hitler caricaturisé, et que simultanément les musiciens mettent de tout petits nez rouges, type boule de clowns, alors l'effet est maximal, aux sons encore de "Amor, amor" ou alors "La Paloma" ... L'humour qui attaque, devient à ces moments de l'oeuvre, un contre-point ou alors un complément aux souffrances et bestialités indiquées ou clairement montrées sur écran.

La leçon sur la GUERRE devient totale, - et de la PAIX, -on n'en parle pas, MERGENTHALER, par les images fortes et les sensations poignantes qu'il crée, laisse à un chacun le soin de vivre sa propre conviction et la nécessité absolue de PAIX: paix dans soi, paix autour de soi, paix mondiale, - un éternel espoir que chérit chaque humain, sensible et honnête.

MERGENTHALER, soliste au saxo-soprano ou interprète sur violoncelle, baignant dans une lueur bleuâtre de scène, impressionne: par sa composition d'ensemble, par son interprétation sans faille, généreusement appuyé par ses amis de l'ensemble ou alors les concepts visuels accompagnant les "images" sonores. L'auteur, contesté par d'aucuns qui ne le com-

prennent pas dans ses approches ou alors, - pire!: qui ne se sont pas donné la peine "d'entrer" dans ce genre de compositions, reste un talent sûr, dont - vu sa jeunesse, son ardeur au travail, sa richesse d'idées absolument extraordinaire - nous vaudra encore de bien précieuses, éloquentes compositions musicales.

Deux créations musicales mondiales de René HEMMER et Alfred KOWALSKY

Dans le cadre du Festival d'ECHTERNACH, la "Lëtzebuerger Gesellschaft fir nei Musék" a offert "Musique pour Orchestre et Mezzo-soprano" de René HEMMER, ancien soliste de l'Orchestre d'Harmonie militaire et compositeur méritant, ainsi que la "Symphonie en mi mineur" d'Alfred KOWALSKY, compositeur né le 17 février 1879 à PFAFFENTHAL, décédé en 1943.

Pour l'oeuvre musicale de René HEMMER, né en 1919, comme pour le regretté Alfred KOWALSKY ce furent des créations mondiales, soirée quelque peu "boudée" par l'auditoire, "gâté ou fatigué" par l'effet des multiples concerts inscrits au programme de "LUXEMBOURG '95", comme aux "cycles musicaux, de routine", ... comprenne qui pourra!

Les exécutants à cette soirée de valeur furent les musiciens de l'Orchestre symphonique luxembourgeois, anciennement Grand Orchestre RTL, avec Marcel WENGLER à la direction, l'exquise mezzo-soprano Yannchen HOFFMANN assurant le part solo féminin, Siegfried PALM exécutant, en partie complémen-

taire du programme, le Concerto pour violoncelle et orchestre, oeuvre due au compositeur allemand Boris BLACHER.

René HEMMER: phases de la Vie

Dans une oeuvre musicale originale, René HEMMER présente les différentes phases de la vie de l'Homme, aux titres tant évocateurs que symboliques: la Naissance avec ses espoirs, l'Enfance avec ses joies et attentes, l'homme adulte heureux, puis traqué, maltraité finalement, le message de HEMMER se résumant visiblement à l'évidence: l'Homme est partie intégrante de la nature.

Langage musical sobre, abstrait, techniquement bien structuré, l'oeuvre paraissant construite comme à l'aide de mélodies, -entendons: thèmes - très courtes, mais éloquentes. Ces bribes mélodiques sont dispersées à travers les passages orchestraux, un élément précieux de cette mosaïque sonore étant la voix humaine.

Yannchen HOFFMANN, en effet, y brille de cent et un feu vocaux, la partition semblant être créée pour elle, tant elle y mit de verve, de fraîcheur juvénile et spontanée: mélodies sans textes, où revient, tel un "leitmotiv" le concept "miséricorde" ou encore texte parlé, type récitatif-message, Yannchen HOFFMANN confirma ses talents et tout le bien qu'on pense d'elle.

L'oeuvre est belle, en dépit de certains passages musicaux qu'on qualifierait "d'étranges", - René HEMMER, présent à l'audition, récoltant les remerciements d'un auditoire enchanté, reconnaissant.

"SAN FRANCISCO POLYPHONIE", oeuvre de l'Austro-Hongrois György LIGETI, - une composition datant de 1973-74 et conçue pour le 80^e anniversaire de l'Orchestre symphonique de SAN FRAN-

CISCO - a des contours précis, concis, sans trop de joie exclamative, plongeant en quelque sorte l'auditoire dans un univers mouvementé et nébuleux, où les seuls points d'orgues semblent être les prestations des différents instruments "agissant" souvent en solistes: composition singulière, mais poignante, attachante pour d'aucuns ...

Après la pause, l'orchestre interpréta la deuxième création mondiale de la soirée: la SYMPHONIE en mi mineur d'Alfred KOWALSKY, composition qui montre le travail d'un créateur musical soucieux de la ligne mélodique, l'orchestre pouvant s'exprimer par de nombreuses facettes.

Cadre plutôt traditionnel en première partie de l'oeuvre, le troisième mouvement toutefois offrant un langage musical largement enrichi, les colorations orchestrales se diversifiant, des harmonies devenant plus riches, alors que l'orchestration évolua.

Ce mouvement ne fut pas sans nous rappeler les phrases que le Prof.-Directeur de la Bibliothèque Nationale Josy MEYERS, - le natif de RODANGE - écrivit au "LIVRE DU CENTENAIRE", en 1939, au sujet d'Alfred KOWALSKY: "Évitant les sentiers battus, il recherche les expressions originales, les harmonies rares, il se plaît aux jeux bizarres, un peu désordonnés d'une imagination qui manque souvent de mesure, de discipline, de discrétion. Musique chargée, ...épaisse, parfois obscure, mais évocatrice".

Belle symphonie dans l'ensemble, où Marcel WENGLER motiva sans cesse ses musiciens, afin de mettre en évidence les points forts de la symphonie, qui connut, prétendirent d'aucuns, "malheureusement quelques longueurs et redites".

Au Conservatoire municipal: «Concours Européens pour Jeunes Solistes» du 1^{er} au 7 octobre 1995

Deux Médailles d'or pour le LUXEMBOURG

Le Concours pour le «Prix Européen de Musique pour la Jeunesse», organisation parallèle au «Concours national pour Jeunes Solistes», du 1^{er} au 7 octobre 1995, fut organisé par la Fédération nationale de Musique «UNION GRAND-DUC ADOLPHE», sous l'égide de l'Union Européenne des Concours de Musique pour la Jeunesse - EMCY -, représentée par son Secrétaire général, le Dr Eckart ROHLFS; y contribuèrent encore le Conservatoire de Musique de la Ville de LUXEM-

BOURG, «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995» les Ministères de la Culture et de la Jeunesse, la Ville finalement, le mécénat en étant encore assumé par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, LUXEMBOURG.

Les Compositeurs

Pour le concours Violon-Junior, ce fut le compositeur et chef d'orchestre belge Jean BAILY, Second Prix de ROME/

composition, qui créa «Elégie pour violon et piano», oeuvre en forme de triptyque, débutant sur une mélodie à caractère «récitativo», permettant à l'interprète d'exprimer sa sensibilité musicale, menant vers le point central de l'oeuvre, - la cadence -, suivi d'un dialogue virtuose entre le violon et le piano.

Le Luxembourgeois Jeannot HEINEN, compositeur de plus de 300 oeuvres musicales, créa à l'intention de ce concours,



Le Jury international au Concours Européen: d.g.à dr.: MM. Lucien MICK, Luxembourg; - Colin TOUCHIN, Royaume-Uni; - Fernand JUNG, Président, Luxembourg; - François DANEELS, Belgique; - Claude DECUGIS, France-

«Miniaturen für Violine und Klavier», – op. 115a –, destinée aux concours Violon-Senior. Les différents mouvements de l'oeuvre, au caractère de sérénade, représentent à la fois des variations et des morceaux de caractère: moderato, genre lyrique à la première phrase, le violon domine au thème, le piano restant en accompagnement. Scherzando rapide au deuxième passage, valse quelque peu lente à la troisième phrase, le «finale» reproduisant le thème en «allegro», avec des triplets rapides.

C'est au Concours Européen de Composition Saxo Alto, en mars 1995 à la VIII^e Saison Musicale de MENS DORF «Musék am Syrdall» que furent créées les deux compositions pour les concours saxo-junior et saxo-senior, à savoir:



La jeune Britannique Béthan PSAILA, Médaille d'argent en catégorie Saxo-juniors-

«SCHATTENWIND» op.43, du professeur Rolf RUDIN, enseignant en théorie musicale à la «Hochschule für Musik und darstellende Kunst» à FRANCFORT/Main, composition qui, paradoxalement, doit représenter... l'ombre projetée par un coup de vent! L'illustration musicale en est le souffle puissant et changeant du vent, suivi par une «ombre» toute en finesse.

Jean-Jacques BURON, saxophoniste à la Musique de la Force Aérienne belge de 1986 à 1989, chargé de cours au Conservatoire Royal de MONS, est actuellement sous-directeur à l'Académie de Musique de MOUSCRON, ceci depuis 1989.

BURON créa «Cadence et Finale», où s'expriment les nombreuses possibilités du saxophone, dont les multiphoniques, les sons harmoniques, les micro-intervalles, finalement les variations de timbre, si spécifiques à l'instrument créé par le Belge Antoine Joseph SAX, il y a un peu plus d'un siècle.

L'oeuvre, méditative et mystérieuse, comporte de brefs passages agités, une exposition en série dodécaphonique, laissant à «l'interprète» libre cours dans la présentation, la deuxième partie se trouvant caractérisée par le «véloce» et «l'allègre»...

En saxophone surtout

Passant devant les membres du jury Fernand JUNG, Président; le Belge François DANEELS, antérieurement professeur au Conservatoire Royal de BRUXELLES; le Luxembourgeois Lucien MICK, membre-soliste de la Musique militaire grand-ducale; du Français Claude DECUGIS, professeur aux Conservatoires nationaux du HAVRE et de TOULON, chef d'or-

chestre à l'Orchestre d'Harmonie des Jeunes de la Communauté Européenne en 1992, finalement de l'Anglais Colin TOUCHIN, Chef d'Orchestre du «BIRMINGHAM SCHOOLS' WIND ORCHESTRA» depuis 1991, les candidats eurent, – eu égard aux difficultés techniques des compositions – une tâche ardue, dont ils s'acquittaient toutefois avec grand brio.

Il y eut des candidats de grande valeur, au savoir – faire musical solide, au bagage technique des plus prometteurs, candidates et candidats, en juniors, venus de la République fédérale d'Allemagne, de Grande-Bretagne et du Luxembourg. En saxo-seniors, outre les trois pays cités, s'alignèrent des participants venus d'Irlande, de Slovénie, de Croatie, de Belgique, du Portugal, de la République tchèque et de la Suisse.

Deux Médailles d'Or

Après 1984, où le LUXEMBOURG fut récipiendaire d'une médaille d'or pour la dernière fois, – parmi des concurrents de 16 pays, en éliminatoires et à la finale – les deux candidats luxembourgeois l'emportèrent de «haute lutte», à savoir Olivier SLIEPEN, né le 19 mai 1979, en saxo-junior, alors qu'une médaille d'or similaire revint à Nadine KAUFMANN, en saxo-senior, candidate née le 24 avril 1976. On se souviendra qu'une médaille de bronze avait été gagnée par Michel HAAG au Concours européen en chant, il y a deux ans...

C'est en coopération avec l'Orchestre de Chambre du Conservatoire de musique de la Ville de LUXEMBOURG, conduit par Jean-Marie QUENON, que furent exécutées les prestations musicales de la grande finale, programme présenté par Mary Helen MANNING et Henri LOSCH.

Lors de la remise des prix, ce furent MM. Henri SCHUMACHER, Président de l'Union Grand-Duc Adolphe, et le Dr. Eckart ROHLFS qui explicitaient sens et valeur de ces concours, avant la remise proprement dite.

Furent lauréats en violon, en éliminatoires, diplômés d'honneur: Manuela BELCHIOR, jeune Portugaise, née en 1979; le très jeune Jan FISER, de la République tchèque, l'Irlandaise Iona PETCU-COLAN, née en 1978, finalement le Suisse Andreas ZUMTHOR (1978).

Il appartient au Directeur Fernand JUNG, Président du Jury, d'annoncer les résultats du concours saxophone-junior: Première place et Médaille d'Or à Olivier SLIEPEN, candidat du LUXEMBOURG; Médaille d'Argent à la Britannique Bethan PSAILA, née en 1979, troisième place et Médaille de Bronze au jeune Allemand Philip KRULL, né en 1980.

Les violons à l'honneur

Joseph HAMER, directeur émérite du Conservatoire municipal, Président, annonça le bilan des concours violons-juniors: Médaille d'Or à la Néerlandaise Floortje SCHILT, née en 1978; Médaille d'argent à l'Anglais Rafal PAYNE (1978), alors que la Médaille de bronze revint méritoirement à l'Allemande Maya Katharina KOCH (1978).

En soirée du samedi, le 7 octobre, la Luxembourgeoise Nadine KAUFFMANN gagna la Médaille d'Or devant la jeune Slovène Kothik BETKA (1976), alors que la Médaille de Bronze, en catégorie saxo-senior toujours, revint à Stelle Sacha ARMBRUSTER, candidat allemand né en 1974.

Furent récipiendaires des diplômes d'honneur, pour la même catégorie, le Slovène Primoz FLAJSMAN, l'Irlandais John HOGAN (1976), le Belge Eric PIERARD (1976), la Britannique Katie SAMWAYS (1975), le Belge Vincent DE VOS (1976), ainsi que le Britannique David LLOYD.

Des «Prix d'accompagnement au Piano» revinrent encore à Patr CECH et Nicola EIMMER, prix s'accompagnant de la Plaque d'Honneur de l'Union Grand-Duc Adolphe. En violon-senior, où le premier prix ne fut pas décerné, la seconde place avec Médaille d'Argent fut gagnée par la Norvégienne Ase Heisto STRAND (1976), alors que la Médaille de bronze fut remise à la jeune soliste Alena CECHOWA, Républicaine tchèque, candidate née en 1977.

Il convient, à la fin de cette organisation d'envergure, de féliciter toutes les candidates et les candidats des prestations fournies, tout comme il faut exprimer de très vives félicitations aux organisateurs, dont l'U.G.D.A. et le Conservatoire de la Ville de LUXEMBOURG pour un déroulement sans failles, preuve qu'ils sont passés maîtres-ès organisation qui réunissent régulièrement des talents prometteurs venus de l'Europe entière.

Médaille d'Or en Saxo-Junior: Olivier SLIEPEN, Luxembourg



Exposition d' Art à WALFERDANGE, par le Syndicat d'Initiative

Traditionnellement, l'attrayant site de WALFERDANGE organise une rétrospective artistique annuelle, par le biais de son Syndicat d'Initiative. Ne voulant pas être en reste en cette année de «LUXEMBOURG '95», les responsables purent réunir 17 artistes féminins et masculins, pour plus de 80 oeuvres exposées, -début octobre au Centre culturel local. L'intérêt des créateurs et autres travailleurs culturels à cette manifestation, - la 29^e du nom! - est au moins constant, alors que l'affluence populaire, elle non plus, ne laisse rien à désirer, l'organisation répondant à des besoins communaux réels.

Vernissage, le samedi, 7 octobre, en présence de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, présente dans son fief, bien sûr; le Vice-Président de la Chambre des Députés Carlo MEINTZ, le bourgmestre Marcel SAUBER, entourés des échevins Nicolas FEIDER et Marie-Anne EIDEN, les membres de la Commission culturelle communale, les Présidents et délégués des sociétés culturelles et sportives de la cité.

Les activités

Il appartient à M. Nicolas KOHL, Président du Syndicat d'Initiative de WAL-

FERDANGE, de remercier l'assistance, dont le Ministre de la Culture en particulier, de leur intérêt, avant de mettre en évidence que cette 29^e édition d'exposition se profilerait en encouragement, comme en attente justifiée pour l'édition-anniversaire de 1996. - Faisant état des projets au S.I., le Président expliqua que cette année encore, un volume supplémentaire, quant aux très intéressants «RASCHPËTZER» de WALFERDANGE serait édité, de même qu'aurait lieu la séance musicale avec les solistes locaux, une organisation connaissant de francs succès depuis des années également.

En exemple

Madame le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES félicita les promoteurs de cette nouvelle édition artistique, soulignant, qu'après vingt-neuf années d'organisation à succès sur le plan local, un nombre majeur de communes du pays auraient pris exemple sur la dynamique walferdangeoise dans cette approche particulière. Certains artistes locaux compteraient également au nombre de ceux qui sont régulièrement sollicités aux Salons annuels du CERCLE ARTISTI-

QUE LUXEMBOURG, ce qui serait fait pour confirmer l'excellente réputation de la commune, quant à sa «pépinière d'artistes» à rayonnement certain. Subsidiativement, cette traditionnelle organisation à l'époque patronale locale serait faite pour connecter le «populaire avec les très nobles aspirations culturelles». Parmi les visiteurs des grandes manifestations s'étant situées dans le cadre général de «LUXEMBOURG '95», les Walferdangeois se seraient distingués par une bonne assistance, jugée insuffisante quant aux visiteurs de la très grande Région, d'où regrets.

Dans ce contexte, il resterait à faire de plus importants efforts de promotion encore, hors de nos confins nationaux.

Monsieur le Bourgmestre Marcel SAUBER félicita à son tour les artistes, les responsables et autres promoteurs des manifestations culturelles tout au long de l'année, et pour les salons artistiques en premier. Le succès, sur de longues années, serait dû tant aux créateurs qu'aux visiteurs nombreux à ces manifestations, encouragement mutuel.

Dimanche, le 22 octobre, le Salon 1995 walferdangeois a fermé ses portes.

Exposition de sculptures Paul VASILESCU

Après les artistes sculpteurs tchèque, autrichien, français et les autochtones à «LUXEMBOURG, Ville Européenne de la Culture 95», voilà qu'un artiste sculpteur roumain, Paul VASILESCU avait convié au vernissage de ses oeuvres jeudi, le 12 octobre 1995 en ville.



Au vernissage, S. Exc. l'Ambassadeur Tudorel POSTOLACHE a assuré la première présentation de l'artiste roumain Paul VASILESCU.



Ni purement figuratif, ni encore abstrait à outrance, P. VASILESCU insuffle la puissance à chacune de ses conceptions artistiques.

Sous le haut-patronage du Ministère de la Culture, de la municipalité de LUXEMBOURG, du Président d'Honneur de l'Association Internationale des Critiques d'Art, comme de l'Ambassadeur de ROUMANIE au Grand-Duché, cette extraordinaire exposition mit en scène celui que la critique de spécialité considère comme l'un des plus grands sculpteurs contemporains.

Ce fut le Centre CONVICT à LUXEMBOURG qui accueillit cette admirable rétrospective sur une période de travail, en vérité, particulièrement riche et variée par les genres sculpturaux offerts, et dans la conception de chaque oeuvre en particulier, et encore par le choix des matériaux de certaines des «figures», ni trop figuratives, ni versant encore dans l'abstrait:

ment à PARIS, ROME, BERLIN, MOSCOU, EASTBOURNE, SOUTHAMPTON, VARSOVIE, BUDAPEST, s'étant même 'exilé' jusqu'en Inde, au Venezuela ou encore en Egypte. Partout ses travaux artistiques lui valurent admiration et les qualificatifs les plus éloquents, à très juste titre.

C'est ainsi que VASILESCU fut récipiendaire des Prix ci-après: Grand Prix de l'Académie des Beaux-Arts de Roumanie, Grand Prix de l'Union des Artistes pour la Sculpture et l'Art monumental, comme encore d'importantes distinctions internationales, dont les lauriers au «Concours Paul LOUIS WEILLER» à PARIS, à la «PLASTIK und BLUMEN» à BERLIN, aux Biennales «DANTESCA» de la ville de RAVENNE, et d'autres.



Au vernissage encore, les hôtes Dan HAULICA, le Député Nicolas ESTGEN, le Ministre Robert GOEBBELS, M. le Ministre d'Etat hon. Pierre WERNER; Madame Marianne WERNER, Madame le Député Ferny NICKLAUS-FABER, le Député Norbert KONTER, le Ministre Fernand BODEN, le Député Roger KLEIN

avec Paul VASILESCU tout paraît avoir juste proportion, sa bonne et heureuse mesure...

L'Artiste

Né en 1936 en Roumanie, Paul VASILESCU est sculpteur par passion, comme par très grand talent; il est encore professeur à l'Académie des Beaux-Arts de BUCAREST, Membre de l'Union des Artistes de Roumanie finalement.

Ses expositions se sont trouvées dans sa terre natale comme à l'étranger, notam-

ment à PARIS, ROME, BERLIN, MOSCOU, EASTBOURNE, SOUTHAMPTON, VARSOVIE, BUDAPEST, s'étant même 'exilé' jusqu'en Inde, au Venezuela ou encore en Egypte. Partout ses travaux artistiques lui valurent admiration et les qualificatifs les plus éloquents, à très juste titre.

Au vernissage extraordinairement bien 'assisté', ce fut une personnalité hautement qualifiée qui fit le portrait de l'artiste, retraçant également sa «carrière lumineuse»: le Président d'Honneur de l'Association Internationale des Critiques d'Art, Vice-Président du Conseil Exécutif de l'UNESCO, Monsieur Dan HAULICA.

Le VERRE, ce corps solide, minéral, non cristallin, généralement fragile: Deux belles EXPOSITIONS à LUXEMBOURG et ECHTERNACH

Octobre 1995

AUTRICHE, SUÈDE et FINLANDE tracent les nouvelles frontières
de l'art verrier

Le Cercle Culturel des INSTITUTIONS EUROPEENNES à LUXEMBOURG s'est, dans le cadre de «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995», distingué par plus d'une vingtaine de manifestations et organisations culturelles de 'grand standing', dont des concerts vocaux et instrumentaux, avec notamment la Chorale de la Communauté européenne à LUXEMBOURG, des auditions d'orchestres de chambre, où brilla plus spécialement la violoncelliste Françoise GROBEN; sur un autre plan, la peinture et la sculpture, la photographie d'art, les sciences eurent droit de cité, des conférences complétant très avantageusement ce cycle admirable.

Au Musée National d'Art et d'Histoire, Marché-aux-Poissons, le vernissage d'une exposition sur l'art verrier se fit vendredi, le 13 octobre, en présence de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, du Député-Maire Lydie WURTH-POLFER, du Directeur Paul REILES, de Claude FRISONI, coordinateur général à «LUXEMBOURG 95», des Ambassadeurs d'Autriche M. Johann LEGTMANN, de Suède et de Finlande, d'un grand nombre d'amis de l'art du verre.

C'est avec l'adhésion de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande à l'Union Européenne que l'idée de cette exposition extraordinaire naquit, lesdits pays occupant une place de choix, capitale dans la tradition de l'art du verre au XX^e en particulier, chacun ayant influencé l'autre assez fortement. En dépit d'aspirations culturelles fort différentes, en considération encore les situations géographiques, on peut constater une interaction apparente en ce qui concerne les artistes de l'art verrier autrichien, suédois et finlandais. L'aboutissement en étant marqué par des créations tout à fait étonnantes, riches et inventives, l'effet couleurs se révélant merveilleux, de quoi marquer indélébilement notre époque dans l'approche considérée.

S'appuyant sur ces constats et au regard des richesses patrimoniales, dont peuvent s'enorgueillir à juste titre ces trois pays dans le domaine, il tint à coeur au Cercle

1 Autriche



«...la pureté typiquement viennoise des décors et des formes...»

Culturel européen à LUXEMBOURG d'en rendre patentes les facettes les plus riches, précieuses et variées, projet qui se réalisa au Musée national de la vieille ville: manufactures, collectionneurs et artistes ont mis plus de 130 objets d'art à disposition, les Ambassades autrichienne, suédoise et finlandaise n'étant pas en reste à cette coopération d'envergure.

Un lien culturel

On constate que dans ces trois pays, le travail du verre a toujours été un domaine d'expression privilégié, s'affirmant au fil des années comme un réel lien culturel, apparent et inspirateur; les créations assez souvent prennent genèse à l'amour pour l'objet utilitaire simple, mais restant beau et héritant de formes élégantes, le 'WERKBUND', mouvement fructifiant dans l'approche verre, en Allemagne et en Autriche, ayant créé quelque sorte de fil rouge à travers l'art verrier, influence passée,

heureusement dira-t-on, dans les pays nordiques d'Europe.

C'est sans doute la 'WIENER WERKSTÄTTE', avec ses produits d'art simple, mais réellement beau et d'une précision géométrique exemplaire, qui marquait les débuts de cet art, caractérisé par un décor floral propre à l'Art Nouveau.

Influence-interaction: la pureté typiquement viennoise des décors et des formes, parfaitement illustrée par des oeuvres de Kolo MOSER, Josef HOFFMANN ou encore Otto PRUTSCHER a été suivie, parfois méticuleusement par Simon GATE et Edward HALD en Suède, pour ORREFORS et par KOSTA, en ce qui concerne la production artistique des années 20 et 30. Parallèlement aux gravures raffinées des verres en cristal, une tendance se développa vers la création de contours souples, «empreints de vitalité», où la couleur, alliée aux douces transparences du verre à parois plus épaisses, a mené à de nouvelles



6 Finlande

La beauté des créations finlandaises avec Alvar AALTO, Tapio WIRKKALA et d'autres artistes-artisans



Contours et formes conçus en Suède ORREFORS et KOSTA

formes et de nouvelles techniques du décor, de la décoration d'intérieur.

Durant les années 40 et 50, les manufactures finlandaises de RIIHIMAKI, IITALA et NUUTAJARVIONT ont pris une place importante dans l'art verrier, une stylisation rigoureuse et l'abstraite sublimation des formes organiques naturelles caractérisant l'interprétation poétique du fonctionnalisme finlandais que l'on trouve chez des artistes internationalement prisés: Alvar AALTO, Tapio WIRKKALA ou encore Timo SARPAVENA.

Afin de partager au mieux l'émotion que l'on doit éprouver en admirant ces oeuvres conçues dans ce matériau si noble, si étonnant, voire mystérieux qu'est le verre, le Cercle Culturel des Institutions européennes a fait appel à des spécialistes de différentes traditions verrières connus sur le plan international, aux fins d'élaboration de deux parcours à l'exposition, dont les riches créations du XX^e.

La première partie de «AUTRICHE, SUÈDE, FINLANDE, les nouvelles Frontières de l'Art du Verre européen» fit découvrir aux visiteurs la variété presque effarée des créations d'avant-garde, soit une bonne trentaine d'artistes, alors que le second

volet mit en évidence les créations plus purement contemporaines, l'exposition faisant apparaître l'influence heureuse et inspiratrice des créateurs des trois pays, donnant naissance à une profusion inattendue de techniques et de formes, l'exposition visitée par plus de 6.000 intéressés, ayant présenté une cinquantaine d'artistes, de quoi ravir les fins connaisseurs de cet art subtil entre tous.

L'exposition s'est trouvée dans les «caves aux taques» du musée, où la rudesse des murs en pierres et la grâce aérienne du verre, entre l'obscurité des lieux et cette lumière qu'emprisonnent les formes transparentes, a donné un charme certain à la visite, un enregistrement musical, jouant des vibrations sonores nées de la percussion d'éléments en verre, a certainement ajouté à l'agrément.

Trois Maîtres-Verriers britanniques à ECHTERNACH

Oeuvres récentes de trois maîtres-verriers britanniques exposées sur initiative de la 'Galerie SILICE' d'ECHTERNACH, dans

les salles de l'ancestral 'DENZELT', depuis le 12 octobre jusqu'au 21 du mois, présentant des objets en verre soufflé, un travail tout fait de finesse, proprement «en dentelle», oeuvres d'art épousant «les tons des saisons», une décoration de Josiane LEER y ajoutant une note de charme par une discrète décoration d'automne, l'élément musical assuré par un violon et une flûte traversière.

Les artistes-artisans furent l'Anglais Peter LAYTON, né en 1937 à PRAGUE, fondateur méritant du «Glassblowing Workshop» à LONDRES, en 1976, verrier associé à Martin P. ANDREWS et Tom PETIT.

Peter LAYTON, proprement orfèvre en matière verreries, travaille souvent des séries de verres: vases, coupes d'ampleurs différentes et flacons à parfum, donnant la fraîcheur de 'landscapes' avec ses plumes printaniers, si typiques à son art, une autre série, – FLAMES – flamboyante, offrant des coulis de bulles rosées ou bleutées, transparentes. Il y a encore la série «FLORAL» avec un vert d'eau, des mauves et des bleus dans ses anémones, tout comme «TABAC», thème automnal, un camaïeu en brun-ocre avec semis et volutes élégantes.

D'autres séries sont constituées par «LAPIS», symphonie en bleu, sillonnée par des éclairs verdâtres, toutes les pièces, d'une finesse extrême, étant sablées.

Martin ANDREWS, par sa ligne «AQUA», teinte de fond bleue, travaille davantage l'épaisseur, certains vases se singularisant par une «robe» sablée, intérieurement doublée d'une épaisseur bleue.

«Midnight Sun», seconde ligne de Martin ANDREWS, est caractérisée par un mélange ocré, où se répètent des motifs en guirlandes bleutées.

Tom PETIT semble affectionner également le bleu, torsadé par de fines stries plus foncées, son verre paraissant plus tonique que celui de P. LAYTON; ses objets d'art sont élégants, tel «STRIPE», un flacon joliment formé avec trois pieds roulés, son

«homologue» étant une espèce de bougie très longiligne, objet coiffé d'un bouchon en flèche.

Les maîtres verriers, maîtres de la lumière, réussissent à élever le verre au niveau de l'objet d'art, où s'allient et s'unissent la spiritualité artisanale, «l'intelligence» de mains habiles à souhait, l'émotion, finalement la méditation et le talent tout court.

Nos Instituts Bancaires au service de l'art pictural et de la sculpture

Le «Fauvisme brabançon» au 'Tutesall' à LUXEMBOURG-GRUND

Nombreuses furent les expositions que la BANQUE INTERNATIONALE à LUXEMBOURG offrit en rétrospectives artistiques, concernant notamment les artistes autochtones Lucien WERCOLLIER, François GILLEN ou encore Gust GRAAS; les «fauvistes», un groupe de jeunes artistes belges, vivant dans la grande région bruxelloise au début de ce siècle, furent montrés par initiative de la BIL encore, à la Galerie 'TUTESALL', à LUXEMBOURG-GRUND, depuis début octobre jusqu'au 5 novembre 1995.

Le FAUVISME, qualificatif pictural français du début du XX^e, fut appliqué par un critique à un ensemble de peintres réunis dans une salle du SALON d'AUTOMNE de 1905, à PARIS, dont l'art semblait, à l'époque, être d'un modernisme défini comme agressif: procédant à une simplification des formes et de la perspective, le fauvisme s'exprima avant tout par une orchestration de couleurs pures, ordonnées dans chaque toile de façon autonome.

En fait, les artistes ne visaient plus une transcription fidèle du monde, mais ils captaient plutôt des sensations et émotions qu'ils ressentirent eux-mêmes.

En FRANCE, les FAUVES comprirent certains élèves de l'Atelier de Gustave MOREAU, — professant qu'il ne fallait croire à nulle autre vérité que celle du «sentiment intérieur», — de Charles MANGUIN (1874-1949), MATISSE, MARQUET, Charles CAMOIN, de même VLAMINCK et DERRAIN, le Normand FRIESZ, suivi par DUFY et BRAQUE.

FAUVISME BRABANÇON

En BELGIQUE, les peintres visés eurent noms: PAERELS, THEVENET, OLEFFE, SCHIRREN, PARENT et Rik WOUTERS, artistes généreusement appuyés par le brasseur François Van HAELEN, dans le souci majeur de donner une chance conséquente à ces jeunes artistes, adeptes et imbus de philosophie orientale. Les facettes, bien que parentes, du fauvisme furent plus nombreuses au «fauvisme brabançon», du fait que le groupe comprit un Estonien, SCHIRREN, Roger PARENT le Parisien, les Néerlandais PAERELS et DE KAT. L'inspiration de la branche fauve belge fut puisée à deux sources principales: le fauvisme français de métropole, tendance que BRUSSELMANS et SCHIRREN connaissaient parfaitement bien, et l'Oeuvre d'ENSOR ou d'autres peintres du «Groupe des 20», dont François Van HAELEN avait acquis des tableaux.

Le «Groupe des 20», genèse assez spontanée de la fin du XIX^e, désirait rompre avec bien des aspects académiques, essentiellement avec les anciens, en particulier les grands adeptes du réalisme classique.

Les fauvistes brabançons, à la Galerie Van HAELEN dans les parages de laquelle ils avaient élu cuisine et domicile, purent admirer et laisser agir sur eux les créations du Groupe des 20, la Brasserie devenant en quelque sorte un pied-à-terre culturel, un lieu de réflexion et d'inspiration.

Le caractère et le genre de vie du Brasseur-Galeriste Van HAELEN, né en 1872,

furent pour beaucoup dans la façon de concevoir la vie et leur art pour les jeunes peintres «révolutionnaires»; à l'instar de leur «père-mécène», ils vécurent amoureux de la vie, «bon-vivants» à leur heure, dégustant une belle réserve vinicole de la cave du Brasseur, qui «reprit» leurs tableaux, en grande majorité.

De la sorte, Van HAELEN réunit prestement une collection prestigieuse de toiles fauves, de dessins, — de par d'autres sources, des objets précieux et des meubles: belle collection, sollicitée de toute part en Belgique.

C'est surtout la joie de vivre, le bonheur béat «vivant» dans certains tableaux, des intérieurs ensoleillés, finalement un indescriptible attrait de la Vie de la Belle Époque qui assuraient le grand succès, le rayonnement certain des créations picturales des fauvistes.

L'Époque fauve ne survécut guère à elle-même, et aux premiers grands représentants qui, finalement, la constituèrent, — authentique genre en Belgique comme en France, dont une belle douzaine restent très notoires.

En Belgique, la Première Guerre mondiale et les privations ou restrictions économiques et autres qu'elle entraîna, fit grand tort au Fauvisme brabançon; il ne fallait pas davantage que la naissance de l'Expressionnisme flamand en 1923, pour mettre fin à un mouvement artistique promoteur, générateur même de quelques-unes des toiles les plus admirées, sinon les plus précieuses du siècle présent.

La Galerie «Am TUNNEL», haut-lieu culturel, a offert «SUITE OLYMPIC CENTENNIAL : 50 grands peintres» : octobre-novembre 95



Une illustration d'une idée appelant la Paix: OLYMPIADES par Mimmo ROTELLA – Italie 1918

On ne soulignera jamais assez valeur et rayonnement de l'idée qu'eut, il y a quelques années, le Président-Directeur Général de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État Raymond KIRSCH, appuyé par son 'Etat-Major', pour mettre à profit une galerie artificielle, en somme simple tunnel technique, dans une approche purement culturelle, aménagement franchement accueillant, l'investissement budgétaire afférent justifié très largement par la destinée culturelle et l'offre artistique qu' assure la galerie.

Encore fallait-il avoir la noblesse de cœur et l'aimable souci d'ouvrir cette authen-

tique Galerie d'Art à un plus large public, qui ne devait pas se limiter aux hôtes et autres clients directs de l'établissement bancaire et d'épargne.

Ce fut chose faite, la Présidence-Direction générale ayant décidé de la possibilité de visites d'amateurs d'art, admis sur rendez-vous, afin que des trésors artistiques, – peintures et sculptures – soient accessibles à un plus grand cercle d'amateurs d'art: ils devraient être quelque 15.000 visiteurs à être «passés» au «TUNNEL» de la B.C.E.E., admiratifs devant les plus de 120 oeuvres, en permanence à la galerie, créées par plus de 90 artistes.

Ne passons pas sous silence l'admirable publication «Art Contemporain Luxembourgeois» – Collection BCEE, éditée en 1994, préfacée par Raymond KIRSCH, où il est souligné en substance:

«La création artistique au LUXEMBOURG est empreinte aujourd'hui d'une force indéniable, mais malheureusement encore sous-estimée par le public luxembourgeois et étranger.

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État, à titre de mécène des arts plastiques, a décidé d'offrir dans son tunnel-galerie d'art une plate-forme d'exposition permanente pour mieux valoriser la création contemporaine du pays. Une collection, certes encore incomplète mais néanmoins (déjà) représentative s'est ainsi constituée au cours des dernières années...».

Et comme il est permis de rêver, on entrevoit un 25^e Anniversaire à la Galerie «Am TUNNEL»..., un cinquantenaire..., un Centenaire... !

«SUITE OLYMPIC CENTENNIAL»

La BCEE, institution bancaire, qui se veut de plus en plus active, avec grande ouverture sur les arts plastiques en particulier, avait convié au vernissage d'une exposition-rétrospective et 'fenêtre ouverte' sur les tendances diverses du XX^e en matière «arts», dans une approche spécifique: les sports dans ou par l'art plastique.

La collection, constituée par les experts internationalement reconnus Gérard XURIGUERA et Francis PARENT, commissionnés par le Musée du Comité Olympique International à LAUSANNE, respecte les aspects et autres spécificités des «apports» artistiques des grandes régions, tout comme elle réunit différents courants artistiques, respectueuse dès lors de la pluralité créative.

Les lithographies et autres sérigraphies auxquelles on doit certifier une qualité de tout premier ordre, rendent bien, fidèlement, les oeuvres abstraites ou figuratives, d'approche minimaliste ou alors empreintes d'un hyperréalisme impressionnant, de la figuration dite nouvelle, par l'expressionnisme toujours riche au géométrique ou à l'habilement «construit», l'abstraction, le strictement conceptuel, l'art pop, multiplicité à laquelle sont logiquement inhérentes des oeuvres moins réussies, moins éloquentes, – mais, transmettant le «message olympique» par des approches et une diversité effarante, – vues personnelles d'artistes.

Le fait est que des A. Pierre FERNANDEZ ARMAN, nouveau réalisme, – le minimaliste Sol LeWIT, l'hyperréalisme de l'Espagnol Antonio LOPEZ GARCIA, ou encore Eduardo CHILLIDAS, d'une abstraction poignante assurent une riche orientation vers, comme une initiation à l'univers, parfois singulier, de l'art contemporain.

Si certains semblent encore à «la recherche de leur personnalité», on est resté admiratif devant les créations des «arrivés», de ceux qui ont des assises solides dans leur travail; visons, sans ordre de préférence, les CHILLIDA, Chu TEH CHUN, CORNEILLE, COMBAS, ARMAN, Zao WOU KI, DEBRE, LINDSTROEM ou encore Helmut MIDDENDORF, expressionniste allemand de la génération nouvelle, le Coréen Kim KI CHANG.

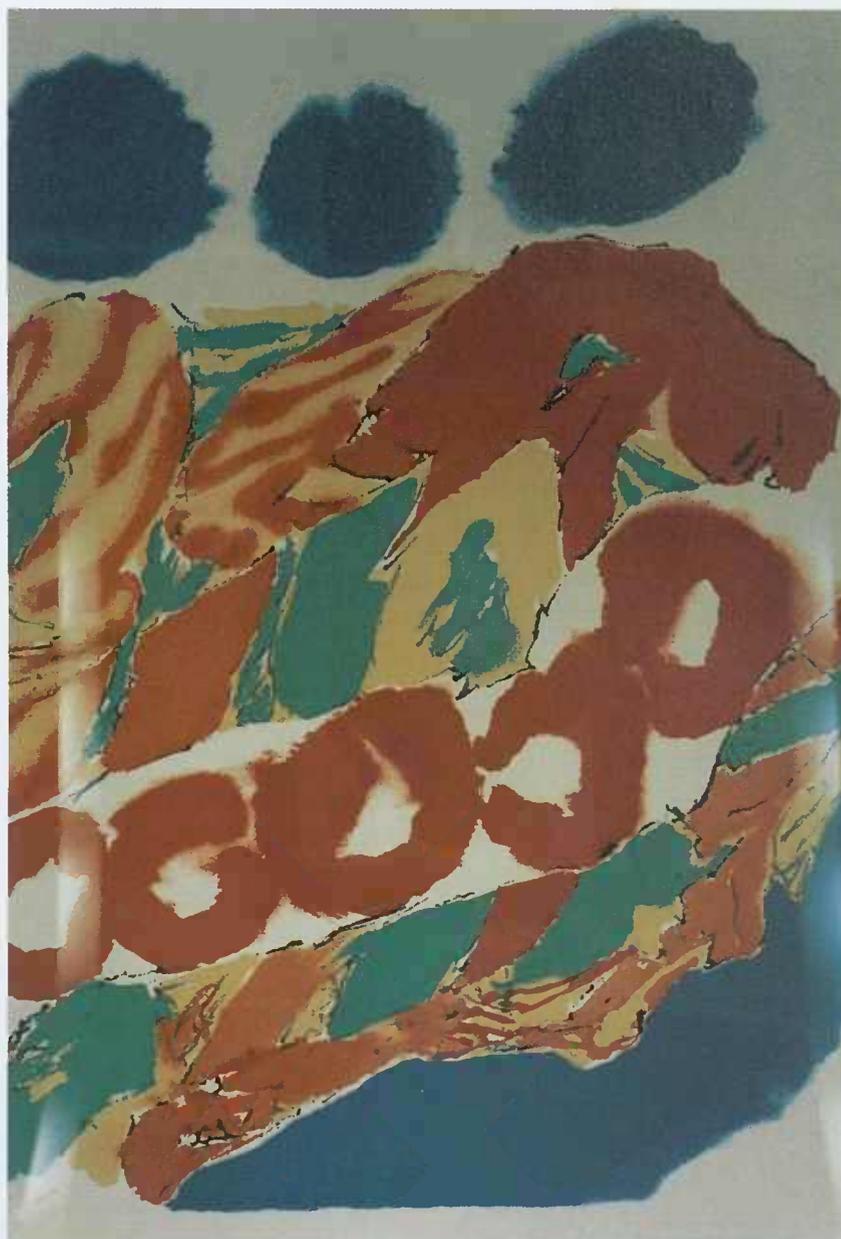
L'internationalité est garantie à 100 %, tous les continents, avec toutes leurs tendances et authenticités sont représentés; belle illustration, s'il en est, de l'idée olympique.

Sans vouloir nous avancer vers un «classement» ou un ordre de préférence, les oeuvres les plus «mûres» semblent être dues à BEN, à TAPIES, Sol LeWITT et KLASSEN, CESAR et PALADINO, VELIKOVIC ou encore VOSTELL, les KOLAR, ARABIS, GORDILLO, TOSHIMITSU restant, selon l'adage de Gérard XURIGUERA «à découvrir», se trouvant encore «dans un monde qui se cherche, d'une identité divisée dans la vitesse de ses mutations...»

Le Luxembourg jeune

Ann VINCK, Moritz NEY, Charly REINERTZ ou encore Fernand BERTEMES se retrouvent à la même exposition, complètement toutefois à la partie «Olympie»: Ann VINCK, la native d'ANVERS vivant à BOUS, se distinguant par des travaux et aspects de recherche très fins, où les couleurs, d'une seule grande gamme, sont harmonieuses.

Charly REINERTZ, de moins en moins abstrait, semble avoir trouvé sa «vraie» personnalité, offrant lignes belles, sûres, aux coloris qui ne cessent de nous surprendre, Fernand BERTEMES, à l'instar de la diversité de ses «ports d'attache à la création», paraissant encore dans une évolution – fait normal à ses 31 ans –, mais offrant toujours sa richesse extraordinaire et un choix heureux quant aux couleurs, les formes se trouvant en évolution, nous l'avons dit!



100 couleurs, 100 formes pour une idée: OLYMPIE et ses Jeux: Yasse TABOUSSI – Japon 1921

Moritz NEY, d'après plus d'un de nos critiques d'art, semble rester le «MATISSE luxembourgeois», quant à certains aspects de ses techniques et de son art évocateur.

WERCOLLIER et STEICHEN

Lucien WERCOLLIER, l'infatigable sculpteur luxembourgeois, est présent par une de ses oeuvres au Musée lausannais du CIO, tout comme on trouve une sculpture dans le grand parc des arts à SÉOUL,

oeuvre installée à la suite des Jeux Olympiques en Corée, en 1988. A l'exposition au «Tunnel», on admirera copie de la sculpture, dont WERCOLLIER fit cadeau au Musée du CIO à LAUSANNE, tout comme d'autres de ses oeuvres, fruits d'années de recherche et d'engagement artistique, dont «Affection», l'éloquent thème mère-bébé, sculpture datant de 1978.

La collection d'Edward STEICHEN, le très prisé photographe luxembourgeois-américain, est en «croissance» à la BCEE, assurant le rayonnement et la place à un artiste-technicien des plus fins, ancien citoyen de BIVANGE-lez-BETTEMBOURG.



Olympie: «...altius, fortius» par Vladimir VELICKOVIC – Serbie 1935



Force et mouvement: Boxe – Bronze de Rosa SERRA, Espagne – 1987



Golf olympique: Rosa SERRA – Bronze de 1987. Espagne

MAN RAY, le magicien de l'image photographique

Exposition «1919 à 1949» à la Galerie «AM TUNNEL» de la B.C.E.E.

Né le 27 août 1890 à PHILADELPHIE en Pennsylvanie-USA-, de parents juifs russes, Emmanuel RADNITSKY découvrit, en 1910-11, en contacts avec la Galerie d'Alfred STIEGLITZ, l'avant-garde de la photographie d'alors, déjà marquée par ce que devait promouvoir, en 1915, le mouvement dadaïste, connu par la Revue «The Ridgfield Gazook» d'abord.

Man RAY fonda, en 1916, la «Society of Independent Artists», avec Marcel

DUCHAMP qu'il avait connu l'année d'avant, et Walter ARENSBERG.

L'artiste en resta d'abord à la peinture, où dans ses «aéroglyphes», il utilisa la technique imitatrice des effets essentiellement photographiques, expérimentant dans les domaines photographique et cinématographique.

La promotion de cette nouvelle technique expérimentale fut le premier souci de Man RAY, notamment par la genèse de la «So-

ciété Anonyme Inc.», – défense de l'avant-garde, et un premier film qui sortit en 1923, «Le retour à la Raison».

De PARIS à NEW YORK

En 1925, Man RAY participa à une grande exposition du groupe des Surréalistes à PARIS, où eut lieu, en 1928, la première de son film: «L'étoile de Mer»; DALI, ERNST, PICASSO et Pierre ROY réalisèrent avec lui une super-exposition surréaliste internationale à NEW YORK en 1932.

De 1927 à 1939, Man RAY créa principalement des portraits, des nus, un nombre majeur de courts métrages, tout comme il multiplia les expositions en FRANCE.

En 1940, le citoyen juif «s'exila» de PARIS à HOLLYWOOD, pour retrouver la capitale française en 1951 seulement, décrochant méritoirement en 1961, la Médaille d'Or de la Photographie à la BIENNALE de VENISE, le LOS ANGELES COUNTY MUSEUM of ART organisant une première grande rétrospective en 1966. Dix ans plus tard, le 18 novembre 1976, le grand photographe et peintre s'éteignit à PARIS, - sa petite patrie adoptive.

Hommages 1995

Les expositions-rétrospectives «Lieux et non lieux» dans le cadre de «LUXEMBOURG '95» ont reproduit paysages, lieux et hommes, de grands photographes et des «produits artistiques» immortels à jamais: Edward STEICHEN; Lee MILLER, une des rares femmes-photographes de guerre; Man RAY, grâce à une admirable initiative de la banque et Caisse d'Epargne de l'Etat encore, -une de plus!-, sans pouvoir oublier Tony VACCARO, le GI libérateur et photographe de guerre US, qui a documenté une majeure part de la libération du Grand-Duché, automne 1944-45.

Peintre, génie explorateur avide de comprendre et de savoir, photographe doué, producteur de cinéma, Man RAY fut un

authentique touche-à-tout, intéressé qu'il fut à l'architecture, l'ébénisterie, l'orfèvrerie et le dessin, l'écriture, les graphes.

La Vision personnelle

Les sujets sont des plus variés, mais beaucoup de ses oeuvres photographiques tiennent de l'espièglerie, du mystique, de la franche plaisanterie, - et le sujet «femme» y occupe une place de prédilection... Influencé par les cubistes, attiré par les dadaïstes, Man RAY s'exila à PARIS pour rencontrer les surréalistes, de même que le sculpteur BRANCUSI, «chercheur» lui aussi et innovateur en plus d'un point.

Partagé entre ses créations en peinture et les multiples oeuvres photographiques, Man RAY statua: «Je peins tout ce que l'on ne peut pas photographier, ce qui prend origine dans l'imagination, le rêve ou l'impulsion subconsciente. Et je photographie les choses que je ne désire pas peindre, des choses qui existent déjà...», ces choses que, toutefois, il transpose, leur conférant et une note personnelle, et une dimension souvent nouvelle, tenant de la spontanéité, parfois de la désinvolture.

Les portraits: les amis d'abord

Plus tard, s'adonnant principalement à la photographie, Man RAY fit de nombreux portraits de ses amis principalement, de ses contemporains et de ses connaissances, du milieu artistique surtout, tels PICASSO et son amie DORA MAAR à la page; Henry

MILLER, l'actrice Ava GARDNER, Luis BUNUEL, Max ERNST, Marcel DUCHAMP, James JOYCE.

Portraits privés, souvent sur commande, mais également coopération, en tant que photographe de mode, à «HARPER's Bazar», avec le couturier Paul POIRET ou encore «Vanity Fair».

Source d'inspiration encore: la beauté féminine, tantôt vêtue, tantôt comme nus, actrices, modèles ou connaissances; la vision esthétique est personnelle, telle dans «Violons d'Ingres», où dans le dos d'une «dame», Man RAY fait apparaître deux ouvertures d'oeil...

RAY - le technicien

«Je sautais d'une technique à l'autre, ou alors je les utilisais toutes les deux à la fois», dira Man RAY au sujet de sa constante curiosité technique, débouchant sur des exercices et expériences du «medium technique»; ainsi, à partir du procédé «photogramme», il place divers objets sur papier-photo qu'il exposera plusieurs fois, en déplaçant les objets plastiques, ce qui lui fit gagner des photos-gravures abstraites d'une grande plasticité, à effet de relief fascinant: rayographies, gravures par solarisation, à la Galerie «AM TUNNEL» de la B.C.E.E., toute la richesse d'idées de Man RAY put être admirée, de même que ses «gags» techniques enchanteurs, à côté de ce que l'on qualifierait de «classique»...

Le scientifique Gabriel LIPPMANN, originaire de BONNEVOIE, PRIX NOBEL en 1908 pour ses travaux Photographie-Couleurs

Une exposition très intéressante retraçant vie et travaux scientifiques du physicien Gabriel LIPPMANN s'est tenue au Centre Universitaire de LUXEMBOURG-Limpertsberg, du 20 au 28 octobre 1995, rétrospective et documentation concernant ce scientifique qui eut droit aux plus hauts honneurs de la science. Né il y a 150 ans, le 16 août 1845, fils du fabricant en ganterie de BONNEVOIE, Isaïe LIPPMANN, le jeune scientifique Gabriel LIPPMANN, émigré avec ses parents à PARIS dès 1848 - débuta sa carrière scientifique avec son entrée à «l'Ecole normale supérieure» en 1868, à 23 ans. Il sera reçu Dr ès sciences physiques en 1875, pour succéder en 1883 à BRIOT en tant que professeur des probabilités et de physique-mathématique à la Faculté des Sciences de PARIS.

Bien que Gabriel LIPPMANN range dans la longue liste des grands et excellents



Gabriel LIPPMANN

physiciens de France, une partie de l'éclat, - modeste il est vrai - de la notoriété de

G. LIPPMANN pourrait rejaillir sur la terre qui le vit naître...

Brillantes études et multiples travaux de recherche du jeune scientifique qui semblait fasciné par l'électricité et les multiples applications que promettait cette science relativement jeune; recherches à PARIS, avec premières publications personnelles, tant par éditions particulières que dans les périodiques scientifiques spécialisés dans le domaine que LIPPMANN semblait préférer à tous les autres. Le scientifique quitta la capitale française pour quelques années, afin de profiter de nouvelles connaissances ou découvertes promues aux établissements spécialisés de HEIDELBERG et de BERLIN.

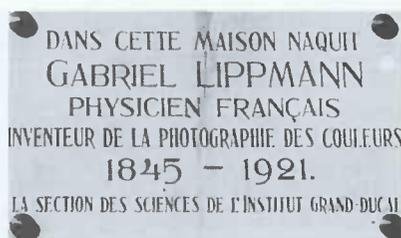
Poursuivant ses efforts dans la recherche en électricité en 1886, Gabriel LIPPMANN se spécialisa peu à peu dans l'étude des phénomènes électrocapillaires,

l'électrocapillarité étant un domaine qui étudie et définit la variation superficielle d'une plaque métallique préparée, variation résultant de l'action d'un champ électrique.

LA SORBONNE: 1875

Une recherche passionnée autant que couronnée de succès, – qui allaient connaître des retentissements de par le monde –, lui fit présenter dès 1875, – à l'âge de 30 ans – sa thèse sur la capillarité, travaux qui se complétèrent rapidement par une analyse approfondie des phénomènes électriques, à côté d'études sur la sismologie. Le «chapitre» capillarité amena LIPPMANN à s'occuper d'un phénomène scientifique et technique relativement «jeune», la photographie, datant de 1826.

Les nombreux essais de fixer les couleurs du spectre solaire sur plaque photo-sensible furent couronnés de succès en 1891, le scientifique s'évertuant encore à en assurer la reproduction réellement fidèle à la nature; cette reproduction fut réussie pour la première fois par LIPPMANN au début de ce siècle, surprenante et fascinante à la fois. Le procédé interférentiel de photographie en couleurs ne devait plus trop tarder, le procédé éveillant un intérêt de par le monde entier, en France en premier.



Première plaque commémorative (disparue) Photos: Marcel Schroeder

Toutefois, le Luxembourgeois Edward STEICHEN lui-même se montra très tenté par le réalisme du nouveau procédé que Gabriel LIPPMANN avait défini.

L'Exposition au Centre Universitaire, dont le promoteur fut le Prof. Jean-Paul PIER, montra les grandes options des travaux scientifiques auxquelles G. LIPPMANN s'adonna: électricité, physique, dont la sismographie, la thermodynamique, l'acoustique et l'optique, panneaux et vitrines offrant un nombre impressionnants de coupures de journaux ou d'apports de périodiques scientifiques, collections conservées à la Bibliothèque Nationale de LUXEMBOURG, sur le seul récipiendaire luxembourgeois au Prix NOBEL. L'apport de l'exposition fourni par différents instituts scientifiques français fut admirable.

On notera que par le passé, des chroniqueurs et scientifiques luxembourgeois

ont, à diverses reprises, publié des apports sur la vie et les travaux de Gabriel LIPPMANN.

Au centre de l'exposition, on trouva plusieurs photographies originales datant des legs G. LIPPMANN, documents qui n'ont, au jour, rien perdu en qualité, près de 100 ans après leur production. Les spectres de couleurs avaient à l'époque de leur fixation, le «tranchant» de la projection par miroire, mais la reproduction en causait de sérieuses difficultés techniques encore.

Dans les années 20, – LIPPMANN était décédé en 1921, lors d'une traversée de l'Océan Atlantique, au retour des États-Unis sur le grand paquebot 'FRANCE' – une plaque commémorative avait été appliquée à la façade de la maison natale du grand scientifique, à BONNEVOIE, qui, à l'époque, faisait partie de la Commune de HOLLERICH. Comme LIPPMANN était juif, on avait enlevé la plaque de son emplacement dès 1940, – elle ne fut jamais retrouvée. – (Reproduction: voir notre photo).

C'est le 13 avril 1984 que, sur initiative du Centre culturel et de l'Education populaire de BONNEVOIE et de la Section des Sciences de l'Institut grand-ducal, une nouvelle plaque fut appliquée à l'ancienne maison natale, portant l'inscription: «Maison natale de Gabriel LIPPMANN – Prix NOBEL de Physique –1908».

Deux pièces de théâtre, – peintures sociologiques – créées en octobre 1995:

– «E Platten», pièce dramatique de Pol GREISCH au Théâtre des Capucins

Il est maître des «tonalités sentimentales mi-teinte», du «sous-entendu», des propos non exprimés à une discussion, d'échanges humains difficiles, –il – Pol GREISCH, auteur théâtral depuis 40 ans, acteur d'un genre de théâtre dramatique avec échanges qu'ont entre eux des gens simples, le peuple, homme de la rue, – et la femme, bien sûr, car – Pol GREISCH se trouve en scène toujours avec Juliette FRANÇOIS, son épouse, actrice douée, essentiellement dans ledit genre de scène également.

Il y a 40 ans: DICKS

En 1955, le couple Pol GREISCH-Juliette FRANÇOIS débuta sur scène dans une pièce populaire de DICKS, – Edmond de la FONTAINE, le plus prolifique, sinon le plus aimé de nos auteurs de théâtre –,

«Den Här an d' Madame TULLEPANT», alors que Pol GREISCH tint des rôles également dans «de MONNONK LOUI» ou «Op der JUECHT», de DICKS encore; suivent des cours dramatiques dans la classe de l'excellent maître Eugène HEINEN, cours auxquels Pol GREISCH remarqua une jeune actrice douée: Juliette FRANÇOIS, qui avait déjà atteint les premiers Prix en chant et en dramaturgie, faisant aussi partie des «COMPAGNONS de la SCÈNE», groupe ardent au travail dramatique, créé par Eugène HEINEN en 1949. «Op der Kiirmes» de Marcel REULAND, le théâtre de IONESCO avec «Jeu du Massacre», en passant par la «REVUE», show annuel relatant la petite et la grande activité luxembourgeoise, vues à travers quelque lunettes grossissantes... ou persifflantes, firent encore partie du répertoire scénique ou de la création théâtrale même.

«Äddi CHAREL» 1966

Bien sûr, Pol GREISCH souffrit de la vie qu'il mena, par force: travail professionnel de jour aux «Assurances sociales» qui lui assurait son pain quotidien, répétitions théâtrales le soir, jusque tard dans la nuit, double engagement qui en coûtait, mais qui satisfait, malgré la fatigue...

Regrets toutefois encore plus tard, le choix définitif entre le «bureau» et la «scène» n'ayant jamais pu être fait définitivement; c'est ainsi que dans «Äddi CHAREL», pièce qui joue dans le monde étroit de la bureaucratie, le héros, Pol GREISCH, – plutôt «anti-héros», voulant quitter le bureau pour démarrer dans la vie du bon pied, ne réussit pas à faire le pas décisif.

Nombreuses furent encore les pièces qu'il conçut... et qu'il présenta en scène, souvent avec Juliette François, – dès qu'il y eut le «duo classique», tels: «BESUCH» de 1969, «Grouss Vakanz», pièce remplie aux bords de tout petits problèmes journaliers, qui souvent n'en furent pas; en 1977 «Ennerwee», «Virus mam Jabel», sorte de revue, offrant encore de fines analyses caractérielles; «Margréitchen» datant de 1983; – «De laangen Tour», de 1988, décrit les à-côtés de la vie professionnelle, harassante, avec ses effets sur les caractères d'hommes et leurs comportements sociaux; «E Stéck Streisel» de 1992, deuxième pièce d'une trilogie que Pol GREISCH démarra en 1975 avec «Grouss Vakanz», est un dialogue admirable Pol-Juliette, avec toutes les finesses de la langue et une très solide présentation de caractères, dans la vie de tous les jours. «Kellerzerviss» fut également créé en 1992, où, selon l'auteur, on parle encore la langue usuelle, simple, quotidienne. «Jamais, dira GREISCH, je ne serai à la recherche d'une expression ancestrale dans quelque dictionnaire».

– «E PLATTEN»

Création «jubilaire» pour un quarantième anniversaire de scène GREISCH-FRANÇOIS, la pièce «E Platten» – «Une chambre à air à plat!» – cherche assez loin son scénario, sa scène; en effet, quelque catastrophe irréparable s'est abattue sur le Luxembourg, au début du XXI^e, tout le pays se trouvant en fuite, – en auto vers les «floralies»-, d'autres en bicyclette vers le «GRUNEWALD», qui a longtemps fait place à la «Nord-Strooss», présentant en fait une sorte de désert.

C'est là que se rencontrent fortuitement Pol GREISCH, – Félix – et Juliette FRANÇOIS, – Félicie –, celle-ci à la recherche d'eau pour pouvoir réparer une chambre à air à sa bicyclette. Assise sur un tronc d'arbre en décomposition, à côté de sa bécane, fortuitement réparée avec un sparadrap, un mini-ordinateur type 'laptop' sur ses genoux, elle voit approcher FÉLIX, le peintre amateur du dimanche.

Situation triste, désolante, – point de départ pour un échange entre deux êtres humains, en somme incapables de communiquer clairement, amablement, serviablement, ou qui, simplement, ne se comprennent pas! Dialogue de sourds, auquel personne ne «s'abandonne», ne sort de sa coquille...

Scènes dignes d'un BECKETT, de GODOT: FÉLICIE et FÉLIX, en somme se sentent attirés l'un par l'autre, personne n'osant le premier pas, la parole simple, aimable et claire, qui vaudrait dénouement, compréhension, coopération, – union peut-être?



Pol GREISCH, – acteur et auteur sur 40 années

Le cynisme et l'ironie que les deux antagonistes font valoir l'un vis-à-vis de l'autre atteint le paroxysme; une bouteille-thermos, que FÉLIX avait soigneusement remplie de thé au départ de son périple, n'offre plus que quelques pauvres gouttes de liquides, JULIETTE menaçant même son protagoniste d'une arme qu'elle manipule mal, pour le forcer de l'aider à la réparation.



«...eh, ... comment vous dire...» Juliette FRANÇOIS et Pol GREISCH

Situation simple, comiquement absurde – peut-être absurdement comique, et tout de même sérieuse: les dialogues sont secs, comme de coutume avec Pol GREISCH, les échanges humains, – si toutefois on peut parler d'échanges réels! – curieux; les deux personnages veulent communiquer, tout isolés et abandonnés qu'ils se sentent, chacun dans sa situation, dans sa tête, avec sa vie.

Au moment du «presque-dénoûement» favorable, souhaitable – de l'entente possible avec tout ce qu'elle aurait pu promettre et permettre en espoirs-, un troisième personnage surgit, comme par enchantement, en scène, Marc OLINGER. Toute la situation se gâte; FÉLICIE n'aura d'yeux et d'écoute que pour le nouveau-venu, l'étranger, – et FÉLIX, malheureux, se retire dans sa coquille; la musique de la pièce est due à Cary GREISCH.

En résumé: une pièce de théâtre fidèle à l'approche du «créateur» Pol GREISCH, deux gens âgés ne trouvant pas les moyens personnels de communiquer, pièce offrant de l'apparemment absurde, beaucoup de sensibilité, du subtil, le tout dans un langage simple, clair, naturel, non recherché, – peu théâtral, en somme, une pièce vivante essentiellement de et par les acteurs qui la «portèrent», dans un décor réduit à sa simple expression, mais qui servait bien la substance de la pièce même. Mise en scène Frank FEITLER, un homme du métier, qui produit toujours sans fioritures inutiles: Frank FEITLER, une «banque» sûre..., ayant coopéré à montrer des aspects extérieurs, apparences visibles d'un monde intérieur, latent...

– Comédie en première: «d'ZWECKMILLCHEN» par le «LËTZEBUERGER THEATER», le 21 octobre 1995 au Théâtre municipal



A cheval sur ses principes moraux, le Professeur s'explique...

Assistance des grands jours au Théâtre municipal à Luxembourg, pour la première en scène de la comédie «ZWECKMILLCHEN», le 21 octobre, belle prestation, une fois de plus, par les actrices et acteurs du «LËTZEBUERGER THEATER».

En fait, il s'agit d'une oeuvre de scène due à Curt GOETZ, dont le titre original est «Das Haus in MONTEVIDEO», pièce datant de 1946. Le grand amateur et créateur de théâtre national Jos BERRENS en assura la traduction en l'an 1967, la conception générale et surtout le langage, frais et direct, cadrant parfaitement bien avec ce que ledit groupe théâtral «sait» offrir avec coeur, talent et compétence scénique depuis des années.

Une noix dure pour le professeur

Le Professeur Aloyse BILTGEN, – rôle bien tenu par le dynamique René PÛTZ – a toutes les peines du monde pour faire vivre socialement sa famille nombreuse, dont six enfants. En dépit d'une indigence qui le guette continuellement, BILTGEN a décidé de rester fidèle à tous ses principes moraux, régnant en maître-seigneur absolu sur sa cellule familiale, une

«union dynamique», dont Emilie CAO-FOUBERT dans le rôle de la mère, personnage assurant l'équilibre familial.

Événement inattendu sous forme d'une nouvelle, comme quoi la soeur du professeur BILTGEN, – brebis noire de la famille et d'antan répudiée socialement par lui, après qu'elle avait mis au monde un enfant naturel est décédée et a destiné sa fortune en héritage à LOUISE, fille de BILTGEN.

Le dénouement de la pièce est touchant à vivre: le pédagogue honnête et vertueux, avide de toucher la cagnotte familiale par ce biais hasardeux, se trouve en lutte continue avec ses principes, – tiraillé et tenté, argumentant, expliquant sans toutefois perdre la face.

L'héritage s'avère être un cadeau machiavélique, une revanche diabolique contre le Professeur Aloyse, pour avoir été dur et intraitable avec l'infortunée soeur, à une époque reculée.

Non pas sans avoir terriblement chancelé, le professeur restera fidèle à soi-même, ayant appris et vécu que tout le monde a ses propres faiblesses et que même la morale se retrouve parfois dans des «chemins sinueux, à grands méandres», riches en tentations de tout genre.

Mieux encore: pour une morale sauve et des principes respectés, sacrifices aidant, des solutions «propres», acceptables par un chacun se trouvent toujours.

Les personnages

René PUTZ, le Professeur, reste à cette pièce égal à lui-même: jeu scénique d'une grande vérité, avec son incomparable technique de se mouvoir et sur les planches, et encore côté langue et mimique, dans les moments les plus cruciaux de sa vie, PUTZ étant, dans ces rôles, inégalé, voire difficilement égalable: le grand tragique dans le plus comique, et l'inverse reste encore vrai.

La mère des enfants, l'épouse Emilie CAO, grande habituée, elle aussi, des planches de la scène, est le coeur de la cellule familiale, canalisant sans beaucoup de paroles les mesquineries de son professeur de mari, donnant aux enfants un authentique exemple familial, d'amour, d'union calme, où tout semble se développer dans la plus grande normalité et sérénité.

Dans les autres rôles principaux, le public a vécu la bouillante et dynamique Maggy MOLITOR, – rôle de LOUISE, héritière en puissance –, Roger STAHL, – le réfléchi abbé-curé, aux cent formules et autres réflexions qui...font réfléchir –, ou encore Zoltan GAETI, l'ami de LOUISE, toutes et tous – assurant le succès d'une pièce qui vit essentiellement des dialogues et échanges verbaux en groupe, du jeu de la mimique, l'action proprement dite se résumant à bien peu de choses...

Le rôle du bourgmestre, personnage borné et subtilement rusé à la fois, est tenu par Georges KEMP, les cinq enfants mineurs en scène ayant été Jeff KOOB, Dominique BEUS, Robert KAYSER, Annouck SCHOMMER et Sam KOOB, assurant une belle vivacité à la comédie, mise en scène par Fons KONZ, qui a su réserver des interventions adéquates et vivificatrices, dans l'ensemble, à Sophie PROOST, épouse de STUCK; Susy LENTZ, Théa ENGEL et Marie-Paule GREISCH.

Le public du «Lëtzebuurger Theater», fidèle aux acteurs qu'il semble «chérir», – à l'instar de ce qui s'observe annuellement pour la «Lëtzebuurger REVUE», est venu en nombre aux quatre représentations.

Quatre productions CD: créations musicales nationales d'automne 1995

La femme-compositeur Lou KOSTER: deux compact-discs

C'est à l'initiative du «Comité Lou KOSTER» que deux CD purent être présentés et remis à la mi-novembre par M. Venant AREND, au Ministre de la Culture, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, au département, Montée de la Pétrusse.

Née à LUXEMBOURG, Boulevard d'Avranches, le 7 mai 1889, Lou KOSTER fut la seule femme-compositeur au Luxembourg, petite-fille, de par sa mère qu'elle fut du maître de chapelle silésien Franz Ferd HOEBICH, ancien directeur musical au 1^{er} Bataillon des Chasseurs luxembourgeois, «chef» méritant qui est mort en 1900, à l'âge de 87 ans.

HOEBICH fut le premier professeur de musique de sa petite-fille LOU, à laquelle il enseigna le violon et le piano. Elève dès 1907 au nouveau Conservatoire de musique de la Ville, elle fut d'abord chargée de cours au même établissement, professeur plus tard, «accompagnant» au violon les films muets dans les salles de projection de la ville, selon la coutume d'alors...

Professeur de mai 1922 à l'été 1954 au Conservatoire, Lou KOSTER s'adonna assez tôt à la composition musicale, pratique qui en surprit plus d'un; sa vie de compositeur fut prolifique, avec plus de 200 chansons à son actif. D'approche plutôt classique, sa composition ne «s'aventura» que très rarement vers le genre populaire, folklorique.

Présence de Madame le Ministre Erna HENNICOT-SCHOEPGES, nous l'avons dit, mais encore de Madame Lydie WURTH-POLFER, Député-Maire; Pierre FRIEDEN, Echevin; Mady SCHAFFNER, Maire d'ECHTERNACH; Paul REILES, Directeur du Musée national d'Histoire et d'Art; M. le Procureur général d'Etat hon. Henri DELVAUX, dans sa fonction de Président de l'Oeuvre nationale de Secours Grande-Duchesse CHARLOTTE; Claude FRISONI, coordinateur général à «LUXEMBOURG '95»; directeurs, producteurs, animateurs, de nombreux amis de la musique de Lou KOSTER.

«Der Geiger von ECHTERNACH»

Le premier disque offre 30 chansons, du type «Kunstlieder», créées par Lou KOSTER, interprétées sur plus de 30 ans par les solistes Fernand KOENIG, Venant AREND, Laurent KOSTER – le neveu –; Béby KOHL, Marie-Jeanne KLEIN, Pierrette OTH, par les Chorales de BERTRANGE-CESSANGE-STEINFORT-



M. Venant AREND remet les CD au Ministre de la Culture, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES.

KLEINBETTINGEN, accompagnées au piano par Jeannette BRAUN-GIAMPPELLGRINI, Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Fernand JUNG, Jean-Pierre KEMMER, René MERTZIG, Pierre NIMAX sen., finalement par Lou KOSTER elle-même.

21 de ces chansons ont été produites en leur temps par Radio-LUXEMBOURG, présentées à l'époque, sous le pseudonyme de «Colette», par l'actuel Ministre de la Culture, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES. Le second disque offre l'enregistrement de la répétition générale à R.T.L.-Radio/Télé, du 7 juillet 1972: «Der Geiger von ECHTERNACH», genre de grand poème symphonique.

Figure légendaire de la cité epternacienne, le violoniste VEIT, – le longiligne Guy – a été reproduite dans la ballade due à Nikolaus WELTER, un de nos poètes nationaux, et pour laquelle, en 1966, Lou KOSTER se décida de créer la musique; la production musicale épouse fidèlement rythme et sujets du texte de WELTER, le

thème de la Procession Dansante d'ECHTERNACH y étant repris sous de fort nombreuses variations, mélodiques toutes, autant qu'habilement travaillées.

«Der Geiger von ECHTERNACH» fut donné trois fois, en 1972, en 1974 et en 1990; à la première audition, ce fut Pierre CAO qui dirigea le grand orchestre RTL, avec les solistes vocaux Béby KOHLTHOMMES, Venant AREND et Laurent KOSTER, la partie chorale assurée par «d'UELZECHT» d'ESCH-sur-Alzette.

Madame le Ministre félicita et remercia les promoteurs de cette édition CD qui contribuerait à mieux faire connaître encore le compositeur Lou KOSTER, dame charmante et élégante que le Ministre aurait rencontrée sur la scène musicale autochtone. Il resterait finalement à assurer la publication de l'oeuvre de Lou KOSTER, comme éditions imprimées, mission qui pourrait incomber, à parts égaux, au département de la Culture, comme au «Comité Lou KOSTER».

«DIFFÉRENCE» – Suite en 5 parties – de Gast WALTZING

Il y a deux ans, un premier compact-disc fut édité avec des oeuvres populaires d'Edmond de la FONTAINE, alias DICKS, poète et compositeur national, essentiellement opérettes-théâtre: «d'MUMM SÉIS», avec les airs populaires réunissant le «Sproochmates», «d'Kätti», «de Péiter» ou le «Hexentommes» fut une production du Conservatoire de musique de la Ville de LUXEMBOURG, édition complétée par

«ANNEN-Walzer» op. 9, la polka «Dame de Trèfle» et la polka-mazurka «Ma Mie».

À l'initiative de la Société Harmonie Municipale d'ESCH-sur-Alzette «Op der JUOCHT» fut produite, CD où intervinrent la Société Harmonie, une Chorale composée de Marianne KIRPACH, Denise PURAYE, Mady KAYSER, Jacques MARTINY, Angèle PUTZ, ainsi que Claudette, Jang, Frank et John ZEIMET,

alors Denise PURAYE et Marcel DELL assuraient les textes-présentation explicatifs intermédiaires. Les maîtres du son, à la production, furent Claude SCHANDEL et Félix SCHÄBER.

Sous la direction du Lt. ém. Georges WAGNER, harmonie, chœur et solistes interprètent «d'Pierle vum Da», le très lyrique «t'si vill schéi Rousen an der Stad», l'entraînant «d'Fëscher an d'Jeer», «Gott stéi mer bei», ainsi que sept autres compositions à succès, que ce soit sur scène théâtrale, ou à une présentation concertante.

«Op der JUOCHT», opérette de DICKS, créée par l'Harmonie municipale d'ESCH-sur-Alzette

On se souvient que la Fête nationale avait donné lieu à une très grande audition musicale, – par une belle soirée du 22 juin dernier, veille de la Fête –, concert en plein air qui avait été «vécu» par une foule, dont le Luxembourg n'a pas l'habitude; en effet, on a estimé à quelque 100.000 personnes l'auditoire qui s'était formé sur le plateau de la «Gëlle Fra», tout au long du Bd. ROOSEVELT jusqu'au Carrefour du «Pôle NORD».

Ce «happening» peu commun, qui devait comprendre ledit concert, mais également, – et peut-être pour beaucoup – surtout le grand feu d'artifice en soirée, comptera au bilan de «LUXEMBOURG '95» pour beaucoup dans les organisations qui réussirent «à faire mouvoir» une assistance exceptionnelle!

«DIFFÉRENCE»: du «grand» WALTZING

Pour donner l'occasion à ceux qui ne

furent pas dudit «rendez-vous» musical, comme encore pour fixer une composition musicale, attachante à plus d'un point, sinon franchement innovatrice au sein de notre répertoire national, elle fut imprimée sur CD, et présentée à la mi-novembre encore, par l'auteur de la musique Gast WALTZING, son épouse-coproductrice au concert Maggie PARKE, – finalement par le coordinateur général à «LUXEMBOURG '95», Claude FRISONI.

Si le grand Orchestre symphonique de Radio-Luxembourg, – dénomination qui «s'est perdue entretemps, pour changement de la raison sociale de l'ensemble –, si encore une formation de jazz bien dans la ligne, appuyée par trois solistes d'une approche plutôt classique, finalement Maggie PARKE elle-même surent assurer une interprétation globale qui satisfait tout le monde, il convient de mettre en

évidence les mérites particuliers du compositeur: en effet, Gast WALTZING, tout pédagogue qu'il est, a su démontrer une fois de plus qu'il sait être inventif, imaginaire et surtout inspiré, chaque fois qu'il s'agit de produire une composition de circonstance, comme ce fut le cas en ce 22 juin-là!

Avant le feu d'artifice dans la nuit sur la capitale, il y eut proprement «le» feu d'artifice musical, «Différence», une composition-suite en cinq parties, où s'unirent, en merveilleuse harmonie et consonance, le classique, le moderne, le très moderne, – peut-être même déjà «un brin de futur». À la production par «LUXEMBOURG '95», par RTL et «Revue»/Illustriert, l'enregistrement original a subi quelque adaptation technique, se terminant sur la belle interprétation de Louis LANDUYT de la «Héémecht», un CD qui ne devrait pas manquer dans quelque rayon musical des mélomanes avertis, friands d'exceptionnel...

«Visions et formes architecturales» par Hubert HERMANN et Francly VALENTINY

Périodiquement, la Galerie CLAIREFONTAINE, à la place du même nom à LUXEMBOURG, invite des artistes et autres «travailleurs culturels» à montrer leurs dernières créations, ou alors des rétrospectives qui attirent toujours les «fins connaisseurs», sinon la masse des amateurs d'art qui y prisent plus occasionnellement...

Tel fut encore le cas en octobre 1995, où deux architectes de renom se sont trouvés à ladite galerie, avec cette désormais presque traditionnelle «ouverture» vers le grand public, – au dehors, en plein air.

En effet, la galeriste a pris son choix et avec accord des autorités compétentes-

offre une série d'oeuvre d'art à l'extérieur de la galerie, sur la Place de CLAIREFONTAINE même, initiative louable s'il en est!

Hubert HERMANN et Francly VALENTINY se sont rencontrés et connus à l'Université de VIENNE, – et depuis conjuguent leurs efforts et leurs conceptions très riches, en matière architecture, comme au niveau des arts plastiques-sculptures ou peinture-dessin.

Libres des carcans ancestraux et non-conformistes aux critères techniques et par trop utilitaires, primant fréquemment l'architecture résidentielle ou urbaine, les

deux architectes-artistes marchent et conçoivent bien souvent «hors des sentiers battus», du savoir et pouvoir livresque et académique; innovation et spiritualité, tels paraissent être les étoiles qui les guident et les attirent, sans que, dans le nouveau et par la trouvaille personnelle, on n'essaye de reproduire «en série».

De l'inédit

Non pas toutes les idées et autres réalisations «modernes» ou «futuristes» ne sont signées de la main et conçues par ce duo austro-luxembourgeois, mais beaucoup de leurs réalisations exhalent cette fraîcheur,

ce nouveau, ce bien-équilibré dans la recherche souvent courageuse et d'avant-garde, au point que l'on puisse dire «C'est du HERMANN-VALENTINY» !

Ils sont continuellement en quête du bel équilibre, de l'approche qui cadre le mieux avec le matériau qu'ils utilisent ou qu'ils travaillent, soucieux de même de faire «cadre» leur nouvelle création avec l'environnement, fût-il naturel ou architectural.

Admirables les oeuvres d'art exposées sur cette Place de CLAIREFONTAINE, automnale, où les matériaux utilisés, – pierre «économique», bois et fer, créent et récréent sans cesse cette atmosphère, typiquement de saison, – un accord parfait avec l'environnement et le ciel bas qui le cadre...

Le fer par oxydation, offre une bien belle patine rouge-brunâtre, de même que le cuivre laisse apparaître au dehors son âge relatif, avec son jaune d'or à peine, son noir et les incomparables teintes vertes.

La réflexion reste

Que les créations de HERMANN-VALENTINY relèvent de la sculpture, de l'architecture, du dessin ou alors de la peinture, «...la réflexion reste, dit VALENTINY, seul le médium change» – et de la sorte, bien des éléments sculpturaux rentrent dans l'architecture, les formes géométriques, d'une grande pureté, se trouvant assemblées, conjuguées et unies, pour constituer des volumes qui plaisent, éloquents par leur beauté naturelle, par une harmonie que les deux jeunes architectes recherchent et «réinventent pour toutes leurs créations».

De même dans les dessins, les artistes travaillent consciemment en aplats d'un nombre restreint de couleurs, – quelques lignes maîtresses laissant présager déjà de ce que sera le «produit architectural» fini.

Les formes imposantes engendrent normalement des allures monumentales partout là, où elles se trouvent impliquées, plus rarement l'archaïque, le «plutôt établi» faisant mariage excellent avec le futuriste.

On a pu dire, au sujet des deux architectes-artistes HERMANN et VALENTINY que «leur langage fort, leur audace, le pouvoir suggestif de ce qu'ils projettent ou créent, l'émotion étrange finalement qui émane de leur oeuvre commune, sont comme un souffle rénovateur et rafraîchissant sur une scène architecturale encore bien trop souvent, sclérosée, sinon figée».

Avec le 'duo' austro-luxembourgeois, tout semble en mouvement ou alors en route vers celui-ci.



Formes nouvelles avec HERMANN-VALENTINY...



...et couleurs automnales, bien de saison

Cadeau musical proprement princier aux «Soirées de LUXEMBOURG»: Jessye NORMAN au Théâtre municipal, le 3 novembre 1995



Jessye NORMAN, star rayonnante...

Photo: Steiner/Philips Classics

Côté «high-lights» de très haute valeur artistique et à rayonnement extraordinaire, «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 95» en a offert quelques-uns qui concurrent les faveurs spéciales d'un public fin connaisseur: tel fut le cas encore à la soirée avec les «Lieder» d'Alban BERG, de Francis POULENC, d'Hugo WOLF comme d'Arnold SCHÖNBERG, aux «Soirées de LUXEMBOURG», vendredi, le 3 novembre 1995 au Théâtre municipal.

Jessye NORMAN, la très grande Dame américaine du chant, admirable de prestance vocale, intonatrice et physique, y

brilla de cent et un feux, dissipant d'emblée les rares appréhensions d'aucuns qui avaient exprimé des craintes quant à ce programme musical, à mettre en scène.

D'autres «classiques» du «Lied», qui pensaient qu'un récital de lieder devrait obligatoirement passer par un Robert SCHUMANN ou un Johannes BRAHMS, ou encore qu'il fallait impérieusement y inclure du Félix MENDELSSOHN de même qu'un «rien de SCHUBERT», durent déchanter, Jessye NORMAN ayant réussi à démontrer par la preuve par neuf qu'on sait être richissime avec Alban BERG à l'ouverture, un Arnold SCHÖN-

BERG à la conclusion de programme, encadrant les H. WOLF et Fr. POULENC.

Devant un parterre affichant «complet», LL.AA.RR. le GRAND-DUC HÉRITIER et la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE aux rangs d'honneur, la Diva américaine enthousiasma une chacune, un chacun parmi les mélomanes de la soirée, procurant, après la visite d'autres «stars» de la scène, essentiellement aussi dans le domaine particulier de l'opéra, une impression et des réminiscences rémanentes, les plus fortes, les plus pures.

Son récital, avec un Mark MARKHAM au piano, – d'un savoir-faire réellement expressif, égal, bien qu'avec une expérience datant de moins longtemps –, a offert les moments forts, particulièrement nombreux, au point qu'on puisse rester à se demander, si au monde, il existe cantatrice sachant rendre avec une intensité et une beauté intrinsèque égale les «Jugendlieder» par exemple, qu'elle offrit à LUXEMBOURG.

Bien sûr, à ces «Jugendlieder» d'Alban BERG se révèle un compositeur ayant une veine romantique extraordinairement riche, multi-faces, compositions dans lesquelles la cantatrice avait l'air de se plaire plus spécialement; merveille de tendresse et d'émotions encore que la mélodie «Ferne Lieder», sur un texte de Friedrich RÜCKERT, – 1788 à 1866 –, connu davantage encore par ses poèmes patriotiques et lyriques de la série «Kindertotenlieder». L'expression de «l'indicible» dans «Ferne Lieder» fut admirablement créée par le piano, qui assumait une importance capitale, le jeune Mark MARKHAM y forçant tout naturellement le talent que les spécialistes lui connaissent et que découvrirent bien d'autres.

MARKHAM, jeune Américain, qui s'est voué au «grand chant» et à toutes les finesses qu'il implique, semble être l'accompagnateur né, tout admirable interpréteur qu'il reste à tous les passages musicaux, où est exigée sa prestance particulière, sa sensibilité extrême, une technique – déjà! – consommée; finalement: rythmiquement toujours à l'aise, avec un toucher d'une délicatesse admirable, il ajouta beaucoup à la soirée exquise, enchanteresse, assumant pleinement son part.

La synchronie d'interprétation entre le pianiste et la cantatrice, – celle-ci admirable dans sa belle robe jaune, rayonnante de beauté et de prestance physique-

n'est jamais évidente à des prestations du genre, – pensons aux «Sieben Lieder» –, M. MARKHAM et Jessye NORMAN toutefois se trouvant en parfaite harmonie tout au long d'un programme précieux, dont «Grabschrift», composition judicieusement de saison...

Les chansons d'Edouard MÖRIKE, – natif de LUDWIGSBURG en 1804, poète décédé en 1875 –, dues à Hugo WOLF comptaient parmi les plus belles interprétations de la soirée, toutes ne se différenciant que par de très fines nuances de présentation et d'interprétation. Ainsi, «Das verlassene Mägdlein» offert à Jessye NORMAN une occasion rêvée d'épuiser en beauté et en finesses la presque totalité de son savoir-faire vocal, accentuant encore un rythme qui laissa tout le monde admiratif.

Ne juxtaposant pas simplement notes et rythmes, mais développant son programme avec une belle logique, implacable, les lieder formèrent une entité des plus cohérentes, technique unie à l'art de savoir faire parcourir toute la suite de cet «élément irrésistible» qui fait qu'il est impossible de se soustraire au charme d'une musique prenant réellement genèse sur ses propres

cordes vocales: aborder une mélodie, effleurant les notes, chanter en demi-teinte ou alors offrir les «grands moyens» de son volume magistral, Jessye NORMAN est continuellement restée interprétrice, toujours au service même de l'oeuvre à offrir...

La cantatrice aligna, comme par enchantement, des interprétations claires, transparentes, où se sentait la grande tension intérieure, le tonus de mise, le tout appelé à transmettre le message poétique des auteurs-poètes; comme toute la richesse qu'y ajoutèrent les compositeurs.

Après l'entracte, la cantatrice fournit la preuve combien elle se trouve à l'aise dans les finesses de textes français, dus en partie à Paul ELUARD, mis en musique par Francis POULENC, ainsi «La fraîcheur» ou «Le feu», cycle d'une très grande beauté, d'où semblait «surgir» plus spécialement la sixième phrase-arc musical «Homme au sourire tendre, Femme aux tendres paupières», moments enchanteurs...

À l'univers musical plus sérieux d'un Hugo WOLF, après celui davantage poétique de Francis POULENC, Jessye NOR-

MAN et Mark MARKHAM entamèrent les «Brett-Lieder» d'Arnold SCHÖNBERG, offrant des textes d'un type s'apparentant très fortement au cabaret, la cantatrice soulignant la légèreté de «l'écrit» par des gestes ainsi qu'une voix à caractère gai, légère toujours, et pleine d'humour: inattendu, réelle révélation encore, une de plus; les talents de scène de la cantatrice firent proprement le ravissement d'un auditoire, conquis depuis bien avant.

Faut-il dès lors s'étonner que ce même auditoire en demanda plus, encore davantage? Non, bien sûr, et des bis, il y en eut, au nombre de quatre, judicieusement choisis, eux encore, dont une aire très prisée tirée de «CARMEN» de Georges BIZET, – d'une autre approche, d'un autre...monde –, tout comme le genre «gospel song», dans lequel Jessye NORMAN puisa un grand succès, interprétation brillante encore. D'aucuns se seraient étonnés du contraire; et les franches vingt minutes d'applaudissements à la fin de cette soirée unique, – enthousiasme plutôt rare dans nos latitudes – exprimaient une gratitude de bon aloi; «Habanera», «He's got the whole world in his hand» et les «standing ovations»: longtemps on en aura mémoire...

«VI^e Expo SAAR-LOR-LUX ART» à WELLENSTEIN : 40 artistes pour 3 pays du 11 novembre au 3 décembre 1995 aux Caves Coopératives

WELLENSTEIN et ses Caves coopératives, situés à proximité de la borne frontalière entre la SARRE, la FRANCE et le LUXEMBOURG, ont assuré leur hospitalité à la Sixième EXPO-ART, réunissant annuellement les oeuvres d'artistes en provenance des trois pays; promue par le mécénat de la «Banque et Caisse d'Épargne de l'État», la «Banque Populaire de Lorraine», finalement encore la «Saar Bank», l'exposition eut lieu cette année au Luxembourg, les autres villes organisatrices à tour de rôle étant PERL en République fédérale d'Allemagne et CONTZ-les-Bains, bourg français.

M. le Député-Maire de la cité mosellane Néckel STROTZ a souhaité la bienvenue à un nombre impressionnant d'hôtes-amateurs d'art, dont le Vice-Président de la Chambre des Députés Jos SCHEUER, les Députés Luss CLEMENT, Robert MEHLEN et Carlo WAGNER; MM. Tony HOFFMANN, bourgmestre de PERL; Jean-Marie PONCIN, maire de CONTZ-

les-Bains; Gérard ROLLINGER pour APACH (F), Fernand WEBER, maire de REMERSCHEN; le Premier échevin de MONDORF-les-Bains Maggy NAGEL, le Directeur de «Vinsmoselle» Constant INFALT.

«Pilier de la coopération transfrontalière»

À l'instar de ce que Jean MONNET déclara sur les valeurs unificatrices de la culture, le Député-Maire Nicolas STROTZ qualifia ce salon artistique, – le 6^e du nom – proprement unificateur et de consolidant, tout «pilier d'une coopération transfrontalière» que serait et resterait cette manifestation annuelle; depuis la première organisation à CONTZ-les-Bains en 1990, l'idée aurait fait son chemin, facilitant les rapports, multipliant les contacts, facilités accrues encore du fait de la signature des «Accords de SCHENGEN» par les trois pays concernés.

Les maires de PERL et de CONTZ-les-Bains soulignèrent à leur tour ce que cette manifestation artistique, croissante en envergure matérielle comme en rayonnement socioculturel, auraient valu de positif, d'encourageant, d'unifiant.

Y. GASTAUER- CLAIRE lauréate

Une arithmétique très claire fit état de 40 artistes pour 99 oeuvres, trois pays et près d'une dizaine de domaines picturaux et de sculpture, les peintures à l'huile, les collages, les compositions ou assemblages, des sculptures, des crayons et des fusains, des aquarelles en ayant assuré la substance artistique, variée dès lors, autant que riche par les personnalités des artistes présents.

Par nation, il y eut 13 artistes françaises et français, un nombre égal d'exposants et d'exposants allemands, pour 14



WELLENSTEIN: dans l'art transfrontalier: la beauté des couleurs...

Luxembourgeois, qui eurent noms: Théo ADAM, Gil AREND, Yvette GASTAUER-CLAIRE, André HAGEN, Roger HASTERT, Astrid KOEMPTGEN, Roger KOEMPTGEN, Roger MEYRATH, Elly NEUMANN-BAUMERT, Alexander PRAJER, Marcel SCHUMACHER, Diane THILL, Mario VANDIVINIT et Germaine WILMES.



...la parcimonie des formes et...

Présidé par le Dr Prosper KAYSER, le jury attribua les prix ci-après, ceci à la fin du vernissage de l'exposition:

- Le Prix Joseph BECH, doté d'un montant de 1.500 Écu revint à Roger MEYRATH de BIWER;
- Le Prix Robert SCHUMAN, - 800 Écu, fut gagné méritoirement par la jeune artiste française Daniel DIJON de CLOUANGE;
- Le Prix Konrad ADENAUER, -400 Écu, fut attribué à la jeune Sarroise Inge MUNZ de SAARBRUCK.

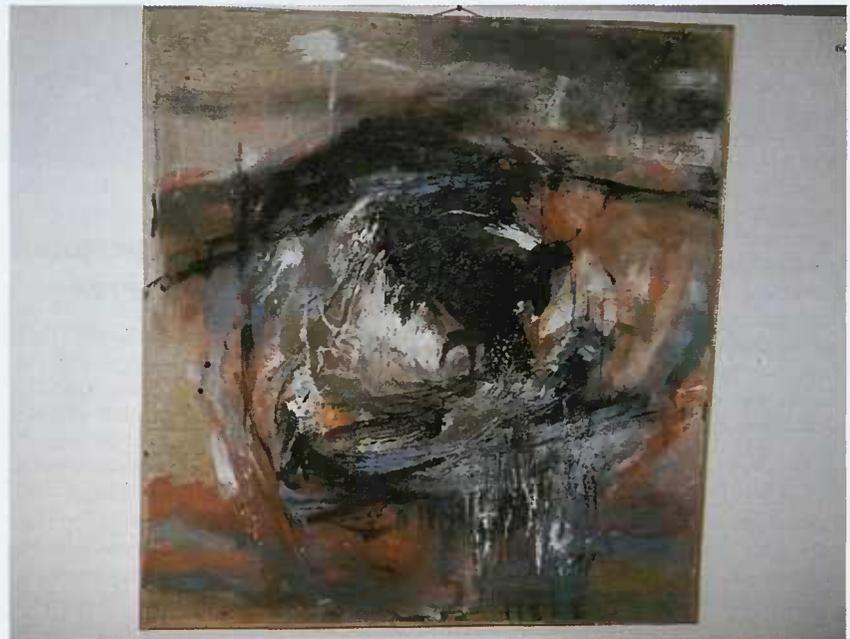
Le prix spécial, désigné comme «Prix des Trois Frontières» vit 22 oeuvres en con-

currence pacifique, le sujet ayant été défini comme «Un demi-siècle de Paix et de Culture», distinction qui revint à l'artiste schifflangeoise Yvette GASTAUER-CLAIRE.

Jusqu'au 3 décembre 1995, l'exposition connut le succès que lui assurait l'excellente renommée de la manifestation artistique.



«Un demi-siècle de Paix et de Culture»: le Prix des 3 Frontières à Yvette GASTAUER - CLAIRE



...la richesse des mouvements-

140 ans d'Histoire bancaire: au nouveau Musée de la BANQUE et CAISSE d'ÉPARGNE de l'ÉTAT à LUXEMBOURG

Effectivement il nous manquait, ce Musée de l'Histoire bancaire que la Banque et Caisse d'Épargne de l'État vient de créer dans le cadre d'une restructuration de ses locaux, au siège de la direction, Place de METZ à LUXEMBOURG.

Bien sûr, il fallait le présenter à la presse pour que cela se sache, mais surtout, – selon les souhaits du Comité de Direction pour qu'un plus grand nombre d'intéressés puissent se faire une «image» bien plus fidèle, plus emphatique, sinon complète de l'histoire bancaire au Luxembourg.

À la présentation officielle des nouveaux locaux, on remarquait le Président-Directeur général Raymond KIRSCH, les Directeurs Henri GERMEAUX, Jean-Paul KRAUS et Gilbert ERNST.

De la volonté d'utiliser au mieux les grands espaces des anciens halls des guichets naquit l'idée d'en faire un musée sur les lieux-mêmes, par ailleurs le seul du genre dans la grande région, comme le précisa le Président-Directeur général Raymond KIRSCH, un des deux musées luxembourgeois finalement, ayant ouvert portes et rayons muséaux pendant cette année 1995, où LUXEMBOURG porta bannière et estampe de la «Capitale culturelle de l'Europe». Finalement, les installations préfigurent culturellement déjà l'année 1996, pendant laquelle se célébrera le 140^e Anniversaire de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, fondée en 1856.

Banque et économie

Ce musée bancaire thématise et documente en somme un chapitre très important de l'histoire économique nationale, témoin multi-formes, multi-facettes qu'il est pour la vie bancaire sur 140 ans, la conception de base de cette rétrospective intellectuelle et technique étant la juxtaposition de matériel historique et de nouvelles technologies, les plus modernes, les plus sophistiquées.

La création de fonds d'épargnes et l'allocation de crédits: tels étaient, pendant bien longtemps, les deux principaux «champs d'action» de la BCEE, actions bancaires qui, au sens et au sentir du public, seraient toujours les facteurs déterminant l'image que d'aucuns se font d'elle; pour rendre justice à la réalité, on décèlera que lesdites activités ne marquent plus que pour 10 %, modestes – bien que toujours importantes en elles-mêmes – les actions et transactions bancaires dans leur ensemble.



«...Retracer 140 ans de vie bancaire...»: le Musée présenté par MM. Paul GERMEAUX, Directeur général adjoint; Raymond KIRSCH, Président-Directeur général de la B.C.E.E.; Jean-Paul KRAUS, Directeur

L'épargne scolaire: 1874

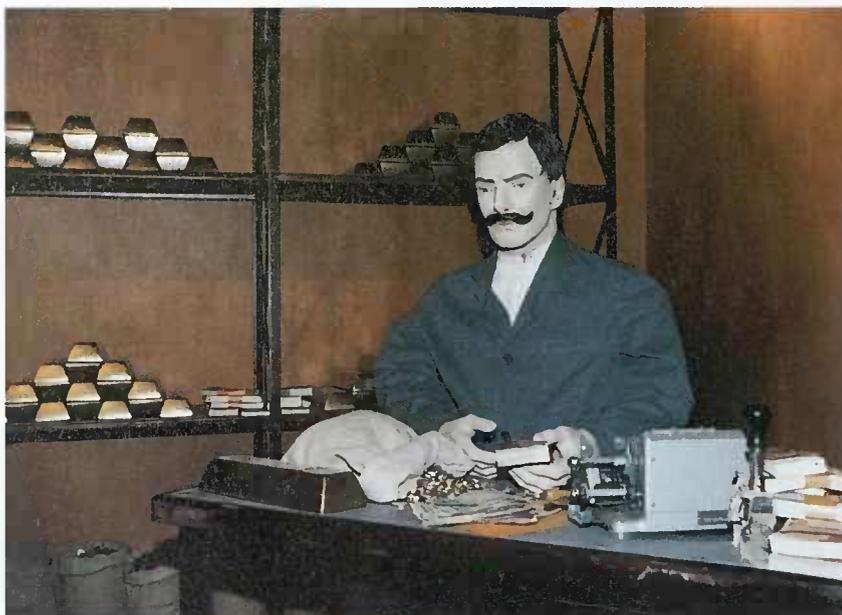
De toute évidence, tout au long de près d'un siècle et demi, la Banque et Caisse d'Épargne de l'État vécut des époques de grandes institutionalisations financières, de restructurations marquantes, ainsi que des créations techniques émanant des progrès scientifiques en général.

Nonobstant l'évolution rapide et technisée, on pensa au social, dans une approche de l'incitation des jeunes à l'épargne, à une époque où, selon d'aucuns, «l'argent était beaucoup plus rare.»

C'est ainsi que le premier livre d'épargne fut établi le 25 septembre 1859; en mars 1874, le premier directeur de la BCEE, M.



Belle réalité déjà: l'épargne au bon, vieux temps...



Trésorier consciencieux...



...et ses trésors: quand le métal et les billets primaient...

Nicolas MARTHA, introduisit l'épargne scolaire, pratique généralisée depuis, connaissant grand écho dans beaucoup de communes du pays.

De vieux livres d'épargne, des tirelires, -pièces rares et curieuses-, machines à calculer et livres de comptes documentent «l'ancienne» forme de l'épargne.

Offrant une situation d'ensemble, une maquette du Plateau BOURBON aide à la «découverte» du détail: à l'aide d'un système «trackball», le visiteur peut repérer les imposants bâtiments de la BCEE qui s'illuminent, tandis que sur un écran s'affichent photos des extérieurs et intérieurs, s'accompagnant d'un bref descriptif historique et architectural.

Le guichet historique, reconstitué d'après d'anciennes photos, reproduit fidèlement lieu de travail du banquier et de visite du «client», partant toute l'atmosphère d'antan qui se reflète dans des documents et des machines des années vingt.

L'ancien «safe», grand successeur des tirelires, rayonne la sécurité dans laquelle tout épargnant sentait ses «fonds», une autre section muséale reproduisant la vertigineuse évolution technologique sur les trente dernières années: la télécommunication et l'informatique, -l'appareillage se retrouvant en troisième, sinon déjà en quatrième génération! - résolument en route vers le «global banking».

Connexions internationales de par le monde, pratiquement 24 heures sur la journée: les «choses» n'ont pas traîné en besogne, en évolution, et surtout en expéditivité, «time is money»...

De l'appareil téléphonique à manivelle jusqu'au «chip» de plus en plus miniaturisé, -à efficacité décuplée-, l'évolution fut prodigieuse, -et l'on pense qu'elle ne s'arrêterait pas là: heureusement, le musée BCEE sera là pour documenter toute une période, une technique bancaire évoluée, révélatrice...

Pièces et médailles

Une section importante du nouveau musée est réservée à une exposition de médailles éditées par la BCEE depuis 1953: le Famille grand-ducale s'y trouve honorée, de même que les événements politiques, culturels ou historiques y bénéficient d'un bel écho, grand nombre d'artistes ayant créé d'authentiques chefs-d'oeuvre qui font encore et toujours l'admiration de tous les numismates et autres collectionneurs.

Aspects intéressants: la conception et la réalisation technique des médailles mêmes, procédé illustré par photos et schémas, sur panneaux très «éloquents».

D'autres panneaux encore fournissent une vue synoptique sur l'évolution de la

1934

SPECIMEN 100 FRANCS

Dimensions: 183x109 mm

Emission: 29.01.1934

Règlement: 29.01.1941 loi du 14.10.1944 sur l'échange monétaire

Imprimerie: American Bank Note Company



Nostalgie et beautés: les anciens billets de banque

banque depuis sa création en 1856: impression finale sur la banque contemporaine, moderne et ses activités internationales, où l'électronique semble régner en «reine absolue», guidée et maniée qu'elle se trouve par des femmes et des hommes qui connaissent «leur métier» à fond... Le client interviendra, pour un bref essai, aux divers services électroniques fidèlement reproduits, tel au «phone banking» ou au transfert électronique de fonds fictifs sur un panneau SWIFT.

Des tableaux de synthèse renseignent sur les agences de la BCEE à travers le pays, une multivision comprenant des séquences historiques sur la Place de METZ, avec l'imposant bâtiment de la BCEE en décor, en silhouette, – silhouette familière, faisant bien partie de la «skyline» de notre capitale. – silhouette finalement, derrière laquelle agit une force bancaire vive, efficace, appliquée...

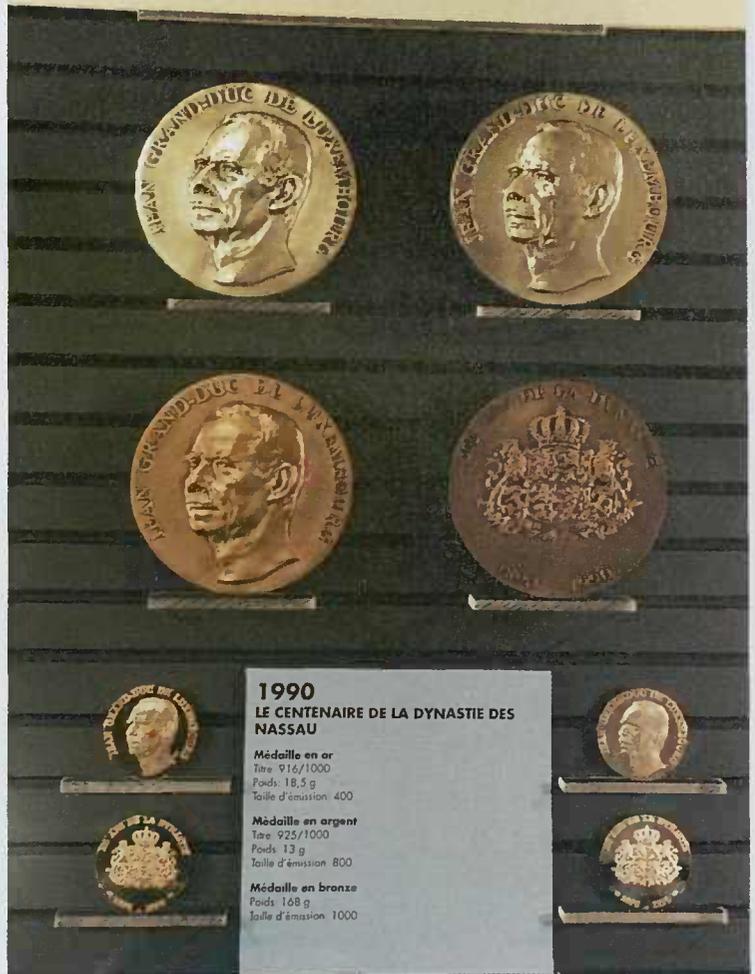
Notons que le Musée de la BCEE est accessible au grand public tous les jours ouvrables de 16 à 17.30 heures sur rendez-vous.

La GALERIE «AM TUNNEL»

La GALERIE «Am TUNNEL» connaît, elle aussi, les succès populaires que méritent la richesse des oeuvres exposées et la beauté intrinsèque des installations techniques.

À la mi-novembre 1995, plus de 20.600 amateurs d'art y étaient passés aux différentes expositions, comme au «fonds BCEE», – collection permanente que la Direction générale a documentée dans un livre admirable «Art Contemporain Luxembourgeois»; il convient de souligner que cette collection est en croissance permanente, de façon à ce que la Galerie

Les médailles émises par la Banque et Caisse d'Épargne de l'État du Grand-Duché de Luxembourg.



1990

LE CENTENAIRE DE LA DYNASTIE DES NASSAU

Médaille en or
Titre 916/1000
Poids: 18,5 g
Taille d'émission: 400

Médaille en argent
Titre 925/1000
Poids: 13 g
Taille d'émission: 800

Médaille en bronze
Poids: 108 g
Taille d'émission: 1000

Une des collections admirables mises en évidence au Musée BCEE

privée constitue de plus en plus un complément précieux de ce que représentent les musées publics, promus par l'État ou la Ville de LUXEMBOURG.

16.000 amateurs du «contemporain» ont visité le «TUNNEL» en groupes, cette formule très prisée fonctionnant sur rendez-vous pris au préalable, avec guide. Et c'est cette formule encore que la Direction générale préconise en ce qui concerne le Musée historique de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État.

Si en principe, selon M. le Président Raymond KIRSCH, la Galerie montrera une centaine d'oeuvres très récentes d'artistes luxembourgeois, – le laps de temps devrait se «résumer» à une dizaine d'années quant aux oeuvres d'une même période d'exposition, la précieuse exposition Edward STEICHEN serait complétée par des travaux photographiques d'amateurs de la pellicule contemporains, oeuvres récentes.

«Coup d'Éclat»: la joaillerie, la haute horlogerie et la collection des montres de poche de S.A.R. le GRAND-DUC exposées au Cercle municipal, du 10 au 12 novembre 1995



Au Vernissage, le ruban tricolore avec MMmes Colette FLESCHE, Directeur général à la DG X-U.E. -BRUXELLES; Lydie WURTH-POLFER, Député-Maire et M. le Commissaire à l'Exposition



Beauté et pureté, éclat et lumière: de quoi faire rêver les dames...

La troisième édition luxembourgeoise de la «Vitrine mondiale» du promoteur Jean PERINI, directeur général de l'Exposition internationale de Joaillerie et de Haute horlogerie, - appelée à juste titre «Coup d'Éclat», a constitué un événement exceptionnel au Cercle Municipal à LUXEMBOURG, du 10 au 12 novembre 1995.

En collaboration avec la Maison CHRISTOFLE de PARIS, la firme CHRYSLER, avec le magazine PASSION, finalement avec SECURICOR, Jean PERINI offre à la neuvième édition d'exposition des objets-bijoux proprement enchanteurs, et par la beauté absolue des différentes pièces, et encore par l'histoire joaillière qui s'y rattache pour plus d'un des bijoux.

9^e exposition avons-nous dit, dont celles à LUXEMBOURG en 1991 et 1993, dont gardent souvenirs tous ceux qui les ont «vécues».

Comme par le passé, le détour par le Cercle Municipal payait, «Coup d'Éclat» ayant bénéficié de l'apport et de la coopération directs des grands noms de l'horlogerie et de la joaillerie, comme AUDEMARS PIGUET, BAUME & MERCIER, BLANCPAIN, BOUCHERON, CARTIER, DAMIANI, EBEL, FABERGE, Gérald GENTA, IWC, JAEGER-LECOULTRE, MAUBOUSSIN, OMEGA, PAS de DEUX, Patek PHILIPPE, encore PIAGET, Ulysse NARDIN, VACHERON CONSTANTIN ou encore Van CLEEF & ARPELS.

Orfèvres de prestige, mais surtout artisans-maîtres de la beauté, du luxe et de l'élégance, du fait de leur participation à «Coup d'Éclat», ces maisons ont réellement contribué à mettre «sur pied» la plus importante manifestation dans ce domaine au niveau européen.

Ces faits bien considérés, il fut normal de trouver à cette exposition également de nombreux bijoutiers et joailliers luxembourgeois, pour la plupart agents ou représentants des grandes maisons que nous évoquions et qui assurèrent le rayonnement peu commun de ces journées au centre ville.

Pour LUXEMBOURG-Ville y ont contribué: les Maisons FETTMANN, HUBERTY, KAYSER-WEYER, LIST, MOLITOR, SCHOEDER et WATTE-

BLED, alors qu'ESCH-sur-Alzette y prit part avec les LEMMER et HIRSCH-GLESENER.

Collection grand-ducale

Côté présentation générale des «objets» précieux, l'exposition accueillit en cette année 1995 deux sections historiques que d'aucuns ont qualifiées d'historiques.

Une première section, appelée «Tradition et Innovation de la Haute horlogerie» mit en évidence les plus belles pièces des collections privées des grandes marques européennes, dans lequel cadre les visiteurs purent admirer, pour la première fois d'ailleurs, la collection précieuse des montres de poche de Son Altesse Royale le GRAND-DUC.

La deuxième partie de cette exposition fut réservée à la joaillerie, où les plus belles réalisations internationales évoluèrent... et brillèrent sur le thème «Parures et Diadèmes des Cours européennes».

Grand vernissage, belle présentation, nombre de visiteurs des très grands jours à événement exceptionnel.



Quelques très belles pièces d'une collection grand-ducale admirable

ESCH-sur-Alzette, Capitale mondiale de la Photographie

Exposition du 25 novembre au 10 décembre 1995

Haut lieu de la photographie mondiale, la Métropole du Fer a hébergé une exposition des plus intéressantes, des plus riches, où, après une sélection très sévère opérée sur pas moins de 2.122 sujets noir-blanc, couleur et techniques diverses, les amateurs de pellicule-photo ont pu admirer un choix réellement inédit.

On comprendra la satisfaction de M. Pitt MICHL, l'infatigable photographe et promoteur de cet art subtil entre tous, à l'ou-

verture de ce grand SALON MONDIAL, placé dans le cadre de «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture», exposition promue d'autre part encore par le Ministère de la Culture, la Fédération nationale des Photographes Amateurs, la Ville d'ESCH-sur-Alzette et le Syndicat d'Initiative de la Métropole du Fer.

555 auteurs – 45 pays

Les plus de 2.000 oeuvres d'art ont 555 auteurs différents, représentant quatre con-

tinents, pour pas moins de 45 pays; un choix préliminaire de 350 photos fut opéré par un jury international dans les catégories noir et blanc, couleur et «avant-garde», les critères ayant été, outre une précision tranchante, l'idée «captée», l'originalité exceptionnelle, la composition d'ensemble de l'image, la présentation technique, la finition artistique finalement.

Le 32^e Challenge du Photo-Club d'ESCH-sur-Alzette, association comptant parmi



Une partie des oeuvres photographiques exposées

les plus chevronnées du genre au pays, s'inscrivait dans ce même contexte, réservé lui à 40 oeuvres sur différents thèmes personnels, dus aux membres actifs de la section locale.

Au vernissage, M. Pitt MICHL rendit hommage aux hôtes communaux, dont le bourgmestre François SCHAACK, les Echevins Ady JUNG, Henri GROBER et Paul HELBACH, pour l'appui assuré à l'installation de cet admirable Salon mondial 1995, mais encore pour les nouveaux locaux techniques que la municipalité d'ESCH leur a aménagés à l'Ecole du BRILL, avant de relever le rôle important, indispensable que la photo joue dans la vie de tous les jours, dans la technique en général, comme dans la médecine en particulier.

Pour le Ministre de la Culture, ce fut Jean BACK, du Centre National de l'Audiovisuel à DUDELANGE, qui félicita exposants et promoteurs du Salon, la photographie, à l'instar de la grande Show-Photos internationale à LUXEMBOURG, gagnant continuellement en importance.

Emile WANDERSCHIED transmet les compliments de la Fédération internationale, alors que Fernand KONNEN, Président de la Fédération luxembourgeoise, se dit satisfait de la popularité que marquerait le huitième Art en général, les instances publiques devant lui garder leur faveur après 1995.

Les lauréats 1995

Avec M. Jos RINALDI, le Président Pitt MICHL communiqua les «palmarès» de

ce Salon mondial qui ne l'a cédé en rien à ses prédécesseurs, – bien au contraire! –, les lauréats ayant été: Photographies couleur: au Pakistanais SAMI-UR-RAHMAN, la médaille d'or de la FIAP, Fédération internationale; l'argent FIAP à Vico FUNG WAI KWOK de HONG-KONG, la distinction en bronze de la même fédération allant à l'Espagnol José ARIAS.

Photographies noir et blanc: Prix «Photographic Society of America», la Médaille d'or au Slovène Skale VINKO; la distinction en vermeil de la Fédération Internationale au photographe belge Omer PITOMVILS; la médaille d'argent de la même Fédération à Léon HEYLEN, Belgique, la distinction en bronze à un autre Belge, M. Luc VANQUICKENBORN.

Oeuvres admirables également dans la section «avant-garde», marquées par d'extraordinaires prouesses techniques: Médaille d'or de la Fédération luxembourgeoise des Photographes Amateurs à l'Argentin Gabriel ROJO, les médailles d'argent et de bronze décernées au Belge Roger De GROF, respectivement à l'Italien Mauro ROSIGNOLI.

En tant que meilleur club de photographes, sur le plan mondial, le Photo-Club eschois remit son Prix spécial à la «Photographic Salon Exhibitors Ass, Ltd.» de HONG-KONG, alors que le Luxembourgeois Jeannot THILL, du Club «Spectra 77» de SCHIFFLANGE se vit décerner le Prix particulier, récompensant le meilleur photographe national du Salon mondial '95. Finalement, le Club «DUFFELSE FOTOKRING» de Belgique, le Club belge de BERINGEN et cet autre de FOLLERMA-NYLEN, de même que la section locale de «TELE» FREISEN, –Allemagne– furent récipiendaires pour les diplômes d'honneur attribués par les organisateurs eschois.

MAIN STATIONS , - nouveau départ dans l'art depuis 1950: 13 artistes au CASINO à LUXEMBOURG, du 10.11. au 3.3.96

«Par l'art, on peut en savoir, en apprendre davantage: de nouveaux horizons s'ouvrent, des contacts inédits se manifestent, la conscience créative offre de nouvelles perspectives. Ces derniers principes sont si magnifiques, que je voudrais souhaiter à un chacun de pouvoir les vivre,» telles s'articulent quelques très denses réflexions d'Urs RAUSMÜLLER, artiste et collectionneur suisse, pareillement commissaire à l'exposition «MAIN STATIONS», qui connu son vernissage, vendredi, le 10 novembre 1995 au CASINO, Rue Notre-Dame à LUXEMBOURG.

Cette dernière exposition de valeur exceptionnelle, – vu sa substance artistique et sa visée, – ultime show estampillé «Luxembourg '95», durera jusqu'au 3 mars 1996, mettant 13 oeuvres surdimensionnées et un nombre égal d'artistes-créateurs au contact du public-amateurs d'art.

L'exposition présentant treize artistes de notoriété supra-européenne, sinon mondiale, illustre un nouveau concept de l'art, un nouveau genre tout court, mais également et peut-être surtout une nouvelle possibilité de voir des créations artistiques inédites, qualifiées de pièces d'écoles, révélatrices et incitant à une réflexion «new look».

«Main Stations», – étapes principales, stations majeures: et comme le concept de «station» pourrait s'interpréter comme «un nouveau départ», l'exposition pourrait en fait être de bonne augure pour 1996...

Des notes biographiques des artistes: judicieuses, mais très brèves considérations caractéristiques pour chacun des peintres ou «travailleurs culturels», un plan-vue synoptique de l'exposition, 13 conférences-exposés finalement complètent l'exposition, qui se veut être «vitrine» instructive, procurant informations et émotions.

Seconde moitié du XX^e

«Main Stations» présente des oeuvres majeures de l'art plastique de la seconde moitié du XX^e siècle, les pièces réunies, impressionnantes déjà par leurs dimensions, ayant occupé une place centrale dans la création d'artistes de premier plan: les oeuvres constituent des «propositions artistiques» et créent pareillement un parcours dense d'impressions sensorielles très différentes les unes des autres, constituant proprement des salles académiques,



S.A.R. la Grande-Duchesse pendant la visite de «MAIN STATIONS»

rayonnantes, informatives autant qu'instructives, les salons du CASINO s'étant prêtées admirablement à la substance artistique exposée.

Dans chacune des 13 salles du CASINO LUXEMBOURG, le visiteur est invité à faire l'expérience d'une forme nouvelle de création artistique, soit à travers une peinture, une installation pluri-dimensionnelle, une sculpture ou encore une projection visuelle, de sorte qu'il découvre du «nouveau»; il se trouve confronté aux étapes décisives qui ont mené à un art dit «nouveau», vers des perspectives que d'aucuns qualifieraient de révolutionnaires.

Les Artistes

Barnett NEWMAN, né en 1905 à NEW YORK, fit partie des peintres influents d'avant-garde qui, dès 1950, fondèrent l'aspect et langage artistique sur des assises archi-nouvelles: oeuvres picturales surdimensionnées, surfaces colorées monochromes ou en dégradé fondu subdivisées par quelques lignes verticales seulement, – peintures héritant leur intensité de leur rayonnement physique, de la parcimonie extrême en nuances de couleurs: monumentalité méditative pure, a-t-on dit, où l'ensemble géométrique fait rayonner au dehors une seule impression unitaire, éloquente, ouverture «inspirant» de plus



Yves KLEIN - 1928 à 1962 -: «...Energies cosmiques, illustrées par une gamme de bleus d'une grande luminosité...»



Jannis KOUNELLIS -, né en 1925- *Fragments d'une statue du Dieu APOLLON*, - illustration des «racines de l'histoire culturelle de l'Occident...»

nombreux artistes sur plusieurs continents. - L'oeuvre «URIEL» de B. NEWMAN exposée à LUXEMBOURG mesura 2,44 x 5,48m, créée en 1955 (huile).

Jackson POLLOCK naquit en 1912 à CINDY/Wyoming; il est mort dans l'Etat de NEW YORK, à SOUTHAMPTON en 1956.

L'oeuvre «NUMBER 11», datant de 1951, de dimensions 1,46 x 3,52 m, fut créée par une technique particulière: sur le canevas-toile, reposant à plat sur le sol, le peintre laissa couler les couleurs de récipiends, renonçant de la sorte automatiquement à deux composantes de la peinture, jugées inéluctables jusque-là, à savoir la composition stricte de toute peinture, comme l'utilisation de pinceaux aux fins de structurations techniques à réaliser ou à parfaire.

Pour POLLOCK, la toile fut un «champ libre d'actions», les dimensions extraordinaires annulant implicitement la distance entre la peinture et l'observateur: l'énergie physique sensible «sort», émane de l'oeuvre, procédé par lequel il contribua essentiellement à prendre une influence déterminante sur la peinture de la seconde moitié de ce siècle.

Joseph BEUYS, natif en 1921 de KREFELD, mort à DÜSSELDORF en 1986, connu, par des «actions» artistiques peu communes, souvent provocatrices pendant les années 70, la notoriété influente finalement. En faisant de l'art l'égal de la créativité, il peut en faire un principe définitif, valable pour tout être humain en particulier, principe culminant dans son adage «Tout homme est un artiste».

Au centre de l'intérêt de BEUYS se trouvent les aptitudes individuelles et créatrices, qu'il cherche à activer et à rendre conscientes, les créations artistiques de BEUYS s'étant distancées de plus en plus de l'objet, s'orientant vers le domaine de la communication directe, son action

s'extériorisant le plus clairement dans des enregistrements par film ou vidéo.

Marcel BROODTHEARS, né en 1924 à BRUXELLES, décédé à COLOGNE en 1976, est défini comme le «poète» parmi les artistes, ayant posé, de façon tranchante, par des tableaux ou des symboles, par des paroles ou des objets, la question sur la réalité des objets ou concepts; réunissant, tel un lexicologue acharné, des objets les plus divers en «séries à thème» pour en constituer un musée imaginaire. En tant que poète, il fournit les mots-clés, tout le reste, devant se passer dans la tête de l'observateur; telle la «Salle Outremer» (1972), par exemple, qui réunit des esquisses les plus diverses relatives à la croisière en haute mer, la croisière maritime «se faisant dans l'imagination»: où se situe la réalité?

Yves KLEIN, natif de NICE en 1928, est mort à PARIS en 1962, artiste qui, par une extraordinaire richesse d'idées et d'actions, voulut faire vivre l'art comme expression immatérielle, complémentairement comme un moyen pour engendrer des sensibilités aptes à créer un «nouveau projet, une nouvelle projection du monde.»

Par une seule couleur, tel dans IKB 66, créé en 1961, - aux dimensions de 1,95 m x 4,2 m x 6 cm - «International KLEIN Blue», il propagea la monochromie, symbole de la Liberté et de la «Non-Délimitation de l'Espace».

«YVES le Monochrome» par une extraordinaire luminosité qu'il donne à la couleur, tend à représenter encore et encore l'énergie cosmique la plus pure, «non peinte, non composée», mais héritant de son effet lumineux peu commun par l'intensité lumineuse de ses couleurs, de son bleu essentiellement...

Andy WARHOL, Américain, né en 1928 à PITTSBURGH, Commonwealth of PENNSYLVANIA, décéda à NEW YORK en 1987. Il est parfois caractérisé comme étant le représentant du POP ART

le plus brillant, sinon le plus innovateur ayant chambardé de fond en comble tout ce qui paraissait établi dans l'approche de l'esthétique artistique. S'étant servi du langage imagé et des techniques de la société moderne des médias et de l'art pop, il a directement délié le joint normalement apparent entre l'art et la culture supra-populaire. Avec WARHOL, l'art n'est plus ni élitare, ni hiérarchique, très loin de tout formalisme ou académisme: dans «Double Last Supper-Jesus», création datant de 1985, - dimensions 3,048 x 6,706m, - le «double Christ» se trouve à table, devant des boîtes à conserves CAMPBELL, l'insolite faisant partie du «vocabulaire imagé» de l'artiste.

L'art et le journalier banal se confondent, visualisation montrant que ni le motif, ni encore la dextérité de la technique picturale ne comptent, mais bien, - peut-être uniquement - la fonction même de la peinture.

Sol LEWIT, peintre américain né à HARTFORD, au Connecticut en 1928, vit à NEW YORK et à CHESTER/Conn., se faisant en fait représentant de l'art minimaliste, ayant créé un certain nombre d'oeuvres en trois dimensions. Celles-là ne sauraient se définir comme sculptures, mais plutôt comme «constructions» ou «volumes».

Partant de l'horizontal, -le plan homme- et de la ligne verticale, LEWIT crée des formes cubiques encastrées les unes dans les autres, réalisant de la sorte la transformation d'un principe de base logique en une multiplicité d'effets physiques. Grande neutralité pour cette construction «Open Modular Cube 3x3x3, créé en 1983, dimension 4,28m; elle est peinte en blanc, aux formes géométriquement «claires», d'une esthétique certaine.

Jasper JOHNS, né dans l'Etat de GEORGIA, à AUGUSTA, en 1930, vit à STONY POINT, Etat de NEW YORK.

Dans les années 50, les gravures de JOHNS montraient, en structures - compositions, des parties abstraites, d'autres figuratives. L'image même et l'objet de celle-ci étaient identiques, souvent le matériel utilisé ayant primé le sujet. D'abstraites, ses toiles devenaient de plus en plus éloquentes, plus réalistes du fait de l'incorporation d'objets, tels cartes routières ou des nombres, des chiffres, l'artiste se faisant par là même précurseur du Pop Art; souvent ses toiles-compositions se situent sur divers plans, configurant différents niveaux de plusieurs réalités représentées, à plat ou dans l'espace.

Son oeuvre «UNTITLED», datant de 1992-94, - encaustique sur canevas, est aux dimensions de 1,98m x 3m.

Robert RYMANX, Américain, né au Tennessee à NASHVILLE en 1930, vivant actuellement à NEW YORK, occuperait, selon d'aucuns, jusque-là la position la plus extrême dans le dévelop-

pement historique de la peinture. Il ne renonce pas seulement aux sujets de ses oeuvres, ou encore à la composition, mais également aux couleurs dans le sens des teintes primaires, rouge, bleu, jaune. Il travaille pratiquement uniquement le blanc, celui-ci, du fait de son traitement par pinceaux, hérite, par le mariage avec la lumière, des effets spéciaux, surprenants. Ses tableaux, tels ANCHOR (1980), – 2,237m x 2,135m, ou COUNSEL (1982) – 2,591 x 2,439m - ou encore VERSIONS VIII, – huile, crayon et fibres de verre –, VERSIONS XII, de 1991, – huile fibres de verre et papier gras–, finalement VERSIONS XIII (1991) et VERSIONS XIV, 1992, sont de moindres dimensions, en moyenne 45 cm de côté: parcimonie en couleurs, grand effet de rayonnement.

Frank STELLA, le natif de MALDEN au MASSACHUSETTS en 1936, vit et travaille à NEW YORK: «Mixed media on aluminium», intitulé «GETOLOGY» de 1990, a les dimensions 3,33m x 4m x 1,85m, ses «black paintings» des années 50 déjà, n'ayant aucun autre «contenu» que les lignes, mouvements et structures bien visibles, tracées par les pinceaux. Sa conception de l'art se résume au-seul-visible, sans interprétation: «What you see is what you see». STELLA a évolué dans ses recherches et travaux picturaux, partant de la configuration géométrique calme, très plate pour s'exprimer par des excès de couleurs, des formes bizarres et des matériaux les plus divers, aboutissement extrême à des reliefs dynamiques, volumineux, occupant l'espace.

Janis KOUNELLIS, le Grec, né en 1925 au PIREE, vivant à ROME, frappe par une «mise en scène» artistique, compositions qui tiennent du théâtral: les compositions telle aussi «SENZA TITOLO» de 1973, – gesso, uccello, tavola, 2 sedie, cello–, parties ou fragments empruntés dans l'Histoire naturelle ou culturelle de l'Humanité. Les émotions visées devraient agir sur le conscient, KOUNELLIS puisant ses sujets dans le passé historique pour créer «des sensibilités vis-à-vis du présent». Le temps et l'espace sont pour lui des dimensions spirituelles, dans lesquelles il se meut comme un «voyageur».– APOLLON, Dieu des Arts .

L'oeuvre de l'artiste grec, matérialise souvent les racines de la Culture de l'Occident, en même temps que le concept artistique «rompu» de l'époque présente.

Bruce NAUMAN, Américain né en 1941 à FORT WAYNE, dans l'Etat d'INDIANA, vit dans l'Etat de NEW MEXICO, à GALISTEO, où il a pris influence marquante sur la jeune génération d'artistes. Pour lui l'art est appelé à exprimer le «sentir» humain, approche existentialiste. Par des matériaux non pas directement aptes à créer de réelles sensibilités artistiques, il suggère davantage qu'il n'expose ou impose, laissant le dernier soin



Jackson POLLOCK - 1912 à 1956 -: «...l'intensité de l'acte créatif comme énergie physique sensible...»

au contemplateur, libre de ses propres associations et sensations. Installations vidéo, où le visiteur peut s'intégrer dans «le déroulement», tout attiré qu'il se sent par l'espace offert et l'oeuvre qu'y a créée NAUMAN.

Commentaire y relatif: les aspects présentés sont les plus subjectifs, insolites, disparates.

Lawrence WEINER, le neuvième parmi les artistes d'Outre-Atlantique, naquit en 1942 à NEW YORK, partageant ses périodes actives entre sa ville natale et AMSTERDAM.

Représentant la forme artistique la plus abstraite dans le cadre de cette exposition, WEINER fait seulement vivre ses tableaux dans la tête de l'observateur: travaillant constamment avec la langue parlée, il a toujours dit être un artiste plastique, tout «émetteur» qu'il se fait, les «statements», actions ou état qu'il offre ne devenant concrets qu'à la lecture attentive. Les mots, agencés avec subtilité et exactitude, expriment des concepts clairement définis

ou alors seulement des sous-entendus, des indications, impulsions à la réflexion personnelle d'un chacun des contemplateurs. Certains de ses textes, du fait de leur complexité structurelle, comme de la valeur souvent non-définie du contenant et du contenu, paraissent intraduisibles à priori.

L'exposition est multi-face, informative et instructive; elle offre beaucoup de recherche dans les aspects hétérocytes qu'elle offre – donnant certaines nostalgies de retour vers l'établi dans l'art, les idées apparemment «folles» n'étant pas toujours celles qui choquent le mieux ou qui canaliserait dans la direction voulue. Il faut – ou il faudrait – franchement aimer le genre...

En résumé: on l'aimera, cette exposition, pour ce qu'elle offre en matière créations «tout à fait contemporaines», ou on en sortira, avide de retrouver les classiques, les fauves, les impressionnistes, l'Ecole de PARIS, le réalisme, le surréalisme, – peut-être le dessin, tout simplement.



Frank STELLA - né en 1936 -: «Mixed media on aluminium», reliefs volumineux avec couleurs, formes et matériaux divers-

«Les Images d'ÉPINAL d'Hier et d'Aujourd'hui»: exposition précieuse à LUXEMBOURG, du 17 novembre au 1^{er} décembre 1995

Mettant en évidence des chefs-d'oeuvre authentiques d'une production artistique où l'on ne sait pas trop, si on doit davantage admirer la multiplicité des sujets et les couleurs d'un vif réchauffant coeur et âme, ou alors peut-être surtout l'habileté artisanale des graveurs, les «IMAGES

d'ÉPINAL» ont fait l'objet d'une précieuse exposition, à la fois dans les grands halls de l'Hôtel de Ville et les salons du Centre Culturel à LUXEMBOURG, du 17 novembre au 1^{er} décembre 1995.

S'inscrivant dans le cadre de «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture

'95», elle fut patronnée par Monsieur le Président de l'Assemblée nationale française Philippe SÉGUIN, Maire d'ÉPINAL; Madame Lydie WURTH-POLFER, Député-Maire de la Ville de LUXEMBOURG et son Collège échevinal; promue par les Mairies citées, par l'Imagerie d'ÉPINAL, par Monsieur Henri GEORGE, Président de l'Institut de l'Imagerie, elle a bénéficié du généreux soutien de la Société Générale BANK & TRUST.



Son Exc. M. l'Ambassadeur de la République Française Jacques LECLERC et Madame Lydie WURTH-POLFER, - au centre de notre document-, entourés de MM. DUPREZ, Maire-adjoint de la Ville d'ÉPINAL; Michel GARREAU, Président de l'UFE, Pierre FRIEDEN, Echevin de la Ville de LUXEMBOURG; Christian COINTAT, Président du Conseil Supérieur des Français à l'Etranger



Des hôtes au Vernissage, dont M. Henri AHLBORN, Maréchal de la Cour et M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés

Au vernissage, - «peuplé» comme en de rares occasions -, on remarquait S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur de France Jacques LECLERC, M. le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, le Président honoraire Léon BOLLENDORF, Madame Lydie WURTH-POLFER, Député-Maire de la Ville, entourée de ses Échevins Pierre FRIEDEN, Dr. Jean GOEDERT, Paul HELMINGER; M. DUPREZ, Maire-adjoint de la Ville d'ÉPINAL; M. Michel GARREAU, Président de l'UEF, Monsieur Christian COINTAT, Président, représentant le Conseil Supérieur des Français à l'Etranger; M. MOUSSET, collectionneur-expert en matière Imagerie d'ÉPINAL, les mécènes, Chefs d'administration, de nombreux artistes et amateurs d'art, les délégations des Mouvements français au Luxembourg.

Ce furent M. Philippe MAGÈRE, assisté par Madame PIROVALI, M. SIMONCINI et M. Erny REGENWETTER pour l'appui logistique de la capitale, qui assurèrent une mise en valeur optimale, où les nombreux amateurs du genre voyagèrent des cimaises du grand hall de l'Hôtel de Ville et du Centre Culturel Français, Rue Philippe II, entre un assez lointain passé et un bien réel présent, périple informatif à travers une «imagerie» qui présente ce qu'elle possède en véritables trésors d'invention et de dextérité culturelle, depuis deux siècles jusqu'aux nouvelles réalisations datant de peu en somme, mais caractérisées par les mêmes qualités, la grande richesse, une franche spontanéité et la véracité historique.

«L'Universalité»

Faire revivre encore et encore, mais surtout informer sur une production qui est «universelle» depuis bien plus d'un siècle, cette mise en oeuvre aida encore la diffusion de cet art singulier, que Nicolas PEL-LERIN créa en 1735, à la genèse de son imprimerie assurant l'ampliation des images qui firent le renom d'ÉPINAL, en

NOTRE-DAME DE LUXEMBOURG.



Un «clin d'oeil» des «Imageries d'EPINAL» au Grand-Duché...

même temps que des jeux de cartes, d'une égale beauté, d'une même ingéniosité artistique, culturelle...

«Il n'est d'ailleurs pas étonnant, écrit Joseph Paul SCHNEIDER, de constater que, par réaction contre une culture (dite) internationale d'une uniformisation stérilisante des «fast food» de l'art et de la pensée unique, une part grandissante du public recherche à nouveau (dans tous les domaines) des oeuvres de caractère (en apparence) plus humble, mais riche d'un sens que réveille cette cristallisation du temps qu'elles recèlent».

Un historique riche

Les belles choses ont souvent leur histoire; les Images d'ÉPINAL n'échappent point à cette belle règle, raison pour laquelle nous aimerions reproduire l'historique de cette création, tel qu'il a été conçu par M. Henri GEORGE, Président de l'Institut de l'Imagerie.

Image d'ÉPINAL, ces deux mots...

IMAGE D'ÉPINAL, ces deux mots sont aujourd'hui passés dans le langage courant et indissolublement liés.

Lorsque Nicolas PELLERIN (1703-1773) créa sa fabrique et son commerce de cartes à jouer et d'imagerie à ÉPINAL en 1735, il ne se doutait pas qu'il allait faire de cette petite ville lorraine la capitale de l'imagerie populaire française et que le nom de PELLERIN serait connu dans le monde entier.

Rien ne prédisposait ÉPINAL à ce sort particulier: modeste centre imagier où avaient exercé, depuis le milieu du XVII^{ème} siècle, quelques imprimeurs-libraires et quelques graveurs (CARDINET, BOUCHARD, VATOT, DIDIER) qui n'avaient produit que peu d'images. ÉPINAL était loin derrière les grands de l'imagerie populaire: CHARTRES, ORLEANS, TOULOUSE...

Jean-Charles PELLERIN

C'est JEAN-CHARLES PELLERIN (1756-1836), le fils de Nicolas, qui sut faire de l'Imagerie d'ÉPINAL une entreprise florissante, dont la production allait se répandre dans la France entière. Succédant à son père, en 1773, à l'âge de dix-sept ans, il se montra non seulement habile commerçant, mais sut aussi s'entourer de bons graveurs sur bois qui contribuèrent pour une large part à la prospérité de son entreprise. Comme beaucoup d'autres imagiers, il était à l'origine surtout marchand-cartier, c'est-à-dire fabricant et marchand de cartes à jouer.

Mais l'activité imagerie ne tarda pas à se développer. Comme dans tous les autres

centres, c'est l'imagerie religieuse qui apparaît la première et qui, jusqu'en 1830, tient la place essentielle. Le catalogue de PELLERIN, imprimeur-libraire et fabricant de cartes à jouer à ÉPINAL de 1814, comporte la liste des images alors en vente, imprimées sur beau papier blanc et enluminées de couleurs très vives. Ce sont ces images, aujourd'hui rarissimes, imprimées sur un papier vergé à base de chiffons, que fabriquaient les moulins à papier vosgiens.

Ce catalogue répertorie plus de 150 images différentes qui représentent l'Empereur, sa famille, les souverains, quelques thèmes populaires (les degrés des âges, Cendrillon, Crédit est mort, Nostradamus...), des soldats de différentes armes, des scènes tirées de l'Histoire sainte, le Christ et la Vierge, les saints et saintes invoqués contre les maladies, la foudre ou l'incendie, pour la protection des maisons ou des bestiaux... Tous ces saints protecteurs étaient représentés avec leurs attributs traditionnels, facilement reconnaissables. L'image était entourée de cantiques, d'invocations souvent passepartout. Feuille volante de faible valeur, elle était fixée aux murs des cuisines, des chambres, parfois même des étables. On en trouve également qui sont collées à l'intérieur des armoires ou de coffres.

Certaines images, en forme de bandes faites de quatre feuilles collées bout à bout, constituaient des rabats de cheminée ou des tours de lits.

Indépendamment de l'imagerie et des cartes à jouer, Jean-Charles PELLERIN, comme beaucoup de ses collègues, édita des almanachs et des brochures de colportage, ce qu'il est convenu d'appeler la bibliothèque bleue, ces brochures étant recouvertes d'un papier bleu.

La diffusion des Images

La Diffusion de ces images était assurée soit auprès des libraires qui en étaient les revendeurs, soit directement auprès de la population par des colporteurs. Ceux-ci étaient pour la plupart originaires d'un petit village vosgien, CHAMAGNE, célèbre pour avoir donné le jour au peintre Claude GELLEE, dit le Lorrain. C'est pourquoi on les appelait les «chamagnons» ou parfois aussi montreurs de saint Hubert, car dans leur hotte figurait toujours saint Hubert, dont le culte était important dans l'Est. Ces colporteurs vendaient également les brochures de la bibliothèque bleue: contes de fées, chansons, conseils pratiques, moralités, prophéties, récits d'événements extraordinaires, vie des saints, pédagogie... On y trouvait tout ce qui pouvait intéresser le peuple des campagnes.

Images et brochures connurent un très vif succès, succès qui leur valut quelques démêlés avec la censure sous la Restauration

et la Monarchie de Juillet. Aucune indication précise ne peut être donnée sur les tirages de cette période. Il est vraisemblable que certaines images furent tirées à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires.

Les techniques: le bois gravé

La technique utilisée par Jean-Charles PELLERIN, identique à celle des autres imageries, était des plus simples: c'était la gravure sur bois ou xylographie. Elle consistait à creuser une planche de bois avec des lames d'acier fixées sur un manche - c'était, parfois, de simples morceaux de ressorts de montres - en épargnant, - d'où le nom de taille d'épargne - les contours de la gravure que l'on voulait reproduire, celle-ci ayant été au préalable dessinée à l'envers sur le bois.

En enduisant, avec un rouleau d'encre typographique, les reliefs ainsi épargnés et en y apposant une feuille de papier sur laquelle était exercée une forte pression au moyen d'une presse, on obtenait la gravure désirée. Bien entendu, on pouvait aussi bien graver un texte qu'une image: c'est ainsi qu'ont été réalisés les premiers textes imprimés avant l'invention de GUTTENBERG. Les imagiers avaient la plupart du temps recours, pour les textes, à des caractères mobiles en plomb. Seuls les titres étaient parfois gravés dans le bois.

La qualité du bois employé avait évidemment une grande importance. Il était préférable de prendre des bois durs, aux fibres courtes et entremêlées. Les bois les plus utilisés étaient le poirier, le noyer, le buis, le cerisier. Par ailleurs, la planche pouvait être obtenue de deux façons, soit dans le sens du fil de l'arbre - c'est le bois de fil -, soit découpée en tranches perpendiculairement au tronc - c'est le bois de bout. Les imagiers n'ont utilisé que le bois de fil qui ne permet pas des tailles aussi fines, aussi serrées que le bois de bout et qui donne une gravure plus grossière. C'est pour une large part ce qui fait la différence entre leurs gravures et celles des illustrateurs du XIX^{ème} siècle, dont les œuvres sont plus proches de la gravure sur cuivre ou de la taille-douce. Il faut toutefois préciser que cette technique du bois était celle de la plupart des imagiers provinciaux, - sauf AVIGNON -, mais pas celle de l'imagerie parisienne de la rue Saint-JACQUES qui n'a guère pratiqué que la gravure sur cuivre.

L'Impression

Les procédés d'impression ont aussi évolué. Primitivement, l'imagier faisait adhérer la feuille sur le bois, enduit d'encre avec un frottoir: c'était une sorte de gros tampon avec lequel on frottait, en appuyant fortement, la feuille de papier. Ce

SAINT NICOLAS.



Il ne fallait pas que le bon Evêque de MYRE manquât dans la richesse du choix spinalien...

frottoir était «composé de crin pétri fortement avec de la colle forte, entouré d'un linge qu'on liait par les bouts et qu'on laissait sécher», nous dit GARNIER, le dernier descendant des imagiers de CHARTRES.

Cette technique fut avantagusement remplacée par la presse, d'abord presse à vis de bois comparable à la presse à vin ou à cidre, puis par des presses métalliques de plus en plus perfectionnées.

Le coloriage

Une fois imprimées en noir et séchées, les images étaient ensuite coloriées. À la différence d'autres centres imagiers, ÉPINAL n'a employé que le coloriage au pochoir. Les couleurs employées étaient peu nombreuses: le rouge, le bleu, le jaune, le brun et un rouge clair nommé rosette; le violet était obtenu par superposition du bleu et du rouge; le vert par superposition du jaune et du bleu. S'y ajoutait un orange très éclatant, appelé mine orange. Pour les images dites de deuil, le noir était employé pour le fond.

Beaucoup de ces colorants étaient d'origine végétale. Exposées à la lumière, beaucoup d'images ont vu leurs teintes pâlir. Parfois, seul le bleu a subsisté lorsqu'il était obtenu à partir du lapis-lazuli. On prétend que PELLERIN était le seul à détenir le véritable bleu de PRUSSE.

Le coloriage s'obtenait en utilisant des pochoirs, c'est-à-dire des cartons forts dans lesquels avaient été pratiquées des ouvertures, dont le contour correspondait exactement aux parties destinées à recevoir une même couleur. Il y avait donc autant de cartons que de couleurs à appliquer. Les «pochoirs», appelés aussi patrons, ainsi fabriqués et rendus imperméables, étaient appliqués sur l'image en noir en respectant des repères préétablis, et la couleur était étendue dans les ouvertures du carton avec un gros pinceau ou une brosse.

Le papier VERGÉ

Le papier VERGÉ, utilisé jusqu'en 1837, était fait à partir d'une pâte obtenue par des chiffons broyés dans l'eau par des maillets de bois, actionnés par un moulin. L'eau des VOSGES convenait particulièrement à cette industrie et on comprend pourquoi l'activité papetière s'est développée dans cette région. Les chiffons utilisés étaient plus ou moins teintés, ce qui donnait des papiers légèrement verts, bleu-tes ou gris.

Contrairement à certaines affirmations, Jean-Charles PELLERIN a utilisé des papiers «vergés» de qualité très convenable, en tout cas supérieurs aux papiers dits «chandelles», sur lesquels étaient imprimées les brochures de colportage et les almanachs. On rencontre également parfois,

dans les petits formats, des papiers «vé-lins», c'est-à-dire sur lesquels n'apparaissent pas les vergetures, traces du treillis fin sur lequel était disposée la pâte pour la fabrication du papier dit «vergé». Ces papiers vé-lins étaient également fabriqués à base de chiffons et à la forme.

Les sources d'inspiration

Si limités qu'aient été les thèmes abordés par Jean-Charles PELLERIN, ils n'étaient pas pour autant sortis de sa seule imagination et de celle des collaborateurs. Comme la plupart des imagiers, Jean-Charles PELLERIN a utilisé des modèles, dont la source essentielle, sinon unique, était l'imagerie parisienne de la rue Saint-JACQUES.

Ces images parisiennes étaient pour la plupart des gravures sur cuivre, assez souvent coloriées comme les images des centres provinciaux. Beaucoup de ces gravures n'étaient rien d'autre que la reproduction de tableaux célèbres, de statues ou de vitraux. On a pu ainsi établir la longue filiation de nombreuses images populaires.

Par ailleurs, les imagiers se copiaient sans vergogne. Dès qu'un atelier d'imagerie disparaissait, ses bois étaient rachetés par un autre et réutilisés. La copie était souvent un simple décalque du modèle. Il arrivait même que le graveur ne remette pas à l'endroit la copie.

Le papier

La plupart des bois d'imagerie ne comportent pas de signature. Toutefois, à ÉPINAL, certains graveurs ont signé leurs œuvres, sans doute en raison de la place importante qui leur était reconnue par Jean-Charles PELLERIN. Le plus célèbre d'entre eux, c'est François GEORGIN, l'humble imagier d'Épinal, comme l'a qualifié Lucien DESCAGES. C'est lui qui a gravé, en particulier, toutes les planches de l'épopée napoléonienne, de nombreuses feuilles de saints et des planches de soldats, au total plus de 200 bois.

Avant lui ou avec lui, travaillèrent à ÉPINAL d'autres graveurs tels que CANIVET, REVEILLE, THIEBAULT et WENDLING qui ont, tous deux, également travaillé à NANCY, VANSON qui a signé de nombreux bois, BOULAY qui fut ensuite le principal graveur de l'imagerie DECKHERR à MONTBELIARD et qui grava également des images chez CLERC à BELFORT. Comme les bois, les graveurs circulaient aussi d'une entreprise à une autre...

De l'entreprise artisanale à l'ère industrielle

Lorsque Jean-Charles PELLERIN, en 1822, cède son entreprise à son fils Nico-

las (1793-1868) et à son gendre Germain VADET, ceux-ci prennent une affaire déjà florissante à laquelle ils vont donner une nouvelle impulsion, d'autant qu'après la révolution de 1830, l'abolition de la censure leur donnait une liberté de création qui avait manqué à Jean-Charles PELLERIN.

C'est, en effet, de 1830 à 1840, que sortent toutes les images de la légende napoléonienne. Les tirages augmentent sensiblement. Vers 1837, il semble que la production atteignait le chiffre, considérable pour l'époque, de 200.000 images par an. Chaque bois pouvait faire l'objet d'un tirage de plus de 5.000 exemplaires dans l'année, ce qui explique l'usage de certains bois, écrasés à la longue par la presse.

Dans le même temps, la plupart des centres provinciaux d'imagerie périllicitaient et disparaissaient. De nouvelles techniques allaient être utilisées. Seule l'Imagerie d'ÉPINAL sut s'adapter durablement et passa du stade artisanal à l'ère industrielle. Parallèlement, après 1837, le papier vergé à base de chiffons était avantagusement remplacé par le papier obtenu avec la cellulose du bois, dit aussi papier mécanique, dont le prix de revient était infiniment plus faible. Là encore, les Vosges, avec leurs importantes forêts, étaient bien placées pour produire en grande quantité ces papiers de bois.

La technique qui allait, tout au long du XIX^{ème} siècle, révolutionner non seulement l'imagerie populaire, mais l'art de la gravure en général, c'est la lithographie.

Ce procédé découvert, par hasard, au début du siècle par Alois SENEFELDER, qui avait constaté que si l'on versait une solution acide sur une pierre calcaire, sur laquelle avaient préalablement été tracés des caractères ou des dessins avec un crayon gras, l'acide n'attaquait que la pierre et laissait intact le texte ou le dessin qui subsistait alors avec un léger relief. Il suffisait ensuite d'enduire ce relief avec de l'encre d'imprimerie, — qui n'adhère pas à la pierre si elle est humectée —, pour obtenir des tirages comme avec un bois gravé.

Alors que le bois gravé demandait du temps et des efforts, exigeait la formation d'habiles xylographes, désormais la lithographie permettait d'obtenir, par un simple dessin au crayon gras sur la pierre, des gravures d'excellente qualité avec des tirages considérables. SENEFELDER perfectionna son procédé et créa, en 1814 à PARIS, le premier établissement lithographique.

Tous les grands illustrateurs du XIX^{ème} siècle ont utilisé abondamment la lithographie qui supplanta peu à peu le bois gravé. Néanmoins, ce n'est guère qu'après 1850 que la lithographie parvint à remplacer totalement la xylographie à ÉPINAL.

AU CLAIR DE LA LUNE .



Raillerie, fourberies, chansonnette folklorique, ancestrale...

Avec la lithographie arrivent aussi de nouveaux dessinateurs. Nicolas PELLERIN, à qui devait succéder, en 1854, son fils Charles (1827-1887), fait appel à un Messin Jules CHASTE, qui avait appris le dessin et avait exercé son métier à l'imagerie DEMBOUR à METZ. Il travailla à Épinal jusqu'en 1857, puis retourna à METZ chez DEMBOUR jusqu'en 1886. On lui doit la création d'environ 2.000 images...

Charles PINOT

Un autre dessinateur joua aussi un rôle décisif dans la transformation de l'image d'ÉPINAL, c'est Charles PINOT (1817-1874). Spinalien d'origine, il avait bénéficié d'une bourse pour aller à PARIS apprendre le dessin et la peinture à l'École des Beaux-Arts, dans l'atelier de Paul DELAROCHE. Revenu à ÉPINAL pour raisons de santé, l'Imagerie PELLERIN utilisa ses talents. Il fournissait des dessins que GEORGIN ou VANSON gravait.

Mais, en 1860, à la suite de mésentente avec Charles PELLERIN, PINOT créa sa propre entreprise avec un bailleur de fonds, SAGAIRE, en débauchant quelques ouvriers et graveurs de l'Imagerie PELLERIN, dont notamment GEORGIN. La nouvelle imagerie d'ÉPINAL 'PINOT et SAGAIRE' se fait, en 1865, «breveter par Sa Majesté l'Empereur» tandis que l'Imagerie PELLERIN riposte en obtenant l'autorisation de s'intituler «fournisseur breveté de Sa Majesté l'Impératrice»! C'est dire combien la concurrence était âpre entre les deux entreprises.

PINOT obtient le concours d'un bon dessinateur lithographe, Eugène ENSFELDER, alsacien d'origine. Lui-même fournit un grand nombre de dessins.

PINOT, qui s'était dégagé vis-à-vis de SAGAIRE en 1872, meurt en 1874, et l'affaire est reprise par son beau-frère OLIVIER. Celui-ci meurt prématurément. Son fils lui succède et disparaît à son tour en 1886. La veuve de ce dernier ne peut continuer l'exploitation et se résout à vendre l'imagerie qui est rachetée, en 1888, par l'Imagerie PELLERIN; celle-ci annexe aussitôt à son fonds toutes les images créées par PINOT.

À la mort de Charles PELLERIN en 1887, lui succèdent son fils Georges (1856-1918) et son gendre Pol PAYONNE (1851-1921).

Nouveau répertoire de l'Imagerie d'ÉPINAL

La conjonction de la lithographie d'une part, de l'arrivée à ÉPINAL d'un dessinateur professionnel, Charles PINOT, d'autre part, et par ailleurs, de l'utilisation du papier à base de bois, tout cela allait changer la physionomie de l'image

d'ÉPINAL, en même temps que son répertoire s'élargissait.

Certes, ce répertoire avait déjà connu d'amples développements. Vers 1860, on était loin des 150 images de format 30 x 40 et quelques centaines dans le format double. À côté des feuilles de saints et des batailles de l'Empire sans cesse rééditées, étaient apparus les portraits de NAPOLEON III et de sa famille ainsi que des souverains européens, les thèmes classiques – le Juif errant, Crépuscule est mort, le Degré des âges... –, les contes de fées, les chansons, les décors de théâtre, les planches de petits soldats, qui allaient faire la célébrité de l'imagerie spinalienne, avaient proliféré: sur plus de 250 feuilles défilaient toutes les troupes françaises du Second Empire avec leurs uniformes rutilants, les principales armées étrangères. Des scènes de bataille évoquaient les conquêtes françaises. Toutes ces images étaient encore gravées sur bois, mais elles allaient être progressivement transposées en lithographies, tout en continuant d'être coloriées au moyen de pochoirs.

Un catalogue de PINOT et SAGAIRE de 1865, trouvé dans un album de colporteur du musée des A.T.P., montre à quel point le répertoire des concurrents de PELLERIN était identique: on retrouve après la famille impériale qui occupe naturellement le numéro un, les thèmes populaires classiques, les chansons, les images du Christ, de la Vierge, et des saints, un long défilé de près de 200 feuilles de soldats, des loteries, des jeux de l'oie... Toutes ces images étaient des lithographies. Elles existaient en doré sur un papier plus épais, – à 10 centimes la feuille! – et en non doré à un sou, soit 5 centimes. Apparaissent également les premiers découpages ou constructions.

On le voit, par cet inventaire sommaire, toute cette imagerie – aussi bien chez PELLERIN que chez PINOT – était désormais destinée davantage aux enfants qu'aux adultes.

Nous abordons ainsi le dernier épisode de l'Imagerie d'ÉPINAL qui trouvera son apogée aux alentours de 1900. Certes, quelques bois continueront peut-être à être imprimés, mais c'est le triomphe de la lithographie et, accessoirement, d'autres procédés nouveaux tels que la chromolithographie, la zincographie, le gillotage, du nom de son inventeur, GILLOT. Signalons aussi, pour mémoire, que l'Imagerie PELLERIN utilisa très tôt la stéréotypie qui consistait à faire un moulage métallique du bois gravé, beaucoup plus résistant que le bois, sur lequel on pouvait ainsi tirer un plus grand nombre d'épreuves.

Le coloriage continuait de se faire au pochoir, mais le procédé avait été perfectionné avec une machine spéciale qui coloriait plusieurs images à la fois. Par

ailleurs, les beaux coloriages d'autrefois avaient été remplacés par des colorants à bon marché, à l'aniline, aux tons plus criards, plus acides.

Le fonds PELLERIN à la veille de la Guerre de 1914

L'imagerie PELLERIN était ainsi devenue une véritable industrie. En 1904, elle employait près de 200 ouvriers, dont certains comptaient quarante ou cinquante ans de présence dans la maison. Son fonds se répartissait en dix catalogues: les grandes images tirées encore sur les bois primitifs (environ 400), les lithographies dites fines, dont certaines étaient gommées par un revêtement de gomme arabique, qui donnait un effet brillant, les images enfantines – histoires, moralités, jeux, sujets de piété, théâtres, loteries... – soit 400 images, la série dite supérieure aux armes d'Épinal – 500 sujets –, les soldats – 1.000 sujets –, les albums et livrets d'ouvrages – 800 titres –, les constructions à 1.500 sujets, les numéros de tirage au sort, avec 54 sujets.

De nouveaux produits étaient apparus: des soldats grandeur nature, des cerfs-volants, des ombres chinoises, des abat-jour, des couvertures de cahiers... De nombreuses planches avaient aussi été créées pour des publicités ainsi que pour la propagande politique.

La collaboration de dessinateurs parisiens JOB, BENJAMIN RABIER, DE STA, ROBIDA... avait été obtenue. Nombre d'images étaient imprimées avec des légendes en langue étrangère: l'allemand, le flamand, l'anglais, l'espagnol, l'arabe... et même l'espéranto. C'est dire combien la diffusion des images d'Épinal atteignait le monde entier. On en a trouvé au bout du monde, en Amérique, à MADAGASCAR... PELLERIN avait des dépositaires dans de nombreux pays, ainsi à MILAN, à NEW YORK, à BARCELONE... Des albums étaient fabriqués spécialement pour des firmes parisiennes, qui eurent noms CAPENDU, Le Bon Marché...

L'image enfantine dominait toute cette production, mais elle n'avait pas pour seul objectif d'amuser et de distraire; elle avait aussi des intentions pédagogiques. La série encyclopédique GLUCK, – du nom d'un éditeur parisien qui avait passé avec l'Imagerie PELLERIN un contrat pour développer l'enseignement, la publicité commerciale et la propagande politique par l'image, comportait un album de 50 images de leçons de choses.

L'Imagerie et la Guerre de 1914-1918

La Guerre 1914-1918 amène la création de nouvelles images. Plus de 30 planches,



Le monde fabuleux du poète français Jean de LA FONTAINE-1621 à 1695-



D'approche contemporaine: l'historique bien établi, la longue tradition se mêlant au plus moderne: toute l'Histoire des Images d'EPINAL

dont des constructions ou des pantins, rapportent les hauts faits des armées françaises et alliées, les exploits des aviateurs ou des marins, les atrocités commises par les Allemands... dans une série spéciale, dite de guerre. Le dessinateur alsacien HANSI, réfugié à ÉPINAL, crée trois images.

En 1918, Georges PELLERIN, le dernier de cette longue lignée, meurt sans postérité. C'est alors le déclin de l'image d'ÉPINAL, passée de mode, concurrencée par de nouveaux produits. D'autres entreprises qui avaient fait de l'image

genre Épinal – les imageries réunies à JANILLE (Meurthe-et-Moselle), l'imagerie QUANTIN à PARIS – connaissent la même désaffection.

C'est une lente mise en sommeil de l'Imagerie qui commence. Les beaux-frères de Georges PELLERIN et leurs descendants s'efforcent de faire survivre l'entreprise en écoulant le stock et en procédant à quelques retraitements. Mais, en 1985, après des opérations malheureuses, il leur faut abandonner, et un groupe d'industriels vosgiens constitue une société qui reprend

l'Imagerie PELLERIN sous la simple raison sociale: Imagerie d'ÉPINAL S.A. Elle assure ainsi le sauvetage de l'image d'ÉPINAL en créant de nouveaux produits, en réimprimant d'anciens tirages selon les procédés traditionnels.

Parallèlement est créé l'Institut de l'Imagerie qui entend, par des expositions, des publications et des manifestations diverses, faire connaître l'image d'Épinal et, d'une manière plus générale, l'imagerie populaire.

«Le Costume à travers l'Europe»: **Carolynne MOREL** a exposé en novembre:

Rétrospective à la Source KIND à MONDORF-les-Bains

L'histoire de l'Humanité se raconte et se retrouve par bien des facteurs journaliers, les écrits ou documents, les ustensiles et les armes, les bijoux et les constructions, des vestiges en tout genre se faisant témoins éloquentes que les scientifiques et historiens, sociologues et chercheurs analysent avec patience, sinon avec passion...

Il n'en est pas autrement des vêtements et costumes: authentiques documents historiques, ils en disent parfois plus long sur la vie des hommes que des papiers brunis, tout témoins qu'ils sont pour une époque précise, pour mainte couche de la population, pour le niveau et les aspects de la culture, la mode illustrant parfaitement l'évolution sociale, tant au niveau d'une période déterminée que pour les couches sociologiques au fil des siècles.

La vie d'antan

Depuis bien longtemps historiens et sociologues puisent dans ce trésor immense, richissime du patrimoine culturel pour se faire une image approximative, voire fidèle de ce qu'était ou pouvait être la vie d'antan, à l'époque où n'existaient guère ni appareil de photographie, ni encore cinéma ou caméra.

Aussi, par son admirable exposition à la Source KIND à MONDORF-les-Bains, Carolynne MOREL a invité à un voyage à travers l'histoire, périple révélateur autant qu'intéressant, rétrospective à l'initiative de la FONDATION du MÉRITE EUROPEËN.

Scènes de la Vie

Partant d'un adage pédagogique, comme quoi *non pas tout le monde aime lire* de longs textes explicatifs à une exposition, la promotrice MOREL a inventé, sur



Carolynne MOREL dans le monde merveilleux qu'elle créa...

base de l'histoire telle qu'elle se connaît, des scènes mettant en évidence un grand nombre de personnages dans leur contexte historique.

Les Romains y «vivent», les personnages des époques de FRANÇOIS I^{er} ou de HENRI IV «agissent» devant des scènes-fonds habilement dessinées et suggérant bien une atmosphère, une période d'histoire. Les figurines ont la grandeur d'un «tiers-nature», de patientes recherches dans les documents historiques, devant des tableaux ou encore dans les bibliothèques spécialisées ayant fourni le savoir, partant l'élément historique de base, Carolynne MOREL se montrant très habile et soucieuse du détail authentique: son exposition prend réelle valeur d'un très grand livre d'histoire, très coloré et éloquent.

On comprendra mieux les talents de l'artiste, si l'on sait que, depuis 1962, elle a créé environ un millier de costumes historiques ou d'époques pour la scène théâtrale, sinon pour le film, toute costumière professionnelle qu'elle reste.

Si quelques-uns de ses plus grands succès en matière création costumière se situent au niveau de l'opéra, on soulignera à juste titre l'apport vestimentaire, – conception et réalisation- au cinéma, où elle coopéra à des productions avec Jean-Luc GODARD, Jacques RIVETTE ou Jacques DEMY, occupation professionnelle exclusive jusqu'en 1987. Depuis, elle travaille essentiellement pour sa propre «passion»: faire revivre l'histoire à travers les costumes, finalités qu'elle réussit à cent pour cent à cette exposition, sur trois semaines à la Source KIND.

La «PASSION de la BEAUTÉ» par la femme sculpteur Camille CLAUDEL :

Exposition au Cercle municipal à LUXEMBOURG du 22 novembre
au 17 décembre 1995

La Banque INDOSUEZ, pour fêter son 75^e Anniversaire, a voulu réunir au Cercle municipal de la capitale les oeuvres d'une artiste, dont les héritiers ou ayants-droit contestaient, en juin 1995 encore, la manière de faire d'une petite-nièce de la femme sculpteur Camille CLAUDEL, en l'occurrence Reine-Marie CLAUDEL.

Présente au Cercle municipal le 21 novembre dernier, Reine-Marie CLAUDEL s'est expliquée, à la suite d'ailleurs d'un assigné en diffamation de tous ses détracteurs, qui, d'après ce qu'on a pu en savoir, se seraient réconciliés, Reine-Marie CLAUDEL arguant encore que plusieurs bronzes «achetés, mais non pas hérités à une époque où ils valaient trois francs cent sous, ont bien été reproduits à une douzaine d'exemplaires en accords avec les droits que me donnait la loi.»

Juridiquement, il semble clair que les reproductions, pour être originales, devraient se faire d'après un moule d'origine lui aussi, alors que des «multiplications» par le biais du seul bronze original ne seraient plus considérables comme «authentiques». Querelles et points de vue, la loi disant ce qu'elle explique bien, – faits qui n'ont rien enlevé à la beauté réelle et à la richesse des sujets exposés à LUXEMBOURG.

Visite grand-ducale

Une cinquantaine des sculptures ont permis de se sentir proche d'une artiste en somme très peu connue, soeur qu'elle fut d'un Paul CLAUDEL, dont les écrits d'une densité réfléchie et d'une beauté linguistique dans le philosophique même, ont fait et font toujours le ravissement de tout lecteur avisé.

Camille CLAUDEL, dame ayant, selon les apparences, connu des périodes tu-

multueuses dans sa vie, – du fait de ses étroits liens avec le sculpteur Auguste RODIN – Parisien né en 1840, décédé en 1917 –, son très grand contemporain en matière sculpture –, tout comme avec le musicien Claude DEBUSSY, qui naquit à Saint-Germain-en-Laye en 1862, mort à la fin de la première grande tourmente européenne, en 1918.

Influences sur le plan humain, il y aurait certainement eu, pense-t-on généralement, influence sur le plan travail artistique, – on ne le sait pas trop...

RICHESSSES et GRÂCE

Il est apparent que l'artiste CLAUDEL ait travaillé avec son coeur et par celui-là, l'esprit tourné vers la beauté des sujets, la grâce certaine de pratiquement toutes ses créations.

Chronologie rigoureuse à l'exposition, où les cheminements et certains méandres d'une vie intérieure mouvementée, riche et dense, de l'artiste deviennent apparents, sensibles, créations brûlantes de beauté, d'harmonie et d'expression, conservant de nos jours encore, le rayonnement que leur insufflait une artiste sensible, passionnée, talentueuse.

Leurs Altesses Royales la GRANDE-DUCHESSE et la Princesse SIBILLE furent accueillies à l'exposition, mardi, le 21 novembre par Madame le Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER; Madame Nicole BARBIER, commissaire technique à l'exposition et M. Philippe PARENT, architecte et metteur en scène du précieux ensemble sculptural.

Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE, grande Amatrice d'art sinon Experte en beautés créées par des mains habiles et des coeurs sensibles à souhait,

a longuement apprécié les beautés culturelles offertes, dont «La vieille HÉLÈNE», terre cuite et bronze datant de 1882; un plâtre patiné de 1884, dénommé «Jeune Romain» ou «Mon frère à 16 ans», un autre bronze de 1894, intitulé «Le Dieu envolé», deux oeuvres remarquables, «millésimées» 1895, à savoir «Étude pour l'Avarice et la Luxure», – plâtre – et «Étude pour un Bourgeois de CALAIS», un autre bronze.

Romantisme apparent dans la «Joueuse de flûte», bronze daté en 1905, et «Paul CLAUDEL à 37 ans», sculpture en bronze de la même année.

Les figures-oeuvres allégoriques se font remarquer par une finesse spéciale, la pureté de la pensée cette fois, perçant dans le sujet: «La Vérité», de même «La Fortune», ainsi que différentes variétés de «La Valse», où logiquement le mouvement léger et enchanteur semblent avoir été les idées-guides de l'artiste.

Il convient de féliciter les promoteurs de cette très belle exposition qui constitua un réel enrichissement de la palette artistique, dont nous gratifia «LUXEMBOURG '95», tout interlocuteurs que nous nous sommes sentis face à une grande dame de la sculpture, sortie tardivement à la rencontre d'un public ravi, reconnaissant...

Question de mieux faire connaître, sinon comprendre l'artiste, Camille CLAUDEL fut présentée par la musique et le texte biographique: des lettres de sa main et de son compagnon de vie Auguste RODIN, ainsi que des écrits dus à son frère Paul CLAUDEL furent présentés par acteurs-comédiens de renom, tels Michael LONSDALE et Françoise THURIES, alors que Jean-Pierre ARMENGAUD interpréta quelques pages de compositions de piano, dues à Claude DEBUSSY.

NICOSIE, – l'ancestrale ville grecque, associée à «LUXEMBOURG 95»:

5.000 ans d'histoire à l'Exposition, au «Tutesall», novembre 1995

Depuis 1992, une ville est annuellement associée à la «Ville-Capitale européenne de la Culture», désignée qu'elle se trouve à chaque fois pour le «Mois culturel» de l'année visée: ainsi CRACOVIE fut associée à MADRID pour 1992, GRAZ à LISBONNE 1993, BUDAPEST à LISBONNE l'année dernière, NICOSIE, belle capitale chypriote sur l'île enchantée d'APHRODITE, Déesse de la Beauté et de l'Amour, que les Romains associèrent à VENUS assura le «mois culturel» 1995, avec LUXEMBOURG-capitale.

En principe, le joint du mois culturel se fait avec une ville non-membre de l'Union Européenne, la sélection des dites villes pour le «mois» se faisant au niveau des Ministres de la Culture de l'U.E., et non pas par la Ville-Capitale même. On se souviendra qu'initialement la Ville de PRAGUE avait été envisagée pour le «mois culturel» dans le cadre de «LUXEMBOURG 95», pour d'évidentes raisons-connexions historiques.

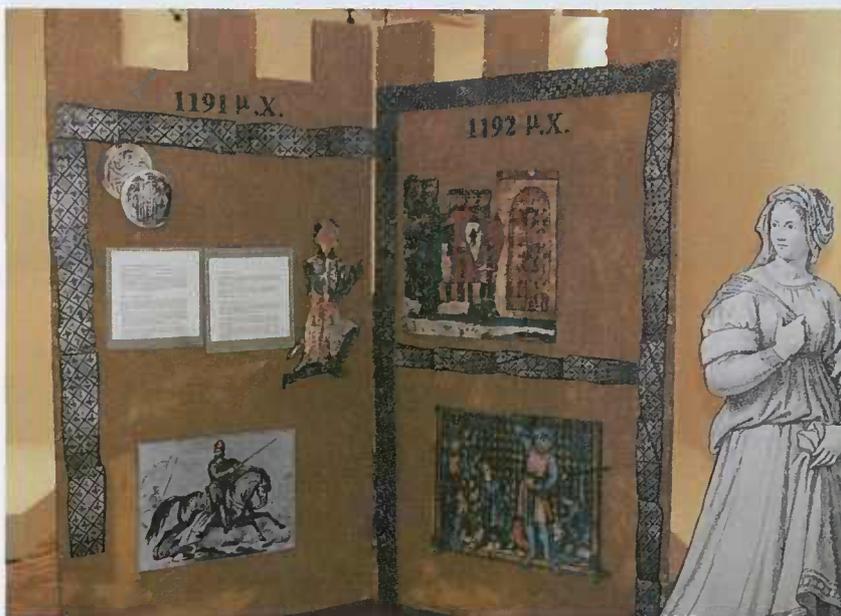
Le dia-show sur le Luxembourg et les auditions par les Solistes Européens LUXEMBOURG connurent un franc succès à NICOSIE, en septembre-octobre 1995, de même qu'une exposition.

NICOSIE – 5000 d'histoire

La capitale chypriote de NICOSIE, ville fortifiée à l'instar de LUXEMBOURG, – pour cette même raison assiégée et occupée à diverses reprises – est bien connue pour ses monuments gothiques d'une authentique beauté classique, vestiges prestigieux datant des XIII^e et XIV^e siècles. Mais bien au-delà, la ville fut carrefour des civilisations, véritable plaque tournante sur cinq millénaires, notamment en ce qui concerne les trésors d'archéologie uniques.

Celle-ci notamment nous renseigne généreusement sur l'ancienneté et la richesse d'une civilisation, dont on a retrouvé de nombreuses traces de l'Âge du Bronze, – période préhistorique, correspondant aux premières phases du développement métallurgique –, succédant au néolithique, au cours du III^e millénaire et cessant vers 1.000 av. J.-Chr., avec l'apparition du fer.

L'âge du fer lui-même a laissé de nombreuses traces dans l'Île chypriote, – étape protohistorique pendant laquelle se généralisa la métallurgie du fer, soit à partir du VIII^e siècle avant J.-Ch. en Europe



Une culture plusieurs fois millénaire par l'image...

occidentale, où les stations éponymes de HALLSTATT et de LA TÈNE désignent le premier et le second âge du fer; le second âge se termina vers la naissance du CHRIST.

Il y a un autre aspect, plus riche encore en origines historiques qui marqua la très antique culture et ses développements à NI-

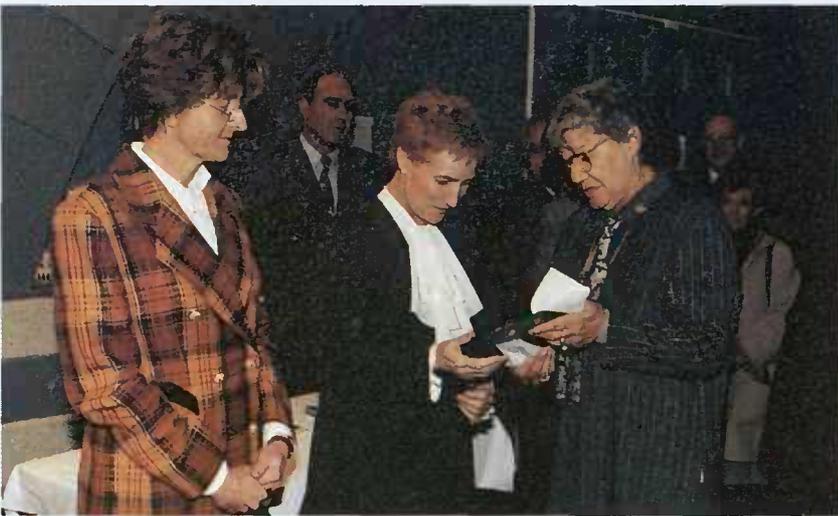
COSIE, et dans l'île de CHYPRE: le caractère insulaire du pays, son isolement géographique, mais également les influences venues d'Asie et d'ailleurs, – dont l'Égypte, selon d'aucuns –, donneront à l'hellénisme de l'île une coloration spécifique d'influence mycénienne. Cette culture datant du XVI^e siècle avant notre ère était caractérisée par ses villes fortifiées,



...des bijoux d'une finesse extrême...



...et un très ancien cachet ayant servi à estamper le pain quotidien-



En présence de l'Echevin Anne BRASSEUR, Madame Loukia Louizou HADJIGAVRIEL, Directrice du Musée LEVENTIS de NICOSIE, remet un cadeau-souvenir à Madame le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES.



Furent hôtes au vernissage, le Directeur général Colette FLESCHE, le Directeur de la Bibliothèque Nationale Jul CHRISTOPHORY, Leurs Exc. MM. les Ambassadeurs grec Constantinos IVRAKIS et russe Alexei GLOUKHOV.

son commerce extraordinairement rayonnant, son culte des morts avec les cercles de tombes, typiques, finalement par une richesse extraordinaire de beauté et d'ingéniosité artisanale en matière orfèvreries, bijoux, ustensiles journaliers, d'admirables travaux en céramique finalement.

Les Mycéniens établirent le commerce dans l'île chypriote, assurant, bien avant notre ère, des échanges commerciaux suivis avec le Proche-Orient, comme avec l'Occident.

Côté culturel encore, les Chypriotes d'alors eurent des correspondances avec les Pharaons et les Rois d'UGARIT en écritures babylonienne et cunéiforme; de même, ils avaient conçu, par leurs scribes savants et habiles, une écriture propre à l'île, originale, que l'on n'a pas réussi à déchiffrer jusqu'au jour!

Si une majeure partie, sinon la presque totalité de cette culture extrêmement riche, précieuse, fut détruite par l'invasion des DORIENS au IIe siècle avant notre ère, la nature, brutale et ingrate à ses heures, avait à son tour dévasté une part majeure des trésors de NICOSIE et des grands alentours: en effet, des séismes, des incendies, des destructions naturelles par effets de «vieillesse» firent disparaître une grande partie des beautés et trésors culturels, créés sur de longs siècles.

Bien sûr, la Grèce, avec tout ce qu'elle offrait en réalisations culturelles et civilisatrices, ne cessait de convoiter l'île voisine, considérée essentiellement comme «grecque» depuis les antiquités reculées, les insulaires, eux, ne cessant de parler de l'Hellénisme de CHYPRE, comme par «un acte de foi en son destin».

Objet de convoitise grecque, bien sûr, mais encore influencée par les «incursions culturelles» byzantines, les séjours-occupations mi-paisibles mi-conquérantes des ROMAINS, autour de l'an 1 jusque vers 1190, la conquête par Richard Coeur de Lion lors de la 3^e Croisade en 1192, CHYPRE avança au rang du principal centre latin d'Orient, avant d'être vénitienne en 1489: influences grecques, turques, romaines, byzantines, CHYPRE vécut son colonialisme bien avant la date, superpositions et mélanges de cultures qui, toutefois, ne firent jamais perdre aux CHYPRIOTES leurs propres aspirations d'autonomie, de culture authentiquement leur.

Ottomanes comme province, CHYPRE et NICOSIE vécurent la restauration de l'orthodoxie grecque en 1571, pour tomber sous administration britannique en 1878, toutefois sous souveraineté ottomane; guerre en 1914, colonie de sa Gracieuse Majesté la Reine d'Angleterre en 1925, les guerres civiles subséquentes ne résolurent aucun problème politique définitivement...

TRÉSORS et TRADITIONS

L'exposition au «Tutesall» fournit un aperçu éloquent sur divers aspects d'une culture ancestrale d'une richesse envieuse; l'histoire s'y retrouve reproduite par

un certain nombre de bijoux et de témoins authentiques de plusieurs époques reculées, beautés classiques qui ne laisseront certes que le regret que bien des trésors aient disparu à jamais, pour NICOSIE comme pour l'île de CHYPRE: si l'histoire et les méandres des approches et aspirations politiques pouvaient y ramener

une entité civique, multi-culturelle, dans laquelle se retrouveraient paix durable, civisme compréhensif, culture-échanges et bonne entente, à l'instar de ce que connut l'île à l'époque de ses plus beaux fleurons culturels et historiques, il y a des millénaires...

Multiplicité pianistique: «15 PIANOS pour l'EUROPE»

Grand Concert au Conservatoire de LUXEMBOURG, le 13 novembre 1995

Inhabituel, proprement insolite que le podium-scène du Conservatoire de musique de la Ville de LUXEMBOURG, en cette soirée du 13 novembre 1995: 15 pianos et 30 mains pour une audition réunissant des solistes venus des quinze pays membres de l'Union Européenne, audition à laquelle Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE fut le grand Hôte d'honneur.

Certes, cette audition fut une gageure culturelle, un pari artistique qui, déjà côté disposition technique ne fut pas évident à réaliser; complémentaiement, il convient de souligner que le contact direct à vue entre les 15 solistes ne fut possible que pour une très modeste partie, chaque soliste «amenant subsidiairement en scène» son tempérament, sa technique propre avec ses rythmes personnels.



«15 pianos pour l'Europe»: prouesse technique, belle audition...

Le Professeur André DE GROOTE

Le pianiste belge, pédagogue musical et directeur d'ensembles instrumentaux André DE GROOTE a «osé ce spectacle», – et gagné! En tant que programme encore, DE GROOTE n'avait pas choisi la voie facile, apportant sur scène des oeuvres de BACH, BOUTRY, LIMA, MENDELSSOHN-BATHOLDY, GRAINGER, RAVEL, GLINKA, VAN RENESSE, RESPIGHI et ROSSINI.

15 jeunes musiciennes et musiciens, 15 pays de l'U.E. sur scène, dont Michèle KERSCHENMEYER pour le LUXEMBOURG, toutes et tous porteurs de prix, lauréats de concours internationaux, maîtres de leur instrument, en dépit d'une apparente jeunesse.

De ces quinze individualités, le maître DE GROOTE devait former un ensemble cohérent, prouesse qu'il réussit grâce à une habileté pédagogique et de direction hors pair, comme à un don extraordinaire en

sensibilité; il fut de même étonnant de constater et d'écouter à quel point les musiciens firent preuve d'une «réaction inter-groupe», s'évertuant à créer et à maintenir une balance commune, sonore, rythmée: belle performance, s'il en est.

Le programme, nous l'avons dit, fut exceptionnel, original et varié à souhait; de deux pianos à quatre mains, par 4 instruments à quatre-vingts doigts... jusqu'à quinze pianos et 30 mains, telle fut la riche bande sonore des différentes formations, constituées au hasard des compositeurs et de leurs oeuvres enchanteresses.

Peut-on souligner que les compositions originales, tels la «TOCCATA» de Roger BOUTRY, les «CONTREDANÇAS» de Cândido LIMA, «GREEN BUSHES» de Percy GRAINGER ou encore la «Grande Valse Brillante» du compositeur néerlandais George VAN RENESSE surent plaire le plus ?

Le programme, bien sûr, fut conçu de façon à faire apparaître tout ce que les compositeurs eux-mêmes y ont inclus en consonnances pianistiques, avec des variations, des interférences avec des oeuvres très connues et généralement prisées ou reprenant, en sous-thèmes, des airs folkloriques du domaine public, échos populaires de par le monde.

«Grande Valse brillante» en particulier, – une oeuvre riche, multi-faces, à laquelle le titre ne fut pas la seule citation, exécution encore qui demanda de la part des exécutants un réel talent dramatique, sinon de comédiens, – connut un succès percutant... La composition est extrêmement riche en «suggestions sonores», empruntées à d'autres oeuvres archi-connues. Cette prestation plus spéciale fit visiblement plaisir aux jeunes solistes qui, pour quelques minutes, purent «quitter les astreintes» techniques et le sérieux de leur prestation pour quelque «détassement» en scène, intermèdes divertissants...



Au concert, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE, entourée par MM. Henri DELVAUX, Président de l'Oeuvre nationale de Secours Grande-Duchesse CHARLOTTE, du Directeur Charles KERSCHENMEYER, du Dr Jean GOEDERT, Echevin de la Ville et du Directeur du Conservatoire de musique Fernand JUNG

Du piano – beaucoup de pianos

Un récital pur de piano vit et respendit de 100 et 100 feux, même sans aucun instrument en complément.

15 pianos offrent toute la richesse et la grande sonorité de leurs tonalités-types, de leurs rythmes; toujours est-il que même un grand nombre de pianos ne sauraient, ne fût-ce qu'approximativement, donner ou fournir en richesses la panoplie sonore, rythmique et rythmée d'un grand

orchestre symphonique. Ces limites ou restrictions techniques furent notamment très apparentes chaque fois que l'interprétation de transcriptions symphoniques était exigée par le programme de la soirée.

C'est ainsi que l'exécution du «Boléro» de Maurice RAVEL se résuma à une reprise-répétition, bien exécutée, il est vrai, du thème principal, de même que se perdit dans une autre composition toute la spontanéité et le raffinement extrême d'un ROSSINI, – Ouverture à «SEMIRAMIS», ou encore à la marche triomphale des légions romaines de RESPIGHI, dans «Pini della Via APPIA».

L'idée européenne, «pensée primaire», a pleinement percé à cette audition; les solistes furent admirablement à la hauteur de leur tâche, le directeur André DE GROOTE a réussi la gageure: le public-auditoire ne s'y trompa pas et gratifia solistes, chef et les adjoints techniques des solistes, responsables pour les pages de partitions feuilletées! – des applaudissements amplement mérités.

Et d'aucuns resteront à se demander, si dans un futur plus ou moins rapproché, – et en considération les élargissements de et à l'Union Européenne – un concert de ce même genre, avec représentation complète, restera(it) possible...? Faisable, – probable...

Un grand Concert de Clôture au FESTIVAL d'ECHTERNACH: XX^e Anniversaire: 1975 – 1995

Créé en 1975, le Festival d'ECHTERNACH a pu fêter son 20^e Anniversaire, année qui, à double titre, se devait d'être brillante dans son niveau artistique auquel cette prestigieuse organisation a habitué son public au fil des années: la palette des "monstres" sacrés de la musique classique fut proprement prestigieuse: N. HARNONCOURT et les Wiener Symphoniker, Sir Yehudi MENUHIN et le Royal Philharmonic Orchestra, Z. MHEITA, Anne-Sophie MUTTER, ou encore E. LEONSKAJA, Barbara HENDRICKS, Alexandre LAGOYA, Mitsuko UCHIDA, Mstislav ROSTROPOWITSCH.

Il parut donc parfaitement normal qu'une année-anniversaire méritât un concert de clôture extraordinaire: tel fut le cas avec l'ORATORIO de NOEL, – BWV 248 – de Johann-Sebastian BACH, offert en la

Basilique epternacienne, audition prestigieuse à laquelle concoururent les Solistes Européens LUXEMBOURG, des solistes des "Berliner Philharmoniker", des "Bamberger Symphoniker", du "Symphonie-Orchester des Bayerischen Rundfunks", ainsi que les solistes du "Trompetenensemble Reinhold FRIEDRICH".

La partie vocale fut assurée par le "Süddeutsches Vokalensemble", membres également des Choeurs des "Bamberger Symphoniker".

Les solistes vocaux furent l'admirable Soprano argentine Veronica CANGEMI, notamment dans "Er ist auf Erden kommen" ou encore "Herr, dein Mitleid, dein Erbarmen", unie au vélocité et emphatique bariton Rodney GILFRY; la mezzo-soprano irlandaise Alison BROWNER, qui

fit de "Bereite dich, Zion" un joyau de chaleur – et de diction musicale; l'Evangéliste, présenté par le ténor Markus SCHAEFER, voix claire et admirablement "positionnée" dans "Bricht an, oh schönes Morgenlicht", alors que le ténor chilien Rodrigo ORREGO fit l'unanimité également, notamment dans "Frohe Hirten, eilt, ach eilt!", entrée en matière difficile, mais très réussie.

Brillante direction de Rolf BECK, l'intendant des "Bamberger Symphoniker" pour l'oeuvre magistrale de J.S. BACH: l'Oratorio de Noël fait partie d'un triptyque d'oratorios – Noël, Pâques, Ascension –, compositions mondialement appréciées et écrites vers 1734-1735; leur caractéristique commune réside dans une action continue, exposée dans l'Oratorio de Pâques par un jeu dramatique de

personnages, dans les deux autres par un récitant, l'Évangéliste, BACH ayant recouru dans les trois oeuvres à des compositions antérieures. Ainsi, dans l'Oratorio de Noël, il choisit ses données dans plusieurs oeuvres disparates, afin de les intégrer dans la nouvelle oeuvre aux passages appropriés; malgré ces emprunts "personnels", une originalité indéniable reste acquise à la composition: oeuvre d'une beauté extraordinaire, six cantates magistrales composant les piliers de l'Oratorio: récits de la naissance de JESUS, événements ayant trait aux bergers, à la Circoncision et aux Rois Mages.

L'oeuvre intégrale durant plus de trois heures, à ECHTERNACH on avait pris l'excellente option de la jouer en deux jours: le premier soir, les trois premières cantates et la finale, la seconde soirée la première et dernière cantates, entourant la quatrième et la cinquième.

L'exhortation à la joie de la naissance du Christ, exprimée d'emblée par les choeurs, fut monumentale: "Jauchzet, frohlocket!", partie d'audition qui présageait d'une soirée musicale extraordinaire, inoubliable! Les rythmes et volumes des choeurs furent parfaits, les ensembles de cuivres résonnèrent purs et "poignants": l'allégresse de la naissance en fut, et dès le moment où l'Évangéliste Markus SCHÄFER marqua les textes bibliques de sa voix claire, mélange de finesse et de force, - légèreté précise et "poids vocal" savamment dosé - le mystère de Noël et la chaleur humaine qui en découle fut réellement présente en la Basilique d'ECHTERNACH.

Le choral mondialement connu "Wie soll ich dich empfangen" produisit frissons et ravissement à une assistance recueillie au maximum, les superbes beautés musicales dans "Herrscher des Himmels, erhöre das Lallen" en valurent

autant comme cadre de la troisième partie; l'aria-duetto "Herr, dein Mitleid, dein Erbarmen", où la voix cristalline de la Soprano CANGEMI s'unit harmonieusement au bariton magistral de Rodney GILFRY fut un autre passage sublime. Et il y en eut d'autres, bien d'autres.

Rien que la quatrième partie de l'oeuvre de BACH aurait justifié tout déplacement vers la ville du Festival éternacien: magnifique chœur d'entrée, passage par l'étonnant air de soprano avec écho jusqu'à la prestation du ténor, - en cette partie, difficile entre toutes -, l'auguste chœur final: tout fut bien davantage que réussi! Grandiose clôture pour ce que fut un Festival 1995 extraordinairement riche, précieux, et l'auditoire des soirées ne s'y trompa point: des applaudissements spontanés, riches, à ne plus en finir presque...

L'Artiste Edward STEICHEN: l'Homme et son Oeuvre - Film documentaire par Claude WARINGO

L'Année 1995, l'Exposition "Family of Man", la grande revue photographique "Bitter Years" - autant de bonnes raisons pour réaliser un film documentaire sur l'artiste Edward J. STEICHEN, natif de BIVANGE au canton d'ESCH-sur-Alzette; effectivement, cette pellicule culturelle fut réalisée, mais plutôt par hasard, le premier projet du régisseur Claude WARINGO datant déjà de... 1989: c'est en effet par pur intérêt culturel personnel que le portrait de l'artiste E.J. STEICHEN est réalisé: l'Homme et son Oeuvre, un moyen-métrage présenté début décembre 1995, en présence de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE.

Personnage complexe

L'intérêt de Claude WARINGO, quant à la réalisation d'un documentaire sur un photographe luxembourgeois de renom, tomba presque fatalement sur STEICHEN, sur la vie duquel le réalisateur commença à rechercher systématiquement: interviews avec des gens qui connotaient encore STEICHEN, images impressionnantes qui offrirent de nombreuses facettes peu connues ou alors latentes jusque-là, dont sa réelle "phobie" pour la photographie, en passant par de multiples étapes d'activités jusqu'à l'époque, où Edward J. STEICHEN commençait à influencer personnellement le

7^e Art, avant de prendre valeur-phare en photographie surtout, complémentairement au cinéma, ces "photographies en ballets"...

Le film de WARINGO se garde bien d'idéaliser le personnage STEICHEN ou même de l'élever sur un socle hors et au-dessus du "commun des mortels"; Jeanne STEICHEN, l'épouse, est très franche et très directe en ce qui concerne la présentation plus personnelle de son illustre mari: celui-ci aurait été un égoïste, ne travaillant et ne vivant que pour son seul engagement artistique, attendant de son entourage une compréhension et un accord les plus totaux.

Cette prise de position ne visa nullement une détérioration ou même quelque critique méchante vis-à-vis de l'artiste STEICHEN, mais bien plus ces avis caractérisent encore un homme accaparé complètement par un art, une profession, des travaux et les recherches qui l'envoûtaient proprement.

Tous les témoignages font par ailleurs ressortir la fascination réelle qu'exerçait sur une chacune, sur un chacun des témoins directs le "personnage STEICHEN", une rencontre ou quelque échange professionnel et artistique avec lui ayant toujours laissé traces, indélébiles et marquantes.

Bien plus encore, par-delà du très large cercle de ses connaissances directes ou encore amis, STEICHEN fut un artiste reconnu et des plus sollicités, pour toute grande rencontre cadrant directement ou même de loin avec son art de prédilection: c'est ainsi qu'il fut hôte à l'Exposition Universelle de PARIS en 1937, qu'il fut présent aux funérailles de RODIN.

Le Film

Claude WARINGO prend soin de présenter l'artiste STEICHEN projeté dans un entourage dans lequel il vivait ou dans lequel il pouvait avoir eu un passage mémorable, caractéristique et pouvant avoir causé quelque inspiration...

Bien des scènes du film ont été réalisées à l'intérieur ou aux abords immédiats de l'ancienne Villa des STEICHEN, dont un autre photographe est actuellement propriétaire, le réalisateur s'étant évertué à retrouver et à reproduire des motifs qui, en son temps, furent particulièrement chers à STEICHEN ou à son épouse: le jardin avec sa verdure, - projetés par l'artiste lui-même, finalement le petit lac artificiel.

Aspects commerciaux de l'art d'Edward STEICHEN: ils ne sont pas omis dans le film, de même encore que les différences de vues, fondamentales et à priori

analysées par STEICHEN et son tuteur STIEGLITZ; ainsi, STEICHEN défendit vis-à-vis de son antagoniste le point de vue que l'obligation de vendre devait augmenter les forces créatrices, l'argent, par ailleurs, restant un mal nécessaire. Influencé par la pratique dans l'art filmé, – où la vente devient postulat absolu –, Edward STEICHEN plaça sur un pied d'égalité les aspects créateurs de l'art et les approches commerciales y relatives, indispensables à son gré. Autre connexion de STEICHEN avec le film : la multiplicité des portraits de stars établis ou de nouvelles "comètes montantes": Maurice CHEVALIER, Charles CHAPLIN ou encore Gary COOPER s'y trouvèrent en bonne place, de même que la GRETA-GARBO-Story avec ses multiples portraits, s'y retrouve intégralement, vu le matériel d'origine qui en subsiste encore. Les dernières années, Edward J. STEICHEN se fit de plus en plus souvent preneur d'images filmées,

produisant et reproduisant un bel arbre de son jardin: relations profondes avec la nature, peut-être plus profonde à l'occasion qu'avec certains hommes qu'il rencontrait fortuitement...

Notoriété aux États-Unis

Créer ou recréer les émotions émanant des photos de STEICHEN, – tous les genres confondus – tel fut l'objectif majeur du documentaire de WARINGO, présentant à côté ou dans l'oeuvre même également l'homme avec ses forces et faiblesses, réalisant en fin de compte une fine peinture caractérielle, tous les aspects d'une recherche de longue haleine, patiente, se trouvant "empaquetés" dans la situation de vie parlant de par elle-même...

Le film, réalisé en coopération avec RTL-Production, avec FRANCE 3, la Compagnie RTBF, finalement avec BRT, assure une diffusion ample, inter-

nationale, des présentations à l'un ou l'autre des Festivals du Film étant pareillement envisagées. Mais c'est encore aux États-Unis d'Amérique, où ses expositions de "Family of Man" ont produit des impressions, sinon des empreintes rémanentes, qu'Edward STEICHEN, – fils de BIVANGE, où une plaque-médaille rappelle sa naissance – est et semble rester le plus connu, le plus apprécié; chaque deuxième chauffeur de taxi, nous a-t-on dit, connaît le nom d'Edward J. STEICHEN. De là à penser que le "rouleau filmé" STEICHEN puisse passer dans les foyers américains, – par TV dans les mois ou années qui passeront –, il n'y a plus qu'un petit pas, qu'allègrement, nous franchissons, fût-ce par conviction que la "bande" en vaille la peine, fût-ce encore par un brin de patriotisme bien de chez nous, – pardonnable? – au moins compréhensible...

“LUXEMBOURG, Ville Européenne de la Culture 1995”: Belle Clôture par une brillante soirée de Concert, au Théâtre du Millénaire, vendredi, le 22 décembre 1995

On avait promis 525.600 minutes d'émotions culturelles dès l'été 1994, à l'époque où un premier coordinateur général avait démissionné de son poste à "LUXEMBOURG, Ville européenne de la

Culture 1995"; méritoirement, Claude FRISONI avait suivi l'invitation du Ministre délégué aux Affaires culturelles d'alors, Madame Marie-Josée JACOBS à cette vacance de poste qui, en son

temps, avait causé des émotions sur quelques jours !

Mais c'était mal connaître le dynamisme, la serviabilité, finalement l'engagement culturel et humain d'un Claude FRISONI que de douter du riche et heureux cheminement de celui-ci dans sa programmation générale, généreusement appuyé qu'il fut par le Comité directeur de l'A.s.b.l. LUXEMBOURG 95, sous présidence alternative de Mmes Marie-Josée JACOBS et Erna HENNICOT-SCHOEPGES pour le Gouvernement et Madame le Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER pour la Capitale; l'équipe technique du Comité exécutif, elle aussi, mit des "bouchées doubles" en matière engagement, disponibilité et potentialités, – admirables et admirés!

Quelque cinq cents manifestations culturelles cadraient avec la programmation générale, celle-ci, à dessein, ayant visé des "high lights" pour les agglomérations citadines majeures, comme de "hauts-lieux" culturels par décentralisation, un peu partout dans le pays...

La multiplicité des spectacles en fut, la richesse de l'offre s'adressait à une chacune et un chacun, toutes les disciplines culturelles eurent droit de cité en plein



Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE est accueillie par le Coordinateur général Claude FRISONI, par le Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER, par le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES et le Directeur Jeannot COMES.

air, sous chapiteaux ou dans les instituts et centres culturels citoyens, régionaux ou communaux, les artistes autochtones comme de grandes stars étrangères assureraient une palette inédite, haute en couleurs et en émotions rares, bien des spectacles affichaient "complets" bien avant la date – à l'instar de ce qui se trouve de par le monde! –, la publicité fut très honnête, l'assistance populaire dans l'ensemble bien meilleure qu'on avait pu l'escompter à priori.

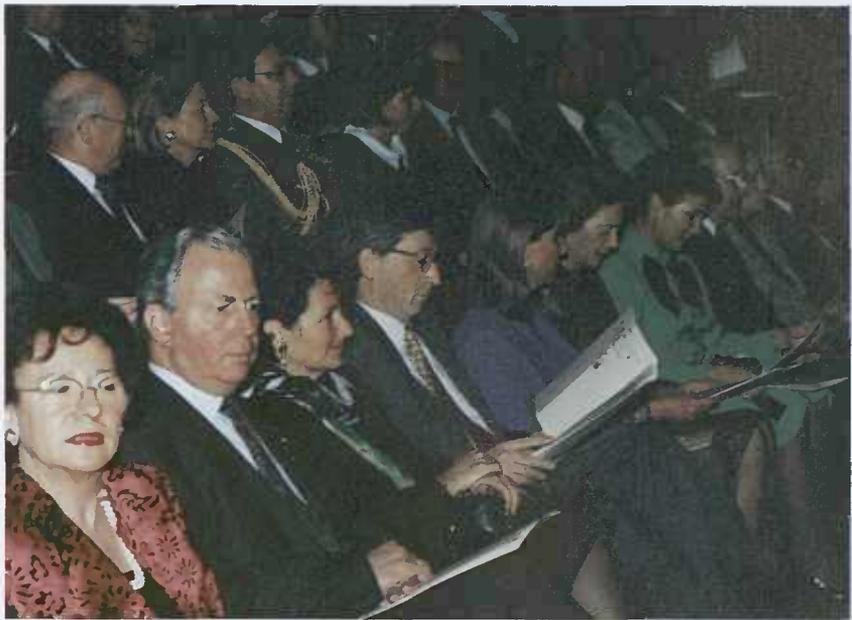
Logiquement, tous les spectacles offerts ne connurent pas les mêmes faveurs côté "public-assistance", l'offre s'étant, par moment, avérée être trop riche pour un "réservoir" d'intéressés culturels régionalement ou localement restreint: confirmation pour ce que l'on savait il y a belle lurette; toujours est-il qu'il s'est confirmé que les "grands" événements culturels savent faire "bouger" la foule, la très grande masse des intéressés et autres curieux de connaître... Dans cet ordre d'idées, on saluera encore le projet gouvernemental quant à la réalisation du nouveau centre culturel polyvalent à KIRCHBERG, dont la contenance répondra aux exigences des très grands jours...

Il convient de relever, à côté des événements qui connurent les toutes grandes faveurs du public, l'apport culturel assuré par les Ambassades de pays diplomatiquement représentés au Luxembourg: ces offres particulières et de grande valeur culturelle, instructives ou encore divertissantes, ont assuré à l'Année '95 une diversité et une richesse peu commune, de sorte que LUXEMBOURG a pu solliciter, à juste titre, le qualificatif de "Ville de toutes les Cultures".

1,2 million de visiteurs, spectateurs ou auditeurs ont vécu ce que l'année 1995 offrit en spontané, en précieux, en divertissant, en extraordinaire, en populaire ou en inédit – ce qui, certes, n'est pas peu de chose, à côté des expériences, nouvelles reconnaissances et conclusions qu'on pourra, saura et voudra en tirer pour l'avenir. L'année culturelle 95 connaîtra une suite, toute engendreuse qu'elle fut pour l'instauration d'un débat culturel suivi, emphatique...

En présence de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE

La cérémonie de clôture de l'Année culturelle eut lieu au Théâtre municipal, où Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE fut accueillie par Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture; Mme Lydie WURTH-POLFER, Député-Maire; M. Jeannot COMES, Directeur du Théâtre du Millénaire et Claude FRISONI, Coordinateur général à "LUXEMBOURG '95". Aux rangs des hôtes d'honneur, on



Des Hôtes entourant S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE: Madame Danièle SANter et le Président de la Commission de l'U.E. Jacques SANter; Madame Christiane JUNCKER et M. le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Député-Maire Lydie WURTH-POLFER, Présidente en exercice à «LUXEMBOURG 95», le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES; le Président de la Chambre des Députés et Madame Jean SPAUTZ; M. Pierre FRIEDEN, Echevin de la Ville

remarqua encore M. Jacques SANter, Président de la Commission Européenne à BRUXELLES; MM. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés; Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre; Mgr. Fernand FRANCK, Archevêque de LUXEMBOURG; Lellos DEMETRIADES, Maire de Nicosie; - Jens KRAMER MIKKELSEN, bourgmestre de la ville de COPENHAGUE; les délégations des corps diplomatique et constitués, députés et maires, les responsables

de l'organisation tout au long de cette année 1995.

Dans leurs allocutions respectives, M. Claude FRISONI, Madame Erna HENNICOT et Madame Lydie WURTH rendirent tout d'abord un fervent hommage à la Famille grand-ducale: en accordant Leur haut patronage à "LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995", les Souverains ont témoigné de leur très vif attachement à la vie culturelle du pays et Ils ont largement contribué



Claude FRISONI: «...conféré à la culture un nouveau statut de notre réalité sociale»



Erna HENNICOT-SCHOEPGES: «...pérenniser les initiatives multiples...»

à ce que la grande entreprise de 1995 devienne un succès certain.

Le coordinateur général de LUXEMBOURG '95", – un Claude FRISONI visiblement ému – en tant que premier

intervenant à la soirée académique, exprima de chaleureux et bien sincères remerciements à tous les collaborateurs au sein de l'Asbl '95, grâce au généreux dévouement, à la belle endurance, à l'étonnante inventivité desquels il fut

possible de venir à bout d'une tâche difficile, pesante, ceci dans la meilleure atmosphère de convivialité et dans un esprit d'équipe sans failles.

Côté réalisations artistiques et créativité autochtone, LUXEMBOURG '95 n'aurait pas connu de réussite s'il n'y avait pas eu les centaines d'artistes engagés et inventifs à souhait, qui présentèrent un nombre réellement impressionnant de projets spécialement conçus et mis sur pieds pour 1995. Il s'avérerait difficile, sinon impossible, d'évaluer le temps délibérément sacrifié aux préparations, aux heures de répétitions, comme encore l'obstination de l'artiste de mener à bon port et à bien son projet, ses soucis financiers ou encore logistiques." Ces épines-là, conclut Claude FRISONI dans cet ordre d'idées, c'est le devoir d'une société d'en prendre sa part; parce qu'une société s'honore en honorant ses artistes".

Quant aux premiers enseignements à tirer de cette Année culturelle, le Coordinateur général de l'Asbl '95 a d'emblée relevé la formidable mobilisation autour de la Culture, la dynamique créée par cet événement hors pair, la culture s'étant avérée être un facteur d'adhésion. Elle aurait réuni les gens de toutes



L'imposant ensemble vocal et instrumental sur une scène qui s'avéra être «un peu juste»: grande audition sous la conduite d'Alexander DMITRIEV.

les couches sociales, de toutes les générations et de différentes provenances linguistiques. Considérée sous cet angle particulier, cette qualité de rassemblement tiendrait d'une nouvelle citoyenneté européenne. Toutes ces composantes mises en compte, la dynamique créée de la sorte aurait conféré à la culture un nouveau statut dans notre réalité sociale.

Et Claude FRISONI de conclure sur le franc espoir que ce 22 décembre ne soit pas un point final, mais une ouverture "sur une suite qui reste à écrire", – tout ayant "sa fin", – "ou alors faut-il interpréter le mot fin dans son acception de finalité? Les meilleures choses, dès lors, ayant ou devant avoir une fin, – il conviendrait d'interpréter et d'entendre: fin, – un but, un objectif!"

Pérenniser les initiatives

D'aucuns ayant craint, avant le "démarage de l'Année '95" que le Grand-Duché ne fût trop petit pour affronter le défi d'une Année culturelle, souligna le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES en début de son intervention, – ces esprits chagrins se seraient trompés, le Luxembourg ayant vécu une année extraordinaire, une année devenue proprement catalyseur d'innombrables initiatives culturelles, précieuses et à grand rayonnement; "fruit d'une décision politique d'abord, Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995" serait très vite venu habiter les esprits et les cœurs de tous les habitants du pays, beaucoup de citoyens s'étant laissé tenter, sinon séduire par la culture, y prendre goût: multiples points de rencontre pour des milliers et des milliers d'hommes, de femmes, jeunes et moins jeunes, – l'offre extrêmement riche et variée, grâce encore à une meilleure communication et information, ayant valu succès et rayonnement. Par ailleurs, l'énumération de projets concrets, initiés ou décidés en 1995, fut belle: oeuvres littéraires, musicales ou d'arts plastiques, les nouvelles infrastructures telle la Maison SERVAIS/Centre national de Littérature, l'ancien CASINO des Bourgeois, le Circuit WENCESLAS, la salle de musique classique, le centre de concerts pour Jeunes, le Centre d'Art contemporain remis "sur rails", l'annexe à la Bibliothèque Nationale de LUXEMBOURG, le Musée de la Forteresse...

Le Ministre a encore relevé "de nouvelles habitudes", telle la billetterie centrale, désormais institutionnalisée; le calendrier culturel mensuel, mais encore et surtout la coopération et les planifications étroites entre les services publics d'État et ceux de la Ville de LUXEMBOURG, coopération précieuse qui devrait pouvoir connaître continuité, après la création d'une Agence de la Culture.



Le Ministre Erna HENNICOT-SCHOEPGES, entouré par son homologue chypriote Mme Claire ANGELIDES et le Maire de NICOSIE, M. Lellos DEMETRIADES

La République de CHYPRE

Le Ministre souligna l'importance du Jumelage de LUXEMBOURG'95 avec NICOSIE, la capitale de la République de CHYPRE, où, du 15 septembre au 15 octobre dernier, le Mois culturel aurait permis de découvrir une capitale et une île, marquées par une très ancienne culture, riche, précieuse. Dans cet ordre d'idées, Madame HENNICOT se dit doublement ravie de pouvoir accueillir en l'occurrence sa collègue-Ministre de

la Culture chypriote, Madame Claire ANGELIDES, de même que le Maire de NICOSIE, M. Lellos DEMETRIADES.

L'oratrice a terminé sur de très vifs remerciements à l'adresse des prédécesseurs René STEICHEN et Marie-Josée JACOBS, Ministres délégués aux Affaires culturelles de 1989 à janvier 1995, de même qu'aux coordinateurs G. WAGNER et Cl. FRISONI, finalement aux coopérateurs au niveau de l'Asbl et du Comité exécutif technique.



Le Flambeau de la Culture européenne repris, pour 1996, par COPENHAGUE, Madame Lydie WURTH-POLFER remet un objet d'art en cadeau à Monsieur le Bourgmestre de la capitale danoise.

Le Maire de NICOSIE Lellos DEMETRIADES prit la parole pour féliciter vivement LUXEMBOURG pour le succès percutant à l'année culturelle, avant de souligner que NICOSIE, malgré ses problèmes politiques, vivrait – "il reste que c'est la culture qui fait la vie", souligna M. DEMETRIADES à sa conclusion.

Une contribution au débat culturel

Dernière oratrice à prendre la parole, le Bourgmestre de la Ville de LUXEMBOURG, Madame Lydie WURTH-POLFER, s'est dite réjouie que l'année 1995 ait très largement contribué au débat culturel.

Plus d'un million de spectateurs et d'auditeurs ayant assisté à quelque 500 manifestations culturelles d'envergure, LUXEMBOURG '95 aurait documenté qu'il existe une très forte demande en matière culture, tant dans l'absolu que dans la variété requise. L'aspect "Ville de toutes les cultures" et la multiplicité de l'offre, – la panoplie culturelle étant allée de la musique classique et du grand spectacle à la fête populaire – l'accès à la culture ayant de ce fait été facilité à tous les groupes sociaux, comme aux personnes de tout âge ou des goûts et attentes les plus divers. Si les enseignements "philosophiques" et autres analyses théoriques avaient eu leurs valeurs "sui generis", l'acquis en connaissances et expériences pratiques surtout aurait été de valeur, précieux; de ces faits, il conviendrait de consolider, de valoriser et d'étendre avec détermination".

Côté capitale et perspectives directes pour 1996, le Député-Maire a annoncé l'ouverture solennelle du Musée d'Histoire de la Ville de LUXEMBOURG vers la pentecôte de l'année, un institut culturel autour de la réalisation duquel concepteurs et autres spécialistes-experts se seront affairés pendant des années; mais en tout état de cause, le musée sera un rare joyau de par sa conception même, comme par la substance culturelle et historique qu'il mettra en valeur.

Au Centre de la Ville, la "Grande Tempérance", oeuvre de Niki de SAINT PHALLE et qui fut acquise grâce aux mécènes et à la trésorerie municipale, restera un authentique témoin de ce que fut une année 1995 formidable, riche en couleurs et en beautés, en émotions pures, en idées...

Aussi le premier magistrat de la capitale n'a-t-il pas omis de remercier chaleureusement les instances gouvernementales et municipales, le coordinateur Claude FRISONI et sa valeureuse "équipe", les artistes et tous les intervenants à LUXEMBOURG 1995, comme les Ambassadeurs également.

COPENHAGUE 1996

On sait que c'est la capitale danoise de COPENHAGUE qui reprendra le flambeau culturel pour 1996; Monsieur le Maire Jens KRAMER MIKKELSON se vit remettre par Madame Lydie WURTH-POLFER un magnifique objet d'art en porcelaine, provenant de la Manufacture VILLEROY & BOCH LUXEMBOURG: une panthère du sculpteur Gust TREMONT.

Concert de Clôture

Quatre-cent quatre-vingts exécutants à l'orchestre, solistes vocaux et autres choristes ont offert, – grandiose spectacle de clôture – le vendredi, 22 décembre 1995 la VIII^e Symphonie de Gustav MAHLER, – compositeur autrichien et chef d'orchestre, né en Bohême, à KALISCHT en 1860. Auteur de lieder et de neuf amples symphonies, le compositeur MAHLER avait conçu cette 8^e symphonie pour une exécution par de très grands ensembles instrumentistes et vocaux, même si la dénomination courante qu'elle porte – "Symphonie des 1.000" – remonte à un organisateur-metteur en scène munichois, à la "première" de 1910. Côté volume et résonance sonore, le "Théâtre du Millénaire" en ville s'est avéré être "trop juste", – une fois encore! Cette restriction technique mise à part, l'audition fut grande, belle, enchantresse.

De mémoire de mélomanes en effet, on n'avait plus vécu cela depuis bien longtemps au Théâtre municipal: ce spectacle musical franchement hors normes a réuni, sous la direction du Chef russe Alexander DMITRIEV, l'Orchestre symphonique de RTL – qui deviendrait l'Orchestre Philharmonique du LUXEMBOURG dans quelques jours! – , l'Orchestre symphonique et Lyrique de NANCY, – côté choeurs encore ceux de l'Opéra d'Etat roumain de CLUJ, le grand SPEE-Chor de TRÈVES, la Société MAÎTRISE de la Cathédrale Notre-Dame de LUXEMBOURG, la Chorale des Jeunes du Conservatoire de Musique de la Capitale, la Chorale du Pensionnat Ste. Famille-FIELDGEN/LUXEMBOURG, ensemble vocal de très grande envergure, et dont le Chef trévirois Martin FOLZ avait assuré la "préparation", travail difficile, mais bien fait, en fin de compte.

Les organisateurs – Théâtre de la Ville, Festival d'ECHTERNACH et Conservatoire municipal – ont présenté de même une très belle "brochette" de solistes, dont Cyprien KATSARIS, – le merveilleux pianiste originaire de CHYPRE, soliste au Festival epternacien bien des fois –, la jeune Roumaine, deuxième soprano Taisa TORDAI, en évidence dans "Mater Gloriosa"; la première soprano

Elena USTINOVA, – figure vocale dominante en scène –, le baryton Carlo HARTMANN, assurant une belle prestation vocale dans le rôle du "Pater Ecstaticus"; "Pater Profundus" le ténor Michael BURT, tout comme John HURST dans le rôle du "Doctor Marianus" assuraient des prestations "solides", chaudes.

Dans "Mater Gloriosa" notamment encore, l'auditoire écouta une Pierrette OTH-WAGNER plus modeste, alors que les deux alti Lucienne VAN DEYCK et Maria KOWOLLIK en imposaient par leur interprétation "cultivée", de même d'ailleurs que la basse Michael BURT. Soucieux d'interpréter son part conforme au texte-libretto comme à l'idée de MAHLER, le ténor John HURST sut persuader et plaier.

Si la tâche du directeur Alexander DMITRIEV, – l'exquis chef de la "Philharmonie de St-PETERSBOURG – ne fut point aisée, dans l'approche d'unir deux ensembles instrumentistes dans un bloc orchestral, appelé à "rendre" fidèlement la musique de MAHLER et l'esprit de l'oeuvre surtout, le directeur réussit complémentaiement encore à souder les choeurs, au point que l'audition, dans l'ensemble, fut "conforme", avec les restrictions faites quant au volume sonore de la salle de spectacle et l'espace exigü des choeurs, proprement "encastés" derrière l'ensemble instrumental. De ces faits, la monumentalité sonore fut probablement insuffisante pour certains passages de l'oeuvre.

Les scènes de "FAUST", le "Veni, creator Spiritus", l'accompagnement orchestral à la scène du "Pater Profundus", les intermezzis instrumentaux, des passages à "Mater Gloriosa" constituèrent des points forts, impressionnants, caractéristiques pour une oeuvre trop rarement donnée, vu les difficultés techniques qu'elle présente et l'impressionnante mise en scène musicale et technique qu'elle suppose.

L'audition constitua le réel point d'orgue pour ce que fut, – pour citer le coordinateur général Claude FRISONI – une "année formidable que nous avons vécue"; la richesse et la multiplicité des points forts n'auront d'égal que la volonté clairement exprimée d'assurer une continuité à des événements, des projets, des visées nouvelles et autres aspirations futuristes, avec les moyens et les potentialités disponibles. Pérenniser les nouvelles initiatives, intéresser et "séduire" encore un public, un auditoire élargis, tel que l'affirmerait l'adage du poète, applicable: "Alles Vergänglichliche ist nur ein Gleichnis-, das Unzulänglichliche, hier wird's Ereignis"...?

Les "TAMBOURS du BRONX", percussion "nature" à grande intensité sous la pluie, le 23 décembre 1995: un final en tambours et feu d'artifice – Place GUILLAUME à LUXEMBOURG

Tout grand tableau méritera cadre exceptionnel, prestigieux: à l'Ouverture de l'Année culturelle 1995, les organisateurs avaient convié à de grandes auditions au Conservatoire de la Ville, comme au Théâtre du Millénaire, l'élément populaire s'étant vécu dans les artères de la capitale, animation en tout genre, en cent lieux et davantage...

Il en fut sensiblement de même à la Clôture '95, où la séance académique se tint au grand Théâtre encore, alors que la note populaire, – une grande prestation rythmique eut lieu en plein centre-ville, à la Place GUILLAUME.

Ce fut en présence de Leurs Altesses Royales la GRANDE-DUCHESSE et le Prince GUILLAUME que l'admirable groupe des "Tambours du BRONX" se produisit devant un public nombreux, ravi et.. bien servi. Ce furent cette fois les "Parapluies de LUXEMBOURG" qui protégèrent efficacement les auditeurs, – principalement des jeunes – contre une pluie assez fine, mais régulière, acharnée: l'eau, pour freiner quelque peu les ardeurs de l'auditoire, n'en enleva rien à la beauté du spectacle.

Inventifs à souhait, fins connaisseurs en rythmes les plus divers, – sous pluie battante au début, les "Tambours du BRONX" réussirent à catalyser l'assistance: dès que sur scène ils se mirent à marteler leurs énormes bidons métalliques, – simples bidons à huile ou essence, qui finalement ne survivent jamais plus d'une audition rythmique-, le "ton" était donné. Les gros gourdins, d'une quarantaine de centimètres de long, s'abattaient, bien rythmés et optiquement plaisants, sur le métal qui résonna de cent, de mille échos, simultanés, changeant, s'amplifiant: le spectacle fut acoustique autant que visuel: par l'étonnante synchronisation de la vingtaine de percussionnistes bien sûr, mais surtout encore par leur accoutrement fantaisiste, où se retrouvèrent pêle-mêle, perfectos et chasubles, shirts en tout genre, lunettes de soleil, coup d'oeil vif ou mine patibulaire, indifférente par intermittence; le groupe fut sonore autant qu'à admirer visuellement!



Traditions et modernité: les «BRONX» font primer rythme et ardeur...

Puisant un certain nombre de leurs thèmes de percussion dans les rythmes ancestraux de "Tambours du BURUN-

DI", les solistes BRONX ont été caractérisés comme étant le groupe emblématique "du modernisme-post-industriel",



Les «Parapluies de LUXEMBOURG»: sous l'averse l'ardeur ne fut point dans les yeux, mais plutôt dans les coeurs et esprits...



Au Concert des «Tambours du BRONX», par un temps peu clément: Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, en compagnie de Madame Lydie WURTH-POLFER, Député-Maire de la Ville et Claude FRISONI, Coordinateur général à «LUXEMBOURG '95»

un qualificatif leur "collant à la peau" depuis la création du groupe en 1987.

Étonnant mélange de tradition et de modernité, le rythme primant tout, le grou-

pe a ravi son auditoire, venu par goût ou par simple curiosité; et malgré la pluie, le spectacle et le message passèrent admirablement – les cafetiers de la place offrant volontiers à boire à toutes celles et tous ceux qui passèrent leurs portes entre 16 et 17 heures, ce samedi-là, où LUXEMBOURG vécut une réelle nouveauté et où l'enthousiasme et la bonne humeur ne le cédèrent en rien à une pluie acharnée, bien de chez nous...

"On est venu vous réveiller" avait dit le "chef" des BRONX en initiant le spectacle peu après 17 heures: l'orage rythmique fut total, et il ne fut point aisé de dire par moment, où l'extase fut la plus grande: en scène ou sous les bien nombreux parapluies..., extase intérieure plutôt, mise en sourdine par les gouttes ruisselant d'un peu partout.

Le final, marqué par la très légendaire "locomotive", et un feu d'artifice qui lui, comme l'ardeur de pas mal de spectateurs-auditeurs trempés, souffrirent assez bien du fait des précipitations incessantes; mais le spectacle y fut, total – imaginons-le, par un beau soleil d'arrière-été. Il est permis de rêver, en attendant de les revoir, de les réentendre, de les "vivre" par belles conditions climatiques...

Il y a 50 ans, dans le «Bulletin d'Information»

Les élections législatives et communales au Grand-Duché de Luxembourg: 21 octobre 1945

La Constitution révisée du 15 mai 1919 a introduit le suffrage universel qui accorde le droit de vote actif et passif à tous les Luxembourgeois, hommes et femmes domiciliés dans le Grand-Duché, âgés de 21 ans accomplis et jouissant des droits civils et politiques.

Sont exclus de l'électorat:

Ceux qui ont été condamnés pour vol, recel, escroquerie ou abus de confiance, faux, usage de faux, faux témoignage, subornation de témoins, d'experts ou d'interprètes, attentat à la pudeur, viol, adultère, bigamie ou pour crime ou délit contre la sûreté extérieure de l'Etat.

Ceux qui ont été destitués de la tutelle pour inconduite ou pour infidélité ou qui ont été exclus de la puissance paternelle; ceux qui sont en état de faillite déclarée et les banqueroutiers; ceux qui sont en état d'interdiction judiciaire et les aliénés séquestrés; enfin ceux qui obtiennent régulièrement des secours d'un établissement de bienfaisance publique.

La qualité d'électeur est constatée par l'inscription sur les listes électorales qui sont des relevés alphabétiques renseignant les noms des électeurs d'une commune.

Ces listes sont permanentes. Mais chaque année il est procédé à une révision. Les personnes ayant atteint l'âge de 21 ans y sont alors inscrites, et celles qui sont décédées pendant l'année passée ou qui ont été condamnées pour un des crimes ou délits sus énumérés en sont rayées.

Pour être éligible il faut remplir les mêmes conditions que pour être électeur, sauf que les candidats doivent être âgés de 25 ans accomplis au jour de l'élection.

La constitution ainsi que la loi électorale du 31 juillet 1924 ont établi un certain nombre d'incompatibilités.

Le mandat de député de la chambre législative est incompatible avec la qualité de fonctionnaire ou d'employé salarié par l'Etat, avec les fonctions de conseillers d'Etat et d'instituteur communal et avec la charge de ministre d'un culte rétribué par l'Etat.

L'acceptation du mandat de député entraîne de plein droit la démission des fonctions, emplois ou charges énumérés ci-dessus.

Dans le droit luxembourgeois les élections sont *secrètes*. Des dispositions minutieuses garantissent le secret du vote.

Elles sont *directes* c-à-d. l'électeur vote pour les candidats aux sièges vacants mêmes.

Les électeurs votent au chef-lieu de la commune ou dans les sections électorales déterminées par arrêté grand-ducal, lorsque celles-ci possèdent plus de cent électeurs.

Pour les élections législatives le pays est divisé en 4 circonscriptions électorales.

Le nombre des députés à élire dans chacune de ces circonscriptions est déterminé d'après la population dans la proportion d'un député pour 5500 âmes.

Pour les élections du 21 octobre prochain sont à élire:

dans la circonscription du Centre	15 députés
dans celle du Sud (région industrielle)	20 députés
dans celle du Nord	10 députés
dans celle de l'Est	6 députés
En tout	51 députés

Ces députés sont élus suivant les règles de la représentation proportionnelle.

Les partis politiques ne peuvent présenter dans chaque circonscription qu'une seule liste comprenant autant de candidats qu'il y a de députés à élire.

Le vote est obligatoire et les électeurs ne peuvent se faire remplacer.

Chaque électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de députés à élire dans sa circonscription électorale. Il peut attribuer deux suffrages à chacun des candidats jusqu'à concurrence du total des suffrages dont il dispose.

L'électeur qui noircit au crayon le cercle blanc de la case placée en tête d'une liste, adhère à cette liste en totalité et attribue ainsi un suffrage à chacun des candidats de cette liste.

Les suffrages ainsi donnés à une liste en totalité ou individuellement aux candidats de cette liste comptent à la liste pour le calcul de la répartition proportionnelle des sièges entre les listes.

Chaque liste obtiendra le nombre de sièges qui lui revient en égard au nombre total des suffrages par elle obtenus par rapport à la somme de toutes les voix exprimées valablement.

Le nombre total des suffrages valablement exprimés est divisé par le nombre des députés à élire, augmenté de un.

On appelle «nombre électoral» le nombre entier qui est immédiatement supérieur au quotient ainsi obtenu.

Par exemple 9 députés sont à élire dans une circonscription dont les électeurs ont émis 320.000 voix.

Ce nombre est divisé par le nombre des députés à élire $(9) + 1 = 10$. Le nombre des voix émises 320.000 est divisé par ce chiffre 10. Le quotient ainsi obtenu de 32.000 et le nombre électoral est de $32.000 + 1 = 32.001$.

Chaque liste reçoit à la répartition autant de sièges que le nombre électoral (32.001) est contenu de fois dans le nombre des suffrages qu'elle a recueillis.

La liste I ayant recueilli 151.000 voix obtiendra ainsi 4 sièges.

La liste II avec 80.000 voix obtiendra ainsi 2 sièges.

La liste III avec 89.000 voix obtiendra ainsi 2 sièges.

Le 9^e siège resté en souffrance sera attribué à la liste ayant obtenu pour chaque siège lui attribué la plus forte moyenne.

Pour apprendre cette moyenne le nombre des suffrages de chaque liste sera divisé par le nombre des sièges qu'elle a déjà obtenus augmenté de un.

Liste I 151.000 : (4+1) 5=30.200

Liste II 80.000 : (2+1) 3=26.666

Liste III 89.000 : (2+1) 3=27.666

Le siège restant sera attribué à la liste I dont le quotient est le plus élevé et qui par conséquent a pu présenter en faveur de ce siège la plus forte moyenne.

Le nombre de suffrages individuels obtenus par chaque candidat détermine le rang des candidats pour l'attribution des sièges échus à la liste sur laquelle il figure.

Le système pour les élections communales est sensiblement le même que pour les élections législatives.

Notons cependant les divergences suivantes:

Celui qui prétend prendre part aux élections d'une commune doit avoir son domicile dans cette commune.

Les conditions d'éligibilité sont les mêmes que pour les élections législatives avec la réserve que les cas d'incompatibilité sont beaucoup moins nombreux et se réduisent aux fonctionnaires dont les devoirs professionnels peuvent les mettre en conflit avec le conseil communal et aux particuliers qui sont personnellement intéressés aux finances communales. Dans les communes qui comprennent une section comptant 3000 habitants au moins, les élections se font pour toutes les sections au scrutin de liste avec représentation proportionnelle (donc d'après le système exposé en haut).

Dans les autres communes la majorité absolue décide de la nomination des candidats.

La majorité s'établit sur le nombre de suffrages émis, déduction faite des billets nuls et des billets blancs.

En cas de ballottage la majorité simple suffit.

Les Partis Politiques

Six partis politiques se sont présentés aux élections législatives: le Parti Chrétien-Social, le Groupement Patriotique et Démocratique, le Parti Ouvrier Luxembourgeois, le Parti Communiste, les Indépendants de la Moselle et les Libéraux, ces deux derniers ne candidate que dans une seule circonscription. Nous publions ci-après les programmes politiques des 4 grands partis tels qu'ils avaient paru dans l'hebdomadaire «Clarté» du 4 août 1945, et disposés dans la même suite que sur les listes électorales.

Le Parti Communiste

Un parti de jeunes! Un parti de foi absolue en l'avenir du Luxembourg! Un parti pur de toute intrigue politique à l'ancienne mode.

C'est cette formation politique d'une qualité neuve et d'une ampleur inusitée dans notre pays, c'est le parti communiste de Luxembourg.

Le parti communiste luxembourgeois, comme ses partis frères, a ses racines dans la philosophie matérialiste des encyclopédistes du XVIII^e siècle, qui trouve son développement dans le matérialisme dialectique de Karl MARX et de Frédéric ENGELS.

Nous sommes par conséquent adeptes du marxisme philosophique qui, dans ses conceptions du monde extérieur n'a pas recours à l'idée du surnaturel, mais qui part du principe que le monde et les lois le régissant peuvent parfaitement être conçus et que notre connaissance des lois de la nature et de la société est réelle et valable. Nous croyons que la connaissance scientifique du monde et de son développement est une connaissance sinon suffisante du moins raisonnable s'approchant de plus en plus de la vérité. Sans trahir nos principes philosophiques, nous sommes partisans d'une tolérance religieuse intégrale. Nous défendons tous les bons citoyens luxembourgeois, ceux qui vont à la messe et ceux qui n'y vont pas. Nous défendons et propageons le matérialisme dialectique de MARX et ENGELS enrichi par LÉNINE et STALINE. Nous l'appliquons comme méthode révolutionnaire de connaissance et de transformation de la réalité! Le parti communiste combat en conséquence toutes les variétés de l'idéologie capitaliste et de l'opportunisme théorique et pratique. Il s'oppose d'abord à toute politique perdant de vue les buts de la classe ouvrière, ensuite la gesticulation et le verbiage révolutionnaires qui discréditent notre mouvement et servent nos ennemis. Notre but est de socialiser les moyens de production et d'échange, c'est-à-dire de changer la société capitaliste et de la transformer en une société collectiviste et communiste. Nous proclamons qu'il est indispensable pour atteindre cet objectif que le pouvoir passe aux mains des travailleurs.

Nous ne nous bornons pas à défendre les intérêts immédiats et futurs des ouvriers, mais nous défendons aussi les intérêts présents et à venir des paysans, des petits commerçants, des artisans, des intellectuels, des employés, de tous ceux qui sont victimes de l'exploitation des trusts.

Nous préconisons un élargissement considérable de la démocratie pour l'ensemble du peuple. Nous combattons tous les préjugés raciaux. Nous entretenons des rapports fraternels avec tous les peuples libres et défendons les principes de la liberté et de l'indépendance des peuples. Pour démontrer la supériorité des principes dont le parti communiste se réclame, il fait connaître aux larges masses les grandioses victoires du socialisme remportées par le parti communiste de

l'U.R.S.S. sous la conduite de LÉNINE et de STALINE. Cela ne s'oppose nullement à la prétention que le parti communiste est un parti national. Nous le sommes en ce sens que nous défendons en toutes circonstances les véritables intérêts luxembourgeois. Le parti communiste n'entend nullement transposer mécaniquement en notre pays telle ou telle expérience de tel ou tel pays, il veut assurer la victoire du socialisme au LUXEMBOURG dans les conditions propres à la situation et au génie national de notre pays. Ce qui ne nous empêche pas de nous enrichir de l'expérience du mouvement ouvrier international. Aussi établissons-nous des rapports amicaux avec les partis des autres pays poursuivant des buts identiques aux nôtres. Mais nous entendons affirmer que nous déterminons librement notre politique et que nous n'admettons aucune pression extérieure quelle qu'elle soit.

Le programme que se propose de réaliser le parti communiste luxembourgeois est, en premier lieu, de libérer le Grand-Duché de la domination des trusts, coupables de trahison, de reconstruire l'industrie en la modernisant, de réorganiser l'agriculture, d'établir les bases d'une culture nationale, d'assurer une véritable renaissance du peuple et de créer un Luxembourg nouveau.

Nous sommes convaincus qu'à l'heure actuelle de grandes responsabilités incombent à la classe ouvrière dont nous sommes le parti. Maintenant que la guerre est finie, la classe ouvrière est appelée à jouer, à la tête de tous les travailleurs un rôle des plus importants. Elle sera le combattant le plus résolu et le plus conséquent dans la lutte pour l'extirpation du fascisme à l'intérieur comme sur l'arène internationale, pour une démocratisation la plus large des principes démocratiques dans la politique intérieure comme dans les rapports internationaux. De l'unité et de la cohésion de la classe ouvrière et de ses organisations syndicales, de leur activité et de leur intransigeance dans la lutte contre les menées des ennemis de la liberté des peuples et de la paix entre les nations dépend pour une grande part le sort de notre pays et le sort de l'humanité dans la période qui vient de s'ouvrir.

Pour que soient résolus les problèmes de l'après-guerre, si complexes et si difficiles, le parti communiste luxembourgeois désire et préconise ardemment un resserrement de la collaboration internationale, et avant tout de l'alliance entre les grandes puissances pacifiques victorieuses. Nous souhaitons que notre pays comprenne les avantages qui lui viendront d'une politique extérieure fraternisant avec toutes les nations victorieuses.

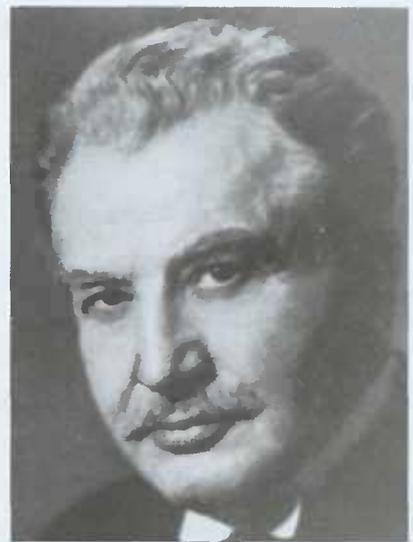
Le parti communiste ira de l'avant fort de ses principes qui garantissent à notre peuple la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme, le fruit du travail



M. Pierre KRIER



M. Pierre DUPONG

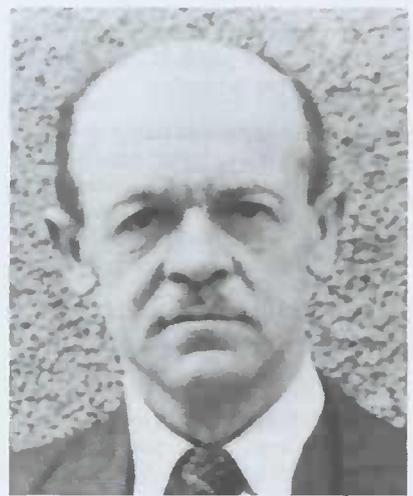


M. Joseph BECH



M. Victor BODSON

*Le 16 novembre M. Pierre
DUPONG fut reçu en au-
dience par S.A.R. Madame
la Grande-Duchesse et Lui
présenta les membres du
nouveau Gouvernement*



M. Nicolas MARGUE



Dr Charles MARX



M. Eugène SCHAUS



M. Guillaume KONSBRUCK

personnel, l'indépendance luxembourgeoise dans une atmosphère de sécurité et de bonheur.

Le Parti Ouvrier Luxembourgeois

(Socialistes)

«Croit-on que nous, socialistes, soyons à court de revendications? Croit-on que nous n'ayons pas, nous aussi, des griefs à formuler contre le Gouvernement? Croit-on que nous n'aurions pas tout à gagner, électoralement, à pratiquer la politique du pire?

Qu'est-ce qui nous empêche de flatter les paysans, de jouer le double jeu, d'entretenir l'agitation dans la classe ouvrière, d'exploiter les mécontentements?

Deux choses nous en empêchent: l'honnêteté politique et le sentiment de notre responsabilité. En matière politique, loyauté signifie avant tout clarté. Clarté dans la définition des problèmes, clarté dans les solutions proposées.

Nous voulons entreprendre un effort de moralisation par la clarté, un effort de clarification par la sincérité.

Nous faisons appel à la raison des hommes, souvent à leur coeur, mais nous ne violentons jamais les consciences. Nous haïssons les masques et les mains onctueuses; et l'hypocrisie et le mensonge; et le Judas et le prestidigitateur.

Mais nous aussi, nous avons la foi. Et au centre de notre action, comme but et non comme moyen, est l'homme; non pas l'homme tout court, mais l'homme vraiment libre. Voilà pourquoi nous détestons l'obscurantisme, voilà pourquoi nous voulons briser les chaînes, voilà pourquoi nous n'acceptons ni dictature ni inquisition.

Nous voulons mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme, nous voulons briser la tyrannie de l'argent, nous voulons créer un homme nouveau par un monde meilleur.

Les principes socialistes

Les richesses, selon nous, sont le patrimoine de tous les hommes, des morts, des vivants, de ceux à naître. Et la jouissance de ce patrimoine n'a pas d'autre fondement que l'utilité sociale et elle n'a pas d'autre but que d'assurer à tout être humain la liberté et le bien-être.

Nous ne pensons pas que cet idéal puisse être réalisé à l'intérieur du régime capitaliste que nous croyons invivable. Ce n'est même pas nous qui l'avons tué, il est mort en engendrant le machinisme. Mais il laisse les hommes corrompus qui vendent leur âme pour trente deniers.

Voilà pourquoi nous voulons une transformation radicale de la société actuelle.

Résultats des élections législatives du 21 octobre 1945 1^{ère} circonscription (Sud)

Bulletins trouvés dans l'urne	58.249
Bulletins blancs	490
Bulletins nuls	1.095
Bulletins valables	56.664
Nombre électoral: 1.089.165 : (20+1) 21 = 52.294	
Liste 1 (Parti communiste)	227.619 : 52.294 = 4
Liste 2 (Parti ouvrier)	335.745 : 52.294 = 6
Liste 3 (Group. patriotique et démocratique)	109.156 : 52.294 = 2
Liste 4 (Parti chrétien-social)	389.324 : 52.294 = 7
Liste 5 (Parti libéral)	36.321 : 52.294 = 0
Après la deuxième opération le siège qui reste à répartir échoit à la liste 4.	

Candidats élus et suppléants

Liste 1	
Urbany	15.649 (élu)
Useldinger	14.811 (élu)
Grandgenet	13.266 (élu)
Schumacher	11.939 (élu)
Moes	11.890 (suppl.)
Steichen	11.833 (suppl.)
Majerus	11.369 (suppl.)

Liste 2	
Krier	21.423 (élu)
Fohrmann	20.977 (élu)
Biever	20.342 (élu)
Netgen	19.221 (élu)
Clemens	18.482 (élu)
Gansen	18.196 (élu)
Rasquin	17.768 (suppl.)
Clement	17.713 (suppl.)
Schreiner	17.561 (suppl.)

Liste 3	
Frieden	7.215 (élu)
Kremer	6.635 (élu)
Lutgen	6.147 (suppl.)
Schreiner	6.070 (suppl.)
Nau	6.056 (suppl.)

Liste 4	
Dupong	28.171 (élu)
Margue	23.166 (élu)
Colling	22.625 (élu)
Rock	22.386 (élu)
Hentgen	22.338 (élu)
Kinsch	21.769 (élu)
Wirtgen	20.416 (élu)
Lommel	19.431 (élu)
Wilhelm	18.984 (suppl.)
Jander	18.308 (suppl.)
Weirich	18.286 (suppl.)

Dans l'ordre économique, nous voulons assurer aux travailleurs, c'est-à-dire à tous ceux qui travaillent – ouvriers, employés, ingénieurs, directeurs, paysans, fonctionnaires, artisans, petits commerçants, mais aussi aux instituteurs, aux professeurs, à toutes les professions libres, aux penseurs et aux savants – l'usage libre et gratuit des moyens de production.

Nous voulons dans l'ordre moral, faire pratiquer une solidarité active et consciencieuse et dans l'ordre politique, la transformation de l'Etat en une administration des choses.

Nous ne nous considérons pas comme les représentants de la seule classe ouvrière, mais de tous les opprimés sans distinction de culte ou de sexe.

Nous croyons que tous les hommes sont solidaires, parce que l'émancipation des

hommes n'est pas seulement une oeuvre nationale, une oeuvre humaine.

Et nous employons comme moyens l'action politique, le développement des associations libres et l'incessante, l'enthousiaste diffusion de notre idéal.

La politique socialiste

Nous ne regardons ni à ROME ni à MOSCOU, nous regardons droit devant nous; nous ne dépendons que de nous-mêmes. Nous nous engageons honnêtement et entièrement. Et nous tenons nos promesses, parfois mêmes celles des autres.

Nous sommes persuadés que la réponse à toute dictature se trouve, non pas dans moins de démocratie, mais dans plus de démocratie. Mais nous croyons que la démocratie politique n'est qu'un leurre, si elle ne s'accompagne pas de la démocratie économique. Pour qu'il y ait une démocratie vraie, il faut que l'Etat soit libéré de la tutelle des grands intérêts industriels et financiers. Pour qu'il y ait vraiment des hommes libres, il faut les libérer de la toute-puissance de l'Etat et de l'insécurité du lendemain. Car nous ne voulons pas nous servir de l'individu au profit de l'Etat, mais de l'Etat au profit de l'individu. Nous faisons de l'individualisme pour les faibles.

C'est dire que nous ne voulons pas enlever leurs fermes aux paysans pour faire des kolkhozes ou des sovkhos; mais pour libérer les paysans en même temps que tous les travailleurs, nous voulons transférer à la collectivité tous les monopoles, tout ce qui est service public et même les industries-clés, les sources d'énergie en même temps que le crédit. Qui oserait dire qu'avant la guerre M. BARBANSON n'ait pas été plus puissant que l'humble M. DUPONG? Eh bien, il faut que cela cesse, il est nécessaire que cela cesse, il est indispensable que cela cesse si nous ne voulons pas que le pays devienne une colonie.

Nous ne voulons pas l'étatisation bureaucratique qui étouffe et tue les hommes; la base de notre économie est la coopérative; nous recherchons la communauté des producteurs. Cela comporte la cogestion des grandes usines par les travailleurs: ouvrier, employés, ingénieurs et intervention des travailleurs dans la gestion de la chose publique.

Nous ne voulons pas prendre aux riches pour donner aux pauvres, nous ne ferions que de nouveaux pauvres et des nouveaux riches. Mais nous voulons généraliser la sécurité économique. Nous voulons libérer les hommes de la misère et de la peur du lendemain. Nous savons que si le travail doit être un droit, il est aussi un devoir. Celui qui ne travaillera pas, avec nous ne mangera pas. Mais nous voulons que tous les Luxembourgeois travaillent dans la joie.

2^{me} ciconscription (Est)

Bulletins trouvés dans l'urne	19.805
Bulletins blancs	124
Bulletins nuls	670
Bulletins valables	19.011

Nombre électoral: 110.048 : (6+1) 7 = 15.722

Liste 1 (Parti communiste)	2.503 : 15.722 = 0
Liste 2 (Parti ouvrier)	7.988 : 15.722 = 0
Liste 3 (Group. patriotique et démocratique)	21.535 : 15.722 = 1
Liste 4 (Parti chrétien-social)	64.045 : 15.722 = 4
Liste 5 (Indépendants de la Moselle)	13.977 : 15.722 = 0

Après la deuxième opération le siège qui reste à répartir échoit à la liste 5.

La démocratie sociale est la condition même de la démocratie politique. C'est là la raison pour laquelle nous voulons que les droits sociaux soient ancrés dans la Constitution à côté des droits de l'homme et de ceux du citoyen.

Et c'est sur ce plan que nous irons au combat aux prochaines élections.

On démoralise un pays quand on le déçoit. Nous avons été déçus, nous ne pouvons pas ne pas l'être. Nous croyons que les problèmes qui se posent au pays restent insolubles dans l'orthodoxie libérale. Pour garantir la survie de la patrie et le bonheur de ses enfants, nous présentons de nouvelles méthodes, en même temps qu'un humanisme nouveau, mais intégral.

Le sort des hommes est entre les mains des hommes. Nous, socialistes, nous vivons les ardeurs et les dégoûts d'un PÉGUY et l'enthousiasme d'un JAURES. L'histoire confirme nos doctrines; pourquoi douterions-nous de la victoire?

Groupement Patriotique et Démocratique

L'idée de donner au pays la possibilité de mettre sur pied un gouvernement capable de résoudre dans un parfait esprit démocratique et patriotique les graves problèmes de l'heure a gagné de plus en plus les esprits et a abouti à la création d'un nouveau parti politique groupant tous les hommes de bonne volonté.

Il n'est personne qui ose contester qu'un retour à la coalition des partis extrêmes actuellement au pouvoir et à la pratique d'une politique uniquement de parti mènerait le pays, par les concessions mutuelles qu'une telle coalition et une telle politique exigent, à la ruine et au désespoir.

Des hommes ayant fait preuve de leur patriotisme et de leur courage dans la résistance, des hommes venus de divers coins de l'horizon politique et des hommes

Candidats élus et suppléants

Liste 3

Schaffner	6.077 (élu)
Wagner	3.829 (suppl.)
Kries	3.046 (suppl.)
Ruppert	2.991 (suppl.)

Liste 4

Bech	15.064 (élu)
Dr. Speck	11.077 (élu)
Thill	10.127 (élu)
Duhr	9.736 (élu)
Klein	9.352 (suppl.)
Braun	8.689 (suppl.)

Liste 5

Decker	4.003 (élu)
Godart	3.737 (suppl.)
Govers	3.361 (suppl.)
Henckes	1.088 (suppl.)

nouveaux ont cru qu'une grande oeuvre serait réalisée, s'il était possible de grouper en toute indépendance et liberté tous ceux qui se sentent, en vrais démocrates, résolus à travailler pour la justice sociale et à ne s'inspirer dans leurs décisions que du bon sens et de l'intérêt général.

La restauration de la patrie est une chose possible et nécessaire. Certes, les difficultés sont considérables et nombreuses.

3^{me} ciconscription (Centre)

Bulletins trouvés dans l'urne	49.380
Bulletins blancs	426
Bulletins nuls	1.488
Bulletins valables	47.466
Nombre électoral: 687.331 : (15+1) 16 = 42.958.	
Liste 1 (Parti communiste)	56.710 : 42.958 = 1
Liste 2 (Parti ouvrier)	177.051 : 42.958 = 4
Liste 3 (Group. patriotique et démocratique)	177.801 : 42.958 = 4
Liste 4 (Parti chrétien-social)	273.754 : 42.958 = 6
Liste 5 (1 seul candidat)	2.015 : 42.958 = 0

Candidats élus et suppléants

Liste 1	
Schneider	5.298 (élu)
Marx	5.031 (suppl.)
Urbany Claire	4.401 (suppl.)
Moes	4.106 (suppl.)

Liste 2	
Kohner	15.843 (élu)
Bodson	15.009 (élu)
Bauer	12.806 (élu)
Neu	12.805 (élu)
van Kauwenbergh	12.193 (suppl.)
Bousser	12.105 (suppl.)
Hildgen	12.043 (suppl.)

Mais un pays qui a fait face comme le nôtre l'a fait à cinq années de tyrannie nazie a démontré au monde et s'est révélé à lui-même, qu'il possédait les richesses spirituelles et morales qui sont la vraie richesse des nations et qui font leur force et leur grandeur. La voie à suivre est toute droite: C'est d'assurer le plus rapidement possible le rétablissement des principes qui sont à la base de nos institutions.

L'heure des solutions pratiques a sonné. Essentiellement elles doivent aboutir à compléter la démocratie politique qui garantit l'égalité de tous devant la loi par la démocratie économique qui confère au travail, devenu majeur, sa part légitime d'influence dans la direction des affaires.

Liste 3	
Hamilus	18.074 (élu)
Diderich	16.353 (élu)
Schaus Eug.	15.010 (élu)
Jacquemart	14.404 (élu)
Osch	13.120 (suppl.)
Dury	11.685 (suppl.)
Wolter	11.627 (suppl.)

Liste 4	
Konsbrück	26.316 (élu)
Frieden	23.183 (élu)
Loesch	21.768 (élu)
Schaus Lambert	19.627 (élu)
Biever	19.433 (élu)
Kasel	19.228 (élu)
Worré	18.555 (suppl.)
Jacoby	18.431 (suppl.)
Welter	16.812 (suppl.)

La tâche dans l'immédiat est lourde. Elle comprend entre autres:

La réorganisation des services de reconstruction sur une base plus large et la définition des responsabilités en vue d'une réalisation mieux ordonnée, plus rapide et plus efficace.

Le châtement rapide et énergique des traîtres et de tous ceux qui, dans les domaines politiques, administratifs, culturels et économiques, ont collaboré avec l'ennemi pour nous subjuguier et anéantir le pays.

La confiscation des bénéfices de guerre illicites.

L'assainissement monétaire par des mesures générales et une répartition équi-

table des charges sans l'arbitraire du «Härteausgleich».

L'abolition de toutes les lois nazies de leur remplacement par des lois de structure luxembourgeoise.

Un appel à la solidarité nationale pour l'indemnisation de toutes les victimes de guerre et le dédommagement intégral des sinistrés.

La revendication d'une indemnité de guerre préférentielle en rapport avec les dommages proportionnellement très élevés que nous avons subis.

L'intervention de l'Etat auprès de nos alliés en vue de la remise en marche prochaine de nos industries les plus vitales; la défense plus énergique de nos droits dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise et la sauvegarde de l'autorité de l'Etat vis-à-vis des concentrations industrielles.

L'amélioration du ravitaillement par le retour à l'équilibre des prix et par l'abolition du marché noir et de la fraude aux frontières.

L'élaboration d'un statut d'équité sociale et de relèvement des classes ouvrières et l'adaptation des salaires, traitements, pensions et allocations sociales et familiales à ce statut.

Et, surtout, le rapatriement rapide de nos jeunes gens passés en Russie et la recherche et le retour de nos derniers déportés.

Le Groupement Patriotique et Démocratique proclame la liberté et la tolérance réelle par le respect des croyances traditionnelles des opinions politiques de tous les bons Luxembourgeois.

Il exprime sa fidélité inébranlable à la dynastie régnante et à notre Auguste Souveraine, Championne de notre Libération, Garante de notre Indépendance, Symbole de la Patrie.

Notre seule ambition est d'être une force d'attaque et de résistance voulant à tout prix refaire le Luxembourg de demain dans la légalité, dans la propreté, dans la justice et dans la liberté.

Le Parti Chrétien-Social

(Parti de la Droite)

Le Parti Chrétien-Social est le successeur et l'ayant droit du Parti de la Droite; sous la direction de chefs éprouvés, sous l'impulsion d'une équipe d'hommes partiellement nouvelle, il en prolonge, dans les temps nouveaux, les traditions de la politique, accentuant plus fortement les tendances sociales. Nous n'hésitons pas à nous appeler «Parti» nous plaçant franchement et sans conteste sur le terrain de la Démocratie. Les partis sont de l'essence même de la démocratie et toute tendance à vouloir réunir tous les citoyens

4^{me} circonscription (Nord)

Bulletins trouvés dans l'urne	31.649
Bulletins blancs	231
Bulletins nuls	963
Bulletins valables	30.455
Nombre électoral: 295.956 : (10+ 1) 11 = 26.906	
Liste 1 (Parti communiste)	8.869 : 26.906 = 0
Liste 2 (Parti ouvrier)	48.241 : 26.906 = 1
Liste 3 (Group. patriotique et démocratique)	58.368 : 26.906 = 2
Liste 4 (Parti chrétien-social)	180.478 : 26.906 = 6
Après la deuxième opération le siège qui reste à répartir échoit à la liste 4.	

La Constituante se composera

- de 25 députés du parti chrétien-social,
- de 11 députés du parti ouvrier luxembourgeois,
- de 9 députés du groupement patriotique et démocratique,
- de 5 communistes, et
- d'un député des Indépendants de la Moselle.

dans un même parti rappelle étrangement des temps révolus. D'ailleurs, on ne créera pas l'union par la confusion, et il faut bien que les partis s'affrontent avec un programme net et déterminé. Toutefois ceci ne signifie nullement que le Parti chrétien-social veuille faire «de la politique de parti» au sens péjoratif du mot. L'intérêt national doit primer les intérêts des particuliers et des groupes et, tout en maintenant et en défendant ses principes, le Parti chrétien-social est prêt à collaborer avec tous les hommes de bonne volonté à l'exécution d'un programme national de réalisations immédiates. Loin de vouloir contester ou suspecter le patriotisme des autres groupes, sans revendiquer pour lui un monopole, le Parti chrétien-social proclame fièrement son attachement à la Patrie et sa fidélité à la Couronne, se réclamant en cela des nobles traditions de la Droite. Il n'est pas dans nos desseins de mêler la Religion à la Politique; ce serait rendre un bien mauvais service à une grande Cause. Mais l'Eglise a des droits imprescriptibles dans la Cité; nous voulons – pour autant que de besoin – les défendre et les garantir. Nous voulons nous inspirer, dans notre politique, des principes fondamentaux du Christianisme qui est à la base même de notre civilisation occidentale. Nous n'oublions jamais que la tolérance et le respect de toutes les convictions sincères sont le fondement de toute politique honnête.

De nos jours, plus que jamais, la question sociale doit trouver une solution juste et hardie. Le Parti chrétien-social base sa politique sur l'enseignement des Papes, tel qu'il se trouve consigné dans les grandes Encycliques de Léon XIII et de

Pie XI. La personnalité humaine est l'objectif principal et central de cette politique; nos efforts tendent à lui procurer le maximum de bien-être moral et matériel. La propriété privée, corollaire des droits de la personnalité, doit être respectée; mais elle ne saurait avoir une portée absolue et trouve ses limites dans les droits des autres. De plus, la propriété privée doit être organisée de manière à servir le bien commun. Tout homme a un droit au travail et, par réciproque, l'obligation du travail. L'Etat doit garantir l'hygiène du travail, des rémunérations justes et un minimum d'existence à tous les travailleurs. Les professions organisées sont appelées à seconder l'Etat dans ses efforts. Les classes sociales ont le droit de faire entendre leurs réclamations qui seront nécessairement subordonnées au bien commun. La cellule de l'Etat c'est la famille. Protéger la famille et lui permettre de se développer sainement et harmonieusement, c'est de nos jours une des plus nobles tâches des pouvoirs publics. Pour guérir les plaies profondes que les années d'entre-deux-guerres et les années de guerre 1939-1945 ont faites à notre population, l'Etat devra suivre une politique résolue de repopulation. Aide matérielle aux familles nombreuses, encouragement moral, distribution juste des impôts et fixation adéquate des salaires et traitements, voilà quelques-uns des points essentiels du programme à réaliser. L'éducation sera organisée et dirigée par l'Etat, avec l'aide des facteurs naturels appelés à y concourir. Elle ne finira pas au sortir des écoles, mais elle se poursuivra bien au-delà. Dans notre siècle matérialiste, nous voulons réserver une large place

Candidats élus et suppléants

Liste 2

Abens	6.242 (élu)
Weber	6.054 (suppl.)
Risch	5.235 (suppl.)
Hansen	5.059 (suppl.)

Liste 3

Wenkin	10.196 (élu)
Mathieu	8.938 (élu)
Peusch	7.469 (suppl.)
Peffer	6.893 (suppl.)
Juttel	5.125 (suppl.)

Liste 4

Simon	22.885 (élu)
Delaporte	21.135 (élu)
Reuter	21.133 (élu)
Gengler	19.486 (élu)
Wagner	18.385 (élu)
Schmit	17.838 (élu)
Schiltges	16.696 (élu)
Reuter N.	15.990 (suppl.)
Gries	13.659 (suppl.)
Hommel	13.278 (suppl.)

aux Beaux-Arts. L'organisation des loisirs aura nos soins particuliers et nous reconnaissons la grande importance du sport pour le bien-être moral et physique du peuple. Dans tous ces domaines, l'Etat encouragera, dirigera et coordonnera les efforts privés.

La guerre qui a si durement frappé notre petit Pays, a posé un certain nombre de problèmes nouveaux. L'épuration est une opération nécessaire qui doit se faire sans esprit de vengeance, d'une façon juste mais humaine. La reconstruction de nos villes et villages détruits est une question vitale pour notre population; nous devons y apporter des méthodes telles que, avec les moyens à notre disposition, nous puissions atteindre un résultat maximum de temps. L'indemnisation des victimes de la guerre est chose indiscutable; les priorités dans l'indemnisation se feront selon le degré des mérites des victimes et selon l'étendue de leurs besoins.

Sur le terrain des relations extérieures, nous proclamons le principe de la fraternité et de la solidarité internationales. Tout en affirmant et en défendant notre indépendance et notre autonomie, nous reconnaissons nos devoirs sur le plan international. Nous désirons vivre en entente

cordiale avec toutes les Nations qui sont de bonne volonté et nous sommes prêts à assumer les obligations qui nous seront justement imposées par une organisation mondiale garantissant la paix et la prospérité de tous.

Dans tous les domaines de la vie nationale et internationale, le Parti s'inspirera de ses principes chrétiens et sociaux. Et s'il fallait chercher une devise pour résumer son programme, on n'aurait qu'à prendre le mot: Servir.

Tableau Comparatif

entre les élections législatives du 21 octobre 1945 et les élections législatives du 6 juin 1937 resp. du 3 juin 1934.

Sud

	1934	1945
Parti communiste	7,3%	20,73%
parti ouvrier	41,6%	30,57%
parti radical-libéral	14,5%	3,31%
parti Loutsch	2,6%	
parti Mme Geimer	0,1%	
groupement patriotique et démocratique		9,94%
parti de la Droite	33,9%	35,45%

Est

	1934	1945
Parti communiste		2,27%
parti ouvrier		7,26%
groupement patriotique et démocratique		19,57%
parti de la Droite	60,5%	58,19%
Indépendants de la Moselle	39,5%	12,71%

Centre

	1937	1945
Parti communiste		8,25%
parti ouvrier	30,5%	25,76%
groupement patriotique et démocratique		25,87%
parti de la Droite	36,6%	39,83%
parti radical-libéral	16,2%	
parti démocratique	16,7%	
parti Schummer		0,29%

Nord

	1937	1945
Parti communiste		3,00%
parti ouvrier	16,5%	16,30%
groupement patriotique et démocratique		19,72%
parti de la Droite	58,4%	60,98%
parti des agriculteurs et des classes moyennes	6,2%	
parti des paysans, des classes moyennes et des ouvriers	10,2%	
parti libéral	8,7%	

Dès que le résultat officiel des élections fut connu, le Président du Gouvernement, M. Pierre DUPONG s'est rendu auprès de S.A.R. Madame la Grand-Duchesse pour lui présenter la démission du Gouvernement.

Son Altesse Royale commença immédiatement les consultations en vue de la formation d'un nouveau gouvernement. En attendant Elle chargea M. Pierre DUPONG de continuer à gérer ensemble avec ses collègues les affaires gouvernementales.

Après avoir consulté les délégués des différents partis et groupes politiques de la Chambre en vue de la solution de la crise ministérielle, S.A.R. Madame la Grand-Duchesse chargea le 30 octobre M. Pierre

DUPONG de la formation d'un nouveau Gouvernement.

Les pourparlers pour former un nouveau gouvernement commencèrent immédiatement et le 16 novembre M. Pierre DUPONG fut reçu en audience par S.A.R. Madame la Grande-Duchesse et Lui présenta les membres du nouveau Gouvernement qui se compose comme suit:

M. Pierre DUPONG, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement (Administration Centrale, Force Armée, Epuration, Finances),

M. Joseph BECH, (Affaires Etrangères, Viticulture),

M. Pierre KRIER, (Travail, Sécurité sociale, Mines, Reconstruction),

M. Nicolas MARGUE, (Education Nationale, Cultes, Arts et Sciences, Agriculture),

M. Victor BODSON, (Justice, Bâtiments et Voierie, Transports et Electricité),

M. Guill KONSBRUCK, (Commerce, Industrie et Métiers, Ravitaillement alimentaire et industriel),

M. Eugène SCHAUS, (Intérieur, Dommages de Guerre),

M. Alphone OSCH est nommé Commissaire général aux Dommages de guerre,

M. le Dr. Charles MARX, (Assistance Sociale, Santé Publique, Rapatriement, Education Physique).

Programme minimum du nouveau Gouvernement 1945

Pour servir de base à la formation d'un Gouvernement d'union nationale,

- le parti chrétien-social,
- le parti ouvrier luxembourgeois,
- le Groupement patriotique et démocratique,
- le parti communiste

ont convenu du programme minimum ci-après:

I. – Chambre, Gouvernement, Conseil d'Etat, Constitution

- a) La nouvelle Chambre décidera elle-même dans le délai le plus rapproché possible de son caractère et de sa durée après avoir pris l'avis de sa commission de réforme constitutionnelle et du Conseil d'Etat.

La Chambre terminera ses travaux de réforme constitutionnelle au plus tard au cours de sa 3^e session ordinaire.

Des modifications essentielles apportées au système électoral entraîneront logiquement et au plus tard à l'expiration du délai précité, de nouvelles élections générales.

- b) Le Conseil d'Etat sera immédiatement dissous dans sa composition actuelle. Indépendamment de la réforme dont il fera éventuellement l'objet, il sera renouvelé provisoirement conformément à la législation actuellement en vigueur. Les quatre partis expriment le désir que dans sa composition il soit équitablement tenu compte des différents courants d'opinion politiques.

- c) Les pouvoirs spéciaux accordés au Gouvernement en 1938 et 1940 seront annulés par une loi.

En principe le Gouvernement ne pourra gouverner que sur la base des lois votées par la Chambre. De nouveaux pouvoirs spéciaux ne lui seront accordés qu'en cas d'urgence constatée et pour un temps et des matières nettement déterminés. Les arrêtés pris en vertu de ses pouvoirs seront communiqués à la Commission du Travail de la Chambre avant leur mise en vigueur.

- d) Il est admis que chaque parti se réserve le droit de proposer la révision resp. l'amendement des arrêtés pris par le Gouvernement précédent.

- e) Les partis ont convenu de faire inscrire dans le corps de la Constitution les droits sociaux et la sécurité sociale des Luxembourgeois entre autres le droit au congé et à l'instruction, le droit à un minimum d'existence et le droit de libre association syndicale.

II. – Sont considérées comme les tâches les plus urgentes la recons- truction matérielle, financière, sociale et économique

- a) **La reconstruction matérielle.** En premier lieu à l'approche de l'hiver il importe d'envisager resp. de mettre en oeuvre les mesures urgentes qui s'imposent de ce fait. En principe la reconstruction sera poursuivie le plus

rapidement et le plus économiquement possible notamment en éliminant les entraves d'un bureaucratisme excessif. Dans ce but on fera appel dans la plus large mesure et dans une forme appropriée à l'initiative privée dans le cadre de la planification et du contrôle de l'Etat. Ceux-ci devront garantir un traitement égal à tous les sinistrés, éviter des traitements privilégiés et des enrichissements indus au détriment de la collectivité, l'observation stricte des conditions et prix imposés, d'assurer l'exécution des travaux dans les conditions les plus économiques par le recours à leur relaiement par voie de soumission. Il y aura lieu de procéder à une réforme du cahier de charges du contrat de soumission.

b) Problèmes financiers.

1. En vue d'assurer le financement des dommages de guerre matériels et corporels, l'Etat dirigera et contrôlera le crédit par la création d'une commission du crédit. Ce financement devra être réalisé en majeure partie au moyen d'emprunts intérieurs du produit des impôts sur les bénéfices de guerre et le capital de la confiscation des biens ennemis et de ceux des traîtres ainsi que des recouvrements au titre des réparations. On n'aura recours aux emprunts à l'étranger qu'à titre exceptionnel et temporaire.
2. Les dommages de guerre seront réparés intégralement sur la base des prix en vigueur à l'époque du remploi.
3. L'indemnisation des victimes politiques de la guerre doit être réglée d'urgence par voie législative sur la base

des propositions élaborées par l'Assemblée Consultative.

4. La législation fiscale allemande sera abolie et remplacée par une législation de caractère luxembourgeois prévoyant une répartition des charges en proportion des forces économiques du contribuable; elle fixera un minimum d'existence exempté de l'impôt et tiendra compte des charges familiales.

c) Problèmes économiques.

1. Le financement des indemnités de guerre ne sera assuré que par un relèvement du revenu national qui présuppose une intensification de la production. En conséquence il importe d'assurer un approvisionnement prompt et suffisant en matières premières et le maintien de la paix sociale.
2. Nous ferons valoir nos droits à des réparations économiques.
3. Les entreprises de transports en commun seront coordonnées, notre réseau ferroviaire sera unifié et nationalisé après entente avec les gouvernements français et belge moyennant l'octroi d'une juste indemnité aux propriétaires actuels.
4. La législation relative aux chambres professionnelles sera soumise à révision à l'exclusion de tout caractère corporatif ou totalitaire.
5. Il sera créé un conseil national économique qui comprendra des représentants des patrons et des salariés.
6. Les sources d'énergie du pays seront mises au service de l'économie nationale.
7. Le système des subsides accordés à la production sera progressivement aboli pour être remplacé par l'allocation de prix rémunérateurs.
8. La liberté du commerce sera rétablie au fur et à mesure des possibilités éco-

nomiques; il sera élaboré un statut du commerce et de l'artisanat prévoyant entre autres la réglementation de faire le commerce ainsi que l'introduction d'un droit de recours contre les décisions afférentes.

9. Les minières seront soumises à un contrôle économique de l'Etat dans le but d'éviter une exploitation préjudiciable à l'intérêt national.

10. En vue de réaliser la démocratisation de l'économie le personnel ouvrier et employé sera admis à coopérer à la gestion des grosses entreprises à l'instar des réalisations introduites en France et en Belgique.

d) Problèmes sociaux.

1. Le droit légal à un salaire ou traitement minimum sera maintenu.
2. Les traitements et salaires des ouvriers, employés et fonctionnaires seront adaptés intégralement au coût de la vie.
3. Il sera créé un système d'assurance populaire général avec adaptation des rentes et pensions ouvrières aux pensions des employés privés.
4. Les allocations familiales seront généralisées et unifiées par la création d'une caisse de compensation nationale.
5. Les élections aux délégations ouvrières et aux comités des caisses de maladie auront lieu dans le délai le plus rapproché possible.
6. Il sera créé un Office national de la santé.

III. – Questions spéciales

a) **Radiodiffusion.** La radiodiffusion sera mise dans la plus large mesure au service des intérêts du peuple luxembourgeois. Le cahier des charges de l'exploitation de la station d'émission

Radio-Luxembourg devra donner à l'Etat luxembourgeois toutes les garanties nécessaires en vue d'éviter que sa situation internationale ne soit ni diminuée ni compromise.

b) **Armée.** Les obligations contractées au nom de notre pays dans le cadre de sa sécurité internationale seront respectées.

En ce qui concerne les modalités à donner à notre organisation militaire, la Chambre et le Gouvernement rechercheront un accord conforme au caractère démocratique de nos institutions et tenant compte de nos besoins nationaux.

c) **Relations entre l'Eglise et l'Etat.** La bonne entente entre l'Eglise et l'Etat sera maintenue par l'exclusion de toutes questions irritantes. La législation afférente sera appliquée loyalement dans l'esprit dans lequel elle a été conçue.

d) **Epuration.** L'Epuration sera réalisée dans la vie administrative et économique particulièrement aux échelons supérieurs conformément aux règles de la Justice.

Il importe surtout de la mener rapidement à bonne fin.

La poursuite pénale des délits politiques qui risque de s'éterniser devra faire l'objet de mesures législatives urgentes qui devraient tâcher de réaliser en outre une juste uniformité dans les pénalités appliquées aux coupables.

IV. – Politique Etrangère

Notre politique étrangère tendra en accord avec toutes les nations unies à la garantie de la paix et de notre indépendance. Elle évitera tout ce qui pourra mettre notre pays en conflit avec une autre nation.

Discours du Secrétaire Général des Nations Unies Monsieur Javier PEREZ de CUELLAR, le 18 avril 1989: Séance académique du 150^e Anniversaire de l'Indépendance

«Le rôle du Luxembourg et des petits et moyens Pays aux Nations Unies»

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Permettez-moi de vous dire combien je suis heureux d'être parmi vous au moment où vous fêtez le cent cinquantième anniversaire de l'indépendance de votre pays et où vous nous réjouissez des immenses progrès accomplis en un siècle et demi.

Le Luxembourg est, aujourd'hui, l'un des pays les plus stables et les plus prospères de la planète, l'un de ceux où la nature est le mieux préservée, l'un de ceux où les étrangers, touristes ou résidents, sont le mieux accueillis, en somme l'un des plus heureux. Ce succès est dû, pour beaucoup, au fait que, dès l'origine, le Luxembourg a été conduit, par sa taille et par sa géographie, à adhérer aux principes qui ont été inscrits, par la suite, dans la Charte des Nations Unies. Toute son histoire illustre les vertus de la tolérance et de la coopération.

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que l'ONU ait trouvé en lui, l'un de ses membres fondateurs, un fidèle et ardent défenseur. Son soutien lui est d'autant plus précieux qu'elle ne fait pas, vous le savez, de différence entre petits, moyens ou grands pays.

Le préambule de sa Charte proclame la foi des peuples des Nations Unies «Dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites». Plus loin, son article dispose que «l'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres», Principe fondamental qui lui vaut le ferme appui de petits pays profondément attachés à son idéal et, d'abord, au respect du droit international qui protège le faible contre le fort et garantit la sécurité et la stabilité internationales. Le principe du non-recours à la force, qui est le fondement même de l'Organisation des

Nations Unies, est, pour ces pays, plus qu'un idéal, plus qu'une option préférable à d'autres: c'est véritablement une nécessité, un impératif de survie. Aussi bien n'ont-ils pas besoin de réfléchir au danger ou au coût de guerres interminables pour se convaincre de l'absurdité de toute agression armée. Ayant davantage conscience de leur vulnérabilité, les petits Etats ou, du moins, ceux d'entre eux qui se comportent de façon rationnelle, sont naturellement pacifiques et respectueux du droit.

Ils ressentent aussi plus vivement que d'autres la nécessité de la coopération internationale à laquelle vise notre Organisation. Comme la guerre, en effet, l'isolement serait, pour eux, suicidaire. Vivant du commerce international, ils savent le danger du protectionnisme, le bien-fondé de la libéralisation des échanges et l'utilité de l'intégration dans des espaces économiques larges où les conflits ne sont plus concevables et où chacun tire profit de la prospérité de l'ensemble.

Ils mesurent aussi l'importance de la coopération politique régionale et de la coopération internationale qui la prolonge. C'est ainsi que le Luxembourg joue un rôle d'autant plus important à l'ONU qu'il est un membre actif de la Communauté Européenne.

Du fait de leurs nombreux contacts avec les pays voisins et de leur ouverture sur le monde extérieur, les petits pays ont, enfin, l'habitude de la tolérance. Ils sont plus prêts que d'autres à accepter le mélange de cultures auquel tend la société moderne. Rien de plus frappant, à cet égard, que l'attitude du Luxembourg dans le domaine linguistique. Alors que des pays plus puissants ont parfois du mal à se résigner au plurilinguisme, les Luxembourgeois trouvent naturel de parler, outre leur langue maternelle, deux ou trois langues internationales. Ce choix fut fait

dès le départ, alors que la solution de facilité eût été de généraliser l'usage de la langue allemande. En choisissant le plurilinguisme, nul n'a craint alors de porter atteinte à l'identité nationale. Au contraire, la maîtrise de plusieurs idiomes a été considérée, à juste titre, comme un atout pour un peuple dont la vocation est d'unir plutôt que d'assimiler.

Ainsi, on pourrait presque dire que les petits pays sont en avance sur une évolution qui tend à rendre les Etats de plus en plus dépendants les uns des autres. Ils n'ont pas à renouveler leur philosophie politique pour comprendre et accepter les chances et les contraintes d'un monde en voie d'unification. Voilà longtemps qu'ils ont saisi l'absolue nécessité du multilatéralisme et d'un bon fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies pour la maîtrise de notre destin commun.

Fermes soutiens de l'Organisation, ils y jouent un rôle d'autant plus utile qu'ils ont l'expérience de la conciliation et que leurs intérêts tendent à se confondre avec l'intérêt général. Contrairement aux grandes puissances qui sont parfois tentées de croire que ce qui est bon pour elles est bon pour le monde entier, les petits pays savent que leur sort est lié à celui de la Communauté dont ils sont membres. En cas de différend, ils peuvent donc servir d'intermédiaires, d'autant plus dignes de confiance qu'ils sont plus désintéressés. Sans les petits Etats, sans leur clairvoyance et sans l'influence modératrice qu'ils peuvent exercer pour peu qu'ils ne renient pas leur indépendance, l'ONU aurait sans doute plus de peine à parvenir au consensus sur lequel son efficacité est fondée.

Au nom de l'ONU, je tiens donc à remercier le Luxembourg de son appui et à l'encourager à persévérer dans la voie de la coopération internationale qu'il a empruntée avant beaucoup d'autres et sur laquelle il peut guider la Communauté des Nations.

Discours du Secrétaire Général des Nations Unies
Monsieur Javier PÉREZ de CUÉLLAR
le 18 avril 1989
Négoce académique de
l'Université de l'Indépendance

Je suis très honoré de participer à cette réunion et de partager avec vous les réflexions que je fais sur la situation internationale. Je voudrais commencer par souligner l'importance de la coopération internationale et de la solidarité dans la recherche de solutions pacifiques aux problèmes mondiaux. L'indépendance académique est un principe fondamental qui doit guider nos actions et nos décisions. Nous devons nous efforcer de promouvoir la liberté de la recherche et de l'enseignement, ainsi que le dialogue entre les cultures et les civilisations. C'est seulement ainsi que nous pourrions construire un monde plus juste et plus équitable. Je tiens à remercier les membres de l'Université de l'Indépendance pour leur accueil et leur attention. Je suis convaincu que nos échanges et nos discussions contribueront à enrichir nos connaissances et à renforcer notre engagement commun pour la paix et la justice.

LA LIBRE BELGIQUE - LA LIBRE ENTREPRISE, 14 OCTOBRE 1995

Un président grand-ducal pour une autre ARTE

À ne pas confondre avec la chaîne culturelle du même nom, cette ARTE-ci, créée tout récemment, ambitionne de faire de l'art contemporain un outil de communication. Son Président n'est autre que Jean de NASSAU, Prince de LUXEMBOURG.

Le Prince Jean, fils du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de LUXEMBOURG, est un homme d'affaires épanoui. C'est du moins ce qu'il dit. Et, incontestablement, c'est l'apparence qu'il offre. Son port d'attache est PARIS - il est d'ailleurs marié à une française. Ses activités l'amènent à travailler surtout dans la finance - il est administrateur à la Banque Degroof à LUXEMBOURG - et l'hôtellerie: «*nous montons des projets hôteliers «ex nihilo». Ce sont des opérations à haute valeur ajoutée que je trouve passionnantes parce qu'il faut prendre en compte les contraintes immobilières, financières et architecturales, ainsi que les impératifs d'analyse de la demande, de marketing, de segmentation, etc.*».

L'architecture présente l'intérêt tout particulier d'obliger à la conciliation - pas toujours réussie d'ailleurs - entre créativité et nécessité. C'est par ce biais que le Prince Jean - qui recourt dans les affaires à l'identité de Jean de NASSAU - a été sensibilisé à la présence de l'art dans l'entreprise. Il était donc dans de bonnes dispositions, si l'on peut dire, lorsqu'un ancien de Swift, Alain CONTARDO, est venu le trouver avec, sous le bras, une idée originale: utiliser l'art, en l'occurrence l'art contemporain, comme outil de communication dans l'entreprise. En recourant à une technique financière bien connue mais peu utilisée sur le marché d'art, le leasing. Le Prince Jean nous a accordé un entretien.

Monseigneur, Alain CONTARDO est venu vous trouver avec une idée sous le bras. On vous propose souvent des opportunités de ce genre?

Oui. Ce qui faisait l'originalité de la proposition d'Alain CONTARDO, c'était qu'elle associait art et finance. Et qu'elle envisageait le tout comme un outil de communication. C'est une idée qui m'a immédiatement séduit.

C'est par l'architecture, dites-vous, que vous avez été sensibilisé à l'utilisation que l'on pouvait faire de l'art dans la vie économique...

En effet. Mais j'ai aussi un intérêt particulier pour l'art contemporain. Et j'ai eu la chance de vivre dans un environnement familial où l'art a toujours fait partie du quotidien.

Mais Alain CONTARDO vous a soumis un projet d'entreprise...

Indéniablement. Et c'est justement ce qui m'a intéressé. J'ai souvent l'occasion, dans mes activités financières, de voir les avantages que peut offrir le fait de travailler à contre-cycle. La proposition d'Alain CONTARDO allait dans ce sens. Nous avons la volonté, avec ARTE, de travailler à contre-cycle. Quand on est trop conservateur, on tourne le dos au futur. Et quand on se tourne trop vers le futur, on risque d'avoir raison trop tôt.

Sur le marché de l'art aussi ?

Bien entendu. Il y eu une flambée de la valeur des choses voici quelques années. Aujourd'hui il y a un retour à l'équilibre, les investisseurs deviennent de plus en plus prudents.

Et c'est le moment que vous choisissez pour lancer ARTE...

Oui. En fait, ARTE a la vocation d'intervenir sur le marché de l'art pour le refinancer. Mais il faut s'adapter à la réalité du marché. Nous allons nous concentrer sur des objets qui ne sont pas trop chers.

Puisque vous connaissez les mérites du contre-cyclique, auriez-vous lancé ARTE avant 1990, lorsque le marché de l'art était en pleine ascension ?

Très sincèrement, je n'en sais rien. Mais dans l'immobilier, je ne suis pas tombé dans le piège. J'ai tout simplement mis en équation les immeubles que l'on me proposait et j'ai tout de suite constaté que les prix n'étaient pas normaux.

Quelles sont les entreprises que vous visez?

Toutes, même les petites. Notre objectif, c'est d'aider les entreprises à communi-

quer mieux ou autrement en intégrant l'art dans leur démarche. Avec le leasing, un hôtelier, par exemple, peut se constituer en cinq ans une collection de tableaux qui lui permettra de faire la différence avec ses concurrents. Et de se faire connaître dans le monde entier.

A condition de bien choisir les oeuvres...

Évidemment. Mais il y a moyen de réduire le risque en diversifiant. Si vous vous constituez une collection de cent-cinquante oeuvres avec, disons, cinquante artistes différents, la probabilité est bien distribuée et le risque est limité. Vous pouvez aussi associer peinture et sculpture. Mais, bien sûr, il faut du discernement. C'est notre rôle. Il n'y a pas, dans l'art contemporain, la liquidité, les références et les repères historiques qu'offre l'art ancien ou classique.

ARTE a une vocation européenne. Quels sont les marchés que vous convoitez?

Dans un premier temps nous allons nous cantonner à la BELGIQUE, le LUXEMBOURG et à la FRANCE. Nous devons d'abord bien nous implanter dans ces trois pays. Ensuite, nous nous attaquerons à l'ALLEMAGNE, qui est un marché passionnant pour l'art contemporain. On y trouve une richesse exceptionnelle, et dans les musées, et dans les collections privées.

Comment voyez-vous ARTE dans cinq ans, dans dix ans?

Cela dépendra notamment de la manière dont réagira la concurrence. Les banquiers par exemple...

...aucun banquier luxembourgeois n'oserait vous faire ça!

Détrompez-vous (rire). Nous n'avons pas le droit à l'erreur. Notre objectif est d'arriver à faire en sorte que l'oeuvre d'art devienne une part entière dans la communication de groupe. Pour cela, nous avons l'ambition de devenir un des trois leaders du leasing d'oeuvres d'art.

Et pas le leader incontesté ?

Cela coûte cher d'être le leader d'un marché. C'est mauvais pour les marges.

Entretien: Philippe FARCY et Jean BLAVIER.

Appel d'offres

L'objectif que poursuit ARTE, comme le dit ci-contre Jean de NASSAU, est d'intégrer l'oeuvre d'art dans la communication d'entreprise. Pour la renforcer, lui donner un autre tour, la différencier des autres, etc. En même temps, par son activité même, ARTE offre de nouveaux débouchés au marché de l'art (contemporain), ce qui a pour effet de le refinancer.

La technique utilisée est celle du leasing. Ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes lorsqu'on prétend travailler sur plusieurs marchés (BELGIQUE, LUXEM-

BOURG, FRANCE et bientôt ALLEMAGNE), les législations sur le leasing pouvant varier d'un endroit à l'autre.

HORS BILAN

Grosso modo, le système utilisé en BELGIQUE est celui du leasing «hors bilan». Le leasing traditionnel est une opération apparaissant dans le bilan c'est la raison pour laquelle il est réservé aux professionnels tenus de présenter une comptabilité. Mais le système ne vaut que pour les contrats portant sur des biens dont la valeur résiduelle (au terme du contrat) est inférieure à 15 pc (du prix de départ). Lorsque ce n'est pas le cas, l'opération se fait «hors bilan». Cette modification de la réglementation belge sur le leasing est intervenue il y a deux ans, certains ayant tendance à gonfler les valeurs résiduelles au-delà de ce que les autorités considèrent comme le raisonnable.

CHERCHE PARTENAIRE...

Le capital d'ARTE est de 10 millions de francs (luxembourgeois), mais la valeur totale des oeuvres placées en leasing tourne déjà autour de 50 millions. Surtout au LUXEMBOURG, ensuite en BELGIQUE, un peu en FRANCE.

ARTE, comme n'importe quelle société de leasing, doit faire appel au marché des capitaux. «Nous n'avons pas le droit à l'erreur», insiste Jean de NASSAU. Au Grand-Duché. ARTE a choisi la CITIBANK comme partenaire financier pour les opérations dépassant 1 million de dollars. En FRANCE, un accord a été conclu avec la Compagnie financière de Rothschild. Pour la BELGIQUE... un appel d'offres a été lancé. La procédure est toujours en cours.

J. Bl.

FINANCIAL TIMES, TUESDAY, OCTOBER 24 1995

Luxembourg Mighty micro-state flexes its muscles

As European integration moves ahead, the state intends to retain its influence, says Lionel BARBER

LUXEMBOURG is the mighty micro-state at the heart of Europe. A founder member of the European Union, it has exploited deftly the opportunities offered by open borders, free trade, and steady progress toward deeper political and economic integration.

The Grand Duchy's stability and prosperity is a source of admiration and occasional envy among its neighbours: so too, is the country's knack of turning one good idea into reality every 30 years, from modern steel-making, to private banking and the latest successful efforts to develop a cross-border life assurance industry.

Luxembourg's drive to diversify is moving ahead fast with the government-encouraged programme to build up a multi-media sector, partly to relieve some of the country's dependence on the financial sector which contributes Lfr 50 bn (£1.063 bn) to the country's economy, roughly 15 per cent of gross domestic product.

Yet there are clouds drifting in from the Ardennes. The profitable banking industry is starting to complain about the high

taxes and social costs needed to underpin LUXEMBOURG's welfare state.

Unemployment figures have started to creep up. At 2.7 per cent, the jobless rate remains the lowest in the EU but it is still close to a post-second world war record. Traces of long-term unemployment are emerging for the first time in memory.

On the political front, the Grand Duchy is heading into next year's inter-governmental conference (IGC) with a degree of apprehension.

As the EU prepares to review its power-sharing and constitutional rules ahead of the planned integration of central and eastern Europe around the turn of the century, there will be growing pressure to reduce the influence of smaller members, particularly mini-states such as LUXEMBOURG.

Most observers believe that the Grand Duchy is fortunate to have a young, energetic and intelligent man in charge during this tricky period of transition. Jean-Claude JUNCKER took over as Prime Minister at the beginning of this year aged 40, succeeding Jacques SANTER who moved to BRUSSELS as the new President of the European Commission to succeed Jacques DELORS.

«SANTER sent this country to sleep for 10 years, he was the man who could build a consensus,» says an official who knows both Prime Ministers well. Another colleague agrees. «SANTER concentrated on the issues that were most important, and never bothered much about the rest. He took the helicopter view.»

By contrast, Mr JUNCKER comes across as a man in a hurry. As Finance Minister, a portfolio which he has retained, he launched reforms of health insurance and in 1992 completed an overhaul of taxation, reducing the burden on middle-income and small to medium-sized companies, while keeping a tight grip on spending.

His latest target is civil service reform, a tough but necessary measure which has already brought him into conflict with the powerful public sector unions.

One of two children of a steel-worker and trade union militant, Mr JUNCKER is a Christian Democrat with a strong sense of religion and a commitment to defending Europe's social model. Inside the EU club, he has a wealth of contacts and commands respect. Chancellor Helmut KOHL, a fellow Christian Democrat, viewing Mr JUNCKER as something of a protégé, refers to him affectionately as «Junior».

If Mr. JUNCKER has a fault, it is that he is too much of a one-man-show. But the young Prime Minister is determined to keep LUXEMBOURG in the first division of EU member states, particularly in the run-up to the planned monetary union in 1999.

He lists his objectives as stable growth, balanced public finances, high rates of employment and price stability. The fact that LUXEMBOURG is only one of three countries (the others are Germany and Ireland) which are judged by their peers to have met the Maastricht treaty's convergence criteria for Europe and monetary union suggests that he and his country are on track.

Lucien THIEL, General Manager of the Luxembourg Bankers Association, agrees that the figures look impressive. But he points to conflicting pressures facing the Government as it seeks to prune public spending and reduce the tax burden in response to pressure from the corporate sector.

On the one hand, Mr JUNCKER is battling to rein in the benefits of the civil service while not alienating one of the most important political constituencies. On the other, if he bows to the financial sector and lowers corporate taxes, he is bound to face calls to follow tradition and reduce the tax burden on private households by a corresponding amount.

«JUNCKER is showing a lot of courage tackling the problems today rather than storing up trouble for later,» says a civil

servant. «But if he gets it wrong, he could get into trouble.»

A similar battle on pay and conditions is unfolding in the financial sector itself. Mr THIEL claims that union demands combining a general pay increase, an automatic rise for seniority and a reduction in the working week from 40 to 35 hours, would produce a 40 per cent increase in costs over the next two years. «It's absolutely crazy,» he says. «If there's to be an increase, it should only be for performance.»

The unions dispute Mr THIEL's figures, but the outcome of the banking sector's pay round which follows the expiry of an earlier three-year deal - will offer clues as to how serious LUXEMBOURG is about keeping down its costs.

Long-time residents such as Fleming Fund Management have no doubt that the present system of indexation has no place in a highly developed service economy such as that of LUXEMBOURG. «To have one's hands tied at salary review time is madness,» says Tony DOGGART, Fleming Fund Management's managing director.

The question is whether fear of unemployment will affect the negotiating climate. For although LUXEMBOURG's jobless rate is low by EU standards, Mr JUNCKER's worst nightmare is that the country might start importing unemployment from outside its borders.

The LUXEMBOURG economy draws

heavily on skilled labour commuting in and out of the country, but as Mr THIEL points out, freedom of movement could be double-edged. «There are 100,000 people out of work in the area known as the Big Region around LUXEMBOURG, and we have permeable borders. This is a real problem,» he says.

This is one reason why Mr JUNCKER is keen to ensure that social and employment policy is discussed properly at next year's IGC, particularly ahead of the planned move to monetary union.

To this end, Mr JUNCKER is taking advantage of the fresh spirit of co-operation with Belgium and the Netherlands which has developed under the leadership of Jean-Luc DEHAENE, the Belgian Premier.

The BENELUX trio recognise the risks of a big power carve-up between FRANCE, GERMANY and the UK in 1996. Their calculation is that it is better to move in concert than go solo in Europe. LUXEMBOURG's own strengths should not be underestimated.

From the 1970 WERNER PLAN on monetary union, to the 1985 single European Act, as well as large chunks of the MAASTRICHT TREATY, a handful of resourceful political minds stamped LUXEMBOURG's blend of consensus on the process of European integration. There is no reason to suspect that it will be any different the next time around.

HANDELSBLATT, 26.10.95

LUXEMBURG / Die europäische Währungsunion wirft Schatten

Der Bankenplatz steht vor neuen Herausforderungen

Von KLAUS C. ENGELEN

Verschärfte Londoner Konkurrenz, deutsche Steuerfahnder und wachsende Kapitalabflüsse in die SCHWEIZ haben das Selbstbewusstsein und die Zuversicht der Banker bisher wenig tangiert. Mit Anpassungsbereitschaft und Europa-Enthusiasmus bereiten sie sich auf die Währungsunion vor.

Fünfzig Jahre nach dem Ende des Zweiten Weltkriegs ist 1995 ein Jahr nicht abreisender Jubiläumsfeierlichkeiten.

Daß auch das Großherzogtum LUXEMBURG, das wir Deutsche in erster Linie als den Bankenplatz für die private Vermögensanlage und das von Mindestreserven freie Eurokreditgeschäft wahrnehmen, immer noch an manchen Schrecken und Greuel jenes Krieges zu tragen hat, wird hierzulande leicht übersehen.

Dass ein junger luxemburgischer Premierminister wie Jean-Claude JUNCKER – ein Vertreter der auf den Bau des neuen europäischen Hauses fixierten Nachkriegs-

generation – die langen Schatten der Vergangenheit in seiner Ansprache zum 25. Jubiläum der DEUTSCHEN BANK LUXEMBURG S.A. offen ansprechen kann, kommt nicht von ungefähr. Geschieht dies doch auf dem festen Boden einer in den zurückliegenden fünfzig Jahren neu aufgebauten deutsch-luxemburgischen Freundschaft, die durch das bedeutende Engagement der deutschen Kreditwirtschaft im Großherzogtum seit den frühen siebziger Jahren noch eine zusätzliche Stütze bekam.

JUNCKER hatte die am 19. Oktober zum 25. Jubiläum im "Bürodom" der DEUTSCHE BANK LUXEMBURG S.A. auf dem Plateau KIRCHBERG versammelte Finanzprominenz daran erinnert, daß der 19. Oktober die Luxemburger an die Leiden des letzten Krieges erinnert.

Ein denkwürdiges Doppelereignis

Er sei gerade von der Veranstaltung zum 50. Jahrestag der Rückkehr der zur deutschen Wehrmacht Zwangsrekrutierten aus dem Zweiten Weltkrieg gekommen. Den Jahrgängen 1920 bis 1927 habe man damals ihre Jugend gestohlen. Diese im deutschen Namen durchgeführte Zwangsrekrutierung einer ganzen Generation junger Landsleute gehe als "eines der größten Verbrechen, das man einem Volk antun kann, in die Geschichte ein". Ein Teil der Zwangsrekrutierten sei aus dem Krieg nie zurückgekehrt. Dem luxemburgischen Volk sei viel Leid zugefügt worden. Es sei ein denkwürdiges Ereignis, "genau an diesem Tag, den 25. Jahrestag der Gründung der DEUTSCHE BANK in Luxemburg ohne schlechte Gefühle feiern zu können". Dies zeige "welch grossen Weg wir in der deutsch-luxemburgischen Freundschaft in Europa überhaupt seit Kriegsende zurückgelegt haben, dass man beide Ereignisse überhaupt an einem Tag feiern kann." Deshalb verdankten "alle diesem europäischen Ewinigungswerk und Friedenswerk unendlich viel bis in die Wirtschaft hinein und weit über die Wirtschaft hinaus".

JUNCKER packte seine Reminiszenzen an das dunkle Kapitel deutscher Geschichte in Lob und Anerkennung für die Deutsch-Banker ein. Ausdrücklich dankte er dem Gründer und heutigen Chef der DEUTSCHE-BANK-LUXEMBURG Tochter, Ekkehard STORCK, für dessen langjähriges Wirken vor Ort. Er persönlich habe STORCK manchen guten Ratschlag zu verdanken. STORCK habe "viele Jahre

gestalterisch in der Luxemburger Wirtschaft Einfluss genommen". Der aus FRANKFURT angereisten Prominenz aus Vorstand und Aufsichtsrat konzederterte JUNCKER: Die DEUTSCHE BANK habe "ihre schönste Tochter nach LUXEMBURG geschickt". Für das Großherzogtum sei die DEUTSCHE BANK LUXEMBURG "eine sehr gute Partie" geworden. Das sage er als Finanzminister, aber auch als Arbeitsminister. Als die DEUTSCHE BANK vor nunmehr 25 Jahren nach LUXEMBURG gekommen sei, habe sie dem jungen Bankenplatz "das Merkmal der Seriosität und der Solidität verliehen und auch für ein bisschen mehr Weltläufigkeit gesorgt". Dafür müsse LUXEMBURG dankbar sein.

Zu den Perspektiven der Wirtschafts- und Währungsunion meint JUNCKER: "Europa ist keine fertige Veranstaltung. Wir sind noch auf dem Weg, und wir müssen auf diesem Weg weitergehen."

Für LUXEMBURG wirft die Europäische Währungsunion jedoch ihre Schatten. Pierre JAANS, der Chef des Institut Monétaire Luxembourgeois (IML), dem die Bankenaufsicht untersteht und das nach dem Maastricht-Vertrag als unabhängige Zentralbank gesetzlich neu verankert werden soll, erklärt: "Die Währungsunion wird neue Anpassungszwänge und neue Herausforderungen bringen."

Immer noch schwele der Streit mit der Bonner Regierung um die Harmonisierung der Quellensteuer auf Zinserträge. Doch andere Sorgen scheinen schwerer zu wiegen, etwa dass im Falle des Beitritts zur Europäischen Währungsunion "durch Einführung einer Mindestreserve der Finanzplatz LUXEMBURG Standortvorteile verliert". Mit Unbehagen verfolgt Charles RUPPERT, Vorstandsmitglied der Kreditbank und vormaliger Präsident des Luxemburger Bankenverbandes ABBL, das verstärkte Engagement deutscher Spitzenbanken "nicht nur in der Londoner City im Investmentbanking, sondern auch in DUBLIN in der

Eurofinanzierung". Hier müsse LUXEMBURG auf der Hut sein, "daß es hinsichtlich der steuerlichen Bedingungen wie des Arbeitskostenniveaus konkurrenzfähig bleibt". Ein verstärktes Engagement deutscher Banken in LONDON und DUBLIN könnte dazu führen, daß weiteres Geschäft aus LUXEMBURG abgezogen wird.

Sorge vor dem Euro- Euro-Markt

LONDON könnte künftig noch gefährlicher werden, fürchtet Lucien THIEL, der Geschäftsführer des Luxemburger Bankenverbandes, "sollte GROSSBRITANIEN ausserhalb der Währungsunion bleiben und einen Euro-Euro-Markt organisieren". Dann würden die Mitgliedsländer der Währungsunion "massiv Kapital an den Euro-Euro-Markt in LONDON verlieren".

Andere Luxemburger Banker äussern den Verdacht, dass höchste Bonner Regie hinter den spektakulären Steuerfahndungen bei deutschen Spitzenbanken am Werke sei. Auf höchste Weisungen aus dem Bonner Finanzministerium sollten breite Schichten deutscher Sparer und Anleger durch eine ausgedehnte Steuerfahndung bei führenden deutschen Banken eingeschüchtert werden. Die zunehmende Verunsicherung deutscher Sparer und Anleger durch das sich abzeichnende Ende der D-Mark, so der Mitleiter einer Lux-Tochter einer deutschen Bankengruppe, "hat bereits zu spürbaren Kapitalverlagerungen von LUXEMBURG in die SCHWEIZ geführt". Warnt der langjährige Chef einer deutschen Bankentochter in LUXEMBURG: "Im Gegensatz zu früheren Jahren sieht es so aus, daß die jüngsten Kapitalabflüsse mehr oder weniger endgültig aus der D-Mark gehen. Die Implikationen einer solchen Anlagediversifizierung dürften erheblich sein."

Das Luxemburger Museumsprojekt Ein Museum, ein Architekt, Denkmalschutz und Politik

von Ina NOTTROT

Der Architekt I.M. PEI stellt in Luxemburg sein Museumsprojekt vor. Bislang überließ das Land architektonisches Vorgesprochen in die Moderne vor allem den Banken. Das soll nun anders werden.

Kunst am Bau ist in Luxemburg keine Mangelware. Woran es dem 400.000 Einwohner zählenden Land dennoch mangelte, war ein Ort für zeitgenössische Kunst, ein Museum. EU-Kommissionspräsident Jacques SANTER hatte noch als amtierender luxemburgischer Staatsminister, bereits Anfang der 90er Jahre, den Architekten der Stunde für ein derartiges zeitgenössisches Kunstmuseum gefunden: den Erbauer der Louvre-Pyramide, Ieoh Ming PEI.

Rund 5 Mrd. Luxemburgische Franc sollten in dessen visionäre Museumsarchitektur investiert werden. Der sino-amerikanische Stararchitekt reiste ins Großherzogtum, nahm zwei Standorte in Augenschein, entschied sich für denjenigen direkt vor den Toren der Hauptstadt, akzeptierte das Projekt und erstellte einen Entwurf für 235 Mill. lfr. Dann setzte der Sturm ein!

Der Standort wurde zum Zankapfel, sowohl HAVARD-Absolvent I.M. PEI als auch die damalige Regierung hatten die Denkmalschützer unterschätzt, die sich massiv über den Schönheitsfehler, dass die Standortwahl ausgerechnet auf Fort THÜNGEN fiel, mokierten. Dort, wo heute in direkter Nachbarschaft auf KIRCHBERG die Europäischen Institutionen residieren, liegt jenes 1688 von VAUBAN erbaute Fort. Von Grün umgeben, die freigelegten Festungsmauern, welche die Schleifung von 1867 überdauerten, und als sichtbare Wahrzeichen und Namensgeber des heutigen Ortes, die Wehrtürme "Drei Eicheln". Von der UNESCO wurde Fort THÜNGEN erst kürzlich, im Reigen mit anderen Zeugen luxemburgischer Historie, zum Weltkulturdenkmal gekürt. I.M. PEI sah in der Standortwahl damals durchaus keine Historischschändung, sondern weit eher eine Herausforderung.

Die oppositionellen Strömungen, die neben der Lage des Museums, nicht zuletzt

gegen die Höhe der Bausumme mit Vehemenz Einspruch erhoben, verschreckten allerdings die Regierung, so daß die Museumspläne zunächst ad acta gelegt wurden. In den folgenden Jahren schienen jegliche Aktivitäten auf dem Sektor Museumsneubau zum Stillstand gekommen zu sein.

Das Jahr 1995, ein- unter anderem- von infrastrukturellen Schwachstellen gezeichnetes Kulturjahr, brachte erneut einen Museumsentwurf als Gesetzesvorschlag auf den Tisch. Die Grüne Partei hatte im direkten Stadtkern, nahe dem Bahnhof, zwei denkmalgeschützte Rotunden zum neuen Standort erkoren, die nach dem Vorbild des Musée d'ORSAY umgebaut werden sollten. Doch auch die Regierung schief nicht. Jean-Claude JUNCKER, christlich-sozialer Premier, der im Januar die Nachfolge SANTERs angetreten hatte, stieß in seiner Schublade auf eine Hinterlassenschaft des Amtsvorgängers: das PEI-Projekt.

Der selbstbewusste neue Staatsminister wußte nur zu genau, was Luxemburg auf dem Weg in Richtung Weltstadt dringend benötigte, und ein Museum sollte zur "internationalen Ausstrahlung Luxemburgs beitragen". Dementsprechend wurde der sozialistische Bautenminister Robert GOEBBELS mit der erneuten Kontaktierung PEIs betraut. Allerdings befand sich in dessen Aktenkoffer auf dem Weg zu NEW YORKS MADISON Avenue eine bittere Pille, von der man nicht so recht wusste, ob der Architekt diese schlucken würde. Das Staatssäckel für ein "Centre d'Art contemporain" würde sich dieses Mal bei knapp 2,5 Mrd. lfr schließen, als notwendige Konsequenz würde daraus eine substantielle Gebäudereduktion resultieren.

Auf der Ende September im luxemburgischen Transportministerium anberaumten Pressekonferenz schildert I.M. PEI in der Rückschau seine damalige Reaktion: "Natürlich waren wir im ersten Moment etwas verletzt, als wir hörten, daß das Projekt reduziert werden sollte, aber im Endeffekt finde ich, ist es ein großer Vorteil, daß wir nach guten Lösungen suchen konnten und durch die Verkleine-

rung mehr alte Fundamente retten können". Der neue Entwurf, den PEI bereits vor der Pressekonferenz den zuständigen Parlamentskommissionen präsentierte, unterscheidet sich im äußeren Erscheinungsbild nicht vom alten. Allerdings wurde etwas Luft rausgelassen, der umbaute Raum wird nicht mehr 15 000 qm umfassen, er mußte um ein gutes Drittel schrumpfen. "Das Gebäude wird kleiner, aber auch in der reduzierten Form bleiben die ursprünglichen Funktionen erhalten", erklärte PEI.

Ebendieser Mini-PEI-Version verdanken die Denkmalschützer einen Teilsieg. In der Tat liegt das Museum nach dem Neuentwurf nicht mehr auf dem inneren Kern der Verteidigungsanlage, und "90 % der alten Anlage werden unangetastet bleiben", bekräftigt Robert GOEBBELS. Ebenso bezieht der Eingangsbereich nicht mehr die Wehrtürme "Drei Eicheln" ein, sondern öffnet sich von der anderen Seite dem EU-Gebäude zugewandt. Ob dies nun die Puristen unter den Denkmalschützern zufriedenstellen wird, bleibt abzuwarten, denn trotz aller Rücksichtnahme werden die Strukturprinzipien des Forts verlorengehen.

All dies schreckt den 1917 in CANTON geborenen Architekten keineswegs, sind ihm doch derartige Hürden durch den Bau der LOUVRE-Pyramide (1983-1989) nur allzu vertraut. Es scheint eher, als erglimme ein begeistertes Feuer in seinen Augen, berichtet er von der historischen Substanz welche die Grabungen in den Höfen des Louvre zutage förderten. Da wurde quasi als Abfallprodukt des Architekturkonzeptes ein Burgfried aus der Zeit PHILIPPE AUGUSTEs zutage gefördert oder Relikte aus der Zeit LUDWIG XIV. An der Seite MITTERRANDs überstand PEI sämtliche Angriffe der französischen Denkmalschützer unbeschadet.

Zu konzeptuellen Aspekten der Museumsplanung in LUXEMBURG nahm Kulturministerin E.HENNICOT-SCHOEPGES Stellung, die bislang innerhalb der gesamten Planungsphase ausgesprochen zurückhaltend agierte. Sie betont, dass die Ausstellungssituation in dem Land, verglichen mit den frühen 90er Jahren, massive

Veränderungen erfahren habe. Anlässlich des Kulturjahres habe der Schweizer Ausstellungsmacher Urs RAUSSMULLER das ehemalige Bürger-Casino mit 562 qm renoviert. Ein Argument für die bereitwillige Akzeptanz einer auf 2.824 qm geschrumpften Ausstellungsfläche (1991 waren 5.600 vorgesehen) im neuen Pei-Entwurf, denn schliesslich kann das Casino zukünftig seine Ausstellungsrolle beibehalten.

Ende letzten Jahres sah Veil LOERS "die Nachkriegskunst im Depot verschwinden", der luxemburgische Bautenminister vertritt nun die Theorie: "Depots müssen nicht unbedingt in den Keller" eines Museums. Warum? Bedingt durch die Kostenreduktion mußte auch ein Untergeschoss eingespart werden. Im Klartext bedeutet dies für das zukünftige Museum: In welchem Gebäude seine Depots situiert werden, ist bislang unklar.

Ein weit grösseres Problem bei der Museumsgesamtplanung, und dies kann auf den ersten Blick nicht dem Architekten angelastet werden, bleibt, daß ein inhaltliches Konzept bislang nicht existiert. Lediglich ein pädagogischer Aspekt scheint abgedeckt: Ueber Wechselausstellungen im Casino, erläutert die Kulturministerin, soll ein grosser Rückstand der Sensibilisierung für zeitgenössische Kunst beim luxemburgischen Publikum in Kleinstschritten – zunächst über die Kunst der 50er und 60er Jahre – abgebaut werden, um darüber eine größere Akzep-

tanz experimenteller Kunst zu erzielen. Kein zusätzlicher Franc wurde allerdings in den vergangenen Jahren, nachdem erste Schritte in Richtung Museum unternommen wurden, in eine Sammlung investiert. Bislang existieren recht kümmerliche Bestände aus der "Ecole de PARIS". Ein Defizit, das der Jahreshaushalt des kommenden Jahres über die Etablierung eines Sammlungsfonds mit 35 Mill. lfr aufzuholen gedenkt.

Welche der neueren Kunstströmungen das zeitgenössische Museum in seine Sammlungsaktivitäten einschließen will, kann bislang niemand beantworten, denn noch hat die Regierung, die Urs RAUSSMULLER mit der inhaltlichen Formulierung beauftragte, kein Konzept vorgelegt. Aus Kreisen des staatlichen Kunsthistorischen Museums – bislang werden hier Ausstellungen der Moderne mit abgedeckt – ist zu vernehmen, daß über den Sammlungsschwerpunkt weit mehr Unklarheiten denn Klarheiten herrschen. Indirekt bleibt dieses Defizit nicht ohne Auswirkungen auf die Museumsarchitektur, kann doch der Pritzker-Preisträger (1983) ausschließlich eigene künstlerische Ambitionen verwirklichen.

Die Gestaltung der Sammlungsräume erfährt keine Einschränkungen, verlangt keine Berücksichtigung einer bestehenden Sammlung. Der Architekt ist sich des absoluten Freiraums bewußt und schafft Räume für alles, "von der Skulptur über riesige Gemälde bis zur photographischen

Kunst". Eine Sichtweise der Ausstellungsraumgestaltung, die unter Umständen mit der bildenden Kunst, die eines Tages hier einziehen wird, kollidieren kann.

Doch jegliches Sinnieren über Sammlungsaspekte wischt der Bautenminister rigoros vom Tisch, schliesslich bestehe die Möglichkeit, Ausstellungen über Leihgaben zu bestreiten. Dabei wird gänzlich ausser acht gelassen, daß derartige Aktivitäten den Jahresetat nach der Inbetriebnahme durch horrenden Summen belasten würden, nicht nur im Fall qualitativ hochwertiger Ausstellungen. Innerhalb der Zeitplanung visiert die Regierung den nächsten Monat an, um das PEI-Projekt als Gesetzesprojekt ins Parlament zu bringen, und Anfang 1996 soll darüber abgestimmt werden. Als nächstes wird die der Opposition angehörende liberale Bürgermeisterin der Stadt LUXEMBURG, die bislang ein Museumsprojekt im direkten Stadtkern forcierte, die Baugenehmigung für "Drei Eichen" auf Kirchberg erteilen müssen. Sollte dies glattverlaufen, wird 1997 I.M.PEI in Zusammenarbeit mit seinen Partnern George MILLER (USA) und Georges REUTER (Luxemburg) mit dem Bau beginnen können. Zweieinhalb Jahre später wird dann jährlich "mindestens eine Million Besucher herbeiströmen", so PEI, natürlich in erster Linie, um sein architektonisches Kunstwerk zu besichtigen.

Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

Abréviations

FT:	Financial Times
HB:	Handelsblatt
F:	Figaro
LB:	Libre Belgique
FAZ:	Frankfurter Allgemeine Zeitung
M:	Monde
HT:	Herald Tribune
SZ:	Süddeutsche Zeitung
S:	Soir
NZZ:	Neue Zürcher Zeitung
T:	Times
Z:	Zeit
L:	Libération
W:	Die Welt
SAZ:	Saarbrücker Zeitung
TV:	Trierischer Volksfreund
AV:	Avenir du Luxembourg

1.2.10.95. (dimanche, lundi)

LB: Monnaie unique sur les rails malgré les arrière-pensées (Le 1^{er} janvier 99 retenu, le scénario technique approuvé, mais que d'ambiguïtés encore)

FT: Finance ministers reaffirm no change in Maastricht treaty or Emu timetable: EU on course for currency plan

HT: EU Session Won't End Currency Doubts

F: Union européenne: Monnaie unique: l'objectif du 1^{er} janvier 99 réaffirmé (Les ministres des Finances forment un début de consensus sur les critères de passage ainsi que le scénario technique.)

SZ: Schöne Grüsse aus Valencia

FAZ: Theos Euro

W: Valencia im Zeichen der Stabilität (Verschiebung der Währungsunion war beim Treffen der Finanzminister kein Thema mehr)

FAZ: Es bleibt dabei: Die Währungsunion soll 1999 beginnen (EU-Finanzminister und Notenbankchefs beenden Spekulationen / Zustimmung für Waigels Vorschlag)

HB: Europäische Währungsunion: Weiter auf Kurs

FT: The price of Emu

M: L'Europe à l'heure allemande

M: Les responsables européens veulent calmer l'opinion et les marchés (Le scénario de passage à la monnaie unique devrait être approuvé en décembre)

LB: Bonjour l'Euro!

LB: Monnaie unique loin du compte

HB: EU-MERCOSUR / Prüfung durch Welthandelsorganisation: Entwurf für Freihandelszone steht

LB: Les Portugais ont voté socialiste (Antonio Guterres gagne haut la main les élections législatives)

LB: Quel plan pour la Chine?

3.10.95. (mardi)

FT: EU states divided on closer ties with N America

LB: Bruxelles - Strasbourg: polémique relancée

F: Union européenne: Temps partiel: Bruxelles a engagé la consultation (La Commission a recours au protocole social de Maastricht pour court-circuiter Londres.)

LB: Europe: l'électeur est intelligent

M: La monnaie unique saisie par le doute

F: Espagne: Le budget Gonzalez en sur-sis (Le projet de budget pour 1996 veut préparer l'économie espagnole à l'union monétaire. Mais le gouvernement n'a pas à ce jour de majorité pour l'approuver.)

FT: Austria again tries to solve budget crisis

F: Finances internationales: Le FMI manque de moyens pour gérer les crises (Le Fonds monétaire international recherche toujours les financements nécessaires pour faire face à un coup de tabac semblable à la crise du peso mexicain.)

F: L'an V de l'Allemagne

LB: Coincé, Dehaene se limite à un budget timide (Les 3 pc de Maastricht seront respectés. Pour le reste, des taxes banales et bien peu de réformes)

LB: On a trouvé 108 milliards (Nouvelle nuit pour Dehaene II avant la déclaration à la Chambre)

LB: Dossier Claes: des surprises? (Le secrétaire général de l'Otan risquerait une inculpation. Guy Coëme aussi: il y aurait du neuf)

4.10.95. (mercredi)

FT: EU pledge on liberalisation of telecoms

HB: Telecom 95 / Weltgrösste Telekommunikationsmesse in Genf eröffnet: Thyssen steigt in den Online-Markt ein

W: Mehr für Europa

LB: La City ne croit plus à l'"Euro" pour 1999 (Sceptique depuis toujours, Londres ne se fie pas aux promesses de Valence. Theo Waigel produit son effet...)

M: Divergences sur la création d'une zone de libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis (Les Allemands sont pour, les Français contre)

HB: EU-REFORM / Reflexionsgruppe für gemeinsames Analysezentrum: Kohärente Aussenpolitik im Visier

FAZ: Clinton und Jiang Zemin treffen sich (Gipfeldiplomatie beim Jubiläum der Vereinten Nationen)

LB: Anémie pernicieuse

LB: Ces mesures qui toucheront le portefeuille...

FT: Belgium opts for tax rises and spending cuts

HB: BELGIEN / Beitritt zur Währungsunion angestrebt: Dehaene setzt den Rotstift an

5.10.95. (jeudi)

HT: To Preserve the European Union, Leaders Must Transform It

L: Frictions entre Paris et Bruxelles (Le manque de transparence des essais nucléaires français inquiète l'UE.)

HB: Das Interesse Mitteleuropas an der Nato: Schutz vor Moskau

LB: Un texte bourré d'inconnues (budget 96)

W: Skepsis über Belgiens Sparkurs (Hohe Staatsschuld macht Einhaltung der Maastricht-Kriterien weiterhin unwahrscheinlich)

W: Der Scharping der Niederlande (Führungskrise bei Hollands Christdemokraten)

6.10.95. (vendredi)

FT: EU urges better image of women

LB: Belges favorables à la monnaie unique (Français et Belges disent "oui" à 77 pc. Allemands réticents (51 pc))

FAZ: Gerüchte über ein Einvernehmen zwischen der EU-Kommission und Paris (Der Artikel 34 / Die zögerliche Haltung mancher Kommissare)

SZ: Der Baltan langer Weg nach Europa

F: Monnaies: FMI: la nécessité du redressement du dollar (Pour le Fonds monétaire international, seules les réductions des déficits budgétaires et commerciaux des Etats-Unis pourront faire remonter durablement le dollar. Mais, à court terme, les interventions du Trésor américain se révèlent particulièrement efficaces.)

HB: Währungstagung / Waigel gegen IWF-Goldverkäufe: Bonn und London lehnen Armen-Hilfsfonds ab

7.10.95. (samedi)

LB: Agusta-Dassault: le glas sonne pour Willy Claes (Vers la démission du secrétaire général de l'Otan, que la Cour de Cassation veut inculper)

F: Le franc victime d'une crise politique (Les difficultés d'Alain Juppé et les interrogations liées à la réduction des déficits publics ont déclenché hier une tempête monétaire à Paris.)

FT: The G7 and the world

F: G7: le dollar au menu (La fracture financière du Japon figurera également à l'ordre du jour de la rencontre des Sept à Washington.)

8.9.10.95. (dimanche, lundi)

HT: Rich Nations Plan Bigger Bailout Fund And Talk Up Dollar

HB: IWF/Neuer Finanzierungsmechanismus für Notfälle: G-7 plädiert für weitere Stärkung des Dollars

FT: Time to cut

M: Selon la Deutsche Bank, la monnaie unique dépend désormais de la France

FAZ: Vor Maastricht II eine deutsch-französische Initiative (Bonn und Paris wollen der Regierungskonferenz den Weg weisen / Vorschlag mit drei Säulen)

FT: Nordic nations seek to join EU Schengen area (Norway and Iceland aim to stretch border-free zone to north)

LB: Nécessaire démission (Claes)

FT: Bosnian Realpolitik

10.10.95. (mardi)

F: Europe: Paris-Bonn: la relance (Les deux capitales tentent d'harmoniser leurs vues.)

F: Taux élevés: la responsabilité des pays industrialisés (Les taux réels très élevés que connaît l'économie mondiale depuis 1990 ont essentiellement pour origine les déficits des pays riches, estiment les ministres des Finances du groupe des Dix.)

FT: Steps towards a tougher IMF

HB: Frankreichs Atomtests brüskieren die EU: Vertragshüter

F: La course au gâchis

LB: La diplomatie malmenée (Belgique)

11.10.95. (mercredi)

F: Et maintenant? (France)

LB: Crise de confiance à Paris

FAZ: Pariser Unsicherheiten

LB: Willy Claes et Guy Coëme seront entendus par la Chambre (Les questions se multiplient. Au Parlement mais aussi à l'Otan. Décision d'ici le 30?)

LB: Banque mondiale en mutation (Son président veut moins de bureaucratie et plus de partenariat)

F: L'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale: L'aide au développement victime des restrictions budgétaires (Menacée par les restrictions budgétaires

des pays riches, l'Agence internationale pour le développement pourrait ramener de 6 à 3 milliards de dollars l'enveloppe de ses aides.)

12.10.95. (jeudi)

HB: Neue Aufgaben für die Finanzinstitutionen: Mehr Transparenz

W: Der Präsident der Weltbank enttäuschte die Erwartungen (Auf der Jahrestagung in Washington lieferte er Problembeschreibungen, zeigte aber keine Lösungen)

LB: Union européenne: Santer exige un dossier complet (Il attend de Paris des précisions sur les essais nucléaires)

FAZ: Währungsunion mit Peitsche und Zuckerbrot (Kieler Institut: Strafen für zu hoch verschuldete EU-Staaten / Rückerstattung bei Rückkehr zur Stabilität)

FAZ: Das ist der harte Kern Europas (Herzog, die Ängste und die Währungsunion)

F: Europe: Schengen en question

LB: Chômage européen en forte baisse (C'est ce que prédit avec optimisme la Commission européenne)

LB: Anomalies bosniaques

LB: Claes: les fuites se ramassent à la pelle ("Mise en accusation" ou "renvoi"? Débat sémantique et climat dégradé à la Chambre)

W: Schaden für Juppé

13.10.95. (vendredi)

LB: Fuites politiques (Belgique)

LB: L'Europe somme Dehaene de payer (Le Parlement européen réclame sept milliards promis à l'époque Martens)

HB: OVP-Chef Schüssel provoziert Neuwahlen: Flucht nach vorn

F: La Commission de Bruxelles poussée dans ses retranchements (Sous la pression du Parlement européen, Jacques Santer envoie un quasi-ultimatum à la France et convoque une réunion spéciale du collège des commissaires, le 23 octobre.)

FT: Monetary union will not work without a 'European economic government': Delors calls for a 'political roof' for Emu

FT: MPs unite to deepen Franco-German relationship

HB: EU/Eine überaus optimistische Kommission mahnt weitere strukturelle Reformen an: Hohe Arbeitslosigkeit kein Schicksal (Die Europäische Kommission sieht überraschend gute Chancen für mehr Beschäftigung, wenn Mitgliedstaaten und

Sozialpartner an einer soliden Wirtschafts- und Finanzpolitik festhalten.)

HB: EU/Grundsatzrede zur Außenpolitik: Kinkel will Achse Bonn-Paris stärken

HB: Ueber Sinn und Unsinn von Weltwährungskonferenzen: Die privaten Akteure dominieren die Show

14.-16.10.95. (lundi)

LB: L'implacable réalité (Claes)

F: Otan: Willy Claes poussé à la démission (Discrètement, l'Alliance atlantique s'est mise en quête d'un nouveau secrétaire général. Elle s'apprête à lancer en Bosnie son plus vaste déploiement de troupes.)

SZ: Der Generalsekretär, die Schuld und die Moral (Willy Claes' aussichtslos werdender Kampf um seinen Posten als oberster NATO-Funktionär)

HT: Santer Stays Hopeful on 1999 Goal

SZ: "Das wäre nicht die Währungsunion" (Jacques Santer zur Möglichkeit, daß Frankreich nicht teilnimmt)

FAZ: Für die Währungsunion ein neuer Schuldendeckel (Der Wirtschaftsrat der CDU will die Maastricht-Kriterien in das Grundgesetz aufnehmen)

LB: Union européenne: Le credo belge reste fédéral (La note gouvernementale pour la CIG de 1996 passe le cap régional)

HB: Bedenkliche Entwicklung in der Slowakei: Brüssel gefragt

17.10.95. (mardi)

HB: Die CDU bekräftigt ihren Führungsanspruch: Europakanzler

HT: Kohl Renews Demand for Integration Of Europe (Chancellor Says Failure To Act Together Could Cause EU to 'Go Adrift')

F: UEM: Waigel: pas de monnaie unique sans la France (Helmut Kohl a plaidé de son côté lors du Congrès de la CDU en faveur d'une stabilité de la monnaie unique au-delà de sa mise en vigueur prévue pour 1999.)

F: Un cinquième mandat pour le chancelier?: Kohl vise l'Europe et l'an 2000

F: UEM: Monnaie unique: le bâton et la carotte (La Commission a engagé une réflexion sur les moyens de créer un système d'incitation-réprimande pour mieux faire respecter les critères de convergence.)

HB: In Frankreich wie in Deutschland wachsen die Ungereimtheiten: Der europäische Integrationsmotor stottert

W: Zweifel an den Plänen für Europas Währungsunion (Regierungen setzen bei Haushaltsentwürfen Rotstift an - Viele Länder haben mehr Probleme mit Konvergenzkriterien als erwartet)

LB: La succession (de Claes) ferait déjà l'objet de consultations

HB: Für Nato-Generalsekretär Willy Claes rückt die Zeit des überfälligen Abschieds heran: Die fragwürdige Dominanz der Grossen

LB: Ingérence américaine (Otan)

LB: Derniers chiffres sur la Belgique (Les prévisions de la Banque nationale sont modérément optimistes)

SZ: Geliebter Führer - bis ins Jahr 2002 (Insgeheim sind die arabischen Staaten froh darüber, daß Saddam an der Macht bleibt)

18.10.95. (mercredi)

HB: EU/Anhörung zu Maastricht II: Die Suche nach dem Interesse der Bürger

M: Helmut Kohl appelle ses partenaires à s'unir pour "forger l'avenir de l'Europe" (Le chancelier allemand veut néanmoins des garanties de stabilité pour la monnaie unique)

LB: Union européenne: L'adhésion de l'Est se profile en deux temps (Une nouvelle pièce au dossier: trois pays se distinguant dans le programme Phare)

F: Décision de la Cour de justice à Luxembourg: Europe: les femmes n'ont pas priorité (Les quotas pour rééquilibrer l'embauche en faveur des femmes déclarés contraires à la législation européenne.)

FT: European Court ruling raises doubts over affirmative action programmes: Women job quotas 'unlawful'

HB: Die EuGH-Richter verwerfen die Frauenquote: Störenfriede

HB: Arbeitsrecht/EuGH lehnt automatischen Vorrang ab. Gleichstellungsgesetze müssen überprüft werden: Frauenquote verstösst gegen Europarecht

W: Quote und Gerechtigkeit

LB: La télévision numérique prend son envol dans le ciel européen ("Astra 1E" sera lancé ce soir. Canal+, la CLT, Nethold... font partie de l'aventure)

19.10.95. (jeudi)

HB: Die CDU feierte in Karlsruhe sich selbst: Kanzler-Bonus

W: Die Ablehnung (CDU)

FAZ: Einer für alle

LB: Sur les épaules d'Helmut Kohl

M: Pas de discrimination à rebours pour les femmes européennes

HT: EMU: A Vote for Later, Not Weaker

F: UEM: Tietmeyer: l'Europe fiscale après 1999 (Le président de la Bundesbank se prononce pour l'abandon de la souveraineté fiscale après 1999, et pour des sanctions contre les pays qui divergeraient après la mise en oeuvre de la monnaie unique.)

HB: Gewerbesteuer oasen in der Bundesrepublik Deutschland: Kein Europa ohne eine "Steuerunion"

HB: Kritik an der Hochzinspolitik der Banque de France - Der Franc bleibt anfällig: Zentralbank büsst für Fehler der Regierung

HT: Claes Makes His Case Today (But Resignation at NATO Is Expected Soon)

20.10.95. (vendredi)

LB: Claes: la Chambre a tranché, reste l'Otan (Deux tiers contre: le secrétaire général de l'Alliance atlantique a perdu sa bataille)

LB: Le gâchis

HT: Belgian Lawmakers Authorize Indictment: Vote Will Force Claes Out

LB: UEM: Bonn va-t-elle attendre Paris? (Les déclarations de Günter Rexrodt pourraient constituer un pas en avant vers Paris)

FAZ: Londoner City will Klarheit über die Währungsunion (Bis 1996 sind viele technische Schwierigkeiten zu lösen / Die Investmentbanken lehnen Parallelwährung ab)

FAZ: Banken sollen Wettbewerbsregeln der EU einhalten (Brüsseler Kommissar mahnt / Staatsbürgschaften gelten als genehmigungsbedürftige Beihilfen)

HB: Steuerhinterziehung / Weitere Durchsuchungen bei Dresdner Bank und Commerzbank: Fahnder ermitteln bundesweit

HB: Die Steuereinnahmen brechen weg: Haushaltslöcher

F: La solitude de Eltsine

21.-23.10.95.

(samedi, dimanche, lundi)

FT: EU warned budget cannot grow to pay for expansion

SZ: Strassburg gegen Atomtests: Die Halbwertszeit der Bounty Meuterei

LB: Etats-Unis: M. Claes appartient déjà au passé (La démission du secrétaire général renvoyée en pages intérieures)

HB: Die Nordatlantische Allianz auf der Suche nach ihrem neuen Generalsekretär: Viel Arbeit für den Claes-Nachfolger

FT: The Future of the alliance

F: ONU: L'espérance déçue

F: Manoeuvres de l'Otan en Hongrie: Europe centrale: l'Alliance à tout prix (Alors que Boris Eltsine réaffirmait à Paris son opposition aux projets d'extension de l'Otan, les pays de l'Est font le siège de l'Alliance et participent aux exercices du "Partenariat pour la paix".)

LB: Suisse: Vers un parlement anti-européen? (Le courant populiste s'appuie sur l'inquiétude provoquée par le chômage)

LB: Allemagne: Scrutin régional pour les Berlinoises (L'élection est un test majeur pour l'opposition sociale-démocrate)

24.10.95. (mardi)

F: Union européenne: Monnaie unique: nouveau débat (Pour juger des performances macro-économiques de 1997, faut-il tabler sur les résultats effectifs ou se contenter des ultimes prévisions?)

FT: Ministers wary of Brussels' jobs goal

HB: Lebensmittelrecht: EU-Minister überstimmen Bonn

HB: EU-Finanz: Schlechte Chancen für Öko-Steuer

SZ: Weiter EU-Streit um Hilfen für deutsche Bauern (Widerstand im Ministerrat / Waigel fordert einheitliche Regelung für CO₂-Energiesteuer)

F: Changes: La ruée sur le mark pénalise le franc (La crise politique en Italie et les tensions perceptibles en France, sur les taux d'intérêt et dans les rapports entre la Banque de France et le gouvernement, ont pénalisé le franc, en recul à 3,53 francs face au mark.)

SZ: Sondersitzung in Brüssel: EU-Kommission scheut Streit mit Frankreich (Keine Neigung zu juristischen Schritten wegen der Atomversuche im Südpazifik)

HB: Stärkung der Sozialisten und der rechtsnationalen Volkspartei: Die Schweizer sagen "Jein" zu Europa

F: La préparation de la paix en ex-Yougoslavie: Reconstruction: l'Europe cherche sa place (La coordination de l'effort international oppose les ministres des Quinze et la Commission européenne.)

LB: L'ombre de Claes plane sur la Belgique à l'Onu (L'ancien et le prochain patron de l'Otan mais aussi la politique africaine occupent Jean-Luc Dehaene)

HT: Chess Match Begins As NATO Searches For Its New Leader

TV: Bundespräsident: Großregion ist ein Modell für Europa (Warnung vor neuer Euro-Skepsis)

SaZ: Die trennenden Grenzen sind überwunden (Weihevoller Staatsakt zum 40. Jahrestag der Abstimmung über das Saar-Statut. Lafontaine: Ziel war Europa)

LB: CLT: priorité à la télévision (Elle veut revendre ses activités dans la presse (Télé Star et Top Santé))

F: Presse: La CLT vend "Téléstar" et "Top Santé" (Le groupe luxembourgeois, à la recherche d'argent frais, veut se délester de ses deux magazines à succès.)

FT: LUXEMBOURG

Mighty micro-state flexes its muscles (As European integration moves ahead, the state intends to retain its influence)

Rankings still flattering (In spite of a rise in the number of unemployed, the overall picture remains rosy)

Investment funds: Supremacy could be challenged (Other centres look ready to compete with Europe's financial super-market)

ARBED: Acquisitions bolster profits (Interests on foreign soil are now contributing to the giant steel company's strength)

Insurance: EU rules bring big business (Reinsurance cannot match the excitement of the cross-border life business)

Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion: Government backing proves vital (Close links with the state have to success for the country's media company)

Tourism: Looking beyond the banks (Stunning vistas, medieval towns and feudal castles are packed into this tiny country)

Profile: Jacques POOS: A stubborn optimist

25.10.95. (mercredi)

HB: Euro-Währung/Verpflichtung zur dauerhaften Solidität: Institute wollen Kriterien für Maastricht aufweichen

HB: Herbstgutachten der Wirtschaftsinstitute: Nichts Neues

LB: Monnaie unique: accord sur le scénario (Les pays concernés utiliseront dès 1999 la monnaie unique pour leurs transactions monétaires)

F: Europe: Monnaie unique: la bombe des économistes allemands (Les six grands instituts de conjoncture allemands proposent un assouplissement provisoire des critères de convergence, s'agissant des déficits et de la dette publique, pour faciliter le passage à la monnaie unique.)

FT: Brussels let-off for France on N-tests

F: Bruxelles blanchit la France (L'analyse définitive de la Commission conclut que les essais nucléaires sont effectués dans le respect des normes de protection et ne nécessitent pas le feu vert de l'exécutif européen.)

HB: Die Achse Bonn-Paris hat schon einmal bessere Zeiten gesehen: Deutsche Zweifel, französische Besorgnis

F: Europe: L'UEM au menu de la rencontre Kohl-Chirac (Bonn insistera sans aucun doute sur la nécessité d'introduire des mécanismes de surveillance pour s'assurer que les critères seront respectés au-delà de 1999.)

LB: La Belgique solidaire de l'ONU

FT: Schengen pact open to non-EU members

26.10.95. (jeudi)

FT: Franco-German give and take

HT: Chirac and Kohl Affirm Single-Currency Timing

F: Chirac-Kohl: Le socle de l'Europe

LB: La monnaie unique à la portée de tous (Le citoyen doit y voir clair, estiment les députés européens)

M: L'Allemagne et Maastricht

SZ: Ein ehrlicher Makler in Sachen Währungsunion (Baron Alexandre Lamfalussy muss noch viel Überzeugungsarbeit leisten)

FAZ: Imagepflege für die Einheitswährung im Europaparlament (Weitgehend Einigkeit über die Einführung / Als baldige Namensgebung angemahnt)

HT: Rules on EU Farm Payments Approved

F: Politique agricole commune: Accord des Quinze sur les compensations (La France pourra dédommager ses fermiers pour les pertes liées aux fluctuations monétaires.)

FAZ: Schwierige Suche nach einem neuen Nato-Generalsekretär (Erklärte und nichterklärte Kandidaturen, Vorbehalte und Absagen / Wo findet sich ein "Schwergewicht"?)

HB: Das spanische Parlament lehnt den Haushaltsentwurf 1996 ab: Erneuter Tiefschlag für Felipe Gonzalez

TV: Luxemburger Abkommen sprengt Grenzen (Wichtiges Signal für Kommunen)

TV: Mit dem Segen von oben

Handelsblatt: Finanzplatz LUXEMBURG

Luxemburg/Die europäische Währungsunion wirft Schatten: Der Bankenplatz steht vor neuen Herausforderungen

Währungsunion/Auch neue Rahmenbedingungen für den Luxemburger Finanzplatz: Veränderte Wettbewerbsposition durch einheitliche Mindestreserveregelung

Privatkundengeschäft/Für Panik-Szenarien und Flucht in den Schweizer Franken keine Veranlassung: Luxemburg stellt sich auf die Währungsunion ein

ABBL/Luxemburger Bankenverband hat weites Aufgabenfeld: Die Finanzbranche erbringt ein Sechstel des Sozialprodukts

Euromarkt/Finanzdrehscheibe mit eigenen Gesetzmässigkeiten: Luxemburg als Tor zum globalen Banking genutzt

Investmentfonds/Der Einsatz von Hedging-Instrumenten verbessert die Produkte: Den Garantiefonds folgen die steueroptimierenden Fonds

Vermögensverwaltung/Neue Rolle: Fondsprodukte dienen als Depotbausteine

Auslandsbanken/Die Fusionen von Konzernmüttern führen zu Veränderungen: Günstige Rahmenbedingungen für das Privatkundengeschäft sind wichtig

CEDEL/25. Jubiläum: Clearing auch mit Banklizenz

Eurokredite/Dresdner belegt einen Spitzenplatz: Expandierendes Geschäft in den aufstrebenden Märkten

Versicherungen/Luxemburger Bankenplatz: Auch die Industriekonzerne gründen Captives

Luxemburger Banken/Die Aufseher stellen einen verstärkten Einsatz von Derivaten fest: Konsolidierung der Vermögens-, Finanz- und Ertragslage auf hohem Niveau

Europäische Investitionsbank/Die Finanzierung der Transeuropäischen Netze ist eine Zukunftsaufgabe: Öffentlich-private Partnerschaften haben ihre Probleme

27.10.95. (vendredi)

HB: Bonn und Paris wollen EU-Gipfel in Madrid gemeinsam vorbereiten: Kohl und Chirac demonstrieren Harmonie

HB: EU/Frankreich und Deutschland stützen Beitritts-gesuch: Bonn und Paris als Anwälte Polens

FAZ: Kohl und Chirac führen Einigkeit vor ("Zwischen den Regierungen keine Probleme" / Frankreichs Präsident in Bonn)

F: Union monétaire: Les Français ont la clé de la monnaie européenne (Pour la France, dire oui à la monnaie unique implique désormais deux conditions: un assainissement clair et net de ses comptes publics et l'acceptation d'un certain fédéralisme.)

F: Monnaie unique: une révolution pour l'Allemagne (Les milieux d'affaires et le gouvernement allemands affirment que Bonn et Francfort veulent la monnaie unique.)

M: Jacques Santer tente de discipliner les commissaires européens (La déléguée danoise renonce à éditer un brûlot sur l'institution bruxelloise)

HB: Belgien/Positive Prognosen der Wirtschaftsforscher: Regierung Dehaene hofft auf eine stärkere Inlandsnachfrage

LB: Bonn plutôt que Paris

F: Europe: Italie: sursis pour la rigueur Dini (Le gouvernement Dini, qui a échappé hier à un vote de censure au Parlement, doit désormais faire approuver un budget de rigueur.)

M: Felipe Gonzalez désavoué

HB: Streit um Bundeshaushalt 1996: Durchläviert

F: Le président russe hospitalisé d'urgence: Eltsine: grave rechute cardiaque (Le chef de l'État resterait aux commandes. Mais sa santé "n'inspire pas beaucoup d'optimisme", selon un conseiller.)

28.-30.10.95. (samedi, dimanche, lundi)

FT: German opposition leader urges single currency delay

HB: Keine Aussichten auf Vollendung des steuerlichen Binnenmarktes: Stillstand auf der ganzen Linie

SZ: Treffen mit Chirac in Chequers: Major für Europa der Nationalstaaten (Der britische Premier lehnt europäischen Bundesstaat abermals ab)

M: Un "européen réaliste" (Chirac)

LB: Enlisement ou contretemps? (Clinton)

LB: Slovaquie: Meciar ignore les Occidentaux (L'Union européenne et Washington s'inquiètent de dérives à Bratislava)

HT: Luxembourg Under Siege (financial center)

HB: Banken International/Finanzplatz Luxemburg mit "Dublin Connection": Deutsche Lux-Töchter haben Existenzsorgen

31.10.95. (mardi)

HB: EU-Aussenminister/Zollunion mit Ankara technisch vorbereitet: Europäer legen Kriterienkatalog für die Balkan-Konferenz vor

F: Union européenne: Europe-Maroc: blocage confirmé (L'accord "euro-méditerranéen", toujours otage des considérations nationales différentes des Quinze, conduit à la convocation d'une nouvelle réunion de leurs ministres des Affaires étrangères.)

LB: Union européenne: La tomate belge s'interpose (Un accord européen avec le Maroc est contesté par l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique)

HT: Vision of a Single EU Currency Collides With German Politics (Opposition Rallies Around Deutsche Mark As Two-Thirds of Public Seeks to Cling to it)

LB: Grande-Bretagne: John Major compte sur Jacques Chirac (Londres et Paris ont opéré un "renforcement significatif" de leurs relations)

FT: An uncertain partnership

LB: Une incertitude en Croatie

M: France-OTAN: la fin des tabous

SZ: Niederländer als neuer Generalsekretär vorgesehen: Lubbers soll die NATO führen

1.-3.11.95. (mercredi, jeudi, vendredi)

LB: Allemagne: Le SPD critique la monnaie unique (Et alimente les craintes de l'homme de la rue)

HT: An 'Ax' in the Works of Monetary Union (Bonn Says Opposition Is Undermining Single Currency)

L: La facture alourdie d'une Europe élargie (L'ouverture de l'Union à l'Est augmentera le coût des aides régionales et de la PAC.)

M: Les fluctuations monétaires ralentissent la croissance en Europe (Bruxelles refuse le recours à des mesures compensatoires)

F: Développement: Les Quinze et les pays ACP revoient leur coopération (Au menu de la réunion des Quinze et des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), à Maurice, l'avenir de la coopération entre les deux zones après l'an 2000.)

LB: Export belge en pleine forme (Belle progression de la balance commerciale UE/BL au 1er trimestre)

Z: Wo die Macht liegt (Boris Jelzin - politisch schon am Ende?)

4.-6.11.95. (samedi, dimanche, lundi)

FAZ: Mehr Demokratie und Effizienz in der EU (XI. Kongress der Europäischen Volkspartei tagt in Madrid)

HT: Walesa and Ex-Communist Finish Close

HT: How Europeans Pushed Lubbers (Rare Publicity Points Up Politics of Top NATO Post)

SZ: Stahl schon wieder am Tropf

SZ: Volle Kassen machen sinnlich (Der Europäische Rechnungshof rügt Steuerverschwendung in Milliardenhöhe)

FAZ: Die Wahrheit - leicht geschönt (Zum Bundeshaushalt 1996)

HB: Währungsunion/Waigel bleibt hart: Stoiber denkt über neuen Zeitplan nach

HB: EWWU/Kolloquium des Instituts für bankhistorische Forschung: Die Notwendigkeit der politischen Integration bleibt umstritten

HB: Maastricht II/Colloquium an der Universität Hohenheim: Wirtschaftswissenschaftler gegen Währungsunion

SZ: Der Mord - ein Kainsmal (Rabin)

FAZ: Nach dem Attentat

FT: He shall not die in vain

T: Death of a Peacemaker ("I shall not die, but live": Psalm CXVIII)

LB: Pas mort pour rien

7.11.95. (mardi)

LB: Allemagne: Le SPD réclame un pacte monétaire (La monnaie unique prise au piège des élections allemandes)

FAZ: Volksbanken für spätere Währungsunion (Grüger: Warten auf Italien, Belgien und Spanien / Sonst Spaltung)

HB: Parteitag/Leitantrag zur Wirtschafts- und Finanzpolitik: Kurskorrekturen in der SPD

HB: Europäische Union/Gonzalez für längere Präsidentschaft: Kritik an der EU-Außenpolitik

FAZ: Die Europäer helfen Israel und den Palästinensern (Europäische Union wichtigster Wirtschaftspartner in der Region / Vorbereitung der Palästinensischen Wahlen)

HT: Belgium's Single Goal (Country on Track for Currency Union)

M: Les Quinze se sont entendus avec les pays ACP pour réviser la convention de Lomé (L'Afrique pourrait faire les frais de la nouvelle politique européenne)

HB: Konjunktur / Institut der Deutschen Wirtschaft macht "Wachstumsdelle" aus: Der Frühindikator lässt im Westen stetiges Wachstum erwarten

LB: Ne pas trahir Yitzhak Rabin

M: La leçon polonaise

8.11.95. (mercredi)

FAZ: Debatte mit Spätzündung (Die Währungsunion)

HB: Für das Strecken des Zeitplanes zur Währungsunion gibt es gute Gründe: Kein "D-Mark-Nationalismus" der SPD

FT: Waigel spells out plan for Emu stability

M: Les tentations du SPD

LB: Juppé serre les rangs et élargit sa base (Le nouveau gouvernement français compte moins de ministres mais il inclut des balladuriers)

LB: Reprise en mains mais encore... (France)

L: Ressemelage

FT: French shuffle

HT: Shake-Up Is Evidence That Paris Means Business

HB: Frankreich / Formeller Rücktritt der Regierung: Chirac beauftragt Juppé mit Kabinettsneubildung

LB: Ennui allemands pour la CLT (Elle porte plainte contre Bertelsmann à propos de RTL Television)

HB: Schlussberatungen über den Bundeshaushalt 1996: Auf dünnem Eis

TV: Luxemburger Urkunden in Trier gefunden (Aelteste Dokumente der Sportgeschichte gehen als Dauerleihgabe ins Sportsmuseum des Grossherzogtums)

9.11.95. (jeudi)

FT: Radical reform of EU ruled out by advisers

HB: EU/Kommissionspräsident Jacques Santer in Düsseldorf: Stärke der D-Mark hängt von der Offenheit der Märkte ab

HB: EU / Reaktion auf Bonner Vorschläge über einen Stabilitätsrat: Brüssel gegen neue Bedingungen für die Währungsunion

HB: Zwickels Beschäftigungspakt und die EWU bestimmten die Aussprache im Bundestag: Eine Generaldebatte mit verteilten Rollen

LB: Le lourd prix de la monnaie unique (L'idée des Allemands de ramener le déficit à 1 pc du PIB après 1999 fait son chemin)

LB: L'imprévoyance des Seize (Otan)

M: L'inconnue Juppé

HB: Auf die Regierung Juppé I folgt Juppé II: Ein-Mann-Show

HB: Investment / Standorte im Wettbewerb: Vermögen der Fonds in Luxemburg stagniert

10.11.95. (vendredi)

LB: Alliance atlantique: Ruud Lubbers écarté, l'OTAN entre en crise (Jeudi, la Maison Blanche a signifié que le candidat au secrétariat général ne faisait pas l'unanimité)

HT: Lubbers Is in Doubt For NATO as U.S. Signals Objections (Allies, Split on Top Candidate, May Have to Start Search Over)

SZ: Das Euro-Geld ist eine Debatte wert

HB: Europa/Gespräch mit Währungskommissar de Silguy: Eurogeld-Vertagung nur mit neuem Vertrag

FAZ: Santer: Fehler beim Aufbau nicht überbetonen (Hilfen der EU für die neuen Länder / "Beihilfen noch lange nötig")

LB: L'Europe sans âme ni voix

11.-13.11.95. (samedi, dimanche, lundi)

FT: France backs Germany on Emu penalties plan

FAZ: Stabilitätspakt soll die Währungsunion sichern (Sanktionsmechanismus bei Defizitwirtschaft vorgeschlagen / Initiative von Waigel)

FT: Banks appeal for clear line on Emu

F: La révision du traité de Maastricht: La France et l'Allemagne font le point (Pas de construction européenne viable sans "mise à niveau" entre les deux capitales.)

M: Un contrat de confiance franco-allemand (par Hervé de Charette)

LB: Le troisième homme à l'Otan

M: Cafouillages à l'OTAN

14.11.95. (mardi)

F: Union monétaire: "Intérêt" de Bruxelles pour le "pacte de stabilité" (La Commission se félicite de ce que Theo Waigel n'entend pas toucher au Traité de Maastricht, mais la mise en oeuvre de la rigueur allemande soulève encore nombre de questions.)

F: Union monétaire: Tietmeyer soutient Waigel (Le président de la Bundesbank estime que la future Banque centrale européenne devra être dotée des mêmes instruments que ceux de la Banque centrale allemande.)

FT: Waigel's Emu conditions

HT: Tensions in Europe Are Dangerous

HB: Sachverständigenrat/Wirtschaft legt 1996 erneut nur zwei Prozent zu; Abbau des Solidarzuschlags gefordert: "Fünf Weise" dämpfen Wachstumshoffnung

HB: WEU/Ministerratstagung in Madrid: Sicherheitspolitik bleibt umstritten

M: Manoeuvres américaines

F: Accord signé dimanche sur la Slavonie orientale: Ex-Yougoslavie: la paix au coup par coup (Ce nouvel accord, initié à Dayton, pourrait servir de prélude à un traité de paix global. Mais les négociations achoppent toujours sur la question de Sarajewo.)

LB: De l'usage de "faux"...(Chômage)

15.11.95. (mercredi)

LB: 2002, odyssee de la monnaie unique (L'Institut monétaire européen suggère trois grandes étapes pour les sept ans à venir)

LB: Le lancement de la monnaie unique impose encore beaucoup de rigueur (Le calendrier qui se dessine pose aussi le problème des critères de convergence)

F: Europe monétaire: La monnaie européenne sera introduite en quatre ans et demi (L'Institut monétaire européen publie une maquette de mise en place de la monnaie unique: décision fin 1997, entrée en vigueur le 1er janvier 1999, disparition du franc et du mark le 1er juillet 2002.)

HB: Europa/EWI-Szenario mit "starkem Anfang und Ende": Währungsinstitut legt Konzept für Uebergang zum Eurogeld vor

SZ: Eurogeld geht alle an

FAZ: Fahrplan

FAZ: Am Fundament

F: UEM: Monnaie unique: le doute des sages allemands (Pour la première fois, un rapport officiel rédigé par les économistes chargés de conseiller le gouvernement allemand préconise le report de la monnaie unique au-delà de 1999.)

F: Union européenne: Rapport de la Cour des comptes: le festival des fraudeurs (Le rapport annuel de la Cour des comptes apporte son florilège des inconsistances, absurdités et autres preuves du génie humain en matière de détournement de fonds.)

HB: Jahresgutachten der "Fünf Weisen": Dicke Bretter

HB: Währungsunion/Stabilität geht vor: Wirtschaftsweise auf Waigel-Kurs

SZ: Die enttäuschten Weisen

HB: Deutschland-Frankreich/Gemeinsame Initiative zur Verbesserung der Funktionsfähigkeit der Europäischen Union: Bonn und Paris weichen den umstrittenen Fragen aus

LB: Union européenne: La Fondation ACP-CEE reçoit le coup de grâce (Très critique dans son rapport, la Cour des Comptes recommande des poursuites contre ses dirigeants)

LB: Des fuites dans le budget (Les comptes de l'Europe passés au peigne fin: quelques disparitions)

FT: Santer doubts on stability pact

T: Santer warns EU to resist resurgence of 1930s nationalism

T: Bonn to sell single currency

F: Europe: Consensus au sommet (Sur le modèle américain, les Quinze débattent de "l'état de l'Union".)

HB: Vor dem Endspurt auf dem Weg zur EU-Regierungskonferenz: Eine Minimalreform für Europa ist zuwenig

HB: EU/Bonn widerspricht Berichten

über europapolitisches Patt: Lob für die Reflexionsgruppe

M: L'Allemagne joue avec le feu

SZ: Delors in Mannheim

HT: Give NATO a Head

LB: Grande-Bretagne: Le gouvernement annonce la couleur (Immigration et maintien de l'ordre vont être au centre des débats...)

F: La première vraie réforme (Protection sociale)

F: La réforme Juppé présentée hier: Sécurité sociale: le tournant (Les réformes de fond l'emportent sur les mesures conjoncturelles. Guidées par l'exigence de justice, elles s'attaquent à la racine du mal. Mais leur mise en oeuvre exigera du volontarisme.)

F: Sécurité sociale: l'essentiel du plan (Elargissement de la CSG, mise en place d'un régime universel pour la maladie, effort demandé aux médecins, réforme des régimes spéciaux de retraite dans les quatre mois constituent les principales réformes.)

L: Taper sec

17.11.95. (vendredi)

FAZ: Wieder die alten Fragen (Lafontaine)

SZ: Im Zustand der Seligkeit

HB: Lafontaine wird neuer SPD-Chef: Trainerwechsel

FT: Oskar redivivus

LB: Allemagne: Lafontaine évince Scharping au SPD (Son élection devrait permettre le ravalement du programme)

HB: Ordnungsrahmen für den Finanzmarkt der EU ist eine Währungsunion unverzichtbar: Euro-Geld braucht keine Politische Union

LB: La monnaie unique guidée par le traité de Maastricht (Maystadt le rappelle et souligne le problème posé par le risque des dévaluations compétitives)

S: Débat à Strasbourg sur l'état de l'Union: Europe: un tigre (de papier) dans le moteur

HB: Die Sozialreform bedeutet für Frankreich einen grossen Schritt in Richtung Maastricht: Juppé überrascht mit einem Kraftakt

T: Juppé The Bold (France embarks on a serious test of political courage)

F: Politique économique: La baisse des taux d'intérêt s'accélère

18.-20.11.95. (samedi, dimanche, lundi)

F: Après le vote de dix pays européens contre les essais nucléaires: La France confrontée à ses partenaires (La réunion, aujourd'hui à Bruxelles, des ministres des Affaires étrangères doit permettre d'évaluer la gravité de la crise au sein de l'Europe.)

LB: Une faute et un affront (Chirac)

M: Mauvaises manières

F: Les regrets de Lamberto Dini (Le premier ministre italien regrette sa décision. Pour la presse italienne, "le gouvernement a péché par manque de discernement".)

L: Aux risques de la réforme

LB: Israël: Shimon Pérès choisit l'Europe (Premier voyage à Bruxelles pour signer un accord de coopération)

FAZ: EU-Kommission fordert weiteren Abbau der Agrarpreis-Stützung (Strategien für die EU-Ost-Erweiterung / Marktöffnung für Importe aus Mittel- und Osteuropa / Weissbuch vorgestellt)

HB: EWWU/Eindeutigkeit der Schuldenbegrenzung ist wichtiger als theoretische Perfektion: Die Stabilität der Europäischen Währung steht auf dem Spiel

HB: Währungsunion/European Banking Congress: Waigel wirbt für Stabilitätspakt

FT: The Chinese challenge

HB: Bill Clinton verliert im Budgetstreit an Boden: Ueberflüssig

21.11.95. (mardi)

F: Après les tensions sur le vote nucléaire à l'ONU: La solidarité européenne ébranlée (Paris ne pliera pas, a réaffirmé Hervé de Charette hier à Bruxelles.)

FT: France raps EU partners for N-test 'hypocrisy' (Paris fears rift is threat to a common defence policy)

LB: Essais nucléaires: Faites comme je dis...(La France donne à Bruxelles une curieuse leçon de solidarité)

HB: EU/Neue DIHT-Umfrage: Nur 36 Prozent der Betriebe befürworten die Währungsunion: Euro-Geld bei Unternehmen umstritten

SZ: Nur jedes dritte Unternehmen hält die Währungsunion für wünschenswert (DIHT-Umfrage spiegelt erhebliche Skepsis wider / Grosse Informationsdefizite)

LB: Le retour de manivelle (Pologne)

M: La Pologne sans Walesa

SZ: Ein Riss geht durch Polen

LB: Petite Histoire aux Etats-Unis (Budget)

TV: Trier soll Anschluss an den TGV erhalten (Beck zu Gespräch in Luxemburg)

22.11.95. (mercredi)

LB: Logorrhée à Dayton?

FT: Making the peace stick

HT: In European Capitals, Relief, Delight and a Twinge of Jealousy of U.S.

FAZ: Ungerecht und unsicher (Dayton)

FT: Gonzalez seeks faster EU enlargement

FAZ: An der Grenze der Belastungsfähigkeit (Der Vorsitzende der Europäischen Union Gonzalez sorgt sich um die Zukunft der Gemeinschaft)

LB: Union européenne: Dehaene et Derycke exposent la ligne belge (Priorité à la monnaie unique, car, sans elle, le marché unique européen risque le "détricotage")

LB: Schengen: forcing de Vande Lanotte (Le ministre met tout en oeuvre pour rassurer les Français)

LB: Otan: Madrid proposera Javier Solana si...(Il existerait un "certain consensus" sur sa candidature)

23.11.95. (jeudi)

LB: La croissance européenne devrait marquer une pause jusqu'en 1997

HB: EU/Berichte über Konvergenzfortschritte vorgelegt - Kritik auch an Deutschland: Europäische Währungshüter vermissen Haushaltsdisziplin

FT: The EMI has stern words for the slow pace of progress: No EU surge to converge

FT: Brussels places bets on Emu runners

F: Bruxelles: prévisions de croissance en baisse (Les calculs de la Commission font apparaître que six pays de l'Union pourront satisfaire fin 1997 aux critères de passage à la monnaie unique.)

F: Les raisons du malaise européen (Les économies européennes connaissent toutes une baisse de régime. La Commission de Bruxelles dément que la faute en incombe aux critères de Maastricht. Le procès est ouvert.)

HB: EU/Reform des Maastricht-Vertrages: Kernfragen umstritten

HB: EU/Rückgang der hohen Arbeitslosigkeit für 1997 erwartet: Kommission bleibt optimistisch bei Wachstumsprognosen

T: At Europe's Gate (A rebuff to Turkey would be an error of historic proportions)

F: La machine Otan se met en branle (L'Alliance atlantique s'appête à s'engager dans la plus grande opération militaire de son histoire.)

M: La paix venue de Washington

SZ: Tauziehen um Bosnien-Hilfe (Wie-

deraufbauprogramm der EU ist kaum zu finanzieren)

LB: Une paix sous baxter (Dayton)

F: Et l'Europe?

W: Nato-Partner stochern im Nebel (Suche nach neuem Generalsekretär. Gute Chancen für Solana)

LB: Le roi Jacques et la Bombe

F: Secteur public: Mobilisation syndicale contre la réforme des retraites

TV: Mittel für den Hochwasserschutz liegen im trüben (Widersprüchliche Aussagen aus Brüssel)

24.11.95. (vendredi)

LB: Maastricht a un prix

FT: No farm reform, no EU enlargement

FT: Slow crawl towards Emu

FAZ: An Europas Haustür (Die Mittelmeerkonferenz)

LB: Dehaene II: feu vert pour la cuvée 96 (Les députés devaient adopter le budget jeudi soir, après un débat placé sous le signe de l'Europe)

LB: France: Les syndicats entrent aussi dans la danse (Chirac et Juppé veulent d'abord remettre de l'ordre dans la maison. D'où la rogne)

LB: Pale courbe l'échine

25.-27.11.95. (samedi, dimanche, lundi)

LB: La monnaie unique se met à table (Le pacte allemand de stabilité débattu ce lundi lors du déjeuner des ministres des Finances européens)

FT: Row puts Emu timetable at risk (Ministers seek to end Franco-German dispute on cut-off date for entry criteria)

HT: A French-German Feud Festers on Currency Plan

HB: EU/Entscheidende Sitzung der Finanzminister zur Währungsunion: Theo Waigels Stabilitätspläne im Brüsseler Härtetest

HB: Die EU-Reformen bleiben hart umstritten: Unentschieden

SZ: Kommt sie, oder kommt sie nicht?

LB: Méditerranée: Les rives de la Grande Bleue se rejoignent (La première Conférence euroméditerranéenne s'ouvre ce lundi à Barcelone)

FT: South of Europe

HB: Die EU muss bei der Mittelmeerkonferenz auch ihre Palästina-Hilfe überdenken: Arafats Grossprojekte rechnen sich schlecht

LB: Bientôt l'échéance pour la Turquie

FT: Le réveil brutal (France)

28.11.95. (mardi)

FT: Progress made on EU single currency

LB: La rigueur économique augmentera avec l'accès à la monnaie unique (Les ministres des Finances se sont penchés sur le calendrier. Quelques désaccords subsistent)

F: Le calendrier de l'UEM divise Paris et Bonn (Les ministres des Finances des Quinze butent encore sur certains points du passage à la monnaie unique. Décision, en décembre, à Madrid.)

HB: EWWU/Waigel wirbt bei EU-Finanzministern für Stabilitätspakt: Uebergangsszenario für Währungsunion gebilligt

FAZ: Der Ministerrat begrüsst Waigels Stabilitätspakt (Aber noch Detailfragen offen / Entscheidung über Teilnahme an Währungsunion erst 1998)

FAZ: Wohlwollen für Waigel

SZ: EU-Länder sollen sich im Frühjahr 1998 für die Währungsunion qualifizieren (Bundesfinanzminister Waigel räumt in Brüssel "Leichten Zielkonflikt" beim Zeitplan ein)

HB: EWWU/BDI hält am vereinbarten Starttermin 1.1.1999 fest: Unternehmen müssen sich auf EU-Währung einstellen

LB: Méditerranée: Vers une nouvelle zone de libre échange (Paix, stabilité et prospérité sont les maîtres-mots de la Conférence euroméditerranéenne de Barcelone)

F: La stratégie du va-tout (Juppé)

SZ: Paris will Privilegien beschneiden

LB: Intransigeance à Sarajevo

LB: La CLT affronte des vents contraires (Pas de lancement d'un bouquet numérique en France et repli sur le marché allemand?)

29.11.95. (mercredi)

HB: Das Szenario für die Europäische Währungsunion gewinnt allmählich an Gestalt: Dem Madrider Gipfel bleibt die Feinarbeit

F: Monnaie unique: UEM: des problèmes plus politiques que techniques (Même en cas d'accord au sommet de Madrid, deux des points les plus controversés ne seront soulevés que plus tard, et en particulier le "plan de stabilité" de Theo Waigel.)

M: Les Quinze sont proches d'un accord sur le scénario de passage à la monnaie unique (Les discussions sur le "pacte de stabilité" demandées par l'Allemagne auront lieu en 1996)

FAZ: "Eine Strategie für Europa" (Viele Optionen der Reflexionsgruppe stossen auf Londons Widerspruch)

LB: Nouveau cap en Méditerranée

F: Fin de la conférence euro-méditerranéenne: Barcelone: le passage au concret (La France veut lier les projets aux progrès de l'intégration régionale et aux rapports de bon voisinage.)

HB: EU muss sich den Mittelmeerländern stärker öffnen: Gefragt sind Taten

LB: Otan: Double accord sur la force de paix (Il porte sur le plan d'opération et la participation russe)

FT: UK budget aims to boost Tories (Economists dismiss chancellor's efforts as uninspiring in spite of £3.1 bn tax cuts)

LB: Dehaene cherche à reprendre l'initiative (Officiellement, la vie suit son cours pour le Premier ministre. Officieusement...)

LB: La récré est finie (Belgique)

F: Sabotage (France, grève)

LB: La CLT avec Canal+? (Au lieu de lancer son propre bouquet, la CLT prendrait 25 pc dans CanalSatellite (France))

F: Audiovisuel: Canal+ et CLT enterrent la hache de guerre (Les deux groupes ont conclu le 21 novembre un accord de coopération, marqué par l'entrée de CLT dans CanalSatellite.)

SZ: Kampf um das digitale Fernsehen

30.11.95. (jeudi)

F: Monnaie unique: Un pacte de stabilité à Quinze (La Commission souhaite un mécanisme de change entre les participants à la monnaie unique et les autres.)

LB: La monnaie unique dans l'arène (Le sommet de Madrid s'annonce capital pour l'Union monétaire)

HT: EU Seeks French-German Accord

FT: Larger EU at any price

FT: Pact with Emu 'outsiders' canvassed

HB: Euro-Währung/Tietmeyer will EW-WU-Devisen schon vor 1999 enger zusammenführen: Santer: EU-Gipfel wird Propheten des Unglücks unrecht geben

F: L'élargissement de l'Union européenne: Ouverture à l'Est: l'ombre du doute (Les intentions de Bruxelles restent floues sur le meilleur moyen d'accueillir les "nouvelles démocraties".)

F: Union européenne: Agriculteurs de l'Est et de l'Ouest, adaptez-vous! (Une étude de la Commission sur les perspectives d'élargissement de l'Union préconise de nouvelles baisses des prix et relative le coût de l'opération.)

T: Alone again, or not (Beware Continentals who speak of isolation)

HB: EU/Die Kommission demonstriert Optimismus: Keine Angst vor Osterweiterung

FT: Nato plans Bosnia advance guard

LB: Les deux John enfin d'accord

HB: EU-USA/Transatlantischer Gipfel in Madrid: Brüssel erwartet neue Qualität

L: La Grèce au chevet de Papandréou (L'état de santé du Premier ministre s'est encore aggravé.)

F: Quelques idées simples (France)

L: Un vent mauvais (France, grève)

1.12.95. (vendredi)

F: Monnaie unique, élargissement, budget: Le «triangle des Bermudes» européen... (Les échéances importantes s'accumulent pour les Quinze. Mais les idées -sinon la volonté- font défaut. Et les Anglais jouent sur le velours.)

HB: Gipfel von EU und USA in Madrid soll die Partnerschaft vertiefen: Ein transatlantischer Brückenschlag

F: Union européenne: Elargissement: le débat est lancé (Les ministres de l'Agriculture des Quinze ont eu un premier débat sur le «livre blanc» de la Commission.)

LB: Otan: Consensus sur Solana en voie de formation (On reparle de lui comme secrétaire général de l'Alliance, en dépit des réserves de plusieurs pays)

M: L'Eurocorps est devenu opérationnel (Cette force de 50 000 hommes peut travailler pour l'UEO et pour l'OTAN)

W: Bundestag beschliesst Entsendegesetz (Deutsche Löhne sollen auch für ausländische Bauarbeiter gelten - Letzte Hürde Tarifausschuss)

W: Wandel statt Schutzzäune (Entsendegesetz)

M: Si on disait la vérité? (France)

2.-4.12.95. (samedi, dimanche, lundi)

FT: Clinton urges more EU cash for Bosnia

LB: Espagne: Europe et Amérique se font des promesses (Un nouvel agenda fixe le cadre d'une coopération transatlantique renforcée)

FT: Transatlantic leadership

HT: Main Points of EU-U.S. Plan (Range Is Wide on Joint Action Agenda)

T: Bosnian Business (As the euphoria fades, the gritty work begins)

HB: Pragmatismus statt Visionen in Madrid: Clintons Botschaft

M: L'Espagnol Javier Solana devient le nouveau secrétaire général de l'OTAN

M: L'homme de confiance du président (Solana)

M: Un réformateur pour l'OTAN

HB: NATO/Gonzalez: Keine Aenderung von Spaniens Rolle im Bündnis: USA loben den designierten Generalsekretär Solana

LB: Monnaie unique menacée?

HB: EUROPA/Schröder verlangt Nachverhandlungen: Verschiebung der EW-WU gefordert

L: Embarqués (France)

F: La théorie des dominos (grève)

T: French with Tears (Juppé is asking too big a sacrifice for monetary union)

TV: Schengen und die CDU

5.12.95. (mardi)

LB: Union européenne: La plus petite réforme possible (Le Groupe de Réflexion dépose son rapport ce mardi. Déjà des critiques...)

F: UEM: Monnaie unique: Paris et Bonn officiellement d'accord (Responsables français et allemands veulent la monnaie unique en 1999, mais Bonn doit faire face à une opinion publique réticente et Paris à une grave explosion sociale.)

F: Les doutes des Nations-Unies (Le rapport des Nations Unies sur l'économie européenne ne croit pas que l'Union monétaire soit réalisable dans les délais prévus, et préconise sans abandonner les objectifs du traité d'en aménager les modalités d'application.)

FT: Il n'y a pas d'alternative

HB: Bundesbank könnte Juppé mit Zinssenkung helfen: Gefahr für EWWU

LB: Paris: un an de gachis?

W: Neuanfang in der Nato

LB: Inquiétudes après Dayton (La France demande d'améliorer les accords)

HB: Steueroasen / Kaum Amtshilfe zwischen den Behörden: Warum es steuerrechtlich in Luxemburg so schön ist (Luxemburg, hinsichtlich der Einwohnerzahl einer mittleren deutschen Großstadt vergleichbar, ist dennoch ein herausragender internationaler Finanzplatz mit einer Vielzahl von Banken. Das Land verdankt diese Bedeutung seinem Steuerrecht.)

6.12.95. (mercredi)

LB: Union européenne: Maastricht promis à un lifting léger (Les sages européens ne prônent pas de révision globale du traité à la conférence de 1996)

FT: EU divisions surface over Reflection Group report

FT: Enlargement is what matters

HB: Maastricht II / Reflexionsgruppe schliesst ihre Arbeiten ab: Grossbritannien verweigert sich einer grundlegenden Reform

LB: L'Italie annonce sa présidence (Mais le gouvernement Dini sera-t-il encore en place l'année prochaine?)

F: Italie: Dini plaide pour un semestre européen sans élections (Alors que Rome s'apprête à prendre la présidence de l'Union européenne, le président du Conseil estime que le déficit public italien pourrait être ramené à 3% du PIB en 1998.)

HB: Italien / Gegen Waigels Stabilitäts-pakt - Schulden früher senken: Dini will Sicherheit für EU-Vorsitz

LB: Javier Solana, la surprise

F: La France change pour changer l'Alliance

HB: Frankreich signalisiert Annäherung an die Nato: Wieder im Tritt

F: Issue reasonable (France, grève)

7.12.95. (jeudi)

LB: Union européenne: Chirac et Kohl écrivent à Gonzalez (Leur «lettre commune» sera rendue publique à Baden-Baden)

F: Sommet franco-allemand aujourd'hui à Baden-Baden: Europe: une «lettre commune» Kohl-Chirac (Paris et Bonn veulent doter l'Union d'institutions plus efficaces pour accueillir de nouveaux membres.)

F: Sommet Franco-allemand: Paris et Bonn en quête d'issue pour l'UEM (Jacques Chirac et Helmut Kohl se rencontrent aujourd'hui à Baden-Baden où ils prépareront le Conseil européen de Madrid, les 15 et 16 décembre.)

LB: L'Europe entre deux chaises

W: Streik überschattet Gipfel (Beitritt zur Währungsunion gefährdet - Heute Treffen Chirac-Kohl)

LB: Politesses en vue à Baden-Baden

FT: The florin in your pocket

LB: Le Benelux préconise officiellement l'«Euro» (Payerons-nous demain en «Euro»? C'est ce que souhaite la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg)

LB: Les faiblesses des banques belges face à l'arrivée de la monnaie unique (Des ajustements s'imposent dans les activités de marché, estime Philippe Maystadt)

F: Paris-Bonn: L'ombre de la grève

8.12.95. (vendredi)

HT: Luxembourg Remembers Its Savior - Patton

FT: Santer warns on slowing of Emu

FT: Franco-German summit warning on EU reform

F: Non à la «malédiction» de Maastricht (MM. Kohl et Chirac ont réaffirmé, hier, qu'il n'y avait pas d'autres choix que la construction de l'Union européenne.)

LB: Union européenne: Kohl et Chirac restent prudents (Leur lettre de Baden-Baden énonce des principes sans les préciser)

LB: John Major mis au pied du mur (La France et l'Allemagne veulent officialiser l'exception britannique)

LB: Monnaie unique en question. Pourquoi? (Certains événements récents, notamment les conflits sociaux en France, perturbent ce grand projet)

T: Pounds, Euros and Sense (A picture of that common currency in your pocket)

HB: Europa / Scharping fordert Beschäftigungspakt: Kohl entwickelt einen Zeitplan für die Erweiterung der EU

LB: Union européenne: Franklin Dehousse sort pessimiste (Le représentant personnel de Jean-Luc Dehaene pronostique plusieurs crises européennes)

LB: France: Le ton monte encore sur le front des grèves (Les débrayages ont touché de nouveaux secteurs. Les manifs ont fait le plein)

LB: Strasbourg dira «oui» à Ankara

F: Un peu de bon sens (France)

9.-11.12.95. (samedi, dimanche, lundi)

HB: Frankreich vor einer neuen Maastricht-Debatte: Juppés Sünden

F: Malheur au silence (France)

L: Retraites calculées

HB: Portugal/Der Aufschwung zeigt erste Schwächesymptome: Die Maastricht-Kriterien stellen Lissabon vor eine Feuerprobe

LB: Tournant dans la crise sociale en France (Alain Juppé se dit prêt à rencontrer les syndicats et à négocier des solutions)

F: Les six étapes de la reconstruction (Les pays donateurs se retrouveront à Bruxelles pour évaluer le programme de réhabilitation de la Bosnie.)

12.12.95. (mardi)

LB: Les fonctionnaires sur le pavé bruxellois (Ils devraient être 40.000 à 50.000 à manifester demain. En principe, train et bus rouleront normalement)

LB: Boulevards des fonctionnaires (Motifs de grogne dispersés, même crainte pour emplois et pensions)

LB: Juppé a entamé ses «contacts»... (Mais ce mardi, ce sera à nouveau la grande pagaille)

HB: Grossbritannien/John Major reist mit klaren Positionen zum EU-Gipfel: Neues Selbstbewusstsein in der Europapolitik

LB: Europe à l'abri d'une récession (C'est la conviction réaffirmée à Bâle par les banquiers centraux du «GIO»)

SZ: Stagnation - und was dann? (Die Finanzpolitik muss sich auf ein verändertes Umfeld einstellen)

HB: Einigung auf einheitliches Decoder-System für digitales Fernsehen: Kirch hat hoch gepokert und verloren

13.12.95. (mercredi)

F: Après les concessions d'Alain Juppé: Le conflit des transports à un tournant (Les syndicats soulignent que le premier ministre a reculé sur le contrat de plan SNCF et les retraites. Mais ils balancent encore sur les suites du mouvement.)

F: Le traité de l'Elysée dans une capitale perturbée: Paris en état de siège (Une cinquantaine de chefs d'Etat, de gouvernement et de ministres sont attendus demain à Paris.)

F: Grèves: La sagesse

LB: Juppé pris de court?

FT: Racism row set to haunt Madrid summit

HB: EU/Portugals Sorge: Achse Paris-Bonn verliert den Gleichlauf: Soares: Die Türkei gehört in das europäische Haus

HB: EU/DIHT rät Bonn zu Standfestigkeit: Kohl soll für harte Währung kämpfen

HB: Geldpolitik/SPD und Handel: Signal setzen für Beschäftigung und Konsumfreude: Bundesbank soll Zinsen senken

HB: EU/Brüssel legt Programm für 1996 vor: Santer fordert ein globales Konzept

14.12.95. (jeudi)

LB: Des services, sans tabou (Belgique, grève)

F: La première réforme (France, grève)

LB: Une gifle chinoise à l'Occident

LB: Une guerre prend fin à Paris (L'Europe officialise la «pax americana» en Bosnie)

F: Union européenne: Le Parlement approuve l'union douanière avec la Turquie (Cet accord qui entre en vigueur le 1er janvier est prometteur à moyen terme pour Ankara, mais posera dans l'immédiat de nombreux problèmes économiques et financiers.)

LB: Union européenne: «Oui» de raison à la Turquie (Les eurodéputés demandent de nouveaux efforts à Ankara)

FT: Juppé and the Bundesbank

F: Allemagne: Le nom de la monnaie unique divise les Européens (Au cours d'un colloque qui a réuni à Francfort Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing, il a été largement question du nom de la future monnaie unique.)

HB: Spanien/Ministerpräsident Gonzalez sammelt Pluspunkte: Regierung und Opposition feiern die Erfolge der Präsidentschaft

HB: Deutschland/Kohl skizziert Position: Parteien einig über Euro-Geld

HB: EU/Intensive Beratungen über die Osterweiterung der Union: Brüssel erwartet ein klares Ja zur Währungsunion

LB: Santer condamne les «prophètes de l'échec» de la monnaie unique

FT: Czech republic, Hungary and Poland backed for early EU membership: Kohl draws line across Europe

15.12.95. (vendredi)

HB: Bundesbank setzt Zinssignal: Zur Bescherung

LB: L'Europe s'illusionne (Plan de paix)

HT: Bundesbank Pleases Europe

LB: Union européenne: Madrid sur pied de guerre pour le Conseil des Quinze (Six mille agents mobilisés pour le sommet clôturant la présidence espagnole)

F: L'Europe tisse des liens tous azimuts (Sous la présidence espagnole, l'Union européenne s'est ouverte au monde en resserrant ses liens commerciaux avec la Méditerranée, les Etats-Unis et l'Amérique latine.)

FT: Mitteleuropa's leaders look to EU for security

LB: Monnaie unique: jour J à Madrid (Les Quinze se retrouvent dans la capitale espagnole)

16.12.95. (samedi)

LB: Une image de cohésion (Sommet Madrid)

FAZ: Euro-Irgendwann

T: Queen Eutopia (Cautionary history lessons for Europe's statesmen)

LB: Bosnie: la mission des Européens

F: Sommet européen de Madrid: L'«Euro» remplace l'«Ecu» (Soucieux de donner un signal de confiance aux marchés, les Quinze se sont mis d'accord à l'unanimité sur tous les détails du passage à la monnaie unique, dès le 1^{er} janvier 1999.)

FT: Leaders confirm January 1999 launch date and prepare for battle to win support: Euro chosen as name for EU single currency

17.18.12.95. (dimanche, lundi)

FT: EU leaders cross fingers on Emu

FT: Making a reality of Emu

LB: Petite avancée sur l'élargissement

HT: Timetable for Expanding EU Is Hailed

F: Le bilan du sommet de Madrid: Europe: les vertiges de l'élargissement (Tous les candidats seront placés sur la même ligne de départ, sans doute début 1998. Mais les négociations d'adhésion risquent d'être beaucoup plus longues que prévu...)

SZ: Schöne Worte und geheime Ängste (Auf dem Madrider Gipfel zeigt sich die EU schlecht gerüstet für notwendige Reformen)

HB: Erfolgreiches EU-Gipfeltreffen: Euro-Signal

L: Corrida franco-italienne à Madrid (Des incidents entre Chirac et Dini ont marqué le Conseil européen.)

M: Paidoyer pour une Europe sociale (M. Chirac souhaite «remettre l'homme au coeur du projet européen»)

FAZ: Räusperrn im Wartezimmer und ein Foto mit Frau Ciller (Die gesamteuropäische Gemeinschaft nimmt nur zögernd Gestalt an)

W: Nur ein Antici darf Notizen machen (Restriktive Informationspolitik beim EU-Gipfel in Madrid - Dilemma für Regierungssprecher)

W: Europas Zukunft mit Amerika aufbauen

19.12.95. (mardi)

FAZ: Die französische Regierung will die schwache Konjunktur beleben (Sozialgipfel am Donnerstag / Konzessionen an die Gewerkschaften / Hohe Streikkosten)

FAZ: Kanalinseln werben um ausländische Anleger (Deutsche Banken kaum vertreten / Konkurrenz zu Luxemburg und Schweiz)

HT: EU Commissioner Says Euro Holds Threat to Single Market

FT: Elections in Russia

F: Union européenne: Santer cherche un nouveau rôle (Le président de la Commission souhaite avoir davantage d'autorité sur ses pairs.)

F: Après le sommet de Madrid: Union monétaire: les additifs sociaux

W: Die 15 EU-Mitgliedstaaten proben den Spagat in der Energiepolitik

FAZ: Auf Gedeih und Verderb (Oesterreich)

20.12.95. (mercredi)

FT: Brussels guards options on entry rules for Emu

HB: Verschuldung / EWWU-Kriterium zu grosszügig: OECD spornt die Etat-sanierer an

HB: EU/Furcht vor Rückschritten: Euro-pol-Konvention bleibt umstritten

F: Sécurité européenne: La relance de Charles Millon (En vue du partenariat euro-atlantique, le ministre de la Défense suggère une présence de l'UEO au sein de l'Otan.)

F: Les prévisions économiques de l'OCDE: Europe: le spectre du chômage

LB: Des jours meilleurs pour l'Europe?

FT: Why Britain must speak for Europe (John Redwood resists the idea of a Franco-German superstate)

21.12.95. (jeudi)

FT: Court clears way to final BCCI settlement

F: Le franc helvétique toujours plus haut (Que l'euro soit réalisable ou non dans les délais qu'importe: tout porte le franc suisse à jouer le rôle de refuge.)

F: La FED affirme son indépendance (Parmi d'autres objectifs, le geste d'Alan Greenspan vise aussi à faciliter la baisse des taux en Europe.)

LB: Pour Philippe Maystadt, il ne faut surtout pas dévaluer

HB: EU/Brüssel hält Lkw-Gebühr für zu niedrig: Strassenbenutzer sollen "fairer" zur Kasse gebeten werden

L: La France reste au seuil de Schengen (Paris reporte à nouveau la levée des contrôles aux frontières terrestres.)

22.12.95. (vendredi)

F: Europe: la durée du travail en baisse (La durée du travail a diminué dans tous les pays d'Europe depuis 1945 mais le classement varie en fonction des indicateurs retenus.)

F: Marchés: Le franc profite d'une baisse de taux

F: Audiovisuel: La CLT objet de convoitises (Les spéculations vont bon train autour de l'avenir de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion. Pour l'instant, son actionnaire majoritaire refuse de céder ses parts.)

FAZ: Erhält die Mediengruppe CLT neue Gesellschafter? (Bertelsmann will beherrschenden Einfluss auf RTL / Aus Belgien Dementis)

HT: European Rivals Seen Ready to Bid for CLT

LB: La CLT au centre des rumeurs (Albert Frère serait-il vendeur? Un hebdomadaire allemand l'affirme)

M: Les contrôles seront levés dans les aéroports pour les «vols Schengen»

LB: Expositions: L'encourageant bilan de Luxembourg 95 (L'actuelle capitale européenne de la culture vit sous les feux de son ultime événement)

23.-27.12.95. (samedi, dimanche, lundi, mardi, mercredi)

FAZ: Waigel: Konvergenz hat Vorrang vor Terminen (Zwickel äussert Zweifel am Zeitplan für die Währungsunion)

HB: Waigel wirft SPD "billigen Stimmenfang" vor

HB: Neuverschuldung / Heftige Kritik an Schröder: Hax: Lohnpolitik entscheidend

W: Frankreich lockert das Bankgeheimnis

M: L'Europe refuse l'amalgame entre «services publics» et monopoles

M: Une coalition de centre droit devrait barrer la route aux islamistes en Turquie

SZ: Parlamentswahl in der Türkei: Sieg der Islamisten erschwert Kabinettsbildung

SZ: Ein Stück Macht den Fundis

SZ: Ergebnisse der russischen Dumawahlen (Ein Drittel der Sitze für die Kommunisten)

LB: Reprise ce mercredi entre Israël et la Syrie (Les négociations de paix redémarrent dans un climat nettement plus optimiste)

28.12.95. (jeudi)

SZ: SZ-Interview mit Bundesbankpräsident Hans Tietmeyer: Bei einer Währungsunion ohne Frankreich würde man die Spaltung Europas riskieren (Notenbank wird alles tun, um den Vertrag von Maastricht zu erfüllen / Werben für eine Stabilitätsunion)

F: Union européenne: Présidence de l'UE: Madrid passe le témoin à Rome

HB: Rom übernimmt den EU-Vorsitz in ungünstiger Zeit: Stillstand

M: Les syndicats allemands se mobilisent pour l'emploi (Plusieurs centrales se rallient à la proposition d'IG Metall de concessions salariales en échange de dizaines de milliers d'embauches)

M: Virage syndical en Allemagne

FT: Jobs for the new year

FAZ: Vranitzky beruft sich auf den Auftrag der Wähler und fordert Schlüssel zu Verhandlungen auf

FAZ: Türkische Wirtschaft reagiert erleichtert (Unternehmer begrüßen Annäherung der beiden grossen bürgerlichen Parteien)

29.-31.12.95. (vendredi, samedi, dimanche)

HB: Kohl: 1996 wird sich das Konjunkturklima wieder erwärmen

HB: Europäische Union / In Madrid wurden entscheidende Weichen gestellt: Der soziale Dialog muss auf einer breiten Basis geführt werden

HB: EU/Währungsunion und Beschäftigung sind miteinander verknüpft: Langsam reift eine Stabilitätskultur

FAZ: Bleibt Dini Regierungschef, oder

bleibt er es nicht? (Überlegungen in alle Richtungen beschäftigen die italienischen Parteien und Politiker)

HB: EU/Italien übernimmt Präsidentschaft von Spanien: Rom soll die Reformkonferenz auf den Weg bringen

F: Les législatives fixées au 3 mars: L'Espagne en campagne électorale (Felipe Gonzalez est candidat pour un cinquième mandat. Malgré les «affaires», il n'a «aucune sensation d'échec».)

LB: Union européenne: L'euro irrite les Anglais (La «pub» de la Commission a été très peu appréciée)

HT: In Deciding to Push East, the EU Has Signed Its Death Warrant

FT: N-test shatters seasonal quiet

F: Favori de la présidentielle russe: Le général Lebed, «candidat patriote» (Surnommé le «Bonaparte du Dniestr», Alexander Lebed se lance dans la course au Kremlin. Il veut faire alliance avec les communistes contre Eltsine et Jirinovski.)

HB: Bundesregierung / Neue Kultur der Selbständigkeit gefordert: Die Aufschwungsignale für 1996 stehen auf Grün

F: Premier bilan du déploiement de l'Otan: Bosnie: Etat de grâce pour les soldats de l'Ifor (Sur 60.000 hommes prévus, 26.000 sont déjà en place. Seul obstacle: le mauvais temps)

HT: Bosnia: A Defining Moment for NATO

Sommaire

Sa Majesté la REINE des BELGES en visite privée à VIANDEN, le 9 octobre 1995.....	3	8 jeunes Artisans luxembourgeois aux 33es OLYMPIADES des METIERS	
Le Président Lech WALESA a décerné l'Ordre du Mérite à M. Jos WEIRICH, Président des V.N.E.F.....	8	500 concurrents de 30 pays et 5 continents à LYON, du 12 au 15 octobre 1995.....	50
Ansprache von Alex JACOBY, Träger des Rheinlandtalers 1995, gelegentlich der Verleihung dieser Auszeichnung für grenzüberschreitende Zusammenarbeit in der Abtei Brauweiler bei Köln, am 6. September 1995.....	9	La MAISON SERVAIS rénovée à MERSCH, est «CENTRE NATIONAL de LITTERATURE»	
Négociations salariales pour la Fonction publique, travail de dimanche chez Goodyear S.A., le mois d'octobre 1995 dominé par des dossiers sociaux.....	11	Inauguration vendredi, le 13 octobre 1995.....	53
«AFFAIRE PROCOLA»		Le SALON 95 du Cercle Artistique de LUXEMBOURG – Tradition oblige.....	62
Le Luxembourg condamné par la Cour Européenne des Droits de l'Homme.....	16	Brevets aux animateurs et aides-animateurs de loisirs.....	62
Le Ministre Jacques F. POOS a remis les Insignes de GRAND-CROIX de l'Ordre de MERITE à M. l'Ambassadeur E. PERLOT.....	17	Audition sur la CIG 96.....	63
La Section historique de l'INSTITUT GRAND-DUCAL a fêté ses 150 Ans.....	18	Haute décoration à M. Roland de la MORVONNAIS.....	63
Le Président de l'Institut Monétaire Européen Alexandre LAMFALUSSY à LUXEMBOURG.....	20	La Ligue Luxembourgeoise pour la Protection de la Nature et de l'Ornithologie a fêté son 75 ^e Anniversaire	
Journée mondiale de l'Habitat 1995.....	20	S.A.R. le GRAND-DUC à la Séance académique, le 13 octobre 1995.....	64
Gestion des déchets inertes.....	20	Des «GODEFROID» d'honneur remis à Pierre WERNER et Gaston THORN, Arlon, le 14 octobre 1995.....	66
M. BRUCK à l'honneur.....	21	Réunion informelle des Ministres de la Justice et de l'Intérieur à La GOMERA.....	66
Entrevue JUNCKER-BROK.....	21	«ANIMUS MEMINISSE...»: Les PUPILLES de la NATION ont commémoré le 50 ^e Anniversaire de la fin de la Guerre, le 15 octobre 1995.....	67
Solidarité envers la population du Portugal.....	21	STRASSEN a dédié un Monument du Souvenir à toutes les Victimes 1940-44.....	69
Le Grand-Duc Héritier à NEW YORK et WASHINGTON.....	22	«Train Culturel Européen de la Jeunesse».....	70
M. WOLTER en Grande-Bretagne.....	22	Conférence des Présidents des Assemblées parlementaires ayant les Français en partage.....	70
Visite officielle de S.E. Monsieur QIAN QICHEN, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire de Chine à Luxembourg, du 4 au 6 octobre 1995.....	23	X ^e Anniversaire sur la Charte de Coopération universitaire SAAR-LOR-LUX-TREVES-PALATINAT occidental.....	71
Minister Klaus KINKEL: Zwangsrekrutierung war Unterdrückung.....	27	Télégramme de félicitations (16 octobre 1995).....	73
Le LUXEMBOURG salue le cessez-le-feu en BOSNIE.....	27	MM. POSTOLACHE et WOLTER à l'IFA.....	73
Transports publics.....	27	Déclaration du Président SANTER à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la Misère.....	74
M. BODRY à WILLIAMSBURG.....	27	Simulation de l'O.N.U.....	74
Députés et Conseillers d'Etat à BRUXELLES.....	28	Les Enrôlés de Force commémorent le Cinquantenaire de la fin de la Deuxième Guerre Mondiale et le 53 ^e Anniversaire du début de l'Enrôlement de Force.....	75
Coopération Benelux dans le secteur de la Construction.....	28	Visite à LUXEMBOURG de membres du Comité des Affaires européennes du Parlement danois.....	82
Discours de M. Robert GOEBBELS, à l'occasion de la présentation de RECYPLAST S.A. à RODANGE, le 6 octobre 1995.....	29	30 ^e Anniversaire du «PLANNING FAMILIAL».....	83
La 67 ^e Foire Internationale de LUXEMBOURG inaugurée le 7 octobre 1995.....	30	Colloque de l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises, IDEF.....	85
Le Luxembourg s'est souvenu à la JOURNEE de COMMEMORATION NATIONALE, le 8 octobre 1995		«POTEMKIN LOCK».....	85
S.A.R. le Grand-Duc ranima la Flamme du Souvenir.....	34	«Solidarité».....	85
Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER au TALK-SHOW «ZDF-live»		«Guide de l'Entreprise».....	85
Débat politique sur l'Union monétaire, le 9 octobre 1995.....	37	50 ^e Anniversaire de l'Organisation des Nations Unies	
Europäische Woche gegen den Krebs.....	39	Séance solennelle en la Chambre des Députés, le 19 octobre 1995...	86
La Chine nationaliste a fêté le «DOUBLE-DIX», le 10 octobre 1995.....	39	Conférence de M. Javier Perez de CUELLAR, ancien Secrétaire général des Nations Unies, Président de la Commission mondiale de la Culture et du Développement au Cercle municipal de Luxembourg, le soir du 19 octobre 1995.....	95
L'ouverture de la session parlementaire 1995-1996.....	40	Nouvelle ère-TV en Europe à partir du 19 octobre 1995:	
Projets et initiatives pour 1996 du Service National de JEUNESSE..	44	Le premier Satellite numérique ASTRA 1E lancé à KOUROU.....	98
A la X ^e Journée de GERONTOLOGIE-GERIATRIE: de grands projets – Assemblée, le 10 octobre 1995, au Centre de Loisirs d'OBERANVEN.....	45	ARD et ZDF en numérique sur ASTRA.....	98
«De BOMMENZINNES» – la Statue symbole a retrouvé l'Ilôt du ROST, à LUXEMBOURG		Guinée: signature d'un accord bilatéral en matière de coopération au développement.....	100
Inauguration mardi, le 10 octobre 1995, au quartier rénové.....	47	«L'avenir de l'Europe – Quel rôle pour la Commission? Eloge de la méthode communautaire»	
Jean-Claude JUNCKER et Marc FISCHBACH à WASHINGTON..	48	Discours du Président Jacques SANTER, Commission de l'Union Européenne, FLORENCE, le 20 octobre 1995.....	100
Herr Marcel SAUBER geehrt.....	48	75 ^e Anniversaire de «l'ECHO de l'INDUSTRIE»	
«Made in LUXEMBOURG».....	48	Séance académique, le vendredi, 20 octobre 1995.....	104
Mme HENNICOT-SCHOEPGES en faveur de projets éducatifs au sein de la Grande Région.....	49	«L'UNION des CAPITALES de l'UNION EUROPÉENNE» élargie aux Capitales d'HELSINKI, de STOCKHOLM et de VIENNE.....	106
S.A.R. le GRAND-DUC a reçu le CONSEIL de PRESSE en audience	49		
Conférence de l'Union Interparlementaire à BUCAREST.....	50		

«La tolérance en éducation, un défi dans l'intégration européenne» Le PRIX ALCUIN 1995 remis par LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière le 21 octobre 1995 à LUXEMBOURG-KIRCHBERG	107	«TELEPOLIS» – Ville virtuelle interactive Exposition et colloques à Luxembourg du 3 au 12 novembre	147
Colloque EPA sur la tolérance en éducation	108	Le 4 novembre au «CASINO 2000»: 24 distinctions au «MERITE EUROPEEN 1995» Soirée de Gala en présence du Couple Grand-Ducal Héritier	150
La «JOURNEE de la DEPORTATION»: se souvenir, MERSCH, le 22 octobre 1995	109	Le Premier Ministre de l'Etat d'Israël Yitzhak RABIN assassiné à TEL AVIV, le 4 novembre 1995 Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER au nombre des 2.500 hôtes aux obsèques à JERUSALEM	151
«Déclaration» du cinquantième anniversaire des Nations Unies	110	Il y a 50 ans: les «Prisonniers de TAMBOW» rentraient: 5 novembre 1995	153
M. Jacques POOS à NEW YORK pour le 50 ^e anniversaire de l'ONU	111	Mission d'observation de l'UE aux élections palestiniennes	154
Mission de promotion économique en Thaïlande	112	M. GOEBBELS au Conseil «Industrie» à BRUXELLES les 6 et 7 novembre 1995	154
«Journée des élus locaux»	112	La réalisation de l'Union Economique et Monétaire: Un impératif pour l'Europe	155
Le Comité Info 2000 remet ses premières conclusions au Gouvernement	113	Convention de non-double imposition entre la ROUMANIE et le LUXEMBOURG	157
Coopération transfrontalière	113	NAMIBIE: signature d'un accord-cadre en matière de coopération au développement	157
Visite de S. Exc. l'Ambassadeur de CHINE à LUXGUARD	114	Réunion de la sous-commission du SIR à LUXEMBOURG	158
«LE NUCLÉAIRE» Intervention de M. Jacques SANTER, Président de la COMMISSION EUROPÉENNE devant le PARLEMENT EUROPÉEN	114	Forum pour une Europe multiculturelle	159
Accord germano-luxembourgeois en matière coopération policière dans les régions frontalières	116	Promotion économique	159
«MAINTENANCE '95 au Centre d'Expositions de la FIL: octobre 1995 85 exposants de sept pays au Premier Salon Professionnel de la Maintenance	116	Le Grand-Duc Héritier en Corée du Sud et au Japon	159
Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en visite de travail au Parlement Européen à STRASBOURG, les 24 et 25 octobre 1995	117	Conseil de l'Europe: mise en oeuvre de la sécurité démocratique	159
«L'Association LUXEMBOURG – CORÉE» s'est souvenue	117	Mme Marie-Josée JACOBS au Conseil «Consommateurs»	159
BUREAUTECH '95	118	La Force Armée luxembourgeoise a fêté la St MARTIN, le 9 novembre 1995 Prise d'armes au Centre d'Instruction Militaire de DIEKIRCH	160
Mission de promotion économique ad hoc en Inde	118	Mission de promotion économique	163
Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en visite à Paris chez le Premier Ministre Alain JUPPE, le 26 octobre 1995	118	Le LUXEMBOURG a commémoré le 11 NOVEMBRE, - Jour de l'ARMISTICE: Cérémonies dans la capitale et à ESCH-sur-Alzette	163
«...l'exemple de la longévité, de la continuité et de la stabilité de nos institutions...» BICENTENAIRE de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en présence de S.A.R. le GRAND-DUC, le 26 octobre 1995	119	Première réunion à LUXEMBOURG: «Coopération Journalistique Transfrontalière» Création d'un réseau d'information interrégional pour les médias	165
Les Anciens de DACHAU et de TAMBOW reçus par le Grand-Duc	123	Le Gouvernement luxembourgeois condamne l'exécution de l'écrivain KEN SARO-WIWA et de ses compagnons au NIGERIA, en novembre 1995	166
La «CEGEDEL» ou l'extension d'un réseau électrique au LUXEMBOURG Le Professeur suisse Hans REGLI a présenté une étude technique	124	IV ^e Journée nationale de l'Arbre, le 11 novembre 1995 L'érable désigné «Arbre de l'Année»	167
«La compétitivité améliorée par le professionnalisme»: Symposium du «EUROPEAN BANK TRAINING Network» à LUXEMBOURG, les 26 et 27 octobre 1995	125	Einweihung des Elektrostahlwerkes mit Stranggiessanlage der STAHLWERK THÜRINGEN G.m.b.H., am 11. November 1995 in Gegenwart S.K.H. des Prinzen GUILLAUME von LUXEMBURG	168
Visite à Luxembourg de M. Zoltan GAL	128	Hearings publics à la Chambre des Députés	174
Inauguration officielle de l'aciérie électrique et de la coulée continue de ProfilARBED-Differdange, vendredi, le 27 octobre 1995	129	Une grande Fête de la SOLIDARITE: le BAZAR de la CROIX-ROUGE au Théâtre municipal de LUXEMBOURG, le 12 novembre 1995	175
Communiqué du Ministère de la Santé concernant les contraceptifs oraux	133	Nouvelle adresse pour les Réfugiés	176
KEHLEN: Quand le Jeune PRINCE GUILLAUME inaugure	134	MM. POOS et BODRY au Conseil de l'UEO	176
M. Georges WOHLFART au Sommet économique d'AMMAN	135	Coopération réussie dans l'intérêt de la formation des jeunes Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, Chambre de Commerce et Chambre des Employés privés	177
Entrevue BODRY-PONCELET	136	James NEWCOMER, le vice-chancelier honoraire de la Texas Christian University à Fort Worth, commandeur de l'Ordre de mérite	178
Le Pôle Européen de Développement a fêté ses dix ans, le 30 octobre 1995	136	«Salon international du Livre de l'Enfance et de la Jeunesse»	178
Entrevue JUNCKER – KIRCA	137	Colloque «Assurance-Dépendance»	179
Le Bureau de la Chambre reçu au Palais	138	Le Benelux vote pour la résolution sur les essais nucléaires à l'ONU	179
Mission de la Coopération luxembourgeoise au CAP VERT	138	Le Comité des régions de l'UE conforté	180
Intervention de Mme HENNICOT-SCHOEPGES, lors de la 28 ^e conférence générale de l'UNESCO, octobre 1995	138	«Foire d'information scolaire et universitaire», les 16 et 17 novembre à LUXEMBOURG-KIRCHBERG	180
Budget, Comptabilité et Trésorerie de l'Etat	139	A la suite de l'exercice «Pegasus 95», l'Eurocorps est officiellement devenu opérationnel	181
Les Conseils UE à Luxembourg en octobre 1995	140	«Volkstrauertag»: Cérémonies commémoratives au Cimetière militaire allemand à SANDWEILER: le 19 novembre 1995	183
A la TOUSSAINT, le LUXEMBOURG s'est souvenu des Victimes des Deux GUERRES	143		
M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères en visite en République de MAURICE	144		
Visite officielle du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en HONGRIE du 2 au 4 novembre 1995	145		

Visite de travail de M. Kurt BECK, Ministre-Président de la RHENANIE-PALATINAT à LUXEMBOURG, le 20 novembre 1995	184	Journée Mondiale contre le Sida 1995	228
La nouvelle Maison de Soins à SCHIFFLANGE	185	Concours d'affiche «Le Parlement européen à LUXEMBOURG»	229
Réunion du Comité de Ministres à BRUXELLES	188	«EUROPEAN FORUM for CHILD WELFARE» à LUXEMBOURG, les 1 ^{er} et 2 décembre 1995 en présence de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HERITIÈRE	229
Partenariat euroméditerranéen et accord d'association avec Israël	188	Mme HENNICOT-SCHOEPGES au Sommet de la Francophonie	230
Conseil «Culture et Audiovisuel»	188	President Jacques SANTER about the NEW ERA of Transatlantic Relations, December 3	?
Convention Gouvernement – COMMERCIAL INTERTECH S.A.	189	Visite princière au BAZAR international	231
Le Parlement européen et la Coopération transfrontalière	190	Le Prix Grand-Duc ADOLPHE à Patricia LIPPERT	231
Récipiendaire du PRIX 1995 de la «FONDATION René OPPENHEIMER»: l'ASTI est honorée pour les efforts consentis	190	Dernier Conseil Affaires Générales avant le Sommet européen de MADRID	231
Le Gouvernement luxembourgeois salue l'accord de DAYTON sur la BOSNIE	192	Discours du Président Jacques SANTER à la Conférence de l'UNICE, MADRID, le 4 décembre 1995	232
M. BODRY visite l'Ecole Royale Militaire à BRUXELLES	192	Discours de M. Jacques SANTER à la Conférence de l'UNICE, MADRID, le 5 décembre 1995	233
Visite officielle à LUXEMBOURG de M. Jacques DIOUF, Directeur Général de l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (OAA), les 22 et 23 novembre 1995	193	La Commission approuve le Programme URBAN en faveur de l'aire urbaine sud du Grand-Duché de Luxembourg	235
Inauguration du «Musée des POSTES et TELECOMMUNICATIONS» le 23 novembre 1995, à l'ancien Bâtiment ACCINAUTO à LUXEMBOURG	194	La troisième Commission de l'Assemblée Générale de l'ONU adopte la proposition du Luxembourg concernant l'exploitation des enfants	235
Conseil «Marché Intérieur»	194	Conseil de l'Atlantique Nord à BRUXELLES	236
Consultation écologique dans le domaine du Logement	197	Office du Tourisme: A la recherche d'une nouvelle identité	237
90 ^e Anniversaire de la «Fédération des Artisans»: Séance académique à l'Hémicycle-KIRCHBERG, le 24 novembre 1995	199	«Mémorial de la Déportation» à l'ancienne Gare de HOLLERICH	238
Séminaire européen: Les femmes proposent	202	7 ^e Conférence des Parties signataires du Protocole de MONTREAL concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone: Intervention de M. Johny LAHURE, Ministre de l'Environnement	240
Le Président du Parlement Européen Klaus HÄNSCH à LUXEMBOURG	203	Débat d'orientation sur l'avancée de la condition féminine	241
Jacques F. POOS: «La rénovation du BENELUX est sur les rails» Intervention du 24 novembre 1995	203	Le gaz pour la commune de WINSELER	241
Conclusions sur la randonnée touristique '95	204	«Ech sin och gerannt»	242
La première unité militaire constituée après-guerre a fêté son Cinquantenaire: Le «Corps de la Garde grand-ducale»: 1945-1966	205	«L'Europe à l'aube du 21 ^e siècle» Exposé du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER à l'Institut Royal des Relations Internationales (IRRI) à BRUXELLES, le 7 décembre 1995	244
La Grande-Duchesse Héritière à l'UNESCO	211	Discours du Président Jacques SANTER à l'occasion du 70 ^e Anniversaire de l'Association de la Presse étrangère aux Pays-Bas, LA HAYE, le 7 décembre 1995: «L'Agenda de l'Union: MADRID et Après»	249
Conférence euro-méditerranéenne: début d'un nouveau dialogue	211	Convention Gouvernement – EUROFOIL S.A.	253
Rapport d'étape de la Commission sur les relations entre la Monnaie unique et les Monnaies des pays qui ne participeront pas dès le départ	212	«Un Oui pour une Vie...»	253
Nouveaux bureaux pour la «REVUE»	214	«Les Réfugiés dans le monde»	254
La Reine des Pays-Bas en visite à la Cour des Comptes	214	Un grand soldat, un meneur d'hommes, Général extraordinaire: 50 ^e Anniversaire du Décès du Général George Smith PATTON Jr. (1885-1945), le 8 décembre 1995	255
Le Parti Démocratique a fêté le cinquantième Anniversaire de la fondation du «Groupement Démocratique et Patriotique»	215	«L'INSTITUT SUPÉRIEUR de TECHNOLOGIE» a inauguré un Monument à la mémoire de ses Etudiants Morts pour la Patrie	278
M. BODRY à la réunion du Comité des Plans de défense de l'OTAN	215	La Grande-Duchesse visite l'exposition «Rétrospective Arthur UNGER»	279
Le Premier Ministre de la République rwandaise, M. Pierre-Célestin RWIGEMA à LUXEMBOURG, le 29 novembre 1995	216	Conférence interparlementaire de SCHENGEN	279
Reconnaissance des activités d'intégration organisées par le SREA	216	Remise des Prix du Concours National de Littérature	280
Tournée des capitales de l'Union Européenne	216	Conférence de LONDRES sur la BOSNIE	280
Visite de Mme Katarina TOTHOVA, Vice-Premier Ministre de la République slovaque	217	Mission de promotion économique en Arabie Saoudite	280
C.E. Santé: l'affaire du médecin suspendu au Luxembourg à l'ordre du jour	219	«L'Europe doit devenir un point de repère crédible»	281
Discours du Président Jacques SANTER au «Transatlantic Policy Network», Cercle Royal Gaulois, Bruxelles, le 30 novembre 1995	219	Quelle psychiatrie pour l'an 2000? – Ne pas enfermer, mais soigner les malades	282
Un «MUSEE Henri TUDOR» projeté à ROSPORT	221	Réunion des Ministres BENELUX au Château de SENNINGEN	284
La Coopérative «SYNPLANTS» a 50 ans	223	Déclaration du Président SANTER sur le programme annuel pour 1996 ainsi que sur l'évaluation de l'exécution du programme législatif de 1995 de la Commission	285
XL ^e Anniversaire de la Fédération Internationale des ORGANISATIONS de DONNEURS de SANG – FIODS –: Congrès à LUXEMBOURG, du 30 novembre au 3 décembre 1995	224	Conférence de PARIS sur la stabilité dans les Balkans	287
Emission de composés organiques volatils en provenance des stations-service et dépôts pétroliers	225	Remise du Mérite Jeunesse au Palais Grand-Ducal	288
Réunion du groupe «PANTA RHEI» à LUXEMBOURG	226	«Le Conseil Européen de Madrid»	
Réaction du Ministre de la Santé à la campagne d'un fabricant de tabac	227	Discours du Président SANTER devant le Parlement européen	288
Le nouveau «FOYER EUROPEEN» inauguré par le Président Jacques SANTER: «Rencontre, détente et créativité» à partir du 1 ^{er} décembre 1995	227		

Améliorer la qualité dans les structures de santé	291	DUDELANGE: 20 années de REPAS sur ROUES	326
Le LUXEMBOURG demande la mise en liberté de M. Wei Jin CHENG (13.12.1995)	291	Premier Prix d'Architecture LUXEMBOURG	326
M. BODRY visite le contingent luxembourgeois de l'IFOR	292	XIII ^e Congrès BENELUX d'histoire des Sciences	327
La participation du Luxembourg à la Conférence de Paris	292	BANCO di NAPOLI: plan social	327
«Adventconcert» de l'Ensemble musical de la Police du LUXEMBOURG	292	«MAACHER lieft»: très grande Journée	327
Conseil Européen de MADRID, 15 et 16 décembre 1995	293	ETTELBRUCK: Nouveaux bureaux de Douanes	329
Conférence sur le désarmement et les mesures de confiance en Ex-YOUGOSLAVIE	303	HARMONIE Prince GUILLAUME DIFFERDANGE: 30 ans	329
Audience publique de la Cour de Justice BENELUX à LUXEMBOURG	303	Plusieurs Villes «Capitales de la CULTURE 2000»	329
Isolation thermique des immeubles	303	Bilan annuel 1994 aux P & T LUXEMBOURG	329
Réseau National des Centres de Rencontre, d'Information et d'Animation pour Jeunes, décembre 1995	304	XXVIII ^e Salon National de la Photographie à OBERKORN	330
M. BODEN au Conseil «Agriculture»	305	DUDELANGE et ses Immigrés	330
Nouvelles de la Cour: M. SCHUMACHER remplace M. MART	306	Quand le manuel scolaire se fait événement	330
CAIRE, COPENHAGUE et PEKIN, trois grandes conférences: concernent-elles les jeunes?	306	«VIN, Vigne et MOSAIQUES»: 18.500 visiteurs	331
Le Marché Intérieur de l'Electricité	307	«ROYAL AIR FORCE ASSOCIATION» à LUXEMBOURG	331
Conseil «Développement» du 20 décembre 1995	307	«Un passé resté vivant»: Publication LIONS CLUB LUXEMBOURG	331
Haute distinction à M. ANDROUTSOPOULOS	307	L'oeuvre de Nikolaus WELTER: pédagogue et homme de lettres	332
La Musique Militaire Grand-ducale: plus de 150 ans d'existence	308	Création de «l'Ordre européen du Mérite Musical»: U.G.D.A.	332
Monsieur François COLLING quitte la Chambre des Députés pour devenir membre de la Cour des Comptes Européenne	309	«Charte Européenne pour Amateurs de Musique»	332
Décoration pour M. KOHLHAUSEN	309	«Clé d'or Gault-Millau – Bricard de la Gastronomie» pour le Restaurant L'AGATH	333
L'Administrateur-Directeur Lucien JUNG parti pour une retraite grandement méritée	310	«Lëtzebuerg am Zäitvergläich»: Photothèque de la Ville	333
ARBED augmente sa participation dans SIDMAR	310	«Prix Femmes d'Europe» Monique KLOPP représenta le Grand-Duché de LUXEMBOURG ..	334
Premier prix arabe pour un projet Tuniso-Luxembourgeois	311	«Aspects religieux dans l'art contemporain au Luxembourg»	334
Allocution de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le GRAND-DUC télévisée le 24 décembre 1995	312	Fernand WAGNER, Vice-Président de l'Association Européenne pour l'Enseignement de l'Astronomie	334
NOUVEL AN '96: Jean-Claude JUNCKER: "Wir brauchen mehr Europa"	313	SCHIFFLANGE: le Président Jean SPAUTZ à l'honneur	335
Jean-Claude JUNCKER, Premierminister: "Ruhe und Besonnenheit"	313	«KIISCHPELTER CARTOONALE 1995»	335
«Réflexions à la fin d'une Année» et Voeux de Nouvel An: le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a répondu aux questions de RTL-TV, le 31 décembre 1995	314	USELDANGE: Nic. ANZIA, Bourgmestre depuis 25 ans	336
LE LUXEMBOURG, AUX QUATRE COINS...		WEIMERSKIRCH: plus de 3 siècles d'art sacré	336
MERTERT: le port avec un tonnage de 418.521	317	Quand «l'AKTIOUN LETZEBUERGESCH» remercie	336
RODANGE: piscine à ciel ouvert	317	ESCH-sur-Alzette: Solidarité d'artistes	336
Fédération des Négociants en matériaux: 60 ans	317	Succès pour les «Crémants de LUXEMBOURG»	337
«Cercle Philatélique ETTTELBRUCK»: 50 ans	318	«3 ^e Semaine du Miel» du Lycée technique agricole d'ETTELBRUCK	338
Le Bouquet pour la 1 ^{re} phase de l'Hôpital d'ECHTERNACH	318	43 Résistants décorés de l'Ordre de la Résistance	338
«Unir l'artistique au gastronomique»...: DIEKIRCH	319	DIFFERDANGE: le «Mérite Culturel 1995»	338
Bâtiment scolaire inauguré le 6 octobre à SCHIEREN	319	PRIX EUROPEEN: Tourisme et Environnement	338
Nouveau «CODE du CONSOMMATEUR»: octobre '95	320	S.A.R. la GRANDE-DUCHESSA a reçu des lauréats	339
CONSEIL national des FEMMES LUXEMBOURGEOISES	320	RECKANGE-Mess: le Centre culturel «Am Pëtzenhaus»	339
Le Marché aux Noix de VIANDEN	321	Le 6.000 ^e groupe de visiteurs au Syndicat d'Initiative, LUXEMBOURG	339
Nouveau «CENTRE MEDICO-SOCIAL» à MERSCH	321	«Club Européen de la Santé»: un 25 ^e Anniversaire	340
Ecole et centre sportif à GARNICH	321	L'Association des Menuisiers a 90 ans	340
CONCOURS INTER-LYCEES et «Edward STEICHEN»	322	ESCH-sur-Alzette: les «MAJORETTES & DRUM BAND» Champions d'Europe	340
Les poutrelles GREY de HADIR et le succès allié 1944	322	Albums de 4 CDs: «les Solistes Européens» et la «KPMG» coopèrent	341
Déponie «MUERTEN-DALL» – SIGRE: 1,2 milliard	322	Deux nouveaux Conseillers à l'Ambassade de FRANCE	341
Extension de LUXGUARD II à DUDELANGE	323	Bjarne, RIIS, le champion cycliste danois, honoré chez nous	341
S.A.R. le GRAND-DUC visite la Firme AMER-SIL	323	Traditions populaires: «De Këndel»	342
La Fédération des Sapeurs-Pompiers: 112 ans	324	NOTES DOCUMENTAIRES	
RUMELANGE: Une «Rue Jean-Pierre GLESENER»	324	Conseil d'Etat: Rapport d'activité du Conseil d'Etat, 1994/1995	345
Nouvelle Station terrestre «UPLINK-Satellites» aux P & T	325	Finances publiques: Programme pluriannuel des dépenses extraordinaires 1995-1999	349
La MUTUELLE des SAPEURS-POMPIERS: Centenaire	325	Pensions: Extraits de l'étude actuarielle des régimes de pension	352
		Télécommunications: Comité Info 2000: Premières conclusions et recommandations, octobre 1995	357
		Démographie: Projections de population 1995-2050	365
		Economie: La conjoncture luxembourgeoise	371
		Emploi: L'évolution de la population salariée au Luxembourg	375

Assurances: Commissariat aux Assurances: 1994...la continuité dans le progrès.....	377	«Op der JUOCHT», opérette de DICKS, créée par l'Harmonie municipale d'ESCH-sur-Alzette.....	430
Environnement: Inventaire sanitaire national de la Forêt luxembourgeoise.....	379	«Visions et formes architecturales» par Hubert HERMANN et Francy VALENTINY.....	430
Préalerte crues: Le système de préalerte et de prévision de crues dans le bassin de la Sûre.....	383	Cadeau musical proprement princier aux «Soirées de LUXEMBOURG»: Jessye NORMAN au Théâtre municipal, le 3 novembre 1995.....	432
Enseignement: Projet de loi portant réforme de l'enseignement supérieur.....	388	«VI ^e Expo SAAR-LOR-LUX ART» à WELLENSTEIN: 40 artistes pour 3 pays du 11 novembre au 3 décembre 1995 aux Caves Coopératives.....	433
Enseignement: Résultats des examens de fin d'études de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique 1994-1995.....	388	140 ans d'Histoire bancaire: au nouveau Musée de la BANQUE et CAISSE d'ÉPARGNE de l'ÉTAT à LUXEMBOURG.....	435
Audiovisuel: Le secteur audiovisuel au Luxembourg au début des années 1990.....	390	«Coup d'Éclat»: la joaillerie, la haute horlogerie et la collection des montres de poche de S.A.R. le GRAND-DUC exposées au Cercle municipal, du 10 au 12 novembre 1995.....	438
«L'Écho de l'INDUSTRIE» fête ses 75 ans M. Lucien JUNG: «Le LUXEMBOURG a besoin d'une industrie compétitive».....	395	ESCH-sur-Alzette, Capitale mondiale de la Photographie.....	439
Musique: Orchestre philharmonique du Luxembourg.....	396	MAIN STATIONS, – nouveau départ dans l'art depuis 1950: 13 artistes au CASINO à LUXEMBOURG, du 10.11. au 3.3.96.....	441
Sécurité: Die Sicherheit im Öffentlichen Dienst.....	398	«Les Images d'ÉPINAL d'Hier et d'Aujourd'hui»: exposition précieuse à LUXEMBOURG, du 17 novembre au 1 ^{er} décembre 1995.....	444
Viticulture: Marque nationale du vin luxembourgeois, année viticole 1993.....	400	«Le Costume à travers l'Europe»: Carolyne MOREL a exposé en novembre: Rétrospective à la Source KIND à MONDORF-les-Bains.....	453
Tourisme: 1995 – l'année du décollage de l'Office National du Tourisme.....	406	La «PASSION de la BEAUTÉ» par la femme sculpteur Camille CLAUDEL.....	454
Le bilan des accidents de la route 1995.....	404	NICOSIE, – l'ancestrale ville grecque, associée à «LUXEMBOURG 95».....	455
CULTURE		TRÉSORS et TRADITIONS.....	457
Le FESTIVAL de BAYREUTH à «Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 95».....	409	Multiplicité pianistique: «15 PIANOS pour l'EUROPE».....	457
Exposition Bernard MOLITOR, ébéniste du siècle dernier, à la Villa VAUBAN du 1 ^{er} octobre au 10 décembre 1995.....	411	Un grand Concert de Clôture au FESTIVAL d'ECHTERNACH: XX ^e Anniversaire: 1975-1995.....	458
«FROM LONDON» – Six peintres de «l'École de Londres» ont exposé leurs oeuvres à LUXEMBOURG, du 22 septembre au 5 novembre 1995.....	412	L'Artiste Edward STEICHEN: l'Homme et son Oeuvre – Film documentaire par Claude WARINGO.....	459
Le Musical «SMALL TIME» de Gast WALTZING: 1995 – Création mondiale au Théâtre Municipal de Luxembourg.....	413	“LUXEMBOURG, Ville Européenne de la Culture 1995”: Belle Clôture par une brillante soirée de Concert, au Théâtre du Millénaire, vendredi, le 22 décembre 1995.....	460
Au Conservatoire municipal: «Concours Européens pour Jeunes Solistes» du 1 ^{er} au 7 octobre 1995.....	415	Les “TAMBOURS du BRONX”, percussion “nature” à grande intensité sous la pluie, le 23 décembre 1995: un final en tambours et feu d'artifice – Place GUILLAUME à LUXEMBOURG.....	465
Exposition d'Art à WALFERDANGE, par le Syndicat d'Initiative.....	417	RETROSPECTIVE	
Exposition de sculptures Paul VASILESCU.....	418	Les élections législatives et communales du 21 octobre 1945 au Grand-Duché de Luxembourg.....	467
Le VERRE, ce corps solide, minéral, non cristallin, généralement fragile: Deux belles EXPOSITIONS à LUXEMBOURG et ECHTERNACH.....	419	Discours du Secrétaire Général des Nations Unies Monsieur Javier PEREZ de CUELLAR.....	477
Nos Instituts Bancaires au service de l'art pictural et de la sculpture.....	421	ECHOS DE PRESSE	
MAN RAY, le magicien de l'image photographique.....	424	La Libre Belgique: Un président grand-ducal pour une autre ARTE.....	479
Le scientifique Gabriel LIPPMANN, originaire de BONNEVOIE, PRIX NOBEL en 1908 pour ses travaux Photographie-Couleurs.....	425	Financial Times: LUXEMBOURG: Mighty micro-state flexes its muscles.....	480
Deux pièces de théâtre, – peintures sociologiques – créées en octobre 1995.....	426	Handelsblatt: Der Bankenplatz steht vor neuen Herausforderungen.....	481
– Comédie en première: «d'ZWECKMILLCHEN» par le «LÉTZEBUERGER THEATER», le 21 octobre 1995 au Théâtre municipal.....	428	Handelsblatt: Das Luxemburger Museumsprojekt Ein Museum, ein Architekt, Denkmalschutz und Politik.....	483
Quatre productions CD: créations musicales nationales d'automne 1995.....	429	REVUE DE PRESSE INTERNATIONALE (octobre, novembre, décembre 1995).....	
«DIFFÉRENCE» – Suite en 5 parties – de Gast WALTZING.....	430	485	

Photo première page couverture: Le Lieutenant Général George Smith PATTON, Commandant de la 3rd US ARMY, octobre 1944

Photo dernière page couverture: Sa Majesté la REINE des BELGES et Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE visitent l'Expo «Tapisseries flamandes» à VIANDEN.

Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.

